RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XXIII.





PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

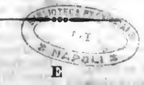
MDCCCXXXV.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.



E

ÉCHEC, mot proverbial tiré du jeu d'*échecs* (*v.* ci-après), et devenu d'un usage fort ordinaire dans la conversation et dans la poésie badine. *Tenir une armée en échec*, c'est-à-dire empêcher une armée de rien entreprendre. *Tenir une place en échec*, la tenir en crainte d'être assiégée. On sait que dans le moyen âge les rois et les seigneurs ne faisaient guère construire de citadelles que pour *tenir en échec* (c.-à-d. en bride) les villes qu'elles étaient censées devoir défendre. On a, de nos jours, porté le même jugement sur le projet des forts détachés autour de Paris. Ils n'ont d'autre destination, disait-on, que de tenir en *échec* la population parisienne en cas de soulèvement; et cette opinion, bien ou mal fondée, porta un rude *échec* à la popularité du gouvernement. On dit enfin *tenir un homme en échec* pour exprimer qu'on tient cet homme dans une position où il ne peut agir, où il ne sait quel parti prendre. — En Angleterre, le parlement a long-temps tenu en *échec*, c.-à-d. contenu dans de certaines bornes l'autorité royale. Un parlement vendu ne tient en *échec* que la bourse et les libertés des régnicoles. Pascal a dit : « Si vous voulez que cet homme trouve la vérité, chassez cet animal (une mouche) qui tient sa raison en *échec*. » Ainsi, Desfontaines ne savait ce qu'il disait, lorsque, dans son *Dictionnaire néologique*, il signalait comme mauvaise cette phrase du *Spectateur français* : « Vous lui supposez une audace, une présomption qui tient ses lumières en *échec*. » — ÉCHEC se dit encore d'une perte considérable que peuvent éprouver des troupes. *Ex* : les ennemis reçurent un grand *échec* dans cette occasion : ce général reçut un *échec* dans sa retraite. — ÉCHEC se dit aussi de tout dommage accidentel à la faveur, à la fortune, à l'honneur. Ainsi, l'on pourrait dire, la faveur de Cinq-Mars pensa porter un rude *échec* à la puissance du cardinal de Richelieu. Ce capitaliste a reçu un rude *échec* dans cette fourniture. A la Bourse, les bénéfices des uns sont des *échecs* pour les autres. La conduite de certaines femmes fait supposer que leur pudeur a reçu plus d'un *échec*. En un mot, *échec* emporte, d'après l'occasion, l'idée de perte, dommage, déroute, malheur, esclandre, etc. La Fontaine a dit :

> Et si de quelque échec notre faute est suivie,
> Nous disons injures au Sort.

— Cette locution, *échec et mat*, empruntée du jeu des *échecs*, s'emploie très fréquemment au figuré, toutes les fois qu'on veut exprimer une perte signalée et sans ressource. Après la journée de Waterloo, on put dire que Napoléon était *échec et mat*. On lit dans la xe satire de Regnier :

Et n'était, quel qu'il fût, morceau dedans le plal,
Qui, des yeux et des mains, ne fût *échec et mat*.

— La plus plaisante allusion qu'on ait faite à l'expression *échec et mat* se trouve dans ces vers satiriques inspirés par la position difficile où se trouvait Louis XVI après la convocation des états-généraux :

Lorsque le *cavalier* imprudemment s'avance,
Quand le *fou* mal conduit s'égare sans retour,
Les *pions* aisément s'emparent de la *tour*,
La *reine* embarrassée aggrave alors la chance,
Et le malheureux *roi*, dans ce moment ingrat,
Cerné de toute part, est fait *échec et mat*.

Ch. du Rozoir.

ÉCHECS (Jeu des). Jamais origine n'a été plus clairement démontrée par l'étymologie. Cette dénomination dérive évidemment du mot sanskrit et persan *schah*, lequel signifie *roi*. Le même mot se retrouve avec plus ou moins de modifications dans tous les idiomes : *zatrikion* dans le grec moderne, *scacchia* dans les écrivains latins du moyen âge et dans le poème de Vida, *scacchi* en italien, *alxadres* en espagnol, *chess* en anglais; les Allemands disent *schachspiel*, le jeu du *schah*.—Cependant, beaucoup d'érudits ne trouveraient pas le berceau des échecs assez illustre si ce jeu n'était, comme le *jeu d'oie*, renouvelé des Grecs. Ils font honneur de son invention à Palamède, qui aurait enseigné ce jeu, image de la guerre, à ses compagnons pour charmer l'ennui décennal du siége de Troie.—Don Pietro Carrera a entrepris de le prouver en 1617 dans un énorme in-folio; mais Fréret, dans une savante dissertation, lue en pleine académie devant Louis XV, en attribue la gloire au bramine Sissa, favori d'un monarque des Indes, au ive ou ve siècle de l'ère chrétienne. Jacques Delille, dans son poème de *l'Homme des champs*, adopte l'opinion classique; il nous montre

Un couple sérieux qu'avec fureur possède
L'amour du jeu rêveur qu'inventa Palamède.

Un passage équivoque de l'*Odyssée* a fondé cette tradition. Homère présente les soupirants de Pénélope comme se délassant devant la porte du palais d'Ulysse à une espèce de jeu de combinaison formé avec des cailloux. Voici en latin la traduction servile des deux vers grecs :

Invenit autem procos superbos, qui quidem tum
Calculis ante januam animum oblectabant.

Pope, dans la traduction de ce passage, élude sans façon la difficulté. Il suppose que les chefs ambitieux d'Ithaque s'exerçaient à lancer le disque ou le javelot :

To whirl the disk, or aim the missile dart.

Il est évident qu'une expression aussi vague que celle de caillou employée dans l'*Odyssée* ne spécifie pas plus les échecs que les dames ou l'espèce de marelle que jouent les enfants avec des jetons sur une table divisée en compartiments, les uns carrés, les autres triangulaires. Les insulaires de la mer du Sud avaient des jeux de cette espèce avant la visite des Tasman, des Cook et des Bougainville.—Les échecs, ce noble jeu de l'esprit, auquel on se livre sans aucun intérêt d'avarice, puisque l'on cherche toujours à se mesurer avec un plus fort que soi, diffère de tous les autres par une combinaison unique : c'est à une seule et même pièce, au roi, que s'adressent en réalité toutes les attaques : l'échec et mat en est le coup décisif. La partie est nulle lorsque l'échec est perpétuel ou lorsque le roi est pat, c.-à-d. dans l'impossibilité de se mouvoir sans se mettre de lui-même en prise. — Lorsqu'un des joueurs commet une inadvertance grossière, la partie peut être perdue dès le quatrième coup par l'échec du berger, sans qu'aucune pièce ait encore été enlevée de part ou d'autre.—La dame ou la reine, dans l'origine ne pouvait s'écarter du roi à plus de deux cases. Elle partageait comme le sérail de Darius sa bonne ou mauvaise fortune. On lui a donné ensuite cette marche multiple qui lui permet de s'avancer d'une extrémité de l'échiquier à l'autre, soit carrément, comme la tour, soit obliquement, comme le fou; en lui accordant en un mot l'allure de toutes les autres pièces, le cavalier excepté.

Les Indiens appellent la dame *phars* ou *ferz*, c.-à-d. général. — La position des fous à proximité du roi et de la reine est sans doute ce qui leur a fait donner par les Maures d'Espagne le nom d'*al ferez*, c.-à-d. aides-de-camp du *ferz*. Les Italiens en ont fait *alfiere*. On dit que les Orientaux représentaient jadis le fou par un éléphant appelé *fil*. (On sait que dans le commerce des côtes de Guinée l'ivoire s'appelle *morfil*, dent d'éléphant.) De ce mot *fil* est venu le mot espagnol moderne *arphil* ou *delphil*. Nos vieux poètes trouvères donnaient à cette même pièce le nom d'*auphin* ou de *dauphin*; les écrivains latins de l'époque l'appellent *arphillus*. — C'est dans le roman de *la Rose* que la dénomination de *fous* est donnée pour la première fois aux deux pièces voisines du roi et de la reine. L'abbé Roman dit à ce sujet, dans son poème des *Échecs* :

Au jeu d'échecs tous les peuples ont mis
Les animaux communs dans leur pays :
L'Arabe y met le léger dromadaire,
Et l'Indien l'éléphant ; quant à nous,
Peuple falot, nous y mettons des fous.

— Vida, dans son poème *Scacchia ludus*, appelle les fous *sagittiferi juvenes*. En effet, le nom qui leur conviendrait le mieux serait celui d'*archers*. Dans l'échiquier de Charlemagne, conservé au trésor de Saint-Denys, le fou était représenté comme prêt à décocher une flèche. — Les Anglais appellent la même pièce *bishop* ou *évêque* ; les Allemands la nomment *laufer* ou *coureur*. — Le cavalier a une dénomination analogue dans toutes les langues, excepté en allemand, où l'on dit *springer*, sauteur. Le privilége accordé au cavalier de sauter par-dessus les autres pièces, semblable à la cavalerie qui, par ses manœuvres rapides, pénètre entre les divisions d'infanterie, les tourne ou les renverse par son choc redoutable, fait de cette pièce, entre les mains d'un joueur habile, l'instrument le plus important. — La tour est dans le jeu indien un éléphant sur lequel combattent des hommes armés de javelines ou d'arbalètes. A l'éléphant les Arabes ont substitué le dromadaire, et comme *rokh* est le nom arabe, nous avons fait venir de là le terme *roquer*, pour exprimer une des manœuvres les plus délicates des échecs, et des plus décisives, quand elle est faite à propos. — Les Italiens ne roquent pas comme nous, lorsque la tour qui doit se mouvoir est du côté de la dame. Le roi, faisant trois pas, prend la place du cavalier, et la tour se met à la case du fou. Dans les parties française, allemande et anglaise, le roi ne fait que deux pas, soit à droite, soit à gauche ; la tour du roi prend en roquant la place de son fou, et la tour de la dame prend la case de la reine. — Pion, en indien, signifie *valet* ou *soldat combattant à pied* ; les Espagnols en ont fait *peon*, les Italiens *pedone*, ou piéton ; les Allemands appellent cette pièce *bauer*, paysan, et les Anglais *man*, simple soldat. — Nous n'entrerons point dans le détail, même superficiel, de la stratégie des échecs. Il faut l'étudier dans les anciens ouvrages du Calabrois, de Cunningham, de Stamma, de Lolli, et surtout dans Philidor. — M. le comte de la Bourdonnais, l'une des illustrations du café actuel de la Régence, a publié en 1833 un ouvrage remarquable par sa clarté et par le choix des parties dont il donne le début ou la fin. M. de la Bourdonnais a dédié son livre à un joueur émérite, M. Lebrethon des Chapelles, qui, dit-on, a renoncé aux échecs faute de pouvoir rencontrer des athlètes de sa force. — C'est dans l'ouvrage de M. de la Bourdonnais qu'il faut étudier ce qu'on appelle *les coups de ressource*, et chercher les meilleurs moyens pour donner, recevoir ou éviter le gambit. — En italien, *gambitto* signifie *croc en jambe*, et l'on ne peut mieux exprimer cette amorce hardie, qui consiste à sacrifier un pion pour conserver l'attaque. Les Italiens, qui ont inventé le coup, se défient de sa hardiesse ; ils disent proverbialement : *Gambitto a' giuocatori farsi non lice.* — Les statuts des échecs, fixés d'une manière presque invariable dans toute l'Europe, par la convention tacite des joueurs, sont mieux respectés que certaines constitutions écri-

tes. On a renoncé à d'inutiles complications. Les Allemands ont oublié leur *courier spiel* (jeu des courriers), pour lequel on employait un échiquier divisé en 96 cases avec 12 pièces et 12 pions de chaque côté. — Lorsque la disproportion de force entre les joueurs est telle que l'avantage du trait, d'un pion ou même d'une pièce, ne rétablirait point l'équilibre, on fait une partie fort difficile, celle du *pion coiffé*. Le pion que l'on désigne par une petite couronne de papier est la seule pièce qui puisse donner l'échec et mat; si l'adversaire parvient à s'en emparer, son triomphe est assuré. — On voit par le poème de Gregorio Ducchi sur les échecs (*Il giuoco degli scacchi*) qu'autrefois le pion ne devenait pas dame, en arrivant au terme de sa carrière à la bande opposée, mais lorsqu'il parvenait à remplacer la dame de sa propre couleur sur la case même où elle avait succombé. — On cite un village d'Allemagne, celui de *Stroepke*, entre Brunswick et Halberstadt, où, depuis un temps immémorial, les plus simples paysans sont des joueurs d'échecs intrépides. — Il s'est formé depuis quelque temps à Paris, Londres et Édimbourg, des sociétés d'amateurs qui s'envoient réciproquement des défis. On profite des relations journalières du commerce pour s'envoyer réciproquement en *post-scriptum* l'annonce du mouvement de tel pion, de telle pièce, de l'échec donné au roi, de la capture d'une pièce ennemie. La partie dure des semaines, des mois, quelquefois une année. Comme il s'écoule nécessairement un long intervalle entre le départ de chaque courrier, on a le temps de méditer les coups; on consulte les *dilettanti* de la Régence sur les combinaisons rares ou imprévues, et l'on tient note des parties les plus singulières pour les imprimer dans les recueils. — Afin de faciliter la correspondance, les cases de l'échiquier sont numérotées, non de 1 à 64, mais par les lettres minuscules *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, *g*, *h* pour les bandes transversales, et 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 pour les bandes verticales. Les capitales R, D, F, C, T, P désignent les pièces et les pions, et on les figure en lettres creuses pour la couleur blanche. Des signes de convention désignent les divers accidents de la partie : ce sont, par exemple, une croix (+) pour l'échec au roi, deux points (:) pour la prise de la pièce opposée, etc. — Nous avons parlé des poèmes de Vida, de Ducchi et de l'abbé Roman sur les échecs. Cerutti en a fait le sujet d'une pièce fort élégante, d'environ quatre cents vers. L'abbé Roman a voulu faire un tour de force; il a décrit fort au long, et dans les détails les plus minutieux, une partie qu'il prétend avoir faite en 1770, à Ferney, avec Voltaire, et à Motiers-Travers, avec J.-J. Rousseau. Cette partie est connue des amateurs sous le nom de *gambit de Cunningham*. L'abbé Roman la perdit avec Voltaire, et la gagna avec le philosophe de Genève. Sa composition, quoi qu'il en dise dans sa préface, manque parfois d'exactitude autant que d'harmonie. On regrette que dans un sujet didactique aussi grave l'auteur se soit permis un jeu de mots semblable à celui-ci :

La reine suit : sa taille *est faite au tour*.

Nous ne dirons rien de l'automate joueur d'échecs, que promena dans toute l'Europe, il y a environ quatre-vingts ans, un Hongrois, M. de Kempeln, ni de l'automate du même genre que l'on voyait il y a huit ans à Paris au passage des Panoramas. Il suffit pour cela d'un mécanisme ingénieux et d'un praticien consommé servant de compère à l'automate. Un procès jugé par la cour royale, en 1827, a dévoilé au moins une partie du mystère. — Nous ne rapporterons pas, à propos du jeu d'échecs, des anecdotes fort suspectes, et d'ailleurs bien connues, telles que celle du singe de Charles-Quint, qui savait donner à son maître l'échec du berger, ni celle du cardinal Duperron, qui, jouant avec Henri IV, prétendit que son cavalier n'était point parti *sans trompette*. Nous n'avons eu en vue dans cette courte esquisse que d'exciter ou d'entretenir le goût de nos lecteurs pour le *jeu*

des sages, ainsi que l'a si bien défini un de nos auteurs tragiques. BRETON.

ÉCHELLE (en latin *scala*). Tout le monde connaît l'espèce de machine ainsi nommée; c'est un escalier mobile formé de deux montants percés de trous, dans lesquels sont reçus les bouts de petits bâtons qu'on appelle *échelons*. En général, les échelles en bois sont grossièrement exécutées. — Il y a des *échelles simples*, dans lesquelles on ne peut monter qu'autant qu'elles sont appliquées contre un mur, un arbre, etc... Les *échelles doubles* se dressent partout; elles consistent en deux triangles tronqués, réunis vers le haut par deux boulons; quand l'échelle est dressée, les pieds de ses quatre montants déterminent un rectangle. Les échelles doubles sont connues sous le nom d'*échelles de jardinier, de peintre*, etc. — Les échelles simples s'alongent de plusieurs manières : 1° en les ajoutant les unes au bont des autres; 2° en pratiquant des coulisses dans leurs montants, afin qu'elles puissent glisser les unes sur les autres sans se séparer; 3° on a fait des échelles à incendie qui sont une application de la *scaletta*, petite machine sur laquelle les fabricants de joujoux fixent des figures de soldats, et qu'on fait mouvoir tous à la fois en écartant ou en rapprochant les deux premières branches du jouet. — Pour descendre dans les puits des mines, des carrières, on fait quelquefois usage d'échelles composées d'un seul montant traversé de distance en distance par des bâtons qui le dépassent de part et d'autre de deux ou trois décimètres plus ou moins. Cette machine, qu'on dresse perpendiculairement contre le mur du puits, ressemble à un peigne qui a des dents des deux côtés. — *Echelle de cordes*. On fait en cordes des échelles légères qui sont très faciles à transporter : pour s'en servir, on les accroche à un objet fixe et élevé. Si des malfaiteurs peuvent faire un mauvais usage de leur emploi, comme elles sont peu embarrassantes, il serait bon d'en avoir une à sa disposition pour s'en servir dans des circonstances malheureuses, comme, par exemple, pour s'échapper d'une maison qui est en feu. — Au figuré, les dessinateurs, les architectes, les géographes, etc., appellent *échelles* des lignes divisées en un certain nombre de parties qui représentent des mètres, des toises, des lieues, etc. — Un pied divisé en lignes, un mètre divisé en millimètres, peuvent servir d'échelles; en voici un exemple : soit demandé de faire le plan d'une maison, il faudra convenir d'abord que chaque dimension ayant réellement un mètre de long, sera, par exemple, représentée par une ligne d'un centimètre, c.à-d. que le dessin représentant l'édifice sera en plan géométral, en hauteur, etc., la centième partie de l'original. On tracera donc au bas du dessin une ligne ayant par supposition un décimètre de long, divisée en centimètres et millimètres, au-dessus de laquelle on écrira *échelle de 10 mètres*, ce qui voudra dire que toute dimension du dessin qui aura la longueur de l'échelle représentera 10 mètres mesurés sur l'édifice; par conséquent, un centimètre représentera un mètre; un millimètre, un décimètre, etc. — Le plus souvent, la longueur d'une échelle est arbitraire : il n'y a aucun inconvénient en cela, pourvu qu'elle soit divisée et subdivisée exactement en parties égales; on y parvient avec assez de facilité.

— Soit une règle A B C D, divisée suivant sa longueur en trois parties A F, F G, G B, et transversalement aussi en trois parties A *a*, *a b*, *b* C; si l'on tire de F en C une diagonale qui passe par les points 1, 2, la longueur A F de l'échelle se trouvera divisée en trois parties égales, ce qui se démontre au moyen du triangle F C H, dont la hauteur est di-

visée en parties égales par les lignes *a c*, *b d*, car on a :

F 3 : F 4 :: 3 1 : 42, etc.

Si la règle était divisée suivant sa largeur en 10 parties égales, la diagonale F C subdiviserait la longueur ou la division A F en 10 parties, etc. — Les cartes de géographie sont accompagnées de plusieurs *échelles*, telles que celles des myriamètres, des lieues, des milles, etc. La manière de s'en servir est des plus faciles : soit, par exemple, demandé d'évaluer en lieues, sur une carte de France, la distance qu'il y a de Paris à Toulon : ouvrez un compas d'une quantité égale à la longueur totale de l'échelle que nous supposerons représenter 25 lieues ; portez cette longueur à la suite d'elle-même en allant en ligne droite du point qui indique sur la carte la position de Paris à celui qui indique celle de Toulon, vous l'y trouverez huit fois plus un reste, d'où vous conclurez d'abord qu'il y a 200 lieues de Paris à Toulon. — Vous prendrez, en fermant le compas d'une quantité convenable, la distance qu'il faut ajouter à huit fois la longueur de l'échelle ; vous la porterez sur celle-ci, et vous trouverez qu'elle comprend 7 divisions ou 7 lieues : il y a donc 207 lieues de Paris à Toulon. — On donne le nom d'*échelles* à plusieurs autres lignes ou règles divisées en parties égales ou inégales ; on dit, par exemple, l'échelle du thermomètre, etc. (*v.* les articles Perspective, Proportion, etc.). Teyssèdre.

Echelle d'escalade (tactique). L'usage en est de toute antiquité. De temps immémorial, les Chinois en employaient de toutes formes : telle est la machine qu'ils appellent *char pour grimper au ciel ;* telle est l'échelle à *monter aux nuées*. — Plutarque, à l'occasion d'Aratus, assiégeant la citadelle de Sicyone, parle d'échelles qui se démontaient en plusieurs pièces et se transportaient dans des caisses. — Les anciens nommaient *coriaceæ* des échelles dont on gonflait les montants, en les soufflant comme des outres, Il y en avait sur roues, appelées *reticulatæ*. C'étaient des échelles de cordes, garnies de crochets ou de harpons. Héron « en inventa qui se soutenaient sur des pivots ; il y avait en haut un mantelet qui couvrait un soldat qu'on y faisait monter pour observer. » — Ces dernières, qui n'étaient pas uniquement propres à l'escalade, se sont renouvelées au moyen âge sous le nom d'*aubettes* et d'*échauguettes*. — Au moyen âge, les échelles étaient rangées au nombre des artifices ; elles étaient transportées et manœuvrées par des compagnies d'*écheleurs ;* elles servaient, comme elles le font encore aujourd'hui aux assauts des ouvrages extérieurs, aux attaques des postes, et, en général, à écheler des ouvrages, des murailles. On suppose qu'elles avaient les échelons en cordes, ce qui en facilitait le transport par le rapprochement des montants, qui se liaient l'un à l'autre et ne formaient qu'un seul arbre. Deux verges à charnières jouant en haut et en bas, et faisant office d'écharpe ou d'entre-toises, suffisaient pour en tenir au besoin les montants distants et en respect ; une pointe de fer en garnissait le pied. — Les machicoulis, ménagés au haut des remparts, étaient un moyen de défense contre les échelles. — On calcule que la distance entre le pied du mur et le pied de l'échelle doit être du quart de la hauteur. — Il vaut mieux plusieurs échelles courtes qui s'ajustent ensemble que de longues échelles qui s'emploient isolément. Il y a des échelles à crochets, d'autres sans crochets. — Il faut, pour les escalades de nuit, des échelles qui aient à leur extrémité supérieure des roues garnies de feutre. — On préfère comme plus solides et plus portatives les échelles où il ne peut monter qu'un homme ; mais il faut un trop grand nombre de ces échelles. — On recommande aux porteurs d'échelles de les espacer au plus d'un demi-mètre, afin que les assaillants s'appuient réciproquement et puissent se raccrocher, si le pied leur manque. On leur recommande aussi d'appliquer les échelles, non au milieu des courtines, mais vers les angles saillants. — En maintes circonstances, les échelles se sont trou-

vées trop courtes. De nos jours, il en fut ainsi au siége d'Acre; il en fut ainsi en Espagne, à Anvers; aussi recommande-t-on de donner aux échelles au moins un mètre et demi de plus que la hauteur qu'elles doivent atteindre; il faut calculer aussi le cas où elles enfonceraient dans une cunette, ou dans un fond vaseux.— Il y a inconvénient aussi à ce que les échelles soient trop longues; les défenseurs de la place attaquée ont trop de facilité à les renverser. — Les échelles dont les Anglais se servaient dans la guerre d'Espagne étaient venues de Portsmouth, et y ont été reportées et emmagasinées. Gal Bardin.

On appelle échelle en musique la succession des notes de la gamme *diatonique* (*v.*), considérées sous le rapport de leur position gradnelle, ou comme exposition d'un système musical. C'est ainsi qu'on dit l'*échelle des Grecs*, qui procédaient par tétracordes ou suite de quatre notes divisées par tons et demi-tons. — Il y a, dans le système moderne, deux *échelles diatoniques*, celle du mode majeur et celle du mode mineur. Elles se composent toutes deux de six tons ou douze demi-tons, mais dans un ordre différent.

Mode majeur.

1 ton — 1 ton — 1/2 ton — 1 ton — 1 ton — 1 ton — 1/2 ton

ut re mi fa sol la si ut

Mode mineur.

1 ton — 1/2 ton — 1 ton — 1 ton — 1/2 ton — 1 ton et 1/2 ton — 1/2 ton

la si ut re mi fa sol dièze la

— On voit par le premier exemple que l'échelle ou gamme majeure est composée de cinq tons et deux demi-tons; et par le second, que l'échelle ou gamme du mode mineur est composée de quatre tons et quatre demi-tons. En additionnant les tons et les demi-tons de chacune de ces deux échelles, on verra que les deux sommes sont égales; car il est évident que quatre tons et quatre demi-tons équivalent à cinq tons et deux demi-tons: en d'autres termes, ces deux sommes sont égales à six tons ou douze demi-tons. F. Benoist.

Échelle (Suppl. de l'). C'est le même que celui du *gibet*: on l'appelait quelquefois ainsi, parce que l'on faisait monter avec une échelle ceux qu'on pendait à une potence. L'échelle était aussi un signe de haute justice, comme ailleurs les fourches patibulaires, où les criminels étaient fustigés et exposés à la risée publique. Saint Louis fit établir des échelles dans toutes les villes, pour y placer ceux qui proféraient le *vilain serment*. Elles étaient communes à Paris.

> Et au quartier de Hulepois,
> En y a quatre-vingt-et-trois;
> Et au quartier de Saint-Denys,
> Trois cents il n'en faut que six.
> Contez les bien tout à votre aise,
> Quatre cents y a et treize.
>
> (*Les cris et les rues de Paris*, p. 67).

— L'abbé de Saint-Magloire avait son *échelle* placée vis-à-vis l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Elle subsistait encore en 1548. — L'évêque de Paris avait aussi son *échelle*, dans la rue nommée encore aujourd'hui *rue de l'Echelle*. Enfin, le grand-prieur du Temple avait fait établir à l'extrémité de la rue des Vieilles-Audriettes une *échelle* qui n'a été détruite que vers l'an 1780. Elle avait environ cinquante pieds de haut. — Coquille (sur l'art. XV du titre de la coutume de Nivernois) décrit en ces termes la manière d'*écheller*: « Au haut de l'*échelle* sont cinq pertuis ronds, pour y enfermer la tête, les deux bras et les deux pieds du condamné, et exposer son infamie et sa personne à la vue de tout le monde. A. Savagner.

ÉCHELLES DU LEVANT. Par ce nom sont désignés les ports de la Méditerranée soumis à la puissance ottomane, et fréquentés par le commerce européen, qui y entretient des consuls et d'autres agents. — Les principaux de ces ports sont Constantinople, Smyrne, Alep, le Caire, Alexandrie, Tripoli de Syrie (ces trois ports aujourd'hui sous la dépendance directe de Méhémet-Aly, pacha d'Égypte, ainsi qu'Alexandrette), Tunis et les ports des îles de Chypre et de Candie.

On y comprenait aussi Alger, maintenant en notre pouvoir; les îles de l'Archipel grec, Napoli de Romanie et les autres ports de la Morée, qui font à présent partie du nouveau royaume de Grèce. — C'était dans les échelles du Levant que s'exerçait autrefois ce commerce si fécond en richesses pour Venise, Gênes et la France. Ce fut ce commerce du Levant, dont Marseille était le centre pour nous, qui éleva long-temps ce port célèbre à un si haut degré de prospérité. Notre ancienne alliance avec les Turcs nous avait presque donné le monopole du commerce de l'Asie occidentale, après la décadence de Venise et de Gênes. Nos draps du Midi, entre autres marchandises, avaient le privilége d'approvisionner le Levant. Cependant, nos émules en industrie, l'Angleterre et la Hollande, avaient obtenu successivement leur admission au partage de nos immenses bénéfices. La Porte, éclairée sur ses intérêts, par la jalousie de nos rivaux, avait compris que notre privilége, qui nous rendait les arbitres du prix de ses denrées, lui était onéreux. Toutefois, les anciennes relations nous assuraient toujours une grande supériorité que nos désastres nous ont fait perdre. La possession et la bonne administration de notre nouvelle colonie d'Alger peuvent nous procurer d'amples compensations, mais il faut savoir la garder et la régir. Le temps nous apprendra si la France pourra enfin fonder, conserver et faire prospérer une colonie. — On peut consulter sur l'histoire de nos relations avec le Levant le *Droit public de l'Europe*, de l'abbé de Mably (1er vol., éd. de Genève 1776, p. 384, et suiv.). AUBERT DE VITRY.

ÉCHELON (*v.* ÉCHELLE). Par allusion, on dit qu'un corps de troupes est formé en échelons pour faire entendre qu'il est distribué en rangs parallèles, placés les uns derriere les autres.—C'est dans le même sens qu'on dit ÉCHELONNÉ, ÉCHELONNER. T.

ÉCHENEAUX, espèce de gouttières ou de rigoles. (*V.* l'art. CANON, t. X, p. 309, et ci-après l'art. ÉCHENO.)

ÉCHENILLAGE, destruction des chenilles. Ce mot exprime une opération indispensable de l'horticulture, c.-à-d. l'enlèvement des réseaux que forment les chenilles écloses dans l'année pour se mettre à l'abri des froids de l'hiver et des pluies. — L'échenillage se fait dans le courant de l'hiver ou aux premiers jours du printemps : il est bon, cependant, de ne point attendre cette dernière époque, si l'on veut en retirer tout le profit possible, car alors les chenilles, réveillées de leur engourdissement par les premières chaleurs, peuvent être sorties de l'habitation commune, ou bien, averties du danger par les secousses de l'opération, elles se laissent tomber. Pour éviter cette désertion, il faudrait un soin et des précautions que l'on ne peut prendre, ni pour l'échenillage communal, ni pour celui des grandes exploitations.—On compte un grand nombre de variétés dans la famille des chenilles (*v.* ce mot); mais c'est surtout à la chenille commune que nous faisons la guerre, car elle est plus répandue, et cause à elle seule plus de dégâts que toutes les autres; elle attaque, de préférence, les arbres que nous cultivons pour leur bois, leur feuillage ou leurs fruits, les arbres que nous rapprochons de nos habitations de campagne; dans nos bois, sur les grandes routes, les chênes, les ormes; dans nos jardins, dans nos vergers, ceux dont les fruits nous sont le plus précieux, les poiriers, les pommiers, abricotiers, etc.; enfin les arbrisseaux qui forment les haies, l'aubépine, le prunellier, etc. — Si l'on pense à la triste fécondité de cet insecte, à sa voracité, on s'expliquera facilement le spectacle de désolation qui s'offre aux regards en certaines années, et l'on comprendra l'importance de l'*échenillage*. — Une seule chenille peut donner naissance à plusieurs centaines de mille d'un hiver à l'autre, et dans les sept ou huit derniers jours qui précèdent sa transformation, elle consomme en vingt-quatre heures une quantité de feuilles dont le poids est plus que double du sien. — De beaux arbres sont dépouillés de leur feuillage,

d'une partie de leurs fruits, retardés dans leur croissance, condamnés à la stérilité pour une ou plusieurs années, amenés à la langueur de la vie générale, privés de leurs rameaux les plus riches par cet insecte destructeur. Que de causes pour lui faire une guerre acharnée, et quelle insouciance cependant de la part des cultivateurs! Dans la plupart de nos départements du midi et du centre, les lois qui régissent cette matière ne sont publiées qu'à de longs intervalles, sans que, d'ailleurs, les autorités s'occupent beaucoup de leur exécution; et les cultivateurs supportent ce fléau comme une nécessité annuelle. — Qu'il serait facile, cependant, d'abattre avec l'*échenilloir* (*v.* ce mot), quelques branches envahies, par un beau froid d'hiver ou pendant une journée brumeuse, alors que la plupart des travaux du dehors sont suspendus. Ces branches coupées et jetées au feu, les arbres seraient à l'abri des ravages d'un ennemi que rien ne pourra détruire plus tard. Car les moyens de l'attaquer après cette époque ne sont que des palliatifs insuffisants : un feu étouffé de paille ou de fumier long, la combustion du soufre sous les branches les plus envahies, produisent bien une fumée qui asphyxie les chenilles et les fait tomber, mais il faut les écraser sur la terre, et le sol est disposé de manière à rendre cette opération toujours incomplète, souvent difficile et quelquefois impossible; d'ailleurs, un grand nombre, protégées, ou par des branches ou par des feuilles, restent sur l'arbre. — L'aspersion des feuilles avec une solution de savon commun fait mourir les chenilles, mais ce moyen ne peut pas être toujours employé. Lorsqu'on a échenillé les arbres fruitiers, et que l'on craint de les voir envahis par les chenilles venues du voisinage, on peut cerner le tronc circulairement par une matière gluante et visqueuse, telle qu'une solution épaisse de miel, qui détourne et arrête les chenilles, ou bien les retient si elles veulent franchir l'obstacle, mais ici encore il faut avoir la précaution de tuer celles qui sont prises, car elles faciliteraient le passage aux autres. — L'inefficacité de ces différentes recettes, jointe à la dépense de temps et de matériaux, doit faire préférer l'échenillage.

ÉCHENILLAGE (Lois sur l'). De tout temps on a senti l'importance de cette opération, la multiplicité des réglements et des lois le prouve, mais l'immense reproduction des chenilles prouve aussi que les lois restent sans exécution. — La loi du 26 ventose an IV, qui régit encore cette matière, ne fixe pas d'une manière assez précise les conditions de surveillance et d'exécution. En voici le résumé : « Tous propriétaires, fermiers, locataires ou autres, faisant valoir leur propre héritage ou celui d'autrui, seront tenus, chacun endroit soi, d'écheniller ou faire écheniller les arbres étant sur lesdits héritages, à peine d'amende, qui ne pourra être moindre que trois journées de travail, et plus forte que dix. — Ils sont tenus, sous les mêmes peines, de brûler sur-le-champ les bourses et toiles qui sont tirées des arbres, haies, buissons, et cc, dans un lieu où il n'y aura aucun danger de feu, etc. — Dans les années suivantes, l'échenillage sera fait sous les peines portées par les art. ci-dessus avant le 1er ventose (20 février). L'art. 7 enjoint aux agents de l'autorité de faire pratiquer l'échenillage aux frais et dépens des propriétaires, fermiers, etc., dans le cas où ils le négligeraient. La fixation des moyens de surveillance est entièrement abandonnée, comme on le voit, à l'autorité municipale, et l'obligation ne peut résulter pour elle que d'instructions administratives toujours insuffisantes. — L'art. 471 du code pénal porte une amende de un franc à cinq inclusivement pour ceux qui auront négligé l'échenillage, mais rien de plus. — Dans des questions d'intérêt général comme celle-là, une sage contrainte exercée sur les individus tournerait au profit de tous.

P. GAUBERT.

ÉCHENILLEURS (ornithologie). Parmi les oiseaux insectivores, il en est beaucoup que la nature semble avoir destinés à se nourrir plutôt de tels insectes

que de tels autres : on dirait qu'en les créant, elle a voulu opposer quelque obstacle à la trop grande multiplication de ces derniers. Souvent les dénominations qu'on a imposées aux oiseaux dont il est question sont en rapport avec leurs habitudes : c'est ainsi que les *fourmiliers*, les *gobe-mouches* (*v.* ces noms), etc., sont ceux qui détruisent les fourmis ou les mouches avec le plus de persévérance. Les *échenilleurs*, dont le nom indique assez le genre de vie, sont donc dans le même cas. Ce sont des oiseaux de l'ancien monde, que l'on ne trouve que dans l'Afrique et dans les grandes îles indiennes, l'Europe, l'Amérique et l'Australasie en étant tout-à-fait dépourvues. Le célèbre naturaliste voyageur Levaillant est le premier qui les ait distingués génériquement; il en a observé un assez grand nombre d'espèces, que l'on trouvera toutes décrites et figurées dans son *Histoire des oiseaux d'Afrique*. Les échenilleurs s'appellent en latin *ceblepyris*; ils appartiennent à l'ordre des *passereaux* et à la famille des *dentirostres* (*v.* ces noms). Bien qu'ils soient échenilleurs par excellence, ils ne sont pas, néanmoins, les seuls oiseaux qui présentent cette habitude : ainsi, les coucous recherchent les chenilles avec beaucoup d'avidité, et il en est de même d'un assez grand nombre d'autres espèces. P. G—s.

ÉCHENILLOIR, instrument qui sert pour l'*échenillage* (*v.*); il a la forme de ciseaux; l'une des branches est fixée à une longue perche, l'autre est mue à l'aide d'une corde. — Quelquefois, c'est une sorte de crochet avec lequel on saisit et on brise les branches. P. G—T.

ÉCHENO, bassin de terre que les fondeurs placent au-dessus du moule de leurs figures, dans lequel on verse le métal en fusion, et d'où ce dernier se communique aux jets, qui le distribuent dans toute la figure. Ce terme est le même que ceux d'*échenal*, *écheneau*, *échenet*, et il vient comme celui de *chenal*(*v.*) du latin *canna*, source de nombreux dérivés français. E.

ÉCHEVEAU. On donne ce nom au fil de chanvre, de soie, de lin ou de laine replié en un nombre plus ou moins grand de tours et attaché en un endroit pour l'empêcher de se mêler. Les écheveaux se forment avec le fil dont se sont garnis les fuseaux par le moyen du filage à la quenouille ou au rouet. On se sert pour les faire d'une espèce de dévidoir sur lequel on roule le fil en tournant une manivelle. La plus grande partie du fil à coudre du commerce est en écheveaux. La quantité de fil que contient chaque écheveau est à très peu près la même pour les fils de même espèce et de même qualité, de sorte qu'une livre de fil d'une qualité déterminée contient toujours à peu près le même nombre d'écheveaux, et le marchand qui vend son fil en détail et par écheveau, n'a pas besoin de peser chaque écheveau pour savoir combien lui rapportera chaque livre. La couturière sait aussi d'avance combien d'aiguillées de fil lui donnera un écheveau de fil ou de soie, et combien elle devra en employer pour faire tel ou tel ouvrage de son état. — Le fil en écheveaux destiné à faire de la toile ou des étoffes se met en pelotons au moyen d'un second dévidoir sur lequel on l'écarte et on le retient. Ce dévidoir sans manivelle tourne horizontalement par l'effet même du fil que l'on pelotonne. V. De Moléon.

ÉCHEVINS. L'étymologie de ce mot est diversement expliquée par les savants. Les uns le font dériver du chaldéen et syriaque *schaven*, Cujas du verbe hébreu *eschever*, c.-à-d. *curare*; d'autres en trouvent la racine dans le mot allemand *schaben* ou *sceben*, *scabinus* en basse latinité, c.-à-d. juge ou homme savant. Cette dernière opinion est la plus accréditée. Sans nous arrêter davantage à la question d'étymologie, nous allons tout d'abord retracer en peu de mots les circonstances qui donnèrent lieu à la création des échevins, puis nous dirons leurs fonctions, leur mode de nomination, etc. — Dans les premiers âges de la monarchie française, le territoire se divisait en comtés, centuries ou centènes. Les comtes ou centeniers, quelquefois toutes les semaines, au moins une fois par mois, tenaient une cour ou assemblée (*mallum*,

placitum,) où se rendait la justice, où se discutaient toutes les affaires intéressant le district, où se faisaient toutes les convocations militaires, où se consommaient enfin la plupart des transactions civiles; toutefois, leur droit se bornait à convoquer et à présider ces assemblées. Les hommes libres, dont la présence à ces réunions était obligatoire, jugeaient seuls les causes en point de droit comme en point de fait, et la mise à exécution de ces jugements rentrait encore dans les attributions du comte ou centenier. Une époque arriva où les hommes libres se lassèrent de ces fréquentes assemblées; les plaids devinrent déserts, et le droit de les convoquer ne fut plus pour les centeniers ou comtes qu'un moyen de s'enrichir par le produit des amendes infligées à ceux qui négligeaient de s'y rendre. Charlemagne voulut mettre fin à cet abus; il réduisit à trois par année le nombre des plaids auxquels les hommes libres furent tenus d'assister, et pour qu'aux procès il ne manquât pas de juges, il institua les échevins, qui par devoir remplirent des fonctions que les hommes libres abdiquaient par indifférence. Telle fut l'origine des échevins : leur institution remonte donc au règne de Charlemagne, et si avant cette époque on rencontre une ou deux fois le mot *scabinus* (dans Marculphe, par exemple, qui écrivait vers la fin du VIIe siècle), *scabinus* n'est là qu'une qualification momentanée et accidentelle ; depuis Charlemagne seulement les échevins nous sont présentés comme magistrats locaux, spécialement assujettis à l'obligation de juger, et constituant une magistrature permanente, quoique individuellement chacun de ses membres n'exerçât ses fonctions que temporairement. — Quelques publicistes, Mably entre autres, et M. Raynouard, dans son *Histoire du droit municipal*, ont pensé qu'à l'époque dont nous parlons, les *scabini* étaient électifs. Cette prétention, regardée comme une erreur par M. Guizot, est réfutée par lui en ces termes : « Les publicistes se sont laissé tromper par le langage des lois. Elles parlent, il est vrai, de l'élection des *scabini* dans l'assemblée du peuple ou avec le consentement du peuple, mais leurs termes mêmes indiquent que cette élection n'était qu'une désignation faite par le comte ou le centenier dans l'assemblée qu'il présidait, désignation à laquelle les assistants ne concouraient que par leur présence et en ne s'y opposant pas. » Il y avait bien dans cette nomination quelques vestiges d'un système d'institutions libres, mais pas d'élection véritable. Ce qui prouve, du reste, que grande n'était pas l'influence du peuple dans la nomination de ces échevins, c'est que les *missi dominici* (envoyés royaux), pouvaient, seuls et sans avoir besoin de consulter le peuple, destituer les *scabini* et les remplacer par d'autres, lorsque les premiers n'avaient pas les qualités requises pour exercer leurs fonctions, ou qu'ils s'en étaient rendus indignes.—Occupant la place des hommes libres, les échevins étaient, comme eux, les assesseurs ou conseillers du comte dans ses jugements, soit au civil, soit au criminel. Le comte ou le centenier était-il absent ou occupé ailleurs, les échevins pouvaient les représenter; ils avaient alors toute l'autorité de celui qu'ils remplaçaient. Lors de leur élection, les échevins faisaient serment de ne jamais faire sciemment la moindre injustice. Les noms des échevins nouvellement élus étaient envoyés au roi, qui, tantôt par son silence, tantôt par une approbation expresse, confirmait l'élection. — Vers la fin de la seconde race de nos rois et au commencement de la troisième, les choses vinrent à changer de face. Les comtes, s'étant rendus propriétaires de leurs gouvernements par suite de la féodalité, se déchargèrent du soin de la justice sur des officiers appelés baillis, prévôts, etc. Dans certaines parties de la France, les baillis et prévôts se mirent à exercer seuls les fonctions de juges, ou, s'ils avaient recours à des assesseurs ou échevins, ce n'était que passagèrement; dans d'autres parties, au contraire, les échevins restèrent juges ou assesseurs, et

leurs pouvoirs eurent plus ou moins d'étendue, selon l'usage des lieux. — A Paris, les échevins continuèrent leurs fonctions de juges ordinaires, c.-à-d. sous la présidence d'un homme du roi, jusqu'au milieu du XIIIe siècle. En 1251, le prévôt des marchands fut mis à la tête des échevins, qui devinrent ses assesseurs, siégèrent avec lui au bureau de l'Hôtel-de-Ville, et y rendirent la justice sur les matières de police et sur les affaires commerciales. Plusieurs priviléges, auxquels ne participaient point les échevins des provinces, furent octroyés par les rois de France aux échevins de Paris : le principal était celui qui leur accordait des titres de noblesse. Les échevins, à Paris, étaient au nombre de quatre; leurs fonctions ne duraient que deux ans : ils étaient élus au scrutin secret dans l'assemblée du corps-de-ville et des notables bourgeois, convoqués à cet effet le jour de Saint-Roch : on les renouvelait par moitié. — Dans plusieurs villes de la Flandre, il n'y avait pas d'autres magistrats que le *mayeur* ou *maire* et les *échevins*, qui jugeaient avec le premier toutes les affaires civiles, criminelles et de police qui naissaient dans leur ville. Dans presque tout le reste de la France, les échevins étaient choisis pour aider le maire ou autre officier municipal dans l'administration des affaires de la communauté. — Les provinces d'Artois, de Flandre, de Hainaut et de Cambrésis avaient, au reste, à l'égard des échevins des lois et usages particuliers. — En résumé, on a appelé d'abord du nom d'*échevins* les assesseurs ou conseillers des comtes; plus tard, et lorsque les comtes ne voulurent plus se mêler de rendre la justice, on donna le même nom aux assesseurs du premier magistrat municipal, parce que leurs fonctions étaient semblables à celles des conseillers des comtes. — La loi du 14 décembre 1789 a supprimé dans toute la France les municipalités connues, soit sous le nom d'*échevinage*, soit sous tout autre, et a ordonné qu'il en serait formé de nouvelles par la voie d'élection. Ainsi furent nommés d'abord les maires et officiers municipaux, ensuite les agents, adjoints et administrateurs des communes, qui, pendant dix ans, remplacèrent les échevins, non dan toutes leurs anciennes attributions, mais seulement dans les fonctions municipales proprement dites. Depuis la loi de pluviose an VIII, les fonctions municipales sont exercées, en partie par les sous-préfets, en partie par les maires et leurs adjoints.

A. Dubois.

ÉCHIDNÉ, genre d'animaux de la tribu des *monotrèmes*, famille des *édentés* (*v.* ces mots). Une seule espèce est assez bien connue, on la nomme échidné épineux (*echidna hystrix*, Cuv., *ornythorhyncus*, *hystrix*, ou *ornythorhyncus aculeatus*, Ev. Home; *myrmecophaga aculeata*, Shaw. : *porcupine ant-eater*, c'est-à-dire porc-épic mangeur de fourmis). Les colons de Sydney le nomment *hedge-hog*, c.-à-d. porc de haie. Cet animal singulier est de la taille et de l'apparence extérieure du hérisson. Son corps ramassé, tout d'une venue, ne présente aucun rétrécissement qui marque le cou; il est couvert en dessus de piquants coniques très forts, longs d'un pouce et demi à trois pouces, d'un blanc gris, et dont la pointe est noire et très aiguë; quelques poils raides sont parsemés parmi ces piquants; le dessous du corps est couvert de poils raides seulement. La tête se termine par un museau alongé, dur et mince, un peu conique, formant une sorte de tuyau dont l'extrémité laisse sortir une longue langue, ronde et très extensible, toujours enduite d'une viscosité glutineuse qui renferme un organe de préhension pour saisir les insectes dont l'échidné paraît faire sa seule nourriture. Les yeux, percés à la base du museau, sont garnis de paupières dont l'ouverture est ronde et très extensible. La partie postérieure du corps se termine par une queue courte que la direction différente des piquants permet de distinguer : ici elle est verticale, et dans l'état de repos les piquants du corps sont tous dirigés en arrière. Des pieds courts, divisés peu pro-

fondément en cinq doigts, se terminent en avant par des ongles gros et assez longs, peu courbés, arrondis à leur bout, et aux pattes postérieures par des ongles plus longs, surtout celui du milieu, plus courbés ; tous sont noirs et paraissent propres à fouir. Le mâle a un ergot supplémentaire à la patte postérieure ; il est percé d'un canal par lequel suinte une humeur qu'on dit vénéneuse, et qui est sécrétée par une glande de la cuisse. Les échidnés n'ont point de dents; leur palais est garni de plusieurs rangées de petites épines dirigées en arrière.—Quelques naturalistes admettent sous le nom d'*échidné soyeux* une seconde espèce, qui pour d'autres n'est qu'une variété d'âge, et qui se distingue parce que les épines sont à demi cachées par les poils.—La question de savoir si l'échidné est ovipare ou vivipare partage les naturalistes en deux camps, mais la discussion comprend la tribu tout entière des *monotrèmes*; nous en renvoyons l'examen à ce mot. Le peu que l'on sait de leurs mœurs se trouve dans l'extrait suivant, que nous empruntons à M. de Lacépède : «M. Garnot, chirurgien-major de la corvette *La Coquille*, possédait un échidné épineux, qui, dans la route du port Jakson à l'île de France, ne vécut que d'eau, refusant toute autre substance alimentaire ; là, il parut prendre goût au lait de cacao, et M. Garnot se flattait de l'amener vivant en France; mais il mourut subitement après avoir peut-être avalé de la pâte arsénicale qui se trouvait dans une gibecière où il avait passé la nuit. Il se plaisait à se promener quatre heures par jour dans la chambre où il était renfermé, allant et venant, sans jamais dépasser les limites qu'il paraissait s'être prescrites ; il s'engourdit plusieurs fois comme s'il était tombé dans un état d'hybernation, et cet état durait pendant 42, 72, 78 et même 80 heures de suite. On a évalué la vitesse de sa marche lourde et roulante à 30 ou 36 pieds par minute. Cet animal était doux et d'un naturel timide; il paraissait éprouver un grand plaisir à cacher son nez dans le soulier de son maître; et c'est ainsi que M. Garnot était souvent averti de sa présence. Au moindre bruit, il se roulait en boule comme le hérisson, et l'on n'apercevait plus le bout de son nez, qu'il alongeait doucement quand le bruit venait à cesser ; mais à sa première entente il écoutait avec attention, et alors la conque de son oreille, qui se laissait voir, ne pouvait être mieux comparée qu'à celle du hibou. En marchant, il portait la tête basse, et semblait plongé dans une profonde mélancolie. L'échidné n'a jamais été rencontré ailleurs qu'à la Nouvelle-Hollande et à la terre de Diémen. BAUDRY DE BALZAC.

ÉCHINADES, îles de la mer Ionienne, situées à l'entrée du golfe de Corinthe, vis-à-vis l'embouchure du fleuve Achéloüs, d'un côté, et le promontoire Araxe de l'autre. Elles avaient à l'occident l'île de Céphallénie. Strabon met l'île de Dulichium au nombre des Échinades, et ajoute que les autres Échinades sont rudes et stériles, et que la plus éloignée de l'embouchure de l'Achéloüs est à 15 stades, et la plus proche à 5 seulement. Ces îles tiraient leur nom ou du devin Echinus, ou de ce que l'on y trouvait beaucoup de hérissons de mer, appelés en grec *echinoï* (v. cid.). Quelques auteurs comprennent aussi sous le nom d'Échinades les Taphiennes ou Téléboïdes, qui étaient devant Leucade, savoir Taphias, Oxies et Princessa. Pline semble distinguer les Taphiennes ou Téléboïdes des Échinades; il nomme entre les Échinades, Ægialea, Coronis, Thyatira, Geceris, Dyonisia, Cyrnus, Chalcis, Pinara et Mystus. Les *Teleboæ*, que l'on nommait aussi *Taphii*, étaient un peuple de l'Acarnanie, que Strabon dit avoir été peuplée par trois nations, les Curètes, les Léléges et les Téléboens. Ces derniers, ou une partie d'entre eux, passèrent en Italie et s'établirent dans l'île de Caprée, au rapport de Virgile et de Tacite. Ce sont eux qui nommèrent de leur nom Téléboïdes les îles qui sont voisines de l'Acarnanie. Étienne de Byzance dit que la Téléboïde est une partie de l'Acarnanie, ainsi nommée à cause de Téléboas, et qu'on l'appelait auparavant le pays

des Taphiens ; et le scholiaste d'Apollonius dit que Taphos est une île d'entre les Échinades, où habitèrent les Téléboëns, qui avaient auparavant habité l'Acarnanie. Il dit ailleurs que les Téléboëns sont les mêmes que les Taphiens. Si cela est, conclut Cellarius, les Échinades étaient comprises sous les Téléboïdes; et Strabon remarque que les Téléboïdes n'étaient pas tant distinguées des autres par un intervalle qui les séparait que par les chefs qui les avaient gouvernées, et qui avaient été autrefois Taphiens et Téléboëns. — Nous ne savons pas au juste le nombre des Échinades ; les auteurs en mettent plus ou moins. Ovide n'en compte que cinq. Tucydide et Strabon remarquent que l'Achéloüs en a joint quelques-unes à la terre ferme par les sables et le limon qu'il amasse à son embouchure. Le P. Hardouin ajoute qu'elles sont presque toutes désertes, et qu'il n'y en a que cinq qui aient quelque nom. Nous les connaissons sous celui de Curzolaires. Scylax, dans son *Périple*, les qualifie d'îles désertes. — Pausanias dit qu'autant qu'il en peut juger, si les Échinades n'étaient pas encore de son temps jointes au continent, c'était parce que les Étoliens, chassés pour la plus grande partie de leur pays, avaient laissé leurs terres incultes ; car l'Achéloüs, ne chariant plus la même quantité de limon, n'avait pu combler l'espace qui était entre ces îles et la terre ferme. — Les Échinades, selon Ovide, étaient autrefois des naïades ou nymphes. Voici, selon lui, le sujet qui les fit changer de forme. Un jour, elles firent un sacrifice de dix jeunes taureaux, et y appelèrent tous les dieux champêtres. Mais, par mépris ou par oubli, elles n'invitèrent point à cette fête le fleuve Achéloüs. Il se fâcha de cette injure, fit enfler ses eaux plus qu'elles ne s'étaient jamais enflées jusque là, et les fit passer dans des lieux où jamais on ne l'avait craint; puis, avec leur aide, il arracha des forêts de leur place, entraîna de vastes campagnes, et emporta jusque dans la mer, et ces dédaigneuses nymphes, qui se souvinrent alors de lui, et les lieux même qu'elles habitaient. Ainsi, par la violence du fleuve, et par l'effort des flots de la mer, la terre qui portait ces nymphes fut divisée en cinq parties qui leur servirent comme de tombeau, et ces îles sont les Échinades. E.

ÉCHINE. Ménage a cru que ce nom était dérivé de l'italien *schiena*, fait, dans le même sens, du latin *spina*, épine du dos, en changeant le *p* en *ch*. Mais c'est avec raison que le plus grand nombre des étymologistes affirment que son radical est le mot grec *echinos*, qui signifie hérisson. Aristote (liv. III, *Hist. des anim.*, chap. XIV), a le premier donné le nom d'échine (*echinon*) au ventre ou tronc des animaux cornus et ruminants, en raison de ce que ses aspérités lui ont paru avoir quelque ressemblance avec les piquants du hérisson. Les anatomistes ont ensuite appliqué la signification de ce nom au rachis ou colonne vertébrale de tous les animaux dont le squelette est osseux ou cartilagineux, parce que cette colonne est hérissée d'éminences plus ou moins saillantes appelées apophyses épineuses. En raison de ce que la série de ces apophyses occupe la ligne médio-dorsale, la tige osseuse vertébrale (*v.* Colonne, tom. XV, pag. 271), a été aussi désignée sous le nom d'épine du dos, de colonne épinière, qui sont synonymes d'*échine*. Mais ce dernier mot appartient plutôt au langage usuel dans ce sens, et on l'emploie quelquefois comme l'équivalent de *dos*. Les considérations zootomiques physiologiques et pathologiques relatives à l'échine des animaux ont dû être exposées aux articles Colonne, Dos et Vertèbres, parce que ces termes sont beaucoup plus usités en anatomie. — On appelle échinée la partie du dos d'un cochon. En architecture, échine ou ove est le nom d'un ornement semblable à des châtaignes ouvertes, qui se met au chapiteau de la colonne ionique, aux corniches des ordres ionique, corinthien et composite. Cet ornement s'appelle *quart de rond*, lorsqu'il n'est pas taillé. Le verbe échiner signifie au propre *rompre l'échine* et figurément, dans le style familier, *tuer*,

assommer dans une mêlée : échiner de coups, c'est battre outrageusement. *Être échiné*, s'emploie pour avoir un sentiment de fatigue très grande dans l'échine, des douleurs contusives et des meurtrissures dans cette partie du corps. — ÉCHINÉ, ÉE, est une épithète fort usitée en botanique et qui s'applique aux parties recouvertes de pointes dures et piquantes. — Nos lexiques français et les dictionnaires d'histoire naturelle renferment un très grand nombre de termes de botanique et de zoologie qui ont tous le même radical que le mot *échine*, mais dans lesquels le *ch* doit être prononcé dur ou comme un *k*; l'énumération de ces noms suffit pour faire reconnaître ceux qui sont de simples dérivés et ceux qui sont des mots composés : ÉCHINÉENS (famille de mammifères dont le genre hérisson est le type); ÉCHINURE, ÉCHINOPODE, ou ÉCHINIPÈDE (mot hybride), ÉCHINIDES, ÉCHINOSTOME, ÉCHINODERME (*v.* ci-après), ÉCHINOPS (animaux dont la queue, les pieds, la bouche, le derme ou la peau, les yeux, sont garnis de piquants). Les ÉCHINOCOQUES, les ÉCHINORHYNQUES (vers, [*v.* ci-après]), L'ÉCHIDNÉ (*mammifères*, *v.* ci-dessus), les ÉCHINOMIES (mouches, etc.), sont ainsi nommés parce qu'ils sont pourvus de piquants ou de crochets. — En botanique, les termes ÉCHINOCARPE (fruit hérissé de pointes raides), ÉCHINOPÉES, ÉCHINOPODÉES, ÉCHINOPSÉES ou ÉCHINOPSIDÉES (noms de sections de familles de plantes, donnés par Decandolle, Cassini, Richard, etc.), entraînent tous l'idée de piquants associée à celles d'autres objets. LAURENT.

ÉCHINODERMES. Le grand embranchement ou type des animaux rayonnés a été, comme on sait, partagé en cinq classes par Cuvier, savoir : les *échinodermes*, les *vers intestinaux*, les *acaliphes*, les *polypes* et les *infusoires*. Les échinodermes, qui forment la première de ces classes, n'ont pas tous le derme épineux comme leur nom (du grec *echinos*, hérisson, et *derma*, peau : peau de hérisson ou épineuse) pourrait le faire croire. Mais cette disposition existe dans le plus grand nombre des espèces; un caractère plus constant se reconnaît dans les animaux de cette classe, telle qu'on l'a récemment modifiée, c'est la présence, sur tous les points du corps, d'organes exertiles (suçoirs ou cirrhes), qui sont épars ou disposés en séries régulières : c'est par la considération de ce caractère que M. de Blainville a été récemment conduit à nommer les échinodermes animaux *cirrhodermaires*. Ces êtres sont les plus compliqués de tout leur embranchement, ils se rapportent à un nombre extrêmement considérable d'espèces et ont été distribués dans plusieurs groupes principaux : tous sont marins, et se trouvent en bien plus grande abondance dans les contrées chaudes du globe que sous les zones froides ou même tempérées. Ils se partagent en trois groupes principaux, qui devront être traités dans autant d'articles de ce *Dictionnaire*; aussi ne ferons-nous que les indiquer ici : ce sont les *holothurides* ou *holothuries*, les *échinides* ou *oursins* et les *stellérides* ou *étoiles de mer*. Les premiers ont le corps long, coriace, et présentent deux ouvertures : la bouche, qui est antérieure et entourée de tentacules branchus très compliqués et susceptibles de se rétracter; à l'extrémité opposée se trouve l'anus ainsi que l'organe respiratoire, qui est en forme d'arbre creux, très ramifié et susceptible de s'emplir d'eau ou de se vider au gré de l'animal. Le groupe des *échinides* vulgairement appelés *oursins*, se distingue par un corps plus ou moins globuleux, et entouré d'un test ou croûte calcaire à la surface duquel on voit une grande quantité de tubercules ou d'épines mobiles selon les besoins de l'animal et qui servent à ses mouvements; enfin les stellérides sont remarquables par leur corps divisé en rayons, ordinairement au nombre de cinq, et au centre desquels est la bouche, qui sert en même temps d'anus. — L'organisation des échinodermes est encore loin d'être parfaitement connue; leur système nerveux n'a pour ainsi dire été qu'entrevu, et l'on ne saurait dire s'ils possèdent les deux sexes : néanmoins, ce qui est certain, c'est que leurs ovaires

sont très developpés, et qu'un seul individu peut engendrer sans le secours d'un second. Tous ces animaux jouissent à un haut degré de la faculté de voir repousser les parties qu'on leur a enlevées : c'est ainsi que dans les étoiles de mer une seule des branches qui les composent suffit pour reproduire un individu entier. Aristote, Pline et la plupart des anciens naturalistes ont parlé des animaux de cette classe, mais ils les ont confondus avec les mollusques testacés. Rondelet est le premier qui les ait réunis aux zoophytes. Cuvier, qui les a laissés parmi ces derniers, les partage en deux ordres, qui sont les *pédicellés* et les *non pédicellés*. Suivant M. de Blainville, ceux-ci (priapules, siponcles, bonellies), sont des *annélides*, et les autres doivent être distribués dans les trois ordres *holothurides*, *échinides* et *stellérides*, que nous avons indiqués. P. Gervais.

ÉCHINORHYNQUE (zoophyte). Sous ce nom générique, Rudolphi a groupé plusieurs espèces de vers intestinaux, cylindroïdes, alongés, plus ou moins ridés, sans aucune apparence de nerfs, peu vivaces, et remarquables surtout par leur *trompe* ou prolongement antérieur ovale, fusiforme, conique, en massue, ou bien égale dans toute sa longueur suivant les espèces, et recouverte dans toute sa surface par de petits crochets cornés, aigus, recourbés en arrière, disposés en quinconce réguliers, et présentant deux ou trois rangées dans certaines espèces, tandis qu'il y en a jusqu'à quatre-vingts dans d'autres. Cette trompe est attachée au corps par un col qui n'existe cependant pas toujours. — Les mouvements des échinorhynques sont lents et consistent dans le raccourcissement ou l'alongement du corps, dans la saillie ou la rétraction de la trompe, qui se déroule à la manière des tentacules des colimaçons, et au moyen de laquelle ces vers se soutiennent flottant dans les intestins et avec tant de force que si on veut les détacher ils laissent leur trompe ou arrachent une partie de la membrane muqueuse; quelquefois même ils percent la paroi intestinale, sortent de la cavité digestive et séjournent dans le ventre. Les échinorhynques jouissent d'une grande propriété d'absorption; sitôt qu'on les met dans l'eau, leur corps se déride et se gonfle. M. Des-Long-Champs en cite cent cinq espèces qui habitent dans les animaux vertébrés; la plus grande est l'*échinorhynque géant*, qui vit dans les entrailles du cochon et du sanglier, et dont la femelle atteint jusqu'à 15 pouces de longueur. N. Clermont.

ÉCHIQUIER, dans la basse latinité *scacarium*, fait de *scacus*, échec; espèce de tablier divisé en 64 carreaux de deux couleurs, sur lequel on joue aux échecs (*v.* ce mot); on en fait en bois, en ivoire, etc. — La disposition des cases de l'échiquier a été imitée en plusieurs circonstances, et a fait adapter son nom à plusieurs objets. Des arbres, par exemple, sont plantés *en échiquier*, quand ils sont disposés de manière à former plusieurs carrés qui se croisent dans tous les sens. On dit, en termes de marine, que des vaisseaux sont *en échiquier* lorsqu'ils ne courent pas sur la même ligne, et que leurs lignes se croisent comme celles d'un échiquier. Cette disposition a été adoptée dans la tactique militaire, et les lecteurs trouveront ci-après un article spécial de notre honorable collaborateur M. le général Bardin sur ce sujet. On a donné aussi le nom d'échiquier à une espèce de filet carré, soutenu par deux demi-cerceaux qui se croisent au milieu, auquel est attachée une perche, et dont on se sert spécialement pour la pêche des goujons. — Une autre espèce de filet, fait d'une gaze taillée en entonnoir et couronnée d'un cercle à son ouverture, avec une baguette plus ou moins longue pour manche, et qui sert aux enfants et aux naturalistes pour attraper des papillons, a reçu aussi le nom d'échiquier. — En termes de blason, un *écu* (*v.*) reçoit le nom d'échiquier lorsqu'il est divisé régulièrement en plusieurs carrés, dont les uns sont de métal et les autres de couleur. Enfin, c'est le nom d'une justice souveraine établie autrefois en Normandie, et qui subsiste encore aujourd'hui en Angleterre. Nous ne parle-

rons ici que de la première; les lecteurs trouveront plus loin des articles spéciaux sur la *chambre* et sur la *cour de l'échiquier*, en Angleterre, et sur les billets du *petit échiquier*, ou trésor royal. — L'*échiquier de Normandie* était une justice souveraine ou assemblée composée de magistrats et de délégués pour connaître de certaines affaires; sous les ducs de Normandie, c'étaient des espèces d'assises générales, où se rendaient les principaux seigneurs pour juger en dernier ressort les affaires les plus importantes; les prélats, les barons et les baillis royaux étaient tenus d'y assister. L'établissement de cette juridiction date du commencement du xe siècle, lorsque la Normandie eut été cédée par Charles-le-Simple au duc Raoul. Elle prit la place des comtes ou commissaires que les rois envoyaient dans les provinces avec une pleine autorité. Le duc Raoul avait créé en même temps un grand sénéchal, qui réformait les arrêts des juges inférieurs, pendant les temps de l'année où l'échiquier n'était pas assemblé; mais, comme l'échiquier était ambulatoire, et n'était point perpétuel, la charge de grand sénéchal se trouva supprimée par la mort du sénéchal de Normandie. L'échiquier fut alors fixé à Rouen, capitale du duché, et rendu perpétuel à la requête des états, par le roi Louis XII, en l'année 1499. En 1515, François Ier substitua le nom de *parlement* à celui d'*échiquier*. — Quant à la raison qui aurait fait donner à cette juridiction le nom d'*échiquier*, elle est controversée. Nous ne rapporterons pas toutes les opinions qui ont été émises à ce sujet, nous contentant d'exposer ici les principales. Nicot croit que ces cours étaient ainsi appelées de ce qu'elles étaient composées de gens de différentes qualités, comme les pièces du jeu des échecs. Ménage veut, d'après Pithou, que ce mot vienne du verbe allemand *suchen* (et non *schichen*, comme l'écrivent les auteurs du *Dictionnaire de Trévoux*), qui signifie *envoyer*, parce que cette assemblée succéda, comme nous l'avons dit plus haut), aux commissaires appelés dans les anciens titres *missi dominici*. Enfin, Ducange a pensé, avec plus d'apparence de raison, que le nom d'échiquier pouvait venir du pavé de la chambre où cette assemblée se tenait, et qui était fait en forme d'échiquier, ou du bureau même autour duquel étaient les juges, et sur lequel on mettait un tapis divisé en plusieurs carreaux. E. H.

Échiquier ou Quinconce (tactique), sorte de bataille rangée, comprenant plusieurs carrés ou plusieurs subdivisions qui, sur deux ou plusieurs lignes, forment l'ordre tant plein que vide. — L'*ordre en échiquier* était pratiqué par les Chinois bien des siècles avant l'ère chrétienne. Des auteurs prétendent que cet ordre aurait été inventé par Palamède au siége de Troie, et que l'espèce de *taxographie* dont il se servit pour démontrer le jeu des petites phalanges grecques posées en quinconce l'amena à inventer le damier ou table à jouer aux *échecs (v.)*. Cette opinion est erronée, car rien ne prouve que la *phalange* ait jamais manœuvré en quinconce. — Son invention est généralement attribuée aux Romains, et elle est postérieure au siége de Veïes. Ils substituèrent ce système à la ligne pleine, dont plus tard ils firent de nouveau usage. — Aux beaux temps de la milice romaine, l'échiquier était le principe fondamental de la tactique des *manipules* des légions. Par exception, et dans l'intention d'ouvrir un passage facile aux éléphants lancés par l'ennemi, Regulus forma, à la bataille de Tunis, ses manipules autrement qu'en échiquier : elles étaient, disent les Latins, *cuneatim*, ou comme des dents de peigne; les *hastaires* y couvrirent les *princes*. — Quand les manipules eurent été remplacés par les *cohortes*, l'ordre en échiquier fut abandonné, du moins n'est-il pas avéré qu'il se soit maintenu. — A la renaissance de l'art, les Espagnols, sous les ordres du duc d'Albe et de Farnèse, reprirent l'usage de l'échiquier. Les Hollandais, sous Maurice de Nassau, et les Suédois, sous Gustave-Adolphe, imitèrent d'eux cette forme; les Français l'ont prise de Gustave, postérieurement à la guerre de

trente ans. — La Vallière est un des premiers auteurs qui ait parlé d'échiquier, car si le mot *eschiquier* se trouve dans Billon, il y signifie *échelon*. — D'abord, les mots *échiquier* et *bataille rangée* furent synonymes ; mais il faut observer que ce prétendu échiquier ne consistait et ne consiste encore qu'en un arrangement suivant lequel des bataillons, sur deux lignes combinées, sont rangés, à l'égard les uns des autres, à peu près dans la forme des cases d'un damier. — Etre précisément en échiquier, ce serait occuper, par égales portions de vide et de plein, un terrain ayant la forme d'un carré équilatéral, subdivisé lui-même en un nombre déterminé d'autres petits carrés équilatéraux ; mais tel n'est pas le cas, parce que notre échiquier tactique ne représente que deux lignes de cases. Dans notre langue militaire, l'expression *échiquier* n'est pas juste, puisqu'elle signifie seulement que le vide ou les intervalles d'une ligne de bataille répondent au plein d'une autre ligne. — L'ordre en échiquier s'est d'abord appliqué aux feux de pelotons, aux feux en avançant et à d'autres feux d'infanterie ; mais on y a bientôt renoncé. — Dans l'ancienne tactique française, l'ordre en échiquier était fondamental, et admis surtout comme moyen de favoriser les passages des lignes. — Sur la fin du siècle dernier, le système du jeu en échiquier était, suivant quelques auteurs, un ordre inapplicable à une grande armée, un mode laissant trop vulnérables une quantité de flancs. — L'ordre en échiquier est regardé par quelques écrivains comme faible et comme une manœuvre de théâtre ; cependant, si on le pratique peu, c'est surtout parce qu'il demande une imperturbable habileté. On le recommande dans le cas d'une attaque de lignes, et Bonaparte le jugeait propre au mode d'action de l'avant-garde d'une armée et aux passages de rivière en retraite. — Frédéric II goûtait particulièrement ce moyen de manœuvre ; il en faisait emploi avec une étonnante précision. Il est l'inventeur de l'attaque et de la retraite en échiquier, flanquées par des divisions en potence ; c'est aussi ce prince qui, le premier, a soutenu ses retraite en échiquier au moyen d'un carré qui faisait ferme, tandis que l'échiquier marchait. — L'instruction de 1775 ne parlait pas encore d'échiquier, à moins qu'on ne regarde les feux en avançant comme y étant quelque peu analogues. Pourtant, les Français en pratiquaient le mécanisme depuis près de trois siècles. — Le réglement de 1791 considérait l'ordre en échiquier comme une manœuvre de ligne : ainsi, elle est la seule des manœuvres modernes qui soit une imitation des mouvements tactiques que l'infanterie française pratiquait depuis Henri IV jusqu'à Frédéric II. Toutes les autres évolutions antérieures à Frédéric ont été abandonnées. — L'ordonnanc cde 1831 a apporté quelques changements dans les dimensions de l'échiquier.

Gal BARDIN

ÉCHIQUIER (Billets de l'). On nomme ainsi les *bons du trésor* en Angleterre, parce que, dans ce pays, l'administration qui émet ces billets s'appelle l'*échiquier*. Or, on sait que les *bons du trésor* sont des promesses de paiement que l'état, anticipant sur ses rentrées ou voulant renouveler quelque portion de sa dette flottante, émet en retour du prêt que les particuliers lui font pour un certain terme des sommes dont il a besoin. Cette administration cumule avec la trésorerie et les auditeurs des comptes toutes les attributions de notre ministère des finances. La trésorerie dirige et surveille les recettes et les dépenses ; l'échiquier contrôle les unes et autorise les autres, et les auditeurs rendent les comptes généraux des recettes de la trésorerie et des dépenses de l'échiquier, d'après les comptes particuliers des percepteurs et des receveurs. En Angleterre, toutes ces dépenses ordinaires du trésor sont même acquittées avec des billets de l'échiquier. Aussi, la totalité de ces bons à terme y est-elle infiniment plus considérable qu'en France. Ils portent intérêt dès le jour de leur émission, laquelle n'a lieu qu'en vertu d'un acte du parlement, passé ordinairement à la fin de chaque ses-

sion. La banque d'Angleterre, d'accord avec le gouvernement, escompte volontairement ces billets pour leur valeur au cours de la place, les reçoit au pair, en bonifie l'intérêt qui se trouve alors échu, et, par-là, en maintient la valeur et en facilite la circulation. La confiance en ces billets est telle qu'ils font en quelque sorte office de monnaie. Les banquiers anglais y mettent une grande partie de leurs fonds disponibles; car, au besoin, ils sont reçus en paiement de taxes ou sont négociés comme d'autres effets publics (*v.* Bourse [anglaise]). Quant aux intérêts, ils s'ajoutent tous les jours à la somme principale, et sont payés à chaque mutation par l'acheteur au vendeur; lorqu'ils reviennent au gouvernement, il paie au dernier porteur la totalité des intérêts dont celui-ci avait avancé une partie. Cette intervention de la banque permet souvent au gouvernement de contracter une forte dette de cette espèce par une émission considérable. — La conception des bons du trésor ou *billets de l'échiquier* est due au chancelier Montague. Elle lui vint dans un moment où il s'ingéniait à trouver les moyens d'alléger la détresse financière de son maître Guillaume III. La première émission eut lieu en 1696, au taux de 2,700,000 livres sterling : quelques-uns des billets n'étaient que de 10 et même 5 liv. sterling. Aujourd'hui, on n'en émet plus au-dessous de 100 liv. sterl., et la plupart sont de 500 et de 1,000 liv. Les transactions quotidiennes entre la banque et l'échiquier se font principalement à l'aide de billets de 1,000 liv., que la banque dépose à l'échiquier jusqu'à concurrence des sommes qu'elle reçoit pour le compte du gouvernement. — On émet quelquefois, comme en France, des bons du trésor à valoir sur le crédit de l'année actuelle ou des années suivantes, de sorte qu'on anticipe généralement sur les taxes annuelles. Les billets de l'échiquier constituent, avec ceux de la marine et quelques autres analogues, ce qu'on appelle la *dette flottante*; ils ont été souvent convertis en *dette fondée*. C. Pecqueur.

Échiquier (Chambre de l'), juridiction établie en Angleterre pour juger en appel les décisions émanées de la cour du banc du roi (*King's bench*, *v.* Banc), et de la *cour* de l'*échiquier*. — La chambre de l'échiquier est, après la cour des pairs, la principale cour d'appel du royaume, mais elle n'est pas permanente, et sa composition varie suivant qu'elle a à statuer sur les jugements de l'une ou de l'autre juridiction soumise à son autorité. S'il s'agit de reviser un jugement de la *cour de l'échiquier* (*v.* ci-après), la *chambre de l'échiquier* se compose du lord-chancelier, du lord-trésorier, des juges de la cour du banc du roi et de ceux de la cour des plaids communs : c'est un statut d'Edouard III qui a établi cette partie de sa juridiction. — Si, au contraire, l'appel est interjeté contre un jugement de la *cour du banc du roi*, la chambre de l'échiquier est composée des juges des plaids communs et de ceux de la *cour de l'échiquier*, ainsi qu'il a été déterminé par un statut d'Elisabeth. La *chambre de l'échiquier* a encore une autre attribution, qui n'a pas de rapport avec les deux premières : lorsqu'il s'élève dans les autres cours de justice des questions difficiles et d'une grande importance, les douze grands juges se réunissent pour en conférer, quelquefois avec l'assistance du lord-chancelier, avant que les cours inférieures aient rendu aucun jugement. — Ainsi qu'on le voit, la *chambre de l'échiquier* exerce trois juridictions particulières, qui diffèrent entre elles et par les éléments qui les composent, et par leur compétence : elles ne sont pas même formées des mêmes magistrats, et n'ont entre elles de commun que leur dénomination, qui leur vient du lieu où elles tiennent leurs audiences. — La *chambre de l'échiquier* est elle-même soumise, sous le rapport de sa triple juridiction, à la révision de la cour des pairs, qui exerce à son égard des attributions analogues à celles de la cour de cassation, vis-à-vis des autres tribunaux français. E. de Chabrol.

Echiquier (Cour de l'), juridiction particulière à l'Angleterre, et dont les attributions sont d'administrer les revenus de l'état et de veiller au recouvrement de ce qui est dû au roi. — Cette cour paraît être la plus ancienne de celles qui résultèrent du démembrement de l'ancienne cour du roi. Quelques personnes la font remonter jusqu'à Henri Ier; elle existait certainement déjà du temps de Henri II; mais elle ne fut organisée telle qu'elle existe aujourd'hui que sous le règne d'Édouard Ier. — On la nomme *cour de l'échiquier* à cause d'un tapis en forme de damier qui recouvre une table placée dans le lieu où elle se réunit, et où l'on fait les comptes qui concernent le roi. — Elle se divise en deux sections bien différentes : 1° celle qui a pour objet l'administration des revenus royaux; 2° et la section judiciaire, qui elle-même se subdivise en cour d'*équité*, et en cour de *loi commune*. — Il est difficile d'établir d'une manière nette la ligne de séparation qui existe entre les deux sections de la cour de l'échiquier, on ne trouve rien de précis à cet égard. Blackstone et Gifford disent même qu'on peut intenter le même genre d'actions devant les deux côtés de cette cour. Il n'est pas rare d'ailleurs de trouver en Angleterre des dénominations différentes à une même chose : peut-être la différence n'existe-t-elle que dans quelques points imperceptibles de pratique qu'il est difficile de saisir. Peut-être aussi provient-elle des empiétements successifs que la cour de l'échiquier a faits sur la cour des plaids-communs. — En effet, dans l'origine, la cour de l'échiquier ne jugeait tout que par voie d'équité, et sa juridiction primitive ne s'étendait que sur les débiteurs du roi, assignés devant elle par les ordres de l'attorney-général, et sur les recouvrements à faire au profit de la couronne. Mais plus tard, au moyen de fictions dont la cour du banc du roi lui avait donné l'exemple, elle chercha à étendre son pouvoir sur certaines affaires qui en principe rentraient dans les attributions des *plaids-communs*. Ainsi, le demandeur qui veut soumettre son affaire à la cour de l'échiquier, suppose « qu'il est fermier ou débiteur du roi, et que le défendeur lui ayant causé un certain dommage, lui demandeur est devenu moins capable de payer le roi », d'où l'on conclut que la cour est compétente en raison de l'intérêt même indirect que peut avoir le roi. Gifford fait même observer que l'on ne conteste jamais si les allégations du demandeur sont exactes ou non. — Il paraît que ce sont ces affaires ajoutées successivement à la compétence primitive de la cour de l'échiquier qui ont donné naissance à la section de la *loi commune*. — La composition de cette cour varie suivant qu'il s'agit de l'une ou de l'autre section. La section d'*équité* se compose du lord-trésorier, et du chancelier de l'échiquier, du chef baron et des trois barons de l'échiquier. On nomme ces derniers *barons* parce que, dans le principe, les juges de l'échiquier devaient avoir ce titre; et, bien qu'il ne soit plus nécessaire aujourd'hui d'être baron pour faire partie de cette cour, on a maintenu le titre par suite de l'usage, si commun en Angleterre, de conserver le nom des choses qui ont entièrement changé. — La section de la *loi commune* n'est composée que du chef baron et des trois barons. — Les principaux officiers établis près de la cour sont, 1° un *baron praticien*, chargé de recevoir les serments des schériffs, des sous-schériffs et de certains autres fonctionnaires; 2° un *attorney-général*, auquel on doit donner communication de toutes les affaires qui intéressent la couronne, et qui y est toujours partie poursuivante dans l'intérêt du roi; 3° trois *moniteurs* chargés de mettre sous les yeux des juges le courant des affaires : ils ont quelque analogie avec nos greffiers; 4° deux *chambellans* préposés à la garde des minutes des jugements, et du livre appelé *Dooms-day*, qui est une espèce de registre cadastral

établi sous Guillaume-le-Conquérant. Ces différents officiers ont sous leurs ordres une foule d'autres employés dont les dénominations et les fonctions sont extrêmement variées. — Les appels de la *cour de l'échiquier* sont, dans certains cas, portés immédiatement devant la cour des pairs, et dans d'autres devant la *chambre de l'échiquier* (*v.* ce mot ci-dessus). E. DE CHABROL.

ÉCHO (du grec *échos*, son). Le *son* (*v.*) est produit par les ondulations de l'air, c.-à-d. que l'air mis en mouvement par les vibrations d'un corps dit *sonore* va frapper le tympan de l'oreille, ce qui produit en nous la sensation du son. — On a constaté par des expériences que le son parcourt 338 mètres par seconde ; on sait encore qu'une personne ne peut articuler que dix syllabes pendant ce court espace de temps. — L'air étant composé de molécules élastiques, si, après qu'il a été mis en mouvement par un corps sonore, il rencontre un obstacle, il doit se réfléchir en faisant avec la surface de l'obstacle des angles de réflexion égaux aux angles d'incidence, suivant les lois de la *catoptrique* (*v.*). Le son produit par l'air ainsi réfléchi s'appelle *écho*. — La manière dont ce phénomène se produit est facile à concevoir : représentez-vous une personne articulant des syllabes en face d'un rocher qui a la propriété de réfléchir les sons : si cette personne est trop près du rocher, l'écho sera nul pour elle, attendu que le son de chaque syllabe qu'elle prononcera parviendra à son oreille pendant qu'elle articulera les syllabes qui viendront après ; elle n'entendra donc qu'un bourdonnement confus. En effet, nous avons dit ci-dessus que le son parcourt 338 mètres par seconde ou $\frac{338}{10}$ = 33,8 mèt. en $\frac{1}{10}$ de seconde : si donc l'observateur se trouve à 17 mèt. du rocher, la syllabe qu'il aura prononcée lui sera répétée immédiatement après par l'écho, parce que le son aura employé $\frac{1}{10}$ de seconde, et parcouru 17 mèt. pour aller au rocher, et autant pour revenir à l'oreille de l'observateur. Si la même personne se trouve à 338 mèt. de la surface réfléchissante, et qu'elle prononce dix syllabes dans une seconde, elle entendra la répétition de la première immédiatement après qu'elle aura articulé la dernière, etc. Enfin, plus l'observateur sera éloigné de la surface réfléchissante, plus il percevra distinctement les effets de l'écho. — L'écho qui ne répète qu'une fois est dit *simple* ; on l'appelle *multiple* lorsqu'il répète les mêmes mots un certain nombre de fois : il y en a beaucoup en divers pays de cette dernière espèce, qui répètent 10, 15, etc., fois ; Monge et d'autres savants en ont observé un dans la cour du château de Simonetta, en Italie, qui répète le même mot 40 fois. — Pour se rendre raison des effets des échos multiples, on suppose que les mêmes sons sont réfléchis par des surfaces parallèles entre elles, de la même manière que les effets de la lumière sont multipliés par deux glaces placées l'une en face de l'autre ; cette explication est conforme aux principes de la géométrie et de la physique : on observe, en effet, que la cour du château de Simonetta est fermée, en partie, par deux ailes de bâtiments qui sont parallèles entre elles. — On distingue dans les lieux qui produisent de l'écho deux points remarquables : le premier s'appelle centre *phonétique* (*phônê*, son), c'est l'endroit où le son est produit ; le second centre prend le nom de *phonocamptique* (*phonê*, et *camptô*, je réfléchis), c'est un des points de la surface réfléchissante. — Dans certains lieux, le son réfléchi ne revient plus au centre phonétique. Si, par exemple, deux personnes se placent aux foyers d'une voûte *elliptique* (*v.*), elles pourront converser ensemble, même à voix basse ; mais les paroles que chacune d'elles prononcera ne lui reviendront point ; elles ne seront pas non plus entendues des personnes qui pourront se trouver dans le même lieu. La raison en est fort simple, quand on sait que deux rayons tirés des foyers d'une *ellipse* (*v.*) à un point quelconque de sa circonférence font des angles égaux avec la tangente qui passe par ce point. Quelques

physiciens ne sont pas satisfaits de la méthode qui explique les effets de l'écho suivant les lois de la catoptrique; car M. Biot, par exemple, a observé que, en parlant dans un tuyau d'un millier de mètres de long, ses paroles lui revenaient répétées plusieurs fois. Ici, il n'y avait pas de snrface directement réfléchissanle. — Pour rendre raison de ce phénomène, on suppose qu'il se forme des *nœuds* (des repos) dans l'intérieur, qui ont de l'analogie avec ceux des instrnments à vent, tels que le flageolet. — D'autres physiciens prétendent, avec beaucoup de raison, que les vibrations des corps environnants ont beaucoup d'influence sur les modifications et les répétitions des sons. — Un écho est *monosyllabique*, *polysyllabique*, suivant qu'il répète une ou plusieurs syllabes. Il y en a un à Woodstock qui répète 20 syllabes. — On a mis en pratique les théories que l'on connaît pour donner à certaines constructions la faculté de répéter les sons : on n'y a jamais bien réussi. Les échos les plus singuliers qui s'observent dans certains édifices sont presque tous le produit du hasard (*v:* les articles Catoptrique, Ellipse et Son).

Teyssèdre.

ÉCHO (mythol.) était chez les Grecs une nymphe, fille de l'Air et de la Terre: Ausone, poète latin, d'après l'affectation qui lui est propre, la fait fille de l'Air et de la Langue. Tous les effets physiques, comme nous l'avons dit ailleurs, passaient par l'imagination des Hellènes, et s'y coloraient de sa vive couleur; ils prenaient chez eux une ame, un corps, un visage. Les dernières syllabes de la voix hnmaine, que les bois, les antres, les montagnes, les ruines abandonnées, répètent avec tant de charme, d'harmonie et de tristesse, ne pouvaient manquer d'avoir place parmi les merveilles de lenr mythologie. C'est ce qui a si justement inspiré à Boileau ces deux vers si pleins de langueur :

Echo n'est plus dans l'air un son qui retentisse,
C'est une nymphe en pleurs qui se plaint de Narcisse.

Le nom de cette nymphe nous retrace en même temps son premier amour pour les récits, et son dernier malheur qui dure encore, et durera autant que l'air et la terre dont elle est fille, *échô*, en grec, signifiant *son*, *bruit*, *voix finissante*. Habitante des rives du Céphise, non loin d'Athènes, au pied du mont Pentélique, elle devint si éperdûment éprise de Narcisse, fils de ce fleuve, qu'elle le suivait dans les bois, à la chasse, au fond des antres, au bord des fontaines, et répétait dans les lieux solitaires jusqu'à la voix de ce jeune prince, afin de l'y attirer lui-même. Narcisse dédaigna son amour; elle, honteuse et désespérée, se retira dans la profondeur des forêts, s'y cacha dans les cavernes les plus reculées. Elle y dépérit de jonr en jour, et ne reparut plus parmi les chœurs des nymphes; vainement ses compagnes la cherchèrent-elles, on ne la revit plus depuis. Seulement, on entend toujours sa voix plaintive, ce qui a fait dire que ses os, seuls restes de ses formes jadis si belles, furent changés en rochers, mais que la voix lui resta. Némésis prit soin de la venger : elle inspira à Narcisse le triste amour de soi-même. Incessamment penché sur le miroir des lacs et des fontaines, il y périt consumé de ses propres feux. Écho, de son côté, avait dédaigné les amours de Pan, vainement épris de cette nymphe. — On pense que c'est quelque amant de la nature qui, dans ces premiers temps, rechercha les causes physiques de la réflexion du son. Les malheurs d'Écho sont encore diversement racontés. Les mythologues disent qu'Écho, de concert avec Jupiter, amusait Junon par les contes les plus divertissants, afin de distraire l'attention de cette jalouse déesse lorsque son infidèle époux, aux bras de quelque nymphe, oubliait la foi conjugale. Junon s'aperçut de la ruse; elle retira une portion de la voix à la nymphe, ne lui laissant plus que le pouvoir de prononcer les dernières paroles des autres. Dans cette charmante allégoric, les Grecs sont conséquents à la physique, puisque, comme l'on sait, Junon chez eux était l'air, et que c'est l'air qui est le générateur et le véhicule du son. Varron appelle Écho la compagne des Muses. Elle anime, en effet, et peuple

même les solitudes, car on a entendu sa voix répéter les mots jusqu'à quarante fois. Écho est la consolatrice des amants, et l'amie du bûcheron, du pauvre pâtre et des chasseurs, dont elle redit le son des cors si doux à leurs oreilles. Ainsi donc, les Grecs touchent, par l'attrayante fiction d'Écho, à cette poésie mélancolique du Nord, que nous avons appelée *romantisme*. — Voici des vers qui peignent parfaitement tous les accidents physiques qui naissent de la voix de cette nymphe. Ces vers sont du carme provençal Louis, dans sa *Madeleine au désert*. C'est la sainte qui parle :

Echo, fille modeste, et l'ame de ma loge,
Qui ne dis jamais mot, si l'on ne t'interroge,
Solitaire si belle, ou voix de paradis,
Qui réfléchis si bien sur tout ce que tu dis,
Et parle d'autant plus qu'on veut te faire taire,
De mes tristes discours témoin auriculaire,
Encor bien que jamais tu ne parles qu'en l'air,
Il est bon, toutefois, de te faire parler.

Écho est aussi un certain genre de poésie dont les derniers mots ou dernières syllabes des vers ont un sens à la rime tellement clair, lorsqu'elle est répétée, qu'il semble que ce sont deux personnes qui parlent; mais dont l'une répond comme l'écho, par une ou deux syllabes au plus, témoins ces vers de Joachim du Bellay, vieux poète français :

Qui est l'auteur de ces maux avenus? — Vénus.
Qu'étais-je avant d'entrer en ce passage? — Sage.
Qu'est-ce qu'aimer et se plaindre souvent? — Vent.

Quelquefois aussi c'est un seul personnage, ou le poète seul qui fait l'écho :

Nos yeux par ton éclat sont si fort éblouis,
Louis,
Que lorsque ton canon, qui tout le monde étonne,
Tonne, etc., etc

Les Grecs et les Romains furent les inventeurs de ce genre de poésie; les Hébreux mêmes affectaient ces rimes de la nature jusque dans leur prose. Aristophane, Callimaque, un Goradas et un Léonides dans l'*Anthologie*, nous en ont laissé des traces. Nos vieux poètes français, si habiles, si variés, n'ont pas manqué de s'emparer de ce genre de poésie, tombé mal à propos de nos jours en discrédit. On devrait ressusciter, en ces temps de hardiesses littéraires, ainsi qu'on l'a fait du sonnet, toutes ces sortes de poèmes charmants qui ont exercé la verve, l'imagination et la patience de nos vieux poètes, si négligés, bien à tort, de leurs neveux. On dirait que dans le XVIII[e] siècle on ait pris à tâche de frapper de monotonie notre poésie, en tarissant les flots si abondants de ses vieilles sources. Nous finirons par un autre exemple de poésie à écho : c'est la Madeleine qui, dans le désert de la Sainte-Baume, s'entretient avec son divin amant, Jésus-Christ :

Hôtesse des rochers, qui me réponds ainsi,
Voudrais-tu derechef me répondre à ceci? — Si.
Après ces questions de ma bonne fortune,
Combien t'en fais-je encor, pour ne t'estre importune?
Fais-moi savoir enfin si de ce triste lieu [— Une.
Je pourrai quelque jour aller tout droit à Dieu. — Adieu!

Ces vers si naïfs, cette conversation si naturelle, si doucement empreinte de la simplicité primitive, de la sainte candeur et de la paix des solitudes, reposent l'ame des vers pompeux et à effets de quelques-uns de nos versificateurs.

DENNE-BARON.

ÉCHOPPE, ÉCHOPIE ou ÉCHOPETTE, vieux mots français qui signifient *petite boutique*. On les dit dérivés du mot anglais *shop*, qui a la signification de *boutique*; mais est-il bien prouvé que nos voisins d'outre mer, qui ont tant fait d'emprunts à notre langue, ne lui aient pas fait aussi celui-là? Le savant Huet, dans ses *Antiquités de Caen*, dit que le mot *échoppe* est synonyme de *cage*; et, en effet, rien ne ressemble plus à un oiseau en cage qu'un homme dans une échoppe, où il peut à peine se retourner. L'échoppe est une petite boutique en bois, tantôt adossée contre un mur, couverte d'appentis, et placée dans des lieux fréquentés, tels que les parvis des églises, les places publiques, les marchés, les ponts, les quais, les carrefours, les principales rues; tantôt mobile, ambulante, portée sur des roulettes, et traînée par un homme, un cheval ou un âne. — Autrefois, les échoppes étaient bien plus nombreuses dans Paris qu'à présent : les façades des hôtels des

grands seigneurs, le voisinage et même l'intérieur des palais, des édifices publics, en étaient encombrés. Les marchands, les artisans, ne rougissaient pas alors de leur profession : ils n'avaient pas la sotte vanité de se dire négociants, artistes. Le barbier, le perruquier, rasait, frisait dans son *échoppe*, et non pas dans un *salon*. Des merciers, des bijoutiers, des libraires, faisaient leur commerce dans une échoppe, et leurs affaires y prospéraient tout aussi bien que celles des marchands d'aujourd'hui dans leurs somptueux magasins. Vers 1780, on établit sur une partie des quais une longue file d'échoppes, louées au profit de la ville à des fripiers, à des marchands de ferrailles. Ces échoppes obstruaient la voie publique, privaient les passants du coup d'œil de la rivière, et offusquaient désagréablement la vue, surtout au bas du Pont-Neuf, sur le quai de la Mégisserie, qui prit alors le nom de quai de la Ferraille. C'est là que, malgré les défenses de vendre le dimanche, l'ouvrier, libre ce jour-là, venait se pourvoir de culottes et de chapeau. Ces échoppes ayant usurpé la place occupée deux fois la semaine par le marché aux fleurs, les jardiniers-fleuristes, à leur tour, établirent devant les échoppes leurs pots et leurs arbustes; et ce quai devenait aussi impraticable les jours de marché qu'il était dangereux la nuit, à cause des voleurs qui avaient la facilité de s'esquiver par l'*arche Marion*, où le guet à cheval ne pouvait passer. Ailleurs aussi, les échoppes embarrassaient les rues, et gâtaient la symétrie des places. Cette invention de la cupidité de quelques particuliers et même de quelques corps fut supprimée par lettres-patentes du roi, en mai 1784. On ne conserva que les échoppes qui avaient été aliénées au profit du domaine royal, et on n'autorisa pour l'avenir que les échoppes mobiles. Un grand nombre d'étalagistes et de gagne-petit se trouvaient dans l'embarras, lorsqu'un arrêt du conseil, du 4 oct., restreignit encore la tolérance. L'abbé Baudeau, célèbre économiste, et le directeur des finances du duc de Chartres (père du roi Louis-Philippe), firent pour lui, de ces circonstances, un objet de spéculation; et, comme l'état de son trésor ne lui permettait pas d'achever les nouveaux bâtiments du Palais-Royal, ils lui persuadèrent de faire construire, entre la seconde cour et le jardin, ces petites et vilaines boutiques en bois, qu'on y a vues pendant plus de 40 ans, et qui n'étaient que des échoppes. Celles qui obstruaient diverses galeries et la seconde cour de cet édifice, ainsi que les quatre péristiles du Louvre, ont aussi disparu. La place du Carrousel, avant qu'on eût commencé de l'agrandir sous le consulat, n'avait, près du grand guichet du Louvre, que la largeur d'une rue ordinaire, formée d'un côté par l'humble barrière en planches qui servait alors de grille au château des Tuileries, et de l'autre par une file d'échoppes, occupées par de petits libraires, des écrivains, des marchands de gâteaux, etc. Ainsi, avant la révolution, la distance entre la nation et son souverain était bien plus rapprochée qu'on ne se l'imagine.—Enfin, les places, les rues, les quais ont été élargis, et les échoppes, même celles qui appartenaient à l'état et à la ville, ont presque entièrement disparu. On en trouve encore au Palais-de-Justice, dans les environs de la chambre des pairs et de celle des députés. Elles sont louées à des libraires, à des écrivains publics. Mais les échoppes en bois que l'on voit dans divers quartiers de Paris sont principalement occupées par les bureaux des bateaux sur la rivière, et des différentes voitures *omnibus*, ou par des écrivains, des savetiers et des ravaudeuses : ces deux dernières classes se contentent même souvent du modeste tonneau. On peut mettre aussi au nombre des échoppes plusieurs boutiques de quelques passages anciens et modernes, et celles qui forment tout un côté de la rue Neuve-Bourg-l'Abbé. Parmi les échoppes ambulantes, on peut citer celles des marchands d'encre, de balais, de petits pains au lait, celles qui montrent des curiosités, optiques, nains, marionnettes, et même les *vespasiennes*.—En termes

d'art, on appelle *échoppe* ou *échople* une sorte de burin, une pointe plate et tranchante à une de ses extrémités, dont se servent les graveurs, sculpteurs, orfèvres et serruriers. H. Audiffret.

ÉCHOUAGE, Échouement, Échouer, termes de marine. On appelle Échouage une plage unie, sur la côte, dans une anse, etc., sur laquelle viennent s'arrêter, en touchant sans danger, les navires de petite dimension, et les embarcations dont les équipages peuvent facilement sauter à terre. Dans la Méditerranée, les pêcheurs de sardines viennent à l'*échouage*, en rentrant de leur expédition, et tirent leur bateau sur la plage (on sait qu'il n'y a pas de marée dans la Méditerranée), pour vendre le produit de leur pêche. — Les bâtiments de guerre, portant du canon, doivent éviter l'*échouage*, à moins que ce ne soit sur des vases molles qui leur permettent de conserver leur équilibre. Sur le sable, en effet, le navire, au retrait de la mer, devrait craindre de rester sur le côté, ce qui pourrait entraîner des avaries majeures, telles que le sabordage du côté inférieur, ou tout au moins le déplacement du centre de gravité du navire, par la chute d'un ou plusieurs canons du bord opposé : dans l'un ou l'autre cas, il y a impossibilité pour le navire de se relever au retour du flot. Les bâtiments marchands sur leur lest, ou dont le chargement est bien arrimé, peuvent sans inconvénient se coucher sur le côté à l'*échouage*, et se relever facilement au flux : on a pu le remarquer dans les bassins au port du Hâvre. On dit aussi l'*échouage* d'un bâtiment : c'est l'action d'aller, de s'arrêter au lieu de l'*échouage*. Il est toujours volontaire, et diffère en cela de l'*échouement*.

Échouement, action d'un navire qui touche un haut-fond, un rocher, un écueil, etc., et s'arrête faute d'eau suffisante pour le retenir à flot. Si le navire a donné sur l'écueil avec une grande vitesse, il est presque toujours défoncé par l'*échouement*; si c'est pendant une tempête, les coups de mer ont bientôt brisé le navire arrêté. Dans l'un ou l'autre cas, l'*échouement* entraîne toujours le naufrage. De nos jours, les annales des naufrages ont enregistré l'affreux *échouement* à l'entrée du port de Boulogne en 1833, et la disparition immédiate du trois-mâts anglais l'*Amphytrite*, chargé de porter 150 femmes à Botany-Bay. La population de Boulogne, condamnée à être spectatrice de cet horrible drame, dut se résigner à recueillir les corps des victimes et à leur rendre les derniers devoirs. Deux infortunés marins de l'équipage purent seuls être rappelés à la vie. Quelquefois l'*échouement* a lieu par une belle mer et sans avarie immédiate : alors il faut alléger le navire par tous les moyens possibles, afin de le remettre à flot. Ces efforts restent trop souvent sans succès. On connaît la trop cruelle célébrité de l'*échouement* de la frégate française la *Méduse* (2 juillet 1816, à 3 heures après-midi), sur le banc d'Arguies, près les côtes d'Afrique. Tous les efforts pour sauver ce bâtiment furent inutiles ; il fut évacué à l'aide des diverses embarcations et du fameux radeau, à l'exception de 17 malheureux que l'on retrouva sur la fréfrégate abandonnée 52 jours après son *échouement*.

Échouer, dans l'acception active, signifie la volonté de conduire un navire à l'*échouage*, soit pour le réparer, soit pour le nettoyer, soit enfin pour tout autre motif. Il exprime aussi l'action de jeter avec intention un navire à la côte pour le soustraire à la prise par l'ennemi et en sauver l'équipage. — Dans l'acception neutre, *échouer* veut dire arriver à l'*échouage* ou à l'*échouement*. Les caboteurs et les navires *échouent* dans les hâvres, les ports, etc. Une baleine a *échoué* en 1829 sur les côtes de la Hollande. Maslin.

ECKMUHL (Bataille d'), livrée sous Ratisbonne par l'empereur Napoléon à l'archiduc Charles, le 22 avril 1809. Le vainqueur d'Austerlitz, d'Iéna et de Friedland croyait avoir vidé tous ses différends avec les puissances du Nord, et s'occupait exclusivement de l'Espagne. Le traité de Tilsitt, franchement exécuté par les cabinets de Berlin et de Péters-

bourg, lui donnait une juste confiance, et le peu de troupes qu'il avait laissées en Allemagne était un éclatant témoignage de sa bonne foi. Ces troupes n'allaient pas à 80,000 hommes; on n'y comptait pas, à la vérité, 40,000 Bavarois et 36,000 autres confédérés; mais ces peuples pouvaient nous trahir quatre ans plus tôt qu'ils ne l'ont fait; et si la coalition les eût gagnés à cette époque, si la Prusse se fût soulevée au moment où l'Autriche recommençait ses armements, les corps de Davoust, de Bernadotte et d'Oudinot, séparés les uns des autres par d'assez grandes distances, auraient été anéantis avant que Napoléon eût été à même de les secourir.— Quatre divisions de sa grande armée s'avançaient à marches forcées vers les Pyrénées, et il les avait franchies lui-même pour exécuter les plans qui devaient mettre un terme à l'insurrection espagnole. Mais l'Autriche, abandonnée par ses alliés, se crut assez forte pour nous chasser de l'Allemagne; et les 500,000 hommes qu'elle avait rassemblés auraient pu y suffire, si elle avait exécuté ses projets avec autant de promptitude qu'elle avait mis de perfidie à les combiner. L'étoile de Napoléon le sauva d'une destruction qui paraissait inévitable. Endormi long-temps par les assurances pacifiques d'une cour qui méditait sa perte, il apprit enfin qu'on se jouait de sa loyauté; et du fond de l'Espagne il prépara la seconde conquête de Vienne. Les quatre divisions qui marchaient sur les Pyrénées firent volte-face à Lyon, et revinrent sur le Rhin pour combattre sous les ordres de Masséna. Lefèvre alla prendre le commandement de l'armée bavaroise; Vandamme se mit à la tête des autres forces de la confédération; 20,000 Saxons furent rassemblés par Bernadotte; Oudinot partit de Hanau avec son corps d'armée pour se rapprocher de Ratisbonne, et Davoust, dont les 50,000 hommes étaient cantonnés dans la Thuringe, reçut l'ordre de se diriger sur cette même ville pour se concentrer dans les environs d'Abensberg.— L'archiduc Charles pouvait aisément déjouer ces combinaisons, comme il en avait le projet: 180,000 Autrichiens étaient sous sa main; de fortes réserves s'avançaient de tous côtés pour le soutenir. Kollowrath et Bellegarde, qui formaient son aile droite, avaient quitté la Bohême pour se diriger sur Eichstadt, dans l'intention d'intercepter les communications de Davoust, de le rejeter dans la Thuringe, et l'archiduc marchait sur Munich avec son centre et son aile gauche, pour anéantir les Bavarois avant qu'Oudinot et Masséna eussent pu les rejoindre. Si ces mouvements avaient été exécutés dès le 5 avril, c'en était fait de l'armée française: Napoléon en eût trouvé les débris sur les bords du Rhin. Mais ils ne commencèrent que le 10; ils furent même si lents que l'archiduc ne parut sur l'Iser que le 15. Lefèvre put évacuer la Bavière avec le roi Maximilien, sans avoir à livrer d'autres combats que des combats d'arrière-garde, en se repliant sur Abensberg et les divers corps de l'armée française; et Davoust, de son côté, eut le temps de gagner Ratisbonne avec les 50,000 hommes qu'il amenait à l'empereur.—L'archiduc en fut informé le 18; et il lui était possible encore de réparer ses fautes en tombant sur ce corps isolé, que les autres ne pouvaient rallier que le lendemain. Mais Davoust prévit cette manœuvre; il laissa le 65e régiment à Ratisbonne pour défendre le pont du Danube, et continua sa marche sur Abensberg. Charles l'attaqua vainement le 19 sur les hauteurs de Thann. Les divisions Friant et Saint-Hilaire s'y couvrirent de gloire; et ce fut à l'abri de ces 20,000 Français que s'opéra sous Abensberg la concentration de l'armée, tandis que, par des mouvements mal combinés, l'archiduc avait étendu ses ailes de manière à laisser entre elles un large espace mal défendu par l'affaiblissement de son centre. Mais il ne lui était plus permis de commettre des fautes: Napoléon, arrivé la veille, n'avait point tardé à reconnaître l'avantage que lui donnait la position de son adversaire. Il prit la résolution de couper l'armée autrichienne par son centre, de s'emparer de Landshut, où

déjà s'étaient formés d'immenses magasins, et de revenir sur l'archiduc pour le rejeter dans le Danube. L'exécution suivit de près la pensée de cette manœuvre : Davoust fut chargé d'occuper le prince Charles avec les deux divisions qui avaient combattu à Thann ; Lannes prit le commandement des deux autres, qui se réunirent aux Bavarois et aux troupes de Wurtemberg. Napoléon voulut combattre à la tête des confédérés, pour raffermir par sa présence leur courage et leur fidélité. Il les excita par ses allocutions, et il tomba avec cette masse de 50,000 hommes sur les 25,000 Autrichiens qui formaient le centre de leur armée. Le corps du général Thierry fut culbuté du premier choc ; celui de Bianchi, posté à Bibourg, fut rejeté sur Kirschdorf et sur le prince de Reuss, dont les bataillons servirent de point d'appui aux fuyards. Wrède et ses Bavarois cherchaient en même temps à réparer le pont de Siegenbourg, sur un affluent de l'Abens, pour tourner la nouvelle position de l'ennemi, et l'archiduc Louis faisait de son côté tous ses efforts pour leur fermer ce passage. L'audace des Bavarois en triompha, et le prince autrichien se hâta d'en prévenir le prince de Reuss, que le maréchal Lannes tournait déjà par sa gauche en chassant vers Rottenbourg les bataillons de Thierry. Les hussards de Kienmayer et les dragons de Levenher ayant tenté d'arrêter cette colonne française, Lannes les avait poussés l'épée dans les reins au-delà du Grosslaher, et l'infanterie de Thierry était tombée presque tout entière au pouvoir du vainqueur. Celle du général Schusteck avait également été forcée de battre en retraite. La résistance du prince de Reuss et de Bianchi à Kirschdorf allait les compromettre : l'archiduc Louis leur ordonna de se replier par les défilés de Birwung sur Pfaffenhausen, et ils sauvèrent leur artillerie et leurs bagages par une retraite habile. L'archiduc Louis s'y retirait lui-même par les bois et les hauteurs de Lutmansdorf, soutenu par le général Radetzki, qui était accouru de l'aile gauche. Mais Napoléon ordonna aux Bavarois de Wrède de les pousser avec vigueur au-delà de Pfaffenhausen ; et ce général, marchant à la tête de son avant-garde, entra pêle-mêle avec les Autrichiens dans cette ville, au moment où ils se disposaient à brûler le pont. — Le général Hiller, qui commandait l'aile gauche de l'armée autrichienne, était resté spectateur de ce combat. Troublé par l'arrivée de Masséna, qui se dirigeait à marches forcées sur Landshut, et par celle du corps d'Oudinot, il avait laissé ses troupes dans les bois d'Hornbach, et s'était contenté d'envoyer les deux brigades du général Vincent au secours de Thierry et de Schusteck, dans les environs de Rottenbourg. Mais ce renfort leur fut moins utile que la nuit, dont l'obscurité arrêta seule la poursuite du maréchal Lannes. L'archiduc Charles avait également envoyé sur ce point quelques bataillons du corps d'Hohenzollern; mais une division de Lannes les rejeta sur la route d'Eckmulh, et le centre de l'armée autrichienne fut entièrement séparé de l'aile droite. Davoust avait prudemment masqué ces mouvements décisifs en trompant l'archiduc par ses démonstrations énergiques ; et après quelques attaques glorieuses, quelques charges assez vives, il était rentré dans son quartier-général de Tengen, pour attendre de nouveaux ordres.—Napoléon félicita les confédérés sur l'intrépidité qu'ils avaient montrée dans cette journée ; il embrassa le prince royal de Bavière en présence de ses troupes, et disposa tout pour s'assurer de nouveaux avantages. L'armée autrichienne se trouvait coupée en trois : Hiller et l'archiduc Louis, repoussés au-delà de Pfaffenhausen, étaient cernés par le centre de l'armée victorieuse, par le corps de Masséna, qui était arrivé sur leurs flancs jusqu'à Freysing, et par une partie du corps d'Oudinot qui prenait position à Abensberg ; l'archiduc Charles, rejeté dans le cul-de-sac du Danube, avait devant lui une division du maréchal Lannes et celles du maréchal Davoust ; et la garnison de Ratisbonne, postée sur ses derrières, interceptait ses

communications avec la rive gauche du fleuve, où manœuvraient encore les corps de Kollowrath et de Bellegarde. Si le 65e régiment eût tenu dans cette ville, l'archiduc était perdu sans ressource; mais le colonel Coutard usa ses munitions en pure perte; et le 20, pendant que l'empereur enfonçait le centre des ennemis, une capitulation imprévue leur livrait ce passage du Danube, après une défense de quelques heures.—L'archiduc put alors rappeler à lui son aile droite; certain désormais d'une retraite, il reprit la confiance qui commençait à l'abandonner, et se livra à des illusions nouvelles. Mais, en présence d'un ennemi qui venait de reprendre une aussi brillante offensive, il montra une irrésolution qui ne tarda point à lui devenir funeste. Napoléon ne l'imitait pas; il ne perdait pas une heure pour assurer ses avantages. Il avait prévu toutes les combinaisons de son adversaire, il était partout prêt à les déjouer et à le battre. Les ordres qu'il avait donnés pendant la nuit étaient les présages d'une autre victoire; et, quoi qu'en aient dit les historiens allemands, rien ne fut laissé au hasard dans ces immortelles journées.—Dès l'aurore du 21, Wrède et Masséna marchèrent de deux points divers sur la ville de Landshut, où le général Hiller s'était replié pendant la nuit. Bessières et les cuirassiers de Nansouty culbutèrent la cavalerie du général Vincent, mirent l'infanterie autrichienne en déroute, et la rejetèrent au-delà de l'Iser dans un épouvantable désordre. Masséna s'empara de Mosbourg et des troupes qui gardaient le confluent de trois rivières; Masséna avait fait trente-six lieues en trois jours pour prendre part à ces conquêtes. La ville de Landshut fut emportée par Mouton, aujourd'hui comte de Lobau, à la tête du 17e régiment de ligne; il criait à ses soldats d'une voix de tonnerre: *Ne tirez pas, et marchez!* Les bataillons de Duka et de Giulay, refoulés par cette attaque impétueuse sur la rive droite de l'Iser, furent en vain secourus par le général Hiller et l'archiduc Louis: Claparède, Masséna et Mouton les attaquèrent simultanément, les forcèrent à la retraite et leur firent essuyer des pertes considérables en hommes et en bagages. Ces 45,000 Autrichiens étaient presque anéantis sans que le prince Charles eût pu les secourir ou qu'il eût songé à le faire; Davoust et la division du prince royal de Bavière l'avaient contenu pendant cette seconde journée, comme la première; 30,000 hommes avaient suffi pour imposer au gros de l'armée autrichienne. Les divisions Saint-Hilaire et Friant avaient culbuté le corps d'Hohenzollern; le maréchal Lefèvre en avait poussé une partie sur le village de Schiesling, au-delà du Grosslaber. Là s'était engagée une canonnade terrible; l'archiduc y avait couru à la hâte, croyant arrêter la principale manœuvre de Napoléon, tandis que ce grand capitaine triomphait sur l'Iser, à douze lieues de lui. Il avait tenté plusieurs fois de franchir la vallée de Laïchling, qui le séparait des Français, et ses colonnes avaient trouvé partout des remparts de fer; la nuit seule avait mis fin à ce combat, livré dans un pays boisé, qui servait merveilleusement à dissimuler le petit nombre des Français qui combattaient sur ce point. L'archiduc Charles le devine enfin; il apprend que Landshut est tombé au pouvoir de l'empereur, et il suppose que son ennemi marche sur Vienne sans s'occuper de lui. Il se flatte d'exterminer Davoust, de le repousser sur l'Iser, et de se placer entre la France et l'armée française.—Mais Napoléon a tout prévu; son but est Vienne, mais il ne laissera point l'armée autrichienne sur ses flancs et sur ses derrières; il se dispose à l'écraser entre Eckmulh et Ratisbonne. Il ordonne à Davoust de prendre le commandement général des troupes qu'il a autour de lui, de tenir contre toutes les forces de l'archiduc, et lui annonce qu'il marche lui-même pour décider la victoire. Wrède et Bessières lui suffiront maintenant pour contenir les restes d'Hiller; Lannes, Vandamme et Masséna sont dirigés vers Eckmulh pendant la nuit. Le prince Charles s'avance de son côté sur Davoust, d'abord avec

80,000 hommes, bientôt avec 54,000, par un changement de résolution qu'il est difficile de concevoir. Un brouillard épais retarde cette attaque; la lenteur des Autrichiens la diffère encore quand le brouillard est dissipé. Charles semblait donner à Napoléon tout le loisir que nécessitait une longue marche : ce n'est qu'à midi que le général Rosemberg arrive sur les avant-postes de Davoust, et à une heure, le canon, qui se fait entendre sur la route de Landshut, annonce l'arrivée de l'empereur des Français. Wukassovich prévient l'archiduc de cet événement, et après avoir essayé de défendre les villages de Lintach et de Buchausen, il est repoussé dans le défilé d'Eckmulh par les cuirassiers du général Espagne. Rosemberg, dont la droite est vivement pressée par les attaques de Davoust, se replie sur les masses du prince Charles. Napoléon dirige le maréchal Lannes et les Wurtembergeois sur le pont et le village d'Eckmulh : repoussés dans plusieurs assauts, ils reviennent avec intrépidité sur les batteries autrichiennes. La division Gudin les appuie par leur droite; l'aide-de-camp Pelet s'empare des hauteurs boisées qui bordent le marais de la Laber; la division Morand traverse cette rivière et fond sur l'ennemi. Ces deux corps prennent et tournent le village; la cavalerie de Nansouty et de Saint-Sulpice charge l'infanterie autrichienne,qui se retire en désordre; celle des Bavarois tourne une batterie de seize canons, sabre les canonniers et s'empare des pièces. Toute cette masse de cavaliers se dirige vers la route de Ratisbonne. Davoust a fait attaquer de son côté les retranchements d'Unterlaichling par le 10e régiment; toute la division Friant l'appuie, et, pénétrant dans la forêt de Santing, chasse devant elle la cavalerie autrichienne. La gauche de Rosemberg, vivement assaillie par la division Saint-Hilaire, est repoussée des bois de Laichling. Une charge arrête un instant la marche de cette division; le maréchal Davoust la ranime, et s'empare des coteaux. — Rien cependant n'était encore décidé. Les accidents du terrain donnaient aux Autrichiens de puissants moyens de défense, tandis que les Français avaient partout des escarpements à gravir; mais ni les réserves de l'archiduc ni celles de Napoléon n'étaient encore engagées. Rosemberg faisait des efforts héroïques, sans que le prince Charles songeât à le renforcer; il fut contraint enfin de se retirer à travers les bois, par Santing et Eglofsheim, pour gagner la chaussée de Ratisbonne; Kollowrath et Hohenzollern reçurent en même temps l'ordre de se rapprocher de la ville. L'archiduc, suivant la judicieuse observation du général Pelet, qui n'était alors que capitaine, l'archiduc s'occupa moins de gagner la bataille que de conserver ses troupes. Leur retraite fut vaillamment protégée par l'artillerie et la cavalerie; les hussards de Ferdinand préservèrent le corps de Hohenzollern des charges de Davoust. Rosemberg profita de la position d'Hoheberg pour ralentir un moment la poursuite des Français; mais leurs avant-gardes gagnaient partout du terrain, et les masses de leur cavalerie, soutenues à droite et à gauche par les divisions de Davoust et de Lannes, chassaient l'infanterie autrichienne de tous les escarpements. — Les Français débouchèrent enfin dans la plaine de Ratisbonne par cinq villages; ils eurent alors l'avantage de la position. L'archiduc Charles le sentit, et sacrifia sa cavalerie pour sauver son armée. Des masses de cavaliers autrichiens, rassemblés en avant d'Egolfsheim, attaquèrent les nôtres avec fureur; les cuirassiers français coururent au-devant d'elles : il s'ensuivit une mêlée horrible à laquelle ne se joignait plus le bruit de l'artillerie. Les deux partis se turent, comme pour assister à un spectacle; le fracas des armes blanches retentit seul dans la plaine. Mais l'avantage resta tout entier aux Français; chacun de leurs morts était vengé par la mort de dix ennemis. Les Autrichiens se retirèrent bientôt dans une confusion inexprimable. Deux forts carrés de grenadiers hongrois soutenaient leur cavalerie; ils furent enfoncés et sabrés par les cuirassiers de

Nansouty et de Saint-Sulpice.— Les deux armées étaient épuisées de fatigue, surtout les divisions françaises, qui avaient fait douze lieues pour arriver sur le champ de bataille. Napoléon leur ordonna de s'arrêter, contre l'avis de l'infatigable duc de Montebello, qui, malgré la nuit, voulait pousser jusqu'au Danube.— Cette journée et celles qui l'avaient précédée coûtèrent à l'Autriche 25,000 hommes, tant pris que tués, douze drapeaux, cent pièces de canon et une innombrable quantité de bagages. Les généraux français Hervo et Cervoni y perdirent la vie, plusieurs autres y furent blessés; mais nos pertes n'approchèrent point de celles de l'ennemi. Sa confusion était si grande qu'un de ses régiments, égaré parmi nos bivouacs, fut amené prisonnier à l'empereur par le colonel Guéhéneuc, aide-de-camp et beau-frère du maréchal Lannes. L'archiduc, rentré dans Ratisbonne, s'occupa toute la nuit à faire filer ses troupes et ses bagages sur le pont qui lui avait été livré; il en fit construire un second pour accélérer sa retraite. Il ne restait qu'une division d'infanterie dans la ville, dont les abords avaient été confiés au courage de sa cavalerie. Le maréchal Lannes est chargé de l'y refouler; la ville est vivement canonnée, et c'est pendant cette attaque qu'une balle frappe l'empereur au pied droit. L'effroi de l'armée est à son comble; il la rassure en parcourant les rangs à cheval, avant qu'on ait achevé de le panser. L'enthousiasme et l'intrépidité en redoublent. Lannes dirige le feu de son artillerie sur une grande maison adossée aux remparts; il l'abat, et ses débris forment une rampe sur laquelle ses soldats se précipitent avec leurs échelles. Labédoyere et Marbot se montrent les premiers sur le parapet. On se bat dans les rues, au milieu de l'incendie, à travers des caissons ennemis qu'une étincelle peut faire sauter; Ratisbonne retombe enfin au pouvoir des Français, et Napoléon reprend le chemin de Vienne. VIENNET, (de l'Académie française).

ÉCLAIR (du latin *clarus*, clair), éclat subit de lumière qui se manifeste dans le ciel, le plus souvent en été, par un temps nuageux. — L'éclair précède ou accompagne le bruit du tonnerre; il y a aussi des éclairs dits de *chaleur*, qui ne sont accompagnés d'aucun bruit. — Les physiciens de nos jours croient avec beaucoup de raison que les éclairs sont produits par l'électricité de l'atmosphère, car dans les cabinets de physique on parvient à imiter avec beaucoup de ressemblance le bruit de la foudre, l'éclair qui l'accompagne et les effets qu'elle peut produire. Suivant eux, un éclair est une étincelle électrique à grandes dimensions. — Supposons donc un nuage fortement chargé d'électricité vitrée, par exemple, et que dans son voisinage il se trouve un autre nuage à l'état naturel, l'électricité du premier nuage, agissant par influence sur le second, décomposera son électricité, etc., et il se fera une explosion accompagnée d'un éclair, tout comme lorsqu'on présente la main à une batterie électrique on entend un sifflement accompagné d'une étincelle. — Le phénomène doit avoir lieu à plus forte raison quand les deux nuages sont chargés d'électricité de nature différente. — Voici la raison pourquoi on entend souvent gronder le tonnerre quelques instants après que l'éclair a brillé: la lumière se propage avec une vitesse extraordinaire, puisqu'elle arrive du soleil à la terre en 8 minutes. Ainsi donc, le temps que ce fluide met à parcourir quelques lieues est inappréciable. — Il n'en est pas à beaucoup près ainsi du son; car, d'après des expériences faites avec le plus grand soin, sa vitesse dans l'air qui nous environne n'est que de 338 mètres par seconde (environ 1/13e de lieue). Que la foudre donc éclate à une lieue de l'observateur, ce ne sera que 13 secondes après qu'il aura vu briller l'éclair que le tonnerre se fera entendre à son oreille. — Lorsque la foudre éclate en même temps que l'éclair brille, c'est un indice que le phénomène vient de se passer non loin du lieu où l'on se trouve. — Il y a des coups de tonnerre qui ne sont ni accompagnés ni suivis d'éclairs; la meilleure raison qu'on puisse donner

d'un phénomène de cette espèce, c'est qu'il se trouve entre le lieu où le tonnerre éclate un nuage assez opaque pour dérober au spectateur la lumière de l'éclair.— Souvent on observe de nombreux éclairs qui ne sont suivis d'aucun bruit. Il n'est pas bien aisé de donner une explication satisfaisante des événements de cette espèce; tout ce qu'on peut dire de plus raisonnable à cet égard, c'est qu'il est possible qu'un éclair brille à une distance assez grande pour que le coup de tonnerre qui l'accompagne ne soit pas entendu du spectateur.—Même difficulté pour rendre raison des *éclairs* dits *de chaleur:* on les attribue à une sorte de phosphorescence produite par des nuages isolés, et qui sont fortement chargés d'électricité. On observe, en effet, dans l'obscurité quelque chose de semblable sur les appareils de physique, sur la surface desquels le fluide électrique est accumulé.— On dit par analogie qu'une glace, le diamant, l'acier poli, produisent des éclairs (*v.* ÉLECTRICITÉ, TONNERRE). TEYSSÈDRE.

ÉCLAIRAGE (arts écon.). La théorie de l'éclairage est une branche importante de la physique générale, et ses développements nécessiteraient un bien long article, qui ne peut trouver place ici. Au mot LUMIÈRE (*v.*), on essaiera de poser quelques principes fondamentaux; quant à présent nous ne nous occuperons que de l'art sous le rapport économique. Déjà aux mots BOUGIE et CHANDELLE, nous avons parlé des moyens de se procurer une lumière artificielle; dans d'autres articles encore de ce *Dictionnaire* on trouvera des notions à ce sujet. Ici nous avons pour objet l'*éclairage au gaz*, qui se répand généralement dans toutes les grandes villes, et dont les avantages réels ont cessé d'être contestés. — Nous allons étudier successivement les diverses parties des appareils propres à la production du gaz; nous verrons ensuite quelles sont les matières premières que l'on peut employer, et les propriétés spécifiques qui doivent déterminer dans leur choix; nous indiquerons plus tard la marche des opérations dans les appareils montés.

Des fourneaux pour la décomposition de la houille.

Ils se construisent en briques, dont la plus grande partie doivent être très réfractaires, car elles ont à supporter une température fort élevée, celles surtout qui composent la voûte sous les vases distillatoires. On emploie à Paris les briques dites de *Bourgogne;* on choisit les marques des bonnes fabriques. Quatre foyers chauffent quatre ou cinq cornues; dans ce dernier cas, les cornues sont sur deux rangs superposés. La voûte du fourneau est construite à demeure, de manière que l'on peut enlever les cylindres qu'elle renferme en démolissant seulement la devanture du fourneau, soit quand il est nécessaire seulement de les retourner, afin qu'ils s'usent uniformément, soit lorsqu'il faut les remplacer parce qu'ils sont altérés par le feu, ou que l'on veut réparer la voûte. — La cheminée de ce fourneau doit être commune à tous les fourneaux semblables qui sont réunis dans une halle de l'établissement. Il suffit, pour qu'elle puisse servir à tous, que le passage, dans sa partie la plus étroite, soit au moins égal à la somme des passages de tous les conduits de la fumée, particuliers à chaque fourneau.

Des cornues, retortes ou cylindres.

On nomme ainsi les vases dans lesquels la distillation ou plutôt la décomposition des substances qui peuvent donner le gaz d'éclairage est opérée. Ces vases sont en fonte. Il est important qu'ils soient exempts de certains défauts, et que la fonte soit d'une bonne qualité; elle doit être *grise*, ce qu'on reconnaît à sa cassure. Leur forme a varié bien des fois depuis l'origine de la fabrication du gaz: on a essayé des cornues rectangulaires aplaties; d'autres cylindriques, posées sur la base du cylindre, et mobiles; d'autres encore en forme elliptique, dont l'axe était placé horizontalement. Ces dernières réussissent assez bien; on les emploie en France aujourd'hui. Quant à ceux de ces vases dont une surface plane est exposée au feu, ils sont sujets à casser dans les

changements de température ; et ceux dont le diamètre est partout égal n'offrant pas assez de surface à l'action du feu, la décomposition est ralentie. — On donne en Angleterre la préférence à la forme de cylindre dont une partie de la paroi est rentrée en dedans : celle-ci réunit les avantages de présenter à la flamme et au charbon à distiller une surface plus étendue que dans les autres formes, et de pouvoir se dilater et se contracter facilement dans les changements de température ; par conséquent d'être moins fragile au feu. L'embouchure de ces cylindres est fermée exactement par un obturateur tourné ; cette partie de la cornue est la plus coûteuse de façon ; elle porte l'ajutage en fonte qui offre une issue au gaz, et, afin d'éviter qu'elle ne périsse avec le corps de la cornue, elle en est isolée, et s'y adapte à l'aide d'une bride serrée par des boulons, et dans laquelle est interposé un lut de *limaille de fer*. — Les *tuyaux* qui conduisent le gaz des cornues au premier condensateur ou barillet, et de celui-ci aux laveurs et aux gazomètres, sont en fonte. Le barillet lui-même est en fonte, et quelquefois en tôle.

Épurateurs ou laveurs de gaz.

Le gaz provenant de la distillation des houilles est toujours plus ou moins souillé de gaz acide carbonique et d'hydrogène sulfuré. On élimine ceux-ci par le moyen de la chaux, qui les absorbe et les fixe les 2 derniers. Cette absorption se fait dans de vastes réservoirs cylindriques en fonte. La chaux éteinte y est interposée dans du foin humide ou dans de la mousse ; on s'assure que le gaz est dépouillé d'hydrogène sulfuré quand il ne noircit plus un papier imprégné d'une solution d'acétate de plomb.

Réservoir d'eau pour le gazomètre.

Ce réservoir est circulaire, construit en maçonnerie très solide, et placé en terre, ou bien il consiste en un bassin formé de plaques de fonte assemblées avec des boulons.

Gazomètres.

Ces réservoirs du gaz sont formés de plaques en tôle, assemblées à l'aide d'une clouure forte et serrée : pour les préserver de la rouille, on les enduit, à chaud, d'une couche du goudron obtenu parmi les produits de la distillation du charbon de terre, et l'on renouvelle cet enduit une fois chaque année. Le gazomètre est toujours d'un poids considérable, quoique l'épaisseur de la tôle soit au plus d'une ligne. Il faut éviter que ce poids forme une pression trop forte sur le gaz qui est introduit dans le gazomètre ; on y parvient en suspendant ce dernier à l'aide d'une forte chaîne et de poulies ; celles-ci sont attachées à la charpente du bâtiment. A l'autre extrémité, on passe dans une forte tige en fer des blocs en fonte, pour faire équilibre avec le poids du gazomètre lorsqu'il est plongé dans l'eau. On conçoit que ce poids augmente à mesure que le gazomètre sort davantage de l'eau dans laquelle il était plongé : afin que la pression fût égale dans tous les instants, il faudrait donc augmenter graduellement le contrepoids lorsque le gazomètre monte en s'emplissant de gaz, et le diminuer au fur et à mesure qu'il se vide en descendant. Pour éviter cette manœuvre, on a imaginé un moyen fort ingénieux : il consiste à employer une chaîne de suspension fort pesante, et dont le poids est calculé de manière à équilibrer constamment le gazomètre ; elle contrebalance son poids, en devenant plus longue au-delà de la seconde poulie, à mesure que le gazomètre s'élève, et elle charge au contraire celui-ci en devenant plus longue de son côté, au fur et à mesure qu'il s'enfonce dans l'eau.

Tuyaux de conduite et de distribution.

Le tuyau qui prend le gaz pour le conduire aux tuyaux de distribution est ouvert près de la partie supérieure du gazomètre, de même que le tuyau qui amène le gaz des appareils. Ces deux tuyaux sont en fonte ; ils doivent être éprouvés soigneusement avant d'être mis en place. Aux premiers embranchements de distribution, les tuyaux principaux peuvent être en fonte ou étirés en plomb. Ceux qui conduisent le gaz dans les maisons

sont presque toujours en plomb étiré; on les contourne avec la plus grande facilité pour leur faire suivre toutes les sinuosités.

Becs.

Arrivé au lieu de la consommation, le gaz va se rendre dans un bec, tantôt simple, tantôt analogue à celui de la lampe d'Argant. Dans le premier cas, le tube à gaz est terminé par une pointe mousse, percée d'un trou qui livre passage au gaz. A peu de distance de la pointe doit se trouver un robinet, qu'on ouvre quand on veut enflammer le gaz. Quelquefois on remplace le trou par une fente, qui présente l'avantage de produire une flamme plus large. Ces dispositions ne sont guère employées que pour l'éclairage des rues; pour éclairer les maisons, il convient de rendre la flamme plus fixe, et le bec dont on se sert alors est celui de la lampe d'Argant. Le tube qui conduit le gaz est terminé par un anneau dont la face supérieure est formée par une lame d'acier percée de trous d'un très petit diamètre et très rapprochés.

Houille.

Celle que l'on emploie pour charger les cornues doit être la plus bitumineuse possible; le choix est ici très important, puisque, avec le même feu, les mêmes ouvriers et les mêmes frais de toute nature, on obtient de différents charbons de terre des quantités de gaz fort différentes. Le *canal-coal* des Anglais, par exemple, fournit par kilogramme, jusqu'à 320 litres de gaz d'éclairage. La qualité moyenne du charbon anglais propre à l'éclairage donne par kilogramme environ 230 litres de gaz; la même quantité du charbon du nord de la France, employé chez nous pour le même usage, ne fournit guère que 210 litres. La houille grasse de Saint-Étienne produirait sans doute davantage; mais elle est très sulfurée et fort chère. On doit aussi tenir compte, dans le choix de la houille, de la quantité et qualité du coke qu'elle peut fournir. Pour que le coke soit bon, il faut surtout qu'il contienne le moins possible de matières terreuses : on en apprécie aisément la proportion par le résidu qu'il laisse en brûlant. Enfin, on doit faire entrer dans les éléments du calcul les prix et la facilité de placement du gaz et du coke, le goudron, les eaux ammoniacales, etc., etc. — Quelle que soit la houille qu'on emploie, la proportion de gaz d'éclairage que l'on peut obtenir dépend du degré de température auquel on la décompose : à une température trop basse ou élevée trop lentement, une partie de l'huile bitumineuse se volatilise sans décomposition, et se condense dans le premier réfrigérant sans produire de gaz; on obtient de l'acétate d'ammoniaque et du gaz hydrogène peu carboné, de l'eau, etc. Si la température était trop élevée, le gaz hydrogène carbonné déposerait une partie de son carbone en touchant les parois trop échauffées, et deviendrait moins *éclairant*; on courrait d'ailleurs le risque d'altérer promptement les retortes en fonte. L'expérience a démontré que le degré de température le plus convenable pour obtenir la plus grande quantité possible de gaz hydrogène le plus chargé de carbone est celle qu'indique le rouge cerise; il faut qu'elle soit le plus égale possible dans toutes les parties de la cornue. — De quelque manière que l'opération ait été conduite, il y a toujours un peu de gaz carboné qui se décompose, et il passe une certaine quantité d'huile bitumineuse à la distillation, environ 1 à 2 kilogrammes par hectolitre de houille carbonisée; on en emploie une partie pour préparer des mastics bitumineux, dont on a commencé à se servir pour couvrir des terrasses, en y mêlant environ les deux tiers du poids d'un corps dur en poudre; et un vernis qui sert à enduire les bois, le fer, et principalement la tôle des gazomètres. Il reste aussi dans la retorte, près du tuyau par lequel le gaze se dégage, une certaine quantité de goudron solide; celui-ci peut-être employé pour une seconde opération. Il suffit pour cela de le concasser et de le mélanger au charbon de terre avant de charger les retortes. On peut aussi s'en servir comme du goudron liquide mêlé au coke, pour chauffer les cornues.

Toutes les parties de l'appareil étant connues, nous indiquerons la marche de l'opération. Si nous supposons, pour prendre les choses dès leur origine, que l'appareil vient d'être monté et le fourneau construit, on fera sécher celui-ci lentement, en entretenant un peu de feu allumé dans chaque foyer. Lorsque la maçonnerie sera suffisamment sèche et échauffée, on chargera les cornues avec du charbon de terre, et afin d'obtenir une production de gaz à peu près constante, et de répartir le travail également dans la journée, on poussera la distillation seulement dans le sixième du nombre total des vases distillatoires; de cette manière, les ouvriers attachés aux fourneaux auront à décharger et recharger quatre fois par jour un sixième du nombre total des cornues montées dans une balle. Chaque cylindre, dans les dimensions de cinq pieds de longueur et quinze pouces de diamètre, contient aux deux tiers de sa capacité 100 kilogrammes de charbon de terre. La place laissée vide dans ces vases distillatoires est nécessaire à cause du gonflement du charbon, un hectolitre mesure rase de houille produisant environ 1 hect. 4 de coke mesure comble. — Dès que la température est élevée jusqu'au rouge, la décomposition commence à avoir lieu, et les produits gazeux que nous avons énumérés plus haut se dégagent. Ils se rendent, par les tuyaux adaptés aux cornues, dans le barillet. La plus grande partie de l'eau, du goudron, du sous-carbonate d'ammoniaque, se condense. — Chaque tuyau adapté à l'un des cylindres plongeant de deux pouces environ dans le liquide du barillet, la communication se trouve interceptée entre les diverses parties de l'appareil et l'intérieur des cornues, ce qui est indispensable pour le temps pendant lequel on vide et l'on charge celles-ci, l'air communiquant alors avec l'intérieur de ces vases. Un tuyau adapté à la partie inférieure du barillet sert à faire écouler l'excédant des produits liquéfiés. Ce tuyau, dit *vide-trop-plein*, est disposé de manière à ne vider le liquide que jusqu'à la moitié du barillet, afin que les tuyaux des cornues plongent constamment de la même quantité. Un tuyau unique adapté au barillet conduit tous les produits gazeux non condensés au premier épurateur ; celui-ci contient de la chaux hydratée, sous forme pulvérulente, allégée par du foin ou de la mousse. Une portion plus ou moins considérable de l'acide hydro-sulfurique est retenue, et le gaz hydrogène carboné se rend par un tuyau dans la partie supérieure du gazomètre : ce dernier à ce moment doit être entièrement enfoncé dans la cuve et rempli d'eau. La légère pression que le gaz lui fait éprouver l'élève au fur et à mesure que ce gaz arrive, et lorsqu'il en est presque entièrement rempli on ferme le robinet de communication avec l'appareil d'où vient le gaz, et l'on ouvre un autre robinet qui laisse passer le gaz de l'appareil de production dans un second gazomètre. Dès que le premier gazomètre est plein, et le robinet d'arrivée du gaz fermé, on peut, en ouvrant un robinet, établir la communication entre l'intérieur de ce gazomètre et les tuyaux de dépense dans lesquels le gaz passe pour arriver chez les consommateurs. — On doit s'assurer de temps à autre s'il y a quelque fuite de gaz dans les diverses parties de l'appareil; on s'en apercevrait difficilement à l'odeur, parce que d'une part tous les ateliers doivent être tellement aérés que le gaz ne puisse jamais s'y accumuler, et que d'autre part l'eau des gazomètres, le gaz qui s'échappe dans la manœuvre des cylindres, etc., répandent déjà une odeur assez forte dans les ateliers. On reconnaît les endroits qui perdent en approchant une lumière des joints, des clouures et de toutes les parties où l'on peut soupçonner quelque fuite. Partout où le gaz aura une petite issue, il s'enflammera à l'approche de la lumière. Cette inflammation ne présente aucun danger, puisque l'air des appareils aura été expulsé par le gaz, et que celui-ci, éprouvant partout une certaine pression, ne pourra donner accès à l'air atmosphérique, et que sa combustion ne pourra par conséquent se propa-

ger à l'intérieur; elle n'aura lieu qu'au dehors et à l'endroit de chaque issue. On se hâtera de boucher les issues qu'on aura découvertes, soit en serrant les boulons si elles se trouvent entre deux brides, soit en posant un peu de lut en tout autre endroit. — Lorsque la décomposition de la houille est achevée, il s'agit de décharger les cylindres et de les recharger : pour cela, on commence par desserrer la vis qui comprime l'obturateur, et l'on enlève la traverse; et pour éviter la petite explosion qui a lieu lorsque le gaz resté dans la cornue et dans le bout du tuyau jusqu'au barillet s'enflamme spontanément, on frappe un coup léger sur l'obturateur; une fissure se détermine tout autour, le gaz en sort; on l'allume avec un bout de mèche; on ôte l'obturateur, on tire le coke dans une brouette dont le coffre est à bascule, que l'on fait rouler d'un cylindre à l'autre; on la vide sur un sol carrelé. Le coke étalé en couches mince s'éteint spontanément. On étend la couche de charbon dans le cylindre; on lute avec de la *terre à four*, dite *terre franche*, les bords de l'obturateur; on se hâte de l'appliquer sur l'embouchure du vase distillatoire, de poser la barre transversale et de serrer la vis. Cette manœuvre, exécutée par des hommes qui en ont l'habitude, dure seulement deux ou trois minutes.

Éclairage au gaz de l'huile.

Les circonstances de la production du gaz de l'huile sont à peu près les mêmes que celles de la production du gaz de la houille, et la plupart des ustensiles sont semblables. Le fourneau est construit de la même manière; les cornues en fonte ont la même forme. La qualité de la fonte est la même, mais elle s'altère moins, parce que la température est un peu moins élevée; elle excède à peine le rouge naissant (600 degrés centigrades). D'ailleurs, les matières grasses, ne contenant point d'azote, ne peuvent donner lieu à la formation de l'ammoniaque, qui, comme on le sait, rend le fer cassant. Le premier réfrigérant et les deux épurateurs nécessaires dans la distillation de la houille sont remplacés ici par un seul condensateur, dans lequel le gaz introduit traverse l'huile même qui doit alimenter la décomposition dans les cornues. Il y dépose l'huile qu'il a entraînée en vapeur, et ne contient plus, en sortant de là pour se rendre au gazomètre, que de l'hydrogène carboné et de l'acide carbonique. Ce dernier gaz nuit, à la vérité, au pouvoir éclairant de la flamme, puisqu'il en augmente le volume sans servir à la combustion; mais il n'est pas indispensable cependant de le séparer. M. Taylor a donc cru devoir éviter la complication de l'appareil. — Le gazomètre est entièrement semblable à celui du gaz de la houille; mais sa capacité doit être moindre, puisque, sous le même volume, ce gaz éclaire trois fois plus; ou, ce qui revient au même, avec un volume trois fois moindre, et la capacité par conséquent trois fois moins grande du gazomètre, on obtient la même quantité de lumière. — Voici la marche de l'opération dans la préparation du gaz de l'huile. On charge les cornues avec du coke en fragments d'une grosseur moyenne, égale à peu près au volume d'œufs de poule. Cette substance est nécessaire pour multiplier les points de contact entre la vapeur huileuse et un corps à la température utile à sa décomposition. A défaut de coke, on pourrait y substituer des fragments de briques, des rognures de tôle, etc. Lorsque les cylindres ont été chargés, lutés et chauffés graduellement jusqu'au rouge obscur, on y laisse couler, en un petit filet, l'huile contenue dans le condensateur; on l'aperçoit couler au moyen d'un petit globe en verre, et on peut en régler la quantité; elle est introduite dans la cornue à l'aide d'un petit tuyau; elle y arrive par l'extrémité opposée à celle où s'opère le dégagement du gaz, afin que, dans le trajet qu'elle a à parcourir, il y ait plus de points de contact entre les surfaces échauffées et l'huile réduite en vapeur, et que la décomposition de celle-ci soit plus près d'être complète. Dans cette opération, il faut éviter que la température soit trop basse ou trop élevée : dans le premier cas, il se volati-

liserait une plus grande quantité d'huile non décomposée, qui ne peut faire partie du gaz d'eclairage, et il se produirait, en outre, de l'acide acétique, dont les principes seraient employés en pure perte, et qui, d'ailleurs, pourrait corroder les appareils; dans le second cas, le gaz hydrogène carboné laisserait une partie de son carbone sur les surfaces trop fortement chauffées, ce qui diminuerait considérablement son pouvoir éclairant. — Cette opération marche d'une manière continue pendant au moins quinze jours; ce n'est qu'au bout de ce temps qu'il devient nécessaire de remplacer les fragments de cokc ou d'autre matière contenus dans les cornues, et dont les interstices commencent à s'obstruer. Le coke ainsi souillé retiré des cornues peut servir comme combustible. Les autres soins que l'on donne à la conduite de cette opération se bornent à alimenter constamment le condensateur avec l'huile qui est nécessaire pour remplacer jusqu'à la même hauteur celle qui se décompose dans les cylindres, et à s'assurer que les différentes parties de l'appareil ne perdent pas. — Pour ne pas dépasser les limites qui nous sont prescrites, nous renvoyons à l'article Résine le détail des transformations qu'on fait subir à cette substance pour l'assimiler à une huile et la rendre propre à la production du gaz d'éclairage. Pelouze père.

ÉCLAIRCIE, terme de marine. Dans les temps de brume et de nuages, on donne le nom d'*éclaircie* aux intervalles de jour, et même aux espaces du ciel bleu qui se découvrent pendant quelques courts instants. Sur les côtes, on en profite avec empressement pour relever les points de reconnaissance; en pleine mer, on saisit l'instant de l'*éclaircie* pour prendre hauteur et connaître la latitnde. Merlin.

ÉCLAIRCIR, ÉCLAIRCISSEMENT. *Eclaircir*, c'est rendre une chose *claire*, *plus claire*. L'usage a fait perdre à ce mot et à quelques-uns de ses dérivés, tant au proprc qu'au figuré, plusieurs de ses acceptions, quoiqu'il en conserve encore un grand nombre dans les deux cas. Ainsi: l'orage a éclairci le temps; cela éclaircit la vue, pour dire, rend la vision plus nette; éclaircir la voix, éclaircir des armes, de la vaisselle, un corps métallique quelconque, c.-à-d. en enlever la rouille, les taches, lui donner tout le poli et l'éclat dont il estsusceptible.—*Eclaircir* se dit aussi en parlant des liquides, d'un sirop, par exemple, que l'on rend moins épais. Le même mot peut s'appliquer à toute opération chimique qui aurait pour but de séparer d'un liquide un corps étranger quelconque qui en altèrerait la transparence. Le mot *éclaircir* ou *clarifier*, qui lui est synonyme dans ce cas, doit bien se distinguer de *purifier* ou *épurer*, qui représente toujours une opération nécessaire à la confection de la chose en question, quelque nouvelle propriété physique, d'ailleurs, que cette chose en acquière.—*Eclaircir* peut encore s'employer peur *faire un vide*, diminuer le nombre, comme : la mitraille a bien éclairci les rangs de ce brave bataillon; mais on ne dirait plus : la peste a bien éclairci ce peuple, ou bien encore cet homme a bien éclairci sa fortune, en parlant de quelqu'un qui aurait follement dépensé la plus grande partie de son argent. En termes de jardinage, on dit : *éclaircir* un bois, une allée; une planche de laitues, etc.; c'est ôter une partie des productions végétales que contiennent ces choses, pour que le reste profite mieux, ou pour que l'air et la lumière y pénètrent davantage.—*Eclaircir* se dit figurément pour rendre une chose évidente, plus intelligible: cet auteur a éclairci bien des vérités; éclaircir un fait, une affaire, une matière, un point de doctrine, etc.; le temps éclaircit la vérité, pour : fait connaître. On dit aussi éclaircir un doute, une question, pour la résoudre; mais on ne pourrait dire, dans le même cas, éclaircir un problème, à moins que la solution n'en eût déjà été donnée, et qu'il s'agît seulement de lever dans la proposition quelque difficulté de grammaire ou de raisonnement, étrangère pour l'ordinaire au fond de la question; et l'on ne dirait pas alors, éclaircir un

problème, mais un ou plusieurs points de la solution qui en a été donnée. On ne dit plus figurément aujourd'hui : éclaircir quelqu'un pour l'instruire d'une vérité dont il doutait, ou qu'il lui importait de connaître; mais le même verbe s'emploie encore sous la forme réfléchie; exemple : cette nouvelle me semble douteuse, il faut que je m'en éclaircisse; ou bien, il importe que nous nous éclaircissions sur-le-champ de cette affaire. Quelques auteurs à qui l'on pourrait peut-être faire le reproche d'avoir un peu trop joué sur les mots ont ainsi défini les trois verbes suivants : « *éclaircir*, *expliquer*, *développer* : on éclaircit une matière, une proposition qui était *obscure*, parce que les idées y étaient mal présentées; on explique ce qui était *difficile à entendre*, parce que les idées n'étaient pas déduites assez immédiatement les unes des autres; enfin, on développe ce qui renferme plusieurs idées réellement exprimées, mais d'une manière si serrée qu'elles ne peuvent être saisies d'un coup d'œil. » Nous sommes très partisans de la nécessité d'attacher aux mots, autant que possible, au moins un sens fixe et déterminé, mais nous demanderions dans ce cas quelle différence il y a entre des idées mal présentées ou mal déduites les unes des autres, quoique la première de ces propositions contienne un sens beaucoup plus général que l'autre, qui ne spécifie qu'un seul vice dans l'énonciation des idées, alors que cette même énonciation peut pécher par cent autres. Des idées mal déduites les unes des autres sont toujours mal présentées. Nous demanderions aussi quelle différence il y a entre un sujet obscur et un sujet difficile à entendre. Nous concevons bien l'action d'éclaircir quelque chose d'obscur en parlant de corps matériels, mais dans le cas en question, le mot *obscur* ou *qui n'est pas clair* (et ils sont à peu près synonymes) aurait eu besoin lui-même d'une exacte définition pour faire entendre clairement ce qu'on voulait dire : il fallait en un mot spécifier dans ce cas, comme dans le suivant, l'espèce de vice par lequel péchait l'énonciation d'idées à laquelle on voulait l'appliquer. Le mot *explication*, pris fréquemment pour traduction d'une langue dans une autre, semble d'une acception beaucoup plus générale que celle à laquelle on le restreint dans ce cas, et l'on pourrait presque dire qu'il forme l'*idée genre*, dont les mots *éclaircir*, *commenter*, *développer*, et tous autres analogues, seraient des espèces. De quelle expression se servirait-on, par exemple, pour rendre l'action par laquelle on voudrait faire entendre à quelqu'un le sens d'un ouvrage abstrait et au dessus de sa portée, tel que le *Contrat social*? Nous le répétons, avant d'assigner à la classe de mots dont nous parlons un sens bien déterminé, il importerait de bien fixer d'abord celui des choses auxquelles on veut les appliquer, comme dans ce cas, par exemple, les principales espèces de vices ou de conditions dont peut être affectée toute énonciation d'idées : ainsi, tant s'en faut qu'un sujet, pour être plus ou moins abstrait, soit toujours profond. Il y a également une grande différence entre ce qui est obscur et ce qui peut être abstrait ou profond. Ce que nous disons ici pour la définition des mots *éclaircir*, *expliquer*, etc., est général pour celle de la plupart des termes qui composent les langues. L'action d'attacher aux mots un sens aussi positif et déterminé qu'ils le comportent est un grand travail, presque encore tout à faire, et dont malheureusement peu de personnes paraissent se douter.

Du verbe ÉCLAIRCIR ont été formés les substantifs ÉCLAIRCIE (*v.* ci-dessus) et ÉCLAIRCISSEMENT. Ce dernier indique généralement l'action de faire comprendre une matière, une proposition qui ne se conçoit pas bien, par suite de quelques vices dans sa manière d'être énoncée, ou de quelque condition qui, suivant ce même mode d'énonciation, la met au-dessus de la portée de celui à qui on veut la faire entendre. On rend cette matière ou proposition plus claire, plus intelligible, en la présentant avec des termes et des formes nouvelles. On dit : l'éclair-

cissement d'un passage, d'un auteur; celui d'un doute, d'une difficulté, etc. Nous n'avons pas d'autres mots que celui d'*explication* pour exprimer l'action de faire entendre une chose qui ne se conçoit pas du tout. Néanmoins, ce terme générique ne saurait nullement être renfermé dans une acception aussi limitée, d'après l'imperfection de notre langage. — De même que le verbe *éclaircir* a perdu plusieurs de ses significations, taut au sens propre qu'au sens figuré, le mot *éclaircissement*, comme beaucoup d'autres, a tout-à-fait perdu la sienne au sens propre, et, par une inexplicable bizarrerie, l'usage, cet inflexible régulateur des langues, a créé une nouvelle locution, *tirer à clair*, qui dans un grand nombre de cas est employée comme synonyme d'*éclaircir*, *eclaircissement*, mais toujours aussi dans un sens figuré: ainsi, l'on dit: il y a du louche dans cette affaire, nous ne la concevons pas bien; il faut la *tirer à clair*, pour l'*éclaircir*.— ÉCLAIRCISSEMENT, en termes de querelle, est pris aussi quelquefois pour *explication*, lorsque nous demandons à quelqu'un s'il a eu l'intention de nous offenser en disant ou faisant telle chose; et c'est surtout dans ce cas que *tirer à clair* lui sert parfois de synonyme: ainsi, cet homme a voulu vous offenser dans telle circonstance; l'honneur vous prescrit d'en venir avec lui à un *éclaircissement*, de *tirer* cette affaire *à clair*. BILLOT.

ÉCLAIRE (bot.) On désigne sous ce nom deux plantes qui n'appartiennent pas au même genre, et qu'on distingue par l'épithète de petite ou de grande. — La PETITE ÉCLAIRE, nommée aussi *petite chélidoine*, *ficaire*, *bassinet* et *herbe aux hémorrhoïdes*, est le *ranunculus ficaria* de Linné, qui appartient à sa polyandrie polyginie, de la famille des *renonculacées* de Jussieu et des herbes *rosacées* de Tournefort. Ses caractères botaniques l'éloignent cependant du genre *renoncule*; son calice n'est composé que de trois folioles caduques au lieu de cinq; ses pétales, au contraire, sont plus nombreux (huit à neuf), ayant aussi chacun une petite écaille à la base; les étamines, les pistils et les graines sont nombreux: ces dernières sont indéhiscentes, obtuses et globuleuses, tandis que dans les renoncules, elles sont comprimées et terminées par une pointe. Toutes ces différences ont autorisé quelques botanistes à la séparer des renoncules pour en former le type d'un genre qu'ils ont nommé *ficaria*, et la plante en question, *ficaria ranunculoides* par Roth. — La *petite éclaire* ou *ficaire* est très commune aux environs de Paris, dans les bois et bosquets ombragés et humides: c'est une petite plante dont les feuilles ont quelques ressemblance, pour la forme et la grandeur, avec celles de la violette odorante, mais sont plus luisantes et un peu plus rondes. Les fleurs, qui paraissent aussi au mois de mars et d'avril, sont d'un très beau jaune, composées de huit pétales luisants et d'un grand nombre d'étamines; les tiges, qui sont faibles et rampantes, ont sept à huit pouces de longueur; sa racine est composée de petits tubercules partant tous du même point, à la manière de ceux des dahlias, dont ils imitent parfaitement la forme, mais en miniature. Ces caractères et l'époque de sa floraison suffisent pour la reconnaître. — La GRANDE ÉCLAIRE, *grande chélidoine*, *felongène*, *herbe à l'hirondelle* (chelidonium majus, Linn.), de la polyandrie monogynie de cet auteur, de la famille des *papavéracées* de Jussieu et des herbes *crucifères* de Tournefort. — Le nom d'herbe à l'hirondelle est la traduction de *chelidonium*, qui est formé du mot grec *chélidôn*, hirondelle; ses caractères botaniques sont: calice à deux folioles caduques, corolle de quatre pétales, étamines nombreuses; un stigmate, une silique linéaire à deux valves, polysperme; sa racine est fibreuse, rougeâtre; sa tige, haute d'environ un pied, est ronde et se divise en plusieurs rameaux; elle est hérissée de poils fins, ou quelquefois glabre; ses feuilles sont profondement pinnatifides, terminées par

une foliole impaire; les folioles ont de fortes dents et un peu de ressemblance avec les feuilles de chêne; les fleurs sont au nombre de cinq ou six, portées sur un même pédoncule, qui termine les rameaux: elles sont d'un jaune citron, moins grandes que celles de la petite éclaire. Cette plante a une odeur assez désagréable, et lorsqu'on la casse, elle laisse échapper un suc jaune, opaque et caustique, qui tache fortement la peau; elle est très commune en France, dans les haies, au pied des murs, et quelquefois dessus; elle est en fleur presque pendant toute la belle saison. Il existe une variété de cette plante à fleurs doubles, à pétales et folioles laciniées, dont quelques auteurs ont fait une espèce qu'ils ont nommée *chélidoine à feuilles de chêne*. — On rapporte des choses très curieuses sur les vertus de ces deux plantes; en voici quelques-unes: le suc de la *petite éclaire* respiré par le nez purge, dit-on, le cerveau; l'eau distillée guérit singulièrement les écrouelles, ce qui lui a valu aussi le nom de *petite scrofulaire*; la racine, réduite en pâte avec l'urine du malade, est bonne pour les hémorrhoïdes; il suffit même d'en porter dans sa poche pour en ressentir les bons effets; une autre propriété non moins singulière que cette dernière, et qui dispenserait du savoir des Dupuytren, des Demours, des Dubois, etc., et, qui plus est, d'un tant soit peu de douleur, est celle de guérir la cataracte, et voici comment on s'y prend: il a été dit plus haut que sa racine était composée de petits tubercules, et c'est avec ces tubercules qu'on opère: on en prend donc quelques-uns, on les écrase de manière à en former une pâte; cette pâte est appliquée, non pas sur l'œil, comme on pourrait le croire, mais sur le petit doigt, et, qui plus est, sur le petit doigt opposé à l'œil malade lorsqu'il n'y en a qu'un. On doit croire qu'avec une propriété aussi énergique, le même moyen doit réussir dans les taies; c'est aussi ce qui a été dit. Mais depuis long-temps on a fait justice de toutes ces propriétés, et la plante est tout bonnement rangée parmi celles qui sont âcres et caustiques, quoique quelques personnes la regardent comme potagère; l'ébullition lui enlève quelque peu son âcreté, comme cela a lieu pour les épinards et même pour la morelle. — Les propriétés de la grande éclaire sont non moins singulières que celles de la précédente: les anciens, qui cherchaient toujours les propriétés des plantes dans une certaine analogie de forme ou de couleur avec la maladie qu'ils voulaient traiter, n'ont pas manqué d'employer celle-ci dans le traitement de la jaunisse, et ils y étaient conduits tout naturellement par la couleur du suc, qui est jaune; parmi ceux qui l'ont préconisée ainsi, on peut citer de grands noms, tels que Galien, Dioscoride et même Boerhaave, et cependant rien n'est venu confirmer ce fait. Son eau distillée a été vantée dans tous les maux d'yeux, ce qui est loin d'être rationnel. Le suc a été préconisé et l'est même encore aujourd'hui pour la guérison des verrues ou poireaux, propriété qui est plus que douteuse. Ce même suc, pris intérieurement, guérit, dit-on, aussi la gravelle, les fièvres intermittentes, même l'hydropisie, les dartres, etc. — Quoi qu'il en soit, il faut se méfier de cette plante et ne l'employer qu'avec beaucoup de circonspection; elle est très caustique et pourrait causer des accidents graves. — La couleur jaune qu'elle fournit peut être fixée sur toile; elle résiste assez bien à l'eau, mais passe vite au soleil. LADUC.

ÉCLAIRER, illuminer, répandre de la clarté, de la lumière: le soleil *éclaire* la terre, ce flambeau *éclaire* la chambre (pour l'action d'éclairer artificiellement, *v.* ci-dessus le mot nouveau ÉCLAIRAGE, créé, ou plutôt généralisé en France, à propos du nouveau mode d'éclairer par le moyen du gaz hydrogène). On dit absolument, le soleil *éclaire*, la lune *éclaire* bien plus dans les régions équatoriales qu'en dehors des tropiques. L'académie disait autrefois, en parlant de l'action

d'apporter de la lumière à quelqu'un pour lui faire voir : *Eclairez à monsieur.* Cette locution n'est plus d'usage, et *éclairer*, dans ce cas, suit aujourd'hui la règle des verbes actifs. *Eclairer* veut dire figurément, en termes de peinture, distribuer convenablement la lumière dans un tableau, y répandre les clairs avec intelligence. *Eclairer* veut dire quelquefois aussi, dans le sens figuré, *épier, observer ;* mais il ne s'emploie plus guère dans ce cas que dans l'art de la guerre, et pour désigner l'action par laquelle on fait reconnaître, épier les mouvements de l'ennemi. On dit cependant encore, *éclairer les actions* d'un homme suspect, pour dire le faire observer secrètement par des agents qui puissent rendre compte de toutes ses actions, de toutes ses démarches ; mais on ne dirait plus : « Vous allez dans une compagnie où vous serez *éclairé* de près ; » ou bien encore : « Les grands doivent prendre garde à tout ce qu'ils disent ou font, car tout le monde les *éclaire.* » Ces locutions ne sont plus d'usage.—L'acception figurée la plus ordinaire du mot *éclairer* est celle où on l'emploie pour inspirer, ou plutôt donner, communiquer de l'intelligence, de la clarté, des lumières à l'esprit : ainsi, l'on dit : cette lecture lui a *éclairé* l'esprit; *éclairez*-moi de vos conseils ; le Saint-Esprit *éclairait* autrefois de ses lumières les assemblées tenues en son nom sous la dénomination de *conciles*.--Le participe ÉCLAIRÉ, joint au mot *esprit*, se dit des lumières acquises par l'instruction. Il a pour synonyme le mot CLAIRVOYANT, et voici la distinction qu'on a fort justement établie entre eux : le mot *éclairé* est relatif aux lumières acquises, celui de *clairvoyant* aux lumières naturelles, qualités qui sont entre elles comme la science est à la pénétration. BILLOT.

ÉCLAIREUR (art milit.), mot très moderne, qui répond au genre de troupes qu'au XVIIe siècle la cavalerie appelait *carabins* (*v.*), avant-coureurs et coureurs, et que l'infanterie employait sous le nom d'*enfants perdus* (*v.*). — Dans le dernier siècle, on disait *découvreurs* au lieu d'*éclatreurs*. De nos jours, les fonctions des éclaireurs à pied constituent une des parties de la tactique des compagnies de voltigeurs. — La défense des convois repose sur la promptitude des renseignements que les éclaireurs du convoi transmettent au chef qui le commande. — Les campements ne doivent marcher que précédés d'éclaireurs. On jette les éclaireurs à l'entour des corps d'armée : ils en sont les yeux ; ils ne doivent ni attaquer à fond, ni résister sérieusement ; au contraire, si une action s'engage, ils se rallient aux corps chargés de les soutenir, ou bien ils combattent en tirailleurs avec les troupes qu'on envoie pour les appuyer. Gal BARDIN.

ÉCLAMPSIE (médecine), en latin *eclampsis*, mot dérivé, selon les uns, du verbe grec *éklampein*, briller, et selon d'autres du verbe *ekleipein*, laisser, manquer, abandonner. Quoi qu'il en soit, le sens de cette dénomination a singulièrement varié, et est encore assez mal déterminé. Hippocrate, Cælius Aurelianus et Galien se sont servis de ce mot pour exprimer l'état brillant des yeux dans le délire et les fièvres aiguës. Sagar fait de l'éclampsie une maladie convulsive, clonique (*v.*), aiguë, parfois remittente, avec torpeur durant tout le paroxisme. Sauvages, qui a consacré dans sa *Nosologie* un long article à cette sorte d'affection, la définit un spasme clonique des membres ou de plusieurs muscles, avec perte ou torpeur des sens. Vogel regarde l'éclampsie comme une épilepsie aiguë ; Cullen la réunit également à cette maladie. Nous nous rangeons volontiers à cette dernière opinion, en considérant ici l'éclampsie comme une lésion épileptiforme du système nerveux, qui attaque particulièrement les enfants pendant la dentition, et à laquelle on a quelquefois aussi donné le nom d'*épilepsie* (*v.* ce mot).
BRICHETEAU.

ÉCLAT, fragment enlevé violemment d'un corps et lancé avec force. Ainsi, *éclat* de bois, de pierre, de bombe, etc., ne veut pas seulement dire un morceau de bois, de pierre, de bombe, etc., mais

un fragment de ces divers corps détaché et enlevé par une force violente. Dans les villes assiégées, les éclats de pierre produits par les boulets des assiégeants, en frappant les embrasures, font toujours beaucoup plus souffrir les artilleurs que les projectiles eux-mêmes. On obvie à cet inconvénient en construisant les embrasures en briques, au lieu d'y employer des pierres. Celles-là se pulvérisent sous le coup des boulets au lieu de voler en éclats. — Dans les batailles navales, un grand nombre d'hommes sont mis hors de combat par les *éclats* de bois. On appelle *éclats* de bombe, d'obus, etc., des fragments de ces projectiles lancés par la poudre intérieure, au moment où elle s'enflamme et produit la rupture. — On appelle encore ÉCLAT tout ce qui produit sur la vue une sensation vive, éblouissante : l'*éclat des couleurs*, l'*éclat des fleurs*, l'*éclat du teint*, *d'une toilette*, etc. Ce mot a dans notre langue une infinité d'acceptions que les dictionnaires usuels indiquent suffisamment. MESLIN.

ÉCLECTISME. Ce mot, dérivé du verbe grec *eklégô*, choisir, trier, signifie *choix éclairé* dans les idées déjà connues qu'on emploie pour former une science. Il est opposé à *syncrétisme*, qui vient du grec *sunkrinô*, ramasser, et veut dire *mélange confus*. L'éclectisme et le syncrétisme régnant l'un aux époques de lumières, l'autre à celles de ténèbres, se partagent l'empire des connaissances humaines, et ont dû s'y montrer dès leur origine. Celui qui, le premier, s'est occupé d'une science, après l'inventeur, et n'a pas adopté toutes ses vues, celui-là a donné naissance à l'éclectisme ou au syncrétisme, selon qu'il y a eu accord ou désaccord dans celles qu'il a prises. A mesure que les sciences se sont développées et ont suscité des travaux plus nombreux, l'éclectisme et le syncrétisme ont vu grandir leur domaine, mais ils n'ont pas changé de nature : le choix intelligent ou aveugle qui se fait aujourd'hui au milieu de cette immensité d'idées que présentent la plupart des sciences ne diffère pas de celui qui avait lieu alors qu'elles n'en offraient qu'un petit nombre. Sans doute, c'est une longue et laborieuse tâche de connaître, d'analyser et de comparer tout ce qui a été dit sur le sujet dont on s'occupe ; mais on ne saurait imaginer une manière plus propre de s'en rendre maître, et, si on veut écrire, de le traiter dignement. On s'éclaire des travaux des autres, et, à la faveur de ces lumières, on redresse souvent, on féconde toujours les idées qu'on portait soi-même. Aussi, pour apprendre et pour cultiver une science, l'éclectisme est-il, sans contredit, la meilleure méthode. Toutefois, elle n'est pas nouvelle, puisqu'elle est née avec le premier qui a étudié ; elle n'est pas non plus inventée, puisque l'instinct même la suggère, et que, pour étudier, il n'est pas moins indispensable d'être éclectique que de penser. — Si donc l'éclectisme n'avait jamais été pris que pour ce qu'il est, c.-à-d. pour la meilleure méthode d'apprendre, il ne fixerait pas plus long-temps notre attention, et nous n'ajouterions rien à ce que nous venons de dire. Mais aujourd'hui, on prétend parmi nous l'ériger en un système philosophique, formé d'une partie de tous les autres et destiné à les remplacer. Il y a, soutient-on, du vrai et du faux dans tous ; la vérité entière ne se rencontre dans aucun, et, pour l'obtenir, il faut ramasser les vérités partielles disséminées dans chacun d'eux ; et voilà, s'écrie-t-on, l'*éclectisme*, voilà la philosophie elle-même, voilà la vérité parlante ! Oui, le voilà bien tel qu'on l'imagine et qu'on nous le signifie aujourd'hui, mais aussi tel que nul esprit vraiment intelligent ne l'imagina jamais. On ne craint pas cependant d'assurer qu'il « était dans la pensée de Platon, qu'il fut la prétention de l'école d'Alexandrie, et la pratique constante de Leibnitz. » (Préf., 2ᵉ éd., *Fragm. phil.*, par V. Cousin, p. 57.) — Platon, il est vrai, forma son système en puisant dans les enseignements de Socrate et les spéculations des éléates et de Pythagore. Qu'est-ce à dire ? qu'enseignait Socrate ? que nous avons dans l'esprit la source des idées générales. Mais que ces idées dépendent essentiellement

d'idées supérieures et éternelles, subsistant hors de notre entendement, en Dieu, c'est ce qu'il n'affirmait ni ne niait, son attention sans doute ne se tournant pas de ce côté. Vraisemblablement Platon fut conduit à le soutenir par les vues de l'école d'Élée et de Pythagore sur l'unité et les nombres, auxquels ils attribuaient une existence et des propriétés immuables et éternelles. Est-il pour cela éclectique à la façon nouvelle? Nullement, car, ainsi qu'elle l'exige, il n'a pas scindé en deux parts, l'une vraie, l'autre fausse, les systèmes dont il s'est inspiré, et réuni les parties vraies, rejetant celles qui ne l'étaient pas. Qu'a donc fait Platon? il s'est servi de quelques vérités renfermées dans la doctrine d'Élée et de Pythagore pour développer celles qui subsistaient en germe dans le système de Socrate. — Et l'école d'Alexandrie, s'est-elle déclarée éclectique pour avoir songé à allier Platon et Aristote, qu'elle croyait ne différer que par les termes, comme saint Augustin (*Contre les académ.*, liv. III, chap. 19) le remarque? Elle s'illusionnait sans doute, mais cette illusion naissait chez elle du besoin qu'elle avait de faire de la philosophie grecque, représentée par ces deux grands noms, le fondement et l'explication des cultes de l'Egypte et de l'Orient, afin d'opposer ce corps de doctrines et de pratiques religieuses au christianisme, dont elle s'était créée l'ennemie.—Quant à Leibnitz, aux yeux de qui certes Aristote n'était pas Platon, il n'a pris du premier que sa définition de l'ame, et encore parce qu'elle ne s'éloignait en rien de celle de Platon, et qu'elle se prêtait mieux par les termes à l'exposition de son système des monades. Dans tous ces exemples, je vois bien l'éclectisme considéré comme méthode, et que pratique tout homme qui s'instruit, mais j'y cherche en vain l'éclectisme qu'on préconise aujourd'hui comme un système philosophique. Ses partisans invoquent l'autorité de saint Clément d'Alexandrie, par ce célèbre passage du 1er livre de ses *Stromates* : « Je ne donne pas, dit-il, le nom de philosophie aux enseignements de Zénon, ni de Platon, d'Épicure, ni d'Aristote; mais tout ce qui, dans ces écoles diverses, enseigne la justice et la science du salut, tout cet éclectisme, voilà ce que j'appelle philosophie, *toutò sumpan eklecticon philosophian phêmi.* » Le docteur de l'église déclare-t-il par ces paroles qu'il y a du vrai et du faux dans chacun de ces systèmes, et que la vérité entière ne se rencontre dans aucun d'eux? Nous sommes loin de le croire; mais il faut expliquer sa pensée. Qu'il ait aperçu des vérités et des erreurs dans les enseignements dont il parle, cela n'est pas douteux, car il n'est pas de doctrine humaine où l'erreur ne vienne une fois ou une autre se mêler à la vérité, et réciproquement; mais a-t-il trouvé ce mélange de vrai et de faux dans le fond même de tous les systèmes qu'il nomme, c.-à-d. dans le principe sur lequel chacun d'eux repose, ou bien seulement dans les conséquences plus ou moins éloignées de ce principe? Là est la question, et il ne faut que du sens commun pour la résoudre; un seul exemple va le montrer. Dans le système platonicien réside, selon nous, la vérité: car, plaçant dans notre esprit la source des idées générales, et les faisant dépendre essentiellement d'idées supérieures et éternelles qui subsistent hors de notre entendement, dans l'esprit souverain, il explique seul l'homme et Dieu, révèle les vrais rapports qui les unissent, et donne par suite la connaissance des vrais rapports qui lient l'homme à lui-même et à ses semblables. Platon cependant enseigne et veut établir en loi la communauté des femmes, et l'exposition des enfants nés avec une constitution faible ou difforme : erreurs monstrueuses qui ont dû révolter le saint docteur d'Alexandrie. Que s'ensuit-il? que le système de Platon est mélangé de vrai et de faux dans son principe? Non; mais que ce philosophe se trompe dans ces deux conséquences, et dans beaucoup d'autres encore qu'on pourrait signaler; et ces conséquences erronées, loin d'accuser la fausseté du système, font ressortir au contraire sa vérité, car elles le heurtent et le blessent.

Il serait aisé de faire des raisonnements analogues sur les autres systèmes : voilà les erreurs que repousse saint Clément d'Alexandrie. Ici elles portent sur les conséquences, ailleurs elles pourront porter sur le principe même ; mais alors il le rejettera tout entier, car étant simple, un, le principe d'une doctrine ne peut être à la fois vrai et faux. Saint Clément n'est donc éclectique qu'à la manière de Platon, de l'école d'Alexandrie et de Leibnitz. — Et comment un système aussi absurde que l'éclectisme de nos jours pourrait-il tomber dans des esprits de cette trempe! Envisagé en lui-même, dans sa définition, il est contradictoire, car, pour établir que dans tous les systèmes il y a du vrai et du faux, il est indispensable qu'il puisse discerner l'un de l'autre, qu'il sache ce qui est vrai dans chacun. Et comme ce qui est vrai dans chaque système forme, en se réunissant, le vrai complet, il faut donc qu'il le connaisse d'avance. Et on n'hésite point à l'avouer : « Pour recueillir et réunir les vérités éparses dans les différents systèmes, il faut d'abord les séparer des erreurs auxquelles elles sont mêlées. Or, pour cela, il faut savoir les discerner et les reconnaître ; mais, pour reconnaître que telle opinion est vraie ou fausse, il faut savoir soi-même où est l'erreur et où est la vérité. Il faut donc être ou se croire déjà en possession de la vérité, et il faut avoir un système pour juger tous les systèmes. L'éclectisme suppose un système déjà formé, qu'il enrichit et qu'il éclaire encore. » (Préf. de la 2ᵉ édit. des *Fragm. phil.*, p. 56, par V. Cousin.) Vous le voyez, il est nécessaire à l'éclectisme d'être d'avance en possession de la vérité absolue, d'avoir déjà ce qu'il cherche, ce qu'il aspire à découvrir. Quelle inexprimable contradiction! D'un côté, l'éclectisme ne peut avoir lieu qu'à condition que la vérité ne subsiste nulle part entière, car il consiste à en chercher et à en réunir les parcelles qu'il suppose disséminées dans les divers systèmes qu'il explore ; d'un autre côté, il ne peut se fonder qu'à condition que la vérité subsiste entière quelque part, c.-à-d., en définitive, dans lui-même, car elle lui est nécessaire pour en reconnaître les parcelles à mesure qu'elles se présentent. Donc l'existence n'étant pour lui possible qu'autant qu'il ne l'a pas, et ne pouvant y prétendre qu'en se ravissant cette possibilité, il se dévore lui-même. — Les bornes que nous prescrit la nature de cet article ne nous permettent ni de mettre en saillie toutes les absurdités de l'éclectisme, ni d'exposer les vains efforts qu'il a tentés pour se constituer, pour établir que tous les systèmes sont à la fois vrais et faux, pour recueillir ce qu'ils ont de vrai, et, de ces lambeaux de vérités, composer la vérité entière. Si on est curieux de voir cette question traitée avec le développement qu'elle comporte, on peut recourir aux *Lettres sur l'éclectisme et le doctrinarisme*. — Venue d'un simple particulier, une pareille conception serait peu dangereuse. Pire que cent autres que le même jour voit naître et mourir, elle aurait subi leur sort. Mais, sortant d'un homme investi des plus hautes fonctions de l'enseignement et de l'administration universitaires, et qui l'impose d'autorité à la jeunesse, elle peut asservir une génération, lui fausser l'esprit et la conduire à de déplorables écarts. Enseigner que la vérité entière n'existe dans aucun système philosophique, que tous présentent un alliage de vrai et de faux, n'est-ce pas induire à penser que la vérité est inaccessible à l'homme? car, comment lui aurait-elle toujours échappé, depuis tant de siècles qu'il la poursuit dans toutes les voies? Tous les systèmes ne remontent-ils pas à l'origine de la philosophie, et ne se reproduisent-ils pas invariablement les mêmes, quant au fond? et pour quiconque y a réfléchi, en est-il d'autres de possibles? Que sert d'entendre dire à l'éclectisme qu'il est là pour donner la vérité qu'il y recueille? En principe, il ne le saurait, puisque nous avons déjà montré qu'il se détruit lui-même, et qu'il ne peut réunir les parties de la vérité qu'il prétend éparses. En fait, les a-t-il réunies? L'auteur de l'éclectisme offre-t-il un système vrai,

composé des débris des autres? il ne donne qu'un des systèmes existants, et encore l'un des faux, celui de Malebranche. Ce système, on le sait, consiste à enlever à l'ame la raison, à ne lui reconnaître d'autre lumière que celle que Dieu porte en elle par une action intérieure et immédiate, et à lui laisser seulement une certaine activité de volonté. Cependant, comme on ne saurait comprendre ce qu'est la volonté séparée de la raison, puisque, pour vouloir il faut essentiellement connaître, et que sans la connaissance la volonté est impossible, il est manifeste que là où réside l'une doit aussi résider l'autre, et que si on relègue en Dieu la raison, il faut y renvoyer aussi la volonté. Dès lors, tout nous vient de Dieu, et nous ne sommes plus qu'une modification de sa substance. Voilà donc le panthéisme! Si Malebranche ne va point jusqu'à ce résultat de son principe, plus intrépide, le fondateur de l'éclectisme moderne y arrive et s'y plonge : « Le *moi*, dit-il, n'est pas la substance et n'en est peut-être qu'une forme sublime. »(*Argument du Phédon.*) Mais si le *moi*, qui constitue tout notre être pensant, puisqu'il n'est que la raison et la volonté, si le *moi* n'est pas substance, notre être pensant ne l'est donc pas, il n'est qu'un accident de l'être divin, d'où lui viennent la raison et la volonté. M. Cousin respire tellement le panthéisme qu'il le présente sous toutes les faces. Suivant lui, « c'est la divinisation du tout, le grand tout donné comme Dieu. » (Préf. de la 1re édit. des *Fragm. phil.*, p. 40.) Or, lorsqu'il dit « que Dieu n'étant donné qu'en tant que cause absolue, à ce titre, il ne peut pas ne pas produire, de sorte qu'il n'y a pas plus de Dieu sans monde que de monde sans Dieu, et que la création est nécessaire » (*ibid.*, préf. de la 2e édit., p. 29 et 30), ne divinise-t-il pas le tout? car si la création est nécessaire, il faut qu'elle ait toujours existé, qu'elle soit co-éternelle à Dieu, et par conséquent Dieu même, la co-éternité de deux êtres différents étant absurde. Ecoutez encore : « Dieu est un et plusieurs, éternité et temps, espace et nombre, au sommet de l'être et à son plus haut degré, infini et fini tout ensemble, triple enfin, c.-à-d. Dieu, nature et humanité, car, s'il n'est pas tout, il n'est rien. » (*Ibid.*, préf. de la 1re édit., p. 40.) Ceci est net et ne demande aucun commentaire. Ainsi, le panthéisme, ou la plus grande comme la plus monstrueuse des erreurs, voilà où aboutissent les efforts de l'éclectisme. Donc, en fait, de même qu'en principe, il ne donne pas la vérité. Et d'ailleurs, affirmant qu'elle n'existe dans aucun système, quelle impression doit-il laisser, sinon que la vérité n'est pas faite pour l'homme? — Maintenant, je le demande, où peut aller une génération dominée par le sentiment de l'invincible impossibilité d'atteindre la vérité? selon les caractères, aux aberrations les plus opposées et les plus funestes. Les uns seront gagnés par le découragement et le désespoir, et, dans un siècle où c'est surtout l'énergie individuelle qui doit faire marcher le monde, puisque c'est le grand jour de l'homme, celui où il entre en possession de lui-même dans l'ordre social, pour s'y développer une existence de dignité et de bien-être conforme à sa nature, on prêchera qu'il ne peut rien, qu'il est le jouet des événements, qui décident de tout, et qu'il ne lui reste qu'à se croiser les bras, et, dans l'immobilité et le silence, voir passer les temps et les choses. Ces lugubres enseignements, écho fidèle de ceux qu'on entendait s'échapper des ames sous l'atterante tyrannie des empereurs romains, alors que tout était humainement perdu, retentiront comme les oracles d'une sagesse suprême dans les chaires des grandes écoles publiques, et jusqu'au sein des assemblées délibérantes. Dans les ames sérieuses périront les vertus civiques, dans les ames frivoles, tout intérêt pour la vérité. Pour celles-ci, la vie humaine, étant dépourvue d'objet moral, se résoudra dans les plaisirs et les jouissances. Et ces goûts matériels viendront lutter contre l'heureuse régénération qui s'opère, et favoriser le luxe, la mollesse et les abus dont une civilisation

fondée, comme la nôtre, sur la raison, aspire à se purifier. —D'autres, au contraire, seront travaillés par la manie des révolutions, et s'acharneront à bouleverser le monde. Le voyant lancé dans un progrès indéfini, ils se persuaderont qu'il est poussé par la conquête incessante, en religion, en morale et en politique, de vérités nouvelles, causes successives de ses progrès graduels, et que ces vérités disséminées dans les siècles ne sont que des parties de la vérité complète qui apparaitra seulement à la fin des âges, pour élever le monde à la perfection absolue vers laquelle il converge. Ils tourmenteront donc les temps, comme l'éclectisme tourmente les systèmes. Tout rêve, toute hallucination de leur esprit, quelque extravagante qu'elle puisse être, étant à leurs yeux une nouvelle vérité, sera un principe nouveau, d'après lequel il faudra se hâter de refondre la religion, la morale et la politique, afin de jeter sur cette base d'un jour le monde, qu'il s'agira de refaire le lendemain de fond en comble, si le lendemain apporte son tribut de création nouvelle. Courir ainsi de révolution en révolution sera pour eux un besoin et le sort qu'il voudront faire au monde. Ils oublieront que les progrès dans lesquels il s'avance, loin d'être le fruit de portions de vérité nouvellement conquises, résultent d'une application perpétuelle à tout ce qui marche de l'entière vérité dès long-temps connue; ils oublieront que cette merveilleuse carrière ne lui a été ouverte que lorsque le christianisme a mis l'esprit humain en possession de cette vérité, en l'élevant à la contemplation intérieure et immédiate de l'esprit increé, où elle réside éternellement; ils oublieront que tenter de perfectionner le monde sans la connaissance de la vérité absolue, ce n'est pas vouloir le perfectionner, mais le changer, le bouleverser sans cesse, l'asseyant sans cesse sur une base nouvelle fournie par la portion de vérité qu'on vient de découvrir, et qui diffère fondamentalement de la précédente. — Je sais bien que cette terrible erreur, qui divise la vérité en parties infinies, n'est pas l'effet de l'éclectisme, et qu'au contraire elle lui a donné naissance. Mais, à son tour, c'est lui qui l'a dressée en principe. Elle n'était d'abord que le produit de l'irréflexion et de la superficialité des esprits actuels, qui se laissent subjuguer par les apparences et ne pénètrent jamais au-dedans des choses pour les voir dans leur réalité; et, comme ces défauts qui l'enfantaient, elle était passagère. Aujourd'hui, elle a pris de la consistance, elle est devenue la maxime capitale: que *rien n'est complet*, et cette maxime, l'éclectisme l'établit, la sanctionne, et s'efforce de la répandre. N'eût-il d'autre tort que celui-là, il suffirait pour le faire condamner; car, puisqu'il se pose pour la véritable philosophie, il manque à sa vocation en laissant les esprits errer autour des apparences toujours trompeuses, pour y chercher la vérité, et en consacrant ainsi, autant qu'il est en lui, leur fausse tendance, au lieu de la combattre. — Tel est l'éclectisme dans la philosophie, telle est son influence générale sur les esprits. Venons-nous à le considérer sous un point de vue particulier, dans son application au gouvernement, il ne se montrera ni moins absurde, ni moins dangereux. Il n'existe que deux opinions réellement différentes sur l'origine du pouvoir qui régit la société. L'une le fait descendre d'en haut; le place dans une dynastie, et l'appelle *droit divin*, *légitimité*; l'autre soutient qu'il prend sa source dans la société même, le fait résider dans le peuple, et se nomme *souveraineté populaire*. Quoi de plus tranché, de plus inflexible et de plus absolu que l'incompatibilité de ces deux opinions! Et qui s'imaginerait que dans l'esprit humain puisse s'élever la prétention de les rapprocher, de prendre ceci à l'une, cela à l'autre, et de ces emprunts monstrueusement combinés en former une troisième qui flotte suspendue entre elles, trouvant sur elles son appui! Tel est pourtant le phénomène que présente l'éclectisme. Pour nous, il est manifeste que la légitimité du prince et la souveraineté du peuple s'excluent comme les ténèbres et la

lumière ; que chacun de ces deux principes, jouissant de l'unité qui appartient à l'essence de tout principe, ne peut s'implanter sur l'autre sans périr, ou lui donner la mort. Pour lui, il juge autrement. Toujours fidèle à lui-même, il soutient que la vérité entière n'appartient ni à l'un ni à l'autre de ces deux principes, mais que, divisée en deux parts, chacun d'eux recèle la sienne. Dès lors, c'est sur leur alliance qu'il faut établir le gouvernement, si on le veut bon, durable, *vrai* en un mot ; car alors seulement il repose sur la vérité entière. Aussi donne-t-on hardiment comme axiome qu'une constitution doit choquer le plus souvent le principe dont on la dérive, et que si elle lui est conforme elle ne vaut rien. Et c'est d'après cela qu'on les juge toutes : « La constitution de 1791, dit le créateur de l'éclectisme politique, comme œuvre logique, était parfaite, les principes enfantaient leurs conséquences. Livrée à l'expérience, elle n'a pas duré un an. Et la charte de 1814, où la logique est faussée à chaque ligne, parce qu'elle n'est qu'une suite de transactions entre des temps et des principes contraires, la charte a ouvert la première et marqué l'ère des gouvernements représentatifs. Elle subsiste dans ses modifications mêmes, parce qu'elle déclare fidèlement l'état de notre société; elle durera autant que cet état.» (*Discours de M. Royer-Collard*, séance du 4 octobre 1831). Avant d'examiner le fait en lui-même, remarquons ce que ces paroles ont d'étrange. Ou le mot *logique* est vide de sens, ou il signifie raisonnement; et comme le raisonnement n'est que l'ordre et l'enchaînement des raisons, c.-à-d. que la raison même appliquée à un sujet, il s'ensuit qu'il n'y a de constitution bonne que celle qui lui est contraire, qui est absurde. Voilà en définitive à quoi se réduit ce langage éclectique, qui, par le ton imposant et absolu qui y règne, semble proclamer les plus hautes vérités. — Est-il certain pourtant que les principes de la constitution de 91 aient enfanté leurs conséquences, et que ceux de la charte de 1814 produisent des conséquences qui leur soient contraires; en d'autres termes, que la logique soit *parfaite* dans la première de ces constitutions, et défectueuse dans la seconde? Sans doute, dans la pensée de l'illustre orateur, ce qui a donné une mort précoce à la constitution de 91, c'est le *veto* simplement suspensif, la privation d'initiative, l'unité de chambre et le suffrage universel. Mais étaient-ce là des conséquences nécessaires de la souveraineté populaire, principe premier sur lequel reposait cette constitution? Voici comment définit ce principe un des hommes les plus graves, les plus instruits sur ces matières : « Tous les droits et tous les pouvoirs appartiennent au corps entier de la nation, résident en lui, sont émanés de lui, et n'existent que par lui et pour lui.» (*Com. sur l'Esprit des lois*, liv. 2). Eh bien ! malgré cette définition sévère, énergique, M. de Tracy n'hésite pas à dire que la souveraineté du peuple admet toutes les formes de gouvernement, depuis la démocratie complète jusqu'à la monarchie absolue, héréditaire. « La nation, dit-il, peut à toute rigueur exercer elle-même tous les pouvoirs : alors le gouvernement est une démocratie absolue. Elle peut, au contaire, les déléguer tous à des fonctionnaires élus par elle pour un temps et renouvelés sans cesse : alors c'est le gouvernement représentatif pur; elle peut aussi les abandonner en totalité ou en partie à des collections d'hommes ou à des corps, soit à vie, soit avec succession héréditaire, soit avec la faculté de nommer leurs collègues en cas de vacances : de là résulte différentes aristocraties ; elle peut de même confier tous ses pouvoirs ou le pouvoir exécutif seulement à un seul homme, soit à vie, soit héréditairement ; et cela produit une monarchie plus ou moins limitée, ou même tout-à-fait illimitée. Mais tant que le principe fondamental demeure intact et n'est point révoqué en doute, toutes ces formes si diverses ont cela de commun, qu'elles peuvent toujours être modifiées ou même cesser tout-à-fait dès que la nation le veut, et que nul n'a aucun droit

à opposer à la volonté générale manifestée suivant les formes convenues. Or, celle circonstance essentielle suffit, suivant moi, pour que toutes ces organisations différentes soient regardées comme une seule espèce de gouvernement (*ibid.*).»Pourquoi donc, je le demande, la privation d'initiative, l'unité de chambre et le suffrage universel, devraient-ils sortir de la souveraineté populaire comme conséquences obligées? Et notre charte, qui repose aussi sur ce principe, le blesse-t-elle, parce qu'elle consacre un *veto* absolu, la principale part de l'initiative, deux chambres et l'élection restreinte par un cens élevé? Evidemment, non, puisque, certes, elle agit dans le vaste espace qui sépare la démocratie pure et la monarchie absolue, et qu'elle se tient même beaucoup plus près de la première. Par conséquent, ce qui, dans la charte, suivant M. Royer-Collard, choque le principe de la *souveraineté du peuple*, et doit venir sans doute de la *légitimité, puisqu'il déclare la charte une transaction entre des temps et des principes contraires*, ne réclame nullement cette origine et n'en découle pas en effet. Le *veto*, l'initiative, les deux chambres et l'élection censitaire émanent du seul principe que la charte de 1830 proclame dans son préambule, et que respirait également la charte de 1814; car le préambule légitimiste n'était là qu'une satisfaction sans portée, qu'une simple politesse faite à la susceptibilité d'une dynastie que ses souvenirs et ses habitudes rendaient ombrageuse. Ainsi, dans la charte, nulle *transaction entre des principes contraires*, nul éclectisme. Elle sort tout entière des entrailles de la souveraineté nationale. Et comment en effet attendre cette unité parfaite qu'exige l'ordre social, le gouvernement, de l'alliance de deux principes qui se repoussent invinciblement, et qu'il n'est donné à aucune puissance d'associer? Ils ne sauraient être mis en présence sans que l'un n'engloutisse l'autre : la restauration et la révolution de 1830 en sont une éclatante preuve. — C'est donc là encore une tentative chimérique de l'éclectisme. Que dis-je, chimérique? Si elle n'était que cela, elle exciterait seulement le sourire et la pitié. Mais elle est désastreuse, elle amène les révolutions, et avec elles le bouleversement des existences, et doit soulever l'indignation et l'active résistance des ames qu'anime l'amour de leur pays et de l'humanité. C'est à cette tentative néanmoins, c'est à l'éclectisme en action que nous sommes soumis depuis quatre années que la secte doctrinaire a envahi le pouvoir. Et voilà une des premières causes qui empêchent l'affermissement de la nouvelle monarchie, le retour de la tranquillité publique, et qui produisent ce tiraillement continuel et plein d'angoisse auquel nous sommes en proie, et d'où naissent ces explosions sanglantes qui de temps à autre terrifient et désolent nos cités. La folle opposition, contrefaçon ordinaire de la liberté, l'esprit de révolte et d'anarchie, écume inévitable de l'insurrection légitime, n'oseraient parler et agir devant la raison publique, ou du moins elle les confondrait à l'instant, si elle n'était forcée à cette guerre de vie et de mort que lui fait l'éclectisme au pouvoir, et s'il lui était permis se manifester dans sa spontanéité toute puissante. BORDAS DEMOULIN.

ÉCLECTIQUE (Secte médicale), nom donné à une secte de médecins qui, à l'instar des philosophes d'Alexandrie, avaient pris pour règle de choisir ce qu'il y avait de meilleur dans les systèmes et dans les innombrables écrits dont la médecine était alors déjà encombrée. L'éclectisme médical fut, à ce qu'on croit, imaginé par Archegène d'Apamée, en Syrie, qui prit partout sans scrupule pour son œuvre ce qu'il trouva de bon, et rejeta le reste.—Evidemment, l'éclectisme n'était ni un système, ni une doctrine susceptible de hâter les progrès de la science médicale par des vues ingénieuses et d'heureuses conceptions de l'esprit; on doit le regarder comme une méthode d'analyse à l'aide de laquelle on séparait le bon du mauvais, le vrai du faux, et pour faire servir à la vérité ce qu'il y

avait d'utile dans la science, à un nouvel édifice médical qu'on devait supposer préférable aux autres. — La médecine hippocratique, celle qui s'attachait presqu'exclusivement aux faits recueillis par l'observation, a beaucoup de rapports avec l'éclectisme; l'une et l'autre, en effet, sont opposés aux systèmes presque toujours entachés d'erreur et d'exclusion ; l'une et l'autre estiment la valeur des faits qui doivent servir de base à la véritable médecine. Ainsi donc, les médecins les plus célèbres qui embrassèrent la doctrine d'Hippocrate à la renaissance des sciences furent des éclectiques, puisqu'ils eurent le bon esprit et le courage de faire la part de ce qu'il y avait de vrai, de faux, d'irréfléchi, de prouvé, de téméraire dans toutes les productions conservées, traduites par les Arabes, les Anbistes, etc. — Le médecin éclectique ne crée rien, il ne plante ni ne sème, comme dit un auteur, mais recueille et crible; il lit des ouvrages, recueille et extrait des observations pour les analyser, les comparer, les discuter, indépendamment des noms, des autorités, des réputations; il n'admet rien que sur le témoignage de sa raison et de son expérience; et quand il manque de matériaux pour juger ou établir une induction, il s'abstient et reste dans le doute.—En résumé, l'éclectisme n'est donc pas un système qui tranche et dogmatise, mais une méthode raisonnée propre à choisir et à caractériser des faits et des principes scientifiques; il ne peut pas être comparé à l'*empirisme*, qui ne juge ni ne compare ; on ne doit pas non plus le confondre avec cette indifférence stationnaire, seule boussole d'une foule de praticiens médiocres ou ignorants, qui adoptent sans examen la doctrine du maître. — Après Archegène, fondateur de la secte éclectique, et auteur d'un traité du pouls, commenté par Galien, l'histoire nous a conservé le nom de Philippe de Césarée (le plus fidèle de ses partisans), qui avait écrit sur la préparation des médicaments. — L'un et l'autre vécurent à Rome sous le règne de Trajan. BRICHETEAU.

ÉCLIPSE. On nomme ainsi la disparition passagère et plus ou moins complète de la lumière du soleil, par l'interposition d'un corps opaque entre cet astre et l'œil de l'observateur ; ou bien encore la disparition passagère, et plus ou moins complète aussi, de la lumière réfléchie d'une planète, par l'immersion de cette dernière dans l'ombre projetée par une autre planète : les éclipses de lune sont dans ce dernier cas, celles de soleil dans le premier. Il peut y avoir éclipse aussi plus ou moins complète de la lumière réfléchie d'un astre, par l'*interposition*, entre ce dernier et l'œil, d'un corps opaque quelconque : telles sont les éclipses de Jupiter par l'un de ses satellites. Ce qu'on nomme *occultation* des planètes et étoiles par la lune est l'interposition entre ces dernières et l'œil du satellite de la terre. Les Grecs et les Romains rendaient l'idée attachée au phénomène dont nous parlons par un mot qui aurait pour synonyme dans notre langue celui de *défaillance* : *ekleipsis* en grec et *deficere* en latin. — Les éclipses, qui ne sont plus aujourd'hui pour nous qu'un objet de curiosité et d'étude, ont été long-temps la terreur de quelques nations anciennes, et le sont même encore aujourd'hui pour certains peuples qui n'en comprennent pas la cause. — Quelques auteurs affirment que l'école ionique (640 ans avant J.-C.) calculait le retour des éclipses; et il n'y aurait rien à cela d'étonnant, d'après les nombreux voyages que le chef de cette école, Thalès, fit chez quelques peuples de l'antiquité qui avaient poussé très loin l'étude de l'astronomie. Cette assertion, toutefois, ne nous semble pas vraie, en raison des nombreuses absurdités astronomiques que l'on prête à Anaximène, l'un des disciples de Thalès. Ce qui est plus positif, c'est l'explication que donnait des éclipses l'imagination poétique des Grecs : ils les attribuaient aux visites que Diane ou la Lune rendait, dans les montagnes de la Carie, à Endymyon, dont elle était amoureuse. Mais comme il n'y a rien de moins éternel que des amours, il fallut chercher une autre

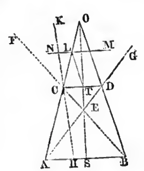
cause des éclipses : on imagina que les sorcières, surtout celles de la Thessalie, attiraient la lune sur la terre par la force de leurs enchantements ; et l'on faisait avec des chaudrons un grand vacarme, pour la faire remonter à sa place. Les Romains avaient un peu modifié cet usage, et ils allumaient un grand nombre de flambeaux élevés vers le ciel, pour rappeler la lumière de l'astre éclipsé. Ce phénomène était, selon eux, une espèce d'indisposition de travail de la lune dont ils ne se rendaient pas bien compte, et auquel Juvénal fait allusion en parlant d'une femme babillarde :

Una laboranti poterit succurrere lunæ.

(Elle fait assez de bruit pour secourir la lune en travail).

Les Égyptiens avaient une coutume à peu près semblable, et honoraient avec un pareil charivari de chaudrons la déesse Isis, considérée comme symbole de la lune.—La plupart des anciens peuples ont ainsi cherché par des pratiques plus ou moins bizarres à conjurer les malheurs dont ils se croyaient menacés par l'apparition des éclipses; et lorsque la science a eu fait assez de progrès pour permettre à quelques astronomes de les calculer, on s'est fréquemment servi de ce moyen pour serrer davantage les liens dont l'ignorance et la superstition ont si long-temps enveloppé le monde. Drusus, au rapport de Tacite, se servit d'une éclipse pour apaiser une sédition dans son armée. Les Mexicains jeûnaient pendant les éclipses, et leurs femmes se maltraitaient beaucoup, pensant que la lune avait été blessée par le soleil dans une querelle. Les Indiens croyaient qu'un dragon malfaisant voulait dévorer la lune; et pendant que les uns faisaient avec toutes sortes d'instruments le plus grand vacarme pour faire cesser cette lutte, d'autres, se mettant dans l'eau, suppliaient humblement le dragon de ne pas dévorer tout-à-fait la belle et mélancolique planète qui fait à notre petite terre l'honneur de lui servir de satellite. Cette opinion, ainsi que tant d'autres erreurs, a survécu aux peuples qui l'avaient enfantée; et nous avons été témoins, il n'y a pas bien long-temps, à Alger, pendant une éclipse, d'un charivari qui avait pour but de mettre en fuite le grand dragon aux prises avec la lune. —Il n'y a peut-être pas de question scientifique plus difficile à traiter que celle des éclipses, en raison du grand nombre d'éléments dont elle se compose et de l'incertitude de quelques-uns d'entre eux, encore que la solution en soit beaucoup simplifiée par le calcul préparatoire et indispensable des tables astronomiques. De ce que l'orbite de la lune est incliné à l'écliptique (*v.*), il résulte que cette planète s'élève tantôt au-dessus, s'abaisse tantôt au-dessous de ce cercle ; en sorte que dans ces divers mouvements elle peut n'entrer qu'en partie dans l'ombre de la terre : c'est ce qu'on nomme éclipse *partielle*. On donne le nom d'*appulse* au cas dans lequel elle effleure seulement cette ombre par son bord. L'éclipse est *totale* quand la lune est plongée tout entière dans l'ombre, et *centrale* quand son centre coïncide avec l'axe du cône d'ombre. Il y a aussi des éclipses *partielles* de soleil : c'est quand une partie seulement du disque solaire est cachée par la lune. On les nomme *totales* quand le soleil est entièrement caché, *appulses* quand la lune paraît seulement en toucher le bord, *annulaires* quand elle se projette sur le disque qui la déborde de tous côtés, comme un anneau lumineux, et *centrales* quand l'observateur se trouve au centre de l'ombre, sur la ligne qui joint les centres de la lune et du soleil. Les éclipses de lune sont visibles sur tous les points de l'hémisphère qui ont la lune sur l'horizon au moment où elles arrivent. Celles du soleil qu'on nomme *totales* ne peuvent être que locales et de peu de durée. De profondes ténèbres couvrent brusquement alors tous les points de la terre que l'ombre de la lune peut atteindre, et les étoiles se montrent comme pendant la nuit. Pendant la durée de ce phénomène, qui terrifie les animaux, on voit autour de la lune comme une lumière pâle qu'on croit être l'atmosphère du soleil, dont le premier rayon, qui s'élance comme un trait, dissipe l'obscurité. Nous venons de

parler des points de la terre que peut atteindre l'ombre lunaire, et celle-ci est en effet si petite qu'elle ne touche pas toujours la terre, ou n'en couvre qu'une très faible partie, comme nous le verrons bientôt; d'où il suit que les éclipses de soleil doivent être et sont en effet beaucoup plus rares que celles de lune. Toutes deux se prédisent, ou plutôt s'annoncent par le calcul de toutes les oppositions et conjonctions de la lune. On conçoit, en effet, que pour qu'il y ait éclipse il faut que la ligne des nœuds de cette planète, c.-à-d. où son orbite coupe l'écliptique, soit près de la ligne des syzygies, qui joint la conjonction et l'opposition, autrement, que la lune ait peu de latitude. Ce sont des problèmes qui se réduisent toujours à des questions de géométrie en trois dimensions, c.-à-d. où il s'agit de trouver les intersections successives d'une sphère ou d'un sphéroïde avec un cône d'ombre mobile comme le mouvement du soleil, et d'après une loi donnée.—Nous allons d'abord parler des ÉCLIPSES DE LUNE. La première considération pour leur étude est de déterminer la forme de l'ombre que doit traverser la planète éclipsée. Si le soleil et la terre étaient sphériques, cette ombre serait un cône tangent à la surface de ces deux corps; mais la terre a sensiblement la forme d'un ellipsoïde : cette ombre doit donc différer sensiblement du cône. En considérant généralement l'ombre d'un corps opaque éclairé par un corps lumineux, quelles que soient les figures de ces corps, si par un point quelconque de la surface de l'ombre on mène un plan tangent à cette surface, il sera tangent à la fois aux surfaces des deux corps. Les trois points de contingence seront nécessairement sur une même droite qui coïncidera ainsi avec la surface de l'ombre; d'où cette surface doit être considérée comme formée par les intersections d'une suite de plans tangents aux surfaces des deux corps, opaque et lumineux. Ce n'est que par l'analyse qu'on peut déterminer rigoureusement l'équation de la figure de l'ombre terrestre et de sa pénombre. Nous la considérerons provisoirement ici comme ayant la forme d'un cône circulaire, quoiqu'elle soit réellement elliptique comme la terre; ce qui est d'autant plus suffisant pour une première approximation que dans une éclipse de lune la limite de l'ombre pure n'est pas assez bien tranchée pour qu'on puisse apprécier par l'observation la différence de ses axes. Lorsque la lune est sur le point de s'éclipser, son éclat ne disparaît pas brusquement à l'instant où elle entre dans l'ombre de la terre : elle pâlit d'abord, et l'intensité de sa lumière va toujours en diminuant, et d'une manière progressive, jusqu'au moment où, plongée tout-à-fait dans le cône d'ombre pure, elle a atteint le plus grand degré d'obscurité possible, et n'offre plus qu'un aspect blafard, rougeâtre, dû aux rayons solaires réfractés par l'atmosphère et repliés autour de la terre, comme il arriverait pour une vaste lentille. Ce phénomène de gradation dans les teintes lumineuses est dû à ce que nous avons appelé pénombre (*v.*).



Les lignes AB, CD représentent deux sphères ou les grands axes du soleil et de la terre; CO, DO le cône d'ombre projeté derrière la terre par le soleil. La pénombre est figurée par les droites AG, BF, qui rasent la surface de la terre et du soleil, mais en partant des bords opposés, de façon qu'elles se croisent au point E, entre ces deux corps. Les angles FCO, GDO marquent l'espace que comprend la pénombre, dont l'intensité va

croissant depuis la première limite jusqu'en C O et D O, où elle se confond avec l'ombre pure. D'un point K quelconque entre ces limites, on ne verrait toujours qu'une partie HA du soleil, et il faut nécessairement en sortir pour l'apercevoir tout entier. Pour déterminer la longueur du cône d'ombre terrestre, soit (fig. 1re) T le centre de la terre supposée sphérique, S celui du soleil, A O B O les tangentes à la terre et au soleil, qui limitent l'ombre pure, S O sera l'axe du cône, et T O la portion de ce cône qu'il s'agit de déterminer. Il ne faut pour cela que connaître l'angle T O C au sommet du cône. On trouve par la géométrie que cet angle est égal au demi-diamètre du soleil, moins sa parallaxe horizontale, qui est de 27" 1. La longueur de T O n'est plus dès lors que le grand côté d'un triangle rectangle C T O, dont on connaît deux angles, et un côté C T, qui est le demi-diamètre terrestre. On voit aussi par ces données que la longueur de T O doit varier avec le diamètre apparent du soleil et son éloignement de la terre. Voici les valeurs trouvées pour les plus grandes et les plus courtes distances de cet astre, et pour sa distance moyenne. Distances du centre de la terre au sommet du cône d'ombre, exprimées en rayons terrestres :

	Rayons terrestres.
Soleil apogée.	220,238
Soleil périgée.	217,896
Soleil dans sa moyenne distance.	216,531

Or, la plus grande distance de la lune à la terre n'étant que 63,94145 rayons terrestres, l'ombre de la terre s'étend bien au-delà, et la lune devrait la couper tous les mois, si cet astre se mouvait sur le plan même de l'écliptique. Le cône d'ombre de la lune, supposée aussi sphérique, a donné les longueurs suivantes, relativement à la distance de la terre :

	Long. du cône.	D. de la l. à la t.
Soleil apogée, parallaxe maximum. . .	59,730	55,902
Soleil périgée, parallaxe minimum.	57,760	63,862

L'ombre de la lune, dans le premier cas, dépassera le centre de la terre, et dans le second elle n'en atteindra pas même la surface ; en sorte qu'elle n'en obscurcirait pas toujours quelques points en passant devant le soleil, même quand elle se mouvrait dans le plan de l'écliptique. Il faut connaître le diamètre de l'ombre terrestre à l'endroit où elle est coupée par la lune, pour pouvoir calculer la grandeur et la durée de l'éclipse. Ce problème est d'une solution facile : soit (fig. 1re) la ligne M N, que nous supposons ici circulaire, et représentant une portion de l'orbite de la lune, le demi-diamètre apparent de l'ombre vue de la terre à cette distance a pour mesure l'angle L T O, qui est lui-même égal à la différence des angles T O L, T L A. Ce dernier est le demi-diamètre apparent de la terre vue de la lune, ou autrement c'est la parallaxe horizontale de la lune à l'instant de l'éclipse. Quant à l'angle T O L, on vient de voir qu'il est égal au demi-diamètre apparent du soleil, moins la parallaxe de cet astre. Ces deux angles étant connus, l'angle L T O ou le demi-diamètre de l'ombre le sera également. Il se trouve en ajoutant la parallaxe du soleil à celle de la lune, et retranchant de la somme le demi-diamètre apparent du soleil. Si l'on nomme donc X le demi-diamètre de cette ombre, P la parallaxe du soleil et p celle de la lune, on aura $X = P + p - \frac{D}{2}$, D représentant le diamètre du soleil. Sa valeur, calculée d'après celle trouvée précédemment pour la plus grande parallaxe de la lune, la moyenne et la plus petite, a donné les résultats suivants :

Diamètre de l'ombre terrestre à la distance de la lune.

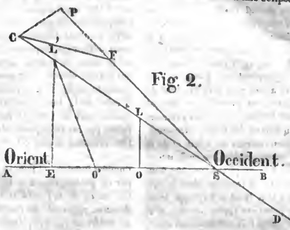
Soleil apogée	lune apogée.	14191 " 4
	lune dans sa moyenne distance.. . .	15575 , 0
	lune périgée.	16988 , 6

Diamètre de l'ombre terrestre à la distance de la lune.

Soleil périgée.	lune apogée.	13963 , 9
	lune dans sa moyenne distance. . .	15377 , 5
	lune périgée	16791 , 1
Soleil dans sa moyenne distance	lune apogée.	14064 , 4
	lune dans sa moyenne distance. . .	15478 , 0
	lune périgée	16891 , 6

Et comme le plus grand diamètre apparent de la lune n'est que de 6207″, on voit qu'il peut toujours être enveloppé dans l'ombre de la terre, qui le surpasse de beaucoup, et qu'il y aura toujours éclipse totale quand la lune traversera le centre de l'ombre. Il y a une différence de 0°,0310 entre le diamètre apparent de l'ombre calculée et celui observé, qui est toujours plus grand; ce qui dépend sans doute de réfractions astronomiques ou d'autres phénomènes dont les résultats sont peu appréciables exactement, comme nous le verrons en parlant des éclipses des satellites de Jupiter. Le rapport du diamètre de la lune à celui de l'ombre, sa latitude et la plus ou moins grande rapidité de son mouvement horaire, sont les données d'après lesquelles se calcule la durée de l'éclipse, ou le temps que la lune reste dans l'ombre. On trouve, par des formules simples, que le diamètre de la pénombre est exactement le même que le diamètre apparent du soleil. Ainsi, en nommant, comme tout à l'heure, p la parallaxe de la lune, P celle du soleil, et D le diamètre apparent de cet astre à l'instant de l'éclipse, on aura distance de l'ombre vraie à l'extrêmité de la pénombre $= p + P + \frac{D}{2}$. Nous avons déjà eu : demi-diamètre de l'ombre vraie $= p + P - \frac{D}{2}$. Il reste pour différence de ces valeurs ou largeur de la pénombre $= D$. Il faut aussi, dans toutes les observations de ce genre, avoir égard à la réfraction atmosphérique dont les effets sont très variables, suivant les circonstances où se trouve l'air qui entoure la terre. Nous ne donnerons pas ici la manière de les calculer. Pour trouver, eu égard à cette force réfringente, la distance du sommet du cône d'ombre pure au centre de la terre, il suffit d'augmenter le demi-diamètre du soleil du double de la réfraction horizontale. La longueur de l'ombre lunaire ne lui permettant pas d'atteindre toujours la terre, il suit que le seul phénomène apparent de ce qu'on appelle assez improprement *éclipse de soleil* se réduit souvent à une plus ou moins grande échancrure du disque de cet astre par la lune. Si l'on veut calculer le demi-diamètre de l'ombre lunaire à la distance de la terre, on substitue aux données dont nous avons déjà parlé celles qui conviendraient à un observateur placé dans la lune : le demi-diamètre de l'ombre lunaire serait pour lui égal à la parallaxe du soleil relative à la lune, plus la parallaxe de la terre, moins le demi-diamètre apparent du soleil ou de la lune. La parallaxe de la terre n'est autre chose que le demi-diamètre apparent de la lune vu de la terre. On a ainsi tous les éléments nécessaires, et la formule se simplifie beaucoup si l'on néglige la parallaxe du soleil, qui n'a sur le résultat qu'une influence presque nulle, puisqu'elle n'est pas d'une demi-seconde. Le demi-diamètre de l'ombre lunaire est alors égal à l'excès du demi-diamètre apparent de la lune sur le demi-diamètre apparent du soleil. Le demi-diamètre de l'ombre lunaire vue de la lune égale 186″, si l'on calcule dans les circonstances les plus favorables pour sa longueur, c.-à-d soleil apogée et lune périgée. A cette même distance et au même instant, le demi-diamètre apparent de la terre est égal à la parallaxe horizontale de la lune, c.-à-d 1°,13858. Cette ombre lunaire est donc alors avec le disque terrestre dans le rapport de 186 à 11386, ou :: 1 : 61, 2,

c.-à-d. qu'elle ne couvre pas la 62e partie de la moitié de la terre, et comme de ce point, sa largeur va toujours en décroissant, elle serait nulle sur la terre si de cette dernière le diamètre apparent de la lune était justement égal au diamètre apparent du soleil. Si ce dernier était plus grand, cette même largeur serait négative. Dans l'un de ces cas, la pointe du cône d'ombre atteindrait encore l'observateur; dans l'autre, elle ne viendrait pas jusqu'à lui. Il faut toutefois remarquer que ceci pourrait encore dépendre de la place occupée sur la terre par ce même observateur, et en effet, celui qui voit la lune à l'horizon en est plus éloigné d'environ 1/60e que celui qui la voit au zénith, en sorte que suivant l'un ou l'autre de ces points, il faudra faire encore au diamètre apparent de la lune une correction en plus ou en moins d'un soixantième. Nous allons maintenant donner, d'abord par une première approximation, le calcul de toutes les circonstances d'une éclipse de lune.



Soit A B (fig. 2), figurant l'écliptique, C D l'orbite de la lune, qui lui est incliné; O et L représentant, l'un le centre de l'ombre de la terre, l'autre celui de la lune, se mouvant tous deux d'occident en orient à l'instant de l'opposition, et L O un cercle de latitude : il s'agit de déterminer l'instant où l'ombre et la lune se rencontreront plus ou moins près de l'intersection des deux orbes sur lesquels ils se meuvent. Pour simplifier cette recherche, il faut considérer comme réctiligne la distance apparente des centres de la lune et de l'ombre pendant la durée de l'éclipse, où elle est nécessairement très petite. Il faut aussi regarder les différences de longitude et de latitude de ces centres comme de petites lignes droites parallèles ou perpendiculaires à l'écliptique, en sorte que le mouvement de l'ombre et de la lune puisse être rapporté à des coordonnées rectangulaires x et z prises les unes sur l'écliptique, les autres sur le cercle de latitude. Les vitesses du mouvement relatif de la lune et de l'ombre ou du soleil (ce qui est la même chose) sont données dans les tables astronomiques, mais la durée d'une éclipse de lune est toujours assez courte pour qu'on puisse regarder comme uniforme pendant ce temps le mouvement de l'ombre dans l'écliptique. Celui de la lune en longitude et en latitude doit être aussi considéré comme uniforme. Le problème est alors réduit à sa plus simple expression. Soient en effet deux positions simultanées O' L' de l'ombre sur l'écliptique et de la lune sur son orbite, à un moment quelconque près de l'opposition (avant ou après). Puisqu'on connaît les vitesses de la lune et de l'ombre, tant en longitude qu'en latitude, on aura ainsi pour ce même instant les valeurs O'E, EL' indiquant la marche relative du centre de la lune et de celui de

l'ombre : mais d'après les propriétés du carré de l'hypothénuse, la somme du carré de ces deux lignes donnera le carré de L'O' ou de la distance des centres, puisque le triangle L'E O' est rectangle en E. La valeur de cette distance fera connaître si l'éclipse est ou non commencée; et en formant, pour un temps quelconque, l'expression analytique de cette valeur, on déterminera aisément l'instant précis de chacune des phases de l'éclipse : tout se réduit alors à la solution d'une équation du second degré. Nous avons supposé les mouvements du soleil et de la lune uniformes, ce qui n'est pas à la rigueur, en sorte que ces résultats ne doivent être regardés que comme une première approximation. Puisque l'on connaît ainsi à très peu près l'instant de chaque phase, on prendra cet instant pour origine du temps, et, après avoir determiné, au moyen des tables astronomiques, les mouvements du soleil et de la lune qui y correspondent, on recommencera le calcul de la phase avec ces nouvelles données : on trouvera ainsi la correction qu'il faut faire à l'époque indiquée par la première approximation, et le résultat sera cette fois suffisamment exact, la supposition de l'uniformité des mouvements horaires ne portant que sur un très petit intervalle de temps. En opérant ainsi successivement pour chaque phase, on trouvera très exactement toutes les circonstances de l'éclipse, eu égard à la variabilité des mouvements de la lune et de l'ombre terrestre. Les taches de la lune étant bien connues et leurs positions bien fixées sur le disque de la planète, on en observe successivement l'entrée et la sortie dans l'ombre, pour rectifier le plus possible les résultats de l'opération. Le milieu de l'éclipse répond à leur immersion et à leur émersion. Le soleil, la lune et tous les cercles de la sphère se trouvant à la fois entraînés par le mouvement diurne du ciel, nous n'en tenons pas compte ici, parce qu'il ne change pas les positions relatives des astres, et qu'il ne fait que présenter successivement l'éclipse à diverses parties de la terre, son influence s'étendant ainsi seulement sur la possibilité de la voir, et non sur son existence. Pour déterminer les circonstances d'une ÉCLIPSE DE SOLEIL, nous ne la considèrerons que comme une éclipse de terre, relativement à un observateur placé dans la lune. Il faudra trouver, pour un instant quelconque, la distance apparente du centre du disque terrestre au centre de l'ombre lunaire, et l'on calculera les instants où leurs disques se pénètreront, d'après les diamètres connus de la terre et de l'ombre. C'est absolument la même solution que pour les éclipses de lune vues de la terre. Toute la différence consiste dans la construction graphique qui doit représenter le centre de la lune, comme le centre des rayons visuels. Soit pour un instant quelconque (fig. 2), C le centre de la terre, F celui de la lune, S celui du soleil, et considérons le triangle rectiligne CSF formé par ces trois points de l'espace. Si l'on prolonge le côté SF de ce triangle qui va du soleil à la lune, ce sera l'axe de l'ombre lunaire, et l'angle PFC, formé par ce prolongement et le rayon visuel CF mené de la lune à la terre, sera la distance apparente du centre de la terre au centre de l'ombre, distance qu'il faut déterminer. Le triangle CSF fournit lui seul toutes les données dont on a besoin pour cela, puisqu'on y connaît les deux côtés SC, FC distance du soleil et de la lune à la terre, avec l'angle en C, qui est la distance apparente de ces deux astres vus de la terre, distance qui se détermine aisément par leur différence de longitude et de latitude. On a ainsi pour un instant quelconque l'expression de la distance apparente du centre de l'ombre au centre du disque terrestre vu de la lune. En égalant cette expression aux diverses valeurs de cette distance qui conviennent aux différentes phases de l'éclipse, et prenant le temps pour inconnue, on pourra déterminer les époques où ces phases arriveront. Lorsqu'il s'agit de calculer les circonstances des éclipses de soleil, de planètes ou d'étoiles pour un point particulier de la terre, la solution s'en ramène à celle d'une des deux questions suivan-

tes : 1° trouver la distance apparente des deux astres, vue d'un point déterminé de la terre pour un instant donné; 2° trouver l'instant auquel telle distance déterminée aura lieu dans un endroit donné.—Les ÉCLIPSES DES SATELLITES offrent le moyen le plus exact d'en déterminer les mouvements et les inégalités de ces mouvements. L'inclinaison des orbites des trois premiers satellites de Jupiter à celui de cette dernière planète, ainsi que la distance à laquelle ils s'en trouvent, sont des causes qui déterminent dans ces satellites une éclipse à chacune de leurs révolutions; mais le quatrième cesse souvent de s'éclipser, ce qui, joint à la durée de sa révolution, rend ses éclipses beaucoup plus rares que celles des trois autres. Un grand nombre de causes contribuent à rendre imparfaits les résultats des observations de ces éclipses. Nous cessons de voir le satellite avant qu'il soit entièrement plongé dans l'ombre et même la penombre de Jupiter. Si l'on conçoit à la distance où son bord cesse de paraître une surface semblable à celle de l'ombre, l'immersion du satellite dans cette surface et la sortie seront pour nous le commencement el la fin de l'éclipse. Cette ombre fictive qui varie pour les satellites dépend de leur distance apparente à Jupiter, dont l'éclat affaiblit leur lumière, de leur plus ou moins grande aptitude à réfléchir les rayons solaires, de la pénombre, et sans doute aussi de la réfraction et de l'extinction des rayons du soleil dans l'atmosphère de Jupiter. Les variations des distances de cette planète au soleil et à la terre, en changeant l'intensité de la lumière que nous recevons des satellites, influent aussi sur la durée de leurs éclipses, ainsi que les élévations de Jupiter sur l'horizon, la pureté de notre atmosphère et la force des instruments dont on se sert. Il y a une différence constante et dont les causes ne sont pas bien appréciées dans la demi-durée des éclipses des satellites de Jupiter, suivant qu'on les calcule ou qu'on les observe : voici un tableau comparatif de leurs valeurs dans ces deux cas. Les premières ont été calculées :

1^r satellite..............	4945 " 87
2e......................	6205 . 96
3e......................	7801 . 30
4e......................	10271 . 64

Demi-durées observées.

1^r satellite............	4713 "
2e......................	5976
3e......................	7419
4e......................	9890

Toules ces valeurs sont plus pelites, sans qu'il soit possible, comme on l'a dit, d'en bien déterminer les causes. L'observation des éclipses de Jupiter par ses satellites a généralement été négligée par les astronomes. On peut néanmoins toujours en observer le commencement et la fin. Ce genre d'études répandrait peut-être beaucoup de lumières sur la théorie des mouvements joviecentriques des corps dont nous parlons.— Nous terminerons cet article par une dernière remarque sur les éclipses qui s'observent le plus fréquemment à la vue simple, celle de lune et de soleil. Quand la distance de ce dernier astre au nœud le plus proche dans une conjonction moyenne est de plus de 19°44', il n'y aura nulle parl éclipse de soleil : mais si cette distance est plus petite que 13°, 33' il y aura certainement éclipse en quelque lieu de la terre. Si cette distance est entre 19°, 44 et 13°, 33', il sera incertain s'il y aura quelque part éclipse de soleil. Si la distance du soleil au nœud le plus voisin est plus petite que 7°, 47' dans une opposition moyenne, il y aura éclipse de lune. Il n'y en aura pas si cette distance est plus grande que 13°, 21'. Cette proposition revient à celle-ci : quand la somme des demi-diamètres apparents de la lune et de l'ombre de la terre sera plus grande que la latitude de la lune ou la distance entre le centre de cet astre et celui de l'ombre, la lune entrera nécessairement, au moins en partie, dans l'ombre. La somme des demi-diamètres de la lune et de l'ombre de la terre étant plus grande que celle des demi-diamètres du soleil et de la lune, cette cause doit s'ajouter à celle que nous avons déjà citée, pour établir

l'assertion suivante : que les éclipses solaires sont moins fréquentes que les lunaires; les dernières pouvant en effet arriver, par suite de la plus grande étendue de leurs éléments, dans une plus grande latitude de la lune, et à une plus grande distance des nœuds. — Nous avons dit que les éclipses de soleil s'opéraient par 13° et celle de lune par 7. Ceci semblerait indiquer avec la proposition suivante une apparence de contradiction, qui s'explique par la différence relative entre les distances de la terre à la lune et de cette dernière au soleil BILLOT.

ÉCLIPTIQUE. N'en déplaise à Bernardin de St-Pierre et à quelques philosophes jaloux des conquêtes du génie moderne, aujourd'hui, l'on peut sans crime, on doit même, sous peine de ridicule, jurer par Copernic et Galilée. Le mot célèbre *ella si muove* a levé tous les doutes, dissipé toutes les préventions; le vieux firmament de cristal s'est brisé, et notre planète a repris son rang dans la hiérarchie des mondes. Descendue du trône immobile de l'empyrée pour grossir la foule des astres subalternes, replacée sous l'empire des forces centrales qui dirigent sa course, maintenant, avec une vitesse 120 fois plus rapide que le vol de nos boulets, elle circule comme elle a toujours circulé dans les champs illimités de l'espace, et décrit en 365 jours 5 heures 48′ 51″ une ellipse, ou plutôt un cercle imparfait, dont le périmètre n'a pas moins de 216,590,000 lieues. Cette route aérienne, cette immense orbite, où sa masse roule d'occident en orient, avec une quantité de mouvement qui varie comme la distance des foyers d'attraction, a reçu le nom d'écliptique (*ékleiptikon*, de *ékleipsis*), parce que les éclipses de soleil sont déterminées dans son plan par l'interposition du disque lunaire aux époques de certaines syzygies. — Toutefois, il s'en faut bien que la signification de ce terme soit constamment la même. Ptolémée et ses disciples y attachaient une tout autre idée que Copernic, et, par l'effet d'une habitude que le temps et l'illusion ont consacrée, nous l'employons encore pour désigner un grand cercle de la sphère, dont la circonférence, embrassant la surface du zodiaque dans toute sa longueur, la partage en deux bandes symétriques de 8° chacune, et figure à nos yeux la route apparente que suit l'astre du jour, en parcourant chaque année les 12 signes célestes. — Considéré dans ses rapports avec les éléments de notre système solaire, l'écliptique offre plusieurs phénomènes qu'il est important d'étudier. Tout le monde sait que l'axe terrestre n'affecte point une situation perpendiculaire au plan de l'orbite que nous décrivons dans l'espace. Constamment incliné à cette courbe de révolution, qui coupe deux fois l'équateur au temps des équinoxes, il forme avec elle un angle évalué pour le siècle actuel à 23° 1/2. Cette obliquité de l'écliptique, à laquelle notre globe doit sa changeante température et la riche variété des saisons, n'avait pas échappé à l'attention des anciens observateurs. Anaximandre de Milet, disciple de Thalès, fut, dit-on, le premier qui en révéla l'existence à ses compatriotes. Plus tard, Cléostrate, Harpale, Eudoxe de Cnide, portèrent cette découverte en Égypte, où l'étude plus approfondie des mouvements célestes fit ressortir quelques inexactitudes dans le calcul d'Anaximandre. Le célèbre Ératosthène, qui vivait 230 ans av. J.-C., c.-à-d. peu de temps après le philosophe de Milet, détermina l'obliquité de l'écliptique à 23° 51′ 20″. Hipparque de Nicée, Ptolémée, Pappus, continuèrent successivement les travaux de leur prédécesseur, mais ils parvinrent à des résultats dont la différence fut toujours une énigme pour eux. Dans un temps où la science astronomique sortait à peine de l'enfance, on se doute bien que les méthodes usitées pour résoudre un problème assez délicat devaient être extrêmement imparfaites. En effet, tout l'art des anciens dans la recherche de l'angle formé par l'intersection des deux courbes se bornait à mesurer l'ombre d'un gnomon à l'époque de chaque solstice, et la comparaison des longueurs de l'om-

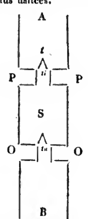
bre avec celle du style leur donnait pour solution un rapport ou quotient qui marquait la hauteur du centre solaire. Mais ce mode d'investigation, tout ingénieux qu'il était, ne pouvait mériter une pleine confiance; la pénombre laissait toujours quelque indécision sur la longueur de l'ombre, qui varie très peu vers les solstices d'un jour à l'autre; d'ailleurs, le moment favorable à ce calcul n'étant pas assujetti à concourir précisément avec l'heure de midi, on se trouvait obligé de mettre beaucoup d'intervalle entre les opérations et l'erreur était une suite inévitable de ces irrégularités.—Aujourd'hui, grâce aux applications de la trigonométric sphérique, la science n'a plus à redouter les mêmes inconvénients, et deux méthodes vulgaires fournissent à nos astronomes le moyen de déterminer l'obliquité de l'écliptique avec une exactitude suffisante. L'une consiste à observer la hauteur méridienne du centre solaire aux époques des solstices. Cette double opération terminée, on en corrige les résultats par la réfraction et la parallaxe, et la demi-différence des hauteurs obtenues représente la moitié de l'angle cherché. L'autre méthode se réduit à déterminer l'élévation du soleil sur l'horizon, au moment d'un solstice quelconque. Quand on a satisfait à cette condition, il ne reste plus qu'à retrancher la quantité trouvée du complément de la hauteur polaire égale à celle de l'équateur, et le problème se trouve résolu. — Si l'obliquité de l'écliptique demeurait constamment la même, sans doute, elle n'aurait rien qui dût nous étonner, puisque nous n'y verrions qu'une simple conséquence de la loi qui préside à l'inclinaison des orbites planétaires. Mais elle présente encore une circonstance qui mérite de fixer notre attention. Dans l'antiquité la plus reculée, on croyait, sur la foi de plusieurs traditions, que le soleil s'était levé pendant des siècles entiers à l'occident. Hérodote en effet rapporte au livre d'Euterpe (p. 175, éd. de Gail) que, selon les Égyptiens, le soleil, dans l'espace de 11,340 années de 365 jours chacune, s'était levé deux fois où il se couche et couché deux fois où il se lève, sans que ces variations eussent occasionné le moindre changement dans le climat de l'Égypte. Frappés de cette assertion, quelques astronomes des temps modernes conçurent le projet de rechercher sur quelle base les Égyptiens avaient pu fonder un paradoxe démenti par toutes les apparences; mais leur sagacité échoua devant cette singulière question, dont l'examen ne parut pas aussi défavorable qu'on l'avait pensé d'abord à la croyance des prêtres de Memphis. Les savantes discussions que souleva cette thèse piquèrent d'émulation un nouveau disciple d'Uranie, et le mirent en quelque sorte sur la trace de la vérité. Le chevalier de Louville, en comparant les observations citées par Hérodote avec celles des astronomes plus modernes, crut apercevoir une diminution sensible dans l'obliquité de l'écliptique. Pour vérifier cette conjecture, il se transporta en 1734 à Marseille, dans le dessein de s'assurer si la quantité d'ouverture angulaire n'avait pas dévié du point que Pythéas lui avait assigné 2,000 ans auparavant. L'expérience justifia complètement ses soupçons; il parvint à constater une réduction de 20 minutes, et conclut de ce résultat que l'axe terrestre, en se relevant sur le plan de l'écliptique, s'en approchait d'un degré entier en six mille ans; modification qui, dans l'hypothèse du savant académicien, devait, au bout de 141,000 ans, amener la coïncidence de l'écliptique avec l'équateur. Cette induction portait un caractère d'invraisemblance trop marqué pour obtenir l'assentiment universel; elle trouva des contradicteurs, mais elle eut l'avantage de redoubler la curiosité publique. Un des collègues de Louville, étudiant la situation de la pyramide de Ghizé, dans un voyage en Égypte, avait remarqué une opposition habilement ménagée entre les faces de ce monument et les quatre points cardinaux. Cette découverte fut un trait de lumière pour Godin, qui en déduisit de graves conséquences; mais, non content de l'avoir présentée sous un nouveau

jour, il examina la fameuse méridienne, tracée en 1655 par Dominique Cassini, dans l'église de Ste-Pétrone, et ses recherches le conduisirent à reconnaître un notable décroissement dans l'inclinaison de l'orbite terrestre. Au reste, tous les documents renfermés dans les fastes de l'histoire céleste tendaient à mettre cette vérité hors de discussion. Deux cent trente ans av. J.-C., Ératosthène de Cyrène évaluait l'angle de l'écliptique à 23° 51′ 20″. Quatre cents ans plus tard, Ptolémée lui donnait encore 23° 51′ 10″. C'était beaucoup. Mais l'Arabe Arzachel, dans le XIe siècle, ne portait plus cette mesure qu'à 23° 34′. Copernic, en 1500, la bornait à 23° 31′ 20″. Cent cinquante-six ans après, Cassini ne trouvait que 23° 28′ 54″. Enfin, Delambre, au commencement de 1801, comptait seulement 23° 27′ 57″. L'obliquité de l'écliptique est donc sujette à de perpétuelles variations; on ne saurait le contester; mais à quelle cause attribuer ce caractère d'instabilité? Cassini l'expliquait par un balancement de l'axe terrestre. Long-temps auparavant, Copernic avait déjà hasardé la même conjecture, en soutenant toutefois que l'inclinaison de notre orbite n'avait jamais dépassé les limites comprises entre 23° 51′ 20″ et 23° 28′. La découverte de la nutation, par Bradley, vint ajouter un nouveau poids à l'hypothèse du cosmographe de Berlin; mais ces opinions disparurent bientôt pour faire place à des théories plus positives et plus lumineuses. Éclairé par une profonde analyse, Euler ne vit plus dans la diminution de l'obliquité qu'une conséquence nécessaire de l'attraction des planètes, et Maskelyne adopta sans balancer le système du géomètre allemand, confirmé plus tard par les travaux de La Caille et de Lalande. Enfin, Laplace et Delambre, il y a quelques années, ont donné de ce problème une solution aussi complète que satisfaisante, dont nous allons exposer la substance et les résultats.—Tout le monde sait que chaque élément du système solaire est constamment troublé dans sa révolution par l'action des autres planètes. Entraînées par les impulsions diverses des forces qui les sollicitent, les sphères de notre ciel ne décrivent que des ellipses imparfaites, et ne se conforment pas avec une scrupuleuse docilité aux lois de Képler. Les petites différences résultant de ces anomalies constituent ce que les astronomes appellent *perturbations sidérales*. C'est à cette influence réciproque des planètes qu'il faut rapporter le mouvement irrégulier de leurs nœuds; et les déplacements de l'axe terrestre suffisent à la rigueur pour expliquer les variations qui se manifestent dans l'obliquité de l'écliptique. Mais quelle mesure assigner au décroissement séculaire qu'éprouve l'angle d'inclinaison? Peu satisfait des observations de La Caille et de Lalande, qui l'évaluaient à 33″, et plus confiant dans la théorie mathématique qui dirigeait toutes ses recherches, l'auteur de la *Mécanique céleste* pousse cette estimation jusqu'à 52″, et donne pour la calculer deux formules en fonctions de sinus, remarquables par leur élégante précision, mais dont notre travail ne comporte pas le développement. Delambre, persuadé à son tour que l'expression de cette valeur ne saurait se concilier avec les faits de l'astronomie pratique, la réduit à 50″, et même à 48″, pour le siècle actuel. Quoi qu'il en soit, on s'accorde maintenant à regarder la diminution de l'obliquité comme un résultat dû principalement à l'action de Jupiter et de Vénus sur la Terre, résultat qui peut s'obtenir directement par la théorie des forces centrales. En effet, le rapport de la masse de Jupiter à celle de notre globe est bien connu. Quant à la masse de Vénus, les seules données qui puissent nous servir à la déterminer consistent dans les dérangements qu'elle fait éprouver aux mouvements des planètes, et particulièrement à ceux de la Terre. Or, en calculant l'action qu'elle doit produire dans l'aphélie de notre sphéroïde, on trouve que la solidité de cette planète est égale à la 405,871e partie de la masse solaire, et cette proportion donne à peu près 52″ ou 50″ pour la

diminution cherchée. Si cette période de mouvement rétrograde, qui tend à resserrer de plus en plus l'étendue de la zone torride, se prolongeait indéfiniment, on conçoit sans peine qu'il arriverait dans la chaîne des générations une époque où l'équateur et l'écliptique, subissant une parfaite coïncidence, perpétueraient ici-bas la douce température du printemps sous l'influence d'un soleil toujours perpendiculaire à la ligne équinoxiale; mais une telle uniformité de saisons, en l'admettant comme possible, s'étendrait à peine au-delà de quelques années. Le sévère Laplace a d'ailleurs sapé les fondements de cette séduisante hypothèse, en démontrant que le balancement respectif des deux cercles ne saurait excéder les limites de 2 à 3 degrés. Avouons-le : jamais perte ne fut plus fatale pour nos mythographes! Adieu les riants mensonges d'Ovide et de Virgile! adieu les délicieuses émotions qu'ils avaient fait pénétrer dans nos cœurs et celles que promettait encore à nos descendants la perspective de l'antique et fabuleux âge d'or! Tout s'est évanoui comme un songe sous le compas de la froide géométrie; mais pardonnons-lui d'avoir désenchanté notre monde poétique en y plaçant la vérité, et consolons-nous en riant un peu aux dépens de Huet et de ce bon Pluche, qui, dans son *Histoire du ciel*, nous assure gravement qu'avant la terrible catastropho arrivée sur notre globe, l'homme, enfant gâté de la nature, ne connaissait d'autre séjour que celui des zéphyrs, d'autre saison que celle des fleurs, et coulait ses jours voluptueux au sein d'une félicité sans mélange, qu'il recouvrera sans doute au temps de la grande palingénésie cosmique, prédite par Origène, et proclamée hautement par quelques-uns de nos philosophes naturalistes. E. Dunaime.

ÉCLUSE (du verbe latin *excludere*, exclure); ouvrage en terre, bois, pierre, etc., qu'on pratique dans une rivière, un canal, sur les bords de la mer, pour retenir les eaux. Ainsi, on peut donner le nom d'*écluse* à la digue qui sert à retenir les eaux d'un ruisseau qui fait tourner un moulin, et qui est percée d'une ou de plusieurs ouvertures qu'on ferme et qu'on ouvre à volonté. — Sur les bords de la mer, les écluses peuvent servir à deux fins. Si, par exemple, on veut maintenir des bâtiments constamment à flot dans un port où ils échoueraient à marée basse, on dispose à l'entrée du bassin des portes qu'on laisse ouvertes à la marée haute, et qui se fermen quand la mer se retire, de sorte que l'eau ne baisse pas dans le port. — Si, au contraire, on veut préserver un pays des inondations de la marée montante, on construit des digues qui bordent la mer, dans lesquelles on pratique des ouvertures que des portes ferment spontanément lorsque la mer monte, et qui s'ouvrent lorsqu'elle se retire. Par cette ingénieuse disposition, les eaux qui pourraient être nuisibles au pays, ont la faculté de s'écouler dans la mer quand elle est basse, et les récoltes n'ont rien à redouter des marées hautes. C'est par des moyens semblables que les habitants des Pays-Bas ont conquis sur l'Océan des terres d'une très grande valeur. — Les écluses servent aussi pour inonder à volonté les environs d'une place assiégée, soit en retenant les eaux d'une rivière pour les faire refluer dans la plaine, soit en livrant passage à celles que contient un bassin dont le niveau est plus élevé que celui du terrain. — En 1416, les habitants de Montargis, assiégés par les Anglais, usèrent du premier de ces moyens, en arrêtant par une écluse les eaux de la rivière de Loing : l'ennemi, voyant son camp couvert d'eau, fut obligé de lever le siége. Les Hollandais, sur le point d'être envahis par les armées de Louis XIV, les arrêtèrent tout court en lâchant les eaux de la mer sur leur pays. — On ignore quand et par qui les écluses furent inventées : tout porte à croire que les anciens en ignoraient entièrement l'usage. Les uns font honneur de leur invention aux Italiens, d'autres aux Hollandais, qui sont indubitablement le premier peuple qui les ait perfectionnées. Il parait que ce fut vers la fin du XVI[e] siècle que ce peuple commença à construire des di-

gues pour retenir les eaux de la mer. — Les écluses les plus ingénieuses sont celles qui servent dans les canaux à faire monter et descendre les bateaux. Rien de plus curieux que de voir une barque escalader une montagne ou descendre d'une hauteur dans une plaine, sans le secours d'aucun moteur, du moins en apparence. Voici comment on construit celles de ces écluses qui sont maintenant les plus usitées.



Soit A B un canal dont la partie A est plus élevée que la partie B, un bateau allant de B vers A ne saurait atteindre ce dernier point ; mais si deux portes, *ti*, *tu*, fermaient hermétiquement le passage vers P P, l'eau contenue en A ne pourrait descendre en S, et si le fond du canal était de niveau de B en S, le bateau pourrait avancer jusque dans ce dernier espace. Supposons-le donc en S, et admettons que l'espace O O P P se ferme du côté de B par deux portes, *ti*, *tu*: fermons ces portes, et laissons, par une disposition quelconque, couler l'eau de A vers S : elle s'élèvera dans ce dernier espace au niveau de celle qui sera contenue dans la partie A du canal, pourvu que les portes qui sont vers B et les bords P O, P O aient une hauteur convenable. — Si l'on ouvre donc les portes qui sont vers P P, le bateau, soulevé par l'eau en S, pourra s'avancer jusqu'en A. Voilà en peu de mots la théorie des écluses qui sont en usage pour la navigation des canaux creusés dans des contrées montueuses. Telle est leur construction : à droite et à gauche du canal on construit solidement en maçonnerie deux murs parallèles P O, P O; ces murs doivent être imperméables à l'eau ; on les appelle *bajoyers* ; ils doivent être assez élevés pour que leur faîte soit de niveau avec l'eau du canal contenue en A ; la capacité S prend le nom de *sas* de l'écluse ; les portes *ti*, *tu*, *ti*, *tu*, ont même hauteur que les bajoyers, auxquels elles sont fortement fixées par des crapaudines, des pivots et des colliers de métal. Ces portes, construites solidement en bois et en fer, sont imperméables à l'eau ; elles doivent être ajustées avec soin, afin qu'étant fermées, l'eau du canal ne s'écoule pas en pure perte ; on les appelle portes *busquées* (de busc). Lorsqu'étant fermées elles présentent en dessus la figure de la lettre V, l'angle saillant qu'elles forment toujours tourné du côté d'où vient le courant. Ce n'est pas sans motif : on comprend, en effet, que par cette disposition elles ont les propriétés d'une sorte de voûte qui leur permet de résister avec avantage à la pression de l'eau ; en outre, plus cette pression est grande, moins les vides que les portes pourraient laisser entre elles seraient considérables. — On appelle portes d'*amont* (d'en haut) celles qui sont du côté de A, portes d'*aval* (d'en bas) ou de *mouille* celles qui sont du côté de B. — L'on ouvre et l'on ferme les portes des écluses au moyen de cabestans, de crics horizontaux, etc. — Quand le sas d'une écluse n'a que trois ou quatre mètres de large, on le ferme, soit en amont, soit en aval, avec une seule porte. Il y a aussi des écluses qu'on ferme avec des portes en coulisse, c.-à-d. qui montent et descendent dans des rainures ménagées dans la maçonnerie des bajoyers ; on ouvre : ces portes s'ouvrent en les soulevant au moyen d'un treuil. — Ordinairement les portes des écluses sont percées vers le bas d'une ouverture ou guichet qu'on ferme à volonté au moyen d'une vanne : c'est par cette ouverture

que l'eau entre dans le sas de l'écluse ou en sort. On comprend, en effet, que lorsque le sas est plein, il serait difficile et même dangereux d'ouvrir tout d'un coup les portes d'aval pour laisser passer un bateau qui descend un canal. — L'agent qui fait que les bateaux montent et descendent dans un canal, c'est l'eau du canal lui-même : quand le bateau descend, l'office de l'eau est absolument le même que celui d'une voiture qui transporte un fardeau : ce que l'on comprendra bien, en jetant un coup d'œil sur la figure ci-dessous.

A B
C D
E G
F

Les lignes A B, C D,... B C, D E... représentent la coupe ou le profil de trois écluses consécutives : supposons que le bateau se trouve dans le sas A B, qui est plein d'eau ; si on ouvre la vanne de la porte B C, le liquide ira remplir l'écluse C D E, dans laquelle le bateau pourra passer, et l'écluse A B C restera vide, ses portes d'amont restant fermées. — L'écluse C D E se vidant dans la suivante E G F, le bateau descendra dans celle-ci, et ainsi de suite, et toujours avec la même eau. — La quantité d'eau nécessaire pour charrier un bateau qui descend un canal est égale en volume à la capacité du sas d'une des écluses, moins le volume de la partie du bateau qui plonge dans l'eau. — Le bateau qui monte dépense un volume d'eau égal à la capacité de toutes les écluses par lesquelles il est descendu, moins autant de fois la quantité d'eau qu'il déplace par son poids ; cela se conçoit aisément. On dépense donc beaucoup plus d'eau pour faire monter une embarcation dans un canal que pour la faire descendre : dans tous les cas, il y a toujours perte de liquide ; aussi ne peut-on établir de canal montant et descendant qu'autant qu'on peut disposer de ruisseaux, de rivières alimentaires, etc. — Le fond des écluses est couvert d'un plancher en bois, fixé sur des madriers, afin de prévenir les dégradations, qui pourraient occasionner des fuites d'eau. — On ménage dans les bajoyers des écluses, même de celles qui ont des portes tournantes, des rainures verticales, dans lesquelles on place horizontalement des madriers jusqu'à ce qu'elles en soient remplies depuis le bas jusqu'en haut. On fait usage de ces cloisons pour retenir les eaux, quand on a certaines réparations à faire à l'écluse. — Lorsque les eaux d'une rivière sont trop basses pour apporter des bateaux ou charrier du bois flotté, on les retient, pendant un certain temps, au moyen d'une digue qu'on pourrait appeler mobile ; elle est formée d'une rangée de pieux, qui va d'un bord de la rivière à l'autre : des pièces transversales retiennent ces pieux, qu'on enlève et qu'on replace à volonté. — On comprend que les eaux d'une rivière ainsi barrée doivent enfler d'une quantité égale à la hauteur de la digue (*v.* CANAL).

TESSEYDRE.

ÉCOBUAGE, ÉCOBUE. L'*écobuage* est une opération de l'agriculture, qui consiste à enlever avec l'*écobue* (*v.* ci-après) la surface d'une terre chargée de végétaux, par tranches d'un ou deux pouces d'épaisseur. La même opération pratiquée avec la forte charrue à versoir a reçu le même nom. Les tranches étant coupées carrément et séchées, on en forme de petits fours, en ayant soin de tourner à l'intérieur la partie couverte de végétaux ; on y met le feu à l'aide d'herbes ou de feuilles sèches, et l'on répand sur le sol cette terre réduite en cendres. L'objet de l'écobuage est de convertir en terres à grain les friches, les bruyères, les prairies naturelles ou artificielles, etc. L'incinération des gazons enlevés est-elle avantageuse ? c'est une question sur laquelle les cultivateurs sont peu d'accord : les uns défendent cette pratique en tout état de cause, pour tous les terrains ; les autres n'en reconnaissent l'uti-

lité que pour les terrains fort argileux, marécageux; d'autres enfin pensent qu'elle prive la terre de sucs fécondants précieux, sans aucune utilité réelle, et qu'en conséquence, elle doit être rejetée. A quelle opinion se ranger? l'analyse du fait nous l'indiquera peut-être : quels sont les résultats de cette combustion de matières végétales et animales? 1° une fumée épaisse qui pénètre les parois des fours avant de se perdre dans l'air; 2° des cendres à la surface du sol. Mais la fumée n'est pas simplement de l'eau réduite en vapeur; son odeur forte, sa saveur âcre, son action sur la muqueuse oculaire, qu'elle irrite fortement, y décèlent la présence de principes volatils dégagés par la combustion et perdus ainsi pour la terre; les cendres, résidu fixe, contiennent des sels plus ou moins alcalins, de la potasse, et une légère portion des principes volatils retetus à la surface et à l'intérieur des tranches brûlées. Les parties volatiles presqu'entièrement perdues, les parties fixes, sont les unes et les autres utiles pour féconder la terre. L'importance de ces deux éléments de fertilité varie selon la nature du sol : dans les terrains légers, maigres, les principes dissipés par l'écobuage sont nécessaires pour former l'humus; les principes fixes sont souvent plus nuisibles qu'utiles. 1re conclusion : L'écobuage ne convient point dans ces sortes de terres : celles qui sont déjà trop chargées de principes salins; celles qui sont voisines du rivage de la mer sont dans le même cas. — Les terres fortes, argileuses, sèches ou humides, qui ont besoin d'être atténuées, pénétrées par l'air, reçoivent avec avantage les produits de l'incinération. 2e conclusion : l'écobuage est utile dans les sols de cette nature; mais ici même la suppression des principes volatils est une perte incontestable. Observons en outre que d'autres substances, la chaux, le sable, les faluns, les marnes calcaires, etc., procureraient le même avantage, et avec des frais moindres. — L'écobuage peut être utile, il n'est jamais nécessaire.

L'Écobue est un instrument d'agriculture; c'est une pioche légèrement recourbée de dehors en dedans, armée d'un manche assez long pour que l'ouvrier puisse travailler presque droit; ce manche doit être infléchi à sa partie moyenne et bien poli, afin qu'il puisse facilement glisser dans la main qui le dirige. P. Gaubert.

ÉCOLATRE. On désignait sous cette dénomination un ecclésiastique pourvu d'une *prebende* (v.) à laquelle était attaché le droit d'institution et de juridiction sur ceux qui instruisaient la jeunesse. La charge d'*écolâtre*, regardée en quelques églises comme une dignité, et en d'autres comme un simple office, était autrefois dans les attributions du grand-chantre, ou *primicerius*, des églises cathédrales, tant de l'Italie que de la France. — Mais en un grand nombre de diocèses, le grand-chantre ayant abandonné d'aussi modestes fonctions, les évêques durent en revêtir des officiers spéciaux : ceux-ci, outre le nom d'*écolâtres*, qu'ils recevaient généralement, prenaient celui de *scolastiques* (scolastici), et de *scolars* (scolares) : à Orléans, Amiens, Arras, Soissons, on les appelait *maîtres d'école* (magistri); en Gascogne, *capischols*, et *chanceliers* dans les villes où il y avait université. On ne saurait préciser avec certitude l'époque où cette charge fut instituée; ce qui est indubitable, c'est qu'elle remonte à une très haute antiquité, et qu'elle conduisit souvent aux dignités les plus éminentes : Alcuin, précepteur de Charlemagne, avait été *écolâtre* de Saint-Martin de Tours, avant d'en devenir l'abbé; l'église de Reims eut pour *écolâtre* Saint-Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux; Marbod, évêque de Rennes, avait rempli les mêmes fonctions dans l'église d'Angers; Honoré, qui fut élevé au siége épiscopal d'Autun, avait été auparavant *écolâtre* de ce diocèse; enfin, le savant Gerbert, parvenu au souverain pontificat sous le nom de Sylvestre II, ne tenait pas moins à honneur d'avoir été *écolâtre* de Reims qu'archevêque de

cette ville, ainsi que de Ravenne, et précepteur de deux souverains, l'empereur Othon III et le roi de France Robert. — Le concile tenu à Bourges en 1584, et le concile de Trente, ne veulent pour *écolâtres* que des docteurs ou licenciés en théologie ou en droit canon; le concile de Malines, en 1607, leur ordonne de visiter deux fois par an les écoles de leur dépendance, pour empêcher toute lecture illicite ou pernicieuse, et, en 1585, le concile de Mexique avait obligé les *écolâtres* à professer, soit par eux-mêmes, soit par un délégué qui en fût capable, et qu'ils avaient seuls le droit de nommer. Cette nomination devait toujours être gratuite; mais ceux qui l'obtenaient restaient sous la dépendance de l'écolâtre; et, dans plusieurs diocèses, l'amende et la prison étaient au nombre des peines qu'il leur infligeait. Il ne faut pas confondre l'*écolâtre* avec les possesseurs de prébendes préceptorales. Ceux-ci ne dataient pas d'une époque aussi reculée; ils pouvaient être laïques; ils n'avaient droit ni d'institution, ni de juridiction; ils professaient eux-mêmes, pour les jeunes clercs et les pauvres écoliers, les humanités et la philosophie; ils y joignaient l'enseignement de la théologie, quand il n'y avait pas de théologal. C'est ainsi que l'ont réglé un synode tenu sous Eugène II, vers l'an 824, et les deux conciles de Latran, en 1179 et 1215. A. Fresse-Montval.

ÉCOLE, du latin *schola*, a toujours signifié un lieu public où l'on enseigne les langues et les sciences. — Dans l'usage ordinaire, il indique ou une *école* d'enseignement spécial, comme : *école de droit*, *école de dessin*, *école de danse*, *école de musique*, etc., ou ces établissements d'instruction élémentaire ouverts à l'enfance; en un mot, ce qu'on apppelait sous l'ancien régime, *petites écoles*. En ce sens, *école* est opposé au mot *collége* (*v.*). On dit souvent : *cet enfant est trop jeune pour aller au collége*, *il faut l'envoyer à l'école* :

> En cheveux blancs il me faut donc aller,
> Comme un enfant, tous les jours à l'*école*.

—Lucien a dit que ceux que les dieux haïssaient, ils les faisaient *maîtres d'école*. En effet, il est peu de métiers plus pénibles et plus mal rétribués que celui-là; mais ceux qui s'y vouent s'en consolent, et par le plaisir d'exercer une certaine autorité, et par la conscience d'être utiles. La Fontaine n'a pas ménagé les *maîtres d'école*. Qui ne connaît la fable intitulée : *L'enfant et le maître d'école*? C'est une de celles que l'écolier le plus paresseux apprend par cœur sans répugnance, pour le plaisir de la réciter au nez de son maître. En effet, les *maîtres d'école* ont généralement une suffisance burlesque qui prête au ridicule, sans doute, mais qui ne doit pas faire oublier leurs services et leurs vertus. Cette suffisance, d'ailleurs, puise sa source dans un sentiment estimable, l'importance qu'ils attachent à leurs fonctions. — Reprenons la série des acceptions du mot *école*. On dit *camarade d'école*; et, chez les gens du peuple, ce titre n'est pas moins sacré que chez les hommes des classes plus élevées celui de *camarade de collége*. « Ma femme, il faut le secourir, il a été mon *camarade d'école*, » est un argument de libéralité auquel, dans un vertueux ménage d'ouvriers, la femme la plus économe ne trouve rien à opposer. *Tenir école* n'est pas la même chose que *faire l'école*. *Tenir école* veut dire *avoir une école*; il se dit même au figuré : *tenir école* de vices, de débauche; quant à l'expression, *faire l'école*, quoiqu'elle soit presqu'aussi fréquente dans la bouche d'un instituteur primaire que je *fais la classe* dans celle d'un professeur de collége, un magister qui sait sa langue ne l'écrira point. Prendre le *chemin de l'école* veut dire prendre le plus long pour aller quelque part, allusion à l'habitude où sont les enfants d'alonger le plus possible le chemin qui doit les conduire en présence d'un pédagogue sourcilleux. Faire l'*école buissonnière* veut dire qu'on s'est absenté sans raison. Ménage pense que cette locution est née au village, où les enfants vont dans les *buissons* chercher des nids d'oiseaux,

au lieu d'aller à l'*école*. Ce proverbe, selon d'autres, vient plutôt de ce que les calvinistes, n'osant prêcher ni enseigner publiquement leurs dogmes, tenaient dans les campagnes des *écoles* secrètes. — Dans le moyen âge, on appelait École la philosophie alors en honneur ou *scolastique* (*v.*). On a surnommé saint Thomas d'Aquin l'*ange de l'école*. — École indique encore une secte philosophique : l'*école d'Épicure*, l'*école de Zénon*, l'*école de Kant*, l'*école de Condillac* (*v.* ces noms, et ci-après l'article Écoles philosophiques). — Une secte littéraire, l'*école classique*, l'*école romantique* (*v.* ces mots, et ci-après l'article Écoles littéraires). Quelquefois, dans ce sens, le mot *école* est synonyme de celui de *coterie*, tant en philosophie qu'en littérature ; car, selon qu'on est influencé par ses convictions intimes, on dit, aujourd'hui, l'*école* ou la *coterie doctrinaire*, l'*école*, ou la *coterie romantique*. En signalant la décadence de lalittérature romaine dans la Gaule, au moment où elle faisait place à une nouvelle littérature toute chrétienne, M. Guizot a dit : « La littérature civile (ou romaine) est étrangère aux questions de principe et de circonstance, aux besoins moraux et aux sentiments familiers des masses : c'est une littérature de convention et de luxe, de coterie et d'*école*, vouée uniquement, par la nature même des sujets dont elle s'occupe, aux menus plaisirs des gens d'esprit et des grands seigneurs. » — École signifie aussi une manière en littérature : l'*école de Racine*, l'*école de Shakspeare* (*v.* Écoles littéraires). — En peinture : l'*école de Raphaël*, l'*école de David*, l'*école de Girodet* (*v.* ci-après Écoles de peinture). — En musique : l'*école de Gluck*, l'*école de Grétry*, l'*école de Rossini*, astre aujourd'hui si brillant (*v.* ci-après Écoles musicales). — Il n'est pas jusqu'en politique où ce mot ne soit employé dans ce sens : l'*école de Pitt*, l'*école de Fox*, l'*école de Castelreagh*, l'*école radicale*. — Il y a de nos jours plusieurs *écoles* historiques : l'*école* fataliste, l'*école* philosophique. — École se dit, au figuré, de toute sorte d instruction. Cet homme sort *de bonne école*, ou *est à bonne école*, c.-à-d. qu'il a été ou qu'il est dans un lieu où l'on peut bien profiter. Dire à quelqu'un, *il faut aller à votre école pour savoir cela*, signifie : *il faut apprendre cela de vous*. Un cheval *a de l'école*, locution qui indique un cheval bien dressé au manége. Dire les nouvelles de l'*école*, c.-à-d., découvrir les secrets d'une cabale, d'une coterie. Dacier rapporte l'origine de ce proverbe à la loi fondamentale de l'école pythagoricienne, qui prescrivait à ses disciples de ne jamais communiquer aux profanes les secrets de leur doctrine, de leur *école*. Boileau a employé poétiquement le mot *école*, appliqué à l'*équivoque*, qu'il a personnifiée dans une de ses satires :

> Ce monstre (l'hérésie) dès l'enfance à ton *école* instruit,
> De tes leçons bientôt te fit goûter le fruit.

Il n'a pas appliqué moins heureusement cette locution, l'*école chrétienne*, dans ces vers :

> On entendit prêcher, dans l'*école chrétienne*,
> Que sous le joug du vice un pécheur abattu,
> Pouvait, sans aimer Dieu, ni même la vertu,
> Par la seule frayeur au sacrement unie,
> Admis au ciel, jouir de la gloire infinie.

C'est dans ce sens si général d'instruction que Molière a intitulé deux de ses pièces, *L'École des Maris*, *L'École des Femmes*. La même chose a lieu dans la langue anglaise : quel français un peu lettré n'a entendu parler de la comédie de Shéridan, intitulée : *The School for Scandal* (L'école du Scandale). — Dans les dictionnaires dramatiques, on compte près de 30 pièces intitulées *L'école...* — *L'école de la pauvreté*, *l'école du malheur*, sont deux expressions fréquemment employées : rarement l'*école du malheur* profite aux princes déchus ; il a appris l'économie à l'*école de la pauvreté*. La cour est une bonne *école*, où l'on apprend à vivre dans le grand monde. « La cour fut pour lui une *eschole* de sagesse et de vertu (Bouhours). » Rabelais a dit que, « ouï dire tenait *école* de témoignerie. » L'abbé d'Estrées parlant de la cour de la duchesse du Maine à Sceaux : « Une cour qui est l'é-

cole du bon goût et le règne de la politesse. » — École se dit par opposition à la *science du monde* : c'est parler en termes de l'*école*, cela sent l'*école* ; ces locutions et d'autres analogues indiquent qu'on a toutes les manières d'un écolier, d'un pédant de collége (*v.* ci-après l'article Écolier).

Je verrais, par mes soins, la vieille erreur détruite ;
L'*école* avec la cour heureusement instruite.

Mlle de La Vigne.

— École se dit enfin au jeu de trictrac quand on manque à marquer les points que l'on gagne : de là, cette locution proverbiale : *faire une école*, pour dire, faire une faute, une sottise. On fait des *écoles* à la guerre comme dans les salons du grand monde ; on a toujours fait, en France, bien des *écoles* en politique. Peut-être on en ferait moins souvent si les gouvernants étaient, comme au trictrac, condamnés à payer de leur poche la perte des points. Ch. Du Rozoir.

Des écoles considérées sous le rapport de l'enseignement en général.

§ Ier. — *Des écoles dans l'antiquité ; des écoles chez les modernes, et particulièrement en France, jusqu'à la révolution de* 1789.

Dès la plus haute antiquité, il y a eu des écoles publiques chez les Perses et dans la Grèce. Xénophon, dans la *Cyropédie*, nous donne une idée des écoles en Orient. Sparte avait ses écoles. Les écoles d'Athènes étaient célèbres : on y apprenait à lire et à écrire aux petits enfants ; puis, lorsqu'ils étaient un peu moins jeunes, on leur enseignait la grammaire, la poésie, la musique. Homère y était particulièrement lu. On connaît le trait d'Alcibiade, qui donna un soufflet à un maître d'école qui n'avait pas chez lui ce grand poète. Si l'on peut s'en rapporter à Plutarque, à Tite-Live, à Denys d'Halicarnasse, il y avait des écoles pour la jeunesse à Gabies, en Etrurie, même avant le temps de Romulus. L'histoire de Virginie nous apprend que dès l'année 304 de la fondation de Rome, il y avait des *écoles pour les jeunes filles*, ce qui fait supposer avec toute certitude qu'il y en avait pour les garçons. La connaissance donnée au peuple, par une exposition publique de la loi des *douze tables*, semble prouver que la science de la lecture ne manquait pas aux citoyens des dernières classes de la république. Des grammairiens grecs vinrent établir à Rome des *écoles de grammaire* vers l'an 550. De la langue grecque on passa à l'étude de la langue latine : on y lisait, du temps de Cicéron, les poètes nationaux, tels qu'Ennius, Accius, Pacuvius, Livius-Andronicus, Plaute, Térence, etc. Ce furent encore des rhéteurs grecs qui fondèrent à Rome des *écoles de rhétorique*, vers l'an 600. D'abord, tous les exercices s'y faisaient en grec : ce ne fut que vers le temps de Cicéron que l'on commença d'y enseigner la langue latine. C'est ainsi qu'en France et dans toute l'Europe la langue nationale fut long-temps bannie des universités. Vers le milieu du VIe siècle de Rome, des Grecs vinrent y ouvrir des *écoles de philosophie*. Ces nouveaux maîtres furent long-temps troublés, persécutés par les magistrats, qui craignaient que la jeunesse romaine ne tournât vers la philosophie et l'éloquence toute son ambition et son énergie. D'ailleurs, ces philosophes grecs respectaient peu dans leurs leçons la religion de l'état, et c'était un grand tort aux yeux du sénat ; mais jamais les magistrats romains ne négligèrent les écoles où s'enseignaient aux enfants du peuple les connaissances élémentaires et la langue nationale. Rome, en étendant ses conquêtes en Espagne, puis dans la Gaule, en Germanie, et dans la Grande-Bretagne, y établit partout des *écoles municipales*, dont plusieurs, celles d'Autun, de Lyon, de Trèves, d'York, jetèrent un grand éclat. Dans la maison de tout riche particulier romain possédant un nombreux domestique, il y avait une école (*schola*), où des pédagogues, esclaves eux-mêmes, instruisaient les jeunes esclaves. Malheureusement, et on le voit trop

par les épîtres de Sénèque, on n'apprenait pas seulement les éléments des lettres à ces jeunes infortunés, on leur enseignait par principes à se prêter aux passions brutales des maîtres. Aussi ce mot, *école du vice*, pris au figuré chez les modernes, peut-il, dans ce cas, être entendu d'une manière tout-à-fait positive. Entre les règnes de Constantin et de Justinien, il y eut trois *écoles de droit* établies dans l'empire : celle de Béryte en Phénicie ; puis une à Constantinople, ouverte l'an 425 après Jésus-Christ; enfin une troisième à Rome. Mais on ne saurait énumérer toutes les *écoles littéraires*. Il y en avait à Utique, à Carthage, à Hippone, à Alexandrie, à Antioche, à Pergame, en nn mot, dans toutes les grandes cités d'Europe, d'Asie et d'Afrique, et leur état florissant indique la sollicitude de l'administration romaine à cet égard. Les invasions des Barbares, au IVe et au Ve siècle de notre ère, détruisirent une foule d'écoles en Illyrie, en Italie, dans la Gaule, en Espagne.—Mais pour ne parler que de notre patrie, l'influence du christianisme et la décadence intérieure de l'empire et de ses provinces avaient déjà commencé à faire tomber les anciennes écoles. C'étaient surtout les jeunes gens des classes supérieures qui fréquentaient ces instituts, où les lettres profanes étaient exclusivement enseignées par des professeurs presque tous païens. « Or, ces classes étaient en pleine dissolution. Les écoles tombaient avec elles ; les institutions subsistaient encore, mais vides: l'ame avait quitté le corps (Guizot). » Vers la fin du Ve siècle, les grandes *écoles municipales* de Bordeaux, de Trèves, de Poitiers, de Vienne, etc., avaient disparu. Mais le christianisme, qui avait contribué à leur décadence, répara, autant qu'il se pouvait, un mal inévitable. A la place des anciens établissements s'élevèrent les *écoles* dites *cathédrales* ou *épiscopales*, parce que chaque siége épiscopal avait la sienne. Dans certains diocèses, il y avait quelques autres écoles d'origine et de nature incertaine : c'était sans doute le débris de quelque ancienne école municipale, qui s'était perpétuée en se métamorphosant. Telle était dans le diocèse de Reims l'*école de Mouzon*, qui subsistait avec assez d'éclat, bien que Reims eût une *école épiscopale*. Cependant, nombre de monastères avaient des écoles annexées à leurs couvents; et le clergé commençait aussi vers la même époque à créer dans les campagnes d'autres écoles ecclésiastiques. En 529, le concile de Vaison recommande fortement la propagation de ces écoles. Les *écoles épiscopales* les plus florissantes du VIe au VIIIe siècle furent, dans le diocèse de Poitiers, celles de la cathédrale, de Ligugé, d'Ansion, etc. Les diocèses de Paris, du Mans, de Bourges, de Vienne, de Chalons-sur-Saône, d'Arles, de Gap, avaient chacun leur école. Enfin, à Clermont en Auvergne, il y avait, outre l'école épiscopale, une autre école où l'on enseignait le code théodosien. — Les *écoles monastiques* les plus florissantes étaient celles de Luxeuil en Franche-Comté, de Fontenelle ou Saint-Vandrille, et de Sithin en Normandie, celle de Saint-Médard à Soissons, et enfin celle de Lérins dans les îles d'Hières. Les *écoles* de Luxeuil, de Saint-Vandrille et de Sithiu comptèrent des princes mérovingiens parmi leurs disciples. Dans ces différentes écoles, on enseignait encore la rhétorique, la grammaire, la dialectique, la géométrie, l'astrologie, et les autres sciences professées autrefois dans les écoles civiles, mais on ne les envisageait que dans leurs rapports avec la théologie : qui était le fondement de tout enseignement : toute la littérature était devenue religieuse. On vit un pape repousser les sciences profanes, quel qu'en pût être l'emploi. A la fin du VIe siècle, saint Grégoire-le-Grand blâma vivement saint Dizier, évêque de Vienne, de ce qu'il enseignait la grammaire dans son école cathédrale. « Il ne faut pas, lui écrivait ce pontife, qu'une bouche consacrée aux louanges de Dieu s'ouvre pour celles de Jupiter. » Sous les derniers mérovingiens, c.-à-d. du milieu du VIIe siècle à la moitié du VIIIe, la déca-

dence des *écoles cathédrales* et *monastiques* fut rapide et complète. Les farouches Austrasiens, devenus possesseurs des monastères, faisaient manger leurs chevaux dans ces mêmes salles où de bons moines enseignaient naguère les éléments des lettres à de jeunes enfants. Pépin-le-Bref fut sans doute trop avisé, trop ami de l'ordre, pour ne pas arrêter cette destruction; mais on ne sait rien de positif sur l'administration de ce monarque. Il était réservé à Charlemagne de rétablir avec éclat les anciennes écoles, et d'en fonder de nouvelles. Il fut secondé dans ce projet par le savant Alcuin, moine anglais, et par Pierre de Pavie. L'Angleterre et l'Irlande avaient alors des écoles florissantes. Alcuin était élève de celle d'York, la plus célèbre de toutes. L'*école de Pavie* n'avait pas moins d'illustration, et elle n'était pas la seule que possédât la Lombardie. Les écoles, partout déchues, furent suffisamment dotées, et réunirent bientôt de nombreux disciples. On peut citer celles de Ferrières, en Gâtinais, de Reichenau, dans le diocèse de Mayence, de Fulde, dans le même diocèse d'Aniane en Languedoc, de Saint-Vandrille, etc., d'où sortirent les hommes les plus distingués du siècle suivant. Charlemagne institua en outre une école qui le suivait partout dans ses voyages, et qui fut appelée, pour ce motif, école *palatine*. Alcuin en était le maître, et ses disciples étaient les fils et les filles de l'empereur. On nous a conservé la circulaire par laquelle Charlemagne prescrivit à tous les évêques et abbés d'établir des écoles dans leurs églises ou dans leurs monastères. Il fut obéi : des rives du Danube et de l'Elbe aux rives de la Seine et de la Somme, il y eut des écoles. On y enseignait partout la lecture, l'écriture, l'art de chanter au lutrin, l'arithmétique et l'astrologie, qui alors se bornait au calcul appelé *comput* (méthode pour déterminer les fêtes mobiles). Cet enseignement, qui n'agrandit pas le foyer des lumières, les empêcha du moins de s'éteindre. — Les écoles fondées par Charlemagne ne furent pas négligées, du moins sous ses premiers successeurs. Charles-le-Chauve, entre autres, releva l'*école palatine*, en y appelant des savants étrangers. Au dire d'un chroniqueur contemporain, la prospérité des études y devint telle « que la Grèce aurait envié le sort de la France, et que la France n'avait rien à envier à l'antiquité. » Quoi qu'il en soit, le public du temps fut si frappé de cet éclat des lettres à la cour de Charles-le-Chauve qu'au lieu de dire l'*école du palais* on disait le *palais de l'école*. — Paris sous Charlemagne et ses successeurs dut avoir aussi son *école cathédrale* et ses *écoles monastiques*, dans les grandes abbayes de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés. Cependant, les monuments historiques n'offrent aucun témoignage de l'existence des *écoles diocésaine* et *génovéfaine*. Quant à l'*ecole de Saint-Germain des-Prés*, on a une preuve indirecte de son existence. On sait qu'elle eut pour élève Abbon, qui composa en latin barbare un poëme sur le siége de Paris par les Normands. L'an 900, Remi, moine de Saint-Germain-d'Auxerre, vint à Paris pour ouvrir une *école de philosophie scolastique*, car depuis plus d'un demi-siècle cette étude occupait les esprits élevés. Remi eut pour successeur Odon, son disciple. Ces écoles étaient fort multipliées au XIe et XIIe siècle. Alors florissaient à Paris les Lanfranc, les Anselme, les Champeaux, les Abélard. Leurs écoles furent les éléments d'où se forma l'université de Paris. Insensiblement ce nom d'*école* fit place, dans l'université, à celui de *classe* et de *collége*. Il ne fut plus donné qu'à des établissements d'instruction spéciale, tels que les *écoles* de droit, de médecine, de chirurgie et de dessin, etc., ou à ces modestes instituts où, sous la férule d'un magister, la jeunesse des villes et des campagnes apprenait à lire, écrire et compter. Les maîtres et maîtresses d'école étaient soumis dans les villes à l'*écolâtre* (*v.* ce mot), ecclésiastique pourvu d'une prébende dans une église cathédrale ou collégiale, à laquelle était attaché

le droit d'instruction et de juridiction sur les maîtres des *petites écoles*. Son devoir était de les visiter tous les six mois, pour s'assurer qu'ils ne faisaient rien lire qui pût corrompre les mœurs. Les permissions qu'accordait l'écolâtre pour tenir école étaient gratuites. Ailleurs, les *maîtres* et les *maîtresses d'école* tenaient leurs pouvoirs des curés; les enfants leur payaient une rétribution. La confusion des deux sexes était un grand abus de ces écoles, mais il était inévitable dans certaines localités; et aujourd'hui même, malgré les réglements établis et les efforts de l'administration, il n'est pas partout extirpé en France. La lecture des réglements donnés sous l'ancien régime pour l'instruction élémentaire prouve que les gouvernants n'ont pas été à cet égard aussi insouciants que le prétendent ceux qui veulent louer le présent aux dépens du passé (*v.* Écoles primaires).

Ch. Du Rozoir.

§ II. *Des écoles publiques modernes, depuis la révolution.*

Il semble que ce qui a été dit des *collèges* (*v.* ce mot) s'applique aux *écoles*. Répétons ici que les écoles publiques, dans les temps modernes, ont été des institutions chrétiennes. L'antiquité n'eut rien de semblable. Partout où le christianisme a passé, il a passé avec le bienfait de la civilisation et de la science. Primitivement, l'école fut une partie essentielle de l'organisation ecclésiastique. La cathédrale avait son école, et le presbytère avait la sienne. De là une juridiction particulière de l'évêque, qu'il exerçait par un fonctionnaire qu'on nommait *écolâtre* (*v.* ci-dessus). Peu à peu, les écoles, même celles qui durent leur établissement à l'action directe du clergé, tendirent à l'indépendance, et elles la cherchèrent en se réfugiant sous la main de l'autorité civile. Telle fut la marche de toutes les universités de l'Europe. Le clergé les fonda et les entoura de priviléges. Puis elles se détachèrent du clergé. Ce fut le plus souvent la ruine de leur liberté. — Aujourd'hui, il n'y a plus guère d'écoles libres. L'autorité civile les a partout soumises à son action forte et sévère. La discipline y a gagné de la régularité; mais l'éducation y a perdu de la politesse. L'autorité civile fait des casernes au lieu d'écoles. Ce n'est pas mauvais vouloir, c'est nécessité. Le prêtre a par son caractère tant de moyens d'action, et il exerce un empire si naturel que la force matérielle lui est de trop en quelque sorte. Voilà pourquoi les écoles conduites par des prêtres sont sujettes à une discipline plus douce et plus paternelle. Le laïque a besoin d'être plus sévère, et son commandement est plus dur. Il n'est personne qui n'ait pu faire cette remarque. Et ici je n'invoque aucun des souvenirs qui blessent encore quelques susceptibilités tenaces; je ne parle pas de ces anciennes écoles de congrégations enseignantes, dont l'urbanité est restée dans la mémoire de leurs disciples. Je parle simplement de ce que notre génération a vu en des écoles d'une autre sorte. Il est certain que l'autorité civile, qui commande plutôt qu'elle ne persuade, a donné aux écoles un aspect souvent farouche par la régularité même de ses lois, et par la solennité formidable de son empire. D'où il suit toujours qu'en s'affranchissant du clergé qui les créa, les écoles ont perdu de cette dignité intérieure qui les faisait ressembler à une famille. — Les écoles publiques sont aujourd'hui des lieux de discipline où l'on forme l'enfance et la jeunesse par la terreur. Chose singulière! on ne la dresse ainsi qu'à l'indépendance. C'est que l'homme a besoin d'être façonné par la bienveillance, ou bien il arrive bientôt à la haine. L'autorité civile a cru contenir davantage les générations; elle n'a fait que verser en elles une aversion plus profonde et plus invincible. — Ne serait-ce donc pas une question à examiner que celle de savoir si l'autorité ne perd pas plus qu'elle ne gagne à se rendre maîtresse absolue des écoles? — Il est certain que depuis cent ans l'autorité civile a perdu progressivement de son empire sur l'esprit des hommes; et cependant elle a employé tout son génie, et quelquefois tout son despotisme, à s'emparer des généra-

tions. Sans remonter à la destruction des jésuites, que d'efforts perdus à tenter cette domination sur les esprits par l'influence des écoles! La révolution de 1789 sous le nom de liberté, établit un centre d'action politique qui fit disparaître tous les corps libres de l'état, et les écoles furent, comme tout le reste, soumises à une loi d'unité. Toutefois, la révolution, dans sa marche vagabonde, prenait peu de soin de ce domaine tout moral. Les écoles ne commencèrent à revivre qu'après les sanglantes agitations qui avaient tout brisé en France. Mais elles reparurent avec ce caractère d'organisation despotique dont je parle. Le système des études fut bouleversé! Au lieu d'appliquer la jeunesse à des travaux classiques où pût respirer encore la pensée antique, une pensée morale et sociale tout à la fois, on l'appliqua à des études d'une métaphysique abstraite, et ses premiers efforts s'épuisèrent à des recherches techniques sur la grammaire générale et sur la philosophie des langues. De là un vide sensible dans cette époque de notre histoire intellectuelle. Les esprits furent détournés de toutes les méditations qui se rapportent à la poésie, à l'histoire, à la philosophie, aux arts, à tous les nobles goûts de l'intelligence. Il ne resta que des études sans inspiration. Il est vrai que les sciences proprement dites prirent un essor nouveau. Mais il n'y eut rien dans l'ordre des écoles qui disposât les jeunes esprits à la culture des arts qui servent de lien véritable entre les hommes; c'est qu'il n'y avait dans la société qu'une autorité matérielle qui s'exerçait par la force, et qui était inhabile par cela même à conduire les esprits. Aussi l'éducation disparut-elle de l'enseignement. Les écoles changèrent de nom; on les appela *écoles centrales*, *prytanées*, *lycées*; l'organisation était fréquente, parce qu'elle était vicieuse. Mais toujours l'autorité se trompait elle-même dans l'effort qu'elle faisait pour dominer les générations. — Le génie de Bonaparte, avec plus de pénétration et de souplesse, n'arriva pas à de plus heureux résultats. Cependant ses *écoles universitaires* furent établies avec une prévoyance de despotisme qui devait s'attendre à plus de succès. Rien ne s'était jamais vu de semblable à cette organisation, qui faisait entrer sous la juridiction du *grand-maître* toutes les écoles de l'empire, depuis l'école de village jusqu'à l'école ecclésiastique, depuis la *manécanterie* de cathédrale jusqu'aux facultés de sciences. Tout ce vaste ensemble s'appela l'*université de France*. Ce nom n'eut rien de commun avec les anciennes universités, qui étaient des établissements libres, n'ayant de juridiction que sur eux-mêmes. L'université fut comme un empire créé dans l'empire, afin d'assouplir les esprits et de les façonner à l'obéissance. M. de Fontanes mit à l'exercice de cette dictature tout ce que ses habitudes classiques et son royalisme d'ancien régime lui purent donner de flexibilité et de bonne grâce. Mais ni le despotisme ni la politesse ne firent rien contre la pente des idées. L'enfance échappait à cette autorité puissante qui dressait une école comme un régiment, et la jeunesse sortait des écoles avec un souvenir malveillant et souvent haineux, qui ne se tempérait pas même par la pensée d'un bienfait reçu. — Ce même exemple s'est perpétué sous les régimes qui ont suivi. Depuis 40 ans, les élèves de l'état ont été perpétuellement hostiles à l'autorité, républicains sous la monarchie, je ne sais quoi sous l'empire, mais toujours mécontents, inquiets, ennemis enfin du régime présent qui les élevait. Il semble qu'il y a là toute une révélation du mal qui ronge les écoles. Car accuser l'ingratitude de la jeunesse, ce serait méconnaître cet âge; l'ingratitude appartient à la maturité de l'homme; sa première passion n'est pas une lâcheté. Ce qu'il faut accuser, ce sont les écoles, ou du moins le système politique qui les régit. Que l'état confie ses élèves à des institutions libres, la voix de leurs maîtres aura toute autorité pour leur rappeler la reconnaissance ou la soumission. Alors l'hostilité envers l'état n'est pas possible. Mais dès que les écoles sont en-

régimentées par l'autorité, l'indépendance est naturelle. Sous un tel régime, le disciple se défie de la voix qui lui parle de respect et d'amour pour les lois du pays. Cette voix lui est suspecte, car elle n'est pas libre. Si bien que le calcul le plus habile que puisse un jour faire l'état, c'est d'affranchir les écoles, en s'assurant toutefois qu'elles seront dirigées par un esprit d'ordre. Alors, pour la première fois, il pourra penser avec raison que cette liberté doit tourner au profit de la soumission. — Je ne prétends pas ici faire de système. On peut voir, toutefois, une démonstration rigoureuse de ces idées dans le simple exemple des écoles populaires. Depuis quelque temps, on a beaucoup multiplié ces écoles; l'état les a toutes soumises à son autorité : il nomme les instituteurs, il les visite et les surveille; il a une action puissante sur leur enseignement. Qui me dira que toute cette organisation défiante et rigoureuse donne à l'état les mêmes garanties de bon ordre que l'organisation chrétienne des *ecoles de frères*, avec leur *laisser-aller* simple et naïf, et leur admirable insouciance des choses de la politique? — Je laisse ces questions : elles seraient immenses. Disons rapidement l'organisation présente des écoles : ici je n'ai plus à présenter que quelques faits précis. — Les écoles en France sont soumises à ce même régime universitaire inventé par Bonaparte, sans nul profit pour l'autorité des gouvernements que la France voit se succéder avec tant de rapidité. En haut, vous voyez un conseil royal présidé par un ministre, sans que les attributions de l'un et de l'autre soient bien exactement définies. L'université est divisée en académies; chaque académie a un recteur et des inspecteurs. Chacune aussi a ses écoles, avec leur hiérarchie, depuis les facultés et les colléges royaux jusqu'aux écoles primaires, dans lesquelles sont comprises les écoles de filles tenues par les sœurs de la charité. Juridiction incroyable, qui montre jusqu'à quel degré de despotisme nous poussons, en ce siècle, la manie de l'unité. L'université atteint toute cette variété d'écoles, soit par l'action directe de ses inspecteurs, soit par l'établissement de ses comités cantonnaux; rien n'échappe à son autorité. Les *écoles ecclésiastiques* n'ont pu qu'à grand peine rester sous leur juridiction naturelle, et encore le conflit a souvent été violent. Les écoles ecclésiastiques sont destinées à former des sujets pour le sacerdoce. Le décret impérial en avait reconnu une par diocèse; bientôt elle parut insuffisante, on en laissa former d'autres par tolérance; les écoles des jésuites furent ouvertes sous ce nom. Puis on revint violemment au décret de Bonaparte, et présentement, le nombre même des élèves des écoles ecclésiastiques est déterminé, de telle sorte qu'une vocation de plus ne laisserait pas que d'être un embarras. Il y a des écoles qui ont échappé à cette immense juridiction de l'université. Ce sont des écoles spéciales, comme le collége de France, l'école Polytechnique, les écoles d'art et métiers, les écoles de commerce. C'est une sorte de bizarrerie dans cette manie d'unité qui semble avoir été plus vive, à mesure que l'unité morale était rompue. — D'autre part, l'université, en établissant rigoureusement sa hiérarchie d'école, est tombée en des contradictions d'une autre sorte : par exemple, il était resté des anciennes écoles quelques grands débris, comme Sorèze, Pontlevoy, Juilly; ou bien des hommes créateurs avaient pu, au travers des lois nouvelles, élever des maisons dignes de rivaliser avec ces anciens établissements, comme la maison Liautard et la maison Poiloup à Paris, la maison Affringue à Boulogne, etc. Eh bien! pour l'université, ces sortes de maisons sont à peine des écoles. Ce sont des institutions ou des pensions, placées dans le dernier ordre de la hiérarchie officielle, tant qu'elles restent une propriété particulière au lieu d'être des propriétés de l'état. Ainsi, l'université laisse échapper à sa loi des écoles spéciales qui seraient la plus belle partie de sa gloire, et puis elle atténue le plus qu'il lui est possible l'importance

des établissements qui sont soumis à sa juridiction ; tant il est vrai que l'unité n'est pas chose aisée, lorsqu'elle se réduit à des conditions où l'intelligence n'entre pour rien ! Ceci mériterait peut-être d'être signalé aux universitaires. Ils comprendraient qu'il y a je ne sais quoi d'insensé à assimiler Ponttevoy, avec ses 300 élèves, son académie, ses arts, sa grandeur, son élégance, à la dernière entreprise d'éducation classée dans l'almanach de l'université, et de faire de l'abbé Demeuré un traficant d'enseignement, sous le nom de chef d'institution. L'université gagnerait de la dignité en laissant à de telles écoles l'importance que le bon sens public leur reconnait. Pour que sa juridiction soit noble et grande, encore faut-il qu'elle s'exerce sur des établissements honorés. — L'université croit trop à sa puissance, point assez à celle du talent, du zèle et de la vertu. Elle ne veut pas admettre, elle n'admettra jamais qu'il soit donné à un homme de former une école : elle lui concède simplement par un diplome le droit d'ouvrir une pension. De là sa persévérance tenace à tout sacrifier à ses propres écoles, et, par malheur, ses écoles luttent contre la volonté, plus tenace encore, du public. — Les écoles officielles ont peu de succès en France. Ce qui leur est fatal, apparemment, c'est cette uniformité de police, qui exclut les améliorations progressives et la variété des études. Ici encore l'unité a ses périls. — On sait que pour assurer cette uniformité, du moins dans l'enseignement, l'université, dès sa fondation, institua une *école normale*, destinée à former ses professeurs. Cette école a eu de l'éclat, mais tous ses talents ont été marqués du même cachet, un cachet de travail pénible et imitateur. Rien de créateur n'est sorti de là. — Puis les écoles populaires ayant été multipliées à profusion dans toute la France, l'université a créé de même des écoles normales pour former des instituteurs. Je ne pense pas que l'éducation publique doive s'améliorer à ces improvisations de maîtres d'écoles. Jadis, l'école populaire tenait au presbystère de village ; aujourd'hui elle en est fort séparée : on fait des docteurs qui savent lire et chiffrer, pas grand'chose de plus ; et comme on leur donne un diplome, ces gens-là se croient des personnages ; d'ailleurs ils correspondent directement avec l'université, cela les rend tant soit peu pédants. L'autorité du curé en est compromise, et la morale du village n'y gagne rien, à mon avis. — Les *écoles élémentaires* devraient être le premier objet des sollicitudes publiques : tous les hommes ne sont pas appelés à suivre l'enseignement des hautes écoles, tous sont appelés à recevoir les premières notions du bon, du juste, du vrai. C'est pourquoi rien ne me parut jamais plus futile que les conflits modernes sur l'emploi des méthodes dans les écoles élémentaires. Les méthodes peuvent varier sans contredit, mais que devez-vous enseigner à l'enfant avec vos méthodes? personne n'a pris souci de cette question. — Les écoles élémentaires doivent être l'initiation aux vertus, plus encore qu'aux sciences. Je ne me plains pas qu'on les multiplie, mais je voudrais qu'on les multipliât avec une pensée de bon ordre. Les écoles élémentaires bien gouvernées seraient la régénération des mœurs et des idées. Peut être les gens de bien n'ont-ils pas toujours assez senti l'espèce d'action qu'ils pouvaient exercer ainsi sur l'esprit des masses. Les masses n'arriveront jamais à ce qu'on appelle les lumières, mais on peut les arracher à l'ignorance inculte et barbare ; et le bienfait des écoles, c'est de disposer les hommes à la pratique des vertus, bien plus que de les fatiguer à des études qui seraient, pour le plus grand nombre, sans application. LAURENTIE.

ÉCOLES CENTRALES. Ces écoles furent instituées par la convention nationale, en vertu de la loi du 7 ventose an III (2 février 1795), pour l'enseignement des sciences, des lettres et des arts. Il devait y avoir une école centrale par 300,000 habitants. On peut juger par l'énumération suivante de l'instruction encyclopédique qu'on prétendait y donner : 1° Cours de mathématiques ; 2° de physique et de chimie

expérimentales ; 3° d'histoire naturelle ; 4° d'agriculture et de commerce ; 5° de méthode des sciences ou logique, et d'analyse des sensations et des idées ; 6° d'économie politique et de législation ; 7° de l'histoire philosophique des peuples ; 8° d'hygiène ; 9° d'arts et métiers ; 10° de grammaire générale ; 11° de belles lettres ; 12° de langues anciennes ; 13° des langues vivantes les plus appropriées aux localités ; 14° des arts du dessin. Il devait y avoir près de chaque école centrale : 1° une bibliothèque publique ; 2° un jardin botanique et un cabinet d histoire naturelle ; 3° un cabinet de physique ; 4° une collection de machines et modèles pour les arts et métiers. Les professeurs devaient être examinés, élus et surveillés par un jury central d'instruction, nommé par le comité d'instruction publique, et leur nomination soumise à l'approbation de l'administration du département. Le traitement de chaque professeur des écoles centrales était fixé provisoirement à 5,000 f. ; il devait être de 4,000 fr. dans les communes de plus de 15,000 ames, et de 5,000 fr. dans les villes au-dessus de 60,000 habitants. — Ces détails montrent dans quel esprit libéral était conçu le décret ; mais les proportions gigantesques de l'enseignement, la trop grande multiplicité des écoles centrales, entraînaient des difficultés ou plutôt des impossibilités d'exécution qui firent que cette théorie législative ne fut pas exécutée. La loi rendue le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) sur toutes les parties de l'instruction publique produisit au moins quelques résultats. M. Daunou en fut le rapporteur ; c'est assez dire qu'elle fut conçue d'après des idées sages et positives. Le titre II concernait les écoles centrales, dont le nombre était judicieusement réduit à une par chaque département. L'enseignement y était divisé en 3 sections : *Première section*, 1° dessin ; 2° histoire naturelle ; 3° langues anciennes ; 4° langues vivantes (selon le besoin des localités). *Deuxième section*, 1° éléments de mathématiques ; 2° de physique et de chimie expérimentales. *Troisième section*, 1° grammaire générale ; 2° belles-lettres ; 3° histoire ; 4° législation ; total dix cours. Le traitement fixe des professeurs devait, en vertu de l'art. 7, r e le même que celui d'un administrateur de département. L'enseignement dans les écoles n'était pas entièrement gratuit ; chaque élève devait payer par an une rétribution qui ne pouvait excéder 25 fr., et dont le produit était à répartir entre les professeurs. Quelle différence avec la rétribution universitaire, qui s'élève jusqu'à 120 f.! Les bibliothécaires des écoles centrales furent assimilés aux professeurs, et les dépenses de ces établissements comprises au nombre des dépenses départementales. — Ce fut le 1er prairial an IV (juin 1796) que les écoles centrales du Panthéon et des Quatre-Nations s'ouvrirent à Paris. L'autorité publique, qui cherchait alors à reconstruire partout où la terreur n'avait laissé que des ruines, s'attacha à fortifier l'institution nouvelle en appelant à remplir les chaires les anciens universitaires, les savants et les littérateurs les plus distingués. Parmi les premiers, on peut citer MM. Binet et Charbonnet, tous deux anciens recteurs ; les deux frères Gueroult, La Kanal, Sélis, Laplace, Chauveau, Dumas, Noël (ces 2 derniers seuls ont survécu à tous leurs collègues). Parmi les nouveaux professeurs, MM. Millin, Maherault, Boisjolin, Cuvier, de Fontanes, étaient destinés à une célébrité plus ou moins éclatante. Avec de tels maîtres, les écoles centrales donnèrent les résultats les plus satisfaisants. D'abord, les professeurs ne rassemblèrent autour d'eux que peu d'élèves ; ils ne perdirent pas courage, et enseignèrent à quelques auditeurs l'histoire et les belles-lettres avec autant de zèle qu'ils eussent pu le faire devant une nombreuse jeunesse. Ces habiles maîtres créèrent pour leurs disciples, presque tous bénévoles, une méthode nouvelle, ou plutôt renouvelèrent celles des anciens philosophes, qui instruisaient leurs élèves, non par des discours soutenus, mais par des conversations familières.

Avec quel plaisir je me rappelle encore aujourd'hui les leçons si pleines de charme de MM. Maherault et Gueroult jeune! Quelle vénération les jeunes gens avaient pour les cheveux blancs de M. Gueroult aîné, dont l'aspect austère rappelait un vieux citoyen de Rome, aux bons temps de la république! Quels hommes pour guider les premiers pas d'une jeunesse ardente et studieuse dans l'étude des langues anciennes! Les élèves des pensions Le Pitre, Sainte-Barbe-Lanneau, Fleuriselle, Ruiuet, etc., suivaient les cours des écoles centrales, et l'émulation était au plus haut degré. Quel est celui de mes condisciples aux écoles centrales qui ne se remémore les éclatants succès des Barrière, des Naudet, des Hello, etc., dignes et brillants élèves de ces instituts si réellement dignes d'une république bien réglée? J'aime à choisir ces noms entre cent autres que je pourrais citer, parce que ce triumvirat de jeunes hommes si distingués a prouvé par ses succès dans le monde toute l'excellence de l'enseignement des écoles centrales. Les écoles centrales des départements se distinguèrent aussi à l'envi; les Fourrier, les Dulong, etc., sortirent, par exemple, de l'*École centrale d'Auxerre*. — Toutefois, la nouvelle institution ne manquait pas de détracteurs: des anarchistes, entre autres, le littérateur Mercier, attaquèrent, non seulement dans les journaux, mais dans le sein de la législature, le professorat des écoles centrales, comme tendant à remplacer le sacerdoce. D'une autre part, leur enseignement était calomnié par les amis des vieux préjugés, qui voyaient avec effroi le système philosophique des nouveaux cours. M. Sélis s'attacha à leur répondre dans un discours prononcé au nom de ses collègues à la première réunion des écoles centrales de Paris, qui eut lieu le 27 thermidor an v (juillet 1796). Sous le ministère de François de Neufchâteau, les écoles centrales reçurent une organisation plus forte: ce ministre fit rédiger pour elles des réglements tendant à mettre plus d'ensemble dans l'enseignement: le nombre des professeurs de langues anciennes fut augmenté. Le moment vint où Napoléon, qui tendait à donner à toutes les parties de l'administration la précision militaire et l'unité despotique, conçut l'idée des *lycées*, destinés à remplacer les anciens colléges et les écoles centrales. Tel fut l'objet de la loi du 11 floréal an x (1er mai 1802): l'art. 22 du titre v portait: « A mesure que les lycées seront organisés, le gouvernement déterminera celles des écoles centrales qui devront cesser leurs fonctions. » Enfin, un arrêté du 4 messidor (23 juin 1802), admet les élèves des écoles centrales à concourir avec ceux des écoles secondaires pour l'admission dans les lycées. Ce ne fut guère qu'en 1808 que partout les écoles centrales cessèrent d'exister pour être remplacées par les lycées: à Paris, celle du Panthéon devint le lycée Napoléon, et celle des Quatre-Nations le collége Charlemagne. — Tel est l'historique de la trop courte existence de ces établissements vraiment dignes d'une grande république. Depuis la suppression des écoles centrales, on a fait autrement, on a pu faire quelquefois bien, très bien même sous d'autres rapports et dans d'autres conditions, mais a-t-on fait mieux? C'est ce que je laisse au lecteur le soin d'examiner. En attendant, je ne puis mieux faire que de terminer cet article par la citation suivante tirée d'un discours prononcé, dans une solennité de l'an VIII, par un de ces universitaires purs de tout excès politique, et dont la parole a toujours passé pour celle de la sagesse. Voici ce que disait alors M. Dumas, aujourd'hui proviseur du collége Charlemagne, et qui alors était professeur de belles lettres à l'école centrale des Quatre-Nations. « Le vice principal des anciens colléges avait sa racine dans l'étude exclusive du latin; car je compte pour peu celle du grec, qui n'était point généralement cultivée, et pour rien ces simulacres de documents philosophiques, fardeau contagieux que la raison ne pouvait trop promptement secouer, si elle voulait suivre le progrès des lumières.... Certes, les belles langues de Rome et d'Athènes méritent un rang

distingué dans l'enseignement national!.. Qui oserait retrancher de l'instruction les rudiments de ces langues? Mais l'étude élémentaire d'une branche quelconque des connaissances humaines doit-elle user toute l'ardeur du jeune âge? Le système d'instruction élémentaire adopté par les écoles centrales est le plus régulier et le plus complet qui ait encore été suivi. Cet assemblage d'études diverses, et en quelque manière cet apprentissage général, mais non indivisible, est fondé sur la nature de l'esprit humain, qui, plein d'activité, jaloux de s'étendre, de développer ses forces et d'atteindre à son plus haut période, demande à être cultivé tout entier, et qui à cause de sa faiblesse, de son caractère ondoyant, des goûts particuliers qui le dominent, demande aussi à pouvoir choisir tel ou tel genre de culture. Il est fondé sur l'organisation de l'établissement social, qui renferme une infinité de travaux et d'emplois, et qui exige pour la bonne confection des uns et la sage distribution des autres, que la race nouvelle, dépositaire des plus belles espérances, reçoive le germe d'une infinité de connaissances et de talents. »

Ch. Du Rozoir.

Écoles chrétiennes (*v.* p. 78, 2ᵉ col.)

Écoles ecclésiastiques (*v.* p. 70, 2ᵉ col.)

Écoles d'enseignement mutuel (*v.* Enseignement mutuel).

Écoles élémentaires (*v.* p. 71, 2ᵉ col., et ci-après Écoles primaires).

Écoles des frères (*v.* l'article Frères).

Écoles normales (Leur institution remonte à la loi du 9 brumaire, an III [3 octobre 1794], sous la convention). Après la chute de Robespierre, cette assemblée décréta l'établissement d'une grande école à Paris, et d'écoles normales partielles dans les départements. Cette loi portait entre autres dispositions : Il sera établi à Paris une école normale où seront appelés de toutes les parties de la France des citoyens déjà instruits dans les sciences utiles, pour apprendre, sous les professeurs les plus habiles dans tous les genres, l'art d'enseigner. Les administrations de districts enverront à l'école des citoyens qui unissent à des mœurs pures un patriotisme éprouvé, et les dispositions nécessaires pour recevoir et répandre l'instruction. La base proportionnelle du nombre des élèves, relativement à la population, sera de 1 sur 20,000 habitants. A Paris, l'administration du département désignera les élèves : ils ne pourront avoir moins de 21 ans. Ils recevront un traitement pour leur voyage et pendant la durée du cours normal. Les instituteurs désignés par le comité d'instruction publique, sur une liste qui sera soumise à l'approbation de la convention nationale, donneront des leçons aux élèves sur l'art d'enseigner la morale et de former le cœur des jeunes républicains à la pratique des vertus publiques et privées. Ils leur apprendront d'abord à appliquer à l'enseignement de la lecture, de l'écriture, des premiers éléments du calcul, de la géométrie pratique, de l'histoire et de la grammaire française, les méthodes tracées par les livres élémentaires adoptés par la convention nationale et publiés par ses ordres. La durée du cours normal sera au moins de quatre mois. Afin que les principes émis dans ces cours puissent se graver dans la mémoire, des écrivains recueilleront les leçons des professeurs, qui seront publiées dans le journal de l'école, pour être distribuées aux élèves. Les élèves, formés à cette école républicaine, rentreront à la fin du cours dans leurs districts respectifs : ils ouvriront dans les trois chefs lieux de canton, désignés par l'administration de district, une école normale dont l'objet sera de transmettre aux citoyens et aux citoyennes qui voudront se vouer à l'instruction publique la méthode d'enseignement qu'ils auront acquise dans l'école normale de Paris, etc. — Dans le rapport que fit sur cette institution nouvelle le représentant La Kanal, au nom du comité d'instruction publique, il annonça, avec ce ton emphatique qui constituait alors l'éloquence législative, ce que devaient être les nouvelles écoles normales, et les heureux résultats qu'on en espérait. La base de l'enseignement devait être, disait il, « l'analyse,

qui compte tous les pas qu'elle fait, mais qui n'en fait jamais un en arrière, ni à côté. Par cette méthode, qui seule peut recréer l'entendement humain, les sciences morales, si nécessaires aux peuples, vont être soumises à des démonstrations aussi rigoureuses que les sciences exactes et physiques..... Tandis que la liberté politique et la liberté illimitée de l'industrie détruiront les inégalités monstrueuses des richesses, l'analyse, appliquée à tous les genres d'idées, dans toutes les écoles, détruira l'inégalité des lumières, plus fatale encore et plus humiliante.... Dans ces écoles, ce n'est pas les sciences qu'on enseignera, mais l'art de les enseigner. Au sortir de ces écoles, les disciples ne devront pas seulement être des hommes instruits, mais des hommes capables d'instruire. Pour la première fois sur la terre, la nature, la vérité, la raison, la philosophie, vont avoir aussi leur séminaire. Pour la première fois, les hommes les plus éminents en tout genre de sciences et de talents, les hommes qui jusqu'à présent n'ont été que les professeurs des siècles, les hommes de génie, vont donc être les premiers maîtres d'école d'un peuple! car vous ne ferez entrer dans les chaires de ces écoles que ces hommes qui y sont appelés par l'éclat non contesté de leur renommée dans l'Europe : ici, ce ne sera pas le nombre qui les servira, c'est la supériorité : il vaut mieux qu'ils soient peu, mais qu'ils soient tous les élus de la science et de la raison : tous doivent paraître dignes d'être les collègues des La Grange, des Daubenton, des Berthollet, dont les noms se présentent tout de suite, lorsqu'on pense à ces écoles où doivent être formés les restaurateurs de l'esprit humain. Aussitôt que seront terminés à Paris ces cours de l'art d'enseigner les connaissances humaines, la jeunesse savante et philosophe qui aura reçu ces grandes leçons ira les répéter à son tour dans toutes les parties de la France, d'où elle aura été appelée; elle ouvrira partout des écoles normales; en repassant sur l'art qu'elle vient d'apprendre, elle s'y fortifiera, et en l'enseignant à d'autres, la nécessité d'interroger leur propre génie agrandira les vues et les talents de ces nouveaux maîtres. Cette source de lumière si pure, si abondante, puisqu'elle partira des premiers hommes de la nation en tout genre, épanchée de réservoir en réservoir, se répandra dans toute la France, sans rien perdre de sa pureté dans son cours. Aux Pyrénées et aux Alpes, l'art d'enseigner sera le même qu'à Paris, et cet art sera celui de la nature et du génie. On ne verra plus dans l'intelligence d'une grande nation de très petits espaces cultivés avec un soin extrême, et de vastes déserts en friche. » Sans doute le nom imposant de la plupart des professeurs de l'*école normale* de Paris semblait garantir tous ces beaux résultats. C'étaient, pour les sciences : La Grange, La Place, Berthollet, Daubenton, Hallé, Haüy, Monge; pour la littérature, la morale, la géographie et l'histoire : La Harpe, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Volney, Buache, Mentelle, Garat. Quelques-uns des hommes qui s'honorèrent alors du titre modeste d'élèves de l'école normale auraient pu marcher de pair avec ces grands maîtres, et plusieurs sont devenus leurs dignes successeurs. Parmi eux on comptait le voyageur qui a fait le tour du monde, et découvert Otaïti, l'illustre Bougainville, qui, dans un âge avancé, venait s'asseoir comme étudiant à côté de ceux dont il aurait pu être le père et l'instituteur. — Les cours de l'école normale de Paris s'ouvrirent le 1er pluviose an III (19 janvier 1795), et se fermèrent le 30 floréal, en vertu de la loi qui ne les avait institués que pour quatre mois. Le décret de clôture fut rendu sur le rapport de M. Daunou. « S'il est vrai, disait-il, que les leçons des professeurs ne soient point ce qu'on avait imaginé qu'elles devaient être; s'il est vrai que plus dirigées vers les hauteurs des sciences que vers l'art d'en enseigner les éléments, elles n'aient pas eu toujours un caractère vraiment normal, il est difficile au moins de ne pas reconnaître dans la plupart de ces cours d'excellents ouvrages recommandables à jamais, soit par la vérité et la richesse

des théories, soit par la précision et l'utilité des méthodes, soit enfin par la beauté des formes et par la pureté du goût. Jusqu'ici, l'enseignement avait été constamment en retard d'un demi-siècle sur le progrès de l'esprit humain; aujourd'hui, les leçons des professeurs de l'école normale feront passer dans l'instruction toutes les découvertes dont les sciences et les arts se sont enrichis, élèveront l'enseignement public au niveau de l'état actuel des connaissances, etc. » (*Séance* du 9 floréal an III [28 avril 1795]). — Dans ces paroles de M. Daunou, on voit tout ce qu'on pouvait dire de plus juste sur cette institution, qui eut si peu de durée, et dont la gloire n'a pas péri. Si les professeurs ne surent ou ne voulurent pas descendre au rôle de maîtres d'école, si leurs cours furent beaucoup trop scientifiques, au moins l'école normale opéra sur les esprits un grand mouvement, et produisit en France l'enthousiasme de la science. L'école normale républicaine offrit le premier modèle de ces cours publics qui n'ont jamais cessé depuis lors d'être ouverts à Paris, et qui font encore aujourd'hui de notre capitale la métropole des sciences et des arts. Quelques-uns des cours de l'école normale ont été réunis dans une collection formant 11 volumes in-8° (Paris, 1801).

École normale sous l'empire et jusqu'à ce jour.

L'institution de la grande école normale de Paris, après quatre mois de durée, avait été, comme on vient de le dire, fermée sans retour. Cet essai, heureux pour la haute science, avait été sans résultat pour la spécialité pratique : on n'y revint donc point. Tel est le résultat ordinaire des projets gigantesques : après avoir voulu trop faire, on s'arrête devant les obstacles qu'on n'avait pas su prévoir, et l'on ne fait rien. La création d'une école normale moins ambitieuse dans ses proportions que celle de la convention, mais par cela même plus durable et plus utile, est une de ces idées qui ne devaient pas échapper au génie si éminemment administratif de Napoléon, alors que, voulant ériger le monopole universitaire, il substitua à la liberté d'enseignement une corporation enseignante, à la fois forte et soumise au pouvoir. Dans l'exposé des motifs de la loi organique de l'instruction publique du 17 mars 1808, les auteurs du décret s'exprimaient ainsi : « On a voulu réaliser dans un état de quarante millions d'individus ce qu'avaient fait Sparte et Athènes, et ce que les ordres religieux avaient tenté de nos jours et n'avaient fait qu'imparfaitement, parce qu'ils n'étaient pas un. On veut un corps dont la doctrine soit à l'abri des petites fièvres de la mode; qui marche toujours quand le gouvernement sommeille, dont les statuts soient tellement nationaux qu'on ne puisse jamais se déterminer à y porter la main. » La réorganisation d'une *école normale* devait naturellement entrer dans un plan combiné d'après d'aussi grandes vues; mais, plus positif et plus pratique que les théoriciens de l'an III, le législateur impérial sentit le besoin de circonscrire le nombre des élèves et de les assujettir à la vie commune, pour leur inspirer ces idées d'ordre et de discipline qui sont l'ame de l'instruction publique. Voici les principales dispositions relatives à cette institution : Il sera établi à Paris un pensionnat normal destiné à recevoir jusqu'à trois cents jeunes gens qui y seront formés à l'art d'enseigner les lettres et les sciences. Les aspirants à l'école normale doivent être âgés de dix-sept ans au moins et de 21 ans au plus; ils sont admis d'après des examens et des concours. Ils ne sont reçus au pensionnat normal qu'en s'engageant, avec l'autorisation de leur père, mère ou tuteur, à rester dans le corps enseignant au moins dix années. Au moyen de cet engagement, ils seront dispensés du service militaire. Ils suivront les leçons du collège de France, de l'école Polytechnique ou du Muséum d'histoire naturelle, suivant qu'ils se destineront à enseigner les lettres ou les sciences. (Cette disposition ne reçut pas longtemps son exécution, car les élèves de l'école normale suivirent bientôt exclusi-

vement les cours de la faculté des lettres et de la faculté des sciences de l'académie de Paris, qui furent créés par le même décret organique de 1806). Outre ces leçons, ils auront dans leurs pensionnats des répétiteurs appelés maîtres de conférences, qui seront choisis parmi les plus anciens et les plus habiles de leurs condisciples. Les élèves ne pourront pas rester plus de deux ans au pensionnat normal (depuis, cette disposition a été étendue à trois ans). Ils y seront entretenus aux frais du gouvernement. L'école normale, qui, d'après le décret, devait avoir pour directeur un conseiller de l'université, eut pour premier chef le vénérable traducteur de Pline, Gueroult l'aîné. Cet institut a produit dès sa création les résultats les plus heureux. Aussi, à très peu d'exceptions près, n'a-t-elle vu sortir de son sein que des sujets distingués. Chargés de l'enseignement, soit à Paris, soit dans les départements, après les trois années de leur stage universitaire, les élèves de l'école normale y répandirent bientôt l'instruction forte qu'ils avaient reçue. L'étude du grec était, il y a vingt-cinq ans, très faible à Paris, et négligée partout ailleurs : instruits par les leçons de MM. Boissonnade, Burnouf et Mabline, les *normaliens* ont propagé d'un bout de la France à l'autre, avec la connaissance de cette langue, le goût d'une haute philologie qui n'aura bientôt plus rien à envier à l'Allemagne. En littérature, ils firent preuve de ce goût pur dont ils avaient puisé le sentiment et les exemples dans les conférences de M. Villemain, qui, encore sur les bancs, était un professeur déjà si remarquable. Enseignées par MM. Lacretelle et Guizot, les études historiques prospérèrent et s'étendirent : le même effet fut produit pour la philosophie par les leçons de MM. Royer-Collard, La Romiguière, Thurot, et par leur brillant successeur Cousin, dont la philosophie est à la fois si sage et si hardie. — L'ordonnance du roi Louis XVIII, du 21 février 1815, portant réglement sur l'instruction publique, maintint l'existence de l'école normale, et lui donna pour chef, avec rang d'inspecteur général, M. Gueneau de Mussy, médecin distingué et frère du conseiller de l'université. Aussi, quand arriva la catastrophe du 20 mars, la grande majorité des élèves de cette école entra dans les volontaires royaux. Mais après la seconde restauration, un dévouement aussi pur, aussi désintéressé, fut oublié, et l'école normale se vit en butte à plus d'un genre de persécution. Ici, je m'abstiendrai des détails pour ne pas paraître braver ces saintes haines qui ne pardonnent jamais. Une ordonnance du 21 février 1816 menaça l'école de perdre le beau local que son pensionnat possédait rue des Postes. Cette ordonnance fut révoquée le 10 octobre suivant, par le crédit de M. Royer-Collard, alors président de la commission de l'instruction publique ; mais ce triomphe ne donna qu'une courte et fausse joie. Le moment vint où cette belle institution fut détruite, et une ordonnance du 6 septembre 1822 déclara *la grande école normale* de Paris supprimée, pour être remplacée, dans chaque académie, par des *écoles normales partielles*. Dès ce moment, il n'y eut plus à Paris qu'une *école préparatoire*, confinée dans quelques salles de l'ancien collége du Plessis, et entretenue pour le temporel par l'administration du collége de Louis-le-Grand. Cette école, ainsi déshéritée par le pouvoir, ne rétrograda pourtant pas sous le rapport des études, grace au zèle toujours désintéressé des maîtres de conférences, et aux bonnes traditions de dix années d'une florissante existence. — En 1829, sous l'administration éclairée de M. de Vatimesnil, plusieurs dispositions prises par ce ministre rendirent quelque vie à cet établissement. M. Guignault, maître de conférences, fut chargé de la direction des études et du personnel des élèves. Mais ce ne fut qu'après la révolution de 1830 que l'école normale recouvra, avec son titre, ses attributions primitives, et toute sa puissance d'utilité. Il faut louer M. Bignon d'avoir signalé par cette bonne mesure son passage court et provisoire au ministère de l'instruction publique. Je remarquerai aussi que l'ordonnance, datée

du 6 août 1830, est peut-être la dernière que le duc d'Orléans (Louis-Philippe) ait signée en qualité de lieutenant-général du royaume. Le lendemain il était roi. M. Cousin, dont les conférences à l'école normale avaient si puissamment électrisé une forte et studieuse jeunesse pendant la restauration, n'a pas non plus été étranger à cette louable mesure. Devenu conseiller de l'université, il n'a cessé de donner des soins tout particuliers à cette école. Elle est encore dans le local assez bien restauré, mais beaucoup trop étroit, de l'ancien collége du Plessis. Depuis 1830, M. Guignault en a été le directeur, avec le rang d'inspecteur-général.— Au moment où nous rédigions cet article, M. Cousin a obtenu ces fonctions, que relèvent sa double dignité de pair de France et de membre du conseil royal. Rien ne s'opposera désormais à ce que cet établissement, qui a déjà donné de si grands résultats, obtienne, sous le double rapport des études et du temporel, tous les perfectionnements, tous les avantages convenables à sa destination. CH. DU ROZOIR.

ÉCOLES NORMALES PRIMAIRES (*v*. ci-après ÉCOLES PRIMAIRES, § 2).

ÉCOLES PRIMAIRES. On appelle ainsi les écoles où les enfants du peuple reçoivent une instruction élémentaire. Ces écoles qui n'ont reçu que depuis 1789 le nom de *primaires*, par opposition à l'enseignement *secondaire* qu'on reçoit dans des établissements d'un ordre plus élevé, existaient bien avant la révolution. Leur création date de 1598 : Henri IV, sentant de quelle utilité l'instruction élémentaire était pour les classes inférieures, enjoignit, par une déclaration, à tous les pères de famille sans fortune d'envoyer leurs enfants dans des écoles où l'on enseignait gratuitement à lire. Depuis cette époque jusqu'en 1789, on vit se multiplier par tout le royaume les écoles de ville et de village, sous l'inspection des curés. Il n'était, d'ailleurs, point de ville dans laquelle on n'eût établi des *écoles de charité* pour les deux sexes, et surtout pour les filles. Dans la seule ville de Paris, le nombre de ces établissements était immense. Outre les maisons des ursulines, des religieuses de la congrégation, des sœurs de la charité, on comptait les communautés de Ste-Anne, de Ste-Agnès, de Ste-Marguerite, de Ste-Marthe, de Ste-Geneviève, de l'Enfant-Jésus, puis les Mathurines ou filles de la Ste-Trinité, les filles de la Croix, de la Providence, etc. Il en était de même dans toutes les provinces. Dans plusieurs diocèses, il y avait des congrégations particulières formées pour aller répandre dans les paroisses de campagne le bienfait de l'instruction élémentaire. Sans doute, les méthodes de ces bonnes religieuses étaient peu perfectionnées, mais elles n'en firent pas moins tout le bien qu'il était alors possible de faire. M. de la Salle, chanoine de la cathédrale de Reims, fut l'instituteur des *écoles chrétiennes*, pour l'instruction gratuite des petits garçons. Les frères des *écoles chrétiennes*, appelés vulgairement *frères ignorantins* ou de *St-Yon*, formaient et forment encore aujourd'hui une congrégation de séculiers. Leur chef-lieu est la maison de Saint-Yon, située à Rouen dans le faubourg de Saint-Sever. Ils ne font que des vœux simples. Il leur est défendu, par leur institut, d'enseigner autre chose que les principes de la religion et les premiers éléments des lettres. Croirait-on qu'une institution si utile et si estimable trouva à sa naissance des adversaires très animés dans le parti dévot? Les frères de Saint-Yon triomphèrent des obstacles, à force de patience et d'utilité. Ce ne fut que plus tard qu'un autre fanatisme, qui s'acharnait contre toute institution chrétienne, attaqua les frères comme une congrégation dont il fallait se défier, et qui pouvait être redoutable. Quoi qu'il en soit, les *écoles chrétiennes* se propagèrent dans plusieurs provinces du royaume; et au moment de la révolution, l'instruction primaire, non gratuite, était exploitée par les maîtres d'école; gratuite, elle était pratiquée par les frères. L'assemblée constituante, qui souleva toutes les questions qui se rattachent à la vie des peuples, promit à la France un sys-

tème d'éducation nationale qui propageât partout le royaume le bienfait gratuit d'un enseignement populaire. On trouve à ce sujet des données à la fois très hautes et très positives, dans le fameux rapport sur l'éducation nationale présenté par M. de Talleyrand à la séance du 11 octobre 1790. D'après ce rapport, l'instruction, qui devait s'étendre à toutes les classes, et même à tous les âges, devait subir une distribution graduelle, une hiérarchie instructive, correspondante à la hiérarchie de l'administration. « Près des assemblées primaires, qui sont les *unités* du corps politique, les premiers éléments nationaux, se place naturellement la première école, l'*école élémentaire*. Cette école est pour l'enfance, et ne doit comprendre que des éléments généraux, applicables à toutes les conditions. » A la suite de ce rapport était une série de projets, de décrets, dont le premier, intitulé *écoles primaires*, se composait de 9 articles. L'art. 1er concerne le nombre des écoles, dont la fixation était laissée aux administrations départementales. A Paris, il devait y avoir une école primaire par section (c.-à-d. 48). Art. 2. « Les écoles primaires seront gratuites et ouvertes aux enfants de tous les citoyens, sans distinction. Art. 3. Nul n'y sera admis avant l'âge de 6 ans accomplis. Art. 4. On y enseignera : 1° à lire, tant dans les livres imprimés que dans les manuscrits ; 2° à écrire ; et les exemples d'écriture rappelleront leurs droits et leurs devoirs ; 3° les premiers éléments de la langue française, soit parlée, soit écrite ; 4° les règles de l'arithmétique simple ; 5° les éléments du toisé ; 6° les noms des villages du canton ; ceux des cantons, des districts, et des villes du département ; ceux des villes hors du département, avec lesquelles leur pays a des relations plus habituelles. Art. 5. On y enseignera : 1° les principes de la religion ; 2° les premiers éléments de la morale, etc. ; 3° des instructions claires sur les devoirs communs à tous les citoyens et sur les lois qu'il est indispensable à tous de connaître ; 4° des exemples d'actions vertueuses qui les toucheront de plus près, avec le nom du citoyen vertueux, le nom du pays qui l'a vu naître. Art. 6. Dans les villes et bourgs au-dessus de 1,000 ames, on enseignera aux enfants les principes du dessin géométral. Pendant les récréations, on les exercera à des jeux propres à fortifier et à développer le corps. Art. 7. Deux notables de la commune seront chargés de surveiller l'école primaire et de distribuer les prix tous les ans. Art. 8. Encore relatif au nombre des écoles et des maîtres primaires. Art. 9. Il sera ouvert un concours pour le meilleur ouvrage nécessaire aux écoles primaires, etc. » On voit, par cet aperçu, que le projet de M. de Talleyrand renfermait en assez peu de mots un code complet d'instruction primaire : instruction intellectuelle, morale et physique, tout s'y trouve. Cependant, ce projet ne fut pas à l'abri de la critique. On y fit plusieurs objections. L'illustre rapporteur s'était trompé au sujet de la somme des dépenses de l'instruction primaire, au point d'avoir porté pour Paris à 48,000 liv. le traitement des maîtres d'école, qui, vu leur nombre d'au moins 10 dans chacune des 48 sections, aurait dû être porté à la somme de 480,000 liv. On lui reprochait encore d'avoir admis indistinctement les deux sexes dans les mêmes écoles. Enfin, dans la division des matières d'enseignement, il avait eu le tort de mettre au second rang la morale et la religion. Quoi qu'il en soit, le projet n'eut point son application, et rien ne fut changé au mode d'instruction primaire ; mais l'assemblée nationale, en supprimant les dîmes affectées aux dépenses des écoles, par divers décrets rendus du 4 août au 3 novembre 1789, porta un coup mortel aux écoles des villes, et surtout des villages. Aussi, plusieurs décrets, tant de cette assemblée que de l'assemblé législative, eurent pour objet des mesures financières en faveur des écoles ; et cependant rien n'avait été changé aux anciens modes d'instruction élémentaire. Mais tous les établissements d'instruction publique furent successive-

ment abandonnés des maîtres et des élèves, au milieu des tourmentes politiques. — La convention, dès le mois de décembre 1792, décréta la formation d'*écoles primaires* devant former le premier degré d'instruction. « On y enseignera, portait le décret, les connaissances rigoureusement nécessaires à tous les citoyens. Les personnes chargées de l'enseignement dans ces écoles s'appelleront *instituteurs*. » Quelque absorbée que fût cette assemblée par les plus hauts intérêts politiques, elle trouva du temps pour s'occuper avec sollicitude de l'instruction du peuple. On peut lire dans le *Moniteur* du 20 décembre 1792 un rapport et un projet du comité d'instruction publique sur l'organisation de l'instruction primaire. Marat, tout occupé d'organiser la terreur, eut l'influence de faire ajourner une délibération d'un caractère aussi paisible; et ce ne fut que le 30 mai 1793 que la convention rendit un décret dont voici la substance : « Il y aura une école primaire dans tous les lieux d'une population de 400 à 1,500 individus. Dans chaque école, un instituteur sera chargé d'enseigner aux élèves les connaissances élémentaires nécessaires aux citoyens pour exercer leurs droits, remplir leurs devoirs, et administrer leurs affaires domestiques. » Mais au mois d'octobre suivant, la convention, qui avait mis *irrévocablement* à l'ordre du jour *tous les jeudis* les rapports de son comité d'instruction publique, traça un plan d'instruction primaire beaucoup plus étendu. On peut en lire les diverses dispositions dans les lois du 30 vendémiaire et des 7 et 9 brumaire an II (21, 28 et 30 oct. 1793). Le premier de ces projets commençait ainsi : « Il y aura de *premières écoles* distribuées dans toute la république à raison de la population. » Le tableau du nombre et de la distribution des écoles portait une école pour une population de 400 à 1,500 individus, et ainsi de suite, jusqu'à 37 écoles pour une population de 92,000 à 100,000 ames. Les citoyens qui se présentaient pour se vouer à l'instruction nationale devaient être sévèrement et publiquement examinés par un jury, et les examens n'aboutissaient qu'à former une liste d'éligibles, parmi lesquels les pères et mères de famille et les tuteurs devaient désigner l'instituteur de leur commune. Il devait recevoir un traitement, dont le *minimum* était de 1,200 liv.; mais aussi il ne pouvait, sous aucun prétexte, recevoir de l'argent de ses élèves. « Les enfants reçoivent dans ces écoles, était-il dit dans le premier décret, art. 2, la première éducation physique, morale et intellectuelle, la plus propre à développer en eux les mœurs républicaines, l'amour de la patrie, et le goût du travail. Art. 3. Ils apprennent à parler, lire, écrire la langue française. On leur fait connaître les traits de vertu qui honorent le plus les hommes libres, et particulièrement les traits de la révolution française les plus propres à leur élever l'ame et à les rendre dignes de la liberté et de l'égalité. Ils acquièrent quelques notions géographiques de la France. La connaissance des droits et des devoirs de l'homme et du citoyen est mise à leur portée par des exemples, et par leur propre expérience. On leur donne les premières notions des objets naturels qui les environnent, et de l'action naturelle des éléments. Ils s'exercent à l'usage des nombres, du compas, du niveau, des poids et mesures, du levier, de la poulie, et de la mesure des temps. On les rend souvent témoins des travaux champêtres et des ateliers, etc. » Deux mois n'étaient pas écoulés que toute cette législation, si prévoyante à plusieurs égards, était anéantie. Le décret du 19 décembre 1793 proclamait l'entière liberté de l'enseignement public, et ne soumettait qu'à quelques formalités les citoyens et citoyennes qui voudraient s'y vouer. Ils devaient être salariés par la république en raison du nombre de leurs élèves, et recevaient annuellement pour chaque enfant : l'instituteur, 20 liv., l'institutrice, 15 liv. Les pères et mères, tuteurs, étaient tenus d'envoyer leurs enfants ou pupilles aux écoles du premier

degré d'instruction. S'ils y manquaient, une amende était prononcée contre eux par le tribunal de police correctionnelle. En cas de récidive, l'amende sera double, et les infracteurs regardés comme ennemis de l'égalité, et privés pendant 10 ans de l'exercice des droits de citoyen. Des peines étaient, en outre, prononcées contre tout instituteur ou institutrice qui outrageait les mœurs publiques, ou qui enseignait dans son école des préceptes contraires aux lois et à la morale républicaine. On voit par ces dispositions que la convention, en proclamant la liberté de l'enseignement, était convaincue que ce principe ne dépouillait pas le gouvernement du droit de contrôle sur cette partie si importante de l'ordre public. Malgré ce luxe de lois, l'enseignement primaire languissait, les instituteurs et institutrices n'étaient pas payés, et quelques décrets rendus à ce sujet par la convention ne faisaient que manifester le mal sans pouvoir y porter des remèdes efficaces, dans la pénurie où se trouvaient toutes les caisses publiques. — Le décret du 27 brumaire an III (17 novembre 1794) mit plus directement les écoles primaires sous la surveillance du gouvernement. En voici les principales dispositions : Les *écoles primaires* ont pour objet de donner aux enfants de l'un et de l'autre sexe l'instruction nécessaire à des hommes libres. Il sera établi une école primaire par 1,000 habitants. Il sera accordé dans chaque commune un local convenable pour la tenue des écoles primaires. Les ci-devant presbytères non vendus seront mis à la disposition des municipalités, pour servir tant au logement de l'instituteur qu'à recevoir les élèves pendant la durée des leçons. Les instituteurs et les institutrices sont nommés par le peuple : néanmoins, pendant la durée du gouvernement révolutionnaire, ils seront examinés, élus, et surveillés par un jury d'instruction, composé de trois membres pères de famille, désignés par l'administration du district. Les nominations des instituteurs et institutrices élus par le jury d'instruction seront soumises à l'administration du district. Le salaire des instituteurs est fixé à 1,200 ou à 1,500 liv., celui des institutrices à 1,000 ou 1,200 liv., selon les localités. Les élèves ne seront pas admis aux écoles avant l'âge de 6 ans accomplis. On enseignera aux élèves : 1° à lire et à écrire, et les exemples de lecture rappelleront leurs droits et leurs devoirs; 2° la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et la constitution de la république ; 3° on donnera des instructions élémentaires sur la morale républicaine ; 4°, 5° et 6°, les éléments de la langue française, du calcul, de la géographie, de l'histoire des peuples libres; 7° des instructions sur les principaux phénomènes et les productions les plus usuelles de la nature. On fera apprendre le recueil des actions héroïques, et des chants de triomphe. L'enseignement y sera fait en langue française. L'idiome du pays ne pourra être employé que comme moyen auxiliaire (*v.* ÉCOLE DES LANGUES). Suivent différents articles prescrivant pour les élèves des exercices militaires et gymnastiques, entre autres la natation. Les élèves seront conduits plusieurs fois dans l'année dans les hôpitaux, les manufactures, les ateliers. Une partie du temps destiné aux écoles sera employé à des ouvrages manuels. Les jeunes citoyens qui n'auront pas fréquenté les écoles primaires seront examinés en présence du peuple à la *fête de la Jeunesse*, et s'il est reconnu qu'ils n'ont pas les connaissances nécessaires à des citoyens français, ils seront écartés, jusqu'à ce qu'ils les aient acquises, de toutes les fonctions publiques. L'avant-dernier article de ce décret consacrait la liberté, pour les citoyens, d'ouvrir des écoles particulières et libres sous la surveillance des autorités. Le dernier rapportait toute disposition contraire à la présente loi. — Cependant, ces écoles primaires, toujours décrétées, ne se formaient nulle part. Vint la constitution de l'an III (6 fructidor, 22 août 1795), qui par son art. 296 consacrait l'institution de ces écoles et la liberté d'enseignement. Deux nouvelles lois du 5 brumaire an IV (25

octobre 1795), organisèrent les écoles primaires et toutes les parties de l'instruction publique. Les principales dispositions de la loi du 27 brumaire an III furent confirmées, sauf quelques modifications. Par exemple, les instituteurs étaient autorisés à recevoir une rétribution de leurs élèves. L'administration municipale pouvait exempter de cette rétribution un quart des élèves de chaque école primaire pour cause d'indigence. Le nombre des objets d'instruction était limité à la lecture, l'écriture, le calcul, et aux éléments de morale. Chaque école primaire était divisée en deux sections, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles : en conséquence, il devait y avoir un instituteur et une institutrice. On sent assez combien, malgré l'intention du législateur, cette disposition dut ouvrir la porte aux plus grands abus. La séparation des deux sexes n'était que dans la lettre de la loi ; leur mélange, dans une foule de localités, fut une conséquence inévitable de son application. Toutefois, les temps étaient meilleurs en France, la révolution ne marchait plus dans le sang et dans les ruines. Sous le directoire, les écoles primaires se multiplièrent, et produisirent d'heureux résultats. Une loi du 5 février 1798 (17 pluviose an VI), mit toutes les écoles sous la surveillance des administrations municipales de chaque canton; et il fut réglé par celle du 1er décembre suivant (11 frimaire an VII) que les dépenses des écoles primaires faisaient partie des dépenses municipales.—Enfin, cédant au vœu des conseils-généraux des départements, le gouvernement consulaire, par la loi du 11 floréal an X (1er mai 1802), donna aux écoles primaires une organisation fort simple, et chargea de leur établissement les sous-préfets de départements. Choisis par les maires et les conseils municipaux, les instituteurs recevaient de la commune un logement, et des parents une rétribution déterminée par les conseils municipaux. Cette loi fut promptement exécutée, grâce au bras fort qui régissait alors la France ; et la législation des écoles primaires cessa d'être pour la république une décevante théorie. Le décret du 17 mars 1808, qui fonda l'université impériale, maintint les écoles primaires dirigées par des laïques et soumises à l'influence du gouvernement. La concurrence des petites écoles tenues par les *frères de la doctrine chrétienne* fut encouragée. Le gouvernement impérial rétablit les frères et les autorisa, sauf à être brevetés par le grand-maître de l'université. La première restauration ne changea rien à l'état de l'instruction primaire. Pendant les cent jours, Napoléon, sur le rapport de Carnot, rendit, le 27 avril, un décret portant qu'il serait établi à Paris une *école d'essai d'éducation primaire*, organisée de manière à pouvoir servir de modèle, et à devenir *école normale* pour former des instituteurs primaires. Le début de ce décret mérite d'être cité. « Considérant l'importance de l'éducation primaire pour l'amélioration du sort de la société ; considérant que les méthodes jusqu'aujourd'hui usitées en France n'ont pas *rempli* le but de perfectionnement qu'il est possible d'atteindre ; désirant porter nos institutions à la hauteur du siècle, etc. » On verra, à la fin de cet article, que cette idée d'*une école normale primaire* devait être exécutée sous Louis-Philippe, après avoir été tentée sous la restauration par un particulier (M. Tisserand).—Le gouvernement de Louis XVIII fut loin de se montrer indifférent pour l'instruction primaire, comme le témoigne l'ordonnance du 29 fév. 1816, dont le préambule présente des détails curieux. « Nous étant fait rendre compte de l'état actuel de l'instruction du peuple des villes et des campagnes dans notre royaume, nous avons reconnu qu'il manque dans les unes et dans les autres un très grand nombre d'écoles ; que les écoles existantes sont susceptibles d'importantes améliorations ; persuadé qu'un des plus grands avantages que nous puissions procurer à nos sujets est une instruction convenable à leurs conditions respectives ; que cette instruction, surtout lorsqu'elle est fondée sur les véritables principes de la religion

et de la morale, est non seulement une des sources les plus fécondes de la prospérité publique, mais qu'elle contribue au bon ordre de la société, prépare l'obéissance aux lois, et l'accomplissement de tous les genres de devoirs; voulant, d'ailleurs, seconder autant qu'il est en notre pouvoir le zèle que montrent des personnes bienfaisantes pour une aussi utile entreprise, et régulariser par une surveillance convenable les efforts qui seraient tentés pour atteindre un but si désirable, nous nous sommes fait représenter les réglements anciens, et nous avons vu qu'ils *se bornaient à annoncer des dispositions subséquentes, qui jusqu'à ce jour n'ont point été mises en vigueur.* » L'ordonnance du 29 février fut suivie de plusieurs autres qui en confirmaient les dispositions, et voici quels étaient, à la mort de Louis XVIII, les points principaux de la législation qui régissait les écoles primaires. L'instruction élémentaire doit être donnée sur toute la surface de la France dans des écoles primaires de premier, second et troisième degrés, tenues, soit par des instituteurs laïques, soit par des frères des écoles chrétiennes, et dirigées selon la méthode d'enseignement mutuel, simultané ou individuel. » (Pour entendre ces expressions, premier, second et troisième degré, il faut se rappeler l'art. 11 de l'ordonnance du 29 février : « Les brevets de capacité seront de trois degrés. — Le troisième degré, ou le degré inférieur, sera accordé à ceux qui savent suffisamment lire, écrire et chiffrer, pour en donner des leçons; — le deuxième degré à ceux qui possèdent bien l'orthographe, la calligraphie et le calcul, et qui sont en état de donner un enseignement simultané analogue à celui des frères des écoles chrétiennes; — le premier degré, ou degré supérieur, à ceux qui possèdent par principes la grammaire française et l'arithmétique, et sont en état de donner des notions de géographie, d'arpentage, et des autres connaissances utiles dans l'enseignement primaire). » Il y a des écoles publiques communales où l'instruction est gratuite, et des écoles appartenant à des particuliers, dites écoles payantes. Un comité gratuit et de charité est chargé dans chaque canton de surveiller et d'encourager l'instruction primaire. Les recteurs des académies se concertent avec les préfets pour la formation des comités cantonnaux. Le curé, le juge de paix et le principal du collége sont membres nécessaires de ce comité, que préside le curé du canton. Le sous-préfet, le procureur du roi et le juge de paix sont membres de tous les comités cantonnaux de leur arrondissement. Toutes les écoles primaires, soit de garçons, soit de filles, sont soumises : 1° sous le rapport religieux, à l'Inspection de l'évêque ou de ses délégués; les consistoires, les pasteurs et les rabbins exerceront la même surveillance sur les écoles des cultes protestants ou israélites; 2° pour la surveillance administrative, aux préfets, sous-préfets et maires. Les instituteurs primaires qui contractent devant le conseil royal l'engagement de se vouer pendant 10 ans au service de l'instruction publique sont dispensés du service militaire. — Les enfants admis à l'école doivent être âgés de 6 ans au moins et de 14 ans au plus. Dans chaque école, les exercices religieux sont dirigés d'après les instructions et sous la surveillance du curé de la paroisse. Le commencement et la fin de chaque classe est marqué par une prière. Les modèles d'écriture doivent contenir les dogmes et les préceptes de la religion, les règles les plus essentielles de la morale, les traits de l'histoire de France les plus propres à faire naître des sentiments de fidélité envers la dynastie régnante. Les enfants sont exercés à la lecture des manuscrits, aussi bien qu'à celle des livres imprimés. La prison et le fouet sont des punitions interdites. Le conseil royal de l'instruction publique est chargé de veiller à ce que dans ces écoles l'instruction soit fondée sur la religion, le respect pour la charte et les lois, et sur l'amour dû au souverain. (Ordonnances royales du 29 février 1816, du 29 juin 1819, du 26 avril 1820, du 2 août 1820,

du 20 août 1823, etc.).—On voit par cet exposé quel esprit à la fois large et circonspect, religieux et tolérant, présida, sous Louis XVIII, à la législation primaire. Sous son règne, les écoles primaires, soit publiques, soit particulières, reçurent plus de 3,000,000 d'enfants. « Au reste, disait en 1819 un homme qui doit faire autorité en cette matière (M. le conseiller Rendu), l'instruction et l'éducation primaire est plus que jamais le droit et le besoin de tous les hommes. Elles ont retenti dans toute la France, elles ont pénétré dans tous les esprits, ces paroles du président de la commission royale de l'instruction publique (M. Royer-Collard), qui renferme un si bel éloge de la monarchie constitutionnelle : *Le jour où la charte fut donnée, l'instruction universelle fut promise, car elle fut nécessaire.*» — L'administration universitaire sous Charles X suivit les mêmes errements. L'instruction primaire, favorisée par le gouvernement, particulièrement sous l'administration de MM. de Vatimésnil et Guernon-Ranville, richement dotée par d'opulents particuliers, facilitée par le perfectionnement des nouvelles méthodes, ne s'arrêta point dans ses heureux développements. Si, dans quelques localités, le clergé, alors tout puissant, voulait s'affranchir de la surveillance du pouvoir temporel, et méconnaître ses droits de surveillance et d'autorisation, ces collisions ne produisirent de mauvais effets que dans la région administrative, et ne troublèrent point la paix intérieure des écoles. On put dire même que la rivalité qui naquit alors, et qui se manifeste encore aujourd'hui entre les instituteurs laïques et les frères, tourna au profit des élèves, en excitant l'émulation entre les maîtres.—Le gouvernement de Louis-Philippe n'a pas répudié cette belle part de l'héritage que lui a légué la restauration : depuis 1830, les différents ministres de l'instruction publique se sont constamment occupés d'instruction primaire; et l'on sait que, dans l'ordre hiérarchique de ses attributions, M. le conseiller Rendu a pris et prend toujours une part très active à ces travaux. L'ordonnance du 11 mars 1831, contresignée par M. Barthe, organisa les bases d'une *école normale primaire*, destinée : 1° à former des instituteurs primaires ; 2° à éprouver ou vérifier les nouvelles méthodes d'enseignement applicables à l'instruction primaire. L'enseignement de l'école normale primaire dut comprendre (art. 3), indépendamment de l'instruction morale et religieuse, la lecture, l'écriture, la grammaire française, la géographie, le dessin linéaire, l'arpentage, des notions de physique, de chimie et d'histoire naturelle, les éléments de l'histoire générale, et spécialement de l'histoire de France. Une ordonnance du 7 septembre suivant transféra à Versailles la grande école normale primaire : elle y est encore aujourd'hui en pleine activité. D'autres écoles normales primaires ne tardèrent pas à s'élever dans toutes les parties de la France. Une seule suffit généralement aux besoins de deux ou trois départements : les quatre départements de la Bretagne (Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan, Ille-et-Vilaine), n'ont qu'une seule école normale primaire ; ces réunions doivent être autorisées par ordonce. royale. Sous le ministère de M. Guizot, les chambres ont été appelées à discuter une loi sur l'instruction primaire, le 28 juin 1833. Cette loi, si long-temps désirée, a essuyé peu de critiques. Le gouvernement s'est assuré tous les moyens de la faire exécuter ; mais un des plus puissants est la création récente d'un inspecteur primaire par département. Le ministre de l'instruction publique a autorisé, sous le titre de *Manuel de l'instruction primaire*, une collection très utile de toutes les lois et ordonnances en vigueur sur les écoles primaires. M. Rendu avait publié, en 1820, sous le titre d'*Essai sur l'instruction primaire*, un historique très développé de cette branche si importante de l'administration d'une grande nation. Ch. Du Rozoir.

Écoles secondaires. Cette institution remonte au décret du 11 floréal an x (1er

mai 1802), qui déterminait trois degrés pour les établissements d'instruction publique : 1° les *écoles primaires* ; 2° les *écoles secondaires* ; 3° *les lycées*. Les *écoles secondaires*, qui font le sujet de cet article, étaient établies par les communes ou fondées et tenues par des maîtres particuliers. Était considérée comme *école secondaire* toute école dans laquelle on enseignait les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathématiques. C'était à peu de chose près l'enseignement des anciennes pensions, qui répétaient les classes de l'université. Des locaux concédés par les communes aux instituteurs de ces écoles, des places gratuites dans les lycées accordées à ceux de leurs élèves qui se distingueraient le plus ; enfin, des gratifications aux cinquante maîtres qui auraient eu le plus d'élèves admis aux lycées, tels étaient les encouragements que le gouvernement garantissait à ces nouveaux instituts. Il ne pouvait être établi d'*écoles secondaires* sans l'autorisation du gouvernement : ces écoles étaient placées sous la surveillance et l'inspection des préfets. Un arrêté des consuls du 4 messidor (23 juin) suivant ordonna la formation d'un état des écoles de chaque département susceptibles d'être considérées comme écoles secondaires, et qui seules pourraient en porter le titre. L'art. 5 portait : « Les communes ou les instituteurs particuliers qui voudront établir des écoles secondaires présenteront leur demande au sous-préfet de l'arrondissement, qui donnera son avis : 1° sur la capacité et le moral des personnes proposées, soit pour la direction et manutention, soit pour l'enseignement ; 2° sur les inconvénients et les avantages de l'établissement. » L'avis de ce fonctionnaire devait être transmis par le préfet au conseiller d'état chargé de l'instruction publique, pour être soumis à l'approbation du gouvernement. Un autre arrêté du 30 frimaire an XI (30 décembre 1802) contenait de nouvelles dispositions relatives aux locaux concédés aux *écoles secondaires*, à la surveillance de ces établissements et au paiement des frais d'instruction. Tous ces frais, dans les écoles établies par les communes, seront prélevés, disait l'art. 5, sur le prix des pensions et rétributions des élèves pensionnaires et externes ; en cas d'insuffisance, il pourra être fait chaque année, sur les revenus libres des communes, un fonds qui sera spécialement employé à augmenter le traitement des professeurs qui n'auraient pas été convenablement rétribués. L'art. 6 attribuait aux maires la surveillance générale des écoles secondaires, sous l'autorité du sous-préfet et du préfet. Ils devaient veiller particulièrement : 1° à ce que l'enseignement de ces écoles comprît au moins tous les objets prescrits par la loi du 11 floréal an X ; 2° à ce qu'il n'y eût jamais moins de trois professeurs dans chaque école, y compris le directeur ; 3° à ce que le mode d'enseignement et le réglement relatif à la discipline de l'école s'accordât autant que possible avec l'enseignement et le réglement de discipline des lycées. — Le succès de ces nouveaux établissements, tant à Paris que dans le reste de la république, justifia la sollicitude des consuls, qui, par un nouvel arrêté du 19 vendémiaire an XII (12 octobre 1803), promulguèrent un réglement en 59 articles pour la tenue des écoles secondaires communales. L'art. 1er le plaçait sous la surveillance d'un bureau d'administration, composé du sous-préfet, du maire, du commissaire du gouvernement près le tribunal d'arrondissement, de deux membres du conseil municipal, du juge de paix de l'arrondissement et du directeur. L'art. 8 admettait dans les écoles secondaires communales des pensionnaires et des externes. L'art. 11 admettait des élèves gratuits à la nomination du ministre de l'intérieur, sur la présentation du bureau d'administration, transmise par le préfet avec son avis et celui du sous-préfet. (art. 14). Les professeurs devaient porter, dans leurs fonctions et dans les cérémonies publiques, l'habit français complet noir, avec le chapeau français. Enfin, parmi les exercices imposés aux

élèves, on voit la prière du matin et du soir et l'assistance à l'office du dimanche. (art. 37). Une arrêté du même jour spécifiait qu'aucune école particulière ne pourrait à l'avenir être portée au rang des *écoles secondaires*, si elle n'avait au moins 50 élèves, tant internes qu'externes. (art. 4). Tous ces réglements, si prévoyants et d'une application si simple, firent prospérer d'un bout de la France à l'autre l'éducation classique. On sait quels succès éclatants obtinrent les écoles secondaires tenues par MM. de Lanneau, Lepitre, Dabot, Fleuriselle : l'envoi de leurs élèves aux écoles centrales donna lieu au rétablissement du concours général. — Ainsi, l'éducation universitaire se faisait d'elle-même avant que Napoléon eût, par le décret du 17 mars 1808, fondé son université impériale. Par ce décret, les *écoles secondaires communales* devinrent des *colléges communaux*; les *écoles secondaires particulières*, des *institutions*; noms qu'elles conservent encore aujourd'hui. Le nom d'*écoles secondaires* n'est plus en usage que pour les *écoles ecclésiastiques*, dans lesquelles sont élevés des jeunes gens qui se destinent au ministère des autels. La haute direction et la surveillance de ces écoles, qui a souvent donné lieu à des conflits entre l'autorité civile et l'autorité spirituelle, est confiée aux évêques. Par décret du 9 avril 1809, les prospectus et les réglements de ces écoles devaient être approuvés par le conseil royal de l'instruction publique. Mais, malgré tous les efforts contraires de l'autorité universitaire sous la restauration, ces écoles ont toujours prétendu à l'indépendance. C'est au règne de Charles X et au ministère de M. de Vatimesnil qu'appartient la fameuse ordonnance du 16 juillet 1828, qui soumit au régime universitaire huit écoles secondaires ecclésiastiques, celle d'Aix, de Billom, de Bordeaux, de Dôle, de Forcalquier, de Saint-Acheul, de Montmorillon et de Sainte-Anne-d'Auray, qui s'étaient écartées du but de leur institution, en recevant des élèves dont le plus grand nombre ne se destinaient pas à l'état ecclésiastique. Ces établissements, d'ailleurs, étaient dirigés par des personnes appartenant à une congrégation religieuse non légalement établie en France. Cette ordonnance soumit en outre les directeurs et professeurs de ces écoles à déclarer par écrit qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation religieuse non autorisée. Cette ordonnance a eu le sort des choses humaines ; elle a été vivement applaudie par les uns, amèrement critiquée par les autres. — Depuis 1830, les *écoles secondaires ecclésiastiques* existent à l'abri des persécutions comme des faveurs de l'autorité civile, et font encore un grand nombre d'élèves destinés aux séminaires.

Ch. Du Rozoir.

Écoles de villages (*v.* Écoles primaires et manécanteris).

Écoles spéciales.

Écoles d'agriculture (*v.* les articles Fellenberg, Grignon et Roville).

Écoles d'application. On donne ce nom, en général, aux écoles spéciales dans lesquelles ne sont admis que les sujets qui ont déjà terminé, ou du moins complété suffisamment leurs études générales. Ainsi, les *écoles de droit*, *de médecine* (*v.*), sont des *écoles d'application* dans lesquelles on applique à l'étude du droit, de la médecine, etc., les connaissances générales déjà acquises par les élèves. Mais on appelle plus particulièrement *Écoles d'application* celles qui ont pour but spécial de former des sujets destinés aux diverses branches de service public. — Avant la révolution de 1789, il n'existait en France que deux *écoles d'application* proprement dites, l'*École royale Militaire*, fondée par un édit de Louis XV, du 20 janv. 1751, et supprimée par arrêt du conseil du 9 oct. 1787, et l'*École royale des Mines*, créée en 1783 par Louis XVI; car il ne faut pas ranger dans ce nombre les *écoles d'artillerie régimentaires*, existant à cette même époque dans les lieux de dépôts des régiments de cette arme. On compte aujourd'hui un grand nombre

d'*écoles d'application*. Nous ne parlerons ici que de l'*École d'Artillerie et du Génie à Metz*; de *l'École d'État-Major à Paris*; de l'*École du Génie maritime à Lorient*, et de *l'École Navale à Brest*; mais on doit regarder aussi comme autant d'*écoles d'application* les écoles spéciales connues sous les noms d'*École des arts et metiers*, *École de cavalerie*, *École des chartes*, *École forestière de Nancy*, *École militaire*, *École des Mines*, *École Polytechnique* et *École des Ponts-et-Chaussées* de Paris, que l'on trouvera plus loin, rangées dans leur ordre alphabétique.

École d'application de l'Artillerie et du Génie à Metz. L'institution d'une *école d'artillerie* à Châlons en 1790, et d'une *école du génie* à Mézières, en 1791, fut une des œuvres de la constituante. Les admissions n'avaient lieu tous les ans qu'à la suite des examens qui servaient à déterminer le numéro du classement. Pour passer de ces écoles dans les deux corps de l'artillerie et du génie, les élèves se soumettaient à un nouvel examen, qu'on appelait l'examen de sortie. Avant la création de ces écoles, les officiers de ces deux armes se recrutaient par la promotion des sous-officiers et par les admissions annuelles des *aspirants* qui avaient satisfait aux examens. En 1794, l'*École du Génie* fut transférée de Mézières à Metz, et le nombre des élèves en fut fixé à trente; réorganisée de nouveau par l'art. 26 de la loi du 9 sept. 1799 (23 fructidor an 7), le nombre des élèves en fut de nouveau réduit à vingt. Enfin, un arrêté des consuls du 4 oct. 1802 (12 vendémaire an XI) ordonna la réunion de l'*École d'Artillerie* à celle *du Génie* à Metz, pour former l'*École d'application de l'Artillerie et du Génie*. Les ordonnances postérieures des 8 août 1821, 12 mars 1823, et 5 juin 1831, en consacrant définitivement le maintien de cette précieuse institution, ont apporté à son organisation de légères modifications que le temps avait indiquées et rendues nécessaires. Les élèves de l'école Polytechnique qui se destinent à l'artillerie ou au génie sont seuls admis à l'école de Metz après deux ans d'études. Le nombre en est annuellement fixé par le ministre de la guerre, d'après les besoins présumés du service. Ces élèves reçoivent, lors de leur admission, le brevet de sous-lieutenant, et en portent les marques distinctives : ils sont pourvus du grade de lieutenant lors de leur classement dans leurs armes respectives, après avoir satisfait aux examens de sortie. La durée des études est de deux ans, et trois ans au plus pour les sujets qui n'ont pu satisfaire aux examens de classement. Les élèves sont classés en deux divisions, dont une est renouvelée chaque année par les élèves arrivant de l'école Polytechnique. En conséquence du temps consacré par les élèves à leur instruction, il est compté à chacun d'eux, soit pour la retraite, soit pour l'obtention des décorations militaires, quatre années de service d'officier à l'instant de son admission à l'école. — Les siéges mémorables que les armées françaises ont eu à faire et à soutenir sur tous les points de l'Europe, lors des guerres de l'empire, les victoires auxquelles notre artillerie a pris une part si glorieuse et si éclatante, malgré l'infériorité d'un matériel embarrassant et lourd, font le plus grand honneur à l'institution qui a produit les officiers les plus distingués du monde, à l'*École d'application de l'Artillerie et du Génie.*

École d'application du corps royal d'État-Major. Avant la réunion en un corps spécial, sous le nom de *corps royal d'état-major*, de tous les officiers employés aux états-majors, et remplissant les fonctions d'aides-de-camp, ces officiers étaient choisis parmi ceux de troupe, et rentraient souvent au corps après la campagne, ou bien après la mort ou la retraite des généraux, auprès desquels ils servaient comme aides-de-camp. La création du corps royal d'état-major dut nécessairement entrainer la formation d'une école spéciale. L'ordonnance du 6 mai 1818 établit cette école à Paris, et la plaça sous le comman-

dement d'un maréchal-de-camp, secondé par un colonel ou lieutenant-colonel commandant en second et directeur des études ; un officier supérieur et trois capitaines sont chargés du service intérieur de police et de discipline de l'école, ainsi que de l'instruction militaire des élèves. L'instruction scientifique est confiée à des officiers d'état-major, d'artillerie et du génie, et celle de l'administration à un sous-intendant militaire. Quelques légères modifications ont été apportées, par l'ordonnance du 10 déc. 1826, à la destination des élèves, lors de leur sortie de l'école ; enfin, une dernière ordondonnance réglementaire du 16 fév. 1833 a reconstitué définitivement l'*Ecole d'application du corps royal d'Etat-Major*. Les élèves sont au nombre de cinquante, dont vingt-cinq sont annuellement remplacés et pris, savoir : trois parmi les élèves de l'école Polytechnique, d'après les règles établies pour les autres services publics ; vingt-deux parmi les trente premiers élèves de l'école Militaire, et parmi trente sous-lieutenants en activité, au plus, qui, ayant au moins un an de grade et ne dépassant pas vingt-cinq ans d'âge, se destinent à l'état-major. Ces soixante officiers concourent ensemble par voie d'examen pour l'admission à l'école, sont classés par ordre de mérite, et les vingt-deux premiers sont seuls admis avec les trois sujets provenant de l'école Polytechnique.—Les élèves qui, au bout de deux ans d'études, sont reconnus admissibles dans le corps royal d'état-major, y remplissent, dans l'ordre de leur numéro de sortie, les emplois de lieutenant, et en reçoivent le brevet. Ceux des élèves provenant des régiments, et qui, pendant leur séjour à l'*Ecole d'application*, ont été nommés lieutenants dans leurs corps (dont ils n'ont été seulement que détachés pendant le temps passé à l'école), prennent rang dans l'état-major à la date de cette nomination. A leur sortie de l'école, les lieutenants d'état-major sont détachés pendant deux ans dans un régiment d'infanterie, et ensuite deux ans dans un régiment de cavalerie. Ils servent dans les compagnies ou escadrons pendant la première des deux années qu'ils doivent servir dans chacune de ces deux armes ; ils concourent pendant la seconde au service des adjudants-majors. Une partie de ces officiers, suivant les besoins du service, sont attachés immédiatement à la carte de France. — La création du *corps royal d'Etat-Major* et de son *Ecole d'application* est un des actes qui font le plus d'honneur au ministère du maréchal Gouvion Saint-Cyr. Sous l'empire, il existait des *états-majors* (*v* ce mot), et conséquemment des officiers d'état-major ; mais ces officiers n'ayant reçu aucune instruction spéciale, s'inspiraient d'eux-mêmes dans les circonstances ; leurs ressources militaires et leur bravoure personnelle ne pouvaient suppléer souvent aux connaissances spéciales qui doivent distinguer l'officier d'état-major : aussi n'hésitons-nous pas à affirmer que c'est à l'absence de bons officiers d'état-major qu'il faut attribuer la déroute de Leipsick, et bien d'autres fautes militaires, que nous avons expiées trop cruellement pour que nous nous sentions le courage d'arrêter nos lecteurs sur d'aussi tristes souvenirs. Toutefois, félicitons-nous que d'aussi funestes résultats aient au moins profité à l'expérience. La création du *corps royal d'état-major* a comblé une lacune importante ; on doit en juger par le détail des connaissances théoriques et pratiques enseignées à l'*Ecole d'application*. — 1re année. *Géométrie descriptive :* architecture, ombres, perspective, machines ; *astronomie*, mouvement diurne du soleil, de la lune, des planètes, des satellites, des comètes et des étoiles fixes, de la terre ; de l'attraction ; *topographie et géodésie :* notions préliminaires, topographie ; *fortification :* exercices de calculs, bâtiments militaires, baraquement, défilement, fortification permanente ; *artillerie*, matériel et personnel ; *manœuvres :* cavalerie, théorie et évolutions sur le terrain ; *art militaire*, notions de tactique élémentaire, petite guerre, systèmes mili-

taires des principaux états de l'Europe, reconnaissances militaires; *dessin* : dessins d'après des modèles faits à la main ou lithographiés, dessins d'après des modèles en relief, dessins d'après nature, dessins expédiés; *étude de la langue allemande* : lecture et écriture, thèmes et versions, conversation en allemand, traduction d'ouvrages militaires. — 2ᵉ année. *Géographie* : description de la surface du globe, phénomènes que présente le globe terrestre; *statistique* : principes, tableaux; *topographie et géodésie* : géodésie; *fortification* : fortification permanente, fortification souterraine, fortification passagère, attaque et défense des places, fortification des frontières, communications entre les places; *artillerie* : emploi de l'artillerie, ponts militaires, manœuvres et évolutions des batteries; *administration, législation et justice militaire* : recrutement, prestations en deniers, prestations en nature, service des marches, service des hôpitaux, administration intérieure des corps, gestions spéciales, justice militaire, cessation de service, organisation des services administratifs, service des fonds, approvisionnements, distributions, législation d'exception; *manœuvres* : infanterie, manœuvres d'ensemble, réglement; *art militaire* : rassemblement des armées, établissement des troupes en campagne; de la tactique, emploi des troupes dans les siéges et la défense des places; de la stratégie, grandes reconnaissances, service spécial des officiers d'état major; *dessin* et *langue allemande*, comme la première année. — Lors de la révolution de juillet, le commandement de l'*École d'application d'État-Major* fut confié au général Delachâsse de Vérigny. Ancien officier attaché au cabinet topographique de l'empereur, il possédait les traditions de la grande école; ancien chef d'état-major de plusieurs corps d'armée, ses observations étaient le résultat d'une longue expérience pratique; ancien directeur-général par *intérim* du dépôt de la guerre, il avait médité les matériaux immenses de nos fastes militaires; nul n'était plus propre que lui à former l'élite des officiers de l'armée. Déjà il recueillait abondamment le fruit de ses travaux et de ses efforts; depuis cinq ans, l'école d'état-major, confiée à sa direction, avait fourni des officiers dont le mérite était unanimement apprécié par les généraux et par les chefs de corps de l'armée. Les étrangers de diverses nations venaient, avec empressement, acquérir des connaissances militaires que nulle autre institution étrangère ne pouvait offrir; on voyait confondus, aux leçons des professeurs de l'école d'état-major, des Polonais et des Russes, des Égyptiens et des Turcs. Il n'a pas été donné à cet honorable officier-général de consacrer le reste de sa glorieuse vie au complément de l'œuvre qu'il avait commencée; le général Delachâsse de Vérigny est mort, assassiné auprès du roi des Français, à la revue du 28 juillet 1835, après 43 ans d'illustres services. — La loi du 30 vendémiaire an IV avait institué une *École d'application des Ingénieurs-Géographes*. Le nombre des élèves en était fixé à vingt. Après être sortis de l'école Polytechnique, ces élèves étaient instruits, à l'école d'application, aux opérations géographiques et topographiques, et étaient destinés à devenir ingénieurs civils, spécialement chargés de lever le plan cadastral de la France. Lors de l'organisation définitive du corps des ingénieurs-géographes militaires par décret du 30 janvier 1809, on sentit la nécessité d'établir au dépôt de la guerre une *école d'application*, dans laquelle les élèves de l'école Polytechnique, destinés à alimenter ce corps, pussent acquérir des connaissances spéciales en géodésie et en topographie. Une décision ministérielle du 30 octobre 1809 institua cette école. Licencié en 1815, comme toute l'armée, le corps des ingénieurs-géographes militaires, ainsi que son école d'application, furent rétablis et réorganisés par ordonnances royales des 22 octobre 1817, et 26 mars 1826. Mais, par suite du développement donné à l'enseignement dans

les cours de l'*École d'application d'État-Major*, un corps distinct d'ingénieurs-géographes devint bientôt une véritable superfétation. Une ordonnance royale du 22 février 1831 en prononça la suppression, et la réunion au corps royal d'état-major. C'est donc de l'école d'application de ce dernier corps que sortent maintenant les officiers qui sont indistinctement employés au levé de la carte de France, aux états-majors, et auprès des officiers généraux en qualité d'aides-de-camp.

École d'application du Génie maritime. Cette école, établie à Lorient, a pour but de former des ingénieurs chargés de diriger la construction des vaisseaux de la marine royale, et les travaux relatifs à ce service. Les élèves, dont le nombre est déterminé chaque année par le ministre de la marine, suivant les besoins du service, en sont pris parmi ceux de l'école Polytechnique qui ont été déclarés admissibles dans les services publics. Ils doivent rester deux ans à l'école d'application, où ils sont exercés : 1° au dessin des plans des bâtiments de guerre, ainsi que de leur mâture, voilure, installation et emménagement; 2° aux calculs de déplacement de stabilité, de centre de gravité et de voilure, et à tous autres objets relatifs à la théorie de l'architecture navale; 3° à l'étude des machines à vapeur et autres qui peuvent être d'une application utile, soit dans les arsenaux, soit à bord des bâtiments de guerre; 4° au dessin d'ornements et au lavis; 5° à l'étude de la langue anglaise. Ils sont conduits fréquemment sur les chantiers et dans les ateliers de la marine, pour acquérir la connaissance des procédés suivis dans la construction des bâtiments de guerre et dans la préparation des objets de toute espèce qui en composent l'armement. — Après avoir terminé deux années d'études à l'*École d'application*, les élèves subissent un examen sur les diverses parties de l'instruction qu'ils ont reçue. Ceux qui, ayant répondu d'une manière satisfaisante, ont été déclarés admissibles par la commission d'examen, sont nommés immédiatement sous-ingénieurs de 3e classe : leur classement dans ce grade est réglé d'après le résultat de l'examen. L'*École d'application* fut créée par la loi du 21 sept. 1791, sous le nom d'*École des Ingénieurs Constructeurs*. La loi du 30 vendémiaire an IV (22 oct. 1795) conserva cette institution à Paris, sous le nom d'*École des Ingénieurs de vaisseaux*; enfin, une ordonnance royale du 28 mars 1830 l'a constituée définitivement sous le nom d'*École d'application du Génie maritime*, et l'a placée au port de Lorient. Peut-être cette école, telle qu'elle est constituée en ce moment, laisse-t-elle encore beaucoup à désirer sous le rapport de l'enseignement. Nous comprenons difficilement, en effet, qu'un ingénieur chargé des constructions navales soit dispensé d'un temps plus ou moins long de navigation. C'est en mer, c'est dans les manœuvres qu'on peut juger des qualités que doit réunir un navire, et des défauts qui peuvent embarrasser sa marche. On a vu des vaisseaux parfaitement construits sous le rapport des règles de l'art et être fort mauvais voiliers. Les officiers de vaisseau, après un petit nombre d'années de navigation, acquièrent une expérience que quelques mois d'études préliminaires pourraient rendre très précieuse. Le jour n'est pas éloigné, nous l'espérons, où nous verrons adopter les notables améliorations que réclame cette branche importante du service de la marine royale.

École navale. La création des écoles de la marine appartient à l'assemblée nationale constituante : une loi du 30 juillet 1791 institua trente-quatre écoles gratuites et publiques de mathématiques et d'hydrographie, dans un même nombre de villes maritimes, sous la surveillance des municipalités locales et la direction de professeurs nommés au concours. Chaque année, les examinateurs de la marine examinaient, dans les trente-quatre villes d'école, les concurrents aux grades d'aspirants, d'enseigne non entretenu et d'enseigne entretenu. Si les candidats avaient satisfait à l'examen, ils étaient

admis dans la marine royale avec l'un des grades ci-dessus, suivant leur degré d'instruction. La convention nationale, en sanctionnant cet état de choses dans la loi du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795), sur les *écoles de service public*, donna le nom d'*Écoles de navigation* à ces divers établissements, et en forma deux nouvelles pour la marine du commerce, l'une à Morlaix, l'autre à Arles. Mais, en outre, elle prescrivit la formation de trois écoles spéciales, pour les aspirants reçus, dans les ports de Brest, Toulon et Rochefort. Une corvette d'instruction était armée et désarmée annuellement pour l'instruction des aspirants; ils y étaient embarqués pendant six mois, mettaient souvent à la voile, et faisaient des sorties le long des côtes. On exécutait sur ces corvettes tout ce qui peut donner aux aspirants l'instruction la plus complète sur le gréement, le pilotage et le canonnage. Après six mois d'embarquement sur la corvette d'instruction, les aspirants rentraient dans le port, et étaient occupés à suivre les différents ateliers de la marine. Peu de mois après leur débarquement, une nouvelle corvette ou une frégate, commandée par des officiers habiles, était armée dans chaque port, et les aspirants y étaient embarqués pour faire une campagne de long cours, qui durait environ un an. Pendant ce temps, les aspirants étaient exercés aux manœuvres et observations les plus utiles à leur instruction et aux progrès de la navigation. Ils rédigeaient les journaux et mémoires de l'expédition; et dans les belles mers, les officiers leur faisaient commander les manœuvres du vaisseau. Cette organisation fut maintenue pendant quinze ans. Mais, le 27 sept. 1810, un décret impérial vint opérer une réforme complète dans le mode de renouvellement des officiers de la marine française, et donner une impulsion vigoureuse au système d'éducation spéciale adopté jusqu'alors. — Deux *écoles spéciales de marine* furent créées, devant contenir chacune trois cents élèves en trois divisions. L'une de ces écoles fut formée à Brest, à bord du vaisseau l'*Ulysse*, qui prit le nom de *Tourville*, l'autre à Toulon, sur un des deux vaisseaux russes, qui s'appela de ce moment le *Duquesne*. Ces écoles étaient placées sous les ordres des préfets maritimes : on n'y était admis que par un décret. La durée des études était de trois ans, et on ne pouvait passer d'une division à l'autre sans satisfaire aux examens qui terminaient les cours, et justifier d'un temps déterminé de navigation pour chaque division. Pour cela, les élèves étaient envoyés par détachement à bord des bâtiments quelconques qui mettaient sous voile; ils y servaient comme les gens de l'équipage, pour toutes les manœuvres et les exercices des armes. Ils n'avaient de commandement sur aucun homme de l'équipage. Ces détachements étaient commandés par leurs officiers. Le séjour des élèves à bord devait leur compter comme navigation effective. —Après la troisième année de service, les élèves de première classe sortaient de l'école pour servir dans les équipages de haut bord, en qualité d'aspirants de première classe brevetés; dès lors, ils étaient susceptibles de l'avancement au grade d'enseigne de vaisseau (aujourd'hui lieutenant de frégate), selon la forme indiquée par les réglements. Telle fut l'organisation trop tardive de ces écoles sous le régime impérial. Il fallait appliquer plutôt à la marine le système d'émulation énergique, dont l'armée de terre avait éprouvé dès long-temps les heureux effets. Le temps et les circonstances ont réalisé les vues sages et judicieuses des conseils qui présidèrent à cette réorganisation. Les capitaines de frégate et de corvette, et les lieutenants de vaisseau du cadre actuel de la marine française, furent les élèves de ces écoles spéciales, pendant la courte période qui s'écoula j'usqu'à l'invasion : et ce sont, il faut le dire, les officiers les plus distingués que notre marine ait possédés à aucune époque.—La restauration trouva, de la part des élèves des écoles spéciales de marine, ce qu'elle avait rencontré dans les autres écoles spéciales de l'empire, une profonde

aversion contre un gouvernement imposé par l'étranger; aussi leur dissolution ne tarda-t-elle pas à être décidée. Le licenciment des écoles était naturel de la part d'un gouvernement qui n'y trouvait pas suffisamment des garanties de dévouement à son existence et à sa conservation. Le principe, en outre, devint solidaire du fait : les *écoles spéciales* furent sacrifiées et remplacées par un *collége royal de la marine*. Malheureusement, cette nouvelle création se ressentit de l'influence déplorable qui présida, à cette époque de réaction, à toutes les mesures prises relativement au personnel et au matériel de la marine française. Par un esprit inouï de courtisanerie (si nous pouvons nous exprimer ainsi), l'école destinée à former des officiers de vaisseaux fut placée sur une montagne, à Angoulême, à vingt lieues de la mer; et cela, parce que le duc d'Angoulême, neveu du roi, avait été nommé grand-amiral du royaume.—Quoi qu'il en soit, l'ordonnance du 31 janv. 1816, précédée de longs considérants dont une expérience de vingt années a démontré le peu de fondement, reçut son exécution. Le collége royal de la marine fut créé. Le nombre des élèves en fut fixé à cent cinquante au plus; ils y prenaient le titre d'élèves de la marine de 3e classe. Au bout d'un an d'études théoriques, les élèves, s'ils avaient satisfait à l'examen déterminé par le réglement, recevaient le titre d'élèves de la marine de 2e classe, et étaient dirigés sur le port de Rochefort, pour recevoir, sur les bâtiments, l'instruction pratique nécessaire. Ils étaient ensuite embarqués sur deux corvettes d'instruction armées, l'une à Brest et l'autre à Toulon, et faisaient sur ces bâtiments deux campagnes de dix mois chacune, la première près des côtes, la seconde en pleine mer. Pendant celle-ci, les deux corvettes se rejoignaient sur un point déterminé à l'avance, et naviguaient de conserve jusqu'à leur rentrée. Au retour de cette seconde campagne, les élèves subissaient un second examen, à la suite duquel ils étaient nommés, en cas de succès, élèves de la marine de 1re classe. — Les élèves de la marine de 1re et 2e classe étaient partagés en trois compagnies. La première servait à Brest, la seconde à Toulon, et la troisième à Rochefort. Il était entretenu, dans chacun de ces trois ports, pour la suite de l'instruction des élèves non embarqués, un professeur et un répétiteur de mathématiques et d'hydrographie, un professeur de langue anglaise, un professeur de dessin, un maître de manœuvre, un maître de construction et un maître d'artillerie. Le 8 sept. 1824, une ordonnance fixa à deux ans le cours des études dans le collége royal de la marine. — Une décision ministérielle du 7 mai 1827 établit à Brest, à bord du vaisseau l'*Orion*, une école navale d'application, sur laquelle étaient dirigés les élèves du collége royal de la marine, après deux années d'études. Tels étaient à l'époque de la révolution de juillet les éléments d'instruction des sujets qui se destinaient au service de la marine royale. — Le 7 déc. 1830, sur le rapport de M. le comte d'Argout, ministre de la marine, intervint une ordonnance portant suppression du *collége royal de la Marine* d'Angoulême. Les élèves admis dans cette école aux frais des familles furent remis à leur disposition ; les élèves entretenus aux frais du département de la marine, soit pour la totalité, soit pour partie de la pension, furent replacés dans les colléges royaux ou communaux dans les villes maritimes, en conservant les bourses ou portions de bourse dont ils étaient pourvus. Trois ordonnances successives des 1er novembre 1830, 24 avril 1832, et 4 mai 1833, ont définitivement réorganisé l'école de marine à Brest, sous le nom d'*École navale ;* elle est maintenue sur le vaisseau l'*Orion*. Les candidats sont admis à cette école à la suite d'examens qu'ils auront subis, et aux époques désignées pour ceux de l'école Polytechnique; les examinateurs de cette dernière école sont chargés de procéder aux examens des candidats qui se présentent pour l'école navale. La durée des études est fixée à

deux ans, et ce n'est qu'après la deuxième année que les élèves de l'école navale sont susceptibles de passer dans la marine royale en qualité d'élèves de la marine de 2e classe. Les élèves de la marine ne peuvent être promus de la deuxième classe à la première sans avoir subi un nouvel examen public, tant sur la théorie de la navigation que sur la manœuvre, le gréement, les apparaux et le canonnage. Ces examens se font dans chacun des cinq grands ports, devant une commission désignée par le préfet maritime; ils doivent avoir lieu dans le mois qui suit l'arrivée des élèves dans le port. Les élèves qui ont répondu d'une manière satisfaisante sont maintenus à leur rang sur la liste générale de la marine, et leur nomination au grade d'élève de première classe date du jour où ils ont accompli leurs deux années de navigation, quelle que soit l'époque à laquelle ils se présenteront à l'examen. Quatre emplois au moins d'élèves de la marine de première classe sont donnés chaque année à un même nombre d'élèves de l'école Polytechnique, ayant complété leurs deux années d'études, et ayant satisfait aux examens de sortie de cette école. Mais, pour être promus au grade de lieutenant de frégate, ils doivent subir un nouvel examen, semblable, quant aux dispositions et à ses conséquences, à celui auquel sont soumis les élèves de la marine, pour passer de la seconde classe à la première.

Merlin.

Écoles d'artillerie (v. Écoles d'application, et Écoles régimentaires).

Écoles d'arts et métiers. Nous renverrons ici pour tout ce qui concerne les *écoles de Châlons* et d'*Angers* à l'article Arts et métiers de ce *Dictionnaire*; mais qu'il nous soit permis de critiquer ce mode d'école, du moins tel qu'il est établi dans ces deux villes. Tout y est basé sur la seule théorie; l'économie empêche de tenir suffisamment les élèves sur la pratique, sous le prétexte qu'ils gâteraient trop de produits. Aussi, après avoir fait son apprentissage dans l'une de ces écoles, après en avoir obtenu le titre de contre-maître, l'ouvrier souvent est-il fort embarrassé non seulement pour commencer et terminer un travail, mais pour se placer; car son titre d'élève de Châlons, par exemple, est loin de le recommander auprès des chefs d'ateliers. D'où cela vient-il? du peu de rapport qu'il y a entre l'éducation théorique d'un élève et la pratique de l'état qu'il apprend. Ainsi, pour mieux le faire sentir, aucune école d'horlogerie n'a pu se soutenir; celles de Châlons et de Mâcon sont tombées; celle de M. Jugold ne peut pas s'établir, et la raison en est simple: on n'a pas vu sortir un élève remarquable de ces écoles; tous, après leur sortie de ces ateliers de théorie, ont encore besoin, pour pouvoir travailler, de trois ou quatre années d'apprentissage pratique passées dans l'une de nos premières maisons de Paris; d'où il résulte que l'élève admis à l'une de ces écoles vieillit en apprentissage, n'arrive que fort tard à avoir amassé ce dont il a besoin pour s'établir, et ne devient maître qu'à l'âge où le génie a disparu. Aussi, comme nous l'avons dit, peu ou même pas d'ouvriers sortis de ces diverses écoles ne sont devenus des artistes distingués, du moins sans avoir fait un apprentissage postérieur, et cependant ils en sortent avec le titre de contre-maître. — Ce fait malheureux a bien été compris par M. le prince Joseph de Chimay, qui en 1832 a cherché à mettre enfin les éducations en rapport avec les fortunes, les capacités et les positions futures des enfants. Pour arriver à ce but, il a fondé dans son château de Ménara un *système d'éducation complète*, et l'école spéciale des ouvriers n'y est point oubliée. Nous ne dirons pas qu'il lui a donné le nom de *Prytanée de Ménars*, cela ne nous regarde en rien pour le moment; mais ce qui nous intéresse dans ce nouvel établissement, c'est sa seconde division, qu'il a nommée *école d'arts et métiers*; c'est son mode d'instruction.—Pour entrer dans cette école, il faut d'abord être accepté par son fondateur, ce qui est de toute justice, puisqu'il a consacré son temps et ses revenus

à établir cette véritable institution nationale. Tout élève admis est soumis à payer une pension de 250 fr. par année, et il ne doit avoir ni moins de quatorze ni plus de dix-sept ans. L'instruction des élèves dans cette école dure quatre ans; elle se partage en deux parties journellement : la première est consacrée aux travaux manuels; la seconde à l'instruction théorique. — Les travaux manuels, jusqu'en 1835, se bornaient aux arts et métiers de charron, menuisier et ébéniste, forgeron, limeur et ajusteur, tourneur en bois, sellier, taillandier. Chaque élève, dès son entrée à l'école, est placé dans celui des ateliers qui paraît convenir le mieux à ses parents et à ses forces physiques. Il y reste à l'essai un mois; il est ensuite classé dans l'atelier pour lequel on lui reconnaît le plus d'aptitude. — Quant à l'instruction théorique, elle comprend la lecture, l'écriture, l'arithmétique, les éléments de géométrie et de trigonométrie descriptive, avec leurs applications aux tracés de charpente, aux engrenages et à la mécanique industrielle; on leur donne aussi les notions principales des sciences physico-chimiques appliquées aux travaux de l'industrie, et l'exposition des recherches sur la force et la résistance des différents matériaux de construction.—A la fin de l'année, un jury, composé des principaux fonctionnaires de l'école, examine chaque élève et prononce, sauf l'approbation du fondateur, tant sur le classement d'atelier prescrit que sur la promotion d'une classe à l'autre dans l'instruction théorique. — A l'expiration de la quatrième année, un jury spécial examine les élèves qui ont fini leur instruction ordinaire, et délivre les diplomes de capacité ou de simples certificats de séjour à l'école, suivant le mérite relatif des élèves sortants.—M. le prince de Chimay, comprenant en outre que les malheureux sans fortune ont encore plus besoin d'un état qui puisse en tout temps et dans toute localité leur assurer les moyens de gagner leur vie, a fondé dans son prytanée une troisième division qu'il a nommée *École des pionniers*. — Cette école de pionniers est gratuite : pour y être admis, tout élève doit avoir de 14 à 17 ans, doit présenter un certificat d'indigence et de moralité délivré par les autorités de la commune, un certificat de vaccine, et un autre de première communion. Les parents de tout élève entrant sont obligés de signer un engagement de trois années d'apprentissage, en se soumettant à payer à l'école, à titre d'indemnité, une somme de cent francs, si l'élève rompt son engagement avant les trois ans révolus. Alors l'élève, pendant toute la durée de son séjour à l'école, est nourri et vêtu aux frais de l'établissement, puis il est attaché spécialement à l'un des ateliers de la maison, et en même temps il reçoit l'instruction religieuse et primaire. — Enfin, une caisse d'épargnes, de récompense et de prévoyance, est attachée en outre à l'école des arts et métiers du château de Ménars. — Voilà, nous l'avouons, comme nous aurions compris une école d'arts et métiers : faire de bons ouvriers, dont l'apprentissage les mît dans la possibilité d'apprendre en réalité leur métier en passant peu à peu d'un degré à un autre dans les ateliers pratiques, d'après le fini et l'exactitude de leurs ouvrages, et non d'après l'instruction théorique qu'ils peuvent avoir. M. le prince de Chimay a résolu ce problème. Aussi, nous ne nous étendrons pas d'avantage sur ce sujet. Cependant nous ajouterons qu'il est à désirer d'y voir bientôt un atelier d'horlogerie, afin de produire de bons élèves capables de bien travailler, non pas avec les machines dispendieuses que l'on trouve dans les grandes fabriques, mais seulement avec les outils ordinaires de tous les ateliers.

J. Odolant-Desnos.

Écoles des beaux-arts, d'*architecture*, de *dessin*, de *peinture* et de *sculpture* (*v.*, outre ces différents mots, l'article Arts [École des beaux-], t. III, p. 229-232, et ci-après l'article Écoles de peinture).

École de cavalerie. L'institution des premières écoles de cavalerie est due

au duc de Choiseul. Cet habile ministre, à qui rien d'utile n'échappait, avait compris la nécessité de fonder des établissements pour l'instruction des troupes à cheval, jusqu'alors si négligée. En conséquence, et afin de mettre promptement son projet à exécution, il fit signer au roi, le 21 août 1764, une ordonnance portant création de quatre *écoles d'équitation*, placées sous la direction d'un officier général, et établies dans chacune des places ou villes de Metz, Douai, Besançon et Angers. Une école centrale devait être placée à Paris pour recevoir, après un temps déterminé d'instruction, les meilleurs élèves des quatre établissements secondaires. Ces premiers essais demeurèrent, pour ainsi dire, sans exécution; car, dès l'année 1767, ces écoles avaient presque cessé d'exister. Toutefois, si elles n'eurent pas d'abord tout le succès que l'on s'en était promis, elles eurent au moins l'avantage de fixer l'attention des officiers de cavalerie, et d'amener plus tard les améliorations qui se firent remarquer dans l'instruction des corps. En 1771, on revint à ce système d'instruction, et l'on créa l'école de Saumur, qui reçut les débris de celles établies sept ans avant. Chaque colonel de cavalerie fut autorisé à y envoyer 4 officiers et 4 sous-officiers, pris parmi ceux dont les dispositions paraissaient devoir seconder les vues du gouvernement. Les fonds mis à la disposition du ministre de la guerre pour l'entretien de l'école ayant été supprimés en 1790, on se vit encore forcé d'abandonner cet utile projet. Cette mesure n'attiédit cependant pas le zèle des personnes qui s'intéressaient à l'institution. Une nouvelle école d'équitation fut créée à Versailles, le 2 septembre 1796, sous le titre d'*école nationale d'instruction des troupes à cheval*, et un arrêté du 9 septembre 1799 établit sous la même dénomination deux autres écoles à Lunéville et à Angers. On affecta à l'entretien du personnel de ces trois établissements un fonds annuel de 148,637 francs 20 centimes. — La seule école de Versailles subsistait encore en 1809, lorsqu'un décret impérial du 8 mars de cette année vint la supprimer, et créer sur ses débris l'école spéciale de cavalerie de Saint-Germain. Mais on n'admit dans cette dernière que les élèves sortant de l'école militaire, et on en exclut les officiers et les sous-officiers des corps. L'école de St-Germain se maintint jusqu'à la restauration: supprimée à son tour par ordonnance du 30 juillet 1814, le gouvernement royal créa à Saumur, pour la remplacer, une nouvelle école d'instruction des troupes à cheval, destinée, comme la première, à recevoir des officiers et des sous-officiers des différents corps de cavalerie. Elle était placée dans le beau bâtiment servant autrefois de caserne aux carabiniers. Mise sous la direction d'un officier général d'un mérite reconnu, cette école obtenait déjà de brillants succès, lorsque l'événement politique de 1822 en fit opérer la dissolution. Rétablie de nouveau à Versailles, le 5 novembre 1823, dans le bâtiment appelé les *écuries d'Artois*, elle ne fut plus destinée, comme celle de Saint-Germain, qu'à recevoir les élèves de l'école militaire qui se destinaient au service des troupes à cheval. Il fallait, pour y être admis, avoir passé deux ans à l'école de St.-Cyr, et avoir été nommé sous-lieutenant de cavalerie. L'instruction de ce nouvel établissement embrassait la connaissance théorique et pratique des exercices et des manœuvres des troupes à cheval, un cours élémentaire d'hippiatrique, clinique et pratique, quant à la maréchalerie; les principes d'équitation, auxquels on ajoutait l'exercice des sauteurs; le ton de commandement, le soin et la conduite des chevaux, l'escrime à pied et à cheval, le tir des armes à feu, la natation. Les professeurs de l'école de St.-Cyr faisaient continuer aux élèves les cours d'administration, d'art et d'histoire militaire, d'allemand et de dessin. — Cette nouvelle organisation de l'école de cavalerie n'était pas encore en harmonie avec les besoins du service. L'expérience avait démontré l'impérieuse nécessité de former de bons sous-offi-

ciers, de rendre l'instruction uniforme et d'assurer un avenir à la cavalerie. Ces considérations déterminèrent le gouvernement à donner plus d'extension à cet établissement, et à asseoir son organisation sur des bases beaucoup plus larges. Tranférée de Versailles à Saumur, par ordonnance du 11 novembre 1824, cette école reçut, le 10 mars de l'année suivante, une nouvelle constitution, prit la dénomination d'*école royale de cavalerie*, et fut instituée dans le but de former les instructeurs des corps de troupes à cheval, d'instruire les élèves de l'école spéciale militaire qui se destinent à l'arme de la cavalerie, et à créer une pépinière de sous-officiers instructeurs. — On admet aujourd'hui à l'école de cavalerie, 1° un lieutenant ou sous-lieutenant par chaque régiment de cette arme, d'artillerie ou escadron du train et des équipages militaires: ces officiers sont tenus de suivre pendant deux ans les cours de l'école, et prennent pendant leur séjour la dénomination de *lieutenants d'instruction*; 2° les élèves sortant de l'école spéciale militaire et destinés au service de la cavalerie: ils prennent la dénomination d'officiers-élèves de cavalerie, pendant les deux ans qu'ils passent à l'école; 3° les jeunes gens enrôlés volontaires ou tirés des régiments, qui, sous la dénomination de *cavaliers élèves instructeurs*, forment un corps de troupe et sont après deux ans répartis dans les régiments comme sous-officiers instructeurs, s'ils ont satisfait aux examens de sortie; enfin, une école de maréchalerie et une école de trompettes ayant été annexées à l'établissement, dans le but de fournir aux corps de troupes à cheval des maréchaux-ferrants et des trompettes, on y admet aussi, comme élèves maréchaux-ferrants, des enrôlés volontaires ou des appelés; comme élèves trompettes des jeunes gens de 14 à 18 ans, et plus spécialement des enfants de troupe. — D'après le budget de 1833, la dépense de l'école s'élevait, pour cette année, à 172,458 francs 70 centimes, dont 126,803 francs 17 centimes pour le personnel, et 45,655 francs 53 centimes pour frais d'instruments et d'administration. — Le personnel de l'école se compose actuellement d'un maréchal-de-camp, commandant supérieur, d'un colonel commandant en second, d'un lieutenant-colonel, de 3 chefs d'escadron instructeurs, d'un major, de 8 capitaines-instructeurs, de 3 capitaines-majors, d'un capitaine-écuyer militaire, de deux lieutenants et un sous-lieutenant, sous-écuyers militaires, d'un capitaine trésorier, d'un officier d'habillement, d'un porte-étendard, d'un chirurgien-major et d'un chirurgien aide-major. L'instruction est dirigée par un professeur d'art militaire et par son adjoint. — L'établissement compte aussi, comme personnel civil, un écuyer de 1re classe, un écuyer de 2e classe, un écuyer de 3e classe, un professeur de maréchalerie, 2 commis d'administration. Le service de l'infirmerie a un chirugien sous-aide-major, un pharmacien, un adjudant et un sous-adjudant d'administration. — Les élèves sous-officiers sont divisés en 3 escadrons. Le 1er, formant une division de grosse cavalerio et une division de dragons, se compose d'un maréchal-des-logis-chef, de 4 maréchaux-des-logis, d'un fourrier, de 16 brigadiers, de 62 cavaliers de 1re classe, et de 82 de 2e classe; le 2e escadron, qui forme deux divisions de cavalerie légère, dont une armée de mousquetons, l'autre de lances, est composé comme le premier; le 3e compte un même nombre do sous-officiers: le reste se compose de 72 élèves-maréchaux-ferrants, et de 72 élèves-trompettes.

SICARD.

ÉCOLE DES CHASTES (*v.* t. XIII, p. 331).

ÉCOLES DE COMMERCE. On pourrait dire que le commerce français est encore dans l'enfance, car plusieurs des nombreux concitoyens qui s'adonnent à cette profession, ne la comprenant pas, la déshonorent souvent par leur ignorance, et presque tous ceux qui jouissent de ses avantages méconnaissent sa puissante influence sur la richesse nationale. Ils confondent sans cesse la profession commerciale avec

la majorité de ceux qui s'y livrent; et comme ces derniers croient avoir déployé le *maximum* du talent et de l'habileté quand ils ont bien menti, bien trompé, bien volé, ils en concluent, et beaucoup d'autres avec eux, que pour être commerçant la probité est superflue. Il n'est pas rare de rencontrer dans le monde des hommes qui rendent cette profession responsable des abus que commettent les hommes qui l'exercent. N'est-ce pas comme si l'on faisait à une religion un crime de l'infamie de quelques-uns de ses ministres? — La plupart des hommes qui exercent aujourd'hui cette industrie ont vu leurs jeunes années se dépenser au milieu de nos orages révolutionnaires; le salut de la patrie les entraîna sur la frontière. A leur retour, ils n'étaient plus assez jeunes pour recommencer une instruction que la vieille société avait eu tant d'intérêt à méconnaître, et que la nouvelle n'avait pas encore pu organiser. Ils s'adonnèrent au commerce, à l'industrie, aux arts, avec l'instruction des camps; et ils ne tardèrent pas à voir que l'art désastreux de livrer des batailles et de gagner des lauriers n'a rien de commun avec les professions productrices qui concourent, sous la protection de la paix, à l'accroissement de la prospérité publique. Cependant un travail opiniâtre, l'expérience, enfantée par de fréquentes et rudes épreuves, les ont conduits à une position brillante; car s'ils n'étaient pas éclairés, leurs voisins ne l'étaient pas plus qu'eux; et les uns et les autres ont ainsi pu cheminer à la fortune avec les mêmes inconvénients et les mêmes avantages. Un grand nombre, modèles de conduite à proposer à nos neveux, sont accourus de leurs pauvres villages dans les cités les plus opulentes, et là, sans autre secours que celui de leur intelligence, ils ont vu leurs succès dépasser tout ce que leur imagination avait pu rêver de plus brillant. — Mais de ce qu'on a réussi à cette époque, sans le secours d'une instruction solide et positive, faut-il en conclure qu'on pourrait encore le faire aujourd'hui? Avant la découverte de la boussole, on naviguait aussi; mais que penserait-on aujourd'hui de celui qui s'aventurerait dans l'Atlantique sans ce merveilleux instrument? Oui, nous ne saurions trop le répéter, il faut aujourd'hui pour se conduire, à tous ceux qui parcourent la carrière commerciale, le flambeau de l'instruction. Il est temps d'étendre et d'agrandir les idées de cette jeunesse rétrécie par nos mesquines idées de boutique! L'homme dont les vaisseaux sillonnent les mers, dont les mines vivifient toute une contrée, dont l'habile prévoyance sait faire affluer les produits au milieu des populations qui les désirent, cet homme a souvent besoin d'une vaste capacité. Il sera impuissant s'il n'a beaucoup appris, beaucoup vu, et surtout beaucoup éprouvé. Certes, ce n'est pas dans une école qu'il pourra acquérir l'expérience que le frottement des hommes seul peut donner, mais il puisera dans un enseignement bien entendu tous les principes d'une saine théorie, et, quand viendra la pratique, il n'agira plus par tâtonnements et en aveugle, comme ces milliers de jeunes gens qui, ayant commencé sans instruction préalable, passent les plus belles années de leur vie à apprendre une routine qui ne suffit pas toujours à leurs affaires. La fondation d'une école du commerce aurait dû être l'œuvre d'un gouvernement éclairé et jaloux de pourvoir aux besoins de son pays; mais jusqu'à présent il a laissé le soin d'instruire notre jeunesse à l'université, qui lui apprend à parler grec et latin quand nous avons besoin de correspondre avec des Allemands et des Anglais, et qui enseigne l'histoire de la louve de Romulus et Remus quand nous vivons au XIXe siècle, et dans un pays dont l'histoire nous intéresse au moins autant que celle de Rome et d'Athènes. — Il y a environ 15 ans que l'*École spéciale du Commerce* de Paris a été fondée. Un conseil de perfectionnement, composé de savants et des plus honorables sommités commerciales, la prit sous sa puissante protection. M. Chaptal, que l'industrie et les arts regrettent encore, en a été long-temps le

président, et à sa mort il a été remplacé par M. J. Lafitte, exemple vivant de la probité commerciale. L'organisation de l'Ecole du Commerce a subi dans les 15 années de son existence les améliorations que l'expérience a indiquées. Aujourd'hui, l'enseignement commercial comprend l'étude de l'arithmétique théorique et pratique dans toutes ses applications aux calculs commerciaux, de la banque, de l'industrie, etc.; l'étude des changes et des arbitrages, la comptabilité générale, et la comptabilité propre aux différentes branches de l'industrie commerciale, les règles et usages des peuples commerçants du globe, l'histoire de toutes les marchandises qui sont consommées comme matières premières dans l'industrie, métalliques, végétales ou animales; la jurisprudence commerciale, l'économie politique et l'économie industrielle, comprenant l'étude des traités de commerce, des banques, des impôts, des douanes, des colonies, etc.; le droit administratif, la chimie appliquée aux arts, la géographie et la statistique plus particulièrement consacrées à l'étude des contrées les plus intéressantes du globe; l'algèbre, la géométrie et le dessin des machines, les langues vivantes de l'Europe, et enfin la littérature et l'histoire générale du commerce, rattachées aux événements politiques anciens et modernes On donne un soin tout particulier aux cours spéciaux, et les autres complètent l'instruction dont personne ne peut plus se passer aujourd'hui, pas même les commerçants, chez lesquels il devient désormais ridicule de la croire inutile. — Lorsqu'un jeune homme a suivi tous ces cours avec le soin nécessaire, on l'établit dans une place de l'ancien ou du nouveau monde, sous une raison commerciale. On lui confie un capital; il ouvre ses livres, achette et vend des marchandises, fait la banque, expédie des navires, assure, commissionne, correspond avec tous les pays, et se livre à une suite d'opérations basées sur les prix courants du commerce. C'est un véritable négociant exposé à toutes les chances du commerce par l'omission d'une formalité, par l'ignorance ou l'oubli d'un seul article de loi. Rien ne lui manque pour bien diriger ses affaires, ni la connaissance des langues, ni celle des mathématiques, des changes, du droit commercial, des matières qu'il achette, du pays d'où elles sont tirées. — Il nous aura suffi d'avoir développé le système d'instruction de l'Ecole du Commerce pour répondre à ceux qui pensent encore que pour être commerçant, c'est déjà trop que d'avoir l'intelligence ordinaire, et qui ne sauraient approuver d'autre système que celui dans lequel on apprend à parler comme les anciens avant d'enseigner les langues de nos voisins. Il est pénible de l'avouer, mais beaucoup d'hommes subissent encore le joug de ce préjugé. Aussi, les écoles du commerce qui ont voulu s'établir dans les principales villes de France et même d'Europe n'ont-elles pas réussi. — L'enseignement spécial est presque nul en France, et il a fallu toute la persévérance de quelques hommes de bonne volonté pour créer *une* école de commerce, *deux* écoles d'agriculture, et *une* école d'arts et manufactures. Ainsi, tandis que nos écoles de droit sont encombrées de victimes du système classique et universitaire, l'industrie, l'agriculture et le commerce languissent dépourvus d'entrepreneurs éclairés. Tout le monde se fait médecin ou avocat, et on ne réfléchit pas qu'il y a depuis longtemps en France plus de médecins que de malades, et qu'en multipliant les hommes de loi, comme dit M. Say, on multiplie les hommes qui ne peuvent subsister que de procès, et qui prospèrent d'autant plus qu'il y a plus de contestations parmi les citoyens. J[h]. Garnier.

École de droit, établissement destiné à l'enseignement public de la science du droit. Les nombreux articles que nous avons donnés sous le mot Droit (*v.*) montrent combien cette étude est vaste; elle comprend la connaissance de tous les intérêts, de tous les devoirs; elle embrasse à la fois toutes les branches d'économie sociale, d'économie politique et d économie morale; et, considérée sous son vé-

ritable point de vue, elle se rattache à l'histoire de toutes les institutions humaines; mais son but spécial est de faire connaître à chacun les obligations particulières que la loi de son pays lui impose. — Par une fiction nécessaire, admise dans toutes les législations, chaque habitant d'un territoire est réputé avoir une connaissance parfaite, non seulement de la loi qui le régit, mais de sa véritable interprétation. Il ne fallait donc négliger aucun des moyens qui pouvaient donner à cette fiction quelque réalité, et le premier qui devait s'offrir était, en publiant les lois, d'en donner aussi une explication publique; de là l'origine des écoles publiques consacrées à l'enseignement du droit. Dans le principe, alors que les premières dispositions législatives étaient simples, claires et précises, la loi pouvait être familière à tous les membres d'une même nation, qui considéraient comme leur premier devoir de la retenir dans leur mémoire et de la graver dans leur esprit; mais après que les docteurs se furent emparés du livre saint, et qu'il fallut discuter aussi les opinions des commentateurs, des glossateurs, de tous ces profanateurs de la loi, qui ont le don de gâter tout ce qu'ils touchent, à peine si l'esprit humain put embrasser toutes les parties d'une seule législation: car la vie entière d'un homme fut bientôt insuffisante pour apprendre, saisir et coordonner toutes les dispositions législatives, qui ne tardèrent pas à s'accumuler les unes sur les autres, sans cesse et sans relâche. Alors aussi l'étude du droit devint une science obscure, abstraite, incertaine, réservée aux seuls adeptes qui avaient le courage de consumer leurs veilles dans la conférence des textes, et qui se seraient bientôt perdus dans ce dédale inextricable, s'ils n'avaient point trouvé des guides prêts à leur donner les conseils d'une longue expérience; on tint école de droit, comme on tenait école de philosophie et d'éloquence. — Dans les dernières années du moyen âge, lors de la renaissance des lettres, de célèbres professeurs de droit brillèrent en Allemagne, en Italie et en France; ils y enseignaient le droit romain, qui a presque toujours été l'objet exclusif de toutes les études (*v.* CORPUS JURIS), parce qu'il est en effet le recueil le plus complet de tous les principes du droit admis dans les diverses législations de tous les peuples. Lorsque l'université fut établie en France, elle y trouva l'étude du droit en honneur, et elle admit dans son sein les hommes illustres qui en professaient l'enseignement; mais bientôt cette partie de l'instruction fut entièrement abandonnée à elle-même, et il n'y eut d'autres écoles de droit que celles qui étaient ouvertes par le zèle des professeurs privés; on voit même par les documents que nous a laissés l'histoire que dans tout le cours du XVIIe siècle, et depuis beaucoup plus long temps sans doute, on ne faisait plus en France de cours publics du droit: l'Allemagne seule avait conservé ses écoles florissantes. — Chez nous, tout demeurait abandonné au hasard; ceux qui voulaient se livrer à la carrière du barreau se voyaient forcés de faire eux-mêmes leur éducation: ils recherchaient les leçons particulières dont ils pouvaient profiter, ou s'attachaient aux universités d'Allemagne et d'Italie pour venir ensuite répandre dans leur patrie les connaissances qu'ils avaient acquises à l'étranger; le plus souvent encore ils s'appliquaient uniquement à l'étude des coutumes locales particulières au pays dans lequel ils voulaient exercer. — Un tel état de choses subsista jusqu'à la fin du XVIIe siècle, que Louis XIV s'occupa enfin de la réorganisation des écoles de droit, qui furent rétablies d'après les principes qu'une nouvelle réorganisation a religieusement respectés. Ce qui engagea surtout Louis XIV à donner les mains à cette réforme était la crainte de voir se propager en France les principes ultramontains que les étudiants rapportaient d'Allemagne, et surtout des universités d'Italie. Un édit du mois d'avril 1679, publié le 8 janvier 1680, créa les nouvelles écoles de droit. Le préambule de cet édit est remarquable: « Nous trou-

7

vant, dit le roi, plus en état que jamais de donner nos soins pour faire régner la justice dans nos états, nous avons cru ne pouvoir rien faire de plus avantageux pour le bonheur de nos peuples que de donner à ceux qui se destinent à ce ministère les moyens d'acquérir la doctrine et la capacité nécessaires, en leur imposant la nécessité de s'instruire des principes de la jurisprudence, tant des canons de l'église et des lois romaines que du droit françois, ayant d'ailleurs reconnu que l'incertitude des jugements, qui est si préjudiciable à la fortune de nos sujets, provient principalement de ce que l'étude du droit civil a été presqu'entièrement négligée depuis plus d'un siècle dans toute la France, et *que la profession publique en a été discontinuée dans l'université de Paris.* » Par l'article 4 de cet édit, il était enjoint aux professeurs de s'appliquer particulièrement à faire lire et faire entendre par leurs écoliers les textes du droit civil et les anciens canons qui servaient de fondement aux libertés de l'église gallicane. L'article 6 contenait le réglement intérieur, qui est encore aujourd'hui observé dans toutes les écoles : Art. 6. « Déclarons que nul ne pourra obtenir aucun degré ni lettres de licence en droit canonique ou civil, dans aucune des facultés de notre royaume et pays de notre obéissance, qu'il n'ait étudié trois années entières, à compter du jour qu'il se sera inscrit sur le registre de l'une desdites facultés, qu'il n'ait assisté à deux leçons différentes par jour pendant lesdites trois années, et qu'il n'ait écrit ce qui sera dicté par lesdits professeurs, desquels il sera tenu de prendre à la fin desdites trois années les attestations, et de les faire enregistrer au greffe de la faculté dans laquelle il aura étudié. » L'article 7 réglait tout ce qui était relatif aux examens qu'il fallait subir pour arriver au grade de *licencié* (*v.*).—Les écoles de droit, telles qu'elles se trouvaient organisées par cet édit, qui renferme de nombreuses dispositions, ont continué de subsister jusqu'à la révolution, qui supprima l'université; mais elles furent rétablies, même avant l'organisation de l'université nouvelle, par la loi du 22 ventose an XII, qui n'est, sauf quelques modifications, que la reproduction de l'édit de 1680. Le code civil venait d'être promulgué, ce qui permettait à la fois de simplifier et d'étendre l'étude du droit, qui devait comprendre les matières suivantes : 1° le droit civil français dans l'ordre établi par le code civil; 2° les éléments du droit naturel et des gens; 3° le droit romain dans ses rapports avec le droit français; 4° le droit public français et le droit civil dans ses rapports avec l'administration publique; 5° la législation criminelle et la procédure civile et criminelle. Le programme de l'enseignement ainsi restreint ne fut pas même entièrement mis à exécution. Les susceptibilités du pouvoir s'éveillèrent bientôt, et l'on craignit de voir professer publiquement les éléments du droit naturel et des gens, ainsi que le droit public français, et le droit civil dans ses rapports avec l'administration publique; les études se trouvèrent renfermées dans l'explication du code civil, du code de procédure et du code de commerce, après qu'il eut été promulgué; on ne donna que peu d'attention au droit romain, dont on peut considérer l'étude comme entièrement abandonnée en France. Les cours de droit romain continuent à se faire, ils comprennent même les trois années; ils embrassent les *Institutes* et toutes les parties du *Digeste*, mais ils se font sans la moindre utilité. Le sérieux qu'exige cette étude ne va pas à notre légèreté française : nous nous arrêtons aux premières difficultés. Les subtilités trop nombreuses dont les commentateurs se sont armés nous effraient, et nous n'osons pas pousser plus avant; les magistrats eux-mêmes se font un devoir de dédaigner ce qu'ils n'ont pas voulu prendre la peine d'étudier; mais il en résulte aussi que la science du droit se perd en France, et que pour trouver de véritables jurisconsultes il faut aller en Allemagne et en Italie.—Sauf ce qui concerne le code civil, qui forme notre loi spéciale, l'objet de l'enseignement varie sans cesse :

d'année en année, une nouvelle ordonnance suffit pour donner aux études une direction nouvelle. C'est aujourd'hui au conseil de l'université qu'il appartient d'en décider en maître, mais le défaut de fixité dans une matière si importante est la plus grande preuve d'imperfection. Le décret du 17 mars 1808, en rétablissant l'université, a replacé les facultés de droit dans ses attributions, et l'article 91 déclare que l'enseignement du droit sera réglé par le conseil de l'université; mais jusqu'à présent, ce conseil n'a point encore rempli dignement la mission qui lui était confiée, et l'on n'en est pas même arrivé à l'entière exécution des dispositions de la loi du 22 ventose an XII, toutes restreintes qu'elles étaient. On a successivement institué et révoqué les chaires de droit naturel, de droit public, et même de droit administratif, et l'on n'a jamais songé à compléter d'une manière satisfaisante l'enseignement du droit. Sans doute cet enseignement doit reposer principalement sur l'explication du code civil, néanmoins, l'étude générale du droit demande à être établie sur des bases plus larges, car le code civil n'est qu'une bien faible partie de la législation française, et l'on a peine à concevoir qu'une école de droit puisse être instituée dans un autre but que de donner une instruction complète sur toutes les matières du droit. — Il ne s'agirait donc pas seulement d'apprendre quelle est la législation civile particulière à la France; et remarquons bien encore qu'en se restreignant à l'étude du code civil on ne connaît pas même cette législation civile, qui comprend aussi une foule de autres documents dont il n'est pas fait la moindre mention dans les écoles; il faudrait aussi s'occuper de l'*histoire du droit*, de la *philosophie du droit*, et de toutes ces branches de la législation positive dont la réunion fait un corps de science. On devrait trouver dans chaque école, non seulement un cours de *droit naturel*, mais un cours de *droit des gens* ou *des nations*; non seulement un cours de *droit public* ou de *droit politique*, mais un cours de *droit diplomatique*; non seulement, comme autrefois, un cours de *droit canon*, mais un cours de *droit religieux*, un cours de *droit militaire*, un cours de *droit maritime*; non seulement un cours du *droit contentieux administratif*, mais encore un cours de *droit d'administration générale*, comprenant dans toutes ses ramifications l'administration publique tout entière, avec ses principes particuliers, ses règles d'exception et sa législation spéciale. Il faudrait donner davantage à l'étude de la législation criminelle, qui est pour ainsi dire entièrement abandonnée, et à l'étude du droit romain, qui est tout-à-fait négligée. On demanderait encore un cours de *droit étranger*, destiné à faire connaître la législation générale des peuples avec lesquels nous sommes en relations journalières, législation sur laquelle nous n'avons pas la moindre notion certaine. De tous ces cours, l'un des plus importants serait sans contredit celui de l'*histoire du droit*, qui comprendrait l'étude du *droit ancien* et de toutes ces législations de plusieurs siècles, qui ont laissé dans l'organisation sociale une empreinte si profonde de leur passage; c'est là qu'on pourrait apprendre à connaître tout ce qui nous reste du droit ancien des Gaules, du droit de toutes les peuplades qui les ont successivement envahies, tels que les Bourguignons, les Francs saliens, les Francs ripuaires, les Visigoths et les Normands; puis le *droit coutumier* et le *droit féodal*, qui ont suivi. Et que l'on ne dise pas que quelques années seraient insuffisantes pour toutes ces études, car il ne s'agirait que de renoncer à ce mode puéril d'enseignement trop en honneur aujourd'hui, qui consiste à mettre la science dans l'explication de difficultés scholastiques qui ne dépassent jamais les bancs de l'école, et qui sont bien plutôt propres à fausser l'esprit et le jugement qu'à l'éclairer. Une science qui manque, comme la science du droit, de règles absolues et certaines, demande à être traitée largement, elle appelle le libre concours de toutes les lumières. Mais combien nous sommes loin

encore de voir réaliser de tels vœux !

TEULET, a.

ECOLES D'ÉCONOMIE RURALE ET VÉTÉRINAIRE (v. les articles ECONOMIE RURALE ET ART VÉTÉRINAIRE).

ECOLES D'ÉQUITATION (v. les articles EQUITATION ET ECOLE DE CAVALERIE).

ECOLE D'ÉTAT-MAJOR, à Paris (v. les art. ECOLES D'APPLICATION et ETAT-MAJOR).

ÉCOLE FORESTIÈRE. Cette école, destinée à former les gardes-généraux des forêts, fut instituée par ordonnance du 26 août 1824, et organisée définitivement sous le titre d'*école royale forestière*, par un réglement du 1er décembre 1824, qui, depuis cette époque, a subi diverses modifications. — L'école des forêts établie à Nancy se composait de 24 élèves reçus au concours, et dont l'admission n'était prononcée qu'après justification qu'ils étaient âgés de 19 ans au moins et de 22 ans au plus, et après avoir subi un examen satisfaisant sur les objets suivants : les éléments de l'arithmétique, de la géométrie, du dessin, et la traduction d'un morceau d'un poète ou d'un historien latin. La durée des études était fixée à deux ans, pendant lesquels les élèves recevaient des leçons d'histoire naturelle appliquée aux forêts, à l'économie forestière, en ce qui touche spécialement la culture, l'aménagement et l'exploitation des forêts ; aux mathématiques nécessaires pour opérer la mesure des solides et le levé des plans ; à la jurisprudence forestière, sous le rapport judiciaire et administratif, à la langue allemande et au dessin. Chaque année, aux époques déterminées par le directeur, les élèves étaient conduits en forêts (art. 11), pour y faire l'application des connaissances théoriques qu'ils avaient acquises. Après les deux années d'études dans l'école, les élèves subissaient un nouvel examen. Ceux qui justifiaient des connaissances nécessaires pour entrer dans le service actif étaient, s'ils avaient l'âge requis par les lois pour verbaliser, nommés aux premières places de garde-général vacantes. S'ils n'avaient pas l'âge requis pour exercer des fonctions dans le service actif, ils jouissaient du traitement de garde à cheval, et étaient provisoirement employés, soit près de l'administration centrale à Paris, soit près des conservateurs ou des inspecteurs dans les arrondissements les plus importants. L'ordonnance du 1er août 1827, rendue en exécution du code forestier, confirma, par son titre III, cette organisation de l'école royale, et y ajouta toutefois, 1° la faculté au ministre des finances d'accorder des dispenses d'âge aux élèves susceptibles, après l'examen de sortie, d'être pourvus des emplois de garde-général ; 2° la garantie aux élèves qui atteindront ultérieurement la condition d'âge que dès que les vacances auront lieu, les premiers emplois de garde-général leur seront acquis par préférence aux autres élèves qui auraient postérieurement terminé leurs cours ; 3° enfin, les aspirants sont examinés, tant à Paris que dans les départements, par les examinateurs des écoles royales militaires, dans les mêmes temps et dans les mêmes lieux. — L'institution de l'école royale forestière n'a pas tardé à porter ses fruits ; les candidats se sont présentés nombreux aux examens, et justifiant de connaissances beaucoup plus étendues que celles exigées par le programme. D'un autre côté, le nombre des vacances annuelles dans l'administration ne suffisant pas pour celui de 24 élèves, déterminé par le réglement, une ordonnance du 5 mai 1834 a augmenté l'exigence des conditions du programme d'examen, et de plus, le nombre des élèves à admettre à l'école royale est fixé chaque année par le ministre des finances en raison des besoins de l'administration des forêts. Voici les objets sur lesquels sont examinés maintenant les candidats : 1° l'arithmétique complète et l'examen du nouveau système métrique ; 2° la géométrie élémentaire ; 3° l'algèbre jusqu'au binome de Newton ; 4° la trigonométrie ; 5° les éléments de géométrie descriptive ; 6° le dessin ; 7° les éléments de physique répondant aux six premières sections de physique mécanique de Fischer ; 8° la langue française ; 9° la traduction d'un morceau de l'un des auteurs latins qu'on

explique en rhétorique. — Les élèves de l'école royale sont dispensés du service militaire. Leur uniforme est réglé ainsi qu'il suit : habit et pantalon de drap vert, boutons de métal blanc, portant les mots *Ecole royale forestière* ; l'habit boutonné sur la poitrine ; deux légers rameaux de chêne, de la longueur de cinq centimètres, et un gland, brodés en argent de chaque côté du collet ; le gilet blanc, le chapeau français avec ganse en argent. — Indépendamment de l'école royale forestière, l'ordonnance du 1[er] août 1827 a prescrit l'établissement d'*écoles secondaires* dans les régions de la France les plus boisées. Elles sont destinées à former des sujets pour les emplois de garde. La durée de ces cours est de deux ans. L'enseignement dans les écoles secondaires a pour objet, 1° l'écriture, la grammaire et les quatre premières règles de l'arithmétique ; 2° la connaissance des arbres forestiers et de leurs qualités et usages, et spécialement celle des arbres propres aux constructions civiles et navales ; 3° les semis et plantations ; 4° les principes sur les aménagements, les estimations et les exploitations ; 5° la connaissance des dispositions législatives et réglementaires qui concernent les fonctions des gardes, la rédaction des procès-verbaux et les formalités dont ils doivent être revêtus, les citations, la tenue d'un livre journal, et l'exercice des droits d'usage. MASLIN.

ECOLES DU GÉNIE, à Metz, et du GÉNIE MARITIME, à Lorient (*v.* ECOLES D'APPLICATION).

ECOLE DES GÉOGRAPHES (*v.* les articles INGÉNIEURS GÉOGRAPHES et ECOLES D'APPLICATION).

ECOLE D'HYDROGRAPHIE (*v.* HYDROGRAPHIE).

ECOLES DES INGÉNIEURS MILITAIRES (*v.* l'article INGÉNIEURS MILITAIRES).

ECOLE DES INGÉNIEURS DE VAISSEAUX (*v.* ECOLES D'APPLICATION).

ECOLE D'INSTRUCTION POUR LES TROUPES A CHEVAL (*v.* les articles ECOLE DE CAVALERIE et ÉCOLES MILITAIRES).

ECOLE DES JEUNES DE LANGUES (*v.* ENFANTS DE LANGUES).

ÉCOLE DES LANGUES. Cette école, qu'il ne faut pas confondre avec l'*école des langues orientales* (*v.* ci-après), fut décrétée par la convention nationale, le 8 pluviose an II (27 janvier 1794). Un instituteur de langue française devait être établi dans chaque commune de campagne des départements du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et dans la partie de la Loire-Inférieure dont les habitants parlent l'idiome bas-breton. Il devait en être de même dans les communes des campagnes des départements du Haut et Bas-Rhin, dans la Corse et dans la partie des départements de la Moselle, du Nord, du Mont-Terrible, des Alpes-Maritimes et des Basses-Pyrénées, dont les habitants parlent des idiomes étrangers. Aucun de ces instituteurs ne pouvait être pris parmi les ministres d'un culte quelconque ni parmi ceux qui avaient appartenu à des castes privilégiées. Ils devaient être nommés par les représentants du peuple sur la présentation des sociétés populaires. Leur enseignement devait être entièrement révolutionnaire ; enfin, l'existence des écoles des langues devait se lier à la fondation de clubs pour la traduction vocale des décrets et lois de la république. Quelques jours après, le 30 pluviose (8 février), un nouveau décret étendit la création des écoles de langue à la partie du dép. de la Meurthe dont les habitants parlent un idiome étranger, et dans les communes des Pyrénées-Orientales qui parlent exclusivement un idiome catalan. Ces écoles eurent le sort de tant d'institutions improvisées par la convention ; elles n'existèrent qu'en projet ; mais c'était un coup d'éperon donné à l'enthousiasme national, une bravade contre l'Europe, et l'effet du moment était du moins accompli.

D. R—R.

ÉCOLE SPÉCIALE DES LANGUES ORIENTALES VIVANTES, *d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce.* Ce titre annonce d'une manière bien explicite le but et la destination d'une école établie par décret de la convention nationale du 10 germinal an III (30 mars 1795), et c'est

sous ce titre qu'elle est mentionnée depuis 40 ans dans tous les *Almanachs nationaux, impériaux* ou *royaux*. En effet, le collége de France comptait alors, parmi ses différentes branches d'enseignement conservées dès le temps de François Ier, ou postérieurement établies, quatre chaires de langues savantes, soit anciennes, soit orientales, savoir : une de grec, une d'hébreu et syriaque, une d'arabe et une de turc et persan. La nouvelle école n'était donc pas créée pour être un duplicata du collége de France, ni pour rivaliser avec lui, en formant des savants sous le rapport scientifique de l'enseignement des langues de l'Orient ; mais plutôt une succursale pour l'utilité de ces langues sous le rapport des relations politiques et commerciales. L'établissement de cette école fut le résultat des liaisons que Langlès, conservateur des manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale, entretenait avec quelques députés conventionnels, membres du comité d'instruction publique. Bien qu'il fût peu propre à enseigner ce qu'il ne savait qu'imparfaitement, il voulait avoir une chaire de langue orientale, et il n'y en avait pas de vacante au collége de France. Des trois qui composèrent primitivement l'école spéciale, il se fit adjuger celle de persan et malais, et il ajouta bientôt à son titre de professeur celui de président, et, quelques années après, d'administrateur de l'école. Les deux autres chaires furent données à deux hommes que recommandaient également, l'un son érudition, l'autre ses services, savoir : la chaire d'arabe littéral et vulgaire à M. Silvestre de Sacy, et celle de turc et tatar de Krimée à Venture. Celui-ci, étant alors en mission dans le Levant, fut remplacé provisoirement par l'un des interprètes pour les langues orientales, à la Bibliothèque nationale, Behenam, prêtre chaldéen. De retour à Paris, Venture fit personnellement son cours jusqu'à son départ en 1798 en qualité de premier interprète de l'armée d'Égypte : il mourut dans cette expédition, et M. Amédée Jaubert, son élève et son collègue, revenu d'Égypte avec Bonaparte, fut gratifié par lui, en 1801, de la chaire de turc. Un second décret de la convention, du 30 prairial an III (18 juin 1795), avait adjoint à l'école une chaire d'archéologie, qui fut confiée à Millin, successeur de l'abbé Barthélemy, comme conservateur des médailles et antiques ; et deux ans plus tard, on y ajouta une chaire de grec moderne en faveur d'Ansse de Villoison, qui l'occupa jusqu'à sa mort, en 1805. Cette même année, un religieux maronite, dom Raphaël de Monachis, fut pourvu de la chaire d'arabe vulgaire, avec le titre d'adjoint à M. Silvestre de Sacy. Sedillot fut nommé en 1808 secrétaire de l'école spéciale, et, en 1812, suppléant de M. Jaubert pour le turc. La même année, Jourdain, neveu des deux frères Anquetil, lui fut donné pour secrétaire-adjoint, et une chaire d'arménien fut établie en faveur de M. Chahan de Cirbied, pour qui elle avait été créée en 1801. Chezy devint, en 1813, suppléant de Langlès pour le persan ; mais, en 1818, les places de suppléants furent supprimées pour raison d'économie. En 1816, M. Hase fut nommé provisoirement à la chaire de grec moderne, vacante depuis dix ans, et il en devint définitivement titulaire en 1819. L'année précédente, deux autres chaires avaient vaqué, celle d'archéologie par la mort de Millin, et celle d'arabe vulgaire par le départ de dom Raphaël. Le premier ne fut remplacé qu'en 1820 par M. Quatremère de Quincy, qui n'a jamais fait ce cours d'antiquités, et le second eut pour successeur, en 1819, l'Egyptien Ellions Bocthor, qui mourut en 1821. M. Canssin de Perceval fils est en possession depuis 1822 de la chaire d'arabe vulgaire. Jourdain était mort aussi en 1818, et sa place de secrétaire-adjoint ne fut donnée qu'en 1820 à M. Ganttier d'Arc (issu de la famille de la pucelle d'Orléans). En 1823, M. Raoul-Rochette fut nommé professeur-adjoint d'archéologie et devint bientôt titulaire de cette chaire. La mort de Langlès, en janvier 1824, fit vaquer une triple succession. La place d'administrateur de l'école fut conférée à M. Silvestre de Sacy, celle de

conservateur des manuscrits orientaux à Abel Remusat, et Chezy, qui la lui avait disputée avec des droits fondés sur des services, n'eut la chaire de persan qu'en 1825. La même année on supprima la place de secrétaire-adjoint. L'arménien Cirbied, dénoncé depuis la restauration comme incapable et comme révolutionnaire par le *jésuite en robe courte* Saint-Martin, qui convoitait sa chaire, obtint à la fin d'août 1826 un congé de trois ans pour aller en Géorgie et fonder une imprimerie à Tiflis. Comme il ne revint pas, son suppléant, M. Levaillant de Florival, fut nommé professeur d'arménien en 1830. L'année précédente, M. Garcin de Tassy avait été pourvu de la chaire d'hindoustani, qu'on venait de créer. En 1832, le choléra-morbus ayant enlevé Sédillot et Chezy, le premier a été remplacé comme secrétaire de l'école spéciale par un de ses fils, et le second, comme professeur de persan, par M. Étienne Quatremère. Aucune mutation n'est survenue depuis dans le personnel de cette école : son local seulement a été changé. Établie spécialement dans l'enceinte de la Bibliothèque nationale, elle y fut placée sous une espèce de hangar, dans une petite cour, du côté de la rue Neuve des-Petits-Champs. C'est dans ce triste et incommode local que tous les professeurs de langues orientales ont fait leurs cours, pendant près de quarante ans, en ayant soin de se concerter entre eux pour le choix d'une heure différente. En 1834, on a logé enfin l'école plus décemment dans une salle voisine. — Le décret qui fonda l'école des langues orientales vivantes imposait des obligations aux professeurs : 1° de faire connaître à leurs élèves les rapports politiques et commerciaux de la France avec les nations qui parlent les langues qu'ils étaient chargés d'enseigner; 2° de composer en français les grammaires de ces langues; 3° de faire un cours de deux heures, quatre fois par décade, puis trois fois par semaine, sauf le temps des vacances, dont la durée n'était peut-être pas alors de quatre mois. La première obligation n'a probablement été remplie que par les professeurs qui avaient résidé dans le Levant : ceux-là ont dû expliquer à leurs élèves des traités et autres pièces diplomatiques en arabe et en turc. Les autres se sont bornés à leur faire traduire des manuscrits orientaux du moyen âge. En exécution de la seconde obligation, cinq grammaires ont été composées par MM. Silvestre de Sacy, Jaubert, Cirbied, Caussin de Perceval et Garcin de Tassy, pour l'arabe, le turc, l'arménien, l'arabe vulgaire et l'hindoustani. Les grammaires des deux autres langues enseignées à l'école spéciale, le persan et le grec moderne, n'ont pas encore paru, soit que les professeurs morts ou vivants n'en aient pas reconnu la nécessité indispensable, soit que le temps leur ait manqué, soit que d'autres travaux ou diverses circonstances les en aient détournés. Quant à la troisième obligation, c'est celle qui a été en général le plus scrupuleusement remplie. Sauf les cas d'absence motivée ou de maladie, tous les cours ont eu lieu trois fois la semaine, même le cours d'antiquités fait par Millin; mais ses successeurs l'ont réduit à douze séances, qui ont lieu le mardi pendant les mois de mai, juin et juillet, quoique l'*Almanach royal* l'annonce pour tous les mardis de l'année indistinctement. A l'exception de ce cours, qui attire quelque monde, à cause de l'élocution facile du professeur, mais peut-être aussi parce qu'il a choisi l'un des jours où le public est admis à la Bibliothèque royale, l'heure où l'on en sort, et pour local la salle du zodiaque de Dendera, qu'on est venu y visiter dans la cour principale; à l'exception, dis-je, de ce cours, les classes de l'école des langues orientales, qui n'ont rien de commun avec lui, sont très peu fréquentées. A peine compte-t-on dans chacune deux ou trois élèves, parmi lesquels la moitié à peu près sont étrangers. Cela fait honneur à la France, et il est certain que plusieurs des plus habiles orientalistes des états du Nord et de l'Angleterre, Freytag, Fleicher, Vullers, Haughton, Falconer, etc., sont venus s'instruire à cette école. — Comment se fait-il donc qu'elle soit moins connue en France que

dans les pays étrangers? Comment si peu de gens, parmi les lettrés mêmes, ignorent-ils qu'il existe à Paris des cours publics et gratuits de langues orientales? Pourquoi un écriteau ostensible et permanent n'indique-t-il pas le local où ils se tiennent? Et pourtant on ne peut que donner des éloges au zèle, au talent des professeurs. Pour rendre les progrès des élèves plus rapides, ils les font expliquer eux-mêmes; ils poussent la complaisance jusqu'à prêter à ceux qui leur sont recommandés les livres spéciaux qu'ils n'ont pas les moyens d'acheter; mais la routine, l'apathie et l'insouciance nuisent au développement et à l'utilité de cette école. Le gouvernement ne s'en occupe que lorsqu'il s'agit d'en faire mention dans le budget annuel, d'ordonnancer ses dépenses ou de créer quelque nouvelle chaire. Il ne s'inquiète pas si cet établissement remplit l'objet spécial qui a motivé sa création; si son organisation n'est pas susceptible d'améliorations, de modifications, de suppressions nécessitées par le temps et les circonstances. Il ne s'informe ni du nombre, ni du nom, ni de la patrie des élèves, ni de ce qu'on leur y enseigne, ni de leurs progrès, ni du but qu'ils se proposent. On les admet sans examen, sans condition. Ne pourrait-on pas exiger d'eux des certificats pareils à ceux que fournissent les élèves de l'Ecole des chartes? A vrai dire, il serait juste aussi de leur accorder les mêmes avantages, de leur assurer un état, en leur réservant des places dans la carrière des consulats de la diplomatie orientale, où ils ne seraient pas bornés, comme les élèves de l'*école des jeunes de langues* (*v.*), aux emplois de drogman et de chancelier. Les cours seraient alors plus suivis; bien des jeunes gens de famille les fréquenteraient pour se créer un avenir honorable en servant l'état. Loin de là (et je le dis à regret, comme sans idée de personnalité), le très petit nombre des jeunes gens qui étudient volontairement les langues orientales, ne s'y consacrent nullement avec l'intention d'être utiles à leur pays, mais uniquement dans l'espoir assez fondé d'obtenir la chaire de leurs professeurs ou un fauteuil à l'institut. Cet espoir est pour eux presque une certitude, car le nombre des élèves français ne dépasse guère celui des professeurs. Pas un deux n'ambitionne l'honneur d'aller braver les fatigues et les périls d'une résidence forcée plus ou moins longue dans le Levant, dans notre colonie d'Alger; et sur ce point, l'école des jeunes de langues pourrait paraître infiniment plus avantageuse. — Dans l'état actuel de l'école spéciale des langues orientales, il semble donc que ce qu'il y aurait de mieux à faire, pour l'utiliser véritablement, ce serait de la réduire à peu près aux bases de son institution primitive, en supprimant, au fur et à mesure des extinctions et décès, les trois chaires superflues de turc, arabe et persan, qui seraient réunies à celles des mêmes langues que l'on professe au collége de France, où l'on pourrait même plus convenablement placer aussi, en raison des avantages du local, les quatre chaires plus récemment établies à l'école spéciale, à moins qu'on ne réunît à celle-ci les sept chaires de langues orientales, qu'on détacherait du collége de France; car il est certain qu'une chaire pour chaque langue suffit; et elles resteraient encore doubles pour le turc, l'arabe et le persan, puisque ces trois langues entrent plus utilement pour le service public dans l'enseignement des jeunes de langues. En attendant que l'on songe sérieusement à opérer d'une manière quelconque cette translation ou cette réunion, il faudrait du moins exiger des jeunes gens qui apprennent les langues orientales aux frais de l'état, dans les deux écoles, qu'ils fissent une copie au net de la traduction française des manuscrits expliqués par les professeurs pendant la durée de chaque cours. Cette mesure serait doublement utile aux lettres: les traductions, déposées tous les ans à la Bibliothèque royale, augmenteraient le nombre de ses manuscrits, et seraient avec fruit consultées par les hommes studieux qui n'ont ni les dispositions ni le loisir de s'appliquer aux langues de l'O—

rient; les professeurs se croiraient obligés de varier les travaux de leurs élèves, de ne pas leur expliquer toujours les mêmes ouvrages; et le gouvernement, édifié enfin sur le résultat de ces travaux, recevrait par leur produit une partie de l'intérêt des 100,000 fr. environ que lui coûte chaque année l'enseignement des langues orientales dans ces deux établissements. H. Audiffret.

Écoles des longitudes (v. Longitudes Bureau des).

École de la marine (v. l'art. Écoles d'application).

École de Mars. Cette institution remonte à cette époque à la fois glorieuse et funeste, où la convention, par ses décrets, forçait d'un bout de la France à l'autre l'enthousiasme républicain à étouffer la voix de ses nombreux adverseaires. Ce fut sur le rapport du comité de salut public que fut établie l'école de Mars par décret du 13 prair. an II (1er juin 1794). Il sera (dit l'art. 1er) envoyé à Paris, de chaque district de la république, six jeunes citoyens sous le nom d'élèves de Mars, de l'âge de 16 à 17 ans et demi, pour y recevoir, *par une éducation révolutionnaire*, toutes les connaissances et les mœurs d'un soldat républicain. Les agents nationaux des districts feront sans délai le choix de six élèves parmi *les enfants des sans-culottes*. — La moitié des élèves sera prise parmi les citoyens peu fortunés des campagnes; l'autre moitié dans les villes, et par préférence parmi les enfants des volontaires blessés dans les combats, ou qui servent dans les armées de la république. L'*école de Mars* sera placée à la plaine des Sablons. Les élèves seront habillés, armés, campés, nourris et entretenus aux frais de la république. Ils seront exercés au maniement des armes, aux manœuvres de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie. Ils apprendront les principes de l'art de la guerre, les fortifications de campagne et l'administration militaire. — Ils seront formés à la fraternité, à la discipline, à la frugalité, aux bonnes mœurs, à l'amour de la patrie *et à la haine des rois*. Les élèves resteront sous la tente tant que la saison le permettra. Aussitôt que le camp sera levé, et en attendant qu'ils aillent faire leur service aux armées, ils retourneront dans leurs foyers, où ils seront admis à d'autres genres d'instruction, suivant l'aptitude et le zèle qu'ils auront montrés. L'*école de Mars* est placée sous la surveillance immédiate du comité de salut public, qui, pour remplir l'objet de cette institution, choisira les instituteurs et agents qui doivent être employés près des élèves et les plus propres à leur donner les principes et l'exemple des vertus républicaines. Quelqu'éphémère qu'ait été l'existence de l'*école de Mars*, nous avons cru devoir signaler son existence comme un des traits les plus caractéristiques de la direction morale qu'en butte à l'Europe en armes la convention nationale, ou plutôt son comité de salut public, savait imprimer à l'esprit public. D. R—r.

Écoles de médecine. On désigne sous ce nom : 1° les établissements où se réunissent les étudiants et les professeurs, les uns pour recevoir, les autres pour donner l'instruction médicale; 2° toutes les personnes attachées à ces établissements, soumises à des réglements institués pour l'enseignement et l'exercice de l'art de guérir; 3° les doctrines relatives à la théorie et à la pratique de la médecine. Envisagés dans leur signification générale, qui comprend ces trois acceptions, les termes *écoles de médecine* sont considérés comme synonymes de *colléges*, *instituts*, *facultés de médecine*. Cependant le mot *école* en médecine, comme dans toute science, signifie souvent les doctrines particulières fondées par les médecins les plus illustres, tandis que par colléges, instituts et facultés de médecine, on entend les diverses institutions relatives à l'enseignement médical et considérées comme faisant partie des universités fondées par les gouvernements chez les nations civilisées. Tout ce qui est relatif à l'histoire des écoles de médecine instituées aux diverses époques de la civilisation se rattache à l'histoire de la fondation des *facultés* et des *universités*

(*v.* ces mots).—Lorsqu'on entend par *école* en médecine les doctrines ou les théories diverses qui ont été successivement adoptées ou abandonnées, on reconnaît que toutes ces écoles, qui ont nécessairement suivi l'impulsion des sciences philosophiques, chimiques, mathématiques et astronomiques de leur époque, peuvent être réduites à deux principales, savoir : l'*école* ou la *secte empirique* et l'*école* ou la *secte dogmatique*. La première, qui ne suivait que l'expérience, en admettait trois sortes, savoir : le hasard, l'essai et l'imitation; elle repoussait les lumières de l'anatomie et rejetait le raisonnement. A l'*école dogmatique* se rattachent toutes les doctrines ou théories médicales qui, partant de faits généraux convertis en principes plus ou moins exclusifs, appliquent ces principes à l'explication des phénomènes morbides et à celle de l'action des moyens mis en œuvre pour la guérison des maladies. Lorsqu'on sait que l'expérience et le raisonnement sont indispensables dans toutes les sciences d'observation, lorsque l'étude de la philosophie nous montre que l'expérience peut être fautive et le raisonnement erroné, on s'attache à interpréter exactement les faits de l'observation d'après les principes d'une méthode logique sévère, et sans faire ce qu'on appelle de l'*éclectisme* (*v.* ce mot); on convertit les résultats les plus généraux et les plus constants de l'expérience en principes certains, dont l'application exacte, faite d'abord sous la direction des grands maîtres de l'art, simplifie et abrège considérablement la théorie et la pratique enseignées dans les écoles de médecine. — Lorsque ces institutions sont fondées en dehors des universités, par l'ascendant du génie des hommes qui professent et exercent la médecine avec la plus grande distinction, elles portent le nom de ces hommes célèbres (*école d'Hippocrate*, *école de Thémison*, *école de Stahl*, etc.). Lorsqu'on les caractérise par la nature du génie de leur fondateur ou par l'espèce de théorie qu'on y suit, on les désigne dans les ouvrages historiques sous l'appellation d'*école hippocratique*, d'*école empirique* (ou de Sérapion), d'*école épicurienne* (ou d'Asclépiades), d'*école méthodique* (Thémison), *école éclectique* (Archigène), *école pneumatique* (Athénée). Tantôt aussi les facultés de médecine sont nommées *écoles* de *médecine* de *Paris*, de *Montpellier*, de *Strasbourg*, d'*Oxford*, de *Cambridge*, de *Pavie*, de *Pise*, de *Naples*, etc., et de toutes les villes principales de l'Europe et des pays civilisés qui sont le siége d'universités. — Dans les trois écoles principales de médecine de la France et dans les écoles secondaires de quelques villes du second ordre (Toulouse, Lyon, Bordeaux, Marseille), l'enseignement est donné aux étudiants qui se destinent à la pratique de la médecine civile. Sous le nom d'hôpitaux d'instruction, sont fondées plusieurs écoles pour l'enseignement de la médecine, de la chirurgie et de la pharmacie, qui sont pratiquées dans les armées de terre. Enfin Brest, Toulon, Rochefort, possèdent des écoles de médecine navale, où l'on professe également la médecine, la chirurgie, la pharmacie et les sciences accessoires. — En outre des grands établissements où se font régulièrement les cours des diverses branches de la médecine pendant les deux semestres dans lesquels se divisent l'année scolaire, on a créé des écoles pratiques pour les cours particuliers et pour les travaux anatomiques et les manipulations chimiques. — En raison des spécialités de la médecine pratique, les écoles pour les études théoriques ont été primitivement distinguées en écoles de médecine, collége de chirurgie et école de pharmacie. Chez les diverses nations civilisées, les colléges de chirurgie et de pharmacie n'ont été institués que long-temps après les écoles de médecine. C'est à l'époque de ces institutions que les hommes instruits et habiles qui exerçaient avec distinction ces deux branches de l'art de guérir ont été enfin séparés, les uns des barbiers, les autres des épiciers ou droguistes, avec lesquels ils étaient confondus autrefois. De nos jours, toutes les écoles de médecine comprennent dans leur en-

seignement non seulement la médecine et la chirurgie, mais encore, sous le nom de sciences accessoires, la physique, la chimie, l'histoire naturelle médicale, et on a peut-être à tort laissé subsister séparément les écoles de pharmacie, qui auraient dû être réunies aux grandes écoles ou facultés de médecine. — L'organisation générale des écoles de médecine, comme dans toute institution scientifique applicable à l'exercice d'un art quelconque, règle tout ce qui a trait au matériel et au personnel. Au premier se rapportent les établissements indiqués, et de plus les bibliothèques, les musées, soit pour l'instruction des étudiants, soit comme monuments élevés à la science. — Le personnel se compose de professeurs, d'agrégés, d'aides ou préparateurs, d'élèves ou étudiants. Des réglements spéciaux prescrivent toutes les séries d'épreuves à subir pour être admis à ces grades divers qui constituent la hiérarchie médicale. — Les diverses branches de l'art de guérir actuellement professées dans les écoles de médecine sont, les unes *théoriques*, les autres *pratiques* ou *cliniques* : celles-ci sont au nombre de trois, savoir : *clinique médicale*, *clinique chirurgicale* et *clinique d'accouchements*. Les sciences médicales théoriques sont l'anatomie, la physiologie, la pathologie, l'hygiène, la thérapeutique et la matière médicale, la médecine légale et la tokologie ou science des accouchements, et de plus les sciences accessoires indiquées ci-dessus. Ces sciences nécessitent un nombre de chaires qui augmentent en raison des progrès faits dans les diverses spécialités. On conçoit dans un avenir plus ou moins éloigné la nécessité d'une chaire de philosophie médicale, qui, resserrant de plus en plus les liens naturels des sciences nombreuses dans lesquelles la médecine se subdivise, en dessinerait à grands traits le conspectus (*v.*) et montrerait à ceux qui ont acquis le droit d'exercer la médecine : 1° le cours rapide de leurs études nombreuses; 2° toutes les difficultés qu'ils rencontreront dans leur pratique; 3° tout ce que la science et l'humanité attendent de leur instruction et des vertus morales que la société a le droit d'exiger d'eux. L'institution d'une chaire de philosophie médicale dans les écoles futures de médecine nous semblerait préparer les esprits à la réforme des institutions actuelles, qui exposent les médecins à tous les maux nés de la concurrence de leurs nombreux confrères et de l'ingratitude de leurs clients. Alors peut-être les gouvernements sentiraient le besoin de faire passer la médecine, profession savante, mais encore industrielle, au rang de magistrature, comme on a dû le faire à l'égard des professions qui surveillent et règlent la pratique des devoirs moraux, religieux et civils. LAURENT.

ÉCOLES MILITAIRES, sortes d'écoles spéciales, qui vont être considérées par rapport à la France et à quelques gouvernements étrangers, qui, en cela, ont été, les uns, nos modèles, les autres, nos imitateurs. — Des établissements relatifs à l'instruction militaire ont existé dans l'antiquité. — Platon avait divisé par périodes l'éducation des enfants destinés aux armes; il voulait qu'avant 9 ans ils apprissent la danse et la musique; que jusqu'à 13 ils étudiassent la littérature prosaïque; que l'astronomie et les mathématiques leur fussent montrées avant 18 ans; que de cette époque jusqu'à 21 ans, ils se livrassent à la gymnastique et aux exercices militaires. — Végèce recommande de fonder et d'entretenir des écoles où des professeurs enseignent les sciences qui ont rapport à la guerre, et à ce qu'il appelle *jus armorum*. — Dans les divers pays, les écoles modernes sont instituées et régies conformément aux déterminations prises par le souverain ou par le ministre; elles dépendent ainsi du pouvoir politique qu'on nomme *le commandement militaire*. — Dans les états constitutionnels, la législature est consultée sur ce genre de création, et intervient dans le vote du budget qui en est la conséquence. — Dans tous les pays, la langue française est regardée comme une des études indispensables de ces écoles. Il existait dans le siècle dernier, en Suède,

à Berlin, à Dresde, à Neustadt près Vienne, à Stuttgard, des écoles militaires. Miller fournit quelques éclaircissements sur le mode d'enseignement qui y était pratiqué; mais le pays qui se présente surtout à nos regards, c'est cette Prusse, dont nous cherchions, au milieu du dernier siècle, à tout imiter. Frédéric II faisait élever à ses frais 372 gentilshommes pauvres, et 236 cadets; ils formaient la pépinière des officiers inférieurs de son armée. — Tel était le modèle autour duquel ont tourné tous nos législateurs, mais ce qui n'est pas encore venu à leur pensée, c'est qu'il faut à des écoles une université, et que tant qu'il n'existera pas un régulateur central, une académie militaire qu'on puisse appeler universitaire, toutes les créations d'écoles seront des conceptions avortées. Bonaparte avait senti cette nécessité quand il créa le général Bellavène gouverneur général de toutes les écoles. — Depuis plus d'un siècle, la milice danoise est pourvue d'instituts qui sont des modèles en ce genre. — En 1799, il a été fondé dans la milice anglaise un collége militaire, créé et dirigé par le général Jarry, officier français qui avait émigré avec Dumouriez. Ce collége, qui a reçu une organisation nouvelle en 1808, se divisait en deux départements : l'un, nommé *senior department*, est une école d'état-major; l'autre, appelé *junior department*, est comparable à l'école de Saint-Cyr. — Les fils pauvres d'officiers morts au service sont élevés gratuitement au *junior department*; s'ils ne sont point indigents, ils y sont élevés à demi-bourse. Les fils d'officiers au service y paient une somme proportionnée à la solde du père. Les fils de citoyens aisés y paient environ 2,400 francs; tous y sont reçus de 13 à 15 ans, et sont salués de la qualification de *gentlemen*. — Le collége est bâti à Sandhurst, à 10 lieues de Londres, et à 5 ou 6 lieues de Farnham; il est pourvu d'une riche bibliothèque; la fortification y a été montrée par un professeur français suivant le système de Vauban. Les élèves y sont dressés à tous les exercices militaires, et y marchent au son du cor; cependant, il manquait à l'ensemble de leurs études une école théorique de tactique. — Lorsque leur éducation est regardée comme complète, ils sortent de l'école en qualité d'*enseignes* ou de *cornettes* : on nomme ainsi, en Angleterre, les moindres grades d'officiers. — Il y a aussi dans la milice anglaise une *école d'enfants de troupe* établie à Chelsea; ils sont destinés à entrer dans l'infanterie. — Dans la milice anglo-américaine, il est institué, sur le modèle anglais, une *école de cadets*. — Diverses écoles militaires françaises ont existé depuis le dernier siècle. — On doit à un auteur français, à Delanoue-Bras-de-Fer, qui écrivait en 1587, la première idée d'une école militaire. — Le cardinal Mazarin, en créant le collége qui portait son nom, avait eu l'intention de le constituer en une école militaire; de là vient que les mathématiques y furent démontrées; on devait aussi y enseigner quelques exercices, mais plutôt gymnastiques que militaires, parce qu'il n'existait pas encore de rudiment d'art militaire. L'université contraria ce projet, et à la mort du cardinal, elle réussit à en faire un collége ordinaire, si ce n'est que les mathématiques continuèrent à y avoir une chaire, ce qui n'avait lieu que dans cet établissement seul. A son exemple, elles furent enseignées ensuite dans tous les autres colléges. — A l'instar de Mazarin, Louvois eut l'intention de fonder une école militaire aux Invalides; les causes qui empêchèrent ce projet de se réaliser sont restées inconnues. — L'établissement des *cadets gentilshommes* fut une suite de ce projet avorté. — En 1724, Pâris-Duverney avait conçu le vaste projet d'une école qui eût été plus semblable à l'école Polytechnique actuelle qu'aux écoles militaires proprement dites; car la jurisprudence, la théologie même, y devaient être enseignées. Les mémoires sur cette organisation étaient dressés; le plan était adopté; la plaine de Billancourt était le lieu choisi : ce projet avorta. — Un frère de

Pâris-Duverney le fit revivre, en 1750, en embrassant un plan moins vaste. Il le fit goûter de Mme de Pompadour; elle le mit sous les yeux de Louis XV, et provoqua l'édit de 1751. Marmontel et les encyclopédistes ont gratuitement attribué cette institution « à l'humanité et aux nobles sentiments de cette favorite. » Ils ont mis dans sa bouche cette phrase ampoulée : « Sire, ce sera le berceau de la gloire, placé à côté de l'hôtel des Invalides, qui en est la retraite et le tombeau. » — Il est plus équitable et plus exact de faire honneur de la création de l'école à un grand ministre, à d'Argenson. Mais l'historiographe Marmontel, qui a composé un poème sur ce sujet, faisait sa cour aux puissances en attribuant le mérite de l'invention à une maîtresse du roi. — Un bâtiment dont la somptuosité rivalise avec le faste de l'hôtel des Invalides commença bientôt à s'élever. — L'ordonnance de la même année plaçait les élèves à Vincennes; l'école fut transférée à Paris, quoique cette capitale soit la ville où les établissements militaires sont situés le moins convenablement. — L'école militaire de Paris contenait 500 élèves; on les y admettait de 8 à 13 ans; c'étaient des orphelins d'officiers morts des suites de la guerre ou décédés au service, de mort naturelle, ou retirés avec pension. On admettait aussi les enfants de famille dont les parents étaient malaisés, et ceux dont les aïeux, sinon le père, avaient porté les armes, etc., etc. On exigeait de tous quatre générations de noblesse de père. — Une ordonnance de 1751 créait une décoration que les élèves de l'école militaire avaient le droit de porter toute leur vie; sa forme et son ruban différaient peu de la croix de Saint-Louis. Nous avons vu, en 1814, des vieillards, ex-élèves de l'école, se parer de nouveau de cette marque distinctive, maintenant éteinte par vétusté. — A 18 ou à 20 ans, les élèves passaient officiers; mais l'âge militaire légal, ou la constatation de l'ancienneté d'officier, datait de l'entrée à l'école. — Dans un temps de dépravation et d'extravagance, dans un temps où le trésor royal ne possédait jamais un écu libre, on ne trouva moyen de pourvoir aux premiers frais de l'établissement qu'en lui concédant la perception d'un droit sur les cartes à jouer, à raison d'un denier par carte. Le produit de cette imposition fut insuffisant, car en 1757 un arrêt du conseil concéda pour trente années à l'école le produit d'une loterie, dénommée par cette cause *loterie de l'école Militaire*. Différentes franchises, différentes dispenses, des droits d'entrée, des droits d'aides, etc., furent également accordés à l'hôtel. — Une annexe de l'école Militaire, ou un pensionnat préparatoire, fut formé à La Flèche. On y recevait 250 élèves de 8 à 14 ans; et l'on tirait de là, pour être admis à l'école Militaire, ceux qui montraient des dispositions pour la profession des armes. — En février 1776, le nombre des élèves de l'école fut porté à 600, et l'ordre de vendre l'hôtel ayant été donné, ils furent répartis en divers colléges militaires provinciaux, établis à Auxerre, Beaumont, Brienne, Dôle, Effiat, Pont-à-Mousson, Pont-le-Voy, Rebais, Sorrèze, Tournon, Tyron, Vendôme. Une décision de 1776 donna à ces colléges le nom d'*écoles militaires*; mais les élèves qui en sortaient devaient entrer, comme *cadets gentilshommes*, dans les régiments. — Cependant, l'hôtel de Paris ne fut pas vendu, et en juillet 1777, un corps d'élèves et de cadets s'y rétablit. Les sujets choisis dans les colléges provinciaux étaient annuellement appelés à l'établissement de Paris, après avoir subi un examen. — Les membres du corps des cadets établis à l'hôtel de l'école y payaient 2,000 francs de pension, et entraient au service comme officiers. — En 1787, les motifs qui avaient déterminé la suppression de 1776 se reproduisirent; les élèves furent de nouveau envoyés, au nombre de 700, dans les colléges provinciaux; enfin, un décret de 1793 ordonne la vente de tous les biens de l'hôtel et des colléges ou prytanées, et un décret du 9 septembre suivant supprima les écoles

militaires; une seule resta établie à *St-Cyr*.

Gal Bardin.

On peut consulter comme complément des *Écoles militaires* les art. Écoles d'application et École de cavalerie.

École des mines. A l'exemple de plusieurs états de l'Allemagne, dont les écoles pratiques avaient eu tant d'influences sur la prospérité de leurs exploitations; le gouvernement français s'empressa de fonder en 1783, à Paris, une école semblable qui, réorganisé en l'année 1794, ne fut définitivement constitué qu'en l'année 1816. Elle a ainsi, depuis sa création, présenté trois phases différentes, dans lesquelles le développement de l'instruction a suivi la marche progressive de la société et de l'industrie. — On ne peut mieux faire que de reproduire ici les renseignements donnés sur l'institution actuelle et celles qui l'ont précédée par l'administration générale des ponts et-chaussées et des mines, dans un rapport récent sur les travaux des ingénieurs des mines.—Dans l'origine, le cours d'étude était de 3 ans: les leçons avaient lieu seulement en hiver, et les élèves devaient, pendant la belle saison, accompagner les inspecteurs dans leurs tournées, ou résider sur les exploitations de mines. Pour être admis comme élève des mines, il fallait avoir 16 ans accomplis, et posséder des connaissances suffisantes en géométrie, en dessin et en langue allemande. L'administration de l'école était confiée à un directeur. Il y avait en outre un garde et un sous-garde de collections. De 1787 à 1790, il n'y a pas eu d'élèves nommés. En 1790, l'école des mines a été supprimée de fait. A la création de l'agence des mines, en 1794, on a ajouté aux anciens membres du corps des mines quelques savants qui n'en faisaient pas partie. — C'est l'arrêt du conseil du roi du 19 mars 1783 qui a posé les premières bases du corps des mines, en décidant que les ingénieurs seraient nécessairement pris, à l'avenir, parmi les élèves des mines. — La loi du 22 octobre 1795, sur les écoles de services publics, a transformé l'école des Mines, qui jusqu'alors avait été, pour ainsi dire, élémentaire, en école d'application. D'après cette loi, les élèves ingénieurs, au nombre de 20, étaient choisis parmi les élèves de l'école Polytechnique, que leurs connaissances approfondies en mathématiques rendaient aptes à recevoir une instruction plus élevée. Le nombre des cours d'application resta fixé à 4 ainsi qu'il l'avait été par l'arrêté de 1794. — Lors de l'établissement de l'agence des mines, on avait créé 40 places d'élèves, dont l'admission eut lieu par suite d'examens publics. Ces 40 places furent réduites à 20 par la loi de 1795, et la réduction s'opéra au moyen d'un concours. Les 20 élèves admis ont suivi, en outre, plusieurs cours de l'école Polytechnique. La même loi créa des élèves externes, destinés à devenir plus tard des chefs d'établissement. — L'école des Mines, placée d'abord à Paris, fut, par un arrêté des consuls du 12 février 1802, transférée à Pesey en Savoie, où l'état possédait alors une mine de plomb; le même arrêté créa une seconde école d'application à Geislautern, dans l'ancien département de la Sarre. Malgré ce déplacement, on conserva près de l'administration des mines le laboratoire de chimie, et la partie la plus importante de la collection de minéralogie et de la bibliothèque. — Les événements de 1814 et de 1815 ayant privé la France des établissements de Pesey et de Geislautern, l'école des mines a été rétablie à Paris, en vertu d'une ordonnance royale du 5 décembre 1816. La seule innovation réelle introduite dans l'organisation de 1795 consiste dans l'établissement d'un conseil de l'école, véritable conseil de perfectionnement, composé des inspecteurs-généraux du corps des mines, des professeurs, et de l'inspecteur des études. Le nombre des professeurs, qui doivent être pris nécessairement parmi les ingénieurs des mines, fut fixé à quatre pour: 1° la minéralogie et la géologie; 2° la docimasie; 3° l'exploitation des mines; 4° la minéralurgie. On compte, de plus, un maître de dessin de machines, de construction, plans sou-

terrains, lavis de cartes, et stéréotomie pratique; un maître d'allemand et d'anglais. L'ordonnance du 5 décembre 1816 a fixé le nombre des élèves ingénieurs à 9, 5 de première classe et 4 de seconde, et a créé un même nombre de places pour des élèves externes. Ces derniers participent à tous les travaux des élèves ingénieurs. Ils reçoivent, à leur sortie de l'école, un diplome constatant leur degré d'instruction, tel qu'il résulte des examens annuels. — Les leçons ont lieu depuis le 15 novembre jusqu'au 15 avril. La durée des cours d'étude est de 2 ans, mais la plupart des élèves passent 3 ans à l'école. Les élèves de première année consacrent à des travaux de laboratoire et de levé de plans l'intervalle des cours. Les élèves de seconde et troisième année font, pendant la belle saison, des voyages, dans lesquels ils visitent les mines et usines. — Les cours de l'école des mines, sans être tous publics, sont néanmoins suivis par un grand nombre de personnes qui viennent y puiser des connaissances spéciales. Outre les élèves ingénieurs et les élèves externes, qui suivent à la fois les leçons des professeurs et les travaux intérieurs de l'école, il y a constamment 25 à 30 élèves libres ou autorisés. De jeunes ingénieurs étrangers, russes, américains, espagnols, viennent aussi profiter de l'instruction dans cet établissement, rival aujourd'hui des écoles les plus célèbres de l'Allemagne, dans lesquelles on enseigne l'art des mines avec tant de succès. — Depuis le rétablissement de l'école des Mines à Paris, on a beaucoup augmenté les collections existantes, et on en a créé de nouvelles pour l'instruction des élèves. Ainsi, la collection d'espèces minérales qui, en 1815, n'était composée que de 1,500 échantillons, en a aujourd'hui 6,400. On a formé, en outre, successivement des suites de roches, de terrains, de fossiles, de produits minéralurgiques, et de produits chimiques. L'école possède de plus une collection de modèles, et une série de dessins et de plans relatifs à l'exploitation des mines et au traitement des métaux. Ces différentes collections présentent, par leur ensemble, un grand intérêt pour l'étude de l'art des mines. Elles contiennent plus de 100,000 échantillons, savoir : *collection de minéralogie*, 6,400; — *de roches*, 600; — *minéralogique des élèves*, 2,000; — *statistique de la France*, 2,500; — *géologique de la France*, 2,400; — *de terrains*, 4,000; — *de géologie générale*, 26,000; — *de fossiles*, 6,000; — *de produits métallurgiques*, 6,000; — *de produits chimiques*, 2,000; — *de modèles*, 350; — *de dessins de machines et fourneaux*, 500. — Total, 102,850. — Les collections se sont enrichies, en 1834, de suites géologiques de l'Etna et du Vésuve, et de suites d'échantillons transmis par des ingénieurs et des élèves, pendant le cours des voyages qu'ils ont entrepris dans le but de visiter divers établissements minéralurgiques. — Située aujourd'hui rue d'Enfer, l'école royale des Mines doit être transférée, avec ses précieuses dépendances, dans l'hôtel monumental du quai d'Orsai, destiné au ministère de l'intérieur, à la direction générale des ponts-et-chaussées et des mines. Là, un local convenable, des galeries vastes et parfaitement disposées, doivent, suivant le projet, être réservées pour les élèves, pour les collections, et pour la bibliothèque de l'école des Mines et de l'école des Ponts-et-Chaussées, pour les laboratoires, les modèles, etc. Mais il est à craindre que les vastes et nombreux appartements réclamés par les sommités administratives ne ravissent à sa destination la plus belle partie de l'espace nécessité par les besoins des deux écoles. G.

École des mineurs. L'école des mineurs a été fondée par ordonnance royale du 2 août 1816, à Saint-Etienne, département de la Loire (*v.* Loire [Département de la)]. Au moment où la France venait de perdre les écoles pratiques des mines du Mont-Blanc et de la Sarre. — Nulle autre localité que le territoire houiller de Saint-Etienne ne réunit en France au même degré l'ensemble des conditions

nécessaires pour assurer le succès de l'enseignement qu'une école industrielle, et surtout une école des mineurs, est destinée à répandre. — Le but de cette institution n'était, dans le principe, que de former des conducteurs de travaux souterrains, des maîtres mineurs habiles, et des chefs d'atelier en état de suivre, dans les détails d'exécution, les avis et les ordres de l'administration supérieure, en suppléant à l'action des ingénieurs des mines, dont les fonctions se bornent à une surveillance générale, mais ce but fut bientôt dépassé. Au lieu de fils d'ouvriers, on vit arriver à l'école des mineurs des fils de propriétaires de mines, ou de maîtres de forges, et d'autres jeunes gens généralement pourvus de l'instruction qu'on acquiert dans les colléges. Dans cette situation, que la nature même des choses avait amenée, il fallut, d'une part, recourir à un enseignement un peu plus élevé que celui auquel on avait d'abord songé; et, d'autre part, créer un enseignement d'un degré très inférieur, mis à la portée des simples ouvriers. Tel est le double objet des dispositions d'une ordonnance du roi, du 7 mars 1831, et du dernier réglement de l'école, du 28 mars de la même année. Des *élèves libres*, trop âgés ou trop occupés pour participer à tous les exercices de l'école, sont admis à suivre certains cours. — L'instruction de l'école des mineurs est gratuite. Les connaissances exigées pour l'admission des élèves pourvus de commission sont: le calcul, le système métrique, l'arpentage, la langue française. — L'enseignement donné à ces mêmes élèves se partage en deux années d'étude. La première comprend : l'arithmétique, la géométrie, les éléments de l'algèbre, la trigonométrie, la levée des plans, le nivellement, la géométrie descriptive et ses applications à la coupe des pierres, à la charpente, etc., la chimie générale, la docimasie, la minéralogie, la géologie, et la tenue des livres. La seconde année se compose des cours de mécanique et de machines, d'exploitation de mines, de métallurgie et de constructions. — Pour être admis à suivre les cours qui leur sont destinés, les élèves de la classe ouvrière doivent se présenter avec l'instruction qu'on acquiert dans les écoles primaires. La première année d'étude comprend l'exposé du système des poids et mesures, les éléments de géométrie, la levée des plans et le nivellement, la tenue des livres de commerce et le dessin linéaire. Les élèves de seconde année reçoivent des notions élémentaires de physique, de chimie et de mécanique. — L'école est dirigée par un inspecteur au corps royal des mines, chargé du service de la division minéralogique dont le département de la Loire fait partie. Il a pour adjoint l'ingénieur en chef des mines de ce département. Trois ingénieurs des mines, chargés des cours, font partie du conseil de l'école. La science et l'industrie viennent de faire une perte difficile à réparer par la mort récente de M. Beaunier, inspecteur-général des mines, aux soins et au zèle duquel était depuis long-temps confiée la direction de l'école des mineurs. — Avec un budget qui n'a jamais excédé 21,000 francs (y compris les frais de location), l'administration de l'école est parvenue à entretenir et à augmenter des collections de minéraux et une bibliothèque; à former une assez belle collection de modèles de fourneaux, de machines et d'intérieur de mines; enfin, à établir des laboratoires de chimie, destinés non seulement à l'instruction des élèves, mais encore à des essais de minéraux et à des recherches expérimentales d'un intérêt général. — Le nombre des élèves commissionnés présents à l'école est communément de 30 à 34; à la fin de 1834, l'école comptait 120 élèves, dont 31 pourvus de commissions, 6 admis à suivre librement les cours, et 83 élèves ouvriers. — Depuis l'origine de l'institution, il a été délivré, ainsi que le constate un rapport de l'administration supérieure d'où nous avons extrait les renseignements qui précèdent, 316 commissions d'élèves mineurs, et 155 brevets de capacité.—Dans le nombre des élèves admis jusqu'à ce

jour, à l'école des mineurs de St Etienne, 170 ont été répartis de la manière suivante, en France ou à l'étranger:

Conducteurs ou garde-mines, à la solde de l'état.	6
Directeurs d'exploitations de mines ou d'usines, chefs d'ateliers, etc.	111
Conducteurs des ponts-et-chaussées et employés du cadastre.	12
Elèves entrés à l'école Polytechnique, à leur sortie de l'école des mineurs	3
Elèves entrés dans l'enseignement.	7
Elèves présents a l'école, a la fin de 1834.	31
Total.	170
Elèves dont la destination reste inconnue.	146
Total égal du nombre des commissions délivrées depuis la fondation de l'école	316

G.

École navale, à Brest (*v.* Écoles d'application).

École de navigation (*v.* École d'application).

École de pharmacie (*v.* Écoles de médecine).

École Polytechnique, institution célèbre, créée par la loi du 1er sept. 1795, qui substitua ce nom à celui d'*École des travaux publics*, déjà formée en 1794, pour fournir aux divers services des jeunes gens instruits, et alimenter le corps des ingénieurs militaires et des ingénieurs civils, tels que les officiers du génie, les ingénieurs des ponts-et-chaussées et des mines, les constructeurs de vaisseaux, etc. Un historique *complet* de cet établissement, dont la France s'honore à si juste titre, nous obligerait à dépasser les bornes qui nous sont prescrites. Nous allons tâcher néanmoins de renfermer dans notre cadre les principales époques de cette histoire, qui se rattache à notre gloire nationale. — En 1793, tout était calamité et destruction ; les études classiques étaient interrompues, abandonnées; on était menacé de manquer de candidats dans le petit nombre d'écoles spéciales qui subsistaient encore, et c'est cette situation qui détermina la création de l'école Polytechnique. Il n'existait en effet que les écoles d'Artillerie de Châlons, de Metz, celles des *Ponts-et-chaussées*, de la *Marine*, dss *Mines* (*v.* ces div. articl.), et elles étaient dans un état déplorable, agissant sans unité d'action, sans contrôle et d'après des règles arbitraires. Ce fut au milieu de ce chaos que parut un homme dont la mémoire ne saurait être trop vénérée, parce qu'il est le véritable créateur de l'école : Lamblardie, directeur, à cette époque, de l'école des *Ponts-et-chaussées*, comprit le premier qu'il fallait organiser pour tous les services une *école préparatoire*, où tous les corps d'ingénieurs pussent profiter de l'enseignement des sciences et des arts. Il communiqua ses idées à Monge, qui s'en empara avec chaleur, et qui pouvait d'autant plus leur donner une prompte réalisation que, faisant partie d'une espèce de congrès de savants, attaché auprès du *comité de salut public*, il s'était, par son savoir et son ardente imagination, concilié la prédilection particulière des chefs de la république. Il fut puissamment aidé par deux autres membres du comité, Carnot et Prieur-Duvernois, plus connu sous le nom de Prieur de la Côte-d'Or. Une circonstance heureuse vint seconder les vœux de ces fondateurs. La convention, ayant créé une *commission des travaux publics*, introduisit dans la loi que cette commission s'occuperait de l'établissement d'une école centrale des *travaux publics* et du mode d'examen et de concours auxquels seraient assujettis ceux qui voudraient être employés à la direction de ces travaux. Voilà où il faut voir les premières traces de la création officielle de l'école Polytechnique. Elle fut d'abord établie au Palais-Bourbon ; des commissaires zélés la pourvurent des diverses collections scientifiques. Les physiciens Charles et Barruel y réunirent pour plus de 30,000 fr. d'instruments de physique; Neveu fit une riche collection de modèles pour le dessin d'imitation et des objets moulés en plâ-...

tre; Lesage, Baltard et Lomet, procurèrent ceux d'architecture; enfin, Fourcroy fut choisi par le comité de salut public pour préparer les dispositions législatives qui devaient imprimer à l'école le mouvement et la vie. Son rapport est un monument curieux de l'époque, et l'on y voit que Fourcroy ne put fixer l'attention de la convention, lancée alors dans une carrière orageuse, qu'en représentant les arts et les sciences comme d'utiles auxiliaires des soldats républicains, comme pouvant seuls aider à satisfaire les besoins de la guerre.—D'après la proposition de Fourcroy, les élèves devaient recevoir une indemnité annuelle, et être mis en pension séparément ou en petit nombre chez de bons citoyens chargés de surveiller leur conduite, et d'en rendre compte à l'administration de l'école. Celle-ci réglait les prix et conditions des pensions et logements.—Une loi du 28 sept. 1794 sanctionna toutes ces dispositions, dont une grande partie est encore aujourd'hui en vigueur. C'est ainsi qu'elle déterminait qu'on ne pourrait admettre les élèves que de l'âge de 16 à 20 ans. Leur nombre allait alors jusqu'à 400. —Pour leur voyage, ils avaient le traitement alloué aux canonniers de première classe, 15 sous par jour en assignats, et, à compter du jour de leur arrivée, ce traitement courait sur le pied de 1,200 livres.—Le mode d'examen fut soigneusement indiqué, et, lorsqu'on eut achevé les préparatifs de tout genre qui devaient mettre l'école en état de recevoir les élèves à l'époque fixée par la loi, le gouvernement nomma Lamblardie directeur, et MM. Gasser et Charles Gardeur-Le Brun, sous-directeurs.—Un fait à noter ici, c'est que l'élan imprimé fut si grand que le nombre d'élèves admis d'après les premiers examens était de 349.—Tous furent soumis à une instruction commune dont les mathématiques et la physique formèrent les deux branches principales. Cette instruction comprenait une période de trois années, pendant lesquelles les élèves devaient être à l'étude depuis 8 h[res] du matin jusqu'à 2 h[res], et depuis 5 jusqu'à 8 h[res] du soir. Les premiers progrès du nouvel établissement dépendaient surtout du choix des professeurs; on verra par les noms que nous allons citer que ce choix comprit l'élite des savants que possédait alors la France. Pour l'analyse et la mécanique, Lagrange et Prony; pour la stéréotomie, Monge et Hachette; pour l'architecture, Delorme et Baltard; pour la fortification, Dobenheim et Martin de Campredon, auxquels succédèrent Catoire et Say; pour la physique, Hassenfratz et Barruel; pour la chimie, Fourcroy, Vauquelin, Berthollet, Chaptal, Guyton-Morveau et Pelletier; pour le dessin, Neveu, Mérimée, Lemire jeune et Bosio. C'est à l'ouverture de ces cours que nous faisons commencer la deuxième période de cet établissement. Une circonstance leur donna de l'éclat: ce fut la détermination prise par le célèbre Lagrange d'en faire lui-même un sur toutes les parties des mathématiques élémentaires.—A la même époque se rattache la décision prise par les comités de la convention de publier le *Journal Polytechnique*, journal qui s'est continué depuis, et où l'on trouve d'excellents mémoires des professeurs et des élèves eux-mêmes.—La loi du 1[er] sept. 1795 vint dissiper les inquiétudes qu'on avait conçues sur la conservation de l'école; elle fixa les époques de l'ouverture des examens d'admission, détermina les connaissances exigées des candidats, et fut le complément nécessaire de la loi du 28 sept. 1794.—Le gouvernement, après neuf mois d'essai, n'hésita pas à donner un nouveau gage de ses dispositions favorables pour le maintien de cette institution, et, le 22 octobre, une autre loi régla les rapports qui devaient exister entre les écoles spéciales et l'école Polytechnique, plaça cette dernière dans les attributions du ministre de l'intérieur, ajouta le service de l'artillerie à ceux pour lesquels elle formait des élèves, et réduisit le nombre de ceux-ci à 360; proportionna la durée du séjour des élèves à l'étude ou à la profession à laquelle ils se déterminaient, et prescri-

vit enfin qu'aucun élève ne serait admis aux écoles particulières du génie, des ponts-et-chaussées, des mines, de géographie, des artilleurs et des ingénieurs-constructeurs de vaisseaux, qu'après avoir passé à l'école Polytechnique. Cette disposition établissait pour toujours sur des fondements solides l'école Polytechnique, assurait son avenir, quelles que fussent les modifications qu'éprouveraient son organisation, le mode et l'étendue de son enseignement, et lui assignait un rang distingué parmi les grandes institutions scientifiques de la France. Ceci arrivait un an après sa fondation, année pendant laquelle tant de circonstances difficiles avaient multiplié autour d'elle les embarras et les dangers. — Le gouvernement directorial, qui fut imposé à cette époque à la France, fut favorable à l'école. Un décret du 20 mars 1796 adjoignit à Gardeur-Le Brun deux collègues, Lécamus pour le service intérieur, et Lermina pour la comptabilité. — Ce fut, dans cette période de 1795 à 1797 que se fit le premier examen des élèves sortant pour aller achever leur instruction dans les écoles spéciales; 109 y furent admis. On fit aussi une investigation sévère ayant pour objet la dépense et la dotation annuelle de l'école. Cette dotation fut réduite à 300,000 fr., et le nombre des élèves à 300. — De 1798 à 1799, il fut présenté au conseil des *cinq-cents* et à celui des *anciens* le projet d'une nouvelle loi, qui, bien qu'adoptée par les cinq-cents, fut rejetée par les anciens. Néanmoins, les modifications suivantes furent admises : 1° Chaque candidat, en se présentant à l'examen, devait déclarer à quelle partie des services publics il se destinait, et l'ordre dans lequel il préférait, au besoin, s'attacher aux autres parties; 2° le nombre total des élèves fut réduit à 200; 3° les élèves devaient rester deux ans à l'école; ceux qui ne pourraient pas passer aux écoles d'application resteraient une troisième année, après laquelle ils seraient renvoyés s'ils n'avaient pas acquis le degré d'instruction exigé; 4° les élèves auraient un uniforme. — C'est dans cette période de temps que se prépara l'audacieuse expédition d'Égypte, et l'école Polytechnique ne voulut pas rester étrangère à une entreprise qui intéressait à un si haut degré les sciences et les arts. Les professeurs Fourrier, Berthollet, Monge, et 39 élèves, allèrent prendre part aux dangers et à la gloire de l'armée d'Orient. Huit d'entre eux y périrent victimes de la guerre et du climat, 17 furent les coopérateurs de cette commission des sciences et des arts qui conquérait l'Égypte ancienne sur l'oubli, l'ignorance et le temps; et, parmi ces 17, huit ont placé leur nom avec honneur dans le beau monument, seul et magnifique reste de cette noble conquête, et que la voix publique a coutume de nommer le *Grand ouvrage sur l'Égypte*. — Le 16 déc. 1798, une nouvelle loi, rédigée sous les auspices de Laplace, alors ministre de l'intérieur, ajouta aux services de l'école celui de l'artillerie de la marine, et retrancha l'*aérostation*. Elle accorda aux élèves le titre de *sergent d'artillerie* et le traitement correspondant, et permit au conseil de perfectionnement de laisser les élèves une quatrième année, soit pour cause de maladie, soit pour raison de défaut de places dans les services publics; mais cette faculté ne pouvait être accordée qu'à 20 élèves. — Un *conseil de perfectionnement* fut régulièrement constitué, et destiné spécialement à fixer les relations nécessaires entre l'école Polytechnique et les écoles d'application des services publics. Cette loi satisfit complètement aux vues des membres et des amis de cette institution. L'école sembla renaître et dater de la création d'un gouvernement nouveau qui paraissait offrir un gage infaillible de durée et de force. — Nous arrivons à l'époque de 1800 à 1805, dans laquelle se passèrent plusieurs événements remarquables et dignes de figurer dans cet historique. Lucien Bonaparte prit de Laplace le portefeuille du ministère de l'intérieur, et fit pour l'école tout ce qu'il pouvait faire, malgré les circonstances et la gêne pénibles où se trouvait l'état. Le Souvaif

de perfectionnement ouvrit sa première session, et s'occupa avec zèle du programme de l'examen d'admission.— Il y ajouta cette condition : que les candidats seraient tenus d'écrire sous la dictée de l'examinateur quelques phrases françaises, pour constater qu'ils savaient écrire correctement leur langue. — Bonaparte, devenu chef du gouvernement, décida que les élèves qui, étant jugés admissibles aux écoles d'application, ne pourraient y être reçus faute d'emplois vacants, ou préféreraient de servir dans les troupes de ligne, seraient promus aux premières sous-lieutenances vacantes dans ces troupes, ou obtiendraient, sur leur demande, une place d'élève commissaire des guerres. Très peu d'élèves profitèrent de cette disposition. — Pendant le court intervalle de paix qui suivit le traité de Lunéville, des étrangers célèbres visitèrent l'école : c'étaient Volta, Brugnatelli, Rumford, Humboldt. On vit la diplomatie elle-même placer l'enseignement de l'école au nombre des avantages stipulés en faveur des nations avec lesquelles la France contractait, car un article de la capitulation conclue le 27 sept. 1803 entre la France et la Suisse porte : « Qu'il sera admis, sur la présentation du landamman de la Suisse, 20 jeunes gens de l'Helvétie, après avoir subi les examens prescrits par les réglements. » Ce dernier fait ne laisse aucun doute sur la haute opinion que Bonaparte avait conçue de l'école, et dont il lui donna souvent des témoignages, quoiqu'il soit à remarquer que, pendant toute la durée de son gouvernement, il ne l'ait pas visitée une seule fois.— Cependant, les élèves, éblouis, comme presque toute la jeunesse française, par l'éclat de ses victoires, et touchés de la protection qu'il accordait aux sciences et aux arts, lui donnèrent plusieurs marques de dévouement, et il en est un que nous devons rapporter. Lorsque cette trève de quelques mois que l'on nomme paix d'Amiens eut été rompue (mai 1803), très peu de jours après la notification du renouvellement des hostilités entre la France et l'Angleterre, les élèves versèrent au trésor public une somme de 4,000 fr. pour les frais des immenses préparatifs de ces flottilles qui devaient porter une armée française au sein de la Grande-Bretagne.— Cette offre était à peine acceptée que, dans une adresse au premier consul, ils y ajoutèrent celle de leurs services personnels pour la construction et l'armement d'une péniche de 30 hommes. Des ordres furent immédiatement donnés pour l'accomplissement de ce patriotique désir, et le ministre de la marine envoya un modèle de bateau-canonnier du premier rang. Dès le lendemain, le chantier de construction fut établi sous les murs de l'école. D'après les désirs du premier consul, 30 autres élèves furent désignés pour suivre toutes les opérations relatives à la construction des embarcations, mises sur les chantiers devant l'hôtel des Invalides, et pour être envoyés dans ceux des départements de l'intérieur où des constructions de ce genre s'effectueraient. L'embarcation construite par les élèves et à leurs frais fut nommée la *Polytechnique*, et placée sous le commandement de l'enseigne de vaisseau *Charles Moreau*.— En cette même année 1804, Bonaparte, devenu empereur, décréta pour l'école une nouvelle organisation, d'après laquelle les élèves devaient être formés en corps militaires et casernés. Le général Lacuée fut nommé gouverneur, Gay de Vernon, commandant en second, directeur des études, et l'on choisit l'ancien collége de Navarre, pour y placer la nouvelle école. Pendant l'année qu'il fallut employer aux travaux nécessaires pour adapter les bâtiments de ce collége à leur nouvelle destination, l'empereur fit deux modifications importantes à son décret du 16 juillet 1804 : 1° La réunion de la caserne de l'école dans un même emplacement ; 2° l'obligation imposée aux élèves de payer une pension. Elle fut portée à 800 fr., et l'élève devait, en outre, se pourvoir d'un trousseau, et se fournir les livres de tout genre et les instruments qui lui seraient nécessaires : « Nous nous réservons, disait le dernier article, de

statuer sur le sort des sujets distingués qui se seront présentés au concours, et à qui la modicité de leur fortune ne permettrait pas de payer la totalité de la pension. » Napoléon sentit qu'il ne fallait pas repousser des sujets d'élite qui, manquant de fortune, mais non pas de génie, surpassaient leurs rivaux en instruction comme en talents, car, dès le 6 févr. 1806, il décréta qu'un crédit de 12,000 fr. serait ouvert sur les fonds généraux de l'instruction publique, pour tenir lieu de pension aux élèves anciens ou nouveaux qui furent jugés avoir besoin de ce secours. Plus tard, une somme de 30,000 fr. fut accordée annuellement pour le même objet. A cette somme, Monge, toujours dévoué à l'école Polytechnique, ajouta chaque année une partie de son traitement d'instituteur. — On a beaucoup disputé sur les motifs de la décision prise par l'empereur au sujet du casernement. Doit-on y découvrir les combinaisons d'une profonde politique, ou n'y voir qu'une simple mesure de police, ou n'est-elle le résultat que d'un mouvement d'humeur? Ce peut être le sujet d'une controverse intéressante, mais qui ne serait point à sa place ici. Nous ajouterons que, pendant la période que nous examinons, 543 élèves furent admis dans les services publics, que plusieurs moyens furent mis en œuvre par le conseil de perfectionnement pour assurer le succès des études, et, au premier rang, nous devons mettre les publications des ouvrages élémentaires composés par les instituteurs eux-mêmes (1); que le nombre des répétiteurs des leçons fut augmenté, et qu'il leur fut donné des adjoints; que la distribution du temps entre les diverses parties de l'enseignement fut mieux faite; qu'un cours de grammaire et de belles-lettres fut professé par Andrieux; que dans le programme d'admission on introduisit avec prudence quelques conditions nouvelles relatives au dessin et à l'instruction linéaire; qu'enfin, la translation de l'école dans les bâtiments du collége de Navarre eut lieu le 11 nov. 1805. Les cours de la douzième année y furent ouverts; tout y présenta dès ce moment un appareil militaire. Chaque élève y reçut, avec l'habit d'uniforme, un fusil d'ordonnance et une giberne, et tous firent l'exercice des armes sous un drapeau portant cette inscription : *Pour la patrie, les sciences et les arts*. — L'époque de 1806 à 1827, qui comprend depuis la 22e jusqu'à la 33e année de l'école, embrasse une série d'événements très remarquables, qui intéressent à la fois l'histoire des sciences et notre gloire nationale, car les élèves surent, au jour du danger, entendre la voix de l'honneur et secourir la patrie. Mais ce trait d'héroïsme trouvera place dans le tableau que nous continuons d'esquisser... De 1806 à 1811, le programme de l'institution subit quelques changements notables. Le conseil de perfectionnement s'occupe surtout des moyens de favoriser les progrès des élèves, en faisant distribuer le *précis des leçons*, en exposant dans une des salles de l'établissement les meilleurs dessins des élèves, en substituant le système des interrogations aux exercices ou compositions par écrit, en prenant surtout une mesure qui n'est qu'un acte de justice envers les élèves : il fut arrêté, 1° que les candidats, après avoir déclaré, suivant l'usage, le service auquel ils se destinaient, désigneraient subsidiairement tous les autres dans l'ordre suivant lequel ils désiraient y être placés; 2° que les élèves, à la fin de la deuxième année d'études, seraient classés par ordre de mérite dans une liste arrêtée d'après les examens de sortie; 3° que chacun d'eux, suivant le rang qu'il occuperait dans cette liste, serait placé dans le premier, le second ou les

(1) Il n'est pas inutile de citer ceux que possédoit l'école à la fin de 1808 : *Traité de mécanique*, par Francœur; — *Plan raisonné du cours de Prony*; — *Cours d'analyse algébrique*, de Garnier; — *Feuille d'analyse appliquée à la géométrie*, par Monge; — *Application de l'architecture à la géométrie*, par Monge et Hachette; — *Cours de fortification*, de Gay de Vernon; — *Leçons d'architecture*, de Durand; — *Physique céleste*, de Hassenfratz; — *Traité élémentaire de calcul différentiel et de calcul intégral*, de Lacroix; — *Résumé des leçons du cours des travaux civils ou de construction*, par Sganzin; — *Traité de géométrie descriptive*, de Monge; — *La Philosophie chimique*, de Fourcroy; — *Traité de physique*, de Haüy; — *Optique*, de La Caille; — *Minéralogie*, de Brochant.

autres services qu'il anrait désignés.— On remarqua, à cette époque, que le nombre des jeunes gens qui se présentèrent n'éprouva aucune diminution, depuis que les élèves, au lieu de toucher un traitement, anraient à payer une pension; on trouve même, en comparant sous ce rapport les neuf années qui les suivirent, que, dans cette dernière période le nombre des candidats est d'un sixième plus considérable, tandis que le nombre relatif des admissions ne l'emporte que d'un seizième. — Cependant, on ne put bientôt plus satisfaire aux demandes toujours croissantes des services publics, et Napoléon, malgré la disette des officiers de toute espèce, n'en devenait pas moins très presssant et très impérieux dans ses demandes, surtout en ce qui concernait le service de l'artillerie. Le conseil de perfectionnement avait proposé de porter le nombre des élèves à 400; l'empereur fit répondre qu'il ne pouvait pas allouer les 200,000 fr. que cette mesure exigeait, et, le 30 août 1811, il décréta que l'artillerie ne tirerait désormais ses élèves que de l'école militaire de St-Cyr, du Prytanée de la Flèche, et de tous les lycées de l'empire; que le corps du génie continuerait de prendre à l'école Polytechnique tous les sujets nécessaires à tous ses besoins, et qu'après ce choix les autres élèves seraient donnés aux ponts-et-chaussées, aux mines, aux poudres et salpêtres et aux autres services civils. Ce décret établissait une espèce de recrutement forcé; il produisit un très mauvais effet dans l'école, et porta le découragement parmi les élèves. Nous devons cependant nous empresser d'ajouter que Napoléon ne tarda guère à l'oublier; car, à diverses époques, il prit à l'école pour fournir à l'artillerie jusqu'à 210 sujets. — En 1812, le directeur des études, Gay de Vernon, fut admis à la retraite, et remplacé provisoirement par Malus, officier d'un rare mérite. Celui-ci mourut, et eut pour successeur Darivan, élève de l'école et officier du génie, mais les fonctions de commandant en second furent remplies par le colonel d'artillerie Greiner. Alors aussi, notre honorable et savant collaborateur M. Ferry, qui, avant Malus, avait exercé l'emploi d'examinateur pour la physique et les arts graphiques, reprit ses fonctions. En 1812 et 1813, l'école fit l'expérience du nouveau plan d'études adopté en 1811, à la suite des nombreuses réclamations élevées par le conseil de l'école de Metz. Le conseil ajouta seulement au programme que des questions seraient faites sur les six premières questions de la géométrie descriptive.— Ces additions au programme ne diminuèrent pas le nombre des concurrents, et les désastreux événements qui s'étaient succédé depuis la retraite de Moscou jusqu'à la funeste journée de Leipzig, n'avaient pas ralenti les soins du conseil. Il voulait que les cadres de l'artillerie et du génie pussent se remplir au fur et à mesure que des pertes glorieuses les diminueraient. Ces pertes exaltaient en quelque sorte le patriotisme des élèves, et, dès les premiers jours de l'année 1814, l'école, pour sa part du tribut volontaire que la France s'imposa, avait offert huit chevaux d'escadron tout équipés pour l'artillerie à cheval. Cette offre fut bientôt suivie de la demande faite au nom des élèves, d'aller immédiatement combattre dans les rangs de l'armée. La réponse de Napoléon fut, dit-on, qu'il n'était pas réduit à *tuer sa poule aux œufs d'or*. Néanmoins, vers le milieu de janvier 1814, il fit dire au gouverneur de l'école qu'il désirait placer des élèves dans l'infanterie de sa garde. Le gouverneur lui fit entendre qu'en cas d'émeute ou de malheur, les 300 élèves seraient d'utiles auxiliaires de la garde nationale de Paris pour protéger la France et le fils de Napoléon, surtout s'il voulait confier à ces jeunes gens une batterie de six bouches à feu. L'homme le plus impatient de toute contradiction se rendit à ce sage avis. Un decret impérial ordonna la formation d'un corps d'artillerie de la garde nationale, lequel devait consister en 12 compagnies, dont trois composées des élèves de l'école Polytechnique. L'entrée dans l'école des 12 pièces de canon desti-

nées à cette branche d'instruction nouvelle fut saluée par eux des plus vives acclamations. De nombreux détachements furent commandés chaque jour pour le service des batteries qui défendaient les abords de la capitale; et les élèves qui n'étaient pas occupés à la garde des barrières s'exerçaient sans relâche à la manœuvre du canon. Ainsi s'écoulèrent le mois de février et presque tous le mois de mars. Cependant, les corps d'armée des maréchaux Mortier et Marmont, poussés par des forces très supérieures, n'étaient plus le 28 mars qu'à une ou deux marches de Paris, et il était facile de prévoir qu'une action aurait lieu sous ses murs. On organisa en toute hâte une réserve mobile de 28 bouches à feu, qui fut servie par les élèves, auxquels on joignit 30 canonniers de la garde, pour faire l'office de pointeurs et de chefs de pièce. Cette réserve fut placée, le 29 mars, à la barrière du Trône. — Le 30, pendant que les deux maréchaux, avec une poignée de soldats, disputaient aux nombreuses divisions russes et prussiennes les hauteurs qui dominent Paris, du nord au levant, l'artillerie de réserve se porta, vers onze heures, sur le chemin de Vincennes, d'où elle commença un feu assez vif contre la gauche de la ligne ennemie. Aucune troupe d'infanterie ou de cavalerie n'avait été commandée pour soutenir ce mouvement, à l'exception de quelques gendarmes à cheval qui furent détachés vers la droite pour éclairer le flanc de la batterie. — Tout à coup ces gendarmes reparaissent, suivis de plusieurs escadrons russes, qui, d'après la situation des lieux, ne furent aperçus et reconnus pour ennemis que lorsqu'ils atteignaient déjà les pièces les plus avancées. Celles-ci les accueillent d'une décharge presqu'à bout portant, et se retirent avec précipitation vers la barrière du Trône; mais, resserrées dans un étroit espace, elles s'embarrassent entre les pièces qui n'avaient pas encore commencé le mouvement; les caissons se mettent en travers, et toutes les voitures se trouvent pelotonnées de telle sorte que la cavalerie ennemie, ne pouvant pénétrer dans cette barricade, est obligée de la tourner. Alors les élèves parviennent à dégager deux pièces, dont le feu, joint à celui de l'artillerie en position près de la barrière, force les lanciers russes à la retraite. Au même instant, un escadron de cuirassiers français se met à leur poursuite, leur reprend deux canons, qui, aventurés au-delà de la route, avaient été abandonnés; et les élèves, traînant eux-mêmes les mêmes pièces demeurées sans chevaux, recommencent le feu, pour ne plus le cesser qu'à la fin de l'action. Il y eut deux tambours tués, un officier, et onze élèves blessés de coups de sabre ou de lance (le lieutenant Rostan et les élèves Deroys, Léger, François, P. Leclerc, Garcerie, Lenfant, Daudelin, Castaignède, D. Villeneuve, Gournand, Salomon), et six emmenés prisonniers (Becquey, Forfait, Dorsenne, Duclos, T. Proust et Payn). Huit autres furent brûlés par l'explosion de quelques gargousses (Jos. Petit, Bonneton, De Cullion, Dupuis, Honcau, Reydellet, Moultson et Menjaud), accident qui doit d'autant moins surprendre de la part d'artilleurs aussi inexpérimentés qu'ils n'avaient pas été conduits une seule fois à l'exercice du tir, de peur d'alarmer les habitants de la capitale. — A onze heures du soir, les élèves, qui étaient toujours dans la même position, près de la barrière du Trône, reçurent l'ordre de partir à l'instant même et de se diriger vers Fontainebleau. Mais plusieurs jours d'un service pénible et les fatigues de la journée avaient tellement épuisé leurs forces qu'il eût été impossible à la plupart d'entre eux de soutenir une marche nocturne et forcée. Plus des deux tiers se dispersèrent dans Paris et furent recueillis par des parents ou des amis. Les autres, au nombre de 76, suivirent le mouvement de la garde jusqu'à Fontainebleau, d'où ils furent envoyés à Orléans, puis à Blois, où ils prirent leurs quartiers dans le Lycée de cette ville. — Le jour même qu'ils y arrivaient, tout avait pris en France une face nouvelle. Louis XVIII était monté sur le trône. Le colonel Greiner, qu'une douloureuse infirmité avait

retenu à Paris, demanda au ministre de donner l'ordre aux élèves, disséminés dans la capitale, de rentrer à l'école pour y continuer leurs études. Le même ordre fut expédié à ceux qui étaient à Blois; et le 18 avril, l'enseignement avait repris son cours ordinaire. — Ce n'est pas que tous les élèves fussent alors arrivés. De 346, dont l'école était composée au commencement de l'année, il ne s'en était présenté qu'un peu plus de 200. Une vingtaine, parmi lesquels se trouvaient plusieurs blessés du 30 mars, avaient obtenu des congés pour leur santé. Plus de 60 envoyèrent successivement leur démission. Les uns, devenus Français par la conquête, avaient perdu cette qualité par la rétrocession; les autres, qui n'avaient cherché dans l'école qu'un refuge contre la conscription militaire, ou qui ne trouvaient plus dans le métier des armes la perspective brillante qu'il leur offrait naguère, allaient tenter les carrières nouvelles que la paix venait de rouvrir aux arts, au commerce et à tous les genres de spéculations. Seize autres furent admis dans la maison militaire du roi. Ces retraites volontaires étaient au reste des plus opportunes. Au milieu de tant de réductions qui s'opéraient alors dans tous les services, à peine osait-on espérer des emplois pour une partie des 87 élèves que l'on comptait alors dans la division de seconde année. Il fallut beaucoup d'instances et de démarches pour en faire admettre quelques-uns dans l'artillerie, le génie et les ponts-et-chaussées; encore le nombre en fut-il borné d'abord à 33, et porté plus tard à 53, grâce à de nouvelles sollicitations du gouverneur. — Ce gouverneur n'était plus *Lacué*, que son devoir, comme ministre de Napoléon, avait obligé de quitter Paris à l'approche des armées alliées. Le gouvernement provisoire lui avait donné pour successeur le général *Dejean*, premier inspecteur du génie. Ce choix fut dignement apprécié par l'école. Mais dix années d'une administration sage et paternelle, et tant de soins vigilants, que n'avaient pu même ralentir les soins plus nombreux et plus graves d'un laborieux ministère, assuraient à l'ancien gouverneur un tribut légitime de gratitude et de regrets. Le conseil lui exprima ces sentiments dans une lettre qui accompagnait l'envoi de la collection complète des ouvrages publiés par l'école Polytechnique. Cette collection fut aussi présentée, dans le même temps, au magnanime empereur Alexandre, qui l'accepta en témoignage de sa haute estime pour une institution dont il avait attiré, peu d'années auparavant, quelques anciens élèves à son service. — Ce fut en 1814 (24 septembre) que le duc d'Angoulême visita pour la première fois l'école. Elle lui fut redevable d'une augmentation dans le nombre des emplois accordés aux élèves qui avaient terminé le cours d'études. — Lorsque l'Europe entière fut ébranlée une seconde fois par le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, et que le sol français fut encore envahi par un million de soldats de toutes nations, les élèves furent de nouveau formés en compagnie d'artillerie, exercés à la manœuvre et au tir des bouches à feu, et enfin obligés à un service militaire sous les murs de la ville, jusqu'au 3 juillet, jour où Louis XVIII rentra dans Paris. Les études reprirent: 70 élèves, d'après leur examen, furent jugés en état d'être admis aux écoles spéciales. Le ministre de l'intérieur fit supprimer dans le programme l'article relatif aux qualités physiques exigées des candidats, et porta à 220 le complet des élèves. — C'est pendant les 3 trois mois de sa seconde domination que Napoléon visita l'école Polytechnique, et ce fut à l'occasion de cette visite que l'école obtint pour sa bibliothèque un exemplaire de la *Description de l'Egypte*, demandé inutilement jusqu'à cette époque, quoique la plupart des coopérateurs de ce grand ouvrage fussent sortis de son sein. — A la fin de cette année, des changements importants eurent lieu dans le personnel: Hassenfratz, démissionnaire, fut remplacé par Alexandre Petit; Lacroix, par Poisson; Arago devint professeur titulaire du cours de géométrie descriptive; J. Binet succéda à Poisson dans les fonc-

tions de professeur de mécanique ; Cauchy professa le cours d'analyse. — Quoique le 15 mars 1816 le conseil de perfectionnement s'empressât de rendre bon témoignage de la conduite des élèves, il n'en arriva pas moins que le 12 avril ces élèves furent en état d'insubordination et que le 13 ils étaient licenciés. L'acte qui donna lieu à cette mesure rigoureuse fut la suite d'une faute grave à laquelle avaient pris part un grand nombre des élèves de première année. Le gouverneur ayant demandé d'infliger à plusieurs d'entre eux une simple punition de discipline, les autres s'y opposèrent en demandant que la punition fût générale comme l'avait été la faute ; il y eut résistance ; la voix du chef de l'école fut méconnue. Une ordonnance royale qui prescrivait le licenciement fut le prompt châtiment de l'école. Il y eut ensuite réorganisation, et en 1817 les élèves qui se trouvaient à l'école à l'époque du licenciement purent concourir pour les écoles d'application. — L'ordonnance de réorganisation, à la date du 4 septembre, place l'école sous la protection du duc d'Angoulême ; elle ne permet que 3 années de séjour au lieu de 4, supprime tout l'appareil militaire, porte la pension à mille francs; 24 bourses sont établies; les fonctions d'examinateur pour l'admission sont déclarées incompatibles avec celles de professeur et de répétiteur ; la composition du conseil de perfectionnement éprouve quelques modifications ; l'emploi de nouveau directeur est confié à M. le b^on Bouchu, etc. Cette ordonnance fut suivie des mesures nécessaires pour que l'école pût reprendre ses travaux le plus promptement possible. — En 1822, on revint, après avoir longuement débattu la mesure, au casernement et aux formes sévères du régime militaire. Le comte de Bordesoulle fut nommé gouverneur. — Le ministre de la marine, le marquis de Clermont-Tonnerre, obtint du roi une ordonnance qui autorisait l'admission annuelle de 6 élèves dans le corps des officiers de la marine royale, et on ouvrit ainsi une nouvelle carrière aux élèves de l'école. En 1827, l'emploi d'administrateur, vacant par la retraite de Dubays, fut donné au sous-inspecteur Desnoyers. — A cette époque, et en partant de l'année 1826, les registres de l'école constatent que pendant 22 années il y eut 2,110 élèves admis dans les divers services publics ; 147 se retirèrent volontairement, et 114 ne purent compléter leur instruction dans le temps prescrit. — La dernière période, de 1828 à 1835 ne nous offre rien de bien saillant sous le rapport du régime intérieur de l'école; mais elle comprend l'année 1830, où les élèves prirent une part si active à la révolution de juillet. Leur conduite, leurs traits de courage, ont déjà été recueillis par l'histoire, et celle-ci est trop contemporaine pour qu'il soit nécessaire de faire ici le précis des événements que tous nos lecteurs connaissent, et dont un grand nombre ont été témoins. — Pour ne pas interrompre le cours de la narration des événements, nous n'avons pas encore présenté le tableau des pertes qu'a faites l'école pendant que le monde entier fixait ses regards sur cet établissement, ses succès et ses vicissitudes. Que de noms célèbres, que de gloire militaire elle a vus s'éteindre ! Pelletier, mort en 1797, élève de d'Arcet, membre de l'académie des sciences, s'était acquis un nom distingué par ses travaux sur la chimie; Lamblardie succomba la même année à l'excès de son zèle, et l'école a conservé le souvenir de tous les titres qu'il s'est acquis à la reconnaissance des élèves ; Charles Gardeur-Lebrun, décédé en 1801, et laisse une mémoire chérie et vénérée de tous ceux sur lesquels il avait exercé sa judicieuse et bienveillante sévérité ; Lermina le suit peu d'années après (en 1806). Il avait rempli de hauts emplois dans l'administration des finances, et il mourut aussi pauvre qu'il y était entré. Neveu est, en 1808, enlevé par une mort prématurée. A ses talents comme dessinateur, il joignait un esprit très cultivé. Cette perte fut suivie en 1809 d'une autre bien plus grande, celle de Fourcroy, qui unissait aux grandes qualités qu'exigeaient les progrès de

la chimie, l'art difficile de la rendre familière et de la propager. Il eut pour successeur Gay-Lussac. Malus, que le corps du génie comptait au nombre de ses officiers les plus braves et les plus habiles, meurt en 1812, au milieu de ses succès, au moment où ses premiers pas dans les sciences venaient d'être marqués par de brillantes découvertes. En 1818, c'est l'estimable E. Barruel, examinateur de physique et de chimie, et en 1820, Alex. Petit, professeur de physique, qui joignait aux qualités les plus précieuses pour l'enseignement, ces dons éminents de l'esprit qui appellent celui qui les possède à reculer les bornes de la science. — Si maintenant, revenant sur nos pas, nous voulons embrasser d'un seul coup d'œil le récit des événements qui ont rempli la longue période de 42 ans que nous avons soumise à nos recherches, nous verrons d'abord les développements successifs qu'a pris l'enseignement, depuis l'origine de l'école jusqu'à ce jour; il se dégage peu à peu de ces cours spéciaux qu'on y avait introduits à une époque où il fallait poursuivre d'un commun accord, et les sciences et plusieurs arts qu'elles éclairent. On remarquera que l'abolition de ces cours avait excité des regrets, et que leurs partisans avaient mis en avant diverses considérations pour demander leur maintien. On reconnaîtra que plusieurs de ces sciences, entre autres la physique et la géodésie, ont profité, à l'avantage commun des services publics, du temps laissé disponible par la suppression des cours spéciaux, qui n'intéressaient qu'un petit nombre de ces services; que les deux années qui renferment la totalité de l'enseignement sont tellement remplies qu'il serait impossible de l'augmenter d'une branche nouvelle sans en mutiler d'autres déjà trop à l'étroit dans l'espace où l'on est forcé de les resserrer; que ce défaut de proportion entre l'étendue des cours et le temps qui leur est affecté est une source continuelle de difficultés pour les deux conseils qui s'occupent du plan et des détails de l'instruction; que par cette force, inhérente à la nature des choses, l'enseignement a été ramené à ses parties vraiment essentielles; que les élèves se tiennent mieux en garde contre cette tendance observée dès la naissance de l'école, à cultiver certaines sciences de prédilection, aux dépens de celles qui leur offrent moins d'intérêt; que l'école remplit mieux aujourd'hui sa destination spéciale qu'elle ne le faisait dans le temps où des élèves qui se distinguaient se livraient plus particulièrement à une partie et négligeaient entièrement les autres; qu'enfin le régime le plus convenable pour les élèves a toujours été une question d'un haut intérêt, et qui a donné lieu à beaucoup de débats. Le régime civil et le régime militaire ont trouvé des partisans et des adversaires. D'un côté, on assure que le premier est plus propre à former des savants distingués; on allègue encore en sa faveur qu'un emploi libre des heures de repos est le meilleur délassement pour l'esprit, celui qui répare le mieux ses forces épuisées; on a même dit que les dangers dont cette liberté environne les jeunes gens par rapport aux études, à la santé, aux mœurs, étaient une épreuve utile de leurs qualités morales et intellectuelles. De l'autre côté, on fait observer qu'en admettant même que le système de casernement soit moins propre à former des hommes distingués dans telle ou telle science, ce n'est pas dans la vue d'un résultat étranger au but spécial de l'Institution qu'il faut juger du régime qui doit lui être appliqué; on représente en second lieu qu'une vie calme, régulière, uniforme, où l'on donne au repos tout le temps qui lui est assigné, est la seule qui convienne aux études paisibles de l'école: et l'on reproche au régime libre d'offrir aux élèves de trop fréquents sujets de distraction, et de les exposer à prolonger leurs soirées dans de frivoles fatigues; on a objecté aussi qu'il est avantageux pour les élèves d'avoir l'esprit débarrassé de toutes sollicitudes relatives à ces soins domestiques dont une administration paternelle et désintéressée s'acquitte mieux que l'intérêt privé, qui n'y cherche que des bénéfices; enfin,

ou en appelle aux parents, à ceux qui ne résident pas dans la capitale, et l'on demande lequel des deux systèmes leur offre plus de sécurité. — Nous avons rempli le cadre que nous nous étions tracé; notre tableau a présenté le commencement et les progrès ainsi que la situation actuelle de l'école Polytechnique, telle que l'ont faite 42 années d'expériences, et le concours des hommes si distingués qui ont présidé à l'enseignement des sciences et des arts qu'on y enseigne. Nous avons écarté l'éloge de notre historique. L'école n'a pas besoin d'être louée devant la France ni même devant l'étranger. Son plus brillant panégyrique se trouve dans les mesures prises par les nations civilisées pour imiter cette institution. L'auteur de cet article a entendu dire à l'empereur Alexandre, au congrès d'Aix-la-Chapelle, que c'était *une des plus belles institutions humaines*, et cette opinion a été partagée par tous les souverains. Comment ne pas accorder ce titre à l'établissement où il n'entrait d'abord que des sujets d'élite, sévèrement examinés, et apportant déjà, avant de passer aux écoles spéciales, une riche instruction; où il se formait de savants professeurs qui allaient ensuite distribuer dans les établissements universitaires les connaissances aussi variées que profondes qu'ils recueillaient dans les amphithéâtres de l'école; où l'on trouvait aussi des élèves tout prêts pour diriger de grandes entreprises industrielles avec les lumières de la science, si utile dans les pratiques des arts; où même enfin les membres de la haute administration, appelés à siéger un jour dans le conseil du roi, aux chambres législatives, venaient puiser, dans les cours de cette école, tous les éléments qui pouvaient leur servir à bien connaître les faits, à les apprécier et à avoir sur tous les objets de l'économie publique les opinions les plus éclairées ou les plus vraies? Comment une pareille école ne serait-elle pas à jamais l'objet d'un culte particulier pour tous les élèves qui en sont sortis, car il est à remarquer que ceux mêmes qui n'ont pas employé les richesses scientifiques amassées pendant leur jeunesse n'en ont pas moins conservé une robuste éducation de l'esprit, dont ils ne sont redevables qu'à l'emploi des méthodes de raisonnement les plus rigoureuses et à l'habitude d'un travail assidu, opiniâtre, mais où la variété des objets introduisait en même temps une sorte de délassement. Nul doute que cette culture donnée à l'intelligence, aux facultés de chacun, ait dû laisser des traces profondes, et c'est ce qui a fait reconnaître à tous les élèves que quelque fugitive que fût l'instruction qu'on y recevait, quelque application qu'on en fît dans la société, on ne pouvait pas dire qu'on n'était redevable de rien à l'école Polytechnique. Voilà les faits qui composent le panégyrique de cet établissement. Voilà ce qui justifie l'opinion publique et qu'on peut formuler ainsi : La société Polytechnique n'est pas seulement une institution éminemment nationale, elle a commencé une nouvelle ère, à partir de laquelle les savants, ainsi que la science, sont devenus plus utiles et plus populaires. V. de Moléon.

École des ponts-et-chaussées. Les institutions les plus utiles sont l'ouvrage du temps; elles n'arrivent à leur état de perfection que par les effets lents et successifs de l'expérience, et toutes ont besoin d'attendre les circonstances et les hommes pour vaincre la routine, qui retient les arts dans l'enfance, et les variations, qui ne laissent pas mûrir les fruits de l'expérience. — Le corps des ponts-et-chaussées, plus que tout autre, eut à se ressentir de cette loi commune, car, bien que son existence de fait soit démontrée par d'anciens témoignages, il attendit plusieurs siècles cette organisation régulière dont la France est redevable à deux hommes également célèbres, Trudaine et Perronet. C'est en 1739 que le département des ponts-et-chaussées fut confié aux soins de Daniel Trudaine, magistrat recommandable par un éminent mérite en administration. Animé de la passion du bien public, il recherchait avec un soin extrême les hommes capables de le seconder dans ses vues, et Perronet fut un de ceux dont le mérite

et la haute capacité ne pouvaient lui échapper long-temps.—L'organisation du corps des ponts-et-chaussées, telle qu'elle existait alors, était loin de remplir les conditions nécessaires. On choisissait, dans les généralités, les ingénieurs de ce corps parmi les hommes reconnus pour avoir fait preuve de talents en architectnre ou dans la pratique des constructions : ainsi, les ingénieurs, qui sortaient rarement des provinces où on les employait, ne se préparaient à l'exercice de leur art que par des études isolées, presque toujours incomplètes : la plupart même ne s'étaient jamais occupés d'études théoriques et ne connaissaient d'autres guides que l'imitation et la routine. A la faiblesse, et souvent à la nullité de l'instruction, se réunissait le grave inconvénient du manque absolu d'uniformité dans les méthodes du travail, tant pour la composition et la rédaction des projets que pour les procédés de leur exécution. On avait vu, à la vérité, apparaître un très petit nombre d'hommes prenant un essor élevé, dû à d'heureuses circonstances d'éducation, à une rare aptitude, et Perronet en offrit un exemple ; mais ces chances d'apparition, qu'on peut appeler phénoméniques, n'en laissaient pas moins subsister la nécessité absolue d'un système complet d'enseignement donné à une école commune, qui, sans arrêter l'élan du génie, élevât l'instruction moyenne à la hauteur où les besoins du gouvernement exigeaient qu'elle arrivât, et qu'elle fût maintenue. — Par suite de ces hautes et puissantes considérations, une école des ponts-et-chaussées fut instituée en 1747, et un réglement, en date du 11 septembre de la même année prescrivit les dispositions nécessaires pour mettre l'organisation du corps en harmonie avec celle de l'école. Elle fut, à son origine, composée de 60 élèves, divisés en trois classes, de vingt chacune, et dix surnuméraires. La faveur, plutôt que le mérite, décidait de l'admission des candidats, qui, ne recevant aucune condition d admission, ne subissaient pas d'examen préalable. Les élèves, une fois admis, ne suivaient que des cours extérieurs faits par les savants de la capitale. Des cours intérieurs furent ensuite institués et ouverts avant 1750, et présentèrent, avant l'institution de l'école Polytechnique, une particularité remarquable, celle du premier exemple qu'on ait à citer en Europe de l'enseignement mutuel; car le premier essai de Pestalozzi ne date que de 1775. Ainsi, dès cette époque, les élèves les plus instruits devenaient les professeurs de leurs camarades, et il ne s'élevait entre eux aucune autre distinction. Seulement, à la fin de chaque année, par suite d'un concours, les élèves prenaient des *degrés* dont le nombre leur donnait des droits au titre de *gradués*, qu'ils quittaient ensuite pour entrer dans le corps des ingénieurs, après 5 ou 6 ans d'études. — Premier directeur de cette école, Perronet, qui ne tarda pas à réunir à cette qualité celle de premier ingénieur des ponts-et-chaussées de France, en exerça les fonctions pendant quarante cinq ans environ, depuis 1750 jusqu'au 27 février 1794, époque à laquelle il termina sa longue et honorable carrière, à l'âge de 86 ans. Supprimés de fait pendant la plus désastreuse époque de la révolution, les cours de l'école des ponts-et-chaussées furent rétablis en 1791 par décret de la convention, qui prescrivait le concours pour l'admission. Mais, par suite des guerres énergiques qu'elle eut à soutenir sur toutes ses frontières, attaquées à la fois, la France fut obligée d'augmenter le nombre des ingénieurs militaires, qui était loin d'être en rapport avec ses besoins continuels. La convention, par deux lois des 9 mars et 16 septembre 1793, mit les élèves des ponts-et-chaussées à la disposition du ministre de la guerre. Par la loi du 15 fructidor an III, la convention, statuant enfin sur les points les plus importants de l'organisation de l'école des travaux publics, à laquelle fut imposé le nom d'école Polytechnique, ordonna, par un article spécial, qu'à l'avenir il ne serait admis aux écoles particulières, ou d'application des diverses sections des travaux publics, que des jeunes gens sortis de cette école, et celle des ponts-et-chaus-

sées fut rétablie sur des bases solides. — Perronet n'était plus! mais, aux regrets que laissait une si grande perte, se joignait du moins un motif de consolation. Dans le corps qu'il avait formé se trouvaient des hommes capables de continuer son ouvrage, et les choix qui suivirent en sont un témoignage. Il fut remplacé par Lamblardie, inspecteur-général, comptant d'anciens et honorables services, exercé dans la théorie et la pratique des travaux, et bien propre à diriger l'étude des sciences vers le service de l'état. Sa place, devenue vacante à sa mort, fut confiée à de Chezy, qui, réduit à un état de mauvaise santé et de faiblesse, par l'âge et l'excès du travail, succomba peu de mois après. Cet héritage fut recueilli par un ancien élève et disciple de Perronet, honoré de son affection particulière, et dont le zèle avait allégé les derniers travaux de sa vieillesse. M. de Prony, inspecteur-général, l'un des premiers professeurs de l'*École polytechnique* (*v.*), fut appelé à occuper ce poste honorable, où sont venues, vers la fin de sa carrière, le trouver les nobles récompenses de toute sa vie. — Le décret du 7 fructidor, an XII (25 août 1804), portant organisation des corps des ponts-et-chaussées, a déterminé l'institution définitive de l'école et le réglement intérieur. Depuis cette époque, aucune modification importante n'a été apportée, si ce n'est la disposition relative au casernement des élèves et à l'instruction militaire. — Aux termes de ce décret, la direction de l'école doit être confiée à un inspecteur-général : le censeur ou inspecteur et les professeurs doivent être également choisis parmi les ingénieurs les plus distingués du corps des ponts-et-chaussées. Les cours sont partagés entre 4 professeurs : le 1er enseigne la stéréotomie, appliquée à la coupe des pierres et des bois; la théorie des constructions de routes et des travaux hydrauliques; le 2me, la mécanique appliquée à l'art de l'ingénieur; un 3me, l'architecture civile et l'art des dessins relatifs aux constructions; un 4me (ingénieur des mines), la minéralogie et la géologie. On y a ajouté depuis peu un cours de droit administratif professé par un avocat à la cour de cassation. — Les élèves sont divisés en trois classes. Ils sont, pendant quelques mois de l'année, envoyés dans les départements pour y faire l'application, sur les travaux, des principes qu'ils ont reçus, seconder les ingénieurs dans leurs opérations et s'exercer sous eux à la formation des devis, détails et projets de toute nature. A l'expiration de la troisième année, les élèves cessent de faire partie de l'école pour entrer dans le corps des ponts-et-chaussées avec le grade d'aspirant-ingénieur, qu'ils conservent environ un an ou deux ans, et deviennent ensuite ingénieurs de 3me classe. — D'après des relevés exacts, faits par M. de Prony, sur les registres de l'école, il résulte que depuis sa formation jusqu'à l'époque où il fut chargé de sa direction, le nombre des élèves s'est élevé à 350; et ce nombre n'est pas la moité de celui des élèves qui, après avoir fait des études à l'école des ponts-et-chaussées, entraient dans d'autres carrières civiles ou militaires. — L'école Perronet, de 1750 à 1791, a reçu annuellement, valeur moyenne, de 18 à 19 réceptions, et fourni 8 à 9 promotions d'ingénieurs. Le nombre des élèves fournis annuellement à l'école des ponts-et-chaussées par l'école Polytechnique, depuis son institution, est de 15 et demi environ, qui, tous, à très peu près, restent dans la carrière où ils ont débuté. L'excès de ce nombre sur celui des promotions annuelles de l'école Perronet est dû en partie aux besoins des départements qui ont remplacé les *pays d'état* (*v.*), dont les ingénieurs n'étaient pas instruits à Paris. — Nous ne voulons pas terminer cet article sans rappeler ici quelques mots de l'éloge de Perronet prononcé par M. de Prony à la séance publique des quatres académies, le 24 avril 1827. — « Une de ses grandes jouissances était de se trouver au milieu des élèves de son école et des ingénieurs qui en étaient sortis : nous l'avons vu, dans certaines circonstances, verser des larmes d'attendrissement en parlant d'affai-

res qui intéressaient ce qu'il appelait sa grande famille, et il faut ajouter que cette famille lui était attachée, dévouée, comme le sont des fils reconnaissants à un père chéri. Il a reçu, en 1778, des témoignages touchants de cette affection. Les ingénieurs des ponts-et-chaussées, de tous grades, se réunirent pour faire exécuter son buste en marbre, qui est placé à l'école des ponts-et-chaussées, à côté de celui de Daniel Trudaine, et au-dessus duquel sont écrits les mots, *patri carissimo familia*. Les élèves de l'école, jaloux de manifester aussi leurs sentiments de piété filiale, firent graver ce beau portrait qu'on voit en tête de la collection de ses œuvres, avec une inscription du célèbre Diderot. » — Aux noms justement célèbres de Trudaine et de Perronet, la reconnaissance publique ajoutera le nom de *de Prony*, inscrit depuis long-temps au nombre de ceux des hommes savants qui ont illustré la France, et dont le corps des ponts-et chaussées conservera toujours le précieux souvenir. Les articles biographiques que nous nous ferons un devoir de leur consacrer reproduiront fidèlement l'histoire intéressante de leurs nombreux travaux, comme autant de titres de gloire légués à la postérité. — L'école des ponts-et-chaussées, aujourd'hui située rue Hillerin-Bertin, dans un bâtiment construit sous la restauration, pour la direction générale de la police, doit être transférée, avec la direction-générale et l'école des Mines, dans le nouvel hôtel que l'on termine quai d'Orsay, pour le ministère de l'intérieur. Cette réunion des deux écoles dans un même local offrirait l'avantage de mettre à la disposition immédiate des professeurs, des élèves et du public, les belles collections de l'école des Mines, ainsi que la collection curieuse de modèles que possède celle des Ponts-et-chaussées, et que le défaut d'espace empêche aujourd'hui d'être convenablement disposée. Cette collection renferme les modèles, parfaitement faits, de tous les travaux les plus remarquables exécutés par les ingénieurs, et de tous les perfectionnements apportés, tant en France qu'à l'étranger, au mode de construction relative à l'architecture civile et aux ouvrages d'art dépendant du service des ponts-et-chaussées (*v.* PONTS-ET-CHAUSSÉES [corps royal et ingénieurs des]).

ÉCOLE DE PYROTECHNIE (*v.* ci-après ÉCOLES RÉGIMENTAIRES, p. 129).

ÉCOLES RÉGIMENTAIRES. On donne ce nom à des écoles formées près des différents corps de l'armée, ou dans les corps mêmes, dans le but de développer ou de commencer l'instruction des hommes qui appartiennent à ces mêmes corps : elles n'ont pas toutes la même destination. En France, on distingue trois sortes d'*écoles régimentaires* : — les *écoles d'artillerie*, — les *écoles de génie*, — *et* les *écoles primaires*. — Les deux premières sont des *écoles pratiques*, dont les militaires de l'arme suivent seuls les cours, dans lesquels ils trouvent la facilité de perfectionner et de compléter leur instruction, dans l'intérêt de leur avenir. — Sous Louis XIV, l'artillerie française se bornait au régiment *royal-artillerie*, formé, en 1720, de cinq bataillons qui furent placés à Lafère, Metz, Perpignan, Grenoble et Strasbourg. Dans chacune de ces villes, il fut établi des *écoles* de théorie et de pratique. L'instruction théorique portait à cette époque sur l'arithmétique, la géométrie, l'algèbre, la mécanique, l'hydraulique, les éléments de fortifications, de mines, et enfin de l'attaque et de la défense des places. Cette instruction n'était donnée qu'aux capitaines en second, aux lieutenants, sous-lieutenants, cadets, et à un grand nombre d'officiers d'artillerie (autres que ceux de *royal-artillerie*), entretenus à l'école. Les sous-officiers canonniers et bombardiers ne recevaient que l'instruction pratique, et étaient exercés à tirer le canon, jeter les bombes, aux manœuvres de force ; et à la construction des ponts-volants : depuis cette époque et successivement, l'artillerie a reçu un développement d'organisation, qui a dû nécessiter des modifications dans le nombre et la constitution des *écoles régimentaires*. L'école de

Perpignan a été transférée à Besançon, puis celles d'Auxonne et de Toul ont été créées; et enfin un décret de la convention du 18 floréal an III a établi une huitième école à Toulouse. Bientôt après, l'école de Toul a été transférée à Rennes, et celle de Besançon à Douai. Le décret impérial du 9 vendémiaire, an XIII, a créé à Turin une neuvième école, qui postérieurement a été placée à Alexandrie. L'ordonnance royale du 12 mai 1814 a supprimé l'école de Lafère et rétabli celle de Besançon; l'école d'Alexandrie venait d'être supprimée de fait, par la restitution du Piémont à la maison de Sardaigne: ainsi, à la première restauration des Bourbons, le nombre des *écoles régimentaires* était de huit. Lors de la seconde restauration, l'école de Besançon et celle de Grenoble furent remplacées par celles de Lafère et de Valence, et l'école de Vincennes fut créée pour l'artillerie de la garde royale. Enfin, le nouveau remplacement de l'école d'Auxonne par celle de Besançon et la suppression de celle de Valence, puis, en dernier lieu, la création de celle de Lyon, ont maintenu à neuf le nombre des *écoles régimentaires* d'artillerie, qui sont établies à Besançon, à Douai, Lafère, Lyon, Metz, Rennes, Strasbourg, Toulouse et Vincennes. — Chacune de ces écoles est commandée par un maréchal-de-camp de l'arme, ayant sous ses ordres un lieutenant-colonel, sous-directeur de l'école: un professeur et un répétiteur de sciences mathématiques, un professeur de dessin et de fortifications, deux gardes d'artillerie et un maître artificier en composent le personnel. Il est affecté à chaque école régimentaire d'artillerie, sous le nom d'*hôtel de l'école*, un bâtiment où sont réunis les salles et établissements nécessaires pour l'instruction théorique des officiers et sous-officiers de l'arme, tels que salles de théorie et de dessin, bibliothèque, dépôt de cartes et plans, cabinet de physique et de métallurgie, laboratoire de chimie et *salles de modèles*. Le polygone affecté à chacune des écoles pour l'instruction des troupes de l'arme a assez d'étendue pour fournir, au besoin, une ligne de tir de douze cents mètres dans le sens de la longueur, sur une largeur moyenne de six cents mètres. Son emplacement est tel qu'il gêne le moins possible les communications du pays, dans la partie où il est situé. Il contient les bâtiments et hangars nécessaires pour mettre en sûreté les objets d'approvisionnement des batteries et pour loger la garde pendant la saison des écoles. — Dans l'école où se trouve le bataillon de *pontonniers* (*v.* ce mot), un capitaine de première classe de ce bataillon est directeur de la portion d'équipage de ponts nécessaire à l'instruction du bataillon, ainsi que du matériel d'artillerie affecté à cette instruction; il lui est adjoint un lieutenant en premier. Il y a en outre un garde de troisième classe pour être chargé du service de ce parc. — L'instruction des troupes de l'arme se divise en instruction théorique et en instruction pratique. Le cours annuel de l'instruction se divise par semestre en instruction d'été et en instruction d'hiver. L'instruction d'été commence, suivant les localités, du 1er avril au 1er mai; l'instruction d'hiver commence du 1er octobre au 1er novembre. L'instruction théorique a lieu plus particulièrement pendant le semestre d'hiver, et l'instruction pratique pendant celui d'été, sauf les théories sur les manœuvres et sur les travaux d'artillerie, qui sont faites comme dans le semestre d'hiver. — Une ordonnance royale du 19 mai 1824 a prescrit la formation, près d'une des *écoles d'artillerie régimentaires*, d'une *école de pyrotechnie* destinée à former des artificiers militaires. L'état-major de cette école est composé d'un chef d'escadron d'artillerie, directeur de l'instruction, d'un capitaine, de deux lieutenants de 1re classe et de quatre maîtres artificiers. Le directeur de l'école est chargé de l'instruction sous les ordres du maréchal de camp commandant l'*école régimentaire*, auquel il doit adresser ses rapports. Chaque année les divers régiments d'artillerie envoient à l'*école de pyrotechnie*

trois hommes pris parmi les canonniers intelligents, les artificiers ou brigadiers, et les maréchaux-des-logis nouvellement promus. La durée des cours est de deux ans, à l'expiration desquels les élèves sont dirigés sur leurs corps respectifs. L'instruction théorique se compose, 1° de cours d'écriture et d'arithmétique; les leçons d'écriture consistent en dictées des cours d'artifices; 2° de leçons de pyrotechnie proprement dite; 3° d'un cours de chimie élémentaire, suivi par les maîtres artificiers et par ceux des élèves qui en sont reconnus susceptibles. L'instruction pratique consiste en manipulation d'artifices. Les élèves sont successivement exercés à la confection de toutes les espèces d'artifices de guerre, et sont distribués, pour ces travaux, de manière à ce qu'un homme qui est à sa seconde année de séjour à l'école travaille toujours avec un des nouveaux admis, et le dirige dans l'exécution des manipulations. — Quelques lieutenants des régiments, qui présentent le plus de dispositions pour l'étude de la pyrotechnie, sont envoyés à cette école, et y sont employés au bout d'un certain temps à seconder les officiers-professeurs dans les cours. — L'*école de pyrotechnie* a été établie près l'*école régimentaire d'artillerie* de Metz. — Lorsque les troupes du génie faisaient partie du corps de l'artillerie, elles recevaient dans les *écoles régimentaires* de cette dernière arme l'instruction spéciale qui leur était nécessaire. Ainsi, indépendamment de l'instruction théorique qu'elles suivaient en commun avec les troupes d'artillerie, elles étaient exercées aux travaux des fortifications, des mines, de l'attaque et de la défense des places; mais lors de la séparation des deux armes (v. Génie) et de la création des bataillons de sapeurs, trois *écoles régimentaires du génie* furent créées à Arras, Metz et Montpellier, où elles ont été maintenues lors des organisations et réorganisations successives de l'arme du génie. Chacune de ces écoles est placée sous la direction du colonel du régiment du génie, qui tient garnison dans la ville où elle est située : elle est commandée par un chef de bataillon de l'arme, ayant sous ses ordres un capitaine également de l'arme. Le personnel se compose d'un professeur de mathématiques, d'un professeur de dessin, d'un professeur de lecture et d'écriture, et de deux gardes du génie. Les sous-officiers et sapeurs ou mineurs peuvent recevoir à l'*école régimentaire du génie* le degré d'instruction nécessaire pour être en mesure de subir les examens de présentation pour l'école polytechnique. La loi leur laisse la faculté de se présenter jusqu'à l'âge de 25 ans. — L'article 62 de la loi du 5 septembre 1798 prescrivait la formation, dans tous les corps de l'armée, aussitôt que les circonstances le permettraient, d'*écoles d'instruction* pour les officiers, sous-officiers et soldats : l'organisation de ces écoles devait être déterminée par une loi. Soit que les circonstances ne l'aient pas permis, soit tout autre motif de préoccupation ou d'empêchement, le directoire, le consulat, l'empire, perdirent de vue cette prescription, et la loi tant promise ne parut jamais. — Il appartenait au maréchal Gouvion-St-Cyr, dont la sollicitude s'étendait au bien-être du soldat, de réaliser le vœu de la loi du 5 septembre 1798. Par ses soins, des écoles furent créées dans les régiments de toutes armes, pour l'instruction des sous-officiers, soldats et enfants de troupes. Ils y sont exercés aux principes de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique. Des inspecteurs généraux d'armes s'assurent chaque année du degré d'instruction des sujets qui suivent les leçons des *écoles régimentaires* et de leurs progrès. Les régiments dont les écoles sont le plus suivies et avec le plus de succès sont mentionnés au *Journal militaire*. Une instruction ministérielle du 18 juin 1835 annonce qu'au 1er janvier 1836 l'école des soldats et celle des sous-officiers seront dirigées d'après un nouveau système d'enseignement. — Il y a aussi dans chaque régiment une *école d'escrime*, une *école de danse*, et enfin une *école de natation*, lorsque le lieu de

la garnison le permet. Des officiers désignés par le colonel sont chargés de la direction de ces écoles, dont la durée des leçons et les époques auxquelles elles ont lieu sont déterminées par le chef du corps. MARLIN.

ÉCOLE DE SANTÉ (v. ÉCOLES DE MÉDECINE).

ÉCOLE DES SERVICES PUBLICS (v. ÉCOLE POLYTECHNIQUE).

ÉCOLE DES TRAVAUX PUBLICS (v. ÉCOLE POLYTECHNIQUE).

ÉCOLE DE TROMPETTES. Dès le commencement du règne de Louis XV, on avait reconnu l'utilité, pour les corps de cavalerie, d'un établissement destiné à leur fournir de bons trompettes; mais les embarras politiques et financiers de cette époque n'avaient pas permis de s'en occuper. Il était réservé au ministre Le Blanc de doter la cavalerie d'une institution qui lui manquait essentiellement. — La première école de trompettes, créée le 1er juin 1731, fut placée à l'hôtel royal des Invalides, et mise, sous le rapport de la surveillance disciplinaire, sous les ordres d'un maréchal-des-logis; on confia l'instruction des élèves à un maître-trompette et à un aide-maître-trompette, tous deux pris parmi les invalides de l'hôtel. Nourris et blanchis comme les braves au milieu desquels ils faisaient leur apprentissage, les élèves recevaient en outre un supplément de 2 sous de solde par jour. — Cette école, transférée à Strasbourg dans les premières années du règne de Louis XVI, fut supprimée le 17 mars 1788, après 57 années d'existence. Recréée en 1793, on la composa, à cette dernière date, de 100 élèves, placés sous la surveillance d'un commandant et d'un maréchal-des-logis; l'instruction fut confiée à 4 prévôts. Ces élèves, pris depuis l'âge de 16 à 18 ans, recevaient la même solde que les cavaliers de l'armée. — L'école des trompettes subit une nouvelle organisation le 9 septembre 1799. Elle conserva le même nombre d'élèves, placés sous la direction d'un commandant, de 12 instructeurs et de 6 sous-officiers. Réunie à l'école spéciale de St-Germain, le 8 mars 1809, elle en forma une section, et fut supprimée avec elle le 30 juillet 1814. — Cette institution, si nécessaire aux régiments de cavalerie, qui y puisaient d'excellents trompettes, ne pouvait rester long-temps oubliée : on la recréa à Versailles, le 15 novembre 1823, en même temps que l'école d'application de cavalerie, dont elle forma également une section. On lui donna alors un capitaine-directeur, 4 trompettes maréchaux-des-logis, 4 maréchaux-des logis surveillants, un professeur de mathématiques, un maître d'écriture, de lecture et d'arithmétique. Cette section était sous les ordres du colonel commandant l'école d'application. — Depuis 1823, les élèves trompettes n'ont pas cessé de faire partie de l'école de cavalerie, dont ils ont suivi les différentes organisations. Leur instruction actuelle se compose des connaissances musicales propres à former des trompettes brigadiers et des trompettes maréchaux-des-logis; de leçons d'écriture, de mathématiques, d'escrime à pied et à cheval, d'équitation et de gymnastique (v. ÉCOLES DE CAVALERIE). SICARD.

ÉCOLES DES TROUPES À CHEVAL (v. ÉCOLE DE CAVALERIE).

ÉCOLE VÉTÉRINAIRE d'Alfort (v. les articles ALFORT et VÉTÉRINAIRE [Art]).

Des écoles considérées comme direction, secte, doctrine, etc.

ÉCOLES HISTORIQUES (v. le mot ÉCOLE, p. 64, et l'article HISTOIRE).

ÉCOLES LITTÉRAIRES. Le goût des lettres est un besoin que l'homme de tous les pays, de tous les siècles, a voulu satisfaire, soit en communiquant sa propre pensée par écrit, soit en s'inspirant par la lecture d'une pensée étrangère. Ce désir de gloire et d'émotions, commun à tous les peuples, a cependant varié autant par le principe qui le faisait naître que par la forme qui le reproduisait : ainsi, chez les nations orientales et méridionales, l'exaltation de ce sentiment se manifeste le plus habituellement sous la forme poétique; au nord, où les intem-

péries avertissent journellement l'homme de sa misère et de son néant, où il se replie davantage sur lui-même, la littérature prend un caractère plus positif et plus sérieux. De là les deux grandes *écoles littéraires* qui partagent l'Europe et la France, dont la littérature participe de la position intermédiaire que son sol occupe géographiquement. L'un de ces systèmes, venu originairement d'Orient, amélioré par les Grecs, adopté par les Latins, a été imposé par cette nation belliqueuse aux peuples qu'elle parvint à soumettre, et a donné naissance à l'*école classique* (*v.* Classiques). L'autre, né dans les glaces du Nord, où il a été de nouveau refoulé par l'invasion romaine, fait encore ressentir à de longs intervalles son influence grave, sombre et farouche, aux esprits avec lesquels il se trouve avoir quelque analogie. Sur ce système est fondée l'*école romantique* (*v.* le mot Romantisme). — Il est vrai que l'espèce de persécution que cette littérature a longtemps éprouvée, que son caractère rude et mélancolique, que son principe de l'éternité des ames, semblent lui donner plus d'analogie avec la religion chrétienne qu'avec les brillantes fictions du paganisme mythologique. Aussi les nations du Nord ont-elles adopté cette doctrine littéraire, vague, indéterminée, parce qu'elle n'a été consacrée par aucun ouvrage didactique, ne pouvant pas l'être; tandis que les nations du Midi, sans se conformer rigoureusement aux préceptes des Grecs, constatés par Aristote, ont du moins adopté ses principes généraux, parmi lesquels l'observation de la beauté est le plus important. Une autre cause s'opposait encore à l'adoption populaire de la doctrine d'Aritoste chez les nations du Nord. Tandis que les dieux d'Homère, que la mythologie, gouvernaient la plus belle partie et la seule civilisée de l'Europe, la Gaule septentrionale, la Bretagne, la Germanie, la Scandinavie, suivaient presque uniformément une autre croyance depuis les siècles les plus reculés. La religion celtique, peut-être encore originaire de l'Inde, transmise et modifiée par l'*Edda* (*v.*), fut immédiatement remplacée, dans les contrées du nord de l'Europe, par le christianisme. Elles restèrent conséquemment étrangères à la mythologie, et leur religion première perce encore aujourd'hui dans l'opposition qui n'a cessé de se manifester chez les nations contre le système d'Homère et l'autorité d'Aristote. — Ces deux grandes écoles se sont ensuite subdivisées en écoles particulières, selon la direction donnée par les maîtres : on dit l'*école de Schiller* et *de Goethe*, *de Corneille* et *de Racine*, etc. En France, où nous bornerons exclusivement nos recherches, l'*école gauloise* fut abandonnée pour l'imitation des anciens, sous François Ier, précisément au moment où ce souverain exigeait que les actes publics fussent écrits en français au lieu de continuer à l'être en latin ; ce qui peut paraître contradictoire. Mais c'est que la langue se formait, que le style gaulois s'oubliait, et que les ouvrages écrits en cette langue n'étaient plus même compris, puisque *Marot* prit la peine de mettre le *roman de la Rose* en *beau langage*. *Ronsard*, suivant les préceptes consignés par son ami Joachim du Bellay dans *L'illustration de la langue française*, porta le dernier coup à la littérature gauloise, et fit école. L'*ecole de Malherbe*, à son tour, fit oublier et mépriser celle qu'avait fondée Ronsard ; et nous voyons dans la *Défense de la poésie et du langage des poètes*, composée par Mlle de Gournay, et publiée en 1626, les regrets qu'elle manifeste de cet abandon. L'école de Malherbe fut remplacée par celle de *Boileau*, qui fut remplacée par celle de *Voltaire*, puis de *Delille*, etc., etc. Je ne parle que des poètes, parce que la différence qui existe entre leurs ouvrages est plus tranchée que celle qui se fait remarquer entre les prosateurs, et pour ne pas d'ailleurs multiplier les citations. — Il est évident qu'en suivant les progrès que fait chaque société, des changements s'opèrent non seulement dans le langage, mais même dans le cours des idées ; les hommes apprennent à déguiser leurs passions ; les mœurs modèlent les caractères non

moins que la manière de les développer, la science empiète sur l'imagination, qui s'appauvrit à mesure que l'art s'enrichit de moyens nouveaux; alors *la forme* prend une importance qu'elle n'avait pas dans l'origine, le *but* primitif de l'art disparaît, et l'on s'arrête au *moyen* : c.-à-d. qu'après avoir remarqué que les écrivains, considérés comme modèles, avaient réussi à l'aide de certaines formes, on s'est appliqué à reproduire ces mêmes formes; l'espèce de perfection monotone qu'acquièrent par la suite des temps des auteurs attentifs à reproduire de la même manière les mêmes qualités, les mêmes *effets* de style, amène la satiété : on cesse d'étudier les modèles dont on oublie le but, et l'on forme une *nouvelle école*. — Quant à la nécessité de suivre une école quelconque, elle est inévitable : le mépris de toute doctrine, méthode ou système, qu'affecte l'écrivain qui a la prétention de s'y soustraire, équivaut à celle de tout savoir sans avoir jamais rien appris. L'accepion, détournée de son vrai sens, que l'on a voulu donner au nom d'*école romantique*, c.-à-d. *absence de toute école*, est un non sens. Quel inconvénient d'ailleurs y a-t-il à suivre une école? La médiocrité qui s'astreint à des préceptes évite les écarts où elle tomberait si elle était livrée à elle-même; et le génie qui commence par s'y soumettre les modifie bientôt, et devient à son tour chef d'école.— Aujourd'hui qu'avec un si grand désir d'indépendance et de progrès, des auteurs ont dédaigné la route ouverte par les maîtres pour en ouvrir d'autres, en ont-ils été plus originaux pour cela? Non. Nous venons tard. La pensée a été tellement exploitée, et ses formes si diversement reproduites, qu'une idée entièrement neuve serait complètement inintelligible. Aussi, qu'est-il arrivé jusqu'ici? que, sous le prétexte d'obéir a sa seule inspiration, on a négligé l'étude de tout ce qui nous avait précédés, et que, par l'effort de son génie on a *inventé* ce qui avait été dit cent fois, et ce qui avait été autant de fois oublié; de sorte qu'au lieu de faire un pas en avant on a rétrogradé. En étudiant et en adoptant une doctrine quelconque, on eût évité ce danger, peut-être, il est vrai, pour tomber dans un autre, mais moins grave. Un homme de génie prend, s'approprie ce qui lui est convenable chez les auteurs qui l'ont précédé, ou ce que le hasard, ses recherches, lui ont fourni dans la nature; mais il n'est pas le premier qui l'ait attentivement observée, il le sait, il dissimule son larcin, il le présente sous une forme qui lui est propre, il l'individualise, *il fait* enfin *école*; on l'imite bientôt, car le génie, comme le talent, attire toujours des singes à sa suite : celui qui l'imite immédiatement peut omettre une des observations faites par son modèle; un imitateur de ce premier en oublie une autre; ceux qui imiteront le dernier s'en écarteront encore plus, et tous cependant prétendront suivre l'école du modèle primitif; ils ne feront faire aucun progrès à l'art, ils resteront stationnaires. Du reste, cette déplorable manie d'imitation servile et sans discernement, si amèrement reprochée aux partisans de l'antiquité, n'est pas spéciale à l'école classique, et elle s'appliquera d'autant plus inévitablement aux écoles du Nord ou romantiques que leur doctrine est moins arrêtée, moins régulièrement fixée. — Si l'on en vient ensuite à confondre, à mélanger dans un seul corps de doctrine les préceptes opposés de ces diverses écoles, il en résultera pour les ouvrages composés dans ce nouveau principe, on, ce qui est équivalent, sans principe, un défaut d'unité, un désordre que je ne saurais désigner autrement que par les mots d'*anarchie littéraire*. L'*éclectisme* en littérature est, certes, une bonne chose, puisqu'il satisfait au goût de chacun; mais ne l'employons pas pour la composition d'un même ouvrage.— Maintenant qu'il ne nous appartient plus de créer de nouveaux systèmes, et que nous ne pouvons faire autre chose que de suivre les routes tracées et même déjà battues, il ne nous reste qu'à choisir entre celles qui ont été ouvertes par les Grecs ou tentées

par les écrivains romantiques. La première de ces écoles, poétique, élevée, aidant à l'imagination, admettant ses créations, les colorant avec richesse et pureté, aimant la beauté, la choisissant dans le monde moral, physique et idéal, négligeant tout ce qui ne saurait agrandir ou plaire. L'autre école, savante et grave, aimant la vérité, la recherchant et la peignant sans choix, telle qu'elle se présente, doutant de ce qu'on ne saurait prouver, ne voulant plaire ni consoler, mais instruire, et repoussant enfin toute illusion. C'est-à-dire qu'il dépend de nous d'être poétiques et toujours beaux ou vrais, et souvent laids. La question de prééminence entre ces deux grandes écoles ne s'étend pas plus loin.

VIOLLET-LE-DUC.

ÉCOLES MÉDICALES (v. ci-dessus ÉCOLES DE MÉDECINE).

ÉCOLES MUSICALES. — Le mot ÉCOLE désigne généralement dans les arts la réunion des artistes auxquels on prête un caractère commun de génie ou de manière. En musique, les écoles ont été long-temps désignées par le nom national des artistes qu'elles renfermaient : ainsi, l'on disait, *école flamande*, *française*, *allemande*, *italienne*. Plus tard, on a cherché une division un peu plus philosophique, et l'on a mis en présence une *école harmonique* et une *école mélodique*, la première, plus particulièrement applicable aux compositeurs du Nord, la seconde à ceux de l'Italie et du Midi. Sans doute, cette dernière division offre plus de réalité que la première, assise sur les nationalités; cependant ni l'une ni l'autre ne peuvent aujourd'hui servir de base à une esthétique, élevée, consciencieuse. On le comprendra sans peine après avoir envisagé d'un coup d'œil rapide l'histoire de ces écoles. Probablement, si la musique de chaque peuple eût passé sans intermédiaire de la chanson populaire à la composition dramatique, les écoles nationales eussent offert des différences rationnelles; mais il n'en a pas été ainsi. — La musique, comme toutes les sortes de savoir, s'était, après la chute de l'empire romain, endormie au sein des Barbares; comme toutes les autres, elle se réveilla parmi les moines. Aussi, lors de cette résurrection, soumise à la rigueur des règles monastiques, et cloîtrée pour ainsi dire, elle ne révéla d'abord aucun de ces mouvements d'enthousiasme qui font le génie dans les arts : comme la poésie commença d'être tout anagramme, à sa renaissance, la musique fut tout contre-point. Or, le contre-point, pris pour but de l'art et non pour moyen, n'exige qu'un travail mécanique plus en rapport avec les esprits froids et patients du Nord qu'avec les imaginations mobiles et sensuelles de l'Italie. Ce fut donc aux confins de l'Allemagne, en Flandre, en Belgique, que s'éleva vers le milieu du quatorzième siècle la première école musicale. — Mais à peine ce grand art, trop long-temps oublié, eut-il fleuri sur un point de l'Europe que les autres pays vinrent y chercher des semences; de sorte que chez eux les études musicales commencèrent par implantation; mais si le Nord fut le plus hâtif à produire, en revanche, l'Italie fut la plus ardente à récolter. Ainsi, Guillelmus Dufay, le plus célèbre des contrapuntistes du moyen-âge, naquit à Chimai dans l'Hennegay ; mais c'est à Rome, c'est pour la chapelle pontificale, qu'il composa ses messes. Rocca-Rodio ne brilla dans l'école napolitaine qu'après les leçons du vieux Tinctor, et l'école vénitienne eut pour fondateur Adrien Willaert, qui était né à Bruges. — Ockenhein, autre flamand, qui fut chef d'école de 1450 à 1480; Obrecht, Josquin des Prés, Henri Isaac, dit *il Tedesco*; Goudimel, Guillelmus Guarneri Hycaert, Gafurius et Goodenbach, défrayèrent de tout enseignement et de toute composition musicale, l'Angleterre, la France, et surtout l'Italie, durant toute la durée du XVe siècle et une partie du XVIe — On le voit donc, le nom des écoles nationales était à peine inventé que déjà il était faussé par la diffusion des compositeurs et le partage que les cours des nations les plus éclairées se faisaient des hommes de talent.

Comment chaque nation musicale aurait-elle pu garder une manière propre et spéciale au milieu de ce profitable échange? Il faut donc le reconnaître, dès le point de départ, le progrès se fit en commun; mais cette marche égale de la musique parmi les peuples de l'Europe devint bien plus parallèle encore quand l'invention de l'imprimerie eut permis aux ouvrages des maîtres de se répandre partout sans dépense et en très grande quantité. — Nous ne suivrons point ici pas à pas le développement et la succession des différents maîtres qui brillèrent dans chaque école; un détail aussi minutieux ne saurait appartenir qu'à l'histoire de la musique; ici nous nous contenterons de dire que, tandis que Naples fondait en moins de vingt ans quatre écoles de musique, tandis que l'Italie entière se peuplait de laborieux et hardis compositeurs, l'Allemagne avait pour richesse Adam de Fulde, Stéphen Mala, Hermann Finck, Johann Walter, Ludwig Senfl, Benedictus Ducis, Thomas Stolzo; la France elle-même voyait Capentras, Léonard Barré et plusieurs autres élever au niveau de ses rivales sa bannière musicale, en même temps qu'en Espagne, Moralès seul représentait toute une école. — Ces diverses renommées brillèrent au XVIe siècle, vers la fin duquel deux causes donnèrent à la musique une impulsion nouvelle, savoir l'introduction du drame dans la musique, et le perfectionnement du jeu de l'orgue. Le drame lyrique surtout exerça une grande influence, parce-qu'en fixant l'attention des compositeurs sur le jeu des passions d'une part, et de l'autre sur les chants populaires, antiques débris de la mélopée grecque, il ouvrit au vrai génie de la musique le champ occupé jusque là par les subtilités du contre-point. — Une conséquence toute naturelle de cette révolution, de ce triomphe de la mélodie sur le contre-point, fut de transporter pour quelques temps la prépondérance du Nord au Sud. Dès que la musique en effet se fut adonnée au théâtre et à la chanson, l'école flamande perdit de son importance; trois noms seulement y brillent encore à la fin du XVIe siècle, ceux d'Orlando di Lasso, Ciprian di Rorey, Philippe de Mons. En Italie, au contraire, une foule de maîtres s'essayèrent à suivre des routes plus hardies, et à faire de la musique une langue qui pût parler au cœur. — Grâce à ses nobles efforts, grâce aussi à ces traditions grecques et à son ciel tout mélodique, l'Italie, il faut le reconnaître, se trouva quelques instants supérieure au reste de l'Europe; mais cet espace que ses écoles laissèrent entre elles et celles du nord fut promptement franchi par ces dernières. L'Allemagne conquit sur l'Italie le drame lyrique, aussi vite que l'Italie avait enlevé le contre-point aux flamands, et bientôt on vit les deux théâtres aller l'un vers l'autre, mêlant leurs travaux, unissant en un glorieux bouquet les fleurs diverses de leur beauté. — Non seulement bien peu de lustres s'écoulèrent entre les essais tentés par Galilée, Jac. Peri, Emil. del Cavaliere, et l'introduction en Allemagne de la déclamation grecque; mais encore, comme pour mieux confondre toute différence d'écoles, c'est sur les traces de ces maîtres que les Allemands ouvrirent leur carrière dramatique. — Ainsi, Martin Opitz, avant de chercher à rien faire de national, se contenta de traduire la *Daphné* de Rinuccini; ainsi, c'est à Venise, sous Jean Gabrielli, que Henri Schutz fit ses véritables études musicales; ainsi, c'est à Naples que Hasse lui-même, et ses chefs reconnus du théâtre allemand, au début du XVIIIe siècle, allèrent prendre le ton et emprunter leurs manières. — Hâtons-nous donc de le proclamer, les écoles nationales, n'eurent pas plus de réalité, plus de valeur esthétique sous l'empire de la musique dramatique que durant le règne du contre-point religieux. — Mais si cette première division des écoles par nationalités n'offre aucune base solide, il n'en est pas tout à fait de même de la distinction prise dans le caractère particulier, dans la propension plus ou moins marquée des compositeurs vers la mélodie ou l'harmonie. — En effet, quelque glacée qu'ait été la

science à l'époque de sa renaissance, resserrée avec le clerc dans l'enceinte du cloître, elle n'a pu cependant éteindre au dehors complètement le goût natif, ni faire oublier la musique traditionnelle des anciennes races conservée dans les chants populaires. Or, les peuples du Midi, descendants des Grecs et des Latins, ne pouvaient avoir le même système musical que les peuplades du Nord, dont l'idiome, sourd et monotone, ne connait ni accent ni quantité. Dans les langues à poésie rimée, le rhythme musical est indispensable, et le goût de l'harmonie s'ensuit naturellement; dans celles au contraire dont la quantité seule marque le vers, la mélodie seule est possible. Voilà donc les musiques du Nord et du Midi, c'est-à-dire de l'Italie et de l'Allemagne, séparées au commencement de leur renaissance par des divisions naturelles. — Le climat, d'ailleurs, cette cause génératice des diversités humaines; les mœurs, ces filles obéissantes du climat, imposent leur loi à l'inspiration de l'artiste. Sous le fécond soleil du Midi, la poésie, mélodieuse plutôt que méditative, s'inquiète avec sollicitude de l'arrangement des mots, écoute leur sonorité, et marie leurs douceurs. Tandis qu'au Nord, le poète, plus libre, plus audacieux, mais dévoré de je ne sais quel vague désir, échappe à ses sensations, et se fraie au travers de ses brouillards un chemin lumineux vers l'idéalité, celui-ci accepte sa vie, l'aime et s'y épanouit avec charme; celui-là repousse la sienne pour le songe anticipé d'une meilleure; l'un sent, l'autre rêve. De cette vérité immuable dans tous les âges, il faut bien conclure forcément qu'il est des fatalités inévitables auxquelles le génie se laisse façonner en partie, et, par suite, que la musique, une des plus nobles expressions du génie, n'a pu soustraire toute son indépendance à ces modes opposés de sentir. — Mais ces influences ne sont jamais assez fortes pour imposer aux compositeurs un signe ineffaçable de ralliement, et encore moins pour leur interdire un des moyens, une des branches de l'art. — Aussi, l'histoire des écoles nous fournit elle-même la preuve que dès que l'art des mélopées eut pris dans les temps modernes une allure de progrès, ce progrès fut partout identique, et qu'une même série de réactions parallèles fit fluctuer tour à tour entre l'Allemagne et l'Italie le règne du chant et de l'instrumentation, parce que de part et d'autre, et toujours, il naît des hommes qui brisent du pied les barrières et entraînent à leur suite les esprits imitateurs. — Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner quels furent les grands mouvements qui dirigèrent la marche de l'art. Or, on y reconnait aisément trois périodes distinctes. La première, toute savante, toute de contre-point, commence, en Flandre, gagne la France, l'Italie, le Rhin, et porte à son apogée la composition religieuse, grâce au génie des Bach, des Leo, des Durante et des Pergolèse. — La seconde période, toute de transition, s'essaie également dans tous les genres; tandis que Graun et Naumann cultivent l'oratorio, Hiller fait des pastorales et Benda compose tout à la fois de pieuses ariettes et des mélodrames. Le principal effort de cette époque, qui comprend presque tout le xvııe siècle, c'est de sortir la musique dramatique et la musique à la main des embarras du style sévère, des exigences de la fugue et de tous ses faux ornements. Dès lors, les madrigaux et les ballades, les chansons et les opéras florissent en France et en Italie. Bientôt même le style dramatique devint si prédominant que du salon il passa à la chapelle, si bien que quand Gluck et Handel s'essayèrent à perfectionner l'un l'opéra, l'autre l'oratorio, ce fut le même génie et le même style chantant qu'ils prêtèrent au drame profane et au drame sacré. — Alors commença la troisième période, que l'on peut nommer instrumentale, parce qu'elle dut surtout à l'instrumentation son immense supériorité, période durant laquelle le style expressif et les grandes ressources de l'orchestre achevèrent de tuer le contre-point et de perfectionner la déclamation grecque, d'assouplir le chant et d'en-

richir l'harmonie, de plier enfin la musique à toutes les délicatesses du sentiment et de la pensée. — La France, nous sommes obligé d'en convenir, se montra quelque temps rebelle à l'impulsion que l'Italie et l'Allemagne donnèrent d'un commun accord à la musique durant cette belle période. Lulli et Rameau avaient fait beaucoup pour l'art sans doute, mais ils avaient rendu chez nous le goût si exclusif qu'on dédaignait les œuvres d'un Pergolèse ou d'un Marcello de Capoue, comme des productions barbares indignes du beau style de nos maîtres. Il ne fallut rien moins que la spirituelle polémique de Grimm et de J.-J. Rousseau pour permettre aux bouffons de franchir les Alpes, et pour donner l'essor au génie de Philidor et de Monsigny, de Grétry et de Dalayrac. — Une fois la France ainsi remise au pas, les limites des écoles disparurent entièrement. Gluck et Piccini en signalèrent tout à la fois et la dernière lutte et la fin, puisque ce fut sur une scène française, au milieu d'un public parisien, qu'ils vinrent rapprocher et confondre les bannières de l'Allemagne et de l'Italie; et ce qu'il faut bien remarquer, c'est qu'à l'heure même où l'attribution chimérique de l'harmonie et de la mélodie, comme immuables livrées de ces grands champions, divisaient encore le monde esthétique en deux véritables camps, tout à coup Gluck et Salieri donnèrent l'exemple d'une fusion de style si complète que tout Paris s'y trompa. On se rappelle que l'auteur des *Danaïdes* ne fut reconnu qu'après douze représentations. Où donc avaient passé ces fameuses spécialités attachées comme un signalement par chaque patrie à ses compositeurs? — On le voit manifestement, l'histoire résumée des écoles musicales démontre ce que nous avons dit au début de cet article, que jamais les divisions n'en ont été jusqu'ici bien assises, et que la spécification de leurs caractères est un travail nouveau dont l'esthétique doit s'occuper. — Or, ce travail, nous allons en tracer les bases en peu de mots, car ici, arrivé que nous sommes à notre propre époque, nous croyons plus convenable à un ouvrage durable de terminer l'histoire des écoles par quelques aperçus généraux que par une critique individuelle des compositeurs contemporains. — Résumant donc ce que nous avons déjà dit, nous commencerons par poser en fait et en principe qu'aujourd'hui les pentes exclusives attribuées à telle ou telle nation sont devenues sans importance, que le progrès est partout identique, parce que depuis long-temps les hommes seuls font école, et que, sous quelque ciel qu'ils apparaissent, dès qu'un génie véritable se manifeste en eux, ils entraînent dans leur sphère l'ensemble du monde musical. Après une semblable déclaration, on conçoit aisément que nous ne soyons pas plus portés que Pascal à accepter les *catégories*, les *dénominations collectives*, surtout dans les arts, où le principal mérite est dans l'originalité. Si pourtant l'on veut à toute force des bannières qui rassemblent les talents les plus rapprochés, au moins faut-il en chercher les enseignes dans les spécialités les plus solides, les plus intimes du génie musical. Mais pour cela il ne suffit pas de s'arrêter aux modes extérieurs de l'expression; il faut avancer jusqu'à l'endroit du cœur où le génie se forme et s'exalte, il faut remonter jusques aux doctrines de l'artiste. — Là, vous surprendrez la cause et la valeur de l'inspiration, là vous rencontrerez la variété des manières découlant de la diversité des principes; là seulement, par conséquent, vous découvrirez les vraies spécialités de chaque école. — Selon les uns en effet, le seul rôle de l'art étant de plaire par des sons artistement combinés, le talent sera l'habileté de ces combinaisons et le génie leur nouveauté. D'après ce système, l'art n'est qu'une jouissance; rien de moral ne l'élève par de-là les sens. — D'autres, au contraire, pensent que le monde ne vient pas à eux seulement avec les joies communes du corps, qu'il intéresse à leur œuvre son ame et son intelligence, et dès lors la part qu'ils font à la

pensée est large et glorieuse. De ce côté, beaucoup croient en outre que l'art, pour être grand et durable, veut ne s'inspirer que de bonnes passions. Quelques-uns même ne détachent pas le feu qui les anime, leur *vis inventoria*, d'une inspiration spontanée, supérieure, presque mystique. Parmi ces derniers, quelques uns à la vérité baseront l'intérêt de leur composition moins sur les profondeurs de la pensée que sur la chaleur des sentiments. Mais qu'importe qu'ils arrivent à l'ame par ses cordes sensibles ou par son intelligence, par le drame ou par le lyrisme, pourvu qu'ils arrivent à l'ame, pourvu que leur musique fasse connaître l'unité de l'inspiration et ne divague pas entre des sensations décousues comme un souffle aventuré parmi des harpes éoliennes? — Voilà du moins deux groupes, deux écoles bien distinctes, puisqu'elles reposent sur une opposition de principes : *l'école sensualiste* d'une part, de l'autre l'école *expressive* ou *idéale*. Nous allons tâcher de les caractériser et d'apprécier leur mérite respectif; commençons par *l'école sensualiste*. — L'abbé Arnaud disait, en parlant de la musique italienne de son temps : « L'opéra est un concert dont le drame est le prétexte. » Dans ce mot réside toute la doctrine des sensualistes. Aussi, jugez leurs œuvres.—Avez-vous vu, par aventure, un jeune écolier à l'œil vif, aux mouvements pétulants, s'introduire dans l'atelier d'un peintre? Tout joyeux des belles choses qu'il découvre, l'ardeur de l'imitation bouillonne en lui ; sa vocation se manifeste infaillible : l'*anche io son pittor* va bientôt s'échapper de ses lèvres. Le nouveau Corrége s'arme des pinceaux et de la palette; puis le voilà devant une toile esquissée, qui mêle au hasard l'or, le rubis, l'émeraude, toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. Il va même jusqu'à essayer quelque figure, mais sans proportion aucune, sans dessein ; le chef-d'œuvre terminé, il se recule, il admire le jeu brillant des nuances, il dit aux autres : Voyez! — Et le plus grand nombre de s'écrier aussi : Oh! les belles couleurs! que d'éclat! quel effet magique! Heureusement pour l'artiste inspiré, il n'est pas là de renard fabuliste qui cherche une pensée sous ces reflets de lumière. — Le tableau de notre écolier, c'est l'œuvre ordinaire des artistes exclusivement sensualistes. Compositeurs à portefeuille, ils ne se soucient que médiocrement de l'ensemble : leur travail est partiel, leur inspiration ne sera jamais que l'œuvre de leurs doigts. Chez eux, tout est pour l'oreille, et rien ne pénètre jusqu'à l'esprit. Ne cherchez pas dans leurs partitions plus d'enchaînement que dans un recueil d'ariettes : l'air qui revêt une situation s'adapterait aussi bien à toute autre, car il n'est taillé à la forme d'aucune en particulier; sans lien avec ce qui précède, il est sans autorité pour ce qui va suivre. Chaque morceau de l'ouvrage traverse la scène sans s'y intéresser, et si, durant le nombre voulu de membres et de périodes mélodiques qu'il a dû parcourir en public, il a constamment excité son auditoire à trépigner et battre la mesure, s'il s'est gravé de prime abord dans la mémoire de l'habitué, son apothéose est prête ; on le proclamera digne de l'orgue de Barbarie, ce glorieux panthéon des *Pont-neufs*. — N'allez pas croire cependant que l'école sensualiste soit athée; bien au contraire, elle a un dieu très encensé, très adoré : c'est le *motif*; en revanche, elle ne croit pas au *récitatif*. Pour elle, ce n'est qu'un pont jeté d'un air à un autre; le dialogue de l'Opéra-Comique est presque aussi musical ; l'air lui-même ressemble à un rouage dont tout le mécanisme est prévu. Le *largo*, *l'andante*, *l'allegro*, arrivent à leur rang, comme les soldats d'une revue, puis le mouvement se hâte; l'arpége ou le triolet se précipitent dans l'accompagnement, tandis que le chant ricoche durant huit mesures d'un rhythme bien carré, sur les trois accords de *sous-dominante*, *dominante*, *et tonique*. Alors, voilà l'œuvre achevé ; on peut le promener par la ville; son cadre resplendit ; l'aquarelle a son fond brun et ses trois liscrets d'or. — L'école opposée n'est pas

aussi commode à ses adhérents; mais les règles qu'elle impose sont le véritable ouvrage du génie. De ce bord, on exige que tout ce qui sert au plaisir de l'oreille concoure en même temps à la marche de l'action. On veut que l'orchestre pense comme l'intelligence et parle comme la voix; que chaque phrase musicale ait sa logique immuable à la façon de la poésie et de l'éloquence. — Alors, la partition devient drame. Le coloris, le dessin, empruntent à la vie sa beauté, sa vigueur, et la composition conquiert une portée morale. La musique suspend son chaînon sublime du monde intellectuel au monde extérieur; elle peut s'entretenir seule à seule avec l'ame; c'est une langue complète et magnifique. — Voilà ce que ne voudront pas reconnaître les partisans exclusifs de l'école sensualiste. Ils nieront que le calme ou l'ardeur, la pieuse exaltation ou la méditation même, puissent naître à l'appel du musicien, comme à celui de l'orateur. — A n'en juger que sur les résultats de leur système, ils ont raison. Le plus souvent, sans le livret, leur ouvrage n'a plus de nœud, plus de sens précis. Il faut à leurs tableaux une épigraphe explicative; et cependant, par une bizarre anomalie, ceux-là mêmes qui ne conçoivent la partition qu'à mesure de la scène écrite s'inquiètent le moins du sens des mots. Ils font folâtrer le chant à travers les douleurs et les plaintes du poème. Ils n'attendent pas la situation; ils ont d'avance leurs inspirations toutes préparées. C'est au poète à étayer chacun de leurs plus abruptes motifs de mots qui ne nuisent pas plus à l'intérêt général que ces motifs intrus ne le soutiennent et ne l'augmentent. Pour eux, les paroles ne sont réellement qu'un prétexte, j'ai presque dit une excuse à la musique, et pourtant leur travail de marqueterie les rend tellement esclaves du livret qu'ils n'osent le dépasser d'une idée. — L'artiste puissant conçoit tout autrement le rapport de la musique aux paroles, leur indépendante fraternité. Sans doute, il donne à celles-ci la mélodie qui leur convient, mais il n'exige pas du dialogue un lien pour rattacher la série de ses motifs. Il fait son drame à lui seul. Le sujet une fois compris, c'est dans sa langue musicale qu'il le développe, et sa conception ainsi vivifiée devient au poème ce que l'ame et la physionomie sont au visage humain. — Les bornes de cet article ne nous permettent pas de nous étendre davantage sur notre sujet, quelque vaste et varié qu'il puisse être; mais nous croyons en avoir dit assez pour faire comprendre notre pensée, et nous allons la résumer ici. — Or, cette pensée, c'est que les seules différences véritablement essentielles, celles sur lesquelles il faut asseoir les écoles, sont dans les vues et le but même du génie, et non pas dans ses moyens; c'est que les dénominations d'écoles *allemande* et *italienne* sont vides de sens, parce que maintenant, et depuis longtemps, la marche de l'art se montre partout identique, égale, indépendante de toute limite; c'est enfin que les noms *d'harmonique* et de *mélodique* ne fournissent pas une division plus juste, parce que la mélodie et l'harmonie ne sont pas des choses qui se séparent selon la fantaisie, ou, pour parler plus vrai, selon l'incapacité d'un auteur; que ces deux beautés sont des sœurs éternellement unies et que le compositeur digne de les adorer doit invoquer tour à tour. — Plus l'art avancera, plus doit grandir cette nécessité de ne négliger aucun de ses moyens; alors il ne restera plus possibles que les divisions que nous avons dites: ceux qui flattent et bercent les sens, ceux qui éveillent et illuminent la pensée; les uns qui vont à l'oreille, les autres qui vont à l'ame, les blasphémateurs et les fidèles, les hommes de genre et les hommes de génie. G. Oliviba.

Écoles de peinture. Nous ne parlerons pas ici des diverses écoles de beaux-arts établies pour l'instruction de la jeunesse, et nous renverrons à ce sujet à l'article Arts (Beaux-) de notre *Dictionnaire* (*v.* t. III, p. 229-232). Cependant, nous croyons devoir rappeler ici l'École des beaux-arts de Paris, éta-

blie le 20 janvier 1648, sous le nom d'*académie royale de peinture et de sculpture*. Le Brun, Sarrazin et Corneille formèrent les premiers le projet de cet établissement; ils s'adjoignirent Errard, Bourdon, de la Hire, Perrier, de Beaubrun, Le Sueur, van Egmont et Van Obstal, ces deux derniers natifs d'Anvers; puis Simon Guillain. Ces douze artistes reçurent le nom d'*Anciens*, et furent chargés de donner des leçons dans l'école du modèle vivant. Charles Le Brun pensa que pour compléter l'instruction des artistes il fallait qu'ils allassent à Rome, et il obtint en 1666, sous le nom d'*académie de France*, la création d'une école où les élèves qui ont remporté les grands prix vont passer plusieurs années en Italie. D'abord, on n'y admit que des peintres et des sculpteurs; maintenant on y reçoit aussi des graveurs au burin, des graveurs en médailles, des architectes et des musiciens. Dans l'*École des beaux-arts de Paris*, on augmenta le nombre des professeurs, et on créa successivement différentes chaires pour l'anatomie, la perspective, quatre pour l'architecture, et une pour l'histoire. L'*École royale d'architecture*, qui avait été créée en 1771, a été réunie depuis à l'école des beaux-arts. Une autre *école élémentaire de dessin* a été fondée en 1766, par M. Bachelier. Mme Frère de Montison en a établi vers 1810 une particulière pour les demoiselles. Il existe maintenant plusieurs écoles des beaux-arts dans différentes villes de France: les principales sont à Lyon, Rouen, Bordeaux, Nancy, Metz, Dijon, Nantes, Orléans, Châlons-sur-Marne, Reims, Epernay, Lille, Douai, Strasbourg et Versailles.— D'autres écoles des beaux-arts ont été établies dans divers pays: celle de Florence existait dès le XIVe siècle, et portait le titre d'*académie de Saint-Luc*. Tombée en désuétude, Fr. Jean-Ange Montorsoli, religieux servite et habile statuaire, en fonda, vers 1561, une nouvelle qui reçut une autre organisation en 1785. A Pérouse, une académie de dessin fut créée en 1573; après avoir éprouvé quelques vicissitudes, elle a été rétablie dans le commencement de ce siècle. Ce n'est qu'en 1764 que l'on décréta à Venise l'institution d'une académie des beaux-arts « semblable, dit le décret, à celles des principales villes de l'Italie et de l'Europe. » Mais elle ne fut ouverte qu'en 1766. Il existe aussi des écoles des beaux-arts à Mantoue et à Modène; celle de Parme a été fondée en 1757, et, comme en France, les étrangers y sont appelés à concourir. Léonard de Vinci avait, en 1494, ouvert à Milan une école des beaux-arts; il en restait encore quelques traces quand le cardinal Frédéric, successeur de son oncle Charles Borromée, voulut raviver l'étincelle qui subsistait encore, et fit les dépenses nécessaires pour la rétablir dans un état convenable. Après la mort de son fondateur, cet établissement fut peu à peu négligé. L'impératrice Marie-Thérèse fonda en 1775 une troisième école, qui est encore aujourd'hui dans un état prospère. On sait que les Carrache ouvrirent une académie à Bologne; elle fut abandonnée après leur mort; mais en 1708 le pape Clément XI en créa une nouvelle, qui porta le nom d'*académie clémentine*, et obtint une grande renommée, qu'elle conserve encore maintenant. Une école des beaux-arts fut établie à Séville en 1661, par le célèbre Murillo; une autre école fut fondée plus tard à Madrid.—Les Pays-Bas eurent aussi plusieurs écoles des beaux-arts à Gand, à Bruges, à Anvers; enfin, il en existe aussi plusieurs en Allemagne, fondées à diverses époques dans les villes de Dusseldorf, Munich, Dresde et Vienne. — Ce dont nous allons chercher maintenant à nous occuper plus spécialement, c'est de faire connaître ce que l'on entend par le mot ÉCOLE dans son rapport avec les divisions adoptées, pour classer les artistes des différents pays, et particulièrement les peintres. On se sert aussi de la même expression dans la sculpture et dans l'architecture; mais les écoles de peinture sont bien plus nombreuses; le caractère de chacune d'elles est plus marqué et plus facile à saisir. Nous prendrons donc

ici le mot ÉCOLE pour désigner la réunion des artistes qui ont appris leur art d'un même maître, ou bien qui ont suivi les principes donnés par le premier maître fondateur de l'école, car on dit indifféremment *l'école de Bologne*, parce qu'elle fut fondée dans cette ville, où l'*école des Carrache*, parce que ce sont eux qui en furent les premiers maîtres, et que leurs principes s'y propagèrent. Nous devons cependant ajouter que si la ville natale d'un artiste est une présomption pour le placer dans l'école de son pays, ce n'est pas toujours un motif déterminant. Quelquefois on s'est conformé moins au lieu de sa naissance qu'à certaines particularités, telles que l'éducation, le style, même la résidence qu'il choisit, et aussi les élèves qu'il forma. Ces circonstances, il est vrai, peuvent être modifiées au point que plusieurs écoles pourraient également revendiquer le même peintre; mais il s'est établi un usage auquel ordinairement on doit déférer. — Les grandes écoles portent le nom des contrées où les peintres ont exercé leur art. Ainsi, on dit l'*école italienne*, l'*école allemande*, l'*école flamande*, l'*école hollandaise* et l'*école française*. On doit commencer naturellement par faire mention de l'*école byzantine*, antérieure à toutes les autres, et qui a donné des maîtres à l'Allemagne et à la Flandre comme à l'Italie, puis finir par l'*école d'Angleterre*, qui s'est formée depuis près d'un siècle, et qui a un caractère particulier. Le nord de l'Europe n'a eu jusqu'à présent que quelques peintres, la plupart étrangers, et aucun d'eux n'a formé d'école dans ces contrées. — Ces écoles se subdivisent ensuite; et dans l'école italienne, on doit distinguer les écoles florentine, romaine, vénitienne, lombarde ou bolonaise, génoise et napolitaine. L'école espagnole, que souvent on classe avec l'école napolitaine, mérite assurément bien d'être citée d'une manière particulière. L'école allemande n'a que peu de divisions, et leur caractère n'est pas facile à apercevoir; on cite pourtant l'école de Nuremberg et l'école de Cologne. Depuis quelques années on connaît aussi l'école de Dresde et l'école de Dusseldorf. Les écoles flamande et hollandaise n'ont aucune division, et l'école française n'en a pas d'autres que celles des noms des maîtres: ainsi, on dit, les écoles de Vouet, de Lebrun, de Vion, de David, de Regnaud, de Vincent, de Girodet, de Le Gros et de Ingre. — Nous allons tâcher de donner un aperçu des caractères de ces différentes écoles, ainsi que des maîtres les plus remarquables dans chacune d'elles.

Nous commencerons par l'ÉCOLE BYZANTINE, puisque c'est par des artistes réfugiés de ce pays, après la prise de Constantinople, que les arts ont été introduits en Europe. Il reste peu de travaux de ces anciens peintres, et la plupart sont anonymes; cependant on cite dans le IXe siècle un moine nommé Lazare, à qui l'empereur Théophile, protecteur des iconoclastes, eut la barbarie de faire brûler les mains pour le punir d'avoir orné des manuscrits de miniatures représentant des sujets saints. Dans le XIe siècle, on trouve un Emmanuel Transfurnari, peintre grec, dont on possède à la bibliothèque du Vatican un tableau représentant la mort de saint Ephrem; puis un moine du nom de Luca, artiste qui probablement est l'auteur de ces madones souvent attribuées à l'évangéliste saint Luc. Enfin, dans le XIIIe siècle, on parle de peintures faites par un artiste grec, du nom d'Apollonio, et d'une présentation de Jésus-Christ au temple, tableau peint sur bois par un peintre grec nommé Jean.

ÉCOLE FLORENTINE. C'est la plus ancienne des écoles d'Italie. Sans remonter jusqu'à Margaritone et Bartolomeo, nous commencerons à parler de Jean Cimabue, élève des peintres appelés à Florence pour orner l'église de Ste-Marie Nouvelle, et qui franchit les limites de l'école byzantine, dont les principes se bornaient, selon toute apparence, à s'imiter l'un l'autre, sans jamais rien changer à la peinture qui leur servait de modèle. — « Cimabué, suivant Lanzi (*Histoire de la pein-*

ture en Italie), consulta la nature; il corrigea en partie la raideur du dessin, anima les têtes, admit des plis dans les draperies, et groupa les figures avec infiniment plus d'art que les Grecs; mais son talent n'était pas propre aux sujets gracieux; ses madones n'ont pas de beauté, et tous ses anges, dans un même tableau, sont absolument semblables. » Sévère comme le siècle où il vécut, Cimabue réussit admirablement dans les têtes à grand caractère, surtout dans celles des vieillards. Ingénieux et vaste dans ses conceptions, il donna l'exemple de grandes compositions historiques. Il fit mieux encore, il sut deviner le talent de Giotto, artiste admirable, alors berger, et qui avait tracé sur une pierre la figure d'une de ses brebis. Cimabue, frappé de la vérité empreinte dans ce dessin, emmena Giotto à Florence, et bientôt l'élève surpassa son maître. « Il donna aux formes plus de symétrie, au dessin plus de douceur, au coloris plus d'harmonie. Ces mains raides, ces pieds en pointes, ces yeux effarés, qui tenaient encore du goût et de la manière des Grecs, tout devint plus vrai, plus rapproché de la nature. » C'est lui qui, le premier, réussit à faire des portraits, et c'est à lui qu'on doit la transmission des véritables traits du Dante. C'est encore à lui que l'on doit la composition de la mosaïque dite la *Navicelle*, au Vatican, et représentant saint Pierre marchant sur les eaux. Nous citerons encore, comme ayant marché sur ses traces, Buonamico, qui, à cause de son caractère enjoué, reçut le sobriquet de *Buffalmaco*, sous lequel il est toujours désigné; Bernard Orcagna, Memmi, dont les travaux sont encore admirés dans le Campo-Santo à Pise. Nous devons citer en outre parmi ces anciens peintres de l'école florentine Brunelleschi, Masaccio, Lippi et Antonello de Messine, qui, après avoir étudié à Rome, alla en Flandre pour y connaître la découverte récemment faite par Van Eyck de l'art de peindre à l'huile. Nous citerons enfin Alexandre Botticello et Dominique Ghirlandajo. Nous arrivons à la fin du XVe siècle, époque la plus brillante de l'école florentine : c'est celle où l'on voit luire les talents si remarquables de Léonard de Vinci, Michel-Ange Buonarroti, Baptiste Franco, Jules Clovio, Daniel Ricciarelli, Fr. Bartholomeo de St-Marc, André Vanucci, dit *André del Sarto*. Le caractère distinctif des peintres de cette époque est une grande pureté dans le dessin, de l'élégance dans la pose des figures, et dans l'expression une certaine austérité qui peut-être exclut la grâce, mais donne aux figures une majesté idéale qui semble élever l'art au-dessus même de la nature humaine. Plus tard, l'école florentine commença à décroître; cependant, on doit encore citer les noms de Georges Vasari, Alexandre Casolano, Antoine Tempesta, Christophe Allori, Pierre Berrettini, Pierre Testa et Jean-Paul Panini, habile paysagiste, après lequel on citerait difficilement des artistes qui aient conservé quelque chose du caractère de cette école.

ÉCOLE ROMAINE. Lanzi parle de plusieurs artistes de cette école, dont quelques-uns remontent jusqu'au XIIIe siècle. Parmi eux, on remarque Ugolino d'Orviette, Pierre de la Francesca; mais leurs noms et même leurs ouvrages sont si peu connus que nous nous contenterons de citer d'abord Pierre Vanucci, dit *Pérugin*, qui, élève de Pierre de la Francesca, alla perfectionner son talent dans l'école florentine, puis revint travailler à Rome, où il fut appelé par le pape Sixte IV. Le style de cet artiste est, suivant Lanzi, « un peu rude et un peu sec, ainsi que celui de tous les peintres de son temps. Il semble aussi un peu mesquin dans sa manière de vêtir ses figures, tant parait étroite la coupe de ses tuniques et de ses manteaux; mais il compense ces défauts par l'agrément de ses têtes, particulièrement celles des jeunes gens et des femmes, dans l'exécution desquelles il surpassa tous ses contemporains, par la grâce des mouvements et l'éclat de la couleur. Ces fonds d'azur, qui font si bien ressortir les figures, ce rosé, ce verdâtre, ce violet, qu'il sait fondre si parfaitement ensemble; ces paysages, si bien diminués

par degrés, et dont on n'avait pas encore vu de modèles à Florence ; ces édifices si bien conçus, si bien posés, offrent autant de détails charmants que l'on voit toujours avec plaisir. »—Pierre Vanucci eut un assez grand nombre d'élèves, qui, suivant l'expression de Taja, furent attachés avec une sorte de ténacité à la manière de leur maître. Leurs noms sont peu connus cependant. On se rappelle avec intérêt celui de Bernardin Pinturicchio, puis le divin Raphaël, qui certes fut la plus grande gloire de son maître. On sait que, comme ses compagnons d'étude, il suivit d'abord les traces qui lui étaient indiquées, mais ensuite il prit une autre route, et c'est lui qui donna véritablement le caractère à l'école romaine. Pureté dans le dessin, grâce dans les contours, expression variée dans les têtes, qui sont toujours nobles, toujours belles; draperies simples, composition facile, et cependant sublime ; le coloris même mérite d'être remarqué, quoique dans cette partie il ne se soit pas élevé aussi haut que Corrége et Titien. Après Raphaël, on doit citer, comme ayant honoré l'école romaine, d'abord ses élèves, parmi lesquels se trouvent Jules Romain, Jean-François Penni, Perin del Vaga, Jean de Udine, Polidore de Caravage, Bonaventure Tisi, dit *le Garofalo*, et Gaudenzio-Ferrari. D'autres peintres célèbres de cette même école sont Frédéric et Thadée Zuccaro, Nicolas Circignani, Jérôme Muziano et Frédéric Baroche. On vit ensuite Joseph Cesari, plus connu sous les noms de *Josépin* ou le *chevalier d'Arpinas*. Cet artiste, avec du génie et du talent, négligea l'étude du dessin. Ses plis de draperies furent maniérés; il ne chercha pas à rendre dans ses tableaux les effets du clair-obscur, et mit trop de monotonie dans ses figures. Michel-Ange Amerigi, dit *le Caravage*, en suivant une marche opposée à celle de Joseph d'Arpinas, c.-à-d. en cherchant à rendre la nature, négligea l'étude des statues antiques, ce qui avait été le caractère distinctif de l'école romaine. André Sacchi fut aussi l'un des bons peintres de cette école ; mais comme il exécutait avec lenteur, ses tableaux sont peu nombreux. Après lui, on doit encore citer comme des artistes de mérite Jean-Baptiste Salvi, dit *Sassoferrato*, Christophe Roncalli, dit *Pomerance*, Gaspard Dughet, dit *Gaspard Poussin*, parce que sa sœur avait épousé ce peintre illustre. Arrivé à la fin du XVIIe siècle, l'école romaine, comme les autres écoles, perdit tout son lustre. Carlo Maratti ne sut pas rappeler ses élèves à la sévérité des principes, et après lui il ne reste plus d'artistes dont les travaux méritent d'être placés près de ceux de leurs prédécesseurs. On parle cependant avec intérêt de Jean-Marie Morandi, Pierre Nelli, Jean-Baptiste Gaulli, et enfin Raphaël Mengbs, qui eut l'honneur d'opérer à Rome une révolution semblable à celle que Vien fit à Paris vers la même époque.

ÉCOLE VÉNITIENNE. Les relations fréquentes de cette ville avec l'Orient y amenèrent de très bonne heure une foule d'artistes et d'ouvriers mosaïstes, qui tous appartenaient à l'école de Byzance ; mais dès le XIIIe siècle on voit Jean de Venise et Martinello de Bassano exercer la peinture. Le cercueil de sainte Julienne, morte en 1262, offre la figure de la sainte accompagnée de saint Blaise, abbé, et de saint Cataldo, évêque. Leurs noms sont en latin, et le style de la peinture n'a rien du caractère byzantin. On cite encore comme ayant travaillé dans le XIVe siècle Esegrenio et Alberegno ; puis on connaît un tableau peint en 1381 par Étienne Pierano. La présence de Giotto, qui vint à Padoue en 1306, développa peut-être le goût des arts, puisque Padoue et Vérone offrent dans leur histoire les noms de plusieurs peintres dont les travaux sont presque tous perdus maintenant. — Nous pourrions citer encore plusieurs noms d'artistes vénitiens du XVe siècle, mais leurs noms et leurs travaux sont peu connus ; cependant, il s'en trouve de fort remarquables, qui font maintenant partie de la pinacothèque de Berlin, confiée aux soins du savant et modeste professeur Wagen. — Nous approchons de la brillante épo-

que de l'*école vénitienne.* Déjà l'usage de la peinture à l'huile était transporté dans ce pays. « Les maîtres qui s'en servaient avaient conservé, comme dans presque tous les autres pays, quelques traces de sécheresse, et presque tous imitateurs exacts de la nature, ils copièrent parfois d'après elle des formes imparfaites. Telles furent, par exemple, ces statures si démesurément hautes que nous avons signalées (dit Lanzi) dans les tableaux de Pisanello. Cependant, elles plurent beaucoup à plusieurs peintres de Venise, notamment à Mansueti, à Sebastiani, et à d'autres artistes contemporains; elles eurent même l'approbation de Bellini. Du reste, dans les ouvrages pour lesquels ces maîtres ont choisi de bons modèles, ils fixent l'attention par un dessin pur, simple, soigné, et qui craint pour ainsi dire de tomber dans les extrêmes. On dirait qu'ils ont pris pour guides ces statuaires grecs de la haute antiquité, dans les productions desquels la vérité captive le spectateur, comme le grandiose le captiverait dans d'autres ouvrages. Leurs têtes surtout sont d'un naturel parfait; toutes sont des portraits, pris tantôt parmi le peuple, tantôt parmi les personnages distingués, soit par leur naissance, soit par leur savoir, ou par la gloire qu'ils acquirent dans les armes. » Le coloris des tableaux de cette école est à la fois simple et vrai, et toujours vigoureux, mais souvent il manque d'accord, principalement avec le fond. Rarement, dans leurs compositions, ces artistes imaginèrent de représenter un fait historique; ils se contentaient de placer la Vierge sur un trône et de l'environner de plusieurs saints, dont les figures offrent quelque opposition pittoresque, les uns étant en contemplation, d'autres occupés à lire, d'autres enfin se trouvant debout ou agenouillés. — Les peintres les plus renommés de cette première école sont Jean et Gentil Bellini, Victor Carpaccio, Jérôme Mozzetto, qui a gravé lui-même quelques-unes de ses compositions, ainsi que Benoît Montagna; mais bientôt ils furent tous surpassés par Georges Barbarelli, dit *Giorgion*, Tiziano Vecelli, plus généralement nommé *Titien*, puis Sébastien del Piombo, Jacques Palme, Paul Caliari, dit *Paul Véronèse*, André Schiavone, Jacques Robusti, dit *Tintoret*, Jacques da Ponte, dit *Bassan*. « Ces génies d'un ordre supérieur, non seulement éclipsèrent tous ceux qui les avaient précédés, mais ôtèrent encore à leurs successeurs l'espoir de jamais les atteindre. Ils arrivèrent par des chemins divers au faîte de la gloire. Néanmoins, tous s'accordèrent en ce point que leur coloris fut le plus vrai, le plus brillant, le plus applaudi de tous ceux que l'on distingue dans nos écoles, mérite qu'ils léguèrent en héritage aux peintres qui les remplacèrent, et qui constitue le caractère le plus décidé des maîtres vénitiens. » Mais cette ère de gloire ne dura pas plus que le siècle; on vit bientôt la décadence de la peinture dans cette école, comme nous avons déjà eu l'occasion de la faire remarquer dans les autres. Parmi les nombreux artistes qui vécurent alors, nous citerons seulement les noms de J.-B. Novelli, Charles Ridolfi, Alexandre Varotari, Jules Carpioni, Pierre Liberi, Jean-Baptiste Piazzetta et Jean-Baptiste Tiepolo. Ce dernier, par la fécondité de son génie, par la prestesse de son exécution, et par une couleur toujours brillante, semble avoir voulu redonner à l'école vénitienne un second Tintoret. Nous ne devons pas omettre non plus dans la liste des artistes de cette époque la célèbre Rosa Alba Carriera, si renommée dans toute l'Europe, sous le simple nom de *Rosalba*, et dont on trouve dans beaucoup de cabinets de très beaux portraits peints au pastel avec une grâce, une vigueur et un goût véritablement merveilleux. Il est encore nécessaire de placer ici le nom d'Antoine Canal, plus généralement nommé *Canaletti*, et dont on admire avec tant de raison les *Vues de Venise*, aussi remarquables par la vérité avec laquelle elles sont rendues que par le brillant effet qu'elles offrent aux yeux les plus exercés.

ÉCOLE LOMBARDE. C'est avec quelque raison que Lanzi ne trouve pas dans les

peintres lombards ce caractère d'unité qui distingue les autres écoles; aussi il n'a pas trouvé convenable de traiter en un seul chapitre des artistes auxquels il reconnaît autant de diversité dans leur manière de peindre qu'il y avait de différence dans le gouvernement de leur pays. Le cadre dans lequel nous sommes obligé de nous renfermer nous a engagé à grouper les noms d'artistes qui pourraient être divisés sous les titres d'*écoles de Mantoue*, *de Modène*, *de Ferrare*, *de Parme*, *de Crémone*, *de Milan* et *de Bologne*.

Dans l'*école de Mantoue*, nous citerons en première ligne André Mantegna. Il naquit à Padoue, mais il vint de bonne heure travailler à Mantoue, et y fonda une école de peinture. Il s'occupa aussi à graver quelques-unes de ses compositions. Ces pièces d'un grand mérite sont assez rares et fort recherchées. Quoique Lanzi place ensuite Jules Romain, qui travailla long-temps à Mantoue, et y forma beaucoup d'élèves, nous avons cru devoir le ranger dans l'école romaine, puisqu'il était élève de Raphaël, et qu'il a dans son talent plusieurs des caractères de celui de son maître.

Passant à l'*école de Modène*, nous signalerons une Vierge placée entre deux saints guerriers, tableau de la galerie de Vienne; il est d'un nommé Thomas, dont on connait à Trévise un autre tableau représentant plusieurs saints de l'ordre des dominicains, et qui porte son nom, avec la date de 1352. On voit à Albe deux autres tableaux peints dans le goût de Giotto, l'un est de Barnabé et porte la date de 1377; l'autre, daté de 1385, est d'un peintre nommé Séraphin. Nous devons placer ensuite Nicoletto, qui travaillait vers 1500. Son nom est plus répandu, parce qu'il a fait plusieurs gravures d'après ses propres compositions. Plus tard, on voit briller Nicolo Abati, qui vint en France sous Charles IX, et travailla à Fontainebleau. Si nous plaçons ici Hugo da Carpi, c'est moins comme peintre, car il s'est peu exercé dans cet art, que comme graveur, puisque c'est à lui que l'on doit l'invention des gravures en camaïeux, dans lesquelles, au moyen de trois planches imprimées successivement l'une sur l'autre, il a trouvé le moyen de rendre très habilement les plus brillants effets de clair-obscur. Nous terminerons l'aperçu de cette école par les noms de Louis Lana et de François Stringa, qui, tous deux travaillèrent dans un goût approchant de celui de Barbieri, dit *Guerchin*.

Ferrare, ville voisine de Venise, de Parme et de Bologne, ville peu éloignée de Florence et de Rome, Ferrare, dont les souverains se rendirent célèbres par leur faste et par la cour nombreuse où l'on voyait briller de grands génies, Ferrare, où naquit l'Arioste, devait nécessairement aussi voir fleurir les beaux arts. On veut que l'origine de l'école de Ferrare remonte jusqu'à l'an 1193, où vivait un Jean Alighieri, que l'on prétend être l'auteur de plusieurs miniatures faites sur un manuscrit de Virgile, mais ce fait est douteux. On peut avec plus de certitude parler de Galasso-Galassi, qui, en 1404, fit plusieurs sujets de la passion pour orner l'église de Mezzaratta à Bologne. « Ils sont, dit Lanzi, absolument différents, quant au style, de toutes les autres peintures placées dans le même lieu. On y observe des caractères de tête très étudiés pour ce temps, des barbes et des cheveux plus effilés que chez aucun autre des peintres anciens dont j'ai examiné les ouvrages. Les mains y sont remarquablement petites et les doigts très écartés l'un de l'autre. Enfin, il y a dans le tout ensemble je ne sais quoi de singulier et de neuf, dont je ne saurais apercevoir l'origine ni chez les Bolonais, ni chez les Vénitiens, ni chez les Florentins; je soupçonne donc que ce Galassi avait appris le dessin fort jeune, et qu'il avait apporté de sa patrie le style qui le distinguait. » Vint ensuite Antoine de Ferrare, dont les nombreux et beaux ouvrages, suivant l'expression des historiens, ont tous été détruits depuis. Alfonse d'Este, premier du nom, est aussi le premier duc sous lequel l'école de Ferrare acquit une grande gloire. On y voit en effet briller Benevenuto Garofalo, Dosso

et Jean-Baptiste Dosso, Bastien Filippi, Sigismond Scarsella, Camille Ricci; mais cette haute prospérité dégénéra avec la fin du siècle. Après la mort d'Alfonse II, en 1597, l'école de Ferrare tomba, et quoiqu'il y ait eu postérieurement beaucoup d'artistes, leurs noms n'ont de célébrité que dans leur ville. La renommée des Carrache vint cependant relever le goût des bonnes études, et une académie fut formée à Ferrare par les soins du cardinal Riminaldi, qui, nouveau Mécène, mérita la reconnaissance de ses concitoyens.

L'*école de Parme* ne remonte guère plus haut que l'année 1462. On trouve à cette époque deux tableaux attribués à Barthélemi et à Jacques Loschi, son gendre; mais bientôt après se présente le célèbre Antoine Corrége, dont le talent immense suffit pour donner la célébrité à une école. Le seul reproche que l'on puisse adresser à ce peintre est que son dessin manque quelquefois de correction: mais quelle beauté dans sa couleur, quelle vigueur dans ses effets de clair-obscur, quelle grâce dans la pose de ses figures, quelle finesse d'expression dans ses airs de tête, quelle variété et quelle abondance d'idées poétiques dans ses compositions! Les belles fresques, les beaux tableaux du Corrége furent étudiés par ses successeurs, et cependant la fin du XVIIe siècle vit arriver la décadence dans cette école. C'est avec peine que nous trouverons alors à citer les noms de Lanfranc et de Badalocchi, comme ayant conservé quelque mérite réel au milieu de la fougue et de la négligence que l'on remarque dans leurs grandes compositions.

Dans l'*école de Crémone*, on ne trouve aucun tableau antérieur à la renaissance; mais l'histoire a conservé les noms de Simone, qui peignit une Ste Claire en 1335; de Polidore Casella, qui travaillait en 1345; d'Ange Bellavita, en 1420; de Jacopino Marasca et de Lucas Sclava, vers 1440, puis de François Sforza en 1460. Parmi ceux qui suivirent, nous mentionnerons particulièrement les Campi, Jules, Antoine et Vincent, qui, comme les Carrache le firent plus tard, fondèrent une école à laquelle leur nom serait sans doute resté attaché si elle avait eu une plus longue durée, et si surtout ils avaient eu un dessin plus correct.

La capitale de la Lombardie eut une école particulière qui porte le nom d'*école milanaise*. Elle dut naturellement participer de l'*école florentine*, puisque Giotto y travaillait en 1335, et que c'est après son séjour que l'on trouve en 1370 un peintre nommé Jean de Milan et un Pierre de Novare, un Michel de Roncho, qui travaillait à la cathédrale de Milan dans les années 1375 à 1377, puis enfin Edesia et Laodicée, dont les noms sont grecs, et que pourtant on croit originaires de Pavie. Leurs travaux offrent un goût de dessin assez pur, et leur coloris est supérieur à celui des peintres florentins de cette époque. Dans le XIVe siècle, on trouve un Jacques Morazzone, qui fit en 1441 une *Assomption de la Vierge*, ainsi qu'un tableau de sainte Hélène, accompagnée d'une autre sainte, puis de saint Jean-Baptiste et de saint Benoît. Lomazzo, en parlant de l'état des arts à cette époque et dans ce pays, dit que, « comme le dessin est le talent propre des Romains et que le charme du coloris appartient aux Vénitiens, de même, la perspective est la qualité distinctive des Lombards. » Nous ne rapporterons pas les noms des autres peintres qui travaillèrent à Milan; mais nous ne pouvons nous dispenser de parler de Bramante, si célèbre comme architecte, et qui fit dans cette ville plusieurs tableaux dans le goût de Mantegna. Cette singularité a fait tomber dans l'erreur plusieurs biographes qui ont cru trouver deux hommes différents dans le même artiste. Il est bon de dire que Bramante donna à ses figures des proportions robustes et même un peu trop massives: ses visages sont pleins, ses têtes de vieillards d'un haut style, le coloris vif, les figures bien détachées du fond, quelquefois même avec un peu de crudité. A la fin de ce même siècle nous voyons encore Ambroise Borgognone, qui peignit l'histoire de saint Sisinio et de ses compagnons, martyrs. Il faut dire que dans ses

peintures la forme grêle des jambes choque moins que ne plaisent le naturel et le soin étudié do l'exécution. Des têtes jeunes et belles, une grando variété de physionomio, des vêtements simples, les mœurs du temps fidèloment retracées dans l'appareil sacerdotal et civil; enfin, je ne sais quelle grâce d'expression, donnent à son style nn caractère qui n'est connu ni dans cette école, ni dans d'autres.—Nous no pouvons nous dispenser do placer ici le nom de Léonard do Vinci, dont nous avons déjà parlé daus l'école florentino; mais la direction de l'école de dessin pour laquelle il fnt appelé à Milan, les principes qn'il y développa, l'influence de ses conseils et de ses exemples sur les artistes de cette époqne, tout nous fait un devoir de mentionner de nouveau ce grand artiste, qui s'est fait également remarquer par ses nombreux écrits. Les peintures de Léonard se rencontrent rarement, mais on lui attribne sonvent les ouvrages de ses élèves et surtout des tableaux qui sont de la main de Bernard Lovino, généralement nommé *Luini*. Deux autres peintres des plus remarqnables de cette école pendant le xvie siècle furent Gaudenzio Ferrari et André Solari. Une nouvelle académie fnt établie à Milan en 1609, et les trois frères Hercule, Camille, Jules-César Procaccini, et aussi Charles-Antoine, la dirigèrent en donnant aux études un nouveau caractère puisé dans les travaux du Corrége. Daniel Crespi sortit de cette école, il paraît en être le dernier artiste remarquable. Après lui, elle ne peut se défendre de la dégénération dont les arts furent affectés dans toute l'Italie.

Nous ferons maintenant une simple mention de l'*école piémontaise*, qui n'a pas véritablement un caractère particulier, et qni parait dépendre en quelque sorte de celle de Milan, tant à cause dn rapprochement do ces deux pays qne parce que ces artistes ont appartenu successivement à ces deux gouvernements. Nous passerons sous silence les peintres qni dans le xive et le xve siècle vinrent de diverses parties de l'Italie travailler à Turin. L'artiste que l'on peut citer comme le plns ancien de ce pays est Géorges Solari, natif d'Alexandrie, qui, en 1573, fit nn tablean de la *Vierge* avec l'*enfant Jésus*, accompagné de *saint Laurent*; il se voit aux Dominicains de Casale. Peu après lui furent peintres de la cour, Jacques Rosignoli et Isidore Caracca. Guillaume Caccia, dit le *Moncalvo*, se fit remarqner par de nombreux travaux. Nous terminerons en citant les noms de Agnelli et de Tesio, qni travaillèrent aussi pour la cour de Tnrin.

L'*école bolonaise* semble être le complément, on pourrait même dire le point le plus saillant de l'*école lombarde*. Si nous cherchons dans les temps anciens, nous trouverons nn nombre assez considérable de madones peintes dans le xiiie siècle. On cite Gnido, Venlura et Ursone, comme en ayant fait plusieurs. Dans le siècle suivant, on trouve encore d'autres peintures conservées à l'institut de Bologne, au palais Malvesi et chez les pères Classensi à Ravène. Qnelques-unes de ces madones sont peintes dans la manière byzantine; d'autres paraissent être dans le goût vénitien; quelques autres tiennent du caractère de Giotto; mais le plus grand nombre sont dans un style dont on ne trouve pas d'exemple ailleurs. « On y remarque un empâtement de couleur, un goût de perspective, une manière de dessiner et de vêtir les figures que l'on ne connaissait pas dans les autres villes. On peut en conclure qne les Bolonais avaient, dès ce siècle, une école, non pas aussi célèbre, non pas aussi brillante qu'elle le devint depuis, mais qui était toute à eux, que l'on pouvait en quelque sorte appeler locale, et dont la première formation est due aux anciens mosaïstes et aux peintres en miniature. » Parmi ces derniers, on trouve le nom de Oderigi de Gubbio, cité dans le *Dante*; puis son élève Franco, le premier des peintres bolonais qui ait enseigné son art à une multitude rassemblée, et que l'on peut, par cette raison, considérer comme le Giotto de son pays. Parmi les élèves de Franco, Malvasia fait remarquer Vitale, Simone, Jacopo et Cristoforo, dont les peintures

se voient à la madone de Mezzaratta. En approchant de l'époque où Raphaël parut dans l école romaine, nous trouverons un peintre fort remarquable par son talent, par son style, c'est François Raïbolini, dit *Francia*, qui fut le maître de Marc-Antoine, et qui enseigna à ce graveur une telle pureté dans le dessin que l'on pourrait dire en quelque sorte que ses gravures ont plus de correction encore que les dessins même du prince de l'école romaine. C'est à Francia que Raphaël adressa son tableau de sainte Cécile en lui demandant d'y corriger les défauts qu'il y découvrirait : acte de modestie fort singulier sans doute, mais qui fait voir aussi la haute estime que Raphaël avait pour le talent de Francia, artiste né environ trente ans avant lui, et qui mourut treize ans plus tard en 1533. De nombreux élèves sortirent de l'atelier de Francia, mais aucun n'acquit la célébrité de son maître : l'école alors changea de caractère et tendit vers la décadence. Cependant elle fournit encore des artistes habiles, parmi lesquels nous nous contenterons de citer Jules Bouasone, peintre qui pour la gravure fut élève de Marc-Antoine. Mais l'époque la plus brillante pour l'école bolonaise est celle où parut Louis Carrache Cet artiste se forma de nouveaux principes en étudiant les plus grands maîtres à Rome, à Florence, à Parme et à Venise. Revenu à Bologne, il voulut les mettre en pratique et y forma d'abord ses deux cousins, Augustin et Annibal Carrache. Quoique frères, ces deux artistes avaient un naturel et des goûts si différents que l'intolérance entre eux aurait été presque à l'inimitié si un penchant naturel ne les avait aussi fort souvent ramenés l'un vers l'autre. « Augustin, qui avait cultivé la littérature, était continuellement parmi les savants, et il n'y avait point de science dont il n'eût quelque idée. Tour à tour philosophe, géomètre, poète, il se distinguait en outre par l'élégance de ses manières et par la finesse de ses réparties. Rien en lui ne rappelait les habitudes vulgaires. Annibal, qui savait lire et écrire, n'allait pas au-delà. Une certaine rudesse naturelle le rendait taciturne, et s'il lui arrivait de parler, il était aussitôt porté à prendre le langage de la malveillance, de la dispute ou d'une raillerie amère. Dirigés vers l'art de la peinture par les conseils de Louis, les deux frères se trouvèrent encore en opposition dans cette carrière. Le premier, timide, recherché, lent à se résoudre, difficile à contenter, ne voyait point d'obstacle qu'il ne l'affrontât, et ne s'efforçât de le vaincre. L'autre, comme la plupart des artisans, travailleurs expéditifs, ne pouvant supporter les lenteurs de la réflexion, cherchait tous les moyens d'échapper aux difficultés de l'art, de suivre les routes battues et de faire beaucoup en peu de temps. « Ces deux artistes, livrés à eux-mêmes, n'auraient pas fait avancer la peinture d'un seul pas; mais les conseils de Louis, qui stimulait sans cesse Augustin et forçait Annibal à méditer un peu sur ses travaux, l'attention qu'il prit de les éloigner l'un de l'autre jusqu'à l'âge où il vit s'affaiblir la propension qu'ils avaient à se quereller, le soin qu'il eut de leur faire valoir le besoin où ils étaient de réunir leurs talents dans leur propre intérêt, pour se défendre contre les envieux, qui voulaient encore soutenir l'ancien style, tout leur fit une loi de former un faisceau que l'on chercherait vainement à rompre. Annibal excita les deux autres Carrache en leur proposant d'opposer aux ouvrages énervés des anciens peintres des ouvrages exécutés avec vigueur, et dans lesquels on verrait une véritable imitation de la nature. Ils ouvrirent donc dans leur propre maison une académie qui reçut le nom d'*académie des acheminés*. Ils la pourvurent de plâtres, de dessins, d'estampes; ils y joignirent une école du modèle vivant, une d'anatomie et une de perspective; puis dirigèrent leurs élèves avec zèle et avec douceur. Peut-être même furent-ils aidés par la violence de caractère du Flamand Denys Calvaert, qui frappait, et souvent blessait ses élèves. Aussi vit-on fuir de l'atelier de ce dernier le Guide, l'Albane et le Dominicain, qui vinrent

se réfugier dans l'académie des Carrache, et par la suite augmentèrent encore le lustre que cette école célèbre avait reçu de leurs fondateurs. Nous croyons devoir rapporter ici un passage du judicieux Lanzi sur « les exercices et les préceptes d'une académie dans laquelle non seulement se formèrent de grands élèves, mais où les maîtres eux-mêmes se perfectionnèrent, tant il est vrai que le moyen le plus prompt pour beaucoup apprendre est celui d'enseigner. Les trois Carrache étaient parfaitement d'accord dans leur manière de diriger les élèves; tous les trois étaient sans vénalité et sans envie; mais c'était Augustin qui était chargé des détails les plus laborieux de l'enseignement. Il avait rédigé un court traité de perspective et d'architecture, qu'il démontrait dans l'école. Il expliquait aux disciples la théorie des muscles en les désignant par leurs noms, aidé dans cet emploi par l'anatomiste Lanzoni, qui lui fournissait des *sujets* pour faire les applications nécessaires au complément de leurs études. Le maître leur proposait ensuite des traits de l'histoire ou de la fable, les expliquait et en faisait composer des dessins, qui, exposés dans certains jours, étaient soumis au jugement des connaisseurs pour qu'ils décidassent de leur mérite, comme le prouve un billet écrit au peintre Cesi, l'un des juges. La gloire d'avoir mérité le prix suffisait au vainqueur. Les poètes se rassemblaient pour le célébrer; et Augustin, se mêlant parmi eux avec son luth et avec sa voix, applaudissait aux progrès de ses élèves. La jeunesse y était encore exercée à la saine critique : on faisait des observations sur les ouvrages des autres, et l'on y notait ce qui était digne de louange ou méritait la censure. Chacun exposait ses productions; on en désapprouvait telle ou telle partie, et celui qui ne savait pas défendre son travail par de bonnes raisons était obligé de l'effacer à l'instant. Chacun était libre de suivre la route qui lui convenait le mieux; chacun même était dirigé en conséquence du style auquel la nature semblait l'appeler; c'est par cette raison que tant de talents vraiment originaux purent éclore dans la même école : chaque manière, cependant, devait avoir pour base, la raison, la nature, l'imitation. » Dans un sonnet qu'Augustin Carrache fit en l'honneur de Nicolo Abati, il cherche à développer les principes de leur école et dit qu'ils consistent à cueillir la plus belle fleur de chaque style, puis il ajoute que celui qui veut devenir un bon peintre doit avoir dans la main le dessin de l'école romaine, les effets de l'école de Venise, le beau coloris de l'école lombarde, le terrible de Michel-Ange, la vérité et le naturel du Titien, le style pur et suave du Corrége, la régularité de Raphaël, la décence et la solidité de Tibaldi, l'invention de Primatice, et un peu de la grâce du Parmesan. Jean Lanfranc fut aussi un des élèves de l'école des Carrache qui fit de grandes et belles choses. Après lui viennent Lionello Spada, François Brizio, Charles Leoni, Charles Cignani, puis les paysagistes Diamantini et Grimaldi. L'école ensuite ne fit plus que décroître, et bientôt elle arriva comme toutes les autres à une décadence complète.

Il nous reste maintenant, pour terminer l'esquisse des écoles italiennes, à parler des écoles *génoise* et *napolitaine*.

L'ÉCOLE GÉNOISE ne remonte pas aussi haut que la plupart des autres ; cependant, on trouve le nom de François d'Oberto sur un tableau portant la date de 1368. Il représente la Vierge entre deux anges, et est placé dans l'église de Saint-Dominique à Gênes. On connaît aussi quelques tableaux faits dans le XV[e] siècle par Jacques Marone, Galeotto Nebea, Jean Massone, Tuccio d'Andria, et enfin Louis Brea, dont les ouvrages ne sont pas rares à Gênes, et qui y travailla de 1483 à 1515. « Il est inférieur à l'égard du goût aux meilleurs peintres contemporains des autres écoles; car il fit usage de dorures et montra plus de sécheresse dans son dessin qu'ils n'en eurent jamais. Son style toutefois le cède à un très petit nombre d'entre eux pour la beauté des têtes et pour la vivacité des

couleurs, qui subsistent encore presque sans altération. Ses plis ont de la grâce, sa composition est sage; le choix de sa perspective prouve qu'il recherchait les difficultés. Ses mouvements ont de la hardiesse. Au total, il semble moins avoir appartenu à une école quelconque qu'avoir été lui-même chef d'une école nouvelle. » On doit donc regarder ce peintre comme ayant fondé une école d'où sortirent Charles de Mantegna, Aurel Robertelli, Nicolas Corso, qui fit en 1503 un tableau dont le sujet est tiré de la vie de saint Benoit; André Morellino, Fr.-Laurent Moreno et Fr. Simon de Carnuli, qui eu 1519 fit pour son couvent de Votri deux grands tableaux, dont l'un représente l'institution de l'Eucharistie et l'autre la prédication de saint Antoine. L'exécution en est si parfaite que le célèbre André Doria voulait l'acheter pour en faire don au roi d'Espagne, qui cherchait à réunir les plus beaux tableaux dans son palais de l'Escurial. — Les malheurs occasionnés par le sac de Rome en 1528 amenèrent à Gênes Périn del Vaga, élève de Raphaël. Cet artiste, accueilli avec bienveillance par le prince Doria, fit de grands travaux dans son palais, et l'influence de son talent se fit sentir dans l'école génoise, qui abandonna le style de Louis Bréa pour se rapprocher de celui de Raphaël. Dans cette nouvelle école, on remarque d'abord Augustin Lazare, et Pantalon Calvi : le premier, père des deux autres, supprima les fonds dorés dans ses tableaux. Les deux enfants firent de nombreux travaux, et souvent d'après des cartons de Périn del Vaga, qui se trouve ainsi devenir chef de l'école génoise. Après eux, on vit briller Lucas Cambiaso, souvent nommé *Cangiage*, Benoit Castiglione, Bernardin Castello, Jean-Baptiste Paggi, qui en 1606 peignit un massacre des Innocents en concurrence avec Rubens et Van Dyck. Ce peintre forma aussi un grand nombre d'élèves, qui parcoururent l'Italie, et firent perdre en entier à l'école génoise le caractère particulier qu'elle aurait pu avoir. Nous citerons seulement parmi eux Valerio Castello, Dominique Piola, Jean-Baptiste Carlone, Bernard Strozzi, désigné ordinairement sous le nom de *Capucin*, et enfin Raphaël Soprani, moins célèbre par ses tableaux que par la biographie qu'il a laissée des peintres génois. La peste ayant étendu ses ravages en 1657 sur la ville de Gênes, il y périt un grand nombre de personnes. Peu après les arts se relevèrent encore, mais avec moins d'éclat, et le nom des artistes de cette époque n'est connu que dans leur pays.

L'École napolitaine est celle que l'on place ordinairement en dernier; cependant quelques auteurs sembleraient portés à la considérer comme la plus ancienne de toutes les écoles d'Italie, puisque même ils chercheraient à persuader qu'elle est la prolongation de l'ancienne école grecque, qui a produit tant de vases peints si remarquables par leur beauté; tant de médailles dont les têtes ont un si beau caractère; on prétend même démontrer qu'il n'y a point eu d'interruption parmi la succession des artistes, et l'on cite des madones faites dans le XIe siècle, tandis que dans toutes les autres contrées de l'Italie les beaux-arts étaient, non pas dans la barbarie, mais dans un oubli complet. Dans le XIVe siècle, on peut avec raison citer le peintre Simon, qui jouit d'une grande réputation à Naples, et qui travailla pour diverses églises. Son style a quelques rapports avec celui de Giotto, qui avait été appelé dans cette ville. Mais le vrai fondateur de l'école napolitaine est certainement Antoine Solario, plus connu sous le nom de *Zingaro*, et dont on raconte une histoire entièrement semblable à celle de Quentin Metsis. Il convient de placer ici le nom d'Antonello de Messine, artiste d'un grand mérite, et dont la célébrité augmenta encore par l'empressement qu'il mit à aller en Flandre apprendre de Van Eyck la manière de peindre à l'huile, et par le soin qu'il prit de répandre en Italie cette nouvelle méthode. On vit ensuite paraître Pierre et Hippolyte de Donzello, puis Bernard Tesauro, qui montra plus de sagacité dans ses inventions, plus de naturel dans ses figures et dans

ses draperies que ne l'avaient fait jusqu'alors ses prédécesseurs. — Au XVIe siècle, Naples servit aussi de refuge à des artistes que le sac de Rome avait forcés de quitter leur atelier. Leurs talents introduisirent alors quelques changements dans le goût de l'école, et André Sabbatini, natif de Salerne, est un de ceux qui adoptèrent le nouveau goût de l'école; il alla ensuite à Rome pour étudier les principes de Raphaël. Après lui, parurent François Curia, François Imparato, Pirro Ligorio et Jean-Bernard Azzolini. Plus tard, on vit briller Salvator-Rosa, Corenzio, et Jean-Baptiste Caracciolo, imitateur des Carrache, Cozza, Antoine Ricci de Messine et Pierre del Po, de Palerme, ainsi que sa fille, Therèse del Po, puis enfin Mathias Preti, qui imita la manière de Guerchin. Vers le milieu du XVIe siècle parut un artiste d'un grand mérite, Lucas Giordano, qui, stimulé par les besoins de son père, travaillait avec beaucoup d'activité, et reçut le sobriquet de *Fapresto*, parce que son père, toujours pressé d'argent, lui répétait sans cesse, *Luca, fa presto*. Le dernier peintre de cette école dont nous ayons à parler est François Solimène, qui fit un grand nombre de tableaux et de grandes fresques.

Pour terminer ce qui se rapporte aux écoles de peinture dans le midi de l'Europe, nous devons parler ici de l'ÉCOLE ESPAGNOLE, qui dérive de l'école italienne, et qui cependant a des caractères particuliers. On y a même établi des subdivisions sous les noms d'*école de Valence*, *école de Madrid*, *école de Séville*. L'origine de l'école espagnole ne peut remonter plus haut que le XVe siècle, et encore à cette époque trouverons-nous peu de peintres dont les noms soient généralement répandus. Le seul artiste que nous puissions désigner dans ce siècle est Pierre Berugette, qui travaillait à Avila en 1497. Sa manière est celle de Pierre Pérugin. On le croit maître de Ferdinand Gallegos, qui naquit à Salamanque. Il fit pour la chapelle de saint Clément un tableau regardé comme son chef-d'œuvre, et représentant la *Vierge* et l'*enfant Jésus*, accompagné de saint André et de saint Christophe. Ces premiers peintres imitèrent strictement la nature, mais leur dessin n'offrit jamais la correction de ceux des peintres italiens, parce que, comme eux, ils n'avaient pu se former à l'étude des statues antiques. Dans le XVIe siècle, nous voyons des artistes plus célèbres, tels que Vincent Joanès, chef de l'école de Valence; Louis de Vargas, Moralès et Coello. Après eux vinrent François Herrera, Jean-Fernandès Navarette dit *le muet*, parce qu'une maladie le rendit tellement sourd dans son enfance qu'il perdit l'usage de la parole. Velasquez, fondateur de l'école de Madrid, Alfonse Cano, François Zurbaran, Pierre Moya, et enfin le célèbre Etienne Murillo, qui donna naissance à l'école de Séville. Le talent de cet artiste est d'une vérité que l'on peut dire véritablement merveilleuse, et l'on ne peut se dispenser de rappeler ici les beaux tableaux qu'il fit pour l'hôpital de la Charité à Séville, et qui toussont admirables. On peut même regarder comme un chef-d'œuvre celui de sainte Elisabeth d'Aragon, donnant ses soins à des malheureux malades. La décadence se fit bientôt sentir; et parmi les peintres de la fin du XVIIe siècle, c'est à peine si l'on peut trouver à citer les noms de Palomino, qui se distingua autant par ses écrits que par ses peintures, de Tobar, habituellement copiste de Murillo, et qui pourtant la seule fois qu'il fut original fit un très beau tableau, que l'on voit dans une des chapelles de la cathédrale de Séville. Il représente la Vierge et l'enfant Jésus, accompagnés de saint François et de saint Antoine.

Venons maintenant aux écoles du nord de l'Europe. Nous parlerons en premier lieu de l'ÉCOLE ALLEMANDE, dans laquelle on peut trouver deux subdivisions : l'*école de Nuremberg* et l'*école de Cologne*, que nous ne séparerons point cependant, parce que leur style n'a pas de caractère assez distinctif pour les faire reconnaître avec facilité. Les plus anciens peintres de l'Allemagne furent, comme les Italiens, enseignés par des artistes byzantins que la

guerre avait chassés de Constantinople; mais, n'ayant pas comme les Italiens cette quantité de statues antiques pour les mettre à même d'apprécier la pureté du dessin et leur enseigner l'art de bien jeter les draperies, ils ne cherchèrent rien autre chose qu'une parfaite imitation de la nature. Ainsi, toutes leurs figures ont quelque raideur dans leur pose, les membres ont presque toujours de la maigreur. Les vêtements, conformes à ceux qui étaient en usage au temps où vivaient les peintres, ont des plis aigus et mesquins; les têtes sont toutes des portraits; l'expression cependant est toujours remarquable par son extrême naïveté. Il reste peu de tableaux des commencements de l'école allemande, cependant il s'en trouve trois fort curieux dans la galerie de Vienne : le plus ancien est peint en 1297 par Thomas de Mutina; la partie du milieu représente la Vierge avec l'enfant Jésus; dans le compartiment à gauche est saint Palmatius, et dans l'autre saint Wenceslas. Un autre tableau représentant Jésus-Christ sur la croix, accompagné de la Vierge et de saint Jean, a été peint par Nicolas Wurmser de Strasbourg, dans l'année 1357. Le troisième a été fait dans la même année par Théodoric de Prague, il représente saint Ambroise et saint Augustin. On ne trouve plus que des ouvrages anonymes depuis cette époque jusqu'à la fin du xve siècle; mais alors se présentent d'assez nombreux tableaux peints avec le plus grand soin par Martin Schongaüer, long-temps désigné sous le nom de Martin Schoen ou le *beau Martin*; par Israël van Mecken, par Wenceslas d'Olmutz et par Mair; puis arrive enfin Albert Durer (*v.* ce nom), véritable chef de l'école allemande, qui, par ses vastes connaissances et par son immense talent, se plaça au plus haut rang de l'école. La peinture n'est pas le seul art où il ait excellé; il a fait aussi plus de cent gravures sur cuivre, et plusieurs sont de véritables chefs-d'œuvre. Quant aux gravures sur bois, que l'on a cru pendant long-temps devoir lui attribuer, ainsi qu'à plusieurs autres peintres ses contemporains, il est certain maintenant qu'elles ont été seulement dessinées sur le bois même, par ces auteurs et que des *formsneider* (tailleurs de moules), ont travaillé sur leur dessin. Ce peintre a laissé un grand nombre de tableaux, qui se trouvent répandus dans différentes collections. On en voit 14 dans la galerie de Vienne; celui que l'on regarde comme son chef-d'œuvre représente la Vierge assise sous un arbre et tenant l'enfant Jésus sur ses genoux; plusieurs anges l'entourent dans les airs; sur le devant à droite se voient sainte Catherine et d'autres saintes; à gauche, l'empereur Maximilien Ier à genoux, ainsi que sa seconde femme, Blanche-Marie; le duc Eric de Brunswick et plusieurs autres généraux. Le peintre s'est placé aussi dans ce tableau avec son ami Bibalde Pirckhaimer. Ce tableau a été peint en 5 mois dans l'année 1506. — Après le grand Albert Durer, nous citerons Lucas de Cranach, Michel Wolgemuth, Mathien Gruenwald, Jean Burgmair, Georges Pentz, Albert Altdorffer, Henri Aldegraver, Hans-Sébald et Barthelemy Beham. Leurs ouvrages sont si nombreux que nous ne pouvons les citer ici, mais on en trouvera facilement des détails, soit dans les biographies, soit dans les catalogues ou notices des galeries publiques de l'Allemagne.—On doit aussi mentionner d'une manière particulière Jean Holbein, né à Bâle, et qui passa en Angleterre, où il fit un grand nombre de portraits. La peinture prit un tel développement dans le xvie siècle que l'on trouve une foule d'artistes de mérite, parmi lesquels nous nous contenterons de nommer Christophe Schwartz, Pierre de Witte, Jean Van Achen, Rottenhammer, Elsheimer, puis, dans le siècle suivant, Henri Roos, Gérard Lairesse, Rugendas et Ridinger. — En se rapprochant davantage de notre époque, nous nommerons Dietrich et Weirotter, puis, nous rappellerons le nom d'Antoine Raphaël Menghs, qui, né en Bohême, y reçut d'abord les leçons de son père; mais déjà nous l'avons mentionné en parlant de l'école romaine, à laquelle il doit appartenir, puisqu'il alla fort jeune à Rome, y étudia l'antique et les nombreux tableaux

des grands maîtres italiens, ce qui donna à son talent un caractère tout différent de celui du pays où il était né.—Nous terminerons cette liste par les noms de Angélique Kaufmann, Antoine Graff, Tischbein, Freudenberger, Mechau, Hackert.

L'histoire ne donne aucun renseignement positif sur les commencements de l'École flamande; cependant, le commerce et la richesse étant fort répandus depuis long-temps dans le Brabant et la Flandre, les arts nécessairement y ont été exercés de très bonne heure. On trouve en effet dans diverses églises quelques anciens tableaux qui méritent d'être considérés, mais on ne connaît le nom d'aucun peintre plus ancien que Hubert et Jean, natifs du village de Maës-Eyck, et que, par cette raison, on a ordinairement désignés sous les noms de *Van Eyck (v.)*. Jean Van Eyck naquit en 1370, et il fut, dit-on, l'inventeur de la peinture à l'huile. Un tableau peint de cette manière ayant été donné par des marchands de Florence à Alfonse, roi de Naples, il fut admiré par Antonello de Messine, qui vint exprès en Flandre pour y trouver Van Eyck, et connaître son secret. Le tableau le plus célèbre de ce maître est celui qu'il fit de 1420 à 1432, pour décorer le maître-autel de la principale église de Gand, aujourd'hui St-Bavon. Il est divisé en plusieurs parties avec des volets, et représente au milieu, en haut, le Père-Éternel avec la Vierge et saint Jean-Baptiste à ses côtés; sur les volets sont peints des groupes de musiciens, puis Adam et Ève. Au-dessous est une grande composition représentant l'agneau de l'Apocalypse. Les volets offrent différents sujets pieux. Il est impossible de voir une peinture plus vigoureuse, plus brillante et d'un plus bel effet; l'expression de chaque sujet est admirable et très variée; tous les détails sont rendus avec un soin véritablement surprenant. Les noms des élèves de Van Eyck ne sont pas connus, mais un peu après lui, on vit fleurir à Bruges Jean Hemmelinck, dont le chef-d'œuvre est un tableau de la Nativité, qu'il fit, en 1479, pour l'hôpital de St-Jean de Bruges, en reconnaissance des soins qu'il y avait reçus.—C'est vers le même temps que vécut Quentin Metsis, si célèbre sous le nom du *maréchal d'Anvers*. Enfin, parurent dans le XVIe siècle Jean Mabuse, Jean Schorel, Michel Coxie, Lambert Suavius, Franc-Floris, Martin de Vos, Jean Stradan et Pierre, né à Breughel. Le nom de ce village fut tellement adapté au sien qu'il est devenu celui de sa famille. A la fin de ce même siècle, on vit l'école flamande briller de son plus grand éclat, puisque c'est alors que vécut Rubens, dont les tableaux sont si nombreux et si beaux qu'il serait difficile de faire un choix parmi eux, s'il ne se trouvait à Anvers la célèbre *Descente de croix*, où le peintre s'est montré aussi habile compositeur que brillant coloriste. En même temps parurent Snyders, Gaspard de Crayer, Gérard Seghers, Corneille Schut, Sneyers, Van Dyck, Diepembeck et Teniers. Les tableaux de ces artistes sont tellement répandus et si bien connus que nous craindrions d'étendre inutilement cet article en citant seulement les plus remarquables.

L'origine de l'École hollandaise serait aussi difficile à bien apprécier; cependant, on trouve avant 1400 le peintre Albert Van Owater, né à Harlem : il fit un tableau représentant saint Pierre et saint Paul, de grandeur naturelle; Thierry, aussi de Harlem, qui peignit, en 1462, un tableau représentant Jésus-Christ, avec saint Pierre et saint Paul; Corneille Enghelbrechtsen, né à Leyde, et qui, le premier dans sa patrie, fit usage de la peinture à l'huile. C'est lui qui fut en quelque sorte le père de l'école hollandaise, qui se distingua généralement par une parfaite représentation de la nature, que les artistes prirent comme ils la rencontraient, sans la choisir. Les tableaux des peintres de cette école sont remarquables, surtout par une parfaite intelligence du clair-obscur, une couleur aussi brillante que vraie, et un fini des plus précieux, sans arriver pourtant à la sécheresse. Plus tard, cette école se fit remarquer aussi par la fraîcheur et la vérité

avec laquelle un nombre d'artistes peignirent le paysage et les animaux. Mais nous ne devons pas anticiper sur les temps. Parmi les peintres qui brillèrent d'abord, on doit mettre en première ligne Lucas, né à Leyde, digne émule d'Albert Durer, et qui, comme lui, fut aussi habile dans la gravure que dans la peinture. Un tableau dans lequel il parait s'être surpassé est celui qui représente la *Guérison de l'aveugle de Jéricho*. Le peintre Goltzius l'acheta à un très haut prix en 1602, et il le regardait comme le plus précieux de son cabinet. La couleur est d'une grande fraicheur, l'ordonnance riche et variée, le paysage d'une touche légère. Il a été peint en 1531, deux ans avant la mort de l'auteur. Après Lucas viennent se placer Martin Heemskerke, qui fut d'une grande fécondité; Théodore Bernard, qui fit un voyage à Venise, où il travailla avec Titien, et conserva pourtant dans ses tableaux le caractère de son école; Henri Goltzius, graveur des plus habiles, qui mérite en outre d'être cité comme peintre; Octave Van Veen, plus connu sous le nom d *Otto-Venius*, et qui eut la gloire d'être le maître de Rubens. Nous passerons rapidement sur les noms de Corneille de Harlem, Abraham Bloemaert, Gérard Honthorst, pour nous arrêter à celui de Rembrandt (*v.*), digne à lui seul d'honorer un pays, qui n'a imité personne, et que personne n'a pu atteindre : « Ses tableaux, dit Huber, sont pleins de couleur, sa touche est raboteuse et désagréable regardée de près; mais elle est d une force et d'une suavité étonnante vue à une certaine distance. Comme il n'avait jamais voulu se gêner pour étudier la perspective, il mettait des fonds noirs à ses tableaux. Cependant, on les considère toujours avec un nouveau plaisir, à cause de leur grand relief, de l'harmonie de sa couleur, de la magie de son clair-obscur, de la force d'expression, de la fraicheur de ses carnations, et du caractère de vie et de vérité qu'il donnait à ses figures. Il s'est quelquefois approché du beau, surtout par rapport à l'action, mais aussi il est souvent tombé dans le trivial. » Rembrandt a peint des sujets d'histoire, des portraits, des paysages; il s'est fait connaitre encore par un grand nombre de gravures faites également dans une maniere particulière; plusieurs sont très rares : quelques-unes sont de vrais chefs-d'œuvre. Pour bien faire connaitre les maitres de l'école hollandaise, il est bon de réunir ici ceux qui se sont occupés de la peinture du paysage et des animaux. Parmi eux, on distingue : Poelemburg, Jean Both, Pierre, né à Laaren, et dit *Pierre de Laar*; Wouwermans, Berghem, Ruysdael, Paul Potter et Van de Velde.— Nous devons maintenant parler d'une autre classe de peintres recommandables par le soin extrême et le fini précieux de leurs tableaux, presque tous d'une petite dimension. On sent bien que nous voulons parler de Gérard Dow(*v.*), de Gérard Terburg, Gabriel Metzu, François Mieris, et enfin d'Adrien Van der Werf. Nous ne croyons pas non plus devoir parler avec détail du mérite de ces maitres. On trouve souvent de très beaux ouvrages d'eux dans plusieurs galeries publiques, et même dans des cabinets particuliers. Nous terminerons la revue de cette école en nommant Guillaume Brawer et Jean Van Steen, qui n'ont peint que des scènes de cabaret, souvent assez ordurières, mais qu'ils ont rendues avec une grande vérité, et toujours dans des tableaux de petites dimensions, que les amateurs recherchent avec soin.

Nous avons a parler maintenant de l'ÉCOLE ANGLAISE, qui ne peut remonter bien haut, mais qui, dans le siècle dernier, s'est signalée par un caractère particulier. Ce n'est que dans le XVIIe que nous trouvons le nom de quelques artistes anglais. Nous remarquerons parmi eux François Cleyn et Guillaume Dobson. Nous classerons aussi dans cette école deux peintres nés en pays étrangers, mais qui résidèrent toute leur vie en Angleterre, et obtinrent une grande réputation : l'un est Pierre Lely, qui, né en Westphalie, vint apprendre la peinture en Hollande; l'autre, Godefroy Kneller, né à Lubech, et qui se forma à l'école de Rembrandt,

dont pourtant il ne fut pas imitateur. Ces deux artistes se contentèrent de peindre des portraits, tandis que Jacques Thornhill fut bien certainement le premier qui peignit l'histoire avec un véritable génie. A peu près à la même époque, parut *Guillaume Hogarth* (v.), si célèbre par un grand nombre de caricatures et par des tableaux de mœurs dont la couleur n'a pas autant de mérite que la composition. Un peu plus tard, on vit paraître Josué Reynolds, Benjamin West, Henri Fuesly, Gavin Hamilton, et enfin, depuis peu d'années, Thomas Lawrence, Jean Burnet et David Wilkie.

L'école française n'offre pas non plus de traces fort anciennes; cependant, l'académie de St-Luc fut établie à Paris le 12 août 1391, et on trouve encore dans quelques anciennes églises de France des parties de muraille couvertes de compositions peintes à la détrempe, et qui représentent des paraboles de l'Évangile ou des emblèmes moraux sur l'état des bons et des méchants, soit dans cette vie, soit dans l'autre. Les noms des auteurs de ces peintures ne sont pas venus jusqu'à nous, et l'examen qu'on peut en faire ne donne pas une haute idée de leur talent. Elles n'ont aucun rapport de goût et de manière avec les tableaux des écoles florentine, flamande ou allemande; elles n'offrent ni un dessin pur comme la première, ni une couleur vive comme les autres. On doit penser que les artiste, qui ont fait ces travaux étaient des Français; quelques-uns d'eux ont pu se perfectionner en travaillant à Fontainebleau sous la conduite de Léonard de Vinci et de François Primatice. Les premiers artistes français que nous puissions nommer sont Jean Cousin, dont on trouve au Musée un tableau du *Jugement dernier*, Toussaint Du Breuil, Martin Freminet et Germain Meunier, qui travaillèrent tous trois à Fontainebleau; nous trouverons encore les noms de Quentin Varin et de Noël Jouvenet, puis ceux de Janet, Du Moustiers et Fonlon, dont on connait seulement des portraits fort curieux par la naïveté de leur expression et la vérité avec laquelle ils sont rendus. Malgré les efforts de ces artistes, la peinture resta, en France, en quelque sorte le patrimoine des étrangers jusqu'au milieu du XVIIe siècle, où l'on vit paraître Simon Vouet, dont les peintures sont devenues rares, parce que beaucoup ont été détruites. On en trouve cependant encore quelques-unes dans une pièce de l'ancien palais Mazarin, aujourd'hui la Bibliothèque royale. En même temps que lui, se montra Nicolas Poussin, qui alla en Italie, pour se perfectionner, et y resta toute sa vie. Est-il nécessaire de rappeler qu'il fit les *Sept sacrements*, *Esther devant Assuérus*, la *Femme adultère*, *Pyrrhus sauvé*, les *Bergers d'Arcadie*, et le *Déluge*, ce tableau d'une poésie si sublime que rien ne peut mieux donner l'idée de l'affreux cataclysme qui désola le monde. La France vit en même temps paraître Valentin, Blanchard et l'inimitable Claude Lorrain. — Nous arrivons à l'époque la plus brillante de l'école, car de l'atelier de Vouet on vit sortir Le Sueur, Le Brun, Mignard et La Hire. Le talent de Le Sueur appartient en entier à la France, puisqu'il mourut jeune, sans avoir vu l'Italie. Ses tableaux sont presque tous des chefs-d'œuvre. Les expressions de ses têtes sont toujours nobles, ses draperies bien agencées; on ne peut faire un plus beau choix de plis; les formes en sont grandes avec finesse, légères avec grandeur. Sa manière de draper n'est ni celle de Raphaël, ni celle de Poussin, ni celle des anciens statuaires; elle est à lui. Sa supériorité dans cette partie est un de ses caractères distinctifs. Le talent du grand peintre est également admirable, soit dans la suite des tableaux de la vie de saint Bruno, qu'il peignit pour le cloître des Chartreux de Paris, soit dans celui de la *Prédication de St. Paul à Éphèse*, qui est l'un des plus beaux tableaux du Musée de Paris. — L'imagination brillante de Le Brun semblait l'appeler à retracer convenablement les conquêtes de Louis XIV: « Par l'abondance des pensées, par des allégories pleines d'esprit, de clarté et de noblesse, il a montré dans ses immenses..ans ses ...

toute l'étendue et toute la richesse de son génie. » Ses ordonnances sont grandes et faciles; jamais de lignes désagréables n'y fatiguent les yeux, mais on y voudrait quelquefois plus de simplicité. Sa couleur, sans être belle, est cependant harmonieuse et pleine de vigueur. Souvent, depuis la fin du dernier siècle, on a vivement critiqué le talent de Le Brun, mais on admirera son talent lorsque sans partialité on examinera les batailles d'Alexandre et la grande galerie de Versailles. — Mignard s'adonna principalement aux portraits, et il en fit d'admirables pour la ressemblance et la vérité. Le talent de ce peintre, cependant, n'était pas moins propre à traiter les grandes compositions historiques et allégoriques, ainsi que l'on peut en voir la preuve dans la galerie de Saint-Cloud, encore admirée maintenant. — A la même époque, brillèrent aussi Bourdon, Boullongne et Jean Jouvenet. La peinture, à ce qu'il paraît, ne peut jamais rester stationnaire, car, à peine arrivée à son apogée, nous l'avons toujours vue tendre immédiatement vers la décadence. Dans notre école, comme dans les écoles d'Italie, elle ne put se maintenir, et Coypel commence une nouvelle ère, que l'on a vue finir par Restout, Natoire, Vanloo et Boucher. Ce dernier, dont le talent fut élevé aux nues de son vivant, a été bientôt oublié, on pourrait même dire méprisé, dans le commencement de ce siècle. On revient maintenant à lui, non pour sa couleur, non pour son dessin, non pour l'expression de ses têtes : tout cela est mauvais, tout cela n'est point une imitation de la nature; mais ses compositions, ses figures sont toutes remplies de grâces; et, sans pouvoir le regarder comme un modèle, il est bon de l'étudier quelquefois. — De ces faibles débris, on vit sortir Joseph-Marie Vien, qui fut le régénérateur d'une nouvelle école, dans laquelle on vit successivement briller Joseph Vernet, Vincent, Regnaud et David, qui, lui-même, fut le chef d'une école qui, sans contredit, n'a pas maintenant de rivale en Europe, et d'où sont sortis Girodet, Gérard et Gros (*v.* ces noms), honneur de l'école française moderne, et à côté desquels, pour ne pas être injuste, on doit pourtant placer Prudhon et Carle Vernet (*v.* ces noms).

DUCHESNE aîné.

ÉCOLES PHILOSOPHIQUES (histoire ancienne et moderne). Rien ne donne mieux que le tableau de ces écoles une idée juste des contrastes de l'esprit humain, de ses misères et de sa grandeur, de sa faiblesse et de sa force, de son ignorance et des hautes facultés de son génie. Nous ne verrons dans les premières opinions décorées du nom de *philosophiques* qu'un amas d'idées vagues, obscures, fausses, perpétuellement renouvelées sous mille formes, et dont l'étude ne peut avoir aujourd'hui d'importance que comme moyen d'éviter, dans la recherche de la vérité, l'écueil où ont échoué les premiers philosophes qui ont cru tout connaître, en voyant tout, et ont tout voulu deviner, sans rien observer. Nous ne pouvons donner ici qu'une bien courte esquisse de ce long rêve de l'esprit humain, dont il a fallu tant de siècles pour se réveiller. La philosophie, ou recherche de la vérité, partout où nos facultés intellectuelles peuvent la découvrir, embrasse l'étude de toute la nature, de tout ce qui est en nous et hors de nous. Cette définition, quoique différente de la plupart de celles qu'on en donne aujourd'hui, nous a semblé nécessaire à l'intelligence de ce que nous allons dire : ce n'est qu'en faisant connaître le but d'une science quelconque que l'on peut bien apprécier les travaux de ceux qui s'y livrent. Thalès, né 640 ans avant Jésus-Christ, fonda le premier à Milet une école proprement dite, où il enseigna ce qu'on appelait alors philosophie. Les poètes avant lui, désignés sous le nom de *sophistes* ou *sages*, étaient les seuls théologiens, législateurs, savants, historiens, en un mot, philosophes du paganisme. Leur doctrine, puisée en grande partie chez les peuples de l'Orient, particulièrement chez les Egyptiens et les Chaldéens, n'était guère qu'un tissu de fables sur la généalogie des dieux et la formation du monde.

Chaque poète, suivant la mesure de son génie, l'enrichissait de nouvelles fictions, y mêlait les louanges outrées des héros, les opinions, les traditions populaires en vogue, etc. Les sophistes, dans ce chaos d'opinions absurdes, n'en cultivaient pas moins la morale, regardée alors comme la science principale; et ce fut la considération qu'on leur accordait qui fit de plusieurs des législateurs; tels furent Solon, Lycurgue, Charondas. Lors de la conquête de la Lydie par Cyrus, Pisistrate ayant appelé à Athènes les savants que Crésus avait rassemblés à sa cour, cette circonstance développa généralement en Grèce un esprit d'étude qui se porta presque sur tous les objets qui purent être constitués en corps de science. La philosophie les réunit tous, et ce fut sous l influence d'une pareille activité d'esprit, d'un besoin si général d'instruction, ou du moins de ce qu'on regardait comme tel, que le philosophe Thalès, chef de la *secte ionique*, fonda la première école dont nous avons parlé. Il regardait l'eau ou l'humide comme principe de tout, et enseignait la géométrie et l'astronomie. La terre, selon lui, était sphérique. Cette vérité, que nous avons été depuis si long-temps à découvrir, ne fut point pour Thalès le résultat de l'observation, il l'avait apprise dans ses nombreux voyages, et nous aurons ainsi fréquemment l'occasion de remarquer chez les philosophes grecs un mélange des plus hautes vérités de l'astronomie et d'idées absurdes sur cette science, ce qui fait assez connaître que ces vérités n'étaient chez eux que des conjectures d'hommes d'esprit, ou plutôt des observations recueillies chez quelques peuples de l'Orient, qui, faisant une étude spéciale de l'astronomie, avaient poussé très loin cette science, sur laquelle les philosophes grecs n'avaient que des notions traditionnelles, qu'ils étaient incapables de rattacher à un système complet et régulier du mouvement des astres.—Thalès eut pour disciple et ami Anaximandre, qui traça le premier des cartes et des cadrans solaires. Il n'admit qu'une seule chose, une substance première : l'infini, principe et fin de tout, au sein duquel s'opèrent tous les changements, sans qu'il change lui-même. Il pensait que les hommes avaient été originairement poissons. Phérécide de Scyros, à la même époque, admettait trois principes : Jupiter, le temps et la terre. Anaximène, disciple d'Anaximandre, considéra l'air comme l'élément infini et primitif. — Pythagore, né à Samos en 584, avait institué à Crotone en Italie une école analogue à celle de Thalès, dont il avait été disciple. Il fut chef de la secte dite *italique* ou *pythagorique*, qui professait un *idéalisme* plus ou moins outré, c'est-à-dire confondait les idées avec les facultés de l'ame, par l'exercice desquelles s'acquièrent les connaissances. Nous ferons connaitre plus particulièrement sa doctrine et celle de la plupart des autres philosophes dans les notices biographiques qui les concerneront, suivant l'ordre alphabétique de cet ouvrage. Pythagore avait beaucoup voyagé, se faisant initier partout; on l'admira aux jeux Olympiques comme un homme divin et ayant une cuisse d'or. Il rétablit la liberté, détruisit le luxe et réforma les mœurs. Sa secte, devenue suspecte au temps de Philippe et d'Alexandre, sans doute parce que ses adeptes se mêlaient trop des affaires du gouvernement, fut ruinée, ce qui entraina aussi la ruine de plusieurs villes. Ses disciples, dispersés, écrivirent en caractères énigmatiques, pour ne pas trop répandre leurs dogmes et ne pas les laisser perdre. Les hommes célèbres de cette secte furent Empédocle, Epicharme, Timée de Locros, Architas de Tarente et Philolaüs, qui vendit à Platon les livres de son maître. Platon, Aristote, Speusipe et Xénocrate y fouillèrent, ne laissant à Pythagore que ce qu'on pût tourner en ridicule, et il faut convenir que c'était la plus volumineuse partie de l'ouvrage. Pythagore avait rapporté d'Égypte le dogme de la métempsychose; il pensait que l'ame, par une longue contemplation d'elle-même, pouvait s'élever à la Divinité, devenir elle-même Dieu. Il se livra à des

travaux importants sur les mathématiques et l'astronomie. Il considérait les nombres comme les principes de toutes choses, et en fit une heureuse application à la musique. *Il a dit*, était le grand motif de croire pour ses élèves enthousiastes. C'était d'ailleurs un imposteur. Il s'enferma quelque temps à Crotone dans une caverne, feignit d'être mort, ressuscita, et vint raconter ce qu'il avait vu en enfer. On courut en foule à ses leçons, et ce n'est pas sans raison qu'on a considéré toute la secte comme formée d'un imposteur ambitieux et d'enthousiastes imbécilles. Il eut de pitoyables idées sur Dieu et le monde; il professa deux doctrines, l'une publique et l'autre secrète, à laquelle on n'était initié qu'après de sévères épreuves, et qui ne se composait vraisemblablement pas de choses bien importantes, si l'on en juge d'après ce que l'on connaît de la doctrine professée publiquement. — Anaxagore de Clazomène, qui avait transporté l'*école ionique* à Athènes, eut le premier des idées de cosmogonie raisonnables : il pensa que la matière ne pouvait se mouvoir d'elle-même, qu'il existait un premier principe, un esprit intelligent et immatériel; on l'accusa d'impiété. Il eut deux successeurs dans son école, Diogène d'Apollonie et Archélaüs de Milet, qui fut le dernier de la secte, et instruisit Socrate; mais avant ce temps, il s'était formé à Elée en Italie (536) une nouvelle école sous le nom de secte *éléatique*, parce qu'elle dut sa célébrité à Parménide, Zénon et Leucippe, tous trois d'Elée. — Si nous émettions ici tous les systèmes philosophiques de cette époque, il serait facile de voir qu'il n'y avait pas d'absurdités émises par un sectaire sur lesquelles un autre sectaire ne vînt encore enchérir. Il y avait eu jusqu'à Xénophane, chef de la secte éléatique, trois systèmes sur la cosmogonie : dans l'un, la matière se meut d'elle-même; dans un autre, il n'y a qu'un principe, d'où tout émane; et dans le troisième, ce sont deux principes : la matière, qui est par elle-même sans action, et une ame universelle, qui lui donne le mouvement. Aucun de ces systèmes n'expliquant la génération, Xénophane crut trancher la question en disant qu'il n'y a pas de génération, que tout n'est qu'apparence dans le monde, etc. Zénon définit ainsi l'être unique admis par la secte : il n'est ni fini ni infini, ni mobile ni immobile, ni être ni non-être. Nous ne savons ce qu'il veut dire, et il ne le savait vraisemblablement guère plus que nous. Comme les pythagoriciens, les éléates disaient que puisque les choses particulières changent sans cesse, nous n'en saurions avoir aucune connaissance : rien certes n'a changé comme les philosophes, et cependant nous les connaissons très bien aujourd'hui, au moins par les absurdités qu'ils nous ont laissées. On se dégoûta de cette doctrine, et Leucippe, disciple de Zénon, en fit une autre. Il admit une infinité d'êtres (atomes) qu'il regardait comme éléments de toutes choses. Il fut suivi de Démocrite, qui pensait qu'il n'y a pas de vérité, et de Protagoras, qui affirmait au contraire que nos sens sont la règle de la vérité. Héraclite eut la sagesse de n'embrasser ostensiblement aucune secte. Diagoras et Anaxarque se firent aussi remarquer parmi les Eléates : ils professaient une doctrine également vaine et subtile. L'acception du mot *sophiste* était alors changée dans toute la Grèce, et ne représentait plus qu'une classe d'hommes discourant sur tous les sujets, confondant l'erreur et la vérité, soutenant indistinctement, et à l'aide de mille subtilités, mille artifices de raisonnement, les propositions les plus invraisemblables, les plus contraires : ce n'était plus enfin partout qu'une vaste arène où chacun déraisonnait avec le plus d'esprit possible sur tous les sujets. — Socrate parut, cet homme extraordinaire, qui créa un mouvement immense de réflexion, dont la durée fut de dix siècles. On peut distinguer la philosophie proprement dite en quatre âges, dont Thalès et Pythagore marquèrent le premier Socrate vint ensuite et ramena les esprits dans la seule voix naturelle qui puisse

conduire à la découverte de la vérité. Il transmit sa doctrine à Platon et à Aristote, dont les idées régnèrent plus de mille ans dans les écoles ; elles furent transmises à ce qu'on peut appeler l'époque du troisième âge, nommée *scolastique*, du mot *schola*, servant à désigner les écoles qu'avait instituées Charlemagne. Platon représente le *spiritualisme* et Aristote le *matérialisme*. — Au commencement du XVIIme siècle enfin, parurent Bacon et Descartes, qui jetèrent les fondements de la philosophie moderne, que l'on suit encore aujourd'hui. — Nous ne pouvons détailler ici la morale et les préceptes de Socrate, qui combattit si victorieusement le frivole charlatanisme des sophistes. Il n'y a point de système philosophique, en ce sens qu'il n'y a pas d'erreurs philosophiques, et rien ne mérite moins un pareil nom que ces amas confus d'idées fausses et ridicules qu'on a ainsi désignées chez les anciens. Socrate n'eut pas de système, mais seulement un esprit, une méthode pour arriver le plus sûrement possible à la découverte du vrai. Il se proposa l'idée d'un sage dont toute la vie, comme homme et comme citoyen, fût un modèle de perfection, détourna la philosophie des futilités auxquelles elle s'était livrée jusque là, et lui donna pour principe et pour base la connaissance de l'homme. Il avait toujours un nombreux auditoire, et possédait un talent admirable pour mettre les sophistes en contradiction avec eux-mêmes, au moyen de l'analogie et de l'induction : à peine eut-il fermé les yeux à la lumière que les abus qu'il avait combattus se reproduisirent et se multiplièrent plusque jamais. Deux écoles de philosophie morale se formèrent d'abord : le *cynisme*, ainsi nommé à cause de la rudesse de ses mœurs et du mépris de toutes les bienséances, était fondé sur l'exagération de la vertu ; il eut pour chef Antisthène, et compta dans ses rangs le fameux Diogène. Aristippe fut le chef du *cyrénaïsme*, qui prônait les jouissances de bon goût. Dans le même temps parurent Pyrrhon et Timon, qui tentèrent d'imprimer aux idées un caractère d'indécision et de scepticisme, et furent les chefs de l'école dite *pyrrhonienne* ou *sceptique*. — Ce fut aussi le temps où Platon et Aristote établirent une philosophie dogmatique plus complète que tout ce qui avait précédé. — Le premier, né à Athènes en 430, voyagea beaucoup, étudia la poésie et les mathématiques, suivit Socrate pendant 8 ans, et fonda dans l'académie une école philosophique ; la philosophie est à ses yeux la connaissance de l'universel, du nécessaire, de l'absolu, et il lui donne pour base la psychologie. Les idées ne viennent pas des sens, source du particulier et du variable, mais de l'esprit et de la raison. Le procédé, l'instrument de toute philosophie, est, selon lui, l'*abstraction*. Il fonde la loi morale sur le rapport de l'homme à Dieu ; sa cosmogonie est à peu près celle de Pythagore. — Aristote, son disciple, né à Stagyre en 384, joignait une vaste érudition à un grand talent d'analyse. Il fut chef de l'école *péripatéticienne*, suivit les idées dans la réalité, et étudia le monde sous toutes les formes, dans tous ses phénomènes, et établit des classifications entre les êtres de même espèce. Il se déclara pour la tyrannie dans sa politique. Sa logique fut long-temps en vogue dans les écoles. Les platôniciens exagérèrent les principes du spiritualisme et de la vertu. Les péripatéticiens furent plus ou moins matérialistes. Nous ne relèverons pas d'ailleurs les erreurs de l'une ou l'autre de ces deux écoles. — Epicure et Zénon en fondèrent de nouvelles, trois siècles avant Jésus-Christ. Le premier regardait la philosophie comme l'art de conduire au bonheur au moyen de la raison. Sa morale se recommandait par une grande indulgence pour les besoins des sens, et avait pour but la recherche du plaisir et la fuite de la peine. Zénon, chef des *stoïciens*, prit, comme de raison, le contre-poids des maximes d'Epicure : rien ne fut jamais plus sévère que les préceptes de sa morale. C'était toujours un progrès pour la philosophie d'avoir détourné sur l'étude et la pratique

de la morale cette activité de l'esprit grec, qui se consumait auparavant en disputes vaines et oiseuses. Les systèmes de cosmogonie de ces deux écoles n'étaient d'ailleurs, à quelques variantes près, qu'une fade répétition des rêveries de leurs prédécesseurs.—Arcésilas, chef de la seconde ou moyenne académie, introduisit dans la discussion un esprit de doute et d'examen. Carnéades, qui fonda en 215 la troisième ou nouvelle académie, attaqua la théologie et la morale de Zénon, à l'aide du scepticisme. Ce dernier, ainsi qu'Epicure, trouva à Rome plus de partisans que Platon et Aristote, lorsque la philosophie grecque finit par s'y introduire, lors de la conquête de l'Orient par Sylla et Lucullus. — Sénèque propagea par ses écrits le stoïcisme, qu'Antonin avait revêtu d'un caractère d'humanité et de douceur. — Epictète, esclave, en établit une école à Nycopolis en Epire.—Les traditions merveilleuses qui enveloppaient l'histoire de Pythagore trouvèrent en Italie un grand nombre de sectateurs. Il s'y forma aussi des *néoplatoniciens*, école nouvelle qui avait pour but de rattacher aux anciens mystères religieux les dogmes philosophiques de Platon. Le scepticisme, dont le but et la méthode furent habilement fixés par Sextus Empiricus, s'introduisit à Alexandrie, dans une nouvelle école fondée par Ænésydème. Le caractère de cette école, qui réunit plusieurs doctrines en une seule, fut un zèle ardent et enthousiaste. Elle rapportait toute la destination de l'homme à la connaissance et à la contemplationn de l'absolu. Plotin, l'un de ses plus frénétiques sectateurs, pensait que le but de l'intelligence humaine devait être une union immédiate avec la Divinité, rêveries renouvelées de Platon. Porphyre, son biographe, prétendit avoir eu plusieurs visions de Dieu. Jamblique enseigna les moyens de communiquer avec la Divinité, et fit des miracles. Proclus renchérit encore sur ce mysticisme outré d'Alexandrie, et eut une foule de disciples. Le christianisme naissait alors, et ses sectateurs, nourris pour la plupart de la philosophie grecque, s'efforçaient de l'ajuster de leur mieux avec cette dernière. Charlemagne, qui fonda la puissance temporelle de l'église au IXe siècle, ouvrit des écoles, pour faire revivre les lettres, dans presque tous les établissements religieux. La théologie était alors l'unique science, et toutes les questions qui s'agitaient furent imprégnées de son esprit; mais bientôt la dialectique sacrée, qui puisait ses formes syllogistiques dans l'*Organum* d'Aristote, dégénéra en un jargon non moins vain, frivole et puéril que celui qui avait inondé la Grèce avant l'avénement de Socrate. L'Irlandais Erigène Scott reproduisit vers cette époque le mysticisme d'Alexandrie. Dans les disputes oiseuses qui constituaient toute la science du temps (1080), Roscelin prétendit que les idées générales de genre et d'espèce n'étaient que des noms, des mots. Une autre école plus ancienne les considérait comme des choses réelles, des types préétablis, *universalia ante rem*. Ces derniers se nommaient *réalistes*, les autres *nominalistes*. Le fameux Abeilard fut l'homme le plus connu de ce temps. Il eut une foule d'élèves, et tenta, avec une grande liberté d'esprit, de reproduire par des principes rationnels les dogmes obscurs du christianisme. Pierre le Lombard essaya de remettre de l'ordre dans les arguments de la métaphysique de cette époque, alors influencée par les idées des Arabes, qui unissaient aux frivolités dialectiques d'Aristote l'exaltation mystique de l'école d'Alexandrie. Des formes aristotéliques plus rationnelles s'introduisirent alors (1225) dans les discussions scolastiques. Saint Thomas d'Aquin, surnommé l'ange de de l'école, *doctor angelicus*, donna, sous le titre de *Somma theologiæ*, et, suivant l'esprit des écoles d'Aristote et d'Alexandrie, un résumé assez bien ordonné de toutes les rêveries théologiques qu'avait jusque là enfantées la scolastique. Duns Scot, Anglais (1275), surnomé le *docteur subtil*, institua une école fameuse par son opposition à la doctrine de Saint-Thomas d'Aquin. Ses élèves, nommés *sco-*

tistes, ergotèrent à outrance contre les *thomistes* : les derniers étaient *nominaux*, les autres *réalistes*. Roger Bacon, franciscain, élève de Scot, surnommé *docteur admirable*, fut très versé dans les mathématiques et la physique du temps. Il n'y avait toutefois guère d'admirable dans ce siècle qu'un engouement ridicule pour des niaiseries que personne n'entendait. Ce fut l'époque où parut l'*Ars universalis* de Raimond Lulle; c'était une sorte de mécanisme logique, pour apprendre à résoudre toutes les questions scientifiques, ou plutôt une méthode pour apprendre à déraisonner sur tout, d'après les strictes règles de la logique. Toutes ces vaines discussions des écoles avaient alors beaucoup nui à la philosophie, tombée en discrédit, et les esprits penchaient fortement pour le mysticisme. Gerson (*doctor christianissimus*) établit une théologie mystique fondée sur l'*intuition* de l'ame, appliquée aux choses du ciel. Thomas à Kempis fut un autre rêveur mystique de la même époque.—Nous ne pouvons suivre au reste l'histoire de la théologie dans toutes ses phases. On ferait bien des in-folio de toutes les questions niaises ou absurdes dont elle se composa, heureuse si son rôle se fût toujours renfermé dans cette dialectique ridicule, nommée proprement *scolastique*, et si elle n'eût point fourni à l'histoire des misères humaines ces pages atroces qui dévoilent les excès du fanatisme ou d'un esprit de religion mal entendu. On peut trouver, sinon une excuse, du moins une cause des erreurs théologiques dans les dogmes qui ôtaient aux docteurs sacrés la liberté de l'intelligence; circonstance dont les résultats n'étaient point suffisamment compensés par les lumières supérieures dont l'esprit saint éclairait quelquefois les assemblées tenues en son nom.—L'esprit humain s'affranchit vers le commencement du xve siècle de l'autorité théologique, et la scolastique cessa. Il s'ensuivit mille nouveaux systèmes, qui étaient la suite des voies d'erreur où l'on se trouvait engagé. Ce siècle et le suivant furent marqués par trois grands événements: la découverte de l'imprimerie, celle du Nouveau-Monde, et la prise de Constantinople. Après ce dernier événement, les rêveries philosophiques de Platon se renouvelèrent et furent appropriées au christianisme. Les deux Pic de la Mirandole et Pierre Ramus furent platoniciens. Tout cela n'était que ridicule; ce qui fut plus sérieux, c'est que Giordano Bruno, qui avait combiné vers le même temps les doctrines des éléates et de Plotin, fut brûlé à Rome, comme hérétique. Le médecin Paracelse associa la chimie et la thérapeutique au mysticisme néoplatonicien et cabalistique. Il se fit alors un mélange bizarre d'idées théologiques et des sciences naturelles. C'était un résumé de tout ce qu'avaient offert de plus faux, de plus absurde, les systèmes des premiers philosophes grecs et l'école d'Alexandrie, avec quelque chose de plus ridicule encore. Il était impossible qu'un esprit juste ne fût pas dégoûté de pareils corps de doctrine, et l'on ne pouvait qu'en rire, à défaut de trouver quelque chose de mieux. Montaigne, Charron et d'autres en devinrent sceptiques. Dans ce cercle vicieux où l'esprit humain se trouvait comme inextricablement renfermé au commencement du xviime siècle, quelques sciences positives, comme les mathématiques et même l'astronomie, avaient déjà faits de grands progrès, et l'on sentait généralement le besoin de procéder par un nouveau mode à la découverte des vérités auxquelles l'intelligence humaine peut s'élever. Bacon et Descartes parurent, et opérèrent dans les idées une révolution complète. La nouvelle philosophie s'affranchit entièrement de l'autorité théologique et de l'admiration des anciens; elle rompit avec le passé et se fit un domaine à part. —Bacon et Descartes, tous deux laïques, et dont les idées se ressemblent beaucoup au fond, établirent enfin la vraie méthode, que les esprits justes pressentaient depuis si long-temps. Le premier, né à Londres en 1561, procéda par l'expérience seule, appuyée de l'induction,

pour reconstruire l'édifice des connaissances humaines. Il renversa la méthode aristotélique, qui classait, non des choses, mais des mots, et plaça son siècle en présence de la réalité des choses. Observer n'était pas seulement pour lui saisir les faits appréciables, mais en quelque sorte disséquer, anatomiser la nature, pour s'élever ensuite, par l'induction, du particulier au général, du connu à l'inconnu, des phénomènes à leurs lois. C'était la marche à suivre, le procédé général qui pouvait seul conduire à des découvertes réelles et positives. Descartes, né à la Haie en 1596, tenta une réforme philosophique par la voie spéculative, opposée à celle de l'empirisme. Sa méthode renferme ces quatre préceptes : 1° ne se fier qu'à l'évidence ; 2° diviser les objets autant que faire se peut ; 3° faire des dénombrements aussi étendus et variés que possible ; 4° établir un ordre et un enchaînement entre toutes les parties divisées et successivement examinées et épuisées par l'analyse, pour reconstruire et former un tout. Ceci était le côté synthétique de la méthode qui renfermait les préceptes de l'analyse, conçus de la même manière que Bacon : mais il fit mieux et plus que ce dernier, qui n'avait fait qu'indiquer la route, sans la suivre lui-même. Descartes, vrai fondataur de la psychologie moderne, pratiqua sa règle, et, si elle ne le garantit pas lui-même d'un grand nombre d'erreurs, il est au moins vrai qu'on doit la considérer comme le flambeau qui éclaira les physiciens modernes dans les travaux qui ont poussé la plupart des sciences naturelles, telles que la chimie, la physique, etc., au point de perfection où nous les voyons aujourd'hui. Descartes était aussi un des premiers mathématiciens et astronomes de son époque. Sa théorie des *tourbillons* était comme un pressentiment des véritables lois qui régissent la course des corps célestes. Enfin, la voie de l'analyse, qui pouvait seule conduire à des connaissances réelles dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique, était tracée ; mais il était difficile que l'esprit humain s'affranchit tout d'un coup des habitudes, des préjugés, des vieilles routines de tant de siècles.—L'*ecole sensualiste* du XVIIe siècle renouvela, dans ses premiers travaux, les systèmes des écoles *ioniennes* et *atomistiques*. Gassendi (1592) rétablit la philosophie d'Épicure. L'esprit public se porta vers les questions de droit, et Grotius, dans son traité *Du droit de la paix et de la guerre*, donna le premier essai philosophique d'un traité du droit des gens. Hobbes, né en 1588, fit des idées de Bacon, dont il était l'ami, une doctrine matérialiste. Il se déclara partisan du despotisme et du gouvernement monarchique. Malebranche, né en 1638, développa plus clairement les idées de Descartes, et créa un système qui n'était qu'une sorte d'idéalisme religieux et mystique. Locke, dans son *Essai de l'entendement humain*, étudia surtout notre nature interne, et attribua les idées à deux sources, la sensibilité, qui appartient aux sens extérieurs, et la réflexion, qui est la perception des actes de notre ame, ou le sens intérieur. Il popularisa cet axiome fondamental : *nihil est in intellectu quod non fuerit priùs in sensu*. C'est de là qu'est venu le nom de *sensualisme*, donné à son école. Newton, sur les observations de Kepler, découvrit la gravitation universelle. La chimie, la physique, secouèrent aussi les vieux langes qui les enveloppaient, et suivirent par l'analyse une rapide voie de progrès. Clarke, pour combattre l'athéisme et le matérialisme, qui étaient une conséquence outrée de l'empirisme, s'efforça d'établir un accord nécessaire entre la raison et la religion révélée. Leibnitz, pour trancher toute discussion, tenta d'introduire dans les vérités philosophiques une précision mathématique. Le scepticisme eut à cette époque beaucoup de représentants. Condillac popularisa en France l'art de raisonner, d'après les procédés analytiques. Kant produisit à la fin de ce siècle une grande révolution en Allemagne. Les esprits se partagèrent plus ou moins entre l'*idéalisme* et le *sensualisme*. La révolution de 1789,

en cherchant à réaliser les principes politiques de Rousseau, porta un coup sensible à la plupart de ces vaines et subtiles idées systématiques, notamment à la philosophie mystique. La tendance des esprits, par suite de cette grande commotion, s'est généralement portée en Europe, vers une sorte de philosophie plus rationnelle que ce qui l'avait précédée, puisqu'elle a pour but les droits et le bonheur des nations. Quelques auteurs, dans l'enseignement de ce qu'on peut appeler *philosophie moderne*, en ont à tort séparé l'histoire des sciences physiques. Renfermer la philosophie dans ce qu'on nomme proprement *psychologie* et dans l'étude des sciences métaphysiques, c'est en élaguer à tort ce qu'elle a de plus important, de plus positif; nous ajouterons même que, comprendre dans cette philosophie quelques-unes des sciences morales, comme la logique, par exemple, c'est faire entrer dans l'histoire des parties constituantes d'un édifice le chemin qui sert à y conduire. BILLOT.

ÉCOLIER, se dit d'un jeune homme qui a un instituteur, qui va aux petites écoles, qui va au collége. Dans l'ancienne université, le titre d'*écolier* avait quelque chose d'officiel : on donnait aux étudiants des *lettres d'écolier*. Il fallait avoir étudié six mois pour jouir du privilége de *scolarité*, et en ce cas un écolier ne pouvait être distrait, tant en demandant qu'en défendant, des juges des priviléges des écoliers, excepté en vertu d'actes passés avec des personnes domiciliées hors de la distance de 60 lieues du chef-lieu de l'université. On peut consulter sur ce point l'ordonnance de 1669. En faveur des sciences, un écolier *étranger* n'était point sujet au droit d'aubaine. Dans le moyen âge, les écoliers de l'université formaient un corps nombreux et remuant, qui abusa souvent de ses priviléges pour troubler la ville et inquiéter le gouvernement. Ceux qui seraient curieux des détails peuvent consulter l'*Histoire de Paris* de Dulaure. Au temps de Charles VI, les écoliers et suppôts de l'université étaient au nombre de plus de 30,000. La plupart des écoliers étaient bien plus âgés que ne le sont aujourd'hui les étudiants en droit et en médecine. Il n'était pas rare de voir des écoliers qui avaient passé la trentaine; et les biographes d'Ignace de Loyola nous ont appris qu'étant sur les bancs du collége de Sainte-Barbe, à l'âge de 32 ans, ce pieux gentilhomme, qui avait été homme de guerre, se soumit une fois à la fustigation scolastique. Bayle atteste que de son temps un écolier qui entrait en philosophie avant l'âge de vingt ans passait pour bien avancé; et qu'un provincial que l'on envoyait à Paris à l'âge de 15 ou 16 ans pour y faire ses basses classes ne passait pas pour un écolier que l'on eût mis tard à l'étude. On voit, dans une foule de romans et de comédies anciennes, que le titre d'*écolier* se portait dans le monde. Notre romancier Le Sage a surtout conservé cette tradition : *Seigneur écolier*, dit Asmodée à don Cléofas. Et le roman de *Gilblas* s'ouvre par une scène dans laquelle un escroc parasite débute ainsi avec le héros tout frais débarqué : « *Seigneur écolier*, je viens d'apprendre que vous êtes le seigneur Gilblas de Santillane, l'ornement d'Oviédo, et le flambeau de la philosophie, etc. » Les écoliers de Salamanque n'avaient pas de priviléges moins étendus que ceux de l'université de Paris. Un costume particulier distinguait les écoliers : c'était une soutane noire, qu'on appelait aussi *robe de classe*, ainsi qu'on le voit par ce trait de La Fontaine :

Le disciple aussitôt droit au coq s'en alla,
Jetant bas sa robe de classe.

Mais les écoliers débauchés ne portaient guère ce grave costume, et affectaient de se vêtir en cavaliers. Insouciants, dissipés, buveurs et querelleurs, les grands écoliers de l'université de Paris commettaient les plus graves désordres. Le Pré-aux-Clercs était le théâtre habituel de leurs équipées. Ces mœurs se trouvent décrites au vif dans deux vieilles comédies intitulées *Les Écoliers*, l'une, en cinq actes et en prose, par Le Rivey (1579), l'autre en cinq actes et en vers,

par François Perron (1589). Scarron a aussi composé une tragi-comédie intitulée l'*Écolier de Salamanque*, en 5 actes et en vers (1654). Les défauts des écoliers ont donné lieu à plusieurs dictons proverbiaux : *menteur comme un écoliers*, *gourmand comme un écolier* ; un *tour d'écolier*, un *appétit d'écolier* ; il se divertit *comme un écolier en vacances*. La Fontaine a dit, pour exprimer le laisser-aller des écoliers dans leur manière de vivre :

> Tout est aux *écoliers* couchette et matelas.

Ce poète a fort mal traité la gent *scolare*. Qui ne se rsppelle ees vers :

> Et ne sais bête au monde pire
> Que l'*écolier*, si ce n'est le pédant.

On dit encore : *Prendre le chemin des écoliers*, e.-à-d. le plus long. Un ton, des manières d'*écolier* : ces locutions indiquent un air gauche, emprunté, de mauvaises manières enfin :

> Dis-moi, me trouves-tu bien fait en cavalier ?
> Ne vois-tu rien en moi qui sente l'*écolier* ?

demande Dorante à son valet Cliton, dans la comédie du *Menteur*. Celui-ci répond :

> Ce visage et ce port n'ont point l'air de l'*école*,
> Et jamais comme vous on ne peignit Bertholé.

Plus loin, Géronte, père de Dorante, voulant vanter son fils, qu'il destine à Clarice, dit à celle-ci :

> Quelqu'*écolier* qu'il soit, je disais qu'aujourd'hui
> Peu de nos gens de cour sont mieux taillés que lui.

On sait que de tout temps la guerre a existé entre les mauvais maîtres et leurs écoliers, témoin le maître d'école de Faléries, que Camille fit fustiger par ses écoliers, qu'il avait voulu livrer aux Romains. Le pédant Métaphraste, dans le *Dépit amoureux*, profère cette sentence :

> Que par les criminels les juges soient jugés,
> Et par les *écoliers* les maîtres fustigés.

Une lutte d'une autre espèce existe souvent entre les maîtres et les bons écoliers, C'est quand un écolier qui a de l'esprit, et qui aime la dispute, embarrasse son instituteur par des objections. Cette réflexion est empruntée de Bayle, qui a dit encore : « Il est indubitable qu'un professeur qu'on sait engagé à la composition de plusieurs livres ne passe pas pour être propre à faire de bons écoliers. On s'imagine qu'il n'en a pas le temps. » Presque tous nos savants littérateurs ont commencé par être de bons écoliers. Un des meilleurs écoliers que l'on ait connus sous l'ancien régime était le jeune *de Roberspiere*, à qui, pour récompenser son application et sa bonne conduite, l'administration des colléges de Paris accorda une pension annuelle de 600 livres. Il existe un livre intitulé *L'Écolier vertueux* : c'est la vie d'un jeune béat, que peu de pères de familles voudraient avoir pour fils. — Le mot Écolier s'emploie dans plusieurs acceptions étrangères aux universités, aux classes. On dit *bon écolier* dans le manége ; un maître de musique ou de danse a des *écoliers* ou des *écolières*. Le savant Godeau a dit quelque part, en parlant de Potamienne, sainte et docte femme qui était des *écolières* d'Origène. — Écolier signifie, par extension, un disciple, un apprenti, en toutes choses où l'on a besoin d'instruction : « Je me maintiens l'*écolier* de la sagesse, je ne consulte plus qu'elle (Saint-Evremond).

> N'allez pas de l'Amour devenir l'*écolière* !
> Ce maître dangereux conduit tout de travers.

Écolier veut dire encore novice en quelque chose (*tyro*, *rudis*) : ce n'est qu'un *écolier* en géométrie.

> Un poëme excellent, où tout marche et se suit,
> Jamais d'un *écolier* ne fut l'apprentissage.
>
> Boileau.
>
> Moi, dit-il, qu'à mon âge, *écolier* tout nouveau,
> J'aille pour un lutrin me troubler le cerveau !
>
> Le même.

C'est dans ce sens qu'on dit encore : faire une *faute d'écolier*, c.-à-d. une faute grave, et qui décèle beaucoup d'ignorance. — Écolier a pour synonyme les mots Élève et Disciple (*v.* ces mots.)

Ch. Du Rozoir.

ÉCONOMAT, charge d'*économe*, de celui qui avait l'administration et la régie des revenus d'un évêché, d'une abbaye, ou autres bénéfices pendant la vacance. L'*économat* des bénéfices qui

étaient à la nomination du roi dépendait du roi; les économats prenaient leur origine de ce qu'il y avait autrefois des ecclésiastiques commis dans les cathédrales pour recevoir tout le revenu de l'église, tant celui de l'évêque que celui du chapitre. Sous Louis XIV, après la révocation de l'édit de Nantes, on consacra aux conversions *payées* des protestants le tiers des *économats*. Pélisson, célèbre converti, eut l'administration de cette caisse, dont on augmenta les fonds. — L'ÉCONOME était donc préposé pour régir et administrer un bien ecclésiastique vacant, ou ceux d'une communauté. Il y avait aussi dans les hôpitaux et communautés des *économes* chargés de la dépense, et particulièrement de l'achat et de la distribution des vivres. Autrefois, la dénomination d'*économe* se confondait souvent avec celle d'*avoué* ou *défenseur*, et désignait ceux qui défendaient les droits et les biens des églises, des abbayes, des monastères. Ce nom a été aussi celui d'un officier ecclésiastique qui avait soin des bâtiments et des réparations de l'église, de recevoir les aumônes et de les distribuer selon les intentions de l'évêque. Les économes des bénéfices sujets à la régale devaient rendre compte de leur administration à la chambre des comptes; les économes des autres bénéfices rendaient compte devant les juges auxquels les lettres d'économat étaient adressées.—Dans l'église grecque, l'économe n'était pas seulement chargé du temporel; quand l'évêque officiait, il était à sa droite, revêtu d'une tunique, tenant une espèce d'éventail à la main, selon l'usage de l'église grecque: il présentait à l'évêque ceux qui devaient être ordonnés prêtres. Pour l'administration des biens temporels, il avait sous lui un officier qu'on nommait *cartulaire*. — Il y a eu en France des économes spirituels, pendant les troubles de la ligue, pour conférer les bénéfices vacants à l'instar des ordinaires. Aujourd'hui, dans les colléges de l'université de France, l'économe est chargé des recettes et des dépenses, sous la surveillance, qui doit être très rigoureuse, du proviseur et du censeur. A. SAVAGNER.

ÉCONOMIE (morale), épargne judicieuse des divers objets de consommation dont on peut disposer. Son but est de mettre dans l'emploi de chaque chose un ordre qui fasse éviter les pertes, d'apprécier les besoins réels, et d'y pourvoir avec sagesse et prévoyance; son effet, lorsqu'elle atteint ce but, est de faire tirer le meilleur parti de tout ce qui est consommé. Ainsi, la disposition d'esprit et les habitudes qui rendent *économe* subordonnent à la raison tous les désirs qui ne peuvent être satisfaits sans dépense; et parmi les consommations diverses, celle du temps est regardée comme l'une des plus importantes. On ne peut pas dire que l'*économie* est une *vertu*; elle peut servir le méchant comme l'homme de bien, favoriser des projets coupables aussi bien que de généreux efforts, des actes de bienfaisance et d'une philanthropie éclairée; mais il est très rare qu'elle prostitue au vice le secours de ses lumières et de ses conseils. Tant de sympathies la rapprochent des inclinations vertueuses, des sentiments honnêtes et de tout ce qui est approuvé par la raison, que presque toujours elle se plait à les accompagner et à les seconder. Lorsqu'elle dirige l'emploi des ressources disponibles, l'ordre qu'elle a établi fait disparaître toute apparence d'*épargne*; l'équitable répartition entre les divers postulants détermine chacun à se trouver satisfait; mais si le désir d'épargner a été trop dominant, si les mesures indiquées par le jugement n'ont pas été remplies, il n'y a plus d'ordre, plus d'*économie*, et c'est la *parcimonie* qui se fait sentir. Celle-ci peut être le résultat d'un défaut de jugement, d'une erreur d'appréciation; mais quelquefois elle indique une tendance vers l'avarice, et les fautes qu'elle fait commettre ne peuvent être attribuées à l'intelligence seule; la crainte de voir diminuer ce que l'on possède y a plus de part que les mauvais calculs. L'*économie* étant une application du raisonnement à chaque mesure de ressources et de fortune dans cha-

que position sociale, ses prescriptions sont évidemment celles de la sagesse, et leur ensemble est tel que l'on n'y peut rien déranger sans s'exposer à quelque dommage, ou tout au moins à une diminution de bien. La *parcimonie* ne porte quelquefois que sur un seul objet de consommation ou sur un petit nombre; si elle embrassait la totalité des besoins et des dépenses, elle aurait tous les caractères de l'*avarice*, et devrait être flétrie par son véritable nom. On dit que l'*économie ne doit pas être poussée trop loin*. Dans cette locution, le mot *économie* est employé comme synonyme d'*épargne*, sans faire attention à ce qui modifie le sens de chacune de ces expressions, qui renferment effectivement un certain nombre d'idées communes, et qui diffèrent cependant assez pour qu'il ne soit pas permis de les confondre. L'*épargne* peut être poussée indéfiniment jusqu'à la suppression de tout emploi de la chose *épargnée*; l'*économie* porte toujours sur un ensemble de consommation pour les régler et non pour en supprimer aucune, à moins qu'elle ne soit inutile. L'*épargne* ne s'occupe que du soin de conserver; l'*économie* ne regarde point comme une perte ce qui est consommé à propos et avec profit : l'une peut dégénérer en passion, en vice, et l'autre est essentiellement compagne de la raison et presque toujours des vertus. Attachons nous donc à pratiquer l'*économie*, en évitant ce qui pourrait faire naître le soupçon de *parcimonie*, quels que soient les nuances de ce défaut, car il n'y en a point qui soit digne d'estime. FERRY.

De l'économie, considérée comme science.

ECONOMIE AGRICOLE (*v.* ci-après ECONOMIE RURALE).

ECONOMIE ANIMALE (*v.* ci-après ECONOMIE ORGANIQUE).

ÉCONOMIE DOMESTIQUE. On entend par cette dénomination l'ordre que l'on apporte dans la conduite d'un ménage, la règle que l'on suit afin de mettre les dépenses en harmonie avec les revenus; c'est aussi l'ordre qu'on sait apporter dans la disposition d'une maison, d'un établissement quelconque et dans sa gestion. L'*économie domestique* renferme donc les principes qui sont le plus propres à procurer un genre de vie en harmonie avec la condition, et une somme de bonheur telle que l'homme raisonnable, qui sait se contenter de ce qu'il a, se trouve satisfait. Cette science du reste se prête aux modifications résultant de la position, des goûts et du caractère. — Par cet exposé, on voit combien est vaste le domaine de l'économie domestique, combien il peut s'étendre, et en même temps combien une bonne application des principes de cette science peut être féconde en bons résultats. Nous n'énumèrerons pas ici les nombreux avantages que chaque partie de l'économie domestique peut procurer, car, si nous voulions traiter à fond cette matière, il nous faudrait tour à tour décrire et indiquer la distribution de la maison et de ses attenants, tels que l'office, etc. Et si, passant ensuite à la campagne, nous voulions traiter tout ce qui regarde l'économie domestique, nous verrions notre tâche s'augmenter de plus en plus; des greniers (et de la manière de conserver les grains) jusqu'à la cave, de la cuisine à la lingerie, du fruitier et des diverses espèces de fruits, jusqu'au vivier, tout deviendrait le sujet d'un traité particulier; puis nous n'aurions pas à oublier les animaux domestiques et la manière d'élever les diverses races. Il nous faudrait dire comment ils doivent être nourris, logés, soignés, guéris, etc. (*v.* pour tous ces détails spéciaux les articles DOMESTICITÉ DES ANIMAUX et ÉDUCATION DES ANIMAUX). Nous aurions successivement à décrire le colombier, le chenil des chiens, le clapier, le poulailler, les étables, la grange, le pressoir, etc., etc. Il nous faudrait encore parler des poules, des dindes, des canards, des porcs, de leur toit, du cheval, du bœuf, des vaches, de leurs veaux, etc., et encore n'aurions-nous fait qu'une énumération fort incomplète de tout ce qui concerne l'économie domestique. A chacun des objets, à chacune des choses qui sont du domaine de cette science,

nous nous réservons d'indiquer les moyens qui peuvent le plus contribuer au bien-être et à la prospérité; quant à présent, nous nous bornerons à citer quelques moyens généraux, quelques avantages principaux, laissant de côté tout détail.— L'*économie domestique* est utile à toutes les classes : c'est par elle que le grand nombre participe aux perfectionnements de l'industrie; l'artiste et l'ouvrier, le cultivateur et le propriétaire, trouvent dans cette science les recettes propres à leur état, soit pour obtenir des produits plus parfaits ou moins dispendieux, soit pour fabriquer eux-mêmes des choses qu'ils sont souvent obligés de se procurer à grand prix ou de faire venir de loin. — L'économie domestique montre au citoyen des villes tout ce qui peut concerner les soins d'un ménage, le choix des substances, leur conservation, leur usage, et une foule de procédés faciles, à l'aide desquels il peut se créer des jouissances et des commodités proportionnées à sa fortune et à sa position sociale; enfin des instructions qui lui fassent apprécier la qualité et la valeur de ce qu'il achette et de ce dont il se sert, et qui lui en révèle la nature et les propriétés. — Mais c'est l'habitant de la campagne surtout qui a besoin, éloigné qu'il est de tout secours étranger, d'être éclairé par l'économie domestique sur les moyens de se suffire à lui-même, de trouver autour de lui et sous sa main de quoi parer aux accidents qui peuvent survenir, soit aux hommes, soit aux animaux; d'utiliser ses loisirs et de faire fructifier ses propriétés.—En terminant, qu'il nous soit permis de témoigner notre étonnement et nos regrets de voir si peu de personnes travailler à propager les préceptes de l'économie domestique, afin d'y faire participer cette classe nombreuse de la société dont la pauvreté vient ordinairement de l'ignorance. Pourquoi, par exemple, un philanthrope, dans son amour pour les masses, ne dirige-t-il pas un instant ses travaux scientifiques vers ce modeste but? pourquoi ne se publie-t-il pas, au milieu de cette foule de livres que chaque jour voit s'augmenter, une série de petits traités qui, bien qu'à la portée de l'intelligence et de la bourse du plus grand nombre, n'en renfermeraient pas moins toutes les innovations heureuses que les progrès incessants de l'industrie ont successivement introduits dans la science grande et utile de l'économie domestique?—N'oublions pas aussi de faire remarquer que l'économie domestique, tout en prescrivant et en donnant les moyens de se procurer le plus grand nombre de commodités possibles est l'ennemie déclarée de toute ostentation et de tout luxe; elle flétrit cette admiration si mal fondée qu'excite ordinairement ces masses énormes et somptueuses de bâtiments qui coûtèrent des sommes immenses, et firent périr un nombre infini d'hommes employés à ces travaux, destinés seulement à satisfaire l'orgueil et l'amour-propre de leurs auteurs. —La morale de l'économie domestique nous apprend que la vraie élévation ne consiste pas à désirer ou à faire ce qu'une imagination déréglée ou une erreur populaire représente comme grand et magnifique; qu'elle ne consiste pas non plus à tenter des choses difficiles par l'attrait même de la difficulté; elle nous apprend encore que ce ne sont ni les ameublements, ni les habillements, ni les équipages, qui peuvent rendre un homme plus grand et plus estimable, car tout cela ne fait pas partie de lui-même, mais est hors de lui et lui est parfaitement étranger. Et cependant, n'est-ce pas dans toutes ces choses que bien des hommes placent leur dignité et leur grandeur! V. de Moléon.

Économie industrielle (*v.* ci-après Économie politique).

Économie organique. On désigne sous ce nom, dans les sciences naturelles et médicales, l'ordre, l'ensemble des lois qui régissent tous les corps organisés en général. Lorsque, dans le langage scientifique, on veut exprimer le concours harmonieux des mouvements et des phénomènes des corps astronomiques qui produisent la vie et l'organisation, on embrasse alors dans la pensée l'ensemble des lois de tous les phénomènes de l'univers.

C'est dans ce sens étendu qu'on emploie les termes *harmonie* ou *économie de l'univers* ou *de la nature*. Il y a de même synonymie entre les mots *harmonie* et *économie organiques*; mais le premier de ces noms signifie plus spécialement l'accomplissement et la régularité constante des phénomènes dynamiques de la nature, et par conséquent des corps organisés et vivants, tandis qu'on entend par *économie organique*, non seulement l'exercice régulier des fonctions de ces corps, mais encore le petit nombre de moyens mis en œuvre pour la manifestation des phénomènes de la vie. Avec cette nuance dans leur signification, les mots *économie organique* se rapprochent du sens usuel sous lequel on emploie les termes *économie domestique*, *économie politique*, etc. Or, on sait que les noms *épargne*, *ménage*, *parcimonie*, *lésinerie* (*v.*), ont des rapports de signification avec le mot *économie*, considérée comme vertu (*v.* ci-dessus, p. 165); mais il faudrait bien se garder de croire la nature susceptible de ces excès dans l'économie organique. Loin de là, son admirable et inépuisable fécondité dans la production des corps vivants, la variété infinie de ces corps, réductible à un petit nombre de types, dévoilent au contraire une prodigalité apparente dans les formes, et au fond de ses œuvres une sagesse infinie, qui prévoit et satisfait tous les besoins, toutes les exigences de l'organisme, pour l'entretien et le perfectionnement de la vie des individus et des espèces. — Par *économie organique*, on peut entendre, 1° l'ensemble et la coexistence harmonique de tous les êtres vivants à la surface du globe terrestre; 2° la disposition harmonieuse de toutes les parties qui entrent dans la constitution de chacun de ces êtres. Dans le premier cas, on reconnait facilement qu'il a été pourvu avec ordre et sagesse à tous les besoins d'existence des espèces végétales et animales; dans le second, que les individus du règne organique ont été constitués suivant des plans dans lesquels se dévoilent en général l'ordre et l'économie, et les diverses finalités physiologiques auxquelles les êtres sont destinés. Dans ce dernier sens, *économie* signifie *structure*, et c'est dans ce sens restreint qu'on dit fréquemment *économie animale*, et plus rarement *économie végétale*, parce qu'on veut éviter l'amphibologie, à cause de l'allusion à cette branche de l'économie domestique appelée *économie rurale*. Mais dans la science générale des corps organisés et vivants, envisagés sous les points de vue de leurs rapports nécessaires entre eux et avec les corps bruts, on doit considérer les végétaux et les animaux comme des individus dont il faut connaître, 1° toutes les parties; 2° tous les groupes qui constituent les espèces, les genres, les familles : cette science générale des corps organisés se subdivise donc naturellement en science de l'économie et en science du règne organique. —La science de l'économie des corps vivants a pour objet la connaissance de leur structure (anatomie) et celle de leurs fonctions (physiologie), et elle fait ainsi marcher de pair les deux sciences qu'elle renferme. C'est surtout en physiologie qu'on connait toutes les ressources et toutes les richesses de l'économie organique; ce qui a fait dire au célèbre Bichat que la nature, avare de moyens, était prodigue de résultats. L'économie organique se subdivise naturellement en *économie animale* et en *économie végétale*. D'après les remarques faites ci-dessus, la connaissance de ces deux sortes d'économie vivante exige l'étude de l'anatomie et de la physiologie végétales et animales. C'est lorsqu'on a examiné l'innombrable multiplicité de moyens et de procédés mis en œuvre dans la constitution organique des corps vivants; c'est après avoir pu réduire scientifiquement cette multiplicité à un petit nombre de types qu'on peut bien concevoir l'idée générale de l'*économie organique*, qui exprime nettement l'ordre dans la disposition de toutes les parties d'un tout organisé et le rapport nécessaire entre la structure et les fonctions pour les deux grandes finalités reconnues par tous les physiologistes, c.-à-d. la vie

des individus et celle des espèces. — Il n'est pas inutile de faire remarquer ici que la science de l'économie organique des végétaux et des animaux doit recourir aux lumières de la science des règnes, qui embrasse l'étude des *classifications* (*v.* t. XIV, p. 447) et celle des mœurs ou des stations des corps organisés; qu'elle fournit à cette science (*Hist. natur.*) les moyens de perfectionner ses méthodes. — En rattachant au sens général donné aux termes *économie organique*, *économie animale*, *economie végétale*, tous les faits anatomiques et physiologiques, en les distinguant bien de tous les faits de l'histoire naturelle, réunis pour former la science des règnes, nous avons mis en relief l'opinion la plus rationnelle qui nous a paru ressortir de l'examen des acceptions diverses données au mot *économie* dans les sciences naturelles. Nous faisons grâce à nos lecteurs de toutes les définitions dans lesquelles ces acceptions sont présentées. Les considérations générales sur l'économie organique des végétaux et sur celle des animaux embrassent tous les points de vue de l'étude de ces corps, considérés comme individus pendant leur existence dans le temps et dans l'espace. Ces points de vue se réduisent à trois principaux, savoir : 1° les aspects ou les diverses manières de déterminer les circonscriptions naturelles, les constructions et la contexture des parties; 2° les propriétés établies d'après leur nature physico-chimique, leurs caractères anatomiques et physiologiques; et 3° tous leurs états successifs, constitutifs et alternatifs. L'indication de ces études à faire dans toute la série des végétaux et dans toute celle des animaux nous offre un champ vaste que nul homme ne peut parcourir dans tous ses détails dans l'état actuel de la science; mais lorsqu'on rassemble les notions les plus usuelles sur les parties des végétaux et des animaux que l'industrie humaine a su s'approprier, en visitant les établissements publics où sont rassemblés et disposés avec art les parties des corps vivants, on peut se faire une idée de l'étendue immense que la science de l'économie organique a acquise de nos jours, et des applications de cette science aux arts relatifs à la satisfaction de nos besoins physiques et moraux. Les philosophes et les littérateurs ne doivent plus se borner à l'étude des faits apparents de la nature vivante, les chemins qui conduisent sur les hauteurs de la science de l'économie organique leur ont été aplanis : ils ne peuvent plus tarder à les parcourir. En se plaçant sur les points les plus culminants de cette science, ils doivent être assurés de trouver dans l'observation de l'économie vivante et du monde extérieur des inspirations d'un ordre élevé. La médecine, et surtout celle de l'homme et des animaux domestiques, étudie avec un soin minutieux et persévérant tous les phénomènes de l'économie animale pour bien connaître les signes de la santé, ceux des maladies, et leur appliquer les moyens que l'expérience et le raisonnement nous ont fait reconnaître comme les plus propres à la conservation des animaux sains et à la guérison de ceux attaqués de maladies. C'est là l'objet principal de la science de l'économie animale, tandis que toutes les connaissances qui constituent la science de l'économie des végétaux sont applicables à la botanique et à l'agriculture (*v.* l'art. ORGANISATION DES CORPS). LAURENT.

ÉCONOMIE POLITIQUE. C'est la science qui traite des intérêts de la société. Sous quelque gouvernement que vivent les nations, quelque climat qu'elles habitent, elles subsistent, s'entretiennent, suivant des lois naturelles où les faits se lient à leurs causes et à leurs résultats. C'est cet enchaînement, qui tient à la nature des choses, que l'économie politique fait connaître. Les anciens avaient peu d'idées sur ce sujet : Xénophon, Platon et Aristote ont traité des richesses de l'état et des particuliers, sans nous éclairer sur leur nature, sans remonter à leur source. Les lois romaines ne répandent pas plus de lumières sur le même sujet. A l'époque de la renaissance des lettres en Italie, les matières économiques participèrent au mouvement général des esprits et fu-

rent favorisées par la situation de l'Europe. Dans les républiques qui s'y formèrent, un grand nombre de citoyens furent appelés à être tout à la fois magistrats et négociants. En France, le bien public était de bonne foi cherché par Henri IV. Sully regardait les manufactures et l'agriculture comme les *mamelles nourricières de l'état* (Sully, *Économies royales et servitudes loyales*); mais c'était un résultat dont il ne pouvait point assigner les causes. — Colbert et les écrivains de son temps étaient convaincus que le gouvernement en protégeant les sources de la production favorisait le développement du fonds commun où se puisent les revenus des particuliers et de l'état lui-même; mais, séduits par les apparences, ils se persuadaient que les richesses n'étaient réelles qu'après avoir été transformées en or ou en argent. Cette opinion, déjà préconisée par des écrivains d'Italie et d'Angleterre, soutient en conséquence qu'il convient de faire entrer en chaque pays plus de métaux précieux qu'il n'en sort, en vendant à l'étranger plus de marchandises qu'on ne lui en achette : c'est le système de la *balance du commerce*. Il dirige encore la politique de la plupart des gouvernements de l'Europe. — Vers le milieu du siècle dernier, Quesnay, médecin attaché à la cour de Louis XV, proclama le premier que la richesse d'une nation ne consiste pas essentiellement dans l'or ou l'argent qu'elle possède, mais dans les choses mêmes au moyen desquelles on peut se procurer l'or et l'argent. Cette vue saine et incontestable changea totalement la face de l'*économie politique*. Mais les conséquences que Quesnay et ses partisans tirèrent de ses prémisses n'expliquaient pas tous les faits, et ne pouvaient être admises par une saine philosophie. Ils prétendaient que l'homme, quelqu'industrieux qu'il fût, ne pouvant rien tirer du néant, la nature seule était productrice; que l'homme ne pouvait prétendre qu'à tirer le plus grand parti possible de la munificence de la nature, et que ce but ne pouvait être atteint que par l'intervention de la puissance publique. Tel fut le système des économistes du XVIIIe siècle. — Enfin l'Écossais *Adam Smith*, professeur à l'université de Glasgow, publia en 1786 un ouvrage intitulé : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, ouvrage dans lequel il prouve que les nations sont riches à proportion, non de la quantité des métaux précieux qu'elles possèdent, mais de la somme des *valeurs* qu'elles parviennent à créer. — Il restait à démontrer quels étaient la nature et les fondements d'une qualité aussi fugitive, aussi variable que la *valeur*; à montrer de quelle manière elle se forme et se distribue dans la société, et quels sont les résultats de sa consommation. On doit toutes ces démonstrations aux successeurs d'*Adam Smith*, aussi bien que la plupart des conséquences qui en dérivent. On leur doit d'avoir présenté ces principes dans un ordre méthodique et clair, qui ont fait de l'économie politique une des sciences les plus solidement fondées et les plus favorables au bien-être des sociétés humaines. — Cette science n'a pu être bien étudiée qu'après que la civilisation a acquis chez plusieurs nations un certain développement. Quelques auteurs ont recherché ce qu'elle peut être chez les peuples chasseurs, pasteurs, ou cultivateurs. — Le monde nous offre encore quelques échantillons de ces différentes formes de la société; on peut même y découvrir quelques rudiments d'une civilisation plus complète; mais les écrivains récents croient que ce sont des recherches sans applications utiles. Pour étudier la physiologie du corps humain, en effet, ce n'est pas dans un embryon imparfait qu'on va la chercher, c'est dans l'homme adulte; si l'on veut connaître la physiologie du corps social, c'est, pour la même raison, dans la société développée qu'il faut l'étudier; car elle aussi est un corps vivant, non moins utile à connaître, dont la force et le déclin dépendent de lois non moins positives. — C'est par une raison semblable qu'on ne l'étudie plus dans une société abstrai-

te, qu'on donnerait pour être le type d'une perfection idéale. Il n'y a de science véritable que celle qui, dans chaque genre, nous fait connaitre *ce qui fut*, ou *ce qui est :* c'est en se restreignant dans le cercle de ces questions que l'économie politique est devenue une science positive. C'est sous ce point de vue qu'on étudie maintenant l'*économie politique*. — A quelque degré de civilisation que la société soit parvenue, elle ne peut se maintenir au même point qu'autant que les besoins qui naissent de cet état de la société sont satisfaits ; autrement elle ne serait plus au même état. Or, comment ces besoins parviennent-ils à être satisfaits ? Telle est la question à laquelle il s'agit de répondre. — La nature pourvoit gratuitement à plusieurs de nos besoins, puisqu'elle nous fournit l'air et la lumière. Notre industrie nous procure presque tout le reste, et ce reste paraitra bien important si l'on considère qu'il compose tout ce qu'une nation civilisée possède de plus qu'une peuplade de sauvages. Si chaque individu ne produit pas toutes les choses qui lui sont nécessaires, il est du moins obligé de produire de quoi les acheter. Il échange ensuite ce qu'il a produit au-de là de ses besoins contre les produits créés par d'autres hommes, et se met ainsi en possession de tout ce qui convient à sa nature et à sa position. C'est cette faculté particulière à l'homme d'échanger des produits entre eux qui permet à chaque personne en particulier de ne s'occuper que d'une seule classe de produits, et même d'une certaine portion d'un seul produit. De là la division du travail qui augmente prodigieusement le pouvoir productif de l'homme. — Il semblerait que chaque homme ne devrait jouir que des produits qu'il s'est procurés, soit en les créant, soit en les acquérant au prix de ceux qu'il a créés ; mais alors d'où viendrait l'énorme disproportion qu'on remarque entre les ressources dont les hommes disposent ? comment les uns peuvent-ils se livrer à d'immenses consommations, tandis que d'autres parviennent à peine à subvenir à leurs premières nécessités ? Quelque supérieurs qu'on veuille supposer les facultés corporelles et les talents de certaines personnes, comparés aux facultés et aux talents de toutes les autres, cette supériorité ne suffit pas pour expliquer une aussi grande disparité dans leur production. Ce serait une économie politique peu avancée que celle qui ne donnerait pas l'explication d'un phénomène aussi commun dans la vie sociale. — C'est l'analyse de la production qui nous éclaire à cet égard. Chaque produit est le résultat d'un concours d'action et de moyens mis en œuvre par une seule intelligence. C'est l'*entrepreneur* de ce produit qui se procure à ses frais tous les travaux et l'usage de tous les instruments au moyen desquels le produit s'achève ; cet entrepreneur dès lors fait seul son profit de la valeur produite. Or, comme la portion de talent qu'il y met se multiplie par le nombre des agents qu'il emploie, la somme produite peut être fort grande relativement aux facultés d'un seul entrepreneur. — Ce n'est pas tout, cet ensemble de travaux industriels ne peut être exécuté qu'à l'aide de deux puissants instruments, qui sont des *capitaux* et des *fonds de terre*. C'est avec leur aide que l'industrie transforme les matériaux de ses produits en objets propres à nos consommations. On peut dire que les instruments de l'industrie travaillent de concert avec elle, et que les produits sont toujours des résultats de leurs *services réunis*. Dès lors, on peut dire qu'en même temps que les travailleurs industrieux travaillent directement à la production par leurs talents, ceux qui fournissent des instruments nécessaires y travaillent indirectement par le moyen de leurs *capitaux* et de leurs *terres*. Leur coopération à cet égard en fait de véritables producteurs ; car, s'ils ne fournissaient pas l'usage de leurs instruments, les produits n'existeraient pas. On peut donc compter trois sortes de *services productifs :* ceux des *travailleurs*, ceux des *capitaux* et ceux des *fonds de terres ;* et comme l'*entrepre-*

neur d'industrie est celui qui a conçu l'idée du produit, et réuni les moyens d'exécution, nous mettrons la coopération de ce travailleur au premier rang des travaux industriels. Telle est celle du *cultivateur* qui entreprend une production agricole, du *manufacturier* qui entreprend de créer des produits manufacturés, du *commerçant* qui nous procure ceux du commerce. — Tout produit est un moyen de procurer une satisfaction à soi-même, à sa famille, à la société; il est donc un *bien*. Le travail au prix duquel on l'obtient est un sacrifice, un mal. Lors même qu'on achette un produit, on fait pour l'avoir le sacrifice d'une valeur déjà acquise, et de laquelle on pouvait se promettre une jouissance. La perfection de l'industrie consiste par conséquent à se procurer le plus grand et le meilleur produit, au prix du moindre travail, du moindre sacrifice. Ceci montre la nécessité d'admettre dans l'*économie politique* une appréciation rigoureuse, une évaluation du mal et du bien qui résultent du jeu de cette grande machine sociale : or, qui peut mieux évaluer ces choses que les hommes dont se composent le public, et qui sont perpétuellement appelés à comparer l'étendue du sacrifice avec la jouissance qui doit en résulter? et quel meilleur moyen de connaître cette évaluation que de constater le *prix-courant* des divers travaux et des divers services avec celui des divers produits? — C'est ainsi que l'on apprend quel produit, selon l'estimation des hommes, vaut ou ne vaut pas ce qu'il coûte; et qu'en introduisant dans les calculs de l'économie politique la *valeur échangeable*, ou le *prix-courant* des services et des produits, on a donné à ses déductions un fondement qui les élève au-dessus du vague des hypothèses. Pour savoir si une production est avantageuse ou ne l'est pas, il suffit de comparer la somme des sacrifices nécessaires pour qu'elle s'accomplisse, ou les *frais de production*, avec la *valeur produite*, ou le prix que les consommateurs consentent à payer pour acquérir le même produit une fois qu'il est mis en vente. L'entrepreneur qui représente ainsi à lui seul tous les producteurs réunis est en lutte, d'une part, contre la nature des choses, pour acquérir un produit, et d'une autre, avec le *consommateur*, pour le vendre. Pourvu que le *consommateur* consente à lui payer ce que le produit a coûté, y compris le salaire du temps et du travail de l'entrepreneur lui-même (qui font partie de ses avances), son intérêt est sauf. — C'est le calcul vulgaire, et celui qui suffit aux intérêts privés. L'intérêt de la société donne lieu à des considérations nouvelles, et d'un ordre plus élevé. — Lorsque, par un progrès de l'art, le produit revient moins cher au producteur, il peut, sans y perdre, le faire payer moins cher au consommateur, c'est-à-dire à la société, qui ne subsiste que de ses consommations. Dans ce grand échange, que nous avons appelé *production*, la société donne alors *moins* pour obtenir *plus*, sans que le producteur obtienne moins relativement à ce qu'il reçoit. La nation fait alors un gain qui n'est pas fondé sur une perte encourue par les producteurs. La nature est d'autant plus libérable envers l'homme qu'il parvient à mieux connaître les corps dont elle se compose, et les lois qui les régissent; c'est-à-dire à mesure que l'homme est plus instruit. — Une réduction des *prix-courants*, quand elle a pour cause une diminution des *frais de production*, peut s'obtenir successivement sur plusieurs produits, et même sur tous les produits, parce que cette réduction n'est point relative à la *valeur* réciproque des produits entre eux, mais relative à *leurs frais de production*. Elle équivaut à une augmentation de la richesse générale. Cette démonstration portée à la dernière évidence par l'étude des principes est un des plus importants progrès faits en économie politique depuis *Adam Smith*. Elle a donné la clé d'une proposition qui semblait paradoxale : on ne pouvait jusque là concilier ces deux idées également justes, que la *valeur* des choses qu'on possède constitue le degré de richesse qui est en elles, et en même

temps qu'un peuple est d'autant plus riche, que les *produits* y sont à meilleur marché. En effet, nous serions tous infiniment riches si tous les objets que nous pouvons désirer ne coûtaient pas plus que l'air que nous respirons ; et notre indigence serait extrême si les mêmes objets coûtaient tellement cher que nous ne pussions point atteindre à leur prix. — Les besoins du corps social lui rendent nécessaires, non seulement des *produits* visibles, tels que ceux qui servent à sa nourriture, à son vêtement, à son logement, mais beaucoup d'autres services qui contribuent de même à son bien-être, et même à son existence. C'est ainsi qu'un magistrat qui veille au bon ordre, un médecin qui porte un soulagement à nos maux, rendent un *service* à la société, quoique la société ne recueille matériellement aucun *produit* de leur temps, de leur travail, qui ne sont pas moins réels que le talent et les soins au prix desquels elle jouit de tout autre bien. Les fatigues, les dangers mêmes du soldat, les travaux de ceux qui se consacrent à l'instruction et aux jouissances auxquels les hommes mettent un prix, puisqu'ils consentent à en payer la valeur, doivent être complètement assimilés aux services de l'industrie ; et les satisfactions qui en résultent sont de véritables *produits immatériels*, dont la production et la consommation doivent être compris dans les richesses annuellement produites dans la société. — Il est évident que les *productions immatérielles*, procurant une satisfaction, une utilité nécessairement consommées à l'instant même qu'elles sont produites, ne peuvent point accroître les richesses d'une nation, les richesses qui sont fixées et conservées dans un objet matériel ; cependant on peut apprécier le talent, la capacité qu'on acquiert par les soins d'un instituteur, comme une portion d'un fonds industriel, puisque ce talent peut ensuite être appliqué à augmenter, à améliorer une production durable. — Il est d'autant plus nécessaire de tenir compte des *produits immatériels* que la prospérité d'une nation est perpétuellement compromise par la dépense qu'ils lui coûtent, savoir, par exemple, si le service d'un haut fonctionnaire public procure à sa nation un avantage équivalent à ce que le fonctionnaire coûte à la nation à raison de son traitement, de son logement, de ses frais de représentation, de ses pensions, etc. Elle reçoit l'équivalent de cette dépense, mais une nation dont les dépenses surpassent perpétuellement le profit qu'elle retire de son administration est comparable à une société de commerce qui ne fait que des entreprises ruineuses. — Tel est, vu en masse, le mécanisme de la production des richesses ; il présente de nombreux phénomènes, quand on l'observe dans ses détails. — L'industrie de l'homme, qui consiste en général dans la faculté de créer des valeurs, y parvient par des voies diverses. Quand elle recueille les produits que la nature fournit immédiatement à nos besoins, et qui ne sont le fruit d'aucune industrie antérieure, elle se nomme *agriculture* ; quand elle modifie et transforme les produits des autres industries, c'est *l'industrie manufacturière* ; quand elle les place sous la main du consommateur, c'est le *commerce*. — Les instruments que l'industrie emploie, sont les *capitaux* et les *fonds de terres* : sous le nom de capitaux, on comprend la valeur de tous les outils et instruments dont elle se sert, de même que les constructions qui en dépendent, et les matériaux sur lesquels elle s'exerce. L'industriel les considère sous le rapport de leur emploi, des services qu'ils rendent. La science les regarde comme une avance, que rétablissent perpétuellement les opérations productives à mesure qu'elle se consomme. C'est donc un fonds permanent, quoique *logé* successivement dans diverses matières consommables. Le *crédit* dont jouit un particulier, une association, n'est pas un capital, c'est la faculté d'obtenir la jouissance d'un capital possédé par un autre. Il peut se louer ou se vendre comme un terrain ; mais il ne multiplie pas la somme des richesses ; un capital ne peut servir à une personne qu'après avoir été

ôté à une autre. — Les terrains cultivables sont de même nature, mais essentiellement immobiliers.—Les terrains, les capitaux et les capacités industrielles concourent à la production en raison de leur nature propre, et les services productifs qu'ils rendent, et dont le prix est réclamé par leurs propriétaires respectifs, sous le nom de *profits*, sont la source des *revenus* de tous les particuliers et de l'état.—Les seuls *fonds productifs* (capitaux, terres et capacités personnelles) composent le fond de toutes les fortunes, dans les lieux où la propriété est sanctionnée par les institutions. Sans elle, le mécanisme de la production ne pourrait acquérir aucun développement; et la civilisation, qui consiste essentiellement à *produire* et *consommer*, ne se développerait pas non plus. S'il est de la nature de l'homme de vivre en société, et s'il est dans la nature de la société d'acquérir tout son développement, le droit de *propriété* est dans la nature. C'est la faute des institutions quand elle est réglée en opposition avec la liberté et la justice, ou quand elle n'est pas réglée du tout. — La distribution des valeurs produites est décrite par l'économie politique à la suite de leur production. Les entrepreneurs des *entreprises* industrielles, en achetant les *services productifs* dont les possesseurs de facultés industrielles, de terres et de capitaux, sont marchands, leur distribuent d'avance ou après coup une portion des *valeurs produites*. Les entrepreneurs en prennent eux-mêmes leur part, au moyen de l'excédant de la *valeur des produits* sur les *frais de production*. Si l'opération est mal conçue, ou mal exécutée, et si par conséquent quelques uns des frais ne sont pas remboursés, la production est imparfaite.—Après avoir enseigné par quel mécanisme les richesses sont distribuées dans la société, l'*économie politique* observe les effets de cette distribution dans le corps social. Ils se manifestent par le nombre et la condition des hommes dans chaque nation.—La nature a pris de fortes précautions pour assurer la perpétuité des espèces vivantes. Le besoin qu'éprouvent tous les êtres organisés de se reproduire, le soin dont ils protègent leurs rejetons, l'admirable contexture de leurs organes, montrent assez quel est son but; mais de toutes les précautions qu'elle a prises pour conserver chaque espèce, celle sur laquelle elle semble avoir le plus compté est l'extrême profusion des germes, assurée par-là que, quel que soit le nombre des individus qui périssent, il en reste toujours assez, non seulement pour en conserver l'espèce, mais pour en couvrir le globe, pourvu qu'ils y trouvent l'espace et la subsistance. —Nous subissons cette loi commune; et c'est maintenant un fait des mieux avérés qu'il n'y a pas de guerres, de massacres, ni d'épidémies, qui arrêtent les progrès de la population, toutes les fois que les moyens d'existence ne lui manquent pas. Mais pour une société civilisée, les moyens d'existence ne sont pas uniquement des subsistances; chaque classe de la société, pour se conserver au même état, et, à plus forte raison, pour se multiplier davantage, doit pouvoir consommer tout ce qui est indispensable au maintien de cette classe. En effet, l'expérience nous confirme que la population d'un pays n'est jamais bornée que par sa production. — Mais comment la production en général suffit-elle pour satisfaire aux besoins variés des différentes classes de la société? Si c'est de blé qu'elle a besoin, comment une production de toile y pourvoira-t-elle? Le produit dont le besoin se fait le plus sentir est celui dont les *frais de production* sont le plus élevés, et par conséquent les *services productifs* sont le mieux payés et se multiplient le plus infailliblement.— Ce n'est pas uniquement le rapport qui existe entre la somme des *produits* et le nombre des hommes, qui lie les questions relatives à la population avec la *production* et la *distribution* des richesses; mais toutes les questions relatives à la distribution des habitants sur la terre, aux colonisations, à la formation et à l'agrandissement des villes, aux communications entre les peuples, etc. — La

connaissance des procédés suivant lesquels les richesses se distribuent dans la société n'est complète qu'après qu'on connaît la théorie des *échanges* et des *monnaies ;* théorie qui n'est bien connue que depuis peu d'années.—Dans une société nombreuse et avancée, la presque totalité des consommations ne s'opère qu'à la suite d'un *échange;* car chaque personne ne s'occupant que d'un seul produit, ou même d'une seule portion d'un seul produit, ne jouit que par le moyen de l'*échange*, de l'immense variété de choses dont elle fait usage;mais l'échange en nature est presque toujours impossible : il faut vendre ce qu'on produit pour acheter ce que l'on veut consommer. La vente est la moitié d'un *échange* dont l'achat est le complément ; et,l'échange accompli, il se trouve qu'on a troqué un *produit* contre un autre *produit*. L'intermédiaire que cette double opération exige est de la *monnaie*. Il s'ensuit que la valeur propre de la monnaie est pour nous de peu de considération auprès de la valeur réciproque des produits entre eux : si elle est précieuse, nous en donnons moins pour acheter ; mais aussi nous en recevons moins quand nous vendons un objet de la même valeur. Si la monnaie vaut peu nous la recevons et nous la donnons en plus grande quantité. Pour cette cause, il n'en reste pas davantage en nos mains. L'essentiel pour nous est le rapport de valeur des deux marchandises échangées. —La théorie des *débouchés* se lie à celle-là. Puisqu'en réalité nous n'achetons pas les produits avec de l'argent, mais avec d'autres produits, nous vendrons ce que nous produirons avec d'autant plus de facilité que les autres hommes produiront davantage. Chaque producteur est intéressé à se voir entouré de beaucoup d'autres producteurs.C'est ainsi que maintenant, en France, on vend vingt fois plus de produits que sous les Valois. Ce qui est vrai d'un individu à l'égard d'un individu l'est également d'une nation à l'égard d'une autre nation. Chacune est intéressée à la prospérité de toutes les autres, car on ne saurait vendre qu'à celles qui sont en état d'acheter, et une nation, quelle qu'elle soit, ne peut acheter qu'avec ce qu'elle produit. Cette conception plus juste de la nature des choses est destinée à changer la politique du monde.—Poursuivant la marche des richesses jusqu'au terme de leur existence, l'*économie politique* dévoile les phénomènes qui accompagnent leur consommation. Elle n'est pas une destruction de la matière des produits (ce qui excéderait le pouvoir de l'homme), elle n'est que la destruction de l'*utilité*, qui en avait fait une valeur.—Quand cette destruction s'opère de telle sorte que la valeur détruite dans un produit doit passer dans un autre, ainsi qu'il arrive dans la consommation des capitaux, c'est une *consommation reproductive*, c'est par elle que se perpétuent les valeurs capitales, et qu'elles sont un *fonds* permanent. — Quand cette destruction est définitive, et n'a point d'autre objet que la satisfaction de nos besoins ou de nos goûts, c'est une consommation improductive ou stérile. C'est une valeur détruite et perdue pour la société. — Le terme de toute richesse sociale,le but de sa production, est la consommation. C'est par elle que subsistent les sociétés.L'effet de l'épargne et de l'accumulation, n'est pas de restreindre cette consommation, mais de l'augmenter. Les valeurs épargnées ne sont pas soustraites à *toute consommation ;* elles sont seulement soustraites à la *consommation stérile* pour être livrées à la *consommation reproductive*. Loin donc que l'épargne nuise à la consommation, elle la redouble : en même temps que le capital est consommé par les producteurs, il est rétabli par eux pour être consommé de nouveau, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il soit dissipé par une consommation stérile. On voit que, si la consommation est favorable aux *producteurs*, l'épargne perpétue cet effet, loin d'y mettre obstacle. — Cette analyse fait complètement tomber la question de l'utilité du luxe.—Dans la consommation reproductive, qui est un échange de produits consommés contre d'autres produits, on fait un échange

d'autant plus avantageux que la valeur des derniers est supérieure à la valeur des premiers. Dans la consommation stérile, qui est un échange d'une somme de valeurs contre des jouissances, l'échange est d'autant plus avantageux que les jouissances obtenues sont plus grandes relativement à la somme des consommations; ce qui conduit à examiner, à apprécier les diverses consommations stériles. Dans ce but, l'économie publique les distingue en *consommations privées* et en *consommations publiques*, et comme les richesses produites et consommées dans les deux cas sont de même nature, les mêmes préceptes s'adaptent aux unes et aux autres.—Nous ne pouvons pas fonder l'appréciation des dépenses sur des bases aussi sûres que dans la production des richesses. Dans celles-ci, il nous suffit de comparer les valeurs consommées avec les valeurs reproduites; dans les consommations stériles, il s'agit de comparer les valeurs consommées avec les satisfactions qui en résultent. La difficulté s'augmente relativement aux consommations publiques. Dans les dépenses privées, c'est la même personne qui décide de la somme de la dépense, et qui jouit de la satisfaction qui en résulte. Dans les dépenses publiques, c'est en général un contribuable qui fournit la valeur, et c'est un fonctionnaire public qui en décide l'emploi.—Les recettes de l'état proviennent, soit du fruit de ses *domaines*, et, sous ce rapport, suivent les lois relatives à la production; soit des *contributions publiques*, qui sont une portion des revenus des particuliers, appliquée aux besoins de l'état; cela conduit à l'examen des différentes sortes de *contributions*, de leur perception et des classes de contribuables sur qui elles retombent définitivement. — L'*impôt*, qui est levé sur les revenus de la société, n'est pas reversé dans la société par les dépenses du gouvernement et de ses agents, comme ils sont intéressés à le faire croire. Cette erreur est fille de celle qui regardait l'argent monnayé comme la seule richesse réelle. Du moment qu'on la considère ainsi, on ne voit aucune perte dans les plus grandes dilapidations. L'argent est reversé dans la société par toute espèce de dépenses, même celles que fait un voleur : peut-on conclure de là qu'il restitue au marchand dont il achette la *marchandise*, la valeur qu'il a dérobée? — Les *emprunts publics* ne sont point une ressource qui puisse subvenir aux *dépenses publiques*, puisque le gouvernement, en recevant une valeur, contracte une obligation dont l'état demeure chargé. Ils ne sont qu'une anticipation qui permet au gouvernement de dépenser plus tôt un revenu qu'il recevra plus tard, en le chargeant d'un intérêt pour tout le temps qui sépare ces deux époques.—Les intérêts d'une nation ne sont pas affectés uniquement par les recettes et les dépenses de son gouvernement, mais par le système qu'il suit dans sa législation. Si une plus grande activité dans les relations de commerce rend cette industrie profitable, tout obstacle mis dans les communications avec les peuples étrangers diminue cette source de richesse : or, c'est l'effet qui résulte d'une législation qui tend à repousser les produits de l'étranger par des droits d'entrée, et qui tend à nuire à l'exportation de nos produits par des droits de sortie ou des impôts qui nuisent à la vente au dehors. Des droits de navigation ou des difficultés dans les ports de mer, sur les canaux, sur les routes, ont un effet pareil. — Les progrès de l'*économie politique* ont fait évanouir les illusions qui long-temps ont dirigé l'Europe par rapport à ses *colonies*. On ne peut se proposer à leur égard que le plus grand avantage de la métropole ou de la colonie : cet avantage ne peut provenir que du plus grand développement de leurs ressources naturelles ou industrielles, et non d'une domination commune, d'un même gouvernement. Elle n'améliore pas le climat, et nuit beaucoup au développement de son industrie. Elle augmente ses dépenses, et gêne sa liberté; mais la liberté peut-elle exister dans un pays régi par un gouvernement situé au loin et obligé de laisser

à ses agents un pouvoir à peu près discrétionnaire, et qui lui-même est obligé d'obéir à des intérêts différents? Un tel régime n'a-t-il pas dans tous les temps été la source de tous les genres d'abus? —Les *colonies*, d'un autre côté, sont une charge pour la *métropole ;* leurs contributions ne suffisent pas pour acquitter le surcroît de dépenses qu'elles occasionnent pour leur défense et leur administration. Libres, leur commerce ne serait pas moins lucratif pour la métropole ; dépendantes, il faut, pour leur assurer les débouchés de la métropole, faire payer aux consommateurs de celle-ci des droits énormes. C'est cette cause qui fait que le sucre raffiné coûte en France 22 sous la livre, tandis qu'on peut acheter en Suisse le même sucre pour 11 sous. On fait payer à la France 50 millions par an sans aucune utilité pour elle. Les peuples d'Europe devraient souhaiter ne point posséder de colonies, et les colonies des Européens soupirent après leur indépendance. L'ignorance seule et les routines de l'administration les retiennent sous le joug. Il est impossible, dans un aperçu aussi rapide des principes de l'économie politique, de développer tous les corollaires qui en sont les conséquences ; mais on peut prévoir que cet échafaudage de vieille politique, qui n'est soutenu que par d'énormes dépenses, et par des injustices qui vont, au besoin, jusqu'à la férocité, doit prochainement tomber en ruines. Les puissances maritimes commencent à comprendre qu'il est de leur intérêt de trafiquer avec tous les coins du globe indistinctement. Elles protégeront l'indépendance des pays d'outre mer, pour que nulle d'entre elles ne puisse en écarter les autres, et nous les verrons, après s'être battues au XVIII[e] siècle pour se disputer des colonies, se battre, s'il le faut, au XIX[me] pour assurer leur indépendance. — Ce tableau général de l'économie des nations, qu'il a fallu resserrer dans un cadre qui convînt à un ouvrage comme celui-ci, mais qui pût cependant faire entrevoir l'importance de cette science nouvelle, peut mettre en garde contre cette multitude d'idées fausses qui circulent parmi le vulgaire relativement aux plus hauts intérêts de la société. On a pu remarquer que, dans l'économie générale de la société, nous sommes soumis à une somme de *maux* dans lesquels sont compris les *sacrifices* et les *dépenses* nécessaires pour acquérir une somme de *biens* que l'on peut représenter par une certaine quantité, une certaine somme de *richesses ;* que la science économique consiste à savoir les apprécier, et à connaître les moyens d'augmenter les uns et de diminuer les autres. Feu J.-B. Say.

L'article que l'on vient de lire, le dernier travail, et en quelque sorte le testament du plus célèbre professeur qu'ait eu la France pour les doctrines économiques d'importation anglaise, attesterait seul suffisamment l'insuffisance de ces doctrines, si l'on s'obstinait à y renfermer toute l'*économie politique*. Que J.-B. Say se fût borné à une indication rapide des procédés de l'*économie industrielle*, personne ne pouvait les résumer mieux que lui. Mais, sous l'empire d'une préoccupation constante, et confondant toujours la *chrématistique* (*v.*) ou l'analyse des travaux qui produisent les richesses avec l'*économie politique*, dont l'objet est l'ordre et le bonheur des sociétés, il arrive que son analyse de la richesse est à la fois et souvent triviale ou incomplète, tandis que ses vues sur l'économie sociale, ou sont quelquefois erronées, ou manquent de base, tout en signalant d'excellentes intentions et un grand sens. A peine, par exemple, en croit-on ses yeux, à la lecture de cet axiome. « La civilisation consiste essentiellement à produire et à consommer. » Et pourquoi pas, « à consommer sans se donner la peine de produire? » C'est bien ainsi que l'entendent les hommes les plus civilisés, suivant l'esprit de cette maxime. L'auteur avait sûrement trop de droiture pour lui donner ce sens. Mais quelle définition de la *civilisation* que la sienne! — J.-B. Say comprit fort bien la théorie de la richesse telle qu'Adam Smith l'a établie. Il sut la présenter avec méthode et clarté. Il réussit à en dé-

duire quelques conséquences négligées par le créateur de cette théorie. Un esprit judicieux, et un amour sincère du bien lui firent rejeter les mauvaises maximes professées par d'autres disciples du philosophe écossais, comme déductions de la science nouvelle. Say chercha toujours de bonne foi à mettre les siennes d'accord avec les vrais principes de l'*économie sociale*. Voilà son mérite, et il est bien réel. Il lui assure un nom très honorable. Mais le titre de *Smith français*, que des amis se sont plus à lui décerner, n'est qu'un compliment fort exagéré, si l'on veut y attacher une autre idée que celle qui le signale comme un très bon interprète et comme un habile commentateur de Smith : car, au vrai, Say n'a rien ajouté d'important à la doctrine de son auteur. A cet égard, il s'est fait illusion, ainsi que beaucoup d'autres. Tout ce qu'il y a de fondamental et de réellement utile pour la théorie exacte de la richesse se trouve dans le livre des *Recherches*; aucune des explications subséquentes ne lui a fait faire un pas : bien au contraire, tous les commentateurs, tous les dissertateurs, n'ont guère réussi qu'à rendre douteux ce qui paraissait certain, obscur ce qui était clair. Aucun de ceux qui se sont renfermés dans le cercle tracé par Smith n'a évité ni même aperçu les lacunes si importantes, le vice même de sa théorie, quand on veut en faire le principe unique et la règle inflexible de l'économie sociale. Pour la compléter et la rectifier au besoin, pour en combattre avec succès les fausses applications, il fallait en sortir et se rattacher à des faits, ou à des considérations d'un ordre plus élevé. Cet honneur n'appartient ni à Say ni à aucun de ceux qui, à son exemple, ont pris le livre de Smith pour leur évangile économique, en lui vouant une foi aveugle. La gloire d'un économisme plus large et plus éclairé revient, en Allemagne, au professeur Lueder, et surtout au comte Jules de Soden, restaurateur des saines doctrines, dans son ouvrage sur l'*économie nationale*, en France et en Angleterre; ces doctrines n'ont été remises en honneur que par M. de Sismondi, et l'auteur du présent article est à peu près le seul, qui, suivant la mesure de sa capacité, ait concouru de son côté, depuis vingt ans, à l'œuvre de restauration, entreprise en 1819, et suivie depuis lors avec tant de lumières, de talent et de persévérance par cet écrivain célèbre. On invite tout lecteur ami de la vérité, et ennemi de tout préjugé, fût-il couvert du masque de la science, à consulter les excellents résumés qu'il a publiés dans la *Revue mensuelle d'Economie politique*, dont M. Théodore Fix poursuit avec succès la publication. Celui qui tient la plume a aussi déposé dans ce recueil le fruit de ses longues études et de ses consciencieuses méditations. (*V.* les n°s 1, 5, 6, 7, 10, 11 et 12; voyez aussi les art. Privilége et Propriété dans l'*Encyclopédie moderne* de M. Courtin.) Dès 1815, il avait préludé à l'exposition de ses doctrines, dans le premier examen publié en France de la théorie de M. Malthus sur le principe de population. Cette réfutation parut sous le titre de *Recherches sur les vraies causes de la misère et de la félicité publique*, ou *De la Population et des subsistances*, par un ancien administrateur (in-8° de 208 pages). En rendant compte de la 5me édition du livre de Malthus, la *Quarterly Review* (novembre 1817) mentionna ce travail comme remarquable, et comme ayant engagé l'auteur réfuté à expliquer et même à modifier quelques-unes de ses idées. On y combattait dès lors par les faits et par le raisonnement le matérialisme économique de l'école anglaise.—L'auteur de cette réfutation ne peut que se féliciter de s'être rencontré dans ses vues, sur la nécessité d'un rappel aux vrais principes de l'*économie politique*, avec un homme aussi justement renommé que l'est M. de Sismondi. Pour nous acquitter envers ceux qui coopèrent à cette noble tâche, comme c'est notre devoir, nous nous empressons de citer un livre assez récemment publié, et auquel il a été décerné une couronne académique : c'est l'*Economie*

politique chrétienne de M. de Villeneuve. Mais cet ouvrage ne nous étant encore que très imparfaitement connu par des fragments et des analyses, nous ne pouvons en apprécier le mérite. Nous nous bornerons donc à suivre ici nos propres idées, mûries, autant qu'il nous a été possible, par 40 ans d'études et de réflexions. — Considérée comme théorie de l'*économie industrielle*, la doctrine de J.-B. Say, telle qu'il la résume, est suffisamment exacte. On ne trouve, sous ce point de vue, à reprendre qu'un appareil pédantesque pour des vérités triviales. A quoi bon, par exemple, tant d'apprêt et un ton si solenuel pour nous apprendre ce dont le plus mince écolier ne saurait douter, « qu'il faut des débouchés aux produits, que ce qui est détruit par la consommation ne contribue point à la richesse, etc.,etc.»? Ne sont-ce pas là de ces vérités du genre de celles qui excitent l'admiration de M. Jourdain, quand notre grand comique nous le montre en extase devant la haute capacité de son maître en philosophie? Encore faudrait-il que cette langue de la scolastique industrielle fût mieux faite. Car, dans le sens rigoureux des mots, il n'y a de réellement *consommé* que ce qui est détruit. Ce qui subsiste après l'usage qu'on en a fait pour une production nouvelle a été *employé*, *transformé*, mais *non consommé*. Au reste, l'erreur de Say et de son école, c'est de vouloir que l'*économie industrielle* soit l'*économie politique*, et que tout l'ordre de la société repose sur les faits matériels de l'industrie. Mais cette erreur est moins la sienne que celle de son temps. C'est le préjugé du matérialisme prétendu philosophique de son siècle; on ne voulait alors tenir compte que de cet ordre de faits, pour en déduire toute vérité. On niait tout ce que l'on ne pouvait ni voir ni toucher. Ce qui ne tombait pas sous les sens était dédaigneusement flétri du nom d'illusion ou de prévention. Ce mépris des faits moraux et intellectuels est encore toute la philosophie pour un grand nombre de raisonneurs en France. Pour eux, l'observation n'excède pas la portée de l'œil, de la lunette ou de la loupe. Comme si la conscience, les instincts, la foi, tous les sentiments moraux qui constituent essentiellement l'homme, n'étaient pas aussi des *faits* susceptibles d'être observés, et hors de toute contestation pour toute raison non dépravée. Car, ainsi que l'a dit J.-J. Rousseau, *à force de raisonner on parvient à ne plus sentir*, et c'est par ce travers que l'on déprave sa raison, après avoir étouffé ses instincts et faussé sa conscience. Ce sont ces préventions bien réelles qui ont égaré l'école moderne, à commencer par Quesnay et ses amis. Ceux-ci ont voulu réduire l'*économie politique* aux conséquences matérielles de leur *produit net*. Adam Smith, Say et leurs disciples, l'ont circonscrite dans les résultats physiques *de l'échange, de l'épargne et de la division du travail*. Erreur capitale, et dont les suites n'ont fait que créer pour l'ordre social des périls nouveaux. En effet, dans leur engouement pour la richesse, les économistes de la nouvelle école ont bien pu exciter une ardeur toujours croissante pour la multiplication des produits. Jetée dans cette route, et devenue l'humble servante d'une cupidité sans bornes, encore plus que des besoins réels et de l'amour du travail, la science a enfanté des prodiges d'industrie. Le bien-être matériel a pris de larges accroissements. C'était tout ce que l'on pouvait attendre des progrès de l'*économie industrielle*, ou plutôt d'une connaissance plus exacte de la puissance du travail, des intérêts de l'industrie et des effets de ses opérations dans l'état actuel des choses. Mais à quoi tant d'efforts ont-ils abouti jusqu'à présent pour l'ordre social et pour une prospérité réelle? Car ce sont là les vrais objets de l'*économie politique*. Il en est de celle-ci comme de l'*économie domestique*, qui consiste, non pas à augmenter indéfiniment, mais à bien distribuer et à employer sagement le revenu de chaque famille. En partant de ce principe incontestable, de quel profit est à un état pour le bonheur de la totalité, ou du plus grand nombre

au moins de ses citoyens, une augmentation progressive et illimitée de richesses, si la misère générale s'accroît dans la même proportion? Or, ce résultat est immanquable, comme les faits ne l'attestent que trop, lorsque, par suite des vices du système économique, les plus rapides progrès de l'industrie marchent toujours à côté d'une malheureuse répartition et d'un mauvais emploi des profits. C'est donc d'abord à la recherche des institutions les plus favorables aux progrès des mœurs et de l'esprit public dans un pays, ensuite à une législation faite pour assurer la meilleure distribution et le meilleur emploi possible des richesses que s'attache l'*économie politique*. Cette science, en un mot, est *celle qui nous montre les rapports des lois, des travaux et des biens au bonheur des populations*. L'*économie industrielle* n'en est qu'une branche, puis qu'elle se borne à signaler les procédés et les résultats matériels de l'industrie, qui crée les biens de toute nature. Aussi le dédain qu'affectent Say et les écrivains de la même école pour les anciennes doctrines de l'*économie politique* ne peut-il qu'émouvoir la compassion de quiconque a porté sur l'étude de cette science les lumières que peuvent seules donner une raison exempte de préoccupations dogmatiques et une ame qui ne s'est pas reniée. C'est encore dans les immortels ouvrages de Xénophon et de Platon chez les anciens, de Fénelon, de Montesquieu et de J.-J. Rousseau parmi les modernes, que se trouvent les éléments éternels de la science. Si ces hommes de bien et de génie ne se rendaient pas un compte parfaitement exact de tous les faits industriels, leurs instincts sublimes leur en avaient révélé les conséquences vraiment utiles; et, sans qu'ils eussent senti le besoin d'une analyse plus détaillée et plus complète, les vrais principes du commerce et de l'industrie ne leur avaient point échappé. Malgré les prétentions de l'école moderne, il n'est pas de vue saine en économie politique que l'on ne rencontre au moins en germe dans le *Télémaque* et les autres écrits de Fénelon, dans l'*Esprit des lois*, dans le *Discours* de Rousseau sur cette science, et dans ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*. Assurément, l'analyse ingénieuse et lucide de Smith nous a appris à apprécier avec exactitude des faits qu'on se bornait à deviner. Cette analyse a mis hors de doute, par des calculs rigoureux et par des observations précises, des vérités de fait dont on n'avait quelquefois que le sentiment, et on a pu enfin réfuter, par la puissance irrésistible des réalités bien connues, des erreurs dangereuses en économie publique. Qui pourrait contester le mérite éminent et l'utilité réelle des découvertes de l'illustre Écossais? Si lui et surtout ses disciples s'étaient renfermés dans le cercle de cette *économie industrielle*, s'ils s'étaient contentés d'y porter la lumière, on n'aurait que des éloges à leur donner et des grâces à leur rendre. On leur doit en effet reconnaissance pour nous avoir mis en état de mieux juger des moyens d'obtenir, de conserver et d'augmenter l'aisance matérielle, d'évaluer en parfaite connaissance de cause la portée des lois et des réglements de l'administration, et d'en estimer à sa valeur l'influence sur le bien-être des peuples. Mais en cherchant dans les données actuelles de l'*économie industrielle* la source unique et la règle inflexible du bien public, on a pris une branche pour l'arbre, et en voulant fonder l'*économie politique* sur cet ordre infime de faits, cette école a tout brouillé, tout confondu. Elle a méconnu les bases essentielles d'ordre et de prospérité. Elle n'a pas vu que cet empire exclusif de l'élément industriel, livré à lui-même, bien loin d'assurer la félicité publique, ne faisait, comme tous les genres de despotisme, qu'ouvrir la porte à des maux intolérables. — A quels signes donc reconnaîtra-t-on cette prospérité sociale que l'on nous vante comme l'effet des merveilles de l'industrie? L'Angleterre en est la brillante métropole. Est-ce la splendeur de son opulence qui nous le montrera? Jamais, sans doute, aucun

peuple n'a multiplié avec plus d'habileté et de persévérance les prodiges de l'esprit industriel et mercantile. Il y a dans toutes ces créations du génie britannique, dans l'immensité des ressources produites par son infatigable activité, une sorte de grandiose qui nous éblouit. Quelle misère, cependant, derrière ce pompeux spectacle, et comme les yeux, en se dessillant, aperçoivent ses progrès croissant avec ceux de la richesse! Voici une nombreuse famille dont tous les dehors annoncent l'éclat et les priviléges les plus séduisants d'une fortune colossale. Un palais somptueux, de magnifiques équipages, des festins splendides, de charmantes villas, toutes les jouissances du luxe. De nombreux ateliers s'épuisent en travaux, vingt navires sillonnent les mers, le chef de famille se fatigue sans cesse en spéculations pour alimenter tout ce faste. Entrez et examinez de plus près. Sous cet éclat et ce bonheur apparent, vous ne découvrirez trop souvent que désordre et misère réelle. Distraits, l'un par les soins et l'attention continuels qu'exige l'entretien de son opulence, l'autre par l'habitude et le goût de plaisirs fastueux, les chefs de famille ont été toujours trop occupés pour veiller à l'éducation des enfants. Leur négligence a reçu son salaire accoutumé. Aucune affection, point de respect pour des parents insouciants; mauvais penchants des enfants, de bonne heure corrompus par la richesse; aigreur perpétuelle, discorde dans la famille. Tous dévorent à l'avance la fortune paternelle, qu'ils consument par anticipation en ruineuses prodigalités. Heureux les parents s'ils échappent à la honte du vice et du crime dans leur famille. Un intendant, des valets fripons, que l'on n'a ni le temps ni l'habitude trop pénible et trop vulgaire de surveiller, s'entendent au mieux pour achever de piller les maîtres. Grâces au besoin de diminuer sans cesse le prix de la main-d'œuvre, afin de multiplier les ventes qui accroissent les profits, les mécaniques envahissent les ateliers, et, près du palais du spéculateur, les nombreuses familles de ses ouvriers meurent de faim, ou languissent, à peine soutenus par les bribes de l'aumône que distribue la taxe des pauvres. Les vaisseaux du chef de famille ont porté au loin des masses de marchandises qui n'ont point trouvé de consommateurs. Il a fallu les donner à vil prix ou les jeter à la mer, et les bâtiments sont revenus à peu près à vide. La hideuse banqueroute renverse ce colosse d'opulence et jette sur le pavé des milliers d'artisans sans travail, qui retombent à la charge des hôpitaux et des paroisses. — A combien de familles ce tableau d'une seule maison n'est-il pas applicable dans la Grande-Bretagne, ce pays si éblouissant par son industrie et par sa richesse! Qu'en résulte-t-il, sinon la vérité pour les nations comme pour les particuliers, de ce proverbe trivial et cependant toujours oublié: « Tout ce qui reluit n'est pas or. » Qu'en conclure, sinon que pour une nation comme pour une famille, si l'*économie industrielle* est d'une incontestable utilité, c'est cependant surtout de l'*économie morale* que dépend la prospérité publique, ainsi que la prospérité privée. Ni pour l'une, ni pour l'autre, point d'ordre ni de bonheur réel, si cette dernière ne préside pas aux opérations de l'industrie, à une bonne répartition et à un sage emploi de ses produits. Au lieu de rattacher imparfaitement et le plus souvent fort mal, comme l'ont fait Say, et encore plus la plupart des autres disciples de Smith, l'*économie morale* des sociétés à leur *économie industrielle*, c'est à mettre celle-ci en harmonie avec la première qu'il faut constamment travailler, et telle doit être l'œuvre de l'*économie politique*. — C'est cette grande œuvre que s'efforce aujourd'hui d'accomplir l'Angleterre, désabusée de toutes ses illusions. Appuyée sur une longue expérience, éclairée enfin par de vraies lumières, elle procède à sa réforme avec une patience, une fermeté et une prudence dignes de toute notre admiration. Qu'elle continue avec les mêmes vertus cette belle tâche, et elle sera l'exemple et le guide du monde, que ses erreurs ont trop

souvent troublé. Pour nous, forts de ce grand exemple, qui confirme les leçons de l'histoire et l'enseignement donné par les faits, nous continuerons de remplir notre tâche, en rappelant, comme nous l'avons déjà fait, à nos lecteurs, les vrais principes de l'*économie politique*.

AUBERT DE VITRY.

ECONOMIE PUBLIQUE (*v.* ci-dessus ECONOMIE POLITIQUE).

ECONOMIE RURALE. On désigne communément sous ce nom la pratique raisonnée des différentes branches de l'agriculture ou industrie agricole, sciences et arts, qui ont rapport au meilleur système de culture et au meilleur moyen de tirer parti des produits que fournit le sol. L'agronomie traite plus particulièrement de la théorie de l'agriculture, et laisse à l'économie rurale le soin de discerner les procédés plus ou moins fructueux. L'agronome fait de la science pure, et les principes de l'économie rurale indiquent à l'agriculture s'il y a une bonne application à faire des découvertes du savant (*v.* INDUSTRIE AGRICOLE). Jph GARNIER.

ECONOMIE SOCIALE (*v.* ci-dessus ÉCONOMIE POLITIQUE).

ECONOMIE VÉGÉTALE (*v.* ci-dessus l'article ECONOMIE ORGANIQUE).

ÉCONOMISTES. Cette appellation s'applique, en général, à tous les écrivains qui se sont occupés de l'*économie politique* ou de l'*économie industrielle*. On signale aussi plus spécialement sous ce nom les penseurs français du XVIIIe siècle qui s'efforcèrent de fonder une nouvelle théorie de la richesse et du gouvernement. Ce sont eux que l'Allemagne désigne sous la dénomination de *physiocrates*, d'après le livre de la *Physiocratie*, dans lequel Dupont de Nemours, l'un des chefs de cette secte, a résumé leurs doctrines. — L'économie politique, ayant pour objet la prospérité sociale, a dû fixer de tout temps l'attention des moralistes voués à l'étude des moyens de rendre les hommes heureux. Aussi les plus célèbres philosophes de la Grèce, Platon, Aristote, Xénophon, doivent-ils être cités en tête de la longue série des économistes. Les traités du premier sur la *République* et les *Lois*, la *Politique* du second, la *Cyropédie* du troisième, ces livres fameux, où les anciens maîtres de la science ont voulu réunir toutes leurs vues sur l'ordre et la félicité publique, devaient renfermer, et font réellement connaître ce que l'observation et la réflexion leur avaient appris sur les sources, la distribution et l'emploi des biens et des richesses. Aristote, si habile à tout analyser et à tout classer, avait très bien compris, comme une science spéciale, la théorie de la richesse, et il indique cette étude sous le nom de *chrématistique* (science des richesses), qu'on eut dû lui conserver. Mais, plus judicieux que la foule des économistes modernes, il se garde bien de resserrer toute l'économie politique dans les limites beaucoup trop étroites de cette spécialité. Xénophon, qui avait aperçu les résultats de la division du travail, s'était aussi livré à des recherches particulières sur les faits de l'*économie industrielle*. C'est ce que prouvent son écrit intitulé l'*Économique*, et son traité *Du revenu d'Athènes*. C'est l'amour des progrès de l'agriculture que le disciple de Socrate veut exciter chez ses compatriotes, par le tableau des richesses qu'elle produit. Mais ces deux essais ont, en outre, un but politique. Xénophon veut réformer la constitution d'Athènes, en la replaçant sur les bases de la propriété et de la vie agricole. Quant aux Romains, ils écrivirent peu sur la théorie de l'économie sociale. On n'en trouve de traces que dans ce qui nous est parvenu des écrits de l'ancien Caton, de Varron et de Columelle sur l'agriculture. Les ouvrages de Cicéron, sur la *République* et sur les *Lois*, contiennent seuls de hautes vues et des doctrines étendues sur l'économie politique. Encore, comme dans tous ses écrits philosophiques, l'illustre orateur s'y montre-t-il plutôt le disciple des Grecs que l'homme de ses propres idées. — Les principes de l'antiquité sur l'*économie politique* se retrouvent dans les ouvrages des hommes de génie ou des écri-

vains spéculatifs, qui, chez les modernes, se sont occupés des causes de la prospérité publique jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. C'est toujours dans le rapport des institutions et des lois avec le bonheur des populations que Sully, Fénelon, Vauban, Montesquieu et Mably, ont cherché les moyens essentiels d'ordre et de bien-être pour les peuples. Les mêmes principes ont encore guidé J.-J. Rousseau dans son *Discours sur l'économie politique*, dans le *Contrat social* (*v.* surtout le chapitre IX du 1er livre, et les chapitres X et XI du 2e), et dans ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*. Ce sont aussi de hautes vues morales qui ont inspiré au marquis d'Argenson son excellent livre des *Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France* (1764 et 1784), œuvre d'un homme de bien, qui connut et aima beaucoup son pays, livre dont on a trop négligé les utiles enseignements. C'est, en effet, dans l'étude des relations intimes qui placent la prospérité d'un pays sous la dépendance absolue des institutions et de l'esprit public, que consiste essentiellement la science de l'*économie politique*. Car, sans l'appui antérieur des mœurs et des lois, point d'aisance générale, point de garantie, ni de stabilité pour la fortune publique mal distribuée. Un bon système économique se fonde sur le concours des divers éléments dont l'harmonie seule fait la félicité nationale. Il y a péril à les isoler. La connaissance des procédés par lesquels s'acquièrent, se conservent et s'augmentent les richesses, ne saurait donc constituer que la *chrématistique* ou l'*économie industrielle*. C'est le matériel de la science qui peut et doit servir à en élucider la partie morale et politique, mais qui est impuissante à la régler. — Quoique les beaux génies des siècles précédents n'eussent point eu l'idée de scruter dans tous leurs détails les opérations de l'industrie, il leur avait suffi le plus souvent d'en connaître les principaux effets pour en discerner l'importance. Quant à la prospérité publique, ce qu'il y a d'essentiel à cet égard, c.-à-d. l'attention de l'autorité nationale à favoriser par les lois et les réglements les progrès de l'agriculture et du commerce, leur sagacité et l'histoire le leur avaient révélé. L'accroissement de l'aisance générale, soit par les bienfaits d'une agriculture perfectionnée, soit par les profits d'un commerce libre et étendu, avait excité toute leur sollicitude. Le *Télémaque*, l'*Esprit des lois*, la partie économique des écrits de J.-J. Rousseau, le livre de d'Argenson, sont remplis de sages conseils à la puissance publique sur ces objets importants. Si la crainte des périls trop réels dont la cupidité et la corruption des mœurs, qui en est la suite, menacent le bonheur des peuples et l'ordre social, dicte à Fénelon quelques mesures prohibitives, peut-être trop méticuleuses, cette erreur, si c'en est une, est bien moins dangereuse que le délire d'une avidité sans frein porté dans les théories sociales. Un instinct sublime avertissait ces rares esprits que, sans moralité dans les ames et dans les lois il n'y avait point de prospérité réelle et durable. Ils trouvaient la confirmation de cet avis dans les annales du genre humain. Ils y lisaient, ce qu'on a trop oublié, ce qu'on oublie encore beaucoup trop de nos jours, la dissolution sociale, et par suite la ruine inévitable de tous les peuples en proie à l'amour effréné des jouissances et des richesses. — Le spectacle prophétique des agitations européennes nous servira-t-il a apprécier à leur valeur les prétentions d'une science dédaigneuse de ces graves enseignements? — Il appartenait à un élève de Law et de la régence de lever, le premier, l'étendard de la révolte contre des doctrines salutaires. L'aveugle apologie du luxe et des richesses convenait à la plume de Melon, premier commis de l'auteur du fameux système, et les vices brillants de la régence devaient lui faire trouver, à son tour, un célèbre apologiste dans l'auteur du *Mondain*. Cependant, deux économistes dignes d'estime, l'un, que Mably a souvent cité avec de justes éloges, Can-

tillon, à qui l'on doit un *Essai sur la nature du commerce* (1756); l'autre, Véron de Forbonnais, auteur des *Éléments du commerce* (1754), et des *Considérations sur les finances de la France*, depuis 1594 jusqu'en 1721 (1758), ouvrages que l'on consultera toujours avec fruit, protestèrent contre les exagérations de Melon, et ramenèrent les faits de l'économie industrielle à une appréciation plus judicieuse. — C'est au milieu de ce siècle, dont les mœurs, dès long-temps viciées, devaient corrompre les doctrines, qu'un homme de bien, le docteur Quesnay, passionné pour les progrès de l'agriculture, trouva dans l'analyse des travaux agricoles et des effets qui en résultent la preuve d'une vérité aussi ancienne que le monde, mais non encore matériellement démontrée jusqu'alors : il fut désormais constaté, par un exposé exact et complet des opérations de l'industrie appliquée à la culture, que l'exploitation de la terre était la première source de la richesse publique. Quesnay avait ainsi posé la base de la *chrématistique* (l'économie industrielle); mais une découverte conduit l'inventeur à la déduction de ses conséquences, et c'est là l'écueil ordinaire des écrivains spéculatifs. Ce fut aussi celui contre lequel échouèrent Quesnay, et surtout ses amis, le marquis de Mirabeau, M. de Gournay, Dupont de Nemours, Mercier de la Rivière, les abbés Baudeau, Roubaud, etc. En poursuivant d'un œil assuré l'analyse des procédés matériels et des calculs de toutes les industries, agricole, manufacturière et commerçante, ils pouvaient créer une théorie complète des richesses, et laisser à l'*économie politique* le soin d'y puiser des lumières utiles. Comme de coutume, l'esprit de système gâta tout. Il était sans doute naturel que les nouveaux *économistes* trouvassent dans la démonstration des avantages palpables de l'industrie une argumentation puissante en faveur de l'agriculture, du respect dû à la propriété, et de la plus grande liberté possible pour tous les travaux industriels. Mais rien ne justifiait l'idée de fonder exclusivement sur les résultats de l'exploitation du sol les principes de l'économie sociale. Aucune conséquence logique n'induisait à poser ces données matérielles pour bases uniques à l'*Ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*. Aussi, ni le livre que publia sous ce titre fastueux Mercier de la Rivière, ni la *Physiocratie* de Dupont de Nemours, ni l'*Ami des hommes*, la *Théorie de l'impôt*, et les autres œuvres économiques du marquis de Mirabeau, ni enfin les *Ephémérides civiques*, publiées par ces chefs d'école et leurs partisans, ne purent-ils parvenir à convaincre l'opinion. Comment, en effet, se persuader que le *produit net* des terres, c.-à-d. le revenu des propriétaires, après la déduction des frais de la culture, constituait seul la richesse publique, et que les travaux de l'industrie fabricante et du commerce n'y ajoutaient rien? Comment conclure de ces fausses données la nécessité de remplacer tous les impôts par un impôt unique sur les terres? Comment, surtout, faire dériver du *produit net* le droit exclusif des propriétaires au gouvernement des nations, et l'excellence d'un *despotisme légal*, sans autre contre-poids que les conseils des propriétaires, et les lumières d'une opinion nationale réduite à l'impuissance? De pareilles doctrines ne pouvaient réussir à se populariser. Les nouveaux économistes n'en avaient pas moins faussé la raison publique, en l'habituant à répudier les vrais principes de l'*économie politique* pour n'en plus chercher les fondements que dans un ordre de faits tout mercantile. Aussi, à peu d'exceptions près, un matérialisme universel a-t-il envahi cette science, comme toutes les autres. En économie politique, comme en philosophie, le dédain des instincts moraux, le mépris des vérités traditionnelles, ont été proclamés hautement, et vantés comme un progrès. L'opinion dominante se persuade encore qu'on avance dans la carrière de la civilisation à mesure que l'on en renie avec plus d'obstination les principaux éléments, et que l'on en méconnait davantage les éternels

caractères. — Cette erreur si grave avait cependant trouvé un rude adversaire en France dans l'un de nos publicistes les plus renommés. Mably avait combattu avec vigueur le nouveau système dans ses *Doutes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*. Mais Mably, trop préoccupé de l'esprit et des formes des anciennes républiques, ne comprenait pas assez les sociétés modernes. Il n'avait pas apprécié le fait caractéristique qui signale entre le monde ancien et le monde nouveau une différence immense dans ses conséquences, l'esclavage universellement admis chez les anciens, comme l'instrument essentiel du travail, tandis que le principe moderne, toujours progressif, c'est la liberté de l'ouvrier. — Ce fait fondamental, qui jette un nouveau jour sur l'histoire des peuples, avait frappé un économiste anglais: James Stewart en comprit bientôt toutes les conséquences. Dans ses *Principes d'économie politique* (1764), il reste fidèle aux vieilles doctrines, en les appuyant sur des preuves nouvelles, qu'il tire des faits mieux appréciés. Pour lui, comme pour les anciens économistes, l'économie politique est l'ensemble des moyens qui doivent créer et maintenir la prospérité générale, dont le progrès des richesses n'est qu'un élément. Malheureusement, dès qu'il veut expliquer les causes de l'aisance publique, il s'égare complètement dans les préoccupations d'une théorie erronée. Son esprit, si judicieux jusqu'alors, a subi le joug de l'opinion dominante dans sa patrie; à l'exemple des écrivains de son temps, il ne voit que dans la balance du commerce la source de la richesse publique. L'excédant des exportations sur les importations, l'abondance du numéraire, en sont à ses yeux l'origine et les symptômes. Telle est l'erreur capitale qui l'a entièrement décrédité. Ses vues sur l'ensemble et sur les autres branches de l'économie politique n'en attestent pas moins une raison saine et un esprit éminent. Les amis sincères de la science ne refuseront pas leur suffrage à ce qu'il y a d'estimable dans ses travaux : son livre leur offrira toujours des lumières utiles. — La création de la vraie théorie des richesses était réservée à un autre Écossais. C'est à Adam Smith qu'est due l'analyse ingénieuse, exacte et profonde, qui a éclairé de tout son jour, non pas, comme on se plaît encore à le croire, l'*économie politique* en général, mais spécialement l'une des branches de l'arbre, l'*économie industrielle*. Il a porté dans tous les coins de la ferme, de l'atelier, du navire et du marché, le flambeau d'une investigation lumineuse et pleine de sagacité. Les économistes français du dernier siècle n'avaient vu que le travail agricole. Ils s'étaient, pour ainsi dire, tous clos dans le *produit net* de l'agriculture. Suivant le travail dans tous ses efforts, étudiant les résultats du travail dans ses occupations diverses, Smith l'a fait reconnaître comme le principe et la source de tout produit. Par ses savantes déductions, la division du travail s'est montrée le plus puissant multiplicateur de ses œuvres; l'industrie manufacturière, l'industrie commerçante, ont recouvré leurs droits : la production, réduite sans leur concours, aux fruits de la culture, a retrouvé dans les valeurs bien réelles qu'elles créent d'importants auxiliaires pour l'aisance générale. L'échange s'est manifesté comme l'instrument le plus actif du bien-être; l'épargne, l'accumulation, et l'emploi des capitaux, comme les grands moyens de reproduction; la rente, les profits et le salaire, comme les canaux par lesquels tous les gains se distribuent; enfin, la liberté de l'industrie, comme le plus énergique véhicule de ses progrès. Tous les principes de l'*économie industrielle* sont dans le livre des *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. Si l'on en a élucidé quelques points de doctrine, on n'y a rien ajouté, ni retranché d'essentiel, et trop souvent de volumineux commentaires n'ont fait qu'introduire dans cette science, toute de faits matériels, les arguties et les discussions interminables d'une nouvelle scolastique, non moins

oiseuse que l'ancienne, dans ses subtilités. — Mais si le philosophe d'Edimbourg a, ou très peu s'en faut, complété la *chrématistique* (théorie de la richesse), ébauchée par l'école de Quesnay, il a eu, ainsi que cette école, un tort très grave, et qui, nous l'espérons du moins, ne tardera guère d'être généralement reconnu. Il n'a pas, à la vérité, proclamé explicitement, à leur exemple, la science des richesses comme l'unique domaine et la seule base de l'économie politique; mais, à la manière dont il traite les questions d'intérêt social qui se rencontrent sur sa route, on a pu croire que c'était bien là sa pensée, et c'est ainsi que l'ont comprise ses nombreux disciples. — Dans l'article précédent, nous nous sommes plus à honorer le mérite et les services réels de J.-B. Say, le plus célèbre de tous. Ses travaux ont été très utiles pour les progrès de l'économie industrielle. Quant aux lacunes et aux erreurs de sa doctrine, il faut les imputer à sa foi aux croyances du maître. Comme Smith l'avait laissé entendre, J.-B. Say a vu tout ordre et toute prospérité dans la liberté illimitée du travail et des spéculations de l'industrie. — Il y aurait injustice à passer sous silence les noms de quelques hommes très éclairés, qui, en même temps que Smith, cherchaient les éléments d'une théorie exacte pour la création des richesses. L'Italien Genovesi, dans son livre de l'*Economie civile*; l'abbé Morellet, dans son traité publié sous l'humble titre de *Prospectus d'un dictionnaire du commerce*; Condillac, dans son livre *Du commerce et du gouvernement*, demeuré imparfait, mais surtout le vertueux ministre Turgot, dans ses écrits pleins d'aperçus nouveaux, quoique très courts, *Sur la formation et la distribution des richesses*, et sur les *Valeurs*, avaient heureusement préludé à la théorie complète de l'illustre professeur d'Edimbourg. Citer les noms des économistes nombreux qui ont suivi ses traces, ou qui ont contesté des points de sa doctrine chrématistique, sans sortir de l'ornière par lui tracée, ce serait faire une nomenclature sans utilité. Nous ne rappellerons que les noms signalés par la nouveauté des idées, ou par une pensée profonde, ou par l'étendue des recherches. A ces titres divers, feu M. le comte d'Hauterive en France, David Ricardo et Malthus en Angleterre, ont droit à une honorable mention. Le premier de ces écrivains, dans ses *Notions élémentaires d'économie politique*, refonte d'un travail antérieurement publié sous le titre d'*Eléments*, a prouvé une connaissance approfondie des principes de l'*économie industrielle*. Ses vues sur l'impôt, les emprunts, les dettes et l'amortissement, peuvent être méditées avec fruit. Cet homme d'état, dont la mémoire est chère à l'auteur du présent article, qu'il honora d'une bienveillance constante, avait reconnu combien une science qui repose entièrement sur une multitude immense de faits très imparfaitement connus, et de calculs d'une exactitude le plus souvent fort douteuse, laissait à désirer. Aussi insiste-t-il principalement sur la nécessité de renseignements plus complets, plus satisfaisants, et sur les moyens de se les procurer. — Les ouvrages de David Ricardo lui ont acquis une grande renommée, et si la réputation ne se mesurait qu'à l'éminence des facultés, la sienne serait bien méritée. Financier habile, il creuse et combine fortement ses idées. Il analyse avec une rare sagacité les faits industriels; mais à quoi aboutissent sa profondeur et sa subtilité? à la concentration des propriétés dans les mains du plus petit nombre, et au papier de crédit pour toute richesse. Comment voir avec Ricardo la perfection de l'ordre social dans un pareil système? Encore n'en est-il pas l'inventeur : car Herrenschwand, qui s'était montré économiste si éclairé dans son excellent *Discours sur la population*, avait déjà échoué, dans ses deux épais volumes *De l'économie politique et morale des sociétés humaines*, contre l'écueil de cette bizarre illusion. — Quant à Malthus, ses *Principes d'économie politique* ne le classent pas hors de la ligne de l'école

d'*économie industrielle* fondée par Smith, tout en le signalant comme l'un des plus habiles élèves du maître. Mais l'*Essai sur le principe de population* a placé le disciple à côté du philosophe écossais. Quoique celui qui tient la plume ait eu le premier en France l'honneur de combattre le système de cet émule de Smith (*Recherches sur les vraies causes de la misère et de la félicité publique, ou De la population et des subsistances*, par un ancien administrateur; in-8° de 212 pages, Paris, 1815, Picard-Dubois), il n'en a pas rendu un hommage moins sincère au rare mérite de M. Malthus. Ce mérite transcendant survivra à sa doctrine : elle a fait beaucoup de bruit. Elle a eu une grande vogue, et conserve encore un grand nombre de partisans. La fameuse thèse de la progression géométrique pour la population, et de la progression arithmétique pour les subsistances, éblouit encore bien des esprits. Ce n'est rien moins que la nécessité de la misère pour la multitude, à toutes les époques, et quelle que soit la situation sociale. Croire à cette terrible fatalité, c'est nier l'ordre providentiel et moral en ce monde ; fâcheux préjugé contre une doctrine que repousse déjà *à priori* le sentiment intérieur. L'auteur du présent article a opposé à ce triste système, comme réfutation directe, une série de faits notoires et d'inductions dont aucune apologie de Malthus n'a jusqu'à présent infirmé les conséquences. Ce célèbre économiste, quelque opinion que l'on ait de son *Principe de population*, n'en a pas moins de droits à l'estime publique. Car si, malgré l'habile emploi d'une instruction très étendue et l'adresse de ses déductions, il n'a pas prouvé une disproportion fatale et inévitable entre la population et les subsistances, au détriment du genre humain, il a réussi à démontrer la nécessité d'assurer d'avance la subsistance des peuples dont on veut favoriser l'accroissement. C'est un service rendu à la science de l'économie sociale, et un bienfait pour l'humanité. — Malgré l'ascendant des doctrines de Smith et de ses disciples, on avait un sentiment confus de l'insuffisance de cet économisme tout matériel, comme principe unique d'ordre social et de prospérité réelle. Le besoin d'en revenir à des doctrines plus élevées et plus larges faisait fermenter les esprits. Déjà lord Lauderdale, en Angleterre même, avait jeté le doute sur quelques axiomes du système moderne. Il avait reconnu que la prospérité d'un peuple dépendait bien moins d'une accumulation toujours progressive que d'une répartition des richesses favorable à l'aisance générale, et il avait osé proclamer cette vérité (*An inquiry into the nature and origin of public wealth*, etc., 1804). Mais ce furent des économistes allemands qui travaillèrent les premiers à reconstruire l'édifice des sciences économiques sur leurs anciennes bases, les seules, en effet, dont on puisse attendre une étendue suffisante et une solidité à l'épreuve. L'honneur de cette révolution appartient à M. Lueder, professeur à Gœttingue, et au comte Jules de Soden. Dans un traité long-temps classique en Allemagne, M. Lueder avait tenté la fusion des doctrines de J. Stewart sur l'économie politique avec celles d'Adam Smith sur l'économie industrielle, afin de donner un enseignement complet. Dans un ouvrage subséquent (*Critique de la statistique et de la politique*, 1812), ce professeur a voulu établir le bilan de nos connaissances économiques, et montrer l'incertitude de beaucoup d'axiomes trop facilement reçus. Quant à M. de Soden, c'est un système complet d'*économie politique* qu'il a embrassé dans son ouvrage publié en 7 vol. in-8° sous ce titre : *De l'économie nationale*. Les notes à la suite de l'examen de la doctrine de Malthus, cité plus haut, renferment une courte analyse des quatre premiers volumes. — Un écrivain dont la célébrité est européenne, l'auteur de l'*Histoire des républiques italiennes*, etc., a entrepris de faire pour l'Europe entière ce que Lueder et de Soden n'avaient pu qu'essayer pour l'Allemagne. Les *Nouveaux*

principes d'économie politique, publiés en 1819, par M. de Sismondi, dans notre langue, comme développement d'un traité sommaire dont il avait enrichi une encyclopédie anglaise, ont soumis à une critique aussi sévère que docte les prétentions exclusives de l'école moderne, aheurtée à rattacher tont l'ordre social à sa théorie de l'économie industrielle. En signalant l'insuffisance et les vices de ces doctrines, quand on veut en faire dériver exclusivement les principes de l'économie sociale, l'illustre écrivain a démontré que l'économie politique envisageait surtout la richesse dans ses rapports avec l'aisance générale, ou le bien-être des populations. Une seconde édition (1825), où les faits et les déductions de l'auteur sont présentés avec un nouveau degré de clarté et de force, a prouvé le succès de l'ouvrage. La science et l'autorité du publiciste génevois ont donné le signal d'une révolution qui doit s'accomplir dans l'enseignement des doctrines économiques. Un retour aux vrais principes est, en effet, nécessaire pour de véritables progrès. Comment améliorer le sort des peuples, tant que l'on méconnaitra les rapports qui lient entre elles toutes les causes de la prospérité publique? Cette grande et belle tâche, M. de Sismondi, au milieu de ses importants travaux historiques, la poursuit avec persévérance dans la *Revue mensuelle d'économie politique*. Ses lumières et son rare talent continuent d'y montrer comment les principes de l'économie morale des sociétés s'appliquent aux questions d'économie industrielle. L'auteur du présent article ne peut concourir à l'accomplissement de cette œuvre bienfaisante qu'en publiant dans le même recueil et dans ce *Dictionnaire* le fruit de ses longues études, éclairées par une expérience de 25 ans dans les travaux de l'administration. Il croit avoir prouvé, dès 1815, par son examen du système de Malthus, qu'une fidelité constante aux vieilles doctrines se conciliait avec les clartés nouvelles, répandues par le génie de Smith sur la théorie de la richesse. Qu'il lui soit permis de revendiquer aussi l'honneur de la persévérance, que soutient un zèle sincère et ardent. — En terminant cette revue des économistes à qui leurs travaux ou leur amour du bien public assurent des titres plus ou moins brillants au souvenir et à la reconnaissance des hommes studieux, nous n'aurons garde d'oublier l'un de nos plus habiles publicistes, M. J.-P. Pagès (de l'Ariége). Les lecteurs nombreux de l'*Encyclopédie moderne*, publiée par M. Courtin, ont pu apprécier tout ce qu'il y avait de talent et de vraie science dans les articles sur l'économie politique dont l'honorable député a enrichi cette collection. — Nous devons aussi rappeler à l'estime publique le nom d'un homme de bien et d'esprit, que Mme de Staël honora de son amitié, L.-G. Petitain, auteur des excellents *Annuaires du département de L[oir]-et-Cher*, qu'il publia pendant l'administration de M. Corbigny, dont il était l'ami et le secrétaire intime. On consultera toujours avec fruit ce recueil, fait avec l'honnête et consciencieuse indépendance qui caractérisait l'auteur. On y reconnait un habile économiste, un bon écrivain, et un ami sincère de son pays, dont il a fait, dans une brochure intitulée : *De l'esprit départemental*, l'éloge le plus vrai et le plus éloquent qui nous soit connu. — Enfin, on a pu lire dans notre article précédent le nom de M. de Villeneuve, ancien préfet, justement décoré d'une couronne académique pour son estimable livre *De l'économie politique chrétienne*.

Aubert de Vitry.

ÉCORCE, *peau des végétaux*; elle en recouvre toute la surface extérieure, la tige, les rameaux, les racines; elle s'étend même aux feuilles et aux fleurs; mais, d'une partie d'un même végétal à une autre partie, elle offre des variétés infinies d'aspect et de structure, comme d'une espèce à une autre espèce. — Prenez une branche d'arbre, de chêne, de pommier, que donnera la dissection de l'écorce? en procédant de l'extérieur à l'intérieur, l'épiderme d'abord, organe protecteur, criblé d'une infinité d'ouver-

tures, qui sont les orifices des exhalants et des absorbants ; au-dessous, une matière végétale en dépôt, presque toujours vertes dans les jeunes pousses, dont elle colore l'épiderme encore mince et frêle ; c'est une sorte de pulpe humide et parenchymateuse, qui sert de tamis pour le mouvement des sucs ; des vaisseaux la traversent ; elle me paraît analogue au *pigmentum* des anatomistes ; plus avant, l'organisation se perfectionne : au lieu d'un amas de matière végétale, ce sont des couches formées d'un réseau de fibres qui se croisent et s'entrelacent, et que pénètrent les sucs nourriciers ; enfin le *liber* ou *cambium* (*v.*), qui, par son organisation comme par la place qu'il occupe, se rapproche le plus du bois. Tel est le système organique qui a reçu le nom d'*écorce ;* mais de cette branche d'arbre aux feuilles et aux fleurs qui la couronnent, il éprouve des modifications, il se simplifie ; sur ces dernières, on ne retrouve plus que l'épiderme, un peu de matière verte, des vaisseaux et des glandes. De même, dans les plantes herbacées, annuelles ou autres, l'écorce n'est qu'une couche mince qui les enveloppe en entier, et dont la surface extérieure, criblée d'une infinité de pores, accomplit les actes les plus importants de la vie, en même temps qu'elle les protège contre les influences délétères du dehors (voir pour plus de détails les articles COUCHE, ÉPIDERME, LIBER, PLANTE, VAISSEAUX). — Plus la structure de l'écorce se complique, plus ses fonctions sont nombreuses, et plus aussi elle joue un rôle important dans l'existence du sujet ; sur le tronc, les branches, les rameaux des arbres, elle entretient l'humidité nécessaire, elle élabore les sucs en circulation, et fait monter la sève de la racine de l'arbre à sa dernière division (*v.* le mot SÈVE). — Source d'actions et de réactions bienfaisantes, l'écorce est le principe de vie pour la plante, en même temps qu'elle oppose une barrière insurmontable aux envahissements du règne inorganique. P. GAUBERT.

ÉCORCE DE LA TERRE. Dans l'opinion des philosophes grecs de l'école de Thalès, la terre était un corps plat et nageant sur l'eau ; Anaximandre la regardait comme cylindrique. Les pythagoriciens et les stoïciens déclarèrent que la forme de la terre était ronde ; Aristote, Eratosthènes et Hipparque prouvèrent que la terre était sphérique. Dans les temps modernes, il a été démontré par les expériences faites avec le pendule que la terre était, non pas sphérique, mais bien sphéroïdale, c'est-à-dire aplatie vers les extrémités de son axe, et que le plus petit diamètre est au plus grand diamètre, ou bien le diamètre polaire est au diamètre équatorial comme 304 est à 305 (la différence est donc de 20,908 mètres, le demi-diamètre à l'équateur étant 6,376,85 mètres, et le demi-axe de 6,355,943 mètres, suivant les calculs de M. d'Aubuisson). — Ce sphéroïde a été considéré comme un solide de révolution, forme que doit nécessairement prendre une masse élastique douée d'un mouvement de rotation ; ce n'est pas ici la place de prouver le mouvement de rotation de la terre, ainsi que les effets d'un pareil mouvement sur une masse élastique. Il faut admettre maintenant qu'un corps élastique, soumis à un mouvement de rotation, s'aplatit aux deux extrémités de l'axe sur lequel il tourne ; il faut admettre aussi que la terre tourne sur elle-même. On remarquera qu'il n'y a qu'un corps élastique susceptible de prendre par un mouvement de rotation la forme sphéroïdale ; il a donc fallu que la terre fût élastique à son origine, car c'est à son origine que son mouvement de rotation lui a été imprimé. Les découvertes de la géologie ont établi que la terre a été dans un état de fluidité incandescente à son origine, et que cette masse fluide put alors acquérir cette forme sphéroïdale, qu'une masse solide jusqu'au centre ne pourrait jamais acquérir que peu à peu ; par l'effet du refroidissement résultant du rayonnement, la surface extérieure de la terre commença à se solidifier, et continua à se refroidir, de sorte que cette pellicule ou *écorce* se forme encore de nos jours, en s'augmen-

tant à l'intérieur. C'est là l'écorce primitive ou primodiale, constituant par la diversité des roches qui la composent quelques terrains, dont la dégradation (*v.* ce mot) a formé plus tard et successivement le sol de transport ou secondaire, qui n'entre que pour une très faible quantité dans la composition de l'écorce terrestre. — Les anciens philosophes n'avaient aucune idée de l'écorce de la terre, car ils la considéraient comme étant solide jusqu'au centre. Le calcul permet de croire que l'écorce de notre globe a acquis par le refroidissement une épaisseur de 25 lieues (*v.* les articles Dégradation des continents et Terre).

L. Dussieux.

ÉCORCHÉ. Ce mot est celui dont on se sert dans les arts du dessin pour désigner une figure humaine dont on a enlevé toute la peau, et même quelquefois une partie des muscles, afin de faire bien connaître *les dessous*. Lorsqu'un élève a dessiné pendant quelque temps d'après la bosse, afin de connaître un peu la partie de l'anatomie dont il a le plus besoin, et pour lui apprendre comment les muscles s'*attachent* ou *passent* les uns sur les autres, on lui fait étudier l'*écorché*, souvent d'après des dessins ou des gravures, quelquefois d'après des portions de figures moulées en plâtre. Lorsqu'il dessine d'après ces fragments, il ne doit pas dire qu'il a fait une tête ou une main *écorchée*, mais une tête ou une main *d'écorché*. Dans les grandes écoles, on a ordinairement parmi les plâtres une figure entière, moulée d'après celles qui sont connues sous le nom d'*écorchés de Houdon*, parce que ce statuaire en est l'auteur. Ces deux figures sont dans l'inaction. M. Salvage, habile artiste et savant anatomiste, a fait depuis un autre écorché, dans la pose du gladiateur combattant. Pour faciliter les études, il a fait graver cette figure vue sur toutes ses faces, et même dans différents états, c.-à-d. la peau seulement étant enlevée, puis après les muscles supérieurs, puis d'autres plus profonds, puis enfin n'ayant plus seulement que ceux qui touchent aux os. Cet ouvrage, fait avec soin, aurait certainement attiré une grande réputation à son auteur s'il ne fût pas mort jeune, et avant d'avoir pu jouir du succès de son zèle et de ses travaux.

Duchesne aîné.

ÉCORCHER VIF. C'est, comme l'*écartèlement* (*v.*), un supplice inventé par la justice des hommes pour punir les coupables. Ce supplice est célèbre par l'application qu'en a faite le roi Cambyse au juge prévaricateur, mais une telle cruauté, bien qu'elle fût, en quelque sorte, motivée par la sentence que le juge lui-même avait prononcée, était indigne de la sagesse de ce prince. La prévarication dans le juge est une honte; mais faire écorcher un homme vivant, c'est une honte plus grande encore. On pouvait espérer qu'un châtiment aussi barbare n'aurait pas été pratiqué en France; mais un arrêt du parlement de Paris, de l'année 1314, témoigne du contraire : par cet arrêt, deux gentilshommes normands, nommés Philippe et Gautier Launay, furent condamnés à être écorchés vifs, comme coupables d'adultère avec les femmes des trois fils de Philippe-le-Bel. Les historiens ont soin de faire remarquer que ce n'était point là le supplice ordinaire appliqué au crime d'adultère, mais que dans cette circonstance on eut égard à la qualité des personnes qui avaient reçu l'injure : c'était un raffinement de barbarie inventé pour complaire aux princes. Ce ne fut pas malheureusement la seule fois que le parlement se fit courtisan.

T., a.

ÉCORCHEURS. « En 1437 (dit Paradin dans ses *Annales de Bourgogne*), dans la révolte des Pays-Bas contre le duc de Bourgogne, leur seigneur, les Français, étant entrés dans le Hainaut, y firent des maux infinis, et, parce qu'ils dépouillaient en chemise tous ceux qui tombaient entre leurs mains, on les nommait vulgairement les *écorcheurs*. — Durant la fameuse guerre de cent ans entre la France et l'Angleterre, vers la fin surtout, la licence des camps débaucha les troupes, qui, du reste, n'étaient pas payées. Il en sortit deux sortes de brigands : les uns,

conduits par Rodrigue de Villandras, Antoine de Chabanne, et le bâtard de Bourbon, furent appelés les *écorcheurs*; les autres se faisaient nommer les *retondeurs*. En effet, suivant l'expression de Mézerai, « ils retondaient, écorchaient, et, par manière de dire, éventraient les pauvres gens, n'étant sorte de barbarie qu'ils n'exerçassent pour en tirer de l'argent. » Villandras poussa l'insolence au point de détrousser les fourriers du roi Charles VII. Ce prince ordonna à tous ses capitaines et à toutes les villes de courir sus aux *écorcheurs*, et bannit, par arrêt, Villandras, Chabanne et le bâtard de Bourbon. Villandras, pour mériter son pardon par quelque service signalé, réunit plusieurs compagnies de ces *écorcheurs*, et alla en Guienne, où il ravagea les contrées du Médoc, de Buch, et le pays d'entre les deux mers, avec tant de cruauté que, deux siècles après, les habitants de ces provinces répétaient encore avec effroi le nom du *méchant Rodrigue*. Malgré son départ, il resta encore beaucoup de ces compagnies de brigands qui continuèrent à désoler la campagne. Les paysans se retirèrent dans les villes; le labourage fut délaissé, et il en résulta une grande famine, puis une peste non moins terrible, qui, en moins de six semaines, fit périr, selon Mézerai, 50,000 hommes à Paris seulement. — Tous les mémoires du temps parlent des exploits épouvantables de ces scélérats, dont les armées s'élevaient quelquefois jusqu'à 100,000 hommes. Ennemis de tout le monde, ils ne servaient aucun parti, à moins qu'on ne les prît à gages. Ces troupes étaient généralement composées de cadets et de bâtards de maisons nobles et de leurs serviteurs, et commandées par de grands seigneurs de France. Voici ce que dit à ce sujet Olivier de la Marche, dans ses mémoires : « Tout le tournoyement du royaume estoit plein de places et de forteresses dont les gardes vivoient de rapines et de proie; et par le milieu du royaume et des pays voisins s'assemblèrent toute manière de gens de *compagnies* que l'on nommait *escorcheurs*; et chevauchoient et alloient de pays en pays, et de marche en marche, quérans victuailles et aventures, pour vivre et pour gagner, sans regarder n'espargner les pays du roy de France, du duc de Bourgogne, ne d'autres princes du royaume; mais leur estoient la proie et le butin tout un, et tout d'une querelle, et furent les capitaines principaux le bastard de Bourbon, Brusac, Geoffroi de St-Belin, Lestrac, le bastard d'Armignac, Rodrigue de Villandras, Pierre Regnaut, Guillaume Regnaut et Antoine de Chabanne, comte de Dammartin. Et, combien que Poton de Saintrailles et La Hire fussent deux des principaux et des plus renommés capitaines du parti des François, toutesfois ils furent de ce pillage et de cette *escorcherie*; mais ils combattaient les ennemis du royaume.... Les dits *escorcheurs* firent moult de maux et griefs au pauvre peuple de France et aux marchands, etc., etc. » Le rétablissement de l'ordre après l'expulsion des Anglais et dans les dernières années du règne de Charles VII, arrêta les excès des *écorcheurs*. Néanmoins, des bandes de cette même espèce se montrèrent sous les règnes suivants (*v.* Brabançons). A. Savagner.

ÉCORCHURE (*v.* Excoriation).

ÉCORNIFLEUR, qui cherche à vivre aux dépens d'autrui. Nous n'adoptons point l'opinion peu vraisemblable de Ménage et de Court de Gébelin, qui font dériver ce mot du verbe latinisé *excorniculare*, qui peint les habitudes de vol, de rapine, de la corneille (*cornix*); mais nous nous rangerons plus volontiers à l'opinion de Roubaud, qui fait venir le verbe *écornifler*, ainsi que les substantifs *écorniflerie* (action d'écornifler) et *écornifleur* (qui écornifle), du verbe *écorner*, signifiant proprement enlever une corne, rompre une corne, et, par extension, diminuer une chose quelconque, en enlever une portion, et du verbe *renifler*, dont le simple *nifler* n'est point usité, et qui indique l'action d'aspirer avec le nez (du verbe latinisé *renasiculare*, fait de *nasus*, nez). En effet, l'écornifleur ne se contente pas d'*écorner* les repas auxquels

il se fait inviter ou s'invite lui-même; dans sa voracité, il semble aspirer avec le nez tous les mets qui sont sur la table, et ce n'est pas sa faute s'il ne fait pas à tous une brèche notable; car il ne semble vivre que pour dévorer. L'écornifleur est donc un homme qui, par nécessité, et plus souvent par avarice, fait le honteux métier de quêter et d'escroquer de côté et d'autre des déjeûners et des dîners qui ne lui coûtent rien. On donne aussi quelquefois à ses pareils les noms de *piqueassiette*, *piqueurs d'escabelle*, *écumeur de marmites*, *faiseurs de franches lipées*. Mais sous toutes ces dénominations synonymes, et plus ou moins défavorables, les gens de cette espèce, méprisés des convives, et même des laquais, ont été voués de tout temps au ridicule par les poètes satiriques et par les auteurs dramatiques, anciens et modernes. J'ai pourtant connu un écornifleur excusable. C'était un pauvre chevalier de Saint-Louis, qui, malheureusement doué d'une faim qui tenait de la *boulimie* (*v.*), et ne pouvant la satisfaire avec sa pension exiguë, trouvait moyen de faire *gratis* chaque jour une demi-douzaine de repas, en commençant sa tournée par les couvents de moines, où l'on dînait à dix et onze heures du matin, et en la finissant par les soupers de la bourgeoisie et de la noblesse, qui commençaient de 7 à 10 heures du soir. Mais que dire, que penser d'un écornifleur archi-millionnaire, d'un législateur, d'un régent de la banque, dont les fils sont parvenus au faîte des dignités? Spéculant jusque sur les bénéfices de son estomac, il ne dépensait pas un sou pour ses repas, et quand il ne pouvait les prendre à la table du second consul, du ministre des finances, d'un banquier ou d'un fournisseur, il ne dédaignait pas, faute de mieux, la fortune du pot du bourgeois et du rentier, bien qu'il ne pût, comme ailleurs, y satisfaire tout à la fois sa gourmandise et sa voracité.— L'*écornifleur* est essentiellement *parasite* ; mais le *parasite* n'est pas toujours *écornifleur*. Sans vouloir ici comparer les deux personnages, ni définir le *parasite* (*v.* ce mot), il suffit de dire qu'il existe entre eux la même différence qu'entre un *paillasse* et un *comédien*. Le *parasite* peut être un homme aimable, un bel esprit, un poète; l'*écornifleur* est toujours un sot provincial, ou un homme sans éducation, sans état et sans talents. Loin de rechercher les repas pour le plaisir d'y être en société, d'y payer son écot en égards pour l'Amphitryon, en galanteries pour les dames, en complaisances, en flatteries, même en bassesses, et quelquefois en contes et en jeux d'esprit, comme fait souvent le *parasite* qu'on tolère, que l'on désire conserver, l'*écornifleur* est ordinairement taciturne, maussade, ennuyeux ou grossier, impudent; et, comme il ne se met à table que pour manger, qu'il ne songe qu'à bien manger, il déplaît à tout le monde; on le souffre impatiemment, on le fait consigner à la porte, et l'on tâche de s'en débarrasser à la première occasion. Aussi, l'épithète d'*écornifleur* est-elle plus injurieuse, plus avilissante que celle de *parasite*, dont elle est synonyme. Depuis que les dîners sont plus courts, et que la politique a fait un peu négliger la gastronomie, les *écornifleurs*, à qui on a coupé les vivres, sont devenus plus rares que les *parasites*.

H. Audiffret.

ÉCOSSAISE (École), appelée aussi école du *sens commun*, école des *sens moraux*. Notre esprit a-t-il en soi la source des idées générales, et ces idées dépendent-elles d'idées supérieures, éternelles, subsistant dans l'esprit incréé, dans Dieu? ou bien n'en dépendent elles point et ne sont-elles relatives qu'à elles-mêmes? ou bien notre esprit n'a-t-il point en soi leur origine et ne les trouve-t il qu'en Dieu, en s'unissant intérieurement et immédiatement à lui? ou bien enfin les dérive t-il des sens par abstraction? Ces quatre manières d'envisager les idées forment les quatre écoles philosophiques qui se disputent l'empire de la pensée, et qui sont la *platonicienne*, l'*écossaise* la *malebranchiste* et la *sensualiste*. Elles ont été créées par Platon, Aristote, Zénon le stoïcien et Epicure.

Une seule, comme on voit, l'école platonicienne, porte le nom de son fondateur. L'école malebranchiste, qui devrait s'appeler zénonienne ou stoïcienne, si le stoïcisme ne passait pas plutôt pour un système de morale que de métaphysique, a pris le nom de Malebranche, le plus distingué de ses sectateurs. L'école sensualiste, qui devrait aussi s'appeler épicurienne, si l'épicurisme, comme le stoïcisme, n'avait moins rapport à la métaphysique qu'à la morale, a reçu sa dénomination de la nature de sa doctrine: tirant tout des sens, on l'a appelée justement *sensualiste*. Quant à l'école écossaise, la seule dont nous ayons ici à nous occuper, il conviendrait, d'après cela, qu'on la nommât *aristotélicienne*. Mais on l'appelle écossaise parce que c'est en Ecosse surtout qu'ont vécu ses plus nombreux adeptes, et qu'elle a développé un enseignement métaphysique, pour combattre celui de l'école sensualiste, tandis que dans Aristote elle parait s'être principalement occupée de logique. On verra plus loin pourquoi on la nomme aussi école du *sens commun*, école des *sens moraux*. — Peut-être n'est il aucun de ces quatre systèmes qui ne se soit réclamé d'Aristote, et qui n'ait trouvé en lui quelque passage qui le favorise. Aristote, en effet, soit parce qu'il aurait porté son application sur les sciences naturelles et politiques plus que sur la métaphysique, soit parce qu'il affecte une concision trop avare de paroles, ne conserve pas toujours dans l'exposition de ses travaux philosophiques cette précision rigoureuse qui maintient fixe l'unité de vues, et perd quelquefois cette clarté qui écarte les interprétations diverses. Cependant, quand on le lit sans préoccupation, sans envie de trouver chez lui telle ou telle façon de voir, quand on l'étudie dans son ensemble, qu'on se pénètre de son esprit, on reste convaincu que sa doctrine consiste : en ce que nous avons en nous l'origine des idées générales, mais qu'elles ne dépendent pas d'idées supérieures, qui sont en Dieu, comme Platon l'enseigne, et qu'elles sont indépendantes ou seulement relatives à elles-mêmes. C'est celle qui s'appuie sur les passages les plus nombreux, les plus suivis, les plus explicites; c'est celle qui ressort le mieux de ses ouvrages, je dirai même qui les domine. Quant au premier point, c.-à-d. que nous portons en nous l'origine des idées générales, voici comment il l'établit dans le 31me chap. du liv. I de ses dernières *Analytiques*. « Ce n'est point par les sens, dit-il, que nous acquérons la science, car les sens ne nous apprennent que le *particulier*, que ce qui existe dans un lieu et dans un temps, tandis que la science est la connaissance de l'*universel*, ou de ce qui est indépendant des lieux et des temps. Les démonstrations, les raisons des choses sont universelles : or, l'universel est hors du domaine des sens; il est donc manifeste que ce n'est point par eux que nous pouvons y parvenir. Pussions-nous reconnaître par les sens que les trois angles d'un triangle valent deux angles droits, nous en demanderions encore la démonstration, la raison, car jusque là nous ne la saurions pas. Les sens ne nous font connaître qu'un triangle particulier, et la science est la connaissance de l'*universel*, parce que là seulement se découvre la raison de ce qui est dans le *particulier*. » C'est-à-dire, pour préciser la pensée de l'auteur dans cet exemple, on ne comprend que dans le triangle général ce qui est dans le triangle particulier. Si la science ne vient pas des sens, les idées générales qui en sont le fondement n'en viennent pas davantage. Elles résident donc avec elle dans l'intelligence; c'est pourquoi il dit dans le liv. III, chap. IV de son *Traité de l'ame*, que l'*entendement renferme en puissance les choses intelligibles*. Ces *choses intelligibles* sont, dans le langage commun, les idées générales. Quant au second point, que ces idées ne soient relatives qu'à elles-mêmes et ne dépendent pas d'idées supérieures, éternelles, subsistant hors de notre esprit, dans l'esprit souverain, Aristote s'efforce de l'établir; et c'est sur ce point que roulent les attaques presque continuelles qu'il

dirige contre Platon. Il serait trop long de placer ici des fragments de cette polémique, qui la fissent connaître dans son ensemble. Mais voici un passage de la *Morale* d'Aristote (liv. x, chap. 7), dans lequel il conteste que le souverain bien de l'ame soit hors d'elle. « Il est absurde de chercher la vie, non pas dans soi, mais dans un autre, et de transporter là sa jouissance ; car ce qui appartient à l'homme par sa nature est pour lui ce qu'il y a de plus excellent et de plus heureux. La meilleure vie pour l'homme est donc celle qu'il trouve dans son ame ; elle est pour lui le souverain bien. » De cela seul qu'Aristote place le souverain bien de l'ame dans l'ame même, il nie que nos idées dépendent d'idées supérieures, car celles-ci renfermeraient un bien plus élevé que les autres, et qui par conséquent serait pour l'ame le souverain bien. Ainsi, d'un côté, Aristote, refusant aux sens la source des idées générales, se sépare d'Epicure ; de l'autre, concentrant cette source dans notre esprit, il se sépare de Platon ; il prend position entre eux.—Telle est la position de l'école écossaise. Est-elle possible? c'est ce qu'il s'agit d'examiner. Il est dans les idées générales quelque chose d'immuable, d'éternel, et il faut de deux choses l'une, ou bien que l'ame soit unie à quelque chose d'immuable, d'éternel, comme l'affirme Platon ; ou bien que l'ame soit elle-même immuable, éternelle, c.-à-d., Dieu, comme le soutient Fichte, en raisonnant sur le principe de Kant, qui est celui de l'école écossaise. Car, soit dit en passant : l'école allemande, non pas celle de Leibnitz, qui est restée fille pure de la platonicienne, mais celle de Kant, dégénérée de cette grande et noble origine, se confond avec l'école écossaise. Leur principe est absolument le même, et il n'est entre elles d'autre différence que celle qui résulte du caractère national, spéculatif en Allemagne, pratique en Ecosse. Remonter au système platonicien, ou tomber dans le panthéisme, telle est donc l'alternative de l'école écossaise dans sa position flottante, sans appui ; et cette alternative est pressante, inévitable. En vain s'efforcerait-elle d'enlever aux idées générales dont elle reconnait l'origine dans l'ame, ce caractère immuable, éternel, qui leur est propre, elle ne saurait y parvenir. Il ne reste alors qu'à les détruire, et on la voit en effet les affaiblir, les atténuer, les réduire à de pures possibilités, presqu'en rien différentes des abstractions que les sensualistes dérivent des sens, et qui n'ont d'autre réalité que le mot qui les exprime. Outre qu'en attaquant ainsi la réalité des idées générales, qui sont la base de son existence, l'école écossaise se sape elle-même, et s'incline vers le sensualisme, que résulte-t-il de là ? une tendance timide, étroite, mesquine. Aussi n'a-t-elle pour adeptes que des intelligences sans énergie, subtiles, minutieuses : ce sont les seules qu'elle puisse conserver, parce qu'elles sont seules en harmonie avec elle. A commencer par son fondateur, par Aristote, dont au reste je me plais à reconnaître la supériorité dans d'autres parties, quoi de plus vague, de plus arbitraire, de plus ruineux que ses catégories, et en général sa métaphysique ? Il a presque abaissé toute la philosophie à la logique, c.-à-d. à de vaines et stériles formules, fécondé l'art ridicule des sophistes et engendré la scolastique du moyen âge, ce fléau de la pensée et de la vérité. Si, franchissant les siècles et des noms ignorés, vous passez du chef antique de cette école à son disciple moderne, à Kant, vous le voyez ramener aussi des catégories, des subtilités revêtues de formes bizarres, nuageuses, enveloppées d'une obscurité plus grande encore que celle de son maître. Pour ne pas lui ressembler en tout et aller plus loin que lui, il déclare que les idées générales qui ne peuvent pas se vérifier par l'expérience n'ont rien de réel. Mais n'est ce point induire à croire que celles qui se vérifient ne tirent leur réalité que de l'expérience? N'est-ce pas pousser au sensualisme? Voilà la trempe des chefs de l'école écossaise ; voilà comment ils l'illustrent et la respectent. Il faut être

juste, cependant : parmi ses sectateurs, elle compte un grand métaphysicien, capable de lui donner de l'éclat, si elle était susceptible d'en recevoir. Saint Thomas lui est resté fidèle ; lui seul, avec son intelligence vigoureuse, a su se tenir ferme dans cette position mouvante que l'école écossaise s'est faite ; lui seul a conservé toute leur réalité aux idées générales. Mais si un esprit aussi mâle a porté le joug de cette école, c'est qu'à l'époque de barbarie et d'ignorance où il a vécu, Aristote régnait en souverain et était l'oracle de la sagesse. Passerons-nous sous silence l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social* ? il faut aussi l'accorder à l'école écossaise. Moraliste et politique profond, mais non point métaphysicien, Rousseau était pour elle une conquête facile. Qu'elle ne se glorifie pas néanmoins des hautes et courageuses vérités qui tombent de sa plume éloquente : quel est l'homme assez étranger à l'antiquité pour ne pas sentir qu'il s'était nourri de Plutarque, de Sénèque, de Tacite, des *Lois* et de la *République* de Platon, et que là s'allumait son enthousiasme ? — Mais suivons l'école écossaise. Nous allons la voir, glissant sur sa pente rapide, franchir un degré décisif qui l'abaisse au niveau du sensualisme. Jusqu'ici elle a atténué, réduit à de pures possibilités, soumis à la vérification de l'expérience, les idées générales qui constituent l'ame, la pensée, et dont la perception donne la connaissance ; maintenant deux de ses chefs, Reid et Dugald-Stewart, vont les confondre avec la perception même, les attaquer dans leur essence et n'en faire que de pures conceptions. C'est dans ce dessein que Reid donne à son école l'origine suivante : « Au XIe siècle, dit il, Rocelin ou Rousselin, maître du célèbre Abeilard, soutint qu'il n'y a rien dans l'*universel* que les termes ou les noms. Ses partisans furent appelés *nominalistes*, et ses adversaires *réalistes*. Quelques personnes adoptèrent une opinion intermédiaire : l'*universalité* que les réalistes plaçaient dans les choses, et les *nominalistes* dans les noms, ils la mirent dans nos conceptions, prétendant qu'elle ne pouvait être ni dans les noms, ni dans les choses : de là vint le nom de *conceptualistes* qu'on leur donna. » Reid s'empare de cette opinion tombée avec la scolastique, et veut la retrouver dans le livre des *Vraies et des fausses idées* d'Arnaud de Port-Royal. Ce livre, en effet, écrit contre la théorie de Malebranche, sur la nature des idées, énonce souvent que, pour connaître les choses, il n'est besoin que de leur conception. Mais est-ce à dire pour cela qu'Arnaud était *conceptualiste* ? Que se proposait-il dans cette polémique ? de combattre la doctrine de Malebranche, qui exilait de l'ame les idées générales, non pas pour en faire des êtres distincts, subsistant par elles-mêmes, isolées, sans sujet où elles résident, mais pour les concentrer en Dieu, dont elles constituent l'entendement, et d'où elles éclairent l'ame humaine. Cette nécessité de faire intervenir dans la pensée une lumière étrangère, pour qu'elle puisse connaître, voilà ce qu'Arnaud repousse. Il soutient avec force qu'il suffit à l'ame de ses conceptions pour connaître ; mais il ne s'occupe pas ici d'examiner la nature de ces conceptions, de rechercher si elles se confondent avec les idées, ou bien si elles en diffèrent et n'en donnent que la connaissance. Sa déclaration formelle ne peut laisser à cet égard aucun doute ; il s'exprime ainsi au chap. V du liv. des *Vraies et des fausses idées* : « Je dis qu'un objet est présent à notre esprit quand notre esprit l'aperçoit et le connaît. Je laisse à examiner s'il y a une autre présence de l'objet préalable à la connaissance, et qui soit nécessaire, afin qu'il soit en état d'être connu. » Et si on veut savoir la pensée d'Arnaud sur cette question, c'est celle de Descartes, qu'il oppose sans cesse à Malebranche, et qui certes distingue les idées des conceptions, des perceptions que l'esprit en a. Les paroles suivantes, citées par Arnaud lui-même au chap. VI des *Vraies et fausses idées*, en fournissent une preuve peu équivoque : « Par le nom d'idée, dit Descartes,

j'entends cette forme de chaenne de nos pensées, par la perception immédiate de laquelle nous avons connaissance de ces mêmes pensées. » C'est donc une usurpation flagrante dans les *conceptualistes* écossais que de se couvrir du nom du célèbre Arnaud. Ce zélé partisan de la philosophie, qui a relevé la pensée humaine de l'abaissement et de la faiblesse où l'avait réduite la scolastique du moyen âge, n'aurait eu garde d'adopter un système qui ne va rien moins qu'à l'anéantir. En effet, ou la pensée n'est rien, ou elle est dans les idées générales qui forment son essence. Confondre ces idées avec les perceptions, comme les perceptions sont fugitives, c'est faire la pensée fugitive comme elles, c'est lui ôter son existence permanente, réelle, et lui en donner une coupée par autant d'intervalles qu'elle forme d'actes, ou qu'elle a de perceptions différentes, c'est la faire sans cesse périr et renaître, c'est la réduire à n'être qu'une incompréhensible illusion. Je vais plus loin, et je demande aux *conceptualistes* : si l'idée n'est que la perception, elle commence donc et finit avec celle-ci ; et, semblable à ces bulles légères que le souffle de l'enfant lance, qui brillent un instant et s'évanouissent, ne laissant plus de trace, l'idée une fois passée, il n'en reste rien dans l'esprit ; car telle est la perception que, lorsque l'esprit en quitte une pour passer à une autre, la première n'est plus rien pour lui. Mais alors, que l'esprit veuille rappeler la perception évanouie, comment le pourra-t-il ? Par le même moyen qu'il l'a formée la première fois, c.-à-d. sans doute par un rapport quelconque entre l'esprit et l'objet perçu ; car s'ils étaient complètement étrangers l'un à l'autre, la perception ne pourrait jamais se renouveler. Mais ce rapport, ce lien indispensable, qu'est-ce autre chose que l'idée, qui reste dans l'ame lorsque la perception n'est plus? Si donc l'idée, n'étant que la perception, s'enfuit avec elle, le rapport est brisé, et l'esprit ne saurait la recouvrer; je dis plus, ce rapport n'a jamais pu exister, et l'esprit est dans l'éternelle impossibilité de connaître encore, c.-à-d. qu'il est anéanti, qu'il n'est rien. Voilà cependant où aboutit le conceptualisme. Avions-nous raison de dire qu'il descend au même degré que le sensualisme? Annuler les idées générales dans l'ame pour les réduire à des conceptions passagères, ou les dériver du dehors par les sens comme de pures abstrations, le résultat est le même quant à l'ame, c'est toujours ne faire de celle-ci qu'une capacité vide. Mais la philosophie, qui roule sur l'ame, n'est donc alors qu'une étude de chimères. Ainsi semblent la voir Reid et Dugald-Stewart, qui la présentent simplement comme une méthode. Leur pensée est nettement exprimée par le traducteur de l'*Histoire abrégée des sciences métaphysiques, morales et politiques* du dernier, lorsqu'il dit dans un discours préliminaire (p. 81) que *la philosophie est tout entière dans la méthode*. Ce dernier trait complète la ressemblance entre les conceptualistes et les sensualistes. La méthode est donc la philosophie ! Oui, comme le chemin qui conduit à Rome est Rome, comme l'échafaudage qui servit à élever la basilique de Saint-Pierre est cette basilique. — Mais oubliais-je, en poursuivant ainsi les conceptualistes, qu'ils s'étaient fait une arme de leur doctrine pour renverser la théorie sceptique de Berkley sur l'existence des corps, et celle de Hume, bien plus dangereuse, car, en attaquant la liaison des causes et des effets, ou l'immutabilité de l'ordre, au moral comme au physique, elle ébranle les principes qui règlent la conduite de l'homme et décident de sa destinée! Il faut applaudir à leur intention; elle révèle en eux une noble sollicitude pour le maintien de la morale, pour l'intérêt de la société, et se montre avec une bonne foi, une candeur, une modestie, qui n'appartiennent qu'aux ames honnêtes. Toutefois, pour combattre Hume et Berkley, il n'était point nécessaire de confondre l'idée avec la perception. Je l'avoue, la supposition des idées séparées de l'ame, admise par Berkley, qui la tenait de Malebranche,

et par Hume, qui la puisait dans Locke, à qui l'avaient léguée Aristote et la scolastique, conduit au scepticisme. Car, admettre entre l'ame et les objets de sa connaissance des idées qui ne soient ni l'ame ni ces objets, et sur lesquelles cependant porte la connaissance que l'ame a d'eux, c'est faire que cette connaissance ne tienne ni à l'ame ni à ces objets, et par conséquent la rendre étrangère à l'ame, qui, dès lors, perd la base de sa certitude. Si c'était sur cette supposition que portaient les arguments de Berkley et de Hume, sans parler de l'école platonicienne, qui ne sépare pas les idées de l'ame, Reid et Dugald-Stewart ne trouvaient-ils pas dans leur propre école, représentée par Aristote et saint Thomas, le moyen de les réfuter? Mais ces arguments avaient un autre point de départ. Par quelle raison Berkley conteste-t-il la possibilité de démontrer l'existence réelle du monde? Par l'impossibilité de comprendre comment la matière affecte l'esprit, en d'autres termes, comment le corps est uni à l'ame. Pourquoi Hume assure-t-il qu'on ne peut connaître certainement la liaison des causes et des effets? Parce qu'il lui paraît au-dessus de l'esprit humain de pénétrer les opérations de la nature, soit spirituelle, soit physique, et d'y voir les causes produire leurs effets, c.-à-d. de comprendre comment les phénomènes naissent dans l'univers, et les actes de pensée et de volonté dans l'ame. Or, quel rapport y a-t-il entre ces difficultés et la supposition qui sépare les idées de l'ame? Kant n'y en a vu aucun, puisque lui, qui déclare n'avoir entrepris l'étude de la philosophie avec tant d'énergie et de persévérance que pour réfuter Hume, a pris une tout autre marche. Dès lors, c'est bien gratuitement que Reid et Dugald-Stewart ont eu recours à la doctrine conceptualiste pour l'opposer aux théories sceptiques de leurs deux compatriotes. Par-là, non seulement ils ont manqué leur but, puisque, à l'égard des principes, ils ne se sont pas même rencontrés avec leurs adversaires, mais ils ont attaqué la philosophie dans son fondement, ils l'ont minée, anéantie, autant qu'il était en eux, en ravissant leur réalité aux idées générales, pour n'en faire que de fugitives conceptions. Ce coup mortel, porté par eux à la philosophie, a retenti jusque dans leur langage, et l'a bouleversé. L'assentiment donné par l'esprit à un principe soumis à son examen, et dont la vérité le frappe, s'était toujours appelé *conviction;* il prend chez eux le nom de *croyance*, jusqu'alors consacré particulièrement aux dogmes révélés, que la raison accepte comme faits, et qu'elle ne juge pas, parce qu'il sont hors de son domaine. De même, le mot *idée*, corrélatif à celui de *conviction*, car, c'est dans les idées que se trouvent les raisons des choses, que se font les démonstrations d'où les convictions sortent, a fait place au mot *fait*, corrélatif à celui de *croyance*, parce que les faits se constatent et ne se démontrent pas, que loin de donner la raison d'eux-mêmes ils l'attendent d'ailleurs, et par conséquent ne peuvent être qu'un objet de croyance. Qu'on y prenne garde : cette transformation des termes n'est point un effet du hasard ou du caprice; elle est obligée autant que significative. Affaiblie, atténuée comme elle l'est par la doctrine conceptualiste, l'intelligence perd le droit d'appeler du nom énergique et indépendant de *conviction* les jugements qu'elle porte; faibles, incertains comme elle, il faut qu'elle leur donne la dénomination indécise et dépendante de *croyance.* Aussi, par un instinct de sa nature, cette doctrine s'est-elle appelée doctrine du *sens commun.* Le sens commun, en effet, ne s'élève point à l'explication des choses, mais s'arrête au simple fait de leur existence. — Il faut le dire cependant : si d'un côté les travaux de Reid et de Dugald-Stewart ont été funestes à la philosophie, d'un autre, venant s'ajouter à ceux de Shaftesbury, de Hutcheson et de Smith, ils ont activement soutenu la morale publique contre l'invasion de l'épicurisme, que le système de Locke, mal entendu, avait jeté dans cette classe frivole et à demi instrui-

te qui, partout, s'intitule société du bon ton, qui affecte de le donner, et qui, trop souvent, le donne. En invoquant l'expérience journalière de chacun, ils établissent un ordre d'affections différentes de celles qui naissent de la sensibilité physique, telles que la *pitié*, la *bienveillance*, la *conscience du devoir accompli*, et leur donnent pour source une autre sensibilité qu'ils appellent *morale*. En cela, du reste, ils ne font que voir sous son vrai jour le système de Locke, qui place dans la réflexion une source particulière d'idées, à laquelle il propose de donner la qualification de *sens intérieur*. Shaftesbury, Hutcheson, Smith, avaient signalé l'existence de ces affections et fait valoir leur empire. Ils les rapportaient à trois racines principales, qu'ils appelaient *sens du vrai*, *sens du bon* et *sens du beau*. De là le nom d'école des *sens moraux* qu'a reçu encore l'école écossaise. Reid et Dugald-Stewart, qui donnent ordinairement à ces sens la dénomination de *principes actifs*, de *facultés actives*, les ont mieux précisés et développés, et en ont fait un corps de doctrine assez complet sous leur point de vue. C'est par leurs efforts et sous leurs auspices que les sens moraux, qui appartiennent aussi à la vie humaine, en reconquièrent leur incontestable part, usurpée par les sens physiques, qu'ils refoulent ainsi dans leurs limites naturelles. Par-là se trouve combattue cette désastreuse influence du sensualisme, qui, à la faveur d'un nom populaire, s'attaquait à tout ce qu'il y a de noble et de sacré, tendait à ravaler la vérité et la vertu au rang des inventions, à abolir dans l'homme la dignité de la conscience, et ne lui laisser que l'humiliante règle du plaisir et de l'intérêt. Cet immense service rendu à la morale donne aux chefs de l'école écossaise des droits imprescriptibles à la reconnaissance de leur pays et à l'estime du monde. — Cependant la doctrine des sens moraux, qui n'est, comme on le voit, que la doctrine du devoir, opposée à celle de l'intérêt exclusif, se pose-t-elle sur une base inexpugnable? Assaillie par Bentham, je la vois trembler, succomber sous les coups que lui porte cette main vigoureuse. Comme les *Ecossais*, il procède par l'expérience, mais avec une autre profondeur que ses adversaires. Il creuse, il anatomise, pour ainsi dire, chacune des affections qu'ils opposent, et là où vous croyez suivre la voix du devoir il vous fait entendre la voix mystérieuse d'un intérêt déguisé, et vous force à reconnaître que c'est celle-là qui vous dirige. Dans tout sacrifice, il vous révèle et vous contraint d'avouer l'intérêt d'un plaisir plus grand que le plaisir immolé. Il n'excepte aucun acte, pas même l'hommage que vous rendez à Dieu. Cet homme vous entoure d'une telle multitude d'observations recueillies partout dans la conduite privée, dans la vie publique, dans les lois, dans les institutions; il vous presse avec une telle force d'analyse et de raisonnement qu'il vous ravit jusqu'à l'idée du devoir, et ne vous laisse comprendre que l'intérêt. On ne saurait échapper à ses prises et ressaisir cette idée qu'en descendant au fond de notre être pensant, où elle subsiste indestructible. Mais là ne sait point pénétrer l'école écossaise; c'est devant cet asile qu'elle expire.—Malgré cette funeste et irrémédiable impuissance, on la préconise, on l'implante chez nous, on l'introduit dans l'enseignement universitaire, comme seule capable de donner la science de l'homme et de résoudre les grandes questions qui le travaillent aujourd'hui sur sa destinée. Cela se fait, bien entendu, sous les auspices de l'éclectisme(*v.*),qui ne sait propager que de faux systèmes, quoiqu'il prétende donner la vérité dégagée pour la première fois des erreurs auxquelles elle avait été jusqu'ici mêlée. Voulez-vous savoir le titre de recommandation et de prééminence de l'école écossaise, c'est qu'elle est seule école expérimentale, et qu'elle ne marche qu'appuyée sur l'observation. Qu'est-ce donc que cette *observation* dont on fait tant de bruit? Veut-on qu'elle consiste à étudier la nature, à ne raisonner que d'a-

près des idées fondées sur elle, par opposition à la scolastique, qui n'étudiait que les vaines formules d'Aristote, et croyait philosopher en discutant à perte du vue les mots de *matière*, de *forme*, d'*agent*, de *patient*, de *substance*, d'*accident*; enfin, les dix catégories et l'interminable kyrielle des *quiddités* et des *entités*? Mais l'école écossaise ne prétend pas sans doute étudier la nature ou la pénétrer en constatant un ordre d'affections qui se rencontrent vulgairement dans la vie; car, constater des affections n'est pas les étudier, les expliquer. Elle ne peut donc se glorifier de cette étude qu'autant qu'elle entre dans l'ame, qu'elle considère ses puissances, leurs rapports et leurs actes divers; car c'est là seulement que se trouve la raison des affections qu'elle constate. Mais alors comment oser dire qu'elle a la première observé la nature! Quoi! Platon, dans tous ses dialogues, excepté, si l'on veut, le *Timée*; Plotin, dans la 4e et 5e *Ennéades*; saint Augustin, dans son *Dialogue contre les académiciens*, dans ses *Soliloques*, dans son *Traité des puissances et de l'immortalité de l'ame*, et surtout dans son 10e liv. des *Confessions*; Descartes, dans son *Discours sur la méthode* et dans ses *Méditations*; Bossuet, dans son *Traité de la connaissance de Dieu et de soi-même*, n'ont pas observé la nature! Et qu'ont-ils donc fait? Il est vrai qu'ils n'ont pas éternellement répété qu'il fallait se livrer à cette observation; ils ont observé sans le dire, et fait jaillir de leurs méditations toute la lumière nécessaire à leur siècle. Mais vous, infatigables prôneurs de l'*observation*, qui en revendiquez pour vous et pour votre école le premier honneur, où sont vos découvertes? Quelle vérité nouvelle avez-vous mise au jour? Où est cette science de l'homme dont il semblait que vos travaux allaient doter le monde? A peine en avez-vous le rudiment. Que dis-je? à vos yeux elle ne peut être que l'œuvre du temps; vous en faites un édifice dont la base serait à peine posée, et auquel chaque siècle apporterait sa pierre. On ne m'en croirait pas, si je ne citais vos propres paroles. Eh bien! les voici: « La connaissance complète de l'homme est une œuvre longue et difficile; nul ne saurait prétendre à la mener à bout. Elle ne peut résulter que d'une suite d'observations lentement recueillies et patiemment contrôlées et épurées. Chaque philosophe doit se considérer comme un simple ouvrier à cette grande tâche, apporter le tribut de ses expériences et laisser à l'avenir un droit qu'on ne peut lui enlever, celui de tirer d'une connaissance complète des phénomènes de notre nature une théorie vraie et scientifiquement démontrée. » (Préf. de la trad. des *Esq. de phil. mor.* de Dugald-Stewart, par Th. Jouffroy, p. 143). Étranges observateurs de la nature, qui ne découvrent pas la première chose qui frappe en elle et qu'elle met de tous côtés en saillie à nos égards, je veux dire l'actuelle et indispensable nécessité d'une science de l'homme, qui soit complète, du moins, quant aux vérités essentielles! puisque sans elle l'homme incertain de ce qu'il est et de ce qu'il doit être ne pourrait se déterminer, prendre un parti pour son avenir, et demeurerait flottant dans une indécision intolérable à sa nature. Le philosophe spéculatif, voué tout entier à la recherche de la vérité, se résoudra peut-être à un parti provisoire, dans l'espoir que ses méditations lui découvriront le parti définitif qu'il doit suivre. Mais la multitude qui reçoit les principes et ne les cherche pas, qui vit dans l'action et non pas dans la spéculation, il lui est impossible d'ajourner ainsi ses résolutions; il faut qu'elle en prenne à l'instant de définitives. A l'instant donc, il faut qu'elle connaisse ou qu'elle croie connaître sa véritable règle de conduite. Essayez de concevoir l'état d'un peuple vivant dans des idées religieuses et morales qu'il sait être provisoires, vous le concevriez plutôt vivant suspendu dans les airs. Non, il n'est pas un esprit sensé qui ne se détourne de pitié lorsqu'il entend débiter avec cette emphase doctorale que la religion

et la philosophie se forment du produit des temps, comme, en roulant, la boule de neige. — Mais si les vérités essentielles qui constituent la science complète de l'homme furent nécessaires à toutes les époques, elles le sont surtout à la nôtre. Depuis l'établissement des sociétés, l'homme subit aujourd'hui pour la première fois une révolution de fond en comble, qui lui enlève à la fois tous les appuis qu'il trouvait dans les lois, les gouvernements, les coutumes et les idées. Au milieu de ce bouleversement universel, dites, sur quoi se reposera-t-il, avec quoi pourra-t-il se créer un autre ordre de choses, si ces vérités essentielles lui manquent? Vous ne lui en promettez que des fragments : retirez-vous alors; car vous ne lui donnez que l'indécision pour le présent et l'anxiété pour l'avenir. Vous n'êtes, il est vrai, qu'une dégénération de l'école écossaise. Mais elle-même, considérée dans son intégrité, dans sa force, telle enfin qu'elle vit dans saint Thomas, pourrait-elle fournir à l'homme la science complète de lui-même et la solution des grandes questions qui l'agitent? La religion a péri; car, quoiqu'elle subsiste immortelle dans l'église catholique, dès qu'on n'y croit plus, elle est comme morte dans les esprits. Or, comment l'y ressusciter, si on leur apprend que les idées générales qui sont en nous ne dépendent point d'idées supérieures, éternelles, résidant en Dieu? Comme nos connaissances ne sauraient dépasser nos idées, nous ne pouvons connaître Dieu immédiatement, et nous unir à lui pour l'adorer et l'aimer, ce qui seul constitue la religion. Sans doute, on s'élèvera jusqu'à lui par induction, en le considérant comme cause de l'univers. Mais cela établit-il entre l'homme et Dieu un rapport véritable? C'est pourquoi, depuis qu'elle a reçu l'impulsion de saint Thomas, la théologie est tombée dans cet état chétif, languissant, qui laisse croire que le christianisme, le plus sublime objet des méditations de l'homme, n'offre que des subtilités vieillies. Que si le XVIIe siècle sut la relever et la montrer dans sa grandeur, c'est qu'il suivit l'école platonicienne, que Bossuet fut disciple de saint Augustin. La morale, qui, jusqu'ici ne se fondait que sur l'autorité et émanait du pouvoir religieux et du pouvoir politique, la morale a péri dans ce vieux fondement. Lui en trouverez-vous un autre solide, sensé, hors de la raison souveraine? Mais le moyen de l'y établir, si on ne peut s'élever jusqu'à elle? Or, si les idées générales sont concentrées en nous, elles y concentrent aussi notre raison, et lui rendent toute communication impossible avec la raison souveraine. On nous dit, je le sais, « que pour qui a fait des études philosophiques un peu étendues, il est évident aujourd'hui que la morale existe indépendamment des idées religieuses. » (*Hist. gén^e. de la civ^on. en Europe*, 5e leç., p. 6, par M. Guizot). Que répondre? Cette parole étourdie ne mérite pas le plus léger examen, et ne peut partir que d'un homme qui n'a jamais fait d'études philosophiques. L'ancienne politique, qui ne reconnaissait à l'homme que des droits concédés par l'état, a péri. La politique nouvelle, qui lui reconnaît des droits naturels, doit établir sur eux l'alliance du pouvoir et de la liberté. Le système écossais peut-il le faire? S'il tombe dans des esprits exaltés, audacieux, ils conserveront aux idées générales dont nous portons la source en nous leur réalité, leur force; alors, ces idées, enfermées qu'elles sont dans l'ame de chacun, feront de chacun un être isolé, sans rapport, sans lien avec ses semblables, et à leur égard le constitueront dans une indépendance absolue. Donc nulle loi commune, nul pouvoir possible, mais une irrémédiable anarchie. Serait-on tenté de regarder cette hypothèse comme chimérique? Qu'on regarde autour de soi, on verra mesurer les progrès de la liberté sur l'affaiblissement graduel du pouvoir, et par conséquent placer son triomphe définitif dans l'extinction de toute autorité. Ces doctrines montent les têtes irréfléchies, et fomentent au sein des sociétés une agitation toujours menaçante. Ce système tom-

be-t-il au contraire dans des esprits calmes, circonspects, ils atténueront, ils affaibliront les idées générales au point qu'il leur faudra demander à l'empire absolue des institutions sur l'homme le moyen de suppléer l'impuissance de ces idées énervées. N'a-t-on pas entendu M. Royer-Collard déclarer à la tribune (séance du 4 octobre 1831) que *la société passe tout entière dans son gouvernement?* Et si ce gouvernement est une monarchie, il vous dira que *la légitimité du prince est la légitimité universelle* (séance du 17 mai 1820). De là ses opinions légitimistes, que, par un éclectisme impossible, il a travaillé inutilement pendant toute sa vie à allier avec l'idée de la liberté. Le système écossais aurait donc beau tourmenter la raison humaine réduite à sa taille, il n'en tirerait que l'anarchie ou le despotisme. C'est que, pour en faire sortir le pouvoir et la liberté, il faut qu'elle s'élève jusqu'à la raison souveraine, que les idées générales, qui sont en nous et qui la constituent, dépendent d'idées supérieures qui sont en Dieu et qui constituent la raison souveraine. Les hommes étant ainsi, chacun intérieurement et immédiatement, unis par leurs propres idées à des idées qui sont au dessus d'eux, ils trouvent dans celles-ci une loi commune et un pouvoir dont ils relèvent tous. Ils y trouvent en même temps la liberté; car, ne dépendant essentiellement que de ces idées suprêmes, et de plus conservant par-là la force de leurs propres idées, qui en sont les images, ils ne sauraient être courbés sous l'empire absolu d'aucun pouvoir extérieur, religieux ou civil. Ce pouvoir, quel qu'il soit, est obligé de leur reconnaître le droit de consulter ces idées souveraines, et de ne lui obéir à lui-même qu'autant qu'il ne prescrit rien de contraire à ce qu'elles enseignent. Et ce droit, fondement de tous les droits de l'homme, produit la liberté dans la société. — J'ai exposé l'origine, le caractère de *l'école écossaise*, signalé ses dangers sans taire ses services. Ai-je besoin de faire remarquer qu'elle n'est qu'un débris de *l'école platonicienne*, et ne vient jamais qu'à sa suite; que pour la produire ou la reproduire, il a fallu qu'Aristote mutilât Platon, Reid et Dugald-Stewart Descartes, et Kant Leibnitz? Bordas Demoulin.

ÉCOSSE. Royaume formant la partie septentrionale de la Grande-Bretagne, et borné à l'ouest par l'océan Atlantique, au nord et à l'est par la mer du Nord et au sud par l'Angleterre, dont le sépare la Tweed au sud-est et le canal du Nord au sud-ouest. L'Ecosse (y compris les îles de Schetland et des Orcades) s'étend depuis 54° de latitude jusqu'à 61° 12', et depuis 1° jusqu'à 5° de longitude occidentale de Greenwich. Sa plus grande longueur ne dépasse point celle de 244 milles anglais : sur certains points, elle n'est que de 180 à 230 milles. Sa plus grande largeur est de 147 milles et sa moindre de 36. Sa surface, y compris celle des îles voisines est estimée à 1461 milles carrés géographiques, équivalant à 29,600 milles carrés anglais ou à 18,944,000 acres : 5,043,450 acres sont cultivés, 13,900,550 incultes, et 638 couverts par les eaux de lacs ou de fleuves. Sa population est évaluée à 2,218,000 âmes.

Divisions géographiques. — L'Ecosse est partagée en 33 comtés dont voici les noms : *comtés du sud :* Edimbourg ou Mid-Lothian, Linlithgow ou West-Lothian, Haddington ou East-Lothian, Berwick, Renfrew, Ayr, Wigton, Lanerk, Peebles, Selkirk, Roxburgh, Dumfries et Kirkudbrigh; *comtés du milieu :* Argyle, Bute, Nairn, Murray, Banff, Aberdeen, Mearn ou Kincardine, Angus ou Forfar, Perth, Fife, Kinross, Clackmannan, Sterling et Dumbarton ou Lenox; *comtés du nord :* Inverness, Cromarty, Caithness et Orkney. Ce dernier est formé par les deux archipels des Orcades (Orkney) et de Schetland; l'un composé de 30 îles et l'autre de 86. Tous ces comtés sont eux-mêmes divisés en 899 paroisses. La partie septentrionale de l'Ecosse est en général montagneuse et inculte; sa partie méridionale, au contraire, est un pays plat et fertile : de là, la division de l'Ecosse en Haute et en

Basse. Si l'on considère ce pays sous le point de vue géographique, une démarcation bien sensible semble avoir été posée par la nature entre la Haute, la centrale et la Basse-Ecosse. De hautes montagnes incultes, traversées par quelques vallées, occupent la Haute-Écosse : c'est le chaînon septentrional ou de Ross, où se fait remarquer le mont Vevis, dont l'élévation est de 582 toises. Sur quelques-unes de ces montagnes, croissent des herbages qui servent de nourriture à des troupeaux de brebis; mais la plupart d'entre elles n'offrent d'autre végétation que celle des bruyères et des mousses, et presque partout dans ces contrées on ne voit que des montagnes de sable ou des rochers d'une hauteur prodigieuse : aussi, quelque imposantes et pittoresques que soient les scènes qu'y présente la nature, elles lassent aisément l'admiration par leur uniformité. Les habitants laborieux de ces contrées font paître sur les montagnes leurs troupeaux de brebis et de bœufs, et savent, par une habile culture des vallées, rendre aussi profitable que possible un sol ingrat. Dans les comtés de Ross et de Sutherland, les montagnes ont leur pentes inclinées vers l'est : la côte orientale y offre un pays plat terminé au promontoire d'Ord-head. Le comté de Caithness est partout, sauf de rares exceptions, plat et marécageux. C'est à la partie orientale de la Haute-Ecosse que sont situées les sombres et noires montagnes de Sutherland Une autre chaîne de montagnes dont la largeur varie de 40 à 60 milles, parcourt pareillement l'Ecosse centrale : ces montagnes n'ont d'autre végétation que celle des bruyères, mais les vallées qui les entrecoupent fournissent d'excellents pâturages. L'inclinaison de ces montagnes a lieu aussi vers l'est, de sorte que les comtés d'Aberdeen, de Murray et de Banff sont presque entièrement plats; le comté d'Argyle est le seul qui soit tout montagneux. Dans ces deux parties du royaume, la Haute-Écosse et l'Ecosse centrale, qui à elles seules renferment plus des deux tiers des terrains susceptibles d'être cultivés, le sol ne ressemble à celui de l'Angleterre que sur le littoral oriental. Dans la Basse-Ecosse, au contraire, le terrain est merveilleusement diversifié; on y trouve de vertes plaines arrosées par de grands fleuves, dans lesquelles paissent d'innombrables troupeaux et de riantes collines entrecoupées de belles vallées ou couvertes de délicieux bocages; on y voit de superbes cascades, d'effrayants précipices et d'immenses rochers : tous les contrastes de la belle nature y semblent être réunis. Là, les monts Cheviots s'étendent le long de la limite du comté de Northumberland; un autre chaînon traverse le comté de Peebles et longe ceux de Berwick et de Haddington; un troisième parcourt le comté de Mid-Lothian et un quatrième va aboutir à l'embouchure de la Clyde. La portion de la Basse-Ecosse située au sud-ouest est montagneuse et peu peuplée. Les contrées appelées terres basses sont situées sur le versant de ces monts jusqu'à la rencontre du chaînon des Grampians qui les sépare de l'Ecosse centrale. C'est entre ces dernières montagnes et le chaînon des Sidlaws que se trouve placée l'immense vallée de Strathmore, dont la beauté et la fertilité sont si renommées.

Fleuves. — De grands fleuves arrosent en tout sens l'Ecosse; les principaux sont les suivants : la Tweed, qui, dans la partie inférieure de son cours, sépare l'Angleterre de l'Ecosse; elle passe par Berwick et entre dans la mer du Nord; le Forth, qui donne son nom au golfe formé à son embouchure par la mer du Nord : il passe par Stirling et Alloa, et reçoit la Teith à la gauche; le Tay, qui traverse le lac de ce nom et aboutit au golfe de la mer du Nord auquel il donne son nom : il passe par Perth et Dundee; la Clyde, qui, après avoir traversé le comté de Lanerk, aboutit dans le golfe de Clyde, dans la mer d'Irlande, après avoir baigné Lanerk, Glasgow, Port-Glasgow et Greenock; la Spey, qui arrose les comtés d'Inverness, de Murray et de Banff, et est surtout remarquable par sa grande rapidité : c'est dans la mer du Nord qu'elle a son embouchure, après avoir baigné Fo-

chabers; la Ness, qui traverse le comté et le lac de ce nom, passe par Inverness et entre dans le golfe de Murray dans la mer du Nord : le magnifique canal Calédonien donne une grande importance à son bassin.

Canaux. — Les principaux canaux de l'Ecosse sont : 1° le canal Calédonien : il réunit les deux mers qui baignent l'est et l'ouest de l'Ecosse par les lacs Ness, Oich, Loch, Eil et Linnhe ; il part de la baie d'Inverness, non loin de l'embouchure de la Ness, jusqu'à la baie d'Eil. La longueur de l'excavation du canal est de 34 kil., celle des lacs intermédiaires de 60 kil., ce qui donne une longueur totale de 94 kil.; sa largeur est de 15 mètres; sa profondeur, de plus de 6 mètres, lui permet de porter les bâtiments de guerre, qui ont à passer 23 écluses dans toute la longueur du canal. 2° Le canal de Forth et Clyde commence à Bowling-Bay, sur la Clyde, au-dessous de Glasgow, jusqu'au Forth ; on compte sur le canal 33 ponts mobiles, 10 grands aqueducs et 33 petits. 3° Le canal de Crinan, dans le comté d'Argyle : il coupe l'isthme de Cantyre. 4° Le canal d'Union : il part du canal de Forth et Clyde à Falkirck, et va jusqu'à Edimbourg. 5° Le canal d'Inverary : il forme la jonction entre Inverary et Aberdeen et a 17 écluses et 5 aqueducs. 6° Le canal de Monkland va du port Dundas, près Glasgow, jusqu'à la Calders. 7° Le canal de Glasgow à Paisley, qui a 2 galeries souterraines et 5 acqueducs. On l'a prolongé dernièrement jusqu'à Androssan.

Lacs. — L'Ecosse a plusieurs lacs d'une étendue remarquable : le plus grand de tous est celui de Lomond. Parmi les lacs dont les bords sont le plus pittoresques, on cite ceux de Leven, de Naver, d'Aw, de Tay, de Ness, de Shin et de Lochay. — Les deux principaux *ports militaires* sont ceux de Leith et d'Inverness.

Chemins de fer. — L'Ecosse offre la route de fer de Kilmarnock à Troon ; celles de la fonderie de Carron; des houillères de lord Elgin, de M. Erskine, de sir Hope, et la route de fer de Berwich à Glasgow, qui les dépassera toutes pour la longueur.

Minéraux, eaux minérales et productions naturelles. — L'Ecosse possédait autrefois des mines de métaux précieux. Du temps de Jacques V, on y frappait annuellement jusqu'à 43,000 livres sterling en or; maintenant on n'y exploite plus aucune mine d'argent. La mine de plomb la plus considérable est située dans les monts Ochiles. Aujourd'hui, on y retire du sein de la terre d'énormes quantités de plomb, de fer, de mercure, de cobalt, de bismuth, de cuivre et de charbon de terre ; cette dernière matière se retire principalement de l'Ecosse centrale et de la Basse-Ecosse. La chaux, le grès et l'ardoise sont répandus par tout le pays; on y trouve quelques carrières de marbre qui peuvent rivaliser avec celles de l'Italie. On trouve en grande quantité dans plusieurs lieux de l'Ecosse d'admirables saphirs, de superbes topazes, des rubis, des émeraudes, des grenats, des améthystes, des bérils, des agates, des cristaux de roche, des jaspes, des pierres de toute couleur, des calcédoines et des granits magnifiquement veinés. Le pays renferme d'innombrables sources ferrugineuses, quelques-unes sulfureuses et d'autres qui sont salines; au moyen de plusieurs de ces sources minérales, on obtient de belles pétrifications. Les forêts, qui étaient si célèbres dans l'ancienne Calédonie, sont devenues rares aujourd'hui ; celles qu'on y trouve sont encore, comme dans l'antiquité, formées en grande partie de sapins ; on y rencontre des chênes et d'autres essences. Quelques-unes de ces forêts ont une étendue de 30 à 40 milles; l'exploitation s'en fait au moyen du flottage sur les fleuves, principalement sur la Spey.

L'*agriculture* est parvenue à un haut degré de perfection dans l'Ecosse centrale et dans la Basse-Ecosse : le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les pommes de terre, les pois, etc., y croissent en abondance; on y récolte en grande quantité des pommes et autres fruits semblables. L'horticulture fait aussi journellement de grands progrès dans ces contrées.

Climat. — L'Ecosse, par sa position maritime et sa situation dans une latitude très septentrionale, a un climat dont la température varie beaucoup; cependant l'hiver y est moins rigoureux que dans certains pays du continent européen situés à la même latitude : les chaleurs de l'été y sont tempérées par les brises et les vents de mer. L'hiver y est moins rude qu'au sud même de l'Angleterre, quoique la durée de cette saison y soit ordinairement plus longue. Lors des plus fortes chaleurs, le thermomètre de Fahrenheit n'y marque jamais plus de 92°, et seulement 3° pendant les plus grands froids; ainsi qu'il arrive dans d'autres pays montagneux, les pluies sont très fréquentes en Ecosse; c'est surtout le long des côtes occidentales, vers lesquelles les vents poussent les vapeurs de l'océan Atlantique, que les pluies surviennent le plus souvent : on y compte annuellement 205 jours de pluie ou de neige, tandis que le long des côtes orientales, on jouit chaque année d'environ 230 beaux-jours, et que la pluie et la neige ne tombent dans ces contrées que pendant 130 jours environ par an. A la latitude la plus élevée, la force et la violence des vents varient suivant la direction des vallées. Les côtes occidentales sont pendant les deux tiers de l'année sous la prédominance du vent du sud, d'où résulte pour elles une température douce et humide. Le long des côtes orientales, au contraire, le vent du nord et nord-est soufflent constamment pendant un tiers de l'année, et produisent un froid aussi nuisible aux animaux qu'aux plantes. Ces vents soufflent surtout en mars et en avril, et quelquefois même en juin et pendant toute la durée de l'été. Aux environs de la mer, on respire un air, en général, aussi pur, doux et salubre, que peut l'être celui d'un climat septentrional.

Animaux. — On trouve en Ecosse, entre autres animaux sauvages, des renards, des blaireaux, des chats, des cerfs, des chevreuils, des belettes, des hérissons, etc.; on y trouvait aussi jadis des loups, des taureaux sauvages et des castors. Les brebis y sont plus petites qu'en Angleterre, mais leur laine est de meilleure qualité. Les chiens de berger y forment une race particulière qui, en partie, n'a point été encore altérée par aucun mélange. Au nombre des oiseaux recherchés par les chasseurs, on cite les faisans, les bécasses, les coqs de bruyère, les gelinottes, les perdrix, etc. Les oiseaux de basse-cour n'y offrent point de variétés remarquables; les fleuves et les baies maritimes contiennent des poissons en profusion, tels que harengs, lamproies, saumons, anguilles, esturgeons, morues, etc.; on pêche souvent la baleine sur les côtes des Orcades.

Industrie. — Presque toutes les fabriques et les manufactures ont été portées en Ecosse à un aussi grand degré de perfection qu'en Angleterre. L'esprit manufacturier y sommeilla cependant long-temps, et ce ne fut que 150 ans après l'union de l'Ecosse à l'Angleterre, c.-à d. à dater seulement de 1750, que chaque branche d'industrie y est devenue florissante. C'est surtout depuis cette époque que l'on y travaille considérablement le lin et le chanvre; toutefois, la fabrication de la toile fine y a diminué par la concurrence qui lui a été faite en Irlande et par l'usage des étoffes de coton, depuis peu d'années généralement adopté. Voici quelques-unes des villes qui se distinguent le plus dans les principaux articles de l'industrie de l'Ecosse : pour les *manufactures de toiles*, Aberdeen, Angus, Fife et Mearns; pour les *manufactures de coton*, qui sont bien autrement importantes que les premières, Glasgow, Paisley et autres villes de l'Ecosse méridionale; pour les *manufactures de laine*, Glasgow et Perth; pour les *fabriques de soie*, Paisley; pour les *fabriques d'objets en fer, acier et quincaillerie*, la fonderie de Carron, proche Falkirk, qui est la plus considérable de toutes les forges de la monarchie anglaise, et qui occupe constamment 2,000 ouvriers; pour la *faïence* et la *verrerie*, Glasgow. L'Ecosse possède aussi une foule de fabriques de savons, de chandelles et d'amidon, d'immenses tanne-

ries, d'importantes distilleries et brasseries, etc. La pêche du hareng sur les côtes, et celle de la baleine dans les mers du Groënland occupent une foule de bras. L'Ecosse possède une quantité infinie de moulins à eau et à vent, où se trouvent occupés des milliers d'ouvriers à scier le bois et à le travailler de toutes manières. La plupart des machines employées aujourd'hui dans l'industrie sont d'origine écossaise; aussi leur construction, particulièrement celle des machines à vapeur, y forme une branche d'industrie importante. On voit dans les ports de l'Ecosse une multitude de chantiers destinés à construire ou à réparer de nombreux navires de toutes sortes de grandeurs.

Commerce. — Jadis l'Ecosse ne prenait qu'une très petite part au commerce extérieur. Elle échangeait principalement les laines, les peaux et autres produits bruts contre du blé, des vins et des épiceries. Ses importations et ses exportations étaient peu considérables, car au XIIIe siècle le pays ne comptait sur mer que 20 petits bâtiments, y compris même ceux des habitants des Hébrides. Au temps de Cromwell, son commerce n'employait que 93 navires. C'est de cette époque que date principalement le commerce de l'Ecosse avec le nord et le nord-ouest de l'Europe. Au milieu du siècle suivant, d'immenses cargaisons de marchandises furent dirigées des côtes orientales de l'Ecosse vers la Hollande, la Suède, la Norwége et les ports de la Baltique; depuis lors, ces communications sont devenues de plus en plus fréquentes, et en échange des cotonnades et autres marchandises que l'Ecosse exporte, du lin, du chanvre, du blé, du fer, etc., y sont importés. L'industrie écossaise dirige principalement les produits vers Archangel, l'Espagne, le Portugal, les côtes de la Méditerranée et le Canada. Les principales places d'exportation sont Leith, Dundee, Arbroath, Montrose, Peterhead, Banff et Inverness. La Clyde est le rendez-vous de la plupart des navires qui font le commerce avec les deux Amériques. Depuis 1814, époque où la compagnie des Indes orientales vit limiter son monopole, des vaisseaux se dirigent aussi d'Ecosse vers ces régions lointaines. Un commerce très actif a aussi lieu entre Londres et les côtes orientales de l'Ecosse au moyen de bateaux à vapeur. Le nombre des navires qui composent la marine marchande écossaise est évalué à 2,600.

Ethnographie. — La population de l'Ecosse appartient à deux souches principales, la germanique et la celtique : la souche germanique comprend les habitants du sud de l'Ecosse; les descendants des Norwégiens, dans l'Archipel de Schetland, forment une petite fraction appartenant à cette souche; la souche celtique se compose des montagnards de l'Ecosse (*highlanders*). Le langage, l'habillement et les usages sont entièrement différents chez les habitants des basses terres de l'Ecosse et chez ceux de ses montagnes. Presque tout chez les premiers a une analogie complète avec ce que l'on observe parmi les Anglais, tandis que, au contraire, tout chez les autres ressemble à ce que l'on voit parmi les habitants de l'Irlande et de la principauté de Galles. La langue des montagnards écossais est une branche de la langue celtique, le *gallique*, ainsi qu'on l'appelle, et qu'on retrouve parlée au centre et au nord de l'Irlande. L'antique manière de se vêtir est encore conservée dans quelques localités du pays des montagnards, où les gens de qualité même s'y conforment dans certaines occasions. Ce vêtement consiste en une tunique de laine diversement colorée et appelée *tartane*. Dans le sud de l'Ecosse, l'habillement est en tout pareil à celui des Anglais. La langue anglaise est l'idiome qui est partout parlé par les savants et les gens de distinction; quant à la langue gallique, elle ne s'écrit plus et menace de s'éteindre entièrement. toutefois, quelques chants nationaux ont été conservés en gallique, et des poésies qui ont été retrouvées par Ferguson et par Burns témoignent de la perfection à laquelle était parvenue cette langue. Walter Scott, dans ses admirables ro-

mans, a su retracer avec un charme infini les mœurs et les usages des temps antiques de l'Ecosse. Irving et Allan Cuningham ont habilement esquissé l'histoire de l'ancienne poésie écossaise. Le caractère des Ecossais est prudent, entreprenant, actif et sobre; ils sont aussi spirituels et aussi hospitaliers que les Anglais. On peut seulement leur reprocher de faire preuve quelquefois d'une trop grande complaisance et d'une extrême déférence, qui approche de la servilité.

Religion. — En vertu d'un acte du parlement rendu en 1676, et confirmé lors de l'union à l'Angleterre, l'*église presbytérienne* a été établie en Ecosse. Cette religion se fonde sur une parfaite égalité de toutes les conditions ecclésiastiques : son culte est d'une extrême simplicité et n'admet point de pompe, de cérémonies, de musique, ni d'images. Il y a en Ecosse 899 paroisses desservies par 938 ecclésiastiques. Un comité de commune forme avec son pasteur la première instance ecclésiastique; un presbytère résulte de la réunion de plusieurs pasteurs de paroisses voisines : il veille sur la conduite des ecclésiastiques et sur tous les intérêts de l'église. Un comité spécial de pasteurs, auquel les plus anciens de chaque commune ont accès, forme le synode, tribunal d'appel. La principale assemblée, à laquelle les universités et les bourgs royaux envoient leurs délégués, se compose de 200 pasteurs, de 89 anciens de communes, de 67 anciens de bourgs royaux et de 5 pasteurs des universités; ce qui forme en tout 361 membres : c'est le tribunal suprême ecclésiastique. Il s'assemble chaque année au mois de mai, et la durée de ses travaux est de dix jours. Les traitements des ecclésiastiques sont modiques, et un peu augmentés pour ceux qui sont mariés : ils proviennent de terres, de rentes et de dîmes. Un acte rendu il y a quelques années par le parlement britannique ordonne qu'il sera pris sur les fonds du trésor public la somme nécessaire pour parfaire celle de 150 livres sterling assurée annuellement à chaque ecclésiastique. Outre les presbytériens, l'Ecosse renferme un grand nombre d'individus attachés aux croyances de l'église anglicane, de quakers et d'anabaptistes, ainsi qu'un certain nombre de catholiques, dans les principales villes et dans les contrées septentrionales, où leur religion ne succomba pas tout entière aux coups qui lui furent portés par la réforme.

Instruction publique. — Dans aucun pays, l'instruction publique n'a été plus propagée qu'en Ecosse; aussi le peuple y est-il partout instruit. Déjà sous le règne de Guillaume et de Marie, un acte du parlement avait ordonné dans chaque village l'érection d'une école pour l'instruction élémentaire. C'est depuis cette époque que l'ignorance est généralement regardée dans le pays comme une honte. L'Ecosse possède quatre universités : celle d'Edimbourg est une des premières de l'Europe, surtout pour la médecine; les autres sont celles de Glasgow, d'Aberdeen et de Saint-Andrew; cette dernière est la plus ancienne de l'Ecosse, et la plus renommée pour les études théologiques.

Administration. L'ancienne constitution de l'Ecosse disparut en 1709, époque de la réunion de ce pays à l'Angleterre. Depuis lors, la noblesse écossaise est représentée au parlement britannique par 16 pairs. Avant que le bill de réforme eût dernièrement modifié le mode de la représentation nationale, les communes envoyaient à la chambre basse 30 représentants, les bourgs royaux 14, et la ville d'Édimbourg un autre; maintenant elles y envoient 53 membres. La vieille organisation administrative, ainsi que les anciennes lois, ont été conservées en Écosse. Un collége de justice, fondé en 1532 par Jacques V, y dirige l'administration de la justice civile, d'après ces lois anciennes; il n'admet d'appel qu'auprès des lords de justice; il est composé d'un président et de 14 juges assesseurs ; il fut divisé en 1807 en deux sections. Un tribunal, composé d'un certain nombre de jurés, d'un président et de deux juges assesseurs, fut établi en 1815 pour le jugement des affaires civiles. Il existe un au-

tre tribunal spécial pour les causes criminelles ; les décisions y sont rendues par des jurés, comme aux assises de l'Angleterre. Toutefois, l'accusé n'en peut récuser aucun. En revanche, une copie de l'acte d'accusation lui est communiquée à l'avance : il obtient aussi la liste des témoins qui doivent comparaître dans sa cause, ainsi qu'une autre liste contenant les noms de 45 individus, parmi lesquels il doit désigner cinq jurés dans l'espace de 15 jours. Les lords présidents de justice parcourent le pays deux fois par an. La chambre du trésor possède les mêmes pouvoirs que celle d'Angleterre ; elle est composée, outre les officiers civils subalternes, de cinq barons, dont un occupe le premier rang. Les cas douteux y sont aussi soumis à l'appréciation d'un jury. — Les affaires maritimes sont sous la juridiction d'une cour d'amirauté, composée d'un lieutenant et d'un procureur du roi : on peut appeler des sentences rendues par ce tribunal aux cours de justice civile ou criminelle, suivant les circonstances. Un tribunal spécial, composé de quatre membres nommés par la couronne, juge les affaires ayant trait aux mariages, aux divorces, aux testaments, aux frais de sépulture et toutes les contestations pour dettes, lorsqu'elles ne dépassent point la somme de 40 livres sterling. La couronne désigne aussi le garde-des-sceaux, le sous-garde-des-sceaux, le procureur du roi, etc. Chaque comté a en outre son shériff, dont la juridiction s'étend sur une infinité d'affaires qui ne sont point du ressort de la justice civile ni de la justice criminelle. Depuis 1809, il a été aussi établi en Ecosse des justices de paix : toutefois, leur sphère de juridiction n'est point suffisamment déterminée, car il existe un tribunal spécial pour le jugement de tous les procès intentés à l'occasion de créances au-dessous de cinq livres sterling.

Histoire. — Les habitants primitifs de l'Écosse appartenaient vraisemblablement à la grande souche celtique. Les Romains, qui avaient déjà conquis, 50 ans avant J.-C., le sud de la Bretagne, n'en possédèrent que 130 ans plus tard le nord ou la Calédonie, nom qui désignait, dans son acception la plus large, tout le pays situé depuis la Tweed jusqu'à l'extrémité septentrionale de l'île ; mais la Calédonie proprement dite ne contenait que les provinces de Stratherne, d'Argyle, de Breadalbane, d'Athal et de Perth. Les Calédoniens, peuple barbare et courageux, opposèrent aux Romains la plus vigoureuse résistance ; aussi ceux-ci, sous le règne d'Adrien, construisirent-ils une forte muraille entre le Solivay et la Tyne, et vingt ans plus tard, un autre rempart pareil au premier. En 1823, on a découvert dans le comté de Tyfe, au sud de l'Écosse, les ruines de l'ancienne colonie romaine, nommée *Urbs Orea*, à l'époque de Titus et de Ptolémée. Ces ruines consistent dans les fondations de 30 maisons disposées sur trois rangées, et en une grande table triangulaire en pierre, posée sur une colonne et un piédestal, et qui servait probablement de cadran solaire. Les habitants de la Calédonie se partagèrent au IIe siècle en deux peuples distincts. Les *Scotes*, au nord des monts Grampians, et les *Pictes*, en-deçà de ces mêmes montagnes. Il semble que l'un et l'autre aient dû primitivement venir de l'Irlande. Ces deux peuples unis combattirent quelquefois les Romains ; mais ce fut le plus souvent contre l'un et l'autre qu'ils portèrent les armes, jusqu'à ce qu'enfin, au IXe siècle, le roi des Scotes, Kenneth II, soumit les Pictes et réunit les deux peuples, ainsi que les deux royaumes, en une seule nation. Il paraît que le christianisme fut introduit pour la première fois en Écosse au VIe siècle par des moines irlandais. La suite des premiers rois d'Ecosse est fort incertaine, et ce n'est que sous Malcolm III, dit Caumore, fils de Duncan, tué par Macbeth, que disparaît l'obscurité complète de l'histoire du pays. Ce Malcolm, ayant fait, vers la seconde moitié du IIe siècle, une invasion en Angleterre, en ramena un grand nombre de prisonniers. Ceux-ci, et une foule d'étrangers qui s'établirent dans l'Ecosse méridionale après la conquête de l'Angleterre par les Normands, y propagèrent



la langue, les mœurs, les connaissances et les usages des Anglo-Saxons. Quant à la Haute-Ecosse, elle resta long-temps en proie à la plus profonde barbarie. Déjà, au XIIe siècle, les rois d'Ecosse se trouvaient sous le vasselage des rois d'Angleterre; et bien que Richard Ier, afin de se procurer de l'argent pour les croisades, eût renoncé à la suzeraineté de l'Ecosse, les prétentions que les successeurs de ce monarque cherchèrent à faire valoir sur ce pays occasionnèrent plusieurs fois des guerres sanglantes. Lors de l'extinction de la branche masculine des anciens souverains de l'Ecosse, en 1289, Edouard Ier, roi d'Angleterre, acquit la souveraineté d'Ecosse, en s'immisçant dans les luttes des prétendants à la couronne, le vaillant Guillaume Wallace perdit la vie en tentant de rendre à l'Ecosse son indépendance; mais Robert-Bruce, descendant de l'ancienne famille souveraine d'Ecosse, obtint la couronne en 1306, et consolida l'indépendance de sa patrie par la victoire qu'il remporta à Bannockburn en 1314. Ses faibles successeurs ne surent point conserver ce que sa haute vaillance avait su conquérir. La plupart des guerres malheureuses que l'Ecosse eut dès lors à soutenir contre l'Angleterre furent le résultat de sa vieille alliance conclue avec la France, alliance qui n'eut jamais d'autres causes qu'un commun sentiment d'inimitié de la part de ces deux pays contre l'Angleterre. La descendance mâle de Robert-Bruce s'éteignit dès 1371, époque à laquelle la maison des Stuarts, alliée à la famille des Bruces, parvint au trône. Les guerres multipliées que l'Ecosse fit à l'Angleterre, et les fréquentes régences auxquelles furent soumis ses malheureux souverains, firent acquérir à la noblesse une immense puissance, préjudiciable au pouvoir royal et au bien public, quoique ses membres ne fussent point plus nombreux là qu'ailleurs : les mêmes causes s'opposèrent de long-temps à l'existence d'un tiers-état, important dans ce pays pauvre et privé de toute industrie. A la vérité, en Ecosse comme en Angleterre, des bornes avaient été de bonne heure posées au pouvoir royal par les vassaux de la couronne et par les barons ecclésiastiques; déjà même, sous Robert-Bruce, quelques villes avaient participé à cette limitation du pouvoir royal : toutefois, ces dernières jouissaient généralement de si peu d'influence qu'on ne respectait point leurs priviléges, et qu'elles étaient obligées encore au XVe siècle de recourir à des mesures de contrainte pour se faire représenter au parlement. Les états ne se composaient alors que d'une seule chambre; les députés des villes y redoutaient la présence de la haute noblesse, tandis que celle-ci, habile seulement aux armes, abandonnait la confection des lois aux ecclésiastiques. Les prérogatives royales consistaient à assembler le parlement et à y proposer des lois dont l'adoption était assurée à l'avance. L'opposition y était regardée comme crime de haute trahison, et les membres mécontents de l'assemblée des états ne pouvaient manifester leur déplaisir autrement qu'en faisant défaut. L'administration de la justice appartenait ostensiblement au roi, mais le pouvoir militaire et la majeure partie de la justice civile étaient entre les mains des barons temporels, qui savaient s'acquérir l'affection des petits nobles par des concessions de terres, par des alliances de famille, ou par la survivance d'investitures. — Jusqu'au commencement du XVe siècle, l'Ecosse n'avait fait que peu de progrès dans la civilisation. La guerre y était la seule occupation de la noblesse, dont les chefs ne trouvaient de passe-temps que dans la chasse et l'ivrognerie. Les conséquences immédiates du despotisme, la servitude, la paresse et la misère se montraient alors en Ecosse sous toutes les formes les plus hideuses. Le peuple, quoique en tout temps distingué par son courage et son attachement à sa patrie, suivait l'exemple qui lui était donné par ses chefs : il ne subsistait qu'au moyen des charités que lui faisaient les grands, et ne connaissait aucune industrie; tous les objets nécessaires à sa consommation, jusques aux moindres ustensiles, provenaient alors de Flandre. L'agriculture ne produisait en

Ecosse que le strict nécessaire, parce que les fertiles contrées du Sud étaient sans cesse exposées aux dévastations de la guerre. Jusqu'au commencement du xve siècle, une loi pénale contraignait chaque fermier qui pouvait labourer avec huit bœufs d'ensemencer annuellement un minot de froment, deux minots de pois et quarante autres de fèves. On regardait alors le pain comme une friandise. — Des guerres civiles troublaient sans cesse le règne des lois en Ecosse, et lorsque le gouvernement voulait avoir la paix, il ne l'obtenait que par des moyens qui trahissaient une grande barbarie : c'est ainsi, par exemple, qu'en 1396 une lutte entre deux clans ennemis du Nord fut vidée par un combat judiciaire, dans lequel prirent part 40 guerriers de chaque parti, en présence du roi et de sa cour. Jacques Ier, dont l'éducation avait été faite en Angleterre, pendant qu'il était retenu prisonnier, essaya, par une puissante administration, d'étendre la civilisation dans toute l'Ecosse, en y consolidant la tranquillité publique. Une cour suprême, instituée en 1424, ordonna dans toutes les villes l'établissement d'hôtelleries. C'est alors qu'arrivèrent de Flandre un grand nombre d'artisans. — Jusqu'en 1428, la composition des états n'avait jamais été complète, malgré les amendes infligées aux absents : les membres n'y venaient que très irrégulièrement. C'est à cette époque que s'opéra le changement qui relevait les petits barons et les possesseurs de franc-aleu de l'obligation de se rendre aux états, à charge toutefois que chaque comté y déléguerait deux députés qui auraient droit à la nomination du président du parlement.—Toutes les tentatives faites pour soumettre entièrement au pouvoir du roi la Haute-Ecosse furent vaines pendant long-temps : de puissants seigneurs gouvernaient cette contrée, que des montagnes élevées et une langue distincte séparaient du reste du pays. Les réformes faites par Jacques portèrent un coup sensible à l'orgueil de la noblesse féodale, qui ne tarda point à faire éclater son ressentiment. Un gentilhomme, nommé Robert Graham, exaspéré par plusieurs emprisonnements qu'il avait subis, s'était uni à d'autres nobles pour exposer au roi les plaintes de la noblesse; mais, entraîné par la véhémence de son caractère, il se leva de son siége dans l'assemblée des états, s'avança vers le roi et posa sa main sur sa personne en s'écriant : « Je vous arrête, au nom des états de votre royaume ici assemblés. Vous avez solennellement promis sûreté à votre peuple, et vous vous trouvez lié envers lui par le serment que vous avez prêté de ne régner que par les lois; et au lieu d'assurer protection à vos sujets, vous ne faites que les tourmenter. » Puis, jetant les yeux autour de lui, il ajouta ces paroles : « N'ai-je point dit la vérité? » Mais il fut immédiatement saisi et condamné au bannissement et à la perte de ses biens. Plus tard, du lieu de son exil, l'audacieux Robert Graham écrivit une lettre au roi pour le prévenir de se tenir sur ses gardes, le menaçant de sa vengeance. Effectivement, le proscrit, aidé de quelques autres conjurés, au nombre desquels se trouvait l'oncle du roi, pénétra, le jour de Noël 1437, dans l'intérieur du palais, et y massacra le roi et son épouse. Le successeur immédiat de ce souverain continua la lutte entreprise contre la turbulente noblesse féodale, tandis que les hostilités avec l'Angleterre n'étaient interrompues que par de courts armistices. Le soupçonneux Jacques III, qui ambitionna un pouvoir absolu, quoiqu'il ne fût pas capable de réaliser un pareil projet, abaissa tous les ordres de la nation, chercha à anéantir l'influence du parlement, et introduisit la composition des communes telle qu'elle existe encore de nos jours, en même temps qu'il enleva aux bourgeois leur ancien privilége de nommer des magistrats de leurs cités, et adjugea aux conseillers sortants le choix de leurs remplaçants. Il se montra cependant d'une grande timidité dans ses luttes contre la haute noblesse. Sous le règne de son successeur Jacques IV, qui était doué d'un grand esprit, de meilleurs jours se levèrent pour l'Ecosse, et le mariage de ce monarque avec Marguerite, fille de Hen-

ry VII, roi d'Angleterre, posa la base sur laquelle s'appuya plus tard l'union des deux pays. La législation fut alors améliorée et la paix intérieure assurée, en même temps que fut consolidé par des lois expresses le droit des députés des villes à coopérer à la fixation des impôts, lors de l'assemblée des états. La marine et la pêche reçurent des encouragements; afin d'assurer une protection efficace à l'agriculture et à l'industrie, tous les petits vassaux furent exemptés en 1457 du service militaire et assujettis seulement à l'impôt et aux corvées rurales. Les gentilshommes, dont l'ignorance était complète, durent, afin d'éviter de grosses amendes, faire instruire leurs fils dans la langue latine et dans les sciences pour les rendre aptes à être nommés juges et magistrats; cette mesure eut une grande influence sur la propagation des lumières; mais l'instruction des basses classes du peuple resta totalement négligée, soit qu'on la considérât comme inutile soit qu'on la jugeât préjudiciable au système féodal et à la puissance ecclésiastique. Toutefois, ce fut au XVe siècle que les deux universités de Glasgow et d'Aberdeen furent fondées. — Une nouvelle guerre, dans laquelle le roi s'était trop légèrement engagé, se termina en 1513 par la défaite de Flodden, qui lui coûta la vie, ainsi qu'à un grand nombre de gentilshommes écossais. Ce désastre mit de nouveau en péril l'indépendance de l'Ecosse et précipita ce pays dans de nouveaux désordres, dont l'Angleterre sut profiter, d'autant plus aisément qu'une régence de minorité s'ensuivit, pendant laquelle les diverses factions furent alternativement à la tête du gouvernement. Depuis lors jusqu'à la réunion des deux couronnes, un parti anglais prit constamment une part active au gouvernement écossais. Le mariage de Jacques V avec Marie de Guise, alliée de la maison royale de France, resserra les nœuds de l'alliance de l'Ecosse avec la France. — Les croyances protestantes furent répandues de bonne heure en Ecosse par plusieurs gentilshommes qui, dès les premiers temps de la réformation, avaient été en Allemagne; et dès le XVe siècle, il y avait déjà dans la Haute-Ecosse un grand nombre de partisans secrets des doctrines de Wiclef, qui lisaient au sein de la solitude des montagnes la Bible traduite en anglais. L'ignorance qui régnait en Ecosse parmi les gens d'église et les laïques s'opposa long-temps à la propagation des nouvelles croyances. Tandis que, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre et en France, le renouvellement des sciences avait précédé la réformation et accéléré les progrès, des conditions tout opposées existaient en Ecosse, où l'instruction littéraire ne commença à être répandue que par la propagation des doctrines protestantes. Alors que déjà depuis long-temps la langue grecque était partout sur le continent, ainsi qu'en Angleterre, étudiée avec fruit, en Ecosse, au contraire, elle était presque entièrement inconnue, lorsque enfin, en 1534, un gentilhomme nommé Erskine de Dun, fit venir un savant helléniste français, qui donna des leçons à Montrose, où il forma un grand nombre de disciples. L'hébreu ne fut enseigné qu'après l'établissement de l'église protestante. — Patrice Hamilton, jeune gentilhomme, destiné à la carrière ecclésiastique, fut le premier Ecossais qui avoua publiquement les nouvelles doctrines. Il fut brûlé vif en 1,538; mais les flammes qui le consumèrent, ainsi que celle des bûchers où périrent 1,500 autres individus, qui, comme lui, persistèrent dans leurs croyances, furent pour le pays comme autant de fanaux qui l'éclairèrent et le préparèrent à embrasser la foi protestante. Tandis que les gens d'église, ayant à leur tête le cardinal Beaton, luttaient par les moyens les plus violents contre la propagation du protestantisme, cette nouvelle religion acquérait de puissants partisans parmi la noblesse. Les évêques avaient été depuis long-temps les objets de l'envie et de la jalousie des nobles, tandis que les gens d'église de conditions inférieures étaient généralement méprisés pour leur ignorance et haïs pour les extorsions qu'ils commettaient envers les basses classes du peuple. L'exemple

de l'Angleterre donna à la noblesse écossaise l'espoir de s'enrichir de tous les biens ecclésiastiques, et le penchant décidé des Ecossais pour la méditation facilita beaucoup la propagation des nouvelles doctrines, qui bientôt eut renversé tous les obstacles qu'on lui opposait. L'instrument le plus actif de cette propagation fut l'arrêté pris en 1543 par le parlement sur la proposition d'un gentilhomme, et qui permit au peuple la lecture de la Bible dans la langue nationale. Dès lors une quantité immense de traductions des saintes écritures fut expédiée d'Angleterre en Ecosse, et de toute part parurent des écrits dans lesquels on attaquait, par le sarcasme et par le raisonnement, les usurpations et les croyances de l'église catholique. John Knox occupe le premier rang parmi les réformateurs par l'intrépidité qu'il déploya, et l'inébranlable persévérance dont il fit preuve. A son instigation, une église particulière fut établie en Ecosse l'an 1560, église en partie conforme à celle de Genève, et en partie à celles de l'Allemagne. Elle fut ostensiblement fondée sur le principe de l'égalité; toutes les dignités ecclésiastiques furent abolies, et quoique dans le principe il y eût des surintendants chargés de surveiller les évêques mariés, leur charge fut bientôt abolie par l'institution des synodes, comme ceux-ci le furent à leur tour par l'assemblée générale, instituée pour servir de tribunal ecclésiastique suprême. Le triomphe de la réformation fut particulièrement favorisé par les désordres qui éclatèrent en Ecosse après la mort de Jacques V, et durant la minorité de sa fille Marie Stuart. Sa mère, qui fut régente, ne put, malgré les troupes françaises qu'elle avait fait venir à son secours, soumettre les sectateurs des nouvelles doctrines religieuses, et lorsque sa fille parvint au trône, en 1560, le triomphe du protestantisme était déjà assuré. Marie, bien que toujours attachée à la foi de ses ancêtres, fut pendant long-temps fidèle à la promesse qu'elle avait faite de protéger le protestantisme, et d'assurer la liberté de conscience. Lorsque, plus tard, elle se laissa induire par les conseils de son oncle, le cardinal de Lorraine, à faire partie de la ligue générale formée pour l'extirpation du protestantisme, sa chute devint certaine, d'autant plus qu'une puissante faction de la noblesse, encouragée par la reine Elisabeth, contribua beaucoup à lui aliéner l'affection de son peuple. Aussitôt que les ennemis de Marie se furent rendus maîtres du gouvernement et de la tutèle de l'héritier du trône, Jacques VI, encore mineur, et que le comte Murray, fils bâtard de son père, eut été nommé chef de régence, la domination du protestantisme fut entièrement assurée. Les événements survenus postérieurement en Ecosse jusqu'à l'époque de l'union à l'Angleterre se résument presque tout entiers dans l'histoire des troubles religieux qui déchirèrent ce pays pendant le XVII[e] siècle. Jacques VI, doué d'une certaine dose d'érudition, dont sa vanité lui faisait faire parade, n'était point capable de remédier efficacement aux désordres auxquels l'Ecosse fut en proie sous son règne. L'esprit barbare de la noblesse y suscita mille luttes intestines. Le roi, trop faible pour intimider les coupables par quelque énergique détermination, et trop lâche pour punir leurs crimes, en resta simple spectateur, et sa conduite indolente fit rejaillir sur sa débile administration tout le mépris qu'on lui portait personnellement. La discorde qui éclata bientôt entre lui et les prêtres presbytériens donna lieu à de nouveaux désordres, et occasionna des attaques répétées contre l'autorité royale; ce fut cet état déplorable des esprits qui suggéra plus tard à Jacques VI l'idée de l'établissement d'une église particulière. En effet, les prédications des presbytériens lui donnèrent de fréquents motifs de considérer son autorité comme outragée : leur zèle les entraînait à parler librement sur toutes les mesures prises par le gouvernement, qu'ils accusaient de vouloir détruire la liberté de conscience. Lorsqu'il fut appelé en 1603 au trône d'Angleterre, il désirait ardemment opérer la réunion des deux royaumes, mais il crai-

trionale, la découvrit en 1497. Ce fut en 1598 que les Français s'y établirent. Les Anglais la leur prirent et la leur rendirent. Le traité d'Utrecht en assura la possession à l'Angleterre. Elle est divisée en 9 comtés : Annapolis, Cumberland, Halifax, Hants, Lunebourg, ceux du Roi et de la Reine, Sherburn et Sidney, et a pour chef-lieu Halifax. — Halifax est située vers le milieu de la côte orientale de ce comté. C'est une jolie ville, régulièrement bâtie, mais les maisons y sont presque toutes en bois. Le *Province-Building* (le Bâtiment de-la-Province) est un grand et bel édifice en pierres de taille; on y a établi les tribunaux, les bureaux de l'administration, la bibliothèque publique; le conseil et l'assemblée législative de la province y ont des salles où ils tiennent leurs séances. On doit aussi mentionner la nouvelle église catholique. Son port, sur l'Atlantique, ouvert en toute saison, est un des plus beaux de l'Amérique. Sa situation a rendu cette ville un des points principaux entre l'Europe et l'Amérique. — Les autres villes et lieux les plus remarquables sont : Lunebourg, avec un port, et environ 1,200 habitants, presque tous Allemands; Liverpool, petite ville florissante par son commerce et par sa nombreuse marine marchande : son beau port ne gèle presque jamais entièrement; — Shelburne, dont les beaux édifices, déserts et tombant en ruines, rappellent la splendeur éphémère : sa population, qui, l'année même de sa fondation, en 1783, s'était élevée à près de 12,000 ames, est réduite aujourd'hui, y compris même celle de ses environs, à près de 500; — Yarmouth et Clare, villes importantes par leur population; — Annapolis, par son port superbe : sa populat.ᵒⁿ n'est cependant que de 1,200 ames; Windsor, par son université connue sous le titre de *king's college*, fondée en 1802 : on la regarde comme le meilleur établissement de ce genre que possède l'Amérique anglaise; une assez riche bibliothèque en dépend; — Truro, très jolie bourgade, située à l'extrémité de l'enfoncement de la baie Fundy, nommée *Bason-of-Minas*; — Pictou, très petite ville de 1,600 ames, importante par son beau port et par l'activité commerciale de ses habitants : elle possède une bonne *école latine* (grammar school) et une académie sous le titre de *Pictou-college*, avec une bibliothèque, un laboratoire, un cabinet de physique, et un musée zoologique, riche surtout en objets d'ornithologie. Dans ses environs se trouve *New-Glasgow*, village remarquable par le voisinage des riches mines de houille d'Albion, exploitées par la compagnie des mines, formée à Londres en 1826. Les mineurs travaillent déjà à la profondeur de 250 pieds anglais; et des machines à vapeur sont appliquées pour en tirer les eaux. Ces mines fournissent du fer aussi bon que le meilleur de Suède. — Dans l'île de Cap-Breton, qui depuis 1820 fait partie de la Nouvelle-Écosse, quoique toutes les géographies les plus récentes la représentent comme constituant une province à part, dans cette île si remarquable par ses profondes et nombreuses découpures, qui y forment une foule de beaux ports, et si importante par ses pêcheries et surtout par ses inépuisables mines d'excellente houille, nous nommerons au moins : Sidney, très petite ville, chef lieu de l'île. M. Mac'Gregor réduit à 500 ames les milliers d'habitants que des géographes lui accordent. Louisbourg, que des géographies très récentes représentent encore comme la ville principale du Cap Breton, et dont elles estiment à 10,000 le nombre des habitants, n'offre depuis bien des années que quelques cabanes, humbles demeures d'une cinquantaine de pauvres pêcheurs; mais son port superbe et les imposantes ruines de ses vastes édifices, de ses formidables fortifications, rappellent la splendeur et la prospérité de cette place, dont la France avait fait le centre de ses pêcheries et le rendez vous ordinaire de ses forces navales. Prise en 1758 par les Anglais, après un siége mémorable, ses bastions furent détruits et ses habitants dispersés. Arichat, que les géographes et les cartographes ne daignent pas seulement nommer,

est la ville la plus importante de l'île sous tous les rapports : elle est située sur la petite île de Madame, et compte près de 2,000 habitants, presque tous adonnés au commerce ou à la pêche. Ship-Harbour, très petite ville, située sur le détroit de Canseau (*Gut of Canso*), qui sépare l'île de Cap-Breton de la côte de la Nouvelle-Écosse. C'est le passage le plus sûr et le plus fréquenté pour aller de l'Atlantique dans le golfe de St-Laurent, et *vice versâ;* on pourrait appeler cet important détroit l'*Euripe américain*, tant ses marées sont irrégulières et se jouent de tous les calculs des physiciens. Fr. L.

ÉCOT. Ce mot vient-il du saxon, du latin, ou du vieux mot français *escolage*, signifiant le paiement d'une pension? question encore indécise pour MM. les étymologistes, et que je n'essaierai pas de résoudre, par égard pour eux et pour le lecteur. — Aujourd'hui, *écot*, dans l'acception la plus ordinaire, veut dire la part de dépense supportée par chacun, à propos d'un repas pris chez un traiteur, ou d'une partie de chasse ou de plaisir. — Ceux qui donnent à manger par état nomment *écot* les convives réunis à la même table. — Il y a trois *écots* dans le salon. — Faire partie d'un écot, c'était jadis participer à un repas, à une collation, comme le témoigne la prose rimée, ou les rimes prosaïques de Dorat, rendant compte d'une fête donnée à St-Cloud par Monsieur, frère de Louis XIV:

La princesse de Monaco
Etait aussi du bel éco,
Dont je rogne un t pour la rime,
Qu'ainsi je rends plus légitime.

Il y a cependant plusieurs façons d'*acquitter son écot*, à l'usage de ceux qui ont plus d'appétit que d'argent. Les gens d'esprit paient en bons-mots, d'autres en nouvelles, et tous en compliments à l'Amphytrion. — *Il a beau se faire de l'écot qui rien n'en paie*, expression métaphorique, exprimant qu'il est bien aisé de ne pas se plaindre d'un mal qui tombe sur autrui. — Dans le *Vocabulaire des eaux et forêts*, on appelle *écot* de grosses branches dépouillées de leurs rameaux, de façon cependant qu'il reste des bouts excédants de ces rameaux, qui les font paraître hérissés et épineux. — C'est aussi un terme de blason, signifiant quelques restes de branches rompues.

Saint-Prosper jeune.

ÉCOULEMENT des liquides. Quoique les liquides soient composés de molécules d'une mobilité extraordinaire, leur écoulement par divers orifices présente des singularités qui déjouent les prévisions des géomètres les plus habiles. — Suivant la théorie de la chute des corps, un calculateur vous dira d'avance que tel vase, dont il connaît la forme, la capacité, doit se vider en tant de temps. Eh bien! le résultat trompera les prévisions du savant, le vase se vidant plus lentement qu'il ne l'aurait cru, car, à une petite distance de la sortie du jet, il se forme un rétrécissement qu'on appelle *contraction de la veine fluide*. En effet, le fluide qui sort d'un robinet offre un jet de trois grosseurs différentes : à la sortie de l'orifice, le filet d'eau a une certaine grosseur, qui, un peu plus loin, diminue de diamètre ; il prend en cet endroit le nom de *section contractée*, après quoi la grosseur du filet reste quelque temps permanente ; puis, l'air se mêlant au fluide, il en résulte une espèce de gerbe toujours plus grosse que la section contractée. — De ces observations, il résulte que le diamètre du cylindre fluide qui sort d'un vase doit être mesuré à l'endroit même de la section contractée. — On observe dans l'écoulement des fluides des effets bien plus singuliers encore : soit, par exemple, un vase de métal à parois minces, vers le bas duquel on a percé une ouverture toute simple, sans rebords, soit intérieurs, soit extérieurs. Ayant observé le temps pendant lequel le vase fournit à l'écoulement, on trouvera qu'il se vide plus lentement si les bords de l'orifice sont courbés en dedans, et plus vite s'ils sont tournés en dehors. Quelle est la cause de cette différence? on l'ignore. Ce qui est bien certain, c'est que les bords du vase étant tournés en dehors, si l'on repré-

sente par 100 la dépense de l'écoulement, en repliant les bords de l'orifice en dedans, cette dépense sera exprimée par 71. — Quand l écoulement se fait de bas en haut ou de haut en bas, son axe est en ligne droite (v. Jets d'eau). — *Mesure de l'écoulement des liquides par divers orifices, et sous des pressions différentes.* La théorie mathématique semble, au premier abord, suffisante pour connaître la dépense d'un courant d'eau; mais, pour obtenir des résultats satisfaisants, on a été forcé de recourir à l'expérience. — Telles sont les règles qui ont été déduites de diverses observations. — L'unité qui sert de terme de comparaison s'appelle *pouce d'eau.* C'est la quantité de ce liquide qui s'écoule en une minute par un orifice circulaire de 1 pouce de diamètre, percé dans une paroi verticale très mince. On suppose que la *charge* (la hauteur de l'eau au-dessus du centre de l'orifice) est de 7 lignes. — L'expérience a appris que, sous ces conditions, le liquide qui s'écoule par un orifice de 1 pouce de diamètre fournit pendant une minute un peu moins de 14 litres d'eau, équivalent à un cylindre d'eau ayant 1 pouce de diamètre sur 880 de long. — Le pouce d'eau, unité de mesure, se subdivise en *demis*, *quarts* de pouce, lignes, etc., ou en orifices ayant 6, 3, 2 lignes de diamètre, donnant toujours de l'eau sous la charge de 7 lignes de hauteur. — Les surfaces des cercles étant entre elles comme les carrés de leurs diamètres (v. Surface), il s'ensuit qu'un demi-pouce d'eau (6 lignes de diamètre) doit fournir le quart de 14 litres, ou 3 litres et demi d'eau par minute. Une ligne d'eau fournirait la 144e partie de 14 litres, ou environ 9 centilitres pendant le même temps. — Quand on a lu ce qui précède, ou est en état de mesurer la quantité d'eau qu'une source, un ruisseau peut fournir dans un temps donné. On comptera autant de *pouces d'eau* que le courant fournira de fois 14 litres de liquide par minute. — Si l'eau du courant ne peut être recueillie commodément, celle d'une rivière, par exemple, on pourra néanmoins évaluer son produit assez exactement en s'y prenant comme il suit : on jettera sur le courant un corps ayant même poids spécifique que l'eau : un œuf lesté avec du sable, une boulette de cire, etc., seront de bons instruments pour faire l'expérience. On notera, au moyen d'une montre, le nombre de pouces que le petit appareil parcourra par minute ; on divisera ce nombre de pouces par 880, et le quotient exprimera la quantité de pouces d'eau que donnerait une ouverture circulaire de 1 pouce de diamètre, placée verticalement à l'endroit du courant où l'on fait l'observation. — Il va sans dire que pour connaître le produit total de la source il faut multiplier sa largeur par sa profondeur. Le produit sera converti en pouces circulaires, ce qui ne sera pas difficile, en considérant que la surface du cercle dont le diamètre a 1 pouce de long est de 114 lignes carrées. — Si la charge était de plus ou moins de 7 lignes, on calculerait le produit de l'écoulement suivant la loi de la chute des corps (*v.* Pesanteur). Si l'on représente par 1 la vitesse d'un écoulement dont la charge est de 7 lignes, le produit de cet écoulement serait double si la charge était de 28 lignes; triple, si cette charge était de 63 lignes, parce que les racines carrées des nombres 7, 28, 63, sont entre elles comme 1, 2, 3. Teyssèdre.

ÉCOUTES (mar.), gros cordages fixés aux coins inférieurs (ou points) des voiles, et qui servent à les border lorsqu'on les dispose, pour bien recevoir le vent, dans la direction que le navire doit suivre. On doit distinguer les *écoutes* des *amures.* Celles-ci, placées également aux extrémités inférieures des basses voiles, sont toujours au vent, c.-à-d. du côté d'où vient le vent, et les écoutes sont sous le vent; d'où il suit que lorsque le bâtiment vire de bord, les écoutes changent de côté. *Border une voile*, c'est faire effort sur l'*écoute*, et fixer le point de cette voile de manière à ce qu'elle offre une prise convenable au vent. Les *écoutes de revers* sont celles des bas-

ses voiles qui se trouvent au vent, et par conséquent largnées (ou flottantes), lorsque les voiles sont orientées sur un bord ou sur l'autre. Les basses voiles seules ont des *amures*; les voiles hautes enverguées n'ont que deux *écoutes*, au vent et sous le vent, et sont par conséquent bordées tribord et babord. On distingue les écoutes des huniers, des perroquets, des catacois, par *écoute du vent*, et *écoute sous le vent*. Si l'on est vent-arrière, on dit l'*écoute de tribord*, l'*écoute de babord*. Lorsqu'on est surpris par un grain, on *file l'écoute*, on *largue l'écoute*, pour ne pas compromettre la voilure, quelquefois même la mâture. *Naviguer l'écoute à la main*, c'est, lorsqu'on navigue par un gros temps, dans une petite embarcation, tenir l'écoute constamment pour la larguer ou la laisser filer au besoin. Maslin.

ÉCOUTILLES (mar.). On donne ce nom à des ouvertures carrées ou rectangulaires pratiquées dans tous les ponts d'un navire, au milieu de sa largeur, et servant à communiquer du pont supérieur à la cale. Les écoutilles correspondent perpendiculairement les unes aux autres pour faciliter le chargement et le déchargement. Dans les navires à trois mâts, on compte trois écoutilles : la *grande écoutille*, située entre le grand mât et le mât de misaine, l'*écoutille de devant*, en avant de ce dernier mât, et l'*écoutille de derrière*, entre le grand mât et l'artimon. Les écoutilles sont entourées d'un cadre d'un pied de haut environ, qui empêche l'eau de tomber dans la cale, lorsque dans les gros temps les lames baignent le pont. C'est aussi sur ce cadre que sont soutenus les panneaux qui servent à fermer les écoutilles ou les *caillebotis* (*v.*), qui, tout en évitant les accidents, laissent pénétrer l'air et le jour dans les batteries et les entre-ponts. Dans les mauvais temps, lorsque la lame embarque, ou dans les temps de pluie, on étend sur les caillebotis un *prélart* (*v.*) que l'on y cloue au besoin. Indépendamment des trois écoutilles, on perce quelquefois entre les ponts pour faciliter les communications avec la cale, et aux deux extrémités du navire, de petites ouvertures qu'on appelle écoutillons. Les panneaux qui bouchent ou recouvrent les écoutilles sont quelquefois percés eux-mêmes d'*écoutillons*. Dans les ponts supérieurs, les ouvertures par lesquelles passent les mâts s'appellent aussi *écoutillons*. Les petits bâtiments non pontés, qui ont des *tilles* (*v.*) n'ont que des écoutillons. Maslin.

ÉCOUVILLON (artillerie), brosse cylindrique fixée à l'extrémité d'un manche ou *hampe*, et destinée à nettoyer l'intérieur ou ame d'une pièce de canon, lorsqu'elle a tiré. La hampe de l'écouvillon des pièces de campagne porte à l'extrémité opposée le *refouloir*(*v.*), qui sert à refouler ou bourrer la cartouche à boulet ou à balles, introduite dans la pièce, pendant que le premier servant de droite, après avoir *écouvillonné*, retourne la hampe dans sa main droite. — L'écouvillon des pièces du calibre de 4, dont l'usage est abandonné dans l'artillerie de campagne, servait aussi de refouloir; la hampe était recourbée à son extrémité, et terminée par un retour ou manivelle, qui, malgré l'opinion de généraux d'artillerie fort respectables, était loin d'éviter les accidents. Les clous et viroles employés dans la construction des écouvillons sont en cuivre, parce que le frottement de ce métal contre du gravier qui se trouverait dans l'ame de la pièce ne peut produire des étincelles. — L'écouvillon des pièces de marine est fait de peau de mouton ayant sa laine; il est indépendant du refouloir, placé sur une autre hampe. Maslin.

ÉCRAN, petit meuble d'appartement destiné d'ordinaire à garantir contre la trop grande chaleur du feu. Il y a des écrans à main, et d'autres à pied; ces derniers se posent debout devant le feu. — Les *écrans à main* sont ordinairement faits en carton fin, lissé et coupé de forme et de grandeur convenable; le bas du carton, qui en est aussi la partie la plus étroite, entre dans une main en bois dont la partie supérieure est entaillée pour le recevoir. Ces sortes d'écrans sont tantôt ornés de

dessins, tantôt occupés de l'un et l'autre côté par des ariettes et de la musique, par des fables, des énigmes, des charades, des rébus, etc.— Les *écrans à pied* sont en étoffe, ordinairement en taffetas vert, montée dans un châssis de bois de noyer ou d'acajou, et qui peut s'élever et s'abaisser à volonté, à l'aide d'un mécanisme. Ces écrans portent le plus souvent une petite chiffonnière dans laquelle les dames peuvent déposer leurs dés, leurs ciseaux, leur fil ou leur ouvrage. V. DE M.

ÉCREVISSE. Tout le monde connait l'écrevisse commune : pour les savants, c'est une espèce d'un genre qui contient, selon Latreille, plus de cent espèces, c'est le genre *écrevisse*. Il appartient lui-même à la famille des *macroures*, celle-ci à l'ordre des *décapodes*, l'ordre des décapodes à la division des *malacostracés à yeux pédiculés*, de la classe des *crustacés*, première section des animaux *articulés*, pourvus de pieds articulés; lesquels sont de la grande subdivision des animaux *invertébrés*.—Ceci étant dit pour les nomenclateurs, nous ferons seulement remarquer aux gens du monde qu'Aristote a dit, il y a plus de deux mille ans, que le genre des écrevisses est varié, et n'est point facile à énumérer (*cancrorum genus multiplex est, nec facile enumerandum*, selon la version de Jules-César Scaliger, p. 602 du tome 1er, éd. de Casaubon). Aussi n'entreprendrons-nous pas d'énumérer les quarante-six sous-genres du genre écrevisse, parmi lesquels se trouvent et les *langoustes* et les *homards*, et les *hermites bernard* (v. ces mots). Les caractères principaux du genre sont d'avoir la queue longue et volumineuse, ainsi que l'indique le nom de *macroure*; ce caractère sépare les écrevisses des *crabes*, qui forment la tribu des décapodes *brachyures*, c'est-à-dire à queue courte. Cette longue queue sert à la nage : aussi est-elle terminée par des lames ou écailles de formes diverses qui peuvent s'écarter en éventail; la plupart des espèces marchent difficilement à terre, et nagent à reculons avec assez de rapidité; la disposition de la queue, qui est convexe et propre à frapper l'eau perpendiculairement à l'horizon, par un mouvement de flexion, détermine nécessairement ce mode de progression. L'écrevisse commune se distingue des autres espèces parce qu'elle a ses pinces antérieures chagrinées et finement dentelées au bord interne des mordants; le museau a une dent de chaque côté, et deux à sa base; les bords latéraux des segments de la queue forment un angle aigu. La couleur est brune-verdâtre, elle varie cependant quelquefois. Elle devient rouge vif par la cuisson. C'est particulièrement dans les eaux douces d'Europe que cette epèce se rencontre.—Une espèce un peu différente se trouve aux États-Unis d'Amérique, et vit dans les rivières, auxquelles elle cause de grands dommages.—L'organisation intérieure de l'écrevisse commune a été étudiée avec un soin tout spécial par les naturalistes; ils ont remarqué que les antennes et les pattes sont susceptibles de se régénérer lorsqu'elles ont été coupées ou mutilées : aussi, dans les écrevisses que l'on sert sur nos tables, trouvons-nous presque toujours une différence plus ou moins notable dans les dimensions des pinces. C'est au zèle infatigable du célèbre Réaumur que l'on doit d'avoir constaté cette régénération par l'observation directe. — Lorsque l'écrevisse est sur le point de muer, son estomac renferme deux concrétions pierreuses, qui sont connues sous le nom d'yeux d'écrevisses, et qui dans des temps moins éclairés ont été investies des propriétés les plus brillantes. Chaque année, vers la fin du printemps, elle se dépouille de son test calcaire; elle est alors tout-à-fait molle, mais au bout de quelques jours une nouvelle enveloppe, quelquefois plus grande d'un cinquième, s'est reproduite sur tout son corps. Les deux sexes sont pourvus d'organes sexuels doubles; ils sont situés à la base d'une des paires de pattes. Deux mois après l'accouplement, la femelle pond des œufs nombreux, qui, réunis par le moyen d'une matière visqueuse, se collent sur les filets des fausses pattes dont

le ventre est garni : ces œufs, qui sont d'un rouge brun, grossissent beaucoup avant d'éclore; les petits qui en sortent sont tout-à-fait formés, mais ils sont mous et ils continuent à se réfugier sous la queue de leur mère, jusqu'à ce que leurs parties extérieures aient acquis quelque solidité.—Il paraît que les écrevisses vivent environ vingt ans; elles continuent à s'accroître pendant toute leur vie. Elles se nourrissent de larves d'insectes, de petits mollusques, de petits poissons et de toutes les matières animales en putréfaction qui peuvent se rencontrer dans les eaux qu'elles habitent. Elles se nichent particulièrement sous les pierres, et dans les trous des berges; elles y demeurent en embuscade, attendant leur proie, et y passent l'hiver dans une sorte d'hibernation. Elles sont d'une voracité remarquable : les mâles se battent entre eux pour la possession des femelles, qu'ils retiennent fréquemment dans leurs retraites. On préfère celles qui vivent dans les eaux courantes. La plupart des rivières en nourrissent abondamment en certains lieux, la Seine à Neuilly, à Choisy-le-Roi; la Juine à Étampes, l'Yonne à Auxerre, le Therain à Beauvais, etc. Elle est si commune en Hongrie que Jules Alessandrini de Neustain dit avoir vu sur le marché de Vienne jusqu'à trente chariots chargés de ce crustacé. Il ne paraît pas que, quelques soins que l'on prenne, on parvienne à en peupler un lieu où il ne s'en trouvait pas auparavant. — Comme l'écrevisse est un mets assez recherché des gourmets, on la pêche activement. Ainsi, pendant le jour, on la cherche dans les trous qui lui servent de retraite; la nuit, on l'attire par la lueur des torches; mais le moyen qui réussit le mieux, c'est celui de diverses sortes d'appâts. Tel est un filet fixé autour d'un cercle de fer, qui lui-même est attaché à une perche; on y renferme quelque morceau de chair corrompue, et on le promène vers le soir le long des berges: c'est l'époque où l'écrevisse quitte son trou pour aller en quête de sa proie; ou bien, on attache au rivage un fagot d'épines dans le centre duquel est un morceau de viande pourrie: les écrevisses s'y embarrassent quelquefois au nombre de plusieurs douzaines. On peut les conserver vivantes plusieurs jours s'il ne fait pas très chaud, et surtout si on les dépose dans des baquets dont le fond soit couvert de quelques lignes d'eau seulement. Les gastronomes recherchent surtout les écrevisses de Beauvais et celles de Nogent-le-Rotrou, qui étaient déjà célèbres dans le XIIIe siècle. C'est un préjugé assez répandu, quoique ridiculement faux, que les écrevisses aient les pattes creuses et la queue vide au déclin de la lune. Employées comme aliment, elles sont très nourrissantes : les assaisonnements dont on les accompagne leur communique une qualité assez excitante; certains estomacs les digèrent cependant avec peine; elles causent alors des picotements à la peau, et souvent, par suite, de l'insomnie. Une dame dont l'histoire se trouve dans les *Ephémérides des curieux de la nature*, n'en pouvait manger sans être tourmentée par des éternuments prolongés et convulsifs. On a, dans les temps anciens, et même jusqu'à une époque assez moderne, attribué à l'écrevisse des propriétés singulièrement remarquables : nous en indiquerons quelques-unes, ne serait-ce que pour enregistrer quelques-unes des bizarreries et des absurdités qu'enfante l'ignorance : du temps d'Hippocrate, on recommandait le bouillon d'écrevisse dans une infinité de cas maladifs : la phthisie, la lèpre, l'asthme, la dysenterie, la gravelle, etc. Dioscoride prescrit contre la rage deux cuillerées de cendres d'écrevisses, à prendre pendant trois jours dans du vin; de la poudre d'écrevisse crue dans du lait d'ânesse contre la morsure des serpents et des scorpions. Galien assure que c'est un remède efficace contre la rage seulement; il veut que l'écrevisse soit rôtie toute vivante dans une poêle de cuivre rouge, et qu'elle ait été prise pendant l'été, après le lever de la canicule, lorsque le soleil entre dans le signe du lion, le dix-huitième jour de la lune. Après de telles autorités,

on ne s'étonnera pas que des auteurs conseillent des cataplasmes d'écrevisse appliqués sur la tête contre la frénésie, de la poudre d'écrevisse contre l'avortement, etc. Quant aux propriétés absorbantes qu'on a reconnues à la poudre de ces productions qu'on nomme yeux d'écrevisse, elles sont remplacées avec avantage par diverses préparations chimiques plus homogènes et plus positivement efficaces, telles que le carbonate de magnésie, etc. BAUDRY DE BALZAC.

ÉCREVISSE (Signe de l'). (*V.* CANCER, tom. x., p. 243.)

ÉCRIN. Quelques lexicographes donnent pour racine au mot français *écrin* le mot latin *crines*, qui signifie *cheveux*, et cela sans doute parce que les bijoux qui composent un écrin sont surtout le peigne, le collier, les boucles d'oreilles, etc., tous ornements qui servent à la parure de la tête. Cependant, nous remarquerons que très souvent l'écrin renferme bien d'autres objets; et, en effet, il n'est pas complet s'il ne comprend aussi des bracelets, des chaînes, des bagues, anneaux, et autres bijoux semblables. D'autres, moins heureux encore, font dériver ce mot d'expressions grecques; il en est qui lui assignent positivement pour étymologie le verbe *krinô*, qui signifie *combattre*. Cette racine, on l'avouera, est fort ambitieuse; et bien qu'un écrin, par l'impression qu'il peut faire, détermine souvent chez la femme une espèce de lutte, un combat intérieur entre le devoir et le désir de la possession, nous sommes presque tenté vraiment, n'en déplaise aux hellénistes, de rejeter cette racine; nous dirons même que, s'il nous fallait faire un choix, nous admettrions plus volontiers la première, et voici sur quoi sont fondées nos raisons : un écrin est, de nos jours, un petit coffret destiné à recevoir des pierreries et des bijoux; on peut même dire qu'à la rigueur ce petit coffret ne reçoit le nom d'*écrin* que lorsqu'il renferme ces objets précieux. Il y a des écrins de toute espèce de forme, comme de toute dimension; il en est dont toutes les richesses se bornent à un peigne, un collier; d'autres, au contraire, renferment tout un monde de bijoux. Or, l'écrin servit d'abord à conserver des souvenirs travaillés en cheveux, et assez souvent même ils étaient faits de tresses de cheveux; c'est ce qui semblerait justifier l'étymologie de *crines*. — Quant à l'origine des écrins, on peut la faire remonter, avec quelques auteurs, au temps des prêtres de l'antique Égypte, qui, disent-ils, les avaient inventés afin d'y renfermer les objets sacrés de leur culte; ou bien, puisant à une source plus moderne, regarder les chevaliers du Temple, et après eux les francs maçons, comme les inventeurs des écrins, dont ils avaient besoin pour dérober aux regards leurs cordons, leurs croix, leur petite truelle, leur compas, leur maillet, etc.—Bien que les écrins ne soient plus, comme autrefois, enrichis de figures en relief, de ciselures représentant des scènes d'amour, ni couverts de pierres précieuses, ils sont encore une arme de séduction, et le talisman le plus énergique et le plus puissant, le moyen souvent le plus sûr d'arriver au cœur d'une femme. L'écrin a donc perdu bien davantage du côté de la beauté et de la valeur que de celui de la puissance morale. Et, en effet, chez nous, comme parmi nos pères, un écrin est encore la pierre de touche de la vertu. V. DE M.

ÉCRIT, papier écrit, témoignage ou preuve qu'on donne par sa signature ou par celle d'un tiers, promesse, convention écrite, etc. Dans ce sens, le mot *écrit* appartient surtout à la langue des affaires et du barreau, et il n'a pas la même signification que le mot *écritures* (*v.* ci-après, p. 243), qui exprime des écrits de procédure dont la forme, l'étendue et le coût sont déterminés et réglés par la loi. Proverbialement, *écriture* se dit dans le sens d'*écrit* :

On nous veut attraper dedans cette *écriture*,

dit un des aventuriers dans la fable des *Deux Chevaliers et du Talisman*. Ailleurs, La Fontaine a dit :

Envoyant de tous les côtés
Une circulaire *écriture*, etc.

Un *écrit sous seing-privé* fait foi contre celui qui l'a souscrit, ses héritiers ou ayant cause, lorsqu'il a été reconnu ou légalement tenu pour reconnu (*code civil*, art. 1322); celui auquel on l'oppose est obligé d'avouer ou de désavouer formellement sa signature (art. 1322); les héritiers ou ayant cause peuvent se contenter de déclarer qu'ils ne connaissent pas la signature ou l'*écriture* de leur auteur (*ib.*). Les *écrits* portant promesse ou mandement de payer des sommes déterminées doivent être sur papier timbré (Loi du 12 déc. 1790 et du 18 février 1791). Les *écrits* qui peuvent faire foi en justice (civile), doivent être timbrés (Loi du 13 brum. an VI [3 nov. 1798]). Toute convention dont l'objet excède la somme ou la valeur de 150 fr. doit être rédigée par *écrit* (cod. civ., art. 1341). En justice, on appelle *écrits* les lettres que l'on peut produire comme preuve ou commencement de preuve. Dans les procès en adultère, les lettres d'amour sont les preuves *par écrit* qui motivent le plus souvent les rigueurs de la justice; celles-là, on n'exige pas qu'elles soient timbrées, ni même (et la *Gazette des Tribunaux* en fait foi) qu'elles soient selon les règles de la syntaxe et de l'orthographe. Quand on veut être en règle avec son propriétaire ou un principal locataire récalcitrant, on lui donne congé *par écrit* pour sortir des lieux :

On lui mit par *écrit*
Tout ce qu'on voulait qui fût dit,

a dit La Fontaine, dans les *écrits* duquel presque toutes les locutions proverbiales de notre langue se sont produites avec tant de charme. Les coutumes de notre ancienne France ont été long-temps sans être rédigées par *écrit*. Ce chicaneur plaide contre *son écrit*, dit-on souvent. Devant le conseil du roi, dans l'ancien régime, et devant le conseil d'état sous la restauration, on plaidait *par écrit*, c.-à-d. sur pièces, requêtes et rapport, mais sans discussion orale. C'est ainsi qu'on procédait dans l'antique Égypte pour toutes les affaires civiles. Dans nos tribunaux, on a vu quelquefois les hommes du ministère public conclure à l'audience contre ce qu'ils avaient formulé *par écrit* dans leur réquisitoire. (*v.* l'art. DUPIN, t. XX, p. 309). — On dit, mettre une chose *en écrit* sur ses tablettes, pour s'en souvenir; *coucher par écrit*, synonyme de *mettre par écrit; coucher bien par écrit*, veut dire aussi écrire en bons termes. Cette expression proverbiale, assez peu en usage, est approuvée par le *Dictionnaire de l'académie*.

Écrit, écrits, publications.

Pourquoi, d'après l'académie, tant de faiseurs de lexiques prétendent-ils que le mot *écrit*, dans le sens de *publication*, ne s'emploie qu'au pluriel? N'est-il pas imprimé dans cent livres? ne dit-on pas tous les jours? il a publié un *écrit*, je viens de lire cet *écrit*? Qui jamais a signalé comme entachée d'incorrection cette fameuse sentence de Molière dans le *Misanthrope* (act. I, sc. 2e.)

Mais je lui disais, moi, qu'un froid *écrit* assomme;
Qu'il ne faut que ce faible à décrier un homme,

et cette disposition d'une de nos lois sur la presse : « Aucun *écrit* ne peut être imprimé, distribué ou placardé, s'il ne porte le nom de l'auteur ou des auteurs, le nom et l'indication de la demeure de l'imprimeur? » (Loi du 28 germinal an IV [17 avril 1796]) Toutefois, il est certain qu'en ce sens le mot *écrit* s'emploie le plus souvent au pluriel : « La plupart des *écrits* des anciens sont perdus parce que l'imprimerie n'était pas encore connue. — On ne fera jamais imprimer ses écrits qu'après sa mort. — Je ne sais quel poète a dit :

Louis de ses faveurs comble les beaux-esprits,
Jamais roi ne fournit tant de sujets d'écrire,
Ni ne paya mieux les *écrits*.

Qui ne connait ce vers de Boileau?

Surtout qu'en vos *écrits* la langue révérée.

La Fontaine, dans une épître dédicatoire à Mme de Montespan, s'exprime ainsi :

Il n'est beauté dans nos *écrits*
Dont vous ne connaissiez jusques aux moindres traces.

Voltaire, dans une diatribe contre le législateur de notre vieux Parnasse, a bien osé débuter ainsi :

Boileau, correct auteur de quelques bons *écrits*.

— « Pauvres *écrits* posthumes, s'écrie Bayle, en parlant d'une fraude très ordinaire en littérature, et vous manuscrits venus des pays lointains, qui nous pourra assurer qu'on n'y ôte rien, qu'on n'y ajoute rien?» «Et admirez le bonheur qui préside à certains *écrits*» dit ailleurs Bayle à propos d'un *écrit* que Puteanus avait entièrement puisé dans un livre publié par Bergier, et qui le fit complètement oublier. L'histoire nous apprend que dans le XIIIe siècle, les premiers *écrits* en langue vulgaire furent dirigés contre les institutions et contre les vues du clergé. — On disait autrefois dans un sens tout spécial : je garde encore mes *écrits* (cahiers) de philosophie.

Des écrits sous le rapport de la législation.

Ce ne serait pas une tâche courte ni facile que de faire l'historique de la législation des écrits en France. On pourrait y mettre cette épigraphe, qui signale un fait vrai, toujours vrai, depuis l'invention de l'imprimerie : « La persécution contre les écrits a pu quelquefois être fatale aux écrivains, mais elle a presque toujours produit un effet contraire à celui qu'en espérait l'autorité. » Je dis depuis l'invention de l'imprimerie, car il est trop certain que sous les empereurs, la proscription d'écrits généreux faite par le pouvoir n'atteignait que trop bien son but. Témoins les œuvres des Cremutius Cordus, des Helvidius Priscus et de plusieurs autres. Toujours la législation romaine avait sévi contre les écrits : la loi des Douze Tables en fait foi. Mais, sans nous jeter dans les antiquités historiques, reportons-nous à l'ancien régime. La publication de tout écrit était soumise à l'approbation préalable d'un censeur désigné par le chancelier. La Sorbonne de son côté s'ingérait de censurer les écrits qui ne lui paraissaient pas orthodoxes. Comment donc, avec ce luxe de censure, la France était-elle inondée d'écrits qui appelaient sur eux toute l'ire des réquisitoires parlementaires? Genève, Amsterdam, Liége, La Haie, Francfort, etc., étaient là pour faire gémir leurs presses en faveur d'écrits qui n'eussent point vu le jour en France avec l'approbation d'un censeur. Que d'écrits ascétiques ont été brûlés par la main du bourreau, et dont aujourd'hui le lecteur le plus scrupuleux ne devinerait pas le danger, s'ils paraissaient pour la première fois! Combien de boutades échappées à la verve sacrilége et vineuse des Théophile, des Saint-Amand et autres poètes de cette force auraient péri complètement ignorées sans les rigueurs du parlement? Brûlés au pied du grand escalier, en présence des robes rouges, les écrits de Voltaire et de Rousseau ont été comparés au phénix, qui renait de ses cendres. Aujourd hui même, un bon libraire, que je connais, était sur le point d'aller vendre à son voisin l'épicier toute une édition de *Jacques le fataliste*, qui depuis quinze ans surchargeait son grenier; mais depuis qu'une bienheureuse ordonnance du successeur des Maupeou et des Miroménil a rangé cette production parmi les écrits défendus, mon libraire a déjà vendu à très bon prix les trois quarts de son édition. « Que puis-je faire pour vous, mon cher Nodier? » disait M. Corbière, bon homme au fond, au gracieux auteur de *Thérèse Aubert*? — « Monseigneur, persécutez-moi, répondit l'homme de lettres. » Ce mot si vrai pour les auteurs sous la restauration est, je le répète, d'une constante application pour les écrits. — Voici maintenant un rapide aperçu de notre législation relativement aux écrits depuis 1789 : « Le procureur du roi au Châtelet de Paris, disait la constituante par la loi du 31 juillet 1790, a l'ordre de poursuivre comme criminels de lèse-nation les auteurs, imprimeurs et colporteurs *d'écrits séditieux*. » Croirait-on que, trois jours après (2 août), la même assemblée intima la défense d'intenter aucune « action, aucune poursuite pour les écrits publiés sur les affaires publiques? » Admirable logique de nos législateurs d'alors, comme s'il était possible de produire un écrit séditieux sans parler des affaires publiques! — Par la constitution du 3 septembre 1791, la constituante dé-

créta encore ce principe incontestable, que les écrits ne doivent être soumis à aucune censure avant leur publication. Le titre III du même décret portait qu'on ne pouvait rechercher les représentants du peuple à raison de leurs écrits. Cette disposition, par sa généralité, constituait un véritable privilége, dont les ennemis de la monarchie constitutionnelle, à quelque côté de l'assemblée qu'ils appartinssent, ne manquèrent pas d'abuser. La convention nationale prononça dans la constitution de l'an III des peines pour avoir provoqué directement à commettre un crime par des écrits rendus publics par la voie de l'impression. Un décret antérieur du 29 mars 1793 établissait également une pénalité : 1° contre ceux qui par leurs écrits provoqueraient au meurtre et à la violation des propriétés ; 2° contre les auteurs et colporteurs d'écrits tendant à la dissolution de la représentation nationale, au rétablissement de la royauté ou de tout autre pouvoir attentatoire à la souveraineté du peuple. Le code pénal promulgué le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) soumettait à des jurés spéciaux toute affaire qui avait pour objet un écrit imprimé. De très bons esprits sont encore aujourd'hui favorables à cette pensée législative. La loi du 7 germinal an IV (27 mars 1796) punissait ceux qui par leurs écrits causaient le discrédit des mandats ; celle du 27 germinal (16 avril) suivant atteignait ceux qui par leurs écrits provoquaient la dissolution du gouvernement républicain, ou l'invasion des propriétés publiques, ou le pillage et le partage des propriétés particulières sous le nom de *loi agraire*. Une autre loi rendue le lendemain défendait qu'aucun écrit fût imprimé, distribué ou placardé, sans porter le nom de l'auteur ou des auteurs, le nom et l'indication de la demeure de l'imprimeur. Le code pénal promulgué sous Napoléon prononce également des peines pour délits commis par la publication d'écrits, bulletins, affiches, journaux, feuilles périodiques, qui ne portent pas le nom d'auteur ou d'imprimeur (art. 283 et suivant). Joignez à cela que sous l'empire la censure avait été rétablie (décret du 5 février 1810), et qu'aucun écrit, de quelque nature qu'il fût, ne pouvait être imprimé sans le dépôt préalable du manuscrit à la direction-générale de la librairie. Quand le sursis à l'impression était ordonnée par le directeur, l'écrit était envoyé à un censeur, qui imposait aux malheureux auteurs les suppressions et modifications les plus larges. La restauration, malgré sa mansuétude en 1814, fit effort pour maintenir la censure des écrits ; mais l'opinion publique remporta une demi-victoire, et la loi du 21 octobre exempta de la censure préalable : 1° tout écrit de plus de 20 feuilles (art. 1er) ; 2° les écrits en langue morte ou étrangère ; 3° les mandements, lettres pastorales, catéchismes ; 4° les mémoires sur procès ; 5° les mémoires littéraires des sociétés savantes autorisées ; 6° les opinions des membres des deux chambres (art. 2). Dans cette loi, préparée, disait-on, par MM. Royer-Collard et Guizot sous les auspices de l'abbé de Montesquiou ; il y avait, comme on le voit, concession et pour la liberté, et pour le privilège législatif et sacerdotal. Par l'article 5, si deux censeurs jugeaient l'écrit diffamatoire, séditieux, contraire à la charte et aux mœurs, le directeur général de la librairie pouvait ordonner de surseoir à l'impression. La question du sursis devait être décidée par une commission composée de 9 membres, 3 pairs, 3 députés, 3 commissaires du roi (art. 6, 7, 8). Un décret de Napoléon, du 25 mars 1815, vint affranchir les écrits imprimés, en supprimant les censeurs et la direction de la librairie. De retour pour la seconde fois au mois de juillet 1815, Louis XVIII les rétablit, mais, par ordonnance du 20 de ce même mois, il fit défense au directeur-général de la librairie et aux préfets de surveiller l'impression des écrits au-dessus de 20 feuilles, déclarant « s'en reposer d'ailleurs sur le zèle de ses magistrats pour suivre et réprimer conformément aux lois les délits qui pourraient être commis par ceux qu

tenteraient d'abuser de cette pleine et entière liberté ». On sait que cet espoir ne fut pas trompé. Ainsi se trouva abolie la censure préalable des écrits. Le zèle de l'administration ne se ralentit pourtant pas, et les censeurs, changés en *examinateurs* des livres, eurent mission d'examiner après la publication et le dépôt les *écrits imprimés*, et d'en rendre compte au ministre de la police générale, dans les attributions duquel était cette partie de l'administration. Du reste, la restauration ne fut pas stérile en procès contre les écrits imprimés : Paul Courrier, MM. Étienne Jouy, Jay, Lacretelle aîné, Béranger, Chateaubriand, en un mot, tous les noms les plus honorables de notre littérature furent successivement cités en police correctionnelle, frappés des anathèmes des gens du roi, et atteints de condamnations que l'opinion publique ne venait point ratifier. La multiplicité de ces procès donna lieu à tant de réclamations qu'il fallut bien que la législature se laissât arracher quelque concession équitable et libérale pour régulariser l'instruction en matière d'écrits. Témoin la loi du 28 février 1817, qui ordonne à la partie publique de notifier dans les 24 heures à la partie saisie le procès-verbal constatant la saisie de son écrit. La loi du 26 mai 1819 proroge ce délai de trois jours (art. 7). J'arrive au gouvernement de 1830 : tout l'arsenal de la législation portée contre les écrits se retrouve en ses mains, fortifié, enrichi, agrandi par les lois du 8 octobre dernier.

Écrit anonyme signifie un écrit, manuscrit ou imprimé, dont l'auteur ne se fait pas connaître. Quand les motifs de cette précaution ne sont pas inspirés par la modestie, ou par quelque convenance respectable, elle devient suspecte, et l'on ne peut surtout que mépriser l'écrivain qui attaque dans l'ombre :

Un *écrit* clandestin n'est pas d'un honnête homme.

Un *écrit pseudonyme* est celui dont l'auteur prend un nom supposé pour dérouter le lecteur. Feu M. Barbier, cet homme respectable que les injustices de la restauration ont fait mourir de chagrin, a composé le *Dictionnaire des anonymes et pseudonymes*, ouvrage éminemment utile. Dans mainte épigramme, on *parle des écrits morts-nés* de son adversaire. — Un *écrit polémique* est celui dans lequel on discute quelque question de science ou de littérature. Trop souvent ces sortes d'*écrits* dégénèrent en libelles.

Écrits périodiques.

Les *écrits périodiques* diffèrent des journaux en ce qu'un journal paraît quotidiennement, tandis qu'un écrit périodique paraît à des jours déterminés. Mais cette matière se rattache si essentiellement à celle des *journaux* que nous y renvoyons le lecteur. Ch. du Rozoir.

ÉCRITEAU, morceau de planche ou de carton sur lequel est collé un papier portant, en gros caractères imprimés ou écrits, un avis au public. On suspend, on accroche à la porte d'une maison un écriteau de cette espèce pour annoncer qu'elle est en location ou en vente, ou qu'il y a quelque appartement, cave, écurie, remise, chambre ou boutique à louer. On met et on enlève ces écriteaux à volonté. Mais les écriteaux annonçant le nom d'un hôtel garni, et peints au-dessus ou à côté de la porte, sont inamovibles, ainsi que ceux qui sont gravés sur le fronton des théâtres, sauf les cas assez fréquents de mutations, de révolutions financières, pour les uns et pour les autres. C'est par des écriteaux collés sur les murs qu'on réclame, avec promesse de récompense, des enfants, des chiens, des billets de banque, des portefeuilles et des bijoux perdus; qu'on annonce à bon marché des meubles, des pianos et des cabriolets à vendre; que des empiriques promettent pour six francs la guérison de certaines maladies; que les commissionnaires prêteurs sur gages proposent l'achat de reconnaissances sur le mont-de-piété ou des effets qu'on y a déposés. Ce sont de petits écriteaux que les épiciers, les apothicaires, les confiseurs et les distillateurs, collent sur leurs tiroirs, leurs boîtes, leurs bocaux et leurs flacons, pour indiquer les drogues, les médicaments et les liqueurs qui y sont contenues, et,

malgré ces précautions, il y a quelquefois de funestes quiproquos commis par les garçons en l'absence du maître. Les *enseignes* des écrivains publics sont de véritables écriteaux, écrits de leur main, et offrant des modèles de diverses écritures: l'un d'eux, espèce de Gil-Blas, qui a fait tous les métiers, tapissait de ces sortes d'écriteaux, il y a peu d'années, presque tout un côté de la rue du Petit-Reposoir, près de la place des Victoires.— Les écriteaux diffèrent des affiches, dont l'intitulé seul est en grosses lettres, et dont le contenu est bien plus long et plus détaillé. Ils diffèrent de l'*épigraphe*, qui est une sentence ou courte citation placée au bas d'une estampe ou sur le frontispice d'un livre. L'*écriteau* diffère enfin de l'*inscription*, parce que celle-ci se grave sur la pierre, le marbre, sur des médailles, des tombeaux, des monuments publics, pour perpétuer la mémoire d'un personnage célèbre, d'un grand événement, ou de la fondation d'un édifice. — Ce sont des écriteaux que l'on posait autrefois sur la poitrine des malheureux fustigés par la main du bourreau, et on en met encore devant ceux qui sont condamnés à l'exposition publique. On a donc eu tort d'appeler *inscription* l'écriteau I. N. R. I., que les Juifs placèrent au haut de la croix sur laquelle ils firent expirer Jésus-Christ: ils méconnaissaient sa divinité, et le condamnèrent comme criminel.— Les écriteaux que l'on mettait aussi, dans la plupart des écoles et des pensions, sur la poitrine ou le dos des enfants indociles, paresseux ou ignorants, ne servaient qu'à les avilir sans les corriger.— Les annales dramatiques font mention d'une plaisante espèce d'écriteaux, auxquels donnèrent naissance l'abus des priviléges et les mesquines vexations des théâtres royaux. Dans les premières années du dernier siècle, ils eurent le crédit de faire interdire la parole et le chant aux petits spectacles de la *Foire*, qui ont été le berceau de notre Opéra-Comique. Ceux-ci, pour éluder la défense, imaginèrent des rouleaux en papier fort ou en carton mince, sur lesquels était imprimée, en gros caractères et en peu de mots, l'explication de ce que la pantomime des acteurs ne pouvait exprimer. Ces écriteaux étaient roulés, et chaque acteur en avait dans sa poche droite le nombre nécessaire pour son rôle. Il les déroulait successivement pour les faire lire aux spectateurs, et les mettait ensuite dans son autre poche. Bientôt, à cette prose explicative, on substitua, sur les écriteaux, les couplets qui appartenaient à chaque rôle : l'orchestre jouait les airs pour faciliter la lecture des écriteaux, et le parterre, en *chorus*, chantait les couplets, ce qui ne laissait pas que de faire un fort joli charivari. Comme ces écriteaux embarrassaient la scène et gênaient les gestes des acteurs, on les fit plus tard descendre du cintre, portés et déployés par deux Amours, que des contre-poids tenaient suspendus en l'air. Sur ces écriteaux, était inscrit au-dessus de chaque couplet le nom du personnage qui était censé le chanter. On ignore le nom de l'inventeur de ces écriteaux. Mais, comme Lesage est généralement regardé comme le créateur de l'Opéra-Comique, on peut lui attribuer aussi l'invention des écriteaux; et cette idée a été mise en scène par Barré, Radet et Desfontaines, dans leur joli vaudeville : *Les Ecriteaux*, ou *René Lesage à la foire Saint-Germain*. Les pièces de ce genre imprimées ou mentionnées dans les œuvres de l'auteur de *Gil-Blas*, ou dans le recueil du *Théâtre de la Foire*, sont désignées par ces mots : *à écriteaux*.—Dans ses *Etudes sur Molière*, Cailhava termine l'analyse et le jugement de chacun des ouvrages de notre grand comique par ce singulier et bizarre écriteau :

LISEZ LA PIÈCE DE MOLIÈRE.

Jusqu'en 1728, les noms des rues de Paris n'étaient connues que par la tradition et la routine : ce fut dans cette année qu'on les plaça sur des plaques de fer-blanc; mais, comme la pluie et le temps effaçaient les caractères de ces écriteaux, on les grava sur pierre, et depuis sur marbre, en relief, etc. L'usage des écriteaux pour les noms des rues ne s'est établi que poste-

rieurement dans les autres villes de France. Il ne date que depuis la révolution dans quelques-unes, et il est inconnu dans la plupart des bourgs et des villages. Les réactions politiques, si fréquentes en France, si inhérentes au caractère inconstant et léger de la nation, y ont exercé leur influence sur les écriteaux des rues. Les noms des saints, des grands hommes, y ont été tour à tour effacés, rétablis, supprimés, remplacés, suivant les circonstances et l'opinion du jour. Les écriteaux de telles ou telles rues ont été changés quatre ou cinq fois depuis 45 ans, selon qu'on s'est engoué de tel ou tel personnage.— Les écriteaux qui indiquent le numéro des maisons sont encore un utile résultat de la révolution. Jusqu'alors on avait tenté vainement de les établir. L'aristocratie nobiliaire s'était toujours opposée à ce que les hôtels des grands seigneurs fussent confondus avec les maisons des roturiers et les boutiques des artisans, dans une mesure qui ne devait pas atteindre les privilégiés. Le système du numérotage des maisons a été modifié et amélioré d'une manière plus régulière et plus commode sous Napoléon. H. Audiffret.

ÉCRITURE, du latin *scriptura*, fait du verbe *scribere*, ainsi que les mots *écrit*, *écriteau*, qui précèdent, et le mot *écrivain*, qui doit suivre. Celui d'*écriture* se prend dans diverses acceptions; nous ne nous occuperons ici que de la plus vulgaire ou de la plus générale, celle qui s'applique à l'*art graphique* ou à l'art de peindre la parole par des signes visibles et de convention.

Définition.

L'*écriture*, comme nous venons de le dire, est l'art de rappeler à l'esprit par des signes convenus, présentés aux yeux, les idées qu'y réveillent d'ordinaire les sons du langage parlé. — Il y a deux sortes de signes : les uns, imaginés dans l'enfance des langues, et lorsqu'elles étaient encore pauvres, expriment les idées mêmes, abstraction faite du nom sonore qui a pu être imaginé d'ailleurs pour les représenter; ils n'ont donc aucune espèce de rapports avec la langue parlée, et pourraient conséquemment, s'ils étaient généralement adoptés, servir d'interprètes plus ou moins fidèles à toutes les nations. De ce genre sont les peintures mexicaines, les quipos des Péruviens, les tribunols chinois, les hiéroglyphes égyptiens, enfin les chiffres arabes et même les notes musicales, qui réveillent les mêmes idées chez tous les peuples où ils sont connus, quelque langue que parlent d'ailleurs ces peuples. Les autres représentent les sons mêmes du langage : il doivent donc être traduits à l'oreille avant que l'esprit en perçoive la signification, et sont, par cela même, particuliers à la langue pour laquelle ils sont créés. Tels sont les lettres alphabétiques adoptées en Europe.

Histoire de l'écriture. Peintures mexicaines.

La peinture des choses a été la première écriture employée, du moins tout porte à le croire. Les Espagnols la trouvèrent établie au Mexique. C'est par elle que l'empereur fut informé de leur arrivée. A l'aide de dessins grossiers, les ingénieux habitants de ce vaste empire exprimaient une série d'événements et en relataient l'ordre historique; par la proportion et par la disposition des figures, ils disaient tous les actes d'un règne; ils exprimaient tous les progrès de l'éducation, à partir du berceau jusqu'à l'adolescence, et représentaient les actions et les récompenses des guerriers : des chants traditionnels, que tous devaient savoir, complétaient ce qu'on ne pouvait exprimer au moyen de cette écriture. La férocité des vainqueurs empêcha de perfectionner et d'arriver jusqu'aux hiéroglyphes; mais déjà de grands progrès les avait conduits jusqu'aux symboles : une maison avec une marque particulière représentait une ville conquise; des têtes d'hommes ornées d'emblèmes, signifiaient les chefs des peuples, etc., etc. Enfin, leurs signes offrent une telle ressemblance avec les premiers hiéroglyphes égyptiens, si perfectionnés depuis, que plusieurs auteurs, entre autres De Guignes, n'hésitent pas à les regar-

der comme les mêmes jusqu'à l'époque où ces derniers cessent d'être de simples symboles. — Nous voyons encore de nos jours les sauvages de l'Amérique employer un procédé semblable. S'ils veulent, par exemple, annoncer leur départ pour la guerre, ils tracent grossièrement sur l'écorce des figures d'hommes armés du tomahark ; quelques arbres ou un canot figurés indiquent s'ils voyagent par terre ou par eau. — Certes, les Scythes n'étaient pas parvenus à ce degré de civilisation quand leurs députés remirent à Darius ces objets significatifs : une souris, une grenouille, un oiseau, un javelot et une charrue. S'ils avaient su dessiner, au lieu des objets eux-mêmes, ils ne lui en auraient adressé que les figures tracées sur quelque matière.

Symboles.

On sent combien ce système est insuffisant : les choses visibles seules peuvent être représentées, encore devient-il impossible de tracer les figures de celles qui sont trop compliquées, comme une forêt, une ville, etc., et les attributions sont totalement omises. Il a donc fallu recourir aux symboles, premier pas vers le perfectionnement hiéroglyphique. Nous avons vu les premiers efforts tentés dans cette voie par les Mexicains : nous entrerons dans plus de détails en traitant un peu plus bas de l'écriture symbolique (*v.* aussi le mot Symboles).

Hiéroglyphes.

Les hiéroglyphes ne sont que le perfectionnement d'un système dont les peintures mexicaines nous offrent le premier jalon. Les images employées par nos littérateurs sont bien pâles et bien froides si on les compare à la manière dont s'exprime le langage hiéroglyphique, langage tout de figures et de poésie. On distingue trois sortes d'hiéroglyphes : les plus simples représentent l'homme par un de ses membres ; un incendie, par une fumée qui s'élève ; un combat, par deux mains, l'une armée du glaive, l'autre avec un bouclier. — Dans la seconde espèce d'hiéroglyphes, un œil joint à un sceptre désigne un roi ; une épée avec les deux signes précédents, un tyran sanguinaire ; le soleil et la lune rappellent la suite des temps, et un œil dominant le tableau nous révèle la Divinité. — Mais il restait encore représenter bien des idées métaphysiques : la troisième espèce d'hiéroglyphes y a pourvu, et la philosophie a pu exprimer ses abstractions, même les plus profondes (*v.* l'article Hiéroglyphes). Cette méthode de représenter les idées est très naturelle, et tous les peuples, quelque langue qu'ils parlent, parviendraient à déchiffrer de tels hiéroglyphes, s'ils connaissaient les mœurs, les usages du temps et les analogies qui ont servi de base. D'ailleurs, les prêtres égyptiens, quand l'écriture par lettres devint générale, ont fait des hiéroglyphes une écriture mystérieuse, prenant à tâche d'exprimer la vérité par des signes de pure convention, sans aucun rapport avec les choses qu'ils voulaient exprimer. — Ces deux causes ont amené les difficultés que nous rencontrons toutes les fois que nous cherchons le sens caché sous des hiéroglyphes. Pour nous, qui connaissons les mœurs de l'ancienne Rome, le mot *candidat* (*v.*) signifiera celui qui brigue, qui postule ; car nous savons que ceux qui, chez les Romains, concouraient pour obtenir une charge, un emploi, revêtaient une robe, robe remarquable par sa blancheur ; coutume qui les avait fait surnommer *candidati*, du mot latin *candidus*, blanc. Mais il ne nous est pas aussi facile de retrouver à quels usages correspondent, chez les Egyptiens, les analogies sur lesquelles s'appuient les hiéroglyphes. — Du reste, cette écriture était primitivement à l'usage de tous, ainsi que le démontrent des inscriptions de cette sorte adressées à toutes les classes. Un ancien temple de Minerve, entre autres, portait celle-ci : un enfant, un vieillard, un faucon, un oiseau, un hippopotame. L'enfant et le vieillard signifient indubitablement qu'on s'adresse ici aux hommes de tout âge, à toute l'espèce humaine ; le faucon et l'oiseau marquent l'antipathie, la haine ; l'hippopotame, qui ne fuit jamais devant le nombre, l'impu-

dence : le sens littéral est donc *homme déteste l'impudence* ! on bien *homme défie-toi de ta sagesse* ! — Le principal, dans l'emploi des hiéroglyphes, est de déterminer, de préciser exactement chaque idée par tous les signes accessoires possibles qui peuvent la compléter. Notre écriture moderne donne bien le moyen de rendre une idée de mille manières différentes, mais elle n'offro ni la même précision, ni la même universalité.

Ecriture hiéroglyphique.

Le système que nous venons d'exposer présente un grand nombre d'inconvénients ; nous signalerons entre autres la lenteur avec laquelle se traçaient les délinéaments nécessaires pour dessiner un objet et l'espace immense employé pour exprimer un petit nombre d'idées. Il était donc important de réduire les signes à des proportions qui en rendissent l'usage prompt et facile. Dans ce but, les hiéroglyphes furent successivement altérés, sans perdre toutefois, sous la forme nouvelle qu'ils revêtirent, la signification primitive qui leur avait été assignée. — L'art chez les Chinois en est resté à ce point reculé, ou plutôt, avancé (car l'opinion de savants distingués nous permet de douter que notre mode d'écrire soit un perfectionnement plutôt qu'un vice). 214 signes, appelés *clés* ou *tribunols*, leur offrent, par les combinaisons dont ils sont susceptibles, le moyen d'exprimer toutes les idées possibles (*v.* LANGUE et TRIBUNOLS). Au moyen de cette écriture, bien plus rapide que les hiéroglyphes, ils correspondent avec les diverses provinces de ce vaste empire, quels que soient d'ailleurs les dialectes qui s'y parlent ; ils s'entendent parfaitement, à l'aide de cet interprète, avec les Japonais et avec les Cochinchinois, peuples dont la langue est bien différente de celles qui se parlent à la Chine. — Les Péruviens avaient aussi une écriture particulière qui, amenée peut-être par des hiéroglyphes, n'avait cependant aucun rapport avec ce genre d'écriture. Elle s'exécutait au moyen de cordes de diverses couleurs que l'on combinait suivant les choses à exprimer (*v.* QUIPOS). Cette écriture est encore conservée chez les Auranibas, et, parmi les naturels du pays, au Chili et au Pérou ; mais ils n'en révèlent le secret à leurs enfants qu'au lit de la mort. — Les tribunols chinois offrent le plus haut degré auquel ait atteint, jusqu'à présent, l'art d'exprimer les idées mêmes à l'aide de signes qui parlent aux yeux. — Il nous reste à examiner le mode adopté dans les temps modernes, c.-à-d., les signes commémoratifs de la langue parlée.

Ecriture alphabétique.

L'origine de l'alphabet se perd dans la nuit des temps. Ainsi que nous l'avons vu, et que nous le voyons encore de nos jours chez les sauvages, la civilisation naissante commence toujours la langue écrite par l'invention de signes qui expriment les idées mêmes, et sans tenir compte de la langue parlée. Mais la combinaison de ces signes prêtait souvent, dans l'état d'imperfection où ils se trouvaient, à des interprétations et à des équivoques plus ou moins vagues : le besoin d'établir entre les sons du langage et l'écriture des rapports faciles à saisir s'est fait sentir de son côté. L'écriture syllabique a donc été créée, puis l'alphabet. On fait trop d'honneur, ainsi que nous le démontrerons (*v.* LANGUES), au génie des premiers inventeurs, en supposant qu'ils soient parvenus dès l'abord à analyser les sons du langage au point de pouvoir former l'alphabet : ce n'est que par gradation qu'une telle dissection a pu être opérée. Sans doute le peuple qui, le premier, tenta cet essai devait être déjà très avancé en civilisation, et compter de nombreuses provinces, puisqu'il était arrivé au point de pouvoir se faire une langue écrite particulière, et, dès lors, uniquement consacrée à son usage. Il est probable, cependant, que la plupart des nations alors connues avaient avec ce peuple puissant des relations fréquentes, et, par conséquent, devaient entendre sa langue ; ou bien, il conservait encore pour ses relations extérieures l'écriture hiéroglyphique, que tous comprenaient. Mais le pre-

mier pas était fait, et l'écriture alphabétique adoptée partout étouffa l'écriture universelle, qui servait d'interprète aux peuples de langues différentes. Enfin, on s'efforça de la rétablir, quand la nécessité s'en fit sentir de nouveau. La grande assemblée à laquelle les livres saints font allusion en parlant de la tour de Babel se sépara sans avoir pu faire revivre ce lien commun qui devait unir tous les peuples. — Les opinions sont divisées quand il s'agit de décider à quelle nation appartient l'invention des lettres. — Suivant Crinitus, l'alphabet hébreu est dû à Moïse, le syriaque et le chaldéen à Abraham, l'attique, apporté par Cadmus, en Grèce, et de là en Italie par Pélasge, aux Phéniciens, le latin à Nicostrate, l'égyptien à Isis, le gothique à Ulphilas, 370 ans après Jésus-Christ.— Quant à l'invention première des lettres, Philon l'attribue à Abraham, Josèphe et saint Irénée à Enoch, Bibliander à Adam; Eusèbe, Clément d'Alexandrie, Cornélius Agrippa, à Moïse; Pomponius Mela, Hérodien, Rufus Festus, Pline, Lucain, aux Phéniciens; saint Cyprien à Saturne, Tacite aux Egyptiens, d'autres enfin aux Ethiopiens. — Si l'on en croit les Chinois, il faut, pour trouver l'origine des lettres, remonter à leur empereur Fohi, le même que Noé, suivant plusieurs auteurs, et qui vivait 1950 ans avant Jésus-Christ, 1400 ans avant Moïse, et 500 ans avant Ménès, premier roi d'Egypte. Le livre Yekim, attribué à Fohi, serait donc le plus ancien livre du monde. — Mais nous sommes trop éloignés de ce peuple, les communications avec lui ne sont pas, d'ailleurs, assez faciles, pour que nous puissions constater le degré de certitude que méritent ses annales, et vérifier de telles assertions. Cherchons donc ailleurs. — L'antiquité des hiéroglyphes chez les Egyptiens milite en leur faveur, et les nombreux perfectionnements qui y ont été apportés dans la suite des siècles ont fait penser que les lettres constituaient une des transformations que ce genre d'écriture a subies, transformation nécessitée par le besoin d'une écriture plus rapide. L'alphabet hébreu, par exemple, offre, en effet, cette singularité que les lettres dont il est composé ont, chacune, une signification particulière, indépendante de leurs combinaisons entre elles, pour former des mots. Il en est de même de la plupart des alphabets asiatiques. Chaque lettre eut d'abord le même sens que le signe hiéroglyphique dont elle n'était que l'altération : le seul avantage qu'elle possédât alors consistait en ce qu'elle était plus facile à tracer. Nous ne pouvons douter qne les Egyptiens aient connu l'alphabet ; pendant long-temps, l'art de représenter les sons du langage parlé servit chez eux à assurer le secret des actes du gouvernement ; mais quand l'écriture secrète commença à se répandre, on revint, dans le même but, aux anciens hiéroglyphes, alors oubliés du vulgaire. On s'attacha désormais à en rendre le sens mystérieux : les prêtres surtout enveloppèrent l'hiérogrammatique d'une obscurité de plus en plus profonde, en se servant de figures dont les rapports avec les idées étaient purement de convention. Moïse, élevé en Egypte, ne le connut que par eux. Il parait cependant pouvoir revendiquer l'honneur d'un perfectionnement, car son alphabet est plus complet que celui dont la Grèce attribue l'introduction chez elle à Cadmus, contemporain de Josué. Pourtant l'invention ne peut lui en être attribuée : si le peuple hébreu n'avait pas connu l'écriture, Dieu n'aurait point ordonné d'écrire la loi divine ; s'il avait, d'autre part, jugé convenable de révéler cet art à son peuple, Moïse se serait bien gardé de taire cette révélation, et les livres saints nous ôteraient toute espèce de doute à cet égard. La seule chose dont ils fassent mention, c'est que les tables furent écrites par Moïse avec le doigt de Dieu, c.-à-d., ainsi que l'expliquent les versets suivants, par son ordre formel. Les patriarches ne nous semblent pas non plus pouvoir prétendre à la gloire de cette découverte. L'histoire se tait ici ; il se présente, cependant, assez d'occasions qui lui auraient permis de

constater un fait d'une telle importance. — Quant à l'opinion qui en fait honneur à Adam, elle n'est appuyée sur aucune base qui puisse préparer la conviction, pas plus que celles des anciens peuples qui la reportèrent aux dieux. Les autres versions sont également dénuées de faits qui puissent dissiper les ténèbres; mais les Phéniciens paraissent avoir quelques chances en leur faveur. La civilisation chez eux, comme chez les Egyptiens, remonte à la plus haute antiquité : Sanchoniaton, leur plus ancien et leur plus célèbre historien, dit positivement que l'écriture alphabétique a pris naissance en Phénicie; Pline, Quinte-Curce, Lucain, Eusèbe, partagent cette opinion. Suivant eux, l'alphabet fut importé en Egypte par Taut, fils du roi phénicien Mizraïm, lorsque son père y vint en 2178. — Nous touchons peut-être au moment où de grands mystères nous seront dévoilés : la persévérance de nos savants paraît devoir nous révéler bientôt tous les secrets de l'Asie, ce berceau du genre humain; gardons-nous donc de hasarder une opinion formelle que pourraient démentir, dans quelques années, des titres retrouvés sous les ruines de villes enfouies dont le nom ne frappa jamais nos oreilles.

Ressemblance des alphabets.

La ressemblance étonnante que nous remarquons entre les lettres alphabétiques de tous les peuples indique néanmoins une origine commune. L'hébreu, le phénicien, le syriaque, le chaldéen et l'arabe présentent dans leurs alphabets des altérations trop peu sensibles pour qu'on puisse mettre en doute l'identité de leur origine. Les anciennes médailles samaritaines conservent seules l'ancien caractère hébreu, pur de toute altération jusqu'à la captivité de Babylone; mais depuis cette époque les Juifs employèrent l'alphabet assyrien, maintenant en usage parmi eux, et qui différait du leur, si l'on en croit Postellus. Les caractères grecs regardés à l'inverse sont les mêmes que les lettres hébraïques; ils ont de plus conservé les noms qu'elles portent dans l'alphabet hébreu. De cet alphabet grec est dérivé l'alphabet latin, qui a formé tous ceux qui s'emploient maintenant en Europe et chez plusieurs peuples de l'Asie. — Il est à remarquer que les Grecs écrivirent d'abord de droite à gauche; puis, alternativement de droite à gauche et de gauche à droite; enfin, de gauche à droite; diverses inscriptions viennent constater ce fait : d'autres, d'une époque moins reculée, prouvent que les lettres latines étaient dans l'origine absolument les mêmes que les lettres grecques (*v*, les articles DATE, INSCRIPTION, MÉDAILLE). L'altération qu'elles ont admise depuis n'empêche pas de reconnaître cette similitude. Toutes les observations portent donc à croire que tous les alphabets, au moins ceux que nous connaissons, ont une origine commune. — Ils semblent avoir été répandus par les diverses colonies d'un même peuple : nous voyons les lettres sortir d'Egypte avec Moïse; Cadmus les apporte en Grèce, vers le temps de Josué; mais Cadmus était de Thèbes, d'où il émigra en Grèce. Hérodote nous dit même que de son temps on voyait encore à Thèbes, en Béotie, dans un temple d'Apollon, une inscription en lettres cadméennes. Les Phéniciens bastulans ou cananéens, chassés par Josué, apportèrent l'alphabet dans ces contrées, appelées depuis royaumes d'Andalousie et de Grenade, où ils vinrent s'établir. Les Latins reçurent le nôtre des Grecs par Pelasge, qui vint s'établir en Italie 150 ans après Cadmus, ou, d'après Tacite et Denys d'Halicarnasse, 60 ans après Pélasge, par une colonie d'Arcadiens, sous les ordres d'Evandre. — De l'alphabet phénicien est sorti le carthaginois, le sicilien, celui qu'apporta Pélasge, et qui s'introduisit dans toute l'Europe et chez divers peuples asiatiques et africains, qui écrivent de droite à gauche. — L'ionien s'écrivit bientôt de gauche à droite. Il forma l'arcadien, le latin, l'ancien gaulois, l'ancien espagnol, l'ancien gothique, l'illyrien, le slave, le russe, le bulgare, l'arménien. — L'al

phabet latin a produit le lombard, le visigoth, le saxon, le gaulois, le mérovingien, l'allemand, le carlovingien, le goth moderne. — Le lombard s'établit en Italie vers l'an 569. — Le visigoth s'introduisit en Espagne lors de l'invasion des Visigoths. — Le gaulois forma le gallico-latin, le franc, le mérovingien (franco-gaulois), qui régna du VIe siècle au IXe, époque à laquelle Charlemagne introduisit l'alphabet carlovingien, qui disparut totalement au XIIIe siècle. Les Allemands le remplacèrent par le goth moderne, tandis que Hugues-Capet, en 987, y substitua celui qui fut appelé depuis capétien. Ce dernier dégénéra vers le XIIIe siècle en goth moderne, que l'Angleterre adopta également vers cette époque. — Le goth moderne, inventé par Ulphilas, a usurpé son nom, car il est dû, non aux Goths, mais aux Visigoths d'Italie et d'Espagne. Formé des caractères latins dégénérés, à une époque où tous les arts déclinaient, c'est le plus mauvais de tous les genres d'écriture que nous venons de citer. Les moines et les étudiants ne purent se résoudre à l'abandonner que vers le XVe siècle. Il se maintint plus long-temps encore en Allemagne et au Nord; mais l'usage en fut totalement proscrit en Espagne au synode de Saint-Léon. — Le lombard fut usité du VIe siècle au XIIIe; le saxon, du VIIe au XIIe; le normand, dérivé du lombard, se maintint en Angleterre depuis l'importation qu'en fit Guillaume-le-Conquérant jusqu'au règne d'Edouard III. — Les lettres particulières aux Irlandais, et qu'on suppose avoir été apportées par une colonie de Carthaginois 1000 ou 600 ans avant Jésus-Christ, prévalurent au milieu d'eux jusqu'au XVIe siècle. — On peut assigner la même durée au gaëlie des montagnards d'Ecosse. — A l'article MÉDAILLES, nous examinerons la suite des modifications qu'a subies chaque espèce de caractère; les données ci-dessus nous paraissent suffisantes dans un article sur l'écriture en général (v., pour les compléter, les mots CONSONNES, CORRESPONDANCE, DATE, GRAMMAIRE, HIÉROGLYPHES, INSCRIPTIONS, LANGUE, LETTRES, LINGUISTIQUE, LIVRE, MÉDAILLES, MONNAIES, MOTS, NOTATION, NOTES, OGHAMS, PEINTURE MEXICAINE, PLUME, QUIPOS, STYLE, TRISUNOLS). Nous ne devons pas cependant nous dispenser de faire remarquer qu'il n'est pas d'alphabet complet, c.-à-d. représentant tous les sons de la parole; mais le nombre de lettres est plus grand qu'il ne le fut jadis. Cadmus n'en avait importé que 18, au dire d'Aristote cité par Pline; Palamède, pendant la guerre de Troie, en ajouta 4, et Simonide 4. Suivant Pline et Plutarque, il n'en apporta en Grèce que 16.

BAILLET DE SONDALO.

ÉCRITURE-SAINTE. L'*Écriture*, l'*Écriture-Sainte*, les *divines écritures*, les *saintes lettres*, les *livres saints*, toutes ces dénominations diverses ne désignent qu'une seule et même chose, la *Bible*, ou le livre sacré des Juifs, adopté par les chrétiens sous le nom d'*Ancien-Testament*, dont l'Évangile, ou le *Nouveau-Testament*, n'est que le complément et la continuation. Dans le premier se trouvent les figures, et dans le second la réalité; là les promesses, ici leur accomplissement; là les espérances, les désirs, ici la quiétude de la jouissance. C'est toujours le Messie, dont la grande figure apparaît partout, annoncé d'abord, promis, attendu, puis revêtu de notre chair, vivant et conversant parmi les hommes, ou, comme l'a dit Pascal: « Les deux Testaments regardent J.-C., l'Ancien comme son attente, le Nouveau comme son modèle, tous deux comme leur centre (*Pensées*). » — La *Bible* est ainsi appelée du mot grec *biblos* ou *bublos* (livre). Jamais antonomase ne fut plus juste, car la Bible est en effet le *livre* par excellence, le livre le plus extraordinaire qui serait sorti de la main des hommes s'il n'était pas divin. Sous quelque point de vue qu'on l'envisage, quels que soient les préjugés dans lesquels on ait pu être élevé, il est impossible, pour peu qu'on ait de sens et d'esprit, de lire ce livre avec indifférence. « Ouvrage singulier, dit M. de Chateau-

briand, qui commence par la Genèse et qui finit par l'Apocalypse, qui s'annonce par le style le plus clair et qui se termine par le ton le plus figuré (*Génie du christianisme*, t. I).» — La célébrité de la Bible, son originalité, les choses merveilleuses qu'elle contient, le parfum exquis d'antiquité qu'elle exhale, je ne sais quel sceau mystérieux imprimé sur toutes ses pages, tout concourt à lui donner le plus haut degré d'intérêt. Ouvrez ce livre merveilleux; vous y trouverez une histoire, source de toutes les histoires, la première et la plus parfaite de toutes les législations, la vérité religieuse brillant d'un éclat tout divin, une morale naturelle et pure, une philosophie admirable, une littérature la plus originale et la plus belle de toutes les littératures humaines. — Sous le rapport historique, la Bible est incontestablement le monument le plus précieux de l'antiquité. C'est le recueil le plus complet de ces traditions antiques qui se transmettaient de génération en génération dans les premiers âges du monde, à ces époques reculées où les enfants vivaient des siècles entiers avec leurs pères. C'est le dépôt sacré des vérités primitives, qu'on trouve reflétées d'une manière plus ou moins parfaite dans les mythes des anciens peuples. C'est l'histoire de la Providence, des révélations divines, et de la marche de l'humanité à travers les siècles. On voit bien que ce livre est fait pour la grande famille du genre humain, car il remonte jusqu'à l'origine des choses, et ne donne pas seulement l'histoire d'un peuple, mais celle du monde et de toutes les nations. — Effacez les premières pages de la Genèse, et tout se trouble, tout se confond dans le domaine de la science. L'histoire des premiers temps n'est plus qu'un cahos ténébreux, un dédale obscur, dans lequel aucun fil ne peut plus guider : l'homme devient à lui-même une inconcevable chimère, et l'univers entier n'est plus qu'une énigme inextricable dont la science a cherché en vain jusqu'à nos jours le mot mystérieux. Avec la Bible, au contraire, tout se débrouille, tout s'éclaire, tout s'explique de la manière la plus naturelle, tout se coordonne dans un système dont rien ne trouble l'harmonie. — Cependant les arts et les sciences dormaient encore d'un profond sommeil au sein de la barbarie, tandis qu'un gardeur de troupeaux, errant dans les déserts de l'Arabie, résumait avec tant de clarté et d'éloquence les annales du monde. Où en serions-nous maintenant si nous étions réduits en histoire aux ridicules chronologies de Bérose et de Sanchoniaton, aux absurdes cosmogonies des Chinois et des Indiens, et aux récits non moins absurdes des premiers historiens grecs? « Dans le temps, dit Bossuet, où les histoires profanes n'ont à nous compter que des fables, ou tout au plus des faits confus et à demi oubliés, l'Écriture, c.-à-d. sans contestation le plus ancien livre qui soit au monde, nous ramène par des événements précis et par la suite même des choses à leur véritable principe, c.-à-d. à Dieu, qui a tout fait, et nous marque distinctement la création de l'univers, celle de l'homme en particulier, le bonheur de son état, les causes de ses misères et de ses faiblesses, la corruption du monde et le déluge, l'origine des arts et celle des nations, la distribution des terres; enfin, la propagation du genre humain et d'autres faits de même importance, dont les histoires humaines ne parlent qu'en confusion, et nous obligent à chercher ailleurs les sources certaines ». (*Disc. sur l'hist. univ.*).

Authenticité de l'Écriture.

Dieu a voulu que tant de preuves déposassent en faveur de l'authenticité et de la véracité de ce livre auguste qu'on ne pût le rejeter sans rejeter à la fois tous les livres et toutes les histoires, et sans se trouver invinciblement poussé au scepticisme le plus absolu. Examinez attentivement les livres de Moïse : quelle naïveté! quelle candeur! quelle simplicité de style! Est-ce là le langage de la fourberie et du mensonge? L'imposture s'explique-t-elle avec aussi peu de détours? Un homme assez habile pour fabriquer

le Pentateuque aurait-il chargé la loi judaïque de tant de préceptes minutieux, de tant d'observances pénibles, de tant de pratiques singulières qui ont toujours rendu la nation juive odieuse à toutes les nations? Et, dans le cas où il eût été assez maladroit pour cela, le peuple les aurait-il acceptés sans examen? S'y serait-il conformé sans murmures? Et si, par une espèce de miracle, il eût pu les supporter pendant quelque temps, après avoir secoué dix fois ce joug qu'il trouvait si dur pour se livrer à son incroyable penchant à l'idolâtrie, serait-il revenu dix fois, plein de honte et de repentir, courber sa tête sous ce même joug, s'il ne lui eût pas été imposé par une puissance à laquelle il lui était impossible de se soustraire? — Newton disait qu'il trouvait plus d'authenticité dans les livres de la Bible que dans aucune histoire profane (*Deutensiana*, p. 5). Tout esprit droit qui voudra appliquer les règles d'une saine critique, et n'y mettra point de mauvaise foi, sera nécessairement de l'avis de ce grand homme. Il n'en est point de la Bible comme du Coran ou des Védams indiens; les choses qui y sont racontées ne sont point des faits occultes, mystérieux, inaccessibles au vulgaire, qui se soient passés dans des régions lointaines sans que personne puisse, ou les contester, ou les étayer de son suffrage; mais ce sont au contraire des faits notoires, éclatants, parfaitement visibles, qui se sont passés en présence et sous les yeux du peuple entier auquel ils sont racontés. Certes, ce n'est point ainsi qu'on invente. Un imposteur se garde bien de parler de choses sur lesquelles chacun pourrait le démentir. — Mais voyez encore quelle pitoyable invention! se peut-il qu'un homme de génie soit assez maladroit pour inventer de la sorte (car il fallait du génie pour inventer la Bible)? Non content de provoquer les murmures du peuple en l'écrasant sous un joug de fer, il l'insulte dans ses récits de la manière la plus outrageante. Il le peint comme un peuple rebelle, indocile, intraitable. Sa conduite est pleine d'ingratitude, son penchant à l'idolâtrie poussé jusqu'à la démence. Il ne raconte que des choses déshonorantes pour la nation. Après tous les prodiges que Dieu avait opérés pour sauver les enfants de Jacob des mains de Pharaon, au pied même du Sinaï, où il s'était manifesté dans sa gloire, ils se mettent à danser stupidement autour d'un veau d'or. « Ils ont encore dans la bouche les viandes qu'ils ont demandées, et Dieu est déjà forcé de laisser monter sur eux sa colère (*Psaumes*). » Partout leur conduite est indigne et leurs pensées perverses. Cependant, après chaque récit, vous trouverez cette formule : « Comme vous l'avez vu, ou comme vous l'ont raconté vos pères. » Quelle impudence s'ils n'avaient rien vu ni rien entendu de leurs pères! Encore une fois, est-ce ainsi qu'on invente? — Mais remontons de siècle en siècle, et voyons à quelle époque cette singulière invention aurait pu avoir lieu. Vous ne trouverez point à la placer dans les dix-huit siècles de l'ère chrétienne : les Juifs et les chrétiens se sont toujours observés d'un œil trop jaloux; il y a toujours eu entre eux trop d'antipathie pour recevoir les uns des autres des livres inventés par eux, et surtout des livres sacrés, fondement de leurs religions. Le même raisonnement s'appliquera dans toute sa rigueur au laps de temps qui s'est écoulé depuis la séparation des dix tribus jusqu'à l'avénement du Messie. Alors les Juifs et les Samaritains sont en regard, jaloux les uns des autres jusqu'à la fureur, et se haïssant à la mort. Cependant, les Samaritains, comme les Juifs, ont leur Pentateuque à eux, le même quant au fond, mais différent par les caractères, qui sont les anciennes lettres hébraïques de Moïse, des juges et des premiers prophètes, tandis que celui des Juifs est écrit en caractères chaldéens : or, les choses étant ainsi, quel est celui des deux peuples qui a écrit sous la dictée de l'autre? Voilà la question à laquelle il faudrait répondre; à moins qu'on n'aime mieux dire que sans se consulter ils se sont parfaitement rencontrés dans la même invention. Mais de

pareilles absurdités n'entreront jamais dans l'esprit d'un homme raisonnable. Il faut donc encore remonter plus haut. Or, si haut que nous remontions, nous voyons toujours ce livre entre les mains du peuple qui le regarde comme sacré; il est à la fois le monument de son histoire, le code de ses croyances, de sa morale et de ses lois, et le seul titre de ses possessions; il compose toute la littérature de la nation; il est parfaitement connu de tout le monde. Les particuliers le copient de leurs propres mains (Tout Juif devait le copier au moins une fois dans sa vie); il est lu publiquement à certaines époques de l'année, et conservé précieusement dans l'arche sainte. Si cet ordre de choses ne remonte pas jusqu'à Moïse, quand donc a-t-il commencé? par qui a-t-il été introduit? en quel temps? en quel lieu? Est-ce sous les juges ou sous les rois? au temps de la paix ou aux jours de la captivité? Les inventeurs sont-ils des prêtres enfants de Lévi? Mais comment les autres tribus, jalouses de cette tribu privilégiée, ont-elles pu se soumettre à des lois si crucifiantes et souffrir qu'on les déshonorât par des récits si humiliants? Et si d'autres particuliers s'étaient mis à fabriquer ces récits, les prêtres, qui ne sont pas plus épargnés que le peuple, l'auraient-ils supporté? Des murmures et des réclamations ne se seraient-ils point élevés de toute part? Et, de quelque manière que la chose se fût passée, n'en serait-il pas resté au moins quelques vagues traditions! — Il importe de le redire encore: si le Pentateuque n'est pas authentique, il faut mettre en problème l'authenticité de tous les livres, renoncer à toute croyance historique, et fermer toutes les bibliothèques comme autant de monuments d'imposture et de mensonge; il faut en croire le P. Hardouin avec toutes ses folies; car, dans son *Pseudo-Virgilius*, le plus étrange paradoxe qu'ait jamais enfanté l'esprit humain, il n'a fait que tourner contre l'Énéide les hypothèses sans fin, les doutes interminables et les vagues conjectures que les incrédules se plaisent à entasser contre la Bible. — Ce que nous avons dit de l'authenticité de l'Ancien-Testament peut se dire du Nouveau, et même avec plus d'évidence encore et de vérité. Dès les premiers jours, des hérésies se sont élevées, qui ont rendu toute invention et toute fraude impossible. Et, si la loi mosaïque, avec sa sévérité et ses mille observances, dut avoir quelque chose de repoussant pour les Hébreux qui s'y soumirent les premiers, la loi évangélique avec ses abaissements, ses croix, ses abnégations et les persécutions auxquelles elle était en butte, n'était guère plus attrayante pour les premiers chrétiens. Mais les auteurs ayant scellé leur témoignage de leur sang, ceux qui les avaient entendus étaient si convaincus de la vérité de leurs récits qu'ils donnaient aussi leur vie pour la soutenir; et dès lors on put dire avec Pascal: « Je crois volontiers des histoires dont les témoins se font égorger (*Pens. div. sur la relig.*, l. VI) », et avec Rousseau: « L'Évangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros (ÉMILE, *Vicaire savoyard*). »

Véracité, pureté et origine divine des textes saints.

L'authenticité des livres saints une fois reconnue, on est conduit à reconnaître aussi leur véracité et la pureté des textes originaux; ces trois points se supposent et vont nécessairement ensemble: ils reposent sur les mêmes faits, s'appuient sur les mêmes preuves, et la même argumentation peut servir indistinctement à les établir. Or, si les livres saints sont authentiques, s'ils sont vrais, il faut de toute nécessité qu'ils soient divins; car ils s'annoncent comme tels, et les miracles qu'ils racontent comme opérés par leurs auteurs ne peuvent être que l'ouvrage de la Divinité (v. l'art. ÉVANGILE). — On a dit que la Bible était inconnue des anciens auteurs profanes, et que par conséquent elle ne pouvait pas avoir une antiquité aussi grande que celle qu'on lui attribue, comme si chaque nation, pour ajouter foi à ses archives, devait aller

s'enquérir de ce qu'en pensent ses voisins, qui, ayant peut être assez peu de raison pour s'en inquiéter, pourront fort bien ignorer leur existence. Il n'y a pas encore trois siècles que le Coran, les maximes de Confucius et les livres sacrés de l'Inde étaient complètement inconnus en Europe : dira-t-on pour cela que leur existence ne peut pas remonter au delà de trois cents ans? Il est faux d'ailleurs que les livres saints aient été ignorés de l'antiquité profane; aussitôt qu'ils ont été traduits en grec, ils ont été lus et admirés partout, et, déjà long-temps auparavant, plusieurs auteurs les avaient cités dans leurs écrits (*v.* Huet, *Démonstr. évang.*, et Grotius, *Vérité de la relig. chrét.*). — On a fait beaucoup de bruit dans le dernier siècle avec les livres de Zoroastre; on prétendait qu'ils étaient plus anciens que ceux de Moïse; mais des savants de l'université de Gœttingue ont fait justice de cette prétention. On s'est ensuite jeté sur les livres de l'Inde, et l'on n'a pas été plus heureux; la société asiatique de Calcutta, après d'immenses recherches, a justifié les récits de Moïse sur l'origine du monde (*v. Asiatik research.*, t. IV, édit. in-8°). Quant aux zodiaques d'Enné et de Dendera, M. Champollion a prouvé qu'ils remontent, l'un au règne de Tibère et l'autre à celui d'Antonin, en sorte que cette nouvelle branche sur laquelle s'appuyaient les adversaires de la Bible s'est encore rompue sous leurs pieds (*v.* Cuvier, *Discours sur les révol. du globe*). — On peut voir dans le même ouvrage comment le savant naturaliste franccomtois a su réduire à leur juste valeur les prétentions des Indiens, des Égyptiens et des Chinois, et celles plus ridicules encore de quelques-uns de nos modernes géologues. Les deux ou trois grands cataclismes dont il démontre la nécessité n'ont rien de contraire aux récits de la Bible, et ceux qui savent comprendre ne sont point arrêtés. — Parce qu'on ne voit plus aujourd'hui de révélations, il est des hommes qui s'imaginent que Dieu ne s'est jamais révélé, et ces hommes ont de la peine à croire à l'authenticité et à la véracité des livres saints. Mais peut-être seraient-ils moins incrédules qu'ils s'efforcent de l'être, s'ils considéraient que plus Dieu s'est révélé dans les premiers temps, moins il a de raisons pour le faire aujoud hui, parce que, plus il a donné d'instruction aux hommes, moins ils ont besoin d'en recevoir. Ce n'est pas à cinquante ans que l'homme commence son éducation; c'est dans l'enfance qu'il fréquente les écoles, et les leçons qu'il a reçues dans l'adolescence doivent lui servir pour toute la vie. Or, le genre humain a eu aussi son enfance et sa jeunesse, époque de son éducation et des révélations divines. L'instruction qui lui fut alors donnée devait lui servir aussi pour toute sa vie, et maintenant il lui suffit de consulter ses annales et ses souvenirs. Ainsi, demander pourquoi les premiers âges ont été plus favorisés que le nôtre, c'est demander pourquoi le genre humain, alors dans l'enfance, est enfin parvenu à l'âge viril; pourquoi il était alors dans les ténèbres de l'ignorance, tandis qu'il peut s'enorgueillir aujourd'hui de sa science et de ses lumières. La Bible n'est pas seulement une histoire; on y trouve encore la première et la plus parfaite de toutes les législations, ou plutôt, sans elle il n'y a point de législation raisonnable et possible.

La Bible considérée comme base de toute législation humaine.

On ne peut nier que ce soit au christianisme que nous soyons redevables de mieux comprendre la dignité de l'homme, la liberté, la source du pouvoir et les véritables bases de la société; ce serait faire preuve, ou de beaucoup d'ignorance, ou d'une insigne mauvaise foi: or, qu'est-ce que le christianisme, sinon l'Ancien et le Nouveau-Testament résumés en corps de doctrine et mis en action? Tout ce qu'on a publié de sage sur l'état social, le droit des gens, la religion et la politique, sort de là comme d'une source féconde. Nos plus beaux traités de politique ne sont que des commentaires plus ou moins éloquents de quelques textes de

la Bible.—Voyez le peuple juif, cet aîné de la grande famille, qui semble avoir reçu pour mission d'en conserver les titres au milieu des révolutions et des siècles. Ses lois, comme celles des Grecs et des Romains, n'ont point été péniblement élaborées par le temps : parfaites, dès le commencement, elles subsistent encore, et ont conservé toute leur puissance morale. Ce fut donc une bien étonnante improvisation que celle de ce code auquel rien n'a servi de modèle, et qui a servi de modèle à tant d'autres; qui convenait si bien aux temps, aux lieux, au caractère et aux mœurs du peuple pour lequel il était fait. On reconnaît là l'ouvrage d'un maître qui sait mieux que les nôtres la nature des gouvernements, l'art de les maintenir et les vrais fondements de la législation. Quand on aura tout dit, tout écrit sur la société, il faudra toujours en revenir à la Bible, comme au code primitif du genre humain, pour y trouver pure et dégagée de tout alliage cette loi première et générale, cette loi parfaite et divine, qui est le fondement nécessaire de toutes les autres. C'est là seulement que les législateurs trouveront l'ancre capable d'assurer contre les tempêtes le vaisseau dont ils sont appelés à diriger la manœuvre (*v.* Bossuet, *Politiq. sacr.*; et M. de Bonald, *Législ. prim.*).

La Bible considérée sous le point de vue philosophique.

Considérée sous le point de vue philosophique, la Bible, si elle n'était pas divine, serait encore la plus belle production de l'esprit humain. Qu'est-ce que toute la sapience antique comparée à la sagesse qui brille dans toutes ses pages? C'est là que se trouve une philosophie toujours vraie, toujours raisonnable, et souvent transcendante et sublime. Quelles magnifiques idées ce livre nous donne de Dieu! C'est l'Être, *Iah*, celui qui fait être *Jeoah*. Combien de philosophie dans ces deux mots! Écoutez comme il se définit lui même : *Je suis celui qui suis*. Certes, voilà de ces choses qui ne s'inventent pas. Il est le Seigneur, *Adonaïm*; le Seigneur des seigneurs, le Dieu des dieux, le fort, *Él*; ceux qui sont forts, *Elohim* (il est remarquable que ce mot, quoique pluriel, se construit toujours avec le verbe au singulier; plusieurs personnes agissent, et cependant l'action est une); le Tout-Puissant, *cadaï*; l'Ancien des jours, le Juste, celui qui juge les justices, le Saint, le Saint des saints, le Dieu trois fois saint, celui qui vit dans les siècles des siècles. — Au commencement, *bereshit*, c'est le premier mot de la Genèse, et ce seul mot vaut tout un livre; il a mis fin aux longues disputes des philosophes sur l'éternité de la matière et sur la création du monde. Le Dieu de Moïse ne trouve point, comme les dieux des nations, une matière toute formée, il la crée lui-même; il parle au néant, et le néant entend sa voix; il n'est point poussé par une nécessité aveugle, ni soumis aux arrêts d'un inflexible destin, mais il agit parce qu'il veut agir; il interrompt et il reprend son action quand et comme il lui plaît. Puis il fait l'homme à son image, et lui donne une ame qui est l'expression de son être, etc., etc. ; tandis que les autres peuples, si vains de leurs sciences et de leurs lumières, semblaient se disputer la palme du ridicule par les fables monstrueuses dont se composent leurs théogonies, et les histoires scandaleuses qu'ils racontaient de leurs divinités, voilà pourtant les idées qu'avait de Dieu un peuple méprisé pour sa grossièreté et sa barbarie. Où les avait-ils puisées ces idées si pures et si sublimes? On croit avoir tout dit quand on a fait remarquer que Moïse, qui était certainement un homme de génie, avait été en rapport avec les mages et les prêtres de l'Égypte. Mais si ce grand homme n'a fait qu'exposer leur doctrine, comment se fait-il qu'on ne retrouve rien de semblable dans les hiéroglyphes égyptiens, où l'on sait que les prêtres et les mages ont consigné leur doctrine? Pourquoi toujours le polythéisme et l'idolatrie? Comment arrive-t-il que Moïse n'est pas idolâtre et polythéiste comme ses maitres? Qui lui a montré la fausseté de leurs théogonies

ingénieuses et de leurs mystérieuses cosmogonies? — Si l'on en croit Cicéron, il n'y a pas d'absurdité qui n'ait été soutenue par quelque philosophe : comment donc des pâtres, des solitaires, des artisans, des hommes obscurs, qui étaient complètement ignorants des sciences humaines, ont-ils pu se préserver de tant d'erreurs, et atteindre tout à coup, sans étude et sans maîtres, à une philosophie si belle et si profonde? A quelle école avaient-ils appris que l'intelligence vit de la vérité comme le corps vit de pain? que le juste vit de la foi, parce que c'est par la foi qu'il s'approprie en quelque sorte la vérité? Comment cette doctrine se trouve-t-elle enracinée dans leur langue (car le même verbe, *aman*, qui signifie *nourrir*, signifie aussi *croire*), longtemps avant que le Verbe éternel vînt enseigner lui-même *que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais de toute parole sortie de la bouche de Dieu*? On chercherait vainement ailleurs des idées plus saines sur Dieu, sur le monde, sur l'homme, sur la religion, sur la morale et la société. Platon, dont la philosophie est, selon M. de Maistre, *la préface humaine de l'Évangile*, Platon n'est sublime que quand il se rapproche des livres saints; et il est probable que c'est là qu'il est allé, nouveau Prométhée, dérober quelques étincelles du feu divin qui brille çà et là dans ses écrits. Peut-être que si nos sages mettaient à part leurs extravagances et leurs erreurs, et s'ils rendaient modestement à l'Écriture ce qu'ils lui doivent, il leur resterait bien peu de chose pour mériter le titre de philosophes. On est étonné quelquefois de rencontrer dans un demi-verset de la Bible une vérité profonde qui s'y trouve consignée depuis quelques mille ans, et qu'on croyait nouvelle, parce qu'on s'imaginait l'avoir enfantée soi-même après un grand travail de tête et un pénible effort de la pensée. — Que les livres des hommes sont pauvres auprès de celui-là! Mais ce livre merveilleux, qui, par sa simplicité, est à la portée de tous les esprits, et qui étonne les plus grands génies par la sublimité de la doctrine qu'il renferme, semble fermé de sept sceaux pour l'orgueilleux qui le lit en s'efforçant de le plier à la mesure de son esprit. Il produit sur lui le même effet que la lumière sur des yeux malades; il l'éblouit, confond pour lui tous les objets, et fait qu'il ne voit plus rien qu'à travers d'épaisses ténèbres.

La Bible considérée sous le point de vue moral et religieux.

C'est surtout sous le rapport moral et religieux que la Bible est le livre par excellence. Il y a dans les paroles saintes, en dépit quelquefois de la rudesse des termes et de la barbarie des expressions qui défigurent nos versions européennes, tant d'onction et de suavité, quelque chose qui va si bien au cœur, qui sied si bien dans la bouche du prêtre lorsqu'il parle des choses du ciel, ou sur les lèvres de l'homme qui console, qu'on y soupçonnerait une vertu surnaturelle, lors même qu'on ne saurait pas qu'elles ont été écrites sous l'influence de l'inspiration divine. Feuilletez les livres des philosophes, et vous verrez qu'ils n'ont rien dit de bon sur les mœurs et la religion qui ne soit encore mieux dit dans les livres saints. Au reste, si vous voulez vous former une idée juste de l'excellence de la Bible sous le rapport religieux, lisez les écritures sacrées des autres nations. Voyez le Coran, les mythologies grecque et romaine, les Eddas des Scandinaves, le Zend-Avesta des Parsis, les Pouranas indiens, les poèmes samskrits, les livres sacrés de la Chine; quelle pauvreté! quelle pitié! pour une vérité, vous trouverez cent erreurs monstrueuses, un ramas confus de fables incohérentes, de contradictions grossières et de révoltantes absurdités; une morale presque toujours dégoûtante, un culte souvent cynique et honteux, des dieux que nos juges condamneraient au bagne et des déesses comme celles de nos carrefours. Dans la Bible, au contraire, aucun point n'est démenti par un autre; mais tous s'appuient et se fortifient mutuellement. Partout la même doctrine, le même esprit, la même sagesse. Partout domine la grande idée de Dieu, toujours pure,

toujours sublime; les autres s'y rattachent sans efforts comme des conséquences à leurs principes, et telle est leur dépendance mutuelle qu'on ne peut en attaquer une sans attaquer toutes les autres. La théogonie évangélique est au-dessus de toutes les pensées humaines; mais, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, la Divinité se montre toujours digne d'elle-même, toujours sainte dans ses relations avec les enfants des hommes : la morale est partout d'une pureté angélique, et le culte toujours décent et toujours beau. Cherchez une vertu qui n'y soit pas recommandée, un crime qui n'y reçoive par son anathème, un vice qui n'y trouve pas sa condamnation. Il y a plus de véritable morale dans une seule page de l'Evangile que dans tous les traités des moralistes anciens. Là, au moins, après qu'on a admiré le précepte, on n'est pas réduit à en chercher vainement la sanction; elle se trouve toujours à côté du commandement. Ce code divin ne se borne pas à régler les actes extérieurs, il atteint, le crime dans sa racine, l'arrête dans sa source, le poursuit jusque dans la pensée qui le conçoit, jusque dans les plus secrets sentiments du cœur. Il interdit, avec autant de sévérité que l'acte même, l'idée et l'apparence du mal, et comme la bonne volonté doit recevoir sa récompense, les mauvais désirs recevront aussi leur châtiment. Rousseau avait senti la beauté de cette doctrine, lorsqu'il disait dans un moment de bonne foi : « Je vous avoue que la sainteté de l'Évangile est un argument qui parle à mon cœur, et auquel je serais même fâché de trouver quelque bonne réponse. » (Emile, *prof. de foi du vic. savoyard*).—Le beau spectacle que celui qu'offrirait le monde si l'Evangile y était partout religieusement observé! Alors les maîtres seraient bons, les serviteurs dociles, les rois justes, les peuples soumis, les juges intègres, les magistrats irréprochables, les époux fidèles, les riches compatissants, les pauvres secourus dans leur misère, les vieillards augustes et vénérables, le jeune homme sage et ami des conseils, les familles heureuses et tranquilles, les royaumes paisibles et florissants, et la société parée de toutes les vertus. Tous les hommes seraient comme des frères; ils n'auraient plus qu'un cœur et qu'une ame; et le genre humain tout entier ne serait plus qu'une grande famille reconnaissant un même père, et priant un même Dieu. Mais alors la terre ne serait plus un lien d'exil et de larmes, car ce qui fait en partie le bonheur du ciel y serait descendu. Voilà certes une utopie plus grande et plus magnifique que celle de Platon, et cependant elle est toute entière dans ces courtes paroles du Sauveur : *O mon père, qu'ils soient* UN *comme vous et moi, et qu'ils s'aiment comme nous nous aimons*! (St-Jean, XVII). — Il ne faut pas avoir beaucoup de génie pour voir que parmi toutes les religions une seule est la vraie, et que cette religion est nécessairement celle de la Bible. Merveilleux livre, qui est fait pour tous, et qui pourtant semble fait pour chacun de nous : il a des chants pour toutes les joies, des plaintes pour toutes les douleurs : « Il n'y a pas une position dans la vie, dit M. de Chateaubriand, pour laquelle on ne puisse rencontrer dans la Bible un verset qui semble dicté tout exprès. » « Depuis que j'ai le bonheur de lire les divines écritures, disait Laharpe, chaque ligne, chaque mot, appelle en moi une abondance d'idées et de sentiments qui semblent se réveiller dans mon ame, où ils étaient comme endormis dans le long sommeil des erreurs de ma vie » (Laharpe, *Apologie de la Religion*). Nulle part le sentiment religieux ne s'est montré plus grand, plus profond et plus pathétique que dans les Psaumes : l'adoration prit-elle jamais un ton plus solennel et plus sublime, la piété un langage plus tendre, et la prière un accent plus suppliant? C'est là surtout qu'on trouve des émotions indicibles. Qu'il y a loin de l'enthousiasme divin qui transporte le roi prophète à l'enthousiasme factice qui échauffe les lyriques profanes! Dans le premier, on reconnaît la vérité, et l'on ne voit dans les autres que l'imposture et le mensonge.

La Bible considérée sous le point de vue littéraire.

Sous ce rapport, comme sous les rapports historique, politique, philosophique, moral et religieux, la Bible mérite d'être appelée le livre par excellence. — Voltaire a dit quelque part avec beaucoup de vérité : « Qu'on ne croie point connaître les poètes par les traductions : ce serait vouloir apercevoir le coloris d'un tableau dans une estampe. Les traductions augmentent les fautes d'un ouvrage, et en gâtent les beautés. » Que faut-il donc penser de la Bible, qui conserve encore tant de beautés dans les versions barbares sous lesquelles elle se présente à la plupart des lecteurs? Voyez les poètes et les orateurs anciens, comme ils sont défigurés dans les traductions même les plus parfaites! Quel masque indigne couvre leurs nobles visages! Reconnaissez-vous Homère dans la version latine que l'école nous a transmise? Sa fameuse apparition de Jupiter, sa description d'une tempête, son Neptune heurtant la terre de son trident, et l'entrouvrant jusque dans ses entrailles; sa belle Pallas avec sa belle chevelure, ses batailles si bruyantes, si impétueuses et si terribles, tout cela est pâle et décoloré dans le latin des commentateurs : vous diriez de vieilles légendes sans harmonie et sans chaleur. Lisez encore dans les versions latines Sophocle, Euripide, Théocrite, Pindare, Anacréon. Qu'y trouverez-vous? à peine quelques légers vestiges des grâces répandues avec tant de profusion sur les originaux; vous finirez par douter du génie des Grecs, si vous n'en n'êtes pas profondément convaincu d'ailleurs. Lisez au contraire les versions de la Bible, qui sont loin d'être parfaites, surtout sous le rapport de la diction, vous y trouverez encore un charme irrésistible, des traits étincelants, d'imposantes images, des beautés sublimes et des grâces inimitables. Que conclure de là? sinon que la pompe des expressions, l'harmonie du nombre, et les modulations de la phrase constituent presque toutes les beautés des auteurs classiques, tandis que celles de l'écriture, plus indépendantes de l'expression, se retrouvent dans la pensée même. Qu'en conclure encore? sinon que la Bible gagnerait infiniment sous le rapport littéraire à être lue dans le texte original. Le génie de la langue hébraïque est si éloigné du génie des langues de l'Europe que toutes les grâces propres à cet idiome disparaissent entièrement dans les versions européennes. Nos dialectes sont impuissants à rendre la touchante naïveté, la ravissante simplicité du style hébreu dans le genre historique. Dans la poésie, il devient si laconique, si brusque, si impétueux, si brûlant, qu'il tombe alourdi, et ne fait plus que se traîner avec peine, lorsqu'il est chargé du pesant cortége et de tout l'attirail de notre phrase. Aussi, n'essayez point de rendre l'ardente impétuosité du style prophétique, lorsqu'il menace, qu'il triomphe, ou qu'il chante la gloire du Très-Haut; vous saisiriez plutôt la flèche dans son vol rapide.—Tous les genres de littérature se trouvent à fois dans la Bible, et tous y sont dans la perfection. « Tous les genres de beautés poétiques et oratoires y sont réunis, dit M. de Boulogne, depuis le ton de la pastorale jusqu'au sublime de l'épopée; et Milton et Gesner y puisent à la fois, l'un ses riches images et l'autre ses peintures naïves. » Nulle part l'histoire n'est écrite avec plus d'ordre, de clarté, de naturel et de simplicité. Nulle part elle n'a su attacher par des scènes plus dramatiques ni prendre des couleurs locales mieux assorties à ses sujets. Que trouverez-vous dans les historiens profanes pour comparer à l'histoire de Joseph? C'est en vain que vous chercheriez dans leurs livres un récit aussi plein de charme et d'intérêt. « Ce morceau d'histoire, a dit Voltaire, a toujours passé pour un des plus beaux de l'antiquité; nous n'avons rien dans Homère de si touchant. C'est la première de toutes les reconnaissances dans quelque langue que ce puisse être. » (*OEuvres complètes*, édition de Kehl, tom. XXXIV). Où trouverez-vous une scène plus dra-

matique et plus déchirante que celle de la passion ? un épisode plus intéressant que celui du sacrifice d'Isaac, de Moïse flottant sur les eaux, ou du saint roi fuyant devant son fils Absalon, et pleurant ensuite la mort de ce fils bien-aimé? Voyez encore le mariage d'Isaac : connaissez-vous une églogue plus pleine de fraîcheur ? à moins cependant que vous ne donniez la préférence à l'histoire de Ruth, « qui est écrite, dit encore Voltaire, avec une simplicité naïve et touchante. » Nous ne connaissons rien dans Homère ni dans Hérodote qui aille au cœur comme cette réponse de Ruth à sa mère » : « J'irai avec vous, et partout où vous resterez, je resterai; votre peuple sera mon peuple; votre Dieu sera mon Dieu; je mourrai dans la terre où vous mourrez. » « Il y a du sublime dans cette simplicité. » (*Ibidem*) — Voulez-vous de la philosophie, un style grave et sententieux? vous avez l'*Ecclésiaste* et les *Proverbes*, où l'on ne sait ce qu'on doit le plus admirer, de la sagesse de la doctrine, de la délicatesse des pensées, de la variété des tours et de la finesse de l'expression. Écoutez le tendre Jérémie : comme il sait faire vibrer toutes les fibres de la douleur ! Quand l'élégie fit-elle jamais entendre des plaintes plus touchantes? Il n'a pas d'ame pour comprendre, ni de cœur pour sentir, celui qui n'a point été attendri jusqu'aux larmes lorsqu'il a entendu pour la première fois l'orgue mêler ses gémissements aux gémissements de ce prophète :

Mais Dieu de ses enfants a perdu la mémoire :
La fille de Sion, méditant ses malheurs,
S'assied en soupirant, et, veuve de sa gloire,
Écoute Jérémie, et retrouve des pleurs.
Le Seigneur, m'accablant du poids de sa colère,
Retire tour à tour et ramène sa main ;
Vous qui passez par le chemin,
Est-il une misère égale à ma misère?
En vain ma voix s'élève, il n'entend plus ma voix ;
Il m'a choisi pour but de ses flèches de flamme,
Et tout le jour contre mon ame
Sa fureur a lancé les fils de son carquois.
Sur mes os consumés ma peau s'est desséchée ;
Les enfants m'ont chanté dans leurs dérisions;
Seul, au milieu des nations,
Le Seigneur m'a jeté comme une herbe arrachée.
Il s'est enveloppé de son divin courroux ;
Il a fermé ma route, il a troublé ma voie ;
Mon sein n'a plus connu la joie,
Et j'ai dit au Seigneur : Seigneur, souvenez-vous,
Souvenez-vous, Seigneur, de ces jours de colère ;
Souvenez-vous du fiel dont vous m'avez nourri ;
Non, votre amour n'est point tari :
Vous me frappez, Seigneur, et c'est pourquoi j'espère.
Je repasse en pleurant ces misérables jours :
J'ai connu le Seigneur dès ma plus tendre aurore !
Quand il punit, il aime encore ;
Il ne s'est pas, mon ame, éloigné pour toujours.
Heureux qui le connaît ! heureux qui, dès l'enfance,
Porta le joug d'un Dieu clément en sa rigueur !
Il croit au salut du Seigneur,
S'assied au bord du fleuve, et l'attend en silence !
Il sent peser sur lui ce joug de votre amour ;
Il répand dans la nuit ses pleurs et sa prière,
Et, la bouche dans la poussière,
Il invoque, il espère, il attend votre jour.
De Lamartine, *Dithyrambe sur la poésie sacrée.*

Si vous avez le cœur pur, si l'apparence du mal est pour vous sans danger, lisez le *Cantique des Cantiques*, et voyez si l'amour soupira jamais des accents plus passionnés. Préférez-vous la sublimité du sentiment et de la pensée, la véhémence du discours, la majesté des images? vous trouverez tout cela dans Isaïe.

Mais la harpe a frémi sous les doigts d'Isaïe ;
De son sein bouillonnant la menace à longs flots
S'échappe : un Dieu l'appelle, il s'élance, il s'écrie :
Cieux et terre, écoutez ! silence au fils d'Amos !
Osias n'était plus : Dieu m'apparut ; je vis
Adonaï vêtu de gloire et d'épouvante :
Les bords éblouissants de sa robe flottante
Remplissaient le sacré parvis.
Des séraphins, debout sur des marches d'ivoire,
Se voilaient devant lui de six ailes de feux ;
Volant de l'un à l'autre, ils se disaient entre eux :
Saint, saint, saint, le Seigneur, le Dieu, le roi des Dieux !
Toute la terre est pleine de sa gloire !
Du temple à ces accents la voûte s'ébranla ;
Adonaï s'enfuit sous la nue enflammée.
Le saint lieu fut rempli de torrents de fumée.
La terre sous mes pieds trembla !
(30e. *Méditat.*)

Quel tableau ! quelle poésie ! Cependant, M. de Lamartine a traduit littéralement. Certes, ce n'est pas une médiocre gloire pour la Bible que d'avoir inspiré les plus grands poètes qui ont pu la connaître. Le chef-d'œuvre de Racine est écrit en style biblique. Rousseau n'est vraiment lyrique que quand il traduit l'Écriture ; et peut-être qu'un jour, lorsque la politique aura cessé d'occuper exclusivement tous les esprits, et qu'on saura mieux apprécier les chefs-d'œuvre poétiques, on trouvera que la plus belle pièce de M. de Lamar-

tine est son dithyrambe sur la poésie sacrée, où il a su rendre toutes les nuances de cette poésie divine :

L'Éternel emporta mon esprit au désert :
D'ossements desséchés le sol était couvert ;
J'approche en frissonnant ; mais Jéhova me crie :
Si je parle à ces os, reprendront-ils la vie ?
— Éternel, tu le sais. — Eh bien ! dit le Seigneur,
Écoute mes accents ; retiens-les, et dis-leur :
« Ossements desséchés, insensible poussière,
Levez-vous ! recevez l'esprit et la lumière !
Que vos membres épars s'assemblent à ma voix !
Que l'esprit vous anime une seconde fois !
Qu'entre vos os flétris vos muscles se replacent !
Que votre sang circule, et vos nerfs s'entrelacent !
Levez-vous et vivez, et voyez qui je suis ! »
J'écoutai le Seigneur, j'obéis et je dis :
« Esprit, soufflez sur eux, du couchant, de l'aurore ;
Soufflez de l'aquilon, soufflez !... Pressés d'éclore, »
Ces restes du tombeau, réveillés par mes cris,
Entre-choquent soudain leurs ossements flétris ;
Aux clartés du soleil leur paupière se rouvre,
Leurs os sont rassemblés, et la chair les recouvre ;
Et ce champ de la mort tout entier se lève,
Redevint un grand peuple, et connut Jéhova.

(*30e Méditat.*)

C'est encore une traduction presque littérale ! ainsi chantait le sombre Ézéchiel, au milieu des tribus captives, sur les bords de l'Euphrate. Quelle manière de les consoler, et de leur faire comprendre que Dieu pouvait leur rendre la patrie et la liberté ! Voyez encore la complainte du même prophète sur la ruine de Tyr (*ch.* XXVI *et suiv.*), et sa prophétie sur l'Égypte (*ch.* XXXII), où se trouve cette gigantesque image : « Les astres du ciel s'attristeront sur toi. » Chacun sait l'impression que fit un jour sur La Fontaine le sublime cantique d'Habacuc. Osée, Joël, Michée, étincellent de beautés vraiment poétiques. Les trois chapitres de Nahum sont plus éclatants de poésie que tous les combats d'Homère. Le célèbre Storne était si pénétré de la beauté et de la sublimité des divines écritures qu'il défiait les plus grands orateurs de l'antiquité de rien produire de semblable. Qui a lu la description du cheval dans Job et ne s'est pas senti transporté d'admiration ? La poésie profane est obligée de céder la palme dans le genre même où elle a le plus excellé, je veux dire la *description* : « Est-ce toi qui as donné la force au cheval, qui as hérissé son cou d'une crinière mouvante ? Le feras-tu bondir comme une sauterelle ? Ses naseaux soufflent la terreur. Il creuse du pied la terre, il s'élance avec orgueil, il court au-devant des armes, il se rit de la peur, il affronte le glaive ; les flèches sifflent autour de lui ; la flamme des lances et des dards le frappe de ses éclairs. Il bouillonne, il frémit, il dévore la terre. A-t-il entendu la trompette ? il dit : allons ! et de loin il respire le combat, la voix tonnante des chefs et le fracas des armes (*Job*, chap. XXXIX). » Aussi, le fameux Sylvain Maréchal, qui faisait profession publique d'athéisme, disait-il : « Dans le livre de Job, Dieu parle en Dieu, Est-il rien dans Homère ou dans Ossian de comparable à la peinture du 39e chapitre ? » (*Pour et contre la Bible.* — *v.* dans le même chapitre et les deux suivants la peinture du cerf, de l'onagre, de l'autruche, de l'aigle et du léviathan). — Mais le livre des livres, selon M. de Maistre, le livre par excellence, et qui n'a point de rival, c'est celui des *Psaumes*. On prononce quelquefois le nom de Pindare à côté de celui du roi-prophète, mais le dernier a bravé les temps et l'espace : aujourd'hui, ses poésies sont encore aussi vivantes, aussi fraîches, aussi pleines d'enthousiasme que lorsqu'il les chantait lui-même sur la harpe au pied de l'arche sainte, tandis que le génie du lyrique grec est maintenant presque aussi muet que sa lyre, tant ses odes sont devenues inintelligibles : « Les cieux racontent la gloire de l'Éternel, et le firmament publie les œuvres de ses mains ; le jour les dit au jour, et la nuit les redit à la nuit. » Est-il un début pindarique aussi plein de majesté ? « J'ai vu l'impie ; il était colossal ; il égalait en grandeur les cèdres du Liban ; je n'ai fait que passer, et déjà il n'était plus. » Rousseau a imité le premier de ces passages, et Racine le second ; mais tous deux, de l'avis des connaisseurs, sont restés au-dessous de l'original. Le chantre de Thèbes se serait avoué vaincu, s'il avait lu le psaume 49e, qui commence par ces mots : « Le Dieu des dieux, le Seigneur a parlé ; il a appelé la terre, et sa voix s'est fait

entendre du couchant à l'aurore, etc. » Plus on lit les Psaumes, plus on y trouve d'inspiration, plus on admire leur auteur. — « Tantôt il se laisse pénétrer par l'idée de la présence de Dieu, et les expressions les plus magnifiques se présentent à son esprit (*Ps.* CXXXVIII, v. 7, 9, 10); tantôt il jette les yeux sur la nature, et ses transports nous apprennent de quelle manière nous devons la contempler (*Ps.* XCI, v. 5, 6, 7); s'il descend aux phénomènes particuliers, quelle abondance d'images! quelle richesse d'expressions! voyez avec quelle vigueur et quelle grâce il exprime les noces de la terre et de l'élément humide (*Ps.* LXIV, v. 10, 11, 12, 13, 14). Mais c'est dans un ordre plus élevé qu'il faut l'entendre exprimer les merveilles de ce culte intérieur, qui ne pouvait, de son temps, être aperçu que par l'inspiration. L'amour divin qui l'embrase prend chez lui un caractère prophétique; il devance les siècles, et déjà il appartient à la loi de grâce. ..... Il est inépuisable lorsqu'il exalte la douceur et l'excellence de la loi divine.... Quelquefois, le sentiment qui l'oppresse intercepte sa respiration. Un verbe qui s'avançait pour exprimer la pensée du prophète s'arrête sur ses lèvres, et retombe sur son cœur; mais la piété le comprend lorsqu'il s'écrie: « Tes autels, ô Dieu des esprits! ô mon Dieu et mon roi! *Altaria tua*, *Domine virtutum*, *rex meus et Deus meus* (Ps. LXXXIII, v. 4) »..... Il est exaucé, parce qu'il n'a chanté que l'Éternel. Ses chants participent de l'éternité. Les accents enflammés confiés aux cordes de sa lyre divine retentissent encore après 30 siècles dans toutes les parties de l'univers... On chante les Psaumes à Rome, à Genève, à Madrid, à Londres, à Québec, à Moscou, à Pékin, à Botany-Bay; on les murmure au Japon (*Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. II, p. 56). » — Longin ne trouvait rien de plus sublime que ces paroles de la Genèse: « Que la lumière soit, et la lumière fut, *hi aor vaihi aor.* » Le roi-prophète n'est pas moins sublime quand il dit: « Il a voulu et tout a été créé; il a dit, et tout a été fait (l'hébreu est encore plus concis). » Ici, la copie est digne de l'original. Qu'il est grand le Dieu de la Bible, le Dieu de Moïse, de David et des prophètes! Il commande à la mer de se taire, et la mer se tait; il lui donne un grain de sable pour limite, et elle respecte cette barrière; il pose dans le vide les fondements du monde, et assied la terre sur ses bases invisibles; les montagnes s'affaissent sous les pas de son éternité; il parle aux étoiles et les étoiles répondent: *Nous voici;* les nations ne sont devant lui que comme quelques grains de poussière, l'univers qu'un pavillon qu'on élève aujourd'hui et qu'on enlèvera demain (v. *Job*, XXXVIII, et *Isaïe*, XL). « Il a déployé les cieux, ainsi qu'une tente. » Vient-il à s'irriter: « Il les roule comme un livre, et toute l'armée du ciel (les astres) tombe comme la feuille de la vigne et du figuier (*Job*, III, 20). » Il faut l'avouer, Homère est pâle auprès de ces grandes images, et son Jupiter n'est plus qu'un pantin ridicule à la longue chevelure et aux sourcils gigantesques. —Quant aux beautés littéraires du Nouveau-Testament, nous renvoyons au mot ÉVANGILE.—Telle est la Bible, si toutefois il est possible en si peu de pages d'en donner quelque idée. Elle avait traversé les âges, objet de la vénération de tous les fidèles, répandant partout la lumière et la vie, reconnue divine par les plus grands esprits, admirée par les plus beaux génies, lorsqu'au XVIIIe siècle, la fièvre de l'impiété s'étant emparé du monde savant, et l'ayant fait délirer de la manière la plus extravagante, les livres saints furent en butte aux plus rudes attaques dans la guerre à mort que la philosophie avait déclarée à la religion. Voltaire surtout se signala dans ces tristes combats; mais, comme le serpent d'Ésope, aux prises avec la lime, l'hydre du philosophisme s'épuisa dans un stérile labeur, et les torrents de fiel qu'il a distillés sur la Bible n'ont prouvé de sa part qu'une mauvaise foi insigne et une incroyable méchanceté. Plusieurs apologistes prirent à la fois la défense des livres saints.

Voyez surtout Bergier, Bullet, Guénée, Duclos, Nonotte et Chais. — Aujourd'hui, c'est un fait reconnu par tous les bons esprits, qu'on n'a encore rien opposé de raisonnable aux divines écritures. A mesure que la science s'étend, s'éclaire et rectifie ses erreurs, elle devient moins hostile aux théories bibliques. En sorte que tout porte à espérer que la géologie, lorsqu'elle sera plus avancée, confirmera complètement les récits de Moïse, comme elle l'a déjà fait sur plusieurs points, et comme on les voit confirmés chaque jour par les recherches archéologiques et philologiques de tous les savants modernes (*v.* Genèse et Pentateuque). — Déjà nous avons cité dans le cours de cet article les témoignages de plusieurs écrivains illustres en faveur des livres saints. Peut-être le lecteur ne verra-t-il pas sans quelque intérêt d'autres personnages non moins fameux par leur génie ou leur science, leur impiété ou leur position sociale, rendre aussi un éclatant hommage à la beauté et à la sublimité de ces livres divins. — Sir William Jones, président de la fameuse société asiatique de Calcutta, l'un des plus savants hommes de l'époque, disait, il n'y a pas long-temps, en pleine assemblée : « J'ai lu avec beaucoup d'attention les saintes écritures, et je pense que ce livre, indépendamment de sa céleste origine, contient plus d'éloquence, plus de vérités historiques, plus de morale, plus de richesses poétiques, en un mot, plus de beautés de tous les genres qu'on n'en pourrait recueillir dans tous les livres ensemble, dans quelque langue, et dans quelque siècle qu'ils aient été composés ». (*Asiatik research.*, t. IV, éd. in-8°) ». — « Après tant de livres feuilletés, disait Pic de la Mirandol, je reviens à la Bible, convaincu que c'est le seul livre où se trouve la vraie sagesse avec la véritable éloquence. » — Robert, roi de Sicile, écrivait à Pétrarque : « J'estime plus la sainte Bible que ma couronne ; s'il fallait opter et quitter l'une pour l'autre, je n'hésiterais pas à abandonner mon diadème. » — « La Bible, telle que nous l'avons, a dit Boullanger, est tout ce qu'elle doit être et tout ce qu'elle peut être. Émanée de l'esprit saint, il faut qu'elle soit immuable comme lui, pour être à jamais, et comme par le passé, le premier monument de la religion, et le livre sacré de l'instruction des nations (Encyclopéd., *langue hébr.*). » — L'auteur du *Théisme*, philosophe du XVIIIe siècle, s'exprime ainsi : « Je m'étonne infiniment de la sublimité des livres sacrés, qui furent composés chez des peuples ignorants et abrutis. Je pourrais citer ici quantité de passages de la Bible, et je ferais voir que nul peuple, et même nulle secte de philosophes, n'a parlé de Dieu avec autant de grandeur et de vérité que les Juifs. Je m'en tiendrai au psaume CIII, *Benedic*, *anima mea*, *Domino*, etc., monument précieux, que la Grèce la plus savante n'aurait pas désavoué. » — Nous ne pouvons résister au plaisir de citer, en finissant ce passage si beau du plus éloquent écrivain de ce siècle : « Que de préceptes admirables, que d'instructions profondes, que de vérités inaccessibles à notre faible esprit, nous sont révélés dans l'Écriture ! Ce n'est pas l'homme qui converse avec l'homme, qui se fatigue pour l'éclairer ; c'est Dieu, qui, d'un seul mot, illumine son intelligence et remue son cœur. Il jette en quelque sorte à pleines mains, dans le style des prophètes, les merveilles de sa pensée, comme les mondes dans l'espace ; et sa parole, élevée à une hauteur infinie au-dessus du langage humain, a un tel caractère de magnificence et d'empire, qu'on n'est point étonné que le néant lui ait obéi (*Essai sur l'indiff.*, t. III, ch. XXXI). » — (*v.*, pour plus de détails, les articles qui traitent de chacun des livres en particulier). J. Barthélemy.

ÉCRITURES. Ce terme s'est pris, en droit, dans différentes acceptions. Comme les *écritures du palais*, c. à-d. les expéditions *grossoyées* au greffe sur papier timbré ont toujours été une source de revenus importants, on identifiait autrefois les greffes avec les écritures qui en formaient le produit, et les anciennes

ordonnances emploient le mot *écritures* pour signifier le *greffe* lui-même : c'est ainsi que quelques-unes de ces ordonnances déclarent que les écritures des divers bailliages ou prévôtés seront mises en adjudication pour être données au dernier enchérisseur, à qui l'on délivrait la charge de greffier (*v.* Greffe).—Les *écritures de procureur*, qui constituaient la procédure d'instance, étaient faites à l'image des écritures du greffe ; c'étaient les pièces d'instruction dressées pour donner aux juges l'explication des faits de la cause et des moyens employés par les parties; on distingua néanmoins les *écritures de procureurs* des *écritures d'avocats*, après que de nombreux abus eurent motivé la disposition de l'ordonnance de 1667, qui prescrivait que dorénavant toutes les *écritures* seraient signées par un avocat inscrit au tableau. De là des altercations sans nombre qu'il fallut régler, et on décida que les écritures d'avocats comprendraient tous les actes de discussion, tels que les *griefs*, *causes d'appel*, *moyens de requête civile*, *réponses*, *contredits*, *salvations*, *avertissements*; que les écritures de procureurs comprendraient les inventaires, causes d'opposition, productions nouvelles, comptes, brefs états, et déclaration de dommages-intérêts ; et pour contenter tout le monde, sauf les plaideurs, on admit la concurrence entre les procureurs et les avocats pour les *débats*, *soutènements*, *moyens de faux*, *moyens de nullité*, *reproches et conclusions civiles*. Aujourd'hui, les avoués seuls ont le droit de faire des écritures ; il est interdit aux avocats de signer les requêtes ou conclusions, qui doivent passer en taxe. — Les écritures constituent aussi les *actes*, et se divisent comme les contrats en *écritures authentiques* et *publiques*, et en *écritures privées*. L'*écriture authentique* est celle qui est émanée d'un fonctionnaire public revêtu d'un caractère officiel ; elle fait pleine foi jusqu'à inscription de faux. L'*écriture privée* émanée d'un simple particulier ne fait par elle-même aucune foi : il est nécessaire qu'elle soit avouée par la partie à laquelle on l'oppose, ou vérifiée par justice ; ce n'est qu'après l'aveu ou la vérification qu'elle acquiert la même autorité que l'écriture authentique, et qu'elle emporte obligation irrévocable. Aussi, toutes les fois qu'il s'agit de l'exécution d'un acte sous seing privé, le premier point à établir, c'est la reconnaissance de l'écriture, et spécialement de la signature qui donne la vie au contrat. Si l'écriture est méconnue, il faut d'abord procéder à la vérification, soit par titre, soit par témoins, soit en rapprochant des *pièces de comparaison*. Il faut alors s'en remettre à la décision des experts vérificateurs d'écritures assermentés près les tribunaux, qui sont chargés de faire leur rapport sur les pièces de comparaison, sauf aux juges à apprécier eux-mêmes, d'après leur conscience, les éléments et les conclusions du rapport : car nous n'admettons plus que ces procès-verbaux puissent faire preuve complète ; ils ne servent jamais que d'éléments de conviction. — Toute personne à qui l'on oppose un écrit que l'on prétend émaner d'elle est tenue de l'avouer ou de le méconnaître formellement; mais il n'en est pas de même de son héritier, qui peut se borner à déclarer qu'il ignore si la pièce est ou non émanée de son auteur. On suppose que dans cette déclaration il peut être de bonne foi ; mais il n'en saurait être ainsi de celui qui dénie sa propre écriture, et lorsqu'il est reconnu que la dénégation était mensongère, il est constitué en état flagrant de mauvaise foi ; aussi doit-il être condamné, comme coupable d'un véritable délit, en une amende envers le domaine, outre les dommages-intérêts qu'il doit être tenu de payer à son adversaire ; sa mauvaise foi peut être en outre punie par l'application de la contrainte par corps, que les juges sont libres de prononcer comme moyen accessoire d'exécution. Du reste, il importe de remarquer que la nature des pièces de comparaison qui peuvent entrainer un pareil résultat est rigoureusement déterminée par la loi ; le juge ne peut admettre que les signatures

apposées aux actes par-devant notaires, ou celles apposées aux actes judiciaires, en présence du juge et du greffier, ou enfin les pièces écrites et signées par celui dont il s'agit de comparer l'écriture, en qualité de juge, greffier, notaire, avoué, huissier, ou comme faisant, à tout autre titre, fonction de personne publique; il ne peut admettre encore que les écritures et signatures privées, reconnues par celui à qui est attribuée la pièce à vérifier, mais non celles déniées ou non reconnues par lui, encore qu'elles eussent été précédemment vérifiées et reconnues être de lui. — En droit commercial, les écritures constituent les LIVRES DE COMMERCE (*v.*), qui font foi de la vérité des opérations lorsqu'ils ont été tenus conformément à la loi. Sous ce rapport, un négociant ne saurait veiller trop attentivement à la régularité de ses écritures; il faut qu'elles soient toujours tenues au courant, jour par jour; c'est ce que l'on appelle *passer les écritures*, les *tenir à jour* (*v.* COMMERCE). TEULET, a.

ÉCRIVAIN, MAITRE ÉCRIVAIN, ÉCRIVAIN PUBLIC. Il ne s'agit pas ici des grands écrivains dont s'honore la France, ni des méchants écrivains qui lui font peu d'honneur (*v.* ci-après); mais de ceux qui enseignent à tailler la plume, à faire le trait à main levée, et à former la *ronde*, la *bâtarde*, l'*expédiée*, la *coulée* et l'*anglaise*; il s'agit des *maîtres à écrire*, et non des *maîtres en l'art d'écrire*. Il y a entre eux quelque différence. La plupart des savants, des gens de lettres, comme les nobles et les jolies femmes, semblent se piquer de mal former leurs lettres, d'avoir une mauvaise écriture; et parce que le talent de la calligraphie, le mérite d'être bon copiste, bon scribe, bon expéditionnaire, est un brevet de stagnation dans les bureaux, on s'imagine qu'un grand génie doit être un mauvais écrivain. Cependant l'écriture de Corneille, de Racine, de Voltaire, de J.-J. Rousseau, de Molière même (à en juger par sa signature), était fort nette et fort lisible : ils étaient écrivains dans toutes les acceptions du mot. Mais s'ensuit-il de là que les Rolland, les Rossignol, les Carstairs, et leurs imitateurs passés et présents dans l'art de tracer correctement et symétriquement des lettres et des mots, aient été ou soient capables d'écrire le *Cid*, *Phèdre*, *Alzire* et *Tartufe*? Non, sans doute, car ils ont de trop ridicules prétentions dans la prééminence de l'art qu'ils professent pour y voir autre chose que des *pleins* et des *déliés*, pour s'imaginer qu'on puisse en tirer un plus noble parti. Et comment les maîtres écrivains n'auraient-ils pas ces prétentions? Leur communauté à Paris ne fut-elle pas, en janvier 1779, érigée en *bureau académique*, présidé par le lieutenant-général de police, et composé de 24 membres, 24 agrégés, 24 associés écrivains et graveurs, et d'un nombre indéterminé de correspondants? Ce bureau ne s'assemblait-il pas quatre fois par mois à la Bibliothèque royale pour traiter de la perfection des écritures, du déchiffrement des anciennes écritures, des calculs relatifs au commerce, à la banque et à la finance, de la vérification des écritures, et enfin de la grammaire française sous le rapport de l'orthographe? Les maîtres écrivains n'avaient-ils pas seuls le droit de procéder en justice (comme leurs agrégés extra-judiciairement) à la vérification des écritures, comptes et calculs contestés? Ne dépendait-il pas d'eux de faire condamner un innocent aux galères, et prononcer l'acquittement d'un faussaire? Comment des hommes si habiles, si considérés, si nécessaires, ne se seraient-ils pas crus au moins les égaux, les confrères de tant d'autres, qui n'ont pour tout mérite que le titre d'académicien? Il est vrai que l'*Encyclopédie* n'avait point foi à l'infaillibilité des experts-écrivains, et taxait leur vérification de science conjecturale. En effet, leur expérience et leur loupe ont été souvent en défaut, et leurs graves déclarations plus d'une fois tournées en ridicule, notamment dans le fameux procès du maréchal de Richelieu et de Mme de Saint-Vincent, et dans une affaire récente, où ils attribuaient à une jeune personne les let-

anonymes écrites et avouées par l'homme qui avait voulu la déshonorer. — Le bureau académique, supprimé depuis la révolution, n'a pas été rétabli. L'école des chartes (*v.*) l'a remplacé à la Bibliothèque royale, sous le rapport des vieilles écritures; mais il y a toujours des experts-écrivains attachés aux divers ministères, surtout à celui des finances et à la cour des comptes, et appelés en témoignage devant les cours d'assises : ce sont les *cordons bleus* du corps des écrivains. — Avant la découverte de l'imprimerie, le métier d'écrivain était un état lucratif en France, en Europe. Tout s'écrivait, tout se copiait à la main, depuis la Bible et les beaux psautiers ornés de vignettes et de miniatures, jusqu'aux *factums*, aux romans, et aux poésies licencieuses. Les temps sont bien changés pour les écrivains. Les mieux avantagés donnent chez eux et en ville des leçons et des cours d'écriture, d'arithmétique, de tenue des livres, de changes étrangers. Mais il s'en faut bien qu'on les paie aussi cher que les maîtres de musique et de danse : 6 francs par mois, c'est le taux ordinaire, et l'on donne souvent davantage à ceux-ci pour chaque leçon : il faut bien que cela soit ainsi dans un pays où l'agréable passe avant l'utile. Pourquoi donc aussi les maîtres écrivains sont-ils si ennuyeux, ainsi que l'art qu'ils enseignent?—Quant aux écrivains publics, il n'y en a que dans les grandes villes. La plupart sont des marchands ruinés, des comédiens invalides, des auteurs sans talents ou sans conduite, et des commis réformés. Leur bazar à Paris était jadis autour du charnier ou cimetière des Innocents, d'où leur était venu le nom d'*écrivains des charniers*. Là, placés dans leur petite échoppe comme dans un confessionnal, ils écoutaient discrètement les confidences des servantes et des grisettes, et leur vendaient, pour cinq ou six sous, leur papier, leur encre, leur temps et leur style. Ces correspondances amoureuses forment encore, avec les lettres de bonne année et de bonnes fêtes, la principale ressource de la plupart des écrivains publics dont les échoppes sont aujourd'hui disséminées dans Paris. Les plus habiles, quoiqu'ils ne soient pas toujours très forts sur l'orthographe et la syntaxe, rédigent les placets, les pétitions de toute espèce, dont les solliciteurs illettrés accablent le roi, les ministres et les chambres. A la suite d'une révolution, au commencement d'un nouveau règne, au début d'un ministère, les écrivains publics sont accablés de besogne. A la cour et dans les bureaux, on ne voit que leur écriture. Les demandes qu'ils ont rédigées, les mémoires qu'ils ont copiés, ne restent pas tous sans réponse ou sans résultats; mais la correspondance devient moins active lorsque tout a repris son assiette et son train habituel. Néanmoins, le nombre des solliciteurs augmente chaque jour parce que les moyens d'existence ne répondent pas à l'accroissement de la population. Ce surcroît de travail et de bénéfice dédommage un peu les écrivains publics du tort que leur a causé la lithographie en leur enlevant une grande partie des copies de lettres de mariage et de décès, les circulaires, les billets d'invitation qu'elle multiplie plus promptement et à plus bas prix que ne le feraient les écrivains publics. Il est probable que l'imprimerie et la lithographie froisseront aussi les intérêts de cette foule d'écrivains continuellement occupés en Turquie et dans les pays musulmans à répandre les copies du Coran, des fetwas du moufty, des firmans du grand-seigneur, et des ouvrages en tout genre. Déjà des imprimeries sont établies à Constantinople, à Smyrne, au Caire, à Alexandrie, etc. Si la presse fait des progrès en Orient, nous verrons peut-être encore une fois la barbarie revenir parmi nous, et les lumières remonter vers leur source primitive. — Le mot ÉCRIVAIN, comme celui d'ÉCRITURE (*v.*) est dérivé du verbe latin *scribere*, écrire, dont les Italiens ont fait également leur *scrittore* et leur *scrivano*, et les Espagnols leur *escribiente* et leur *escribano*, qui ont tous les quatre la même signification que notre mot français. H. AUDIFFRET.

ÉCRIVAIN, synonyme d'AUTEUR. « Ces deux mots, dit d'Alembert, s'appliquent aux gens de lettres qui donnent au public des ouvrages de leur composition. Le premier ne se dit que de ceux qui ont donné des ouvrages de belles lettres, ou du moins il ne se dit que par rapport au style. Le second s'applique à tout genre d'écrire indifféremment ; il a plus de rapport au fond de l'ouvrage qu'à ses formes ; de plus, il peut se joindre par la particule *de* aux noms des ouvrages : Racine et Voltaire sont d'excellents *écrivains* : Descartes et Newton sont des *auteurs* célèbres : l'auteur de la *Recherche de la vérité* est un *écrivain* du premier ordre. » Cette distiuction si bien établie par d'Alembert est incontestable ; et Boileau l'avait pressentie quand il dit :

Sans la langue, en un mot, l'*auteur* le plus divin
Est toujours, quoi qu'il fasse, un *méchant écrivain*.

Que d'*auteurs* justement célèbres ne peuvent prétendre à la qualité d'*écrivain* ! D'un autre côté, que d'*écrivains* justement admirés ont manqué de cette force de conception qui enfante les grandes pensées littéraires ! C'est surtout dans les œuvres dramatiques du second ordre qu'on peut être un *auteur* fécond, babile, ingénieux, sans se douter de l'art d'écrire ; témoin Sedaine, témoin tel faiseur de vaudevilles justement applaudis, dont les manuscrits, si l'on pouvait les tirer du carton des directeurs, apparaîtraient chargés de fautes d'ortographe ! « Je marquerai le jugement qu'il faisait de Cicéron et de Tite-Live, et des autres plus célèbres *écrivains* de l'ancienne Rome (Bayle). » « Il est bon, dit Saint-Évremond, de porter un salutaire effroi parmi les *méchants écrivains*, afin de les tenir dans le respect et dans le repos. » — « Cet auteur (Horace) ne veut pas qu'un *écrivain* s'opiniâtre contre l'incapacité de son esprit ou contre la faiblesse de sa matière. » (La Fontaine). C'est encore dans notre fabuliste, toujours si précieux à étudier pour la philologie, qu'on trouve ce trait, où les mots *auteur* et *écrivain* se trouvent l'un et l'autre dans leur sens le plus général :

La coquette et l'*auteur* sont faits de même sorte.
Malheur à l'*écrivain nouveau* !
Le moins de gens qu'on peut à l'entour du gâteau.

De quels traits Boileau n'a-t-il pas flétri les *mauvais écrivains* de son temps, tant en masse qu'individuellement !

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent,
Qu'*écrivain* du commun, et poëte vulgaire.
. . . .
Un fou du moins fait rire, et peut nous égayer ;
Mais un froid *écrivain* ne sait rien qu'ennuyer.

Labarpe a dit : « Il n'y a que nos bons *écrivains* à qui l'usage du mot propre soit familier. Sans doute il n'y a point d'*écrivain* qui ne fasse quelques fautes de langage, et celui même qui se mettrait dans la tête de n'en jamais faire y perdrait beaucoup plus de temps que n'en mérite un si minutieux travail. » — Bayle a observé qu'on a prêté aux *écrivains* anciens bien des choses à quoi ils n'avaient jamais pensé. Ce grand critique flétrit dans plusieurs endroits de ses ouvrages le défaut trop ordinaire de ces *écrivains* qui s'accommodent du bien d'autrui sans nommer leur bienfaiteur. » Il ne blâme pas moins ces autres *écrivains*, qui censurent les auteurs qu'ils ont pillés. A ceux-là s'applique ce vers si connu :

Ah ! doit-on hériter de ceux qu'on assassine!

Ailleurs, il signale le manége de bien des écrivains, qui, en citant un auteur, ont le défaut de lui faire dire ce qu'ils prétendent qu'il devait dire. Il parle encore de ces *écrivains* qui, répétant cent fois, *de main en main*, la même erreur historique, la transmettent à la postérité avec force de chose jugée. Bayle n'est pas plus indulgent pour le ridicule des *auteurs* qui affectent de ne point nommer ceux dont ils allèguent les passages. « Cela est fort commode, dit-il, pour un *écrivain* qui a de la vanité : car ces termes vagues, *j'ai lu quelque part, un certain auteur rapporte, etc.*, donnent une idée avantageuse : on s'imagine que celui qui parle de la sorte ne le ferait point s'il s'agissait d'un ouvrage connu des autres savants. On croit donc qu'il a trouvé ce trésor dans un manuscrit très

rare. » Ce que Bayle attribue ici à la vanité de Balzac, ailleurs il l'adresse à la négligence des *écrivains* qui, sur la citation vague du titre d'un énorme in-folio, se dispensent d'indiquer l'endroit. S'élevant dans un autre endroit contre les érivains trop féconds, il dit : « Le nombre des excellents *écrivains* serait moins petit qu'il n'est, si ceux qui acquièrent enfin le talent de bien écrire pouvaient se résoudre à ne publier quelque chose que tous les quatre ans; mais ils abusent de leur facilité qu'ils ont acquise, et de leur réputation; ils entassent tome sur tome, il se dispensent de la peine de retoucher et de bien limer, et ne font rien qui vaille ou qui approche du mérite de leurs premiers écrits. » Les *écrivains* passionnés ne trouvent pas plus grâce devant l'universel critique : « un tel écrivain n'est guère capable, dit il, de songer à l'avenir : il ne songe qu'au présent, il ne considère pas que les temps peuvent changer, et que la doctrine qui s'accorde aujourd'hui avec l'intérêt de notre cause sera un jour favorable à nos ennemis. » Bayle fait la même remarque au sujet de quelques écrits polémiques que les Français et les Espagnols publièrent sur les intérêts rivaux des deux puissances. « Les uns et les autres de ces *écrivains*, dit-il, les Espagnols d'un côté avec leur plaintes contre les ligues de la France (avec le pape), les Français de l'autre avec leurs apologies, songeaient peu à l'avenir, et qu'avant la fin du siècle les preuves seraient changées en objections de part et d'autre. » On ne saurait noter combien de fois Bayle s'élève contre la partialité des *écrivains* de diverses religions et de différents partis, et contre les invectives et l'animosité que la passion leur inspire. Il s'égaie ailleurs sur les *écrivains* qui « sont quelquefois bien aises que leurs ouvrages paraissent dans l'index ou fâchent les inquisiteurs. C'est bien souvent une preuve qu'un livre est bon. » On voit ainsi que l'auteur du *Dictionnaire critique* a considéré le caractère des *écrivains* sous toutes ses faces.—Il me reste à parler des *écrivains mercenaires*, qui depuis le règne de Louis XIII ont toujours été trop nombreux en France. Dulaure rappele que Richelieu « prit à ses gages des *écrivains* qu'il chargeait de prôner ses opérations politiques et sa personne. « Le grand Corneille lui-même fut un instant du nombre de ces prôneurs. Sous Louis XIV et sous Louis XV, presque tous les *écrivains* qui s'exerçaient sur la politique du jour gardaient l'anonyme. Le gouvernement, comme il arrive toujours, n'avait guère pour lui que des *écrivains salariés*. Dans les *Lettres persannes*, Montesquieu a flétri une certaine classe *d'écrivains mercenaires* : ceux qui, comme l'historiographe Moreau, étaient payés pour faire mentir notre histoire nationale : « Hommes lâches, dit-il, qui abandonnent leur foi pour une médiocre pension, qui, à prendre leurs impostures en détail, ne les vendent pas seulement une obole; qui renversent la constitution de l'empire, diminuent les droits d'une puissance, augmentent ceux d'une autre, donnent aux princes, ôtent aux peuples, font revivre des droits surannés, flattent les passions qui sont en crédit de leur temps, et les vices qui sont sur le trône, imposent à la postérité d'autant plus indignement qu'elle a moins de moyens de détruire leur témoignage. » Ces vérités-là ne semblent-elles pas écrites d'aujourd'hui? — Au commencement de la révolution de 1789, des *écrivains* secrètement organisés et payés par la cour firent paraître une foule de pamphlets périodiques, ou non, pour déverser le ridicule sur le parti réformateur de la constituante. Telle était la destination du *Chant du Coq*, *journal à deux liards*, du *Journal de la Cour*, de l'*Ami du roi*, des *Actes des Apôtres*, etc. Le parti révolutionnaire, et surtout le parti d'Orléans, ne demeurèrent pas en reste à cet égard, et ils eurent aussi leurs *écrivains salariés*.—Sans attaquer la justesse de la synonymie entre *écrivain* et *auteur* établie par d'Alembert, on peut ajouter toutefois qu'on ne donnera guère le titre d'auteur à ces *écrivains* par métier qui sont aux gages de qui les paie. — *Écrivailleurs*, tel est le nom qu'ils méritent, et

que la critique ne leur épargne pas. Montaigne a flétri la démangeaison même innocente d'écrire : « Il y devroit, dit-il, avoir coerction des loix, contre les *escrivains* ineptes et inutiles, comme il y a contre les vagabonds et faineants. On banniroit des mains de notre peuple, et moy et cent autres. *L'escrivaillerie* semble estre quelqne symptosme d'un siècle desbordé. Quand escrivimes nous tant, que depuis que nous sommes en trouble ? Quand les Romains tant que lors de leur ruine ? »—« Si la crainte de la critique, dit l'abbéTrublet, ne détournait de la carrière des auteurs que des gens sans esprit et sans talent, ce serait un bien : cela bannirait l'*écrivaillerie*, comme dit Montaigne. Il est à remarquer qne le mot *écrivailler*, qui se trouve dans l'édition de 1718 du *Dictionnaire* de l'académie, a été banni de l'édition de 1740.—Entre l'*écrivain*, formant des lettres (*v.* l'art. ci-dessus), et l'*écrivain auteur*, se trouve un juste milieu ; c'est l'écrivain public (*ibidem*) qui de la même plume dont il dessine des déliés, des traits et des jambages, improvise pour la classe populaire des mémoires, des pétitions et des couplets de circonstance. On l'a dit avec raison, l'échoppe de l'*écrivain public* n'est pas seulement le *tombeau des secrets*, c'est encore le Bicêtre des éducations manquées et des littérateurs avortés ; mais, quelle que soit la misère de cet humble industriel, il n'en est pas moins dans l'ordre moral, bien au-dessus de l'*écrivain vendu*. Ch. Du Rozoir.

ÉCROU (du grec *scrobs*, fosse). Ce mot signifie, chez les mécaniciens, une vis creuse, ou, pour mieux dire, une vis taillée dans l'intérieur d'un cylindre. L'écrou s'appelle aussi *vis femelle*. — Le pas (*v.*) des filets de l'écrou doit être le même que celui de la vis qui doit entrer dedans. L'écrou est quelquefois mobile et quelquefois fixe. — On taille les écrous, soit en bois, soit en métal, au moyen d'une vis d'acier trempé, dont les filets sont le plus souvent coupants, et qu'on appelle *taraud* (*v.*).—Quand l'écrou est en métal, et qu'on veut lui donner beaucoup de régularité, on fait usage de plusieurs tarauds, qui vont en augmentant de grosseur à mesure que l'ouvrage avance (*v.* le mot Vis). T.

Ecrou ou Ecrous, exprime, en termes de droit et de législation, l'*acte d'emprisonnement*. Ce mot, fort ancien, avait dans son origine d'autres acceptions maintenant inusitées : 1° il s'appliquait à l'administration particulière des revenus de la maison du roi et des princes pour le *roole de la dépense journalière* ; 2° l'article 3, titre 1er, de la Coutume de Saint-Paul-sous-Artois appelle *écroue* la déclaration de *cotherie*, que le vassal était tenu de donner à chaque mutation de seigneur ; 3° les ordonnances (1497) de l'échiquier et l'édit de Louis XII, pour l'érection de la cour souveraine de Normandie, désignent par le mot *écroue* les écritures qui contiennent au long les faits et raisons des parties et de la matière. Ces ordonnances disent, en termes formels, « que les sergents bailleront leurs exploits par *écroue*. » 4° On appelait encore ainsi dans le XVIe siècle les *rooles* que les receveurs des tailles et amendes délivraient aux sergents pour contraindre les contribuables à payer (art. 14 de l'édit de François Ier, 1517). —L'étymologie de ce mot a été très controversée : Cujas et, d'après lui, d'autres savants jurisconsultes, la font dériver d'un mot grec qui signifie *renvoyer*, *mettre dehors* ; « car, dit Nicot, par l'*escroue* financière, on met hors de la recepte celui sur lequel escroue est faite, et le descharge d'autant de somme qui est issue de sa dite recepte, comme le geolier, par l'issue du prisonnier qu'il avait reçu en sa garde, est deschargé dudit prisonnier. »— D'autres font dériver ce mot de *scriptura*, écriture : cette étymologie est la plus vraisemblable.—On n'écrit plus *écroue*, mais *écrou*, substantif masculin : c'est l'acte par lequel l'huissier ou tout autre agent de l'autorité administrative militaire ou judiciaire constate la remise d'un prévenu ou condamné, ou pour autre cas de contrainte par corps, entre les mains du geolier.—*Ecrou-registre*. L'arrêt de réglement du parlement de Paris

de 1665 permit de nouveau l'exécution des édits et arrêts antérieurs, relativement à ce registre. Il ordonna, art. 7 : « Tous les seigneurs hauts justiciers seront tenus d'avoir des prisons au rez-de-chaussée en bon et suffisant état, ensemble un geolier pour la garde d'icelle, lequel sera tenu d'avoir un registre chiffré, au commencement et à la fin duquel sera fait mention du nombre des feuillets dont il sera composé, lequel registre sera paraphé dans tous les feuillets par le juge et le procureur fiscal, dans lequel seront écrits les écrous et recommandations, le tout ensuite l'un de l'autre ;... et à côté seront mises les décharges : c'est ce qu'on appelle *barrer les écrous*. » — L'ordonnance du mois d'août 1670, titre XIII, ajoute, art. 6, « que les feuillets seront séparés en deux colonnes pour les écrous et recommandations, et pour les élargissements et décharges, et sans laisser aucun blanc. » Art. 8. « Les écrous et recommandations feront mention des arrêts, jugements et autres actes en vertu desquels ils seront faits, du nom, surnom et qualités du prisonnier, de ceux de la partie qui les aura fait faire. » Ces dernières formalités devaient être observées, même dans les prisons d'état. Je citerai à cet égard celui de Voltaire, lors de son premier emprisonnement à la Bastille. Il porte son nom de famille : il ne prit celui de Voltaire que lors de la représentation de sa première tragédie (*OEdipe*, novembre 1718) : « 17 mai 1717. François-Marie Arouet, âgé de vingt-deux ans, originaire de Paris, fils du sieur Arouet, payeur de la chambre des comptes, mis à la Bastille le 17 mai 1717, pour avoir composé des pièces de poésie en vers insolents contre M. le régent et Mme la duchesse de Berri, entre autres une pièce qui a pour inscription *Puero regnante*. » Il avait déjà été exilé l'année précédente à Tulle pour les fameux *J'ai vu*. Le second écrou, du 28 mars 1726, le désigne sous le nom de Voltaire. — Avant de barrer l'écrou d'un prisonnier d'état mis en liberté, on exigeait qu'il écrivît et signât une déclaration ainsi conçue : « Je..... étant en liberté, promets, conformément aux ordres du roi, de ne parler à qui que ce soit, d'aucune manière que ce puisse être, des prisonniers ni autre chose concernant le château de la Bastille qui aurait pu parvenir à ma connaissance. Je reconnais de plus que l'on m'a rendu l'or, l'argent, papiers, etc., que j'ai apportés ou fait apporter..... etc. ; en foi de quoi j'ai signé le présent, etc. » — Le lieutenant-général de police de Paris et les gouverneurs des prisons d'état étaient formellement autorisés à inscrire sur les registres d'écrou les prisonniers sous un autre nom que le leur. Ainsi, Latude fut successivement inscrit sur les registres de la Bastille, de Vincennes, de Bicêtre, sous les noms de *Dauri*, de *Jedor*. Je pourrais citer le Prévôt de Beaumont et d'autres. Les instructions données au nom du roi pour l'administration intérieure portaient qu'en cas de décès « le magistrat (le lieutenant de police) ordonnait la sépulture du prisonnier défunt et sous quel nom il devait être inhumé. » — La loi de germinal an VI a prescrit pour l'*écrou des prisonniers pour dettes* des formalités spéciales, qui doivent être observées à peine de nullité: l'omission ou l'irrégularité d'une seule de ces formalités entraîne de plein droit la nullité de l'écrou et de toutes les recommandations (*v.* les articles Contrainte par corps et Emprisonnement).

Ecrouer, c'est inscrire sur le registre d'écrou les nom, prénoms, profession, âge. etc., du prisonnier que l'on met entre les mains du geolier.

Dufey (de l'Yonne).

ÉCROUELLES. Cette maladie a été désignée sous un grand nombre de noms, dont les plus usités sont les suivants : *affection scrofuleuse*, *scrofules*, en latin *scrofula*, dérivé de *scrofa*, truie, sans doute parce que les porcs sont assez souvent atteints d'engorgements glanduleux qui ont de l'analogie avec ceux des individus attaqués d'écrouelles; de *maladie strumeuse* (struma), dérivé de *struo*, j'entasse, à cause de l'agglomération des engorgements des ganglions lymphatiques chez les écrouelleux. On a

encore nommé cette affection *humeurs froides*, *tumeurs froides*, *engorgements blancs*, *inflammation lymphatique*, etc., dénomiuations plus ou moins incapables de donner une idée exacte de la maladie. Nous pensons, avec M. Broussais, que les écrouelles peuvent être plus convenablement désignées sous le nom de *sub-inflammation écrouelleuse*, mot qui représente à l'esprit ce qui se passe dans cette maladie, et, pour ainsi dire, sa véritable nature : une accumulation de liquides blancs dans les parties qui en sont le siége, à la manière des inflammations chroniques.

Caractères auxquels se reconnaît la prédisposition aux écrouelles.

Comme il n'y a point de maladie écrouelleuse sans une constitution, une physionomie particulière de toute l'habitude du corps, nous commencerons d'abord par examiner en quoi consiste cette constitution, qui pourrait être regardée à la rigueur comme le premier degré de l'état pathologique appelé *écrouelles*. Cette constitution écrouelleuse, nommée aussi prédisposition, modifie si profondément l'économie des sujets qui en sont atteints que, tant qu'elle existe, elle imprime une manière d'être toute spéciale aux actes de la vie dans l'état de santé et dans les maladies qui surviennent. — La constitution ou prédisposition écrouelleuse est due à l'augmentation de l'action organique du système lymphatique et des autres tissus blancs, et à la faiblesse relative du système vasculaire rouge, dont le résultat nécessaire est une langueur de l'assimilation et de l'exhalation, et une véritable pléthore de fluides blancs. La prédominance du système lymphatique constituant la prédisposition ou constitution écrouelleuse, les maladies qui seront la suite de la surexcitation des vaisseaux blancs devront être des irritations, et non des maladies dues à la faiblesse. — Cette constitution est caractérisée par la blancheur, la finesse et la transparence de la peau, qui laisse voir au-dessous d'elle une grande quantité de veines bleuâtres; par un grand développement du tissu cellulaire sous-cutané et intermusculaire, gorgé de liquides blancs, qui environne les muscles de toutes parts, et efface leurs saillies. Ce grand développement du tissu cellulaire simule une espèce d'embonpoint; les chairs sont molles, peu élastiques; la face est pleine, arrondie, presque bouffie, et les joues, principalement les pommettes, sont souvent colorées, ce qui contraste très agréablement avec la peau du reste du visage, habituellement remarquable par une grande blancheur. Les yeux sont ordinairement largement ouverts, saillants, humides, avec les pupilles dilatées; ils sont bleus, gris ou bruns, etc., selon les pays où l'on examine les individus de la constitution écrouelleuse. Dans le nord de la France, en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, etc., ils sont plutôt bleus que de toute autre couleur, tandis que dans les pays méridionaux, et même à Paris, les individus écrouelleux ou disposés aux écrouelles présentent plus souvent des yeux bruns ou noirs que des yeux bleus. La même remarque peut s'appliquer à la couleur des cheveux blonds ou roux chez les sujets des pays brumeux, humides, froids, tandis que dans les contrées chaudes, ils sont châtains ou bruns plutôt que blonds. D'après les nombreux malades que j'ai occasion de voir tous les jours à mes consultations des hôpitaux, je me suis convaincu, contrairement aux opinions des auteurs qui ont écrit sur les écrouelles, que la couleur claire des yeux et des cheveux n'est point inhérente à la constitution scrofuleuse, mais aux individus de tels ou tels pays. La cause de l'erreur où sont tombés ces auteurs, en attribuant aux malades atteints d'écrouelles des yeux bleus et des cheveux blonds, vient bien évidemment de ce qu'ils out écrit sur cette maladie dans des pays où les habitants ont presque tous ces organes de la couleur qu'ils ont indiquée. La bouche est souvent grande, les lèvres grosses, surtout la supérieure; les dents sont courtes, blanches, mais s'écaillent, noircissent, s'en-

croûtent de tartre, se carient, et tombent de bonne heure; le nez, les paupières, les oreilles, sont gonflés, d'une teinte rosée, ou même rouge; la mâchoire inférieure et les pommettes sont larges; le cou est gros et court, et l'on sent des ganglions lymphatiques sur ses parties latérales et postérieures. La tête est, en général, grosse, large; les épaules sont un peu hautes; la poitrine est aplatie latéralement; le ventre est gros, etc. — Les enfants atteints de cette constitution sont le plus souvent doués de beaucoup d'esprit et d une grande sensibilité; ils sont gais, ont des réparties et des idées heureuses; mais, avec cette précocité d'esprit, ils sont nonchalants, fuient l'exercice, et ne peuvent supporter une application soutenue, ce qui les force à varier leurs occupations. — Ce que nous venons de dire pour les enfants disposés aux scrofules ou déjà scrofuleux s'applique bien plutôt aux enfants des classes riches ou aisées de la société, à ceux qui habitent les villes. Dans ces circonstances, ces enfants ont des distractions de tous les instants et des sensations variées qui exercent continuellement leurs facultés intellectuelles; tandis que les enfants des pauvres ouvriers, qui vivent dans des chambres étroites, encombrées, dans des vallées marécageuses, dans des gorges de montagnes, qui sont délaissés des journées entières pendant que leurs parents se livrent au dehors à leurs travaux, ces enfants, dis-je, sont loin de présenter l'aspect que nous avons assigné à ceux des personnes riches ou des habitants aisés des villes : ils sont pâles, bouffis, étiolés; leur peau est blafarde, sèche, écailleuse; ils paraissent dépourvus de sensibilité et d'intelligence, parce que leur cerveau n'est pas exercé, etc. — Tels sont les principaux caractères de la constitution écrouelleuse. De cette constitution au premier degré des écrouelles il n'y a qu'un pas : il suffit d'un séjour prolongé pendant quelques mois dans un endroit bas et humide, mal aéré, privé des rayons vivifiants du soleil et d'une vive lumière; d'une mauvaise alimentation, d'une maladie longue, pour développer l'état écrouelleux.

Symptômes.

Les premiers symptômes par lesquels cet état s'annonce sont ordinairement le gonflement de la lèvre supérieure, surtout vers son milieu; ce gonflement s'étend souvent jusqu'au nez et à la membrane pituitaire, qui devient alors le siége d'un catarrhe interminable; il en résulte une grande quantité d'un mucus âcre, altéré, qui irrite à son tour la lèvre supérieure, et y détermine de nombreuses gerçures. Après le gonflement de la lèvre supérieure et du nez, les irritations du bord des paupières et des conjonctives se manifestent: les yeux deviennent le siége d'ophtalmies qui durent souvent plusieurs années. Après les yeux, ce sont les oreilles et la peau environnante, qui deviennent rouges, gercées et suppurantes; le conduit auditif, souvent en même temps, est le siége d'un écoulement d'une odeur particulière. Le gonflement des ganglions lymphatiques extérieurs arrive le plus souvent après les irritations des parties suscitées, et débute le plus ordinairement par la tuméfaction de ceux du cou; souvent ces ganglions restent engorgés très long-temps avant de se résoudre ou de suppurer. — La maladie écrouelleuse existe quelquefois sans que les ganglions lymphatiques extérieurs soient engorgés; et il n'est donc pas vrai de dire que cette maladie débute toujours par le gonflement des glandes conglobées, particulièrement de celles du cou. Souvent aussi nous voyons des malades avoir des tumeurs glanduleuses au cou, sans pour cela qu'ils soient scrofuleux. Il faut une grande habitude, et avoir fait une étude particulière de ces sortes d'affections pour savoir reconnaître de prime-abord la véritable nature des gonflements des ganglions lymphatiques. Chez les enfants jeunes, les différents symptômes de la maladie scrofuleuse sont le plus souvent précédés ou accompagnés de l'engorgement des os longs et du ventre, etc. — Les écrouelles se développent à toutes

les époques de la vie, mais particulièrement lors des dentitions. — Cette maladie peut attaquer toutes les parties du corps, surtout les vaisseaux et ganglions lymphatiques, les tissus blancs, comme le périoste, la membrane et les lames médullaires, les ligaments, les fibro-cartilages, les tendons, les os eux-mêmes, etc., tissus qui présentent dans l'état de santé le moins d'énergie vitale. La disposition des différentes parties du corps pour contracter cette affection se trouve modifiée par l'âge : dans la première enfance, la lèvre supérieure, les ailes du nez, les yeux, les oreilles, les glandes du cou et celles du mésentère, la peau, les os, etc., sont atteints les premiers; dans la seconde enfance, ce sont les articulations, les têtes des os, les poumons, qui sont le plus souvent affectés. Dans l'adolescence, ce sont plutôt les poumons et les os spongieux qui en sont envahis; plus tard, les membranes muqueuses, la peau, l'utérus chez la femme, etc. — Les écrouelles peuvent attaquer successivement toutes les parties du corps, car les vaisseaux lymphatiques se rencontrent dans tous nos organes, alors il y a diathèse écrouelleuse. Les agents extérieurs, dans ce cas, produisent les écrouelles au lieu de produire d'autres maladies, comme dans la diathèse sanguine les maladies sont des inflammations, des hémorrhagies, etc.

Marche, progrès et terminaison du mal.

La marche des écrouelles est presque toujours lente; les gonflements des ganglions lymphatiques restent des mois, et même des années, dans un état stationnaire, sans causer la moindre douleur; mais, au bout d'un certain temps, il se développe un véritable travail inflammatoire de l'extérieur des tumeurs qui accélère leur terminaison par la suppuration; cette suppuration presque intarissable ne paraît pas en rapport avec le volume de la tumeur abcédée; et souvent, quand la plaie finit par se cicatriser, d'autres abcès se montrent dans les environs du premier, pour se terminer de la même manière, etc. Quelquefois, pendant plusieurs années de suite, les tumeurs glanduleuses extérieures commencent à se montrer durant l'automne, et restent stationnaires pendant l'hiver; mais, au commencement du printemps, on les voit prendre un développement subit, finir souvent par abcéder, fréquemment même, pendant l'été, par se cicatriser. — Cette marche des tumeurs écrouelleuses extérieures peut être expliquée de la manière suivante : pendant la mauvaise saison, la vie est, pour ainsi dire, concentrée à l'intérieur, les viscères semblent attirer vers eux une plus grande somme de forces vitales; ce sont alors les irritations intérieures qui tourmentent les malades, tandis que les gonflements des ganglions lymphatiques extérieurs restent stationnaires; mais, aussitôt que les rayons vivifiants du soleil du printemps viennent réchauffer la nature, la vie se porte vers la circonférence du corps, et l'on voit les glandes lymphatiques engourdies sortir de cette stupeur et s'accroître rapidement, des éruptions de différentes natures couvrir le corps par suite du même mouvement fluxionnaire, etc. — Lorsque les tumeurs écrouelleuses, au lieu de se terminer comme nous l'avons dit, s'étendent à l'intérieur, de proche en proche, à la suite des inflammations des membranes muqueuses ou des organes parenchymateux, tout le système lymphatique peut finir par être envahi; les malades alors tombent dans un véritable état de cachexie. — Il arrive quelquefois que les tumeurs scrofuleuses ne se ramollissent point; elles restent indolentes pendant de longues années, mais elles finissent par former des masses énormes qui compriment les vaisseaux et les nerfs, et dégénèrent bientôt en de véritables squirrhes. — La terminaison des écrouelles par la mort est toujours précédée de la désorganisation des ganglions intérieurs, de l'inflammation des principaux viscères, de la fièvre hectique, de gastro-entérite chronique, de diarrhée colliquative, qui empêche l'alimentation de pouvoir se faire, etc.

Pronostic.

Le pronostic des écrouelles n'est pas plus fâcheux que celui de beaucoup d'autres maladies; je veux dire que cette affection, traitée de bonne heure, peut se guérir complètement pendant une belle saison. Mais il faut soigneusement éviter les causes qui l'avaient produite, car il suffit que le malade guéri soit soumis pendant deux mois à l'influence de ces causes pour qu'il y ait une rechute. Le pronostic au contraire est très grave lorsque la maladie existe depuis long-temps, lorsque les malades sont pauvres, qu'ils se nourrissent de mauvais aliments, qu'ils habitent des lieux malsains, etc.

Causes.

Les causes qui développent la constitution écrouelleuse et les écrouelles sont nombreuses; mais les plus actives sont l'habitation dans des lieux bas et humides, dans des vallées marécageuses, dans les quartiers encombrés des grandes villes, où les rues sont tortueuses et étroites, constamment humides et boueuses, les maisons élevéea, et où les rayons vivifiants du soleil ne pénètrent presque jamais. Dans de pareils lieux, l'air est chargé d'émanations putrides, peu riche en oxygène; l'assimilation ne peut y être qu'imparfaite, et le sang, surchargé de lymphe, ne fournit aux organes que des matériaux sans consistance. Les poumons sont les premiers organes qui éprouvent l'action débilitante de l'air atmosphérique; aussi restent-ils au-dessous de leur développement normal, et l'imperfection de la coloration du sang et de la respiration entraine-t-elle bientôt le dépérissement de la santé, et rend-elle les jeunes sujets de plus en plus aptes au développement des écrouelles. La misère, la malpropreté, des vêtements trop légers, l'habitation dans des chambres où restent le jour et la nuit plusieurs individus, et qui servent d'atelier de travail, de cuisine; le froid, surtout le froid humide, sont encore des causes très actives des écrouelles. — On doit encore ranger parmi ces causes les mauvais aliments, surtout ceux qui sont d'une digestion difficile, et qui contiennent peu de parties nutritives, comme, par exemple, les salades, les fruits crûs, acerbes, les légumes; le pain mal préparé, la charcuterie, les viandes gâtées, les bouillies mal cuites, sont encore des causes qui agissent en fournissant un mauvais chyle. On doit placer au premier rang le lait d'une nourrice malsaine, malade, trop âgée, adonnée au libertinage, aux liqueurs spiritueuses, et surtout scrofuleuse. J'ai vu un grand nombre d'enfants issus de parents forts, bien constitués, qui sont devenus scrofuleux pour avoir été allaités par des nourrices malades ou écrouelleuses. Le lait a encore été rangé parmi les causes des écrouelles. Nous ne saurions admettre cette cause, en opposition manifeste avec les résultats de notre expérience.— Parmi les boissons, le vin et le cidre aigres, la bièrre mal fermentée, les eaux stagnantes, surtout celles qui contiennent peu d'air, des débris de végétaux, beaucoup de sels calcaires, etc. : ces boissons étant lourdes, irritantes, troublent la digestion, et produisent des désordres qui ruinent la constitution et la rendent promptement écrouellense. — L'on peut encore regarder comme cause des écrouelles l'excès de soins que les personnes riches prodiguent à leurs enfants, surtout quand ils sont chétifs : ces enfants sont bourrés d'aliments trop succulents pour leurs faibles organes; ils sont tenus renfermés dans des appartements bien clos, trop chauffés; on ne leur permet de sortir qu'en voiture, et par un beau temps; on craint de les exposer aux rayons du soleil, au froid, à la pluie, de manière que les trois quarts du temps ils manquent d'air libre, d'une vive lumière et d'exercice, choses si nécessaires pour développer leurs frêles organes. Nous avons encore vu augmenter l'influence pernicieuse de la réclusion qui leur était imposée par un travail intellectuel trop étendu. Comme ils sont, pour la plupart, doués d'heureuses dispositions, les parents veulent qu'ils compensent par une brillante éducation ce qui leur manque du côté du physique.

Traitement.

Dans le traitement des écrouelles, il faut d'abord commencer par éloigner les causes qui les ont développées, car sans cette sage précaution il est impossible d'obtenir une cure radicale. Ensuite, comme la maladie consiste dans la prédominance d'action et dans la trop grande irritabilité du système lymphatique et des autres tissus blancs, il faut agir sur le système sanguin pour lui rendre l'action qu'il a perdu. Mon expérience m'a prouvé que c'était en procédant ainsi que l'on pouvait établir le traitement de la maladie écrouelleuse sur des bases solides, et obtenir des résultats durables. — Il faut d'abord faire respirer aux malades un air pur, souvent renouvelé; les faire habiter, s'il est possible, à la campagne, dans des endroits élevés, secs; les faire coucher dans des chambres spacieuses, exposées au midi ou au levant, et sur des sommiers de feuilles de fougère, de noyer, de serpolet, de thym, etc. On leur prescrira tous les jours quelques heures d'exercice au grand air; ils seront vêtus avec des habits en étoffe de laine. Il faut aussi que leur nourriture soit succulente, et proportionnée à l'état et à la force de leurs organes digestifs : une nourriture exclusivement composée de viande noire, de consommés et de vin pur, irriterait bientôt leur estomac et leurs intestins; c'est pour éviter les irritations de ces organes que je conseille à mes malades un régime mixte, c.-à-d. composé de viandes noires, de consommés et de bon vin, pour le repas du milieu du jour; mais j'ai soin aux autres repas de conseiller des aliments d'une digestion plus facile, comme le bon lait, les bouillies à la fécule de pommes de terre, de riz, de sagou, etc.; les panades, les soupes aux herbes, le chocolat, les œufs frais, les viandes blanches, quelques légumes, et des fruits bien mûrs, etc. On devra toujours faire attention à l'état du canal intestinal, car il est trop important d'en éviter les irritations; le malaise des organes digestifs, prolongé pendant huit jours, suffirait pour détruire les bons effets obtenus par un traitement de plusieurs mois. — Il n'est pas de maladie pour laquelle on ait conseillé un aussi grand nombre de moyens médicinaux que pour l'affection écrouelleuse; mais, après avoir joui pendant quelque temps d'une vogue plus ou moins grande, ils ont tous fini par tomber en désuétude. Le sulfure noir de mercure, les sels de baryte, et même l'iode et ses composés à l'intérieur, dont on a fait un si grand bruit, sont ou seront bientôt placés à côté des formules compliquées de Faive, de Charmeton, de Lalouette, etc. J'ai administré tous ces agents pharmaceutiques, et notamment l'iode, sous toutes les formes et dans toutes les circonstances, mais presque toujours avec des succès négatifs, surtout lorsque la maladie durait depuis long-temps avec une certaine intensité. Le peu de succès que je retirais de ces médicaments m'a engagé à agir à l'extérieur au moyen de frictions et de bains : cette médication, aidée d'un régime approprié à l'intérieur, m'a presque toujours réussi au-delà de mes espérances. Je fais frictionner, matin et soir, les membres et l'épine du dos avec un morceau de flanelle imbibé de baume de Fioravanti, de suc alcoolique, de ciguë; avec une pommade composée d'axonge, de bromure de fer, d'extrait de ciguë ou de jusquiame, selon l'indication, etc. Toutes les semaines, je fais administrer à mes malades trois bains salés, froids pendant l'été, et très chauds pendant l'hiver. Lorsque les organes de la digestion sont en bon état, et que la maladie semble céder difficilement, j'ajoute aux moyens précités une tisane amère, mais de préférence l'infusion de houblon, à laquelle je fais ajouter du bicarbonate de soude ou de potasse, etc., etc. Depuis un an, nous avons retiré de très grands avantages de quelques composés de brôme. V. Duval.

ÉCROUIR, Écrouies, Écrouissement des métaux (technol.). Plusieurs métaux, et notamment le fer, le cuivre, le platine, l'argent, l'or, acquièrent par l'*écrouisse-*

ment, c.-à-d. *en les battant à froid*, un très grand degré de dureté. Sous le marteau, ils deviennent également plus raides, plus élastiques, plus durables; ils sont aussi par ce moyen moins sujets à se bossuer, et, par le rapprochement moléculaire que produit la percussion ils sont susceptibles d'un plus beau poli. Aussi n'y a-t-il point d'ouvriers intelligents en orfévrerie, en horlogerie, en instruments de mathématiques, qui n'écrouissent leurs ouvrages afin d'en augmenter la solidité et l'éclat.—Dans le travail des monnaies, on appelle ÉCROUIES les pièces ou *coins* qui n'ont pas encore reçu l'empreinte, et que l'on soumet à la pression énorme d'une machine ou moulin, pour leur faire subir ensuite l'opération du *recuit*, que nous allons expliquer plus bas.—Cette propriété intéressante des métaux écrouis n'est donc, comme on le voit, que le résultat d'une autre propriété, la malléabilité. Celle-ci forme un des attributs immédiats de leur ductilité. Elle donne à l'artisan la faculté de modeler le métal de cent façons diverses, en le soumettant à l'action de la filière, du laminoir ou du marteau, sans que ses parties perdent sensiblement de la force d'agrégation qui les tient unies; et l'on peut juger combien cette cohésion est énergique dans l'or et dans l'argent, deux métaux parfaitement malléables, en les voyant réduits en feuilles dont l'épaisseur n'excède pas pour l'or $\frac{1}{140000}$ de pouces, et $\frac{1}{170000}$ pour l'argent, par le procédé de l'écrouissement. Seulement, on interpose entre chaque feuille de métal une feuille de bodruche, dont la souplesse élastique s'oppose à l'effet immédiat du marteau, qui déchirerait la feuille métallique, trop mince pour résister à un choc si brusque. La dorure donne encore une preuve bien certaine de l'extrême ductilité de l'or; elle peut se réduire à une couche de l'épaisseur de $\frac{1}{10000000}$ de pouce. Tous les métaux sont loin de posséder la malléabilité à un si haut degré; beaucoup d'entre eux ne sauraient subir la moindre de ces épreuves, et lorsqu'on tente de les étendre à froid, ils se fendent et se gercent après un certain nombre de coups; car les moyens mécaniques employés pour tirer parti des métaux ductiles par l'écrouissement ont l'inconvénient de les rendre *aigres*, durs et cassants. Cet état des métaux écrouis se nomme aussi *écrouissement*; on a confondu ainsi la cause et l'effet dans un même terme.—Pour *décrouir* les métaux, ou les rendre à leur premier état, il suffit de les faire chauffer par degrés jusqu'à rougir, et de les laisser refroidir ensuite lentement, ce qui s'appelle les *recuire*. Par l'opération du *recuit*, ils reprennent toute leur douceur et leur ductilité.—Il est quelquefois aussi besoin de remédier à la trop grande ductilité d'un métal, qui, par cet inconvénient, peut céder au moindre choc, et perdre les formes qu'on lui a données; alors, on a recours à l'alliage d'un métal plus aigre. C'est ainsi que notre monnaie d'argent porte environ un dixième de cuivre, et les ouvrages d'orfévrerie beaucoup plus. E. RICHER.

ÉCRU (tech.). Ce qualificatif, dérivé du latin *crudus* (cru), affecte les deux genres, et désigne dans les arts chimiques l'état d'une substance qui, en général, n'a point subi les opérations du lavage. On dit, par exemple, qu'une soie est *écrue* lorsqu'elle n'a point été mise dans l'eau bouillante, et que le fil est écru lorsqu'il n'a point été lavé.—Beaucoup de personnes préfèrent les bas faits avec du fil écru, parce qu'elles sont persuadées que toutes les opérations chimiques qu'on leur fait subir pour les blanchir, quelque précaution qu'on prenne, altèrent plus ou moins le tissu. V. DE M—N.

ÉCU (art milit. et blason). Les traducteurs ont désigné par le substantif *écu* le bouclier oblong et quadrangulaire de cuir ou de bois qui répondait au *thyrsos* des Grecs et au *thyrsus* des Latins. Les Romains en empruntèrent l'usage des Samnites et des Sabins. Tite-Live dit que les légions le prirent depuis l'introduction de l'usage de la solde; jusque là ils n'avaient eu que le *clype*. D'autres auteurs attribuent aux premiers rois de Rome l'introduction de l'écu. Cette pièce d'armure et la *grève*

ou *bottine* s'ajustaient quelquefois comme en une seule arme défensive; le haut de la grève devenait le support du bas du bouclier.—Au temps de la conquête d'Angleterre, l'écu des cavaliers normands était rond par le haut, pointu par le bas; l'écu de l'infanterie anglaise était rond, bombé et à cannelures rayonnantes; ni l'un ni l'autre n'offraient d'armoiries.—L'écu usité en France, au temps de la féodalité et au moyen âge, était de petite dimension; il était surtout propre aux hommes de cheval, aux écuyers fieffés, aux chevaliers dorés; c'est principalement de celui-ci que nous allons nous occuper.—Cet écu était à symboles, à armoiries, à enseignes, ce qui fait que les mots *écu*, *blason*, *écusson*, *escuchiaus*, ont souvent été pris, vulgairement, l'un pour l'autre.—Au temps de Louis IX, *écu* et *targe* étaient même chose.—La forme de l'écu était ou en losange, ou, plus ordinairement, oblongue; quelquefois, il était plus large d'un bout que de l'autre, et quelquefois échancré par le haut; quelquefois ses contours étaient tellement tourmentés, ou de caprice, qu'il n'en pourrait être rendu raison que par un trait gravé.—Il y avait des écus ronds dont l'*umbon*, au milieu de la face extérieure, se prolongeait en manière de dard ou de licorne.—Quelquefois l'écu était remplacé par une espèce de double épaulière, qui tenait à demeure sur le côté gauche de la cuirasse : cette épaulière s'attachait sur le hausse-col, s'étendait jusqu'à l'omoplate, et descendait à la hauteur du pli du bras, à peu près dans la forme du devant d'un mantelet de femme.—Une des formes de l'écu a laissé à un certain ordre de bataille le nom d'*ecu tactique*; il en est question dans le traité attribué à Louis XI.—Dans les *jugements de Dieu*, les combattants entraient dans l'arène l'*écu au col* on attaché à la ceinture.—Tantôt l'écu pendait sur la cuisse gauche, tantôt il se portait derrière le dos.—Les écus étaient ou en cuir bouilli ou en bois nervé, recouvert de cuir et de lames d'acier; il y en avait qui étaient entourés d'un cercle de fer, d'autres de franges ou de crépines, d'autres tout en métal. La *Panoplie* de Carré donne le dessin et les armoiries d'une quantité d'écus, qui, tous, ont la forme d'un demi-ovale de 15 pouces, dont le bord inférieur forme une petite pointe; mais cette forme précise et égale est particulière chez les Français aux écus d'armoiries, bien plus qu'aux écus défensifs.—C'était cependant un usage si bien établi de donner à la partie inférieure d'un écu la forme d'une pointe ou d'une queue de lampe d'église, que l'on voit dans les dégradations de chevaliers que leur écu devait « être attaché la pointe en haut à la queue d'une jument. » C'est ce que Ducange appelle : *arma reversata*. Les vilains aussi, dit M. de Barante, ne pouvaient combattre en champ clos qu'en tenant l'*écu* la pointe en haut.—Les souverains ayant mis sur leurs monnaies l'empreinte des armoiries de leur écu, le nom d'*écu* devint celui de certaines pièces monnayées, de même que sous Louis XI il y avait des monnaies qui s'appelaient *targes*, nom emprunté de celui d'une autre espèce de bouclier.—On a dit que les écus avaient été en losange et triangulaires, mais cela ne saurait être soutenu d'une manière absolue; car, d'une part, la forme des écus a varié considérablement, à raison des pays et des temps; et d'autre part, c'était surtout aux écus d'armoiries que la forme carrée ou en losange était particulière : ainsi, les écus des filles étaient en losange, et les écus d'armoiries des Français étaient triangulaires jusqu'à l'époque où ils ont pris la forme arrondie par le bas; ce changement eut lieu il y a deux siècles.—En route, ou quand il n'y avait pas nécessité ou danger, les chevaliers faisaient porter leur écu par leur écuyer, ou, s'ils n'avaient pas d'écuyer, ils portaient l'écu accroché à la ceinture militaire ou de diverses manières déjà indiquées.—Au xve et au xvie siècle, leur écu faisait partie de leur armement d'honneur, parce que le posséder était une obligation du fief.—En certains cas, ils quittaient l'écu : ainsi, ils le déposaient

en entrant dans les assemblées des ordres de chevalerie; ils le suspendaient à une place apparente dans les pas d'armes ou de défi, ils l'accrochaient le long des galeries ou des trèfles des tournois, pour que les assaillants pussent prendre connaissance des qualités, titres et blason des tenants.—Les *genetaires* d'Espagne sont les dernières troupes qui aient porté l'écu; de là venaient qu'on disait des cavaliers portant l'écu qu'ils étaient équipés à la genette.—Lors de l'inhumation de Louis XVIII (en 1824), l'*écu royal* figura au nombre de tant d'autres insignes bizarres et surannés : il était porté par un écuyer cavalcadour (*v.* aussi les articles Armoiries, Blason, Bouclier, etc.). Gal Bardin.

ÉCU, pièce de monnaie, ainsi appelée du latin *scutum*, bouclier, parce que, dans l'origine, elle fut chargée de l'*écu de France* (*v.*ci-d.). Ce royaume cependant n'est pas la seule contrée qui ait mis les écus en circulation. Le *scudo* italien, l'*escudo* espagnol et le *thaler* ou *écu germanique* n'en sont que des variétés.—En France, l'*écu d'or*, frappé depuis 1385 jusqu'en 1636, a eu différentes dénominations, suivant l'empreinte qu'il portait : il y a eu des *écus à la couronne*, *au porc-épic*, *au soleil*, *à la salamandre*, *à la croisette*. Le titre de l'or a varié entre 23 et 24 carats, et la taille entre 60 et 72; enfin, sa valeur était de 13 fr. 16 c. L'*écu d'argent* a constamment été frappé à 11 deniers de fin; sa taille a varié entre 8 et 10. La valeur en sera déterminée dans l'énumération qui suit, énumération dans laquelle chaque espèce d'écus est évaluée avec la précision la plus rigoureuse, et calculée sur leur valeur sterling. Le *thaler*, dont les espèces sont très multipliées, exigera un article particulier à son ordre alphabétique.

Valeur de l'écu dans les diverses localités où il est en usage.

Bilbao (Espagne). Cet écu a la valeur de 10 réaux ou 340 maravédis vellon. C'est seulement une monnaie de compte, ainsi que l'escudo portugais, qui égale 1,600 reis ou 9 fr. 61 c. de France

Florence (Toscane). Le scudo d'oro représente 8 1/1 lire. Il vaut un dixième pour cent de plus que celui de Lucques, où il a libre circulation. Le scudo corrente de Toscane, monnaie d'usage dans les comptes seulement, vaut 7 lire.

France. Depuis l'année 1795, les comptes se tiennent en francs de 10 décimes ou 100 centimes. Avant cette époque, ils étaient tenus en livres de 20 sols ou 240 deniers. La livre et le franc étaient précédemment de la même valeur, mais le franc est maintenant plus fort d'un quart pour cent : en conséquence, 80 fr.=81 livres tournois; 1 fr.=1 liv. 3 deniers tournois, et c'est d'après cette proportion que l'ancienne monnaie était généralement convertie en la nouvelle; mais un décret de 1810 a établi les proportions suivantes : l'écu de 6 livres ne vaut plus que 5 fr. 80 c., et le demi ou petit écu de 3 livres 2 fr. 75 c. Dans le nouveau système français, la pièce de 5 fr. remplace l'écu de 1795, et porte également le nom d'*écu*.

Gênes (Sardaigne). L'ancienne génovine ou scudo d'argento vaut en sterling 6 s. 7 d. 00=8 fr. 14 c.

La génovine commune de 9 lire 6 s. 3 d. 00=7 fr. 73 c.

Scudo di San-Giambatista, 3 s. 5 d. 00 =4 fr. 22 c.

Scudo de 8 lire de 1796, demis et quarts en proportion, 5 s. 3 d. 87=6 fr. 60 c.

Scudo de la république ligurienne (1797) vaut 8 lire ou 5 s. 3 d. 43=6 fr. 58 c.

Scudo di cambio de 4 lire 12 soldi fuori banco (une livre sterling = 30 lire fuori banco en argent) 3 s. 1 d. 24 = 3 fr. 84 c.

Genève. Écu neuf » » »=5 fr. 90 c.

Écu ancien » » »=4 fr. 85 c.

Cassel (Électorat de Hesse-Cassel, état d'Allemagne). Écu d'argent ou risdale de convention (1815) 4 s. 0 d. 77= 5 fr. 00 c.

Lorraine. Écu appelé *léopold* (1704) (*argent*) 4 s. 5 d. 38=5 fr. 57 c.

Lucques (Toscane). Scudo d'oro de 7 lire 10 soldi 4 s. 3 d. 98=5 fr. 42 c.

Mezzo ou 1/2 scudo 2 s. 0 d. 84=2 f. 57 c.

Terzo ou 1/3 scudo, 1 s. 5 d. 70=1 f. 88 c.

Quinto ou 1/5 scudo 0 s. 9 d. 81=1 fr. 4 c.

Malte. Scudo d'Emmanuel de Rohan, double en proportion 1 s. 7 d. 75=2 fr. 5 c.

Le scudo monnaie courante vaut » » » =0 fr. 54 c.

Milan. Quand le duché de Milan prit le nom de république cisalpine, il frappa des monnaies revêtues de ce titre et représentant sur la face une femme armée en repos, et une autre femme arrêtée devant elle, avec cette légende : *Alla naz. fran. la republ. cisal. riconoscente* : « A la nation française la république cisalpine reconnaissante. » Parmi ces monnaies se trouvaient des écus d'argent du même poids et de la même finesse que les scudi frappés antérieurement à 1796. Le scudo de la république cisalpine vaut en sterling 3 s. 8 d. 71=4 fr. 65 c.

Le scudo nuovo de 6 lire (1/2 en proportion) 3 s. 8 d. 62=4 fr. 64 c.

La lira italiana, unité monétaire, égale actuellement le franc de France.—Le napoleone d'argento ou écu de 5 lire 4 s. 0 d. 77=5 fr. 00 c.

Modène (Italie). Outre les scudini d'or de 9 lire, il y a en argent les anciens scudi de 8 3/4 lire et autres, et les nouveaux de 5 lire.

Scudo de 15 lire (1739), double en proportion, 4 s. 5 d. 78=5 fr. 58 c.

Scudo de 5 lire (1782) 1 s. 5 d. 70=1 fr. 88 c.

Scudo nuovo de 1796 3 s. 4 d. 18=4 fr. 18 c.

Parme. L'écu neuf ou scudo nuovo de ce duché est le même que notre écu de 5 francs 4 s. 0 d. 77=5 fr. 00 c.

Piémont. Nice et Turin ont les mêmes monnaies : scudo nuovo d'argento de 6 lire anciennes 5 s. 4 d. 2=6 fr. 95 c.

Mezzo ou demi-scudo (1755) 5 s. 8 d. 26=3 fr. 58 c.

Scudo di cinque lire (écu de cinq livres nouvelles) 4 s. 0 d. 77=5 fr. 00 c.

Rome (États ecclésiastiques). Le scudo di stampa d'oro (écu d'or) ou écu de la république romaine (1799) 6 s. 7 d. 25 =8 fr. 16 c.

Les monnaies et les poids français ayant été introduits à Rome en 1809, le scudo d'argent fut tarifé à 5 fr. 35 c. —On remarquera qu'il est difficile de déterminer avec toute la précision désirable la valeur des scudi de date moderne, attendu que chaque pape crée de nouvelles monnaies à son intronisation, et que la chambre apostolique en fait autant dans les interrègnes. Ces émissions de monnaies nouvelles déprécient les anciennes, qui sont retirées de la circulation pour être fondues ou vendues au poids, quelquefois aussi pour être conservées comme médailles dans les cabinets des curieux.

Scudo ou couronne d'argent frappée avant 1753 est actuellement hors de circulation et ne sert plus que dans les comptes. Il valait 5 s. 2 d. 27=6 fr. 47 c.

Scudo ou couronne (depuis 1753), ou écu romain de 10 paoli, ou giuli, ou de 100 bajocchi, ou 3 1/3 testoni 4 s. 3 d. 87 =5 fr. 35 c.

Mezzo ou demi en proportion.

Scudo nuovo d'argent de la république romaine (1799) 4 s. 3 d. 40=5 fr. 27 c.

Scudo de Bologne 4 s. 5 d. 60 = 5 fr. 55 c.

Sardaigne. Avant 1768, la Sardaigne n'avait pas d'autres monnaies que le Piémont, si ce n'est les réaux d'argent; mais depuis cette époque on a frappé pour cette île, à la Monnaie de Turin, avec les earlini d'or, les scudi ou doppiette d'or de 5 lire en argent, les scudi de 2 lire 10 soldi avec les demis et quarts en proportion.

Scudo d'or 7 s. 6 d. 68=9 fr. 40 c.

Scudo ou couronne d'argent 3 s. 9 d. 31=4 fr. 65 c.

Saxe. Ecu 4 s. 0 d. 62=5 fr. 0 c.

Sicile. Écu de 12 tarini ou tarins 4 s. 0 d. 20=4 fr. 95 c.

Demi-écu de 6 tarins 2 s. 0 d. 12 = 2 fr. 47 c.

Suisse. Ecu ou risdale de Lucerne (1715) 4 s. 2 d. 28=5 fr. 20 c.

17.

Ecu de 40 batzen de Lucerne (1796) 4 s. 9 d. 57=5 fr. 85 c.

Écu de 40 batzen de la république helvétique (1798). Demi en proportion. 4 s. 9 d. 18=5 fr. 85 c.

Écu de 4 franken (le franc suisse vaut environ 1 fr. 50 c. de France) (1801) 4 s. 9 d. 18=5 fr. 85 c.

Écu ou vieux patagon de Bâle 4 s. 4 d. 76=5 f. 45 c.

Écu de 30 batzen (1795). Double en proportion. 3 s. 10 d. 68=4 fr. 85 c.

Écu ou risdale de Zurich (1753) 4 s. 4 d. 36=5 fr. 45 c.

Demi (1753) 2 s. 1 d. 38=2 fr. 63 c.

Écu (1761) 4 s. 1 d. 43=5 fr. 15 c

Demi (1761) 2 s. 0 d. 43=2 fr. 54 c.

Écu (1773) 4 s. 0 d. 42=5 fr. 0 c.

Demi (1773) 2 s. 0. d. 21=2 fr. 50 c.

Écu de 2 florins (1794) 3 s. 9 d. 98=4 fr. 70 c.

Demi *id.* (1786) 1 s. 11 d. 6=2 fr. 40 c.

Toscane (*v.* Florence et Lucques).

Francescone ou scudo de 10 paoli (pauls) 4 s. 4 d. 30=5 fr. 38 c.

Demi de 5 paoli 2 s. 0 d. 68=2 fr. 72 c.

Scudo Pisa (1803) 4 s. 5 d. 76=5 fr. 60 c.

Venise. Scudo veneto ou della croce (écu à la croix de 12 lire 8 soldi) 5 s. 3 d. 98=6 fr. 65 c.

Scudo de 10 lire (1797) 4 s. 2 d. 99=5 fr. 30 c.

L'escudo ou écu espagnol est seulement une monnaie de compte imaginaire, et dans ces expressions *doblon de à ocho, de à cuatro* (écus de *huit* ou de *quatre*) (*v.* Doublon), on doit sous-entendre *escudos*. Cet écu a varié en valeur entre 10 fr. 18 c. et 10 fr. 50. E. Richer.

ÉCUEIL (marine et géog.). Ce mot indique généralement tous les *dangers* qu'un navire doit éviter, et sur lesquels il peut toucher, échouer, se briser, etc. Les *bancs*, les *basses*, les *battures*, les *brisants*, les *hauts-fonds*, les *récifs*, etc., sont autant d'écueils différents. On dit qu'un canal, une côte, un archipel, sont *garnis, remplis, hérissés d'écueils*.—On *relève des récifs*, on *range des brisants*, on *chenale dans les écueils*.—Lorsqu'un navire découvre en mer quelque écueil non indiqué sur les cartes, il le *relève* exactement, et communique son observation à son gouvernement lors de son retour. Si cette découverte a été reconnue de nouveau, l'écueil est indiqué sur la carte et la plus grande publicité lui est donnée; si l'écueil n'a pas été retrouvé, il est seulement indiqué comme *douteux*.

Merlin.

Écueil (morale). A chaque pas qu'il fait dans la vie, l'homme rencontre des écueils, contre lesquels il échoue s'il n'a pas assez de perspicacité pour les découvrir, ou assez de force pour s'en dégager. Il faut qu'il sache se défier même de ses vertus, car chaque vertu poussée trop loin aboutit à un vice. Ainsi, la générosité touche à la prodigalité, la fermeté à l'obstination, le courage à la témérité. Il est donc nécessaire que l'expérience vienne à notre aide, et que des principes sûrs nous servent de point d'appui. En effet, les passions sont d'autant plus irrésistibles qu'elles trouvent en nous-mêmes de puissants auxiliaires. Sagement conduites, elles doublent nos facultés en les exaltant; mal dirigées, elles les pervertissent. Mais qui reglera les passions? la conscience et la raison. Fortifiées par les règles d'une morale épurée, appuyée sur la religion, celles-ci éclairent l'intelligence, qui signale les piéges tendus à notre inexpérience. — Il est surtout deux écueils où se brise la plupart des hommes : c'est l'amour et l'ambition. Le premier, déposé dans notre cœur, tantôt y germe en silence, tantôt embrase brusquement tout notre être; rien ne défend contre lui, pas même la vieillesse : l'absence est le seul remède; encore n'est-il pas infaillible : il faut qu'il réussisse à tuer jusqu'à l'espérance; autrement il nourrit l'amour au lieu de l'éteindre. Quant à l'ambition, mêlée aux sentiments les plus purs, elle les corrompt à leur source, puis s'en couvre pour mieux se déguiser. Ainsi, la soif de la domination simule le zèle religieux; ainsi la tyrannie prend le masque du patriotisme. Et cependant l'ambition n'est au fond que le sentiment de l'émulation,

attisé trop vivement. — De nos jours, il est un écueil où viennent s'engloutir toutes les vertus privées : c'est la vanité du commandement, la frénésie de sortir de sa condition et de planer au-dessus de ses égaux de la veille. Ainsi, le marchand brigue un grade dans la garde-nationale pour jouer l'homme de guerre, singer l'homme de cour aux Tuileries, et enlever une décoration, prix d'un mérite inconnu, qui se revête avec le ruban, et que chacun s'empresse de méconnaître ou de contester. — Un autre écueil qui attend les esprits supérieurs, c'est l'envie. Si elle infecte la médiocrité, humiliée de son impuissance, elle s'insinue souvent dans le cœur des hommes favorisés des dons du génie. Enivrés des hommages de l'admiration, conquis tant de fois au prix de longs travaux, de chagrins amers, de cruelles privations, ceux-ci savourent leur gloire avec une ivresse profonde, et ne peuvent consentir à la partager : qu'un rival s'élève à côté d'eux, chacun de ses succès les importune et les affecte douloureusement. S'ils s'abstiennent de le dénigrer, difficilement ils lui rendront justice : Corneille, consulté par Racine, lui conseilla de renoncer au théâtre, et Voltaire, comblé de succès, était jaloux des hautes renommées de son temps, qui se montraient également fatigués de la sienne. — L'écueil le plus ordinaire des princes, des femmes et des écrivains, c'est la flatterie : elle les dompte, elle les subjugue, en dépit de leur supériorité. Ce n'est pas qu'ils soient toujours dupes de la louange ; mais ils finissent par la regarder comme un droit de la puissance, et un attribut des charmes et des talents. Ils se sentent blessés de son absence : les uns y voient un manque de respect, les autres une désapprobation secrète. — L'autre écueil auquel les femmes n'échappent que par exception, c'est le désir immodéré de plaire, qui les pousse droit à la coquetterie, et de là aux fautes les plus graves. Il faut, pour s'en défendre, une attention vigilante qui éclaire tes actions, pèse les paroles, et se renferme rigoureusement dans les convenances. — Au reste, il est des écueils attachés à tous les âges : l'imprévoyance signale l'enfance, la confiance la jeunesse, la timidité la vieillesse. Il en est de même des différents états : ainsi, le marchand est rusé, le militaire impérieux, l'artisan grossier. L'expérience d'autrui peut nous enseigner les écueils qui nous menacent, avant que la nôtre s'éveille et se perfectionne, grâce aux leçons du temps, achetées toujours si chèrement. Heureux qui ne les attend pas ! S.t-Prosper j.e.

ÉCUME (*spuma*). Ce mot est employé pour désigner à la fois la salive blanche mousseuse qui remplit plus ou moins abondamment la bouche du cheval lorsqu'il est en mouvement, et la sueur de même couleur qui s'amasse autour de ses harnais. Il s'applique, par extension, à la mousse légère qui se forme par l'agitation à la surface des liquides, et se donne aussi à la couche d'albumine concrétée par la chaleur qui vient surnager le liquide dans la préparation du *pot-au-feu*, et dans la clarification des sirops. C'est également de ce nom que l'on appelle dans les arts les scories que fournissent les matières minérales mises en fusion. Enfin, il a été et est encore usité, avec adjonction de diverses spécifications, pour dénommer plusieurs substances, soit naturelles, soit produites par l'art ; nous allons les faire connaître d'une manière succinte, en nous bornant aux principales d'entre elles. — Écume empoisonnée des deux dragons. C'était, dans le langage figuré des alchimistes, le chlorure d'antimoine. — Écume de mer. Les anciens naturalistes appelaient ainsi tous les corps marins ayant quelque analogie avec les alcyons, les éponges, etc., et en particulier une conferve des rivages de l'Hellespont, que les droguistes vénitiens vendaient comme étant l'*alcyonium* de Dioscoride. Aujourd'hui encore, on donne ce nom à une espèce du genre alcyon, à un produit de la décomposition des varecs, et de plus, à une variété spongieuse de *magnésite*, composée de magnésie carbonatée et de silice (*v.* ci-après). — Écume printanière. Des auteurs désignent par

cette dénomination, ou par celle de *crachat de coucou*, des plaques écumeuses qui se rencontrent très fréquemment au printemps sur les plantes, particulièrement sur les luzernes et les églantiers, et qui sont dues aux larves d'une espèce du genre cercope, la *cigale écumeuse* de Geoffroy, insecte hémiptère, de la famille des cicadaires. Ces larves, dont le corps est très tendre, rendent par l'anus des bulles écumeuses, formées d'air et de sucs végétaux, et ressemblant en totalité à une écume salivaire, à une sorte de crachat; elles se recouvrent entièrement de cette matière, soit pour se dérober à la vue de leurs ennemis, spécialement des ichneumons, soit pour se garantir de l'action trop vive du calorique, et peut-être dans l'un et l'autre but. — Écume de terre. On connaît sous ce nom une substance calcaire de couleur blanc-jaunâtre ou verdâtre, de texture lamelleuse, à lames très minces, flexibles, et d'un aspect nacré. Cette matière, considérée par plusieurs auteurs comme une variété de l'*agaric minéral*, et que Wiegleb regarde comme un carbonate de chaux, se rencontre en Thuringe, près d'Eisleben, et en Misnie, près de Géra, dans les fissures de quelques montagnes calcaires. — Écume de verre. On donne ce nom, ainsi que celui de *fiel de verre*, à un mélange de sulfate de potasse ou de soude et de chlorure de potassium ou de sodium, qui, pendant la fusion du verre, vient nager à la surface.

P. L. Cottereau.

Écume de mer (minéralogie). On appelle souvent cette substance minérale *magnésite*. C'est un silicate de magnésie hydraté, composé de 52 parties de silice, 23 de magnésie, 25 d'eau, et ne différant du talc que par la présence de l'eau qui remplace une partie de la silice du talc, quoique M. Beudant soupçonne même la présence de l'eau dans ce dernier minéral. La magnésite pèse de 2, 6 à 3, 4. Sa cassure est terreuse, pulvérulente; elle est rude au toucher; elle fond très difficilement au chalumeau en un émail blanc. Le gisement de cette espèce varie depuis le sol intermédiaire jusqu'au sol tertiaire. On la rencontre dans les serpentines intermédiaires du Piémont et de Moravie, dans les argiles salifères des environs de Madrid, dans le calcaire d'eau douce tertiaire des environs de Paris, Saint-Ouen, Montmartre, Coulommiers, du département du Gard; dans un calcaire d'âge indéterminé du mont Olympe d'Anatolie, de Konieh, et de Négrepont. On se sert de cette substance pour fabriquer de la porcelaine et pour faire des pipes. Les plus renommées viennent du Levant. L. Dussieux.

ÉCUMEURS DE MER. C'est le nom qu'on donne à des bâtiments et aux hommes qui les montent pour piller les navires de toutes les nations, et souvent en assassiner les équipages et les passagers. Les *pirates* et les *forbans* sont des *écumeurs de mer*. Lorsqu'ils sont vaincus par un ennemi plus fort qu'eux, rarement on les fait prisonniers pour les traduire en jugement. On leur fait presque toujours une guerre à mort, et ceux qui survivent sont pendus aux extrémités des vergues. — Les Antilles et la côte de l'Amérique espagnole furent long-temps infestées d'écumeurs : on en signale encore, mais en petit nombre. L'Archipel grec n'en est pas entièrement purgé. On connaît la fin héroïque de l'enseigne Bisson, qui, jeté par le mauvais temps sur les rives de l'île de Stampalie, aima mieux se faire sauter avec la prise dont il avait reçu le commandement (le *Panaïoni*) que de se rendre aux pirates.

Merlin.

ÉCUREUIL. — Si l'on contemple d'un œil philosophique le vaste et toujours admirable tableau de la nature, on parvient à saisir çà et là quelques-uns de ces faits généraux qui frappent l'imagination d'un doux étonnement : il appartient à la science de noter ces faits, d'en rendre compte, et d'en expliquer si elle peut le *pourquoi* et le *comment*. A voir le nombre et la variété infinie des animaux qui sont destinés à ronger, à voir la diversité singulière de leurs formes et de leurs mœurs, celle, non moins remarquable,

des substances dont ils se nourrissent, et celle des lieux où ils vont chercher leurs aliments, on est tenté d'établir, comme fait général, que toute la nature est destinée à être rongée. Si l'on se borne en effet simplement à cet ordre des animaux *mammifères* (*v.*) que l'on nomme les *rongeurs* (*v.*), on trouve réunis en un même groupe le *lièvre* et le *lapin* aux pieds légers, au poil doux, dont l'un dévaste les champs et l'autre les bois, l'un animal vagabond, l'autre domicilié dans son terrier; le *porc-épic* aux membres courts, au corps hérissé de piquants acérés, qui fréquente les jardins; le *rat* et la *souris*, dont les espèces dévastatrices des habitations humaines ont suivi l'homme sous toutes les latitudes, comme de véritables parasites; le *hamster*, qui va déposer dans de vastes et profondes cavités souterraines les vols désastreux dont il afflige l'agriculture; la *gerboise*, dont les membres postérieurs, longs et vigoureux, permettent des sauts si étendus et une fuite si rapide qu'elle semble courir avec la rapidité de la flèche; le *castor*, dont l'eau semble être l'élément, et qui nous étonne par son architecture hydraulique; la *marmotte*, qui habite les sommets glacés des montagnes, dans les lieux les plus arides et les plus déserts, qui s'engourdit pendant plus de la moitié de l'année; et enfin l'*écureuil*, dont la vivacité, la mobilité, la légèreté, semblent participer de la nature des oiseaux, avec lesquels il habite les arbres les plus élevés, et près desquels il niche dans nos forêts. Mais ces aperçus généraux et beaucoup d'autres encore trouveront mieux leur place à l'article Rongeurs, auquel nous renvoyons le lecteur. — Le genre *écureuil* a pour les zoologistes les caractères suivants : clavicules bien distinctes; dents molaires simples, c.-à-d. composées seulement d'émail et d'ivoire, sans substance corticale; incisives de dimension médiocre, les inférieures très comprimées; doigts longs et armés d'ongles acérés et crochus, quatre devant, cinq derrière; le pouce antérieur est rudimentaire; queue longue, large, très velue, à poils distiques. Quelques-unes des nombreuses espèces de ce genre, dont quelques naturalistes forment une tribu, ou une famille, ont des *abajoues* (*v.*); chez d'autres, la peau des flancs, étendue en un large repli entre le membre antérieur et le postérieur de chaque côté, forme une sorte de parachute qui permet à l'animal des sauts très alongés, et lui a fait donner le nom d'*écureuil-volant*. (*v.* Polatouche). Les naturalistes ont décrit plus de quarante espèces d'écureuils bien distinctes, entre autres : le *tamia*, le *palmiste*, le *Suisse*, le *petit-gris*, le *guerlinguet*, etc. Toutes ces espèces sont d'une forme et d'une dimension assez voisine de l'écureuil ordinaire; des variétés de pelage, en général très agréables, les distinguent les unes des autres. — Nous avons à parler ici plus en détail de l'écureuil ordinaire, écureuil d'Europe, *sciurus vulgaris* des nomenclateurs, *sciurus* des Grecs et des Latins; *escurieu* et *escuriau* en vieux français. Ce petit animal, d'un roux vif, d'une forme élégante, doit à la vivacité de ses mouvements, au volume de ses yeux pleins de feu, une physionomie fine. « Sa jolie figure, dit Buffon, est encore rehaussée, parée, par une belle queue en forme de panache, qu'il relève jusque dessus sa tête, et sous laquelle il se met à l'ombre ». Chaque oreille est ornée d'un pinceau de poils droits et assez longs. Il se tient ordinairement assis, presque droit, se servant de ses deux pattes de devant avec une grande dextérité pour porter à sa bouche ses aliments. Ceux-ci consistent en noix, faînes, glands, agaries, amandes de toutes sortes. Il en fait pour l'hiver des provisions qu'il dépose en divers endroits; ses magasins sont établis dans des troncs d'arbres. Pline dit, à propos de l'écureuil : *In hiemes provisum pabulum*, *aliis pro cibo somnus* (Plin., p. 142, lign. 7, édit. Frobenis, 1525). Les écureuils vivent par couple; ils établissent leur domicile sur un arbre, et n'y souffrent guère de voisinage; ils y construisent sur la fourche d'une branche bifurquée un véritable

nid, arrondi, assez volumineux, dont l'ouverture est située en haut. A quelque distance au-dessus de cette ouverture, l'écureuil, pour empêcher que la pluie n'y pénètre, construit une espèce de toit, qui dirige l'eau de côté. Les matériaux de cette construction assez compliquée sont des bûchettes et de la mousse. C'est là que l'écureuil dépose sa portée et qu'il se tient pendant le jour, n'en sortant guère que la nuit pour prendre ses ébats et aller à la picorée; cependant il en sort même pendant le jour si quelque bruit vient troubler le silence des bois; on le voit alors fuir sur un autre arbre, et se cacher à l'abri d'une branche, et si quelque tempête vient battre le feuillage et menacer de fracasser quelque arbre, l'écureuil descend à terre. Il paraît qu'il boit peu, et je ne sais quel amateur du merveilleux a prétendu qu'il boit de la neige; ce qu'il y a de vrai, c'est qu'en hiver on le voit quelquefois gratter la neige, l'écarter pour chercher quelque nourriture qu'elle recouvre. Sa voix est éclatante; on entend les écureuils pendant la nuit crier en courant les uns après les autres; ils ont aussi un petit grognement de mécontentement qu'ils font entendre lorsqu'on les irrite. — L'accouplement des écureuils a lieu vers les mois de mars et d'avril; la gestation est de quatre semaines, la portée de deux ou trois petits; pour les allaiter, la femelle a huit mamelles. La mue a lieu au printemps: le poil nouveau est plus roux que celui qui tombe. La chair de l'écureuil est, dit-on, assez bonne à manger; sa fourrure, peu recherchée et peu solide, était autrefois nommée *vair*. L'écureuil commun habite l'Europe et le nord de l'Asie. Nous devons ajouter ce que l'on raconte des écureuils, qui peuvent traverser l'eau, en se servant d'une écorce pour navire, et de leur queue pour voile et pour gouvernail; ce fait est trop mal établi pour que nous ne le considérions pas comme une fable agréable. BAUDRY DE BALZAC.

ÉCURIE. Ce sujet ayant été suffisamment traité par notre honorable collaborateur, M. Français de Nantes, à l'article ARCHITECTURE RURALE (tome III, p. 20,) nous ne nous y arrêterons que pour ajouter que le luxe des bâtiments doit être réprouvé par tout bon agronome. Les Anglais, qui savent comme nous et beaucoup mieux que nous jeter l'argent, se contentent, pour la plupart de leurs chevaux, de hangars placés près des fermes, à l'extrémité d'une pâture: à l'heure des repas, un râtelier placé sous cet économique bâtiment est rempli de foin ou de paille. Les animaux ont ainsi la liberté d'aller, de venir, de courir, de manger et de se mettre à l'abri des intempéries. Cependant les chevaux anglais ne se trouvent pas plus mal de ce régime d'indépendance, et assurément nos fermiers de la Normandie surtout ne feraient pas mal de l'adopter; ils procureraient ainsi à notre belle race normande une santé plus robuste. J. OD..-DES...

ÉCUSSON (art. héraldique). On donne ordinairement ce nom à un ou plusieurs petits écus qui entrent comme pièces principales ou accessoires dans un écu d'armoiries. Dans ce cas, le mot *écusson* est un diminutif; mais on l'emploie aussi pour exprimer des panons d'armes d'une dimension plus grande que celle de l'écu ordinaire, comme ceux que les nobles plaçaient dans les églises au-dessus de leurs bancs privilégiés, sur les poteaux limitrophes et les fourches patibulaires des justices seigneuriales, sur les litres et catafalques, et ceux enfin qui servent d'insignes distinctifs au sacre des évêques (*v.* l'article BLASON, t. VI, p. 325). L.

ÉCUSSON (archit.). L'usage d'introduire des *écussons* dans l'architecture et la décoration remonte à une très haute antiquité, comme le témoigne un passage de Pline (liv. XXXV, ch. 33), où il est dit que ce fut Appius Claudius (consul avec Servilius, l'an 259 de Rome) qui le premier consacra de la sorte dans le temple de Bellone les images de ses ancêtres, entourées d'inscriptions honorifiques. « Au reste, ajoute l'auteur que nous citons, cet usage est d'origine guerrière. Il y avait déjà des images sur le bouclier des

héros qui combattirent à Troie. De là vint la dénomination de *clypeeus*, fait du grec *gluphein*, et non du latin *cluere*, comme l'ont prétendu faussement de ridicules étymologistes. Noble institution dont la valeur fut le principe. Où pouvait mieux se placer le portrait du guerrier que sur le bouclier dont il fit usage? » Les *écussons* peuvent donc se considérer, dit M. Quatremère de Quincy, comme des représentations de boucliers, comme une espèce d'imitation dont l'art, le goût, le caprice et la vanité ont singulièrement varié et modifié les formes ; mais, quand l'usage en prescrit l'emploi, il pense qu'il vaudrait mieux les appliquer d'une manière postiche, et non cohérente avec la construction à l'ornement de laquelle on vent les faire servir, comme une sorte d'accessoire enfin, que de les convertir en marbre, en pierre ou en toute autre matière solide, faisant partie intégrante du monument même. — Le mot ÉCUSSON s'applique aussi par analogie à certaines parties des constructions des arts mécaniques. Ainsi, on appelle ÉCUSSON, en serrurerie, une petite plaque de fer qu'on met sur les portes des chambres, des armoires, vis-à-vis les serrures, et au travers de laquelle entre la clé. On donne aussi ce nom à toutes les platines qui ornent les heurtoirs, les boucles, les boutons des serrures. On le donne enfin à beaucoup de petits objets de détail et d'ornement ayant généralement une forme ovale, dont l'énumération serait trop longue. E.

ÉCUSSON (horticulture), morceau d'écorce garni d'un œil, enlevé de dessus un arbre, et taillé en triangle, pour être inséré entre le bois et l'écorce d'un sujet appartenant à une espèce ou à une variété voisine. L'incision faite pour recevoir l'écusson est ordinairement en forme de T. On appelle aussi *écusson* l'arbre sur lequel on a porté le morceau d'écorce: *Voici un bel écusson ; ce jardinier fait bien un écusson*, etc. — ÉCUSSONNER, c'est lever et placer un écusson. — Cette opération se pratique à deux époques de l'année, au printemps et en été : dans le premier cas, c'est l'*écusson à œil poussant*, car il se développe immédiatement ; dans le second cas, c'est l'*écusson à œil dormant*, parce qu'il ne part qu'au printemps suivant. Le jardinier qui veut voir réussir son travail choisira par un temps doux, sur une branche d'un an, un bouton sain, bien développé, pourvu d'un œil unique ; il l'enlèvera avec l'écorce qui l'environne et une partie du bois sous-jacent ; puis, avant de l'appliquer dans l'incision faite sur le sujet à écussonner, il donnera à l'écusson la forme et l'étendue convenable pour qu'il puisse être reçu dans la plaie ; il séparera la parcelle de bois de l'écorce enlevée, afin de dégager le petit mamelon dont est pourvu le *bouton* (*v.* ce mot) à sa base. Ce *point vital*, qui mettait l'œil en communication immédiate avec l'arbre qui le portait, et le faisait vivre de la vie commune, doit être entier, car s'il n'existait pas, ou s'il était blessé, l'opération serait inutile, le bouton étant ainsi condamné à une mort certaine. — Ce premier temps accompli avec les précautions indiquées, les lèvres de l'incision en T seront soulevées et l'écusson glissé dans leur écartement, de manière à ce que la face interne de l'écorce se trouve en rapport exact avec le bois ; enfin, les bords de l'incision seront rapprochés et assujettis sur l'écusson au moyen d'un fil de laine appliqué à plusieurs tours sur la branche. — L'arbre est écussonné, mais, pour assurer la réussite, il faudra diriger la sève vers l'écusson en supprimant la tête de l'arbre à quelques pouces au-dessus, ainsi que toute les branches qui sont en dessous. Dans le cas où l'on fait un écusson à *œil dormant* on peut attendre jusqu'au printemps pour supprimer toutes ces parties, qui alors ne sont retranchées que lorsque le succès est certain. C'est là une des raisons qui font généralement préférer l'écusson d'été à celui du printemps. (Pour plus de détails, voir l'article GREFFE, GREFFES). P. GAUBERT.

On donne aussi le nom d'ÉCUSSON (*scutellum*), en entomologie, à la partie postérieure du *corselet* (*v.*) des insectes ailés.

On ignore l'usage de cet organe, qui n'existe point chez les *aptères*, les *lépidoptères* et la plupart des *névroptères* (*v.* ces mots). Z.

ÉCUYER, du latin *scutifer*, dont la langue romane fit *escudier*, qui produisit le portugais *escudiero*, l'espagnol *escudero*, l'italien *scudiere*, et l'ancien français *escuier*, encore en usage dans le XVIe siècle, comme on le voit dans ces vers, qui donnent une définition du mot :

> Au temps présent on les dit *escuiers*,
> *Comme portant escu, baunidres, targes.*
> (J. BOUCHET, *Triomphe de François* I, fol. 12.)

L'écuyer, dans l'origine, était donc l'homme de guerre armé de l'écu et du javelot, et sa dénomination de *scutifer* fut évidemment tirée, par les Romains, du mot *scutum*, écu, et non d'*equus*, cheval, ainsi que l'ont avancé quelques étymologistes, parmi lesquels on compte un des plus habiles et des plus spirituels critiques de nos jours, M. Ch. Nodier. — Les empereurs, selon Ammien-Marcellin, faisaient consister la meilleure partie de leur force dans les compagnies des écuyers et dans celles des *gentils*, soldats prétoriens, destinés principalement à la garde et à la défense du prétoire. Procope rapporte que, sous Julien, vingt-deux écuyers défirent trois cents Vandales. Ces compagnies avaient la meilleure part des terres qu'on distribuait aux troupes à titre de bénéfice. — Après la conquête des Gaules, et dès les premiers temps de la monarchie française, on retrouve la même dénomination d'écuyers et de gentils, pour qualifier les gens de guerre qui tenaient le premier rang parmi les militaires ; et comme ils n'étaient chargés d'aucune redevance pécuniaire pour les terres qu'ils devaient à leur bravoure, et qu'ils tenaient des libéralités du prince, on les appela gentilshommes, ou nobles, pour les distinguer du reste du peuple, qui était alors en servage. Ce fut ainsi qu'en France la noblesse prit sa source dans le service militaire et dans la possession libre des fiefs. Toutefois, plus tard, lorsque tous les chevaliers, quelle que fût leur origine, voulurent avoir des écuyers, qu'ils finirent même par prendre dans toutes les conditions ; ces derniers ne furent plus considérés alors que comme des espèces de serviteurs, qu'on anoblissait ensuite en leur conférant la chevalerie. Néanmoins, suivant une convention faite en 1338, entre Philippe-Valois et les grands vassaux, l'écuyer était au-dessus des sergents et des arbalétriers, et celui qui avait un cheval recevait une paie de 6 sols 6 deniers par jour, tandis que le simple gentilhomme n'avait que 2 sols. Sous Henri III, la vanité avait fini par rattacher de nouveau le titre de noble à la qualité d'écuyer : c'est ce que consacra formellement l'ordonnance de Blois de 1579. Il est toutefois à remarquer que la noblesse acquise dans les fonctions civiles, ne donnait pas cette qualité, qui paraissait incompatible avec les offices dont l'emploi différait totalement de la profession des armes. Aussi l'art. 25 de l'édit de 1600 défendait-il à toute personne qui n'était point issue d'un père ou d'un aïeul anobli dans cette profession, de prendre le titre d'écuyer, et cette interdiction est également portée dans l'art. 2 de la déclaration du mois de janvier 1624, sous peine de 2,000 liv. d'amende. — Avant cette époque, au milieu du moyen âge, l'office d'écuyer, qui succédait aux fonctions intermédiaires de *damoisel* (*v.*), était le dernier degré d'apprentissage pour arriver à l'honneur de la chevalerie. — Pour passer à l'état d'écuyer, le jeune damoisel était soumis à une espèce de cérémonie religieuse, à laquelle il était présenté dans l'église par son père et sa mère, qui, chacun un cierge allumé à la main, allaient à l'offrande; le prêtre célébrant prenait sur l'autel une épée avec son ceinturon, sur laquelle il faisait plusieurs bénédictions, et il l'attachait ensuite au jeune page, qui dès lors commençait à la porter, ainsi que les éperons d'argent. (*Voy.* le traité de l'*Épée française* par Savaron, et le *Théâtre d'honneur* de Favin.). Une fois reconnus écuyers, les jeunes gens occupaient tour à tour différents emplois ; et, bien qu'ils fussent en général divisés en plusieurs

classes, il est cependant présumable que dans la plupart des châteaux, et surtout dans les cours moins opulentes chacun d'eux remplissait à la fois plusieurs offices divers. On voit néanmoins qu'ils portaient successivement la qualification d'*écuyer du corps*, d'*écuyer de la chambre*, d'*ecuyer tranchant*, d'*écuyer d'écurie*, etc. — L'écuyer du corps ou de la personne, d'abord de la dame et ensuite du châtelain, et qu'on appelait aussi *écuyer d'honneur*, avait pour principale fonction d'habiller et de déshabiller sa souveraine ou son maître. (Fablian de la *Robe vermeille*, Ms du roi, n° 7615, fol. 150, s.). Il les accompagnait en tout lieu et se trouvait chargé de faire les honneurs dans les assemblées d'éclat et de solennité; il portait à la guerre la bannière de son seigneur et *criait son cri d'arme* (Ménard, *Hist. de Duguesclin*, pag. 443, et Hardoin de Jaille, livre du *Champ de bataille*, fol. 43.) — L'écuyer de la chambre ou *chambellan* gardait l'or et l'argent de son maître, ainsi que la vaisselle plate destinée au service de la table, et qu'il tirait des coffres les jours de festin et de cérémonie. (Voy. *Le tournoiement de l'Antechrist*, Ms id., fol. 187 et 188). Dans ces deux emplois, selon le savant Lacurne de Sainte-Palaie (*Mémoires sur la chevalerie*), les écuyers approchaient également à toute heure la personne de leur seigneur et de leur dame; admis avec confiance et familiarité dans leurs entretiens les plus intimes et dans les assemblées les plus brillantes, ils se formaient aisément aux usages de la société et se polissaient à l'exemple des modèles qu'ils avaient sans cesse sous les yeux. Ils y apprenaient aussi à cultiver l'affection de leurs maîtres, à connaître les moyens de plaire aux autres personnes dont se composait la cour qu'ils servaient, et à faire aux chevaliers étrangers qui venaient la visiter, ainsi qu'à leurs écuyers, ce qu'on appelait *les honneurs*, locution restée en usage dans le même sens. — De même, le jeune servant apprenait peu à peu dans le silence l'art de bien dire, lorsqu'en qualité d'écuyer tranchant il était debout dans les repas, occupé à dépecer les viandes avec la propreté, l'adresse et l'élégance convenables, et à les faire distribuer aux nobles convives. Joinville, dans sa jeunesse, avait rempli à la cour de saint Louis cet office, qui, dans les maisons des souverains, était exercé quelquefois par leurs propres enfants: « A une autre table... mangeoit le roi de Navarre... devant lequel je tranchoie.... Devant le roi saint Loys servoient du manger le comte d'Artois et son frère, et le bon comte de Soissons, qui tranchoit du coustel. (Joinville, p. 20 et 22.) » Froissart (liv. III), raconte que le comte de Foix « s'assit à table en la salle; Gaston, son fils, avoit d'usage qu'il le servoit de tous ses mets et faisoit essai de toutes ses viandes. » Une ordonnance de Philippe-le-Bel, de 1306, confia au premier écuyer tranchant de la cour la garde de l'étendard royal. — D'autres écuyers avaient le soin de préparer la table, de donner à laver avant et après le repas:

Et après le manger lavèrent
Escuier de l'eve (eau) donnèrent.
(Ms. du roi, n. 7615, fol. 174, v°.)

Ils apportaient les mets de chaque service et avaient une attention continuelle pour que rien ne manquât aux convives; ils relevaient les tables, et enfin disposaient tout ce qui était nécessaire pour l'assemblée qui suivait le festin et pour les divertissements, auxquels ils prenaient part eux-mêmes avec les jeunes demoiselles attachées aux nobles dames qui en faisaient l'ornement. Puis ils servaient tour à tour les épices (*v.* Ducange au mot *Species*), les dragées et confitures, l'hippocras, le clairet, ou composition de vin et de miel, le piment, que les statuts de Cluni défendaient aux religieux de cet ordre, et qui n'était qu'un mélange d'épices et de vin, en un mot toutes les autres boissons qui terminaient toujours les repas, et que l'on prenait encore en se mettant au lit; c'est ce qu'on appelait le vin du coucher. Ces écuyers accompagnaient jusque là les étrangers, pour lesquels ils préparaient eux-mêmes les chambres qui leur étaient destinées.

Les lis firent les escuiers,
Si coucha chascuns son seignor.

(Ms. du roi, id. fol., 112, v°.)

Le service des écuyers de l'écurie demandait plus de force et d'habileté; il consistait entre autres à dresser les chevaux à tous les usages de la guerre, à tenir les armures de leur maître en bon état et a l'en revêtir avec toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de sa personne pendant les combats. L'accident arrivé depuis à Henri II, et qui causa sa mort, fut peut-être la suite d'une négligence à cet égard. Ces écuyers menaient aussi les chevaux de bataille, qu'ils tenaient à leur droite, d'où leur vint le nom de *destriers*. « Si voit venir monseigneur Gauvin et deux escuiers, dont l'ung menoit son destrier en destre et portoit son glaive, et l'autre son escu. » (Roman de Perceforest, fol. 3.) Ils les donnaient à leur seigneur quand l'ennemi paraissait ou que le danger semblait l'appeler à combattre, et c'est ce qu'on appelait *monter sur ses grands chevaux*, façon de parler que nous conservons encore au figuré. Lorsqu'une fois on en venait aux mains, chaque écuyer, rangé derrière son chevalier, demeurait spectateur oisif du combat, et cet usage, qui servait si bien à l'instruction du serviteur, lui facilitait aussi les moyens de veiller sur les jours de son maître, en lui donnant, en cas d'accident, de nouvelles armes ou un cheval frais, et en parant parfois les coups qu'on lui portait, sans sortir néanmoins des bornes de la défensive. « C'est ainsi, dit Brantôme, que fit ce brave escuyer de Saint-Séverin, à la bataille de Pavie, à l'endroit du roy François; aussi y mourut-il en la bonne grâce et louenge de son roy, qui le sceut bien dire peu après. » C'était aussi à ces écuyers que les chevaliers, pendant le combat, donnaient à garder les prisonniers qu'ils faisaient, et dont le cheval et l'armure devenaient leur propriété.

Les prisons (prisonniers) firent arrester...
A leurs escuiers les livrèrent.
Et à garder les commandèrent.

(*Roman du Brut*, Ms. du roi, fol. 92.)

On voit par tout ce qu'on exigeait de l'aspirant à la chevalerie, et dont je donne à peine un simple aperçu, qu'il devait réunir surtout la force nécessaire pour les plus durs travaux à l'adresse des arts les plus difficiles : ce n'était en effet qu'après avoir passé tour à tour pendant sept années dans ces divers services, qui le façonnaient par degré au métier rude et périlleux de la guerre, que l'écuyer pouvait enfin prétendre aux éperons d'or et au noble titre de chevalier.

Dans notre histoire moderne, on donnait le titre d'ÉCUYER à des officiers qui, avant la révolution de 1789, avaient le soin et le gouvernement des chevaux du roi ou d'un prince. La charge de *grand-écuyer* était une des plus considérables de la cour. Dès l'époque de Charles VII, nous voyons Tannegui du Chastel qualifié de ce titre, auquel depuis furent toujours attachées des prérogatives très étendues. Le grand-écuyer disposait de toutes les charges de la grande et de la petite écurie, de tous les offices qui en dépendaient, et ordonnait des fonds affectés à ce service. Jusqu'au temps d'Henri IV, les postes et les relais lui appartenaient. Aux premières entrées de nos rois dans les villes du royaume ou dans les villes conquises, il marchait immédiatement devant le prince, portant l'épée royale dans le fourreau de velours bleu, parsemé de fleurs de lis d'or, avec le baudrier de même étoffe, et son cheval caparaçonné de même. Il figurait avec les mêmes prérogatives aux funérailles du roi, et alors les chevaux et les harnais demeuraient sa propriété. Outre le grand-écuyer, on distinguait sous ses ordres le premier écuyer de la grande écurie, qui la commandait en son absence, et le premier écuyer de la petite écurie, dont les attributions comprenaient les chevaux et les voitures dont le roi se servait le plus ordinairement : ce dernier avait aussi le gouvernement des pages, et c'était lui qui donnait la main au prince pour l'aider à monter en carrosse ou lorsqu'il en descendait. Ces deux dignitaires avaient sous leur commandement *les écuyers de quartiers*, qui mettaient

les éperons au roi et lui tenaient l'étrier; et les *écuyers cavalcadours*, intendants des chevaux à la main. Il y avait aussi à la cour, entre autres, un *écuyer-bouche*, dont l'unique fonction, lorsque le roi mangeait à son grand couvert, consistait à faire déguster chacun des plats au maître-d'hôtel avant de les remettre aux gentilshommes servants, qui les posaient sur la table ; cérémonie offensante pour le prince, en ce qu'elle lui prêtait des craintes qu'il ne pouvait avoir, et plus outrageante encore pour les officiers de sa maison, qu'on supposait ainsi capables du plus lâche et du plus odieux des crimes. — Je terminerai cet article en faisant remarquer que le mot *écuyer* est encore employé dans diverses acceptions métaphoriques, qui toutes se rattachent à l'un on l'autre office dont se trouvaient chargés, dans le moyen âge, les aspirants à la chevalerie. C'est ainsi que cette dénomination se donne à celui qui dresse les chevaux au manége et enseigne l'équitation ; qu'elle s'applique également à ceux qui donnent la main aux dames pour les mener; qu'en termes d'agriculture on appelle *écuyer* le rejeton qui pousse au pied d'un cep de vigne, emblème en effet très juste de cette noble institution, qui se renouvelait ainsi en se reproduisant elle-même; et qu'enfin dans la vénerie, il se dit d'un jeune cerf qui accompagne et suit un vieux cerf, signification qui s'accorde parfaitement avec l'idée que nous devons avoir de l'attachement et de la subordination des écuyers à l'égard des chevaliers, dont ils suivaient sans cesse les pas et observaient toutes les démarches. PELLISSIER.

EDDA. On comprend sous le nom d'*Edda* deux livres qui renferment la mythologie, l'histoire héroïque des *Scandinaves* et la poésie des anciens *skaldes* (*v.* ces noms). Les deux Eddas nous viennent de l Islande. C'est dans cette partie du Nord que les sciences et les lettres florissaient à une époque où les autres contrées étaient plongées dans l'ignorance. C'est là que le dialecte scandinave s'est maintenu dans toute sa pureté. Tandis que le Danemarck, la Suède, la Norwége, ne faisaient encore aucun progrès, l'Islande, cette terre de franchise, découverte en 870 par deux chefs de pirates, peuplée quatre ans plus tard par tous les mécontents de la cour norwégienne et des pays voisins, l'Islande prenait un rapide développement. Elle avait ses écoles, ses savants et ses *skaldes*, cette race de poètes devenue si célèbre dans toutes les contrées du Nord. Les skaldes représentent assez bien chez les peuples scandinaves ce qu'étaient les bardes chez les peuples celtiques. Ils chantaient les hauts faits des héros, les victoires remportées sur l'ennemi, souvent aussi les mythes religieux, l'histoire d'Odin, les louanges de Freya, la déesse de la beauté, et la mort de Balder (*v.*). Tous les pays du Nord étaient alors divisés en une quantité de principautés, et chacun de ces princes, rois ou *jarles*, voulait avoir à sa cour un skalde renommé pour chanter dans ses fêtes, pour l'accompagner dans ses expéditions. Ainsi, le skalde était tout à la fois le poète et le chroniqueur de cette époque, et la plupart des notions qui nous sont parvenues sur les mœurs, sur la croyance des Scandinaves, proviennent de ces odes improvisées à la table des princes, ou sur le champ de bataille. Le skalde occupait dans la maison des grands une place importante. Non seulement on rendait les hommages les plus flatteurs à son génie poétique, mais souvent on lui accordait une part dans les affaires du gouvernement, et les princes l'appelaient à siéger dans leurs conseils (*v.* Warton, *History of the english poetry*; Geiier, *Histoire de Suède*; Mohne, *Symbolik der alten volker*). La langue des skaldes était une langue toute poétique, figurée, faite pour une certaine classe d'hommes, pour les rois, pour la noblesse, et peu accessible à l'intelligence du peuple. Long-temps après que le christianisme eut été introduit dans le Nord, les princes gardèrent encore les skaldes à leur cour, quoiqu'ils conservassent dans leurs chants les emblèmes favoris et les images du [illegible]

nisme. Worm, dans ses *Literat. run.*, et Peringskjold, ont fait une table chronologique de 170 skaldes. Le *skaldartal* (liste des skaldes) en compte 240 (*v. Runakefli* [Calendrier runique], par J. Wolff). — C'est dans les deux Eddas que se trouvent rassemblées les anciennes traditions épiques et mythologiques ainsi chantées par les skaldes. L'ancienne Edda, qu'on appelle aussi l'Edda Saemund, n'est à proprement parler qu'un recueil d'odes qui n'ont souvent aucune liaison entre elles. Elle date du XIe siècle. Elle fut rédigée par Saemund Sigfusson, qui avait long-temps voyagé en Allemagne, en France, en Italie, et à qui ses vastes connaissances firent donner le surnom de *Froda* (sage, savant). Cet ouvrage fut égaré pendant plusieurs siècles, et découvert en 1643 par l'évêque Brynjofsvensen; mais alors il n'était plus complet, et il est à craindre qu'on ne retrouve pas le reste. — Ce nom d'*Edda* a donné lieu à diverses discussions. Les uns veulent le faire venir du mot latin *edere*; d'autres, de la particule irlandaise *etha* (ou), qui se trouve fréquemment dans le livre, d'autres enfin du mot *atta* (race). Mais il me semble que toutes ces questions ne proviennent que de la subtilité d'esprit de quelques commentateurs. Le mot Edda signifie *mère*, *grand' mère*, *science*. N'est-ce pas là le vrai titre d'un livre comme celui-ci? — J. Wolff regarde les chants de l'Edda comme antérieurs à la naissance de Jésus-Christ; et Schimmelmann, l'auteur d'une bonne traduction allemande de ce poëme (in-4°, 1777), ne craint pas de le faire remonter jusqu'à 1,500 ans avant notre ère, car il le considère comme le plus ancien livre des Scythes. « C'est pour ce peuple, dit-il, pour les Goths, les Suèves, les Vandales et les autres nations du Nord, depuis leur première migration de l'Asie, une tradition aussi vraie, aussi ancienne, aussi certaine que toute autre tradition écrite dont un peuple puisse se glorifier. » — Gœranson, qui a traduit l'Edda en suédois, dit dans son avant-propos : « Saemund et Snorro n'ont pas composé l'Edda. Ils l'ont prise dans les anciens livres runiques. Quand le christianisme pénétra en Suède (vers l'an 1000), le pape écrivit au roi Olaf Ier que les runes avec leurs emblèmes magiques mettaient obstacle aux progrès de la vraie foi. Après avoir reçu cette lettre, le roi convoqua ses principaux conseillers, et tous décidèrent que les livres et bâtons runiques seraient livrés au feu. L'ordre fut exécuté, et il ne resta de cette quantité de traditions anciennes manuscrites que ce qui était alors en Islande. » — Ce qu'il y a de certain, c'est que la partie de l'Edda consacrée à la mythologie est antérieure à tout souvenir historique. Ainsi, en admettant que l'idée de Schimmelmann soit un peu exagérée, on ne peut se refuser à croire avec Goranson que les principaux symboles rapportés par l'Edda se soient perpétués pendant plusieurs siècles, d'abord par la tradition orale, puis par les caractères runiques. Du reste Arneas Magnæus parait avoir bien démontré que les diverses odes dont se compose l'Edda ne sont pas toutes de la même époque. Jusqu'à présent, malgré les recherches des savants du Nord, on manque encore de preuves authentiques pour constater leur origine, et il y a là plusieurs morceaux dont on n'a pas même encore bien compris le sens. — L'Edda de Saemund est écrite en vers. Cependant il s'y trouve quelques morceaux en prose, tels, par exemple, que la *Mort de Nifflungen*, et la *Fin de Sinfiotla*. — De toutes les divisions que l'on a faites de l'Edda pour en expliquer le plan et l'idée générale, celle de Mohne, le savant continuateur de la *Symbolique* de Creuzer, me parait être la plus claire et la plus précise, quoiqu'on puisse peut-être lui reprocher d'être un peu trop systématique. — Mohne divise l'Edda de Saemund en trois parties : mythologique, épique, mystérieuse. — Dans la première se trouve la *Volu-Spa*, la création du monde, les combats des dieux, la mort de Balder, l'apparition des héros. — La seconde partie, qui est la plus étendue, renferme les chants hé-

roïques. C'est le *Heldenbuch* de la Scandinavie. On y trouve l'histoire de Wieland, de Gudrun, la chanson d'Atli, la vie et la mort de Sigurd, l'extinction des héros, et la transition des héros aux hommes, comme dans la première partie on trouve celle des dieux aux héros. — La troisième partie renferme les mystères religieux, les dogmes. C'est le *Have-Mal* (chant sublime), qui explique la morale d'Odin; le *Lothfafnis-Mal*, le *Runatall*, qui donnent des leçons à la jeunesse, et le *Rigs-Mal*, où l'on trouve la naissance des trois ordres : de l'esclave, de l'homme libre, du noble. — Les trois plus beaux chants de l'Edda sont, à mon avis, la Volu Spa, le Have-mal, et le Runatal. — Le début de la Volu-Spa est imposant et majestueux. — « Faites silence, enfants des dieux; vous tous, grands et petits, faites silence. Je veux raconter les actions des dieux, les choses du passé, les choses de l'avenir. — Moi, je connais les enfants de Dieu avant le temps. Je connais neuf mondes, neuf larges espaces nouveaux, et un point intermédiaire plus grand encore, et caché sous terre. — Avant le temps était Ymer-le-Géant, et il n'y avait alors ni sable, ni mer, ni vent, ni orage. Il n'y avait point de terre et point de ciel. Il n'y avait que le chaos. — Les fils de Bure bâtirent la terre, et y élevèrent le jardin de Dieu. Le soleil se montra du côté du midi. La terre se couvrit pour la première fois d'herbe verte. — Le soleil tourna ses rayons à gauche vers la lune, tandis qu'il éclairait à droite la troupe céleste et les animaux créés. Le soleil ne connaissait pas encore son centre, ni la lune son point de direction, et les étoiles ignoraient leur place. — Alors tous les dieux s'approchèrent du trône du Tout-Puissant, et lui, regardant la nuit, le matin, le soir, leur donna leur nom, et mesura les années et le temps. » — Le poème explique ensuite la nature des Nornes. Il raconte la mort de Balder, le soulèvement des ases pour détruire le mal personnifié dans Loki, puis il se termine par une prédiction de bonheur, par un chant de joie. — « Les chaînes sont brisées. Le loup Freki s'enfuit au loin, la terre se renouvelle et se couvre de verdure. Plus d'oppression, plus de guerres, plus de désastres. — Les ases se rassemblent à Idavelle, et parlent de l'ancien monde, des runes de Fymbultyr; chacun d'eux se souvient de grandes choses, et les raconte aux autres. — Alors on retrouve dans le gazon les merveilleuses tables d'or qui ont été perdues, les tables qui ont appartenu aux premiers habitants du monde. — Sans qu'on y jette de semences, la terre se couvre de fruits. Toute douleur, toute souffrance est bannie du monde. Balder revient, et lui et son frère Handur demeurent ensemble. Sais-tu encore, sais tu ce qui arrivera? — Honer, avec son peuple nombreux, ira se rejoindre aux deux frères et à la noble race des deux frères. Sais-tu encore, sais-tu ce qui arrivera? — Voici un château qui se dresse avec ses murailles resplendissantes d'or, et s'élève vers le ciel. Les nains iront y bâtir leurs demeures, et goûteront à tout jamais les joies du paradis. — Alors, du fond de l'abime arrive Nadurfram, le noir dragon. Il mugit, secoue ses plumes, prend son vol, et s'élève au-dessus de la terre. Maintenant, il est exilé, il ne reparaîtra plus. » — Le Have-Mal est le seul monument qui nous reste de la morale des Scandinaves. Cest un recueil de maximes populaires, qui peuvent nous donner une idée du caractère des hommes auxquels on les adressait. Ce qu'on leur recommande par-dessus tout, c'est l'hospitalité, la sobriété, l'esprit de modération. — « Donnez de l'eau, dit le Have-Mal, à celui qui vient prendre place à votre table, et essuyez-lui les mains. Mais parlez-lui d'une manière agréable, si vous voulez qu'il vous parle aussi. — Il n'y a rien de plus honteux pour les fils du siècle que de trop boire, car plus un homme boit, plus il perd son jugement. Un oiseau chante devant celui qui s'enivre, mais il lui enlève son ame. — Que l'homme soit sage avec mesure, c.-à-d. pas plus sage qu'il ne faut, et qu'il ne cherche pas à

connaître d'avance son sort, s'il veut dormir tranquille. — Je vous en prie, soyez prudents, mais ne le soyez pas trop. Soyez-le surtout quand vous avez bu, quand vous vous trouvez avec la femme d'un autre, ou dans une société de fripons. » — Ce qu'il faut remarquer encore dans le Have-Mal, c'est une vive empreinte de cette sagesse proverbiale, dont on retrouve partout des traces, car c'est la sagesse des nations. Il y a là telle sentence que nous répétons encore chaque jour dans le monde, et que tous nos moralistes ont formulée en prose ou en vers. — « Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras, » a dit La Fontaine. — Et le Have-Mal : « Le bien que l'on possède, si mauvais qu'il soit, vaut encore mieux que celui qu'on attend. » — « Ne vous félicitez pas d'un beau jour avant qu'il soit fini, » dit notre proverbe. — Et le Have-Mal développe ainsi cette pensée : « Louez la beauté du jour, quand il sera passé ; la femme, quand vous l'aurez bien connue ; l'épée, quand vous vous en serez servi ; la jeune fille, quand vous l'aurez épousée ; la glace, quand vous l'aurez éprouvée ; la bierre, quand vous l'aurez bue. » — Enfin, il y a encore, dans ce chant de l'Edda, telle pensée philosophique que l'on croirait marquée du cachet de La Bruyère ou de La Rochefoucauld. — « Il vaut mieux flatter les autres que de se flatter soi-même. — Il n'y a point d'homme si vertueux dans le monde qui n'ait quelque vice, et point d'homme si méchant qui n'ait quelque vertu. — Il n'y a pas de plus grande maladie que d'être mécontent de son sort. » — Il devrait y avoir dans le Have-Mal 120 strophes. Jusqu'ici on n'en connaît que 45, rapportées par Mallet, l'auteur de l'*Histoire de Danemarck*, et par Schimmelmann. — Le *Runatal* explique toute la magie que peut exercer la poésie. Les skaldes disent qu'Odin parla toujours en vers. Il enseigna sa science aux ases par les runes et par ses poésies. Avec ces chants magiques, le poète pouvait éteindre le feu, changer le vent, apaiser l'orage, et se transporter dans les contrées lointaines. Avec ces sentences, il pouvait renverser des vaisseaux en pleine mer, émousser l'épée, réveiller les morts, conjurer les esprits. — A ce genre de poésie, se rattache le chant des énigmes, jadis si célèbre dans les contrées du Nord. Souvent, en Allemagne et en Scandinavie, les poètes se rassemblaient pour se proposer tour à tour et résoudre des énigmes, et il n'y allait parfois de rien moins que de la vie pour celui qui échouait dans cette lutte étrange. Telle fut, par exemple, au XIIIe siècle, la fameuse réunion de la Wartbourg, dont l'histoire littéraire d'Allemagne a gardé les détails. — Il y a encore dans l'ancienne Edda un autre chant d'un caractère bien moins élevé et moins majestueux que la Voluspa et le Have-Mal, mais qui mérite d'être cité pour son originalité. C'est le *Thryms-Quida* (l'enlèvement du marteau de Thor). — Un beau jour, Thor, en se réveillant, s'aperçoit qu'on lui a volé son emblème de puissance, son marteau. Il jette autour de lui un regard de fureur, et, ne sachant qui est le coupable, il appelle à son secours Loki, l'esprit rusé. Loki emprunte les ailes de Freya, et s'en va de par les monts, de par les forêts, à la recherche du marteau de Thor. Il arrive auprès de Thrym-le-Géant, le roi de Thursj, qui est assis au sommet d'une montagne, et chante en façonnant des colliers d'or pour ses chiens, ou en tressant la crinière de ses chevaux. C'est Thrym qui a le divin marteau, mais il ne veut le rendre qu'à la condition d'avoir Freya pour épouse. Loki revient apporter cette réponse. Freya la repousse avec indignation. Les ases s'assemblent pour délibérer sur le parti à prendre, et Loki conseille au dieu Thor de s'habiller en femme, de venir sous le nom de Freya simuler avec le géant de vaines fiançailles, et de reprendre lui-même son marteau. Après quelques hésitations, bien pardonnables à un dieu qui croit déroger à sa majesté suprême en revêtant des habits de femme, Thor se résout pourtant à suivre le

conseil de Loki. L'ordre du départ est donné. Les boucs sont attelés au char. Ils s'élancent avec impétuosité sur le chemin. Les rochers s'ébranlent sur leur passage, et les feux souterrains jaillissent dans les airs. — Thor et Loki arrivent le soir. Déjà tout est préparé pour la fête. Les bœufs noirs sont tués. La table se dresse. Les géants apportent les lourds tonneaux de bierre. Thor s'assied à la place d'honneur, et mange à lui seul un bœuf entier et huit saumons, assaisonnés de trois mesures d'hydromel. — « Quel appétit! s'écrie Thrym en le regardant. A-t-on jamais vu une fiancée manger autant de bœuf et boire autant d'hydromel? — Hélas! dit l'hypocrite Loki, la pauvre enfant n'a rien bu et rien mangé depuis huit jours, tant elle avait l'esprit occupé de ses noces. » Thrym s'approche de cette douce fiancée, soulève son voile pour l'embrasser, et recule avec effroi. — « Quel regard! s'écrie-t-il, quel sombre et lugubre regard! — N'en soyez pas étonné, dit Loki, elle a passé huit nuits sans dormir, dans l'impatience où elle était de voir venir l'heure des fiançailles. — Qu'on apporte, dit Thrym, le marteau d'or à la fiancée! Qu'on le mette sur ses genoux comme le don de mon amour, et que nos mains soient unies! » Le dieu Thor rit au-dedans de lui-même, en voyant mettre le marteau d'or sur ses genoux; puis, le prenant de sa main puissante, il en assène un coup sur la tête du géant, et la fait voler en éclats. Il tue ensuite les autres géants, et s'en retourne avec Loki. — La seconde Edda date du XIII[e] siècle. Elle fut rédigée par Snorro-Sturleson, grand-juge d'Islande, né en 1178, mort en 1241. Deux savants dignes de confiance, Arneas Magnæus dans ses *Troil Brefe rarumle Island*, et Schlœzer dans son *Histoire de la littérature islandaise* (Islandische litteratur und Geschichte), ont cependant cherché à combattre l'opinion qui attribue à Snorro-Sturleson la rédaction de cette Edda. Le premier appuie son assertion sur ce qu'à la fin de l'ouvrage Snorro est cité avec éloge. Le second prétend que ce livre ne semble pas être en rapport avec l'époque où Snorro vivait. Mais tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître Snorro comme l'auteur de la seconde Edda, et le manuscrit trouvé dans la bibliothèque d'Upsal est venu confirmer cette opinion. Le manuscrit est vieux, écrit en entier de la même main, et il s'y trouve deux appendices, l'un qui renferme une liste de tous les juges d'Islande, qui s'arrête à Snorro; l'autre, une généalogie qui descend jusqu'à son père. — Cette seconde Edda est beaucoup moins intéressante que la première, dont elle reproduit, d'ailleurs, de nombreux passages. C'est une histoire en prose des dieux, et une poétique. On peut la diviser en trois parties. — Dans la première: l'Avertissement, le Braga-Raedar et le Gylfa-Ginning (déception de Gylfa). Ce poème raconte que Gylfa, roi de Suède, émerveillé de la science des ases, se dépouilla de ses attributs de roi, et s'en alla sous le nom de Ganglar dans la ville où les ases demeuraient, pour apprendre jusqu'où allait leur savoir. Les ases, instruits d'avance de son projet, élevèrent tout à coup un palais magique, resplendissant d'or et de pierreries. A la porte de ce palais, Gylfa trouva un homme qui lançait des épées en l'air, et les recevait avec une étonnante adresse. Cet homme lui demande son nom, et le conduit dans l'intérieur du palais, où Gylfa aperçoit trois trônes, tous trois plus hauts l'un que l'autre, et occupés par trois dieux. Gylfa leur adresse une foule de questions sur la création de l'homme et la fin du monde, sur les mythes religieux et les destinées de cette vie. Les dieux répondent à toutes ces questions, et à la dernière qu'il leur adresse, un grand bruit se fait entendre: l'illusion magique s'en va, et Gylfa se retrouve seul au milieu d'une large plaine. — Le *Braga-Raedar* est l'entretien de Braga, le dieu de la poésie, avec Agir, entretien mêlé de traditions mythologiques et de traditions héroïques, que le poète emprunte aux chants des skaldes les p[...]

célèbres. — Dans la seconde partie se trouvent quelques anciennes traditions, un vocabulaire des principaux noms de famille, des diverses parties du corps humain, des facultés intellectuelles, puis des leçons sur le système, la mesure du vers, la construction de la strophe. — La troisième partie est comme le guide et le manuel de tous ceux qui veulent se livrer à la poésie. Elle renferme une sorte de *Gradus ad Parnassum* islandais, un cours de grammaire et de rhétorique, des préceptes et des exemples. — En lisant cette Edda, et surtout en lisant les quelques pages qui lui servent d'introduction, et celles qui en forment l'épilogue, il est facile de se convaincre qu'à l'époque où cet ouvrage fut écrit, les Islandais avaient déjà perdu le sentiment de leur ancienne poésie. Le beau temps des fictions mythologiques, des histoires de héros, des récits imaginaires, ce beau temps était passé. Les skaldes n'étaient plus, comme autrefois, appelés a toutes les fêtes, invités à chanter toutes les gloires, hôtes favoris des princes, compagnons assidus des chefs d'armée. Le christianisme condamnait leur poésie empreinte d'idées fabuleuses, leurs vers parsemés d'images mythologiques. A mesure que le christianisme pénétra plus avant dans le Nord, toutes ces merveilleuses fictions, dont l'ame des poètes se nourrissait encore, durent céder à la voix sévère de l'Évangile. Les dieux des Scandinaves s'enfuirent devant la bulle du pape et l'anathème de l'évêque. La chapelle sainte remplaça la pierre runique, et l'hymne religieux repoussa le nom du bon Balder, le souvenir du redoutable Odin, et l'image gracieuse de la déesse Freya. Bientôt, par l'habitude que l'on prit de s'attacher à d'autres idées, d'entendre répéter d'autres noms, le langage figuré des anciens skaldes, leurs images poétiques, leurs symboles, devinrent de jour en jour moins intelligibles. Il fallait un livre pour les expliquer, pour les faire revivre. Ce livre, c'est la seconde Edda. Il arriva ici ce qui arrive chez tous les peuples : d'abord l'œuvre, et puis la règle ; d'abord le poème, et puis le commentaire, la critique. Les chants des skaldes, l'Edda de Saemund, voilà le poème, et la moitié de l'Edda de Snorro en est la règle et l'explication. — L'ancienne Edda a été publiée, en 1787, par Arneas Magnæus, avec une traduction latine. Copenhague, 1787.—En 1818, à Stockholm, traduction latine. — Elle a été traduite en suédois par Afzelius et Gœranson ; en allemand par Schimmelmann, Grimm, Van der Hagen.—L'Edda de Snorro a été publiée à Stockholm, en 1665, par Resenius, traduction latine; traduite en suédois par Rask, en danois par Nyerup, en allemand par Rühs. — Les principaux ouvrages à consulter sur ce sujet sont les *Antiquitates septentrionales*, de P.-J. Murray ; *Antiquitates dan.*, de Bartholini ; *Dissertatio academica de Eddis Island*, de Nording ; *Vita Saemundi*, de Arneas Magnaeus ; *Northern antiquities*, de Weber ; *Die Symbolick*, de Mohne ; les *Dissertations*, de Grimm, Van der Hagen ; l'*Histoire d'Islande*, de Schlœzer ; l'*Histoire de Suède*, de Rühs et de Geiier ; les *Monuments de la mythologie et de la poésie des Celtes*, par Mallet ; *Voyage et littérature*, par J.-J. Ampère ; *Notice historique sur la poésie des Scandinaves*, par Richard.

X. Marmier.

EDELINCK (Gérard), naquit à Anvers en 1649, et acquit une grande réputation comme graveur. Son premier maître fut Corneille Galle le jeune. Il semble qu'il ait manié le burin comme Rubens et Van Dyck le pinceau. Touche énergique, pureté de dessin, richesse, méthode, harmonie, soin religieux des détails, sans petitesse et sans froideur, intelligence merveilleuse de l'ensemble, voilà ce qu'on ne se lasse point d'admirer dans ses ouvrages. Appelé en France par Colbert, il s'y perfectionna encore à l'aide des avis des Pitau et des Poilly, et y mourut le 2 avril 1707. Chose étonnante, parmi la multitude de ses estampes, aucune n'est médiocre. On cite particulièrement sa *Sainte famille*, d'après le ta-

bleau envoyé à François Ier par Raphaël en 1518, comme un témoignage de reconnaissance du peintre pour la générosité avec laquelle le monarque avait payé son *Saint-Michel*. Edelinck grava la *Madeleine* de Lebrun, l'*Apollon servi par des nymphes*, groupe sculpté par Girardon, et qu'on voit à Versailles; le *Combat des quatre cavaliers* de Léonard de Vinci, etc. Il termina le *Moïse* commencé par Nanteuil. Indépendamment de ces chefs-d'œuvre, on a de lui quantité de portraits, plus parfaits les uns que les autres, et qui n'ont rien de ces airs grotesquement dramatiques, de ces poses outrées que l'on semble rechercher aujourd'hui. Nous citerons particulièrement ceux de Philippe de Champagne, de Martin Desjardins ou Vanden Bogaert, de Dryden, de Lebrun, de Rigaud, de Colbert, de Louis XIV, du prince de Galles, de Fagon, de Santeul et d'Arnaud d'Andilly. Edelinck reçut le cordon de l'ordre de Saint-Michel, fut logé à l'hôtel des Gobelins, obtint une pension, le titre de graveur du roi et une place à l'académie de peinture. Ces distinctions n'étaient que la juste récompense de son mérite. Peu ambitieux, ennemi déclaré de l'intrigue, il ne sollicita jamais qu'une chose, la dignité de marguillier de sa paroisse. — Jean et Gaspard Edelinck, ses frères, ont gravé quelques morceaux, ainsi que son fils Nicolas. Quoique ces trois artistes aient droit à l'estime des connaisseurs, ils sont bien loin de valoir le protégé de Colbert. De Reiffenberg.

ÉDEN. Ce mot hébreu signifie *volupté*. C'est le nom d'une province célèbre à l'occident de l'Asie, souvent citée dans l'Écriture-Sainte, et d'une manière bien précise, par Moïse, dans le *Bereschit* (la Genèse) : il y place le paradis terrestre. *Eden* est devenu depuis le synonyme de *paradis* chez les auteurs ascétiques, et surtout chez les poètes sacrés. Ce paradis, les délices de nos premiers parents, et seulement aujourd'hui l'espérance du chrétien après sa mort, tire son nom du chaldéen *paradès*, un verger. Les Septante, dans leur version grecque de la Bible, ont comme de concert gardé ce nom si doux en le transformant en celui de *paradeisos*, et les Grecs, à l'oreille si euphonique, en ont enrichi leur idiome, où il signifie *jardin*; mais il n'est généralement en usage que dans les écrivains mystiques. Nous ne parlerons pas ici de tous les paradis, un article spécial leur sera consacré. Celui de Moïse et ceux qui, comme ce jardin fameux, ont porté le nom d'*Eden* nous occuperont seulement ici. Long-temps parmi les érudits l'Eden du cosmologue israélite fut un sujet de discussion. Les uns prenaient le mot *Eden*, dans un sens appellatif, pour un lieu de délices; mais les Septante, tout d'abord au 8e verset de la Genèse, et les Pères grecs avec eux, l'interprétèrent comme une contrée. Cette opinion d'ailleurs est fortifiée par la traduction littérale de ce verset : « Or, Jehovah-Eloïm (celui qui fut, est et sera, *lui seul* les dieux) planta un verger dans Eden, du côté de l'orient, dans lequel il mit l'homme qu'il avait formé. » Il est donc évident que saint Jérôme, auquel la langue hébraïque ne fut qu'à peine familière après sa conversion, s'est écarté du sens grammatical du texte, lorsqu'il en donne cette version : « Or, le Seigneur Dieu avait planté au commencement un jardin délicieux. » C'est à tort qu'il prend *eden* pour le substantif hébreu *volupté*. Il s'agit maintenant de déterminer autant qu'il est possible, d'après le texte de Moïse, la situation d'Eden comme région. Nous abandonnerons aux illuminés, aux poètes, à la rêverie orientale, toutes ces utopies extravagantes qui placent Eden comme jardin de délices ou paradis, les unes dans Serendib, l'île enchantée (Ceylan), aux îles fortunées (les Canaries), en Amérique, en Suède même, par-delà l'Océan, et jusque sous la terre; et les autres dans la lune, ou dans son orbite, ou dans les espaces célestes. Laissons Moïse lui-même tracer le plan géographique d'Eden; on est sûr qu'il ne décrit pas une contrée ou imaginaire ou mystique, mais qu'il cite des fleuves connus de son temps, et dont l'un des plus célèbres, l'Euphrate, conserve enco-

son nom, et le conservera sans doute bien des siècles encore. Ce cosmologue dit, au 2e chap., 10e, 11e et 12e versets de la Genèse : « Et un fleuve coulait d'Eden pour arroser ce jardin, et de là se divisait et formait quatre chefs (cansux). Le nom du premier était *Phishon* (Phison), celui qui environnait toute la terre de Havilah, qui était le lieu de l'or, et l'or de cette terre était bon; lieu du *beddolah* (bédellion), et de la pierre *shoham* (agate-onyx); et le nom du fleuve deuxième était *Gihon*, celui qui est entourant la terre de *Choush* (mot mal interprété dans la Vulgate par *Ethiopie*); et le nom du fleuve troisième était *Hiddekel* (le rapide; le Tigre), qui va du côté d'*Assur* (d'Assyrie); et le fleuve quatrième était *Phrath* (l'Euphrate). » — En traduisant mot pour mot, sans la moindre inversion, ce si court fragment du texte hébreu, nous nous sommes complus à offrir à la curiosité du lecteur, non seulement une idée du génie et de la phraséologie de la langue de Moïse, mais un plan exact du pays d'Eden, tracé par ce célèbre cosmologue. Convenant toutefois que si, dans toute cette statistique d'Eden, le Phrath ou l'Euphrate n'eût pas servi de point de ralliement aux commentateurs, aux rêveurs et aux ascétiques, on serait encore à savoir où était situé cet immense et délicieux verger que Dieu planta l'an 1er du monde, 3996 av. J.-C. Avant d'émettre l'opinion la plus raisonnable et généralement reçue, touchant la situation de ce lieu d'ineffable aménité, dont plusieurs villes et régions de l'Orient ont gardé le nom ineffacé, nous offrirons ici les sentiments variés de plusieurs hommes célèbres sur cette matière : ils serviront d'aliment à l'imagination des poètes et des peintres, ils intéresseront les chrétiens. Les uns veulent que le pays d'Éden ait été situé dans la terre promise, la terre de Canaan, que les Israélites habitèrent par la suite; ils ajoutent que son verger délicieux était au voisinage du Jourdain, non loin du lac de Génésareth, et que le nom même de ce fleuve célèbre est dérivé du mot hébreu *jor*, ruisseau, et d'*Aden*, ruisseau d'Aden. Comment ces étymologistes n'ont-ils point osé dire que le mot anglais *garden* et le mot français *jardin* venaient de *Jor-Aden*? Ménage a créé des étymologies moins recevables. Toutefois, la terre de lait, d'huile et de miel où Moïse n'eut pas la joie d'entrer, et qu'il ne vit que de loin, aurait bien changé depuis, car son sol aride, couronné de monts lugubres, ne présente que l'aspect de nos blanches et tristes falaises des côtes de Normandie. — Quelques-uns ont déterminé plus vaguement encore la position d'Éden. Cette région, disent-ils, s'étendait vers la Médie, aux environs de la mer Caspienne, et non loin des montagnes de l'Arménie, où se trouvent les sources du Tigre et de l'Euphrate, du Hiddekel et du Phrath, comme les nomme Moïse. D'autres assurent qu'Éden est la région la plus au midi de la Mésopotamie, et la plus proche du confluent du Tigre et de l'Euphrate: c'est, avec quelques modifications que nous allons ajouter tout à l'heure à leur opinion, le sentiment le plus conforme au texte du *Bereschit*. Ils s'appuient en outre d'un passage d'Ézéchiel qui fait mention des trafiquants de la contrée d'Éden, que le prophète mêle, sans les confondre, avec ceux de Charan, dans le pays des deux fleuves. Isaïe parle aussi des fils d'Éden, ainsi que le *Sepher-Melakim* (le livre des Rois). Le fils d'Amos place ces enfants d'Éden à Thalassar. Or, Thalassar était en Mésopotamie, au voisinage des sources de l'Euphrate et du Tigre. On plaça aussi Eden dans la Babylonie septentrionale. Ceux-ci ont pour eux le texte de l'Écriture, ceux-là ont de leur côté la conformité des noms: ces derniers tiennent pour certain que le verger du paradis d'Éden a été situé dans la Syrie, aux environs de Damas, non loin des sources du Chrysorrhoas (ce serait l'Havilah), de l'Oronte et du Jourdain. En effet, il y eut une ville bâtie sur l'un des versants du Liban, appelée *Beth-Eden* ou *Maison-de-Délices*. C'était un admirable verger qu'abritaient au midi les hauts cèdres de ce mont fameux, et que récréaient le voisinage, le murmure et la fraîcheur du petit fleuve *Ado-*

nis, dont le nom oriental signifie à la fois *seigneur* et *volupté*.— La secte des nestoriens a changé le nom de l'île *Gezaïr* (île par excellence) en celui plus mystique d'*Éden* : cette petite et charmante oasis surgit immédiatement au-dessus du confluent du Tigre et de l'Euphrate. L'historien Josèphe, esprit éclairé, et avec lui les Juifs et plusieurs Pères de l'église, pensent que le Gange et le Nil étaient deux des quatre fleuves qui servaient de limites au paradis terrestre ; ils s'appuient du mot de *Choush*, qu'ils traduisent à tort par *Éthiopie*. Quel espace ! C'était à peu près, à l'exemple de quelques imaginations, supposer que toute la terre était l'Eden, un immense jardin de volupté. Ces esprits se fondent sur ce que, avant le déluge, catastrophe incontestable, avant que l'axe du monde fût dérangé, le soleil ne traçait pas la ligne oblique de l'écliptique, mais poursuivait sa marche le long de l'équateur, qu'il décrivait chaque année ; et qu'ainsi l'égalité obligée des saisons devait entretenir, si ce n'est aux pôles inhabités, un éternel printemps sur le globe. Plusieurs sont allés jusqu'à prendre le glaive flamboyant du séraphin commis à la garde du paradis après le péché pour la ligne enflammée de l'équateur, en ces temps où la sphère était encore parallèle. En effet, il est évident, par les observations géologiques, que Dieu a changé depuis la face de la terre. Le cours du Tigre et de l'Euphrate a varié, même depuis Moïse. Le sol de la terre promise a été bouleversé par des volcans postérieurs. Niera-t-on l'engloutissement de Ségor, Sodome et Gomorrhe, dont le napthe qui recouvre leurs fondements quelquefois encore prend feu? M. de Châteaubriand dit avoir vu au fond du lac Asphaltite, que les Hébreux nommaient si tristement la mer de sel, comme des monuments retournés. Plus à l'orient, Babel a laissé quelques-unes des briques de sa tour immense à la curiosité du voyageur. Une ville à l'est de l'Euphrate, dans la région de Nod, s'appela Hénoch, du nom du fils du fratricide Caïn : ce fut la première ville où l'homme perdit sa liberté, et le triste nom de son fondateur signifie *possession*. L'arche de Noé laboura les hauteurs du mont Ararath. Ce patriarche finit par habiter paisiblement avec ses fils la plaine de Scinhar, et son doux nom signifie *repos*. Comme les scènes de tous ces événements sont rapprochées! Pourquoi en écarter celle du paradis terrestre? Les événements, les temps et les lieux doivent se tenir dans l'histoire sacrée, qui présente d'ailleurs tant d'unité, non moins fortement que dans l'histoire profane.—L'opinion la plus commune, la plus arrêtée et la plus conforme au texte de Moïse est que le pays d'Éden fut à peu près situé au confluent du Tigre et de l'Euphrate, appelé aujourd'hui *Shat-al-Arab* ou fleuve des Arabes, qui se décharge par plusieurs bouches dans le golfe Persique. Il se trouvait entre le 32e et le 34e degré de latitude. D'autres prétendent que la région d'Éden s'étendait dans l'Arménie, et qu'elle renfermait les sources de l'Euphrate, du Tigre, du Phasis et de l'Araxe. Dans la première supposition, que nous adoptons, voici un passage d'une histoire universelle écrite en anglais qui éclaircira cette question : « Le Shat-al-Arab, dit l'auteur, est la rivière qui sort d'Éden. Considérée suivant la disposition de son lit, et non suivant le cours de ses eaux, elle se divise en quatre branches, qui sont les quatre rivières : deux dessous, savoir, le Frat et le Dylat, ou l'Euphrate et le Hiddekel. Suivant cet arrangement, la branche occidentale du Shat sera le Phison, la partie d'Arabie la plus prochaine vers le golfe de Perse, Havilah ; et la branche orientale, le Gihon, qui entoure le pays de Cush ou le Khusestan, qui est une province d'Iran, à qui les Persans donnent encore aujourd'hui ce nom. » Le mot *beddolah*, qu'on trouve dans le texte de Moïse, et qu'on croit signifier *perle*, attesterait le voisinage d'Ormuz, dans le golfe Persique, où se fait toujours une pêche abondante de cette nacre précieuse. Cette circonstance viendrait à notre appui. Bien plus, les voyageurs font un tableau ravissant d'une pe-

tite ville située en Irak, sur les deux rives du Tigre : elle est bordée de chaque côté par des jardins verdoyants et frais, qu'ornent des portiques déliés, qui, par une symétrie vraiment orientale, correspondent les uns aux autres, et réfléchissent dans le fleuve leur architecture riche et élégante. L'aménité de ce lieu, qui, dit-on, n'a point son pareil dans l'Asie, lui mérita le nom de *Quatre-Paradis*. Pour sa part, Quinte-Curce assure que les plaines qui avoisinent les sources de l'Euphrate et du Tigre sont favorisées par le ciel d'une telle surabondance de verdure, d'herbes et de fleurs, qu'on n'y laisse pas les troupeaux paître à leur gré, de peur qu'ils ne périssent par l'excès de nourriture. Voilà bien des preuves en faveur de notre opinion. — Tout ce que nous pouvons raconter du jardin fameux d'Éden est le peu de mots qu'en a dit Moïse : « Qu'il était plein de beaux arbres, dont les fruits étaient d'une délicieuse saveur, et que parmi eux Dieu avait planté l'arbre de vie, qui rendait immortels ceux qui mangeaient de son fruit, et l'arbre de la connaissance du bien et du mal, qui donnait la mort. » Arbres encore implantés parmi nous, qui, s'ils ne sont qu'une allégorie, offrent la plus belle et la plus sage qu'ait conçue l'imagination orientale. Depuis, ce doux nom d'Eden circula dans l'Asie, s'y naturalisa dans les idiomes et franchit même les mers : il n'y avait point un endroit agréable, une oasis, un verger délicieux, qui ne voulût s'appeler ainsi, de même que chez nous l'on a donné à un village charmant, à une riante cité, les noms de *Belle-Vue* et de *Plaisance*. Ptolémée place un endroit nommé *Adden* en Chaldée ; il y a aussi un pays d'Aden à l'extrémité S.-O. de la péninsule et au S. de l'imamat de Yemen. Aden était autrefois une place forte et une ville opulente de l'Arabie. Quoiqu'en grande partie ruinée, elle est encore assez importante par son port et son commerce. Bien mieux, dans les brumes de l'Angleterre septentrionale, une rivière qui prend sa source dans le Westmorland et se jette dans le golfe de Solway, aux confins de l'Écosse, a été signalée par Ptolémée comme portant aussi le nom d'Éden, ainsi que le golfe où elle se perd. Dans son Koran même, Mahomet plaça l'Éden de Moïse. Il y assure à ses Arabes des vergers magnifiques et des palais somptueux. L'adroit législateur savait qu'il était loin de ces temps où les Grecs eussent dit, avec l'auteur des *Jardins* :

> Et quand les dieux offraient un Elysée aux sages,
> Étaient-ce des palais? c'étaient de verts bocages.

—S'il est vrai, comme l'assurent les idéologues, que tout ce qui existe dans l'imagination de l'homme doit ou a dû exister, nous ne pouvons nier l'existence du paradis terrestre. Par une intuition rétrospective et divine, un poète aveugle, Milton, fut le seul qui, parmi les hommes, l'ait revu depuis Adam. Ses descriptions sont un reflet de ce spectacle magnifique de la création, que n'ont pu effacer ni les jardins magiques d'Alcine ni ceux d'Armide. Nous renvoyons nos lecteurs curieux de connaître un paradis terrestre aux chastes, ravissants et sublimes tableaux du poète anglais. DENNE-BARON.

ÉDENTÉS (hist. nat.) ; ordre d'animaux *vertébrés mammifères* (*v.* ces mots). Pour rendre plus facilement applicables les observations que nous présente cet ordre d'animaux mammifères, nous commencerons par tracer le tableau synoptique des genres qu'il renferme :

1° *Édent. tardigrades ou brévirostres.*

1° Genre mégathérium fossile ; 2° genre mégalonyx fossile ; 3° grand unau ou bradype ; 4° genre aï ou achéus.

2° *Édentés ordinaires ou longirostres.*

1° Genre tatou ; 2° genre chlamyphore ; 3° genre priodonte ; 4° genre tatusie ; 5° genre oryctérope ; 6° genre fourmilier ; 7° genre pangolin.

3° *Édentés monothrèmes.*

1° Genre échidné ; 2° genre ornithorhynque.

Les naturalistes dogmatiques donnent la phrase suivante comme caractère général de la famille : absence de dents à la partie antérieure au moins de l'une et l'autre mâchoire ; il faut excepter cependant le genre tatou, dont l'espèce unique (*tatou-*

encoubert) a, selon M. Frédéric Cuvier, des dents sans racines, même à la partie antérieure des mâchoires, mais qui, par le reste de son organisation, se rapproche notablement du genre *tatusie*, aux diverses espèces duquel on avait jusqu'à lui donné le nom collectif de *tatou*.—Si l'on recherche quelqu'autre caractère commun à ces divers genres d'animaux, on trouvera que chez eux les ongles sont généralement très gros, et qu'ils enveloppent les extrémités des doigts, à peu près à la manière des sabots. Cet ordre est très peu naturel, et montre avec quelle peine la nature se prête aux classifications, auxquelles l'artifice ingénieux des savants prétend la soumettre; nous n'en médirons cependant pas trop : ces classifications, souvent fondées sur des principes dont la philosophie la plus scrupuleuse admire la généralité, facilitent l'étude et répandent un charme inexprimable sur l'observation aride des formes considérées absolument, et des détails minutieux de l'anatomie. Toutefois, l'ordre des édentés a besoin d'être revu, même, nous le disons en tremblant, après les travaux des deux Cuvier. On trouvera peut-être moyen de distribuer autrement des animaux dont les uns sont recouverts d'un poil épais comme l'unau, l'aï, les fourmiliers, tandis que les autres ont le corps recouvert d'écailles imbriquées, comme les tatous et le pangolin; dont les uns vivent de feuillage, les autres d'insectes terrestres, d'autres d'animaux et de plantes aquatiques; des animaux, enfin, dont les uns sont évidemment *vivipares*, tandis que d'autres, les ornithorhynques, sont organisés si singulièrement que les savants discutent vivement s'ils sont ou s'ils ne sont point *ovipares*. Mais ce n'est pas le lieu d'exposer leurs sentiments divers (*v.* les articles Aï, Échidné, Fourmilier, Mégalonyx, Mégathérium, Ornithorhynque, Pangolin, Tatou, Unau, etc. Baudry de Balzac.

ÉDESSE, capitale de l'Osrhoène, contrée fertile de la Mésopotamie, bâtie sur le penchant d'une montagne et baignée par le fleuve Scirtus ou Daïsan (l'Euphrate), doit sa fondation à Nemrod, d'après la tradition. Elle changea plusieurs fois de noms et de maîtres. On la nomma Urhoi, Callirhoé (de *kallos*, beau, et *rhoa*, en vieil arabe, fleuve), Antioche, Justinopolis, parce que l'empereur Justin la fit réparer à la suite d'un débordement du Scirtus; enfin, elle a reçu des Turcs et conservé le nom d'*Ourfa*. Elle était embellie par des palais, un temple fameux par ses statues et ses autels, une bibliothèque, des fontaines, des bains publics, des aqueducs, des portiques, sept églises chrétiennes et des monastères. La religion des habitants consistait anciennement en un culte rendu au soleil (Bel) et à ses satellites, Mercure et Mars (Monimus et Azizus). Depuis Abgar-Uchama, ils se convertirent et s'attachèrent fermement à la religion chrétienne. Leur gouvernement, avant l'arrivée d'Alexandre, était une république, gouvernée par un sénat et sous la protection des Perses. Dans le partage des états de ce conquérant, après sa mort, Edesse échut à Seleucus, qui, charmé de sa belle situation, la fit rebâtir et la transmit tranquille et florissante à ses successeurs.

Royaume d'Édesse.

En 137, pendant qu'Antiochus Sidetès, Demetrius Nicanor et l'usurpateur Tryphon se disputaient le trône de Syrie, Edesse fut soustraite à l'autorité des séleucides. Un certain Osroès s'en empara on ne sait comment, et s'y maintint par des victoires sur les Syriens. Il fut le premier roi de ce petit pays, qui reçut des souverains des Parthes, des Arabes et des Syriens. Voici leurs noms et la date de leurs avénements : Osroès, 137 avant J.-C.; Abdus, fils de Mazour, 132; Paradastès, fils de Gabarrus, 125; Bacrus I, fils de Paradastès, 120; Bacrus II; fils de Bacrus, 117 : il fut tué par Abgar, qu'il s'était associé au trône; Abgar I Phicas, 99; Abgar II, fils d'Abgar, 73; interrègne d'un an causé par les disputes qui s'élevèrent entre les grands sur le choix du successeur d'Abgar; Manus I Alaha ou Dens, 67; Pacorus, fils d'Orodès, roi des Parthes, 39; Abgar III, 34;

Abgar IV Sumaca, 31; Manus II Saphelul, 28; Manus III, fils de Manus, 2 après J.-C.; Abgar V Uchama ou le Noir, 8, Manus IV, fils d'Abgar, 45; Manus V, frère du précédent, 52; Abgar VI, fils de Manus, 66; interrègne de deux ans; Abgar VII, fils d'Ajazeth, 86; Parnataspatès 1, 91; Parnataspatès II, 98; Manus VI, fils d'Ajazeth, 99; Manus VII ou Abgandès, fils de Manus, 116; il fut détrôné en 139 par Valès, fils de Bahrus, puis rétabli par Antonin en 141; Abgar VIII, fils de Manus, 153; Abgar IX Sevère, 188; Manus VIII, fils d'Abgar, régna conjointement avec son père; Abgar X, fils de Manus, 201. Tous ces rois sont appelés Abgar par les auteurs latins. Leur histoire est un tissu de perfidies. Placés entre deux ennemis puissants, ils servirent et trahirent tour à tour les Parthes et les Romains. L'un (Abgar II), après avoir pris le parti de Mithridate, se livra aux Romains, à leur arrivée en Mésopotamie, et reçut de Pompée, pour prix de sa soumission, le titre d'ami du peuple romain. L'autre (Manus I), en dévoilant aux Parthes les projets de Crassus et en égarant son armée dans des déserts arides, fut cause de la perte des Romains à Charres (l'Harran de l'Ecriture): ce bel exploit valut à Manus, de la part de ses courtisans, le surnom d'Alaha ou Dieu. Manus IV, refusant de reconnaître Gotarze comme roi des Parthes, demanda un autre prince aux Romains, qui lui envoyèrent Meherdate, petit-fils de Phraate, avec une armée. Tous deux marchèrent contre Gotarze; mais l'inconstant Manus abandonna, au moment du combat, celui qu'il avait appelé, et fit perdre au malheureux prince la bataille et la liberté. Manus VI tint une conduite équivoque entre les Romains et les Parthes, jusqu'au moment où Trajan marcha sur la Mésopotamie. Il employa alors tous les moyens pour gagner les bonnes grâces du conquérant. Il lui offrit une grande quantité d'armes, dont Trajan ne prit que trois cuirasses, et des festins, où le fils du roi d'Edesse dansa comme un histrion devant l'empereur de Rome. Trajan fut satisfait; il conserva à Manus son royaume. Le fils de ce dernier, honteux de devoir son trône à de tels moyens, et, entraîné par l'exemple des Parthes, profita d'une expédition de l'empereur dans le golfe Persique pour s'affranchir de la domination romaine. Cette tentative ne fut pas heureuse. Lucius Quietus, lieutenant de Trajan, ayant repris Edesse, la perte de son trône fut le châtiment de sa révolte. Il lui fut toutefois rendu par Adrien, qui abandonna les conquêtes de Trajan au-delà de l'Euphrate. La reconnaissance sincère qu'il en témoigna aux Romains déplut à son peuple. Une conspiration tramée en faveur des Parthes porta au trône Valès, fils de Bahrus, et força Manus à implorer le secours d'Antonin qui le rétablit. Abgar-le-Noir est célèbre par sa prétendue correspondance avec J. C. (*v.* Abgar). Un autre Abgar s'acquit des droits à la reconnaissance de ses sujets en leur interdisant, par une sévérité paternelle, de se faire eunuques pour le mérite de leur déesse Ops ou Vesta. Ces petits princes n'avaient pour la plupart subsisté que par des perfidies: une perfidie causa leur perte. Caracalla, au moment d'entreprendre son expédition contre les Parthes, conçut des soupçons sur la fidélité d'Abgar X. Il le manda à son camp, l'y retint prisonnier, et réduisit le royaume d'Edesse en province romaine. Abgar laissa deux fils dont l'histoire n'a pas daigné suivre les traces; car les princes doivent le plus souvent leur importance à la place qu'ils occupent, et la postérité des rois d'Edesse nettoie peut-être les écuries d'un pacha du Diar-Bekr.

Edesse sous les Romains.

L'intervalle de 885 ans, qui sépare l'époque de la soumission forcée des Edesséniens aux Romains (212) de celle de leur soumission volontaire à Baudouin (1097), est rempli par des malheurs. Edesse, devenue une métropole romaine, fut administrée par des gouverneurs venus de Rome; puis, lors de la division de l'empire, par des archontes que nommaient les empereurs de Constantinople, et qui dépendaient du comte d'Orient.

C'était l'époque où la puissance romaine, après avoir tout envahi, allait être envahie à son tour par les Barbares. Edesse, par sa position sur les frontières de l'empire, devait essuyer de nombreuses attaques. Elle repoussa avec succès celles de Sapor, roi de Perse, qui se consola de n'avoir pu prendre la ville en prenant l'empereur Valérien, accouru à son secours, celle de Cabadès en 503, celles de Chosroës en 540 et 544, la première fois en lui payant 200 livres d'or, la seconde fois en brûlant, au moyen d'une mine, d'énormes monceaux de bois qu'il avait amassés autour des murs pour les escalader. Ce conquérant s'était vanté de réduire Edesse en cabanes de bergers. Dans ces différentes attaques, le courage des habitants fut soutenu par la prétendue promesse faite par J.-C. à leur roi Abgar, et gravée sur la principale porte de leur ville, savoir qu'Édesse ne serait jamais prise. Elle le fut pourtant plusieurs fois depuis ces heureuses délivrances. En 603, Narsès, général romain, aidé des Perses, s'en empara et la retint un an contre Phocas, au nom de qui elle fut reprise en 604 par l'eunuque Léonce. En 611 elle tomba entre les mains de Chosroës II, qui profitait des querelles d'Heraclius et de Phocas; enfin, les victoires d'Heraclius sur les Perses la firent rentrer sous la domination romaine (629), mais pour bien peu de temps, car une nouvelle puissance s'élevait en Orient, et Edesse allait avoir de nouveaux maîtres, les Arabes (636). Elle gémit pendant 400 ans sous leur tyrannie, les empereurs de Constantinople étant trop occupés contre les Hongrois, les Bulgares, les Patzinaces, etc., pour songer à Edesse. Elle ne fut reprise qu'en 1031, sous le règne de Romain Argyre, pendant lequel les armes grecques eurent quelques succès en Asie. Deux fois les Arabes essayèrent d'y rentrer, mais inutilement. Le stratagème qu'ils employèrent pour la surprendre a beaucoup de ressemblance avec le conte d'Ali-Baba. « Douze d'entre eux vinrent trouver le gouverneur, suivis de 500 cavaliers et d'autant de chameaux chargés chacun de deux caisses. Elles renfermaient, disaient-ils, des présents que leur nation, dont ils étaient députés, envoyait à l'empereur. On leur fait le meilleur accueil, on les invite à souper, mais sans permettre l'entrée à leurs cavaliers, ni à leurs chameaux. Tandis qu'ils sont à table, un pauvre qui était allé leur demander l'aumône au camp des Arabes, entend parler dans deux de ces caisses. Il en vient rendre compte au gouverneur, qui, laissant ses convives achever le repas, se transporte au camp avec sa garde. La cavalerie était au fourrage. Il fait ouvrir les caisses; elles contenaient mille soldats qui devaient en sortir pendant la nuit, et, joints aux 500 cavaliers, s'emparer de la ville, où ceux-ci avaient espéré d'être reçus. A l'ouverture de chaque caisse, on tue le soldat qu'elle renferme. Les cavaliers, qui reviennent au camp l'un après l'autre, subissent le même sort, ainsi que les douze convives, à l'exception d'un seul, qu'on renvoie, après lui avoir coupé le nez, les oreilles et les mains, pour aller rendre compte à ses compatriotes du succès de la députation. » (*Histoire du Bas-Empire*, par Royou). Tant de révolutions politiques, accompagnées de révolutions naturelles, telles que des tremblements de terre (en 679, 718, puis en 1113), et des inondations du fleuve Scirtus (en 201, 303, 413, 525, 743), font douter si Edesse souffrit plus des convulsions de la nature que du génie dévastateur des hommes. Alors le fleuve se jetait dans la ville; plus tard les musulmans devaient jeter la ville dans le fleuve. Dans la période suivante de son histoire, elle eut, sinon plus de tranquillité, du moins plus de gloire que dans celle que nous venons de tracer.

Comté d'Edesse.

Au temps des croisades, Édesse était gouvernée au nom de l'empereur de Constantinople par un vieux prince grec, nommé Thoros, qui, suivant la politique des anciens rois du pays, rendait hommage à l'empereur et payait tribut aux Sarrasins. Le bruit de la marche triomphante des guerriers de la croix était par-

venu jusqu'à Édesse. Les habitants faisaient pour le succès des armes chrétiennes des vœux d'autant plus sincères que les vexations des musulmans croissaient avec les progrès des chrétiens. Renfermés dans leurs murs, forcés de livrer leur enfants en ôtage, ils appelèrent à leur secours Baudouin, frère de Godefroy de Bouillon, qui parut à leurs portes accompagné seulement de cent chevaliers (1097). Il fut reçu par eux comme un libérateur, et le gouverneur, obligé de faire céder sa répugnance à l'enthousiasme général et aux exigences du chevalier latin, l'associa avec lui au gouvernement et l'adopta pour son fils dans les formes usitées en Orient. Baudouin passa entre la chemise et la chair nue du vieux gouverneur, et subit la même cérémonie avec la respectable épouse de Thoros. Celui-ci ne tarda pas à tomber dans le mépris d'un peuple devenu guerrier sous un prince guerrier. Du mépris à la révolte, il n'y a qu'un pas; il fut bientôt franchi. Tout à coup une sédition éclate; on l'accuse d'intelligence avec les musulmans; ses partisans sont pillés; lui-même est forcé de se réfugier dans la citadelle; là, il abandonne ses titres pour conserver sa vie. Mais le peuple se repent bientôt d'un instant de clémence; il revient en tumulte assiéger la citadelle, s'en empare et envoie le gouverneur par-dessus les remparts méditer sur l'inconvénient de partager le pouvoir avec un compétiteur plus adroit que soi. Baudouin profita de ce meurtre, s'il n'en fut pas l'instigateur. Les révoltés vinrent lui offrir la couronne, qu'il n'accepta qu'en paraissant céder aux instances du peuple. Le nouveau prince se fit bientôt craindre autant de ses sujets que de ses ennemis. Une conspiration formée contre sa vie ne servit qu'à faire passer dans les mains des Francs les richesses des principaux habitants. Il s'empara de vive force de plusieurs places de son voisinage, acheta celles qu'il ne pouvait prendre, et par son courage et sa politique, Edesse, sous le titre de comté, devint une des principales colonies des états chrétiens en Orient. En 1100, il laissa le comté d'Édesse à son cousin Baudouin du Bourg, pour prendre le trône de Jérusalem, vacant par la mort de Godefroi. —Après 18 ans de règne, c'est-à-dire de guerres continuelles contre les Sarrasins et même contre les chrétiens d'Antioche, interrompues seulement par une captivité de 5 ans, Baudouin du Bourg alla régner à son tour sur la cité sainte. Josselin de Courtenai se montra le digne successeur des deux Baudouins. Il tua de sa propre main en 1125 Balac, redoutable émir turcoman, qui l'avait fait prisonnier 3 ans auparavant. Sa mort fut digne de sa vie. Il était retenu au lit par de graves blessures, causées par l'écroulement d'une tour d'un château qu'il assiégeait, lorsqu'on lui annonça que le sultan d'Iconium venait de mettre le siége devant une de ses forteresses. Aussitôt il se fait porter en litière à l'endroit menacé; son arrivée subite intimide les musulmans; le siège est levé et le comte d'Édesse meurt en apprenant cette heureuse nouvelle. Son fils Josselin II hérita de ses états, mais non de ses vertus guerrières. Peu de temps après son avénement, il se retira avec ses chevaliers à Turbessel, ville délicieuse sur les bords de l'Euphrate. Là, tandis que les Francs épuisaient leurs forces dans la débauche, Zengui, sultan de Mossoul, entretenait les siennes par des combats multipliés contre les émirs de son voisinage, et endormait ainsi Josselin dans une trompeuse sécurité. Le sommeil avait été profond, le réveil fut terrible. Tout à coup les troupes de Zengui vinrent mettre le siège devant Edesse, abandonnée de ses défenseurs (1144). Dans un si pressant danger, Josselin demanda du secours à Jérusalem et à Antioche. Il n'en reçut pas de Mélisende, à cause de la distance, ni de Raymond, à cause de la jalousie qui les divisait. L'armée de Zengui au contraire se renforçait tous les jours de guerriers curdes, arabes et turcomans. Le comte d'Édesse fut contraint d'assister comme spectateur au siège de sa capitale. Cependant les habitants défendaient in-

lrépidement leurs murs battus par de formidables machines et suspendus sur des souterrains qu'avait creusés la mine. Ils répondirent par un refus à une sommation de se rendre. La fortune ne couronna pas cette belle résistance, car, plusieurs tours s'étant écroulées au signal de Zengui, après 28 jours de siége, les musulmans, irrités de leurs pertes, se précipitèrent en fureur dans la ville, où leur glaive *s'enivra du sang des vieillards et des enfants, des pauvres et des riches, des vierges, des évêques et des ermites*. Les têtes des chrétiens, portées à Bagdad, et jusqu'au Korasan, allèrent annoncer le malheur des vaincus et la barbarie des vainqueurs. Tout ce qui échappa à la mort fut réduit en esclavage. Le patriarche Nersès, cité par l'historien des croisades, fait ainsi parler elle-même cette malheureuse cité de son ancienne splendeur. « J'étais, dit-elle, comme une reine au milieu de sa cour; soixante bourgs élevés autour de moi formaient mon cortége; mes nombreux enfants coulaient leurs jours dans la joie; on admirait la fertilité de mes campagnes, la fraîcheur et la limpidité de mes eaux, la beauté de mes palais. Mes autels, chargés de richesses, jetaient au loin leur éclat et semblaient être la demeure des anges. Je surpassais en magnificence les plus belles cités de l'Asie, et j'étais comme un édifice céleste bâti sur la terre. » — Cependant Zengui, l'auteur de tant de ruines, s'occupait à les réparer, lorsque la mort vint le surprendre. Alors, un grand nombre de familles syriennes et arméniennes, auxquelles il avait rendu leur liberté et leurs biens pour repeupler la ville, songèrent à se soustraire au joug musulman, et Josselin à recouvrer ses états. Le comte d'Édesse, d'intelligence avec les habitants, s'introduisit de nuit dans sa capitale à l'aide de cordes et d'échelles, tua une partie de la garnison et força l'autre à se retirer dans la citadelle. Il n'avait fallu que de l'audace pour prendre la ville, mais il fallait des machines de guerre pour prendre la citadelle, mieux fortifiée. Josselin fit encore un appel aux états chrétiens. Mais à peine ses envoyés étaient-ils partis que Noureddin, second fils de Zengui, investissait Edesse; il ne lui fut pas difficile d'y pénétrer. Les Francs, poursuivis par ceux de la citadelle, refoulés par les assiégeants, rassemblèrent toutes leurs forces, non plus pour défendre la ville, mais pour en sortir. Chaque pas qu'ils font leur coûte un combat. Enfin, mille d'entre eux parvinrent à franchir la barrière de fer que leur présentaient les musulmans, et se retirèrent à Samosate, abandonnant la malheureuse Édesse à la vengeance du vainqueur. Noureddin surpassa son père dans l'œuvre de destruction. Le sang des chrétiens ne pouvant assouvir sa fureur, il l'étendit jusque sur les édifices, qu'il fit abattre, et changea l'une des plus belles cités de l'Orient en un monceau de décombres. Cet événement eut un long retentissement en Europe, et détermina la seconde croisade. Édesse ne put jamais se relever entièrement des coups que lui porta Noureddin. Ville désormais sans importance, elle suivit le sort de la Mésopotamie; elle se soumit à Saladin, trembla sous le cimeterre de Tamerlan, et tomba enfin au pouvoir des Turcs, qui ont changé son nom en celui d'Ourfa, et en ont fait la capitale d'une des provinces du Diarbekr (*v.* ce nom). J. LAINÉ.

EDFOU, ancienne ville égyptienne, située sur la rive gauche du Nil, au midi de Thèbes. Les Grecs la nommaient *Apollinopolis-Magna*, la grande ville d'Apollon (*Qous*, au nord de Thèbes, étant l'*Apollinopolis-Parva*). Ce lieu est visité par tous les voyageurs curieux: on y trouve en effet de très remarquables monuments, sur la haute antiquité desquels les premiers explorateurs s'étaient singulièrement mépris. On les considérait en effet, pour des raisons tirées seulement de quelques procédés d'art et de style de ces constructions, comme pouvant être placés au nombre des plus anciennes, et remontant au temps des vieilles dynasties égyptiennes. Mais un plus mûr examen et l'interprétation des inscriptions nombreuses

qui existent encore sur ces monuments ont éclairé tous les doutes et prouvé que les temples subsistant à Edfou ont été élevés du temps des rois Ptolémées. Voici leur description exacte tirée des papiers de feu Champollion le jeune.—On remarque d'abord à Edfou le portique et les colonnades. Ce monument, imposant par sa masse, porte cependant l'empreinte de la décadence de l'art égyptien sous les Ptolémées, au règne desquels il appartient tout entier. Ce n'est plus la simplicité antique : on y remarque une recherche et une profusion d'ornements bien maladroites, et qui marquent la transition entre la noble gravité des monuments pharaoniques et le papillotage fatigant et de si mauvais goût du temple d'Esneh, construit du temps des empereurs. — La partie la plus antique des décorations du grand temple d'Edfou (l'intérieur du *naos* et le côté droit extérieur) remonte seulement au règne de Ptolémée Philopator. On continua les travaux sous Epiphane, dont les légendes couvrent une partie du fût des colonnes et des tableaux intérieurs de la paroi droite du *pronaos*, qui fut terminé sous Evergète II. Les sculptures de la frise extérieure et des parois de l'extérieur des murailles du *pronaos* furent décorées sous Sôter II. Sous le même roi, on sculpta la galerie de droite de la cour en avant du *pronaos*. La galerie de gauche appartient à Philométor, ainsi que toutes les sculptures des deux massifs du pylone. On voit cependant dès le bas du massif de droite un mauvais petit bas-relief représentant l'empereur Claude adorant les dieux du temple. — Le mur d'enceinte qui environne le *naos* est entièrement chargé de sculptures : celles de la face intérieure datent du règne de Cléopâtre Cocce et de Sôter II, de Cocce, seule de Ptolémée Alexandre Ier et de sa femme la reine Bérénice.—Le grand et magnifique temple d'Edfou était consacré à une triade, composée, 1º du dieu Har-Hât, la science et la lumière céleste personnifiées, et dont le soleil est l'image dans le monde matériel ; 2º de la déesse Hathôr, la Vénus égyptienne ; 3º de leur fils Har Sont-Tho (l'Horus, soutien du monde), qui répond à l'Amour (*Eros*) des mythologies grecque et romaine.—Les qualifications, les titres et les diverses formes de ces trois divinités, recueillies avec soin, jettent un grand jour snr plusieurs parties importantes du système théogonique égyptien. On ne peut entrer ici dans de pareils détails, mais on doit mentionner particulièrement quatorze bas-reliefs de l'intérieur du *pronaos*, représentant le lever du dieu Har-Hât, identifié avec le soleil, son coucher et ses formes symboliques à chacune des douze heures du jour, avec les noms de ces heures. Ce recueil est du plus grand intérêt pour l'intelligence de la petite portion des mythes égyptiens véritablement relatifs à l'astronomie. — Le second édifice d'Edfou, dit le *Typhonium*, est un de ces petits temples nommés *mammisi* (lieu d'accouchement), que l'on construisait toujours à côté de tous les grands temples où une triade était adorée; c'était l'image de la demeure céleste où la déesse avait enfanté le troisième personnage de la triade, qui est toujours figuré sous la forme d'un jeune enfant. Le *mammisi* d'Edfou représente en effet l'enfance et l'éducation du jeune Har-Sont-Tho, fils d'Hart-Hât et d'Hathôr, auquel la flatterie a associé Evergète II, représenté aussi comme un enfant, et partageant les caresses que les dieux de tous les ordres prodiguent au nouveau-né d'Har-Hât. Enfin, on étudiera avec fruit sur cet autre monument d'Edfou un assez grand nombre de bas-reliefs du règne d'Evergète II et de Sôter II.— Toutefois, il y eut aussi dans la ville égyptienne d'Edfou des monuments élevés par les Pharaons ; il y existe encore une pierre sculptée, qui, par malheur, est le seul débris encore subsistant d'un temple bâti par le roi Mœris, du XVIIe siècle avant l'ère chrétienne, et dédié au grand dieu Har-Hât, *seigneur d'Hatfou*, et ce dernier mot est le nom véritable égyptien du lieu dont nous venons d'indiquer trop sommairement les intéressantes ruines. CHAMPOLLION-FIGEAC.

EDGEWORTH (Miss), est née en Irlande, dans un comté, à vingt milles de Dublin, où elle habite encore. Elle eut pour son père une tendresse extrêmement vive et entièrement passionnée, une tendresse dans le genre de celle qu'éprouva Mme de Staël pour M. Necker. Miss Edgeworth poussa le fanatisme de l'amour filial jusqu'à s'imaginer qu'elle n'avait de génie que celui de son père, et à croire que, parce que lord Edgeworth avait écrit cà et là quelques pages dans les premiers romans de sa fille, elle ne pouvait pas écrire un livre nouveau sans le concours de la plume paternelle. Cette croyance prit tant de force dans l'esprit de miss Edgeworth qu'après la mort de son père elle resta plusieurs années sans écrire.—Miss Edgeworth est venue deux fois à Paris, la première vers 1800. Elle était alors avec son père. Elle eut à subir une espèce de petite persécution, qu'elle dut à son nom et aux liens de parenté qui l'unissaient à lord Edgeworth, le confesseur de Louis XVI. Je ne sais ce qu'on imagina. Le prêtre avait dit à Louis XVI : « Fils de saint Louis, montez au ciel. » On crut peut-être que sa nièce allait dire à son tour : « Fils de saint Louis, remontez sur le trône. » Ce qu'il y a de sûr, c'est que miss Edgeworth et son père furent inquiétés et obligés de se retirer à Passy pour échapper à la persécution, qui, on le voit, n'était pas bien violente, et n'avait pas la main bien longue.—A son second voyage, l'illustre romancière fut accueillie avec tous les honneurs que méritaient son talent et son noble caractère. Aujourd'hui, elle vit heureuse et tranquille, au milieu de la famille nombreuse de ses frères et de ses sœurs, qu'elle a tous élevés. On pourrait dire même qu'elle a élevé toute l'Angleterre; ses livres d'éducation se trouvent partout, et il n'est pas un enfant de la Grande-Bretagne dont miss Edgeworth ne soit l'institutrice et la mère. Aussi miss Edgeworth est-elle entourée dans sa patrie d'un grand amour et d'une grande vénération. Elle ne comprend guère l'espèce d'indifférence qui s'attache en France aux esprits qui se dévouent pour l'enfance, et qui consument leurs veilles et leurs loisirs à méditer et à écrire les livres qui doivent charmer et former en même temps les jeunes intelligences. — Un jour, Mme Swanton-Belloc, une femme d'un grand esprit, qui a beaucoup écrit pour les enfants, beaucoup fait pour leur amélioration et pour leur bonheur, entretenait miss Edgeworth, sa vieille amie, de cette indifférence coupable, et lui disait qu'en France les talents du premier ordre auraient cru déroger en travaillant pour la jeunesse, et qu'un talent du second ordre était déjà trop élevé pour s'occuper de pareilles misères. — Vous me rappelez, répondit miss Edgeworth en souriant, un jeune docteur qui avait étudié la médecine à Dublin : lorsqu'il eut terminé ses études et qu'il fut de retour dans mon comté, je lui demandai s'il se croyait assez sûr et assez habile pour pouvoir exercer son art. « Oh! mon Dieu! madame, me dit le modeste jeune homme, je ne suis peut-être pas assez savant pour guérir les grandes personnes; mais les enfants, par exemple, je pourrai les soigner hardiment. — Considérée sous le point de vue littéraire, miss Edgeworth a fait pour l'Irlande ce que Walter Scott a fait pour l'Ecosse. Walter-Scott avait en grande estime, non seulement le caractère de miss Edgeworth, mais aussi son talent. Dans une préface qui se trouve à je ne sais quelle édition des œuvres du célèbre écrivain, il raconte que ce fut en lisant un roman de miss Edgeworth qu'il sentit remuer en son sein le génie dont il couvait le germe encore ignoré; de même que La Fontaine se sentit poète en entendant réciter une ode de Malherbe. Le talent de miss Edgeworth, plus large, plus *aeré*, pour ainsi dire, que celui de Mme de Souza, se distingue cependant, comme celui-ci, moins par l'éclat et la force des combinaisons que par la grâce et la vérité des détails. Seulement, le talent de Mme de Souza, comme le disait une femme d'esprit, est un talent de salon que les bruits de la rue effraient et qui semble redouter le grand jour; celui de miss Edgeworth a quelque chose de

plus mâle, de plus hardi, de plus populaire. Dans tous les romans de miss Edgeworth, se reflète l'ame pure, grande et sereine de la noble Irlandaise : comme dans ceux de Walter Scott, l'individualité de l'auteur ne s'y retrouve jamais ; chacun de ces deux génies ressemble à un beau lac qui réfléchit tous les aspects, et dont aucune source cachée ne trouble la surface limpide. Il est un seul roman de miss Edgeworth où nous avons cru saisir cependant les confidences d'une ame douloureuse et froissée, mais ce sont des nuances si délicates et si imperceptibles que nous craindrions de les ternir en y touchant. — Tous les romans de miss Edgeworth ont été traduits en français. Nous devons à Mme Belloc, qui seule pourra écrire un jour la biographie de miss Edgeworth, une traduction d'*Hélène*, pleine de grâce et d'élégance. J. S.

ÉDIFICATION. Ce mot, emprunté des Latins, *ædificatio*, était chez eux l'action de construire des demeures, *ædes facere*, à laquelle présidaient des magistrats, nommés, de l'exercice de leur fonction, *édiles* (v.). Ce substantif, si usité, conserva sa signification au propre jusque vers l'an 370 du moyen âge et même au-delà ; nul lexique n'en avait fait encore mention au figuré. Les lexiques grecs du moyen âge même ne le traduisaient en sens mystique que par le mot *paradeigma* (paradigme, ou exemple). Alors, il n'avait et on ne lui soupçonnait aucun sens mystique, c'était l'expression obligée des architectes, des Polybe et des Vitruve. Bientôt, sans restriction, il passa au figuré dans le langage ecclésiastique, et garda son mysticisme dans la langue romane, qui est aujourd'hui la nôtre, sauf ses modifications.—Dès lors, le mot *édification* ne fut plus que l'expression des bons exemples de piété et de vertu que l'on reçoit ou que l'on donne. Seulement on le retint dans la langue artistique, quand il s'agissait de la construction des métropoles, des grandes églises ; on ne dit point autrement de nos jours que : «l'*édification* du temple de Salomon.»— Ce mot, tout ascétique, sorti du berceau du moyen âge, vint s'implanter à jamais dans les idiomes modernes. Comment s'est-il détourné aussitôt de son sens propre? comment s'est-il porté si loin de sa source? comment sa fortune s'est-elle faite si rapidement? c'est presque un mystère qui tient à celui du christianisme, et que nous prétendons pas expliquer ici. Nous devons une telle assurance à nos investigations philologiques, qui n'ont pu nous faire découvrir dans aucun auteur ce mot employé une seule fois sous le sens mystique, si ce n'est dans ce passage de saint Jérôme : « J'ai adressé, dit-il, aux hommes de notre idiome ces deux lettres contre Rufin, pour l'*édification* de l'église. » Le siècle où vivait saint Jérôme était un siècle agonisant, un temps de transition et de transmutation, à la mort duquel devait succéder une ère nouvelle, celle du christianisme. L'invasion des Barbares dans l'Orient et l'Occident avait précipité dans le néant titres, grandeur, faste, plaisirs et fortune. Il n'y avait plus pour les peuples et les maisons illustres que l'espérance, qu'un seul trésor, celui que Jésus-Christ, trois siècles auparavant, avait promis dans les cieux. Saint Jérôme, retiré depuis onze années dans le désert de la Syrie, tournait tour à tour les yeux vers le lieu où fut le temple de Jérusalem, et vers cette Rome qui avait été l'objet de ses délices, et où les Barbares n'avaient laissé que des pierres. Ce fut dans ces moments de douleur et d'extase qu'il conçut une *édification* impérissable, que ni le fer, ni la flamme, ni le temps, ne pussent détruire, celle de la morale évangélique. Ce fut alors qu'il appliqua au mysticisme le mot *édification*, car la religion le fit poète en ce moment, comme la philosophie avait fait de Platon. Il pensa que la terre sans dieux et sans espérance, en proie à la destruction, le butin des hordes sauvages, demandait en larmes une régénération, et c'est alors qu'il *édifia*. Il demanda à chaque membre du sacerdoce qu'il apportât une pierre à la construction de la Jérusalem céleste, dont saint Jean avait été l'architecte à Pathmos. C'est alors qu'il

commença d'élever ces colonnes sur lesquelles il a bâti la foi; il n'a point voulu *édifier* sur la terre, dans le sable, c'est dans le cœur de l'homme, c'est dans l'éternité, c'est dans le ciel, c'est dans le royaume de la mort même qu'il a jeté ses fondements. Il nous est impossible de donner une autre explication du mot *édification*, dont le mysticisme est si voilé; d'autres seront peut-être plus heureux. On peut donc se persuader aisément que si la raison si fragile de l'homme s'est écroulée sous quelque sophisme insidieux, un vrai prêtre du Seigneur, par sa foi et ses lumières évangéliques, relève pierre par pierre cet édifice. Chacune de ses paroles est un ciment qui les solidifie : voilà une véritable *édification*. — Saint Grégoire; que la haute portée de son esprit a fait surnommer *le Grand*, parlant, quoiqu'avec respect, des peintures et des images sacrées, dit « qu'elles étaient bonnes à l'*édification* du peuple ignorant. Sous le règne de Richard, cette décision sortit d'un concile de Narbonne: « Puisque le clergé de ce presbytère a si peu de lumières, et qu'il ne peut *édifier* le peuple, qu'il soit envoyé dans un monastère. » L'usage de ce mot s'accrut tellement que saint Bernard et l'auteur de l'*Imitation* s'en servent à chaque page.— Madame de la Vallière, aux Carmélites, achevant de consommer le sacrifice de son amour, toute à Dieu alors, et obligée de recevoir la reine et les gens de la cour, disait: « Ils viennent s'*édifier* auprès d'une simple religieuse. »—L'*édification*, dans le style évangélique, est opposée au *scandale*. Le rapprochement de ces deux substantifs est très logique, il vient à l'appui de notre explication, car si le premier signifie *solidité*, l'autre, tiré de l'idiome grec, signifie embûches, piége, trébuchet. Le style biblique emploie le mot *trébucher*, pour *faillir*, *tomber*. C'est donc avec l'alliance de la raison et de la grammaire que l'on dit : l'humilité des saints *édifie ;* le luxe des princes des prêtres, *scandalise*, c.-à-d. font tomber dans l'embuscade du péché.—Peu à peu ce mot d'*édification* perdit de son mysticisme et de sa candeur. L'intérêt et l'égoïsme furent prompts à s'en saisir : on se dit communément dans les affaires mondaines : « La conduite de l'un m'a *édifié*, mais celle de l'autre m'a *scandalisé*. » C'est avec plus de philosophie que, se rapprochant tant soit peu du mot propre, et abandonnant le mysticisme, de prétendus novateurs ont dit : « Avant de détruire, sont-ils sûrs d'*édifier*? C'est dans le même sens que Clément XIV a prononcé ces belles paroles : « L'or n'*édifie* pas l'église, il la détruit. » Un livre, un sermon, un prédicateur, son air même, sont *édifiants*. Jusqu'au costume, tout *édifiait* dans Tartufe. La bibliographie ecclésiatique compte parmi ses meilleurs ouvrages les *Lettres édifiantes*. On se sert aussi quelquefois de cette expression impropre : *être mal édifié*, pour *être scandalisé*. Enfin, ces acceptions des deux mots *édification* et *scandale* sont nées du christianisme : ennemis inconciliables, ils sont restés dans son langage et dans son sein ; à mesure que l'un *élève* l'autre *détruit ;* l'un est le génie de la création, l'autre est le génie des ruines.

DENNE-BARON.

EDIFICES (du verbe latin *ædificare*, bâtir). A proprement parler, cette dénomination devrait convenir à toutes sortes de constructions; mais l'usage veut qu'on n'appelle en général de ce nom que les ouvrages d'architecture construits aux frais du public, et qu'on peut qualifier aussi de *monuments*. Cette règle souffre des exceptions : en effet, le palais de la légion d'Honneur, à Paris, est bien un *édifice* bâti aux frais d'un particulier (le prince de Salm-Salm). Le pont du Gard, les égoûts de Rome, etc., ne sont point qualifiés d'*édifices*, quoique construits aux frais du public. — Le mot *édifice* fait naître l'idée d'un temple, d'un palais... d'un hôpital même, etc., habité par des hommes. Après les lettres, il n'est pas de moyen plus efficace que les édifices pour rendre un peuple recommandable auprès des races présentes et futures. — Le grand (soi-disant) et infâme art de la guerre est impuissant pour atteindre le même but.

— Personne ne pense à aller visiter les lieux où furent Carthage et Lacédémone, mais tous les jours on s'achemine vers la patrie des Pharaons, des Périclès et des Césars pour contempler les restes de leurs édifices, et pleurer sur leurs débris. — Les Égyptiens, ce grand peuple qui brilla sur la terre dès l'enfance du monde, parlant sans doute une langue imparfaite, n'ayant ni peintres, ni sculpteurs dignes de ce nom, et voulant toutefois laisser à la postérité des preuves indestructibles de son passage sur ce globe, bâtit des palais, des temples, des pyramides, qui, par leur masse, leur grandeur et la bonté des matériaux qui les composent, ont résisté jusqu'ici aux injures du temps et semblent défier pour toujours la stupide méchanceté des hommes. Qui oserait entreprendre la démolition de la grande pyramide de Chéops, immortelle comme les Alpes? Il faut, dit Denon, 24 minutes à un homme à cheval pour faire le tour du grand temple ou palais de Thèbes. — La plupart des édifices égyptiens sont en partie renversés, leur démolition ne peut que continuer; mais ils sont composés de blocs de pierre si énormes qu'on ne parviendra jamais à faire disparaître les traces de leur existence. — Les Grecs, parlant la plus belle des langues, grands écrivains, grands peintres, grands sculpteurs, divisés en petites républiques, querelleurs, et vivant dans une sorte d'anarchie perpétuelle, n'ont rien bâti de comparable, pour la grandeur et la solidité, aux édifices des Egyptiens; mais, sous d'autres rapports, leurs architectes sont infiniment supérieurs à ceux de ce dernier peuple : qu'on nous passe cette expression, les Grecs furent des *bijoutiers* en architecture; leurs temples étaient en général petits; mais que de grâce dans leurs proportions, dans leurs ornements! qu'on se figure le *Parthénon* (à Athènes), tout en marbre blanc, ceint d'un péristile d'ordre dorique cannelé, du profil le plus heureux; ses frises et ses frontons furent enrichis de sculptures de la main de Phidias ou de ses élèves ; enfin, la profusion des ornements fut portée à tel point dans cet édifice que, suivant M. de Châteaubriand (dans son *Itinéraire*), les faces intérieures des architraves reçurent des embellissements de la main du sculpteur. — Le Parthénon, le plus célèbre des temples de la Grèce dont il reste des ruines, sera reconstruit; il a quelque ressemblance avec l'église de la Madeleine de Paris, mais il est beaucoup plus petit. — De tous les édifices de la Grèce, nous ne connaissons que les ruines de plusieurs de leurs temples et de quelques-uns de leurs amphithéâtres. Il paraît que cette nation, subdivisée en petits états, ne bâtit jamais de palais considérables; cet avantage était réservé aux Romains. Ce peuple, qui, comme on le dit vulgairement (ce qui n'est pas vrai), avait conquis le monde; ayant attiré dans sa capitale les trésors des peuples vaincus, eut la faculté de se livrer à la construction d'édifices à grandes proportions. Les Grecs, dont le génie exquis était encore dans toute sa fraîcheur, fournissaient les architectes, et les Barbares vaincus les manœuvres. — Les Romains suivaient un système tout opposé à celui des Egyptiens : ils formaient ordinairement leurs murailles de mortier, de briques ou de petites pierres. Le Panthéon de Rome, le palais *dit des Thermes de Julien* à Paris, offrent des exemples de ce genre de maçonnerie. — Souvent aussi les dominateurs de l'Europe eurent l'ambition de construire des édifices en gros quartiers de pierre : le pont du Gard, les arènes de Nîmes, le Colisée à Rome, en offrent des exemples mais, sous ce rapport, ils restèrent bien au-dessous des Egyptiens; ils n'eurent jamais la pensée de tailler un obélisque; ceux qui brillèrent à Rome étaient venus d'Egypte. — Les plus beaux et les plus extraordinaires édifices de Rome, dont il existe encore des ruines, furent la villa (maison de campagne) de l'empereur Adrien, dans laquelle on voyait des copies de tous les temples de la Grèce, de l'Asie, etc.; le palais des empereurs, plusieurs bains publics, entre autres, ceux de Caracalla, le Panthéon... et surtout le Colisée, gigantesque amphithéâ-

tre bâti par Titus, en deux ans neuf mois : il avait 156 pieds de hauteur, un pied de plus que la tour St-Jacques-la-Boucherie, à Paris ; 109,000 spectateurs pouvaient s'asseoir commodément sur ses gradins ; il en existe encore une partie assez importante pour faire juger de ce que devait être cette construction extraordinaire. — L'Italie et Rome modernes se font distinguer par la beauté, la grandeur de leurs édifices : en première ligne se présente l'église de St-Pierre de Rome, édifice qui, par sa construction savante et la richesse de ses ornements, est peut-être supérieur au Colisée. — Toutes les villes un peu considérables de la péninsule italique possèdent des églises, des palais, qui font l'admiration des étrangers qui vont les visiter. La France est moins heureuse : si l'on excepte les églises dites gothiques, il n'y a d'édifices remarquables, en style moderne, dans ce royaume, que dans deux villes : Paris et Versailles. Paris, sous le rapport des édifices, est la première ville des temps modernes : nulle part on n'a vu un palais aussi magnifique que le Louvre, qui, joint à celui des Tuileries, offrira un ensemble d'édifices le plus imposant qui soit dans l'univers. L'hôtel des Invalides, avec son dôme superbe, Ste-Geneviève, l'école de Médecine, l'église de la Madeleine surtout, et jusqu'à la coupole qui sert de halle aux farines, se classent par leur masse, l'originalité de leurs plans, l'élégance ou la richesse de leurs ornements, etc., au premier rang des édifices, soit anciens soit modernes. — Qu'ajouter à ce qu'on a dit du palais de Versailles, cette immense demeure du plus grand des rois, que lui seul pouvait bâtir et habiter dignement ? Le conquérant qui, de nos jours parvint à monter sur son trône, n'osa pas y fixer sa demeure, il s'y serait trouvé trop à l'aise. — Si nous avançons vers le Nord, nous trouvons plusieurs églises et tours gothiques fort remarquables : pour ce qui est des *édifices modernes*, on n'en voit guère qu'un seul qui soit digne d'être visité, c'est St-Paul de Londres ; après St-Pierre de Rome, dont elle est une imitation, cette église est la plus vaste de toutes celles qui ne sont pas de style gothique. L'Allemagne ne brille pas par ses édifices : cette vaste contrée n'a pas un seul palais, pas un temple moderne qui soit digne d'être mentionné ; pour quelle raison ? nous l'ignorons ; le pays est bien peuplé, et en général aussi riche pour le moins que bien des provinces des états italiens. — Les Russes ont fait, depuis un siècle et plus, de louables efforts pour orner leur capitale de beaux édifices ; on a fait venir d'Italie, de France, etc., des artistes plus ou moins habiles en architecture, sculpture.... Le gouvernement a fait de grandes dépenses, et, toutefois, les édifices de St-Pétersbourg n'ont pas à beaucoup près la grandeur, la magnificence de ceux de Paris et de Rome. — Quelques peuples d'Orient ont construit des édifices dignes de fixer l'attention des voyageurs. On voit à Constantinople quelques mosquées d'un style tout particulier, ayant beaucoup de rapports avec le gothique, qui offrent un aspect fort intéressant par leurs minarets, leurs dômes, leurs portiques soutenus par des colonnes élégantes et légères. La Solimanie et la mosquée du sultan Achmet passent pour les plus beaux édifices de la capitale des Turcs ; ces temples sont imités de l'église de Ste-Sophie, bâtie sous Justinien, monument lourd, qui doit sa réputation à l'originalité de son plan et à la grandeur de sa masse ; il est privé d'ornements de quelque mérite. — Les édifices des Chinois sont la plupart en bois et d'un style tout-à-fait extraordinaire, comme on peut en juger par les dessins qui en représentent quelques uns. Les Européens, soit anciens, soit modernes, goûteraient peu ce système d'architecture. — Comme nous l'avons dit au commencement de cet article, les édifices sont, après la littérature, le moyen le plus efficace pour perpétuer la mémoire du peuple qui les a bâtis ; mais une observation dont chacun appréciera la justesse, c'est qu'en général les peuples qui se distinguent par leur supériorité dans l'art de bâtir, sont aussi ceux qui produisent les meilleurs écri-

vains, les meilleurs sculpteurs, les meilleurs peintres. Si la Grèce donna naissance au chantre d'Ilion, aux Euripide, aux Sophocle, aux Platon, elle eut aussi des peintres merveilleux et des sculpteurs dont les ouvrages mutilés qui nous sont parvenus font le désespoir de leurs imitateurs, comme leurs temples sont les modèles éternels de la belle architecture. — Rome, à côté de la pompe de ses édifices, nous montre les œuvres de Virgile, de Cicéron, d'Horace et de Tacite. L'Italie moderne est fière de ses poètes : Dante, Arioste, Tasse... comme de ses peintres, Raphaël, Michel-Ange... de ses grands architectes, Palladio, Bernini... — La France, si riche en beaux édifices, est aussi la patrie de grands génies en tout genre, poètes, prosateurs, peintres, architectes... — Passez en Espagne, vous y trouverez un roman et le gros couvent de l'Escurial, qui prend le nom de palais. Dans ce beau pays, favorisé du ciel aussi bien pour le moins que l'Italie, édifices et littérateurs se classent dans un ordre qui n'est pas le premier. — Au-delà du Rhin et de la Manche, on parle des idiomes durs à l'oreille ; les écrivains ont de l'originalité, de l'énergie, de la hardiesse, mais peu de goût. « Les Anglais ne savent pas faire un livre, disait d'Aguesseau; » il aurait pu ajouter : ni un palais magnifique, ni un tableau ; ni une statue; les Allemands, sous ce rapport, sont bien plus pauvres que les Anglais : les Polonais, les Suédois, les Russes, viennent encore après les Allemands. Nous ne faisons que signaler des faits : loin de nous l'idée de déplaire à des peuples si recommandables d'ailleurs sous tant d'autres rapports! TEYSSÈDRE.

ÉDILE, ÉDILITÉ. Le mot *édile* vient du latin *ædes*, par lequel on désigne toute construction, en général. L'édile était à Rome, dans l'origine, un magistrat qui devait prendre soin des bâtiments publics. Il tirait son nom *à curâ ædium*, comme disent les étymologistes. Les édiles étaient de deux sortes, *plébéiens* ou *curules*. — L'an de Rome 260, on institua aux comices par curies deux édiles plébéiens en même temps que les tribuns, dont ils étaient comme les assesseurs. Ils décidaient les affaires d'un intérêt médiocre, dont les tribuns leur abandonnaient la connaissance. Quelque temps après leur institution, on les nomma aux comices par tribus, ainsi que les magistrats inférieurs. L'an de Rome 387, les patriciens établirent deux édiles curules pour donner des jeux publics. Dans le principe, on les choisit alternativement dans les classes patricienne et plébéienne ; ensuite on les prit sans distinction dans l'une et dans l'autre aux comices par tribus. Les édiles curules portaient la robe prétexte, avaient le droit d'images, et pouvaient siéger dans le sénat et y donner leur avis. Ils prenaient le siége curule pour administrer la justice, et c'est de cette prérogative que leur venait leur surnom ; les édiles plébéiens s'asseyaient sur des bancs. Leurs personnes étaient sacrées, de même que celles des tribuns. Les fonctions d'édiles consistaient à prendre soin de la ville, c.-à-d. de ses édifices publics, des temples, des théâtres, des bains, des basiliques, des portiques, des aqueducs, des égoûts, et des routes publiques, etc., et spécialement quand il n'y avait pas de censeurs : ces magistrats devaient aussi inspecter les maisons des particuliers, et examiner si elles étaient dans un état de délabrement assez fâcheux pour compromettre la sûreté des passants, ou qui offrît un aspect de ruine ; leur vigilance s'étendait encore aux approvisionnements, aux marchés, aux tavernes, etc. Ils examinaient les objets mis en vente au forum, et, s'ils étaient d'une mauvaise qualité, ils les faisaient jeter dans le Tibre. Ils brisaient les faux poids et les fausses mesures. Ils limitaient la dépense des funérailles, réprimaient l'avidité des usuriers, condamnaient à l'amende ou bannissaient les femmes de mauvaise vie, d'après les ordres du sénat ou du peuple. Ils veillaient soigneusement à ce qu'on n'introduisît aucune nouvelle divinité ou de nouveaux rites religieux; enfin, les édiles punissaient non seulement les ac-

tions, mais même les paroles scandaleuses. Les édiles proposaient des édits sur les divers objets compris dans leurs attributions, et condamnaient à des amendes tous les citoyens qu'ils trouvaient en contravention. Les édiles ne pouvaient d'eux-mêmes faire saisir ni citer; un ordre des tribuns était indipensable pour les y autoriser. Ils n'avaient ni licteurs, ni huissiers, mais seulement des esclaves publics, et n'étaient point exempts des poursuites judiciaires intentées contre eux par des particuliers. Ordinairement les édiles, et particulièrement les édiles curules, donnaient au peuple des jeux solennels; ils y dépensaient quelquefois des sommes immenses pour s'ouvrir le chemin des honneurs. Ils examinaient les pièces qui devaient être jouées sur la scène, récompensaient ou punissaient les acteurs selon leur conduite. Ils s'étaient obligés, par serment, à décerner la palme à ceux qui la méritaient. Agrippa, édile sous Auguste, bannit tous les jongleurs et les astrologues. Une des fonctions particulières de la charge des édiles plébéiens était la garde des décrets du sénat et des résolutions du peuple dans le temple de Cérès, et ensuite dans le trésor. Jules-César institua deux nouveaux édiles surnommés *cereales*, pour surveiller les magasins de blé, ainsi que les autres approvisionnements. Les villes libres avaient aussi leurs édiles; quelquefois ils étaient les seuls magistrats du lieu, comme à Arpinum. Il paraît que l'édilité subsista, avec quelques changements, jusqu'au règne de Constantin. A. Savagner.

ÉDIMBOURG (*Edinburgh*), capitale de l'Ecosse, est bâtie sur trois collines parallèles, dont la direction est de l'ouest à l'est, dans la partie septentrionale du comté de Midlothian ou Edinburgh, à la distance de deux milles du golfe de Forth. Une vallée située entre la colline centrale et celle du nord, et qui était autrefois recouverte d'eau, divise Edimbourg en deux parties dites la *Vieille-Ville* et la *Nouvelle-Ville*. La vieille ville occupe les deux collines du centre et du sud. La citadelle (*castle*) est bâtie dans une position très pittoresque sur la colline centrale; ses fortifications la rendaient imprenable lorsque l'art de la guerre n'était pas aussi perfectionné qu'aujourd'hui. Cette colline centrale s'incline graduellement vers l'est jusqu'à la plaine, d'où s'élèvent les monticules d'*Arthur's Seat*, de *Carlton-Hill* et de *Salisbury-Crags*. Le premier de ces monticules s'élève à 1200 pieds au-dessus du niveau de la mer. Un superbe monument, destiné au culte religieux, et imité du célèbre Parthénon d'Athènes, occupe le sommet de *Carlton-Hill*, qu'embellissent encore une colonne élevée à la mémoire de l'amiral Nelson, et une élégante petite chapelle contenant une superbe statue en marbre du poète Burns. — La vieille ville est bâtie très irrégulièrement : aucune symétrie n'existe dans le percement de ses rues, qui sont étroites et sales : les maisons y sont excessivement hautes, et quelques-unes ont jusqu'à douze étages. Malgré ses dehors repoussants, cette partie d'Edimbourg renferme quelques jolies places et quelques beaux monuments. — L'édifice le plus remarquable est le *Parliament-House*, ainsi appelé parce que c'était le lieu où s'assemblaient les pairs et les représentants de l'Écosse, lorsque ce pays jouissait d'une législature à part : il est situé sur la place du même nom. La salle dans laquelle se réunissaient les pairs et les représentants (car, jusqu'à l'époque de la réunion de l'Ecosse à l'Angleterre, la seule distinction qui différenciât les pairs des représentants consistait en ce que les siéges des premiers étaient plus élevés que ceux des autres) a 122 pieds de longueur, 50 de largeur et 40 de hauteur : le plafond, qui est de chêne sculpté, excite l'admiration par les belles dorures dont il est orné. Cette salle est maintenant occupée par les cours de justice. Une bibliothèque de 70,000 volumes, dont l'usage est réservé aux avocats, y est annexée, ainsi qu'une autre plus petite, destinée spécialement aux employés du sceau. En 1824, deux côtés de la place de *Parliament-House* furent entièrement détruits par un grand incendie qui étendit ses ra-

vages jusqu'à la rue voisine d'*High-Street*, où il réduisit en cendres une vieille église fort admirée par l'élégance de son clocher, qui passait pour être le plus beau d'Ecosse. On mit à profit ce désastre pour bâtir sur l'emplacemennt des maisons incendiées plusieurs beaux édifices destinés aux administrations publiques. Au milieu de la place de *Parliament-House*, on admire une magnifique statue équestre de Charles II : c'est dans son voisinage que sont situés la Bourse et l'*Excise-Office*, deux édifices d'une grande élégance. — A l'extrémité orientale de la vieille ville se trouvent le château et l'*l'abbaye d'Holy Rood*, résidence, pendant plusieurs siècles, des souverains d'Ecosse. L'abbaye, dont il ne reste plus que les murailles, fut fondée en 1128 par David Ier. Ces ruines jouissent encore aujourd'hui de quelques priviléges singuliers, entre autres celui de protéger les débiteurs contre toute arrestation de la part de leurs créanciers. L'enceinte qui leur offre cet asile est très étendue, et comprend dans ses limites presque toute la vieille ville : on y compte ordinairement 500 débiteurs. Il y en a qui logent au château, et la vie que la plupart d'entre eux mènent est très agréable. Ils peuvent toutes les semaines sortir sans danger de leur retraite d'*Holy-Rood*, à compter du samedi à minuit, jusqu'au dimanche de la même heure de la nuit. Le château est un vaste édifice carré, avec une grande cour intérieure. A chaque angle de la façade occidentale se trouvent deux tours circulaires, et au milieu de la même façade un portique composé de quatre colonnes d'ordre dorique, qui supportent une coupole en forme de couronne. Le château renferme une longue galerie décorée des portraits imaginaires des rois d'Ecosse, depuis Fergus Ier. Les appartements qu'habitait l'infortunée Marie-Stuart sont encore à peu près dans le même état que lorsque cette reine y tenait sa cour. On y a soigneusement conservé l'arrangement plein de goût des meubles, des tapisseries et des décors; et tout y dénote le goût exquis que possédait l'élégante Marie-Stuart. Sur le plancher d'une chambre attenant à la salle de réception, on fait encore voir quelques taches livides qu'y a laissées le sang de son favori, David Rizzio, lorsqu'il fut massacré. Ce souvenir, qui témoigne d'une vengeance barbare et de l'insigne faiblesse de la reine d'Ecosse, est conservé avec un soin tout particulier. Le château d'*Holy-Rood* a servi deux fois d'asile à Charles X : son dernier séjour y nécessita des réparations coûteuses, qui furent très profitables aux ouvriers d'Edimbourg. — C'est au centre de la vieille ville qu'est située l'*université*, qui jouit depuis tant d'années d'une célébrité méritée. Elle fut originairement fondée et dotée par Jacques VI, en 1582; mais l'édifice primitif ayant été jugé trop petit vers le milieu du siècle dernier, il fut démoli et remplacé par un magnifique bâtiment, achevé en 1827, et qui est regardé comme le plus beau en ce genre que possède l'Europe. Les différentes branches de la littérature, de la philosophie et des sciences sont enseignées dans cette université; mais c'est surtout son école de médecine qui la rend célèbre. Le nombre des étudiants dépasse 2000. — Les églises paroissiales d'Edimbourg sont en grand nombre; quelques-unes d'entre elles offrent de beaux modèles d'architecture. La cathédrale de St-Gilles est très remarquable; on croit qu'elle fut bâtie au IXe siècle. Edimbourg possède en outre trois églises anglicanes, une église catholique et un grand nombre de temples consacrés au culte des nombreuses sectes qui existent en Ecosse. — La vieille ville est jointe à la nouvelle par un pont élégant et par une belle chaussée. La nouvelle ville offre un contraste frappant avec la vieille ville; elle est bâtie d'une manière très régulière; ses rues sont larges, propres et bien alignées; les maisons sont en pierre; de vastes places, des édifices remarquables, des boutiques d'une grande élégance, permettent de comparer cette ville aux plus belles capitales de l'Europe. —Edimbourg peut se vanter de posséder plus d'établissements scientifiques et littéraires, et plus d'institutions philanthro-

piques que toute autre ville du monde. Parmi les premiers, on doit citer la *société de botanique*, la *société royale*, la *société des antiquaires*, l'*institution astronomique*, et la *société pour les progrès de l'agriculture et des manufactures dans les Highlands*. Cette dernière société décerne chaque année, en différents prix, environ 1100 livres sterling. La faculté des avocats et le collége royal des médecins et des chirurgiens sont deux corps savants qui jouissent d'une grande célébrité. — Les établissements de charité sont nombreux et excellents : les plus remarquables sont les suivants : l'établissement d'*Heriot's hospital*, où des enfants pauvres sont instruits dans tout ce qui peut faire de bons ouvriers ; celui connu sous le nom de *Merchant-Maiden-Hospital*, dont le but est de former des ouvrières aussi habiles que vertueuses, et le grand hôpital royal (*Royal Infirmary*). — L'industrie d'Edimbourg consiste principalement en objets de luxe, tels que voitures, meubles et châles. Son commerce est très facilité par le port de Leith, situé à la distance de deux milles, et avec lequel il communique au moyen d'une grande et belle route, dont la construction a coûté des sommes immenses, ainsi que par l'*Union-Canal*, qui joint Edimbourg à Falkirk, et, de là, par le canal de *Forth et Clyde*, le met en communication avec Glasgow. — La librairie et l'imprimerie sont les branches les plus florissantes de l'industrie d'Edimbourg : les nombreux journaux imprimés dans cette capitale, et dont le plus célèbre est l'*Edinburgh Review*, contribuent efficacement à la propagation des lumières ; aussi est-ce à l'importance de son commerce de librairie, autant qu'au goût général de ses habitants pour la littérature, qu'Edimbourg doit son surnom d'*Athènes moderne*, qualification honorable dont cette ville se montre très fière. Sir Walter Scott, par ses écrits, a beaucoup contribué à cette célébrité en rendant Edimbourg et ses environs une terre classique. — L'origine d'Edimbourg est couverte d'un voile impénétrable, et l'ignorance complète dans laquelle on est sur l'histoire ancienne de cette ville est due à Edouard Ier, roi d'Angleterre, qui, guidé par une politique barbare et conforme aux idées de son temps, fit disparaître tous les registres publics, dans le but de détruire le sentiment patriotique des Ecossais et de les soumettre à sa domination. Toutes les recherches faites depuis la réunion de l'Ecosse à l'Angleterre pour retrouver ces registres ont été vaines. — D'après le recensement de 1831, Edimbourg, y compris ses faubourgs de Leith, de Portobello et de Newhome, contient une population de 180,000 âmes. Edimbourg envoie deux membres à la chambre des communes, et ses faubourgs un autre membre. NELSON.

ÉDIT. Ce mot vient du latin *edicere*, qui signifie statuer par avance sur les choses. Chez les Romains, il avait diverses significations. — Il désignait, 1° la citation qui appelait un citoyen devant le juge ; 2° les réglements faits par certains magistrats pour être observés durant le temps de leur magistrature. Voici les principaux :

Les ÉDITS DES ÉDILES étaient ceux que les édiles *curules* (*v.*) faisaient pour les particuliers, sur les matières dont ils avaient la connaissance. On les a quelquefois confondus avec les *édits des préteurs*.

L'ÉDIT PERPÉTUEL, appelé encore *jus perpetuum* ou *édit du préteur* par excellence, était une compilation de tous les édits rendus par les préteurs et par les édiles curules. Elle fut faite d'après les ordres de l'empereur Adrien par le jurisconsulte Salvius Julianus. Comme les édits des préteurs et des édiles n'étaient que des lois annuelles, et comme, en se multipliant tous les ans, ils causaient dans la jurisprudence beaucoup de confusion et d'incertitude, Adrien voulut qu'on en formât une espèce de code qui servît de règle pour l'avenir aux préteurs et aux édiles dans l'administration de la justice, et on a quelquefois prétendu qu'il leur ôta en même temps le pouvoir de faire des réglements. Il paraît que Sal-

vius Julianus suppléa dans l'édit perpétuel beaucoup de décisions qui ne se trouvaient point dans les édits dont il fit la compilation. Les empereurs Dioclétien et Maximien qualifièrent cet ouvrage de droit perpétuel.

L'Édit provincial était un abrégé de l'*Edit perpétuel*. Celui-ci était une loi générale de l'empire, au lieu que l'Edit provincial était seulement nne loi pour les provinces et non pour la ville de Rome. On ne sait ni par qui, ni en quel temps cet abrégé fut fait : on balance assez généralement entre l'époque d'Adrien et celle de Marc-Aurèle. Du reste, on y avait ajouté pour les provinces des réglements particuliers qui ne faisaient point parti de l'Édit perpétuel. Au fond, ces deux collections différaient peu.

3° Sous les empereurs, on donna le nom d'édits aux *constitutions* des princes, lois nouvelles faites de leur propre mouvement, et qui différaient des *rescrits* et des *décrets* en ce qu'elles décidaient les cas qui n'avaient pas été prévus, ou abolissaient, ou changeaient quelques lois anciennes. Les *édits* ou constitutions des empereurs ont servi à former les codes Grégorien, Hermogénien, Théodosien, et Justinien.

Dans le droit public français, on appelait autrefois édit une constitution faite par le prince pour notifier quelques prohibitions, ou créer quelque établissement général. Les rois mérovingiens donnèrent à quelques-uns de leurs actes le nom d'*édit ;* sous la seconde race, on préféra le nom de *capitulaires :* sous les capétiens, on revint aux *édits*. Il y a une distinction à établir entre ceux-ci et les *ordonnances*, en ce que les ordonnances embrassent souvent différentes matières, ou du moins sont plus générales. Les *déclarations* étaient données en interprétation des édits ; quant à la forme des édits, c'étaient des lettres-patentes du grand sceau, dont l'adresse était : *à tous présents et à venir*. Ils étaient seulement datés du mois et de l'année. Lorsque le roi les avait signés, ils étaient visés par le chancelier et scellés du grand sceau en cire verte sur des lacs de soie rouge et verte. Quelques édits cependant étaient en forme de déclaration, et commençaient par ces mots : *A tous ceux qui ces présentes lettres verront*; ils portaient aussi la date du jour, du mois, et étaient scellés en cire jaune sur une double queue de parchemin. On n'observait les édits que du jour où ils étaient enregistrés au parlement. Nous avons beaucoup d'édits qui portent le nom du lieu où ils ont été donnés, ou des choses qu'ils ont pour objet. Voici les principaux :

L'Édit d'Amboise, donné par Charles IX à Amboise, en janvier 1572, prescrit une nouvelle forme pour l'administration de la police dans toutes les villes du royaume. Un autre édit, fait vers le même temps dans la même ville, a principalement pour objet la punition de ceux qui contreviennent à l'exécution des ordonnances du roi et de la justice, et de régler la juridiction des prévôts des maréchaux.

L'Édit d'aout, donné à Saint-Germain au mois d'août 1570, est un des édits de pacification accordés aux réformés. Il a été ainsi appelé pour le distinguer des autres édits de pacification donnés dans les année précédentes : l'un, appelé l'Édit de juillet, parce qu'il fut donné en juillet 1561 ; un autre appelé Édit de janvier, donné en janvier 1562 ; et deux autres appelés Édits de mars, l'un donné à Amboise, au mois de mars 1561 ; l'autre donné en mars 1568.

L'Édit de la Boursdaisière, qualifié *ordonnance* par quelques-uns, fut donné par François Ier à la Bourdaisière, le 18 mai 1529, pour régler la forme des évocations.

On appelait Édits Bursaux les nouveaux édits et déclarations qui n'avaient pour objet principal que la finance qui en devait revenir au souverain : tels étaient les créations d'offices, les nouvelles impositions, etc.

L'Édit de Chanteloup fut donné audit lieu par François Ier, au mois de mars 1545, pour confirmer l'édit de la Bour-

daisière sur les évocations, et en expliquer quelques dispositions.

L'Édit de Chateaubriant fut ainsi nommé parce que Henri II le fit à Châteaubriant, le 22 juin 1551. Il contient 46 articles, qui ont pour but la punition de ceux qui se sont séparés de la foi de l'église romaine, pour aller à Genève ou autres lieux de religion contraire à la religion catholique, apostolique et romaine.

Les Édits du contrôle sont au nombre de six. — Le premier est du mois de novembre 1637, par lequel Louis XIII, voulant éviter les abus qui se commettaient en matière bénéficiale, créa, dans chacune des principales villes de son royaume, un contrôleur des procurations pour résigner présentations, collations, et autres actes concernant les bénéfices, l'impétration et possession d'iceux, et les capacités requises pour les posséder. — Le second est du mois d'août 1669 : par lui le roi, en dispensant les huissiers et les sergents de la nécessité de se faire assister de deux recors, ordonna que tous exploits, à l'exception de ceux qui concernaient la procure de procureur seraient contrôlés dans trois jours de leur date, à peine de nullité.—Le troisième est du mois de mars 1698 ; il porte que tous les actes des notaires royaux, apostoliques ou des seigneurs, seront contrôlés dans la quinzaine de leur date, sous les peines déterminées par cet édit. — Le quatrième est la déclaration du 14 juillet 1699, portant que les actes sous signature privée seront contrôlés après avoir été reconnus. — Le cinquième est du mois d'octobre 1705 ; il ordonne que tous les actes sous seing privé, à l'exception des lettres de change et billets à ordre ou au porteur, des marchands, négociants et gens d'affaires, seront contrôlés avant qu'on en puisse faire aucune demande en justice. — Le sixième est celui du contrôle pour les dépens.

L'Édit de Crémieu est un règlement fait par François I[er] le 19 juin 1536. Il se compose de 31 articles, et détermine la juridiction des baillis, sénéchaux et sièges présidiaux, avec les prévôts, châtelains et autres juges ordinaires inférieurs, et les matières dont les uns et les autres doivent connaître Ce règlement est désigné par le nom d'édit, quoiqu'il ait la forme ordinaire des déclarations.

L'Édit des duels, c.-à-d. *contre les duels*, est de Louis XIV, du mois d'août 1679 : il renouvelle encore plus sévèrement les défenses portées par les précédentes ordonnances sur la matière. Il y a aussi un *édit des duels* donné par Louis XV au mois de février 1723, qui ordonne l'exécution du précédent, et contient plusieurs dispositions nouvelles.

Par le nom d Édit des femmes on a quelquefois désigné l'édit du 12 décembre 1604, portant établissement du droit annuel ou *paulette*, qui se payait pour les offices. Cet édit a été ainsi nommé parce qu'il tournait au profit des femmes, en ce que, par le moyen du paiement de la paulette, les offices de leurs maris leur étaient conservés après la mort de ceux-ci.

Édit des insinuations ecclésiastiques. Le premier édit qui ait établi l'insinuation en matière ecclésiastique est celui de Henri II, du mois de mars 1553, portant création de greffiers des insinuations ecclésiastiques. Un autre *édit* de 1595 érigea ces greffiers en offices royaux. Il est aussi parlé d'enregistrement ou insinuation dans l'édit du contrôle de 1637, par rapport aux bénéfices. Mais l'édit appelé communément *édit des insinuations* ou *des insinuations ecclésiastiques* est celui de Louis XIV, du mois de décembre 1691, portant suppression des anciens offices de greffiers des insinuations ecclésiastiques, et création de nouveaux pour insinuer tous les actes concernant les titres et capacités des ecclésiastiques, toutes procurations pour résigner ou permuter des bénéfices, les actes de présentation ou nomination des patrons, les provisions des ordinaires, prises de possession, bulles de cour de Rome, lettres de degré, etc.

L'Édit des insinuations laïques, du mois de décembre 1703, étend la formalité de l'insinuation à tous les actes translatifs de propriété et autres dénommés

dans cet édit; au lieu qu'elle ne se pratiquait auparavant que pour les donations et substitutions.

L'Édit de Melun est un réglement donné à Paris par Henri III au mois de février 1580. Il tire son surnom de ce qu'il fut fait sur les plaintes et remontrances du clergé de France assemblé à Melun. La discipline ecclésiastique fait l'objet de cet édit. Il est composé de 31 articles, qui traitent de l'obligation de tenir les conciles provinciaux tous les trois ans, de la visite des monastères, des réparations, des bénéfices et des curés qui doivent y contribuer, de la saisie du temporel faute de résidence, de l'emploi des revenus ecclésiastiques, des provisions *in formâ dignum*, de la nécessité d'exprimer les causes des refus de provisions; des dévolutaires, des priviléges et exemptions des ecclésiastiques, de la manière d'instruire contre eux les procès criminels; que les juges royaux doivent donner assistance pour l'exécution des jugements ecclésiastiques. Enfin, il traite aussi des terriers des ecclésiastiques, des droits curiaux, des dîmes, et des bois des ecclésiastiques.

L'Édit des mères, donné par Charles IX à Saint-Maur au mois de mai 1567, est ainsi appelé parce qu'il règle l'ordre dans lequel les mères doivent succéder à leurs enfants. On l'appelle aussi Édit de Saint-Maur, du lieu où il fut donné.

A. Savagner.

Édit de Nantes. Henri IV avait abjuré le calvinisme (15 juillet 1593); il était rentré dans Paris (22 mars 1594); tout son royaume, tous les grands, s'étaient soumis à lui; il avait reçu l'absolution du pape Clément VIII; il allait forcer l'Espagne à conclure le traité de Vervins (2 mai 1598), lorsque, le 13 avril suivant, il publia *l'édit de Nantes* en faveur des protestants. Ce n'était pas le premier édit de religion donné sous son règne. En 1591, voyant qu'à mesure qu'il ramenait à lui ceux qui avaient pris les armes pour lui fermer le chemin du trône, il perdait l'affection des protestants, qui avaient contribué à affermir la couronne sur sa tête, il leur rendit, par un édit donné à Mantes, la liberté de religion. Cet édit leur suffit aussi long-temps qu'ils virent le roi à leur tête; mais quand, d'après le conseil de Sully, Henri IV eut embrassé le catholicisme, et parut y être attaché de bonne foi, les ministres huguenots commencèrent à déclamer contre lui, et à lui aliéner les cœurs de leurs co-religionnaires. Quelques grands seigneurs, entre autres Turenne, nouveau duc de Bouillon, voulurent profiter de cette disposition des esprits pour se mettre à la tête du parti huguenot, et renouveler la guerre civile. Henri essaya de tranquilliser les calvinistes bien intentionnés par l'édit de Saint-Germain-en-Laye du 15 novembre 1594, qui leur était encore plus favorable que l'édit de Mantes. Les protestants ne se montrèrent pas satisfaits : ils furent sourds aux représentations du roi, qui leur disait que pour le moment il ne pouvait pas leur accorder davantage sans se rendre suspect aux catholiques et se fermer la voie d'une réconciliation avec le pape. Leurs chefs ambitieux se plaignaient hautement de ce que les récompenses, les gratifications, les pensions, étaient prodiguées aux anciens rebelles, tandis qu'eux, les fidèles *amis*, les soutiens du Béarnais huguenot, ils n'obtenaient de lui qu'une stérile reconnaissance. Les calvinistes tinrent alors des assemblées où ils délibérèrent sur les mesures à prendre pour leur sûreté, qu'ils affectaient de croire compromise. Les seigneurs du parti ne cessaient de parler des libertés publiques, quand ils ne visaient qu'à former au milieu de la monarchie une fédération républicaine, dont ils se proposaient bien de se faire les chefs. On doit dire que les gouverneurs de provinces et les parlements fournissaient des prétextes aux prédications séditieuses par des mesures injustes envers les calvinistes. Enfin, Henri IV se voyant réconcilié avec la cour de Rome, crut le moment favorable pour accorder aux calvinistes une existence légale en France. « Devenu catholique, dit Voltaire, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire

un parti si long-temps ennemi des rois, auquel il devait en partie sa couronne; et s'il avait voulu détruire cette faction, il ne l'aurait pu. Il la chérit, la protégea, et la réprima. » Les calvinistes, en France, faisaient alors à peu près la douzième partie de la nation. Il y avait parmi eux des seigneurs puissants : des villes entières étaient protestantes. Les prédécesseurs de Henri IV avaient été contraints de leur donner des places de sûreté. Henri III leur en avait accordé 14 dans le seul Dauphiné, Montauban même, dans le Languedoc, Saumur, et surtout la Rochelle, qui formait une république à part, et que le commerce et la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin Henri IV sembla satisfaire son goût, sa politique, et même son devoir, en accordant au parti ce célèbre édit de Nantes, qui n'était au fond que la confirmation des priviléges que les protestants de France avaient obtenus des rois précédents les armes à la main, et que ce grand roi, affermi sur le trône, leur laissa par bonne volonté. — Cette loi, datée du 15 avril 1598, était en 92 articles : Gaspard de Schomberg, l'historien de Thou, le président Jeannin, Dominique de Vic, gouverneur de Calais, et Soffrein de Calignon, célèbre protestant, tous membres du conseil d'état, avaient travaillé pendant une année à la rédaction de cet édit, qui doit être envisagé comme une espèce de transaction; car tous les articles en furent convenus avec les députés calvinistes que le roi avait appelés à Nantes. En voici les principales dispositions : les protestants obtiennent une pleine et entière amnistie pour tout ce qui s'est passé, et le libre exercice de leur religion, sans que ceux d'entre eux qui ont fait des abjurations puissent être molestés pour cela. («C'est le 19e article de l'édit qui garantit ainsi les réformés de toute poursuite qu'on pourrait diriger contre eux à titre de relaps. Aussi, sous Louis XIV, lorsque, antérieurement à la révocation de l'édit de Nantes, fut publié l'édit contre les *relaps* (*v.* ci-après), les protestants prétendirent qu'on violait cette clause de l'édit donné par Henri IV. Il paraît cependant que cet édit ne parlait que des relaps antérieurement à sa publication; car comment le législateur aurait-il assuré l'impunité d'une action future qu'il ne pouvait regarder que comme criminelle?» (Schoell). Tout seigneur de fief haut justicier peut avoir plein et entier exercice de la religion prétendue réformée dans son domicile et dans ses autres maisons, pendant qu'il y demeurera seulement; tout seigneur sans haute justice pourra admettre 30 personnes dans son prêche. Tous les autres calvinistes auront l'exercice de leur religion dans les villes et lieux où cet exercice avait été établi par les précédents édits; ils l'auront en outre dans le faubourg d'une ville ou d'un village par bailliage De ce libre exercice sont exceptés les résidences du roi, la ville de Paris, avec un rayon de 5 lieues à la ronde, et les camps militaires, à la réserve du quartier-général d'un commandant protestant. (En 1606, Henri IV restreignit le rayon autour de Paris, et les calvinistes obtinrent à Charenton l'exercice d'un temple, qui devint bientôt un des principaux foyers de la réforme). Il leur était permis de bâtir des temples, et ceux qu'ils avaient anciennement possédés devaient leur être rendus, sinon la valeur. On ne leur enlèvera point leurs enfants pour les faire élever dans la religion catholique; ils chômeront extérieurement les fêtes catholiques; leurs livres de religion ne pourront être imprimés ou vendus que dans les lieux où ils jouissent de l'exercice de leur religion; ils se soumettront aux lois matrimoniales de l'église, et paieront la dîme au clergé catholique; ils sont déclarés admissibles à toutes les charges et dignités de l'état, sans être tenus de prêter un autre serment que celui de fidélité au roi et d'obéissance aux lois. («Il y parut bien, en effet, observe Voltaire, puisque le roi fit ducs et pairs les seigneurs de La Trimouille et de Rosni). Pour l'impartiale administration de la justice civile et criminelle, il sera érigé au parlement de

Paris une chambre particulière, nommée *chambre de l'édit*, composée d'un président, de quinze conseillers catholiques, et d'un conseiller protestant. Trois autres protestants seront nommés dans les autres chambres de ce parlement. La juridiction de la chambre de l'édit s'étendra non seulement dans le ressort du parlement de Paris, mais encore dans celui de Normandie et de Bretagne. («Il n'y eut jamais, à la vérité, observe encore Voltaire, qu'un seul calviniste admis de droit parmi les conseillers de cette juridiction. Cependant, comme elle était destinée à empêcher les vexations dont ce parti se plaignait, et que les hommes se piquent toujours de remplir un devoir qui les distingue, cette chambre, composée de catholiques, rendit toujours aux huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale»). Il y aura à Bordeaux ou à Nérac une chambre composée de six conseillers et d'un président catholiques, de six conseillers et d'un président réformés. La chambre de Dauphiné sera formée de la même manière. Même composition mi-partie catholique et protestante pour la chambre de Castres, que le roi avait établie dès 1595, et qui comptait seize conseillers et deux présidents. — Dix-sept jours après la signature de l'édit, le 30 avril 1598, le roi abandonna pour 8 ans aux protestants les places de sûreté qui leur avaient été antérieurement accordées, et promit de leur payer 80,000 écus par mois pour l'entretien des garnisons. Fatale concession, qui devint la perte du parti qui l'obtenait! —L'édit de Nantes éprouva une vive résistance de la part du parlement de Paris, qui refusa de l'enregistrer. Il fallut que Henri IV employât un heureux mélange d'autorité, de fermeté et de condescendance familière, pour vaincre cette résistance. « J'ai désiré, dit-il, faire deux mariages : l'un de ma sœur, je l'ai fait; l'autre, de la France avec la paix; or, ce dernier ne peut être que mon édit ne soit vérifié. Vérifiez-le donc, je vous en prie. Je ne veux pas que personne se dise plus catholique que moi: car tous ceux qui veulent se faire paraître tels ont leur dessein. » L'édit fut enregistré au parlement le 25 février, à la chambre des comptes le 31 mars, et à la cour des aides le 30 avril 1599. Alors la religion réformée reçut en France une existence légale. Les églises calvinistes s'assemblèrent en synodes comme l'église gallicane, mais non point de droit, et seulement sous l'autorité du roi. Ces églises étaient au nombre de 760. Leur intolérance allait loin : en 1603, au synode de Gap, les réformés rédigèrent une confession de foi, où l'*évêque de Rome* était nommé l'Antechrist, et le fils de la perdition. Ils avaient quatre universités : Montauban, Saumur, Montpellier, Sedan. Ils manquaient d'écoles élémentaires et préparatoires, ce qui les obligeait d'envoyer leurs enfants à celles des catholiques.

De l'exécution de l'édit de Nantes sous Louis XIII.

L'édit de Nantes, selon l'expression de Voltaire, avait « incorporé les calvinistes à la nation. C'était, à la vérité, attacher des ennemis ensemble ; mais l'autorité, la bonté et l'adresse de ce grand roi les continrent pendant sa vie. » Après la mort de ce grand roi, l'esprit républicain des réformés abusa de ses priviléges contre la cour, qui, toute faible qu'elle était, voulut les restreindre. L'assemblée générale du parti osa, dès 1615, présenter un *cahier* par lequel, entre autres demandes séditieuses, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi.—Ce fut en 1616, à propos de la réunion de la Navarre à la France, que les huguenots se montrèrent disposés à renouveler la guerre civile. Ils prirent pour prétexte un *édit de main-levée* (25 juin 1617), qui ordonnait la restitution au clergé catholique de tous les biens ecclésiastiques dont il avait été dépouillé par les huguenots. Les protestants de Navarre s'adressèrent à ceux de France : ceux-ci convoquèrent des assemblées, la cour les interdit. Néanmoins, on leur permit en 1619 de tenir une assemblée à Loudun; mais, comme elle s'occupa avant tout de l'affaire de la main-levée, le roi en prononça

la dissolution. Cette assemblée se montra très factieuse ; elle voulait, dit-on, changer la monarchie en une république fédérative, composée de 8 états, dont chacun aurait pour chef un des seigneurs du parti protestant. — Déjà les réformés avaient divisé la France en 18 provinces on églises ; à la tête de chacune se trouvait un général pour commander la force armée, avec un conseil pour l'assister. Après plusieurs négociations, Louis XIII accorda trois choses aux huguenots : 1° la prolongation ponr 4 ans du terme anquel ils devaient rendre leurs places de sûreté ; 2° la restitution de Lectoure, qu'ils avaient perdu par l'abjuration du gouverneur, qui s'était fait catholique ; 3° l'admission de deux conseillers calvinistes dans le parlement ; mais il refusa de révoquer la main-levée du Béarn, et alla l'exécuter en personne à la tête de son armée. Les réformés, voyant dans cette démarche une violation de lenrs droits, tiennent une assemblée générale à La Rochelle, et plusieurs assemblées provinciales à Alais, à Milhaud, à Montauban : elles étaient illégales, puisqne l'édit de Nantes exigeait pour leur convocation la permission du roi. Lonis XIII défendit la tenue de celle de La Rochelle ; déclarant criminels de lèse-majesté tous ceux qui y assisteraient. Néanmoins, nombre de calvinistes se rendirent à La Rochelle. Ils offrirent alors à Lesdiguières, depuis connétable, le commandement de lcurs ormées Pour réponse à lenrs offres, il se fit catholique. Ils s'adressèrent ensuite au maréchal duc de Bonillon, qui répondit qu'il était trop vieux ; enfin ils donnèrent cette *malheureuse place* (Voltaire) au duc de Rohan, qui, conjointement avec son frère Soubise, osa faire la guerre au roi de France. Au mois d'avril 1622, Louis XIII, accompagné du connétable de Lnynes, marcha contre les protestants, et leur prit Gergeau et Sancerre. A Niort, il publia, le 27 mai, un édit par lequel, révoquant toutes les grâces accordées aux protestants, il assnrait une parfaite protection à ceux qui ne prendraient pas part à la révolte. Plus de 50 villes se soumirent au roi, mais il échoua devant Montauban ; La Rochelle résista également à ses armes, et le duc de Rohan traita de la paix avec Louis XIII, le 19 octobre 1622. Cette paix, dite *de Montpellier*, occorda pleine amnistie aux protestants ; l'édit de Nantes fut confirmé ; La Rochelle et Montauban restaient seules places de sûreté; leurs autres places devaient être démantelées entièrement ou à demi. Le roi rendit au duc de Rohanct à Soubise leurs pensions, et paya de plus à cclui-ci 600,000 liv. — Cet édit de pacification ne fut observé ni par les catholiques ni par les protestants. Une seconde guerre éclata en 1625. Les huguenots furent battus sur terre et sur mer; mais Richelieu, qui avait besoin de faire cesser la guerre civile pour affermir sa puissance naissante, se détermina à accorder la paix aux Rochellois, qui, le 5 fév. 1628, acceptèrent un traité confirmatif de l'édit de Nantes. Cette pacification scandalisa les catholiques ; ils surent manvais gré à Richelieu d'avoir ainsi retiré sa main prête à écraser les protestants. Les autcurs de satires le proclamèrent *cardinal de La Rochelle*, *pontife des calvinistes*, *patriarche des athées*. — Le moment vint bientôt ponr lui de faire cesser le *scandale*. Il méditait la ruine de La Rochelle, dernier boulevard des protestants, La Rochelle, toujours liguée avec l'Angleterre. Rien de plus célèbre dans nos annales que ce siége, qui égala les exploits d'un cardinal à ceux du conquérant macédonien. Après 11 mois d'une résistance héroïque, les Rochellois implorèrent la clémence du roi, et telles furent, dietées par Richelieu, les conditions de lenr soumission (28 octobre 1628) : amnistie pleine et entière anx rebelles, pleine jouissance de leurs biens, libre exercice de lcur religion; mais perte de toutes leurs immunités, priviléges; ils furent rendus taillables ; abolition de l'échevinage et de la communauté de la ville ; rétablissement de la religion catholique ; désarmement des habitants ; destruction des fortifications. Le duc de Rohan, qui n'avait pu secourir La Rochelle, continua

encore pendant une année la guerre dans le Languedoc. A la fin, voyant ses co-religionnaires battus sur tous les points, il fit sa soumission à Alais, le 27 juin 1629, au nom de tous les réformés. Au mois de juillet suivant, le roi publia à Nîmes un *édit de grâce*. Les fortifications d'Anduze, Sauve, Nîmes, Uzès, Milhaud, Castres, Montauban, et de toutes les villes qui avaient arboré l'étendard de la révolte, furent rasées : du reste, les protestants furent maintenus dans le libre exercice de leur religion, et on laissa subsister l'édit de Nantes. Par l'exécution de l'édit de Nîmes, les protestants perdirent leurs places de sûreté, « présent funeste que leur avait fait Henri IV. Ils rentrèrent dans la classe de citoyens soumis, et cessèrent de former un état dans l'état. Ils conservèrent le libre exercice de leur religion, sans que leurs temples pussent continuer de retentir de leurs discours séditieux (Schoell). » — On se demande pourquoi Richelieu n'abolit pas l édit de Nantes? Il eut une autre vue, plus conforme à la hauteur de son génie et aux vrais intérêts du catholicisme. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croyait capable par ses lumières, par sa puissance et par sa politique; mais d'autres intérêts, et sa mort prématurée l'empêchèrent d'accomplir ce dessein, qui eût présenté de bien grandes difficultés.

Édit de Nantes sous Louis XIV; sa révocation, et suites jusqu'en 1790.

A l'avénement de Louis XIV, les réformés n'étaient plus un parti politique en France. Leurs places avaient été démantelées; ceux de leurs priviléges qui les constituaient un état dans l'état, leur avaient été retirés. Comme l'édit de Nantes soumettait la convocation de leurs assemblées à l'autorisation royale, on les empêchait de tenir des conventicules politiques. Richelieu ne leur avait laissé que la liberté de leur culte. L'édit de Nantes les déclarait capables de toutes les charges ; mais leur collation étant une émanation de la puissance souveraine, la cour, usant de son droit, n'accordait que rarement de hauts emplois aux protestants. Quand on la vit persévérer dans ces principes, une foule d'ambitieux quittèrent les rangs des réformés, et les conversions devinrent fréquentes. Aussitôt que les grands seigneurs eurent déserté le bercail de la réforme, leurs co-religionnaires ne montrèrent plus de dispositions à la révolte; « ce qui prouve, dit l'historien Schœll, que ce fut moins par esprit de religion que ce parti fut factieux que parce que l'ambition des grands trouva dans le système de Calvin tous les éléments de la révolte. » Si quelques réformés jouèrent un rôle dans les troubles de la Fronde, les corps protestants n'y prirent aucune part. Le cardinal Mazarin fut si content de la conduite des réformés que peu de temps avant sa mort, il nomma des commissaires choisis en nombre égal dans les deux religions pour visiter toutes les provinces, et remédier aux infractions faites à l'édit de Nantes pendant les troubles (15 avril 1661). Dès la première année du règne de Louis XIV, un édit du 8 juillet 1643 avait confirmé tous les édits précédents, accordant aux réformés la pleine jouissance de leur religion. Cet édit fut suivi de plusieurs autres dans le même esprit. Il paraît certain que, après la mort de son premier ministre, Louis XIV n'avait aucun plan adopté pour l'extirpation de l'hérésie. On peut juger, au contraire, par les mémoires qu'il a laissés, qu'il ne songeait à réduire les huguenots par aucune rigueur nouvelle; il voulait observer, dans les bornes d'une justice étroite, les édits qu'ils avaient obtenus de ses prédécesseurs, et ne rien leur accorder au-delà; récompenser ceux qui se convertiraient, animer les évêques à travailler à leur instruction, etc.—Comment naquit dans les conseils de Louis XIV ce projet de détruire le calvinisme en France? Faut-il le dire : l'oppression de l'hérésie était demandée par l'opinion publique : tous les ordres de l'état, depuis le clergé jusqu'aux classes populaires, déclamaient contre les protestants, et

leur attribuaient tous les malheurs qui arrivaient. Les calvinistes étaient sous Louis XIV, dans l'opinion dominante, ce que furent aux yeux des terroristes de 1793 ceux que l'on qualifiait d'*aristocrates*, ce qu'ont été les libéraux sous Louis XVIII. Le clergé, qui s'assemblait tous les cinq ans, ne votait jamais un don gratuit au roi sans se le faire payer par l'abolition de quelque privilége dont jouissaient les protestants. La commission instituée par Mazarin, au lieu de les protéger, ne tarda pas à devenir entre les mains du clergé un instrument de persécution. On remplirait des volumes de tous les édits, déclarations du roi, et arrêts du conseil donnés successivement depuis 1656 jusqu'au mois d'octobre 1685, date de la révocation de l'édit de Nantes, pour miner insensiblement l'édifice de la religion réformée : démolitions de temples protestants, défense aux ministres de prêcher dans plus d'un lieu, de chanter des psaumes hors des temples, d'élire des officiers municipaux ou des consuls d'artisans calvinistes, d'enterrer avec pompe les morts de cette religion, de faire avec pompe les mariages; limitation du nombre des notaires, médecins, merciers, etc.; préséance accordée aux fonctionnaires catholiques sur les fonctionnaires protestants, autorisation aux garçons de 14 ans et aux filles de 12 ans de se convertir au catholicisme malgré leurs parents, obligation imposée aux parents de leur fournir des provisions alimentaires, défense à ceux-ci de déshériter leurs enfants convertis, interdiction aux protestants d'épouser des filles catholiques. « Et en cela, observe Voltaire, on ne fut peut-être pas assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un sexe que la cour pourtant connaissait si bien. » —Telle est la série de ces actes d'un pouvoir qui froidement se mettait en état de guerre contre une partie de la nation. Les intendants et les évêques saisissaient tous les prétextes d'enlever aux huguenots leurs enfants. Colbert, qui les avait toujours protégés comme des sujets industrieux, eut ordre en 1681 de ne plus recevoir aucun calviniste dans les fermes. Le temps n'était plus où Mazarin en avait appelé un (Hervart) à l'intendance des finances. On les exclut autant qu'on put des communautés des arts et métiers. Mais à cette série d'arrêts et de déclarations que je viens d'indiquer n'appartient pas la déclaration du mois d'août 1663, qui ordonne de procéder contre les relaps *suivant la rigueur des ordonnances*. Rendue dans le dessein de maintenir une sage police entre les deux religions, cette ordonnance manqua son but, grâce au zèle sanguinaire des tribunaux. D'un bout du royaume à l'autre, des procès criminels furent intentés à des citoyens paisibles; tout était en trouble; il fallut que l'autorité souveraine intervînt pour défendre, par un arrêt du conseil, de donner à la déclaration un effet rétroactif. On définit ensuite, par une déclaration du 20 juin 1665, ce que c'était que la *rigueur des ordonnances*, en prescrivant que les relaps seraient bannis du royaume à perpétuité. On doit mettre aussi au nombre des mesures qui préparèrent l'extirpation de la réforme l'arrêt du conseil du 6 juillet 1663, qui enleva aux protestants *la moitié* du fameux collége de l'université de Sedan. Cette *moitié* fut donnée aux jésuites, et ces bons pères ne tardèrent pas à envahir le tout.— Ces continuelles atteintes portées à l'édit de Nantes rendaient les émigrations des protestants de plus en plus fréquentes. Au mois d'août 1669, Colbert fit rendre un édit qui leur défendait, sous peine de mort, de sortir sans permission du royaume. Au mois de mai 1682, on décerna contre eux la peine des galères perpétuelles sans parler de la peine de mort, qui ne fut explicitement abolie et commuée en celle des galères que par la déclaration du mois de mai 1685. Au mois de juin de la même année, il fut défendu aux pères et aux mères, sous peine des galères, de donner leur consentement au mariage de leurs enfants réfugiés dans les pays étrangers. Un édit du mois d'avril précédent promettait aux dénonciateurs la moitié de la confiscation des émi-

grants. On employa dès 1775 un moyen souvent efficace de conversions : ce fut l'argent; mais on n'en donna pas assez. Un calviniste converti fut chargé de ce ministère secret, auquel le roi destina le tiers des *économats* (*v.*), et le revenu des abbayes de Cluni et de Saint-Germain-des-Prés: c'était l'écrivain Pélisson. Convertisseur plus zélé qu'éclairé, il tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. Le prix courant d'une conversion était de six fr. par tête. Ces petites sommes, distribuées à des indigents, enflaient la liste qu'il présentait au roi tous les trois mois, et on persuadait à Louis XIV que tout cédait dans le monde à sa puissance et à ses bienfaits.—On pense bien ce qu'étaient ces conversions. La plupart des nouveaux catholiques retournaient au prêche dès qu'ils avaient touché le prix de leur conversion. On renouvela donc, au mois de mai 1679, la loi contre les relaps. Toutefois, le conseil, encouragé par ces petits succès, s'enhardit à donner en 1681 une déclaration par laquelle il fut permis de recevoir les abjurations des enfants de sept ans : ils furent autorisés à quitter la maison paternelle et à intenter procès à leurs pères, mères ou tuteurs, pour les obliger à leur faire une pension. Loi absurde, qui supposait des marmots de 7 ans en état de prononcer entre deux religions qui depuis trois siècles partagent les théologiens de l'Europe! loi immorale qui enlevait des enfants à l'autorité paternelle! Autre déclaration du mois de juil. 1685 qui défend, sous peine de bannissement, aux parents protestants d'un enfant né d'un père protestant et d'une mère catholique de veiller sur eux en qualité de tuteurs. Au mois d'août de la même année, cette défense fut étendue aux parents protestants des enfants dont les pères et les mères étaient morts dans la religion réformée. Au surplus, toutes les lois de la nature, comme celles de l humanité, se trouvaient violées à la fois par cette législation draconienne. Faut-il rappeler encore qu'au 4 septembre 1684, un arrêt du conseil défendit aux protestants de retirer dans leur maison aucun pauvre malade de leur religion? Il ne s'agissait plus seulement de restreindre le nombre des officiers et fonctionnaires protestants, il leur fut interdit d'être procureurs, ni même huissiers, recors ou sergents (15 juin 1682). La carrière d'avocat leur fut également fermée (11 juillet 1685), ainsi que celle d'imprimeur, de libraire, d'orfèvre (9 juillet); celle de médecin (6 août), de chirurgien, d'apothicaire, d'épicier-droguiste (15 septembre). La même interdiction fut étendue aux sages-femmes. Défense fut faite à tous gens de justice, sous peine d'amende, de prendre un clerc protestant; à tous ecclésiastique de donner ses terres à bail à des fermiers protestants (9 juil.); aux artisans protestants de prendre des apprentis de leur secte. Les chambres de l'édit furent supprimées. Tout cet arsenal de lois fut de la part de Louis XIV l'ouvrage de la séduction. On peut alléguer à cet égard l'opinion de Rabaut-de-Saint-Étienne, qu'on ne soupçonnera pas sans doute d'avoir voulu flatter ce monarque. « Si Louis XIV, dit-il, eût formé le dessein de révoquer l'édit de Nantes, il n'eût point donné dans le courant de 1687 un grand nombre de lois faites pour préparer avec lenteur les changements qu'il espérait de la révocation ; il n'eût point fait assurer les puissances protestantes, alliées de la France, qu'il ne songeait point à abolir le calvinisme dans ses états. Un édit du mois d'août 1685, antérieur de deux mois seulement à la révocation, défend aux ministres protestants de faire, soit dans leurs sermons, soit dans leurs livres, aucun argument contre les dogmes de la religion catholique, sous peine de bannissement perpétuel. Louis XIV était trop convaincu de la force victorieuse des principes de la religion pour imaginer un pareil édit. Les Arnauld et les Nicole n'auraient pas demandé qu'on défendît aux protestants de leur répondre. On voit que ces lois n'ont pu être sollicitées que par le père La Chaise, son confesseur, qui voulait ravir à Arnauld et à Nicole l'honneur de triompher de l'hérésie par les seules armes de

la raison. » Deux opinions en effet divisaient les catholiques en France : les jansénistes recommandaient de ramener les calvinistes par de fréquentes instructions; les jésuites demandaient un usage ferme et perpétuel de l'autorité souveraine. Le conseil penchait pour la sévérité.—Ce fut alors qu'on persuada au roi qu'après avoir envoyé des missionnaires il fallait envoyer des dragons (*v.* DRAGONNADES). Les missions bottées de Louvois ayant produit leurs fruits, c.-à-d. plus de deux cent cinquante mille conversions forcées, on parvint à faire croire à Louis XIV que ses lois avaient détruit le calvinisme en France. Pour cela, il ne fallait qu'empêcher les nouveaux convertis de retourner à leurs erreurs en bannissant tous les ministres. La chose ne se pouvait qu'en révoquant l'édit de Nantes. Louis ne céda finalement qu'aux obsessions de Louvois et du père La Chaise, qui lui donnèrent l'assurance que la mesure qu'ils proposaient ne coûterait pas une goutte de sang. Le chancelier Letellier, sentant sa fin approcher, pressa la publication de l'édit de Nantes, et le roi le signa le 22 octobre 1685. Colbert le contre-signa. Quand on l'apporta à Letellier pour y mettre le sceau, s'appliquant les paroles du vieillard Siméon, il s'écria : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum in pace, quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Ce fut le dernier acte de sa vie; il ne voulut plus s'occuper de rien, et mourut content. — Le préambule de l'édit en indique le motif : c'est que la plus grande partie des sujets du roi, de la religion prétendue réformée, ayant embrassé le catholicisme, l'exécution de l'édit de Nantes demeure inutile : en conséquence, il est révoqué, ainsi que l'édit de Nîmes de 1629. Défense aux réformés de s'assembler pour l'exercice de leur religion; défense aux seigneurs de l'exercer dans leurs maisons; injonction à tous les ministres qui ne voudraient pas se convertir de sortir du royaume dans les quinze jours; récompenses et immunités pour ceux qui se convertiront. Les enfants qui naîtront des protestants seront baptisés par les curés des paroisses et élevés dans la religion catholique. Les émigrés qui rentreront dans l'espace de 4 mois seront restitués dans la possession de leurs biens. L'art. 10 défend aux réformés de sortir du royaume, eux, leurs femmes et leurs enfants, ni d'en transporter leurs biens et effets, sous peine des galères pour les hommes et de la confiscation de corps et de biens pour les femmes. Les déclarations contre les relaps sont confirmées. L'édit se termine ainsi : « Pourront au surplus lesdits de la religion prétendue réformée, en attendant qu'il plaise à Dieu de les éclairer comme les autres, demeurer dans les villes et lieux de notre royaume, et y continuer leur commerce, et jouir de leurs biens, sans pouvoir être troublés ni empêchés, sous prétexte de ladite religion prétendue réformée, à condition de ne point faire d'exercices ni d'assemblées, sous prétexte de prières ou de culte de ladite religion, de quelque nature qu'il soit, sous les peines ci-dessus, etc. » On voit par-là que l'édit de révocation ne touchait pas aussi profondément qu'on l'a dit à l'exercice privé de la religion réformée; aussi les catholiques, et c'était presque toute la France, n'en furent pas contents.—Le duc de Noailles adressa au roi un mémoire pour prouver que ce reste de tolérance allait tout perdre. Par la réponse que lui fit Louvois, il fut autorisé et provoqué à continuer les *dragonnades.* Ainsi, dès sa promulgation, l'édit de révocation ne fut pas mieux exécuté que ne l'avait été depuis 30 ans l'édit de Nantes. Louis XIV, toujours sous l'empire des mêmes illusions, envoya des missionnaires dans les provinces où il y avait eu le plus grand nombre de calvinistes. Ce fut alors que l'abbé de Fénelon fut envoyé en Poitou; il était assisté de l'abbé Fleury, notre historien ecclésiastique. Louis XIV donna lui-même des instructions à l'abbé de Fénelon sur les moyens qu'il devait employer : c'étaient ceux de la douceur et de la persuasion. La mission de Fénelon dans ces provinces est une des belles parties de sa vie. Ses instructions, et surtout l'exemple de ses vertus firent

une profonde impression sur le cœur de ces peuples. Les calvinistes ramenés au bercail par cet aimable pasteur sont les ancêtres des Vendéens. En vain Louvois faisait garder toutes les frontières pour empêcher les protestants d'émigrer; en vain on remplissait les prisons et les galères de ceux qu'on arrêtait dans leur fuite; en vain les dragonnades allaient leur train dans l'intérieur du royaume, la persécution affermissait dans leur croyance une foule de calvinistes. Ceux qui s'étaient convertis en cédant à la force abjuraient à l'heure de la mort le catholicisme comme une honteuse apostasie. On crut remédier au mal par un édit du 28 avril 1686, ordonnant que les convertis qui, dans leurs maladies, refuseraient les sacrements catholiques, seraient condamnés aux galères perpétuelles avec confiscation de leurs biens, s'ils revenaient à la santé, et leurs femmes et leurs filles enfermées; enfin, qu'on ferait le procès aux cadavres de ceux qui mourraient. La condamnation de leur mémoire entraînait encore la confiscation de leurs biens. Bien des lois ont suivi l'édit de révocation; toutes sont empreintes d'une rigueur qui n'était point dans cet édit. Par cette législation, les réformés n'eurent plus la liberté de sortir du royaume que quand ils étaient bannis. Il leur fut défendu d'avoir des domestiques de leur religion. Tout protestant convaincu d'être au service d'un autre protestant devait subir les galères. La peine de mort atteignait les réformés qui avaient tenu des assemblées. Une déclaration du 12 mars 1689 ordonne de plus que ceux qui n'auront pas été pris en flagrant délit, mais qu'on *saura* avoir assisté à des assemblées, seront envoyés aux galères pour la vie, par les commandants et intendants de provinces, *sans forme ni figure de procès*. Les protestants condamnés aux galères étaient traités plus rudement que les autres forçats : s'ils manquaient à la moindre cérémonie catholique, on les étendait nus sur le *coursier* (gros canon de galère), et un *côme* (officier de galère), armé d'une corde goudronnée et trempée dans l'eau de la mer, leur administrait la flagellation.—Un édit du 13 déc. 1698 obligeait les réformés à contribuer à l'impôt pour le paiement des maîtres d'école catholiques de leur ville ou village. Il était, en outre, ordonné aux protestants qu'on supposait convertis d'envoyer leurs enfants aux écoles et aux catéchismes catholiques. Les juges devaient condamner à des amendes ceux qui contreviendraient à ces dispositions ; on enlevait les enfants à leurs parents pour les faire élever dans des colléges et dans des convents. « Les jésuites arrachèrent cet ordre barbare à Louis XIV, dit Rabaut-de-Saint-Etienne, lui ayant persuadé qu'il était obligé en conscience de préserver ces enfants de l'erreur, et qu'il répondrait devant Dieu de leur perdition. »—Ces lois et bien d'autres furent exécutées dans toute leur rigueur. Que produisirent-elles ? Des pertes irréparables en richesses et en citoyens utiles. « Les protestants français portèrent en Angleterre le secret et l'emploi des premières machines qui ont fondé sa prodigieuse fortune industrielle, tandis que la juste plainte des proscrits alla cimenter dans Augsbourg une ligue vengeresse...... Louis XIV ne mourut pas sans avoir été sévèrement désabusé par la révolte des *Cévennes* (v. t. XII, p. 288), et par le traité humiliant qui la termina (*Lémontey*). Après lui, les protestants furent tranquilles et soumis : le cardinal Alberoni essaya vainement de les soulever contre le régent. Pendant le ministère du duc de Bourbon, l'évêque de Fréjus (Fleury), qui gouvernait les affaires ecclésiastiques, fit rendre, en 1724, contre les calvinistes, une loi plus sévère que tous les édits de Louis XIV; mais ce prélat, aussi doux dans ses mœurs qu'il était ambitieux, n'avait voulu par-là qu'obtenir le chapeau de cardinal ; et il se garda bien de faire exécuter son édit à la rigueur. Après la mort de Fleury, le gouvernement de Louis XV laissa dormir ce code de lois cruelles, mais sans rien y changer.— La fortune des protestants, leur état, celui de leurs enfants, n'étaient

appuyés que sur la modération du gouvernement, ou plutôt des intendants de provinces : ils ne pouvaient faire aucun acte de religion sans encourir la peine des galères ; ils étaient exclus de la plupart des places honorables, et même des corps de métiers. Cependant, une foule de familles protestantes prospérèrent. Il y eut bien sous Louis XV quelques exécutions militaires, quelques condamnations atroces contre les protestants ; mais la chose eût été bien pire si le gouvernement eût usé contre eux de toute sa puissance. Pourquoi n'en usa-t-il pas? C'est qu'il aurait eu contre lui l'opinion publique, qui, sous Louis XIV, avait si énergiquement appelé l'oppression sur la tête des calvinistes.--Le gouvernement de Louis XVI fut paternel et protecteur pour les protestants ; mais l'édit de révocation subsistait toujours, et il fallut enfin qu'un décret de l'assemblée constituante vint l'annuler le 10 juillet 1790. Le catholicisme allait, à son tour, subir ses mauvais jours. Il allait être persécuté, proscrit, tout comme il avait persécuté, proscrit lui-même : *dent pour dent, œil pour œil*. Une émigration politique allait voir tomber sur elle tous les fléaux qui, un siècle auparavant, avait accablé l'émigration calviniste. Enfin, pour décimer, ruiner, torturer à son aise les prêtres et les émigrés, la convention nationale n'avait rien à inventer ; elle n'avait besoin que de rajeunir et rhabiller à sa manière le code que Louvois, le P. La Chaise et Le Tellier avaient conçu, élaboré, pour écraser le calvinisme. Ch. Du Rozoir.

Édits de pacification. — Les violences que les catholiques et les réformés commettaient les uns envers les autres engagèrent Charles IX *d'aviser aux moyens d'y apporter une salutaire provision* ; et, pour y parvenir, il donna le 27 janvier 1561 le premier *édit de pacification*, intitulé *pour apaiser les troubles et séditions sur le fait de la religion*. Les réformés exigèrent plus que l'on ne leur avait accordé, et Charles IX, en interprétation de son premier édit, donna encore six autres déclarations ou édits, qui portent tous pour titre *Sur l'édit de pacification*, savoir : une déclaration du 14 fév. 1561, un *édit* et déclaration du 19 mars 1562, une déclaration du 19 mars 1563, et trois *édits* des 23 mars 1568, août 1570, et juillet 1573.— Henri III fit aussi à ce sujet quatre édits, intitulés comme ceux de Charles IX : le premier est du mois de mai 1576, le second du 7 septembre 1577, le troisième du dernier février 1579 : celui-ci contient les articles de la conférence tenue à Nérac entre la reine mère du roi, le roi de Navarre, et les députés des réformés ; le quatrième édit, du 26 décembre 1580, contient les articles de la conférence de Flex et de Coutras. — Le plus célèbre de tous les édits de pacification est celui de Nantes, du dernier avril 1598 (*v.* ci-dessus). — Louis XIII donna aussi, au mois de mai 1616, un *édit de pacification*, par lequel il accorda aux réformés quinze articles arrêtés à la conférence de Loudun. Cet édit fut suivi de plusieurs déclarations, toutes confirmatives des *édits de pacification*, en date des mois de mai 1617, 19 octobre 1622, 17 avril 1623 ; des articles accordés à Fontainebleau au mois de juillet 1625, de ceux accordés aux habitants de la Rochelle en 1626, d'un édit du mois de mars de la même année, et d'une déclaration du 22 juillet 1627. — Depuis la prise de la Rochelle, les demandes des réformés furent moins fréquentes. Cependant, Louis XIV leur accorda encore quelques édits et déclarations, entre autres une déclaration du 8 juillet 1643, une autre du 1er février 1669 ; mais la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, annula l'effet de tous les édits de pacification (*v.* ci-dessus l'art. Edit de Nantes).

L'Édit de paulet ou *de la paulette*, du 12 décembre 1204, établit le droit annuel pour les offices (*v.* Paulette).

L'Édit des petites dates a pour auteur Henri II, et est du mois de juin 1550. Son but était de réprimer l'abus qui se commettait au sujet des *petites dates* que l'on retenait de France à Rome pour résignation de bénéfices, en ce que les im-

pétrants retenaient ces dates sans envoyer la procuration pour résigner.

L'Edit des présidiaux est encore de Henri II, et de l'an 1551. Il porte création des présidiaux, et détermine leur pouvoir en deux chefs, qu'on appelle *premier* et *second chef de l'édit*.

L'Edit de Romorentin fut donné dans cette ville par François II, au mois de mai 1560, au sujet des réformés. Il ôte la connaissance du crime d'hérésie aux juges séculiers, et attribue, à cet égard, toute juridiction aux ecclésiastiques. Son but était surtout d'empêcher que l'inquisition ne fût introduite en France, comme les Guises l'auraient voulu. Du reste, cet édit ne tarda pas à être révoqué par un autre de la même année. Celui-ci insista de nouveau sur la recherche et la punition de ceux qui formaient des assemblées contre le repos de l'état, ou qui publiaient par prédications ou par écrit de nouvelles opinions contre la doctrine catholique, et il attribua la juridiction aux juges présidiaux, pour en connaitre en dernier ressort, au nombre de dix; et s'ils n'étaient pas en ce nombre, il leur était permis de le compléter en s'adjoignant les avocats les plus renommés de leur siége; ce qui était conforme à l'édit de Châteaubriant, du 27 juin 1551.

L'Edit des secondes noces est un réglement fait par François II, au mois de juillet 1560, touchant les femmes veuves qui se remarient, pour les empêcher de faire des donations excessives à leurs nouveaux maris, et les obliger de réserver aux enfants de leur premier mariage les biens à elles acquis par la libéralité de leur premier mari.

On appela Edit de la subvention des procès un acte du mois de novembre 1563, portant que ceux qui voudraient intenter quelque action seraient tenus de consigner préalablement une certaine somme, selon la nature de l'affaire.

Indépendamment des *édits* publiés par les magistrats de Rome et par les empereurs, tant d'Orient que d'Occident, il y a des actes ainsi appelés de presque tous les souverains qui ont régné sur les diverses nations européennes depuis la fin du quatrième siècle jusque vers la fin du dix-huitième de notre ère. Nous n'entrerons pas dans des détails sans bornes, mais il est encore deux de ces pièces que nous devons mentionner.

On appelle Edit d'union un acte du 12 février 405, que l'empereur Honorius publia contre les manichéens et les donatistes. Il tendait à réunir tous les peuples à la religion catholique, et en effet, il réunit la plus grande partie des donatistes.

Outre l'Edit perpétuel compilé par ordre d'Adrien, on connait sous le même nom un réglement que les archiducs Albert et Isabelle firent pour tous les pays de leur domination, le 12 juillet 1611. Il contient 47 articles sur plusieurs matières, qui ont toutes rapport au droit des particuliers et à l'administration de la justice. A. Savagner.

ÉDITEUR, homme de lettres qui prend la peine de revoir et de publier les ouvrages d'un autre. — Dans le xve et le xvie siècle, les éditeurs s'occupaient exclusivement de l'impression des auteurs anciens. Érasme fut un grand éditeur d'anciens ouvrages. Pour être bon éditeur des auteurs anciens, il faut savoir plus que lire les vieux manuscrits, il faut encore être en état de proposer des versions raisonnables à la place des lacunes et des fautes du texte. Tel éditeur a fait sa réputation comme écrivain par une bonne préface en tête du livre qu'il s'était chargé de publier. « Il me semble que MM. les éditeurs rendent quelquefois de fort mauvais services à d'illustre morts, en publiant leurs œuvres posthumes. Ils mettent au jour, sans façon, tout ce qu'ils ont intérêt de trouver bon ou passable, sans songer que nous autres auteurs, nous barbouillons souvent du papier uniquement pour nous amuser ou pour réjouir des amis indulgents, et non pour ennuyer un public sévère ou indifférent (Desfontaines). » On voit dans le *Dictionnaire de Trévoux* que le mot *éditeur* était encore nouveau au commencement du xviiie siècle. De nos jours, Anger s'est fait une grande réputation comme éditeur et bio-

graphe. Éditeur consciencieux de Bayle et de Voltaire, M. Beuchot a pris rang dans la littérature. Editeur de Froissard et de nos vieux historiens, M. Buchon s'est fait une réputation méritée d'érudit. — Le titre d'*éditeur* se donne aujourd'hui, non seulement à des libraires qui publient des ouvrages qu'ils ne sont pas en état de lire, mais même à certains capitalistes, courtiers marrons de la république des lettres, qui ne lisent guère que le cours de la bourse. Ces éditeurs entreprennent volontiers le roman. Entendez les causer de leurs spéculations, ils vous diront que le Paul de Kock, que le Balzac, va très bien; que le Touchard-Lafosse, que le Lamothe-Langon ne va pas mal, que *c'est du pain sur la planche*; mais que le *** (ici, dans l'embarras du choix, je ne nommerai personne) commence à baisser et à *faire fruit sec*. Assurément, ce n'était pas ainsi que les consciencieux bibliopoles qui se chargeaient de faire imprimer les éditions revues par Erasme, Sirmond ou Scaliger, entendaient la librairie; mais chaque siècle a son esprit. Quant au commun des libraires, qui aujourd'hui publient des éditions d'anciens auteurs, ils ont à leurs gages quelques écrivains obscurs à qui la révision des épreuves est payée le moins cher possible : en un mot, MM. les libraires-*éditeurs* sont tout-à-fait comme ces chanoines du Lutrin qui laissaient

A des chantres gagés le soin de louer Dieu.

Je ne connais que peu de libraires pour qui le titre d'*éditeur* ne soit pas une usurpation : c'étaient MM. Didot, et leur contemporain, M. Renouard, aujourd'hui retiré des affaires; ce sont MM. Crapelet et Lefebvre, qui ne dedaignent pas de pâlir eux-mêmes sur les épreuves de leurs belles et bonnes éditions; ce sont, de père en fils, MM. Panckoucke, qui, pour mettre au jour d'utiles et magnifiques éditions, ont fait en capitaux des sacrifices qui eussent honoré un souverain. Le titre d'*éditeur* de l'*Encyclopédie méthodique* vaut bien des titres littéraires. — Il est pour les auteurs un petit charlatanisme d'*éditeur* qui consiste à publier les œuvres d'un confrère et d'un ami. Cela donne lieu à un petit commerce de louanges imprimées qui rappelle un proverbe latin que je suis trop poli pour citer. — La législation sur la presse périodique sous la restauration donna lieu, en 1819, à la création d'*éditeurs responsables* (10 juin), c.-à-d. qui devaient répondre, tant devant l'autorité qu'envers les particuliers, de ce qui s'imprimait dans leur journal. Des entrepreneurs de journaux eurent la loyauté de présenter l'un d'eux pour remplir ce rôle délicat et dangereux; mais la plupart choisirent pour *éditeur responsable* quelque littérateur famélique ou quelque artisan sans ouvrage, véritable homme de paille qui, moyennant cinquante écus ou deux cents francs par mois, s'exposait à l'amende qu'il ne payait pas, et à la prison qu'il subissait en personne. La nullité de ces *éditeurs responsables* a souvent donné lieu à des scènes comiques, soit dans le bureau du journal, soit au tribunal où ils étaient accusés. Aussi, le mot d'*éditeur responsable* est-il devenu bientôt proverbial, et l'on a dit plus d'une fois qu'un pauvre mari est l'*éditeur responsable* des œuvres de sa femme; que tel ministre est l'*éditeur responsable* ou du prince, ou d'un parti, ou d'une coterie.

Ch. Du Rozoir.

ÉDITION, en général, impression, publication d'un livre. Ce mot s'explique par son étymologie, qui est en latin *edere*, mettre au jour. Dans l'application, il est relatif au nombre de fois que l'on a imprimé un ouvrage, ou à la manière dont il est imprimé. Dans le premier sens, on dit *première, seconde, troisième édition* : dans le second sens, *édition belle, fautive, correcte*, etc. Les auteurs anciens valent surtout par la manière dont ils sont *édités*. Les théologiens étaient partagés autrefois entre le saint Augustin de l'édition d'Erasme et le saint Augustin de l'édition des pères bénédictins. Un des titres qui ont valu à François Ier le surnom de *Père des lettres* est d'avoir fait imprimer un grand nombre d'excellentes *éditions*. Les *éditions* des *Aldes*, les *éditions* des *Elzévirs*, jouis-

sent d'une estime que le temps n'a fait qu'accroître. Les *éditions* de Blaeuw, les *éditions* de Glasgow, sont d'une élégance remarquable, mais elles passent pour fautives. Les *éditions* classiques *ad usum Delphini* (à l'usage du *Dauphin* [v. ce mot]), les *éditions* de Barbou, ont eu une grande réputation; elles ont surtout été fort utiles; l'*édition des classiques latins* par Lemaire ne les a pas fait oublier. Qui ne connaît les *éditions stéréotypes* de Didot, qui, par leur admirable correction et par la modicité du prix, ont rendu populaires les chefs-d'œuvre de notre littérature? Sous la restauration, on a eu la manie des éditions de Voltaire et de Rousseau pour la grande, la moyenne et la petite propriété. Les *éditions Touquet* ont eu presque autant de renommée que ses tabatières, et sa charte sans préambule. Il y a trois ans, le vent soufflait pour les *éditions compactes*, véritable guet-apens fait pour dégoûter de la lecture tout amateur qui n'a pas des yeux de lynx. Aujourd'hui, les publications qui paraissent par feuilles à 25 centimes obtiennent la vogue: on les appelle *éditions à 5 sous*, et, franchement, quelques-unes ne valent pas davantage. — De tous temps, les bibliophiles ont recherché les belles et anciennes éditions; mais les bibliomanes apprécient surtout les éditions rares, et surtout l'édition où il y a la faute. — « Les *premières éditions* sont les moindres, parce qu'elles ne servent qu'à mettre au net les ouvrages des auteurs.... On ne doit les considérer que comme des essais informes que ceux qui en sont les auteurs proposent aux personnes de lettres pour en apprendre les sentiments (*Discours sur la vie de M. Aneillon*, cité dans le *Dictionnaire* de Bayle). » Ce grand critique, chez lequel on trouve tant de choses, n'hésite pas à décider, en vrai bibliophile, « qu'il vaut beaucoup mieux avoir les deux éditions d'un livre que de se priver du plaisir que la lecture de la première peut apporter. Ceux qui peuvent faire quelque dépense ne sauraient mieux faire que de se pourvoir des premières éditions. J'avoue que celles qu'on fait dans les pays étrangers coûtent moins; mais sont-elles bien fidèles? n'y ajoute-t-on rien? L'histoire de Davila et celle de Strada, imprimées dans les Pays-Bas, ne sont point conformes aux éditions d'Italie, les libraires de Flandre ayant supprimé ou altéré certaines choses, par complaisance pour des familles illustres. On me dira que l'auteur corrige des fautes dans la *seconde édition*: j'en conviens; mais ce ne sont pas toujours des fautes réelles: ce sont des changements qu'il sacrifie à des raisons de prudence, à son repos, à l'injustice de ses censeurs trop puissants. La seconde édition que Mézerai fit de son *Abrégé chronologique* est plus correcte; il en ôta des faussetés, mais il en ôta aussi des vérités; c'est pourquoi les curieux s'empressent à trouver l'édition in-4°, qui est la première, et la paient un gros prix. Je ne dis rien du profit que l'on peut faire en comparant les éditions. Il est si grand, lorsque c'est un habile homme qui a exactement revu son ouvrage, qu'il mérite que l'on garde son coup d'essai (article Ancillon). » Bayle nous donne encore une grande idée de la conscience avec laquelle travaillaient les auteurs de son temps, lorsqu'il dit: « Il y a des auteurs à qui la révision d'un ouvrage qu'ils veulent faire réimprimer coûte plus que la première composition.... Tel endroit d'une seconde édition qui ne contient pas plus de lignes que dans la première est converti de plomb en or; mais où sont les gens qui s'en sperçoivent? De nos jours, il en a été de même pour les seconde, troisième, etc., éditions des *Lettres sur l'histoire de France* de M. Thierry, cet écrivain philosophe qui a travaillé comme un bénédictin. Mais, que dire des historiens qui déshonorent leurs cheveux blancs en ne donnant une nouvelle *édition* de leurs ouvrages que pour effacer des vérités qu'ils avaient dites il y a vingt-cinq ans, et les remplacer par des mensonges ou des déclamations officieuses en faveur du pouvoir régnant?—Nos libraires-éditeurs ont une rubrique en fait d'*éditions*:

quand ils sont parvenus à *faire écouler* une ou deux centaines d'exemplaires d'un ouvrage *dur à la vente* (ce sont là les termes du métier), ils font tirer un nouveau titre portant *seconde édition*, et ils débitent le reste, grâce à cette enseigne menteuse. L'auteur du livre n'en est pas fâché, et le bon public s'y laisse prendre. Enfin, il est des éditions dont le succès ne plaît ni à l'auteur ni au libraire : ce sont les *contrefaçons* en pays étrangers.

Ch. Du Rozoir.

ÉDOUARD. Ce nom a été porté glorieusement par plusieurs princes, dont la vie appartient surtout à l'histoire d'Angleterre. Ils sont sortis de trois branches ou dynasties : la *dynastie saxonne*, la *branche des Plantagenets*, et la *maison des Stuarts*. — Nous allons présenter la série rapide de leurs règnes, dans l'ordre chronologique de chacune de ces trois familles, puis nous dirons un mot des *Édouards de Portugal*.

Dynastie saxonne.

Edouard *l'Ancien* ou *le Vieux*, septième roi d'Angleterre de la dynastie saxonne, était fils du grand Alfred, auquel il succéda en 900. Son droit à la couronne lui fut contesté par son cousin Ethelwood, qui la réclamait comme le représentant d'Ethelred, frère aîné du dernier monarque. Ethelwood, ayant vu ses prétentions rejetées par le *witena-gemot* (c'est-à-dire l'assemblée des sages), se lia avec les Danois du Nord, se trouva bientôt à la tête d'une armée d'aventuriers de Northumbrie, d'Est-Anglie, fit quelque temps la guerre à Edouard, et mourut fort à propos pour celui-ci. Dès lors, Edouard porta toute son attention sur deux objets principaux : la réunion de la Mercie à ses propres domaines, et la soumission des Northumbres et des Danois de l'Est-Anglie. Il réussit en 920 à exécuter le premier de ces projets, abolit tout vestige de gouvernement distinct, et fit du gouvernement saxon un seul et unique royaume. Secondé par sa sœur il multiplia les forteresses pour mettre ses états à l'abri de toute invasion, repoussa plusieurs fois les incursions des Danois, alla chercher ceux-ci sur leur propre territoire, et toujours avec l'appui de sa sœur Ethelflède, il força tous les chefs danois, depuis le Willand, dans le Northamptonshire, jusqu'à l'embouchure de la Tamise, à se soumettre, à lui prêter le serment de fidélité, et à le reconnaître pour leur seigneur et protecteur. Dans le cours des trois années suivantes, Edouard poursuivit avec une ardeur infatigable ses projets politiques. Il porta successivement ses armes sur toute la ligne de l'ancienne frontière de Mercie, et il érigea des forteresses à Manchester, à Thelwall, sur la rive gauche du Mersey, à Nottingham et à Stamford. Par ses victoires, il acquit plus de puissance réelle que n'en eurent jamais ses prédécesseurs. Toutes les tribus, depuis la Northumbrie jusqu'au détroit, ne formèrent qu'un seul royaume soumis à sa domination immédiate (924). Tandis que les autres nations de l'île, instruites par le sort de leurs voisins, sollicitaient avec empressement son amitié, les Danois et les Angles du Nord lui offrirent de se soumettre ; les rois des Ecossais et des Strath-Clydes bretons le choisirent pour *leur lord et leur père*, et les princes du pays de Galles lui payèrent un tribut annuel. Mais il ne jouit pas longtemps de sa prééminence. Il mourut l'an 925, à Farrington ; et sa mort fut immédiatement suivie de celle de son fils aîné Etheliward. Edouard avait été trois fois marié, et il laissa une famille nombreuse. Des fils qui lui survécurent, trois montèrent successivement sur le trône, Athelstan, Edmond et Edred. En législation et en littérature, le mérite d'Edouard fut fort inférieur à celui de son père. Il le surpassa pour l'étendue et la solidité de ses conquêtes. Il fit ériger cinq évêchés, fonda, dit-on, l'université de Cambridge, et protégea les savants.

Edouard *le Jeune* ou *le Martyr* (Saint) fils d'Edgar, roi d'Angleterre, était à peine âgé de treize ans lorsqu'il monta sur le trône en 975. Un parti le repoussait, prétendant que son caractère était cruel, qu'il avait des inclinations brutales, et, de plus, qu'il était né avant le cou-

ronnement de son père et de sa mère. A la tête de la faction, on voyait la belle-mère du jeune roi, Elfride, dont l'ambition espérait obtenir le sceptre pour son propre fils, et qui grossissait son parti en se proclamant ouvertement la protectrice du clergé dissident. Les prétentions d'Ethelred, le fils d'Elfride, furent épousées par ce clergé par ses nombreux partisans, et en particulier par Alfère, puissant comte de Mercie; d'un autre côté, tous les prélats et les comtes d'Essex et d'Est-Anglie défendirent avec une égale vigueur le droit d'Édouard. Tout présageait une guerre civile: on convoqua une assemblée générale des *witans* (des sages); et Dunstan prouva si victorieusement le droit d'Edouard qu'il fut élevé roi sans opposition nouvelle, et couronné avec la solennité d usage. — (978). Le jeune prince ne conserva pas le spectre quatre années. Son tempérament et ses vertus promettaient un règne long et prospère: l'ambition d'Elfride détruisit ces espérances. Un matin, en chassant, il s'arrêta au château de Corfe dans le Dorsetshire, résidence de sa belle-mère. Tandis que le prince, sans défiance, buvait à cheval une coupe d'hydromel, il fut frappé au ventre par un assassin. Il donna immédiatement des éperons, mais ses entrailles sortirent de sa blessure: il tomba de selle, et fut traîné par son cheval, le pied pris dans l'étrier. Ses domestiques le suivirent à la trace de son sang, le trouvèrent sans vie, et l'inhumèrent sans cérémonie à Wareham. Quelques années plus tard, Dunstan et Alfère, retrouvant ses restes, les transportèrent avec une magnificence royale à Shaftesbury. L'Eglise romaine honore Edouard le jeune comme martyr, et célèbre sa mémoire le 18 mars, jour de sa mort.

Edouard-*le-Confesseur* (Saint), neveu d'Edouard-le-Martyr, et fils de cet Ethelred à qui un crime de sa mère avait valu le sceptre, fut couronné roi d'Angleterre en 1041, après la mort de Hardi-Canut. L'héritier légitime de la ligne saxonne était le fils d'Edmond Bras-de-Fer, exilé en Hongrie; mais en déterminant l'ordre de succession, les Anglais avaient souvent substitué l'oncle au neveu. Edouard, qui pourtant avait été durant longues années réfugié en Normandie, était alors présent; son caractère et ses infortunes plaidaient en sa faveur: les vœux des indigènes appelaient hautement un roi de la race de Cerdic, et les murmures des Danois, si les Danois songèrent à murmurer, furent promptement étouffés par l'influence de Godwin (*v.*). Edouard, lorsqu'il fut couronné, avait près de quarante ans, dont il avait passé vingt-sept exilé en Normandie. Les circonstances lui ayant ravi tout espoir raisonnable d'obtenir la couronne, il avait consolé les heures de son bannissement par les plaisirs de la chasse et les exercices de la religion, et il porta sur le trône les habitudes de modération et de paix qu'il avait prises dans la vie privée. Ce fut un bon roi plutôt qu'un grand roi: il manquait, au fond, de caractère. A son avénement, il trouva près du trône trois chefs puissants: Godwin, Leofric et Siward, qui avaient pris le titre de comtes. Il fut heureux pour lui que d'abord ces chefs sacrifiassent tout sujet de dissension privée à leur zèle commun pour son service. Avec leur secours, on rétablit paisiblement la couronne dans la ligne saxonne, et les familles danoises, dont la fidélité était équivoque, ou dont la tyrannie passée méritait punition, furent chassées du royaume. La reine mère, Emma, fut au nombre des proscrits: son antipathie pour Edouard n'était un mystère pour personne. Magnus, conquérant de la Norwége, et qui, depuis la mort de Hardi-Canut, s'était aussi rendu maître du Danemarck, réclama de plus la couronne d'Angleterre: différentes circonstances assurèrent pour un temps la tranquillité extérieure de ce pays. Au dedans, il paraît que les nobles, alarmés de l'influence croissante du comte Godwin, s'étaient ligués pour s'opposer à ses desseins et miner sourdement sa puissance. Ses fils, en effet, outre leurs dignités personnelles, occupaient une grande place dans les affections d'Edouard, et Edithe, sa fille, avait été couronnée reine d'An-

gleterre. Du reste, l'union d'Edithe avec Edouard avait été singulière. Quand ce prince fut importuné par ses conseillers afin de se marier, il apprit a Edithe qu'il s'était lié pour la vie par un vœu de continence ; mais il lui offrit de la placer à ses côtés sur le trône, sous condition qu'elle ne l'obligerait pas à rompre son serment. La cérémonie nuptiale fut célébrée en 1044. L'ambitieux Godwin et ses fils ne tardèrent pas à braver l'autorité royale, et, d'un autre côté, ils s'exposèrent à la haine de la nation. Ils étaient jaloux surtout de la part que les Normands avaient acquise à la faveur du roi. Edouard, en effet, durant son long et cruel bannissement, avait pris quelque goût pour les mœurs et les habitants du pays où l'on avait adouci ses privations, et protégé son existence. La reconnaissance du monarque s'était étendue à tous ceux qui s'étaient attachés à la fortune de l'exilé. Plusieurs devaient à sa bonté de vastes domaines. Tandis que la plupart des courtisans imitaient, pour plaire au roi, et adoptaient les coutumes et même le langage des Normands, Godwin et les siens se déclarèrent ouvertement leurs ennemis, et cherchèrent l occasion de les expulser du royaume. En 1051, il arriva qu'Eustache, comte de Boulogne, qui avait épousé la sœur d'Edouard, vint visiter son beau-frère. Sa suite se prit de querelle avec les bourgeois de Douvres (ville qui appartenait a Godwin); vingt Anglais et un nombre a peu égal de Français furent tués ; le comte lui-même ne dut son salut qu'a la vitesse de son cheval. Eustache porta plainte au roi, et Godwin reçut l'ordre de châtier l'insolence de ses hommes. Godwin dédaigna d'obéir ; ses deux fils applaudirent au caractère de leur père, et résolurent de saisir cette occasion pour exciter l'animosité de la nation contre les favoris étrangers. Trois armées furent levées par eux ; une affreuse guerre civile allait éclater ; des mesures sages furent proposées à Edouard, qui les adopta. Un witenagemot, convoqué pour décider cette importante affaire, soutint vigoureusement l'autorité royale. Dès le commencement de cette inutile insurrection, les favoris étrangers avaient tremblé pour leur sûreté, et, sur leur avis, Édouard avait sollicité l'assistance de Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie. La tranquillité était à peine rétablie que ce prince, à la tête d'une flotte puissante, parut sur la côte d'Angleterre. Comme on n'avait pas besoin de ses services militaires, il débarqua avec une brillante suite de chevaliers, fut très bien reçu par le roi, visita quelques-unes des maisons de campagne royales, et s en retourna comblé de magnifiques présents. On a prétendu que le but réel de cette entrevue était la succession future de Guillaume à la couronne d'Angleterre. — Godwin, forcé de se retirer en Flandre, voulait se venger. Il essaya de débarquer en Angleterre, et ne réussit pas. Une seconde tentative eut plus de succès. Godwin, ayant pénétré jusque dans Londres, envoya sa soumission au roi, qui d'abord la refusa sévèrement, puis donna au comte la permission de venir le voir. Dans cette entrevue, Godwin rejeta sur les Normands tout le blâme des dernières dissensions, protesta solennellement de son innocence et de celle de ses enfants, et livra comme garants de sa loyauté un de ses fils et son neveu. Edouard le reçut avec bonté ; mais, pour plus de sécurité, il confia les otages à la garde de Guillaume de Normandie. Les favoris étrangers furent proscrits par un décret du grand conseil ; Godwin et son fils Harold recouvrèrent leurs comtés, et la reine Edithe, que l'on avait emprisonnée, fut rendue à la liberté, et remonta sur le trône. Godwin mourut peu après cette réconciliation, en 1053 ; son comté passa à son fils Harold. — Quoique ces troubles eussent interrompu la tranquillité générale, ils s'étaient apaisés sans effusion de sang, et n'avaient causé au peuple aucun tort considérable. Les principales calamités du règne d'Edouard furent la peste et la famine, qui ravagèrent successivement, à cette époque, toutes les parties de l'Europe. Le cœur du prince compatit aux misères de son peuple. La

danegeld ou tribut des Danois se payait depuis trente-huit ans, et formait une portion considérable du revenu royal. Le roi résolut, en 1051, de sacrifier ce revenu au soulagement de son peuple, qui reçut avec une grande joie l'abolition de cet odieux impôt. Dans une autre circonstance, les nobles ayant levé une forte somme sur leurs vassaux, et l'ayant prié d'accepter ce présent libre de ses sujets fidèles, il le refusa comme arraché au labeur du pauvre, et le fit restituer à ceux qui y avaient contribué. — La seule guerre étrangère dans laquelle Edouard-le-Confesseur ait été engagé fut entreprise contre un usurpateur dont le génie de Shakspeare a immortalisé l'infamie, contre l'Écossais Macbeth (*v.* ce mot). En même temps éclata en Angleterre une guerre civile qui parait avoir été fomentée par Harold, et dont on trouvera les détails essentiels dans l'article que nous consacrerons à ce dernier personnage (*v.* aussi l'article Galles [Pays de]). — Edouard avait fait vœu de visiter la chaire apostolique, mais les witans s'y opposèrent, par le motif que le roi n'ayant pas d'enfants, les dangers de la route pouvaient exposer la nation à tous les maux qu'entraîne une succession royale disputée. Cette objection ramena les pensées d'Édouard sur un neveu qui portait le même nom que lui, le fils exilé de son frère Edmond. On envoya une ambassade pour le demander à l'empereur Henry III, qui lui avait donné en mariage une princesse de sa famille. Le jeune Edouard revint à Londres avec sa femme et ses enfants. Le peuple les reçut avec joie, et fut aussitôt plongé dans le deuil par la mort inopinée du prince à peine arrivé. Ici trouvent leur place des circonstances de la plus haute importance pour l'histoire d'Angleterre, et dont nous rendrons compte plus longuement aux articles Guillaume le-Conquérant et Harold. La vie d'Edouard s'achevait au milieu de tous ces mouvements. Avant sa mort, il eut la satisfaction d'assister à la dédicace de l'église de Westminster, fondée par lui (*v.* l'art. Westminster). Il expira le 5 janvier 1066. Le pape Alexandre III le canonisa.

A. Savagner.

Dynastie des Plantagenets.

Edouard Ier du nom de la dynastie des *Plantagenets* (car la ligne saxonne des monarques anglais offrait déjà, comme nous l'avons vu plus haut, plusieurs *Édouard*), naquit en 1240. Il était fils du faible Henry III, que dominaient d'indignes favoris. A peine âgé de 18 ans, il fut obligé de lutter, dans une guerre civile, contre des barons rebelles, fut fait un instant prisonnier, combattit vaillamment à la bataille de Lewes, se vit encore une fois au pouvoir du comte de Leicester, ne parvint à s'échapper qu'au bout d'un an, réunit une armée, détruisait celle que commandait à Kenilworth le fils de Leicester, et le surprit lui-même à Evesham, sur les bords de l'Avon, en 1265. La tranquillité étant rétablie en Angleterre, Édouard se croisa avec le roi saint-Louis contre les infidèles. Il partageait les travaux ingrats de cette malheureuse expédition, lorsque la mort du roi son père le rappela en Europe, l'an 1272. Au retour de l'Asie, il débarqua en Sicile et vint en France, où il fit hommage au roi Philippe III des terres que les Anglais possédaient dans la Guienne. Il ne le cédait en ambition à aucun de ses prédécesseurs; mais cette ambition embrassait des objets tout différents. Ils avaient épuisé leurs efforts à tenter sur le continent des conquêtes qui pouvaient leur être enlevées en d'autres temps par un voisin plus heureux : il aspira à l'unité de souveraineté sur toute l'île de la Grande-Bretagne. Ses espérances ne furent pas entièrement trompées : le pays de Galles, malgré la résistance de Llewellyn, fut incorporé à l'Angleterre, et l'indépendance de l'Écosse ne trouva d'asile que dans ses marais, ses forêts et ses montagnes. L'assujettissement de l'un et les tentatives faites pour subjuguer l'autre sont les événements les plus intéressants du règne d'Édouard. Nous renvoyons, pour les détails principaux de ces luttes politiques, aux articles Bardes, Bruce (Robert), Galles (Pays de), Wallace, etc. — En

1286, Édouard I[er] fit avec le roi de France Philippe-le-Bel un traité qui régla les différends de ces deux princes au sujet de la Saintonge, du Limousin, du Quercì et du Périgord. L'année suivante, le roi d'Angleterre se rendit à Amiens, où il fit hommage à Philippe de toutes les terres qu'il possédait en France. La mort d'Alexandre III, roi d'Écosse, arrivée en 1286, ayant laissé sa couronne en proie à l'ambition de douze compétiteurs, Édouard fut choisi ou s'imposa comme arbitre dans cette discussion. Il exigea d'abord l'hommage de cette couronne; ensuite il nomma pour roi Jean Baliol, qu'il fit son vassal. Une querelle insignifiante entre quelques matelots anglais et français alluma la guerre en 1293 entre les deux nations. Édouard entra en France avec deux armées destinées, l'une au siége de la Rochelle, l'autre contre la Normandie. Mais cette guerre fut terminée par une double alliance, en 1298, entre Édouard et Marguerite de France, et entre son fils Édouard et Isabelle, l'une sœur et l'autre fille de Philippe-le-Bel. Le souverain anglais tourna ensuite ses armes contre l'Écosse. Berwick fut la première place qu'il assiégea : il la prit par ruse, et ce succès en amena d'autres. Le roi d'Écosse fut fait prisonnier, confiné dans la tour de Londres, et forcé à renoncer, en faveur du vainqueur, au droit qu'il avait sur la couronne. C'est alors que commença cette antipathie entre les Anglais et les Écossais qui dure encore, malgré la réunion des deux peuples. Édouard I[er], furieux de l'heureuse révolte des Ecossais rassembla ses vasseaux et se dirigea vers le nord. Il parlait d'exterminer la nation écossaise, mais déjà la force lui manquait à lui-même. Il mourut sur la frontière, en 1307, à l'âge de 68 ans, recommandant en vain à son fils de faire porter son corps devant l'armée, jusqu'à ce que l'Écosse fût subjuguée. — Édouard I[er] déploya de grandes qualités, et la nature ne l'avait pas créé vicieux, mais l'ambition l'égara et le pouvoir le corrompit. S'il fut cruel et impitoyable à la guerre, s'il fit massacrer les bardes du pays de Galles, s'il commit en Écosse d'horribles et inexcusables ravages, il mérita du moins le respect et l'affection du peuple anglais. Cette nation lui dut la distribution impartiale de la justice, la collection et le perfectionnement des lois, l'épuration des tribunaux, l'institution des juges de paix, la liberté civile, la liberté politique, la confirmation définitive de la grande charte, le supplément des articles additionnels, et surtout l'établissement de la chambre des communes. Du reste, tous les historiens sont d'accord sur les vertus privées de ce prince.

Édouard II, roi d'Angleterre, fils du précédent, naquit à Caernavan, dans le pays de Galles, le 25 avril 1284. Il est le premier fils aîné d'un roi d'Angleterre qui ait porté le titre de prince de Galles. En 1307, il succéda sur le trône à son père, dont il était incapable de suivre les projets belliqueux. C'était un beau jeune homme, efféminé, timide, et tellement dominé par quelques favoris qu'il était impossible de ne pas reconnaître dans l'aveuglement de sa passion le caractère d'un vice honteux. L'homme qui s'était alors emparé de lui était un Gascon nommé Gaveston, que son père avait éloigné de lui, mais qu'il rappela dès qu'il fut le maître. Il lui donna le comté de Cornouailles, réservé ordinairement aux frères des rois, et y joignit des biens qui l'égalèrent en richesses aux plus grands princes. En même temps, Édouard II disgracia tous les conseillers de son père, renonça à la guerre d'Écosse, et revint à Londres pour s'y livrer à la mollesse et aux plaisirs. Indignée de la faveur dont jouissait Gaveston, la noblesse anglaise força, en 1310, Édouard II à se soumettre aux plus dures conditions, celles qu'on nomma les *quarante articles*. Vingt-un commissaires furent chargés exclusivement de la direction des affaires, de l'administration du trésor et de la distribution des grâces, et peu après, Gaveston fut exclu du royaume. Quand ensuite il y revint, Isabelle, fille du roi de France Philippe-le-Bel, et femme d'Édouard, écrivit à son

père pour se plaindre de ce que ce favori lui faisait perdre l'affection de son époux. Le comte de Lancastre, neveu du roi, se mit à la tête des mécontents, et une forte armée, levée par la noblesse, entreprit de forcer le roi à l'exécution des quarante articles, qu'il n'observait pas. Gaveston, pris dans Scarborough, eut la tête tranchée, et la médiation de la France put seule rétablir, au moins en apparence, la bonne harmonie entre le roi et ses sujets. Mais Édouard, à qui il fallait un favori, ne se sépara bientôt plus de Hugues le-Despencer, qui remplaça Gaveston. Pendant un voyage qu'Édouand fit en France, auprès de son beau père, celui-ci envoya à Londres Enguerrand de Marigny pour rétablir la paix en Angleterre; mais Édouard, à son retour (1313), n'y trouva pas plus d'affection; et apprit en même temps que les Anglais étaient réduits par les Écossais à se tenir enfermés dans la ville de Stirling. Ces revers augmentèrent encore le mépris de la nation pour son roi. Édouard II crut qu'il lui suffirait d'appeler ses vassaux aux armes et de les conduire en Écosse pour faire oublier sa pusillanimité; mais Robert Bruce l'attendait à Bannock Burn, à deux milles de Stirling, avec trente mille hommes. Quoique, dit-on, Edouard eût cent mille soldats, il fut battu complètement, et donna le premier l'exemple de la fuite (1314). Alors même la famine désolait l'Angleterre, et la haine pour le roi croissait dans la même proportion que la popularité du comte de Lancastre. — Pendant plusieurs années, les Anglais ne songèrent point à retourner en Écosse. Ils furent tellement révoltés des vices d'Édouard qu'ils se soulevèrent en masse. Le roi (1318) s'empressa de les apaiser en leur accordant tout ce qu'ils demandaient. Les Écossais continuaient la guerre, et, malgré les foudres du pape, restaient fidèles à Robert Bruce. Une nouvelle révolte des Anglais contraignit le roi à exiler du royaume Despencer, son favori (1320), qui ne s'était pas rendu moins odieux que Gaveston. — En 1322, le comte de Lancastre causa encore un soulèvement, mais cette fois il fut vaincu par les lieutenants d'Édouard. Celui-ci lui fit trancher la tête, et fit périr aussi tous ceux de ses partisans qu'il put saisir. Cette même année, le roi d'Angleterre entra en Écosse avec une puissante armée, mais il fut honteusement battu à Blackmoor, et, en 1323, il signa, avec Robert Bruce, une trève qui devait durer treize ans. En 1326, Isabelle, femme d'Édouard, qui n'avait jamais eu à se louer de lui, passa en France et s'y concerta avec son frere Charles IV, qui venait d'usurper en Aquitaine les droits du prince anglais; puis, avec ses partisans, elle revint en Angleterre, se déclarant hautement contre son mari, et la noblesse se joignit à elle. Le roi essaya vainement de s'enfuir en Irlande : il fut pris avec son favori Despencer, que l'on fit mourir d'un supplice honteux. Édouard fut retenu prisonnier, tandis que son fils fut proclamé roi sous le nom d Édouard III (1327). Bientôt après il fut assassiné par ordre d'Isabelle.

Édouard III, fils du précédent, naquit à Windsor en 1313, et fut mis sur le trône en 1327 par les intrigues de sa mère Isabelle de France. Celle-ci maintint, à force de cruautés, le pouvoir qu'elle avait usurpé. Édouard n'était âgé que de dix-huit ans et demi en 1331. Il conçut une haine profonde contre Roger Mortimer, amant de sa mère, que celle-ci avait nommé comte de March, et qu'elle avait comblé de richesses. Il l'arrêta lui-même, le fit quelque temps après condamner à mort, et fit enfermer Isabelle, qui vécut encore vingt-huit ans dans la captivité. Un des principaux griefs des Anglais contre Mortimer était d'avoir conclu la paix avec l'Écosse et d'avoir donné une sœur du roi en mariage à David Bruce, fils de Robert. Pour renouveler la guerre, ils appelèrent de France Édouard Baliol, fils de celui qui avait disputé la couronne à Robert Bruce, et lui promirent de puissants secours s'il voulait remonter sur le trône de ses pères. Baliol secondé en effet par un grand nombre d'aventuriers anglais, débarqua en Écosse en 1332, et, après deux vic-

toires, se fit couronner à Scone, tandis que son compétiteur. David Bruce, qui n'était âgé que de huit ans, fut envoyé à la cour du roi de France Philippe VI, comme en un lieu de sûreté. Ses partisans continuèrent la guerre en son nom contre Baliol. Édouard III lui-même fit quatre expéditions en Écosse (1332-1336), mais sans résultat, malgré la brillante victoire qu'il remporta, en 1333, à Halidowo-Hill. — Il ne tarda pas à entrer en guerre avec le roi de France Philippe de Valois. Jusque là, les deux nations ne s'étaient querellées que pour quelques territoires ou provinces : à présent, il s'agissait de la succession même au trône de France, que les rois d'Angleterre prétendaient leur être due. Édouard III était, par sa mère Isabelle, neveu de Charles-le-Bel, dernier roi de la branche capétienne directe. Il réclama la succession contre Philippe de Valois, qui, comme cousin germain de Charles, était d'un degré plus éloigné que le roi d'Angleterre. On opposa à Édouard la loi salique, qui excluait les femmes de la succession au trône; mais, d'après les allégations de ce prince, la loi, en l'admettant, ne devait s'entendre que de la personne même des femmes, qu'elle excluait à cause de la faiblesse de leur sexe, et non à cause de leurs descendants mâles. En convenant que sa mère Isabelle ne pouvait aspirer à la couronne, il soutenait qu'elle lui donnait le droit de proximité, qui, en sa qualité de mâle, le rendait habile à succéder. Cependant, les états de France s'étant décidés en faveur de Philippe, le roi d'Angleterre prêta foi et hommage à ce prince pour le duché de Guienne (1329). Il ne fit valoir ses droits à la couronne qu'en 1337, où il prit le titre et les armes de roi de France, tandis que les Flamands, avec qui il avait fait alliance, se révoltaient. La guerre ne fut pas très heureuse pour Philippe de Valois. Une trêve d un an avait été conclue entre les deux rois, lorsqu'en Écosse le régent Robert Stuart chassa Édouard Baliol, le protégé de l'Angleterre, et plaça sur le trône David Bruce. — Les affaires de Bretagne et les querelles entre Charles de Blois et Jean de Montfort, au sujet de ce duché, querelles où Édouard prit une part active, hâtèrent une rupture avec la France. Elle éclata en 1345, et la guerre eut lieu à la fois en Guienne, en Bretagne et en Normandie. En 1346, Édouard gagna la fameuse bataille de Crécy. Dans la même année, la reine d'Angleterre, Philippine de Hainaut, fit David Bruce prisonnier à la bataille de Durham ou de Nivil's Cross. En 1347, Calais fut pris par les Anglais, après un siége vaillamment soutenu. En 1348, le pape Clément VII fit conclure entre Édouard et Philippe une trève qui se prolongea jusqu'en 1351. En 1349 Édouard III établit l'*ordre de la Jarretière* (*v.*). —Lorsque le roi Jean eut succédé à Philippe de Valois, la guerre recommença entre la France et l'Angleterre; mais Jean, qui d'abord avait obtenu quelque succès, fut battu à Poitiers et fait prisonnier par le prince de Galles, fils d'Édouard. La trève de Bordeaux (1357) suspendit les hostilités. La campagne de 1359 amena le traité de Brétigny, qui rendit la liberté à Jean, mais assura à l'Angleterre la possession des provinces d'Aquitaine. Six ans après, au mépris de l'article du traité de Brétigny, qui cédait l'Aquitaine en toute souveraineté au roi d'Angleterre, Charles V, successeur de Jean, cita devant la cour des pairs Édouard, pour le sommer de mettre un terme aux exactions que le prince de Galles commettait dans ses provinces de France. Edouard ne comparut pas, et fut condamné par défaut. La guerre recommença et fut heureuse pour la France. Grâce aux succès de Duguesclin, il ne restait en France aux Anglais, en 1375, que Calais, Bordeaux et Bayonne. Édouard III mourut en 1377, après avoir dégradé sa vieillesse par des faiblesses indignes d'un grand roi. Vingt fois dans sa vie il avait confirmé la grande charte ce qui suppose de nombreuses infractions. Sous son règne, le pouvoir de la chambre des communes fit des progrès : elle commença à être convoquée tous les ans. Le parlement s'arrogea le

droit de juger les ministres et précisa les cas de trahison. Édouard interdit par une loi l'usage de la langue française dans les actes publics : c'est l'époque où l'on cessa de distinguer deux nations en Angleterre. Les conquérants normands et les Saxons conquis ne formèrent plus qu'un seul peuple. — Ce même prince encouragea l'industrie, et surtout le commerce des laines, source des richesses du royaume. Il protégea les lettres, et particulièrement l'université d'Oxford.

Édouard IV, né en 1441, fils de Richard, duc d'York, enleva, en 1461, la couronne d'Angleterre à Henri VI. Il avait été élevé au milieu des dissensions civiles, et avait porté d'abord le titre de comte de March. En 1459, Warwick, pour le soustraire aux poursuites des partisans de Henri VI, l'emmena dans son gouvernement de Calais, où Édouard, par représailles des cruautés que l'on exerçait sur les amis de son père, fit trancher la tête à douze prisonniers du parti opposé. L'année suivante, il se rendit en Angleterre avec Warwick. De nombreux partisans se réunirent à eux, et Londres leur ouvrit avec joie ses portes. Le 19 juillet, l'armée royale fut défaite à Northampton, et Henri VI tomba entre les mains d'Édouard. Celui-ci, lorsque son père eut été défait et tué à la bataille de Wakefield, prit le titre de duc d'York, continua la guerre, remporta plusieurs avantages, et entra encore une fois dans la capitale. Warwick demanda au peuple, rassemblé dans une vaste plaine, s'il voulait Édouard pour roi. La multitude donna son consentement par un cri unanime. Une réunion de nobles confirma cette élection, et, le 5 mars 1461, Édouard fut proclamé roi d'Angleterre à Londres et dans les environs. Toutefois, bien qu'Édouard eût pris le titre de roi, il ne pouvait ignorer qu'il n'en était que le possesseur très précaire. Les pertes et les avantages des deux partis se trouvaient à peu près balancés ; et, s'il était reconnu par les comtés du sud, son rival pouvait compter sur le secours des comtés septentrionaux. Le comte de Warwick, pressé d'amener la question à sa fin, sortit de Londres, à la tête d'un corps de vétérans : Édouard, peu de jours après, le suivit avec le reste de l'armée, et, au moment où il arrivait à Pontefract, 40 mille hommes s'étaient rassemblés sous sa bannière. Les préparatifs de la maison de Lancastre étaient également formidables. Le 29 mars, la bataille se donna entre les villages de Towton et de Saxton, et elle fixa la couronne sur la tête d'Édouard. Le 30 mars au matin, le vainqueur entra dans York. La fuite de Henri contrariait ses espérances ; mais, pendant son séjour dans la ville, il ordonna d'exécuter plusieurs prisonniers, et de substituer leurs têtes sur les murailles aux têtes de son père et de son frère. Henri VI, soutenu par les Écossais, continua les hostilités. Édouard se rendit à Londres. Il fut couronné à Westminster avec les solennités d'usage, et il créa ducs de Clarence et de Glocester ses deux jeunes frères, Georges et Richard. Les deux chambres du parlement s'empressèrent de témoigner leur attachement à leur nouveau souverain, et proscrivirent presque tous les hommes qui s'étaient distingués dans la cause de la maison de Lancastre. — La cause de la *rose-rouge* semblait alors désespérée ; cependant le courage et l'adresse de la reine Marguerite d'Anjou la soutenait encore. Le duc de Bretagne et le roi de France, Louis XI, secoururent cette princesse, mais faiblement. Elle eut quelques légers succès, puis fut de nouveau réduite à quitter l'Angleterre (v. Marguerite d'Anjou). Henri VI, lui-même, après d'inutiles tentatives, devint prisonnier du comte de Warwick, et conduit à la tour de Londres. Après l'affaire de Hexham, les lancastriens abandonnèrent le débat, et le vainqueur eut le loisir de récompenser ses partisans et de travailler à l'affermissement de son trône. Puis il tourna ses regards vers ses relations avec les puissances étrangères. Il avait déjà notifié son avénement au pape, qui lui avait répondu d'une manière équivoque. Il conclut une paix de quinze ans, prolongée ensuite jusqu'à

vingt-cinq, avec l'Ecosse, et s'unit par une alliance offensive et défensive aux ducs de Bretagne et de Bourgogne, ennemis du roi de France, Louis XI. D'autres traités furent signés entre Edouard et les rois de Danemarck et de Pologne, au nord et à l'est, et ceux de Castille et d'Aragon au sud, de sorte qu'il pouvait se regarder comme lié d'amitié aux plus grandes puissances de l'Europe. — Dans ces circonstances, Edouard IV n'hésita plus à faire connaître publiquement le mariage qu'il avait contracté en secret quelque temps auparavant, avec Elisabeth Wydevile, veuve de sir John Gray, partisan de Lancastre, tué à la bataille de Saint-Alban. L'élévation d'Elisabeth amena celle de sa famille, et les nobles, Warwick surtout, la regardèrent comme une injure personnelle. Jusqu'alors Warwick et les Nevil avaient gouverné le roi et le royaume : les Wydevile engagèrent Edouard à se délivrer du contrôle de ses propres serviteurs; ses affections passèrent insensiblement de ceux qui lui avaient donné le titre de roi à ceux qui l'exhortaient à en exercer l'autorité. Alors le *faiseur de rois* ne songea plus qu'à détruire son ouvrage; il négocia avec la France, souleva le nord de l'Angleterre, attira dans son parti la frère même du roi, le duc de Clarence, et se rendit maître de la personne d'Edouard. L'Angleterre eut un instant deux rois prisonniers; mais Warwick se vit bientôt obligé de fuir avec Clarence, et de passer sur le continent. On ne pouvait renverser York que par les forces de Lancastre. Warwick se réconcilia avec cette même Marguerite d'Anjou, qui avait fait décapiter son père, et repassa en Angleterre sur les vaisseaux du roi de France. En vain le duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire, avait averti l'indolent Edouard; en vain le peuple chantait dans ses ballades le nom de l exilé, et faisait allusion dans les spectacles informes de cet âge, à son infortune et à ses vertus. Edouard ne se réveilla qu'en apprenant que Warwick marchait contre lui avec plus de soixante mille hommes. Trahi par les siens à Nottingham, il se sauva si précipitamment qu'il aborda presque seul dans les états du duc de Bourgogne (1470). — Pendant que Henri VI sort de la tour de Londres, et que le roi de France célèbre par des fêtes publiques le rétablissement de son allié, Clarence, qui se repent d'avoir travaillé pour la maison de Lancastre, rappelle son frère en Angleterre. Edouard part de Bourgogne avec le secours que le duc lui fournit secrètement, débarque à Ravenspur, s'avance sans obstacle, et déclare sur la route qu'il réclame seulement le duché d'York, héritage de son père. Il prend la pluma d'autruche que portaient les partisans du prince de Galles, fils de Henri VI, et fait crier par les siens: *Longue vie au roi Henri!* Mais, dès que son armée est assez forte, il lève le masque, et vient disputer le trône aux lancastriens dans la plaine de Barnet. La trahison de Clarence, qui passa à son frère avec douze mille hommes, et l'erreur qui fit confondre le soleil que portait ce jour-là, dans ses armes, le parti d'Edouard, avec l'étoile rayonnante du parti opposé, entraînèrent la perte de la bataille et la mort du comte de Warwick. Marguerite, attaquée avant d'avoir réuni les forces qui lui restaient, fut vaincue et prise avec son fils à Tewkesbury. Le jeune prince fut conduit dans la tente du vainqueur : « Qui vous a rendu si hardi, lui dit Edouard, d'entrer dans mes états? — Je suis venu, répondit fièrement le jeune prince, défendre la couronne de mon père et mon propre héritage. » Edouard, irrité, le frappa de son gantelet au visage, et ses frères, Clarence et Glocester, ou peut-être leurs chevaliers, se jetèrent sur lui et le percèrent de coups. Le jour même de l'entrée d'Edouard à Londres, on dit que Henri VI périt à la tour, de la main du duc de Glocester (1471). De ce moment, le triomphe de la rose-blanche fut assuré. Edouard n'eut plus à craindre que ses propres frères. Il prévint Clarence en le faisant mourir sous de vains prétextes, mais il fut empoisonné par Glocester, si l'on doit en croire le bruit qui courut (1483). Il

avait fait contre la France une expédition sans résultat (*v.* Roses [Guerre des deux] et Warwick). Edouard IV avait eu pour maîtresse *Jane Shore* (*v.* ce nom).

Édouard V, fils d'Édouard IV, n'avait que onze ans lorsqu'il prit possession du trône d'Angleterre. Richard, son oncle, duc de Glocester, le fit enfermer dans la tour de Londres, avec son plus jeune frère Richard : ils périrent tous deux par ses ordres, deux mois après la mort d'Édouard IV, leur père. Sous le règne d'Elisabeth, la tour de Londres se trouvant pleine, on fit ouvrir une chambre murée depuis long-temps. On y trouva sur un lit deux petits squelettes avec des cordes au cou ; c'étaient les restes d'Edouard V et de son frère. La reine, pour ne pas renouveler la mémoire de ce forfait, fit remurer la porte ; mais, sous Charles II, en 1678, elle fut rouverte, et les squelettes transportés à Westminster, sépulture des rois. A. Savagner.

Édouard VI, fils de Henri VIII et de Jeanne Seymour, né en 1537, roi d'Angleterre à l'âge de dix ans, joua un rôle court et honorable, pour lui du moins, sinon pour ses ministres. En mourant, Henri VIII avait institué seize exécuteurs testamentaires et douze conseillers pour gouverner pendant la minorité de son fils; mais l'oncle maternel de ce jeune roi, le comte d'Hertford, parvint à se faire nommer protecteur et créer duc de Sommerset. C'était un zélé protestant : il fit élever le roi dans les nouvelles doctrines, et saisit tout le pouvoir royal, qu'il employa avec une infatigable activité à propager la réforme. Le primat Cranmer lui persuada de ne rien brusquer. Sommerset, en vertu de l'autorité suprême en matière de religion, que s'était attribuée Henri VIII, fit plusieurs réglements, réprima le zèle des prédicateurs catholiques, et fit visiter les diocèses par de prudents réformateurs. — Après une victoire sur les Écossais, Sommerset, de retour à Londres, convoqua le parlement, et fit annuler les lois les plus odieuses de Henri VIII, principalement le *statut des six articles*, si contraire à la réforme. Celle-ci prit alors un plus grand essor (1548) : cependant l'intolérance régnait toujours ; on brûlait ceux qui doutaient des mystères que la réforme admettait. Le jeune Édouard cédant aux instances de Cranmer, lui dit en signant une sentence de mort : « Si je fais mal, vous en serez responsable. » Une faction conduisit le protecteur Sommerset à l'échafaud Warwick, qui, en 1550, se plaça à la tête du conseil de régence, se déclara pour les protestants, et suivit le régime de son prédécesseur. Edouard VI n'eut pas le temps de gouverner par lui même. Bon, studieux, ami de la justice, il mourut à l'âge de seize ans (1553.) (*V.* Warwick et Jeanne Gray.)

Édouard, prince de Galles, auquel la couleur de son armure habituelle a fait donner le surnom de *prince noir*, naquit en 1330 : il était fils du roi d'Angleterre Édouard III ; c'est lui qui gagna sur les Français la *bataille de Poitiers* (*v.*). Il prit aussi une part très grande aux affaires d'Espagne, et soutint Pierre-le-Cruel (*v.*). Celui-ci ne remplit pas les engagements qu'il avait contractés avec lui ; et le prince de Galles, afin d'acquitter les dettes qu'il avait faites pour fournir aux préparatifs de la guerre, fut obligé d'accabler d'impôts ses sujets, qui se révoltèrent. Les exactions donnèrent un nouvel élan à la haine que les Aquitains nourrissaient contre les Anglais. Le prince de Galles mourut avant son père en 1376. « Il a laissé, dit Hume, une mémoire immortalisée par de grands exploits, par de grandes vertus, par une vie sans tache. Sa valeur et ses talents militaires furent les moindres de ses mérites ; sa politesse, sa modération, sa générosité, son humanité, lui gagnèrent tous les cœurs. Il était fait pour illustrer non seulement le siècle grossier dans lequel il vivait, et dont les vices ne l'atteignaient point, mais encore le siècle le plus brillant de l'antiquité et des temps modernes. » Il y a dans cet éloge un peu d'exagération, que l'amour-propre national explique, mais ne justifie pas.

Edouard Plantagenet. Le dernier de la race qui porte ce nom, comte de Warwick, né en 1445, eut pour père Georges, duc de Clarence, frère d'Edouard IV et de Richard III, rois d'Angleterre. Henri VII, craignant qu'il n'élevât des prétentions au trône, le fit enfermer à la tour de Londres, et, plus tard, profita de quelques complots pour le sacrifier à ses soupçons. Il le fit décapiter en 1499 (*v.* Henry VII, Warbeck (Perkin) et Simnel (Lambert). A. Savagner.

Dynastie des Stuarts.

Édouard (Charles-) le *Prétendant*. Par une des grandes analogies de révolution que l'histoire offre à l'étude des peuples, les vicissitudes de la vie de ce prince réveillent aujourd'hui une certaine complication de sympathies et de souvenirs politiques. Les divers titres que l'usage fait quelquefois substituer aux noms de Charles-Édouard dans la conversation et le discours écrit soulèvent encore des questions non résolues · pour les uns, cet héritier d'une dynastie déchue du trône naquit *Prince de Galles*, puis à la mort de son père il devint *Édouard VII* ou *Charles III*; pour les autres, c'était le fils du *chevalier de Saint-Georges*, le *jeune chevalier*, le *prétendant*, et enfin le *comte d'Albany*, dernière qualification qu'il finit par adopter lui-même. Mais nous chercherons ici à faire connaître l'homme et non à discuter le principe; nous devons donc écarter autant que possible toute allusion trop directe à une révolution plus récente, en retraçant d'une manière sommaire les principaux traits de l'histoire d'un prince qui comptait parmi ses ancêtres un roi mort sur l'échafaud, un roi restauré sur son trône après 20 de république et d'usurpation militaire; enfin, un roi frère de l'autre chassé par ses sujets pour avoir violé la constitution, et qui fut remplacé par un prince quasi-légitime. — Ce fut à Rome, le 31 décembre 1720, que naquit Charles-Édouard (Louis-Philippe-Casimir). Sa naissance fut notifiée à tous les cabinets de l'Europe; son père était Jacques Stuart, fils de Jacques II; sa mère, la princesse Sobieska, petite-fille du héros polonais Jean Sobieski. Au moment ou il venait au monde, la sage-femme, se souvenant des doutes qu'on avait autrefois élevés sur la grossesse de la reine, femme de Jacques II, le montra à tous les témoins en s'écriant : « Ce n'est pas une supposition, au moins, voilà bien un vrai prince! » Quand il fut d'âge d'avoir un gouverneur, on le confia au chevalier Ramsay, l'ami et le disciple de Fénelon, qui fut remplacé plus tard par lord Murray, comte de Dunbar. Son éducation fut celle d'un enfant de roi, et l'on dirigea toutes ses idées vers les chances d'une restauration de sa famille. Les objections qui pouvaient être faites à cet avenir étaient écartées par une seule phrase : « La Providence veillait sur le droit imprescriptible de ses aïeux, l'injustice et l'usurpation n'ont qu'un temps. » Cette confiance d'une famille qui espérait plus en Dieu qu'aux rois de la terre avait donné une quiétude toute pacifique au chevalier de Saint-Georges; elle ne put calmer aussi facilement l'impatient courage de son fils; il tardait au jeune prince, à peine adolescent, de faire un appel à la force des armes, et il écoutait avec avidité ceux de ses partisans qui venaient le flatter d'un facile succès s'il voulait se mettre à la tête des fidèles sujets des Stuarts. — D'autres, il est vrai, imposaient une condition à ce rétablissement de la dynastie légitime : l'envoi d'une armée d'auxiliaires français. — Ce ne fut qu'en 1740 que la mort de l'empereur Charles VI, devenue le signal de la guerre entre la France et l'Angleterre, fit entrevoir à la dynastie exilée la possibilité d'obtenir du cabinet de Versailles l'appui que sollicitaient depuis long temps les jacobites des trois royaumes. Depuis trois ans, une association de sept chefs influents de l'Écosse s'était engagée à lever un corps de 20,000 montagnards, pourvu que Louis XV leur prêtât un secours d'armes et de munitions. Une association de gentilshommes anglais avait signé une déclaration dans le même sens, et Charles-Édouard résolut d'aller en personne hâter l'invasion dont

des ministres du petit-fils de Louis XIV avaient enfin reconnu l'opportunité. Il partit secrètement de Rome le 9 janvier 1744, courut la poste jusqu'à Gênes s'embarqua sur une felouque espagnole, traversa une escadre anglaise, et aborda enfin heureusement le 23 janvier à Antibes, non loin du fameux golfe Juan. De là il monta à cheval, et voyagea à franc étrier jusqu'à Paris, où il se mit en rapport avec le maréchal de Saxe et les officiers qui devaient servir sous ses ordres. Tout semblait préparé pour l'expédition, mais des obstacles imprévus, peut-être quelques intrigues de la diplomatie anglaise, la suspendirent cette année-là, et, après toutes les déceptions d'un délai prolongé de mois en mois pendant quatre ans, toujours plus impatient que découragé, le jeune prince résolut de tenter seul la fortune en Ecosse, avec l'espoir d'entraîner les plus prudents par sa chevaleresque imprudence. Il donna rendez-vous à Nantes à ceux qu'il choisit pour l'accompagner, passa quelques jours à chasser chez le duc de Bouillon, pour tromper les agents de l'Angleterre, puis, dans une terre du duc de Fitzjames, et arriva déguisé à Saint-Nazaire, où l'attendait la *Doutelle*, frégate de 85 canons, qui appartenait à M. Walsh, armateur originaire d'Irlande, et fils d'un des réfugiés de la révolution de 1688. Ce dévoué jacobite avait aussi frété et armé l'*Elisabeth*, vieux vaisseau de guerre, dont le commandement fut confié au marquis d'O, et qui devait convoyer la Doutelle. Les deux équipages ignoraient qu'ils avaient à bord Charles-Edouard déguisé en prêtre irlandais, et huit personnes dévouées à sa fortune, savoir : le marquis de Tullibardine, sir John Macdonald, M. E. Macdonald, M. Strickland, M. Buchanan, sir Thomas Sheridan, M. O'Sullivan et M. Kelly. Les deux navires mirent à la voile pour l'Ecosse le 4 juillet; deux jours après, ils rencontrèrent le *Lion*, capitaine Brett, qui attaqua l'*Elisabeth*. Charles-Edouard voulait prendre part au combat, mais M. Walsh, usant de son autorité de capitaine et de propriétaire-armateur de la Doutelle, le prit par le bras, et lui dit : « M. l'abbé, votre place n'est pas ici, descendez à la chambre des passagers. » Laissant l'Elisabeth réparer comme elle put les avaries de cet engagement, dans lequel le marquis d'O fut tué, la Doutelle continua à cingler vers le lieu de sa destination; évita heureusement trois vaisseaux anglais, et jeta l'ancre entre South-Vis et Eriska, où le prince descendit le 18 juillet 1745. Deux ou trois heures avant le débarquement, un aigle était venu planer sur la frégate. Le marquis de Tullibardine, le montrant au prince, lui dit : « Prince, j'espère que voilà un excellent augure; le roi des oiseaux vient complimenter Votre Altesse Royale à son arrivée en Ecosse ! Le merveilleux ne devait pas manquer à cette aventureuse expédition, qui ressemble encore plus à un épisode de roman de chevalerie qu'à un chapitre d'histoire. Les chefs des highlands refusèrent d'abord de s'engager dans une entreprise qui leur semblait plus que téméraire sans les secours promis par la France. Charles-Edouard comprit que s'il différait d'arborer son étendard, il aurait l'air d'hésiter, et qu'hésiter c'était donner le temps au gouvernement établi de se reconnaître : il s'agissait d'étonner ses ennemis comme ses amis par cette audace qui peut tout ce qu'elle croit pouvoir : il supplia, menaça, versa des larmes, en appela à l'honneur de chacun en particulier et à celui de la nation entière. Les plus sages se laissèrent séduire et tirèrent la claymore en jetant le fourreau : les pibrocs ou airs traditionnels retentirent dans les montagnes, les clans fidèles se réunirent par nombreux détachements autour du morceau de taffetas blanc et rouge bordé de bleu que Charles-Edouard avait apporté de France pour se faire un étendard, et proclamèrent Jacques VIII roi, en saluant son fils comme régent des trois royaumes. — Charles-Edouard, à la tête de cette première armée de 2,000 hommes, qui se grossissait d'heure en heure, marcha à pas de course sur Edimbourg, riant de la mise hors la loi prononcée contre lui, ne s'arrêtant que pour

assister à des bals ou passer des revues triomphales; il laissa derrière lui les soldats du général Cope, envoyés à sa rencontre, et entra à Edimbourg, le 17 septembre, au milieu des acclamations. Les dames agitaient des mouchoirs blancs aux fenêtres; les hommes chantaient les ballades de la vieille Ecosse, et criaient : Vive le roi légitime! C'était une ivresse comme on en voit une à toutes les aurores de restauration. Il ne faut pas oublier que dans ses manifestes le prince rendait à l'Écosse des titres et des priviléges chers à l'orgueil du pays ; qu'il abolissait cette union des royaumes qui avait eu lieu sous la reine Anne, et considérée par la plupart des Ecossais comme un pacte d'avilissement; qu'il faisait enfin du rétablissement de la vieille monarchie des Stuarts une question de nationalité. Depuis longtemps, Edimbourg se voyait négligée comme capitale, ou plutôt reléguée au rang de ville de province anglaise : la présence du fils de ses anciens rois rendait à la royale cité la poésie de sa vieille splendeur; il y avait dans l'imagination des whigs eux-mêmes toute une armée de souvenirs patriotiques qui combattait pour Charles-Edouard. — Cependant le général anglais, égaré dans les montagnes pendant que le prince entrait solennellement au château d'Holy-Rood, revient sur ses pas, irrité de cette conquête sans bataille, et ne pouvant croire que les montagnards, ces *sauvages sans-culottes*, résisteraient à la discipline des troupes régulières. Charles-Edouard ne voulait pas se faire assiéger dans Edimbourg : il fait sortir ses montagnards de la ville et surprend Cope dans la plaine de Prestonpans, le défait, met en déroute ses bataillons, et rentre triomphant dans le palais de ses aïeux. Pendant que le jeune prince organise son parti et son armée, tout en donnant des fêtes, la France se décidait enfin à envoyer auprès de lui un agent, qui, moitié ambassadeur, moitié capitaine aventurier, devait, d'après ses instructions, se conduire selon les circonstances. C'était le marquis d'Eguilles, frère du fameux marquis d'Argens, tête ardente et provençale, assez mal choisie pour ce double rôle peut-être, mais qui du moins ne compromit en rien les intérêts du cabinet de Versailles. Autour de ce chef se groupaient plusieurs officiers français et irlandais, qui représentaient par un bien faible chiffre les secours tant promis par la France. Aussi le conseil de Charles-Edouard opinait toujours pour attendre des renforts plus considérables avant de pousser ses conquêtes au-delà de la Tweed. L'Écosse presque entière s'était déclarée pour Jacques VIII de son propre mouvement, et les opposants y étaient contenus par la seule manifestation de l'enthousiasme des jacobites. L'avis de quelques-uns était de s'y concentrer et d'attendre que l'Angleterre appelât le prince par quelque rébellion ou du moins qu'elle lui envoyât un certain nombre de volontaires. Charles-Edouard réprima aussi long-temps qu'il put son impatience, de peur de déplaire aux chefs les plus influents de son armée. Cependant, toujours persuadé que l'Agleterre, comme l'Ecosse, se laisserait séduire par sa présence, il montra aux plus incrédules les correspondances des gentilshommes du pays de Galles, qui le sollicitaient de porter son étendard seulement sur la frontière des deux royaumes, et leur fit approuver le projet d'avancer au moins jusqu'à Carlisle. Il se mit donc en marche à la tête de 4,000 montagnards, avec la pensée secrète de les conduire à Londres, quoiqu'il arrivât, et de livrer bataille si on lui opposait des troupes. Le gouvernement anglais, qui avait été surpris par l'expédition imprévue du jeune prince, cherchait à réchauffer le zèle des anciens whigs par ses proclamations et les sermons des ministres de la religion anglicane, en attendant qu'il pût faire venir des troupes de Flandre et d'Allemagne. Le peu d'énergie que montra le roi Georges et ses préparatifs de fuite en cas d'une défaite semblaient donner raison à la hardiesse en apparence irréfléchie de Charles-Edouard. Si au bout de deux mois passés à Edimbourg il put encore pénétrer sans opposition à trente lieues de Londres, qui eût pu l'em-

pêcher d'arriver aux portes de la capitale en partant un mois plus tôt? Les souvenirs de 1688 commençaient à s'effacer, et les successeurs du roi Guillaume n'avaient pas fait pour les libertés publiques tout ce qu'avait promis le nouvel ordre de choses, fondé sur le bill des droits. Mais d'un autre coté, les habitudes prosaïques, du régime constitutionnel, l'industrialisme moderne, l'esprit bourgeois, avaient bien attiédi le feu sacré dans les cœurs jacobites. Les deux partis n'avaient plus de ces champions guerroyeurs de 1650, qui, alertes au premier signal, s'armaient au nom de la liberté religieuse ou au cri de *vive le roi*! Toutes les querelles politiques se vidaient depuis long-temps en Angleterre dans le champ-clos de la tribune ou par la guerre de plume des journaux et des pamphlets. Si Georges n'avait pu faire sortir les milices bourgeoises des villes pour aller se mesurer avec les sauvages Écossais, avec ces mangeurs d'enfants et ces bandits à la solde du pape, comme on les appelait parmi les bons protestants, Charles-Edouard ne vit pas non plus accourir sous sa bannière les descendants des braves *cavaliers* qui avaient laissé rouiller les épées de leurs pères depuis les grandes guerres civiles. A Derby, l'armée écossaise, n'ayant fait que très peu de recrues, n'osa pas continuer sa marche jusques à Londres. Les chefs s'assemblent, et, doutant de la fortune, décident la retraite lorsqu'il ne fallait plus peut être que deux fois 24 heures et deux étapes pour regagner sur Georges II la partie que Jacques II avait perdue en 1688 avec Guillaume. Charles-Edouard pleura de rage et de désespoir quand il eut supplié en vain ses capitaines de revenir sur une résolution si funeste à sa cause. — Le 6 décembre, ce mouvement rétrograde commença avant le jour, et les soldats murmurèrent lorsqu'ils virent qu'on entraînait ainsi le prince malgré lui. Nous aurions été battus, dit le chevalier de Johnston, que notre chagrin n'eût pas été plus amer. Du moins, la retraite, ayant lieu sans défaite, put être opérée en bon ordre. Le duc de Cumberland, qui était revenu de Flandre pour prendre le commandement des troupes de Georges II, cantonnées à Lichtfield, n'en fut informé que deux jours après, lorsque l'armée jacobite était déjà à Leck. Désormais, les rôles allaient changer : le duc se mit à la poursuite de Charles Edouard; mais, dédaignant de courir après des fuyards, il abandonna ses fonctions au général Hawley, et, au bout d'une semaine, retourna à Londres, avec la conviction que les montagnards seraient facilement coupés par le maréchal Wade, qui était à Kendal, et avait reçu l'ordre de combiner ses mouvements avec ceux de son collègue. Le combat de Clifton prouva que le duc avait trop tôt oublié la leçon de Prestonpans : l'avantage resta aux montagnards, qui continuèrent leur retraite par Carlisle, Dumfries, Hamilton et Glasgow. — De Glasgow, le prince Charles-Edouard porta son quartier général à Falkirk, dans la plaine déjà illustrée par les exploits de Wallace et de Bruce. — Le général Hawley ne craignit pas de suivre jusque là cet ennemi qu'il ne cessait pas de mépriser, attribuant au hasard tous ses précédents succès. Déjà Edimbourg avait été repris par les troupes anglaises; il s'agissait de frapper l'insurrection au cœur avant qu'elle se réfugiât dans les montagnes pour y attendre les secours étrangers, et reparaître au printemps plus audacieuse et plus forte. Hawley livra donc bataille, mais il fut vaincu, et il fallut la présence du duc de Cumberland pour rendre le courage à des troupes si souvent mises en déroute. Cependant Charles-Edouard, qui tournait toujours un regard de regret vers Edimbourg et vers Londres, s'arrêta quelque temps aux environs du champ de bataille où il venait de montrer aux soldats de Georges que la retraite de ses montagnards était toute volontaire. Ce fut là qu'il vit et aima Clémentine Walkenshaw, jeune Écossaise, qui devait plus tard le rejoindre en France, et le rendre père d'une fille. Mais ces romanesques amours ne sont qu'un des plus courts épisodes de cette expédition, où les femmes d'Écosse

comptèrent des Amazones sous l'étendard de leur prince bien-aimé, entre autres Jenny Cameron, que Charles-Edouard appelait son *joli colonel*, et lady Mackintosh, la châtelaine de Moy, qui préserva l'armée jacobite d'une surprise où le prince courut un grand danger. — De Falkirk, Charles-Edouard se retira à Inverness, et il espérait renouveler la campagne avec avantage quand la belle saison rallierait de nouveau sous son étendard tous les clans fidèles à la rose blanche. Le duc de Cumberland comprit combien il était important de ne pas attendre que sa propre armée se décourageât dans un pays qui lui offrait peu de ressources, et où il se voyait peu à peu battu en détail. Il sut forcer son rival à accepter imprudemment la bataille dans la plaine de Culloden, le 14 avril 1746. La plaine mémorable de Culloden, où l'on aperçoit encore les traces de cette journée fatale aux Stuarts, est une vaste bruyère à cinq milles d'Inverness. Tous les avantages du terrain et du vent étaient aux Anglais, qui en profitèrent, ainsi que des fautes que commit l'ennemi. Les montagnards, frappés d'une terreur superstitieuse, se battirent plutôt avec un aveugle désespoir qu'avec cette valeur intelligente qui triomphe souvent du nombre. L'artillerie anglaise fit d'affreux ravages dans leurs rangs. Charles-Edouard se retira un des derniers du champ de bataille, et put se convaincre de la difficulté qu'il aurait à réparer une défaite si décisive. Le duc de Cumberland employa d'ailleurs tous les moyens dont il pouvait disposer pour empêcher les clans dispersés de former une nouvelle armée : il régna par la terreur sur l'Écosse conquise, et mérita par ses cruautés ce nom de *boucher*, qui suffirait pour flétrir des campagnes plus glorieuses que les siennes. Chaque jour, c'était quelque exécution militaire ou une chasse aux proscrits. Les fugitifs de Culloden n'étaient pas les seuls que le fer et la flamme poursuivissent jusque dans le fond des cavernes. Les suspects eurent souvent le sort des coupables pris les armes à la main. Ni le sexe ni l'âge n'étaient des privilèges, quand une maison était dénoncée à la vengeance du duc. — Les aventures de Charles-Édouard, après la bataille de Culloden, prêtent une nouvelle couleur de merveilleux à son histoire. Pour se faire une idée de la vie que mena le prince depuis la bataille de Culloden jusqu'à son retour en France, il faut jeter un coup d'œil sur la carte de l'archipel des Hébrides, et lire dans le Voyage du docteur Johnson la description de ces îles sauvages. Les vaisseaux anglais croisaient en tout sens dans cette partie de l'océan Germanique ; les soldats et les espions du duc de Cumberland allaient et venaient sans cesse d'une plage à l'autre, visitant les châteaux et les chaumières ; point de lois pour protéger la liberté individuelle, ordre de fusiller sans procès tout individu qui refuserait de prêter main-forte aux habits rouges. Traqué comme une bête fauve, Charles-Edouard fut forcé de revêtir toutes sortes de déguisements, de subir toutes sortes de privations, pour échapper aux satellites du duc de Cumberland : couvert d'habits en lambeaux, sans souliers, dévoré par la vermine, plus d'une fois disputant à des voleurs le repas qu'ils avaient dérobé, mendiant avec les mendiants, tantôt passant la nuit et le jour dans une frêle barque tourmentée par tous les vents du ciel, parce que ses traces avaient été découvertes sur la terre ferme, tantôt n'osant sortir pendant toute une semaine de quelque grotte obscure dont il avait dépossédé quelque bête féroce, il ne perdit jamais l'espoir ni le sang-froid qui lui était si nécessaire; il acquit même dans cette existence au jour le jour, dans cette succession de périls toujours nouveaux, une sorte d'insouciance et une gaîté philosophique, qui lui inspiraient souvent des bons-mots, alors que tout semblait perdu à ses compagnons de fuite. L'excès de son infortune et la dignité qu'il sut quelquefois montrer sous ses haillons exaltaient le dévouement des fidèles montagnards : les femmes, surtout, dans cette période critique, firent éclater ce royalisme passionné qui, chez elles, est quelquefois plus tendre que l'amour.

Voilà ce qui explique comment le jeune et beau vainqueur, devenu le plus malheureux des proscrits, exposant à tous les dangers ceux qui s'intéressaient à son infortune, menacé lui-même de tous les genres de mort, fut toujours sauvé miraculeusement, comme si une force invisible le protégeait partout. Vainement sa tête fut mise à prix pour une grosse somme : il ne se trouva pas un traître pour le vendre, et au contraire, plus d'un pauvre vassal, se précipitant pour lui au-devant d'un trépas sanglant, expira, trop heureux d'écarter le fer de cette tête chérie. De tous ces dévouements, celui de Flora Macdonald a été le plus souvent cité. Ce fut cette héroïne des ballades jacobites qui parvint à lui procurer un passeport, et le conduisit avec elle, déguisé en servante. Elle en fut récompensée par la prison, mais elle eût payé bien volontiers par des épreuves plus terribles l'honneur d'avoir été utile au royal proscrit. Grâce à elle, Charles-Édouard quitta les Hébrides, et alla se cacher dans une caverne du Benalder, où il attendit le moment favorable pour s'embarquer sur un navire français signalé à la côte. Ce fut vers la mi-septembre qu'il put enfin monter à bord du Conti, dans cette même baie qui l'avait vu arriver 14 mois auparavant. Sa navigation fut heureuse ; et, le 29 sept. 1746, il entra dans le port de Roscoff, près de Morlaix, en Bretagne. En descendant du navire, il fléchit le genou pour remercier le ciel. La nouvelle de son débarquement se répandit, et plusieurs gentilshommes bretons accoururent pour lui offrir leurs services. Mais Charles-Édouard voulut se rendre immédiatement à Paris. Il fut reçu en héros, et ses malheurs faillirent lui obtenir plus que ses succès. Mais à l'enthousiasme succédèrent bientôt une stérile pitié, et puis l'indifférence. Le traité d'Aix-la-Chapelle vint lui enlever tout espoir d'être secouru par Louis XV. On lui intima même l'ordre de sortir de France, et, sur son refus d'y obéir, on l'arrêta, on l'enferma à Vincennes, on le conduisit prisonnier jusqu'à la frontière, et il n'y eut plus pour lui d'hospitalité dans ce royaume de Louis XIV, où reposaient les cendres de Jacques II. — Pendant les années qui suivirent, Charles-Édouard put se flatter encore par intervalles de l'espoir de tirer l'épée du fourreau. Les puissances d'Europe pensaient au prince légitime toutes les fois que leur politique cherchait un moyen d'inquiéter le cabinet de St-James. Ses partisans continuèrent à correspondre avec lui, et il fit même, assure-t-on, deux voyages secrets à Londres, pour conférer avec des conspirateurs, ou plutôt avec des mécontents, qui reculaient toujours au moment de donner le signal d'un complot ou d'une insurrection. J'ai raconté avec quelque détail dans le second volume de l'*Histoire de Charles-Édouard* le sacre du couronnement de Georges III, auquel le prince proscrit assista, d'après une lettre de Hume au docteur Pringle. — En 1766, Charles-Édouard perdit son père, et notifia aux divers cabinets son intention de prendre le titre de roi, quoiqu'il reçût plus habituellement la qualification de comte d'Albany. A peu près à la même époque, il épousa la princesse Louise Maximilienne de Stolberg-Gredern, née à Mons en 1752. Cette union, toute diplomatique, comme je l'ai prouvé par une citation de lettres autographes du prince, ne fut pas heureuse. La princesse avait 30 ans de moins que son mari, et surtout un caractère qui ne pouvait guère sympathiser avec le sien. Le scandale de leurs discordes domestiques fit tort à la dignité de ce nom que l'infortune eut dû rendre sacré. Tous les torts ne furent pas d'un côté sans doute; mais on se plut à grossir ceux de Charles-Édouard, qu'on représentait comme le tyran brutal, grossier, ivrogne, d'une épouse belle et timide : la princesse finit par fuir le toit conjugal. Cette victime a eu, entre autres défenseurs, le comte Alfieri, et ce grand poète a fort maltraité le prince dans ses *Mémoires* : il devait peut-être un peu plus d'indulgence à celui dont il épousa la veuve. Quant à cette passion du vin, tant reprochée à Charles-Édouard par les écrivains d'une cause opposée à la

sienne, et surtout par les apostats du parti jacobite, je répèterai sans crainte de paraître partial pour le héros dont j'ai, je crois, écrit la vie avec quelque indépendance, qu'on a beaucoup exagéré cette accusation, comme tant d'autres. Ce n'est pas assez de dire avec M. de Châteaubriand qu'il jetait mépris pour mépris à la race humaine : la vue d'un héros qui abdique sa dignité d'homme dans une brutale ivresse inspire de bien tristes pensées sur l'humanité tout entière; mais en étendant le manteau des fils de Noé sur Charles-Édouard, il est juste de rappeler qu'à l'époque où il vivait l'ivresse était un vice de grand seigneur. Il avait vu en France les courtisans de Louis XV; et en Angleterre, c'est depuis très peu d'années que les princes et les nobles imitent plus rarement, dans leurs hôtels comme dans leurs clubs, les orgies de Henri V et de Falstaff. Quoi qu'il en soit, c'est un triste tableau que celui de la vieillesse abandonnée de ce prince, qui n'avait pas même le bonheur obscur du foyer domestique pour se consoler des injustices de la fortune. Il appela enfin auprès de lui sa fille naturelle, que son mariage l'avait forcé d'éloigner. Hélas! il eut à s'alarmer de l'avenir qu'il laisserait en mourant à cette autre Antigone, lorsqu'il vit approcher sa fin. Ce n'était pas que les prévisions de son lit de mort lui montrassent la tempête qui devait bientôt frapper les rois le plus solidement assis sur leurs trônes, et les jeter proscrits, pauvres et errants, comme lui, à travers le monde. Ses dernières lettres adressées aux ministres de Louis XVI demandent l'aumône d'une pension pour la fille qui lui ferma les yeux le 31 janvier 1788 — Les funérailles de Charles-Édouard eurent lieu, selon le rit romain, dans la cathédrale de Frascati. Le second fils du chevalier de St-Georges, duc d'York, Henri-Benoît, avait renoncé à toute espérance de royauté terrestre pour entrer dans l'ordre ecclésiastique. Il était évêque et cardinal. Ce fut lui qui officia sur le cercueil de son frère, religieuse et authentique renonciation à celte couronne d'Angleterre, perdue en grande partie par son aïeul, pour la cause de la religion dont il était le ministre. L'épitaphe du mausolée de Charles-Édouard porte ces mots : « Ici gît Charles-Édouard, fils de Jacques III, roi d'Angleterre, de France et d'Irlande, fils aîné, successeur et héritier du droit paternel et de la dignité royale, etc. » On peut dire que ce droit et cet héritage n'avaient jamais été bien reconnus qu'à Rome et sur ce tombeau. Mais on prétend que Napoléon, dans la guerre à mort qu'il avait déclaré à la dynastie de Brunswick, guerre où le vaincu a été traité avec si peu de générosité, regretta plusieurs fois tout haut que Charles Édouard n'eût pas laissé d'enfant légitime. Aux mains de cet homme l'épée faisait des souverains aussi facilement qu'elle faisait de simples chevaliers, dans l'ordre de choses sur les ruines duquel il avait fondé son trône impérial...., qui sait ce qu'aurait pu un autre prétendant du sang des Stuarts avec un tel allié? Tous les jacobites ne sont pas morts encore en Écosse et en Irlande. Le cardinal d York vécut jusqu'en 1807. Ainsi, il avait vu avant de mourir la première partie de ce parallélisme historique que je signalais en commençant cette courte notice; il avait vu un autre Charles Ier porter sa tête sur l'échafaud et un autre Cromwell s'asseoir au rang des rois. Le cardinal d'York a son sarcophage dans l'église souterraine de St-Pierre, avec son nom, et un chiffre qui atteste aussi sa royauté imprescriptible :

HENRICUS IX.

En 1819, Georges IV fit ériger à Rome un mausolée dont l'inscription proclame que la mort seule a terminé la longue rivalité des rois de droit et des rois de fait :

JACOBO III,
JACOBI II, MAGNÆ BRITANNIÆ, REGIS FILIO,
KAROLO EDVARDO,
et Henrico decimo, patrum cardinalium,
regiæ stirpis Stuardiæ postremis,
anno 1819.

On peut dire que les romans de Walter Scott sont venus aussi, depuis la mort du dernier des Stuarts, procurer à cette famille une sorte de restauration poétique.

C'est là que nous voyons les portraits des Charles et des Jacques, qui décorent les galeries des châteaux d'Angleterre, s'animer tout à coup sur la toile de Van Dyck, et se détacher de leurs cadres, pour nous raconter les secrets de leur histoire, comme le tableau mystérieux du *Château d'Otrante*. AMÉDÉE PICHOT.

Edouard de Portugal.

EDOUARD, fils du roi Jean Ier de Portugal et de Philippe de Lancastre, naquit en 1391, et succéda à son père en 1433. La première chose qu'il fit après son avénement fut de faire reconnaître héritier de la couronne Alfonse, son fils, qui était à peine âgé de vingt mois. Il obtint du pape que les chevaliers de l'ordre de Saint-Jacques et de Saint-Jean seraient dispensés de leur vœu de chasteté et pourraient se marier. En 1436, il fit une entreprise sur Tanger, en Afrique, où il envoya ses deux frères, Henri et Ferdinand. Cette expédition fut très funeste : les Portugais, enveloppés par une multitude d'ennemis, furent obligés de composer avec le roi de Fez : ils s'engagèrent à rendre Ceuta, et laissèrent l'infant Ferdinand en otage. La cour de Portugal ne put se déterminer à remettre une place aussi importante aux infidèles; et, sur son refus, l'infant resta dans les fers, où il mourut en 1443. Edouard était mort lui-même de la peste en 1438. A. S—s.

EDOUARD *de Bragance*, infant de Portugal, né au commencement du XVIIe siècle, était entré au service de Ferdinand III, et avait obtenu le grade de lieutenant-général, alors que son frere Jean IV n'était encore que duc de Bragance; mais, après la révolution qui mit le sceptre entre les mains de ce dernier, la cour de Madrid sollicita l'arrestation de son frère auprès de Ferdinand. L'empereur hésita un moment, mais, cédant bientôt aux instances du cabinet espagnol, il livra lâchement le prince, qui fut transféré au château de Milan, où il mourut de chagrin selon les uns, de poison suivant d'autres, au bout de huit ans de captivité, et dans la 44e année de son âge. E.

EDREDON. On donne ce nom à une espèce de duvet qui provient d'un oiseau nommé aussi *édredon* ou *eider* (*v.* ce dernier mot), et à une sorte de couvre-pied qui se compose d'un grand sac rempli de ce duvet. L'oiseau qui le produit est d'une forme voisine de celle des canards, et est rangé par les naturalistes dans la famille des oiseaux *palmipèdes*, sous le nom d'*anas mollissima* ou *eider*. Il est d'une couleur blanchâtre; la tête est noire sur le sommet, ainsi que le ventre et la queue; la femelle est grise partout, et maillée de brun plus foncé sous le ventre; elle est un peu plus petite que le mâle, qui lui-même atteint la taille de l'oie. Cet oiseau ne quitte guère les climats les plus froids, et ne descend que rarement sur les côtes d'Ecosse, et sur celle de la province de Gothland en Suède. L'eider ne séjourne à terre que pendant la durée de la ponte et de l'incubation, qui ont lieu dans les mois d'été; dans tout autre temps, les bandes assez nombreuses de ces oiseaux, qui vivent en société, habitent la mer, et ne viennent au rivage que pendant la nuit; leur séjour à terre pendant le jour annonce aux habitants des côtes l'approche certaine d'un ouragan. Leur nourriture se compose de poissons, de moules, de coquillages de diverses sortes, et ils plongent profondément pour les rechercher. Dans cette espèce, les mâles sont plus nombreux que les femelles; aussi voit-on quelquefois des mâles isolés qui n'ont point trouvé à s'apparier, ou qui ont été vaincus dans les combats qu'ils se livrent pour la possession des femelles; et comme les femelles sont adultes plutôt que les mâles, les jeunes femelles font ordinairement leur première ponte avec de vieux mâles. Le premier soin du couple, au temps de la pariade, est, selon Brunnich, cité par Buffon, de placer le nid à l'abri de quelque pierre ou de quelque buisson, particulièrement de genevrier; le mâle y travaille avec la femelle; celle-ci s'arrache le duvet du ventre pour le construire, et l'entasse jusqu'à ce qu'il forme un gros bourrelet renflé, qu'elle rabat sur ses œufs

lorsqu'elle est obligée de les quitter pour aller prendre sa nourriture ; le mâle ne l'aide point à couver, mais il fait sentinelle aux environs, et par un cri prévient la femelle de l'approche de l'oiseau de proie, ou même du corbeau qui menace leur progéniture ; la femelle alors se cache le mieux possible, et si le danger devient trop pressant, elle fuit et va joindre le mâle, qui la maltraite, dit-on, s'il arrive malheur à la couvée. Les œufs, au nombre de cinq ou six, sont d'un vert foncé et fort bons à manger. Mais c'est surtout le duvet de l'eider, et plus spécialement celui que la femelle s'arrache pour composer son nid, et qu'on nomme *duvet vif*, qui est recherché. Cette plume est si élastique et si légère que deux ou trois livres peuvent se comprimer en une pelotte à tenir dans la main, et se dilater jusqu'à remplir le couvre-pied d'un grand lit. Dans les pays mêmes où on le recueille, il est d'un prix fort élevé. On retire les bestiaux des parages que les eiders fréquentent, afin de ne les point importuner ; on transmet par héritage et l'on vend à un prix élevé les terres où ils ont fixé leur demeure, et l'on exporte tout le duvet qu'on peut recueillir ; en effet, dans ces rudes climats, le chasseur robuste, dit Buffon, retiré sous une hutte, enveloppé de sa peau d'ours, dort d'un sommeil tranquille, et peut-être profond, tandis que le mol édredon, transporté chez nous sous des lambris dorés, appelle en vain le sommeil sur la tête toujours agitée de l'homme ambitieux. — La confection de couvre-pieds est le principal, mais non le seul emploi de ce duvet précieux ; depuis quelques années, les *manches à gigot* de nos élégantes en sont remplies : c'est une des rares circonstances où la mode se trouve en harmonie avec les précautions d'une sage hygiène ; ces manches en effet entretiennent le haut des bras dans une douce chaleur, ce qui convient surtout aux personnes qui ont la poitrine délicate et qui s'enrhument aisément. Dans nos provinces du Nord, la plus chétive hôtellerie a ses lits garnis de soi-disant édredons ; mais ici le duvet fin et léger de l'eider est remplacé par le duvet pesant et grossier de nos canards et de nos oies (la soie est remplacée par une grossière cotonnade), et je plains le voyageur destiné à subir sous cette pesante couverture un sommeil plus fatigant que réparateur. BAUDRY DE BALZAC.

EDRISI (ABOU-ABDALLAH-MOHAMMED-BEN-MOHAMMED-AL), désigné, tant que son nom fut ignoré, sous la simple qualification du *géographe de Nubie*, qu'on lui donne encore assez souvent, quoique rien ne la justifie réellement. C'est en effet à Ceuta qu'il était né, vers l'an 1099 (493 de l'hégire). Il appartenait à la famille des Édris, qui avait régné en Afrique, et il portait en conséquence le titre de shérif. Tout ce que l'on sait de lui, c'est qu'il avait étudié à Cordoue, qu'il vécut en Sicile auprès du roi Roger ; qu'il avait fabriqué pour ce prince, en argent, un globe terrestre pesant 800 marcs, et que pour l'intelligence de ce monument géographique, où il avait déposé en inscriptions arabes le résultat de ses connaissances, il composa vers 1153 (548 de l'hégire) un ouvrage complet de géographie. — Ce livre, tel qu'Édrisi l'a écrit, ne nous est point encore connu, et nous n'en avons qu'un abrégé très imparfait, puisque l'abréviateur a jugé à propos de supprimer les notions que contenait l'ouvrage original sur les productions et les populations des pays décrits par l'auteur. Toutefois, c'est encore cet abrégé tronqué qui renferme le plus de détails sur l'Afrique intérieure et sur l'Arabie. Ces contrées étaient évidemment mieux connues d'Édrisi qu'elles ne le sont encore maintenant ; et pendant trois siècles et demi, on peut le considérer comme le fondement de l'histoire de la géographie. Un examen comparatif de ce travail avec tous ceux qui furent faits pendant cet espace de temps démontre que, à très peu près, on se bornait à reproduire la géographie d'Édrisi avec ses défauts. — La terre, dans son ouvrage, est divisée en sept climats, dont chacun se subdivise en dix régions. Chaque région est décrite, en partant de

l'extrémité occidentale, pour arriver à la région la plus orientale; on concevra avec combien peu d'intelligence a travaillé l'abréviateur d'Édrisi, lorsqu'on saura qu'il a jugé à propos de supprimer la seconde partie de la description du deuxième climat, ainsi que la quatrième division du troisième. Il s'est borné à signaler les routes des régions diverses, en indiquant les distances d'un lieu à l'autre, d'après les documents rassemblés par le géographe musulman. Ce travail, malgré les suppressions maladroites de l'abréviateur, n'en est pas moins précieux pour les notions qu'il renferme, et qu'on chercherait en vain ailleurs. Il fut imprimé à Rome en 1592. Une traduction latine, sous le titre de *Geographia nubiensis* (Paris, 1619, in-4°) fut publiée par deux maronites, Gabriel Sionita, et Jean Hesronita, à l'instigation de notre célèbre historien, le président de Thou. Grew avait l'ouvrage entier en Angleterre avec plusieurs cartes bien dessinées. Pococke (Richard) en avait aussi apporté d'Égypte deux exemplaires complets, d'après lesquels il a donné le chapitre sur la Mecque, que Casiri a publié (*v.* le *Précis de géographie universelle*, par Malte-Brun et M. Huot, 1831, t. 1, p. 433). Mais le meilleur ouvrage qui ait paru sur Édrisi est celui qu'a publié M. Hartmann, professeur à Gœttingue (*Africa Edrisi* (Gœtt., 1791 et 1796, in-8°; *id. Hispania Édrisi*; Marburg). Deux cahiers de ce dernier travail ont paru en 1802 et 1803. Jose Antonio Condé avait publié en 1799, à Madrid, la description complète de l'Espagne, précieuse par la connaissance personnelle qu'Édrisi devait avoir de ces pays, avec le texte arabe et des remarques: sa description de la Sicile, également connue d'Édrisi, puisqu'il y composa sa géographie, avait été d'abord publiée en italien, sur une version latine, par le P. Franç. Tardia, de Palerme (*Opuscoli di autori siciliani*, t. VIII, in-4°, 1764). L'un de nos plus savants géographes, M. Walckenaër, en rappelant cette publication, cite la traduction latine donnée avec l'arabe, par M. Rosarii Gregorio, dans son recueil intitulé, *Rerum arabicarum quæ ad historiam siculam spectant*; 1790, in folio. Enfin, on doit à Bredown une *Dissertation sur la carte d'Édrisi* (Éphémér. géograph., t. IX, p. 197). Cette carte planisphérique avait été gravée par les soins du docteur Vincent, et insérée par lui dans son ouvrage sur le périple de la mer Érythrée (mer Rouge). Elle était jointe au manuscrit de l'abrégé d'Édrisi qui fait partie de la bibliothèque bodléienne, à Oxford. — On annonce depuis long-temps une traduction française de cette géographie, faite par l'un de nos plus habiles orientalistes, M. Amédée Jaubert, sur l'exemplaire de la Bibliothèque royale de Paris. Une traduction en anglais a été faite par M. Renouard, pour être publiée par le comité de traduction de Londres. A. D. V.

ÉDUCATION. Ce mot appelle tout un traité de morale: à peine pourrai-je ou devrai-je ici résumer les principales pensées qu'il fait naître dans l'esprit. — L'éducation, c'est la formation, Montaigne dit: « l'institution morale de l'homme ». L'*éducation* est distincte de l'*instruction*. Il s'est trouvé plus d'une fois que l'instruction était grande et variée, et que l'éducation était nulle ou mauvaise. L'homme instruit n'est pas toujours l'homme bien appris; comme aussi l'homme bien appris n'est pas toujours l'homme bien instruit. La perfection de l'éducation, c'est l'instruction mêlée à la politesse, c'est la science unie à la vertu, c'est la culture de l'esprit jointe à la culture du caractère.— Beaucoup de livres ont été faits sur l'éducation. Peu ont bien marqué cette distinction : ou bien on a fait de l'éducation un objet de spéculation pour les moralistes; mais on n'a guère cherché la pratique des principes que l'on exposait avec une apparence d'effusion et de candeur. De sorte que plus on a fait de livres, moins on s'est appliqué à l'éducation. — L'éducation est quelque chose de simple et de pratique, qui exige peu de théorie, mais beaucoup de soin, peu de préceptes, mais beaucoup d'amour.

Aussi la nature enseigne l'éducation ; et cependant la nature même a besoin d'être éclairée ; et c'est ici que l'expérience a droit de se faire entendre. Mais elle ne va point à des chimères. Elle ne dit pas : *Tout est bien sortant des mains de la nature* ; car ce serait aller au néant de l'éducation. Elle dit : tout est faible et déchu, et l'homme surtout, et de la sorte elle fait effort contre le penchant de l'homme pour le ramener à la perfection. — Or, à qui est-il donné d'agir ainsi avec empire contre la nature de l'homme ? L'usage, l'exemple, les mœurs publiques, les lois même peuvent beaucoup pour son éducation. Mais tout cela ne lui est point une autorité suffisante. A vrai dire, c'est la religion qui fait l'éducation de l'homme : car c'est elle qui a autorité pour corriger les vices et réformer les habitudes. C'est elle aussi qui fait de la bienveillance une vertu sous le nom de charité, et la bienveillance, c'est la politesse, si ce n'est que la politesse est souvent trompeuse et que la bienveillance est toujours réelle. Toutefois, à part ce grand principe d'autorité qui modifie et perfectionne l'homme, même sous le simple rapport de l'amabilité et de la bonne grâce, on peut et on doit chercher par quelle succession de soins et d'efforts il arrive à ce développement moral qui doit le faire distinguer des hommes sans éducation ou sans culture. — L'éducation se commence au berceau de l'enfant qui vient de naître, et qui déjà révèle sa petite nature rebelle et mauvaise par des caprices qu'il faut dompter. C'est donc la femme qui est la première institutrice de l'homme. C'est elle qui est le premier instrument de son éducation ; et peut-être en est-elle encore le dernier. — On ne sait pas assez ce que la femme a d'empire réel sur l'humanité. On veut bien lui reconnaître cet empire d'un jour que donne le charme de la beauté ; on ne lui reconnaît pas de même cette autorité qui semble devoir être propre à une vie de dévouement et de souffrance. L'homme accepte les douleurs de la femme comme si elles lui étoient dues, et puis il la condamne à jouir seule et en elle-même de ce qu'elle a fait de sacrifices, et il échappe le plus soudainement qu'il lui est possible au droit qu'elle semblait avoir acquis sur lui, ne fût-ce que par sa faiblesse. — Cependant, la femme ne saurait être dépouillée de son privilége ; car Dieu même lui a fait sa mission, une mission de bienveillance et d'amour entre les hommes. Et aussi l'éducation la plus malheureuse est celle où ne s'aperçoit aucune trace de cette autorité de femme, qui tempère les passions fougueuses par l'affection, et répand sur la société humaine un aspect de condescendance mutuelle, qui est tout le caractère extérieur de la civilisation. — Sans le vouloir, je reviens à l'influence du christianisme : car c'est lui qui a donné à la femme sa dignité, et qui l'a établie dans ce droit merveilleux de servir de lien à la société. Quant à la marche graduelle de l'éducation, la femme y partage l'influence naturelle de l'homme. L'enfant grandit et se forme dans la famille, sous l'autorité du père, mais aussi sous les tendres caresses de la mère. Double action nécessaire à cette lente et difficile culture. Ce n'est point le lieu de faire la part de chacun de ces deux auteurs de la famille. Trop de préceptes seraient ici déplacés. Mais que dans cette distribution des fonctions propres à l'éducation, il soit du moins reconnu que chaque influence va à l'unité, celle du père par l'image de l'autorité, celle de la mère par l'image de la soumission, l'une grave et austère, l'autre douce et bienveillante, toutes deux appliquées à préparer l'enfant pour une vie commune, où le comble de l'éducation sera de respecter la liberté des autres sans leur faire l'entier sacrifice de la sienne. — Mais pour cela même, cette éducation de sociabilité humaine n'aura-t-elle pas besoin d'une action étrangère, et la mère et le père suffiront ils à la destination publique de leur enfant ? Grand sujet de controverse entre les moralistes. Et toutefois, à quoi bon controverser en des questions où chacun se résout ensuite selon son



penchant ou selon les nécessités de sa position? Il y a des familles où l'éducation domestique de l'enfant est impossible. Que feront-elles? que fera le père qui doit tout son temps à son industrie ou à ses travaux d'homme public, ou de magistrat? J'accorde beaucoup à la femme pour l'éducation de l'enfant; je lui accorde beaucoup encore pour l'éducation de l'homme. Mais il est un âge qui n'est plus l'enfance et qui n'est pas non plus la jeunesse, où l'autorité maternelle, avec ses plus douces tendresses, est insuffisante à calmer ce je ne sais quoi qui s'éveille dans l'esprit du jeune disciple. Comme une certaine indépendance se fait sentir, et que la nature prend son élan, je pense qu'à ce moment il faut qu'il se trouve en présence d'une autorité inconnue, qui aura plus de prise sur son ame; car il s'y trouvera avec d'autres enfants tourmentés comme lui par cet éveil de la liberté, et déja ce seul exemple lui sera une puissante répression. — D'ailleurs, qu'est-ce que l'éducation commune, si ce n'est un prélude de la vie? Vous voulez que votre enfant soit disposé aux vertus du monde! faites-le donc vivre dans le monde. Le monde des enfants, c'est, si je ne me trompe, le *collége*. Oh Dieu! le collége!.. Toutes les fois que j'ai prononcé ce mot de collége, j'ai cru sentir frémir sous ma plume un cœur de mère! que je suis loin cependant de vouloir désoler l'amour maternel, le plus sacré des amours! Mais je prends la société des hommes pour ce qu'elle est, et, voulant que l'enfant soit élevé pour vivre en paix avec ses semblables, je veux qu'il soit façonné de bonne heure à cette vie par des habitudes de condescendance et d'affection. — L'éducation commune est une préparation nécessaire aux mœurs et aux besoins mutuels de la société. Elle arrache l'égoïsme du cœur, elle y ramène la bienveillance, elle y tempère la vanité, elle y détruit la colère, l'envie, toutes les passions brûlantes. Mais le collége, dit-on, a d'autres périls! Le collége corrompu sans doute! il en est de même de la société. Faut-il vivre dans la barbarie? — Ici je parle encore à la tendre mère, car c'est elle qui est le principal instrument de l'éducation. Choisissez le collége de votre enfant; assurez-vous que sa vie y sera douce et pure, remplie par le travail et édifiée par le bon exemple; assurez-vous de la vertu des maîtres et de la pensée religieuse qui les inspire. Si vous jetez votre enfant aux mains d'un mercenaire, qu'attendrez-vous de cette éducation? L'éducation n'est pas un trafic; si elle est un trafic, elle est infâme. En des temps de simplicité, l'éducation de la famille, c.-à-d. l'éducation naturelle, eût suffi à la destination sociale de l'homme. Nous ne sommes pas en des temps semblables. Mais dans tous les temps, la famille doit être présente à l'éducation par son influence. Aussi la religion, qui est le lien de la grande famille humaine, peut seule représenter dans l'éducation commune ce droit primitif de l'éducation naturelle. Si la religion ne prend pas de vos mains l'enfant dont vous ne pouvez vous-même conduire l'éducation, vous n'aurez fait que l'abandonner sans défense aux initiations souvent très périlleuses de la science humaine; songez que je ne propose pas l'éducation commune comme la meilleure pour ce qui regarde les études, mais la meilleure pour ce qui regarde l'*institution* morale de l'homme. Mes vœux seraient donc trompés comme les vôtres, si, pensant vous faire trouver un asile de vertu pour votre enfant, je ne vous ouvrais qu'un asile de corruption; quel mécompte et quelle douleur! Grâce à Dieu! je ne fais point de mes pensées sur l'éducation un système : je vais aussi droit qu'il est possible aux applications, et je trouve que les applications ne sont possibles que par la religion. La preuve peut-être, c'est que tous les maîtres de l'enfance se croient tenus de se mettre eux-mêmes sous les auspices de la piété; il leur semble que leurs leçons seraient autrement sans autorité. — Mais vous, qui êtes père, qui êtes mère, ne cessez pas d'avoir votre œil comme aussi votre cœur sur le lieu où vous avez déposé votre enfant. Le plus souvent l'enfant est

jeté au collége comme un pauvre petit abandonné. Il croîtra, s'il peut, dans la science et dans la vertu : on dirait que ce n'est plus là une sollicitude de famille. Au contraire, vous le suivrez avec amour dans les premiers essais qu'il fait de la vie. La famille ne doit pas cesser d'être présente à l'enfant, en quelque lieu qu'il soit déposé, fût-ce dans l'asile le plus assuré et dans le lieu le plus saint. L'éducation repose sans doute sur la vertu, mais elle est quelque autre chose encore, un je ne sais quoi qui respire la candeur et l'affection, et qui est propre aux mœurs de la famille. Le maître de votre enfant ne saurait lui donner cette fleur de culture polie, si vous ne venez à son aide par l'influence naturelle de votre amour. Souvent on médit du collége, mais il faudrait plus souvent encore médire des parents. Les parents manquent à l'enfance et à la jeunesse, et ils se vengent ou se consolent en accusant l'éducation commune. Et pourquoi donc l'éducation commune serait-elle si malheureuse ou si impuissante? Que l'enfant se sente toujours entouré de l'influence de la famille, même quand il en est le plus éloigné; que les encouragements et les bons conseils ne lui manquent pas; que le père fasse entendre sa voix d'autorité, et la mère sa voix de bienveillance; que la gravité de l'une soit tempérée par la douceur de l'autre; que le collége surtout ne soit jamais montré comme un lieu de punition; qu'il soit toujours montré comme un doux asile, et puis, que le maître unisse son intelligence à cette intelligence soigneuse et tutélaire, qu'il y ait concours de tendres précautions, et qu'ainsi l'enfant laisse développer sa nature sous l'impression de tant de sollicitudes en même temps que sous le contact des caractères qui se forment aux mêmes exemples et aux mêmes conseils; et par-là, il me le semble, vous aurez éprouvé que l'éducation commune n'est pas ce qu'on imagine, qu'elle répond au contraire à tous les vœux de votre amour. —Quoi qu'il en soit, ne voulant pas ici soutenir de thèse purement théorique, je reviens à dire que l'éducation en général est ce qui fait l'homme *sociable* ou *social*. C'est pourquoi je reproche à notre temps de s'enquérir plutôt de l'*instruction* que de l'*éducation* des générations nouvelles. D'autant qu'à vrai dire, l'instruction qu'on offre à la jeunesse ne peut être que bien incomplète, tandis qu'il serait toujours aisé de donner à l'éducation une perfection réelle. Ceci est plus sensible encore, s'il s'agit du peuple. On multiplie les écoles, à la bonne heure! mais améliore-t-on l'éducation? qui est-ce qui y pense? J'aimerais mieux de bons systèmes sur l'éducation publique que des théories inapplicables sur l'avancement de l'instruction du peuple. Qu'est ce que l'instruction du peuple? et que peut-elle être? on berce les hommes de chimères, et l'on ne fait rien pour leur bonheur. Les bienfaiteurs de l'humanité sont ceux qui s'appliquent à faire régner la vertu et l'affection dans le monde. Tel est le fruit de l'éducation. La civilisation naît de la disposition des hommes à mettre en commun leurs biens et leurs maux, et cette disposition, c'est la religion qui l'inspire. Et par conséquent l'instruction du peuple. c'est l'éducation qu'il reçoit de la religion; joignez-y la science qui est propre aux conditions de la vie sociale, et puis laissez faire le génie de chaque homme. Vous aurez fait assez pour les lumières, et vous aurez fait beaucoup pour le bien-être de l'humanité. — Cependant je ne mets aucune borne possible à l'éducation, et sous ce nom j'embrasse même tout ce qui est un objet d'étude; car tout doit tourner au perfectionnement moral de l'homme, ou bien je maudirais jusqu'à l'instruction. Si vous ne faites pas servir toutes les études à l'éducation ou à l'*institution* de votre enfant, que faites-vous? l'ignorance lui serait tout aussi profitable. Les sciences, les lettres, les arts, tout peut devenir et doit devenir un élément de perfection. Il y a de la vertu dans toutes les études humaines, dans les plus futiles comme dans les plus sévères. Et à ce sujet, ne dirais je pas un mot en particulier des beaux-arts? Les beaux-

arts entrent d'ordinaire dans l'idée qu'on se fait de l'éducation, mais on ne conçoit pas bien leur importance ou leur utilité. — Les beaux-arts sont un ornement de la vie; si vous ne les considérez qu'en eux-mêmes, vous risquerez de ne trouver qu'une futilité d'un jour et un aliment de vanité. Considérez-les sous un point de vue plus philosophique et plus moral. Les beaux-arts sont une partie de la politesse. Ils tempèrent l'austérité des mœurs, ils donnent de l'amabilité aux vertus et de la grâce au mérite. Serait-ce que Dieu aurait interdit à l'homme ce caractère de sociabilité et d'agrément? ou bien les arts qui embellissent la vie ne seraient-ils qu'une corruption? Rousseau l'a dit; mais le christianisme est plus bienveillant. Rousseau semblait tracer un plan d'éducation pour la vie sauvage; le christianisme est l'éducation de la vie sociale ou humaine. Les arts ne rendent pas l'homme bon, mais ils rendent la bonté aimable, et c'est, si je ne me trompe, la perfection de l'éducation. Peut-être ici devrais-je résumer quelques-unes des théories anciennes ou modernes qui se rapportent à l'éducation. Le travail serait long ou incomplet. Mais comment ne point rappeler quelques noms pour leur rendre hommage? Quintilien est admirable dans les préliminaires de son livre sur l'*orateur*. On dirait une inspiration chrétienne sur l'enfance et sur les soins qui sont dus à son innocence. — Cicéron avait déjà laissé échapper de belles et de touchantes pensées sur des sujets semblables; Plutarque les renouvelle avec une perfection de délicatesse incomparable. Toute cette antiquité avait un admirable instinct pour les choses graves et saintes. C'est un étonnant contraste avec le spectacle des mœurs perdues qui souillaient les regards des générations. Voulant donner une idée de cette ancienne sagesse, voici qu'une femme vient nous la résumer en quelques paroles touchantes. Il m'a semblé qu'on me pardonnerait ici ce souvenir; je l'emprunte à un ouvrage utile, le *Musée moral*. — Théano, femme de Pythagore, écrit à Eubule son amie : « J'apprends que vous élevez vos enfants avec trop de délicatesse; le devoir d'une mère n'est pas de préparer ses enfants à la volupté; il consiste à les former à la tempérance. En voulant remplir auprès des vôtres les fonctions d'une tendre mère, craignez de jouer le rôle d'un flatteur dangereux. Vous les entretenez dans la mollesse, et vous pensez qu'ils auront la force d'y renoncer! vous ne leur inspirez que le goût des plaisirs, et vous vous flattez qu'un jour ils préféreront ce qu'il y a de pénible! Ah! ma chère Eubule, vous croyez les bien élever, et vous ne faites que les corrompre. N'est ce pas précisément ce qui arrive quand on dispose de jeunes cœurs à la volupté et de jeunes corps à la délicatesse; quand on détruit l'énergie des ames, et qu'on rend les corps incapables de résister aux moins rudes travaux? Quoi! ce ne sera pas corrompre les enfants que d'en faire des esprits pusillanimes et des masses inactives?.... Qu'ils prennent l'habitude de braver les peines et les dangers : un jour ils connaîtront les fatigues; un jour ils sentiront la douleur : si vous voulez qu'ils n'en deviennent point les esclaves, préparez les à n'en être point vaincus. A leur âge, rien n'est indifférent. Ne leur permettez pas de tout dire; ne les abandonnez pas à tous leurs goûts... J'ai peine à croire ce que j'entends : on assure que vous frémissez quand vos enfants pleurent; que votre principale étude est de les faire rire, que vous avez la faiblesse de rire vous-même quand ils vous insultent, vous leur mère, et quand ils battent leur nourrice! J'apprends aussi que vous êtes tout occupée à leur procurer de la fraîcheur en été, de la chaleur en hiver. Leurs caprices peuvent-ils être flattés, vous voilà toute prête à les satisfaire, à les prévenir. Ce n'est pas ainsi que les enfants des pauvres sont élevés. On ne les nourrit pas si délicatement; ils n'en croissent que mieux; ils n'en sont que mieux constitués... Voulez-vous élever une race de Sardanapales et détruire dans sa naissance la mâle vigueur de votre postérité?... Dites-moi donc, ma chère

Eubule, que prétendez-vous faire d'un enfant qui se met à pleurer si l'on tarde un instant à lui donner à manger, qui refuse de se nourrir si on ne lui présente pas les mets les plus friands, qui tombe dans la langueur dès qu'il a chaud, qui grelotte au moindre froid, qui se fâche si on le reprend, qui s'emporte dès qu'on manque à deviner ses fantaisies, qui s'abandonne à la mollesse, et ne contracte que des habitudes efféminées? Soyez sûre qu'une éducation voluptueuse ne produira jamais qu'un esclave. Si de vos enfants vous voulez faire des hommes, éloignez-en la délicatesse; que leur éducation soit austère; qu'ils supportent le froid et le chaud, la soif et la faim; qu'ils aient des égards, de la complaisance pour leurs égaux, du respect pour leurs supérieurs; c'est ainsi que vous leur inspirerez la pureté des mœurs et la véritable noblesse des sentiments. » — Cela est beau sans doute, cela est touchant et simple, et l'on voit bien qu'il faut pardonner quelquefois aux *anciens* d'être classiques; car ils sont pleins de sens et de vérité. Pour nous, nous avons nos préceptes d'éducation tout écrits dans le christianisme; et peut-être sommes-nous pour cela même moins soigneux des applications. Mais il s'est trouvé de beaux génies ou des esprits heureux, ou des ames affectueuses, qui de loin en loin nous ont rappelés aux devoirs de la famille, et alors nos livres ont eu un ensemble de vues que ne pouvaient avoir les traités anciens. Quel philosophe eut soupçonné les inspirations vertueuses de Fénelon! son livre de l'*Education des filles* est en beaucoup de points un traité complet sur l'éducation en général. Rollin a pour l'enfance des tendresses de père. Mais qu'est ce que les livres? un maitre chrétien est plus puissant que tous les traités. Nous avons de beaux écrits, mais nous avons mieux que des écrits, nous avons des instituteurs. Un pauvre frère ignorantin est quelque chose de supérieur à tout le génie antique. On peut préférer Plutarque à Montaigne, et Rousseau n'approche pas de Platon, mais rien n'approche d'une école chrétienne. Le génie antique ne sut rien faire de mieux que de confier l'éducation à des esclaves. De cette éducation il ne pouvait sortir que des vertus barbares et une politesse farouche. Notre éducation n'est pas toujours meilleure, mais ce n'est pas la faute du génie chrétien, c'est la faute de nos passions ou de notre incurie. Au lieu d'esclaves, nous avons quelquefois des mercenaires, la différence n'est pas grande; que si nous les préférons à des hommes libres, n'accusons que nous des maux qui peuvent descendre sur nos enfants et désoler notre propre vie. — Au mot *éducation* se rattachent quelques questions qui se représenteront ailleurs. On parle de nos jours de *la liberté d'éducation* comme d'un droit politique; il faudrait en parler comme d'un droit naturel. Le père élève ses enfants pour obéir à sa mission de père, et il ne faut pas supposer que la législation humaine puisse jamais attaquer ou restreindre un droit si sacré. Mais il semble que la *liberté d'éducation* est distincte de la *liberté d'enseignement*. La liberté d'éducation est naturelle; la liberté d'enseignement est politique. C'est de celle-ci que les publicistes doivent s'enquérir, pour ne point jeter de confusion dans les disputes. — Je ne parle pas ici des *maisons d'éducation* (*v.* les art. COLLÉGES et ÉCOLES). Ce mot *maison d'éducation* a bien par lui-même un sens moral qui ne se trouve pas dans le mot *collége* ou *école*; mais d'autre part une maison d'éducation est une maison d'instruction ou d'enseignement; comment en faire une distinction suffisante? Observons simplement que la *maison d'éducation* semble avoir pour objet de répondre au vœu naturel de la famille, qui est de former l'enfant aux vertus. Toute maison d'éducation est une école, et toute école devrait être une maison d'éducation. Je reviens au début de cet article : la perfection de l'éducation, c'est l'union de la science et de la vertu. LAURENTIE.

Education des femmes.

Mme de Genlis, dans la première page des *Souvenirs de Félicie*, après avoir re-

gretté que le mot *penseuse* ne soit pas français, ajoute : « Nous nous plaignons des hommes qui veulent que nous ne soyons ni esprits forts, ni philosophes, ni politiques, ni penseuses; mais ils nous répètent : *Pour être charmantes et toujours adorées, soyez femmes.* Que peuvent-ils donc nous dire de plus aimable et de plus flatteur? » Si l'ironie qui perce dans ces lignes n'était pas évidente, on pardonnerait difficilement à une femme de les avoir écrites, et de paraître renoncer aussi légèrement à sa qualité d'être pensant et raisonnable. La mère qui ne songerait en élevant sa fille qu'à la rendre *charmante et toujours adorée*, à coup sûr l'élèverait fort mal. Ce n'est pas que les hommes, selon moi, n'aient parfaitement raison quand ils nous conseillent de n'être ni esprits forts ni politiques, mais je ne vois pas pour quel motif il nous serait défendu de penser, puisque Dieu nous a donné cette faculté en nous donnant la vie, et qu'un bon système d'éducation peut parvenir à la développer également dans les deux sexes, au moins pour tout ce qui a rapport à l'accomplissement des devoirs, ainsi qu'au besoin que chacun a de vivre estimé et de vivre heureux.—Un mélange fort extraordinaire d'amour et d'indifférence, d'hommages et de dédains, s'est attaché pendant bien long temps en France au sort de la femme. A la voir dans son bel âge un objet d'adoration, ne s'étonne-t-on pas du peu de soin que semblaient mériter les premières années de son existence? L'éducation donnée aux filles depuis des siècles ferait croire que jusqu'ici l'enfance et la vieillesse ne comptaient pas dans la vie d'une moitié du genre humain. Sans doute, à la naissance de la société, et même dans le moyen âge, quand le premier mérite d'un homme était la force et la vaillance, il était naturel que le rôle de la femme se réduisît à plaire tant qu'elle était belle, et à mettre au monde, si son bonheur le voulait, des enfants aussi forts, aussi valeureux que leur père; mais quand les progrès de la civilisation eurent fait acquérir à l'intelligence sa juste supériorité sur les avantages physiques, comment s'est-on obstiné à priver la jeune fille d'une éducation qui la rendît propre aux emplois que lui destinait la nature? Cette jeune fille, mariée et devenue mère, n'est-elle pas appelée à régir une maison, à maintenir ou créer une fortune, à gouverner une famille, et surtout à graver sur la molle substance du cerveau de son fils ces premières idées, ces premières connaissances, qui ne s'effacent jamais et deviennent la base de toute intelligence humaine? Pour éclairer, il faut des lumières, pour enseigner, il faut savoir; et que savaient les femmes aux époques dont je parle? Les plus habiles cousaient proprement, dansaient ou faisaient un peu de musique. — Fénelon fut le premier dont l'ame tendre s'émut utilement en faveur de ce pauvre sexe. Il daigna revêtir de son doux et beau langage des idées favorables, des avis propices à l'*éducation des filles*. « Je n'expliquerai pas ici, dit-il, tout ce que les femmes doivent savoir pour l'éducation de leurs enfants, parce que ce mémoire leur fera sentir l'étendue des connaissances qu'il faudrait qu'elles eussent. » Néanmoins, il veut que toutes les filles apprennent à écrire correctement leur langue; pour celles des classes élevées, il insiste sur l'arithmétique, sur les principales règles de la justice; par exemple, il veut qu'elles connaissent *la différence qu'il y a entre un testament et une donation, ce que c'est qu'un contrat, un partage entre co-héritiers*, etc., etc., en un mot le code civil. Il va même jusqu'à conseiller l'étude du latin, afin qu'elles comprennent leurs prières, et parce que cette langue offre des beautés de discours plus parfaites et plus solides que les autres langues. Toutefois, quels que fussent le charme et la persuasion qui s'attachaient aux écrits du chantre de *Télémaque*, long-temps encore après lui, beaucoup de duchesses écrivaient sans mettre un mot d'orthographe, et pas une servante ne savait lire.—Je sais bien que l'on peut citer une douzaine de femmes qui, dans le grand siècle, si distingué en toutes choses, se

distinguaient elles-mêmes par le charme de leur entretien, et par un talent épistolaire qui devait, à leur insu, faire passer leurs noms jusqu'à nous. Servies par les circonstances, mesdames de Sévigné, de Lafayette, de Maintenon et quelques autres, ont fait leur éducation dans cette cour, dans ce monde, tout remplis d'hommes et de talents supérieurs; mais, outre qu'il faudrait les avoir connues personnellement pour les juger en leur qualité de femmes, on ne peut se former ainsi soi-même et triompher aussi victorieusement du défaut d'instructions premières sans avoir reçu de la nature des dons qui malheureusement sont refusés à la plupart des humains. — Depuis la révolution, il faut en convenir, les parents se sont beaucoup plus occupés de l'éducation de leurs filles qu'ils ne le faisaient autrefois. Soit que les fortunes restreintes aient fait chercher des jouissances et des occupations au sein de la famille, soit que les jeunes personnes elles-mêmes aient senti qu'il n'était plus temps de ne jouer dans le monde que le rôle d'une *jolie poupée*, un grand nombre de femmes maintenant possèdent des talents et des connaissances propres à les faire briller dans le monde; mais ce qu'à l'avenir il faut surtout tenter pour les filles, c'est de leur donner l'instruction qui leur est nécessaire pour intervenir utilement dans ce qui touche les intérêts de leurs maris, pour préparer avec intelligence leurs enfants aux graves études du collége, et pour suivre sans ennui les sérieux entretiens qui, dans nos cercles, ont succédé au papillotage. Ces avantages sont très loin de pouvoir conduire une femme à négliger ses premiers devoirs; elle les remplira d'autant mieux au contraire qu'elle appréciera plus justement leur valeur et sa véritable position sociale. D'abord, il serait bien faux d'imaginer qu'une sotte soit plus apte à conduire un ménage qu'une femme éclairée, car des lumières et un jugement sain s'appliquent à tout. Ensuite, la mère de famille capable de donner à ses enfants les premières leçons ira bien moins qu'une autre chercher dans le grand monde des ressources contre l'ennui. — On sent bien qu'en demandant pour les jeunes filles une éducation plus forte que celle qu'elles reçoivent maintenant, on ne prétend pas les élever pour qu'elles deviennent des littérateurs ou des artistes. L'observation, aussi bien que l'expérience, prouve assez que jamais, dans aucune carrière ouverte au talent, les femmes n'égaleront les hommes. Leur constitution ne serait pas aussi faible, les vives émotions qu'excitent en elles des sentiments de mille natures ne rendraient pas leur esprit aussi dépendant de leur cœur, qu'elles n'en possèderaient pas davantage, je crois, cette *continuité d'attention* que Buffon appelait le *génie* : Dieu n'a pu le vouloir quand il les a créées pour être les compagnes de l'homme et pour élever les enfants, puisque le génie absorbe l'être qu'il favorise dans une spécialité nuisible à toute autre mission. — C'est en vain qu'on pourrait me citer le grand nombre de femmes qui, depuis quelques années surtout, ont su se faire une ressource honorable de leur plume ou de leur pinceau. On ne peut attribuer cette particularité qu'aux malheurs des temps, qui, bouleversant les fortunes, ont obligé beaucoup d'entre elles à trouver des moyens de subsister. Que l'on interroge les femmes qui vivent de leurs talents, la plupart diront combien il leur en a coûté pour rendre leur nom public, pour exposer aux traits d'une critique, trop souvent inconvenante, une vie destinée au calme et aux jouissances de l'intérieur; que s'il en existe une ou deux sur la multitude qui se sentent réellement appelées à devenir auteur (Mme de Staël, par exemple, douée d'une si grande force de tête, et dont les facultés intellectuelles étaient tellement *masculines*, si je puis m'exprimer ainsi, que ses entretiens de prédilection roulaient tous sur la politique), c'est une exception qui n'infirme en rien la règle générale. Libre de choisir sa destinée, sa nature frêle, l'esprit de réserve et de timidité qui caractérisent une femme, la porteront toujours de préférence à remplir les doux et nobles devoirs auxquels l'appelle son ins-

tinct, plutôt qu'à s'élancer vers un but où les hommes la devanceront toujours : qui ne se découragerait de lutter dans une course avec la certitude de ne jamais arriver la première? Et telle est pourtant la condition imposée à notre sexe, dès qu'il s'agit de science, d'arts ou de littérature. Personne plus que moi, je l'atteste, ne rend justice à mon sexe, et n'apprécie plusieurs ouvrages charmants que nous devons à la plume des femmes. Il n'est donc question ici que de leur enlever l'espoir de la prééminence, espoir sans lequel on ne se résout pas volontiers à sacrifier des avantages certains. Si jamais une femme fait jouer Athalie, ou peint une vierge de Raphaël, j'aurai tort. — Toutefois, de ce que les jeunes filles ne sont point appelées à devenir membres des académies, il ne s'ensuit pas qu'on doive les priver d'une éducation forte sous le rapport du moral, et d'une instruction aussi étendue que le comporte le degré d'intelligence de chacune. L'homme le moins bien disposé en faveur de notre sexe n'oserait pourtant soutenir que les femmes ne puissent marcher de pair avec lui dans la route du bien, qu'elles ne puissent atteindre à toutes les vertus; car on en a vu un grand nombre, en diverses circonstances, se montrer aussi prudentes et même aussi courageuses qu'aurait pu le faire l'homme le plus prudent et le plus courageux. Tout ce qu'on peut dire avec vérité, c'est qu'on s'est beaucoup trop peu occupé jusqu'ici du soin de développer dans les jeunes filles cet amour du bien et cette horreur du mal, d'où résulte toujours un caractère distingué. On s'occupe bien plus de les rendre *aimables* que de les rendre *estimables*, sans songer que des agréments passagers n'inspirent aucun des sentiments qui durent, et que la vie d'une femme est longue. — Ainsi que l'a dit l'auteur d'un livre (1), sur lequel repose, hélas! une couronne de cyprès, livre que toutes les mères devraient savoir par cœur, « Comme créature intelligente, la femme n'est pas différente de l'homme. Elle possède sans doute à un moindre degré les mêmes facultés, mais elle les possède; et c'est assez pour qu'elle mérite qu'on les exerce : leur nature étant commune, leur loi doit être la même. L'éducation de la femme, pourvue par la nature des mêmes moyens que l'homme pour connaître et remplir les conditions de son existence, ne doit pas différer essentiellement de celle de l'homme, du moins quant aux principes. En sa qualité d'être doué de raison, d'être moral et libre, parce qu'il est raisonnable, son éducation, si elle est raisonnable aussi, ne peut que vouloir se conformer à sa nature, en assurant sa moralité par l'empire de sa raison sur la liberté. » — C'est donc à former la raison de sa fille que doivent s'attacher les premiers soins d'une mère. Plus cette fille apprendra de bonne heure que les femmes, par la faiblesse de leur nature, sont destinées à n'occuper que la seconde place dans l'ordre social, comme à vivre sous la dépendance et l'appui de leurs parents ou de leur maris, plus elle éprouvera le désir et le besoin d'ennoblir son sort, en mettant à profit les nombreux avantages qu'il lui réserve. Le premier de ces avantages, bien certainement, est sa liberté morale, c'est de pouvoir, à l'égal de l'homme, se décider à son choix pour le bien ou pour le mal. De quoi se plaindrait-elle, quand il lui reste le plus digne attribut de l'humanité? Est-il donc si pénible de devoir sa sécurité dans le monde aux êtres que l'on chérit le plus? Les femmes qui se plaignent de leur position ont en général si peu réfléchi que, tout en murmurant contre l'empire qu'exerce sur elle le sexe masculin, dès qu'il s'agit de faire un voyage ou seulement d'aller dans un lieu public, elles s'écrient : il nous faut un homme! Puisqu'il leur faut un homme, ne fût-ce que pour repousser l'insulte dont elle peuvent devenir l'objet, sans parler de tant d'autres dangers auxquels les expose

(1) Mme de Rémusat, dont l'ouvrage, publié par son fils peu de temps après sa mort, a reçu le prix que l'académie française décerne chaque année à l'ouvrage le plus utile aux mœurs.

la faiblesse de leur physique, comment ne remercient-elles pas Dieu qui les a créées pour devenir les compagnes assidues de cet être fort dont le secours leur est si nécessaire? — Le sort de la femme, d'ailleurs, quoique dépendant sous plusieurs rapports, est loin d'offrir l'idée de l'*esclavage*. On voit au contraire que dans un ménage l'empire se trouve tout naturellement partagé. La mère de famille élève ses enfants, conduit la maison, gouverne et dirige les domestiques; souvent même elle dispose de la fortune, ou pour le moins elle est consultée sur la manière *d'en* disposer. Tous ces devoirs à *remplir* ne sont-ils pas assez importants? N'exigent ils pas un fonds de raison, de lumières et de connaissances très rares, et qui s'acquiert difficilement? C'est vers l'accomplissement de ces devoirs qu'il faut diriger toute l'éducation d'une fille; car de là naîtra pour sa jeunesse du bonheur, de la considération, et pour ses vieux jours la *satisfaction* d'avoir bien vécu. — L'*éducation* des femmes offre beaucoup plus de facilité que l'éducation des hommes. Dès les premières années de sa vie, un petit garçon entame des relations sociales, ses jeux turbulents lui font rechercher des camarades, tandis qu'une petite fille se tient de préférence auprès de sa mère, surtout si celle-ci la traite de bonne heure en petite dame. Il ne faut pas craindre en agissant ainsi d'exciter son orgueil; l'orgueil quand il porte au bien devient une fort bonne chose. Élevez-la jusqu'à vous en lui témoignant de la confiance dans sa raison, ce sera presque toujours le moyen le plus propre à la rendre raisonnable. — Vos rapports avec elle étant continuels, c'est de vous *qu'il* dépend que son esprit ne reçoive que des idées justes. Si jeune qu'elle soit, répondez à toutes ses questions avec franchise; qu'elle ne puisse jamais reconnaître la fausseté, ou même douter de ce que vous avez dit. Ceci est d'autant plus facile que, si la question était embarrassante, on sait qu'aucun enfant n'insiste après avoir entendu ces mots: « Je vous répondrai quand vous serez plus grande. » Le plus mauvais système, au reste, est de cacher à sa fille une foule de choses qu'elle apprend presque toujours par une femme de chambre, par une petite camarade, par un mot échappé à table. Ces connaissances dérobées occupent alors beaucoup plus son esprit que celles dont vous désirez le remplir. Elle y rêve à part au lieu de s'en entretenir avec vous, et quand il ne vous est plus possible de redresser ses pensées, de rectifier son jugement, Dieu sait où le mal peut aller! — Il est donc désirable qu'une fille cause avec sa mère sur tout ce que son âge la met à portée de comprendre. Si cette fille est jolie, par exemple, je voudrais qu'on ne s'entêtât point à vouloir lui persuader qu'elle est laide, puisqu'on ne peut empêcher que dans la rue ou dans une promenade elle n'entende un passant faire l'éloge de sa charmante figure. Mais c'est le cas de lui dire la vérité, toute la vérité. Qu'elle sache d'abord que la beauté, quoiqu'elle soit un avantage, est bien loin d'être le premier; qu'une maladie, un accident, peuvent vous en priver subitement, et qu'en outre, une femme peut vivre octogénaire, tandis que la beauté dure vingt ans au plus. Ne lui cachez pas d'ailleurs que pendant ces vingt ans, elle se verra entourée d'hommages, qu'une foule d'hommes chercheront à lui plaire, et tenteront de la séduire; mais qu'elle apprenne aussi que les chagrins, les humiliations, s'attachent à la vie d'une femme galante; que toute liaison illicite finit promptement et finit presque toujours mal, ne laissant à notre âge mûr que le regret amer d'avoir perdu l'estime publique, la confiance de notre mari et le respect de nos enfants. — Toutes les femmes resteraient vertueuses si l'on pouvait les convaincre du peu d'importance que nos jeunes gens attachent à une intrigue galante. Il se peut qu'à l'époque où beaucoup d'hommes vivaient oisifs, ils fussent plus susceptibles de devenir amoureux, ou qu'au moins on les vit consacrer une grande partie de leurs journées au plaisir de la galanterie; mais ce temps, si vanté par nos grands'mères (quoique je le

trouve aussi peu regrettable pour notre sexe que pour l'autre), ce temps n'est plus; quand on lit aujourd'hui la vie d'un maréchal de Richelieu, qui se donnait autant de peine pour séduire une femme que pour prendre le Port-Mahon, on croit vraiment lire un conte fantastique. Maintenant que la plupart des hommes sont obligés de se créer une fortune, que tous prennent un état ou remplissent des fonctions publiques, et que des conversations politiques absorbent le peu d'instants qui leur restent disponibles, tant d'intérêts de haute portée, tant d'obligations, amenées par le travail ou les affaires, occupent leur vie, que ce qu'ils appellent l'*amour* n'arrive pour eux qu'en vingtième ligne. De nos jours, un homme n'éprouve plus de sentiment vraiment tendre que pour sa femme, pour la mère de ses enfants. Quelques soins qu'il peut rendre ailleurs sont plus insultants que flatteurs pour celle qui s'en trouve l'objet; et si le bonheur des femmes voulait qu'elles pussent entendre les discours des jeunes gens entre eux, le dédain, la dérision avec lesquels ils parlent de pauvres créatures qui, peut-être, se flattent d'être adorées, elles frémiraient d'indignation et d'épouvante. — Voilà tout ce qu'il faut dire à une fille, dès que le développement de sa raison lui permet de l'apprendre; car on ne saurait trop tôt pénétrer son esprit des vérités qu'on vient de lire, puisque son repos et sa considération à venir en dépendent. Une mère doit s'efforcer de la convaincre du peu d'avantage que l'on trouve à cesser d'être honnête femme, tantôt par ses discours, tantôt en lui citant des exemples, que malheureusement ne lui fourniront que trop quelques femmes de la société; et, pour assurer son succès, elle doit se presser de prendre avec son enfant l'engagement solennel de ne lui faire épouser qu'un homme qui puisse lui plaire. Toutes ces conditions remplies, elle pourra conduire sans crainte sa fille à l'autel. — Si j'ai parlé d'abord du besoin d'inspirer à une jeune personne l'aversion d'une mauvaise conduite, c'est que je considère ce point comme la première base de son bonheur, attendu qu'un mari est toujours disposé à excuser dans sa femme quelques défauts ou quelques torts quand elle est sage; mais de ce que la vertu améliore prodigieusement la situation d'une femme dans son ménage aussi bien que dans la société, il ne s'ensuit pas qu'elle la dispense des autres devoirs qu'elle est appelée à remplir dans la communauté qu'établit le mariage. Dès son plus jeune âge, il est bon qu'elle soit pénétrée de l'idée que l'emploi de tenir une maison est une des affaires les plus importantes de la vie d'une femme. Ne lui faites pas de longs discours sur ce sujet: montrez-lui avec une grande évidence les avantages qui résultent pour vous, pour votre mari, pour vos enfants, d'une pratique constante de l'ordre et de l'économie. Chargez-la de très bonne heure du soin de vous aider dans quelques détails du ménage. Mille occasions se présenteront tout naturellement de lui faire sentir combien vous contribuez au bien-être, à l'aisance de la famille, et lui donneront le désir de vous imiter; car beaucoup de femmes ne négligent les devoirs de ce genre que faute d'en avoir reconnu toute l'importance, que faute de pouvoir apprécier au juste le tort de celles qui s'en dispensent et le mérite de celles qui les remplissent. — Ce sont principalement les qualités qu'engendrent une raison éclairée, un jugement sain, qu'il faut s'appliquer à développer dans une fille; toutes celles qui naissent du cœur sont données à notre sexe par la nature. Une femme qu'on ne trouve pas susceptible de pitié, d'abandon, de dévouement, est une sorte de monstre très rare; mais, par malheur, il est fort commun d'en rencontrer qui manquent de prudence, de patience, de discrétion et de courage contre le sort. — En toute occasion, par exemple, nous voyons les hommes ne pas épargner les lazzis contre le bavardage et l'indiscrétion des femmes (ce qui n'empêche pas, soit dit en passant, qu'on n'en puisse connaître plusieurs qui sont infiniment plus bavards et

plus indiscrets que beaucoup de femmes); mais enfin, c'est sous ce rapport que l'on dénigre le plus fréquemment le moral de notre sexe. Je voudrais donc que l'on prît soin d'habituer une fille à se taire, en confiant d'abord à sa jeune raison quelques petits secrets, sur lesquels on la louerait hautement d'avoir gardé le silence; plus tard, il sera facile de lui faire reconnaître que c'est principalement sous le rapport de la discrétion que les femmes peuvent se montrer égales, et peut-être supérieures aux hommes; car cette faculté qu'elles ont de s'identifier, pour *ainsi dire*, à toutes les peines du cœur, cette puissance de consolation qu'elles possèdent à un si haut degré, leur attirent chaque jour les confidences de leurs amis, et souvent même celles de gens qu'elles connaissent à peine : elles sont donc sans cesse appelées à faire usage d'une des qualités les plus propres à faire naître l'estime. — Quant à la bonté, il ne faut qu'avoir élevé des enfants, ou même avoir observé des éducations, pour être convaincu que la bonté s'apprend; elle s'apprend même avec une facilité qui fait venir la douce pensée que les hommes naissent naturellement bons. L'exemple de parents bienfaisants et sensibles suffit pour l'imprimer à jamais dans une jeune ame; aussi est-il de la plus haute importance qu'un enfant ne fréquente point de méchants. Une mère doit avoir jugé sous ce rapport tous ceux qui l'approchent, tous ceux qui l'entourent, et principalement ses domestiques. Or, rien n'est plus facile à reconnaître que la méchanceté : il ne faut qu'un mot pour trahir un mauvais cœur. — Il existe encore une qualité dont l'attrait dans une femme ne peut être trop vanté : c'est la douceur. La douceur porte avec elle un si grand charme qu'elle crée une seconde beauté, au point que toute figure qui l'exprime à un haut degré n'est jamais laide. Le cas le plus ordinaire est qu'une jeune fille soit naturellement douce; toutefois, un caractère vif, une imagination susceptible de s'exalter, viennent trop souvent combattre ce charme originel. C'est alors qu'une mère ne saurait trop réprimer dans son enfant tout ce qui ressemble à l'emportement, à la colère. Le penchant à la colère cède moins difficilement que beaucoup d'autres : l'homme le plus violent ne se met jamais en colère devant le roi. Employez la tendresse, la crainte, s'il le faut; employez aussi la dérision, si puissante sur un petit amour féminin, pour forcer votre fille à se contenir toujours en votre présence. La contrainte qu'elle s'imposera ainsi pendant plusieurs heures de ses journées doit suffire à la longue pour modifier sa façon d'être, et pour qu'en dépit de son caractère, elle devienne douce par habitude. — Je ne saurais avoir écrit ce dernier mot sans parler ici des immenses ressources qu'offre l'habitude pour l'éducation en général. Un adage plein de vérité, comme le sont tous ceux qui deviennent populaires, c'est que *l'habitude est une seconde nature*. Aussi est-elle le premier ressort qu'on doive mettre en jeu pour élever un enfant. L'enfant est encore à la mamelle qu'il a déjà contracté des habitudes, et plus tard, il ne fait jamais pour une fois une action bonne ou mauvaise. Grâce à une active surveillance, il devient possible de le diriger vers les unes en secondant ce penchant à l'accoutumance qui naît avec nous, tandis qu'on prend soin de le dérouter des autres par la distraction; car, avec les enfants, la distraction est presque toujours une recette infaillible. — La première habitude qu'il convient de donner à une fille est celle de vivre toujours occupée : c'est communément de l'oisiveté que naissent les erreurs, les torts, et par suite le malheur des femmes. L'ennui est une si cruelle chose que pour s'en délivrer tout semble bon, tout semble bien à ceux qui l'éprouvent; ce qui explique fort naturellement comment tant de pauvres femmes, qui ne savent que faire des heures de leurs journées, ont recours à la galanterie, au jeu, à des dépenses effrénées. Mais, pour mettre les filles à l'abri de l'ennui, gardez-vous de compter avant tout sur les talents agréables. D'abord, parce qu'il est douteux

qu'une jeune personne en acquière qui soient assez perfectionnés pour qu'elle ne les abandonne pas le jour de son mariage; ensuite, les talents d'une femme, comme sa beauté, n'ont qu'un temps, passé lequel, la musique et la danse, par exemple, ne sont plus d'aucune ressource. Or, il faut élever une femme pour son âge mûr et sa vieillesse aussi bien que pour son jeune âge. C'est donc principalement des occupations convenables à toutes les époques de la vie, et surtout de celles qui n'exigent point le secours du monde, qu'il faut inspirer le goût à une jeune fille. De ce nombre sont le travail à l'aiguille et la lecture. Le goût du travail à l'aiguille est, pour ainsi dire, inné dans la femme; toute petite encore, son principal amusement est de coudre les vêtements de sa poupée. Servez-vous de ce penchant pour la rendre habile à tous les ouvrages d'agrément comme à tous les ouvrages utiles, sans en excepter la façon de ses robes, de ses corsets, etc., en un mot, qu'elle puisse tout faire elle-même dans l'occasion. Pour moi, je ne sais rien qui me plaise à voir davantage qu'une jeune et jolie femme travaillant aux habits de ses enfants. Quant à la lecture, comme elle est la source de toutes nos connaissances, que nous lui devons le développement de notre esprit, l'étendue de notre jugement, il est bien inutile d'insister sur l'avantage qui résulte pour une jeune fille d'aimer à lire. Toutefois, on peut indiquer quelques-uns des moyens qui doivent réussir à lui donner ce goût. En général, j'ai toujours remarqué que l'on racontait beaucoup trop d'histoires aux enfants. Quand ils ont pris l'habitude de cette jouissance qui ne leur coûte aucune peine, ils sont infiniment moins disposés à la chercher dans la lecture, sans compter qu'alors ils se font dire des contes par tout le monde, ce qui n'est pas sans inconvénient; car bien peu de personnes respectent ce devoir sacré de ne mettre dans la tête d'un enfant aucune idée fausse, aucune image propre à égarer son jugement. La plupart, au contraire, songent plutôt à s'amuser elles-mêmes qu'à devenir utiles à l'intéressante petite créature qui, les yeux ouverts, la bouche béante, écoute leurs mensonges, pour en tirer souvent les conséquences les plus erronées. Ainsi, dès que votre fille saura lire, il faut l'habituer à venir chercher dans des livres, que l'on peut si facilement choisir avec soin, un plaisir sans danger, et une instruction préférable à toute autre, attendu que notre mémoire retient surtout ce que nous avons appris seuls et sans distraction. — On sent de quelle importance est le choix des livres que l'on met dans les mains de sa fille. Il faut d'abord ne lui permettre aucun roman, non qu'il n'en existe quelques-uns propres à développer de bons sentiments dans l'ame; mais, outre que ceux-ci sont en fort petit nombre, leur lecture affadit toute autre lecture : les faits véritables semblent froids à un esprit rempli de faits imaginaires inventés à plaisir, tandis que la vie de Pierre-le-Grand, de Gustave-Vasa, de Marie-Stuart, et de tant d'autres personnages historiques, sont certes bien assez intéressants pour satisfaire l'imagination d'une jeune fille qui n'a point lu de romans, et pour la porter à dévorer les livres d'histoire. Faites d'ailleurs que ses connaissances en ce genre lui profitent dans ses entretiens avec vous en l'élevant jusqu'à votre hauteur; ne dédaignez jamais de causer avec elle sur ce qu'elle sait; en un mot, ne la traitez plus comme un enfant dès qu'elle ne vous parlera point de choses futiles. — Accoutumée ainsi dès son jeune âge à la gravité de l'histoire, au charme du vrai, votre fille n'éprouvera de répugnance pour aucune lecture instructive. Un si grand attrait s'attache au savoir qu'une vérité triviale est que *plus on sait, plus on veut apprendre*; une fois son esprit formé, ne craignez pas qu'elle préfère jamais les romans aux bons livres : la preuve en est que les hommes qu'une éducation forte éloigne dans leur jeunesse de l'habitude de lire des romans lisent par goût tout autre ouvrage quand, ils sont devenus maîtres de choisir. —L'étude d'une langue étran-

gère étant fort utile pour bien apprendre la sienne, je voudrais que de bonne heure on donnât à une jeune fille un maître de latin. L'universalité du français fait qu'il est bien rare qu'une femme éprouve la nécessité, ou même trouve occasion de parler l'anglais ou l'italien; et puisqu'il ne s'agit que de lire, ce qui me fait préférer la langue latine à toute autre, c'est qu'il en résulterait qu'une mère pourrait avoir l'avantage et la jouissance d'en donner les premières leçons à son fils. De plus, chacun peut remarquer que l'étude du latin fait acquérir aux hommes une *propriété* de termes, une élégance de *langage* que ne donnent point les langues vivantes. Comme les femmes, en France, ne sont jamais exclues de la société (pas même au dessert, ainsi qu'il arrive chez les Anglais), qu'elles prennent habituellement part à la conversation, il est désirable qu'elles parlent bien. — Je ne doute pas que ce que l'on vient de lire ne fasse naître dans plus d'un esprit la *crainte* qu'une fille élevée de cette manière ne soit une pédante; mais c'est ici surtout qu'il ne faut point oublier les pages de cet écrit qui renferment les premières instructions : bien pénétrée du caractère de sa mission ici-bas, connaissant parfaitement la nature de son métier de femme, elle saura que ses connaissances, tout à fait inapplicables pour elle à un talent de barreau ou de tribune, lui ont été données uniquement comme un moyen d'étendre les facultés de son esprit, et d'élever sa raison au point qu'elle pût remplir dignement les véritables conditions de sa destinée. Bien loin alors de s'enorgueillir de ce qu'elle sait, un jugement éclairé l'éloignera du désir de tenter plus qu'elle ne peut et qu'elle ne doit. On conviendra qu'il est bien plus déplacé, bien plus choquant de voir une femme se mêler d'intrigues politiques, donner des places, faire des ministres, ainsi qu'on l'a vu si souvent, que de l'entendre citer par hasard un vers d'Horace. — Il faut réfléchir d'ailleurs que si quelques femmes qui ont appris le latin ont parfois la sottise de s'en prévaloir, c'est que cette connaissance les distingue de la grande majorité de leur sexe; mais si ce savoir devenait commun à toutes les filles bien élevées, aucune ne songerait à s'en montrer plus fière qu'elle ne l'est de savoir broder. — Le but de l'éducation qu'on vient d'indiquer rapidement ici (car la dimension de cet article ne permet pas les développements) est donc qu'une femme, par la bonté de son cœur, l'élévation de son caractère, la douceur et la pureté de ses mœurs, s'assure la tendresse et l'estime de tous ceux qui lui sont chers. Qu'elle vive occupée avant tout des soins que réclament sa famille et son ménage, et qu'elle possède assez d'instruction pour que la lecture, la conversation, la représentation d'une bonne pièce de théâtre suffisent à charmer ses loisirs. — Il est certain qu'une fille élevée ainsi aurait déjà la chance, une fois entrée dans le monde, de vivre plus satisfaite, plus considérée, en un mot, plus heureuse que la plupart des femmes. Il ne s'ensuit pas néanmoins que l'on doive répudier complètement les talents agréables : les vertus, les qualités les plus solides ne dispensent point une femme du besoin qu'elle a de plaire, non seulement dans sa jeunesse, mais encore à tout âge, ne fût-ce alors que par l'aménité et l'agrément de toutes ses manières. Jolie ou non, et toute coquetterie à part, une femme a raison de faire valoir les avantages qu'elle a reçus de la nature. On doit donc de bonne heure donner à sa fille un maître de danse, non pour qu'elle apprenne à danser comme dansaient sous le directoire les filles de nos banquiers et de nos généraux, qui auraient pu débuter à l'opéra avec succès; mais pour que ses gestes, sa marche, son salut, acquièrent toute la grâce dont ils sont susceptibles. La grâce a cela de ravissant qu'elle survit à la beauté, à la jeunesse : on voit des femmes tout-à-fait vieilles dont l'aspect a encore du charme quand elles ont conservé des mouvements et un sourire gracieux. — Il reste maintenant à choisir entre la musique et la peinture, car la profusion de maîtres que les parents ri-

ches donnent à leurs filles m'a toujours semblé, non seulement inutile, mais encore nuisible à l'éducation, puisqu'on ne peut porter un talent quelconque à un degré convenable sans y donner beaucoup de temps. Ici, j'avoue qu'il m'en coûte pour me prononcer contre le plus ravissant des arts, contre le seul dans l'exercice duquel les femmes parviennent à égaler les hommes. Aucun chanteur ne surpasse les Pisaroni, les Catalani, les Pasta, les Malibran. Mmes de Mongeroult, Pol-Martin, sont des pianistes du premier ordre; toutefois, il est raisonnable, il est vrai de dire qu'on doit préférer pour une fille, surtout si elle est jolie, le dessin à la musique; en voici les motifs : de deux choses l'une, ou cette fille ne sera que musicienne médiocre, ou elle aura un talent véritable. Dans le premier cas, voila du temps et de l'argent perdus, vu qu'elle laissera sa harpe ou son piano dès qu'elle sera mariée; dans le second, elle sera portée naturellement à rechercher les nombreuses réunions, les concerts, afin de recueillir tous les applaudissements qui lui sont dus. Si elle chante, par exemple, comme on ne peut pas toujours chanter seule, il naîtra du besoin qu'elle aura d'assistance des liaisons avec une foule de jeunes gens, avec des musiciens de toutes les classes, liaisons qui peuvent n'être pas sans danger pour elle. Des succès, pour ainsi dire publics, lui gâteront tout autre plaisir, lui rendront insipides les occupations sérieuses et durables, et lui feront négliger ses devoirs. Sans parler du cruel chagrin qui l'attend le jour qu'elle perdra sa voix, le jour qu'il lui faudra revenir chercher dans son intérieur et au sein de sa famille des jouissances qu'elle aura dédaignées longtemps, et qui, par ce seul fait, lui seront peut-être refusées pour toujours. — Une femme qui dessine ou qui peint, au contraire, jouit de ce talent jusque dans un âge avancé, outre qu'il a l'immense avantage de ne point l'arracher au logis : les femmes de la classe aisée n'ont que trop d'occasions de quitter leurs maisons; les emplettes, les visites, le spectacle, les soirées, leur prennent toujours trop de temps pour qu'elles puissent en donner encore à des concerts quotidiens et aux répétitions qu'ils exigent. — Tout en écrivant ceci, bien que persuadée d'avoir raison, je ne doute point que le conseil ne soit dédaigné par le plus grand nombre des mères, et que dans la plupart des familles on ne préfère entendre une jeune personne chanter ou jouer une sonate à lui voir peindre un paysage ou faire le portrait de son petit frère. Mais la solution du problème que présente l'éducation d'une fille étant le plus grand bonheur possible pour la vie d'une femme, dès que l'on parle sur ce sujet, il faut tout dire, quitte à prêcher dans le désert. — Un point sur lequel il est plus facile de se faire écouter, c'est l'article de la toilette, et à Dieu ne plaise que j'en fasse un reproche à notre sexe! car il importe au bonheur de la femme, il faut même dire qu'il est de son devoir de plaire à celui dont elle est la compagne. De plus, on doit à la société de ne point offrir aux yeux un objet de dégoût ou de déplaisance, et jusque dans l'âge le plus avancé il est bien qu'une femme annonce en elle par sa toilette le soin et la propreté. On doit donc accoutumer de très bonne heure une fille à ne point salir ou déchirer ses vêtements, ainsi qu'à se mettre avec goût; bien entendu que par ce mot on comprend qu'elle se mettra simplement, la simplicité d'une toilette étant de l'élégance. Faites qu'une propreté recherchée règne toujours, non seulement sur sa personne, mais encore autour d'elle, en lui faisant prendre l'habitude de serrer, de ranger à leur place ses livres, tous ses effets dès qu'elle s'en sera servie : l'appartement d'une femme ne doit jamais offrir l'aspect du désordre, encore bien moins celui de la malpropreté. Au reste, cette partie de l'éducation des filles est celle qui présente le plus de facilité : l'ordre, la propreté, et, puisqu'il faut en convenir, la *coquetterie*, sont, pour ainsi dire, innées chez la plupart d'entre elles; il ne s'agit donc que de s'aider de leurs penchants naturels, et même d'em-

pêcher souvent qu'ils ne les entraînent trop loin. — Fénelon dit que l'on doit considérer dans l'éducation d'une jeune fille *sa condition, les lieux où elle doit passer sa vie, et la profession qu'elle embrassera selon les apparences.* Sans doute, il parle de professions parce qu'il vivait dans un temps où beaucoup de filles étaient destinées à devenir religieuses. Quant à la condition, il est certain qu'aujourd'hui encore, pour une fille destinée, selon les apparences, à épouser un jour un marchand, il est désirable que l'on supprime tous les talents d'agrément; qu'à l'exception de la lecture, qui lui sera d'une immense ressource dans un comptoir, son instruction se réduise à écrire parfaitement, et à savoir compter aussi bien que son mari, afin de le seconder dans son commerce, et de mériter sa confiance et sa considération en l'aidant à faire sa fortune. Mais quant à ce que nous appellerons l'*éducation morale*, comme je ne sache pas de condition qui dispense une femme d'*être* douce, sage, discrète, économe, et d'aimer le travail, je pense qu'elle doit être absolument la même dans toutes les classes de la société, attendu que dans aucune il n'est indifférent pour une femme d'acquérir l'estime de ceux qui l'entourent, et de vivre contente d'elle-même.

Quant à cette classe si intéressante dans laquelle l'homme doit chaque jour au travail de ses bras son pain, celui de sa femme et de ses enfants, il est bien rare que les femmes n'y travaillent point aussi du matin au soir pour ajouter à la petite aisance de la famille, et que par suite, les filles, grâce aux écoles primaires, n'y reçoivent pas l'éducation publique. C'est donc au gouvernement et à ses agents qu'il appartient de s'occuper sans relâche du soin de porter les *écoles primaires* et les *salles d'asile* (*v.* ces mots) à leur plus haut degré de perfection, en n'admettant dans ces établissements pour instituteurs et pour maîtres que des personnes dont les mœurs soient irréprochables et l'instruction solide; en fournissant des livres propres à développer l'intelligence humaine, tout en respirant la morale la plus pure. Ces livres sont bien difficiles à faire; car il faut à la fois qu'ils amusent et qu'ils ne puissent jeter dans l'esprit des enfants que les idées les plus justes, les plus honnêtes et surtout les plus claires. Ce sont les écrivains du plus grand mérite et du plus grand talent qui devraient les écrire (*v.* l'art. ÉLÉMENTAIRES [Livres]).—Pour traiter un sujet aussi important, il faudrait un volume, si l'on voulait se livrer aux mille réflexions qu'il fait naître dans l'esprit de tout être pensant. L'avenir de la France repose sur les *écoles primaires*; aussi, toute opposition, tout juste-milieu et tout carlisme à part, béni soit le ministre qui les a établies, qui les surveille, qui les protége! il a bien mérité devant Dieu et devant les hommes, car les écoles primaires sont la puissance qui doit s'opposer à la dissolution sociale.

Mme DE BAWR.

Education physique des enfants.

De tout temps on a vu des individus, des peuples même, s'appliquer avec un soin tout particulier à l'amélioration des races de chiens, de moutons, de chevaux, etc. Quant à notre espèce, on la laisse se perfectionner ou se dégrader au hasard, comme elle peut, ou plutôt comme l'ordonnent les circonstances diverses où elle se trouve jetée dans la vie. Ceux qui gouvernent les hommes n'ont guère perfectionné jusqu'à présent que l'art de les tuer. L'incurie des pères dans l'éducation physique de leurs enfants n'est pas moins grande. Et cependant, le corps humain est composé d'éléments de même espèce que ceux des autres animaux : il est donc, comme le leur, susceptible de devenir plus ou moins parfait, suivant qu'il est bien ou mal élevé. Nous allons énumérer rapidement les considérations qu'il nous paraît important de ne point perdre de vue et les conditions qui nous sembleraient les plus favorables pour atteindre ce but. Commençons par la constitution. — La *constitution* d'un enfant dépend beaucoup de l'âge, de l'état de santé, etc., de

ceux qui lui ont donné le jour. Il s'ensuit que, pour obtenir de beaux enfants, il faudrait avoir la faculté de choisir, d'assortir les parents. Il est permis d'assurer qu'en suivant une certaine méthode pendant un nombre suffisant de générations, on parviendrait à faire disparaître les infirmités, les vices de conformation, etc., qui sont naturels à certaines familles.—A la rigueur, l'*éducation physique* d'un enfant commence dès l'instant qu'il est conçu. C'est au médecin à tracer aux mères la conduite qu'elles doivent suivre pendant leur grossesse; il ne doit être question dans cet article que de l'enfant qui est déjà venu au monde.—La première *nourriture* de l'enfant, celle qui lui convient le mieux, c'est le lait de sa mère. Néanmoins, il peut se rencontrer une foule de causes qui doivent faire préférer celui d'une étrangère. En général, et quoi qu'en dise Rousseau, les mères qui habitent les grandes villes font bien de mettre leurs enfants en nourrice à la campagne. A qui ferait-on croire qu'une femme qui vit dans l'oisiveté, dont l'imagination est sans cesse travaillée par les distractions du monde, les soins futiles qu'il réclame, le goût des plaisirs bruyants et factices, tels que le bal, les spectacles, le jeu, etc., est douée d'organes digestifs assez vigoureux pour élaborer les sucs qui doivent entrer dans la composition de son lait; elle, incapable d'aucun exercice un peu fatigant, tirerait de sa propre substance des aliments en suffisante quantité pour en nourrir un autre!—Le séjour de la campagne a d'ailleurs un grand avantage sur celui des grandes villes. Là, l'espèce se reproduit indéfiniment, ici elle dépérit. Un village de la Haute-Auvergne envoie fréquemment plusieurs de ses enfants à Lyon, à Bordeaux, sans que sa population diminue; Paris, au contraire, serait désert demain si tous les provinciaux ou les fils de provinciaux qui l'habitent l'abandonnaient aujourd'hui. Considérez le fils d'un citadin, même celui d'un homme robuste, originaire des champs, vous observerez que sa barbe est souple, peu fournie, etc.; qu'enfin ses traits en général se rapprochent plus ou moins de ceux de la femme. Le campagnard, au contraire, nourri de mets grossiers, souvent insuffisants, conserve le caractère de la virilité, et sa race ne dégénère pas. On s'explique aisément cette différence lorsqu'on sait que les animaux comme les plantes reçoivent de l'atmosphère un grand nombre de fluides qui sont indispensables à leur accroissement. Or, si ces fluides sont corrompus ou insuffisants, il est évident que le corps de l'animal ne peut recevoir tout le développement dont il est susceptible : c'est ce qui arrive dans toutes les grandes villes. Là se mêlent sans cesse à l'air qu'on respire une multitude d'émanations provenant de matières animales ou végétales en état de corruption. Cet air ainsi vicié est encore altéré par la transpiration et la respiration des habitants distribués par étages, pendant la nuit surtout, les uns au-dessus des autres; l'air, en outre, circule et se renouvelle difficilement dans des rues étroites, des corridors, des appartements fermés. Il en est tout autrement à la campagne : ce fluide s'y meut en toute liberté; on l'y respire en abondance et dans toute sa pureté.—A nos yeux, comme aux yeux de tout observateur rigoureux, élever un enfant dans une grande ville, c'est nourrir du poisson dans une mare.—En partant de cette assertion, que trop de faits journaliers confirment pour qu'on puisse essayer de la contredire avec succès, on devra conclure avec nous que les *maisons d'éducation* devraient être, autant que possible, établies hors des villes, sur des coteaux salubres. Quelle nécessité y a-t-il d'agglomérer la jeunesse dans le quartier boueux et mal percé du pays latin? Apprendrait-on moins vite les langues anciennes et les sciences modernes dans une plaine bien aérée que dans le faubourg St-Jacques?—A la campagne, les sens acquièrent une force, une perfection toute particulière. On ne voit jamais l'homme des champs porter des lunettes, tandis qu'il est des citadins qui ne peuvent se passer d'un lorgnon, à l'âge même

où toutes les facultés devraient être dans toute leur force et dans toute leur verdeur. — Venons à l'*alimentation*. L'opinion générale, à laquelle nous n'opposerons la nôtre que parce qu'elle est le fruit d'expériences que nous nous croyons autorisé à considérer comme concluantes, c'est qu'il est avantageux de prendre ses repas à des heures réglées; mais c'est, en quelque sorte, se soumettre aux ordres de son estomac. Nous conseillerions au contraire d'habituer les enfants à prendre de la nourriture à toute heure, et de ne point se soumettre à une régularité que celle des travaux et des occupations de l'ordre social commande peut-être, mais dont la nature ne s'arrange pas aussi facilement, et qui est la source de mille maux, à la plus légère infraction que l'on se permet. Mais, nous le répétons, c'est ici une opinion personnelle, dont la démonstration nous mènerait trop loin : nous la réservons pour un autre temps. Quant à la *nature des mets*, on doit donner la préférence à ceux que produit la contrée où l'on vit. Le café, par exemple, fort bon pour exciter l'indolence de l'Asiatique, ne convient pas à la constitution pétulante d'un jeune Français. L'usage des spiritueux doit être également défendu tant que le corps n'a pas acquis tout son accroissement. — Un point bien important et bien délicat de l'éducation physique, c'est le *contact*. Il est reconnu qu'il se fait entre les personnes qui sont placées tout près les unes des autres un échange de certains fluides, de la même manière que le calorique rayonne entre des corps dont la température est différente; les plus chauds en communiquent à ceux qui le sont moins, etc. Les jeunes gens abondent en fluides de la nature de ceux dont nous voulons parler; il ne sera donc pas mal que l'enfant soit dorloté entre les bras de jeunes femmes; et comme les gens âgés donnent moins de fluides qu'ils n'en peuvent recevoir, il faut bien se garder de faire coucher l'enfant ou le très jeune homme avec un vieillard. On ne doit pas non plus chatouiller les enfants, ni permettre à qui que ce soit de les baiser sur la bouche. — Un point également important à observer, c'est celui de la *température* à laquelle il convient de soumettre l'enfance. Le Samoïède dort fort bien dans sa maison de neige et sur un banc de neige; on doit donc en conclure que l'homme peut vivre sans inconvénient dans une atmosphère très froide. Sans vouloir vous prescrire de faire un Samoïède ni même un Spartiate de votre fils, nous vous conseillerons de l'accoutumer à être vêtu à la légère; il n'en sera que plus apte à supporter les variations de température, le changement de climat. Qu'au lieu de se tenir auprès du feu en hiver, il aille se promener au grand air. Vous ferez encore bien de l'habituer à passer brusquement d'une température froide à une température chaude. On voit en Russie des gens qui, en sortant d'un bain chaud, vont se rouler dans la neige sans en éprouver aucun accident. Nous ne prétendons pas faire de cet exemple une règle, ni une application générale; nous savons ce qu'il faut accorder à la différence des climats; mais on lui attribue ordinairement une trop grande influence. — La *gymnastique*, cette partie de l'hygiène et de l'éducation des enfants, à laquelle les anciens attachaient une si grande importance, et que les modernes ont négligée pendant trop long-temps, devant être l'objet d'un article à part dans ce dictionnaire, nous n'en parlerons qu'en passant, et dans ce qu'elle a de plus intime avec notre sujet, dont elle est une dépendance rigoureuse. Il est démontré par expérience que les *exercices du corps* nuisent aux facultés de l'esprit, et réciproquement : les Thébains, qui étaient d'infatigables lutteurs, passaient pour le peuple le plus stupide de la Grèce. Les Romains n'ont produit aucune œuvre de génie tant qu'ils se sont livrés exclusivement aux exercices de la guerre; les Germains, qui s'adonnaient avec excès à de semblables occupations, n'avaient aucune connaissance en littérature : *litterarum secreta viri pariter ac feminæ ignorant* (Tacite ; *Germanie*) : tels étaient en-

core les chevaliers du moyen âge. Les soldats de profession ont généralement l'intelligence paresseuse : de tous les hommes de guerre, un seul (César) a pu se classer dignement parmi les écrivains distingués. Aux temps modernes, chacun a pu faire l'observation qu'en général les ouvriers qui dans leur jeunesse n'ont exercé que leurs bras ont beaucoup plus de peine que d'autres à comprendre une démonstration. Il en est fort peu qui à 25 ans parviennent à bien entendre la géométrie élémentaire. On a pu remarquer encore que les hommes studieux sont ordinairement pacifiques, sédentaires, et par conséquent fort mauvais soldats. Horace et Démosthènes prirent la fuite aux batailles de Philippes et de Chéronée. Cicéron ne passait pas non plus pour être fort belliqueux. Enfin, il est digne de remarque que tous les grands écrivains, les peintres, les sculpteurs les plus habiles, sont morts sans laisser de postérité ; ou, s'ils en ont eu, elle s'est arrêtée à la seconde ou à la troisième génération : celle du grand Corneille seule fait exception. Il faut donc en déduire la nécessité d'exercer également les facultés intellectuelles et physiques de l'enfant, mais toujours avec modération. Dans l'extrême jeunesse, ce sont les exercices du corps qui doivent prévaloir, surtout si l'enfant annonce une grande aptitude à ceux de l'esprit ; il faudrait agir tout différemment dans le cas contraire. — L'*imagination* exerce un grand empire sur l'économie animale : votre fils n'ira donc jamais au spectacle ; il n'entendra point de musique voluptueuse, ne verra point de danse théâtrale, etc., avant qu'il ait atteint toute sa croissance : les peintures indécentes, les lectures d'ouvrages obscènes, doivent être aussi rigoureusement écartées. — On a vu des personnes qui se donnent le coupable passe-temps d'inspirer de la *peur* aux enfants, et de rire de leurs frayeurs. Il faut faire tout le contraire, leur prouver que les revenants, les sorciers, etc., sont des êtres chimériques, les habituer à rester seuls dans des lieux obscurs ; on y parviendra facilement par le raisonnement, et en leur démontrant l'absence de tout danger réel. — Quant aux *amusements*, il faut donner la préférence à ceux qui exercent tout à la fois le corps et captivent l'attention ; les arts mécaniques jouissent de cet avantage. On a reconnu dans les hôpitaux et dans les prisons qu'ils offrent un préservatif ou un remède excellent contre la mélancolie. Que l'enfant apprenne donc l'état de tourneur, de menuisier, de serrurier, etc., suivant son goût ; un tel apprentissage sera prompt et facile après qu'on lui aura enseigné quelques principes de géométrie. La possession d'un art mécanique offre en outre une ressource contre les chances du sort. Dans telle circonstance difficile où un grand poète, un peintre habile, mourraient de faim, un mauvais menuisier trouvera à gagner sa vie. — Le *climat* exerçant une influence continuelle sur le corps des animaux, il en résulte des différences notables, pour la conformation, la couleur, la perfection des organes, etc., entre les nations qui habitent des pays situés sous des latitudes différentes : les peuples du Nord, par exemple, ont la peau blanche, un beau teint, la vue tendre, et sont sujets à des maladies internes, parce qu'ils transpirent peu. Les habitants du Midi ont de beaux et bons yeux, la peau plus ou moins basanée, et comme ils transpirent abondamment ils sont sujets à des maladies cutanées. Si donc la famille d'un Écossais est sujette au *spleen*, nous lui conseillerons d'envoyer ses enfants dans une contrée méridionale ; mais qu'il n'attende pas que le mal soit devenu incurable pour leur faire prendre le chemin de Marseille : il devrait les y porter au berceau. — Il n'est pas douteux que de jeunes lépreux ne se trouvassent bien du climat du Nord. — Terminons par la direction à donner aux enfants au sortir de leur éducation. Plusieurs *professions* ont l'inconvénient d'altérer jusqu'à un certain point la constitution de ceux qui les exercent ; il n'est pas douteux que le mal irait en s'aggravant si les enfants suivaient l'état de

leur père ; tout porte à croire qu'il est avantageux de leur en faire prendre un autre. Ainsi donc, le fils d'un boulanger sera laboureur, celui de l'homme de cabinet apprendra le commerce, voyagera, etc. Nous savons qu'ici encore on nous opposera l'habitude, les convenances, les relations, les facilités surtout qu'un père trouve à diriger son fils dans la carrière qu'il a parcourue lui-même avec le plus de succès ; mais nous insisterons néanmoins sur les raisons que nous venons de donner pour suivre une marche contraire ; elles nous paraissent de nature à être pesées avec le même soin que les considérations qui naissent des penchants et de la vocation, trop rarement consultés aussi par les parents dans le choix de la profession qu'ils veulent faire embrasser a leur fils. TEYSSÈDRE.

ÉDUCATION DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Un de nos honorables collaborateurs, M. Virey, dans son article sur la DOMESTICITÉ DES ANIMAUX (*v.* t. p.), ayant indiqué tout ce que le sens moral de ce mot peut comprendre, nous allons nous attacher plus positivement à l'éducation physique des animaux domestiques. Nous ne dirons pas tous les soins qu'il faudrait donner à leur santé, nous craindrions d'empiéter trop souvent sur le domaine de l'hygiène vétérinaire, et nous laissons au savant qui la traitera la tâche difficile de s'en acquitter ; nous nous en tiendrons à recommander à nos lecteurs partisans des animaux domestiques, que s'ils habitent les plaines, ils peuvent donner carrière à leur goût sans le restreindre en rien ; mais que sur les coteaux et les montagnes, ce sont les moutons et les chèvres qu'ils doivent faire dominer dans leurs troupeaux ; enfin, leur domaine est-il placé entre des collines médiocrement élevées, au milieu d'une riche vallée, alors, bœufs et vaches, chevaux et brebis, chèvres, poules et marcassins, tout facilement se trouvera en position de prospérer. Seulement, si le pays est bas et tant soit peu humide, nous recommandons un régime légèrement tonique et échauffant ; au contraire, si le sol est sec, il faut ramener ce régime à une nourriture plus aqueuse et plus relâchante. — Il ne faut pas croire, du milieu de nos villes turbulentes, que l'humble châtelaine ne puisse trouver aucun plaisir au fond de son paisible manoir : d'abord, ce silence de la tranquillité est pour elle un bonheur, puis les soins du ménage et de la basse-cour deviennent une distraction et même une source d'agréments souvent assez lucratifs.—En effet, les bénéfices d une basse-cour bien conduite ne laissent pas d'être importants; mais toujours ils sont en raison des soins que l'on a bien voulu accorder aux animaux qu'elle renferme. — Quant aux produits des bœufs et des chevaux, ils intéressent davantage les hommes : à eux le soin de les acheter, de les faire engraisser ou élever convenablement et de les revendre en temps et lieu avec plus ou moins de bénéfice. A eux aussi la surveillance de la bergerie, à eux de savoir s'il faut avoir un troupeau pour la laine ou pour la viande ; car si, par exemple, les blés sont à bas prix et la laine en hausse, alors il est probable qu'il y aura de l'avantage l'année suivante à diminuer la culture des céréales, et à forcer sur les prairies artificielles, afin de pouvoir augmenter son troupeau et vendre beaucoup de laine, puis *vice versâ* naturellement, dans le cas contraire. — Cependant, il reste encore une assez grande variété d'animaux sous les ordres spéciaux de la maîtresse de maison. Les vaches et les chèvres doivent lui fournir le lait dont elle a besoin pour la fabrication de son beurre et de ses fromages : ses observations doivent porter sur la quantité et la qualité du lait qu'elle recueille ; elle doit faire changer la nourriture lorsque la saison s'avance ; elle doit la faire forcer sur les carottes, rejeter avec soin les navets et surtout les rutabagas. Rien ne doit affaiblir sa volonté à ce sujet, car le lait venant des vaches nourries avec cette espèce de navets ne donnera ni crème, ni beurre, ni fromages mangeables : tout portera un goût particulier, et malheureusement un goût détestable. — La maîtresse de maison ne doit pas non plus

perdre de vue l'animal immonde qui lui fournit ses jambons et son lard ; habituellement, on le néglige, et pourtant il exige pour prospérer des soins et même de la propreté, malgré la propension qu'on lui connaît de continuellement chercher à se salir. De cette propreté dépend la santé de l'animal, et par suite la blancheur et la fermeté de sa viande et de son lard. — Enfin, quant aux poules, poulets, canards, dindons, oies, pintades et pigeons, c'est le fond de la basse-cour, c'est la masse des volatiles qui doit fournir et les œufs, si importants à la campagne, et les rôtis improvisés, avec lesquels on forme les plats supplémentaires du dîner lorsqu'un ami indiscret arrive sans avoir fait prévenir de son arrivée. — Croiser les races pour en avoir de plus belles, faire en sorte que le mâle soit toujours plus fort que la femelle, ou au moins que les membres faibles de celle-ci soient au contraire bien constitués dans le premier, ne point économiser sa nourriture, et enfin, calculer sur la quantité de cette nourriture la quantité d'animaux que l'on peut avoir, tels sont les soins généraux de quiconque s'occupe de l'éducation des animaux domestiques.—Maintenant, nous allons jeter un coup d'œil rapide sur les soins particuliers exigés par chacun des genres d'animaux qui généralement font partie de nos basses-cours, ou qui donnent de l'activité à nos fermes et à nos prairies. Nous les prendrons depuis l'instant de leur naissance jusqu'à celui où ils peuvent se passer des soins nouriciers de l'homme. — Les jeunes poulains sont les animaux qui demandent le plus de soins, tant par la délicatesse de leur tempérament que par la valeur qu'ils sont destinés à acquérir. Les juments portent environ un an, et mettent bas presque toujours sans accident, entre le douzième et le treizième mois. Dès les premiers moments après sa naissance, il faut rapprocher le nouveau-né de la mamelle de sa mère, ou si la faiblesse l'empêche de téter, il est bon de traire la mère et de lui en faire avaler le lait ; ensuite, on le tient chaudement et on le laisse tranquille auprès de sa mère, qu'il suit naturellement quelques jours plus tard, soit au pâturage, soit au travail, soit même en route. Lorsque la jument, par un accident, ne peut allaiter son poulain, on le nourrit avec du lait d'une autre jument, ou d'une vache, ou d'une chèvre. A deux mois, le poulain commence à manger de l'herbe tendre, ou quelques brins de fourrage fin et délicat ; à six ou sept mois, on le sèvre en le séquestrant peu à peu de sa mère, et en augmentant sa nourriture solide. Si le sevrage se fait dans les prairies, le poulain n'a besoin d'aucun changement dans sa nourriture ; mais s'il est fait à l'écurie, il faut lui donner de l'avoine et de l'orge concassées, et lui faire boire de l'eau blanche, sans lui laisser manger le son qui sert à blanchir cette eau. Il est utile également surtout de l'habituer à se tenir les pieds sur le pavé de l'écurie, et non sur une litière, et à se laisser brosser au moins tous les deux jours. Quand on met les poulains au pâturage, on les réunit autant que possible par âge et par sexe. Là se bornent les soins à donner aux poulains, que l'on met ensuite au travail à 3 ou 4 ans, et même seulement à 5 ou 6, lorsqu'ils sont de race fine ; alors, on les dresse à porter ou à traîner des fardeaux, à supporter le licou, le bridon, la bride, la couverte, la selle, le collier et les traits. Alors aussi quelquefois on rencontre des difficultés infinies : dans ce cas, on est obligé d'employer tour à tour les caresses, le pain, le sucre, ou bien les menaces, la privation de nourriture, et surtout la privation de sommeil. C'est par ces moyens habilement combinés que MM. Franconi arrivent à dresser d'une manière si surprenante tous leurs chevaux. — Les vaches, pendant et après leur gestation, exigent plus de soins que les juments ; car, si elles sont destinées à fournir des veaux propres à relever une race, et qu'elles n'aient pas perdu leur lait après le cinquième mois, il faut les traire vers la fin du huitième, leur donner une nourriture abondante, sans cependant les pousser à la graisse, veiller, pour être présent à l'instant de leur accouchement, qui s'an-

nonce par l'abaissement de leurs flancs et de leur croupe, par le gonflement de leur pis, par leur agitation, et par leurs beuglements; les aider, s'il est besoin, à mettre bas, donner ensuite pour la fortifier une bouteille de vin ou de cidre à la vache qui vient de vêler, et lui faire boire plus tard et pendant dix ou douze jours de l'eau blanche fortement chargée de farine, en lui donnant à manger de l'herbe ou du foin de première qualité. — Le veau est ensuite abandonné en liberté aux soins naturels de sa mère, qu'il tète aussi souvent qu'il lui plait. Cependant, si le lait de la mère n'est pas suffisant, ou qu'il soit altéré par suite de quelque maladie, ou même si l'on veut le mettre promptement en état d'aller à la boucherie, on lui fait boire, toujours très chaud, le lait de deux ou trois autres vaches, et l'on ajoute peu à peu dans ce lait des œufs et des eaux d'autant plus chargées de farine que le veau prend de la force. — Telle est la *méthode suivie* pour obtenir les fameux veaux de Pontoise ou de Rivière, également appelés veaux de lait. Pourtant, dans le canton de Glocester, après avoir laissé les veaux téter seulement deux ou trois jours, on leur fait boire ensuite du lait écrémé très chaud, puis on les engraisse sans lait avec des bouillies très chaudes de farine d'orge, d'avoine ou de lin, dans lesquelles on écrase des raves ou des pommes de terre cuites. Au bout d'un ou deux mois, les veaux ainsi nourris pèsent environ 150 livres. On en conduit à peu près en France les deux tiers à la boucherie, puis on garde les plus gros, n'ayant aucun défaut apparent, pour les mettre dans les pâturages et en faire des élèves; mais alors ils sont livrés à eux-mêmes, et ils n'exigent plus qu'accidentellement quelques soins particuliers. — L'éducation des agneaux est bien moins difficile, car 15 ou 18 jours après leur naissance, outre le lait qu'ils tètent, on leur donne de l'orge bouillie, du foin très fin, et même de l'avoine, et dès l'âge de trois mois un agneau pèse de 18 à 20 livres; on estime dans le midi de la France, où le lait de brebis et la chair d'agneau sont recherchés, que ces produits, joints à la laine de grosseur et de qualité ordinaires, rendent annuellement 12 francs par tête d'animal. On laisse téter les agneaux jusqu'à quatre ou cinq mois, puis on les sépare de leur mère pendant une quinzaine de jours, et le sevrage est terminé. — Les chèvres portent cinq mois, et mettent bas au commencement du sixième; elles allaitent leurs petits pendant cinq ou six semaines; alors on donne à celles-ci des bourgeons d'arbres, de bonne herbe, ou du foin de première qualité; ensuite on abandonne les chevreaux à eux-mêmes, et, comme chèvre ne mourut jamais de faim, ils trouvent facilement leur nourriture. Quand on veut les nourrir à l'étable, on calcule qu'il faut 25 à 26 livres de fourrage par animal. On leur donne l'hiver des feuilles de vigne fermentées dans des fosses, ou des résidus de la fabrication de bierre, si l'on est proche d'une brasserie. Une bonne chèvre bien nourrie rend environ 3 à 4 litres de lait par jour. — Les cochonnets exigent plus de soins que les agneaux et les chevreaux, surtout si la mère vient de mettre bas pour la première fois, car souvent elle dévore ses petits : pour l'en détourner, on lui donne beaucoup de nourriture composée de racines cuites, de farine d'orge et de lait inutile, et l'on frotte le cochonnet avec une décoction fort amère de coloquinte. Les petits barbottent bientôt dans cette eau blanche, puis ils n'ont plus de soins à réclamer; on en laisse 7 ou 8 à chaque truie, et au bout de quinze jours on livre au charcutier, sous le nom de cochon de lait, ceux qui excèdent ce nombre. A cette époque, on sèvre les autres, et on les nourrit à part, en ne les abandonnant jamais, surtout avec leur père, qui les dévorerait aussitôt. — Les volailles exigent également des soins particuliers : on ne doit livrer à chaque poule voulant couver que 15 à 16 œufs bien frais; vers le vingt-unième jour de l'incubation, le poussin respire : il piaule, ses membres se développent, son bec s'endurcit, et bientôt il casse sa coquille et sort de sa prison. Le premier jour de leur naissance, on les

laisse tranquilles, le lendemain on les porte avec leur mère sur un nid d'étoupes, sous un grand panier garni également d'étoupes, et on leur donne tous les jours des miettes de mie de pain trempées tantôt dans du lait, et tantôt dans du vin, ainsi que des jaunes d'œufs durs hachés. Au bout de 5 ou 6 jours, on leur fait prendre un peu l'air au soleil vers le milieu de la journée, puis on leur fait manger de l'orge bouillie, du millet, mêlés dans du lait caillé; deux ou trois jours après, on ajoute quelques herbes potagères hachées, et au bout de 15 ou 18 jours, on permet à la poule de les mener promener dans la basse-cour; alors on peut se reposer sur elle des soins à leur donner, car, excellente mère de famille, elle les nourrit, les dirige, et les défend. — Toutes les volailles s'élevant de la même manière, nous n'entrerons pas dans de plus grands détails; seulement, nous ajouterons que les pintades sont encore plus délicates dans leur enfance, et qu'il faut des œufs de fourmis pour arriver à facilement élever les faisans.

J. Odolant-Desnos.

ÉDUENS ou Édues, l'un des peuples les plus puissants de la Gaule, et qui réunissait un grand nombre de tribus sous sa clientelle, occupait le pays situé entre la Loire, la Saône et le Rhône. La jalousie des Eduens contre les Arvernes les détermina à rechercher l'amitié des Romains, qui leur donnèrent le titre d'*alliés*, et les secoururent dans leurs guerres avec leurs rivaux. Dans quelques circonstances, les Eduens se tournèrent contre les Romains; après la soumission totale de la Gaule, ils firent partie de la province appelée *première Lyonnaise*. A. S—r.

ÉDULCORATION, ÉDULCORER (du latin *edulcoratio*, *edulcorare*, marquant l'action d'adoucir); opération qui consiste à diminuer la saveur désagréable d'une substance en y ajoutant du miel, du sucre ou un sirop. Z.

EFFANAGE, EFFANER, opération qui consiste à enlever les *fanes* (*v.* ce mot), ou une partie des feuilles des céréales, pour empêcher qu'une végétation trop vigoureuse ne nuise à la formation des épis et ne fasse verser les blés, froment, seigle, orge, avoine. — Le but de cette opération une fois indiqué, il nous est impossible d'assigner une époque fixe pour la faire; le cultivateur seul doit décider de son opportunité, seul il peut juger si tel champ doit être *effané*, quand il doit l'être, et si cette opération doit être répétée; elle dépend entièrement de l'activité de la végétation. Elle serait nuisible lorsque l'épi commence à se former. On effane ordinairement avec la faucille. Il est une autre manière d'effaner plus simple et plus facile; elle convient surtout pour la première fois dans les champs où la végétation est régulière sur tous les points. On fait passer lentement le troupeau de moutons à travers, et le soin de l'effanage est ainsi confié à ces animaux, qui broutent les feuilles les plus élevées. — Avant d'effaner, il est bon de rappeler quel est le mode d'action des engrais employés, les uns produisant leur effet plus tôt que les autres les champs fumés avec la poudrette ressentent plus tôt le bienfait de l'engrais que ceux où l'on a fait parquer; mais aussi la végétation se ralentit dans les premiers lorsqu'elle devient plus active dans les seconds. Si donc on comptait trop sur les ressources que la poudrette peut offrir à la terre pour pratiquer l'effanage une ou plusieurs fois, on ferait aux récoltes un tort irréparable.

P. Gaubert.

EFFECTIF (art milit.). Ce mot provient du latin *effectus*, pris dans le sens de réalité constatée, reconnue; il appartient au langage des milices modernes; il est devenu, peu avant la guerre de 1792, une donnée, un chiffre, une formule des situations de troupes françaises. — En fait de comptabilité, l'effectif est un relevé des contrôles annuels, une totalisation partielle dans un état de situation, un nombre journellement et officiellement indiqué dans des feuilles d'appels, dans des feuilles de journées, dont les conseils d'administration constatent la sincérité. — Plusieurs causes modifient l'effectif : telles sont les augmentations

de force, les mutations, certains congés, etc. — Des masses se paient à raison de l'effectif des hommes de troupe; d'autres à raison de l'effectif général, d'autres à raison du complet. Les paiements des appointements et de la solde n'ont lieu qu'au prorata de l'effectif. — Les compagnies d'élite, quel que soit l'effectif du corps, sont tenues au complet; c'est du moins le vœu de la loi; mais à la guerre la mesure peut être inexécutable.—Les falsifications d'effectif motivent une poursuite judiciaire.—A la guerre, l'effectif des sabres et des baïonnettes est tout; la force numérique des contrôles ou l'effectif sur le papier, rien.—En 1524, François Ier, livrant bataille à Pavie, se fia imprudemment à de mensongères déclarations d'effectifs; l'infidélité des commissaires, ou l'esprit de rapine de ceux qui en remplissaient les fonctions, avaient enflé la situation. Il croyait son armée plus forte d'un tiers qu'elle ne l'était; il mit la France à deux doigts de sa perte, en se faisant écraser par une armée où l'on comptait plus juste, et qui était administrée moins mal. Gal Bardin.

EFFÉMINATION, EFFÉMINÉ. Ces termes expriment un état de faiblesse ou de mollesse qui est naturel au sexe féminin, mais produit ou vicieusement développé chez des individus du sexe masculin. Cependant il est des femmes, ou plutôt des *femmelettes*, qu'on peut dire *efféminées*, à côté d'autres qu'on a nommées *viriles* : les premières accusent l'excès de la délicate débilité de leur sexe, dont ces dernières semblent, au contraire, s'affranchir, pour revêtir avec audace la vigueur et les caractères masculins. Or, toute *femme hommasse* n'est pas plus recherchée que ne doit l'être un *homme efféminé*. Chacun, pour rester aussi parfait que le comporte sa nature, doit se tenir dans la sphère de son sexe, ou du moins en suivre l'instinct. Toutefois, l'efféminatión d'un être masculin (ou son *éviration*), comme la virilité chez une femme fortement constituée (*virago*), peuvent provenir des dispositions de l'organisation native. Certainement, un fœtus délicat, mince par la faiblesse originelle de ses parents, ou trop âgés ou trop jeunes lors de leur procréation, cet enfant mal nourri encore, ne déploiera que lentement ou mollement les tardifs attributs de son sexe; ce sera un homme débile, efféminé dès sa naissance, comme, au contraire, telle jeune amazone, garçon manqué, peut déjà manifester, au sortir de l'enfance, les penchants indomptés d'un tempérament fongueux et précoce. En vain elle s'écriera avec la malheureuse Phèdre :

> O haine de Vénus, ô fatale colère !
> Dans quels égarements l'amour plongea ma mère!

Il ne faut donc pas rendre toujours les individus entièrement responsables de tels défauts, quoique les soins de l'éducation puissent en modérer les excès les plus répréhensibles.— L'homme efféminé naturellement peut donc être justifié par l'imparfaite élaboration de sa structure sexuelle, par la langueur, l'inertie de sa puberté. Ainsi, le défaut de vigueur, l'absence de la barbe ou des poils, et d'autres signes caractéristiques de la virilité, la froideur innée du tempérament, une peau blanche, satinée et lisse; des formes potelées, des membres arrondis, avec un pouls débile, accusant une complexion timide, énervée; une voix de castrat, des mœurs trop douces, comme celles d'une jeune vierge, des habitudes sédentaires, des instincts soigneux, attestant des goûts féminins, doivent faire présager pour l'avenir un de ces êtres ambigus, équivoques même dans leur rôle. — Les anciens Grecs, idolâtres des belles formes, comparaient ces efféminés, ornés pendant leur jeunesse des grâces et de la fraîcheur naturelle aux filles, au favori de Jupiter. Ils les peignirent sous les traits de Ganymède, comme le jeune Alcibiade, élève chéri de Socrate, ou l'Antinoüs d'Adrien; ils appelèrent *malakoi* (en latin *molles*, *exsoleti*, *cæsi*) ce que nos ancêtres nommaient des *mignons* à la cour de Henri III et d'autres rois. Tels on nous représente encore les *Icoglans*, ou pages de sa hautesse, les jeunes mamelucks, etc. Des auteurs, tels que l'abbé

Winckelmann et d'Hancarville, doutent si l'amour des belles formes de cette jeunesse n'a pas été dans la Grèce antique la cause *vicieuse* de la perfection de l'art statuaire à laquelle n'a pu atteindre la sculpture moderne. — En général, l'avortement des organes reproducteurs n'est pas un phénomène rare chez les deux sexes, et il en résulte un grand nombre d'individus efféminés. De pareils exemples se manifestent parmi les animaux, puisque nous verrons à l'article Eunuque qu'il en existe même de naturels, résultant d'une disposition normale. Comme il y a des êtres chez lesquels les organes générateurs se développent avec excès, ainsi qu'il arrive pour d'autres membres, il est d'autres personnes chez lesquelles ces parties languissent gisantes, et naturellement imparfaites. Tels sont aussi les végétaux, qui ne peuvent parvenir à leur floraison par une débilité native de leur semence (*v.* les articles Énervation et Épuisement). Tous les efforts de l'art ne peuvent réchauffer ces natures manquées, maléficiées, impuissantes, et pour l'ordinaire stériles. On comprend, d'ailleurs, combien de procédés, de manœuvres extérieures, soit par de coupables opérations, soit par des applications, ou par certains remèdes pernicieux, peuvent porter atteinte aux fonctions reproductives, et produire des effets analogues à ceux de la castration. En cet état, les personnes restent plus ou moins profondément efféminées ou énervées. — Si l'homme brun, sec, velu, carré de taille, large des épaules et d'encolure, ayant une forte barbe noire, une odeur virile, une voix mâle et grave, une dure crinière comme le lion, un caractère audacieux, colérique, martial, à la manière de tous les mâles d'animaux polygames, si un tel homme surtout est *aut fortis, aut luxuriosus*, plein de passion, l'individu froid, énervé, montrera, dans son effémination, des qualités tout opposées. Ainsi, un teint d'un blanc fade, des cheveux trop blonds, ou soyeux et déliés, des yeux d'un gris pâle, faible de vue, une chair humide et flasque, une peau presque dépourvue de villosités aux diverses régions du corps, un tissu cellulaire graisseux, lâche ou mou comme chez les femmes, avec des contours gracieux, arrondis, une fibre délicate, mobile et sensible, des épaules étroites, des hanches larges, une petite voix flûtée, ou criarde ou grêle, une odeur de transpiration aigre ou fade, un caractère peureux, une démarche molle, des habitudes de petits soins féminins, de parure et de coquetterie, décèlent évidemment la frigidité, l'impuissance. L'individu qui présente ces traits se rapproche donc, à beaucoup d'égards, de l'eunuque et du castrat, quoiqu'il puisse être conformé assez régulièrement d'ailleurs. — Mais, bien que l'état efféminé doive accuser la faiblesse de la nature et mériter ainsi une excuse, il n'arrive presque jamais que les êtres, dans une pareille situation, obtiennent l'estime et la considération des hommes, et bien moins encore celles des femmes. Tout au contraire, ils ne sauraient échapper au mépris le plus manifeste du sexe qu'ils imitent. S'il y a quelque chose que ne puissent supporter les femmes (et avec raison, à notre sens), c'est cette fausse copie, cette contrefaçon de l'art de plaire, chez l'efféminé, honteux favori, bas adulateur d'un maître ; semblable à l'eunuque, c'est un lâche qui s'attache à l'être fort afin d'exercer son despotisme sur des inférieurs, faute de pouvoir régner lui-même. — En effet, l'efféminé, se sentant faible, prend une voix caressante et flagorneuse; il se fait souple, rampant, dans ses humbles complaisances pour séduire un supérieur, jusqu'à abdiquer son être afin d'atteindre la faveur suprême par les plus vils sacrifices. — Ministre de toutes les voluptés, il y perd tout sentiment d'honneur et de dignité; il s'est corrompu afin de mieux corrompre. Voyez-le, coquet, affété, propret, s'entourant de toutes les délicatesses du luxe, de toutes les pompes du faste, s'il peut les obtenir, éminemment avide de distinctions, de magnificence et de tout ce qui brille, il se complaît dans le secret des intri-

gues; il descend avec une inquiète curiosité dans les petits détails du ménage et des familles, afin de pénétrer dans l'intimité, et de profiter, du moins, des faiblesses amoureuses qu'il ne saurait partager. Vain, babillard et médisant, moqueur parfois, il attise des querelles; il se frotte les mains de joie en les envenimant, car il croit s'élever en rabaissant les autres. Tel est, en effet, le caractère de tous ces faibles génies, d'unir des idées étroites à des sentiments haineux, vindicatifs; de lancer des traits calomnieux et empoisonnés, sans oser les avouer au grand jour. — L'efféminationproduite par l'abus des jouissances énervantes, au milieu des sérails, comme dans la société des femmes sans mœurs, rompt toutes les fibres du tempérament, dissout le corps dans la paresse, traîne la vie sur des lits ou des coussins; en vain on se nourrit de substances douces, sucrées, restaurantes, par nécessité; on est si cassé et affaibli, quoique jeune encore, qu'on ne peut plus supporter les exercices du corps, ni l'attention de l'esprit, ni les nourritures échauffantes et robustes qui irriteraient des fibres blasées, ni des spectacles excitants qui épuiseraient les restes de la vie. Il faut à ce Sardanapale des voluptés nouvelles, s'il en existe, pour ranimer ses organes flétris par tant de délices. Ni Rhodes, ni Milet, ni Sybaris, ni Capoue, ni Tarente, n'ont jamais poussé plus loin la recherche des jouissances, sans amener cette effémination qui vint accabler les Romains, qui les fondit dans une incurable mollesse, et les livra enfin en proie à tout l'univers. — D'ailleurs, lorsque des jouissances immodérées ont épuisé, desséché la sensibilité, il n'y a plus d'expansibilité du cœur : comme Narcisse, on n'aime plus que soi-même. On devient honteux et défiant, par sa propre misère, dans les approches d'un autre sexe, devant lequel on ne peut plus se montrer homme. Alors, on rentre en soi, par un dur égoïsme; on devient uniquement soigneux de sa petite personne, et inexorable pour toute autre. L'efféminé ne s'environne plus que d'objets de ses délices; il est peureux, faux, mobile, et sujet à de petites colères pour une piqûre d'épingle, avide et avare. Il faut que tout soit rangé autour de lui pour son plus grand bien-être; il ne se dérange que pour lui seul. Enfin, devenu vieux, cassé, impuissant de bonne heure, ses dernières années ne sont qu'une longue agonie de souffrances : comme il a épuisé la coupe des délices, il n'en peut plus savourer que la lie. Malheureux du bonheur d'autrui, jaloux, et méprisé même de ceux qui l'entourent, on ne le plaint pas; il périt enfin, jeune et phthisique, pour l'ordinaire, ou dans un âge peu avancé, et frappé de consomption hectique, au milieu de douleurs nerveuses et d'amers regrets. Sa vieillesse, s'il l'atteint, sera la proie de terreurs imbéciles et superstitieuses; il croira, par de vaines pratiques, expier ses plus ignobles turpitudes, et nulle postérité ne viendra honorer son dernier asile et son tombeau. J.-J. Virey.

EFFENDI, mot turc dérivé de l'ancien grec *authentès* et du grec moderne *afentès*, et qui signifie, dans les trois langues, *maître*, *seigneur*, qui agit de sa propre autorité. Les Grecs donnent au sultan des Othomans le titre de *megas authentès* (*Grand-seigneur*); mais les Turcs, qui l'appellent *padischah*, empereur, et *khalife*, réservent la qualification d'*effendi* aux hommes revêtus des charges civiles ou pourvus de quelque emploi dans les bureaux, et généralement à tous ceux qui ont étudié les lois, aux savants et aux gens de lettres. Ils donnent à ce mot un sens moins étendu et le bornent à la signification de *maître d'écriture*, *écrivain* ou *secrétaire*. Le titre d'*effendi* est attribué au *moufti*, au *defterdar* (v. ce mot), à l'*Istamboul cadhissi*, grand-juge de Constantinople (v. Cadi-el-asker); au *nischandji*, garde-des-sceaux; au *teschrifadji*, grand-maître des cérémonies; mais il sert plus spécialement à désigner le *reis-effendi*, qui est tout à la fois le chancelier et le ministre des relations extérieures de l'empire othoman, quoique son titre ne signifie littéralement

que chef des maîtres d'écriture, des secrétaires. La place du reis-effendi est la plus lucrative de l'état après celle du grand-visir, car il se fait payer les firmans pour l'investiture de tous les offices publics, même la permission aux vaisseaux de toutes les nations de quitter le port de Constantinople. Il a sous lui le premier drogman de la Porte. Mais, malgré l'autorité et l'influence qu'exerce le reis-effendi, il n'a droit d'assister au divan que lorsque l'on traite d'affaires relatives à son département. H. Audiffret.

EFFERVESCENCE (chim.). On donne ce nom à un phénomène qu'offrent dans leur décomposition les substances composées de solides ou de liquides et d'un corps gazeux ou pouvant le devenir. Ainsi, quand on verse un acide, du vinaigre, par exemple, sur du marbre ou de la craie, il s'y développe une grande quantité de bulles plus ou moins volumineuses qui soulèvent la couche de liquide, crèvent et sont remplacées par d'autres, qui produisent un effet semblable. Cet effet, absolument analogue à celui de l'*ébullition* (*v.*), est dû à une cause semblable, la formation d'un corps gazeux qui se dégage dans l'atmosphère ambiant. H.-G. de Claubry.

On entend par le mot Effervescence, au moral et au figuré, un mouvement de l'ame, avant-coureur de la colère, de la fureur ou des passions. Ce mot est resté si long-temps dans le domaine de la physique avant de passer dans le style figuré que l'Académie ne l'avait point admis en ce sens dans les premières éditions de son *Dictionnaire*. César, dans son idiome, et plusieurs auteurs français, après lui, s'en étaient cependant servi dans le sens d'*emportement*. Ce mot vient du latin *effervescere*, s'échauffer à un haut degré, état qui, en chimie, précède l'ébullition. Comme l'effervescence devance dans l'ame la passion prête à éclater, ce trope serait très logique : « Il est prudent aux rois de calmer l'effervescence du peuple avant les premiers bouillons de sa colère. » Il ne faut point confondre l'*effervescence* avec la *fermentation*, qui, silencieuse et sans éclat, n'en est pas moins redoutable. Ainsi qu'elle agit sourdement en physique dans les substances végétales et animales seulement (abstraction faite des liquides), cette dernière couve dans les ames, tandis que l'*effervescence*, comme l'eau qui bout dans le vase fait entendre un certain frémissement. Telle est la filiation logique de ces deux mots, qui de la langue des sciences sont passés sans altération et en rang d'acception dans le langage figuré, dont ils ne sont point les tropes les moins hardis, ni les moins énergiques. L'effervescence passe dans le cœur avec le sang, et de là au cerveau; c'est pourquoi l'on dit vulgairement l'*effervescence des ames*, *des esprits*, *des têtes*. — La langue grecque, ce trésor de philosophie philologique et des observations les plus délicates, a tiré l'équivalent de ce mot de la vie même, car chez elle *vivre* et *bouillonner* sont presque synonymes : telle est la signification de *zaô* et de *zeô*. La chaleur et la vie semblèrent identiques à ses 1ers grammairiens : en effet, la première est si intimement liée à l'autre que, lorsque la dernière en est abandonnée, elle échange son nom contre celui de la mort. — On dit communément l'*effervescence des passions*, *de la jeunesse*. Comme la vendange nouvelle qui bouillonne dans le pressoir, rejette toute impureté et, sous l'inspection d'un vigneron expérimenté, donne une liqueur généreuse, le charme de ses soucis, ou sa joie dans ses foyers, l'*effervescence de la jeunesse* peut être, sous un guide éclairé, la source de hauts talents ou de hautes vertus. Il y a une ressource immense dans cette chaleur de l'ame : c'est le type de Télémaque et de Mentor. Aussi, dans les épopées, les grands poètes ont-ils doué leurs héros d'ames où débordait l'*effervescence*. Tels sont Achille, Renaud, Roland, Henri IV. La sagesse et l'éternelle piété d'Énée, dont le tableau d'ailleurs est si respectable, jette du froid sur l'admirable poème de Virgile. D'ailleurs, les grands poètes ont placé à côté de ces ames *effervescentes* des sages pour amortir leurs passions. Ce

sont le vieux Nestor, le prudent Godefroi, le stoïque Mornay, qui,

Condamne les combats, plaint son maître et le suit.

Enfin, c'est l'effervescence unie à la sagesse qui a fait des Muses des filles divines.—Comme l'eau soumise à toutes les températures, notre vie passe sucessivement par l'effervescence, la chaleur, la tiédeur et la congélation; c'est dans ce dernier état, comme l'a si bien exprimé Boileau, que l'homme

Inhabile aux plaisirs dont la jeunesse abuse,

sent son ame, cette portion du feu universel, l'abandonner graduellement. Ovide nous a laissé une belle peinture de cet état des quatre âges dans ses *Métamorphoses*, et Shakspeare une admirable dans l'une de ses comédies: *As you like it* (Comme vous l'aimez). Il semble que la nature ait révélé tous ses secrets à ce poète; il compare l'effervescence de la jeunesse au feu d'une fournaise ardente.

And then, the lover,
Sighing like furnace, with a woeful ballad
Made to his mistress' eye-brow.

« Alors l'amant, poussant des soupirs semblables au bruit d'une fournaise, se plaint dans une mélancolique ballade, composée pour l'amour des sourcils de sa maîtresse. »

DENNE-BARON.

EFFET. Ce n'est pas un des moindres défauts d'une langue que la multiplicité de sens et d'acceptions attribués au même mot; et, il faut bien l'avouer, la langue française en fournit de nombreux exemples. Fidèle au titre de notre *Dictionnaire*, qui comprend de bien vastes obligations, peu en rapport peut-être avec l'étendue relative de notre cadre, nous nous sommes attaché jusqu'ici, du moins dans les limites où notre influence a pu s'exercer sur la direction de cet ouvrage, à bien définir, dans toutes leurs parties, le plus grand nombre de ceux qui s'offrent le plus souvent, dans le cours d'une *lecture* ordinaire ou dans le langage de la *conversation*, avec ces points de vue si variés, si divers, qui exigent la réunion de trop de connaissances pour qu'un seul homme puisse prétendre à les bien posséder et à pouvoir les transmettre toutes au lecteur avec le même succès. C'est au concours de divers esprits que nous avons cru devoir demander l'exposition claire et succincte des rapports d'un même mot avec des idées souvent très différentes les unes des autres; et nous croyons avoir assez bien réussi pour donner l'idée d'un ouvrage neuf et complet, qui ne ressemblerait en rien à tout ce que l'on a publié jusqu'ici. Nous avons même la conscience (et nous pouvons le dire sans être taxé de trop d'orgueil, après la part bien minime que nous avons prise personnellement à ce travail, dont nous n'avons guère été que l'instigateur) d'avoir jeté les bases d'un monument littéraire durable, et d'avoir préparé pour les lexicographes futurs des matériaux qu'ils ne pourront négliger qu'à leur détriment. On conçoit, en effet, que, si un seul homme suffit pour élaborer toutes les parties d'un dictionnaire usuel et général d'une langue, et pour les passer toutes également au creuset d'une analyse éclairée, consciencieuse et sévère (ce que nous sommes tenté de nier, pour notre part, malgré l'exemple de Johnson, si souvent cité), il a besoin, au moins, de s'entourer de bonnes sources. Or, elles manquent souvent, ainsi que le temps qu'il faudrait apporter à un pareil travail, qui ne demanderait pas moins que la vie entière d'un homme. Aussi voyons-nous que la plupart de nos dictionnaires modernes, au lieu de valoir mieux que les anciens, ne sont que des compilations mal faites, où de nouvelles erreurs se trouvent mêlées aux erreurs de ceux qui leur ont servi de point de départ. Nous croyons fermement qu'au point où sont parvenues les langues, et surtout la langue française, il n'appartient qu'à un corps, à une réunion d'hommes choisis, d'élever le monument littéraire que toutes les nations attendent encore; et si le *Nouveau dictionnaire de l'Académie*, qui paraît en ce moment, ne répond pas à ce que l'on est en droit d'attendre d'un corps qui renferme tant de lumières, ce sera à d'autres causes qu'à la division du travail qu'il faudra

s'en prendre. Quant à nous, pressé comme nous le sommes et par l'espace et par le temps, on ne nous demandera pas autre chose sans doute que des matériaux, et s'ils ne sont pas aussi bien élaborés, et surtout aussi complets que nous l'aurions voulu, s'ils ne forment pas enfin un corps de *bibliothèque universelle et abrégée, à l'usage des gens du monde*, comme nous nous l'étions proposé, il faudra s'en prendre à la condition où l'on nous a mis (et que nous n'avons adoptée que sous toutes réserves de droit), de faire vite et bien, et de renfermer toutes les sciences dans l'espace étroit qui conviendrait à peine à l'histoire et au développement d'une seule. Qu'on n'oublie pas que l'ancien *Dictionnaire d'histoire naturelle* de M. Déterville, et le *Dictionnaire des sciences naturelles* que M. Levrault a publié depuis, ont, le premier, 36 volumes, et le second 60 volumes in-8°; que le grand *Dictionnaire des sciences médicales* de Panckoucke, contre lequel se sont élevées d'abord tant de récriminations, et dont l'importance et le mérite sont de plus en plus appréciés aujourd'hui, est également composé de 60 vol. in-8°; que la *Biographie universelle* de Michaud en a 54, et qu'on s'occupe en ce moment d'un supplément qui n'aura pas moins de 12 volumes; qu'enfin, le *Dictionnaire de Trévoux*, qui est encore le meilleur dictionnaire de la langue française que l'on puisse consulter aujourd'hui, et dont l'édition de 1752 est sous nos yeux et continuellement mise à contribution par nous, a 8 volumes in-fol°; et que l'on n'exige point dès lors que dans les CINQUANTE-DEUX VOLUMES dans lesquels on nous a forcé à nous renfermer rigoureusement, nous traitions tous les mots de la langue scientifique ou littéraire comme nous avons montré qu'on pouvait le faire pour plusieurs, et comme nous en donnons encore un exemple ici pour le mot EFFET.

Ce mot, formé du latin EFFECTUS, participe du verbe EFFICERE, qui signifie *faire, procurer, causer, produire*, et qui était employé adjectivement par les Latins, dans le sens de *fait, parfait, achevé, accompli, fini*, et substantivement dans l'acception de notre mot EFFET, considéré comme synonyme des mots *production, produit*, exprime en général le résultat de l'opération des causes agissantes. C'est ainsi que l'on dit qu'*il n'y a point d'effet sans cause*, et qu'*il faut remonter des effets aux causes* pour bien apprécier les premiers. EFFET se prend aussi, dans ce sens, pour l'exécution d'une chose: ainsi, l'on dit: « Voilà une belle résolution, mais il faut la *mettre à effet*, il faut en voir l'*effet* », c.-à-d. le *résultat*, l'*exécution*. On dit d'une chose qu'elle a eu son *effet*, son plein on entier *effet*, ou qu'elle est demeurée *sans effet*. On dit encore, dans le même sens, *en venir des paroles aux effets*. — *Pour cet effet; à cet effet, à quel effet? A l'effet de*, sont autant de façons de parler prises dans le même sens, mais qui ont chacune leur signification particulière et leur emploi réglé par l'usage. « *Pour cet effet* (dit le *Dic. de l'ac.*) signifie: *pour l'exécution de quoi*, et peut s'employer fort bien dans toutes sortes de style. *A cet effet* signifie la même chose, mais il est un peu moins en usage (distinction que nous croyons erronée); *à quel effet?* signifie *à quelle intention? pourquoi? à l'effet de...* signifie *pour l'exécution de..., pour l'accomplissement de...* » il n'est que du style de pratique». *En effet* et *effectivement* sont deux autres expressions adverbiales que l'on emploie dans le sens de l'adverbe *réellement*; mais il convient d'observer la nuance qui existe entre ces deux façons de parler: « EFFECTIVEMENT (*Synonymes* de Roubaud) est une affirmation ou une confirmation que la chose annoncée *est*, qu'elle est réelle, positive, *effectuée*; EN EFFET marque une preuve, une confirmation, une explication, un développement de la proposition, du raisonnement, du discours précédent, de quelque espèce que ce soit.... Je vous demande si *en effet* vous êtes guéri de votre maladie, c.-à-d. *s'il est vrai* que vous soyez guéri? vous me répondez

que vous êtes *effectivement* guéri, c.-à-d. que votre guérison est *effectuée* et réelle. » — Ce mot EFFET se prend encore dans le sens de *produit*, de *résultat*, en termes de palais et de droit, où il est souvent question, par exemple, des *effets civils* du mariage et des *effets rétroactifs* d'une loi. Il se prend enfin et toujours dans la même acception, mais déjà avec des nuances diverses, en matière de sciences, de littérature et de beaux-arts. On dit, par exemple, et dans le sens absolu des mots *produit* ou *résultat*, l'*effet d'une machine*, l'*effet d'une mine*, l'*effet d'une médecine*. Les *effets* sont un des lieux communs de la rhétorique propres à la preuve. L'*effet*, voilà ce que doivent rechercher surtout l'auteur dramatique et l'artiste dans l'exécution de leur pensée. On dit d'une scène, d'un acte, d'une pièce entière, des moyens, des ressorts employés pour développer une idée, un sujet, ou bien de la forme adoptée par l'auteur, c.-à-d. du dialogue *et du* style, qu'ils sont *à effet*. Mais il ne faut pas tout sacrifier *à l'effet*, au désir de *faire de l'effet*; il ne faut pas négliger surtout, dans le choix des moyens et de la forme, l'observation des règles éternelles basées sur l'étude exacte et consciencieuse de la nature, et cette vérité de convention qui, dans les arts, doit tenir lieu de la vérité rigoureuse. — En termes de peinture, et en parlant de certaines touches de lumière qui font un bel effet dans un tableau, on dit : « Voilà *un bel effet de lumière* », ou bien encore : « Voilà *un bel effet de clair-obscur* », lorsque les ombres et la lumière sont bien ménagées et bien entendues. — Mais le mot EFFET prend une tout autre signification dans diverses autres locutions qui ne sont pas moins usuelles, et où il devient synonyme du mot *chose* ou *objet*, et s'emploie pour désigner les *meubles*, ce qui a donné lieu à cette locution *effets immobiliers*. Cette locution elle-même prouve qu'on a dit *effets mobiliers*, etc. Ainsi, le mot EFFET, qui s'applique exclusivement aux meubles lorsqu'il est caractérisé par l'adjectif *mobilier*, s'il est pris isolément, ne désigne plus qu'une certaine partie des *effets mobiliers*, comme le linge de corps ou de table, et généralement tout ce qui est d'un transport facile et consacré exclusivement au service de la personne. C'est dans ce sens qu'en administration militaire on dit les *effets d'armement*, les *effets d'équipement*, les *effets de campement*. Enfin, le mot EFFET se prend dans diverses circonstances comme synonyme de *billet* ou *reconnaissance*, et il conserve cette signification dans les expressions *effets de commerce*, *effets publics*, *effets royaux*.—On voit donc que le mot EFFET a deux acceptions principales bien distinctes : tantôt il est le corrélatif nécessaire du mot *cause*; tantôt il est le synonyme absolu d'une foule d'autres expressions qui n'ont plus qu'une relation tellement éloignée qu'il est bien difficile de croire que ce soit le même mot qui ait pris des significations aussi diverses. On nous approuvera donc d'avoir formé de ces différentes acceptions d'un même mot autant de divisions, autant d'articles séparés, dont nous avons confié la rédaction aux hommes spéciaux qui concourent avec nous à l'édification d'un monument qui ne pouvait être parfait que sous la condition que chacun y apporterait ainsi sa pierre. EDME HÉREAU.

Du mot EFFET *dans ses rapports philosophiques avec le mot* CAUSE.

Le mot EFFET est le corrélatif du mot *cause* (*v.*); la définition de l'un implique donc nécessairement la définition de l'autre. La cause est ce à quoi nous attribuons un changement, un nouveau mode d'existence que nous percevons dans un objet. L'effet est ce changement, ce nouvel état dont nous sommes témoins. Si nous plongeons une bougie allumée dans le gaz azote, elle s'éteint; le nouvel état que nous présente ce corps est attribué par nous à l'action du gaz azote, et nous l'appelons *effet*, relativement à l'action du gaz, que nous assignons comme cause au phénomène produit. Rien n'est

plus simple que cette idée, nous n'y insisterons pas davantage. — Les divers phénomènes que la nature nous présente ne sont point considérés par nous comme étant invariablement *causes*, ou invariablement *effets*. Nous appelons *effet* celui dont la production est due à un phénomène précédent dont la présence et l'action sont nécessaires pour que le second ait lieu. Mais ce second sera lui-même *cause*, relativement à un autre fait qui sera le résultat et la conséquence de son action. Ainsi, le développement du gaz oxygène qui allumera une bougie sera *cause* de sa combustion, et le phénomène de la combustion, qui est *effet* relativement au premier phénomène, sera *cause* à l'égard du phénomène de coloration des objets environnants. Ce phénomène de coloration, qui était un *effet*, devient *cause* à l'égard du phénomène de perception qui nous permet d'apprécier la forme et la couleur des objets. Que conclure de cela? qu'il n'y a dans la nature qu'une succession d'effets ou plutôt de phénomènes? que ce que nous appelons cause n'est qu'une supposition de notre esprit, un mot créé par nous pour distinguer le phénomène qui précède du phénomène qui suit? telle n'est point notre pensée. Assurément nous ne percevons immédiatement que des phénomènes, nous n'atteignons directement que des résultats, des effets, mais ce n'est point une raison pour que nous regardions l'idée de cause comme chimérique. La connaissance des effets est le propre de l'expérience. L'idée de cause est le fait de la raison. Nous ne percevons point la cause comme l'effet; son existence ne frappe pas nos regards comme celle de l'effet, par une manifestation directe; mais notre raison nous force à la placer sous l'effet, comme elle nous force à placer la substance sous la qualité, la force d'agrégation sous un assemblage de molécules agrégées, l'infini au-delà de l'étendue, l'éternité au-delà du temps. Quand nous voyons deux phénomènes se produire à la suite l'un de l'autre, et que nous remarquons que le second est amené à se produire par l'action du premier, et ne peut l'être qu'à la condition de cette action, nous avons aussitôt l'idée d'*une loi* en vertu de laquelle le second phénomène est amené par le premier. Nous pensons que celui-ci a reçu de la nature le *pouvoir*, la *propriété* de produire l'autre. C'est ce pouvoir, cette virtualité agissante qui répond réellement à l'idée de cause; et si nous plaçons la cause dans le phénomène qui précède, quoique ce phénomène ait pu être, quelque temps avant, qualifié par nous d'*effet*, c'est pour mieux nous entendre et déterminer plus aisément les rapports qui existent entre les divers phénomènes produits. Mais la raison place la *cause* plus haut, elle la place dans l'auteur de la nature, qui a établi les lois de la production successive des phénomènes : un effet n'est autre chose que l'exécution d'une loi, et cette loi, ce n'est pas le phénomène qui en précède un autre, c'est l'action intelligente et régulière de la nature, action qu'on ne peut attribuer à la matière, et qu'il faut nécessairement reporter à la puissance qui a créé les êtres, qui a réglé leurs rapports, et les influences réciproques qu'ils ont à exercer les uns sur les autres. Il y a dans la nature d'innombrables effets; il n'y a qu'une cause qui agit d'autant de manières différentes qu'on voit se produire d'effets différents. (Je parle ici des êtres soumis à des lois fatales auxquelles ils obéissent aveuglément et inévitablement.) Je dois ajouter, afin qu'on ne se méprenne pas sur ma pensée, que dans le monde moral il y a autant de causes que d'êtres raisonnables et libres, agissant pour produire un effet qu'ils ont conçu et prémédité; car leurs actes ne sont imputables qu'à eux seuls. Dieu, en accordant à l'homme la liberté, lui a en même temps conféré le pouvoir d'être *cause*, et les actes sur lesquels il a délibéré et qu'il s'est déterminé à produire ne sont l'*effet* que de sa propre volonté).—Si nous avons cru devoir entrer dans ces développements pour mieux déterminer l'idée d'*effet* en précisant l'idée de *cause*, nous pensons aussi qu'il ne sera pas inutile et

sans intérêt de distinguer ce qu'on entend par *fait*, *phénomène*, de ce qu'on entend par *effet*, *résultat*, afin de jeter encore plus de lumière sur cette dernière idée. Le mot *fait* est corrélatif du mot *principe*, de même que le mot *effet* est corrélatif du mot *cause*. Or, les idées de principe et de cause ne sont nullement identiques. C'est donc en faisant remarquer leur différence que nous établirons aussi la différence des idées de *fait* et d'*effet*. — On entend par *principe* une force qui s'exerce et se développe par la manifestation de certains phénomènes qui lui sont propres, et qui servent à la caractériser, à la différencier des autres forces de la nature. L'intelligence, voilà un principe; son développement consiste dans les notions, les idées, qu'elle acquiert, qu'elle possède ou qu'elle associe; les jugements qu'elle porte, les raisonnements qu'elle suit, les croyances qu'elle adopte, etc.; voilà des *faits*. — Une cause, c'est ce qui détermine un fait à paraître, c'est ce *qui influe* sur une force, de manière à amener chez elle une certaine modification, un changement d'état que l'on appelle *effet*, relativement à la force influente qui l'a sollicité et produit. Ainsi, tous les rayons lumineux qui arrivent jusqu'à l'œil se disposent au fond de cet organe dans l'ordre qu'ils occupent sur les objets extérieurs qui les réfléchissent. De ce fait en résulte un autre, le phénomène de la vision. Le principe organique est placé par la nature avec le principe intellectuel dans un tel rapport que certaines modifications dans le premier en produisent d'autres dans le second. La forme et la couleur qui se dessinent dans l'intérieur de l'organe sont aussitôt perçues par l'intelligence. Le fait de la concentration des rayons lumineux dans l'œil détermine donc le fait de la perception. Le premier est CAUSE, le second EFFET. On voit que la relation n'est plus la même ici que celle qui existe entre le fait et son principe. Car le phénomène de la perception n'est point déterminé par le principe qui perçoit, mais par un fait étranger au principe intellectuel. Il est produit par l'action d'une des forces de l'organisme sur la force que nous nommons intelligence. Cette modification de l'ame, que nous appelons perception, considérée comme *fait*, doit être rapportée au principe intellectuel. Nous disons qu'elle est le *fait* de l'intelligence et non son *résultat*. Considérée comme effet, nous la rapporterons à l'action de l'organisme sur le principe pensant. De même l'oxygène, en s'alliant avec certains corps, les rendra lumineux. La lumière qui se manifeste alors n'est pas le fait de l'oxygène, mais elle est le résultat, l'effet. C'est l'influence, l'action du gaz oxygène qui détermine dans un autre corps l'état lumineux. Ainsi, cette modification, considérée comme *fait*, doit être rapportée au principe qu'on appelle lumiere; considérée comme *effet*, elle doit être rapportée à l'action du gaz oxygène. Il existe entre toutes les forces de la nature d'innombrables relations au moyen desquelles elles agissent l'une sur l'autre, et se développent l'une par l'autre. Chacune a ses modifications, ses phénomènes propres. Mais ces phénomènes dormiraient éternellement dans le sein du principe qui les contient, s'ils n'étaient sollicités à paraître par l'influence, et pour ainsi dire la rencontre des forces entre elles. C'est à cette influence réciproque qu'est due la production de tous les phénomènes dont l'univers est le vaste théâtre. Ainsi, quand apparaît un phénomène, nous l'attribuons comme *fait* au principe, à la force dont il émane et dont il est le développement. Mais en tant qu'effet, nous l'attribuons à l'action de la force qui, par son influence sur le principe qui le contenait, a déterminé son apparition.

C.-M. PAFFE.

L'idée attachée au mot EFFET, comme à celui de CAUSE, d'où elle dérive, est de la plus vaste acception, et comprend dans l'ordre moral, comme dans l'ordre physique, dans tous les temps et dans tous les lieux, l'universalité des choses et des êtres. La *cause* est ce qui donne l'existence, ce qui produit; l'*effet* est ce qui est produit. Il n'y a dans la nature au-

cune cause ni aucun effet isolé. Tout ce qui se passe en nous, et autour de nous, dans le monde matériel et métaphysique, n'est qu'un enchaînement perpétuel de causes et d'effets, qui deviennent causes à leur tour, pour réaliser le but encore ignoré de la création de l'univers. L'imperfection seule de notre intelligence remplit pour nous de lacunes cet ordre de choses. La connaissance du passé, de l'avenir, de tout ce qui a été, doit être ou peut être, serait une condition nécessaire de cette intelligence portée à son maximum de perfection, état dans lequel la connaissance de toutes les choses se révèlerait à elle par le plus simple des phénomènes de la nature.—Une notion claire des mots *cause* et *effet* entraîne cette conséquence nécessaire, que rien ne se fait sans cause, et qu'une chose ne peut pas plus se produire elle-même que s'anéantir. La nature, dans le jeu de ses opérations, est prodigue d'effets et avare de causes. Pour en citer des exemples plus appréciables, nous nous retrancherons dans le monde matériel : nous prendrons la mécanique céleste par exemple, cette admirable série de phénomènes physiques qui se passent éternellement sous nos yeux. Un astronome allemand en observa trois, et ces observations suffirent à un philosophe anglais pour les rattacher tous à une cause unique, si l'on en excepte peut-être le mouvement diurne des planètes, qui tout en dépendant vraisemblablement de la même cause, n'a pu encore en être déduit. Telle est cependant l'exactitude du résultat auquel est arrivé Newton, que la cause même des mouvements réguliers des astres se confirme par l'étude des perturbations de ces mêmes mouvements. Le phénomène de la vie, que la nature a si libéralement prodigué partout, et qui semble se composer de tant d'effets variés, ou plutôt leur donner lieu, n'est vraisemblablement aussi que le résultat d'une cause unique dont la connaissance entraînerait la solution de bien des problèmes de physiologie et de médecine. Peut-être même ne serait-ce rien avancer d'absurde que de lui supposer une connexion plus ou moins grande avec la cause qui enchaîne les astres dans leurs orbites, et dont on retrouve avec quelques modifications tant d'effets dans des phénomènes de physique et de chimie. — Nous pourrions faire ici l'énumération de la plupart des phénomènes considérés comme effets de causes bien positivement démontrées. Ce travail, qui serait peut-être plus court qu'on ne le pense, n'aurait pas une importance qui en justifiât la confection, et nous aimons mieux envisager la question sous ce point de vue, qui consiste à remonter des effets à la connaissance des causes. — Il est de la nature de l'esprit humain de vouloir se rendre compte de tout ce qui se passe sous ses yeux : manie qui a été, surtout dans quelques sciences, la source de bien des faux jugements, on pourrait même dire d'absurdités sans nombre ; car jamais on ne divague plus fort et plus long temps que lorsqu'on parle de choses qu'on ne sait pas, qu'on ne comprend pas. Il serait difficile d'établir des règles fixes pour déduire d'un effet la connaissance de ses causes : la première de toutes, cependant, est de s'assurer d'abord de l'existence de l'effet dont on veut chercher la cause. Telle est la misère de notre intelligence que nous discutons quelquefois à perte de vue sur les propriétés de choses qui n'existent pas : nous mettons notre imagination à la torture pour expliquer des phénomènes qui n'ont rien de réel. On connaît cette solution de Plutarque à la question suivante : « Pourquoi les poulains qui ont été courus par les loups vont-ils plus vite que les autres :»c'est peut-être parce que les plus lents ont été pris par les loups, et que ceux qui sont parvenus à échapper couraient le mieux ?... ou bien, parce que la peur leur a donné une vitesse dont ils ont contracté l'habitude ?... ou bien... ou bien... » c'est peut-être, dit Plutarque, que cela n'est pas vrai ! » Solution qui conviendrait à tant d'autres propositions de ce genre. La découverte des causes d'un effet peut quelquefois être

très importante dans la pratique de la vie : il est néanmoins difficile dans des événements compliqués de ne pas prendre le change ; on croit voir dans des accessoires des accidents de la chose la cause que l'on cherche. La superstition, l'intérêt, le préjugé, la petitesse d'esprit, et toutes les passions en un mot, peuvent être causes d'erreurs de ce genre ; mais s'il est le plus souvent impossible dans des événements de cette nature d'arriver à la connaissance de ce que l'on cherche, au moins la rectitude du jugement et une certaine dose d'intelligence devraient-elles toujours suffire pour faire éviter des explications hasardées ou fausses, et même toutes celles qui ne sont pas démontrées incontestablement vraies, s'il en doit résulter des conséquences qui soient pour d'autres d'un plus ou moins grand intérêt. Que de fois dans l'ordre judiciaire l'impunité du coupable ou même la punition de l'innocent n'ont-elles pas dépendu d'un degré un peu plus ou un peu moins grand d'intelligence dans les juges, ou quelquefois de la présomption d'esprits étroits ; qui n'avaient point même assez de moyens pour s'assurer si l'explication d'un fait est vraie, fausse ou douteuse ; et quant à cette dernière proposition au moins, il est toujours possible de la résoudre d'une manière absolument juste, au moins relativement à la capacité morale ordinaire des hommes. — La médecine légale tient le premier rang parmi les professions où des recherches de la nature de celles dont nous parlons peuvent s'offrir le plus fréquemment, et nul art ne demande plus que l'exercice de celui-là un tact exquis, une intelligence habile. Nous pourrions citer des exemples où il a obtenu des résultats qui semblaient tenir du merveilleux. Malheureusement, le contre-poids de cette assertion se rencontre beaucoup plus fréquemment dans la pratique, comme les archives judiciaires en pourraient fournir tant de preuves. Nous citerons un exemple à l'appui. La pression forte et prolongée d'un corps sur une partie quelconque du corps a pour résultat ordinaire de déterminer une empreinte avec ecchymose ou épanchement de sang à la peau, dans le tissu cellulaire sous-cutané. La même pression sur un cadavre produit la même empreinte, mais sans ecchymose. Cette différence de résultat est un des principaux signes auxquels on peut reconnaître sur un pendu si l'action du lien suspenseur s'est exercée pendant la vie, ou seulement après la mort ; et quoi qu'à la rigueur l'ecchymose puisse quelquefois manquer dans le premier cas, c'est-à-dire chez un homme pendu vivant, il est au moins vrai qu'elle manque toujours lorsqu'il a été pendu mort ; en sorte que s'il y a une induction probable à tirer de sa non-existence dans ce cas, c'est celle-ci : que le cadavre a été suspendu après la mort pour simuler le suicide. On a néanmoins vu dans des circonstances de ce genre (et il ne faudrait pas en chercher loin un exemple) des médecins, probablement par ignorance, tirer de l'absence de l'ecchymose sur le cadavre d'un pendu des inductions toutes contraires à celle que nous venons d'établir. — Il est des sciences qui se réduiraient à bien peu de chose si l'on en élaguait absolument tout ce qui n'est pas positif et clairement démontré. Dès que l'explication d'un fait, d'un phénomène quelconque, se résout de deux ou d'un plus grand nombre de manières, par ceux qui veulent en déterminer la cause, la première présomption de tout esprit juste, relative à ces diverses solutions, c'est qu'elles sont toutes fausses. Ce qu'on pourrait établir de plus favorable en faveur de ceux qui les ont portées, c'est que l'un d'eux, peut-être, aurait rencontré juste, ce qui serait toujours mettre en loterie la découverte de la vérité. — La philosophie des anciens, chez qui la plupart des sciences étaient encore si imparfaites, fourmille d'absurdités en ce genre. Ils ne déraisonnaient pas seulement sur les causes des phénomènes qui se passaient sous leurs yeux, mais aussi sur celles d'êtres de leur création, dont ils donnaient l'historique avec une gravité et un flegme qui feraient rire des écoliers d'aujour-

d'hui. Aristote lui-même, qui fut si longtemps le guide des écoles, et qui enseigna l'art de raisonner, tombe si souvent dans l'absurde comme philosophe que l'on a peine aujourd'hui à concevoir cette longue enfance de l'esprit humain, qui fut pendant tant de siècles une découverte à faire. Ce n'est pas que la manie d'expliquer ce qui est inexplicable nous ait quittés. Elle s'est seulement beaucoup restreinte, à mesure que quelques esprits justes ont porté dans des sciences le flambeau d'une logique plus épurée; mais il est encore telles de ces sciences, et ce sont peut-être les plus nécessaires, dont les premiers éléments sont encore à établir, et qui semblent depuis des siècles avoir rétrogradé de tous les pas qu'on a cherché à leur faire faire à l'avance. Telles sont entre autres la médecine et surtout la politique. C'est plus la faute du sujet, à la vérité, que de ceux qui s'en sont occupés, mais il n'en est pas moins vrai que dans la médecine, par exemple, il n'est peut-être pas une question, un phénomène, le plus simple de tous, qui n'ait été et ne soit encore l'objet de vingt, ou plutôt de cent solutions différentes, ce qui veut dire qu'il n'y en a aucune de vraie, puisque chacune a toujours toutes les autres contre elles; en sorte que si l'on élaguait de cette science tout ce qu'elle n'a pas de positif, d'absolument démontré, elle se réduirait à bien peu de chose. BILLOT.

Du mot EFFET *dans ses rapports avec le droit et la législation.*

Ce mot a plusieurs acceptions diverses dans la langue du droit: il conserve d'abord sa signification ordinaire, et s'emploie comme corrélatif du mot *cause (v.)*. C'est dans ce sens que l'on dit que toute cause légale produit son effet légal, et que dans l'ordre législatif, comme dans l'ordre naturel, il n'y a point d'effet sans cause; mais il faut aussi que la cause soit légitime, c.-à-d. qu'elle soit avouée par un texte de loi positif, en sorte qu'il faut toujours se reporter à la législation civile d'un pays pour savoir si un acte ou un fait quelconque peut produire son effet, en autorisant une action en justice; car si le fait invoqué n'est pas au nombre de ceux que cette législation admet comme pouvant constituer la cause d'une obligation, ou si l'acte dont on prétend exciper ne réunit pas toutes les formalités requises, il faut renoncer à s'en prévaloir devant les tribunaux. C'est encore dans ce sens que l'on dit que ce qui est nul ne peut produire aucun effet, et que l'effet doit cesser lorsque la cause vient à cesser elle-même. De là aussi l'expression d'EFFETS CIVILS et d'EFFETS RÉTROACTIFS, que nous allons expliquer.

EFFETS CIVILS. Ce sont les conséquences que la loi attache à tous les actes qu'elle autorise, ou à tous les faits qu'elle reconnaît comme capables de constituer une obligation. Sous ce rapport, tous les *droits civils (v.)* ne sont que des *effets civils*; mais cette dernière expression se prend dans une acception beaucoup plus large, et comprend, outre les droits civils proprement dits, toutes les obligations qui dérivent directement d'un fait légal. Ainsi, l'EFFET CIVIL DE LA NAISSANCE est de donner droit de famille à l'enfant qui vient de naître; c'est là un résultat direct de la loi qui a établi les liens de parenté: il y a obligation imposée au père et à la mère de l'enfant de le nourrir, de l'élever et de lui donner une éducation conforme à leur état, jusqu'à ce que lui-même puisse subvenir à ses propres besoins, sauf à remplir aussi envers ses parents les obligations réciproques que la loi lui impose, si eux-mêmes viennent à avoir besoin de son secours: le contrat, tant à l'égard des père et mère que des enfants, a des effets civils réciproques; toujours les droits et les devoirs sont corrélatifs, comme les causes et les effets; mais le fait seul de la naissance ne suffit pas pour produire des effets civils, il faut encore qu'il se rattache à une famille civile, c.-à-d. établie par la loi, car un fait naturel ne produit pas par lui-même d'*effets civils*. Si l'enfant est abandonné dès sa naissance, et si la législation à laquelle

il appartient ne lui attribue pas le droit de rechercher, soit la maternité, soit la paternité, il se trouve étranger à toute famille; à son égard, le fait de sa naissance ne produit pas réellement d'effets civils par lui-même; il faut qu'il se rattache en outre à un acte particulier auquel la loi attache cette conséquence. Ainsi, dans les pays où la recherche de la maternité est admise, sans être soumise à aucune autre condition que de justifier l'identité de l'enfant qui réclame avec celui dont la mère est accouchée, le fait de la naissance produit par lui même des effets civils; il en est de même à l'égard du père, lorsque la recherche de la paternité est admise sur de simples preuves ou présomptions; mais les abus monstrueux auxquels ces recherches pouvaient donner lieu ont engagé un grand nombre de législateurs à proscrire ces recherches inquisitoriales, et dans notre législation en particulier le fait de la naissance ne peut produire d'effets civils *qu'autant qu'il* se rattache à l'égard de la mère à un *commencement de preuve* par écrit, et à l'égard du père, sauf quelques exceptions se référant à des circonstances tout-à-fait extraordinaires, soit à une *reconnaissance expresse* reçue avec certaines formalités, soit à un *mariage civil* contracté avec toutes les solennités requises. Hors ces divers cas, toute action est déniée en justice à l'enfant qui voudrait réclamer, en sorte qu'il se trouve entièrement privé des effets civils qui sembleraient, dans l'ordre de la nature, devoir être attachés à sa naissance. Mais la loi civile pose pour premier principe *qu'elle ne* reconnaît elle-même que les droits qu'elle consacre, et pour lesquels elle accorde une action en justice : aussi, tous les effets civils doivent reposer sur un acte susceptible de sanction de la part des tribunaux du pays; c'est la législation seule qui peut déterminer si tel ou tel acte sera susceptible d'effets civils, et quels seront les effets civils qu'il pourra produire. Il en est du mariage et du décès comme de la naissance, les effets civils sont la conséquence de l'observation de certaines règles imposées par la loi; il n'y a de mariage que celui qui est célébré après l'accomplissement de certaines formalités particulières, c'est la loi qui unit les époux, qui crée une nouvelle famille civile et qui en règle toutes les conditions.— Les effets civils du mariage formant, sans contredit, l'un des points les plus importants de toute législation, ils varient d'un pays à l'autre, comme la législation elle-même; mais ils sont généralement fondés sur la supériorité assurée au mari sur la femme : chez nous, le code civil a consacré deux chapitres pour déterminer ses effets, mais ils ne renferment presqu'aucun développement : à l'égard des époux, la loi se borne à dire qu'ils se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance, ajoutant que le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari; c'est là le premier effet civil du mariage. Il en résulte que la femme perd immédiatement l'exercice de ses droits personnels qu'elle pouvait auparavant exercer par elle-même, si elle était majeure, ou que son tuteur exerçait pour elle si elle se trouvait encore dans les liens de la minorité; elle est obligée de suivre son mari partout où il lui plait de résider, pourvu qu'il la traite d'une manière conforme à leur position commune, selon leurs facultés et leur état. Cependant, la femme qui ne peut plus rien faire sans l'autorisation de son mari peut recourir à la protection de justice pour obtenir des tribunaux l'autorisation qui lui serait refusée sans cause légitime. Du reste, les autres effets civils du mariage en ce qui concerne les droits respectifs des époux sont généralement réglés par le régime particulier qu'ils adoptent pour leur union, soit qu'ils s'en réfèrent au régime de la *communauté légale*, telle qu'elle est déterminée par le code civil, soit qu'ils consignent leur volonté dans un *contrat* de mariage. — A l'égard de leurs enfants, les époux contractent ensemble, par le seul fait du mariage, l'obligation de les nourrir, de les entretenir et de les élever, toujours d'une manière conforme à leur état : ils doivent

s'efforcer de faire entre tous les parts égales, en considérant plutôt leurs enfants comme des co-propriétaires de biens communs dont ils ont l'administration, que comme des héritiers qui n'ont droit à en jouir qu'après leur mort; cependant le législateur a voulu éviter le scandale qui serait résulté d'une action en partage, formée par les enfants du vivant de leurs père et mère, et elle a formellement proscrit toute demande en constitution de *dot*; elle n'admet que les demandes d'aliments qui sont toujours réciproques, parce qu'elles sont fondées sur une nécessité absolue. — Bien que le mariage, pour produire ses effets civils, doive être régulièrement célébré, et malgré l'autorité de la maxime que ce qui est nul ne peut produire aucun effet, cependant il est quelques circonstances où un mariage nul peut néanmoins produire des effets civils, même après qu'il a été annulé. C'est d'abord lorsqu'il a été contracté de bonne foi par les deux époux, qui étaient tous deux dans une ignorance complète des vices qui ont entraîné la nullité de leur union : alors le mariage produit, tant à l'égard des époux qu'à l'égard des enfants, tous les effets civils; ils ne pouvaient ni les uns ni les autres être punis à raison d'une faute qu'ils n'avaient pas commise : la nullité, quoiqu'elle soit, dans ce cas, d'ordre public, leur est en quelque sorte étrangère, et il est suffisamment satisfait aux exigences de la loi, du moment que le mariage déclaré nul ne pourra plus produire aucun effet pour l'avenir; il n'eût pas été juste d'anéantir aussi les effets dans le passé, c'eût été attaquer des droits acquis de bonne foi, et donner à la déclaration de nullité un véritable *effet rétroactif*. Par la même raison, si la nullité est de telle nature que l'un des époux ait été trompé, et qu'il ait pour lui contracté de bonne foi le mariage alors que l'autre époux était de mauvaise foi, le mariage conservera encore ses effets civils, mais à l'égard de celui des deux époux seulement qui était de bonne foi, et il conservera aussi tous ses effets à l'égard des enfants qui se trouvent également protégés par l'exception de bonne foi. Mais si les deux époux sont tous deux de mauvaise foi, les enfants sont frappés par la faute de leurs père et mère, et le mariage déclaré nul ne produit d'effet ni à l'égard de l'un ou de l'autre des époux ni à l'égard des enfants issus d'une union proscrite par la loi; la maxime que ce qui est nul ne produit aucun effet reprend alors tout son empire. — Il est en outre une circonstance particulière dans laquelle un mariage régulièrement contracté et parfaitement valable peut néanmoins cesser de produire des effets civils, tant à l'égard des époux qu'à l'égard des enfants, c'est lorsque la loi inflige cette privation à titre de peine, comme cela arrive dans l'application de la *mort civile* (*v.*). L'une des premières conséquences de cette peine, qui a pour objet de retrancher celui qui en est frappé de la vie civile, est de dissoudre le mariage antérieurement contracté, *quant à tous ses effets civils seulement*, en sorte que l'on peut supposer que le mariage subsiste toujours, parce qu'il est réputé non existant aux yeux de la loi par le seul résultat d'une fiction qui ne peut pas l'emporter sur la réalité. Si celui qui est frappé de mort civile n'était point marié au moment de sa condamnation, il ne pourra pas contracter un mariage capable de produire des effets civils. En général, ceux qui ont à subir une semblable condamnation ne peuvent exercer aucun droit; mais comme cette peine est toujours jointe, dans notre législation, à la déportation perpétuelle, on admet que le roi, qui a le droit de faire grâce, peut adoucir les conséquences rigoureuses de la loi, et autoriser le condamné à jouir, dans le lieu de la déportation, de quelques droits déterminés, et même à y contracter un mariage susceptible de produire des effets civils, mais dans ce lieu seulement, car partout ailleurs il serait déclaré nul et sans effet.—Les *effets civils du décès* sont l'ouverture d'une succession et le partage des biens du défunt entre de nouveaux propriétaires. C'est la loi seule qui règle cette nouvelle at-

tribution, soit qu'elle-même détermine et dénomme quels sont les héritiers nécessaires qui doivent appréhender les biens de toute nature ou de toute origine, ou tel et tel bien de telle nature et de telle origine, soit qu'elle se borne à instituer quelques héritiers réservataires, en laissant à la volonté de l'homme la libre disposition du surplus, qui forme pour cela même la *portion disponible*, soit qu'elle règle les formes particulières suivant lesquelles chacun pourra se choisir à lui-même des héritiers qu'il sera tenu d'instituer par *testament* (*v.*). — Pour tous les autres actes, les effets civils résultent de leur nature particulière; ils sont également déterminés par les dispositions précises de la loi civile, qui peut à cet égard varier sans cesse; il nous aura suffi sans doute d'indiquer quels étaient en général les effets civils des trois faits les plus importants qui constituent toute la *vie civile*, la naissance, le mariage et la *mort*.

Effet rétroactif, effet qui se reporte en arrière, du verbe latin *retroagere*, d'où nous avons fait le mot *rétroagir*. C'est un axiome de droit qui est considéré comme la base de toute justice que la loi ne peut jamais rétroagir, quelle ne dispose que pour l'avenir, *qu'elle n'a point d'effet rétroactif*: ce principe d'éternelle justice est inscrit au frontispice du code civil. Pour en reconnaître toute la nécessité, il suffit de se reporter à la définition que l'on donnait anciennement de ces termes: « L'effet rétroactif, disaient les auteurs de l'*Encyclopédie*, est celui qui remonte à un temps antérieur à la cause qui le produit, comme quand une loi ordonne que sa disposition sera observée, tant pour les actes antérieurs à cette loi que pour ceux qui seront postérieurs. » Comment admettre que les dispositions d'une loi puissent être observées avant d'avoir été arrêtées et publiées; il y avait inconséquence à pousser jusque là l'autorité du législateur, et quelle que soit la puissance qu'on lui accorde, elle ne peut s'étendre que dans l'avenir; elle ne doit avoir aucune prise sur les faits accomplis qui ont donné naissance à des droits irrévocablement acquis. Cependant cette maxime, qui est aujourd'hui reçue sans aucune contradiction, a eu quelque peine à s'établir, et c'est précisément parce que les idées n'étaient pas bien arrêtées sur ce point de doctrine que les auteurs du code civil ont cru devoir consacrer le principe par une disposition formelle; on n'avait pas oublié qu'il y avait quelques années à peine qu'une loi spéciale s'était rejetée dans le passé pour frapper, par un effet rétroactif, des droits irrévocables; les vives réclamations qui s'étaient fait entendre alors, et qui avaient bientôt nécessité le rapport d'une disposition aussi exorbitante, avaient laissé dans les esprits des traces trop profondes. Tout ce que la société peut exiger de l'homme qui se soumet à ses lois, c'est qu'il obéisse à toutes les prescriptions qu'il lui plaira d'établir, mais à compter seulement du jour où elles seront établies; il ne peut pas être assujetti à une loi inconnue qu'il ne lui est pas permis d'apprécier, puisqu'elle était encore dans le néant au moment où ses droits se seraient ouverts. C'est cependant toujours à ce moment qu'il faut se reporter pour déterminer sainement quels sont les droits de chacun: ainsi, toutes les fois qu'une contestation s'élève en justice, les tribunaux doivent, avant tout, consulter quelle était la législation particulière au temps et au lieu auxquels appartiennent l'acte ou le fait sur lesquels il s'agit de prononcer. La conséquence de la sentence doit être d'attribuer à chacun ce qui lui était dû à ce moment, en sorte que la législation qui serait intervenue depuis doit rester entièrement étrangère à cette attribution sur laquelle elle ne doit pas avoir d'effet rétroactif. Il y a néanmoins quelques distinctions à faire à cet égard qu'il n'est pas toujours facile de saisir. Ainsi, on peut poser pour règle certaine que les droits acquis et exercés sont à l'abri de toute répétition, qui ne doit jamais être ordonnée par une loi nouvelle; mais si les droits acquis n'ont pas été exercés, il

se présente une première difficulté, car il peut arriver qu'une loi d'ordre public interdise pour l'avenir nne action qui aurait pu jusque là être légitimement suivie ; c'est ce qui est arrivé lors de l'abolition du régimè féodal ; il a été interdit d'exiger les redevances féodales échues antéricurement à la promulgation des lois nouvelles. Il y avait, dans une telle disposition, effet rétroactif, mais on a pensé que l'intérêt public devait l'emporter sur l'observation rigoureuse d'nne règle de droit dont l'application d'ailleurs n'eût pas été sans danger, parce qu'elle se trouvait odieuse dans cette circonstance. — On admet encore qu'il n'y a point effet rétroactif lorsque le principe du droit se trouve arrêté avant la promulgation de la législation nouvelle, mais que le droit lui-même n'est pas consommé, parce qu'il manquait quelque chose à son entier accomplissement ; on considère qu'alors le droit n'est pas irrévocablement acquis, et qu'il peut être sans inconvénient anéanti on modifié par les dispositions nouvelles. Le principe de la *non-rétroactivité* dépend donc, quant à son application, d'une foule de circonstances particulières qui ne peuvent être discutées qu'en présence des faits ; aussi donne-t-il lieu aux discussions les plus ardues, bien que tout le monde soit d'accord sur le principe en lui-même; mais la difficulté est de savoir quand il y a véritablement *effet rétroactif*. Ainsi, on pose pour maxime que toules les lois de procédure saisissent les instances et règlent les droits du moment où elles sont rendues sans aucune considération des époques antérieures, parce qu'il y aurait un véritable désordre s'il fallait changer le mode de procéder devant un même tribunal, dans deux causes de même nature, qui seraient jugées le même jour, parce que l'une d'elles aurait été intentée avant l'autre. Cependant il n'en est pas moins vrai qu'il y a dans ce cas effet rétroactif, mais on doit croire que la forme de procéder restera sans influence sur le fond du droit, nonobstant l'autorité de la maxime que *la forme emporte le fond*. Aussi faut-il avoir bien soin de distinguer dans les lois de procédure les dispositions qui sont de pure forme de celles qui pourraient avoir pour conséquence directe de modifier le droit en lui-même ; car, si on accorde l'effet rétroactif aux premières, on doit le refuser aux autres ; mais on sent combien il serait dificile de poser à cet égard une ligne de démarcation certaine, et il faut bien s'en remettre aux tribunaux du soin de décider suivant les circonstances les questions diverses qui peuvent se présenter ; il suffit de poser, pour règle générale, que le principe de la non-rétroactivité des lois doit être invariable, toutes les fois que la loi nouvelle aurait pour résultat de détruire des droits acquis (*v.* aussi la division du mot EFFET considéré comme valeur échangeable et négociable, ci-après, p. 373).

TEULET, A.

Du mot EFFET *dans ses rapports avec les lettres et avec les arts.*

Le mot EFFET, pris dans son acception artistique, ne doit pas être défini, comme dans sa signification primitive, *le produit d'une cause.* Ce mot exprime, relativement au spectateur d'une œuvre d'art, la sensation que cet aspect lui fait éprouver ; il est, pour l'auteur du travail examiné, l'expression de ce qui résulte du concours des diverses parties de sa composition. — Le but de l'artiste est de *produire de l'effet* sur l'amateur, qui doit en retirer des émotions homogènes, propres à l'identifier avec le motif traité. La pensée peut se formuler par la poésie, la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique, l'art oratoire, etc. : quel que soit le mode emprunté, le sublime de ses conceptions est d'agir sur les masses. Le moyen moral de parvenir à cet effet consiste dans l'étude approfondie du cœur humain ; cette connaissance enseigne à choisir le point le plus sensible à émouvoir dans chaque individu, pour le faire participer à un sentiment collectif. Quant aux ressources matérielles à exploiter dans ces vues, nous allons en énumérer

rapidement quelques-unes : nous nous renfermerons dans de grandes divisions seulement, les bornes de cet article ne nous permettant pas de présenter de longs développements. — Le propre de l'art est de faire un appel aux passions de la multitude; il existe deux catégories génériques bien distinctes de ces mouvements de l'ame à mettre en jeu : d'une part, ceux qui poussent l'homme en dehors de lui-même; d'un autre côté, ceux qui le pressent dans un sens concentrique. Prenons pour exemple, dans la première série, la joie, et choisissons dans la seconde l'impulsion contraire, la tristesse. Pour retracer graphiquement un acte dont la joie est le thème à suivre, le peintre pourra se servir utilement de ce principe puisé dans l'observation de la nature : la lumière, l'excentricité du geste, l'éclat des draperies, un ciel pur, invitent à l'expansion : il est conséquemment nécessaire de faire entrer ces qualités dans l'économie de l'ouvrage, pour atteindre l'effet convenable. *La Danse de village*, de Rubens, et *Les Noces de Cana*, de Paul Véronèse, sont ainsi conçues. Des teintes sombres, des ajustements d'un ton obscur, la concentration des poses, fournissent au contraire le type de ce qu'il faut mettre en œuvre pour inspirer des sentiments mélancoliques, rien n'étant plus capable de les faire naître que ces conditions, comme on s'en assure en se rappelant le soin que prend une personne affligée de s'environner de ces éléments pour s'en repaître : or, les passions tendent toujours à s'alimenter de tout ce qui contribue à les accroître encore. La *Descente de croix* de Daniel de Volterre est une preuve du parti que l'on peut tirer de ces inductions. — La statuaire dispose de données analogues, en tenant compte, toutefois, des difficultés qui lui sont particulières : elle supplée au ton éclatant des étoffes dans la peinture à l'aide de plis accidentés, de façon à devenir brillants par l'effet du jour qui les met en saillie : elle les assombrit, en établissant des masses larges, formant des plans sur lesquels les rayons lumineux ne font que glisser, ou ne parviennent pas. Quant aux mouvements des figures, la même loi s'applique aux travaux de la palette ou du ciseau. Que l'on compare les bas-reliefs antiques offrant des scènes de bacchanales, avec l'ensemble des personnages sculptés sur les tombeaux de la même époque, on jugera facilement combien ces diverses combinaisons ajoutent à l'effet pénible que suscite en nous la vue d'une pierre tumulaire. — Le rhythme léger ou grave, l'emploi plus ou moins souvent répété de syllabes brèves ou longues, jettent plus ou moins de vivacité dans la poésie; l'art poétique de Boileau nous en montre le précepte et l'application. Des tons animés, sémillants, conviennent à des airs de fête; un mouvement grave, des sons larges et lents, commandent le recueillement de la douleur dans la musique funèbre. L'accord parfait de la poésie et de la musique amènent des effets prodigieux par l'élan qu'elles impriment, en devenant en quelque sorte le résumé d'une passion commune. Nous ne citerons que la *Marseillaise*, dont les inspirations poétiques et musicales procédaient de l'expression d'un besoin du pays, l'amour de la liberté. — Sans parler de ce qui constitue la véritable rhétorique, qui ne sait tout l'avantage que l'orateur obtient d'un débit en harmonie avec les sentiments qu'il veut communiquer à ses auditeurs ou réveiller en eux? — L'architecture peut également profiter de la propension de l'ame à se laisser diriger par ces lois de sympathie entre l'homme et le monde extérieur. Les monuments les plus remarquables par l'*effet* qu'ils transmettent sont ceux dont l'ordonnance rentre plus essentiellement dans l'esprit des indications constitutives que nous venons de poser comme règles fondamentales. L'imagination s'agrandit et s'élance sous le dôme aérien de Saint-Pierre-de-Rome; elle se flétrit sous les arceaux étroits et massifs d'un cachot où jamais un rayon bienfaisant du soleil ne pénètre. — C'est par une formule matérielle que l'art échange une

pensée avec notre intelligence, n'ayant pour intermédiaires que nos sens, instruments matériels eux-mêmes de relations entre l'art et nos facultés appréciatives. Le mode le plus certain d'action pour l'artiste est donc de se rapprocher autant que possible d'un *effet* physique pour produire un *effet* moral relatif. C'est ainsi que l'on a exhaussé sur le faîte d'une colonne la figure du héros que l'on a voulu placer très haut dans l'estime de ses concitoyens. L'*effet* imposant d'une statue dans cette position extraordinaire vient de la comparaison involontairement établie entre la distance qui nous sépare de l'objet de notre vénération et notre propre stature, nous semblant alors d'autant plus mesquine que l'élévation métrique du personnage mis en parallèle avec nous est plus considérable. — C'est par des voies larges que l'art doit procéder dans le choix et dans l'arrangement des différents matériaux pouvant donner plus de puissance à l'*effet* cherché. La route la plus sûre est celle que rien n'entrave : c'est presque toujours l'abus des détails qui nuit au succès. Le vrai nous apparait simple. Ce qui n'est pas utile doit être sévèrement retranché, comme ne faisant que distraire de l'intérêt principal, sur lequel il faut d'abord appeler l'attention. Cette sage réserve est l'un des secrets du génie à l'allure grandiose. C'est en subordonnant l'*effet* de sa composition sublime à sa pensée créatrice que Michel-Ange a su communiquer aux murs de la chapelle Sixtine une éloquence terrible, accusatrice et vengeresse incessante du chrétien coupable. C'est par la pureté de ses contours, le divin de ses expressions virginales, l'ensemble harmonieux de ses groupes, que Raphaël a fait une impression profonde sur ses nombreux admirateurs. Le Corrége doit à la suavité de son coloris le charme indicible qu'il répand avec abandon dans l'ame amollie, à la vue enchanteresse de ses gracieux tableaux. Notre Poussin émeut par l'admirable *effet* que cause la variété de ses productions, constamment empreintes d'une poésie évangélique, forte et communicative. Chacun de ces immortels artistes a pu se frayer un chemin approprié respectivement à leur manière de sentir ; mais tous sont parvenus à la même solution, créer des *effets* remarquables par leur justesse et la haute portée de leurs résultats. — Nous n'entrerons pas dans des considérations secondaires sur l'*effet* entendu comme modelé, jeu de lumière, etc. Nous nous bornerons à constater que, sans épithète, ce mot est toujours pris en bonne part. Dire qu'il y a de l'effet dans un morceau, c'est prononcer un éloge. — On dit un *effet dur*, quand il y a crudité dans le *faire*. Un *effet* est *faux*, lorsqu'il fait une impression opposée au but indiqué par le sujet même. J.-B. Delestre.

Effet dramatique, s'entend de l'émotion ou de terreur ou de plaisir, ou de joie, ou de tristesse, que cause au spectateur, soit l'action même du *drame* (*v.* ce mot) à la représentation duquel il assiste, soit le jeu des acteurs qui sont chargés de le représenter. — Quand on dit : « Cette pièce *fait de l'effet*, » cela signifie que la pièce dont il est question est ordinairement accueillie par les applaudissements, les rires ou les larmes d'une salle tout entière. De même, un acteur qui *fait de l'effet* est celui avec qui sympathise la foule, celui qui sait le mieux comment on excite dans les masses la crainte, la pitié, l'horreur ou l'hilarité. — Il est bien rare qu'une pièce mal jouée *produise de l'effet*, si ce n'est un *effet* tout contraire à celui que l'auteur a cherché. Au contraire, il est arrivé fort souvent qu'une œuvre médiocre, à laquelle des artistes distingués prêtaient l'appui de leurs talents, ont produit un immense *effet*. Nous citerons ici Talma, qui n'a jamais été plus admiré, n'a jamais excité un enthousiasme plus vif, plus profond, plus bruyant, que dans des tragédies, estimables sans doute, mais que l'on ne saurait comparer aux immortelles productions des Racine, des Corneille, des Voltaire, même des Crébillon. — Qui de nous a pu oublier le *qu'en dis-tu?* de *Manlius*; le *je ne sais*

pas de Sylla, et le *j'ai faim* de *Charles* VI? quel *effet* immense. ces mots dits par l'acteur, comme lui seul savait les dire, produisaient sur l'auditoire! On allait cent fois et plus chercher, au travers d'une tragédie en cinq actes, la bonne fortune d'un *effet dramatique* produit par trois mots. Comment les acteurs arrivent-ils à *faire de l'effet* sur le public? C'est là ce que l'on ne saurait analyser d'une manière nette et précise. Un homme expert en la matière, Talma, disait: « *Faire de l'effet*, c'est donner en quelque sorte de la réalité aux fictions de la scène. Pour arriver à ce but, il faut que l'acteur ait reçu de la nature une sensibilité extrême et une profonde intelligence. Car, la sensibilité n'est pas seulement cette faculté qu'a l'acteur de s'émouvoir facilement lui-même, d'ébranler son être au point d'imprimer à ses traits, et surtout à sa voix, cette expression, ces accents de douleur qui viennent réveiller toute la sympathie du cœur, et provoquer les larmes de ceux qui l'écoutent: j'y comprends encore l'imagination dont elle est la source, non cette imagination qui consiste à avoir des souvenirs tels que les objets semblent actuellement présents, ce n'est proprement là que la mémoire; mais cette imagination qui, créatrice, active, puissante, consiste à rassembler dans un seul objet fictif les qualités de plusieurs objets réels, qui associe l'acteur aux inspirations du poète, le transporte à des temps qui ne sont plus, le fait assister à la vie des personnages historiques ou à celle des êtres passionnés créés par le génie, lui révèle, comme par magie, leur physionomie, leur stature héroïque, leur langage, leurs habitudes, toutes les nuances de leur caractère, tous les mouvements de leur âme, et jusqu'à leurs singularités spéciales. J'appelle encore sensibilité cette faculté d'exaltation qui agite l'acteur, s'empare de ses sens, l'ébranle jusqu'à l'ame, et le fait entrer dans les situations les plus tragiques, dans les passions les plus terribles, comme si elles étaient les siennes propres. L'intelligence, qui procède et n'agit qu'après la sensibilité, juge des impressions que nous fait éprouver celle ci; elle les choisit, elle les ordonne, elle les soumet à son calcul. Si la sensibilité fournit les objets, l'intelligence les met en œuvre. Elle nous aide à diriger l'emploi de nos forces physiques et intellectuelles, à juger des rapports et de la liaison qu'il y a entre les paroles du poète et la situation ou le caractère des personnages, à y ajouter quelquefois les nuances qui leur manquent ou que les vers ne peuvent exprimer, à compléter enfin leur expression par le geste et la physionomie, et à produire ces *effets* sublimes qui saisissent le spectateur et portent le ravissement jusqu'au fond des cœurs. » — Cette science de l'*effet dramatique*, jamais personne ne l'a possédée plus complètement que Talma: que de soins, que de travaux elle lui avait coûtés! Lui-même, il nous apprend qu'il lui fallut vingt années d'études opiniâtres pour arriver à cette perfection merveilleuse que, seul, il a pu atteindre. On peut répéter de lui, et avec plus de justesse peut-être, ce qu'il a écrit de Lekain: « Toute sa vie a été consacrée à l'étude de l'*effet dramatique*, et ce n'est que dans ses cinq ou six dernières années qu'il recueillit complètement le fruit de si pénibles travaux. C'est alors que sa sensibilité féconde ne le laissa jamais au-dessous des situations tragiques qu'il avait à peindre, que son intelligence déploya pleinement tous les trésors qu'il avait amassés; c'est alors qu'on vit son jeu tellement assuré, tellement soumis à sa volonté, qu'il retrouvait toujours les mêmes combinaisons et les mêmes *effets*: accents, inflexions, gestes, attitudes, regards, tout chez lui se reproduisait à chaque représentation avec la même exactitude, la même vigueur et le même abandon; et s'il y avait quelque différence d'une représentation à une autre, c'était toujours à l'avantage de la dernière. » — Les moyens à l'aide desquels on arrive à *faire de l'effet* à la scène sont excessivement variés. Quelquefois des riens, des bagatelles dues au hasard, enfantent de prodigieux *effets*. Tout le monde sait l'*effet*

extraordinaire que produisit dans *Cinna* un acteur tragique, Baron, je crois, en montrant au public trois grandes plumes dont son casque était surmonté. L'acteur en était au fameux récit :

Je leur fais des tableaux de ces tristes batailles
Où Rome, par ses mains, déchirait ses entrailles,
Où l'aigle abattait l'aigle, etc.

Jusque là, il avait parlé presque sans gestes ; de sa main gauche, placée sur sa hanche, il soutenait son casque ; mais lorsqu'il en vint à ces vers :

Le fils tout dégoûtant du meurtre de son père,
Et, sa tête à la main, demandant son salaire,

on le vit présenter aux spectateurs une masse hideuse, rouge, sanglante ; on crut apercevoir une tête fraîchement coupée : un long cri d'effroi se fit entendre, les dames s'apprêtaient à fuir ; mais on reconnut que cette tête coupée n'était que le casque de Cinna, casque embelli par un magnifique panache rouge, et les terreurs s'apaisèrent. L'acteur avait-il compté sur cet *effet?* il est permis d'en douter. Au reste, depuis ce jour, les comédiens, fidèles aux traditions, ne manquèrent pas l'*effet* du panache : Talma le proscrivit. — On se rappelle qu'au temps où *Sylla* fut joué, quelques mauvais plaisants demandèrent si M. Jouy n'abandonnerait pas à M. Normandin une partie de ses droits. M. Normandin était l'auteur.... de la perruque, de cette perruque dont l'*effet dramatique* fut si remarquable.— Dans les derniers temps de sa vie, Lekain devint éperdûment amoureux d'une Mme Benoît qu'il devait épouser ; toutes les fois qu'il jouait, il la faisait placer dans la première coulisse, et lui adressait toutes les expressions de tendresse et d'amour qu'il débitait à l'actrice en scène avec lui. A cette époque, quand Mme Benoit n'était pas là, Lekain ne faisait pas d'*effet*. Quelques habitués de l'orchestre étaient dans la confidence, et, lorsque Lekain paraissait moins passionné, moins tendre, une phrase devenue quasi axiome circulait dans la salle : « Mme Benoit n'est pas là. » — Souvent, comme nous l'avons dit plus haut, l'*effet* peut être le résultat du hasard, mais, le plus ordinairement, il est le fruit de l'observation. Nous lisons dans les mémoires de Talma : « Il est dans l'expression des passions extrêmes des nuances que l'acteur ne peut bien rendre que lorsqu'il les a éprouvées lui-même. A peine oserai-je dire que moi-même, dans une circonstance de ma vie où j'éprouvai un chagrin profond, la passion du théâtre était telle en moi qu'accablé d'une douleur bien réelle, au milieu des larmes que je versais, je fis, malgré moi, une observation rapide et fugitive sur l'altération de ma voix et sur une certaine vibration spasmodique qu'elle contractait dans les pleurs, et, je le dis non sans quelque honte, je pensai machinalement à m'en servir au besoin ; et en effet, cette expérience sur moi-même m'a souvent été très utile. » Depuis cette époque, Talma avait coutume de dire qu'il faut, dans la douleur, user du médium de sa voix ; car dans les tons aigus, les larmes sont maigres, communes et peu communicatives ; tandis que, dans le ton moyen, elles sont nobles, touchantes, profondes, et d'un *effet* certain. — Préville, dans ses mémoires, remarque que les *effets* les plus heureux tiennent la plupart du temps à un geste, à une simple inflexion de voix.—Par exemple, lorsque le comte d'Essex rend son épée au garde qui vient le désarmer, et qu'il lui dit :

Vous avez dans vos mains ce que toute la terre
A vu plus d'une fois utile à l'Angleterre ;

si l'acteur enfle la voix, s'il gesticule, il produira un *effet* grotesque ; s'il parle sans emphase, avec une simplicité ferme, l'*effet* sera noble et digne. — Lorsqu'Agamemnon adresse à Clytemnestre cet ordre :

Madame, je le veux et je vous le commande,

il ne faut pas que ce vers soit dit avec force et dureté ; il importe, au contraire, de mettre dans la manière de le prononcer un certain lénitif qui en diminue l'âpreté, l'*effet* en sera plus convenable, plus vrai. — Un geste risqué mal à propos peut détruire un *effet* : Auguste dit à Cinna :

Soyons amis, Cinna, c'est moi qui t'en convie.

L'inflexion de la voix est l'ame de ce

vers ; si l'acteur fait autre chose que tendre simplement la main, l'*effet* est anéanti. — Le silence a aussi ses *effets* : Brizard faisait pleurer, avant même d'avoir parlé, lorsque, remplissant le rôle d'Alvarez, il venait annoncer à Zamore et à Alzire l'arrêt cruel qui les condamne : on lisait sa douleur sur son front, dans ses regards, dans sa démarche, et les larmes coulaient. — De même, dans la comédie, un silence bien ménagé peut être d'un excellent *effet*. Dans le troisième acte de la *Métromanie*, l'étonnement muet des trois acteurs, si cet étonnement est rendu par un jeu piquant de physionomie, est beaucoup plus plaisant que les mots qu'il faut attendre. Et, dans la même pièce, au cinquième acte, lorsque *Baliveau*, impatienté et excédé de la méprise de *Francaleu*, lui dit avec humeur :

. . . . Non, nous ne tenons rien,
Puisqu'il faut tout te dire, et cet homme de bien
Est le pendard à qui j'en veux. . . . .

Baliveau doit garder le silence, comme un homme qu'attère une nouvelle inattendue, et s'il répondait immédiatement :

. . . . Est-il possible!

L'*effet* serait manqué. — La charge est une source d'*effets* souvent fort drôles, fort comiques, mais il faut savoir l'employer à propos. Ainsi, ce vers des *Folies amoureuses* :

Savez-vous bien, monsieur, que j'étais dans Crémone?

ne produira aucun *effet* si Crispin le débite simplement. Il doit être prononcé d'une façon tout-à-fait emphatique, et l'on rira. — Si *Tout-à-bas*, du *Joueur*, dont le débit doit être vif, sémillant, s'avisait, en terminant l'éloge qu'il fait de son talent dans l'art de professer le trictrac, de dire d'un ton ordinaire :

. . . . . Vous plairait-il de m'avancer le mois ?

ce que cette demande a de réellement bouffon ne ferait pas d'*effet*. — Si Harpagon n'est pas animé d'une colère exagérée, si la défiance qu'il a de la probité de *Lafléche* ne semble pas lui avoir troublé la cervelle, que signifiera cette demande si plaisante qu'il fait après avoir visité les deux mains de ce valet, demande dont l'*effet* est d'exciter une longue explosion d'hilarité : *montre-moi l'autre*? (*Les autres* sont une faute grossière que la tradition a conservée, mais qui ne doit pas être mise sur le compte de l'auteur.) Elle paraîtra folle, déraisonnable, absurde. — Convenons donc que la charge peut souvent être employée avec succès. Néanmoins, répétons qu'il faut s'en défier, comme aussi, dans le genre pathétique, il faut se défier de l'exagération. —Talma disait : «Un acteur doit s'étudier à faire de l'*effet*, mais il ne doit pas uniquement chercher *les effets*. Car, alors il devient faux et anti-naturel. » — Shakspeare, à une époque où le théâtre était à peine sorti de l'enfance, met dans la bouche d'*Hamlet* de fort bons conseils aux comédiens *chercheurs d'effets* : « Rendez ce discours comme je l'ai prononcé devant vous, d'un ton facile et naturel ; mais, si vous grossissez votre organe et vociférez comme font la plupart de nos acteurs, j'aimerais autant avoir mis mes vers dans la bouche d'un crieur de ville. Oh ! rien ne me blesse l'ame comme d'entendre un homme, grossièrement robuste, exprimer une passion par des éclats et des cris à fendre les oreilles d'une multitude qui n'aime que le bruit. Je voudrais vous faire fustiger cet Hérode de théâtre, qui enchérit sur Hérode même, et veut être plus furieux que lui. Ne soyez pas non plus trop froid ; mais que votre intelligence vous serve de guide ! proportionnez l'action au mot et le mot à l'action ; avec cette attention de ne pas sortir de la décence, de la nature ; car tout ce qui s'écarte de cette règle s'écarte du but de la représentation dramatique, qui est en quelque sorte d'offrir un miroir à la nature, de montrer à la vertu ses véritables traits, au ridicule sa ressemblante image, et à chaque siècle, à chaque époque du temps, sa forme et son empreinte. Si cette peinture est exagérée ou affaiblie, si l'*effet* en est ou forcé ou pâle, vous ne plairez qu'aux ignorants ; mais vous serez blâmés par les connaisseurs, dont l'opinion doit toujours, à vos yeux, l'emporter sur

l'opinion de la foule. Oh! il y a des acteurs que j'ai vus jouer et que j'ai entendu vanter par des louanges outrées, qui, pour ne pas dire plus, n'avaient ni la démarche d'un chrétien, ni d'un païen, ni d'un homme, et qui, pour arriver à ce qu'ils appelaient *produire de l'effet*, s'enflaient et hurlaient d'une si horrible manière qu'on les eût pris pour quelques simulacres humains, grossièrement ébauchés par quelque apprenti subalterne de la nature, tant ils imitaient l'homme abominablement! » — A ces excellentes observations du grand Shakspeare, nous nous permettrons d'ajouter deux mots qui seront comme le résumé de ce long article : l'*effet dramatique*, pour être puissant, ne doit être que l'expression pure et vraie de la nature : « Ni trop, ni trop peu. » C'est en se tenant dans ces limites que Talma a mérité le titre de premier comédien du monde; et que Lekain, en dépit de sa taille médiocre, de sa jambe courte et arquée, de son visage rouge et tanné, de ses lèvres épaisses, de sa bouche large, arrachait aux plus jolies femmes de Paris cet éloge passionné : « Grands dieux! qu'il est beau! » — Tant est irrésistible la magie de l'*effet dramatique*!

Ed. Lemoine.

Effet musical. — On appelle effet en musique l'impression agréable et forte que produit une excellente musique sur l'oreille et l'esprit des écoutants : ainsi, le seul mot *effet* signifie, en musique, un grand et bel effet, et non seulement on dira d'un ouvrage qu'il *a fait de l'effet*, mais on y distinguera sous le nom de *choses d'effet* toutes celles où la sensation produite parait supérieure aux moyens employés pour l'exciter. Une longue pratique peut apprendre a connaitre sur le papier les choses d'effet, mais il n'y a que le génie qui les trouve. C'est le défaut des mauvais compositeurs et de tous les commençants d'entasser parties sur parties, instruments sur instruments, pour *trouver l'effet* qui les fuit, et d'ouvrir, comme disait un ancien, une grande bouche pour souffler dans une petite flûte. Vous diriez, à voir leurs partitions si chargées, si hérissées, qu'elles vont vous surprendre par des effets prodigieux, et si vous êtes surpris en écoutant tout cela, c'est d'entendre une petite musique maigre, chétive, confuse, sans effet, et plus propre à étourdir les oreilles qu'à les remplir; au contraire, l'œil est quelquefois obligé de chercher sur les partitions des grands maitres ces effets sublimes et ravissants que produit leur musique exécutée. C'est que les menus détails sont ignorés ou dédaignés du vrai génie; qu'il ne vous amuse point par des foules d'objets petits et puériles, mais qu'il vous émeut par de *grands effets*, et que la force et la simplicité réunies forment toujours son caractère. — L'une des parties de la *musique* les plus mobiles, les plus susceptibles des vicissitudes du temps, c'est l'*effet*. Comme il n'est rien par lui-même, mais seulement par une impression faite sur les organes, il existe à différents degrés, selon que ces organes ont plus ou moins de délicatesse et de culture, selon qu'ils ont été frappés plus ou moins habituellement par des émotions antérieures, et que l'exercice, ou, si l'on veut, l'expérience de l'oreille, a resserré ou aura étendu le cercle de ses sensations, et pour ainsi dire ses besoins. — Le premier qui, ayant une sensation forte à faire naitre après une sensation douce, non content de donner tout à coup à son harmonie une marche, une combinaison moins communes, moins prévues, fit tomber fortement sur le même accord tout son orchestre à la fois, produisit sans doute un effet prodigieux. — Le premier qui, pour prolonger une expression de terreur, fit bruire à sons répétés les notes les plus basses de tous les instruments à cordes, dut faire frissonner son auditoire; et si quelqu'un entreprit alors de décrire cet effet d'orchestre, il put dire, sans trop d'exagération, qu'en écoutant ces sons terribles, les cheveux dressaient à la tête. Des sons doux, lents, soutenus, succédant à ces secousses violentes, produisirent une sorte d'enchantement, et cette alternative de douceur et de force

dut suffire long-temps à des auditeurs novices et sensibles.—Ces morceaux des premiers maîtres se sont conservés pour la plupart; ils ne produisent pas aujourd'hui le même effet. Les instruments à vent, dont on faisait alors peu d'usage, dont plusieurs même n'étaient pas connus, ont, à mesure qu'ils étaient introduits dans l'orchestre, fait connaître des effets nouveaux. Les trompettes, les trombones, les timbales, le tam-tam, les cymbales, la grosse caisse, dont on a trop souvent abusé, sont, pour le compositeur, une source de grands effets tragiques et brillants.—Les effets sont relatifs à chaque modification du son: ainsi, l'on distinguera les effets d'intonation, les effets de rhythmes, les effets d'intensité, les effets de timbre, les effets de caractère; à ces cinq espèces il faut ajouter encore ceux qui naissent de l'harmonie, ou de la réunion de plusieurs sons. Nous nommons *effets simples* ceux qui proviennent d'une seule de ces causes, *effets composés* ceux qui proviennent de deux ou plusieurs causes à la fois.—Les effets, dont l'analogue en peinture est désigné par le même terme (*v.* ci-dessus, p. 366, l'article de notre honorable collaborateur M. Delestre), sont à la musique ce que les figures sont au discours oratoire. On doit donc donner les mêmes avis en ce qui concerne leur emploi: le premier est de ne point les prodiguer, parce qu'ils ne tardent pas à produire la fatigue et le dégoût; le second est de les employer avec adresse, de manière qu'ils puissent être bien sentis, et de prendre garde à ce qu'ils ne se détruisent mutuellement ou ne produisent une vraie cacophonie: c'est ce qui ne manque jamais d'arriver quand on emploie en même temps deux effets du même genre, et surtout ceux du rhythme. Le conseil le plus sage que l'on puisse donner aux jeunes compositeurs est d'attendre, pour employer les effets, qu'ils aient acquis de l'expérience: autrement, ils doivent être sûrs d'en produire de tout différents de ceux qu'ils s'étaient proposés. CASTIL-BLAZE.

Du mot EFFET *considéré comme valeur échangeable et négociable.*

EFFETS MOBILIERS. Cette expression ne dit rien de plus que le mot de *mobilier* (*v.*) pris isolément; mais elle prouve qu'autrefois on a pu dire des *effets immobiliers*. Aussi voit-on par les anciens auteurs qu'une maison, une terre et tout autre *immeuble* se trouvaient compris dans l'expression *effet*, aussi bien que les *meubles meublants*, l'argent comptant, les hardes et les billets. Nous disons encore les *effets d'une succession*, pour désigner tout ce qui compose l'hérédité (meubles et immeubles). Mais avec le temps, les significations d'un même mot viennent à changer successivement, sans que l'on puisse trop se rendre compte des causes diverses qui produisent les variations qu'il subit. Tout ce qui est *meuble* de sa nature, ou par la détermination de la loi, constitue un *effet mobilier*, c'est la définition que le code civil donne de cette locution, qu'il présente comme synonyme absolu de ces mots, *biens meubles* ou *mobilier*. L'expression *biens meubles*, porte l'art 535, celles de *mobilier* ou d'*effets mobiliers* comprennent généralement tout ce qui est censé meuble d'après les règles ci-dessus établies, c.-à-d. d'après les dispositions de la loi. Ainsi, le legs de tous les effets mobiliers qui se trouvent dans une succession embrasse tous les meubles corporels ou incorporels; l'argent comptant, les meubles meublants, les créances, même les rentes connues autrefois sous la dénomination de rentes foncières, et qui étaient réputées immeubles; enfin, tout ce qui est réputé meuble par la loi, car il y a encore certaines créances qui sont déclarées immobilières. On doit remarquer aussi que, dans cette locution, le mot *effet* prend lui-même une signification particulière, et qu'il représente non plus la conséquence nécessaire d'une cause préexistante, mais un objet quelconque qui peut être considéré lui même comme cause d'une obligation capable de produire des *effets civils*. Aussi voyons-nous que les expressions *biens mobiliers* et *effets mobiliers*

représentent absolument la même idée; mais ces locutions diverses n'out d'autre valeur que celle que la loi attache à chacune d'elles. et il importe de bien préciser quelle est dans les contrats leur étendue, parce qu'elles n'ont pas par elles-mêmes une signification bien déterminée; il est néanmoins à regretter que le législateur n'ait pas donné une définition bien exacte de toutes ces expressions, qu'il est si facile de confondre. Ainsi, l'on chercherait vainement quel est le sens légal du mot *effet* pris isolément comme désignant une partie des meubles, d'où il suit qu'on doit éviter d'employer cette expression dans les actes; il n'en est pas de même de l'expression *effets mobiliers*, dont nous venons de voir la définition, et qui se distingue facilement de ces autres expressions, *meubles* et *meubles meublants*. Ces dernières sont beaucoup plus restreintes et ne s'appliquent qu'à une partie du mobilier seulement: les *meubles meublants* ne comprennent que les meubles destinés à l'usage et à l'ornement des appartements; l'expression *meubles* comprend en outre le reste du mobilier, sauf l'argent comptant, les pierreries, les dettes actives, les livres, les médailles, les instruments des sciences, des arts et métiers, le linge de corps, les chevaux, équipages, armes, grains, vins, foins et autres denrées, ainsi que tout ce qui fait l'objet d'un commerce; mais les *effets mobiliers* comprennent tout. *Meubles meublants*, *meubles*, *effets mobiliers*, telle est la gradation légale de ces trois locutions, les seules qui soient définies d'une manière rigoureuse. Pour toutes ces distinctions, il faut s'en tenir à la disposition formelle de la loi, c'est à chacun de la consulter et d'en faire l'emploi qu'elle détermine; lorsque le législateur a pris soin de donner la définition exacte d'une expression, il n'est permis à personne de prétexter ignorance. Teulet, a.

Effets de commerce. — On appelle ainsi, en général, toute promesse ou engagement écrit de payer une somme, contracté par les commerçants entre eux à l'occasion de leurs transactions; mais plus particulièrement les promesses rédigées sous une certaine forme reconnue légale, forme qui leur assure des avantages précieux, mais qui aussi en rend les auteurs et signataires, négociants ou non, justiciables des tribunaux de commerce, et passibles de peines et de poursuites particulières. Parmi les principaux et les plus en usage, on distingue: la promesse ou *simple billet*, le *billet à ordre*, la *lettre de change*, le *mandat de change*, la *lettre de crédit*, les *effets au porteur*, le *billet à domicile*, etc. Le code de commerce et le commerce lui-même ne distinguent, n'admettent et ne sanctionnent réellement que trois effets de commerce: la *lettre* et le *mandat de change*, et le *billet à ordre*; et même la matière accoutumée du commerce de banque, l'intermédiaire préféré de toutes transactions entre deux places, c'est encore la *lettre de change*; ce n'est que tout récemment que la loi a spécifié des dispositions et des garanties en faveur du *mandat de change*. — Ce qui distingue surtout ces effets commerciaux des autres, c'est qu'ils sont transmissibles comme des valeurs réelles. La *lettre de change* est le titre d'une délégation en vertu de laquelle une personne (le *tireur*) transporte à une autre une somme d'argent payable par un tiers (le *tiré*) dans un autre lieu et à une époque fixée. Ce transport s'accomplit par une simple *acceptation* sous seing privé, timbrée, du tiers au débiteur. « La lettre de change, dit le code de commerce, est tirée d'*un lieu sur un autre*; elle doit être datée; elle doit énoncer la somme à payer, le nom de celui qui doit payer, l'époque et le lieu où le paiement doit s'effectuer, la valeur fournie en espèces, en marchandises, en compte ou de toute autre manière. » Le transport d'une lettre de change s'opère par une simple mention au dos de la lettre, signée par le propriétaire, et le nouveau cessionnaire peut la transmettre à son tour. Tous les débiteurs d'une lettre de change, négociants ou non, sont solidaires envers le porteur, peuvent être poursuivis collectivement, et sont tous soumis à la contrainte par

corps ; enfin, ces lettres ont la même authenticité que les actes publics notariés. Ainsi entourées de garanties, on ne sera point étonné qu'elles soient devenues de véritables signes représentatifs de la monnaie et un moyen de circulation puissant et prompt. — On appelle *billet à ordre* le billet par lequel un débitenr promet payer à un créancier ou à celui qui se présentera en son lieu et place, au moyen de *l'ordre* que ce créancier en aura donné au dos. Le billet à ordre diffère de la lettre de change en ce qu'il n'est pas protestable faute d'acceptation, et n'entraîne la contrainte par corps que pour les commerçants, et les payeurs, receveurs et autres comptables des deniers pnblics. Sauf ces 2 points, toutes les dispositions dn code de commerce relatives anx lettres de change sont communes aux billets à ordre (*v.* LETTRE DE CHANGE).—Lorsque le tirenr, n'ayant rien à réclamer du tiré, tire cependant à *découvert*, comptant sur son propre crédit et sur l'obligeance dn tiré, il fait alors ce qn'on appelle un *mandat :* il prie ainsi le tiré de payer pour lui et donne au porteur sa procuration pour faire accepter la traite et pour la recevoir à son échéance. Le mandat a absolument la même forme que la lettre de change ; toutefois, il en diffère en ce qu'il n'est point rigoureusement soumis à l'acceptation préalable, à moins que cette condition ne soit explicitement stipulée dans le corps du mandat. Naguère, c.-à-d. il y a à peine quelques mois, tant qu'il n'avait pas été *accepté* par le tiré, le mandat ne pouvait être considéré que comme un simulacre de lettre de change, un simple *transport de délégation*.—Il arrive quelquefois qn'une personne propose à un banquier un billet en retour d'une lettre de change qu'elle lui demande, on qu'un négociant fait à nn autre négociant un billet, à la condition que celui-ci lui fonrnira une lettre de change à telle époque, payable aussi à telle époque. Dans ces deux occasions, les billets prennent le nom de *billets de change* et sont assimilés à la lettre de change, de fait et de droit. — Lorsqu'un débiteur s'oblige par un billet à payer à une personne ou à celle qui aura ordre d'elle une certaine somme, en certain lieu, par le ministère de son correspondant, en place de la somme ou de la valeur qu'il en a reçue ou qu'il doit en recevoir, ce billet prend le nom de *billet à domicile*. Un billet à domicile n'est donc autre chose qu'une lettre de change tirée sur soi-même. Toutefois, il y a cette différence que celni sur qui la lettre de change ordinaire est tirée doit l'accepter, et que par son acceptation il en devient le débiteur (celui qni l'a fournie n'en étant plus que le garant) ; tandis que celui qui a créé un billet à domicile en est seul débiteur, le correspondant n'étant là qu'un intermédiaire non responsable ni solidaire. Quoi qu'il en soit, le billet à domicile entraîne la contrainte par corps et demeure soumis aux mêmes lois qne la lettre de change en tout et ponr tout. — Quand les voyageurs veulent s'épargner la peine de traîner une lourde monnaie avec eux, comme les lettres de change ont un terme de riguenr, anquel il faut en exiger le paiement et tout le paiement, ils ont recours aux *lettres de crédit*, c'est-à-dire à la missive d'un banquier adressée à ses correspondants snr la ligne itinéraire du voyageur, et les chargeant de payer à la personne désignée l'argent qu'elle lenr demandera, jusqu'à concurrence ensemble d'une somme convenue. Le porteur de la lettre donne d'avance le modèle de sa signature au banquier, qui la fait connaître à ses correspondants pour la confrontation ; et, afin d'éviter toute erreur, chaqne correspondant tient note sur la lettre de crédit de la somme qu'il avance, afin que les correspondants ultérieurs puissent vérifier à quelle somme a droit encore le portenr. En général, les lettres de crédit sont personnelles et ne sont pas des titres négociables par eux mêmes. Le porteur d'une lettre de crédit non acceptée n'a pas plus que le porteur d'une lettre de change le droit de contraindre celui snr qui elle est tirée à y faire honneur. Si, en prenant la lettre, il a donné son argent, il importe qu'il obtienne la preuve du refus afin de se faire rembour-

ser et même indemniser par celui qui le lui avait ouvert. — Le *billet au porteur* est le titre de créance payable à celui qui le présente à son échéance, sans qu'il y ait *dénomination de personne certaine*. — Le *billet en blanc* n'en diffère que par le nom ou plutôt par ce que l'on y laisse *en blanc* le nom de celui à qui il est fait. Cette dernière sorte de billet fut imaginée par les négociants lorsque les billets à ordre étaient encore inconnus, afin de pouvoir se passer des billets de main en main, sans avoir recours à la voie longue et dispendieuse de la *signification* ; le dernier cessionnaire d un billet en blanc y mettait son nom lorsqu'il en touchait le montant. — Enfin, on appelle *simples billets* les promesses écrites qui se font sous la forme pure et simple de la déclaration. Un simple billet ne peut pas se négocier et passer en circulation comme le billet à ordre, et le protêt n'en est pas exigible. Il ne peut pas non plus passer comme le billet à ordre en la propriété d'un tiers sans la voie du transport ou de la délégation. La cession ne peut pas s'en faire par la voie de l'endossement ; il faut également recourir à la délégation. Enfin, il n'y a pas pour ce genre de billet de prescription spéciale comme pour le billet à ordre et la lettre de change. Toutefois, les commerçants qui souscrivent de simples billets sont passibles de la contrainte par corps en cas de non-paiement définitif. — Règle générale ; tout effet qui ne renferme aucun des caractères et formes voulus pour constituer une lettre ou un billet de change est un *engagement ordinaire ;* et nul des billets non à ordre ne comporte l'endossement (*v.* pour plus de détails et pour la *négociation des effets de commerce* les mots Bourse, Change, Endossement, Lettre de change et Transport, etc.) C. Pecqueur.

Effets publics. — Ce sont les titres ou obligations de nature diverse, à perpétuité ou à échéance quelconque, que les gouvernements, forcés de recourir à l'emprunt, offrent à ceux qui, ayant assez confiance dans leur moralité, dans leur stabilité et dans leurs ressources futures, consentent à leur avancer une certaine valeur spécifiée, moyennant un certain intérêt. Il n'est point aujourd'hui un gouvernement européen et américain qui n'ait ses *effets publics*, parce qu'il n'en est point qui soit sans *dettes*. Toutes les obligations de ce genre sont transmissibles : elles ont un cours public, et c'est du marché qu'elles reçoivent réellement leur valeur, car celle que les gouvernements leur donnent n'est que nominale. Dans beaucoup d'états européens, une forte portion de la dette publique a été transformée en *dette perpétuelle*, par conséquent, on doit considérer les titres donnés aux créanciers, bien plus comme garantissant l'intérêt du capital que comme représentant le capital lui-même. Comme généralement les emprunts et la négociation des effets se font non seulement dans le pays même qui les contracte ou les crée, mais aussi à l'étranger, ces opérations ont donné lieu, dans nos temps modernes, à une foule de dispositions, d'usages, d'expédients inconnus de l'antiquité. Nous leur devons les jeux de bourse, et elles ont fait de la science des finances une spécialité abstruse et compliquée. — Les divers effets publics se dénomment le plus souvent d'après le taux des intérêts qu'ils rapportent, ou la nature des fonds qui leur sont affectés, ou bien ils reçoivent leur nom de celui des puissances qui les ont émis. Ainsi, en France, nous appelons *des 5 p. °/₀*, *des 3 p. °/₀*, les effets dont l'intérêt est de 5 et de 3 p. °/₀. Ainsi, en Angleterre, on appelle *consolidés* les effets dont les intérêts sont garantis et payés à perpétuité sur des impositions votées par la législature, et l'ensemble des effets à termes, telles que les *billets de l'échiquier* et ceux *de la marine*, dont l'émission est à valoir sur le budget actuel ou prochain du gouvernement, constitue la *dette flottante* : ainsi, nous avons les *bons espagnols*, *portugais*, *hollandais*, etc. Outre les billets émis par les gouvernements eux-mêmes, il faut encore comprendre, parmi les *effets publics*, les actions des compagnies de canaux, de ponts,

ete; celles de la banque, de la caisse hypothécaire, les obligations de certaines villes, et de toutes les compagnies reconnues ou autorisées par le gouvernement : car elles sont toutes négociables et susceptibles d'être cotées aux cours officiels de la bourse. (Pour la *négociation*, la *nature* ou *l'origine* des *effets publics*, v. les articles Bourse. Dette publique, Echiquier, Emprunts publics, Finances, Rentes publiques, etc.) C. Pecqueur.

Effets royaux. Autrefois, les *effets* ou les *bons royaux* représentaient exactement les *effets publics* ou les *bons du trésor* actuels ; c'étaient ordinairement des rentes créées par le roi, ou des billets mis en circulation dans le commerce en son nom. Ils se négociaient à la Bourse par le ministère des agents de change, comme les *effets publics* ; mais aujourd'hui le roi n'a plus le droit d'émettre des *bons* ou *effets*, et nous ne connaissons plus en *effets royaux* que ceux qui nous viennent de l'étranger. T., a.

EFFEUILLAGE, soustraction d'une partie ou de la totalité des feuilles d'une plante. — On effeuille : 1° pour que les fruits, exposés ainsi au soleil, se colorent et mûrissent plus tôt ; 2° pour diminuer la force de végétation dans les sujets trop vigoureux ; 3° enfin pour nourrir les bestiaux dans les pays où les fourrages sont rares. — Si l'on réfléchit que les feuilles rendent avec usure à la plante qui les porte ce qu'elles en reçoivent, comme organes d'exhalation et d'absorption, d'élaboration et de nutrition, sans parler de leur influence sur l'ascension de la sève, et de la bienfaisante protection qu'elles donnent aux fleurs et aux fruits nouveaux, on devra conclure qu'en général cette opération doit nuire à l'accroissement du sujet, lorsqu'elle le prive d'un grand nombre de feuilles. — Souvent j'ai vu l'effeuillage produire ce mal, sans avantage pour les fruits ; et même, s'il est pratiqué trop tôt, sans intelligence et sans mesure, il arrête leur développement et empêche la maturité. — L'action soudaine et vive du soleil peut les flétrir. Pour prévenir ces accidents, je conseillerai d'effeuiller la vigne et les arbres fruitiers quelques semaines seulement avant la récolte, car la vie des fruits alors est moins intimement liée à celle des feuilles, ils n'ont plus guères à accomplir qu'un travail d'élaboration intérieure qu'aide singulièrement l'action du soleil. Mais si, à cette époque, la soustraction violente des feuilles intéresse moins les fruits, elle peut encore compromettre l'œil caché dans chaque aisselle et empêcher la maturité du bois, double obstacle à la fécondité de l'arbre pour l'année suivante. — La section du pétiole faite avec l'ongle ou avec des ciseaux vers sa partie moyenne prévient ce résultat fâcheux — L'effeuillage qui a pour objet de ralentir la force de végétation et celui des arbres dont les feuilles servent de fourrage aux bestiaux demandent l'un et l'autre moins de précautions ; il serait d'ailleurs impossible de les observer dans le dernier cas.

P. Gaubert.

EFFICACITÉ (*efficacia*). Efficace, qui n'est plus employé aujourd'hui que comme adjectif des deux genres, était pris autrefois pour *efficacité* par les casuistes, dans le dictionnaire desquels ces deux mots ont joué un grand rôle :

.... mais sa grâce
Ne descend pas toujours avec même *efficace*.

L'efficacité d'une chose se dit de celle qui détermine d'une manière certaine et infaillible l'effet qu'elle est destinée à produire, comme l'efficacité d'une mesure, d'un remède, d'un discours, de la grâce, etc. Il faut, toutefois, bien se garder de confondre cette proposition avec celle-ci, *que la cause détermine infailliblement son effet*. Cette dernière est générale, absolue, s'étend indifféremment à tous les phénomènes de la nature, moraux ou physiques. Il ne se passe rien en nous, autour de nous, à quoi elle ne soit constamment applicable ; tandis que l'efficacité, au contraire, quoique ce soit bien un genre de cause qui produit un effet, reste seulement affectée, et d'une manière spéciale, par l'usage, à certains cas en dehors desquels il serait ridicule

de l'employer. Ainsi, l'on ne dira pas que la poudre à canon est efficace pour imprimer du mouvement à un corps; que des penchants vicieux sont efficaces pour entraîner un homme à sa perte, etc. C'est tout au plus si, dans les exemples que nous avons cités plus haut, ce mot peut s'appliquer à celui de discours. On ne doit même dans ce cas l'entendre que de ce qui a rapport à la chaire chrétienne; car, on ne saurait convenablement dire que le discours de tel avocat, ou mieux sa plaidoirie, a été assez efficace pour lui concilier l'esprit des juges. — Nous observerons, à propos du mot dont nous parlons, qu'il semble même avoir été expressément destiné d'abord à emporter avec lui quelque idée mystique, comme lorsqu'il est joint au mot *grâce*. — L'action des médicaments sur l'économie animale est nn des principaux cas où l'emploi du mot *efficacité* est le plus convenable; mais, d'après la définition que nous en avons donnée, peut-être serions-nous en droit de demander si cette application est juste, ce qui supposerait que l'effet du remède efficace serait constamment celui qu'on se propose d'obtenir. C'est ce qui n'arrive pas, et la vérité ne peut être ici que conditionnelle, au moins dans presque tous les cas. On a cru long-temps que le kina, le soufre et le mercure étaient *efficaces* ou mieux *spécifiques* dans la fièvre, l'éruption psorique et la siphilis. On était dans l'erreur. Il n'y a peut-être dans toute l'histoire de la médecine d'absolument *efficace* ou *spécifique* que l'inoculation du vaccin contre la petite vérole, cette singulière maladie que nous avons transportée en Amérique, en retour de sa sœur aînée, que nous en avons rapportée. L'usage des antiphlogistiques fut d'abord regardé comme généralement efficace après la première publication du système de Broussais. C'était en outrer un peu l'emploi. Peut-être le système se basait-il sur nne erreur, mais alors jamais celle-ci ne prit mieux les formes de la vérité, n'en réalisa mieux les conséquences; au point que dans l'état d'incertitude où se trouve la médecine, nous aimerions mieux nous égarer par hasard avec Broussais que de courir la chance de rencontrer juste, peut-être nne fois, avec ses prédécesseurs.

BILLOT.

EFFIGIE, du latin *effigies*, image, représentation, portrait. Faire l'effigie de quelqu'un, c'est représenter son image de telle sorte qu'il puisse être reconnu facilement, soit qu'on veuille l'honorer, soit qu'on veuille au contraire lui prodiguer des marques de mépris. C'est en cela que l'*effigie* diffère du *portrait* : cette dernière expression s'entend toujours en bonne part, tandis que l'autre se prend le plus ordinairement en mauvaise part. Cependant, en termes de monnaie, il est consacré comme synonyme de *portrait*. Frapper monnaie à l'*effigie* de quelqn'un, c'est représenter sur la pièce de monnaie le portrait de celui à qni l'on veut rendre un honneur, que l'on considérait autrefois comme une faveur insigne. L'usage de frapper monnaie à l'effigie du prince est en effet assez récent : il ne remonte pas en France au-delà de quelques siècles. A Rome, dans les premiers temps de la république, on mettait les pièces de monnaie sous la protection des dieux, en y faisant graver lenr effigie; plus tard, on y ajouta l'effigie de ceux des citoyens qui s'étaient distingués dans leur charge par les services qn'ils avaient rendus à la république, mais cet honneur ne leur était rendu qu'après leur mort : Jules-César est le premier auquel la flatterie ait décerné cette distinction de son vivant. Les empereurs se maintinrent dans le même privilége, et chacun se fit gloire de frapper monnaie à sa propre effigie, pour laisser à la postérité quelque trace d un passage trop rapide. Lors de l'établissement de la religion chrétienne, on en revint à l'idée de mettre la monnaie sous la protection de Dieu, et l'on adopta pour empreinte l'effigie de la croix du Sauveur ou de l'agneau pascal; et ce ne fut que beaucoup plus tard que fut adopté l'usage, à peu près général aujourd'hui, de frapper monnaie à l'effigie du prince régnant et de ses armes.—Dans toute autre circonstan-

ce, l'effigie était plutôt une représentation grotesque des personnes que l'on voulait tourner en ridicule ou vouer à l'infamie; on se vengeait sur l'image, en lui prodiguant les insultes ou lui faisant subir les supplices auxquels avait échappé celui que l'on voulait atteindre. L'outrage public fait par effigie constitue la *diffamation* (*v.*). C'est un délit punissable qui doit être sévèrement réprimé; mais nous avons conservé encore dans notre législation la vengeance publique exercée par effigie contre un coupable absent : c'est ce que nous nommons encore *exécution par effigie*. La loi ne veut pas être impuissante, et lorsque le coupable échappe aux apprêts de l'exécution, elle aime mieux frapper une vaine image que de suspendre ses coups : elle s'en prend alors à l'effigie du condamné. Ces exécutions par effigie paraissent remonter à la plus haute antiquité, mais on ne croit pas que l'usage en ait été introduit en France dès les premiers temps de la monarchie; on *avait pour* principe qu'il ne fallait pas procéder contre les absents, en sorte que l'on n'avait à diriger contre eux ni condamnation ni exécution. C'est dans le XVIe siècle que paraissent se présenter pour la première fois les traces de ces sortes d'exécutions. L'ordonnance faite en 1536 par François Ier pour la Bretagne, veut qu'après la condamnation prononcée par *contumace* (*v.*) et le *forban* donné, l'on fasse attacher aux portes et entrées des lieux les *tableaux et cordeaux* au désir de la Coutume. L'ordonnance de Charles IX de 1566 porte que les noms des appe-*lés* et des ajournés à ban, et poursuivis et condamnés par contumace, seront inscrits aux tableaux qui seront affichés aux portes des villes, des siéges, de l'auditoire et des lieux d'où les décrets seront émanés, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance. Mais ces ordonnances, comme on le voit, ne se rapportent pas à de véritables exécutions par effigie; on croit que l'exemple le plus ancien que ayons d'une exécution par effigie est celle que fit faire Louis-le-Gros de Thomas de Marle, accusé de crime de lèse-majesté. L'ordonnance criminelle de 1670 n'admettait ces sortes d'exécutions que pour les condamnations à mort : on se bornait pour toutes les autres peines à la transcription du nom du condamné sur un tableau qui demeurait attaché publiquement au poteau de l'infamie; mais, s'il s'agissait d'une peine de mort, l'arrêt de condamnation était exécuté de point en point comme si le coupable eût été présent : son effigie était conduite au supplice en grande pompe et subissait la sentence. Il est même arrivé que l'on a multiplié ces représentations : ainsi, le duc de La Valette, condamné à avoir la tête tranchée, fut exécuté en effigie le 8 juin 1639, dans trois villes différentes, à Paris, à Bordeaux et à Bayonne.—Aujourd'hui, l'exécution par effigie a toujours lieu dans la forme qui était déterminée par l'ordonnance de 1670 pour les peines autres que la peine de mort; on a senti combien il était puéril de s'en prendre à l'image d'un homme absent pour exercer sur elle le simulacre d'un dernier supplice; on n'admet plus aucune distinction, et, dans tous les cas où le condamné parvient à échapper à l'action de la justice, l'extrait du jugement de condamnation doit être, dans les trois jours, affiché par l'exécuteur des jugements criminels à un poteau qui sera planté au milieu de l'une des places publiques de la ville, chef-lieu de l'arrondissement où le crime aura été commis. Ce n'est plus là, à proprement parler, une exécution par effigie, mais l'expression n'en est pas moins restée. Tout impropre qu'elle est, elle se trouve encore employée dans l'article 26 du code civil, portant que les condamnations contradictoires n'emportent la mort civile qu'à compter du jour de leur exécution, soit réelle, soit par *effigie*. TEULET, a.

EFFLORESCENCE, EFFLORESCENTS (sels). Parmi les sels, il y en a qui, exposés à l'air humide, se fondent, et passent de l'état solide à l'état liquide, parce qu'ils ont une grande affinité pour l'eau : on les appelle *sels déliquescents* (*v.*). Il en existe d'autres, au contraire, soit naturels, soit artificiels, qui, exposés

à l'air sec, lui cèdent en tout ou en partie leur eau de cristallisation, se couvrent d'une sorte de poussière, perdent leur transparence ou se résolvent même totalement en poudre. On appelle ces derniers *sels efflorescents*. Quoiqu'ils aient peu d'affinité pour l'eau, ils se dissolvent facilement dans ce liquide, par la raison que les molécules dont il sont composés adhèrent faiblement entre elles (*v.* l'article SELS). T.

EFFLUVES (physiologie, hygiène), en latin *effluvium*, dérivé du verbe *effluere*, se répandre. Ce mot s'emploie aujourd'hui dans un sens très général, et s'applique à tous les fluides impondérables qui se dégagent de différents corps d'animaux, végétaux et minéraux; si le dégagement a lieu par l'action simultanée de l'air et de l'eau, sans décomposition apparente du corps qui l'a produit, l'*effluve* prend le nom d'*émanation* (*v.*); si l'émanation est sensible à la vue par une sorte de vapeur, elle constitue l'*exhalaison*(*v.*); s'il y a en même temps une élévation de température qui amène à la longue la décomposition et la putréfaction, l'*effluve*, exerçant une action délétère, peut être qualifiée de *miasmes*(*v.*). Malgré l'extension donnée au mot *effluve*, surtout depuis les travaux hygiéniques de Ramazzini et de Lancisi, on restreint encore très souvent le sens de ce mot aux émanations impondérables qui s'échappent des corps vivants, et dont quelques-unes sont appréciables par le sens de l'odorat; c'est aussi sous ce point de vue que nous en traiterons ici, renvoyant pour le reste aux mots *émanation* et *exhalaison*, qui seront convenablement traités dans cet ouvrage. — Il se dégage de presque tous les corps vivants une sorte d'effluve parfois très odoriférant, et qui suffit même pour déceler leur présence: tels sont, par exemple, le *bouc*, le *chevrotain*, les *cantharides*, la *punaise*, etc. S'il fallait même ajouter foi aux recherches de quelques chimistes fort habiles d'ailleurs, cet effluve se retrouverait dans le sang traité par certains réactifs: c'est ainsi qu'on affirme être parvenu à décider si des taches de sang trouvées sur des vêtements provenaient de l'homme ou des animaux, ou même de l'un et l'autre sexe de l'espèce humaine. Sans prononcer sur une question si grave, surtout quand on l'invoque, comme on l'a fait, en matière de médecine légale, il est certain que l'homme et la femme ont chacun un effluve odorant qui leur est propre, et qui forme une espèce d'atmosphère reconnaissable pour certains individus dont l'odorat est d'une grande finesse. On a cité souvent le fait de cet aveugle qui reconnut à l'effluve que répandait sa fille qu'elle avait cessé d'être vierge. Mais le fait s'explique ici par la perfection d'un sens aux dépens d'un autre, qui était aboli. — Certains animaux laissent sur leurs traces un dangereux effluve, qui sert de guide aux espèces ennemies pour poursuivre et découvrir leur retraite. C'est par ce moyen que le chien s'attache sur les pas du gibier et suit les nombreux détours qu'il fait par instinct pour échapper aux poursuites de son ennemi: c'est en flairant l'effluve répandue par son maître que cet animal incomparable le retrouve à de grandes distances et après de nombreux circuits; qu'il reconnaît même les objets qui l'ont touché. Je ne sais jusqu'à quel point on peut croire avec quelques naturalistes que les effluves animaux sont doués d'une sorte d'attraction fascinante qui inspire la terreur, et jette dans un trouble mortel des espèces inférieures destinées à devenir la proie des autres. Je rappellerai toutefois, comme venant à l'appui de cette croyance, l'expérience d'un physicien qui interposa un jour son chapeau entre un reptile et un crapaud que la terreur, et, si l'on veut, la puissance attractive de l'effluve animal attirait pour ainsi dire dans la gueule de son ennemi; tant qu'il y eut un corps interposé, l'effet de la terreur fut dissipé; mais aussitôt que le protecteur eut retiré son égide, le pauvre animal, de nouveau magnétisé, devint enfin la victime de l'espèce de puissance invisible qui le poussait à sa perte. — La chaleur atmosphérique, l'humidité,

développent et rendent plus sensibles les effluves en général et ceux des corps inorganiques en particulier. Qui n'a remarqué l'accroissement subit que prennent les exhalaisons de la terre, celles des fleurs, des plantes, des lieux marécageux, etc., par un temps chaud et humide, et aux approches de la pluie? Qui ne sait aussi que c'est alors qu'elles sont plus dangereuses et plus funestes dans certaines localités, dont le sol n'a pas été depuis long-temps cultivé par les mains de l'homme ou sillonné par la charrue?— L'effluve, réputé dangereux, quelle que soit son influence délétère, et même mortelle pour certaines espèces, paraît réjouir et récréer beaucoup d'autres êtres différemment organisés : tel reptile immonde se plaît et se trouve à l'aise dans un cloaque dont les exhalaisons seraient mortelles pour l'homme et d'autres animaux, etc. — Les effluves qui s'échappent du corps de l'homme ont été considérés comme ayant sur son semblable une influence relative à son âge, à sa force et sa constitution, influence que les praticiens ont même quelquefois mise à contribution : il est reconnu que, dans certaines conditions de faiblesse, des vieillards ont pu récupérer une partie de leur forces épuisées par des excès, en cohabitant avec de jeunes sujets d'un même sexe et doués d'une constitution vigoureuse. Sydenham, ayant vainement employé toutes sortes de moyens pour relever les forces de malades convalescents de la fièvre continue de 1661 et 1662, tenta avec succès de ranimer leur chaleur en les faisant coucher avec des jeunes gens : « Il n'est pas surprenant, dit ce grand médecin, que le malade se trouve fortifié par ce moyen extraordinaire, car on comprend facilement qu'un corps sain et vigoureux puisse transmettre une grande quantité de *corpuscules spiritueux* dans un corps épuisé. » Or, ce qu'il appelait *corpuscules spiritueux* sont nos *effluves*. — Un sujet malade ou affaibli doit exhaler des effluves tout-à fait différents, et qui anraient un effet contraire sur ceux qui seraient **exposés à leur action.** BRICHETEAU.

EFFORT. Quelques grammairiens définissent ce mot, dont l'étymologie d'ailleurs nous semble pouvoir se passer de preuves ; *l'action faite en s'efforçant* : il y a par trop de vague dans cette pétition de principes. *Effort*, tant au propre qu'au figuré, est pris dans un grand nombre d'acceptions, mais qui toutes indiquent une action plus ou moins puissante de ce que l'on désigne sous le nom de *force*, soit que l'on considère celle-ci dans les corps de la nature, soit qu'on l'observe dans les animaux, sous le rapport physique ou moral. Comme il n'est pas plus possible d'avoir une idée de la force que du mouvement et d'une foule d'autres choses de cette nature, on ne peut non plus s'en faire une de tous les phénomènes où elles entrent comme principal élément constituant. — Le mot *effort* désigne en mécanique la mesure de la force motrice qui peut agir sur un corps, ou l'intensité d'impulsion avec laquelle ce corps en mouvement tend à produire un effet, soit qu'il le produise réellement, soit qu'une cause quelconque l'en empêche. C'est ainsi que le mouvement rectiligne étant le plus simple de tous, et produit par une impulsion unique, chaque planète à qui on le suppose communiqué tend constamment à y rentrer, mais en même temps qu'elle est enchaînée par une autre force qui la fait graviter vers un des foyers de son orbite : c'est ce qu'on appelle *faire effort pour s'échapper par la tangente*. La mesure de tout effort est la quantité de mouvement qu'il produit, le résultat de l'obstacle qu'il a surmonté ou tendu à surmonter. Des auteurs ont dit que l'effort était au mouvement ce que le point est à la ligne, c.-à-d. que, comme le point commence la ligne, l'effort est le commencement de tout mouvement. On ne peut pas émettre gratuitement d'idée plus fausse et plus hors de place, dans un système de raisonnements qui n'en comporte pas. L'effort qu'imprime à l'eau, dans certaines circonstances, l'action de la pesanteur, est un moyen dont on se **sert quelquefois pour mettre en mouve-**

ment des machines plus ou moins compliquées. On a substitué depuis quelque temps, et avec le plus grand succès, à ce procédé, la force extensible de la vapeur. — Le mot *effort* a été pris en médecine dans un grand nombre d'acceptions, dont quelques unes ne se distinguent pas par la justesse du raisonnement : ainsi, l'on donne ce nom au phénomène par lequel se produisent les crises dans les maladies aiguës : si un surcroît de mouvement, une plus grande intensité d'action dans les forces vitales, peuvent seuls être regardés comme effort, dans l'exercice des fonctions qui constituent la vie, il faut convenir que le mot d'*effort* ne pouvait être plus mal employé qu'en l'appliquant à la cause qui met fin à ces phénomènes, puisque ce n'est absolument que la *cessation d'un effort*, dans le sens le plus rigoureux attaché a ce mot. — Le mot *effort* est aussi quelquefois employé en médecine pour désigner une action violente des forces physiques, laquelle entraîne une rupture ou une extension forcée de fibres musculaires, ou bien encore le genre de maladie connne sous le nom de *hernie* (*v.*). On donne fréquemment dans ce cas à l'effet le nom de la cause qui l'a produit. — *Effort* se dit aussi du penchant qu'ont certains corps à un mouvement qui leur est propre, comme celui des corps pesants qui font effort pour descendre ; ou de l'action de certains corps les uns sur les autres, comme l'effort de l'eau contre un navire, effort que doivent soutenir les vergues, les ancres. Il se dit aussi (stratégiquement) des mouvements de vigueur de plusieurs personnes, réunies dans un même but : « L'armée fera un dernier effort pour emporter la place. » C'est une des règles capitales de la stratégie, et dont l'application demande le coup d'œil militaire le plus habile, que celle qui consiste à *faire effort* à propos sur la ligne ennemie, à bien choisir le point et le moment où il convient de lui porter en masse un coup décisif. Bonaparte sépara pour toujours les Austro-Sardes à Montenotte, en faisant effort par leur centre. On emploie encore ce mot, figurément, en parlant de choses spirituelles : *effort de génie*, *effort de mémoire*, etc. BILLOT.

EFFRACTION, du verbe latin *frangere*, *fractum*, briser; le mot *effraction* est, en effet, synonyme du mot BRIS (*v.*); mais il ne se prend jamais qu'en mauvaise part, au lieu que le mot *bris* se rapporte quelquefois à un acte légitime. L'*effraction*, au contraire, entraîne toujours une idée criminelle : c'est la circonstance aggravante qui accompagne ou précède un fait coupable. C'est à l'aide d'effraction que le plus ordinairement l'assassin ou le voleur s'introduisent dans la maison qu'ils veulent dépouiller, ou chez la victime qu'ils veulent frapper. L'effraction ne peut rien ajouter à l'horreur que doit inspirer tout assassinat, et ne forme pas conséquemment une circonstance aggravante d'un crime que rien ne peut aggraver; elle ne peut donc que caractériser le vol, qui se présente sous mille formes diverses, depuis la simple filouterie jusqu'au crime. L'effraction est, en effet, l'un des caractères principaux qui servent à déterminer la compétence et la pénalité. On distingue l'effraction suivant qu'elle est *extérieure* ou *intérieure*. L'*effraction extérieure* est celle qui a été faite, soit à un mur de clôture, à un toit, à une porte ou à une fenêtre donnant sur la voie publique, ou sur un terrain non clos; elle présente un caractère de criminalité bien plus prononcé que l'*effraction intérieure*, qui s'opère dans l'intérieur même d'une maison par le bris d'une porte, d'une cloison ou d'un meuble. — Autrefois, cette distinction n'avait d'effet qu'à l'égard de la compétence : le juge royal ordinaire, qui connaissait des vols commis avec effraction intérieure, ne pouvait connaître de ceux qui étaient commis avec effraction extérieure ; ces derniers étaient réservés aux prévôtés des maréchaux ; du reste, la peine était toujours la même, c'était la peine de mort, d'abord le supplice de la roue, auquel on substitua celui de la potence, que l'on a appliqué à tous les vols commis avec effraction jus-

qu'à la révolution.—Notre nouvelle législation s'est appliquée à mieux classer les crimes et délits. Comme en droit criminel, il faut toujours procéder par définition, on a dû s efforcer avant tout de définir exactement ce qu'on devait entendre par effraction extérieure ou intérieure, pour arriver à la qualification du fait et à la détermination de la peine. Est maintenant qualifié *effraction*, aux termes de la loi pénale, tout forcement, rupture, dégradation, démolition, enlèvement de murs, toits, planchers, portes, fenêtres, serrures, cadenas, ou autres ustensiles ou instruments servant a fermer ou à empêcher le passage, et de toute espèce de clôture, quelle qu'elle soit. Les effractions, ajoute le code pénal, sont extérieures ou intérieures. Les effractions extérieures sont celles à l'aide desquelles on peut s'introduire dans les maisons, cours, basses-cours, enclos ou dépendances, ou dans les appartements ou logements particuliers. Les effractions intérieures sont celles qui, après l'introduction dans les lieux mentionnés en l'article précédent, sont faites aux portes ou clôtures du dedans, ainsi qu'aux armoires ou autres meubles fermés. Est compris dans la classe des effractions intérieures, ajoute encore la loi, le simple enlèvement des caisses, boîtes, ballots sous toile et corde, et autres meubles fermés, qui contiennent des effets quelconques, bien que l'effraction n'ait pas été faite sur le lieu. On voit que ces définitions spéciales s'écartent un peu de l'idée générale que l'on devait naturellement attacher aux mots *effractions extérieures* et *effractions intérieures;* mais cela vient de ce que le législateur moderne a considéré l'effraction extérieure par rapport à la partie de l'habitation où le vol se commet. L'effraction extérieure est l'une des circonstances aggravantes qui peut, suivant les cas, entraîner contre le coupable de vol l'application, soit de la peine de mort, soit des travaux forcés à perpétuité. Le vol commis avec effraction extérieure ou intérieure, sans autre circonstance, est puni des travaux forcés à temps : on ne fait plus alors de distinction dans la pénalité à raison du mode employé pour l'effraction ; c'est aux juges de graduer la durée de la peine, suivant la gravité du crime.—Sous l'ancienne jurisprudence, on faisait une autre distinction, qui n'est plus admise : si l'effraction n'avait pas été suivie du vol, soit que le voleur n'eût rien trouvé dont il pût s'emparer, soit qu'il eût été interrompu dans son crime, et saisi avant d'avoir pu le consommer, alors on n'appliquait pas la peine de mort, mais le juge avait le droit de prononcer des peines arbitraires. Il est de principe aujourd'hui que le crime qui a reçu un commencement d'exécution est réputé consommé, à moins que l'exécution complete n'ait été suspendue par un effet de la volonté de celui qui avait manifesté l'intention de le commettre. Dans ce dernier cas, l'effraction commise ne peut plus constituer une circonstance aggravante d'un crime qui ne subsiste plus, mais elle forme par elle-même un délit consommé qui est punissable par la voie correctionnelle (*v.* Bris de clôture). Teulet, a.

EFFRAIE. Cet oiseau, qui appartient à la famille des *accipitres* nocturnes, et dont il a déjà été question à l'article Chouette (*v.*) de ce *Dictionnaire*, a reçu le nom d'*effraie*, à cause de la tournure embarrassée, et tant soit peu repoussante qu'il offre si l'on vient à l'observer dans le jour. Ses larges yeux, et les énormes disques qui les entourent, sa station presque verticale, et son bec crochu, mais à moitié caché sous les plumes, contribuent beaucoup à le rendre *effrayant;* mais, cependant, son plumage, doux et moelleux, offre des nuances assez agréables et une disposition assez variée dans l'arrangement des taches qu'on y observe. L'effraie est de la taille d'un hibou : c'est un oiseau qui vit solitaire, et qui offre la singulière particularité d'exister sur tous les points du globe. P. G.

EFFRITEMENT, *épuisement de la terre.* Une terre est effritée, rendue stérile, par des lavages répétés qui lui enlèvent les principes solubles, propres à la

végétation, par la culture trop prolongée de la même plante, ou des plantes qui y cherchent le même aliment et à la même profondeur; enfin, par des labours trop fréquents : cette dernière opération ne suffit pas cependant à elle seule pour *effriter* la terre; il faut encore qu'un temps sec et chaud favorise la volatilisation des principes fécondants, et l'amène à un degré d'atténuation fâcheux. — L'effritement produit par les récoltes non alternées est dans bien des parties de la France encore un mal déplorable, dû souvent à l'ignorance, quelquefois à l'avidité des cultivateurs. Il est facile, cependant, de comprendre que la culture de l'avoine, de l'orge, du froment, toutes plantes chevelues, épuisent la terre à sa surface; que d'abondants engrais ne peuvent qu'à peine renouveler l'*humus* (*v.*), et que s'ils manquent, le sol doit être frappé de stérilité. D'un autre côté, il est aussi facile de comprendre que, si, après une récolte de blé, venait une récolte de trèfle, de luzerne, de betteraves, la couche supérieure pourrait se reposer, et qu'avec moins d'engrais les produits seraient moins abondants. A l'appui de ces considérations, je pourrais appeler l'autorité de faits sans nombre; je me bornerai à citer une expérience de notre honorable collaborateur M. Français de Nantes. Cet agriculteur si distingué a obtenu de la même terre 24 récoltes en 21 ans, sans engrais autres que quelques récoltes enterrées, et cela avec une amélioration sensible du sol. — Des résultats si brillants dus uniquement à la succession heureuse des récoltes est de nature à fixer l'attention générale (*v.* Amendement, Assolement, Récoltes). — Nous ne pouvons terminer cet article sans prémunir les propriétaires contre l'avidité des fermiers infidèles, qui, trop souvent, effritent les terres pour long-temps, en cultivant à la fin du bail les grains les plus productifs, plusieurs années de suite. Le seul moyen d'empêcher ce désordre est de faire des stipulations précises sur la nature et la succession des récoltes pendant toute la durée du *bail* (*v.* ce mot et l'art. Ferme). P. Gaubert.

EFFRONTERIE. Long-temps ce mot, dans l'idiome latin, fut exprimé par *audacia perdita*, audace dépravée, périphrase analytique et grammaticale qui en peint toute la force. Vopiscus, auteur de l'*Histoire-Auguste*, et qui vivait au commencement du IVe siècle, exprima cette difformité de l'ame par un seul mot, *effrons* : ce substantif, composé de *ex* et de *frons*, signifie l'état d'un homme qui a tiré de son ame tout ce qu'elle pouvait fournir d'énergie, d'astuce et de ruse : en effet, *phrên* en grec se traduisant par *esprit*, les Latins ont, avec un sens admirable, qualifié de ce mot métaphysique cette partie du visage qui est son siége, et l'ont appelée *frons*, front; ainsi donc *exfrons* signifie : « qui est privé de front. » Le mot neuf de Vopiscus est passé dans la langue italienne sous celui de *sfrontato*, et dans la française sous celui d'*effronté*. Plus de deux mille ans avant, Homère, qui a peint toutes les passions humaines pour peindre l'effronterie, s'est servi d'un mot énergique, trivial, mais généralement en usage de son temps, sans doute, de *kunôpis* (qui a le regard ou le front du chien). La politesse des modernes a faiblement rendu cet adjectif par cette expression : front d'airain. Rivarol définit ce vice de l'ame par cet aphorisme philosophique : « L'effronterie est l'avorton de l'audace » ; un autre moraliste a dit avec raison : « Que de l'effronterie à la dépravation il n'y a qu'un pas. » Il ne faut pas confondre l'*effronterie* avec la *hardiesse* et l'*audace* : cette dernière est la hardiesse aveugle, et la première est le masque monstrueux des deux autres. On a eu tort d'avancer que l'effronterie soit le résultat de l'ignorance, elle est toujours celui d'une demi-éducation. Il faut un peu d'instruction à l'effronté pour qu'il puisse imposer. Le mensonge et l'imposture sont ses compagnes obligées. L'effronterie a sa source dans un vice de l'ame, la hardiesse dans la vertu et l'estime de soi-même, et l'audace dans le tempérament. L'impudence de Thersite dans l'Iliade est un tableau achevé de l'effronterie po-

pulaire; celui de l'effronterie cynique est Diogène, qui, comme un chien crotté, salissait de ses pieds fangeux les riches tapis de Platon; ajoutez y, parmi les femmes, l'action d'Hipparchia, courtisane et épouse éhontée, parfait synonyme d'effrontée. Toute jeune fille qui, à quinze ans, ne s'est pas sentie quelquefois monter au visage l'aimable rougeur de la modestie et de la pudeur, plus tard sera certainement comptée parmi les effrontées. Il y a aussi l'effronterie du pouvoir; elle s'est fréquemment rencontrée chez les reines: Tullia, l'indigne fille du bon Servius Tullius, chez les Romains; *Athalie*, chez les Juifs, et chez les modernes les deux Catherines, Catherine de Russie et Catherine de Médicis, en sont deux exemples.—L'effronterie théocratique est la plus révoltante par son contraste avec l'humilité évangélique: c'est celle de ces papes excommuniant les rois, arrachant du front des empereurs le diadème et le jetant à terre; en revanche, Napoléon le prit des mains du vertueux Pie VII, et se le mit sur la tête: alors ce ne fut point *effronterie*, ce fut sentiment, conviction de sa puissance. Cet empereur, qui devait sa couronne à l'audace, souriait de son agréable sourire aux audacieux, comme à la fortune elle-même; mais il terrifiait de l'éclair de ses yeux les *effrontés*.—En général, l'effronterie déplait aux grands, elle déplait à tout le monde: elle déplait à l'*effronté* lui-même. Racine a si bien compris tout ce qu'elle a de révoltant qu'il présente Phèdre comme une victime, comme la proie d'une déesse puissante, de Vénus, tant il a peur qu'on la prenne pour une Messaline grecque. Aussi a-t-il soin de lui mettre ces vers dans la bouche :

> ....Je ne suis point de ces femmes hardies,
> Qui, goûtant dans le crime une tranquille paix,
> Ont su se faire un front qui ne rougit jamais.

Une seule effronterie, il y a moins d'une centaine d'années, était de mode à la cour, c'était celle des pages: de là est venue parmi le peuple cette locution: « Il est effronté comme un page. » Ce genre d'effronterie, et on devine pourquoi, était le caprice, la folie des dames. Beaumarchais l'a admirablement peint dans son *Figaro*. Shakspeare a laissé un modele de l'effronterie de salon dans ses *Commères de Windsor* (*The merry wives of Windsor*), et Longus de l'effronterie villageoise dans Lycinion, femme de Chromis, dont il fait contraster l'impudique expérience avec l'ignorance naïve de Chloé (roman de *Daphnis et Chloé*). La prose et la poésie ont animé de cet odieux sentiment de l'ame jusqu'aux objets inanimés: on dit un *luxe effronté*. Boileau et Thomas l'ont appliqué à la couche même, tout impassible qu'elle soit, le dernier à celle de Messaline, et le premier à celle des *vaporeuses* :

> De ces douces Ménades,
> Qui, dans leurs vains chagrins, sous mal toujours [malades,
> Se font, des mois entiers, sur un lit *effronté*,
> Traiter d'une visible et parfaite santé.

Gilbert a dit, dans sa belle peinture d'une coquette :

> Son front lui étoilé de mille diamants,
> Et mille autres encore *effrontés* ornements
> Serpentent sur son sein, pendent à ses oreilles.

Enfin, cette expression est passée dans la zoologie, science qui décrit tous les caractères des animaux: les chiens et les moineaux francs y sont signalés pour l'*effronterie* dont ils sont le type, et les lièvres et les colombes pour la timidité dont ils sont le symbole. Hasardons ici cette idée: « Que le cœur de l'homme est le centre de toutes les passions bonnes ou mauvaises de chaque animal, auxquelles, dans l'espèce humaine seulement, Dieu a donné une reine et une modératrice, la raison. » DANNE-BARON.

EFFRONTÉS, hérétiques qui parurent vers le milieu du XVIe siècle (en 1534, dit Bergier). Ils prétendaient à la qualification de chrétiens, sans avoir reçu la sanction du baptême. Ils ne croyaient point à la divinité du Saint-Esprit, qui, selon eux, n'était qu'une figure employée pour exprimer les mouvements de l ame et de la créature vers Dieu, et ils regardaient en conséquence le culte qu'on lui rend comme une idolâtrie. Au lieu de soumettre leurs enfants au baptême, ils

leur raclaient le front avec un fer jusqu'au sang, et le pansait ensuite avec de l'huile; d'où leur surnom d'*effrontés*, formé d'*e* privatif, et du mot latin *frons* (le front), qui est également la source du mot EFFRONTERIE ci dessus. E.

EFFUSION (méd. et chir.). Ce substantif est une traduction littérale du latin *effusio*, produit d'*effundere*, verser, répandre; il sert à désigner la sortie des liquides hors des réservoirs qui les renferment, ou des vaisseaux qui les conduisent, et il équivaut à peu près au mot *extravasation*. On le considère trop comme étant synonyme d'*écoulement* ou d'*épanchement*. L'*effusion* a une acception moins déterminée; elle exprime seulement la perte. soit du sang, soit d'un autre liquide, ou bien elle indique un effet très étendu, comme, par exemple, l'effusion de la bile, qui teint en jaune toute l'enveloppe extérieure du corps. Le mot *écoulement* spécifie un flux, un mouvement : ainsi, le sang s'écoule après l'ouverture d'une artère, d'une veine, ou la division de vaisseaux capillaires, ou par suintement, exhalation, comme on le voit dans les hémorrhagies, par les narines, par la peau : ainsi, les larmes s'écoulent des yeux, etc. Le mot *épanchement* entraîne l'idée de l'accumulation des liquides extravasés dans une partie : telle est celle du sang dans le tissu cellulaire comme dans l'ecchymose; telle est encore celle de la sérosité dans les membranes séreuses, qui constitue l'hydropisie. Ces distinctions sont néanmoins peu marquées, et se réduisent à de simples modifications d'un même fait. — L'effusion des liquides qui concourent à la composition des corps organisés est produite par un grand nombre de causes : on les exposera dans les articles EXCRÉTION, HÉMORRHAGIE, etc., qui fourniront en même temps les occasions de faire connaître les notions médicales qui se rattachent à ce sujet.

Le mot EFFUSION est fréquemment employé au figuré; alors il est entièrement synonyme d'*épanchement*: on appelle *effusion du cœur* les aveux, les confidences suggérées par l'amour, l'amitié; *effusion de l'ame*, les prières qu'on adresse à Dieu avec la ferveur, l'espoir et la confiance qui procurent une joie quelquefois vive, approchant de la béatitude de l'extase.

CHASSONNIER.

ÉGAGROPILE (méd. vétér. et hist. nat.). Ce substantif masculin a été composé avec les mots grecs *aix* (chèvre) et *pilos* (pelote), par Welsch, médecin allemand, pour désigner des concrétions qui se forment dans l'estomac des animaux, particulièrement des ruminants, surtout du chamois. Quelques naturalistes annoncent qu'ils en ont trouvé dans l'estomac de jeunes coucous et dans celui de quelques oiseaux de proie. Ces productions, qu'on appelait précédemment *bezoards d'Allemagne*, sont connues du vulgaire sous le nom de *gobbes*. Différentes substances entrent dans la composition des égagropiles : ce sont des poils, en majeure partie, que les animaux détachent de leur peau en se léchant, et qu'ils avalent, des détritus de plantes, des terres salines qu'ils ramassent avec la langue, probablement par goût instinctif pour le sel. Ces agglomérations descendent dans les premières voies digestives, sont remuées par l'acte de la rumination, se réunissent, se pelotonnent, se feutrent et s'agglutinent au moyen du mucus que fournit la membrane qui revêt intérieurement les animaux. Quand il entre peu ou point de poils dans la composition de ces concrétions, elles ressemblent aux *bezoards*, aux *calculs biliaires* ou *vésicaux* (*v.* ces mots). Ce sont des corps formés de couches superposées, solides, souvent assez durs pour recevoir un poli. Les égagropiles tout-à-fait pileux ressemblent à des pelotes de bourre, et ont un aspect velouté. — Ainsi formée, ou bien ayant un corps étranger au peu volumineux qui lui sert de noyau, la concrétion s'accroît progressivement, et acquiert un volume quelquefois très considérable, car on en trouve qui ont le poids de huit livres. C'est dans le quatrième estomac des ruminants qu'on les rencontre ordinairement, parce que le tube digestif se rétrécit là au point

de rendre le passage du corps impossible. — Les égagropiles sont tantôt sphéroïdes, tantôt ovoïdes. aplatis, etc. En général, l'espèce des animaux détermine ces formes ; on en trouve quelquefois sur des chevaux, qui ont une texture aréolée. Leur couleur est brune-noirâtre, leur saveur est quelquefois légèrement astringente, mais souvent ils sont insipides. Ils ont quelquefois une odeur aromatique. — On a accordé gratuitement à ces productions des propriétés médicales ainsi qu'aux bezoards : elles ont été recommandées comme propres à guérir les affections de la tête, et on appuyait ces éloges par des motifs dont il est bon de donner un échantillon, comme exemple de la crédulité de notre pauvre espèce humaine. Elles devaient, a-t-on dit sérieusement, préserver des vertiges, puisqu'elles provenaient le plus communément du chamois, animal qui affronte les plus redoutables précipices. La raison contemporaine a fait justice de ces absurdités, et les égagropiles sont conservés dans les collections, non plus comme agents thérapeutiques, mais comme pièces du ressort de l'anatomie pathologique, étant des causes léthifères. Ce sont effectivement des productions redoutables, comme on peut aisément le concevoir : une fois qu'elles ont acquis un volume qui ne leur permet plus de passer dans les intestins, elles deviennent des corps étrangers qui remplissent progressivement la cavité des premières voies de la digestion. Les animaux qui en sont porteurs ne tardent pas à maigrir, et finissent par succomber. Il serait donc très important de trouver les moyens de prévenir la formation des égagropiles, car la conservation des animaux domestiques est un objet capital dans l'économie rurale. Une vache est quelquefois toute la fortune d'une famille, et une semblable cause peut la leur ravir. Mais comment parvenir à un but aussi désirable? Sans se flatter d en fournir ici les moyens, on croit pouvoir donner sur ce sujet quelques avis utiles. Comme on a remarqué que c'est au moment de la mue, les mois de septembre, d'octobre et de novembre, que les égagropiles se forment le plus communément, il serait nécessaire d'étriller soigneusement les animaux à cette époque, afin de favoriser la chute des poils qu'ils s'efforcent d'arracher. Comme on a aussi observé que les maladies de la peau causent des démangeaisons qui excitent les animaux à se lécher, il convient d'y remédier autant que possible par des traitements appropriés, ou, mieux encore, de les prévenir par une nourriture saine et suffisante, de l'eau pure, des litières souvent renouvelées, etc. Ces recommandations sont suggérées par l'expérience et l'observation, car les égagropiles sont rares parmi les bestiaux bien entretenus, tandis que ces concrétions sont communes parmi ceux qui pâtissent par défaut d'aliments et de boissons de bonne qualité, ce qui arrive dans les années où la sécheresse, les inondations, rendent les fourrages rares, chères, et de mauvaise qualité. Il serait peut être utile de donner à ces animaux un peu de sel de cuisine, qu'ils appètent avec avidité ; on sait qu'en Espagne ce soin contribue beaucoup à entretenir la santé des moutons, qu'on y élève en grand nombre, et dont la laine est des premiers choix. Enfin, il est un autre moyen qui peut concourir à prévenir la formation des égagropiles ; ce serait de tenir dans toutes les pâtures des troncs d'arbres rugueux solidement implantés, un peu inclinés, contre lesquels les individus de la race bovine pourraient se frotter le corps, comme on les voit faire souvent contre des arbres isolés. C'est dans ce but que les Hollandais plantent çà et là des côtes de baleine dans leurs vastes prairies ; du moins c'est ce qui fut répondu à l'auteur de cet article, qui prenait des informations à ce sujet aux environs de Delft. Les vaches, au lieu de se lécher quand elles éprouvent des démangeaisons, vont se frotter contre ces corps rudes, et il est très rare qu'aucune d elles ait les concrétions pileuses dont on s'occupe ici. — Aucun fait n'est plus compréhensible et plus explicable que la formation des égagropiles, ainsi que leur séjour dans les organes

digestifs des bestiaux; il n'en est cependant pas ainsi pour les habitants des campagnes, qui conservent opiniâtrement à ce sujet un préjugé traditionnel dont on ne ferait pas mention ici s'il n'était qu'absurde, mais qu'on doit signaler parce qu'il entretient des craintes, des défiances mal fondées, et entraîne souvent des conséquences fâcheuses, empêche en outre de distinguer la véritable cause du mal qu'ils redoutent, et par suite de chercher à le prévenir par des moyens efficaces et rationnels. Aux yeux de ces individus, les égagropiles ne se forment point comme l'observation et l'inspection seule de ces corps l'enseignent. Ce sont des pelottes fabriquées dans des intentions malveillantes. On les distribue, disent-ils, dans la pâture des animaux ; ce sont des armes dont se sert un voisin envieux, haineux, vindicatif. Les bergers, qui, aux yeux des villageois, sont toujours nés plus ou moins sorciers, sont surtout les fabricants de ces gobbes. On ne saurait croire combien ce préjugé excite d'alarmes dans les campagnes : aussitôt qu'on voit maigrir une vache sans cause connue, c'est une gobbe qu'elle a dans le corps ; dès lors, les soupçons se portent sur tel ou tel, avec qui on a eu des querelles, des procès, etc. ; on cherche à se venger, et on ne trouve que trop souvent le moyen de satisfaire ce besoin. Si à la mort de l'animal on rencontre un égagropile, alors le soupçon devient certitude ; il y a corps de délit, et on porte plainte devant le tribunal. Quoique des jugements aient toujours mis de semblables accusations au néant, et en si grand nombre qu'elles ne sont pas même admises aujourd'hui en plusieurs localités, on invoque encore journellement la loi pour ces prétendus maléfices, tant les préjugés ont de force et d'empire dans les classes ignorantes : il est du devoir de nos lecteurs comme du nôtre de chercher à détruire une semblable erreur, et c'est ce motif qui nous fait appeler leur attention sur les égagropiles, qui, sous d'autres rapports, en seraient peu dignes. — On nomme *égagropiles de mer* des pelottes semblables aux précédentes, mais dont l'origine et la composition diffèrent. Celles-ci sont formées par les racines de plantes marines que les vagues pelottent et feutrent par leur roulis continuel.

CHASSONNIER.

ÉGALITÉ. Le sens de ce mot n'est fixé clairement que dans les sciences exactes, où il exprime le rapport entre des grandeurs dont aucune ne surpasse les autres et n'en est point surpassée. Dans les sciences morales et politiques, cette notion d'*égalité* n'est plus admissible, et cependant on emploie le même mot, quoiqu'il n'ait plus rien de précis, et qu'il soit peut-être impossible de le définir rigoureusement. Nous avons une idée très nette de l'*inégalité* entre les hommes, les fortunes et les positions sociales, et des effets qu'elle produit ; ce sont des faits dont l'évidence n'est point contestée, et dont nos regards sont trop souvent affligés. On parvient même à distinguer, par des observations à la portée de toutes les intelligences les inégalités qui dépendent de la nature humaine, et celles qui résultent des institutions, des lois, des diverses formes de gouvernement ; mais, soit que nous soyons moins instruits sur cette matière que nous ne croyons l'être, soit que la connaissance la plus complète de la nature du mal et de ses causes ne suffise pas toujours pour y trouver un remède, il est certain que nous voyons plus de changements que d'améliorations, et que le mal se perpétue à peu près dans son entier. Pour les sciences morales et politiques, la question de l'*égalité* est encore à résoudre, et l'on n'est pas même d'accord sur la manière de la poser. Quelques législateurs ne l'envisageant que sous un aspect où elle ne peut être vue dans son ensemble, et regardant la propriété territoriale comme le fondement des sociétés, ont prescrit des limites à l'étendue de ces propriétés ou à la durée de leur possession. Mais comme les autres sources de richesses n'ont pas été soumises aux mêmes lois, l'inégalité n'a diminué que très peu, des fortunes colossales se sont maintenues au milieu de populations misérables. D'autres réfor-

mateurs ont eu recours à l'autorité de la religion : tel fut le Morave *Hernhut*, dont les sectateurs ont fondé plusieurs colonies florissantes dans les deux continents ; la somme de bien-être et de jouissances réelles est certainement plus grande chez les *frères moraves*, à population égale, que dans nos brillantes capitales, où d'affreuses misères contrastent douloureusement avec les joies de l'opulence. Notre siècle a vu naître la religion *saint-simonienne*, elle est encore à son début, et n'a pu donner les moyens de la juger d'après une épreuve concluante : mais, en examinant avec attention son origine et ses croyances, on est peu disposé a penser qu'elle se maintienne. Elle ne pénètre pas assez dans le cœur de l'homme ; elle tient plus à la philosophie qu'à la religion, et de plus, elle est née en France, ses apôtres sont français : elle n'est pas confiée à la persévérance allemande, comme celle des frères moraves. — Remarquons, au sujet des systèmes religieux introduits dans les domaines de l'économie politique, l'inconvénient auquel on s'expose en dénaturant ainsi les questions en y insérant, en dépit de la logique, des éléments qui leur sont essentiellement étrangers. Le problème de la meilleure organisation sociale ne peut être énoncé que de cette manière : *en supposant que l'on connaisse la nature, les facultés et les besoins de l'homme, quels rapports faut-il établir entre les membres d'une association d'hommes pour que les besoins soient le plus complètement satisfaits, les facultés le plus avantageusement exercées, et les améliorations accessibles le mieux préparées*? C'est donc une *question de limites* qu'il s'agit de résoudre, et l'on sait d'avance que la solution ne peut renfermer que les données essentielles réduites à leur plus simple expression. Quelque succès que l'on puisse obtenir par d'autres voies, il ne sera pas le *maximum* ; on eût fait encore plus ou mieux en allant au but par la ligne la plus courte, celle qui est tracée par la nature des choses ; mais cette route vers le plus grand bien possible est encore à trouver ; et quand même on l'aurait ouverte, voudrait-on la suivre? Comme elle aboutirait vraisemblablement à une transformation de tout ce qui existe, les hommes les plus influents s'armeraient, pour en détourner, de l'adage habituel : *le mieux est l'ennemi du bien* ; maxime favorite de l'égoïsme et de la médiocrité. Continuons cependant les recherches, et, ne fût-ce que pour l'honneur de l'esprit humain, tâchons d'apprendre enfin comment il serait possible de faire disparaître ou de diminuer sensiblement les diverses sortes d'inégalités entre les hommes. En attendant, acceptons les améliorations partielles, quelle que soit leur origine, de quelque manière qu'elles augmentent le bonheur de ceux qui les adoptent, pourvu qu'elles ne nuisent à personne. Faute de remèdes avoués par la médecine, il est très permis de recourir à l empirisme qui soulage le malade, quoiqu'il ne puisse opérer une guérison radicale. Mais afin d'abréger ces recherches, auxquelles il faut se livrer de nouveau, ne pourrait-on point faire un bon emploi des connaissances acquises, profiter de travaux antérieurs recommandés par la haute renommée de ceux qui les exécutèrent? Ne le dissimulons point, tout est à revoir et peut être à refaire. Chez les anciens, comme dans les temps modernes, les philosophes et les législateurs ne s'occupèrent que des peuples qu'ils avaient sous les yeux ; aucune question de morale et de politique ne fut assez généralisée. J.-J. Rousseau est le seul qui ait bien compris celle qui nous occupe ; mais, séduit par les mensonges que l'on débitait de son temps sur le bonheur de l'homme sauvage, ces fausses notions l'ont égaré ; son éloquent discours sur l'origine de l'inégalité des conditions est l'acte d'accusation de notre ordre social ; il présage aux générations futures des calamités toujours croissantes, si nous refusons de retourner à ce qu'il regarde comme l'état primitif et naturel de la race humaine. Dans les autres ouvrages du célèbre Génevois, la civilisation n'est plus traitée avec autant de sévérité ; il n'est plus question d'a-

bolir la propriété territoriale, et ce que l'on propose conserve quelques vestiges de ce qui est. Ces contradictions, justement reprochées à l'auteur d'*Émile* et du *Contrat social*, ne feront point renoncer à la lecture de ses écrits, où des vérités fécondes sont exposées avec une puissance de raisonnement qui ne laisse aucune place au doute, et inspire le courage de passer sur-le-champ à l'application. Les défauts de J.-J. Rousseau, considéré comme philosophe, furent ceux de son siècle, qui fut celui de la hardiesse des pensées; on abordait alors les questions les plus ardues avec une assurance trop voisine de l'audace, et que le succès ne justifiait pas toujours. Montesquieu lui-même ne doit pas être lu sans quelques précautions contre les prestiges du style; et quant à Diderot, Helvétius, etc., on est assez disposé à se défier de leurs paradoxes, à les soumettre à un examen très attentif. Aucun siècle ne fournit aux sciences morales et politiques une aussi riche collection de matériaux d'un très grand prix, lorsqu'on s'est donné la peine de les choisir et de vérifier leur valeur; mais le triage ne peut être bien fait que par des esprits très justes et accoutumés aux méditations les plus sérieuses. Tous ceux qui voudront entreprendre des recherches sur l'ordre social, et principalement sur la difficile question de l'*égalité politique* ne pourront se dispenser de ce travail préparatoire, qui ne sera pas la partie la moins pénible de leur laborieuse entreprise. — Au XVIIIe siècle, on se bornait à des théories, mais actuellement on veut s'élever jusqu'aux applications, et les projets de réforme sociale ne nous ont pas manqué. L'*égalité* est le but de toutes les innovations; tous les auteurs de ces grandes conceptions affirment qu'ils établissent une équitable répartition des avantages et des charges de la société, des biens et des maux de la vie. Mais, outre cet important résultat, ils en promettent quelques autres si merveilleux que la confiance est fortement ébranlée; et dès que l'examen commence, le lecteur, devenant juge et partie, donne rarement gain de cause à l'auteur. Quelques doctrines purement spéculatives sont aussi fait leur première apparition au commencement du siècle actuel: tel est le système des *compensations* (*v.*), dont les conséquences, rigoureusement déduites, conduiraient, plus sûrement que le *fatalisme* des Orientaux, à une complète indifférence pour le présent et l'avenir, le mouvement ou le repos, la persistance dans l'état où l'on se trouve, ou des changements, quels qu'ils puissent être. En effet, si des lois immuables de la nature ont fixé la somme des biens et des maux, les acquisitions que l'on pourrait faire sont nécessairement *compensées* par des pertes équivalentes, et, sans coopération de notre part, les biens que nous aurions perdus nous seraient restitués sous une autre forme. En ce cas, pourquoi nous attacher à la roue d'Ixion, et tourner éternellement sans but et sans motif? Le temps que l'on consacre à ces vaines discussions est enlevé aux sciences utiles, dont les progrès sont retardés. Signalons encore un autre mal dont le XIXe siècle éprouve l'atteinte, c'est l'invasion d'une philosophie stérile, toujours confinée dans les régions abstraites, et qui prétend néanmoins diriger toutes les opérations intellectuelles. Quand même on n'aurait à lui reprocher que d'accoutumer l'esprit à se contenter de *mots*, au lieu d'appeler son attention sur les *choses* dont il faudrait s'occuper exclusivement, ce serait assez pour lui interdire l'entrée des sciences morales et politiques. — On voit donc que l'importante question de l'égalité politique n'est pas encore assez éclairée par tout le faisceau des lumières dont on l'entoura jusqu'à présent. L'antiquité n'y fournit rien qui soit applicable aux temps modernes; notre siècle n'apporte absolument rien, et le précédent ne donne qu'un mélange de vérités et d'erreurs, et par conséquent une instruction trop incomplète. Cependant, des considérations, qu'il n'est pas permis de négliger imposent le devoir de rassembler préalablement tout ce qui peut diriger les premiers essais d'application. Ce sont des hommes qu'il s'agit de

mettre en expérience, et pour diriger de telles entreprises, il faut des ames fortes, des vertus peu communes. Que l'on s'attache à préparer tout ce qui peut rendre le travail fructueux, car le bonheur de l'humanité dépendra de ses résultats. On doit s'attendre à rencontrer de grands obstacles, de puissantes résistances; l'égoïsme et la médiocrité feront usage de leur arme ordinaire, la *légalité*, si souvent opposée à la raison et à la justice. Ce fut au nom de la légalité que le sénat romain fit conduire au supplice trois cents esclaves reconnus innocents: il s'agissait d'assurer le repos des maitres; on n'examina pas si les lois étaient atroces, la force armée protégea l'exécution. Les voies légales sont conservatrices des intérêts dominants et ne peuvent amener des réformes en faveur des intérêts généraux. Comme l'égalité politique tient essentiellement à la base de l'édifice social, il faut pour l'établir une démolition totale et une reconstruction sur d'autres fondements. Ces deux opérations ne peuvent être confiées qu'à des constructeurs très habiles, et pourvus de connaissances approfondies sur les matériaux qu'ils emploieront et sur les moyens de les mettre en œuvre. On exigera de plus que le plan du nouvel édifice soit tout prêt, que l'emplacement soit bien choisi, le sol bien consolidé, etc. C'est un art tout entier et tout nouveau qu'il s'agit de créer; ceux qui voudraient le mettre dès à présent en pratique n'en auraient aucune idée, et leur généreux dévouement n'aboutirait qu'à des catastrophes. Qu'ils se soumettent à un apprentissage commandé par la raison, et qu'ils aient le courage de le continuer jusqu'au bout, car il sera très long. Ce qu'ils ont à apprendre exige peut-être une suite de découvertes, car il faut avant tout que l'être intellectuel et moral soit mieux connu, que des notions exactes de ses facultés et de ses besoins indiquent les relations à établir entre les individus réunis en société pour le plus grand bien de tous; en un mot, il faut une solution complète du problème social. A cette époque, encore éloignée, l'égalité politique ne sera plus hors de notre portée, et nous saurons comment on peut y arriver sans s'exposer à de trop grands périls, sans immoler quelques générations pour accroître le bonheur de leur postérité. En proposant cet ajournement, dont on ne voit point le terme, on n'affaiblit point l'espérance de cet avenir si désiré et si digne de l'être; mais pour l'amener plus sûrement, et par un chemin qui ne soit point arrosé de sang et de larmes, la longanimité est une vertu nécessaire. Méditons l'écrit de Condorcet sur la perfectibilité indéfinie de l'homme, et rappelons-nous dans quelles circonstances ce philosophe de théorie et de pratique nous légua ses dernières pensées, inspirées par une consolante philanthropie. Nous espérerons comme lui jusqu'au moment où la tombe sera prête à nous recevoir, et à la fin d'une vie consacrée tout entière à la recherche des connaissances qui manquèrent à nos prédécesseurs pour consolider leur œuvre de régénération politique, nous laisserons à nos descendants le soin d'achever ce que nous aurons commencé. Newton demandait que l'on s'attachât à perfectionner les sciences, afin d'arriver par ce moyen au perfectionnement de la morale: et l'établissement de l'ordre social le plus parfait d'une égalité politique avouée par la raison ne serait-il pas la plus belle application de la morale? — Puissent ces observations d'un ami sincère de la liberté n'être pas inutiles à la génération actuelle! Entraînée par un enthousiasme très digne d'éloge, elle n'est que trop disposée à tenter l'impossible, méprisant ses périls et ne se donnant pas la peine de mesurer ses forces. Elle peut compromettre ainsi la noble cause qu'elle s'est chargée de défendre, et qu'elle servirait beaucoup plus utilement si elle savait temporiser. En s'imposant l'obligation d'éclairer et d'aplanir la route pour la génération suivante, elle remplirait un emploi plus difficile peut-être et non moins honorable que celui qu'elle ambitionne sans prudence et sans aucune garantie de succès. — On parle souvent de l'*égalité des citoyens de*-

vant la loi sous les gouvernements que l'on dit *représentatifs* : cette expression est inexacte et même vide de sens. Sous le gouvernement despotique, aussi bien que dans les républiques, le caractère des lois est d'être applicables à tous les sujets ou à tous les citoyens. Quant à l'impartialité du juge et de l'administrateur, la morale la prescrit également, quelle que soit la forme de la constitution politique. D'ailleurs, que faudrait-il entendre par *égalité* devant des lois qui instituent et maintiennent l'inégalité? Ne soyons pas dupes des mots, et reconnaissons que jusqu'à présent la théorie et la pratique de l'égalité nous sont étrangères! Fessy.

ÉGARD, ÉGARDS. Le mot ÉGARD, dans la plupart des acceptions que nous lui reconnaissons aujourd'hui, conserve la physionomie et le sens du verbe SEGARDER, dont il dérive directement, et qui avait donné naissance au verbe *égarder*, maintenant inusité; c'est ce que témoignent surtout les expressions ou façons de parler adverbiales : *eu égard*, *à cet égard*, *à l'égard de*, *à certains égards*, *à différents égards*, *à tous égards*, qui emportent toutes l'idée d'une comparaison, d'un jugement, ou d'une résolution prise en vue d'un ou de plusieurs objets quelconques. ÉGARD signifie donc proprement attention particulière faite à quelqu'un ou à quelque chose, soit au propre, soit au figuré; et, dans ce dernier rapport, il devient synonyme d'*estime*, *considération*, *déférence*. Un seul exemple achèvera de prouver ce que nous croyons avoir assez bien défini en peu de mots. Si je dis que la terre n'est qu'un point *à l'égard* du ciel, j'établis entre ces deux objets un rapport, une comparaison, d'où résulte un jugement qui a eu pour base l'attention particulière portée par moi à ces deux objets. *Avoir égard* à quelqu'un ou à quelque chose, c'est en tenir compte, c'est en un mot les prendre en considération. Il faut *avoir égard* aux prières des malheureux, etc. — Ducange fait dériver le mot ÉGARD (*esgard*) de *escardium* ou *esgardium*, qu'on a dit dans la basse latinité pour signifier la sentence d'un juge rendue en connaissance de cause; d'où les juges avaient été appelés *esgardours*, comme le témoigne une charte rapportée par le P. Vignier (*Vérit. origine des maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Autriche*, etc, p. 1649); d'où la formule encore subsistante aujourd'hui en style d'arrêt : *la cour ayant égard*, etc. (et que nous croyons, nous, pouvoir faire rentrer dans les acceptions figurées du mot *égard*, tel que nous l'avons défini plus haut). Ce mot ÉGARD était même devenu l'appellation d'un tribunal, d'une commission spéciale dans l'ordre de Malte, pour juger les procès qui s'élevaient entre les chevaliers; d'où le mot d'*égardise*, qui avait la même signification que celui de *jurande*. Enfin, les diverses corporations marchandes avaient établi parmi elles des *maîtres-égards*, appelés depuis, par corruption, *maîtres et gardes*, chargés d'une sorte d'inspection sur les membres de la compagnie, ainsi que sur les objets de fabrication qui devaient être livrés au commerce, et l'on disait d'une pièce qui avait été examinée et approuvée par eux, qu'elle était *égardée*. Dans cette dernière acception encore, se retrouve, à notre sens, l'étymologie que nous avons adoptée pour le mot qui fait le sujet de notre article. — Quant aux ÉGARDS (considérés sous le point de vue moral), on peut dire qu'ils sont l'ame de la société. « La science des *égards* est la science de la politesse (Mlle de Scudéry). » « Les hommes, en s'assemblant en société, se sont, en quelque sorte, obligés à des égards réciproques pour se rendre plus agréables les uns aux autres (St-Évremond). » Ce mot semble emporter spécialement avec lui l'idée de protection et d'appui; les égards devraient donc venir surtout de la part de la force pour profiter à la faiblesse. La femme, le vieillard, l'enfant, celui qui souffre ou qui a besoin, devraient donc être l'objet des égards de ceux qui sont forts, heureux ou riches en ce monde. C'est cependant tout le contraire que nous voyons chaque jour; les égards vont aux grands, aux riches, aux puissants de la terre; ils viennent, non pas toujours, il est vrai, de ceux

qui souffrent ou qui sont faibles, mais beaucoup plus souvent de la part de ceux qui sont placés sur la ligne intermédiaire qui sépare ces deux points extrêmes de notre civilisation; et dès lors ils devraient prendre le nom de *bassesse*, car ils ont pour but de détourner à leur profit un sentiment qui serait beaucoup mieux placé ailleurs. C'est dans cette sphère intermédiaire où s'agitent toutes les passions humaines et où l'orgueil et l'ambition luttent continuellement contre l impuissance, que vont se perdre ou se tarir toutes les ressources que la société a en son pouvoir pour faire le bien. Ceux qui l'*habitent* sont continuellement occupés du soin de le détourner de sa source et de son but. Ils sèment la défiance et la haine entre les deux classes qui occupent les deux extrémités de l'échelle sociale; ils calomnient le riche pour aigrir le pauvre contre lui, et ils calomnient le pauvre pour lui enlever la protection du riche; et comme *ils trafiquent* de tout pour leur *propre compte*, ils sont toujours prêts, lorsqu'ils se posent comme intermédiaires entre eux, à trafiquer de la délicatesse de l'un et de l'honneur de l'autre. Telles sont les mœurs habituelles de cette tourbe trop nombreuse qui s'agite sans cesse dans les rangs intermédiaires de la société et qui paralyse les efforts généreux de ceux qui voudraient opérer un rapprochement sincère entre deux classes dont l'union ferait la force, en même temps qu'elle assurerait le repos du monde. — Ce serait au pouvoir à seconder ces dispositions; mais il semble continuellement, et à son *insu* sans doute, occupé de faire tout le contraire: car ce sont les hommes moraux et dévoués, avant tout, dont il faudrait s'entourer pour accomplir cette grande tâche, et il n'appelle trop souvent que les hommes qui ont cette réputation de *savoir-faire* et d'*habileté* qu'on pourrait quelquefois décorer d'un autre nom. Quand le pouvoir, dans ses choix, comme dans ses encouragements et ses récompenses, *aura égard* au mérite et à la vertu, quand il ne se laissera plus circonvenir par l'intrigue et l'obséquiosité, quand il fera qu'on puisse l'honorer et le respecter dans ses actes, il opèrera tout le bien qu'il lui est donné de faire, et ceux qui l'exercent mériteront non seulement nos *égards*, mais encore notre reconnaissance et celle de la société. EDME HÉREAU.

ÉGAREMENT. C'est le substantif des verbes *égarer*, *s'égarer*. Ce mot viendrait, selon Ménage, du latin *varatio*, qui signifie *courbure*, et, par analogie, *déviation*. Ce dérivé, tiré de trop loin et la lettre V, qui dans la science étymologique ne peut jamais s'échanger avec la lettre G, nous fortifie dans l'opinion que cette expression vient du vieux mot français *aguirer*, qui se disait des bestiaux qui s'écartaient des lieux où ils devaient paître, et erraient dans les terres qu'on appelait *guérêts*; et comme autrefois on disait *guarêts*, on aura fait le verbe *s'égarer*, pour dire *entrer dans les guarêts*, l'E étant pris comme abréviation de la préposition *en*.—*Egarement*, dans le sens propre, signifiant l'action de se fourvoyer, est vieux et n'est plus d usage. Cependant Racine s en est servi peu heureusement dans ce vers :

Arcas s'est vu trompé par notre *égarement*.

Mais on dit dans le sens propre, à l'ignorance près de l'astronomie, « que les comètes sont des astres *égarés*. Dans la langue des poètes, un ruisseau s'*égare* dans la plaine; les branches de l'arbrisseau s'*égarent* sur l'espalier. Enfin, comme la plupart des mots de tous les idiomes, ce mot est passé du propre au figuré. On dit « une imagination *égarée*, et communément : « le cœur est bon chez cet homme, l'esprit seul est *égaré*.»— L'*égarement* est un trouble de l'ame, dont le *délire* est le paroxisme; le délire permanent est la *folie*; alors il est soumis à la thérapeutique (à un traitement), et jamais l'égarement. Le délire est toujours ardent, fiévreux, l'égarement peut être froid et tenir même de la stupeur. Ce désordre moral se communique de l'ame au système nerveux, qui à son tour réagit nécessairement sur la vue; aussi dit-on : « cette femme a es yeux *égarés*. » Dans le délire, la voix

de la raison ne peut se faire entendre, sa lumière brille en vain ; dans l'égarement, au contraire, l'homme tient encore le flambeau de cette sage conseillère, et avec du courage il peut rentrer dans la bonne voie. Le délire ne peut durer long-temps parce que c'est une lutte de toutes les forces de la nature entre elles, et qu'elles s'épuisent tout d'un coup, tandis que l'égarement, plus paisible, peut être durable ou momentané. — Il y a de tristes, de sombres, de noirs égarements : tels étaient ceux d'Oreste, quand les Furies lui laissaient quelque trève. Il y en a d'aimables, de doux et de tendres : tels étaient ceux de Charles VII dans les bras d'Agnès Sorel à Orléans, et ceux d'Henri IV aux pieds de Gabrielle, dans le château d'Anet. Quelquefois les expressions auxiliaires avec lesquelles ce mot est construit lui donnent une grande force : témoins ces beaux vers de Racine, dans lesquels Phèdre paraît excuser elle même sa criminelle passion :

O haine de Vénus! ô fatale colère!
Dans quels *égarements* l'amour jeta ma mère!

Ces vers peignent admirablement les monstrueux désordres de cette Pasiphaé, dont le sensible et délicat Virgile a dit avec tant de bonheur : Heureuse Pasiphaé, s'il n'eût jamais existé de troupeaux! Enfin, on trouvera dans la phrase suivante une alliance du mot *égarement* au propre et au figuré : La jolie Madeleine en marbre, de Canova, semble éternellement pleurer sur ses *égarements*, mais aussi elle semble trop oublier qu'il est dit dans l'Évangile : « Il y a plus de réjouissances dans le ciel pour une brebis *égarée* qui a été ramenée au bercail que pour les nonante-neuf qui y étaient restées ». DENNE-BARON.

ÉGÉE (Aigeus), personnage illustre des siècles héroïques, fut fils de Pandion II, et de la race d'Erechthée. Après la mort de Pandion, l'Attique ayant été partagée entre les enfants de ce prince, la plus belle et la plus glorieuse part échut à Égée : ce fut Athènes avec son territoire, qui comptait huit rois depuis son origine. A cette époque reculée, où Egée monta sur le trône, il était déjà de la destinée de cette ville d'exciter toutes les jalousies, d'allumer toutes les ambitions. Les pallantides, fils de Pallas et neveux d'Egée, au nombre de cinquante, convoitaient la souveraine puissance. Ils faisaient entendre au peuple que cinquante jeunes hommes comme eux, du sang royal, laisseraient au trône des héritiers sans fin, tandis qu'Egée, sans enfants, menaçait de le laisser vide, sans appui et sans défense. Ce fut alors que le roi de Trézènes, le sage Pitthée, ainsi qu'il est qualifié par Racine,

Pitthée, estimé sage entre tous les humains,

donna en mariage Ethra, sa fille, à Egée, mais secrètement, de peur de s'attirer sur les bras les cruels pallantides. D'autres disent que l'oracle de Delphes, consulté par Egée, lui conseilla de s'unir à Ethra, par quelque moyen que ce fût ; et d'autres enfin, qu'il lui ordonna de n'avoir aucun commerce avec aucune femme avant son retour à Athènes. On prétend que le premier avis de la Pythie fût plus du goût d'Egée, qui, digne père d'un fils le plus célèbre ravisseur d'héroïnes qu'il y ait eu, séduisit la jeune Ethra, et la rendit mère d'un fils qu'elle nomma Thésée. Pour sauver l'honneur de sa fille, Pitthée, avec sa prudence ordinaire, publia que Neptune lui-même, dieu tutélaire de Trézènes, ville maritime, avait honoré sa fille de ses faveurs. Le nom de Thésée, donné à intention à son petit-fils, et dont la première syllabe signifie *dieu* (théos), venait à l'appui de cette fable. Egée, en quittant Trézènes, avait déposé son épée sous une grosse pierre, et avait enjoint à Ethra que si c'était un enfant mâle auquel elle devait donner le jour, elle eût garde de l'envoyer à Athènes avant qu'il eût atteint la force de lever cette pierre. Nourri à la cour du sage Pitthée, Thésée, devenu grand, leva la pierre, prit l'épée, un de ces signes que les Grecs, accoutumés qu'ils étaient à laisser leurs enfants à la grâce des dieux, appelaient *reconnaissance*. Introduit à la cour de son père, où son épée le fit reconnaître, Thésée y trouva Médée, qui

tenait le roi sous la puissance de ses charmes. Il faillit être empoisonné par cette enchanteresse, dit Plutarque, qui, avec sa bonhomie ordinaire, raconte cette histoire. Mais, malheureusement, il est reconnu qu'Egée était déjà mort lors de l'arrivée de cette fameuse magicienne en Grèce. — A cette époque, Minos, roi de Crète, avait envoyé son fils Androgée comme ambassadeur dans l'Attique. Egée, contre le droit des gens, le fit tuer, mais non sans quelque motif; car ce jeune prince paraissait être favorable à l'ambition des pallantides, auxquels il avait promis assistance. Ce meurtre eut lieu dans le bourg d'OEnoé. Les mânes d'Androgée, lâchement assassiné, demandaient vengeance, ainsi que l'honneur crétois. Minos, alors le plus puissant des rois de la Grèce, fit, le fer et la flamme à la main, une descente dans l'Attique, qu'il couvrit de ruines, et inonda de sang. Dans cette désolation, Egée envoya à Minos des ambassadeurs-suppliants, selon l'usage, les cheveux négligés, la barbe inculte, une branche d'olivier à la main. Ce roi leur accorda une paix dont les conditions furent plus horribles que la guerre : il exigea des Athéniens un tribut annuel de sept jeunes hommes et de sept jeunes filles, pour servir de pâture au minotaure, monstre moitié homme et moitié taureau, solitaire habitant du labyrinthe. Ce minotaure n'était autre qu'un certain Taurus, exécuteur des arrêts de Minos. Les Grecs s'imaginaient que le sang humain apaisait les mânes, qui le buvaient avec délices. Dans l'Iliade, il ya des fosses pleines de sang, au bord desquelles ils viennent étancher leur soif. Deux fois déjà des pères et des mères éplorées avaient fourni l'affreux et triste tribut, lorsque Thésée, le fils du roi, par un dévouement sublime, prit la place d'une des victimes. Il résolut d'exterminer le minotaure dans son repaire inextricable ou de périr. Egée déjà vieux ne put retenir ses larmes, en voyant les apprêts du départ. Il recommanda à son fils de mettre, en cas de succès, une voile blanche au mât de son vaisseau; le poète Simonide dit une voile écarlate. Le vaisseau qui portait les victimes était tout noir, ainsi que ses voiles et ses mâts. C'est ainsi que les Grecs seuls ont laissé aux poètes et aux peintres à venir des tableaux pour toutes les douleurs et toutes les joies: ils ont fait contraster ce cercueil flottant avec ces nefs aux poupes couronnées de fleurs, aux mâts ornés de banderoles, qui portaient leurs riantes théories et leurs hymnes à Délos. Thésée vainqueur, et sans doute préoccupé de sa perfidie envers la trop tendre et trop confiante Ariadne, oublia de mettre la voile blanche au mât. Némésis vengea cette amante abandonnée. Egée, à la vue de la voile noire, persuadé qu'il se croyait du sort de son fils, se précipita dans la mer, du haut d'un rocher où il venait l'attendre chaque jour. Pausanias ajoute qu'en mémoire de cet événement les Athéniens bâtirent à la Victoire une chapelle (nœdion), et qu'ils y placèrent sa statue sans ailes, pour marquer que la nouvelle de la victoire de Thésée fut tardive. Un long règne de 48 ans permit à Egée d'embellir Athènes; il y éleva un temple à Vénus-Uranie (la Vénus-Céleste), dont il avait introduit le culte dans l'Attique. Ce fut sans doute au moment où il demandait aux dieux une postérité. Pausanias dit avoir vu dans ce temple une belle statue de cette déesse, en marbre de Paros, œuvre admirable de Phidias. Non seulement l'histoire, mais une portion de l'Europe, ont conservé des traces ineffaçables de l'existence de ce neuvième roi d'Athènes; la polynésie de la Grèce, cette mer pleine d'îles, où il se précipita, s'appela de son nom la mer *Egée* (*v.*), nom qu'elle garda pendant des siècles, pour prendre dans les temps modernes celui d'*Archipel*. DENNE-BARON.

ÉGÉE (Mer). Elle baigne au nord la Thrace, à l'orient l'Asie-Mineure, à l'occident la Grèce, et elle est parsemée d'une multitude d'îles, dont la plus considérable est Lesbos. Qui ne se rappelle ces beaux vers que Racine met dans la bouche d'Agamemnon au retour d'Achille :

Les malheurs de Lesbos, par vos mains ravagés,
Epouvantent encor toute la mer Egée.

Les Cyclades, situées dans cette mer, étaient au nombre de plus de cinquante; les Sporades étaient devant les Cyclades, entre la Crète et les côtes de l'Asie-Mineure. Du côté de la Grèce, c'est l'île d'Eubée qui était la plus étendue; Scyros tenait le milieu de la mer Égée. Il y avait un très-grand nombre de golfes, et le plus important de tous était le golfe Thermaïque. Les uns font dériver le nom de cette mer de celui d'Egée, roi d'Athènes (*v.* ci-des.), d'autres d'une Egée, reine des Amazones; d'autres encore l'attribuent à une petite île voisine de l'Eubée. Strabon en rapporte l'origine à une ville, Pline à un rocher nommé Égée, qui est entre Ténédos et Scio; enfin, Varron et Festus, disent que ce nom vient du grand nombre d'îles qui paraissent de loin bondir au milieu des vagues comme des chèvres. Aujourd'hui, c'est l'Archipel, qui a la Natolie à l'orient, la Livadie et la Macédoine à l'occident, et la Romanie au nord. Le climat y est extrêmement doux; on ne s'y aperçoit presque pas de l'hiver: les chaleurs n'y sont point incommodes; les arbres y sont toujours verts.

P. de Golbéry.

EGÉON (*Aigaiôn*), le même que *Briarée* (*v.*), était fils de Titan et de la Terre; Hésiode, dans sa *Théogonie*, le fait fils du Ciel et de cette dernière. Il s'appelait *Egéon* parmi les hommes, et *Briarée* parmi les dieux. Homère en a fait un géant, Ovide un dieu de la mer. Eumelos, historien grec et poète cyclique, né à Corinthe, 800 ans av. J.-C, dit dans son poème de la *Titanomachie* que cette espèce de monstre était fils de Pontos, (la mer) et de Ghê (la terre). Ce géant, dont la mer était le séjour habituel, sortit de ses abîmes pour secourir les Titans. Neptune le vainquit et le précipita à jamais dans les gouffres de l'Océan. On s'accorde à reconnaître dans cet homme redoutable un pirate dont la petite île d'Ega, voisine de l'Eubée, était le repaire, et lui donna son nom. Les cent bras qu'il levait à la fois dans sa fureur étaient une centaine de compagnons qu'il avait sous ses ordres, et la victoire que le dieu de la mer, obtint sur lui n'est autre qu'une tempête qui l'engloutit dans les flots, lui, ses vaisseaux et ses gens. On en fit un dieu de la mer parce que, dans les temps héroïques, le courage et l'audace, de quelque part qu'ils vinssent, étaient déifiés.

Sophie Denne-Baron.

ÉGÉRIE, nom d'une nymphe célèbre du Latium, qui faisait sa résidence dans la forêt d'Aricie, voisine de Rome. Protégée par Diane et renommée par sa sagesse, elle passa chez les Romains pour avoir dicté à Numa Pompilius, son favori, ou son époux selon Ovide, ces lois admirables qui assurèrent les fondements de la ville éternelle, l'an de Rome 40, et avant l'ère chrétienne 714; c'est de plus le sentiment du bon Plutarque. Bien qu'il soit presque avéré que Tatius, roi des Sabins, donna sa fille unique en mariage au successeur de Romulus, l'auteur des *Métamorphoses*, par le besoin qu'il avait du merveilleux, lui donna une nymphe pour épouse. Au rapport de ce poète, à la mort de Numa, l'aimable conseillère, la compagne inconsolable de ce prince, pour donner un libre cours à ses larmes, s'enfonça sous les ombrages solitaires de la forêt d'Aricie, où Diane, touchée d'un si chaste désespoir, la changea en une fontaine intarissable, à laquelle la nymphe laissa son nom d'Égérie. Quelques étymologistes prétendent qu'il vient du grec *égeirô* (j'excite, j'éveille), symbole des bons conseils, qui tiennent toujours l'ame de celui qui les a écoutés sur ses gardes. C'est une chose remarquable que les Romains, ces prétendus enfants d'une louve, et qui brûlaient comme elle de la soif du sang, n'aient guère dans leurs fastes que cet épisode qui soit riant et gracieux, et tout-à-fait empreint du génie grec. Cette particularité s'explique quand on considère que le double nom de Numa-Pompilius n'est ni latin ni sabin: il est pris en entier dans l'idiome des Hellènes: Numa vient de *nomos* (loi), et Pompilius de *pompê* (pompe, cérémonie religieuse). Ces deux mots peignent à la fois le légis-

teur des hommes et le prêtre des dieux. Les écrits des poètes et des sages de la Grèce étaient familiers à Numa. On reconnaît le pythagoricien dans ce prince contemplateur, qui cherchait, pour méditer, le silence des bois. Voilà, ce nous semble, qui vient à l'appui de la source grecque où fut puisé ce frais épisode de la nymphe Egérie, l'unique de ce genre dans la sévère histoire romaine. Cette fable, dépouillée de son merveilleux, signifie qu'après la mort de Numa le peuple ignorant alla visiter, hors de la porte Capène, cette forêt sacrée, retraite de Numa, et que dans un bocage écarté ayant trouvé une source claire et limpide au lieu de la nymphe que ce prince leur disait aller consulter, il crut et publia que les dieux l'avaient changée en fontaine. La récente et prétendue apothéose de Romulus ne satisfaisait point encore à la crédulité de ces soldats grossiers. — Numa, dit-on, avait élevé de son vivant un temple dans la forêt d'Aricie en l'honneur des Camènes ou Muses, temple que dans la suite le consul Fulvius Nobilior rebâtit magnifiquement : il y plaça les neuf statues des filles de mémoire avec celle d'Hercule Musagète (conducteur des Muses). Le soin de la fontaine Egérie avait été confié aux vestales, dans l'onde seule de laquelle elles devaient puiser pour la purification du temple de Vesta. Denys d'Halicarnasse fait mention de ce monument et de la nymphe Egérie, qui passa aussi pour une muse. Dans la suite, ce chaste lieu fut un des plus diffamés de Rome par les fêtes licencieuses qui s'y célébraient aux ides d'août : Properce même, dans une de ses élégies, gourmande fortement sa maîtresse d'y avoir assisté. Ces fêtes, où couraient, des torches à la main, des jeunes filles et des femmes, avaient été établies en l'honneur de Diane, dans le prétendu temple qu'Hippolyte, ressuscité par cette déesse, et appelé depuis Virbius, lui avait élevé dans le bois d'Aricie, temple desservi par des prêtres que devait consacrer un homicide. — On ne peut pardonner à saint Augustin d'avoir fait de Numa un hydromancien (divinateur par l'eau). Il prétend que cette science a été connue de Numa, et qu'il l'a personifiée par Egérie et sa fontaine. — Une autre Egérie, déesse des femmes enceintes, qui lui offraient des sacrifices, était non moins célèbre chez les Romains. Celle-ci tire son nom d'*egerere* (faire sortir), parce que, comme Junon, elle présidait aux accouchements. On prétend avec raison qu'elle ne fut autre que Junon-Lucine, dont quelquefois le surnom était Egérie. Plusieurs, mais à tort, veulent que ce fût la même que l'Égérie, la nymphe, ou l'épouse de Numa. DENNE-BARON.

EGERTON (Duc d') (*v.* l'article BRIDGEWATER).

ÉGIDE, mot emprunté du grec *aigis*, ou du latin *ægis*, peau de chèvre. Roquefort mentionne comme vieux mot français *ægis*, signifiant *bouclier* ; mais il n'est pas certain que ce même terme ait eu absolument un pareil sens dans l'antiquité. — Les anciens auteurs le rapportent tous aux usages mythologiques ; mais plusieurs d'entre eux croient qu'il exprimait une cuirasse ; l'*Encyclopédie* fait la distinction que voici : « L'égide des dieux était un bouclier, celle des mortels était une cuirasse. Pourtant Homère, qui parle fréquemment de l'égide d'Apollon et de Minerve, dit de cette déesse « qu'*elle couvre ses épaules de son égide terrible.* » — Homère nous montre tantôt Pallas, tantôt Apollon, se couvrant de l'égide. S'agit-il, dans ce cas, de leur cuirasse ou de leur bouclier ? La question est insoluble. G[al]. BARDIN.

ÉGINE, île de l'Archipel, dans le golfe de même nom, entre les côtes de la Grèce et celles de la Morée. Elle a environ 5 lieues de long et 3 de large, ou 12 à 14 lieues de tour. Sa population est d'à peu près 6 mille âmes. La ville capitale (Egine ou *Engia*) était autrefois le siége d'un évêque suffragant, et avait un château fort. Elle a été plusieurs fois dévastée dans les dernières guerres qui avaient pour but de soustraire les Hellènes au joug ottoman. Les Éginètes (Elien, *Var. hist.*, l. XII, c. 10) ont été fameux

dans l'antiquité comme inventeurs de la monnaie, comme les premiers qui en aient frappé. Le *talent* (*v.*) d'Égine avait la même valeur que celui de Corinthe, et il a été long temps l'unique ou au moins la principale pièce de monnaie frappée chez les anciens à une effigie déterminée, et d'une valeur légalement déterminée aussi. Ce talent était à celui d'Athènes :: 10 : 6, quoiqu'ils ne continssent l'un et l'autre que 6000 drachmes; mais la drachme d'Égine était à celle d'Athènes, :: 6 : 10. Ce n'était qu'une différence de mots, ou de pure convention. Étienne de Byzance parle de deux autres Égines. — Le golfe de ce nom, *Éginæ sinus*, *sinus Saronicus*, *Salaminicus*, etc.), est la partie de l'Archipel renfermée entre les côtes de l'Achaïe au nord, celles de la Morée au midi, et l'isthme de Corinthe au couchant, près du golfe de Lépante.

BILLOT.

ÉGINHARD ou ÉGINARD. Cet historien du IXe siècle est moins connu par ses travaux que par ses amours avec la fille de Charlemagne, amours que la poésie, le théâtre et la peinture, ont tour à tour célébrés (1). Suivant la tradition, Éginard se rendait tous les soirs auprès d'Emma ou d'Imma, fille de l'empereur. Une nuit qu'ils s'étaient oubliés ensemble, il tomba tant de neige que la princesse, craignant que la trace des pas de son amant ne trahit leur intrigue, le chargea sur ses épaules et le reporta ainsi jusqu'à son appartement. La tradition ajoute que Charlemagne, ayant vu de sa fenêtre ce manége amoureux, manda le lendemain son audacieux secrétaire, et, après l'avoir forcé à lui tout avouer, consentit à l'union, objet de leurs vœux. Cette fable offre les invraisemblances les plus choquantes. D'abord, *Emma* ou *Imma* n'est point mentionnée dans la nomenclature qu'Éginard lui-même a laissée des enfants de Charlemagne, et dom Bouquet allègue d'excellentes raisons pour prouver qu'elle n'était point la fille de ce prince. Mais d'un autre côté, des manuscrits anciens donnent à Eginard le titre de gendre de l'empereur. Charlemagne, dans une lettre à Lothaire, le nomme seulement son neveu. Au reste, qu'Eginard ait épousé la fille ou la nièce de son prince, toujours est-il incontestable qu'il unit son sort à celui d'une personne considérable de la cour, et que ce mariage ne contribua pas peu à le maintenir dans son élévation. — Il était né, suivant les critiques les plus judicieux, dans la France orientale, qui s'étendait depuis la Bourgogne jusqu'au voisinage de la mer de Frise, comprenant l'Alsace, la Lorraine, Trèves, Cologne, le Brabant, la Hollande, Reims, Châlons, tout le pays compris enfin entre le Rhin et l'Escaut. Sa famille n'est point connue. L'accueil qu'il reçut à la cour de Charlemagne a fait croire trop légèrement qu'il était d'extraction noble. Quoi qu'il en soit, admis par le savant Alcuin à partager les leçons que recevaient les enfants de l'empereur, il justifia par de rapides progrès l'espoir qu'on avait conçu de son mérite. Charlemagne se l'attacha en qualité de secrétaire, chargé de la surintendance des bâtiments et de la direction des savants et des artistes. Dans ses fréquents rapports avec ce qu'il y avait de plus éclairé dans l'empire, il accrut en peu de temps la masse de ses connaissances et se mit de plus en plus en mesure d'être utile à son protecteur. On lui attribue le projet d'avoir voulu joindre la mer d'Allemagne, la Méditerranée et la mer Noire, au moyen de deux canaux dont l'un aurait communiqué de la Moselle à la Saône, et l'autre du Rhin au Danube. Après la mort de Charlemagne, il passa au service de Louis-le-Débonnaire, qui lui confia l'éducation de son fils Lothaire. Emma embrassa la vie religieuse; Vussin, leur fils, suivit cet exemple; Éginard lui-même, dégoûté de la cour et des honneurs, entra dans le

(1) Millevoye a composé un petit poème intitulé *Emma et Eginard ou la Vengeance de Charlemagne*, imprimé d'abord à la suite de *Belzunce* (Paris, Giguet et Michaud, 1808, in-18), et réimprimé dans ses *Poésies diverses* (Paris, F. Didot, 1815), 2 vol. in-18. M. Plancher-Valcour a fait jouer, en 1807, au théâtre de la Gaîté un mélodrame en trois actes, intitulé : *Eginard et Emma*, imprimé la même année in-8°. Plusieurs pièces, intitulées *La Neige*, représentées dans ces derniers temps, ne sont que la résurrection plus ou moins heureuse de cette vieille donnée. On doit à M. Camus un tableau d'Emma et Eginard.

monastère de Fontenelle, dont il fut abbé pendant sept ans. Il en céda, vers 823, la direction à son ami Ansegiae, se retirant à l'abbaye de St-Pierre, puis à St-Bavon de Gand. Pousuivi par cette manie ascétique, fort commune dans son siècle, et dont son esprit supérieur ne sut pas le garantir, il alla jusqu'à métamorphoser en abbaye son château de Mulinheim, qu'il nomma Seligenstadt, et y déposa des reliques des martyrs St-Marcellin et Saint-Pierre, que son secrétaire Ratlair lui avait expédiées de Rome en 827. On venait souvent l'arracher au cloître pour l'amener à la cour, où sa présence et ses conseils étaient recherchés. Mais c'est à tort qu'on l'a accusé d'avoir pris part au complot tramé contre Louis-le-Débonnaire, par ses propres enfants. qui avaient bien mal profité des leçons d'Eginard. Ses lettres, au contraire, prouvent victorieusement qu'il ne négligea rien pour mettre un frein à leurs perfides intentions. Désolé de l'humiliation d'un roi qui l'avait honoré de son amitié, il se livra plus que jamais à l'étude et à la pratique des vertus chrétiennes. On place sa fin en 839. Quoique l'église ne l'ait jamais canonisé, sa fête était célébrée chaque année le 20 janvier, au monastère de Saint-Vandrille. Eginard était digne du prince qui l'avait élevé jusqu'à lui, et son visage rayonne encore à côté de la majestueuse figure du grand empereur d'Occident. Il a laissé plusieurs ouvrages, dont le savant M. Weisse a donné dans la *Biographie universelle* une liste exacte et critique que la nature et la destination de notre *Dictionnaire* ne nous permettent pas de reproduire ici. Nous dirons seulement que sa *Vie de Charlemagne* (*Vita et gesta Caroli Magni*; Cologne, 1521, in-4°), et ses *Annales*, peuvent être consultées avec fruit : le plan, le style et les idées de ces deux ouvrages sont quelquefois admirables pour l'époque. J'ai peine à comprendre comment on n'y songe pas davantage dans un siècle tout de réimpressions comme le nôtre. E. DE MONGLAVE.

ÉGISTHE, usurpateur du trône d'Argos, était fils de Thyeste et de Pélopée, fille de ce dernier prince. Il appartenait à cette famille malheureuse qui donna son nom au Péloponèse, et dota cette contrée célèbre de tous ses malheurs, jusqu'à nos jours mêmes. Adultères, incestes, fratricides, parricides, meurtres à faire reculer d'horreur le soleil, comme l'ont dit les poètes, pas un crime enfin n'a manqué à l'horrible illustration de ce sang. Thyeste (en grec *celui qui tue*) ayant consulté l'oracle au sujet de ses dissensions avec son frère Atrée (*celui qui ne tremble pas*), il en rapporta cette réponse terrible : « Qu'il serait vengé par son propre fils, dont la mère serait sa fille. » Ce crime à venir, ajouté aux crimes passés, épouvanta Thyeste. Pour le prévenir, il consacra à Minerve, chaste déesse, sa fille Pélopée ; mais il fallut que l'oracle s'accomplit. Thyeste rencontra dans un bois, sans la connaître, la prêtresse sa fille, parée de tous les charmes de la jeunesse et des roses de la virginité ; enflammé par tant d'attraits, il lui fit violence. De cet inceste il naquit un enfant qui s'appela Egisthe, d'un double mot grec (*aigos istamai*, je me tiens sous une chèvre), parce que sa mère, dans sa honte, l'ayant abandonné, une chèvre allaita de son lait ce jeune enfant. Belle encore, mais non de sa virginité, Pélopée épousa son oncle Atrée, comme si cet abominable sang ne devait point se purifier dans une source étrangère. Ce prince, dans l'ignorance complète où il était qu'Égisthe fût en même temps son neveu et son beau-fils, l'éleva avec soin, dans l'espérance de s'en faire un vengeur. Sitôt que ce jeune prince sut tenir une épée, il lui ordonna d'aller tuer Thyeste son frère. Mais la malheureuse Pélopée, digne de moins sinistres amours, remit entre les mains d'Égisthe son fils l'épée de Thyeste, laquelle le fit reconnaître par ce dernier. Ce jeune prince, indigné qu'un roi son oncle eût osé lui commander un parricide, retourna plein de vengeance à Mycènes, et, avec l'épée de Thyeste même, immola le perfide Atrée. Il rétablit son père sur le trône d'Argos, forçant Agamemnon et Ménélas, petits-fils d'Atrée, à chercher un asile à la cour

de Polyphidus, roi de Sicyone (*ville des concombres*), voisine de Corinthe. Dans la suite, ces deux frères, modèles d'union dans une famille désunie, reconvrèrent leurs états et se réconcilièrent avec Egisthe par l'entremise de Tyndare, roi de Sparte, dont ils avaient épousé les deux filles, cette Clytemnestre et cette Hélène, héroïnes non moins célèbres par leurs égarements que par leur beauté. Jusque là, rien de plus noble que les actions d'Egisthe : c'est sans doute à cette époque de sa vie qu'il mérita d'Homère dans l'*Odyssée* l'épithète d'*irréprochable*, qui a si fort torturé les érudits, et Mme Dacier elle-même. Agamemnon, admirateur des vertus de ce prince, Agamemnon, ce roi prudent et fort, que la Grèce entière mit à la tête de sa confédération contre l'Asie, alla jusqu'à lui confier ses états, sa femme et ses enfants. C'est alors que se manifesta ce qu'était le sang des pélopides. Egisthe jeta le masque. Il commença par éloigner un de ces chantres sublimes et inspirés; un de ces sages d alors, qu'Agamemnon avait placé aux côtés de son épouse pour tenir sans cesse son ame faible de femme élevée dans les hautes régions de la vertu; puis il séduisit cette belle et infortunée reine, qui tomba dans une dépravation telle qu'elle véeut publiquement avec son amant dans le palais du roi des rois. Tous deux poussèrent l'audace jusqu'à persécuter, aux yeux de tout Argos, les enfants d'un prince qui, pendant dix années, sacrifia sa tendresse et sa famille à la gloire de la Grèce. Quand Agamemnon fut de retour du siége de Troie, Clytemnestre, que le délire de la passion et les instances d'Égisthe poussaient à la fois au crime, avait déjà préparé l'horrible réception qu'elle avait méditée pour son époux. De quel expédient se servit-elle? d'un moyen dont le raffinement est vraiment digne de notre époque. Quand son époux, qu'elle avait déjà couvert de ses perfides baisers, sortit du bain, elle lui passa une chemise qu'elle avait faite elle-même, et dont le col était fermé par le haut. Dès que le roi des rois fut dans cette espèce de sac, sa femme, secondée par Egisthe aux aguets, l'y étouffa et l'y poignarda. Telle est l'horrible et belle scène d'Eschyle, telle est une figure terrible tirée de Winckelmann (*Monumenti antichi inediti*). Après ce meurtre, les deux adultères n'eurent point de honte de ceindre leurs fronts d'un double diadème, la couronne de fleurs de l'hymen et la couronne d'or de Mycènes et d'Argos. Ils régnèrent sept ans, au bout desquels un parricide vint venger l'adultère. Oreste, fils d'Agamemnon, sauvé par le dévouement d'Electre sa sœur, parvenu à l'âge des jeunes héros, revint à Mycènes sous un nom inconnu, et y fit courir le bruit de sa mort, afin d'augmenter la sécurité du couple criminel. Clytemnestre et Egisthe, à cette nouvelle, ne rougirent point d'aller en remercier solennellement Apollon dans son temple. Là, Oreste, caché derrière une colonne, fondit sur eux l'épée à la main et les immola sur les marches de l'autel du Dieu de la lumière, dont ils souillaient la pureté. Leurs corps furent traînés hors des murs d'Argos, qui les rejeta des tombeaux de ses rois. Cela se passa 1200 ans avant l'ère chrétienne. L'*Agamemnon* d'Eschyle, celui d'Alfieri et celui de M. Népomucene-Lemercier, l'*Oreste* et l'*Electre* d Euripide, ont épuisé tout ce qu'il y a de terrible et de pathétique dans cette triste famille des atrides. DENNE-BARON.

ÉGLANTIER (*cynorrhodon*, *rosa canina*, rose de chien, rosier sauvage). Il pousse dans les bois, sur le bord des chemins, dans les haies: au mois de mai, il couronne avec grâce de ses fleurs blanches ou d'un rose pâle les buissons au milieu desquels ses branches croissent éparses. — Par ses caractères botaniques, il appartient à la famille des *rosacées*, genre *rosées*. — C'est un arbrisseau défendu par des épines fortes et recourbées; à feuilles alternes et pinnées en impair, composées de sept folioles ovales, sessiles et dentelées; protégé à sa partie inférieure par quelques épines; le pétiole offre à sa partie supérieure une cannelure peu profonde. Analysées de dehors en

dedans, ses fleurs se composent d'un calice ovoïde, à limbe étalé, partagé en cinq divisions foliacées; d'une corolle pentapétale, sessile; d'une centaine d'étamines courtes, insérées à la gorge du calice; de pistils, au nombre de dix ou quinze, placés à l'intérieur du tube calicinal, hérissés, ainsi que chaque ovaire, de poils soyeux; de styles qui, séparés à leur base, se réunissent à leur sommet, et viennent affleurer l'ouverture du calice. — Les fruits, akènes, cornés et hérissés de poils, sont groupés et juxta-posés par des facettes polyédriques à l'intérieur d'un calice persistant, à parois épaisses, charnues et d'un rouge éclatant lorsque le fruit a atteint sa maturité. — L'églantier garnit peu les haies où il croît; mais par la vigueur des pousses hérissées qu'il y jette çà et là, il offre un obstacle efficace à l'envahissement des hommes et des animaux; il pourrait être pour ce motif l'objet d'une culture mieux entendue et plus *régulière*, surtout dans les terres où l'aubépine réussit mal; ses branches s'entrelaceraient avec avantage aux autres arbrisseaux dont on fait les clôtures. — Il est pour l'horticulteur d'une ressource immense; sur ses tiges si droites, si riches de végétation, sont greffées les variétés infinies de roses qui font le plus bel ornement de nos jardins. Les jardiniers, d'ailleurs, ont tout profit à greffer sur l'églantier, car dès la seconde année ils peuvent vendre leurs produits (*v.* les articles Écusson, Greffe, Rosier). — Dans quelques départements, on fait avec les fruits déposés dans de l'eau-de-vie une liqueur agréable; ils servent, en outre, à préparer un médicament; la pulpe du calice, séparée des graines et des poils qu'elle contient, forme la *conserve de cynorhodon*, de nature tonique et astringente, assez souvent employée dans la diarrhée chronique, et dans plusieurs autres affections où les organes ont besoin d'être tonifiés. P. Gaubert.

ÉGLANTINE. C'est une des fleurs des *lois d'amors*, ou plutôt du *gai savoir*, enseigné par le collége de ce nom à Toulouse, et dont la fondation remonte au-delà de 1323; il s'appelle aujourd'hui l'*académie des jeux floraux* (*v.* Jeux floraux), parce que les prix donnés aux lauréats sont des fleurs d'or ou d'argent, dont l'églantine est du nombre. En 1324, dans la fameuse fête poétique où furent invités à concourir par le chancelier et les docteurs des *lois d'amors* tous les poètes de la langue d'Oc, il n'y avait à cette époque qu'un seul prix, la *violette d'or fin*. Ce fut à Arnaud Vidal, fameux troubadour, qu'elle fut adjugée. Les mainteneurs du *gai savoir*, pour donner plus d'éclat et de solennité à la fête du 3 mai, ajoutèrent par la suite une *églantine* et un *souci d'argent* à la *violette d'or fin*. Dans un registre des jeux floraux, on trouve encore l'ode qui, en 1498, remporta l'églantine; elle a pour titre: *Canso per la quel mossen Bertrand de Roaix Gunsaneth, l'eglantina novella que foe dada per dona Clemence*, l'an 1498. Plus tard, on augmenta encore le nombre des prix d'une *amarante d'or* et d'un *lis d'argent*. Ce fut Clémence Isaure qui institua ces prix nouveaux, et qu'elle nomma par cette raison *fleurs nouvelles*. Cette fête charmante, qui souffrit à plusieurs reprises quelques interruptions, se célèbre tous les ans à Toulouse avec plus de pompe et de solennité que jamais. L'églantine, qui suivit la violette, est une fleur printannière et humble comme elle. Cette petite rose, simple et sauvage, qui croît dans les haies et les buissons, est comme la violette le symbole de la modestie, qui ennoblit le talent, et de la solitude, qui l'entretient et l'élève. Les capitouls ne pouvaient mieux choisir; mais n'auraient-ils pas eu aussi dans le choix de cette fleur une arrière-pensée? on sait que le fruit de l'églantier renferme des semences poilues, qui, s'attachant aux doigts, y causent des démangeaisons: les malins capitouls n'auraient-ils pas voulu faire entrevoir dans la fleur et le fruit cette démangeaison de gloire qui se cache sous la prétendue humilité des poètes?

Sophie Denne-Baron.

ÉGLISE, en latin *ecclesia*, qui n'est autre chose que le mot grec *ekklêsia*, dé-

rivé lui-même du verbe *ekkaléô* (j'appelle, j'assemble), et qui se prend dans les auteurs profanes, grecs et latins, pour toutes sortes d'assemblées publiques, en même temps que pour le lieu où se tiennent ces assemblées. Les écrivains sacrés et les auteurs ecclésiastiques s'en sont quelquefois servis dans le même sens; mais, plus ordinairement, ils ont affecté le terme d'*église* pour les chrétiens : comme le terme de *synagogue*, fait du grec *sunagôgê*, qui signifie également *assemblée*, *congrégation*, est demeuré affecté aux juifs. Ainsi, dans le Nouveau-Testament, le mot grec *ekklêsia* signifie presque toujours ou le lieu destiné à la prière (ex.: 1re *Corinthienne*, XI, 14), ou l'assemblée des fidèles qui sont répandus par toute la terre, et n'ont qu'une même foi (*Ephes.* V), ou les fidèles d'une ville, d'une province en particulier (1re *Cor.*, I; IIe *Cor.*, VIII; *Gal.*, I), et même d'une famille (*Rom.*, XVI), ou enfin les pasteurs, qui sont les premiers administrateurs de l'église, qui y ont autorité (*Matth.*, XVIII, 17). En français, le mot d'ÉGLISE ne se prend jamais que dans l'une ou l'autre des acceptions que nous venons d'indiquer, et qui sont consacrées par le Nouveau-Testament et les auteurs ecclésiastiques; il ne signifie point, comme chez les anciens, toutes sortes d'assemblées, mais seulement une assemblée sainte, une assemblée de fidèles, ou quelque chose qui y ait rapport. — On entend par le nom de *primitive église* les premiers chrétiens qui vivaient à la naissance de l'église. On donne celui d'*église militante* à l'assemblée des fidèles qui sont sur la terre, celui d'*église triomphante* à l'assemblée des fidèles qui sont déjà dans la gloire; et celui d'*église souffrante* à l'assemblée des fidèles qui sont dans le purgatoire. On distingue, en outre, par des noms différents les différentes églises entre lesquelles sont répartis les peuples qui obéissent à la foi catholique, tout en admettant des nuances plus ou moins tranchées dans leur rit et dans leur croyance. Nous allons en emprunter le tableau au *Diction. de théologie* de l'abbé Bergier.

Notion des différentes églises.

Quoique tous les catholiques répandus sur la terre composent une seule et même société, que l'on nomme l'*église universelle*, on y distingue cependant plusieurs églises particulières; et l'on nomme toujours *églises chrétiennes* les sociétés séparées de l'*église catholique* par le schisme et par l'hérésie. Nous parlerons des principales sous leur article propre. — En Orient, il y a l'*église grecque*, et l'*église syriaque*; dans l'étendue de l'une et de l'autre, il y a des catholiques réunis à l'*église romaine*. On y connaît les sociétés des *jacobites*, des *cophtes*, des *Ethiopiens* ou *Abyssins*, des *nestoriens* et des *Arméniens*. — Autrefois, l'*église grecque* et l'*église latine* ne formaient qu'une seule et même société; mais le schisme commencé au IXe siècle par Photius, et consommé dans le XIe par Michel Cerularius, patriarches de Constantinople, a malheureusement séparé ces deux grandes parties de l'église universelle. Quoique l'on ait tenté de les réunir dans le deuxième concile de Lyon, et dans celui de Florence, les Grecs se sont obstinés à demeurer dans le schisme, et ils y ont ajouté une hérésie formelle sur la procession du Saint-Esprit. Les *églises de Russie*, et quelques-unes de celles *de Pologne*, sont dans le même cas. — Depuis la séparation, l'on connaissait très peu en Occident les opinions, les rites, la discipline des églises orientales; mais, comme les protestants ont prétendu que ces églises avaient la même croyance qu'eux, il a fallu prouver le contraire : on a consulté et publié leurs liturgies et leurs rituels; il en est principalement question dans le 4e et le 5e volume de la *Perpétuité de la Foi*, composée par l'abbé Arnaud; et le savant maronite Assémani a fourni de nouvelles preuves dans sa *Bibliothèque Orientale* (4 vol. in-f°). — Les protestants disent que, depuis le schisme de ces sectes orientales, le préjugé tiré du consentement unanime de toutes les églises apostoliques ne subsiste plus. Au contraire, cette preuve, qui n'est

pas un simple préjugé, puisqu'elle porte sur des faits, en est devenue plus forte. En effet, nous disons aux protestants : les *églises orientales*, fondées par les apôtres, avaient la même croyance que l'*église romaine* avant leur séparation. Depuis douze cents ans que s'est opérée cette scission, elles n'ont certainement pas emprunté de l'église romaine les dogmes que vous lui reprochez comme des nouveautés; donc ces dogmes étaient universellement crus et enseignés avant le schisme : donc ce sont des leçons venues des apôtres et de leurs successeurs.—Cela ne prouve rien, répondront sans doute nos adversaires. Quoique les églises aient toujours fait profession de garder la doctrine des apôtres, elles s'en sont néanmoins écartées sur le mystère de l'incarnation et sur d'autres points que vous taxez d'erreur ; donc, au IVe siècle, malgré la même profession que faisait l'*église universelle* de s'en tenir à la doctrine des apôtres, le même accident a pu lui arriver ; à plus forte raison à l'*église romaine* dans les siècles suivants. — *Réponse*. L'écart des sectes orientales a été sensible, public, éclatant, puisqu'il a causé un schisme ; c'est une partie de l'église universelle qui s'est séparée du corps, et ce corps a réclamé contre la séparation et contre l'innovation qui en était la cause. Donc, toute innovation qui se serait faite plus tôt ou plus tard aurait produit le même effet. Or, de quel corps plus nombreux que l'*église romaine* s'est-elle séparée dans aucun siècle? Voilà ce que les protestants doivent nous apprendre avant d'affirmer que cette église a changé la doctrine des apôtres.—L'*église d'Occident*, ou l'*église latine*, comprenait autrefois les *églises* d'Italie, d'Espagne, d'Afrique, des Gaules et des pays du Nord. Depuis près de deux siècles, l'Angleterre, une partie des Pays-Pas, plusieurs parties de l'Allemagne, et presque tout le Nord, ont formé des sociétés à part, qui se sont nommées *églises réformées*, mais qui sont dans un schisme aussi réel que celui des Grecs, et qui n'ont entre elles d'autre lien d'unité que leur aversion pour l'*église romaine* : les *luthériens*, les *calvinistes*, les *anglicans*, les *anabaptistes*, les *sociniens*, les *quakers*, les *frères moraves* (*v.* ces mots), etc. sont aussi peu unis entre eux qu'avec les *catholiques*.— Pendant que l'*église romaine* souffrait ces pertes en Europe, elle faisait aussi des conquêtes dans les Indes, au Japon, à la Chine, en Amérique. L'indéfectibilité est promise à l'*église universelle* (Matth. c. XXVI, v. 18.), mais elle n'est promise à aucune église particulière : la première peut être plus ou moins étendue, mais d'ici à la fin des siècles elle ne sera pas entièrement détruite. La plus grande plaie qu'elle ait reçue depuis son origine est celle que lui a faite le mahométisme au VIIe siècle. —L'*église romaine* est aujourd'hui toute la société des catholiques unis de communion avec le souverain pontife, successeur de saint Pierre. Dès le second siècle, temps auquel vivaient saint Irénée, l'*église de Rome* était déjà nommée *la mère et la maîtresse des autres églises* ; elle est à présent la seule des églises apostoliques qui subsiste ; toutes les autres ont été détruites. Fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, elle a envoyé porter la lumière de l'Evangile dans tout l'Occident, et a toujours été regardée comme le centre de l'unité catholique ; quiconque n'est point soumis au pontife romain, pasteur de l'*église universelle*, n'appartient plus au troupeau de Jésus-Christ.

Définition, caractères, unité, et infaillibilité de l'Eglise.

Les Pères s'étaient contentés de définir l'ÉGLISE la *société des fidèles* ; les théologiens catholiques ont étendu depuis cette définition comme il suit : *L'église est la société de tous les fidèles réunis par la profession d'une même foi, par la participation aux mêmes sacrements, et par la soumission aux pasteurs légitimes, principalement au pontife romain*. Les sectes dissidentes, dont nous avons donné la liste plus haut, ont à leur tour défini l'église à leur

manière, chacune suivant ses préjugés ou son intérêt. Ainsi, au IIIe siècle, les *montanistes* et les *novatiens* entendaient par l'église « la société des justes qui n'ont pas péché grièvement contre la foi ; » au IVe, c'était, selon les *donatistes*, « l'assemblée des personnes vertueuses qui n'ont pas commis de grands crimes ; » au Ve, *Pelage* voulait que ce fût « la société des hommes parfaits, qui ne se sont souillés d'aucun péché »; *Wiclef*, au XIVe, et *Jean Hus*, au XVe, décidèrent que c'était « l'assemblée des saints et des prédestinés ; » *Luther* adopta cette idée, et soutint que, par le défaut de sainteté, les pasteurs de l'église catholique avaient cessé d'en être membres ; *Calvin* fut du même avis. De nos jours, nous avons vu renaître la même erreur dans le livre de Quesnel, qui fait consister la *catholicité* ou l'*universalité de l'eglise* « en ce qu'elle renferme tous les anges du ciel, tous les élus et les justes de la terre et de tous les siècles. » Il ajoute « qu'un homme qui ne vit pas selon l'Evangile se sépare autant du peuple choisi dont Jésus-Christ est le chef que celui qui ne croit pas à l'Evangile (*proposit.* 72-79). » — Ainsi donc, toutes les sectes qui font profession de croire en Jésus-Christ prétendent que leur société est la *véritable église* formée par le divin Sauveur ; mais il est impossible que toutes à la fois soient dans le vrai, et puisque Jésus-Christ nomme l'église son royaume, son bercail, son héritage, sans doute il nous a donné des marques pour le reconnaître. Selon le symbole dressé au concile général de Constantinople (869), et qui n'est qu'une extension de celui de Nicée (787) « l'*église* est *une*, *sainte*, *catholique* et *apostolique*. » Développons rapidement ces *caractères de la véritable église* et leurs *conséquences*. Sans UNITÉ, il ne peut y avoir de société proprement dite. Jésus-Christ confirme cette vérité lorsqu'il peint l'église comme un royaume dont il est le chef souverain, et il nous avertit qu'un royaume divisé au dedans sera détruit (*Matth.*, c. XII, v. 25). Il demande que ses disciples soient unis comme il l'est lui-même avec son Père (*Joan.*, c. XVII, v. 11). Il dit : « J'ai encore des brebis qui ne sont point de ce bercail; il faut que je les y amène, et alors il n'y aura plus qu'un bercail sous un même pasteur (*Joan.*, c. X, v. 16) ». Il se présente comme un père de famille qui envoie des ouvriers travailler dans sa vigne, qui fait rendre compte à ses serviteurs, etc., etc. Toutes ces idées de *royaume*, de *bercail*, de *famille*, n'emportent-elles pas l'union la plus étroite entre les membres, et est-il nécessaire après cela de rechercher encore et de citer les paroles de saint-Paul et des autres apôtres? Nous préférons reproduire ici la distinction établie par M. de La Mennais, dans son *Essai sur l'indifférence* (tom. 1er, ch. 7) : « L'*église est une*. On distingue deux sortes d'unités : l'*unité de foi* et l'*unite de communion*. L'*unité de foi* est la croyance commune de tous les articles de foi, sans distinction, sans exception, de toutes les vérités qui ont été révélées par Jésus-Christ, et qui sont déclarées telles par l'Eglise. L'*unité de communion* est la réunion de tous ceux qui professent cette foi dans une même société, avec la participation aux mêmes sacrements et aux mêmes prières, sous la conduite des pasteurs légitimes, et spécialement du pontife romain, qui est leur chef sur la terre. L'unité de communion maintient l'unité de foi ; l'union et la soumission aux pasteurs et au pape conservent l'unité de communion. » — La première conséquence que l'on doive tirer de l'*unité* de l'église, c'est son AUTORITÉ. Elle a reçu de Jésus-Christ le pouvoir et le droit de décider de la doctrine, de régler l'usage des sacrements, de faire des lois pour la pureté des mœurs, et tout fidèle est dans l'obligation de s'y conformer. En effet, lorsque Jésus-Christ a dit à ses apôtres : *Allez enseigner toutes les nations*, il a entendu que cet enseignement serait perpétuel. Or, l'enseignement se fait non seulement de vive voix et par écrit, mais par des pratiques et des usages qui inculquent le dogme et la morale ; et ce der-

nier moyen d'enseignement est le plus à la portée des simples et des ignorants. Il faut donc que le dogme, la morale, le culte extérieur, les pratiques, la discipline, forment un tout dont chaque partie soit d'accord avec les autres; la même *autorité* doit présider aux unes et aux autres. — Une autre conséquence de ce que nous avons dit et prouvé, c'est l'INFAILLIBILITÉ DE L'ÉGLISE, infaillibilité qui n'est autre chose, comme l'observe fort bien Bossuet, que « la certitude invincible du témoignage qu'elle rend de sa doctrine, et l'obligation dans laquelle est chaque fidèle d'acquiescer et de croire à ce témoignage. ». Il est impossible, en effet, qu'une grande multitude de pasteurs dispersés dans les divers diocèses de la chrétienté, ou rassemblés dans un concile, aient le même tour d'esprit, le même caractère, enfin des passions, des préjugés, des intérêts semblables; il est donc impossible que tous se trompent sur *un fait* palpable, ou veuillent tous en imposer sur ce fait. Lorsqu'ils disent : « Voilà sur telle question la croyance admise et professée dans nos églises, croyance que nous y avons trouvée établie et que nous avons continué d'enseigner sans réclamation », s'ils avaient faussement porté ce témoignage, il serait impossible qu'ils ne fussent pas contredits par la réclamation de leurs ouailles. S'il y a donc un fait public porté au plus haut degré de notoriété et de certitude morale, c'est celui-là. « Le dogme de l'infaillibilité de l'église enseignante (dit M. de la Luzerne, dans sa *Dissertation sur les églises*, etc., t. 2), a été reconnu dans tous les temps. Si nous n'en apercevons pas autant de traces dans les trois premiers siècles que dans les suivants, on peut en donner trois raisons particulières : la première, c'est qu'il nous reste moins de monuments des siècles reculés; la seconde, c'est qu'il n'était pas nécessaire de recourir au jugement des évêques pour condamner les hérésies des premiers siècles; elles étaient si évidemment contraires à la foi qu'on ne sait de quoi s'étonner davantage, de l'audace ou de l'extravagance de leurs auteurs. Il était bien simple et bien facile à chaque docteur de réfuter de pareilles opinions par leur opposition manifeste à la doctrine que les apôtres venaient récemment d'enseigner. Tout le premier siècle était rempli de leurs disciples, le second même en possédait beaucoup, et ceux qui ne l'étaient point alors avaient été pour la plupart instruits par les successeurs immédiats de ces derniers. Ainsi, le monde retentissait encore de la voix et de l'enseignement des apôtres : la mémoire en était fraîche et présente dans les esprits. Leurs chaires, suivant l'expression de Tertullien, étaient, pour ainsi dire, parlantes; il suffisait de dire aux novateurs : « Ainsi n'enseignaient point les apôtres, ainsi n'ont-ils pas écrit : votre doctrine n'est point la leur; nous l'entendons pour la première fois, elle est impie. La troisième raison est l'impossibilité qu'il y avait pour les évêques, durant le feu des persécutions, de s'assembler et de prononcer un jugement en commun, et de donner alors au monde des preuves éclatantes de leur *autorité*. Dans les jours de recherches et de sang, il n'y avait point d'autre moyen d'obvier aux nouveautés que par des condamnations particulières, où cependant les évêques laissaient apercevoir les traces non équivoques du sentiment de leur *infaillibilité*. » Après avoir cité des passages nombreux des écrits des plus anciens docteurs de l'église, tels que saint Irénée, Tertullien, Origène, saint Cyprien, saint Athanase, saint Épiphane, saint Théophile d'Alexandrie, saint Jérôme, saint Jean Chrisostôme, saint Augustin, saint Cyrille d'Alexandrie, sur le dogme de l'infaillibilité de l'église, le même auteur ajoute : « Dans ces temps-là déjà, toute l'église croyait positivement son infaillibilité; il résulte évidemment que l'infaillibilité de l'église est un dogme transmis par les apôtres et recueilli par eux de la bouche de Jésus-Christ. Car, ou la doctrine de l'infaillibilité vient de cette source sacrée, ou elle a été introduite postérieurement et dans le cours des cinq premiers siècles. Or, quand et comment

aurait-il été possible que se fît cette introduction? Les premières décisions, les premières condamnations ont été faites par les apôtres eux-mêmes. Elles ont continué à se faire après eux de la même manière. Certes, on ne se trompait pas sur le degré d'autorité des jugements portés par les apôtres, qui enseignaient quelle étendue de soumission leur était due. La doctrine de l'église sur son infaillibilité était la leur. Veut-on que ce soit immédiatement après les apôtres que soit née l'innovation? mais leurs successeurs immédiats avaient été instruits par eux. Auraient-ils souffert un changement aussi important dans la doctrine? Auraient-ils permis qu'on attribuât au juge des controverses une infaillibilité contraire à l'enseignement de leur maître? A la mort des apôtres, il y avait beaucoup d'églises fondées et disséminées dans un grand nombre de pays. Veut-on que le changement total de croyance sur la mesure d'autorité du juge des controverses se soit opéré subitement, en même temps, dans toutes ces églises; qu'il se soit opéré sans aucune réclamation, sans que personne ne pensât à se plaindre du nouveau joug qu'on imposait aux fidèles? Veut-on que, s'il y a eu des réclamations, des contestations à ce sujet, il n'en soit resté aucun vestige? Si on imagine de reculer aux générations postérieures le prétendu changement de doctrine au sujet de l'infaillibilité, on le rend plus incroyable encore, plus impossible. Un plus grand nombre d'églises particulières, répandues dans un plus grand nombre de régions, rend plus impraticable encore le concert par un changement de doctrine. Un plus grand nombre d'écrivains qui ont fleuri parmi ces générations rend plus absurde l'hypothèse que l'innovation ait eu lieu sans qu'il soit resté de trace des contestations qu'elle a dû faire naître. Ajoutons encore une autre considération pareillement décisive. Les hérésies et les schismes que l'église condamnait, et qu'elle prétendait condamner avec infaillibilité, n'auraient pas manqué de s'élever contre cette prétention, d'en marquer l'origine, de fixer l'époque à laquelle elle se serait formée, de marquer les moyens par lesquels elle se serait établie. Tout répugne au système que le dogme fondamental de l'infaillibilité ait été introduit depuis les apôtres, surtout dans les premiers siècles. Nous disons au contraire : à la fin des premiers siècles, la doctrine de l'infaillibilité était celle de l'église universelle. Toutes les églises particulières dont elle était composée professaient ce dogme. Un effet absolument universel doit avoir une cause commune. On ne peut en assigner d'autre à celui-ci que la prédication des apôtres et la parole de Jésus-Christ. »

Conclusion et examen de cette proposition :
Hors de l'église point de salut.

Une dernière conséquence des principes que nous venons d'établir, c'est que *hors de l'église point de salut.* Jésus-Christ ne promet la vie éternelle qu'aux brebis qui écoutent sa voix; celles qui fuient son bercail seront la proie des animaux dévorants (*Joan.*, c. x, v. 12, etc.). Mais est-ce à dire pour cela que les catholiques damnent tous les infidèles, tous les hérétiques, tous les schismatiques, qui n'appartiennent pas au corps de l'église? Non, car, comme l'explique très bien l'abbé Bergier : « Cette maxime, *hors de l'église point de salut*, signifie seulement que ceux des infidèles, des hérétiques et des schismatiques qui connaissent l'église et refusent d'y entrer, ainsi que ceux des chrétiens qui, ayant été élevés dans son sein, s'en séparent par l'hérésie ou par le schisme, se rendent coupables d'une opiniâtreté damnable. On n'encourt les anathèmes de notre Seigneur que lorsqu'on est réfractaire à l'église : *Si ecclesiam non audierit*, etc., et qu'on méprise l'autorité de Dieu, en méprisant l'*autorité* de ceux qu'il a établis pour maintenir l'*unité* : *Qui vos spernit me spernit* (Luc, ch. x). » Si la religion catholique enseigne que *hors de l'église il n'y a point de salut*, elle nous apprend aussi qu'on peut appartenir à l'église sans être de sa communion extérieure. Tous

les théologiens, après saint Augustin (L. 1, *De bapt.*, *contra Donat.*), reconnaissent que l'église a des enfants cachés dans les sectes séparées de l'*unité*. La *grâce du baptême*, qui sauve les enfants dans les communions hétérodoxes, ne sera pas perdue pour les adultes qu'y retiennent de bonne foi les préjugés insurmontables de l'éducation, une ignorance invincible, et qui, d'ailleurs, observent la loi de Dieu sur tous les points qui leur sont connus. — Quant aux infidèles, qui n'ont point connaissance de l'Évangile, ils sont précisément dans l'état où se trouvaient les peuples avant la venue de Jésus-Christ : ils n'ont point d'autres devoirs que ceux qui furent toujours promulgués par la tradition générale, et ils peuvent se sauver comme tous les hommes pouvaient se sauver antérieurement à la rédemption, par une fidèle obéissance à la loi primitivement révélée et universellement reconnue. « Il serait absurde, dit l'abbé Bergier, de penser que la venue de Jésus-Christ ait été un malheur pour aucune créature; que le salut soit aujourd'hui plus difficile à un seul homme qu'il ne l'était avant la prédication de l'Évangile (*Traité de la vraie religion*, etc., tom. IX, p. 23, éd. in-8°). » L'infidèle qui croit tous les dogmes que proclame la tradition universelle, et qui désire sincèrement de connaître la vérité, croit par-là même implicitement tout ce que nous croyons. Ce n'est pas la foi qui lui manque, mais un enseignement plus développé. Par conséquent, s'il observe la loi de Dieu telle qu'il la connaît, il se sauvera, mais il se sauvera dans le christianisme; il appartient à l'église.

Du mot ÉGLISE *considéré comme lieu de réunion pour la prière commune.*

Le mot ÉGLISE considéré sous ce point de vue désigne chez les catholiques la *maison de Dieu*, c.-à-d. tout édifice construit et destiné à l'honneur de Dieu, et placé ordinairement sous l'invocation d'un saint; nous disons *chez les catholiques*, parce que les nations infidèles (et même les sectes chrétiennes), mais dissidentes, celles qui se sont séparées de la vraie communion, se servent d'une autre appellation pour désigner le lieu où elles se rassemblent pour prier en commun. Ainsi les mahométans ont leurs *mosquées*, les juifs leurs *synagogues*, et les protestants leurs *temples*. — Nous n'entrerons pas ici dans les questions d'art et d'architecture que soulève ce mot; ce sera l'objet d'un article spécial, confié à la plume savante d'un de nos collaborateurs (*v.* ci-ap., p. 430). Nous dirons seulement que la première *église* qui ait été bâtie publiquement par les chrétiens, et par ordre de l'empereur Constantin, est celle de St-Sauveur, à Rome (ainsi qu'on le voit, du moins, dans les épîtres du pape Nicolas I). Quelques auteurs prétendent cependant que saint Pierre et saint Jean en avaient bâti une à 18 milles de Jérusalem, à l'honneur de la Vierge, et de son vivant, et où l'on plaça même son portrait, peint par saint Luc. D'autres ont dit aussi que plusieurs églises qui portent le nom de *St-Pierre-le-Vif* ont été bâties en l'honneur de cet apôtre, avant sa mort. — Quant à la première église élevée à Paris, et qui fut mise sous l'invocation de saint Étienne, sa construction remonte à l'année 375. En 522, Childebert la fit agrandir, en y joignant une autre église dédiée à Notre-Dame; et en 1160 on bâtit sur les mêmes fondements la métropole ou église cathédrale, qui resta placée sous la même invocation.

Dérivés du mot ÉGLISE.

Du mot ÉGLISE, ou plutôt de la même racine dont il a été formé, sont sortis également les mots ECCLÉSIARQUE (*v.*), en latin *ecclesiarcha*, fait des deux mots grecs *ekklêsia*, église, et *archê*, pouvoir, commandement, suprématie; ECCLÉSIASTE (*v.*), du grec *ekklesiastês*, prédicateur, fait d'*ekklêziaein* (prêcher, haranguer), et dérivé lui-même d'*ekkalein* (appeler, assembler, réunir), qui est la souche première et commune de tous ces mots; ECCLÉSIASTIQUE (*v.*), en latin *ecclesiasticus*, fait du grec *ekklêziasti-*

cos, qui a la même signification dans les trois langues; enfin, le mot ECCLÉSISS, oublié par tous nos dictionnaires, et qui signifie partisan de l'église. E.

ASSEMBLÉE DE L'ÉGLISE (*v.* les articles CONCILE et SYNODE).

DISCIPLINE DE L'ÉGLISE (*v.* l'article DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE, tom. XXI, p. 180-181).

ÉTABLISSEMENT DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE.—Après avoir prêché l'Évangile, J.-C. laisse sa croix sur la terre: c'est le monument de la civilisation moderne. Du pied de cette croix, plantée à Jérusalem, partent douze législateurs pauvres, nus, un bâton à la main, pour enseigner les nations et renouveler la face des royaumes. — Les lois de Lycurgue n'avaient pu soutenir Sparte; la religion de Numa n'avait pu faire durer la vertu de Rome au-delà de quelques centaines d'années: un pêcheur, envoyé par un faiseur de jongs et de charrues, vient établir au Capitole cet empire qui compte déjà dix-huit siècles, et qui, selon les prophéties, ne doit point finir. — Lorsque Auguste entrait dans son douzième consulat, et que Caius César était déclaré prince de la jeunesse, que se passait-il dans un petit coin de la Judée? « Pendant que Joseph et Marie étaient en la ville de Nazareth, il arriva que le temps auquel elle devait accoucher s'accomplit. Et elle enfanta son premier né; et, l'ayant emmailloté, elle le coucha dans une crèche, parce qu'il n'y avait pas de place pour eux dans l'hôtellerie. Or, il y avait aux environs des bergers qui passaient la nuit dans les champs, veillant tour à tour à la garde de leur troupeau. — Et, tout d'un coup, un ange du Seigneur se présenta à eux et leur dit: Ne craignez point, car je viens vous apporter une nouvelle qui sera pour tout le peuple le sujet d'une grande joie: c'est qu'aujourd'hui, dans la ville de David, il vous est né un sauveur, qui est le *Christ*. » Ces merveilles furent inconnues à la cour d'Auguste, où Virgile chantait un autre enfant: les fictions de sa Muse n'égalaient pas la pompe des réalités dont quelques bergers étaient témoins. Un enfant de condition servile, de race méprisée, né dans une étable, à Bethléem, voilà un singulier maître du monde, et dont Rome eût été bien étonnée d'apprendre le nom! Et c'est néanmoins à partir de la naissance de cet enfant qu'il faut changer la chronologie et dater la première année de l'ère moderne. — Pendant que Tibère épouvantait le monde de ses crimes, le fils de l'homme l'édifiait par sa vie et le sauvait par sa mort. Il rapportait au peuple la religion, la morale et la liberté, au moment où elles expiraient sur la terre. — « Cependant, la mère de Jésus et la sœur de sa mère, Marie, femme de Cléophas, et Marie-Magdeleine, se tenaient auprès de sa croix. — Jésus ayant donc vu sa mère, et près d'elle le disciple qu'il aimait, dit à sa mère: Femme, voilà votre fils. Puis il dit au disciple: Voilà votre mère, et depuis cette heure, ce disciple la prit chez lui. Après, Jésus sachant que toutes choses étaient accomplies, afin qu'une parole de l'Ecriture s'accomplit encore, il dit: J'ai soif. Et comme il y avait là un vase plein de vinaigre, les soldats en emplirent une éponge, et, l'environnant d'hysope, la lui présentèrent à la bouche. Jésus, ayant donc pris le vinaigre, dit: Tout est accompli. Et laissant tomber la tête, il rendit l'esprit. » — A cette narration, on ne sent plus le langage et les idées des historiens grecs et romains; on entre dans des régions inconnues. Deux mondes étrangement divers se présentent ici à la fois: J.-C. sur la croix, Tibère à Caprée. — La publication de l'Évangile commença le jour de la Pentecôte de cette même année. L'église de Jérusalem prit naissance: les sept diacres, Étienne, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas furent élus. Le premier martyre eut lieu dans la personne de saint Étienne; la première hérésie se déclara par Simon le magicien, et fut suivie de celle d'Apollonius de Thyane. Saül, de persécuteur qu'il était, devint l'apôtre des gentils, sous le grand nom de *Paul*. Pilate envoya à Rome les actes du procès du fils de Marie; Tibère proposa au sénat de mettre J.-C. au nombre des dieux (Eu-

seb. Cæs. *Chron.* an. Dom. 38). Et l'histoire romaine a ignoré ces faits. — Le nombre des disciples de l'Évangile s'accroît avec rapidité; les sept églises de l'Asie-Mineure se fondent. C'est dans Antioche que les disciples de l'Évangile reçoivent pour la première fois le nom de *chrétien*. Pierre, emprisonné à Jérusalem par Hérode-Agrippa, est délivré miraculeusement. Ce prince d'une espèce nouvelle, dont les successeurs étaient appelés à monter sur le trône des Césars, entra dans Rome, le bâton pastoral à la main, la seconde année du règne de Claude (Euseb. C. *Eccl. hist.*, lib. II). Avant de se disperser pour annoncer le Messie, les apôtres composèrent à Jérusalem le symbole de la foi. Cette charte des chrétiens, qui devait devenir la loi du monde, ne fut point écrite : J.-C. n'écrivit rien; sept de ses apôtres n'ont laissé que leurs œuvres ; il y en a d'autres dont on ne sait pas même le nom. Et la doctrine de ces *inconnus* a parcouru la terre. Jean enseigna dans l'Asie-Mineure, et retira chez lui Marie, que le Seigneur lui avait léguée du haut de la croix ; Philippe alla dans la Haute Asie, André chez les Scythes, Thomas chez les Parthes, et jusqu'aux Indes, où Barthélemy porta l'Évangile de saint Matthieu, écrit le premier de tous les Évangiles ; Simon prêcha en Perse, Matthias en Éthiopie, Paul dans la Grèce; Marc, disciple de Pierre, rédigea son Évangile à Rome, et Pierre envoya des missionnaires en Sicile, en Italie, dans les Gaules et sur les côtes de l'Afrique. Saint Paul arrivait à Éphèse lorsque Claude mourut, et il catéchisa lui-même dans la Provence et dans les Espagnes. — Nous apprenons par les Épîtres de cet apôtre que les premiers chrétiens et les premières chrétiennes à Rome furent Epenetus, Marie, Andronic, Junia, Ampliat, Urbain, Stachys, Appellès. Paul salue encore les fidèles de la maison d'Aristobule et ceux de la maison de Narcisse (Paul. *Ad Rom.*, XVI. II), le fameux favori de Claude. Ces noms sont bien obscurs et ne se trouvèrent point dans les documents fournis à Tacite ; mais il est assez merveilleux, sans doute, de voir, du point où nous sommes parvenus, le monde chrétien commencer inconnu dans la maison d'un affranchi que l'histoire a cru devoir inscrire dans ses fastes. — L'incendie de Rome, sous Néron, dont on accusa les chrétiens, que l'on confondait avec les Juifs, produisit la première persécution : les martyrs étaient attachés en croix comme leur *maître*, ou revêtus de peaux de bêtes et dévorés par des chiens, ou enveloppés dans des tuniques imprégnées de poix, auxquelles on mettait le feu ; la matière fondue coulait à terre avec le sang. Ces premiers flambeaux de la foi éclairaient une fête nocturne que Néron donnait dans ses jardins ; à la lueur de ces flambeaux il conduisait des chars. — Paul, accusé devant Félix et devant Festus, vient à Rome, où il prêche l'Évangile avec Pierre (*Act. apost.* XXVIII, 16). — Hérésie des nicolaïtes, laquelle avait pris son nom de Nicolas, un des premiers sept diacres. Saint Jacques, évêque de l'église juive, avait souffert le martyre. La guerre de Judée commençait sous Sextus Gallus, et les chrétiens s'étaient retirés de Jérusalem. Apollonius de Tyane, débarqué dans la capitale du monde, pour voir, disait-il, « quel animal c'était qu'un tyran, » s'en fit chasser avec les autres philosophes. Pierre et Paul, enfermés dans la prison Mamertine, au pied du Capitole, sont mis à mort : Paul a la tête tranchée, comme citoyen romain, auprès des eaux Salviennes, dans un lieu aujourd'hui désert, où l'on voit trois fontaines, à quelque distance de la basilique appelée St-Paul, hors des murs, qu'un incendie a détruite au moment même de la mort de Pie VII. Pierre, réputé Juif et de condition vile, fut crucifié la tête en bas, sur le mont Janicule, et enterré le long de la voie Aurélia, près du temple d'Apollon (Eusèbe, *Hist. ecclésiast.*, lib. II) : là s'élèvent aujourd'hui le palais du Vatican et cette église de Saint-Pierre qui lutte de grandeur avec les plus importantes ruines de Rome. Néron ne savait pas sans doute le nom des deux malfaiteurs de bas lieu condamnés par les magistrats ; et c'étaient, après J.-C., les

fondateurs d'une religion nouvelle, d'une société nouvelle, d'une puissance qui devait continuer l'éternité de la ville de Romulus. — Lin, dont il est question dans les Epîtres de saint Paul, succéda à saint Pierre; saint Clément, ou saint Clet, à saint Lin. — A la mort de Néron, l'élection passa aux légions, et la constitution de l'empire devint militaire. Galba, Othon et Vitellius passèrent vite; ils eurent à peine le temps de se cacher sous le manteau impérial. L'empire, attaqué à la fois par ses vices et par les Barbares, ne se reposa que sous Vespasien de ses ignominieuses adversités. — On appliqua à ce prince et à Titus les prophéties qui annonçaient des conquérants venus de la Judée (Tacit., *Hist.*, lib v, cap. XIII). Le Messie devait être un prince de paix : en conséquence, Vespasien fit bâtir à Rome et consacrer à la paix éternelle un temple qui vit toujours la guerre, et dont les fondements, mis à nu aujourd'hui, ont à peine résisté aux assauts du temps. Le véritable prince de paix était le roi de ce nouveau peuple qui croissait et multipliait dans les catacombes, sous les pieds du vieux monde passant au-dessus de lui. La hiérarchie de l'église se fondait en même temps que s'accroissait le nombre des fidèles. Saint Clément écrivit aux Corinthiens pour les inviter à la concorde. Il raconte que saint Pierre, battu de verges et lapidé, avait été jeté dans les fers *à sept reprises différentes.* Il indique l'ordre dans le ministère ecclésiastique, les oblations, les offices, les solennités : Dieu a envoyé J.-C., J.-C. les apôtres, les apôtres ont établi les évêques et les diacres (*Clem. ad Corinth. Epist.*, p. 8). — La religion accrut sa force sous les règnes de Vespasien et de Titus, par la consommation d'un des oracles écrits aux livres saints : Jérusalem périt. — La guerre de Judée avait commencé sous Néron. La multitude des Juifs qui se trouvait à Jérusalem l'an 66 de J.-C., pour les fêtes des azymes, fut comptée par le nombre des victimes pascales : il se trouva qu'on en avait immolé 256,500, et quelquefois vingt convives s'assemblaient pour manger un agneau, ce qui donnait pour dix seulement, 2,556,000 assistants purifiés. — Les chrétiens trouvaient dans cette catastrophe d'autres sujets d'étonnement que la multitude païenne. Il n'y avait pas trois années que saint Pierre était enseveli au Vatican; saint Jean, qui avait vu pleurer J.-C. sur Jérusalem, vivait encore; peut-être même, selon quelques traditions, la mère du fils de l'homme était encore sur la terre; elle n'avait point encore accompli son assomption en laissant dans sa tombe, au lieu de ses cendres, sa robe virginale ou une mâne céleste (D. Hier., *De assumpt. B. Mariæ sermo*). — Les Juifs furent dispersés : témoins vivants de la parole vivante, ils subsistèrent, miracle perpétuel, au milieu des nations. Etrangers partout, esclaves dans leur propre pays, ils virent tomber ce temple dont il ne reste pas pierre sur pierre, comme mes yeux ont pu s'en convaincre. Une partie de leur population enchaînée vint élever à Rome cet autre monument où devaient mourir les chrétiens. Le ciseau sculpta sur un arc de triomphe qu'on admire encore les ornements qui brillaient aux pompes de Salomon, et dont, sans ce hasard, nous ignorerions la forme : l'orgueil d'un prince romain et le talent d'un artiste grec ne se doutaient guère qu'ils fournissaient une preuve de plus de la grandeur de la nation vaincue et de ses mystérieuses destinées. Tout devait servir, gloire et ruine, à rendre éternelle la mémoire du peuple que Moïse forma, et qui vit naître J.-C. — Cependant Ebion, Cérinthe, Ménandre, disciples de Simon, allaient prêchant leurs hérésies, et le pape Clément achevait de gouverner l'église la 77e année de J.-C. : il céda sa chaire à saint Anaclet, ou Clet, pour éviter un schisme (Epiphanius, *Contra hæreses*, cap. 6). De tous côtés s'établissait la succession des évêques : à Alexandrie, Abilius succéda à saint Marc; à Rome, saint Évariste à saint Clet, Alexandre Ier, ou Sixte Ier, à saint Évariste. Vers la fin de son règne, Domitien se jeta sur les fidèles. L'apôtre saint Jean, relégué dans l'île

de Pathmos, eut sa vision. Flavius Clément, consul et cousin germain de l'empereur, qui destinait les deux enfants de Clément à l'empire, avait embrassé la foi, et fut décapité. L'Evangile faisait des progrès dans les hauts rangs de la société. — Il faut placer à la dernière année du premier siècle de l'ère chrétienne la mort de saint Jean à Ephèse; il ne se nommait plus lui-même, dans ses dernières lettres, que le *vieillard* ou le *prêtre*, du mot grec *presbuteros*. Il avait assisté à la passion, 70 ans auparavant. Saint Jude, saint Barnabé, saint Ignace, saint Polycarpe, se faisaient connaître par leurs doctrines. Les successions des évêques étaient toujours plus abondantes et plus connues : Ignace et Héron, à Antioche, Cerdon et Primin à Alexandrie. Après le pape Evariste vinrent Alexandre, Sixte et Télesphore, martyrs. — Les chrétiens souffrirent sous Trajan, non précisément comme chrétiens, mais comme faisant partie de sociétés secrètes. Une lettre de Pline le Jeune, gouverneur de Bithynie, fixe l'époque où les chrétiens commencent à paraître dans l'histoire générale. Il y expose les cérémonies pratiquées par les adeptes du nouveau culte, les mesures qu'il a prises, d'après les ordres de l'empereur, pour en arrêter les progrès, et il y exprime l'espoir qu'une conduite habile et sage ramènera promptement au culte des dieux les nombreuses populations qui l'avaient abandonné. — L'univers a depuis long-temps démenti les espérances de Pline. Mais, quels rapides et étonnants progrès! les temples abandonnés! on ne trouve déjà plus à vendre les victimes! et l'évangéliste saint Jean venait à peine de mourir! — Mais à mesure que l'église jetait de plus profondes racines, les hérésies, épreuves nouvelles, se multipliaient de toutes parts. Saturnin, Basilide, Carpocras, les gnostiques, avaient paru. La calomnie croissait contre les chrétiens; ils occupaient fortement le gouvernement et l'opinion publique. Le peuple les accusait de sacrifier un enfant, d'en boire le sang et d'en manger la chair; de faire dans leurs assemblées secrètes éteindre leurs flambeaux par des chiens, et de s'unir dans l'ombre au hasard comme des bêtes. Les philosophes, de leur côté, attaquaient le judaïsme et le christianisme, regardant le premier comme la source du second. Alors les fidèles commencèrent à écrire et à se défendre. Quadrat, évêque d'Athènes, présenta son *Apologie* à l'empereur Adrien, et Aristide, autre Athénien, publia une autre *Apologie*. Justin, philosophe chrétien, présenta également une défense du christianisme à l'empereur, au sénat et au peuple romain. Les apologistes changèrent alors de langage, et d'accusés devinrent accusateurs : en défendant le culte du vrai Dieu, ils attaquèrent celui des idoles. — Mais ce n'était pas seulement contre les magistrats que les chrétiens avaient à se défendre; les peuples demandaient des persécutions. Le soulèvement des masses à Vienne, à Lyon, à Autun, multiplia les victimes dans les Gaules; ce qui prouve que les chrétiens n'étaient plus une petite secte bornée à quelques initiés, mais des hommes nombreux qui menaçaient l'ancien ordre social, qui armaient contre eux les vieux intérêts et les antiques préjugés. La légion fulminante était en partie composée de disciples de la nouvelle religion. Elle fut la cause d'une victoire remportée en 174 sur les Sarmates, les Quades et les Marcomans; victoire retracée dans les bas-reliefs de la colonne Antonine : selon Eusèbe, Marc-Aurèle reconnut devoir son succès aux prières des soldats du Christ (Eusèbe, *Hist. eccles.*, lib. v). L'Évangile avait fait de tels progrès que Méliton, évêque de Sardis en Asie, disait à Marc-Aurèle, dans une requête : « On persécute à présent les serviteurs de Dieu.... notre philosophie était répandue auparavant chez les Barbares; vos peuples, sous le règne d'Auguste, en reçurent la lumière, et elle porta bonheur à votre empire. » — Un roi des Bretons, tributaire des Romains, écrivit, l'an 170, au pape Eleuthère, successeur de Soter, pour lui demander des missionnaires : ceux-ci portèrent la foi aux peuplades britanniques, comme le moine Augustin,

envoyé par Grégoire-le-Grand, prêcha depuis l'Evangile aux Saxons vainqueurs des Bretons. — Marc-Aurèle avait toutefois trop de modération pour s'abandonner entièrement à l'esprit de haine dont étaient animées les écoles philosophiques : il écrivit, la douzième année de son règne, à la communauté du peuple de l'Asie-Mineure, assemblée à Ephèse, une lettre de tolérance, il alla même plus loin que ses devanciers, car il disait : « Si un chrétien est attaqué comme chrétien, que l'accusé soit renvoyé absous, quand même il serait convaincu d'être chrétien, et que l'accusateur soit poursuivi (*Chron. Alex.*; Euseb., *Hist.*, IV, c. 13)». Mais il était difficile à la foi de lutter contre la superstition et la philosophie, entrées dans une alliance contre nature pour détruire l'ennemi commun. — Les marcionites, les montanistes, les marcosiens, jetèrent une nouvelle confusion dans la foi. — Avec Marc-Aurèle finit l'ère du bonheur des Romains sous l'autorité impériale, et recommencent des temps effroyables, d'où l'on ne sort plus que par la transformation de la société. — Les règnes de Commode, de Pertinax, de Julianus et de Sévère, virent éclater l'éloquence des premiers Pères de l'église : parmi les Pères grecs, on trouve saint Clément d'Alexandrie; parmi les Pères latins, Tertullien est le Bossuet africain. Saint Irénée, bien qu'il écrivît en grec, déclare, dans son *Traité contre les hérésies*, qu'habitant parmi les Celtes, obligé de parler et d'entendre une langue barbare, on ne doit point lui demander l'agrément et l'artifice du style. Il nous apprend que l'Evangile était déjà répandu par tout le monde; il cite les églises de Germanie, des Gaules, d'Espagne, d'Orient, d'Egypte, de Libye, éclairées, dit-il, de la même foi comme du même soleil (*S. Iren.*, lib. I, cap. X, *Contra hæreses*). Il nomme les douze évêques qui se succédèrent à Rome depuis Pierre jusqu'à Eleuthère. Il affirme qu'il avait connu lui-même Polycarpe, établi évêque de Smyrne par les apôtres, lequel Polycarpe avait conversé avec plusieurs disciples qui avaient vu J.-C. C'est un des témoignages les plus formels de la tradition. — En ce temps-là, Pantenus, chef de l'école chrétienne d'Alexandrie, prêcha la foi aux nations orientales; il pénétra dans les Indes, il y trouva des chrétiens en possession de l'Evangile de saint Matthieu, écrite en langue hébraïque, et que cette église tenait de l'apôtre Barthélemi (Euseb. *Hist. eccles.*, lib. V). On voit par les deux livres de Tertullien à sa femme que les alliances entre les chrétiens et les païens commençaient à devenir fréquentes; mais, selon l'orateur, c'étaient les plus méchants des païens qui épousaient des chrétiennes, et les plus faibles des chrétiennes qui se mariaient à des païens (*Tert.*, lib. II, cap. II, 8). Ce traité répand de grandes lumières sur la vie domestique des familles des deux religions. — Le nombre des disciples de l'Evangile s'augmenta beaucoup à Rome sous le règne de Commode, surtout parmi les familles nobles et riches. Apollonius, sénateur instruit dans les lettres et dans la philosophie, avait embrassé le culte nouveau : dénoncé par un de ses esclaves, l'esclave subit le supplice de la croix, d'après l'édit de Marc-Aurèle, qui défendait d'accuser les chrétiens comme chrétiens (Euseb. in *Chron.*, an. 191). Mais Apollonius fut condamné à son tour à perdre la tête, parce que tout chrétien qui avait comparu devant les tribunaux, et qui ne rétractait pas sa croyance, était puni de mort. Apollonius prononça en plein sénat une apologie complète de la religion. — Le pape Eleuthère mourut, et eut pour successeur Victor, qui gouverna l'église de Rome pendant douze ans. — L'empereur Sévère aima d'abord les chrétiens, et confia l'éducation de son fils aîné à l'un d'eux, nommé Proculus; il protégea les membres du sénat convertis à la foi, mais il changea de conseil dans la suite, et provoqua une persécution générale : elle emporta Perpétue, Félicité et saint Irénée, avec une multitude de son peuple. Tertullien écrivit l'éloquente et célèbre apologie où il disait : « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplis-

sous vos cités, vos colonies, l'armée, le palais, le sénat, le forum; nous ne vous laissons que vos temples. Il publia son *Exhortation aux martyrs*, ses *Traités des spectacles*, de *l'idolâtrie*, des *ornements des femmes*, et son livre des *Prescriptions*, admirable ouvrage, qui servit de modèle à Bossuet pour son chef-d'œuvre des *Variations*. Tertullien tomba dans l'hérésie des montanistes, qui convenait à la sévérité de son génie. Origène commencait à paraître. — Origène, fils d'un père martyr, ouvrit à Alexandrie son école de philosophie chrétienne; il y enseignait toutes sortes de sciences. Mamée, mère de l'empereur à Alexandre-Sévère, qui professait peut-être elle-même le nouveau culte, voulut le voir; les païens et les philosophes assistaient à ses cours, lui dédiaient des ouvrages et le vantaient dans leurs écrits. Origène avait appris l'hébreu; il étudiait encore l'Ecriture dans la version des Septante, et dans les trois versions grecques d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque. Il composa un si grand nombre d'ouvrages que sept sténographes étaient occupés à écrire chaque jour sous sa dictée (*Euseb.* lib. IV, ch. 21, 23 et sq.). On connait sa faute et sa condamnation. Il eut le génie, l'éloquence et le malheur d'Abailard, sans le devoir à une passion humaine; il n'eut de faiblesse que pour la science et la vertu. C'est dans Origène que s'opéra la transformation du philosophe païen dans le philosophe chrétien. D'autres écrivains ecclésiastiques se firent aussi remarquer alors, et en particulier Hippolyte, martyr, et peut-être évêque d'Ostie : il inventa, à l'effet de trouver le jour de Pâques, un cycle de seize ans qui nous est parvenu. — Quelques auteurs ont cru que la persécution qui éclata sous le règne de Maximin avait eu pour but d'atteindre Origène, qui, par l'ascendant de son génie, opérait en Orient une multitude de conversions. D'autres ont pensé que cette persécution prit naissance à l'occasion du soldat en faveur duquel Tertullien écrivit le livre de la *Couronne*. On sait qu'à l'élection d'un empereur, l'usage était de faire des largesses aux soldats : ceux-ci, pour les recevoir, se couronnaient de lauriers. Lors de l'avénement de Maximin, un légionnaire s'avança, tenant sa couronne à la main; le tribun lui demanda pourquoi il ne la portait pas sur la tête comme ses compagnons : « Je ne le puis, répondit-il, je suis chrétien. » Tertullien approuve le légionnaire, le couronnement de lauriers lui paraissant entaché d'idolâtrie (Tertull. *De cor.*). — Auprès des élections par le glaive se continuaient les élections paisibles de ces autres souverains qui régnaient par le roseau. Le pape Urbain, étant mort, avait eu pour successeur Pontien, lequel, exilé dans l'île de Sardaigne, abdiqua. Anteros, qui le remplaça, ne vécut qu'un mois, et Fabien fut proclamé évêque de Rome. — La science, au milieu des guerres civiles et étrangères, brillait dans les hautes intelligences chrétiennes : Théodore ou Grégoire de Pons, surnommé *le Thaumaturge*, paraissait; Africain écrivait son *Histoire universelle*, qui, commençant à la création du monde, s'arrêtait à l'an 221 de notre ère (*Euseb.*, lib. VI, cap. 32; Phot. *Bibl.*, cod 34). L'histoire y était traitée d'une manière jusqu'alors inconnue; un chrétien obscur venait dire à l'empire éclatant des Césars qu'il était nouveau, que ses faits et ses fables n'avaient qu'un jour, comparés à l'antiquité du peuple de Dieu et de la religion de Moïse : à cette échelle devait se mesurer désormais la vie des nations. Les conciles se multipliaient, soit pour les besoins de la communauté chrétienne, soit pour régler la discipline et les mœurs, soit pour combattre l'hérésie. Cyprien, jeune encore, faisait entendre sa voix à Carthage, homme dont l'éloquence fleurie devait inspirer l'éloquence de Fénelon, comme la parole de Tertullien animer la parole de Bossuet. Tout s'agitait parmi les Barbares : les uns s'assemblaient sur les frontières, les autres s'introduisaient dans l'empire, ou comme vainqueurs, ou comme prisonniers, ou comme auxiliaires. Les chrétiens augmentaient également en nombre et étendaient leurs conquêtes parmi

les conquérants. Dèce, prince remarquable d'ailleurs, qui vit commencer la grande invasion des Barbares, s'arma contre les chrétiens ; impuissant à repousser les uns et les autres, il ne put faire face aux deux peuples à qui Dieu avait livré l'empire. Cette persécution amena des chutes que saint Cyprien attribue au relâchement des mœurs des fidèles (*Epist.*, 11). — Dans l'amphithéâtre de Carthage, le peuple criait : « Cyprien aux lions! » L'éloquent évêque se retira. (*Epist.*, 10, 20, 59, 60), Denys d'Alexandrie fut sauvé, ses disciples le cachèrent. Grégoire-le-Thaumaturge invita ses néophytes à se mettre en sûreté, et se tint lui-même à l'écart sur une colline déserte. L'exécution du prêtre Pionius à Smyrne, de Maxime en Asie, et de Pierre à Lampsaque, est restée dans les fastes de la religion. Le pape Fabien confessa d'ame et de corps, le 20 de janvier l'an 250. A compter de son martyre, les années du pontificat romain deviennent certaines, comme l'ère du Christ est fixée à la croix. Alexandre, évêque de Jérusalem, Babylas, évêque d'Antioche, qui avait obligé l'empereur Philippe et sa mère à se mettre au rang des pénitents la nuit de Pâques, périrent dans les cachots : l'un, vieillard, était éprouvé pour la seconde fois ; l'autre voulut être enterré avec ses fers (*Martyrol.*, 24 janv.). Origène, cruellement torturé, résista. — Un jeune homme de la Basse-Thébaïde, nommé Paul, fuyant la persécution, trouva une grotte ombragée d'un palmier, et dans laquelle coulait une fontaine qui donnait naissance à un ruisseau. Paul s'enferma dans cette grotte, y vécut 90 ans, et remporta cette gloire de la solitude qui a fait de lui le premier ermite chrétien (Hieron. in *Vitâ Pauli, eremitæ*, p. 338, *Basileæ*). — Divers évêques fondèrent des églises dans les Gaules : Denys à Paris, Gatien à Tours, Stremoine à Clermont en Auvergne, Trophime à Arles, Paul à Narbonne, Martial à Limoges. Après le martyre de Fabien, trois évêques proclamèrent pape Novatien, premier anti-pape, chef du premier schisme. Le clergé avait élu de son côté Corneille, homme d'une grande fermeté : il y eut vacance du siége pendant seize mois. On comptait alors à Rome 46 prêtres, 7 diacres, 7 sous-diacres, 42 acolytes, 52 exorcistes, lecteurs et portiers, 1500 veuves et autres pauvres nourris par l'église (Euseb., *Hist.*, lib. VI, cap. 35). Bien que tous les évêques portassent le nom de pape, l'unité de l'église s'établissait : un traité de saint Cyprien la recommande (*De unitate ecclesiæ catholicæ, vulgò de simplicitate prælatorum* (*Opera Cyp.*, p. 206). Cet éloquent évêque eut la tête tranchée à Carthage ; 300 chrétiens sans nom égalèrent à Utique la fermeté de Caton. Ils furent précipités dans une fosse de chaux vive. Théogène, évêque, souffrit à Hippone, Fructueux à Tarragone, Paturin à Toulouse, Denys à Lutèce, première illustration de cette bourgade inconnue. Comme un arbre dans le clos des morts, le christianisme poussait vigoureusement dans le champ des martyrs. Grégoire-le-Thaumaturge, près d'expirer, demande s'il reste encore quelques idolâtres dans sa ville épiscopale ; on lui répond qu'il en reste dix sept. « Je laisse donc à mon successeur (dit-il) autant d'infidèles que je trouvai de chrétiens à Néocésarée » (*Greg. nyss.*, p. 1006, D.) Les Barbares, en entrant dans l'empire, étaient venus chercher des missionnaires : les envoyés de la miséricorde de Dieu allèrent audevant des envoyés de sa colère, pour la désarmer. Des évêques, la chaîne au cou, guérissaient les malades en prêchant la sainte parole. Les maîtres prenaient confiance dans ces esclaves médecins ; ils se figuraient obtenir par eux la victoire, et demandaient le baptême. Les prisonniers se changeaient en pasteurs ; des églises nomades commençaient au milieu des hordes guerrières, rentrées dans leurs forêts comme sous leurs tentes. Ces diverses nations se combattaient les unes les autres, se formaient en confédérations dissoutes et recomposées selon les succès et les revers ; gens féroces qui brisaient tous les jougs, et se soumettaient au frein de quelques prêtres captifs. — De tous les corps de l'état, l'armée romaine était ce-

lui où le christianisme faisait le moins de progrès. Les chrétiens répugnaient à l'enrôlement, parce qu'ils regardaient les festins, la *mesure* et la *marque*, comme mêlés de paganisme. Maximilien, appelé au service, disait au proconsul Dion à Tébeste, en Numidie : « Je ne recevrai point la marque, j'ai déjà reçu celle de J.-C. (*Acta sincera Ruinartii*, p. 310). » D'une autre part, le légionnaire, attaché à ses aigles, renonçait difficilement à l'idolâtrie de la gloire. — Les hérésiarques et les philosophes continuèrent leur succession : Manès, avec sa doctrine des deux principes, Plotin et Porphyre, beaux génies ennemis du Christ. Au moment de triompher, le christianisme eut à soutenir une persécution générale. Poussé par Galerius, qu'excitait sa mère, adoratrice des dieux des montagnes, Dioclétien assembla un conseil de magistrats et de gens de guerre. Ce conseil fut d'avis de poursuivre les ennemis du culte public. L'empereur envoya consulter Apollon de Milet : Apollon répondit que les justes répandus sur la terre l'empêchaient de dire la vérité; la pythonisse se plaignait d'être muette. Les aruspices déclarèrent que les justes dont parlait Apollon étaient les chrétiens. La persécution fut résolue. On en fixa l'époque à la fête des Terminales, dernier jour de l'année romaine (23 février 302), jour réputé heureux, et qui devait mettre fin à la religion de Jésus. Dioclétien et Galerius se trouvaient à Nicomédie. — L'attaque commença par la démolition de la basilique bâtie dans cette ville, sur une colline, et environnée de grands édifices (*Euseb.*, lib. VII, cap. 2). On y chercha l'idole, qu'on n'y trouva point. Le décret d'extermination portait en substance : les églises seront renversées et les livres saints brûlés; les chrétiens seront privés de tous honneurs, de toutes dignités, et condamnés au supplice sans distinction d'ordre et de rang; ils pourront être poursuivis devant les tribunaux et ne pourront poursuivre personne, pas même en réclamation de vol, réparation d'injures ou d'adultère; les affranchis redeviendront esclaves. — C'est toujours par l'effet rétroactif des lois ou par leur déni que les grandes iniquités sociales s'accomplissent; le refus de justice est le point où l'homme se trouve le plus éloigné de Dieu. Un édit particulier frappait les évêques, ordonnait de les mettre aux fers et de les forcer à abjurer. La persécution, d'abord locale, s'étendit ensuite à toutes les provinces de l'empire. La maison de l'empereur fut particulièrement tourmentée : Valérie, fille de Dioclétien, et Prisca sa femme, accusées de christianisme, sacrifièrent; Dorothée, le premier des eunuques, Gorgonius, Pierre, Judes, Mygdonius et Mardonius souffrirent. On mit du sel et du vinaigre dans les plaies de Pierre : étendu sur un gril, ses chairs furent rôties comme les viandes d'un festin (Lact., *De morte persec. martyr.*, 26 déc.). On jeta pêle-mêle dans les bûchers, femmes, enfants et vieillards; d'autres victimes, entassées dans des barques, furent précipitées au fond de la mer. La bassesse, comme toujours, se trouva à point nommé pour faire l'apologie du crime : deux philosophes écrivirent à la lueur des bûchers contre les chrétiens (*Pagi*, an 302, n. 13; Epiphan., *Hæres.*, 68). Le martyre de la légion Thébéenne, massacrée par ordre de Maximien, est de cette époque. Nantes, dans l'Armorique, se consacra par le sang des deux frères Donatien et Rogatien (*Act. sinc.*, p. 295). — Arnobe et Lactance défendirent le christianisme : le dernier nous a peint la mort des persécuteurs et l'extinction de leur race : Licinius, Galerius et Candidien son fils, Maximien avec son fils, âgé de huit ans; sa fille, âgée de sept; sa femme, noyée dans l'Oronte, où elle avait fait noyer des chrétiennes; Valérie et Prisca, fugitives, cachées sous de misérables habits, reconnues, arrêtées, décapitées à Thessalonique et jetées dans la mer : victimes de la tyrannie de Licinius, elles n'étaient coupables que d'appartenir à un sang maudit. Après l'abdication de Dioclétien, Constance gouverna les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Il était doux, juste, tolérant envers les chrétiens, et si dénué

de richesses qu'il était obligé d'emprunter de l'argenterie lorsqu'il donnait un festin (Eutrop, *Rerum romanar.* lib. II, p. 135, *Basileæ* 1532). Suidas l'appelle Constance-*le-Pauvre*, un des plus beaux surnoms que jamais prince absolu ait portés. Il eut d'Hélène, fille d'un hôtelier, sa femme légitime ou sa concubine, Constantin-le-Grand; et de Théodora, fille de la femme de Maximien-Hercule, trois filles et trois garçons. On le força de répudier Hélène, comme étant d'une naissance trop inférieure. Constantin avait alors dix-huit ans : entraîné dans l'humiliation de sa mère, il fut attaché à Dioclétien, et porta les armes en Égypte et dans la Perse. Galerius, jaloux de la faveur dont le fils de Constance jouissait auprès des soldats, voulut se défaire de lui; mais Constantin sortit heureusement de ces épreuves; et, se dérobant par la fuite aux complots de Galerius, il rejoignit son père au moment où celui-ci, vainqueur de Carausius, s'embarquait pour la Grande-Bretagne. Constance étant mort à York, les légions, sans attendre l'élection du palais, proclamèrent Constantin empereur au nom des vertus de son père. Six empereurs régnèrent alors à la fois : Constantin, Maxence et Maximien en Occident, Licinius, Maximin et Galérius en Occident. Maxence, oppresseur de l'Afrique et de l'Italie, médite d'envahir la Gaule. Constantin, décidé à prévenir son ennemi, voit dans les airs le *labarum*, et commence à s'instruire de la foi. Maxence avait rétabli les prétoriens; son armée se composait de 170,000 fantassins, et de 18,000 cavaliers. Constantin ne craignit point d'attaquer Maxence avec 40,000 vieux soldats. Il passe les Alpes Cottiennes sur une de ces voies indestructibles qui n'existaient pas du temps d'Annibal; il emporte Suze d'assaut, défait un corps de cavalerie pesante aux environs de Turin, un autre à Bresce : Vérone capitule; la garnison captive est liée des chaînes forgées avec les épées des vaincus (*incert. Panegyricus Constantin. Aug.* cap. II, p. 498, t. 2). Constantin marche à Rome, et gagne la bataille où Maxence perd l'empire et la vie. — Cette bataille est du petit nombre de celles qui, expression matérielle de la lutte des opinions, deviennent, non un simple fait de guerre, mais une véritable révolution. Deux cultes et deux mondes se rencontrèrent au pont Milvius, deux religions se trouvèrent en présence, les armes à la main, au bord du Tibre, à la vue du Capitole. Maxence interrogeait les livres sibyllins, sacrifiait des lions, faisait éventrer des femmes grosses pour fouiller dans le sein des enfants arrachés aux entrailles maternelles : on supposait que des cœurs qui n'avaient pas encore palpité ne pouvaient receler aucune imposture. Constantin, dans son camp, se contentait de dire, ce qu'on grava sur son arc de triomphe, qu'il arrivait par l'impulsion de la Divinité et la grandeur de son génie (*Instinctu Divinitatis, magnitudine ingenii*). Les anciens dieux du Janicule rangèrent autour de leurs autels les légions qu'ils avaient envoyées à la conquête de l'univers : en face de ces soldats étaient ceux du Christ. Le *labarum* domina les aigles, et la terre de Saturne vit régner celui qui prêcha sur la montagne : le temps et le genre humain avaient fait un pas. — Avec Constantin se forme l'*église* proprement dite. Alors prit naissance cette monarchie religieuse qui, tendant à se resserrer sous un seul chef, eut ses lois particulières et générales, ses conciles œcuméniques et provinciaux, sa hiérarchie, ses dignités, ses deux grandes divisions du clergé régulier et séculier, ses propriétés régies en vertu d'un droit différent du droit commun, tandis que, honorés des princes et chéris des peuples, les évêques, élevés aux plus hauts emplois politiques, remplaçaient encore les magistrats inférieurs dans les fonctions municipales et administratives, s'emparaient par les sacrements des principaux actes de la vie civile, et devenaient les législateurs et les conducteurs des peuples. — Le christianisme avait eu à supporter les persécutions du paganisme : les rôles changent; le christianisme va proscrire

à son tour. Mais étudions la différence des principes et des hommes.—Les païens, comme les chrétiens, ne tinrent point obstinément à leur culte, ne coururent point au martyre : pourquoi? parce que le polythéisme était à la fois l'idée fausse et l'idée décrépite, succombant sous l'idée vraie et rajeunie de l'unité d'un Dieu. L'ancienne société ne trouva donc pas pour se défendre l'énergie que la société nouvelle eut pour attaquer.—Jusqu'alors, les mouvements du monde civilisé avaient été produits par les impulsions d'un culte corporel, les réclamations de la liberté, les usurpations du pouvoir ; enfin, par les passions politiques et guerrières. Un autre ordre de faits commence : on s'arme pour les vérités et les erreurs du pur esprit. Ces subtilités métaphysiques, obscures, qui le seront toujours, qui firent couler tant de sang, n'en sont pas moins la preuve d'un immense progrès de l'espèce humaine. Plus l'homme s'éloigne de l'homme matériel pour se concentrer dans l'homme intelligent, plus il se rapproche du but de son existence ; s'il ne perdait pas quelquefois le courage physique et la vertu morale, en développant sa nature divine, il atteindrait avec moins de lenteur le perfectionnement auquel il est appelé. — Constantin eut à s'occuper des hérésies : dans l'Occident, celle des donatistes fut anathématisée à Arles ; dans l'Orient, la doctrine d'Arius exigea la convocation du premier concile œcuménique. La question théologique intéresse peu aujourd'hui, mais le concile de Nicée est un événement considérable dans l'histoire de l'espèce humaine. On eut alors la première idée, et l'on vit le premier exemple d'une société existant en divers climats, parmi les lois locales et privées, et néanmoins indépendante des princes et des sociétés sous lesquels et dans lesquelles elle était placée ; peuple formant partie des autres peuples, et cependant isolé d'eux, mandant ses députés de tous les coins de l'univers à traiter des affaires qui ne concernaient que sa vie morale et ses relations avec Dieu. Que de droits tacitement reconnus par ce bris des scellés du pouvoir sur la volonté et sur la pensée ! — Pour la première fois depuis les jours de Moïse, émancipateur de l'homme au milieu des nations esclaves de l'ignorance et de la force, se renouvela la manifestation divine du Sinaï ; comme autour du camp des Hébreux, les idoles étaient debout autour du concile de Nicée, lorsque les interprètes de la nouvelle loi proclamèrent la suprême vérité du monde : l'existence et l'unité de Dieu. Les fables des prêtres qui avaient caché le principe vivant, les mystères dans lesquels les philosophes l'avaient enveloppé, s'évanouirent : le voile du sanctuaire fut déchiré avec la croix du Christ ; l'homme vit Dieu face à face. Alors fut composé ce symbole que les chrétiens répètent après quinze siècles, sur toute la surface du globe ; symbole qui expliquait celui dont les apôtres et leurs disciples se servaient comme d'un mot d'ordre pour se reconnaître : en les comparant, on remarque les progrès des temps et l'introduction de la haute métaphysique religieuse dans la simplicité de la foi. — Le concile de Nicée a proclamé l'unité de Dieu et fixé ce qu'il y avait de probable dans la doctrine de Platon. Constantin, dans une harangue aux Pères du concile, déclare et approuve ce que ce philosophe admet : un premier Dieu suprême, source d'un second ; deux essences égales en perfections, mais l'une, tirant son existence de l'autre, et la seconde exécutant les ordres de la première. Les deux essences n'en font qu'une ; et cette raison étant Dieu, est aussi fils de Dieu (*Constant. Magni in Orat. sanctor. cœt.*, cap. 9). — Et quels étaient les membres de cette convention universelle réunie pour reconnaître le monarque éternel et son éternelle cité? Des héros du martyre, de doctes génies, ou des hommes encore plus savants par l'ignorance du cœur et la simplicité de la vertu. Spiridion, évêque de Trimithonte, gardait les montans et avait le don des miracles (*Ruf.*, lib. 1, cap. 5) ; Jacques, évêque de Nisibe, vivait sur les hautes montagnes, passait l'hiver dans une ca-

verne, se nourrissait de fruits sauvages, portait une tunique de poil de chèvre, et prédisait l'avenir (*Theodor.* lib. 1, cap 3, p. 24). Parmi ces 318 évêques, accompagnés des prêtres, des diacres et des acolytes, on remarquait des vétérans mutilés à la dernière persécution : Paphnuce, de la Haute-Thébaïde, et disciple de saint Antoine, avait l œil droit crevé et le jarret gauche coupé (*Ruf.*, lib. 1, cap. 4); Paul de Néocésarée, les deux mains brûlées (*Theodor.* lib. 1, cap. 7, p. 25); Léonce de Césarée, Thomas de Cyzique, Marin de Troade, Eutychus de Smyrne, s'efforçaient de cacher leurs blessures sans en réclamer la gloire. Tous ces soldats d'une immense et même armée ne s'étaient jamais vus; ils avaient combattu sans se connaître, sous tous les points du ciel, dans l'action générale, pour la même foi. — Entre les hérésiarques se distinguaient Eusèbe de Nicomédie, Theognis de Nicée, Maris de Calcédoine, et Arius lui-même, appelé à rendre compte de sa doctrine devant Athanase, qui n'était alors qu'un simple diacre attaché à Alexandre, évêque d'Alexandrie. — Des philosophes païens étaient accourus à ce grand assaut de l'intelligence. On vient de voir que Constantin même, dans une harangue, s'expliqua sur la doctrine de Platon. Un vieillard laïque, ignorant et confesseur, attaqua l'un de ces philosophes fastueux, et lui dit tout le christianisme en peu de mots : « Philosophe, au nom de J.-C., écoute : il n'y a qu'un Dieu qui a tout fait par son Verbe, tout affermi par son esprit. Ce Verbe est le fils de Dieu; il a pris pitié de notre vie grossière, il a voulu naître d'une femme, visiter les hommes et mourir pour eux. Il reviendra nous juger selon nos œuvres. » — Constantin ouvrit en personne le concile le 19 juin, l'an 325. Il était vêtu d'une pourpre ornée de pierreries : il parut sans gardes, et seulement accompagné de quelques chrétiens. Il ne s'assit sur un petit trône d'or, au fond de la salle, qu'après avoir ordonné aux Pères, qui s'étaient levés à son entrée, de reprendre leurs siéges. Il prononça une harangue en latin, sa langue naturelle et celle de l'empire; on l'expliquait en grec. Le concile condamna la doctrine d'Arius, malgré une vive opposition, promulgua vingt canons de discipline, et termina sa séance le 25me d'août de cette même année, 325. — Transportons-nous en pensée dans l'ancien monde pour nous faire une idée de ce qu'il dut éprouver, lorsqu'au milieu des hymnes obscènes, enfantines ou absurdes à Vénus, à Bacchus, à Mercure à Cybèle, il entendit des voix graves chantant au pied d un autel nouveau : O Dieu! nous te louons! ô Seigneur nous te confessons! ô Père éternel, toute la terre te révère! — L'esprit humain se dégagea de ses langes : la haute civilisation, la civilisation intellectuelle, sortie du concile de Nicée, n'est plus retombée au-dessous de ce point de lumière. Le simple catéchisme de nos enfants renferme une philosophie plus savante et plus sublime que celle de Platon. L'unité d'un Dieu est devenue une croyance populaire : de cette seule vérité reconnue date une révolution radicale dans la législation européenne, long-temps faussée par le polythéisme, qui posait un mensonge pour fondement de l'édifice social. — Cependant (telle est la difficulté de se tenir dans les régions de la pure intelligence)! tandis que le polythéisme et la religion corporelle tendaient à sortir des nations, ils y rentraient par une double voie : les philosophes, pour se rendre accessibles au vulgaire, inventaient les *génies*; et les chrétiens, pour envelopper dans des signes sensibles la haute spiritualité, honoraient les saints et les *reliques*.—On a conservé le catalogue des prélats qui portèrent les décrets du concile aux diverses églises. Les Germains et les Goths connaissaient la foi, Frumence l'avait semée en Éthiopie, une femme esclave l'avait donnée aux Ibériens, et des marchands de l'Osroëne à la Perse; Tiridate, roi d'Arménie, professa le christianisme avant les empereurs romains.— Constantin se mêla trop des querelles religieuses où l'entraînèrent quelques fem-

mes de sa famille et les obsessions des évêques des deux partis. Après avoir exilé Arius, il le rappela, et bannit Athanase, qui remplaça Alexandre sur le siége d'Alexandrie. Arius expira tout à coup à Constantinople, en rendant ses entrailles, lorsqu'Eusèbe de Nicomédie s'efforçait de le ramener triomphant (Socrat., *Hist. eccles.*, lib. I, cap. 38). Le vieil évêque Alexandre avait demandé à Dieu sa propre mort ou celle de l'hérésiarque, selon qu'il était plus utile à la manifestation de la vérité. — Constantin, heureux comme monarque, n'échappa pas au malheur comme homme. Les calamités qui désolèrent la famille du premier Auguste païen semblèrent se reproduire dans la famille du premier Auguste chrétien. — Il ne reçut le baptême que peu d'instants avant sa mort à Achiron, près de Nicomédie. Il avait témoigné le désir d'être baptisé dans les eaux du Jourdain, comme le Christ; le temps lui manqua. Dépouillé de la robe de pourpre pour quitter les royaumes de la terre, et revêtu de la robe blanche pour solliciter les grandeurs du ciel, le premier empereur chrétien expira à midi, le jour de la Pentecôte. 337 ans s'étaient écoulés depuis que la religion chrétienne était née parmi les bergers dans une étable : Constantin la laissait sur le trône du monde, dont elle n'avait pas besoin. CHATEAUBRIAND.

GOUVERNEMENT DE L'ÉGLISE (*v.* les articles ÉVÊQUE, HIÉRARCHIE, PAPE, PASTEUR, etc).

JURIDICTION DE L'ÉGLISE (*v.* l'article ECCLÉSIASTIQUE [Juridiction]).

Des diverses églises ou communions de la terre (*v.* ci-dess., p. 402).

ÉGLISE ANGLICANE (*v.* l'art. ANGLICANE [Eglise], tom. II, p. 286).

ÉGLISE CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAINE. Telle est l'appellation distinctive de la religion dans laquelle nous vivons en France, ou du moins qui est celle de la majorité des Français, et celle de l'église qui les réunit dans sa communion. Le premier des titres renfermés dans cette appellation, celui de CATHOLIQUE, dérive du grec *katolon*, qui signifie *partout* ou *universel*. L'église est ainsi nommée, en effet, non seulement pour marquer qu'elle est répandue par toute la terre, chez toutes les nations, mais pour exprimer la profession qu'elle fait de croire et d'enseigner partout la même doctrine, de prendre pour règle de sa foi l'*universalité* de croyance, qui est suivie dans toutes les sociétés particulières dont elle est composée. Tel est le *caractère* qui distingue la véritable église de Jésus Christ d'avec les sectes qui se sont séparées d'elle. Ainsi, lorsque nous disons dans le symbole : *Je crois la sainte église catholique*, nous entendons que la véritable église de Jésus Christ est celle qui fait profession d'enseigner la doctrine universellement reçue depuis les apôtres; et, non seulement, ajoute Bossuet, nous affirmons par ces paroles que *nous croyons à l'existence de l'église*, mais encore que *nous croyons ce qu'elle croit*. — APOSTOLIQUE signifie, en général, *qui vient des apôtres* : on croit dans l'église chrétienne que la doctrine, pour être vraie, doit être *apostolique*; qu'il ne faut rien enseigner que ce qui nous a été transmis par les apôtres, ou de vive voix, ou par écrit. Puisque la doctrine chrétienne est une doctrine révélée, nous ne pouvons la recevoir avec certitude que par l'organe de ceux que Jésus-Christ a envoyés pour l'enseigner. Tertullien a établi avec beaucoup de force ce principe dans les *Prescriptions* contre les hérétiques. Par la même raison, la mission des pasteurs, pour être légitime, doit venir des apôtres par une succession non interrompue; toute mission qui ne vient pas d'eux ne peut venir de Jésus-Christ, ne peut donner aucune *autorité* ni aucun pouvoir. Le titre d'*apostolique* est donc un des *caractères* distinctifs de la véritable église, parce qu'elle fait profession d'être attachée à la doctrine des apôtres; que les pasteurs, par une succession constante, tiennent leur mission de ces premiers envoyés de Jésus-Christ. Aucune des sociétés qui se disent *chrétiennes* ne réuni

ces deux caractères. Ce titre, qu'on donne aujourd'hui par excellence à l'*église romaine*, ajoute l'abbé Bergier, ne lui a pas toujours été uniquement affecté. Dans les premiers siècles du christianisme, il était commun à toutes les églises qui avaient été fondées par les apôtres, et particulièrement aux siéges de Rome, de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie, comme il paraît par divers écrits des Pères et autres monuments de l'histoire ecclésiastique. Les églises mêmes qui ne pouvaient pas se dire *apostoliques*, eu égard à leur fondation, faite par d'autres que par des apôtres, ne laissaient pas de prendre ce nom, soit à cause de la conformité de leur doctrine avec celle des églises apostoliques par leur fondation, soit encore parce que tous les évêques se regardaient comme successeurs des apôtres, et qu'ils agissaient dans leurs diocèses avec l'autorité des apôtres. Il paraît encore, par les formules de Marculfe, dressées vers l'an 660, qu'on donnait aux évêques le nom d'*apostoliques*. La première trace qu'on trouve de cet usage est une lettre de Clovis aux prélats assemblés en concile à Orléans, et qui commence par ces mots : « Le roi Clovis aux saints évêques et très dignes du siége *apostolique*. » Le roi Gontran nomme les évêques assemblés au concile de Boulogne les pontifes *apostoliques*. — Dans les siècles suivants, les trois patriarcats d'Orient étant tombés entre les mains des Sarrasins, le titre d'*apostolique* fut réservé au seul siége de Rome, comme celui de *pape* au souverain pontife qui en est évêque. Saint-Grégoire-le-Grand, qui vivait dans le VIe siècle, dit (l. v, ép. 37) que, quoiqu'il y eût plusieurs apôtres, néanmoins le siége du prince des apôtres a seul la suprême *autorité*, et par conséquent le nom d'*apostolique*, par un titre particulier. L'abbé Ruper remarque (*De divin. offic.*, l. I, cap. 27) que les successeurs des autres apôtres ont été appelés *patriarches*; mais que le successeur de saint Pierre a été nommé par excellence *apostolique* à cause de sa dignité de prince des apôtres. Enfin, le concile de Reims (1049) déclara que le souverain pontife de Rome était le seul primat *apostolique* de l'église universelle. De là ces expressions aujourd'hui si usitées, siége *apostolique*, nonce *apostolique*, notaire *apostolique*, bref *apostolique*, chambre *apostolique*, vicaire *apostolique*, etc. — Le titre d'Église romaine, dans le langage ordinaire des théologiens, est donné enfin à l'église catholique ou universelle, qui regarde le *siége de Rome* comme le centre d'unité dans la foi, et le pontife qui y est assis comme le successeur de saint Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, le chef et le pasteur de toute l'église chrétienne. Il ne faut pas confondre cette expression avec celle d'*église de Rome*, qui indique un siége particulier ou une église bornée à un seul diocèse. Dès le second siècle, l'usage était établi d'appeler l'*église de Rome* la *chaire* ou le *siége de St-Pierre*. Les preuves de ces faits n'ont pas empêché les protestants de contester aux *évêques de Rome* le titre de *successeur de saint Pierre* : « Les papes, disent-ils, n'ont pas plus de droit à cette succession que les évêques d'Antioche, dont saint Pierre avait fondé et occupé le siége avant de venir à Rome. » Cependant, au IIe siècle, nous voyons saint Irénée citer aux hérétiques la tradition de l'*église de Rome*, la succession de ses évêques, qui remonte à saint Pierre et à saint Paul; la prééminence de cette église sur les autres, « à laquelle (dit-il) toute église, c.-à-d. les fidèles qui sont de toutes parts, doivent déférer (*Adv. Hær.*, l. III, c. 3). » Il lui aurait été aussi aisé, dit l'abbé Bergier, de citer l'église d'Antioche ou celle de Jérusalem, que saint Pierre avait aussi fondées, si elles avaient joui du même privilége. Dans un temps si voisin des apôtres, on devait mieux savoir qu'au XVIe siècle quelle avait été leur intention, par conséquent celle de Jésus-Christ. On ne peut pas accuser saint Irénée d'avoir été adulateur des papes; les protestants ont grand soin de faire remarquer la fermeté avec laquelle ce saint martyr résista au pape Victor au sujet de la

célébration de la Pâque. Il disent que l'*église de Rome* est devenue la plus considérable de toutes parce que cette ville était la capitale de l'empire. Mais les Pères n'ont point allégué cette raison pour lui attribuer la prééminence; ils l'ont regardé comme le centre de la foi catholique, parce qu'elle était la chaire ou le siége de saint Pierre, parce que Jésus-Christ avait donné à cet apôtre une supériorité sur ses collègues, et parce qu'il l'avait établi pasteur de tout son troupeau. Si cette église n'avait joui d'aucune prééminence sur les autres, il serait difficile de comprendre pourquoi la plupart des auteurs ecclésiastiques du IIe siècle ont voulu y faire un séjour, et pourquoi les hérétiques, tels que Simon, Valentin, Marcion, Cerdon, les disciples de Carpocrate, Tatien, Praxess, etc., étaient si empressés d'y accourir. Pour imposer aux ignorants, les protestants affectent quelquefois de dire qu'ils sont membres de l'*église catholique* ou *universelle*, mais non de l'*église romaine;* et par *église catholique* ils entendent l'assemblage de toutes les sectes chrétiennes, ou qui font profession de croire en Jésus-Christ. Mais cette prétention des protestants est abusive et fausse : l'*unité* (comme nous l'avons démontré plus haut, p. 404) est un des *caractères* essentiels de la véritable église : or, cette unité emporte nécessairement la profession d'une même foi, la participation aux mêmes sacrements, la soumission à un même pasteur universel. Elle se trouve, en effet, entre les différentes églises ou sociétés particulières qui composent l'*église catholique romaine;* mais il est absurde de supposer de l'unité entre différentes sectes qui s'anathématisent et s'excommunient les unes les autres, qui se regardent mutuellement comme hérétiques, errantes et hors de la voie du salut. Cette chimère, forgée par Jurieu, a été solidement réfutée par Bossuet, par Nicole, et par d'autres après eux. E.

ÉGLISE CATHOLIQUE FRANÇAISE. Elle doit son établissement à Jean-François Châtel, prêtre du diocèse de Paris. Ce fut en 1829 que cet ecclésiastique, rompant avec le catholicisme romain, et abjurant toute soumission envers la suprématie, tant pontificale qu'épiscopale, imagina de se constituer chef d'un catholicisme français. A ce premier acte d'insurrection religiense il en ajouta aussitôt un second, qui en était la conséquence : il substitua dans la célébration des saints mystères et l'administration des sacrements l'emploi de la langue française à celui de l'idiome latin. Il promulgua une dispense générale d'abstinence et de jeûne, et admit indistinctement à la participation eucharistique, à la bénédiction nuptiale, aux obsèques religieuses, tous les individus pour lesquels on les réclamait. — Après juillet 1830, Jean-François Châtel s'adjoignit Jacques-Ferdinand Auzou, qui, dit-on, n'avait jusqu'alors paru en public que pour danser sur la corde chez Mme Saqui. Jacques-Ferdinand Auzou, de disciple de l'abbé Châtel, devint bientôt son rival; mais, abandonnant Paris à son maître, il alla s'installer à Clichy-la-Garenne, d'où il expulsa le curé. Cependant, le fondateur primitif de la nouvelle église schismatique, après avoir successivement colporté son siége métropolitain au bazar Saint-Honoré, à la ménagerie du boulevard Bonne-Nouvelle, et dans une écurie des Dames-Blanches, dut se donner un successeur. Il s'en présenta un, nommé l'abbé Lejeune, qui s'établit d'abord sur le boulevard Beaumarchais, ensuite rue de la Roquette, et enfin rue de Charenton, où il exploite actuellement la simplicité et l'ignorance d'une demi-douzaine d'adeptes. Une nouvelle église catholique française, construite, dit-on, aux frais de plusieurs particuliers de la commune, vient de s'élever au Petit-Montrouge : elle est sous l'invocation de Fénelon. — En terminant cet article, n'omettons pas de rappeler que, si l'on ajoutait foi à une assertion assez répandue, l'abbé Châtel aurait été sacré évêque par un ecclésiastique élevé à cette dignité pendant la révolution de 89, mais qui, depuis longtemps, n'en exerce plus les fonctions.

A. FRESSE-MONTVAL.

Églises chrétiennes. On appelle ainsi les sociétés séparées de l'église catholique par le schisme et par l'hérésie (*v.* ci-dessus, p. 402, les *Notions sur les différentes églises*).

Église gallicane (*v.* Gallican).

Église grecque. Par cette dénomination, on désigna d'abord les églises fondées par les apôtres dans la Grèce, puis toutes les provinces soumises plus tard à l'empire d'Orient, et dans lesquelles on parlait grec, c. à d. tout l'espace qui s'étend de l'Illyrie à la Mésopotamie et la Perse, y compris l'Egypte. Aujourd'hui, ces mots ont un sens plus restreint; ils ne désignent plus que les églises séparées de l'Eglise romaine par le grand schisme d'Orient; ce qui comprend la Grèce proprement dite, les iles de l'Archipel, l'Asie-Mineure, avec quelques contrées orientales, et de plus, un certain nombre d'églises de Pologne, et presque toutes celles de la Russie.— Plusieurs causes ont concouru à cette scission déplorable qui détacha de l'Eglise universelle tant d'églises autrefois si florissantes. La vanité des Grecs, leur antipathie et leur mépris pour les Latins, leur esprit sophistique et disputeur, bien plus qu'un zèle véritable pour la doctrine, jetèrent d'abord les premiers germes de division, que l'ambition des patriarches ne tarda pas à faire éclore. Si Rome était restée seule reine de l'empire, il est probable qu'elle le serait aussi restée de la chrétienté tout entière. Les patriarches de Constantinople, autrefois soumis au métropolitain d'Héraclée, s'ils n'eussent point approché de la cour et des empereurs, n'auraient jamais rêvé de patriarcat universel; jamais ils n'auraient songé à asservir les métropolitains d'Antioche, de Jérusalem et d'Alexandrie, et leur orgueil blessé n'aurait pas fait à l'église des plaies si douloureuses et si sanglantes. — Dès le VIIe siècle, les disputes sur les images avaient échauffé les esprits. Les Latins reprochaient aux Grecs de tomber dans l'idolâtrie, et ceux-ci récriminaient en reprochant aux Latins le fameux *filioque* ajouté aux conciles de Nicée et de Constantinople pour mieux exprimer la doctrine de l'église sur la très Sainte Trinité. Cependant, deux siècles s'étaient écoulés, et ces querelles commençaient à s'assoupir, lorsqu'en 857 l'empereur Michel III, dit le *Buveur* ou l'*Ivrogne*, comme s'il fallait qu'il y eût toujours quelque chose de honteux à l'origine de tous les schismes et de toutes les hérésies, ayant exilé le patriarche Ignace, qui lui reprochait ses désordres, éleva Photius sur le siége de Constantinople, après lui avoir fait conférer tous les ordres en six jours. Ce Photius était un homme de science et de génie, mais en même temps d'une ambition et d'une hypocrisie consommées. On ne peut énumérer ici toutes les tracasseries qui survinrent par suite de son intrusion, sa déposition, ses fourberies, sa réintégration et ses prétentions au patriarcat universel. Sa mort ne fit que retarder la scission fatale, car ses successeurs continuèrent à s'arroger le titre de patriarches *œcuméniques*, et, en 1043, pour se rendre plus absolu, Michel-Cérulaire consomma le schisme, en rompant ouvertement avec l'église romaine. Il alléguait contre elle quatre griefs principaux: le premier, d'user de pain azyme pour l'eucharistie; le second, de permettre l'usage de lait dans le carême; le troisième, de jeûner le samedi; et le quatrième, de supprimer pendant le carême le chant de l'*alleluia*. En vain le pape Léon X répondit-il victorieusement à ces reproches ridicules, en vain envoya-t-il des légats pour s'aboucher avec le fier patriarche; tout finit par des excommunications réciproques, et le schisme resta consommé. On sait comment, en 1222, Honoré III fit d'inutiles efforts pour opérer une réconciliation, œuvre difficile, dans laquelle échoua 72 ans plus tard Michel-Paléologue au concile général de Lyon. Les moines, le clergé et le peuple refusèrent de souscrire à l'adhésion de leurs évêques, et ce fut encore ce même entêtement du peuple qui fit échouer en 1439 la nouvelle tentative de réunion provoquée par l'empereur Jean-Paléologue et plusieurs évêques grecs au concile général de Florence. Les

croisades avaient trop envenimé les vieilles haines, et les Turcs, qui vinrent tout dévaster et tout abrutir, ne laissèrent plus aux papes d'autres moyens d'action sur cette portion de la chrétienté que par les missionnaires qui voulurent se dévouer à un ministère aussi pénible que dangereux. — Mais les églises qui avaient prétendu s'affranchir en secouant le joug paternel des souverains pontifes ont déjà expié leur orgueil par bien des humiliations. A genoux, tremblantes devant le pouvoir temporel, les unes sont réduites à acheter d'un Barbare la permission de se donner des pasteurs, les autres doivent régler leur foi sur les divers oukases des autocrates de toutes les Russies, à qui certes n'a jamais été promise l'infaillibilité. Il suffit de voir dans quel degré d'abaissement sont tombées ces églises pour rester convaincu que depuis leur schisme elles sont sous le poids d'une malédiction. Le peuple, malgré ses superstitions et son ignorance, ne peut s'empêcher de regarder en pitié ses prêtres dégradés par le mariage, sans zèle, sans dignité sans onction, et portant au front comme un cachet de honte et de nullité. Les *popes* russes et les *papas* grecs sont presque les parias de ces deux nations. Or, lorsque la sève sacerdotale est ainsi tarie, lorsque les lèvres du prêtre, pour me servir d'une expression sacrée, ne gardent plus la science, quelle peut être la religion d'un peuple qui a de tels pasteurs? Le christianisme, comme chez les Grecs, y devient tout matériel; il n'est plus qu'un amas de cérémonies vaines et de pratiques ridicules. — Au rapport de tous les voyageurs, ils sont peut-être plus superstitieux que les païens leurs ancêtres. Ils croient aux songes, aux présages, à la divination, aux talismans, aux jours heureux ou malheureux; ils ont des fontaines sacrées, et disent avoir des moyens de fasciner les enfants, etc. etc. (*Voyage litt. en Grèce, lett. II*). Telle est leur ignorance en matière de religion que la plupart ne savent pas même le *pater*: cependant, ceux de Constantinople portent ordinairement des chapelets, ce qui suppose qu'ils connaissent au moins cette prière. Le clergé n'en sait guère plus que le peuple, et les évêques mêmes, quoique plus respectés, parce qu'ils sont toujours choisis parmi les moines, et par conséquent toujours célibataires, n'ont pas une science théologique bien profonde. En 1755, un certain Kirlo, patriarche, s'avisa de soutenir à la face de l'Europe la nécessité du baptême par immersion, et, excommuniant le roi de France et tous les princes catholiques, il exhortait ses ouailles à se faire rebaptiser. Cependant, l'ascendant du corps épiscopal sur le peuple est immense; il peut tout par l'excommunication, qui a chez les Grecs des effets civils et spirituels : elle prive, non seulement de la communion de l'église, mais encore de tous les droits de citoyen; elle rompt tous les liens du sang et de l'amitié, et, dans leur crédulité, ils prétendent quelle poursuit les morts jusqu'au sein du tombeau. De là les contes ridicules qu'ils débitent sur les *broucolacas*, ou cadavres des excommuniés. Ils croient qu'ils ne peuvent se dissoudre, que le démon s'en empare, les anime, les fait parler, et s'en sert pour effrayer les vivants. Ils disent qu'on trouve souvent ces corps enflés et résonnants comme des tambours; qu'il faut, pour s'en débarrasser, leur arracher le cœur, les mettre en pièces, et les réduire en cendre. Tournefort, qui fut témoin en 1701 d'une exhumation de ce genre dans l'île de Mycon, n'y vit rien autre chose que les effets du fanatisme et d'une imagination en délire (*Voyages du Levant*, *t.* 1, *p.* 52). Comme c'est la crainte de l'excommunication accompagnée de ces idées ridicules qui jusqu'à présent a empêché la plupart des Grecs de se convertir, il est permis d'espérer que les conversions deviendront plus fréquentes lorsque l'instruction aura pénétré dans la partie de la Grèce que nos armes ont affranchie. — Ces superstitions à part, il y a peu de différence entre leur symbole et celui des catholiques. Ils persistent à rejeter le *filioque*, et ne veulent pas que le Saint-Esprit procède également du Père et du Fils. Cependant, ils

croient à sa divinité; mais en administrant le baptême au nom de la Sainte-Trinité, ils ajoutent certaines cérémonies pour exprimer leur erreur sur la troisième personne (*Mémoires du baron de Tott*, t. 1, p. 99). Ils admettent la hiérarchie ecclésiastique, et les anciens canons des conciles sur la discipline ; mais ils rejettent la primauté du pape qu'ils attribuent en Grèce à leur patriarche de Constantinople, et en Russie aux tsars ou tsarines; car ils sont bien les plus obséquieux de tous les hommes, si ce n'est envers les souverains pontifes, qu'on leur apprend à détester dès leur enfance. Ils prient comme nous pour les morts, mais ils croient que leur sort ne sera définitivement fixé qu'au jugement dernier, quelques-uns rejettent l'éternité des peines. Quant à l'Eucharistie, bien qu'ils regardent comme valide la consécration faite avec le pain azyme, ils se servent de pain levé. — C'est donc à tort que la réforme, effrayée de sa nouveauté, cherchait des ancêtres parmi les partisans du grand schisme. Les patriarches Cyrille-Lucas, Jean Brée, son successeur, Parthénius, Dosithée, et plusieurs conciles, à l'un desquels assista le métropolitain de Russie, en condamnant les protestants d'une voix unanime, prouvèrent à toute l'Europe que ces novateurs ont foulé aux pieds toutes les traditions. (Voy. *Perpétuité de la foi de l'église cath.*). Il faut remonter jusqu'aux temps apostoliques pour expliquer la conformité de croyance qui se trouve entre les Grecs et les Latins ; car il y a toujours eu trop d'antipathie entre ces deux églises pour que l'on puisse dire que l'une a reçu de l'autre son symbole. Si une légère addition faite au concile de Nicée par les Occidentaux a pu soulever tout l'Orient, toute addition plus grave n'eut-elle pas provoqué des réclamations plus violentes encore? et l'histoire ne les eût elle pas consignées dans ses annales? Puis donc que nous ne lisons rien de semblable dans les historiens, c'est une preuve que l'identité sur le fond de la doctrine a toujours été telle dans les deux églises que nous la voyons aujourd'hui. Voilà un argument auquel les protestants n'ont jamais répondu, et auquel ils ne répondront jamais. — On sait que la liturgie grecque différa toujours un peu de la liturgie latine ; aujourd'hui, les différences sont plus marquées. Les Grecs font toujours le signe de la croix de droite à gauche, parce que, disent-ils, le Sauveur, étendu sur la croix, présenta d'abord la main droite à ses bourreaux. On ne voit parmi eux ni statues, ni aucune image en relief, parce que les mahométans les ont en horreur. Leurs prières publiques sont beaucoup plus longues que les nôtres, et leurs jeûnes plus rigoureux et plus fréquents. Ils ont quatre carêmes: le premier est celui de l'Avent, et il dure 40 jours ; le second est celui de Pâques ; le troisième celui des Apôtres, qui finit à la fête de Saint-Pierre ; enfin le quatrième commence 15 jours avant l'Assomption. Le jeûne est à leurs yeux le devoir le plus essentiel du christianisme. On ne dit qu'une seule messe par jour dans leurs églises, et deux seulement les jours de fête, sans musique ni cloches. Dans les temples, les hommes sont toujours séparés des femmes par des treillis. Ils ont conservé l'ancien costume sacerdotal : leurs chasubles à l'antique, au lieu d'être échancrées sur les côtés, se relèvent sur les bras; mais ils n'ont ni aubes, ni étoles, ni chappes, ni bonnets carrés, ni surplis. Les évêques, qui sont tous moines de l'ordre de Saint-Basile ou de Saint-Jean Chrysostôme, sont coiffés d'une toque à oreilles, qui ressemble à un chapeau sans rebords. Au lieu de crosses, ils portent une béquille en ébène, ornée d'ivoire ou de nacre de perles. Au reste, il ne faut pas croire que tout ce que nous venons de dire convienne à tous les Grecs sans aucune exception, car ils sont divisés en un grand nombre de sectes, qui ne s'accordent pas plus entre elles qu'avec l'église romaine. Ainsi, les maronites, les arméniens, les géorgiens, les jacobites, les nestoriens, les cophtes, etc., forment autant d'églises séparées. J. Barthélemy.

Église latine ou d'Occident (*v.* ci-dessus, pag. 402, l'article concernant

les *Notions sur les différentes églises*).

Eglise d'Orient (*v.* ci-dessus, p. 402, les *Notions sur les différentes églises*, et ci-dessus, p. 422, l'article sur l'Église grecque).

Petite église. Telle est la dénomination sous laquelle est rangée une classe, maintenant peu considérable, d'ecclésiastiques catholiques et de simples fidèles, qui se sont constamment refusés à reconnaître le concordat conclu en 1801 entre le saint-siége et le gouvernement consulaire, auquel la France était alors soumise. Par ce concordat fut diminué le nombre des diocèses que la France comptait avant 1789; par ce même acte, le souverain pontife déclara supprimée la juridiction de tous les évêques dont les siéges avaient été maintenus, mais auxquels le premier consul avait refusé ou sa confiance ou leur radiation de la liste des émigrés. Les dissidents, membres de la petite église, déniaient au pape le pouvoir de prendre canoniquement cette double détermination; ils regardaient comme *intrus* les évêques substitués par lui à ceux dont la juridiction avait été supprimée, et ils incriminaient encore le concordat comme conclu avec un gouvernement illégitime. Ce schisme a régné, notamment à Blois, dont l'ancien évêque, M. de Thémines, mort à Bruxelles il y a dix ans environ, a persisté jusqu'à son dernier moment à se dire évêque de toute la France, parce que de tous les prélats que le concordat de 1801 avait dépossédés, il était le seul qui survécût? Il avait eu pour secrétaire l'abbé Jiabert, qui, long-temps, fut à Vendôme le chef de la petite église; mais cet ecclésiastique, ayant fini par reconnaître le concordat et par accepter la cure de Vendôme, causa ainsi la dispersion de son troupeau. Les diocèses de Poitiers, de Luçon, du Mans, de Rennes, de La Rochelle, virent encore ce schisme se propager dans leur sein; on y donnait le nom de *louisets* à ceux qui en professaient les doctrines, parce qu'ils ne reconnaissaient d'autorité politique que celle de Louis XVIII. Ces mêmes schismatiques s'appelaient *clémentins* à Rouen, et en Angleterre *blanchardistes*; à Londres, l'abbé Blanchard, ex-curé du diocèse de Lisieux et en Normandie l'abbé Clément, passaient pour les chefs de ces sectaires. On remarquait aussi à leur tête l'abbé Vinson, l'abbé Gachet, qui proclamait vacant le siége pontifical; l'abbé de La Neuville, neveu de M. de La Neuville, ancien évêque de Dax, et l'abbé prince Charles de Broglie, frère du prince de Broglie, mort évêque de Gand, et oncle du duc de Broglie, actuellement (1835) président du conseil des ministres. A. Fresse-Montval.

Églises réformées. On désigne en général par cette dénomination l'ensemble des communautés religieuses qui se séparèrent de Rome dans la première moitié du xvie siècle, en fondant des systèmes de rit et de dogme professés encore après trois siècles par une grande partie de l'Europe. Malgré tous les efforts que l'église catholique opposa à ce schisme terrible, malgré le soin habile qu'elle prit à lier sa cause à celle des autorités temporelles et du pouvoir monarchique, malgré la constance de ses persécutions et le génie de ses docteurs, près de cinquante millions d'hommes en Europe et toute une moitié du Nouveau Monde se rangent aujourd'hui sous la bannière de la réformation. Ces sociétés religieuses sont loin d'être identiques; elles montrent au contraire des variétés sensibles, sous les divers points de vue de l'administration, du clergé, du culte et de la doctrine; mais toutes s'accordent à ne reconnaître que l'Évangile pour règle, et à rejeter d'une manière absolue l'autorité de l'église catholique et des papes en matière de foi. Toutes s'annoncèrent au commencement de leur constitution nouvelle comme présentant le tableau fidèle et précis de la religion primitivement établie par le Christ et par ses apôtres immédiats; toutes se proclamèrent comme destinées à rejeter de leur sein les corruptions dont le cours des siècles avait souillé l'église apostolique; toutes professèrent hautement que, loin de prétendre dresser de nouveaux autels inconnus à l'antiquité,

elles ne voulaient positivement que rétablir l'église de J.-C., et que revenir à la source pure dont on s'était écarté. Tels furent leur prétention et leur plan général. On conçoit facilement qu'il était impossible qu'elles tinssent parole au même degré, et qu'elles arrivassent précisément et partout aux mêmes conclusions. Cependant, on a beaucoup attaqué toutes ces églises dissidentes sur le terrain de leurs divergences et de leurs différences d'opinion disciplinaire et doctrinale. Le fait de leurs *variations* fut l'arme favorite et redoutable de leurs plus habiles adversaires, arme d'autant plus meurtrière que les réformés eux-mêmes, cherchant dans l'origine à réaliser l'*unité dogmatique* au moyen de *confessions de foi* obligatoires, semblaient reconnaître par le fait la nécessité de cette *unité*, qu'ils avaient brisée si violemment. L'embarras où cette fausse position entraînait malgré eux les docteurs protestants se laisse clairement apercevoir dans la discussion fameuse entre l'évêque de Meaux et le ministre Claude, et dans une foule d'autres monuments de controverse. Mais aujourd'hui que l'on contemple toutes ces questions avec plus de calme tolérant et avec plus d'équité philosophique, aujourd'hui que l'on a enfin appris à distinguer le fond moral, rationnel et éternel du christianisme, d'avec ses formes disciplinaires et dogmatiques, essentiellement progressives, changeantes, transitoires et susceptibles d'épuration, aujourd'hui que la grande majorité des esprits sages convient de la supériorité incontestable du *libre examen*, en opposition à une soumission imposée, on peut dire qu'il est généralement reconnu que l'unité complète et absolue des opinions est d'abord une impossibilité, parce qu'elle nie l'indépendance de l'âme, et qu'elle serait de plus un malheur, parce qu'elle est la compagne nécessaire de l'intolérance et de l'esclavage. Ainsi, tous les sophismes entassés contre les églises réformées en général, toutes ces calomnies, d'après lesquelles la liberté des opinions mènerait à l'*anarchie*, à la *dissolution*, à la *négation* de toute foi, ne méritent plus aujourd'hui de réfutation sérieuse. L'homme qui n'examine rien n'est plus un homme; ce n'est plus qu'un automate absurde et dangereux. Ensuite, est-il bien nécessaire de nos jours de se demander gravement s'il y a plus de vie religieuse, plus de science évangélique, plus de zèle pour la foi, plus de moralité d'intérieur et de famille, plus de christianisme en un mot, en France, en Italie, en Autriche, en Belgique, en Espagne, pays catholiques, qu'en Norwége, en Suède, en Danemarck, en Saxe, en Hollande, en Suisse, en Angleterre, en Écosse, pays réformés? De pareilles querelles ne sont-elles pas oiseuses, et ne convient-il pas infiniment mieux de les abandonner aux rhéteurs de sacristie? N'est-il pas évident que les peuples divers de la grande famille européenne ont tous, suivant les caractères, les mœurs, les positions, les antécédents, des avantages et des défauts qui se balancent? et n'est-il pas clair aussi que, sous le point de vue du respect pour la foi et de la considération pour ses ministres, les nations protestantes ne sont pas les moins bien partagées? — Jetons un coup d'œil rapide sur leur situation générale. Après les attaques des albigeois, des vaudois, des hussites et des disciples de Wiclef, qui n'eurent pas plus de succès que les avertissements des Dailly, des Clémangis et des Savonarola, Luther parut à une époque où la science des Valla et des Reuchlin, appuyée des sarcasmes des de Hutten et des Érasme, agitait tous les esprits pensants en Europe. Les abus de l'église avaient pénétré tous les cœurs pieux de l'urgence d'une réforme. Les puissances la refusèrent; elle se fit donc révolutionnairement. Luther, condamné, sans avoir été réfuté, par la bulle de Léon X, du 15 juin 1520, répliqua, en livrant aux flammes l'œuvre du pape devant les bourgeois, étudiants et magistrats de Wittemberg, le 10 décembre 1520: ce fut une grande journée pour l'Europe, celle où un moine obscur et encore sans appui mit sous ses pieds le droit canon et les décrétales, au

nom de la souveraineté de sa foi et de sa raison individuelle. On ne peut se défendre de quelque sympathie pour une si noble résistance, quand on songe que du milieu des plaisirs, des beaux-arts et des délassements de la chasse, le voluptueux Léon de Médicis, en fulminant contre le réformateur, dénonça dans sa bulle comme hérétique et détestable cette sage proposition luthérienne, si admirable pour le temps : « *Brûler les hérétiques, c'est agir contre la volonté de l'Esprit-Saint* (hæreticos comburi, est contra voluntatem Spiritûs). » Aussi, dès que Melancthon eut formulé la foi luthérienne dans ses *Loci theologici* (1521), dès que Luther les eut appuyés par sa belle traduction de la Bible (1521-1534), on peut dire que la réforme fut définitivement constituée. L'électorat de Saxe, le landgraviat de Hesse et le duché de Brunswick furent les foyers d'où elle se répandit, en mesure variable, sur tout le Nord et sur une partie du centre de l'Europe. — En Suisse, Zwingli, le plus philosophe des réformateurs et le seul qui mourut en bataille rangée, agit sur sa patrie du haut de la chaire de Zurich ; Bâle et Berne répondirent à sa voix ; les vieux patriotes des Petits-Cantons restèrent catholiques. — En Suède, le grand Gustave-Vasa se mit à la tête du mouvement religieux ; en Danemarck, en Norwége, l'autorité royale, confirmée par les états, amena sans secousse la révolution de croyance. — A l'autre extrémité de la Suisse, apparut un réformateur d'un caractère organisateur au plus haut degré, qui donna à la réforme la législation qui lui manquait ; ce fut un bénéficier prieur de Noyon en Picardie, Jean Calvin (*v.*). Ce puissant génie rédigea le corps de doctrine, qui régna si long-temps dans presque toutes les églises réformées, et, d'une main, faite pour gouverner, il traça les bases du gouvernement presbytérien, gouvernement attrayant et fécond comme toutes les institutions républicaines, mais défiant et souvent tyrannique comme elles. — Dans les provinces du midi des Pays-Bas, la réforme expira sous l'inquisition espagnole ; mais dans les provinces du Nord la résistance religieuse aboutit à l'établissement d'une république, longtemps puissante, toujours savante et respectée des amis du progrès moral et des lumières. — En Ecosse, Jean Knox imprima à la révolution un profond caractère dogmatique ; ses déclamations aiguisèrent la hache qui plus tard immola Marie-Stuart. — En Angleterre, la réforme offrit un caractère entièrement exceptionnel, sans action morale du peuple, sans science, sans véritable mouvement dogmatique ; un roi pédant et cruel, mais consciencieux dans ses actes, et chéri du peuple, la modela au gré de ses convictions scolastiques, de son esprit absolu et de ses caprices voluptueux ; il massacra et tortura ses sujets, et éleva l'Angleterre à un haut degré de puissance ; plus tard, un enfant sur le trône, Edouard VI, fonda la vraie réforme anglaise, et une femme, Elisabeth, la consolida sans retour. En Espagne, en Italie, la réforme échoua ; partout les bûchers dévorèrent les novateurs, une foule d'Italiens émigrèrent, et les Sociniens allèrent porter leur doctrine philosophique en Transylvanie et en Pologne. En France, le mouvement calviniste eut des phases plus dramatiques et plus sanglantes que partout ailleurs ; il commença par le peuple, et fut protégé par les nobles, qui plus tard se laissèrent séduire par la cour ; le peuple fut plus fidèle ; au sein d'une certaine masse populaire, surtout dans le midi de notre patrie, la réforme fut toujours persécutée, toujours punie, mais jamais vaincue, ni jamais déracinée. La France est la seule contrée où la réforme, poursuivant victorieusement ses conséquences, ait abouti à faire proclamer l'égalité absolue de tous les cultes, et la séparation radicale de l'église et de l'état, deux principes contre lesquels Rome a toujours lutté et luttera toujours. Nous voudrions maintenant pouvoir consigner ici le fruit de quelques recherches sur la statistique religieuse des églises réformées ; mais il faut, avant tout, prévenir de l'extrême difficulté d'arriver en cette

matière à des résultats précis. Depuis qu'en une foule de contrées, la législation française prévaut, depuis que plusieurs puissances ont adopté la sage coutume de faire tenir les registres de la vie civile des citoyens par des magistrats civils, de sorte que l'état ignore pour ainsi dire l'opinion religieuse de chacun et ne la demande à personne, il faut bien convenir que la statistique religieuse est presque une œuvre impossible. Par exemple, en France, il est clair qu'il n'est nul remède à l'inconvénient de classer, soit comme israélites, soit comme protestants, soit surtout comme catholiques romains, des masses d'individus, qui fréquentent à peine ou pour mieux dire qui ne fréquentent jamais les temples de ces diverses communions, et qui ne croient nullement à plusieurs des dogmes qui les caractérisent d'une manière spéciale.—Quoi qu'il en soit, nous pensons qu'en France, les deux communions de la confession d'Augsbourg ou luthérienne, et de la confession calviniste ou réformée proprement dite, comptent 2,000,000 de disciples avoués Mais leur influence, leur commerce, leur position sociale, dans une foule de villes industrieuses du Nord et surtout du Midi, comme dans la capitale, les font figurer dans le budget des impôts et dans le bilan général de la richesse publique pour une somme infiniment supérieure à celle que l'on chercherait à déduire de leur nombre proportionnel. — La discipline des églises calvinistes françaises est proprement presbytérienne synodale, mais elles se sont considérablement relâchées, et suivant nous, avec raison, de la rigidité de cette organisation presque despotique; elles sont arrivées à la forme de congrégations indépendantes, et chacune maîtresse d'elle même, sauf soumission aux lois de l'état. Les églises luthériennes, principalement de la ci-devant province d'Alsace et alentours, sont régies par une discipline particulière, sous la haute autorité d'un *directoire* central. — En Angleterre, dont la population totale est d'environ 1',000 000, la religion réformée établie par la loi est l'anglicane épiscopale. Le grand schisme des dissidents est venu en séparer probablement 4,000,000 d'ames, mais ce chiffre est très incertain. Sur ce nombre total, on compte environ 500,000 méthodistes, 24,000 quakers et 50,000 unitaires; le reste se compose de la masse des croyances calvinistes et baptistes, rangées sous des disciplines diverses. Il y a probablement en Angleterre 1,000,000 de catholiques. — L'Écosse au contraire a pour religion légale la calviniste presbytérienne; les anglicans y sont dissidents à leur tour; on estime leur nombre à 40,000, sur la population totale de 1,800,000 ames.—L'Irlande compte 600,000 presbytériens et anglicans, et 7,000,000 au moins de catholiques, que de longues persécutions et les plus sordides tracasseries n'ont fait que confirmer dans la foi de leurs pères. L'état religieux de l'Irlande pèse encore du poids le plus honteux sur la conduite de l'église anglicane et de ses avares ministres, qui ont tant pressuré ce peuple malheureux. Mais ces infortunés catholiques touchent à l'heure de leur délivrance. — Le calvinisme synodal, mais fort tolérant, est la religion légale de la forte majorité des 2,300,000 ames qui forment le royaume actuel de Hollande. L'église française ou wallonne, composée principalement des descendants des réfugiés français, professe le même dogme. On y compte aussi de florissantes églises arméniennes et mennonites. La Hollande fut toujours la terre classique de la tolérance et de la paix religieuse. — Le Danemarck (environ 2,000,000, y compris l'Islande), la Norwége, la Suède (ensemble environ 3,600,000), ont le luthéranisme pour religion légale; en Suède, il y a un archevêque et 13 évêques luthériens. C'est ici que fleurirent les mystiques et poétiques églises fondées par Swedenborg.—La monarchie prussienne, pays de science positive et de liberté en théorie, y compris Neuchâtel et Valengin, compte sur ses 12,500,000 d habitants, environ 8,000 000 de calvinistes et de luthériens ces derniers en grande majorité.— La Pologne dite *russe* comptait sur ses

4,000,000 d'habitants environ 300.000 calvinistes et luthériens.—Les pays autrichiens y compris la Hongrie et la Bohème, vaste agrégation d'états différents de position comme de croyances, renferment environ un quart de protestants mixtes, sur le chiffre total de 32,000,000 d'ames; c'est en Transylvanie que l on trouve le dernier débris des anciennes églises unitaires polonaises, qui rassemblent encore 24,000 disciples dans des temples surmontés de la sublime inscription, *Uni Deo*. En Autriche, la tolérance règne, quoique la religion catholique soit celle de l'empire, de peur que rien ne rompe le silence et le repos de plomb qu'affectionne cette vieille monarchie.—De ces états princiers si nombreux et quelquefois si imperceptibles, qu'il faut bien continuer d'appeler l'Allemagne malgré les traités,et dont les parties principales sont la Bavière, le Wurtemberg, la Saxe et le Hanôvre, formant en tout environ 14,000,000 ames, on peut admettre que 8,000,000 professent les doctrines réformées, sous l'empire d'une tolérance parfaite, en ce qui touche aux doctrines abstraites de la foi; c'est ici que brillent toutes ces universités célèbres, aussi riches en science d'érudition que pauvres en pratique politique, qui ont si singulièrement altéré et développé les doctrines luthériennes que Luther y trouverait un monde bien nouveau pour lui. — La Suisse, pays où les doctrines réformées ont jeté de si profondes racines, malgré la constance de ses Petits-Cantons pour la foi catholique, voit ses 1,900,000 ames se diviser à peu près également entre les deux communions, sauf une légère balance en faveur des protestants, qui porte le chiffre a 1 million environ.—Enfin, la reforme s'est arrêtée aux barrières montagneuses de la péninsule italique, en y laissant toutefois, comme dans un nid sur les rochers, ces 22,000 ames des anciennes églises vaudoises, qui fleurissent encore aujourd'hui, et dont l'héroïque résistance à tant de persécutions et de supplices est l'un des plus beaux faits de l'histoire; elles jouissent d'une tolérance enfin complète sous le sceptre du roi de Piémont, surveillé à cet égard par les grandes puissances protestantes.—Ajoutons à cette liste imparfaite environ 1,000,000 de protestants, répartis dans le vaste empire russe, toutes ces églises que les colonies anglaises ont portées dans le monde entier, et les 12,000,000 de réformés de toutes les sectes qui habitent les vastes provinces de la république des Etats-Unis de l'Amérique du nord, dont le nombre va croissant plus vite encore que ne décroît la population de la moitié méridionale et catholique de cet hémisphère. La masse des protestants américains, sauf 2,000,000 d'anglicans, appartient aux communions calvinistes presbytériennes, ou indépendantes, ou baptistes; on y compte près d'un million de catholiques C'est aussi dans cette contrée que l'intéressante communion des universalistes, qui rejette toute espèce de confession ou de formule dogmatique, et la secte rationnelle des unitaires,ont acquis leur plus grand développement; chacune de ces branches figurant pour le chiffre d'environ 600,000 disciples.—Le résumé général de cette liste donne, pour le chiffre total des chrétiens réformés dans les deux hémisphères, 68 millions 600,000 ames, ce qui s'éloigne peu du chiffre total de 65,000,000, qui est assez généralement admis. L'incertitude porte surtout sur le nombre précis des protestants dans le vaste empire d'Autriche, nombre en général estimé trop haut. Nous pensons que le chiffre de 60,000,000 donne la plus grande approximation, et qu'il faut s'y arrêter provisoirement. Le nombre des catholiques étant estimé à 90,000,000, il en résulte que la population catholique surpasse d'un tiers la population protestante. — Telle est la liste approximative des communautés réformées qui existent aujourd'hui dans le christianisme; mais la statistique, même la plus rigoureuse, a toujours quelque chose de froid et de matériel, qui ne s'attache qu'aux chiffres, en omettant tout ce qui tient à l'esprit et aux mœurs des peuples. L humanité ne se laisse point enfermer en de semblables calculs. Aussi,

on peut affirmer sans crainte que l'influence des doctrines de la réforme aujourd'hui est bien plus vaste et bien plus profonde que notre tableau ne semble l'indiquer. Que nous sommes loin du temps où le clergé pénétrait dans le sein de toutes les familles, s'arrogeait inquisition sur toutes les consciences, et dominait le corps politique! Que nous sommes loin du temps où Mme de Sévigné disait dans son agréable babil, à propos des huguenots : « Les dragons ont été de très bons missionnaires jusques ici. Les prédicateurs qu'on envoie maintenant rendront l'ouvrage parfait. » (*Lett. à Bussy*, 28 octobre 1685)! Aujourd'hui, l'esprit de persécution et d'inquisition est en horreur à tous les honnêtes gens à ceux mêmes qui professent le plus sincèrement les dogmes de l'église absolue, qui n'a jamais varié sur ce point. L'esprit protestant cet esprit d'examen, d'investigation, de science et de liberté, a non seulement régénéré les peuples qui l'ont admis, mais de plus il a porte quelques bienfaisants rayons jusque sur les nations mêmes qui l'ont repoussé et qui l'ont proscrit. Que de changements moraux, que de conséquences indubitables de l'esprit de la réforme, ont pris racine au milieu des peuples européens, envisagés même comme formant un ensemble catholique! les prêtres ramenés au sanctuaire et privés de la conduite des gouvernements; les formes de l'aride scolastique remplacées par la discussion philosophique; la critique de la vie contemplative et des vœux monastiques; les prétendus droits que s'arrogeait naguère une autorité se prétendant infaillible partout repoussés, ou limités, ou discutés; le divorce, de plus en plus imminent et salutaire, entre le spirituel et le temporel; la liberté de la pensée accordée quelquefois et réclamée partout; l'égalité des religions proclamée chez presque tous les peuples comme un droit imprescriptible; l'examen se posant avec un empire sans cesse croissant au milieu de toute question dogmatique; le célibat du clergé mis en doute comme institution utile et morale; la science intervenant partout pour éclairer le dogme et pour fonder un divin et pur rationalisme : toutes ces conséquences ne forment qu'une faible partie des bienfaits qui existaient en germe dans les principes de la réforme, et qui n ont cessé de croître et de grandir chez tous les peuples vraiment civilisés. C'est que la Providence ne laisse jamais avorter les grandes proclamations qu'elle suscite dans le monde moral: tantôt elle accorde à ses lois la possession du présent; tantôt elle leur assure la domination sur l'avenir; tantôt elle leur assujettit les personnes et les institutions, renouvelant ainsi avec fracas les formes politiques; tantôt, au contraire, sans toucher à l'extérieur des sociétés, elle range silencieusement et sans orages les consciences et les esprits à ses principes éternels Ce dernier genre de conquête civilisatrice est le moins rapide, mais aussi le plus durable, sans contredit, que puisse faire l'humanité. CHARLES COQUEREL.

ÉGLISE ROMAINE (*v.* ci-dessus, p. 402, les *Notions sur les différentes églises*, et l'article ÉGLISE CATHOLIQUE, APOSTOLIQUE ET ROMAINE, p. 419).

ÉGLISE UNIVERSELLE. On appelle ainsi la réunion de tous les catholiques répandus sur la terre (*v.* ci-dessus, p. 402, les *Notions sur les différentes églises*).

De l'église dans ses rapports avec les sciences, les lettres et les arts.

ÉGLISE (architecture). C'est le nom que l'on donne aux monuments destinés à la réunion des fidèles pour assister à la célébration des cérémonies religieuses du culte catholique (*v.* ci-dessus, p. 401). Les églises doivent donc être construites de manière à recevoir un grand concours de monde. Elles diffèrent en ce point des temples des anciens, qui n'admettaient que les prêtres et les initiés dans l'enceinte sacrée, tandis que le peuple restait sous les péristiles ou dans des enceintes accessoires. L'architecte Le Roy, dans un petit ouvrage intitulé : *Histoire de la disposition et des formes différentes des temples des chrétiens*, fait connaître

que si nos plus belles églises sont, à quelques égards, moins bien disposées que les temples des anciens, cependant elles ont quelques avantages dans certaines parties. Ainsi, « nous couvrons des nefs qui ont 80 pieds de largeur, nous élevons à leur centre des dômes d'un diamètre bien plus considérable, et dont les voûtes semblent toucher aux nues, et nous éclairons avec un art infini toutes les parties de ces vastes édifices. » — Les églises catholiques sont ordinairement divisées en quatre parties : le *porche*, les *bas-côtés*, la *nef* et le *chœur*, ces deux derni res parties étant essentiellement nécessaires. Le *porche* est la partie de l'église sous laquelle se trouvent placées les portes; les *bas-côtés* sont des galeries qui entourent la nef, et servent à faciliter l'accès dans toutes les parties de l église: la *nef*, semblable à un vaisseau renversé, est la partie la plus vaste dans laquelle le peuple se rassemble : il peut voir le célébrant a l'autel, puis bien entendre le prédicateur dans la chaire; le *chœur* est l'endroit où sont réunis les prêtres, et tous ceux qui participent aux offices religieux. L'autel y est toujours placé, soit au fond, soit sur le devant. Le niveau du chœur est plus élevé que celui du reste de l'église. On lui donne une forme ovale dans le fond, et une voûte particulière, parce que les chants religieux ayant lieu dans cette partie, elle doit être construite suivant les règles de l'acoustique, c.-à-d. de manière à ce que les sons s'y répandent sans écho. Ce que l'on chante dans le chœur doit être entendu et compris dans toute l'étendue de la nef, facilement, distinctement, et sans qu'aucun écho puisse embrouiller les sons. La *chaire* est placée dans la nef, et, afin de mieux entendre le prédicateur, les ecclésiastiques viennent ordinairement, pendant le sermon, s'asseoir dans une enceinte nommée *œuvre*, et dans laquelle se placent habituellement les administrateurs du temporel de l'église. — Assez près du chœur, et dans l'un des coins des bas-côtés est la *sacristie*, local composé de plusieurs pièces plus ou moins étendues, suivant l'importance de l'église, et dans laquelle s'habillent les prêtres, ainsi que les choristes, et aussi les enfants de chœur; c'est encore dans la sacristie que sont serrés et conservés les ornements d'églises et les vases sacrés. — A l'extérieur, une église doit, au premier coup d'œil, respirer la grandeur et la dignité; elle ne doit pas être surchargée d'ornements; son portail doit se distinguer par une grande simplicité. Les tours, lorsqu'elles sont d'une bonne proportion, donnent aux églises une belle apparence. Les coupoles, cependant, produisent encore un meilleur effet. Les clochers pointus et très élevés sont toujours de mauvais goût : ils n'ont été si souvent en usage que comme une imitation de ces flèches remarquables par leur légèreté et leur hardiesse, mais qui ne peuvent convenir que dans les constructions moresques, dont les églises du moyen-âge sont souvent des imitations.— Il existe beaucoup de dénominations sous lesquelles on désigne et on caractérise les églises : les unes ont rapport à leurs usages religieux ou à la hiérarchie spirituelle qui y est attachée; les autres ont leur source dans la forme et la disposition adoptées par l'architecte. Sous le premier rapport, on donne le nom d'église *pontificale* à Saint-Pierre de Rome, parce que le souverain pontife y officie; de *patriarcale* à Saint-Marc de Venise, où il y a un patriarche; de *métropolitaine*, aux églises où réside un archevêque; de *cathédrale*, à celles où se trouve un évêque; de *collégiale*, aux églises desservies par des chanoines; de *paroissiale*, à celles qui sont desservies par un curé, et dans lesquelles se trouvent des fonts baptismaux; d'autres églises sont *conventuelles* ou *particulières*, suivant qu'elles appartiennent à des monastères, des colléges ou des hospices. — Sous le second rapport, on distingue les églises en *croix grecque* : ce sont celles dont le plan forme une croix à quatre parties égales : telle est l'église de Sainte-Geneviève à Paris; en *croix latine*, cel-

les dont une des parties est plus alongée que les trois autres : c'est la forme la plus ordinaire, tant dans les églises du moyen âge que dans les modernes. On nomme église en *rotonde*, celle dont le plan est circulaire, comme le Panthéon à Rome; ég ise *simple*, celle qui n'a qu'une seule nef sans aucun accompagnement, comme celle de la Sainte-Chapelle de Paris et la plupart des petites églises de couvents ou de villages. Enfin, on donne le nom d'église à *bas-côtés* à celles dont la nef est accompagnée d'une galerie qui fait tout le tour, comme cela se voit à Saint-Roch et a Saint-Sulpice; puis celui d'églises à *doubles bas-côtes* à celles dont la nef est accompagnée de deux galeries, comme Notre-Dame et Saint-Eustache à Paris, ainsi que les cathédrales de Rouen et d'Amiens. Enfin, on donne le nom d'église *souterraine* à celles qui, placées au-dessous du niveau des terres, ont été construites dans les fondations d'une autre église, ainsi que cela se voit à Saint-Pierre de Rome, à Notre-Dame de Chartres, et à Sainte-Geneviève de Paris. — Il y aurait à ajouter aux notions générales que nous venons de donner sur les églises la liste de toutes celles qui sont remarquables par leur ancienneté, leur construction ou leur grandeur, ainsi que le nom des architectes qui ont présidé à leur édification; puis, enfin, la date de leur fondation, et celle de leur achèvement; mais ce long travail ne saurait trouver place ici, et nous nous contenterons seulement d'indiquer sommairement le nom des églises les plus renommées; savoir, à Paris, Notre-Dame, Saint-Eustache, Saint-Etienne-du-Mont, Saint-Gervais, Saint-Roch, Saint-Sulpice, Sainte-Geneviève et la Madeleine; dans les autres villes de France, la cathédrale d'Amiens, celles de Chartres, de Rouen, de Rheims, de Strasbourg, d Orléans, de Sens, d'Auxerre, de Dijon, d'Autun, de Lyon, d'Arles, d'Alby; en Belgique, la cathédrale d'Anvers, et Sainte-Gudule à Bruxelles; en Allemagne, la cathédrale de Cologne, celles de Mayence, Munich, Ulm et Nuremberg; à Vienne, l'église Saint-Etienne; à Prague, celle de Saint-Veit, que nous nommons Saint-Guy; en Angleterre, les cathédrales de Cantorbery, Worcester, Ely, Lincoln, Salisbury et York; les églises de Sainte-Marie-Radeliffe à Bristol, et de Saint-Philippe à Birmingham; à Londres, il existe 482 églises : nous citerons seulement l'abbaye de Westminster, puis les églises de Saint-Paul, Saint-Etienne et Saint-Pancrace; en Italie, les églises sont nombreuses et belles : on remarque surtout le dôme de Milan le dôme d'Orvielte, Sainte Marie-Nouvelle à Florence, la cathédrale de Pise, celle de Sienne, l'église de Saint-Marc à Venise; à Rome, la célèbre église de Saint-Pierre, puis celles de Sainte-Marie-Majeure, de Saint-Andre-della Valle, de Saint-Pierre-in-Montorio, Saint-Jean-de-Latran, Saint-Ignace, le Panthéon, Sainte-Agnès sur la place Navone et Sainte-Agnès hors les murs. Il existe aussi un grand nombre d'églises en Espagne : nous nous contenterons de citer celle de Saint-Isidore à Madrid, les cathédrales de Cadix, Valence, Grenade, Séville et Cordoue; puis, en Portugal, l'église patriarcale de Lisbonne et celles des monastères royaux d'Alcobaça et de Bacalba. Duchesne a.

Musique d'église. C'est ainsi que l'on nomme la musique consacrée par le culte catholique à ses cérémonies religieuses. Nous allons en donner rapidement dans cet article et l'histoire et le caractère.— Au moment où l'empire romain s'engloutissait dans un abîme de corruption, un culte nouveau germait au sein de la terre. Bientôt arrosé du sang généreux des martyrs, il commença de se développer, de fleurir à la lumière, et soudain toutes les beautés échappées à la sublime couronne de l'antiquité devinrent son magnifique héritage. Le christianisme s'empara, dès sa naissance, des arts délaissés par le paganisme, et il leur rendit une vie nouvelle. C'est ainsi que la musique, déclarée infâme après que Néron l'eut souillée de son amour, s'épura dans les catacombes et les cryptes souterrai-

nes où les chrétiens, cachés durant des jours entiers, chantaient en chœur et tour à tour des psaumes à la gloire de Dieu. — D'après le témoignage des saints Pères, il est certain que dès que l'église put célébrer tout haut le Dieu du Golgotha, c'est de la musique qu'elle emprunta la voix sacrée. Depuis long-temps, d'ailleurs, le chant des Psaumes était regardé par les Hébreux comme une partie nécessaire du culte ; le Seigneur Christ luimême chanta les Psaumes de David; saint Pierre et saint Paul n'oublièrent pas la divine poésie du roi prophète au milieu de leurs tribulations, et c'est avec le chant des *Psaumes* que l'apôtre des Gentils exhortait les Ephésiens à glorifier le Seigneur, — Ce chant des *Psaumes*, celui des *hymnes* et des *cantiques* (*v.* ces mots), se répandit donc avec la foi chrétienne dans tout l'Orient, et les cités populeuses d'Antioche, de Smyrne et de toute l'Asie-Mineure, reçurent ces rhythmes magnifiques avec la parole révélée. —Mais ici s'élève une question intéressante. A qui de la musique hébraïque ou de la musique grecque et latine fut emprunté le chant religieux qui s'est conservé parmi nous? Selon le P. Martin ce fut aux Hébreux; du moins la psalmodie. Suivant Burney, au contraire, et d'autres auteurs également recommandables, ce serait aux Grecs et aux Romains que l'église chrétienne devrait ses chants sacrés. Ceux qui soutiennent cette dernière opinion, outre qu'ils s'appuient sur des témoignages tirés d'Origène, de Pline, de Clément d'Alexandrie et d'Eusèbe, ont encore pour eux des preuves rationnelles. Et en effet, il est probable que les chrétiens, ayant établi leurs principales églises au sein des populations romaines, durent se conformer au système musical de ces peuples. Sans cela, comment auraient-ils trouvé le temps, au milieu des persécutions, d'apprendre aux fidèles de Rome ou d'Ephèse une liturgie étrangère? Il fallait que le thème donné au commencement de l'office fût connu, populaire même, et pût s'entonner par tous sans préparation ni répétition.—Du reste, il est possible, par la raison même que nous venons de dire, que la musique ait été d'abord diverse selon les diverses localités; que la modification apportée par saint Ambroise n'ait été qu'une sorte de choix entre les chants variés fournis par chaque église, et qu'enfin saint Grégoire n'ait fait que ramener toute la musique sacrée à l'unité du système romain, après avoir rejeté tout ce qui sentait l'étrangeté. — Quoi qu'il en soit, voici comment, selon le P. Ménestrier, l'église utilisa l'héritage du paganisme. Elle prit au théâtre antique tout ce qui dans le culte paraît le plus dramatique, comme le *kyrie*, l'*offertoire*, etc. Les airs des Psaumes furent sans doute empruntés à de certaines anti-strophes religieuses dont on alongea le 1er rhythme; quant aux hymnes, il n'est pas douteux qu'ils aient été mis sur des rhythmes lyriques; la prosodie le prouve, et l'on sait d'ailleurs que l'hymne de saint Jean se chante sur la mélodie d'une ode d'Horace. — Une modification importante introduite par saint Grégoire dans le chant d'église, ce fut de rendre ce chant plus grave en défendant les fioritures. On appelait alors *canto fermo* (musique ferme), celle où chaque note avait sa syllabe; *canto figurato* (chant figuré), celui où plusieurs notes pouvaient roucouler sur un seul mot. Saint Grégoire borna la musique d'église au chant ferme.— Cependant, malgré les injonctions du saint pape, quelques églises, celles de France entre autres, conservèrent leur chant primitif, et il ne fallut rien moins que la vaste autorité de Charlemagne pour compléter l'unité de forme du culte catholique parmi les nations englobées dans son empire. —Mais la rigidité du chant grégorien ne tint pas longtemps contre le goût natif des peuples du Midi; et bientôt, comme si de tout point le culte de Marie eût eu mission d'adoucir la rigidité du christianisme, quelques offices de la Vierge recommencèrent de s'établir avec des chants en style figuré. En outre, les clergés du Nord virent bien que le chant grégorien, basé tout entier sur le système des tona-

lités grecques, ne pouvait pas être compris par les races franques et tudesques, dont la prosodie est cadencée et la musique toute d'harmonie, et ils sentirent la nécessité d'admettre dans leur office quelques chants en langue vulgaire qui fussent pour ainsi dire la part du peuple. De là les *proses*, les *cantiques*, les *cantilènes*, et plus tard les *motets* (*v.* ces mots). Parmi les proses, plusieurs ont été long-temps en langue patoise, ensuite on les a remises toutes en latin, mais elles sont rimées, suivant l'usage immémorial des langues germaniques ; elles sont mesurées suivant le système de leur mélopée; il en a été de même des cantiques : cela suffit pour les différencier et les mettre à la portée de tous. Chacun les apprit; les chants et les airs devinrent promptement le type de la majeure partie de notre musique populaire. (Quant à l'époque de l'institution des proses, *v.* notre article Chants populaires.) — La même époque où Charlemagne fit adopter à la France le chant grégorien vit un nouvel et puissant auxiliaire venir en aide à la musique sacrée; je veux parler des orgues. Malgré les nombreuses controverses élevées sur ce sujet, il paraît hors de doute que l'orgue commença de s'établir dans les églises entre le VIIIe et le IXe siècle. C'est vers 755 que Constantin-Copronyme en fit présent d'un à Pépin : c'est en 812 que Charlemagne en fit construire un autre à Aix-la-Chapelle. — Jusque là le clergé avait à peine admis les instruments d'accompagnement dans les églises; l'introduction de l'orgue était donc une importante innovation ; elle en amena bientôt une autre non moins considérable, celle du *discantus* ou chant double; c.-à-d. qu'on essaya la superposition d'une tierce suivant constamment la basse donnée par le chant grégorien. Peu de temps après, on fit du chant triple, quadruple, quintuple, avec des quartes, des quintes et des octaves, dissonances barbares que l'étude et le génie convertirent plus tard en contre-point ou règle d'harmonie. — Mais quelle persévérance d'efforts ne fallut-il pas pour obtenir un pareil résultat ! et quand il fut obtenu, combien d'essais non moins pénibles pour parvenir à en régler l'usage ! A peine eut-on pris le goût du double chant qu'on en multiplia les difficultés. Non content de suivre avec une harmonie simple la note du chant grégorien, on chargea chacune d'elles d'une foule de notes d'accompagnement ; et cette nouvelle invasion des fioritures finit par amener un tel désordre dans la musique religieuse que Jean XXII fut obligé, en 1322, de défendre ce genre de variations nommé *chant sur le livre*, et de rappeler au plain-chant pur et simple les exécutants du service divin. — Grâce à la bulle du pape, ce chant fut désormais à l'abri des variantes ; mais alors les contra-puntistes flamands ou français qui envahirent l'Italie durant les XIVe et XVe siècles (*v.* notre article Écoles musicales) élevèrent à côté de la liturgie grégorienne une musique rivale, qu'ils encombrèrent de toutes les petites habiletés de calcul puisées dans l'harmonie fuguée. Enfin, en 1529. naquit Palestrina, et avec lui la vraie musique religieuse ; les faux ornements cédèrent le pas à la majesté du style; l'expression se fit jour à travers les règles de l'art, et les œuvres des écoles purent enfin marcher de pair avec les admirables débris des mélopées grecque et latine. On eût dit volontiers que le génie de Palestrina avait monté à son apogée la composition religieuse ; cependant, il n'avait fait que donner l'impulsion, et il fallait qu'une révolution nouvelle ouvrit et agrandit la carrière : cette révolution ne se fit pas attendre. En effet, tandis que Palestrina entrait en lutte avec le rhythme romain, ce même rhythme renouvelé par Galilée, sous le nom de *déclamation musicale*, fournissait le berceau du drame chanté, et devenait le père de l'opéra. — L'histoire de l'opéra n'appartient en rien à cet article ; mais son influence sur la musique d'église est un point que nous devons examiner. Or, l'opéra n'eut pas plus tôt donné l'essor à la musique dramatique et à l'instrumentation que son style passionné envahit tous les genres.

Les messes musicales prirent toutes les inflexions du drame. On fit mieux, on donna le drame même à l'église. Un saint, Philippe de Néri, eut cette heureuse pensée de ressusciter les anciens mystères, en leur prêtant la voix de la musique. Un théâtre dressé dans la chapelle de l'Oratoire vit bientôt représenter le *Sacrifice d'Abraham*, *Jephté*, la *Passion*; et c'est ainsi que l'*oratorio* fut créé. Une fois cette voie de progrès entamée, l'art s'y précipita avec ardeur. Le style dramatique amena l'instrumentation dans l'église, et l'instrumentation ne tarda pas d'y introduire la symphonie. En Italie, l'admission de toutes ces nouveautés ne souffrit pas de difficultés; mais, en France, on se montra rebelle à de telles innovations, et quand Louis XIV voulut faire exécuter une symphonie dans sa chapelle, les deux sous-maîtres, Robert et Dumont, demandèrent à se retirer, se fondant sur une injonction du concile de Trente, qui défend à l'église d'user de la musique profane. L'archevêque de Paris, de Harlay, condamna leurs scrupules sans les vaincre; mais Lulli, suppléant à leur retraite, fit venir à la chapelle de Fontainebleau la musique de chambre, qui exécuta, en présence du roi et de la reine, un *Te Deum* de sa composition.—Après ce premier pas, auquel le roi prêta toute sa bienveillance, les maîtrises s'empressèrent d'exécuter dans les églises des messes instrumentées. Lalande, Charpentier, Colasse, Lalouille, s'essayèrent dans ce genre nouveau. Rousseau lui-même composa plusieurs pièces religieuses, et c'est à cette impulsion glorieuse que le monde dut les œuvres des Mozart, des Gossec, des Haydn, des Beethowen, des Allegri, des Paesiello, enfin des Lesueur, des Chérubini, des Choron, dont la France s'honore encore. —Voilà pour l'histoire de la musique d'église; quant à son caractère, il est facile à deviner par le but auquel elle doit tendre, et qui est d'offrir tout à la fois assez de vague et assez de sévérité pour faire entrer l'esprit dans la situation où le met d'ordinaire la pensée de l'infini.—Or, pour produire de tels effets, il faut que le compositeur fasse pour ainsi dire abstraction des paroles dont le sens est toujours trop précis, qu'il s'inspire seulement de l'ordre de sentiments qu'elles expriment, et puis qu'il s'abandonne à son propre mouvement; il faut qu'il pense tout en musique pour ainsi dire. C'est ainsi qu'ont agi tous les grands maîtres; c'est là ce qui leur donne un avantage si marqué sur la plupart des compositions purement dramatiques. Que l'on ne s'y trompe point, en effet, les grandes beautés de la musique sacrée ne découlent pas seulement des génies élevés qui s'y sont employés, ni des nobles idées qu'elle éveille; si cette composition a le caractère si large et si grandiose, c'est qu'elle n'est pas, comme la musique de théâtre ou de salon, la traduction froidement exacte des paroles, mais qu'elle en est bien plutôt la paraphrase éloquente. Dans la musique religieuse, le poème est un texte dont le compositeur aime mieux suivre l'esprit que la lettre. Pergolèse, dans son chef-d'œuvre, écrit en tête de ses inspirations : *O quam tristis*, ou *Quæ mœrebat*, et puis il laisse à son admirable harmonie le soin de rendre toutes les émotions de la douleur divine. Les mots eux-mêmes dont le sens est le plus restreint s'animent devant le compositeur sacré. Ainsi, l'*amen* du *Stabat*, celui du *Messias* de Handel, atteignent une sublimité fort peu distincte de celle de morceaux lyriques; parce que ces fugues ne sont pas des arrangements de sons calculés pour un effet purement sensuel, mais de véritables résumés, et comme de splendides péroraisons toutes brillantes d'éloquence musicale. Que dirai-je des messes de Palestrina, de Durante, de Mozart, de notre Chérubini, des *sept paroles* de Haydn, des *oratorios* de Jomelli, de Schneider? D'où vient la ferveur religieuse qu'on éprouve à les entendre? De ce que parmi ces maîtres, l'œuvre n'est pas traduit de parole en musique, mais qu'il est conçu de prime-abord dans la langue musicale, et voilà pourquoi leurs compositions soulèvent une pensée tout ensemble si mé-

ditative et si profondément émouvante, pourquoi ils font penser en même temps que sentir ; ce qui est bien le caractère propre de la vraie musique d'église.

G. Olivier.

Église (Pères de l') (v. Pères de l'Église.)

Église (États de l'), autrement dits *Etats romains*, *Etats du pape*, ou *Patrimoine de Saint-Pierre*, pays d'Italie, borné au nord par le royaume lombard-vénitien et la mer Adriatique, à l'est par cette mer et le royaume de Naples, au sud par ce même royaume, la Méditerranée et le grand-duché de Toscane ; à l'ouest par ce grand-duché et le duché de Modène. Cet état est parcouru du nord-ouest au sud-est par une partie de la chaîne des monts Apennins, où se font remarquer par leur élévation le mont Velino, et celui de la Sibylle ; il est traversé par le Tibre, et baigné dans son extrémité septentrionale par le Pô ; il est encore arrosé par d'autres fleuves qui ont un cours très borné, et qui se rendent tous ou à la mer Adriatique ou à la mer Méditerranée. La mer Adriatique reçoit le Pô, qui vient du Piémont et du royaume lombardo-vénitien ; puis l'Amone, le Savio, la Marecchia, le Metauro, l'Esino, le Muzone, la Potenza, le Chienti et le Tronto, tous petits fleuves ou torrents qui descendent des Apennins, et arrosent toute la partie de l'Etat de l'église qui est située au nord de la chaîne principale des Apennins. La Méditerranée reçoit le Tibre, qui vient de la Toscane ; la Marta, qui sort du lac Bolsena ; et la Fiora, qui vient de la Toscane. — *Divisions*. Depuis 1832, l'État de l'église est divisé en 21 provinces, dont celle de Rome a le titre de *comarque* ; celle de Lorette ; de *commissariat* ; celles de Bologne, de Ferrare, de Ravenne, de Forli, d'Urbin-et-Pesaro et de Velletri ont le titre de *légations*, parce qu'elles ont un légat pour gouverneur ; les autres sont appelées *délégations*, parce qu'elles ont un délégat à la tête de leur gouvernement. La délégation de Bénévent est une enclave de la Principauté-Ultérieure dans le royaume de Naples ; le territoire de Ponte-Corvo fait partie de la délégation de Frosinone, et est une autre enclave du même royaume dans la Terre de Labour. Voici les noms des 21 provinces : comarque de Rome, légation de Velletri, délégation de Frosinone, délégation de Bénévent, délégation de Civita-Vecchia, délégation de Viterbe, délégation d'Orvieto, délégation de Riéti, délégation de Spolette, délégation de Pérouse, délégation de Camerino, délégation de Macerte, délégation de Fermo, délégation d'Ascoli, commissariat de Lorette, délégation d'Ancône, légation d'Urbin-et-Pesaro, légation de Forli, légation de Ravenne, légation de Bologne, légation de Ferrare. — La superficie de l'Etat de l'église peut être estimée à 13,000 milles carrés, et sa population est évaluée à environ 2,600,000 habitants, parmi lesquels on compte à peu près 16,000 juifs. Le sol y est extrêmement fertile ; il produit toutes sortes de grains, de superbes fruits, des oranges, des citrons, des figues, des dattes, etc., beaucoup d'huile et de bons vins ; les montagnes sont couvertes de belles forêts, et renferment de superbes carrières de marbre ; dans certaines localités, on rencontre quelques mines de métaux. Toutefois, on ne sait point tirer un parti convenable des richesses naturelles que possède le pays ; on y ignore entièrement la véritable exploitation des mines ; ce n'est que dans un petit nombre d'endroits que l'agriculture est bien entendue ; quant à l'éducation du gros bétail et des brebis, on y apporte généralement plus d'attention. Rome, Bologne, Ancône et Ravenne, sont presque les seules villes manufacturières. — *Gouvernement*. Le chef de l'État de l'église est le pape, prince électif, dont l'autorité est illimitée et infaillible, et dont les volontés et les décisions ont le même poids que si elles étaient émanées de la divinité. Le pape actuel, le 258e souverain pontife depuis saint Pierre, se nomme Grégoire XVI (qui était avant son exaltation le cardinal Mauro Capellari). Il est né à Bellune, le 18 septembre 1765,

et a été élu le 2 février 1831. Le pouvoir électif appartient au *sacré collége*, composé de 70 cardinaux, lorsqu'il est au complet, ce qui n'a presque jamais lieu. Les différents départements de l'administration publique sont confiés à sept cardinaux ou ministres : 1° le cardinal *secrétaire d'état*, qui dirige l'administration des provinces, et rend compte au saint-père de toutes les affaires civiles et politiques ; 2° le cardinal *dataire*, qui a la nomination et l'expédition des bénéfices, dispenses, etc.; 3° le cardinal *vicaire*, qui exerce les fonctions épiscopales dans Rome, et dirige tous les corps ecclésiastiques, séculiers ou réguliers, et les hôpitaux; 4° le cardinal *chancelier*, chef de la chancellerie, et dépositaire du grand sceau; 5° le cardinal *auditeur*, chef de la justice; 6° le *secrétaire des brefs*, qui expédie les brefs de dispenses d'âge, de temps et de capacité, qui n'exigent pas l'apposition du grand sceau; 7° le cardinal *camerlingue*, président de la *chambre apostolique*. Cette chambre administre les finances, perçoit les fonds du saint siége, et en dirige l'emploi; ses officiers sont *l'auditeur-général* et le *trésorier-général*. Les différents emplois dans ses attributions sont exercés par des prélats clercs de la chambre: tels sont les préfets des vivres et des archives, les présidents des eaux, des monnaies et des douanes, et le commissaire-général des armes. Une assemblée publique ou secrète de cardinaux, appelée *consistoire*, dirige, sous la présidence du pape, toutes les affaires spirituelles de la chrétienté catholique. Il y a de plus encore, à Rome, un grand nombre de congrégations ou bureaux, dont les attributions et la juridiction sont très variées; mais, parmi eux, on distingue : 1° la *consulte*, établie en 1587, et chargée de recevoir les plaintes du peuple contre les agents du gouvernement, de juger les conflits élevés par les autorités, et de faire les réglements d'ordre et d'économie publique; 2° le *collége de la propagande*, fondé en 1622, qui s'occupe de la propagation de la foi: la congrégation des cardinaux appelée *del buon governo*, qui fait partie de ce collége, est une sorte de conseil supérieur d'administration générale. — *Organisation des tribunaux*. Les gouverneurs dans leurs districts, et les assesseurs dans les chefs-lieux des provinces, remplissent les fonctions judiciaires de juges-de-paix; on appelle de leurs sentences au tribunal civil de première instance du chef-lieu. Les jugements rendus par ces derniers tribunaux peuvent être réformés par des cours d'appel, dont deux sont à Rome, et les deux autres à Bologne et à Macerata. Un des tribunaux d'appel de Rome, le *tribunal de la chambre apostolique*, est composé de trois lieutenants, qui jugent séparément dans diverses causes, et collectivement dans d'autres. L'autre tribunal est celui de la *rote*, qui juge en appel, même les jugements des autres tribunaux d'appel, quand ils ne sont pas conformes à ceux de première instance. Le tribunal dit du *Capitole* juge en première instance et en appel. Un tribunal de la *signature*, divisé en deux sections, chacune composée de six prélats nommés par le cardinal préfet de Rome, a le droit de casser ou annuler les actes judiciaires de tous les tribunaux des Etats romains. En matière ecclésiastique, c'est la *chambre apostolique* qui seule est compétente. La première juridiction, en matière correctionnelle et criminelle, est celle des *gouverneurs*, qui infligent des amendes ou des condamnations aux travaux forcés, qui ne dépassent pas une année. Chaque province a un *tribunal criminel*, dont les jugements peuvent être déférés aux cours d'appel. A Rome, les tribunaux criminels sont les tribunaux du gouvernement, du vicariat, du Capitole et de la chambre apostolique. Tout ce qui regarde le fisc est du ressort de la chambre de la trésorerie et de ses assesseurs dans les provinces. Enfin, comme juridictions particulières, on remarque celles de la *sainte-inquisition*, de la *congrégation des évêques*, du *préfet des palais apostoliques* et du *tribunal militaire*. — Les revenus annuels de l'Etat de l'église sont

évalués à environ 45,000,000 de francs ; ses forces militaires se composent de 15,000 hommes, et sa marine de 2 frégates et de quelques petits bâtiments. Les trois ordres de chevalerie de l'Etat de l'église sont celui de l'Éperon d'or, fondé en 1559; celui de Saint-Jean-de-Latran, fondé en 1560 ; et celui de Grégoire-le-Grand, fondé en 1832. — *Histoire*. L'origine de la souveraineté qu'exerce le pape, en sa qualité de chef de l'église, provient de la donation faite en 754 à Étienne II, évêque de Rome, par Pépin, roi des Francs, du pays enlevé à l'exarchat par les Lombards, contre lesquels Étienne II avait demandé des secours à Pépin. Charlemagne renouvela en 774 cette donation, et reçut en récompense, l'an 800, de Léon III, la dignité d'empereur des Romains. Les seuls documents qui établissent qu'effectivement cette donation fut faite aux papes par Pépin et par Charlemagne ne consistent que dans les diplomes de Louis-le-Pieux, d'Othon Ier et de Henri II, dont l'authenticité est loin d'être prouvée, bien que Marino Marini, camerlingue privé du pape, ait essayé récemment, en 1822, de la démontrer de nouveau, à l'aide de preuves historiques. La politique que suivirent les papes en favorisant les Normands dans la Basse-Italie fit acquérir au saint-siége d'intrépides défenseurs, en les comptant au nombre de ses vassaux. Ce fut sous le pontificat de Grégoire VII, en 1075, que la papauté parvint au plus haut degré de puissance. Les croisades furent plus favorables aux vues du saint-siége au moment où elles furent entreprises que lors de leur terminaison. La succession de Mathilde augmenta encore le pouvoir du saint-siége, que les papes surent maintenir malgré toutes les prétentions rivales des empereurs d'Allemagne. — L'esprit de domination qui s'était emparé des papes rencontra enfin une forte opposition parmi les Romains mécontents : aussi les souverains pontifes furent-ils dans la nécessité, à dater de 1305 jusqu'en 1376, de transférer leur résidence à Avignon, ville que Clément VI acheta avec son territoire, en 1348, à Jeanne, reine de Naples et comtesse de Provence. Comme les papes se trouvaient là sous l'influence du roi de France, ce n'était que rarement qu'ils étaient reconnus des Romains et des Allemands : aussi s'ensuivait-il fréquemment l'élection d'anti-papes, qui, par les luttes qu'ils soutenaient les uns contre les autres, ne contribuaient ni au bien de l'église, ni à celui de l'état. Le retour des papes à Rome fut très avantageux à l'agrandissement du territoire de l'état de l'église, quoique cet agrandissement fût improuvé plus d'une fois dans les conciles d'Allemagne. Jules II se rendit maître, en 1513, de l'état de Bologne, et Clément VII s'empara d'Ancône en 1532. Les Vénitiens durent plus tard céder Ravenne ; Ferrare fut ensuite arraché à la succession de Modène ; enfin, la ville et le territoire d'Urbin furent légués en 1626 au saint-siége par François Marie, dernier duc d'Urbin. Malgré ces agrandissements de territoire, les papes perdirent peu à peu la plus grande partie de leur influence temporelle et spirituelle : le grand événement de la réformation contribua beaucoup à cette décadence de leur puissance. Vers la fin du XVIe siècle, Sixte-Quint avait rétabli par une sage administration un ordre parfait dans toute l'étendue de l'état de l'église ; malheureusement, les prodigalités et le népotisme dont quelques-uns de ses successeurs ne surent pas se préserver renouvelèrent tous les maux qu'il était parvenu à faire disparaître. En 1783, le royaume de Naples résilia l'ancien traité qui l'obligeait à prêter assistance au saint-siége. Le voyage que le pape fit à Vienne en 1782 ne put point empêcher les grandes modifications que Joseph II introduisit dans les affaires spirituelles de son empire. Le triomphe des armées françaises en Italie contraignit le pape, lors de la paix signée à Tolentino le 13 février 1797, à restituer Avignon à la France et à céder à la république cisalpine la Romagne, Bologne et Ferrare. Une révolte contre les Français, qui eut lieu à Rome le 28

décembre 1797, occasionna la prise de Rome le 10 février 1798, et opéra la transformation de l'état de l'église en république romaine. Pie VI fut alors amené prisonnier en France, où il mourut en 1799. Les victoires des armées austro-russes favorisèrent, le 14 mars 1800, l'élection du pape Pie VII, qui reprit possession de Rome, sous la protection d'un corps d'armée autrichienne. Le concordat que ce souverain pontife passa en 1801 avec le premier consul de la république française fit encore perdre au saint-siége une grande partie du pouvoir temporel qui lui restait encore. Le pape ayant refusé, en 1807, d'introduire dans ses états le code Napoléon et de déclarer ouvertement la guerre à l'Angleterre, la France lui déclara la guerre le 3 avril de cette année. Les provinces d'Ancône, d'Urbin, de Macerata et de Camerino furent alors réunies au royaume d'Italie, et il ne resta plus au pape de l'Etat de l'église que la partie en-deçà des Apennins. Le 2 février 1808, un corps d'armée française, fort de 8,000 hommes, entra dans Rome, et le reste de l'État de l'église fut immédiatement réuni à la France. Il fut alloué au pape, dont la puissance spirituelle durait encore, un revenu de deux millions de francs par an; mais le décret impérial rendu le 7 mai 1809 fit disparaître entièrement l'État de l'église de la carte politique de l'Europe. Le pape fut alors obligé de résider en France jusqu'à l'époque des événements de 1814, qui lui permirent de reprendre, le 24 mai, possession de l'État de l'église. Depuis lors, Pie VII et ses successeurs, Léon XII, Pie VIII et Grégoire XVI, se sont appliqués à étendre et à renforcer l'autorité du saint siége, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Ils eurent continuellement à lutter à l'intérieur contre le carbonarisme et d'autres sociétés secrètes. La révolution qui éclata à Modène dans la nuit du 3 au 4 février 1831 occasionna à Bologne, dès le lendemain matin, la formation de nombreux attroupements : aussi, dans la soirée, le prolégat Pavacciani-Clavelli, chargé de l'administration pendant l'absence du légat, le cardinal Bernetti, qui s'était rendu au conclave tenu à Rome, crut devoir nommer une commission composée de huit citoyens des plus notables de la ville pour aviser aux moyens d'assurer la tranquillité publique. Mais cette commission se déclara en permanence le 5 février, décréta que tous les hommes capables de porter les armes seraient appelés à composer une garde provinciale, et fit arborer la cocarde italienne tricolore. Bientôt on fit comprendre au prolégat que sa présence était tout-à-fait inutile, et il quitta la ville aussitôt qu'on y connut l'élection du nouveau pape Grégoire XVI, qui eut lieu à Rome le 2 février; alors la commission se constitua en gouvernement provisoire de la ville et de la province de Bologne. L'avocat G. Vicini était le chef de cette commission. La révolution se propagea en peu de temps dans presque toute l'étendue de l'État de l'église, et dès le 8 février, on avait déclaré abolie la puissance temporelle du pape. Saisie d'effroi, et ne possédant ni argent ni soldats, la cour pontificale mit tout en usage pour s'opposer au torrent révolutionnaire qui la menaçait. Les proclamations du cardinal Bernetti étant restées sans effet, une tentative de contre-révolution, que les cardinaux Oppizoni et Benvenuti devaient essayer, n'eut aucun succès et ne fit que trahir davantage la faiblesse du gouvernement du pape. Les troupes autrichiennes entrèrent enfin dans l'État de l'église et s'emparèrent de Bologne, où le 28 mars le gouvernement provisoire déposa, entre les mains du cardinal Benvenuti, l'autorité qu'il avait usurpée, après avoir préalablement obtenu de lui une amnistie complète. Quelque temps après, la cour de Rome déclara l'amnistie non valable, et ne décréta aucune mesure à l'effet de calmer les esprits dans les légations; aussi l'ordre public n'y fut-il pas vite rétabli. Les Autrichiens durent évacuer Ancône le 15 mai, par suite d'une note communiquée au pape par les plénipotentiaires des puissances européennes, note dans laquelle on lui faisait con-

naître que son gouvernement ne répondait pas aux besoins et aux intérêts de son peuple : le 15 juillet, les Autrichiens s'étant aussi retirés de Bologne, il ne resta plus aucune troupe étrangère sur le sol de l'État de l'église. L'époque assignée pour la promulgation des lois de réforme se passa sans que le gouvernement pontifical eût fait autre chose que simuler des intentions en rapport avec ce but. Bien que la tranquillité publique régnât partout, la cour de Rome sentit le besoin d'une armée : aussi décréta-t-elle de nouveaux enrôlements : cette levée de troupes, composée de gens tirés de la lie du peuple, ne fit qu'augmenter les inquiétudes du peuple. Le 31 octobre et le 5 novembre parurent enfin les ordonnances depuis si long-temps attendues, sur les modifications apportées aux procédures civiles et criminelles : leur contenu fit disparaître aussitôt toutes les espérances que l'on avait conçues d'une réforme radicale de l'ancien système de législation. A leur apparition, ces ordonnances rencontrèrent la plus vive opposition à Bologne, et il s'ensuivit bientôt ouvertement une révolution. Les gardes civiques de la légation livrèrent, le 20 janvier 1832, une bataille aux troupes pontificales près de Bastia ; et par suite, les Autrichiens durent rentrer de nouveau le 24 janvier dans la légation, et le 26 du même mois à Bologne. Vers la même époque, le 23 février, les Français, dans le but de surveiller les événements qui se passaient dans cette partie de l'Italie, s'emparèrent de la ville et de la citadelle d'Ancône (*v.*). Cette ville était alors le siége d'une opposition effrénée, contre laquelle l'anathème fulminé par le pape n'avait pu encore avoir aucun effet ; lorsque les Français se furent emparés de la citadelle d'Ancône, ils rétablirent l'ordre public et facilitèrent ainsi le retour à Ancône du légat du pape. W. W. W.

ÉGLOGUE, poème pastoral. *Eglogue* et *idylle* sont deux mots tirés du grec, et que l'on donne indifféremment à de petits poèmes composés sur les événements de la vie champêtre. Églogue signifie *choix divers* ; idylle, *petit tableau*. Il est assez difficile, d'après ces étymologies, d'indiquer précisément en quoi l'idylle diffère de l'églogue. Quelques rhéteurs ont prétendu que le poème pastoral prend le nom d'*idylle* quand il est en récit, et qu'il retient celui d'*églogue* quand il est dialogué ; d'autres ont donné le nom d'*églogue* à un sujet simple, qui ne contient aucune action de quelque importance, et celui d'*idylle* à un poème dont l'action a quelque durée, une certaine étendue, quoique son étymologie paraisse indiquer le contraire. Quoi qu'il en soit, l'églogue comme l'idylle sont l'une et l'autre la peinture d'une action champêtre, et qui est supposée avoir lieu entre des habitants des champs. — L'objet de la poésie pastorale était de présenter aux hommes l'état le plus naturel et le plus heureux qu'il leur soit permis de goûter, et de les en faire jouir par le charme de l'illusion : « Or, dit Marmontel, l'état de grossièreté et de bassesse n'est point un heureux état ; d'un autre côté, l'état de raffinement et de culture ne se concilie pas assez dans notre opinion avec l'état d'innocence pour que ce mélange nous en paraisse vraisemblable. Ainsi, plus la poésie pastorale tient de la rusticité ou du raffinement, plus elle s'éloigne de son objet. » — Tel est, en effet, le point milieu qu'il faut garder, et cette difficulté est sans doute une des raisons de l'abandon dans lequel ce genre de poésie est tombé parmi nous. Un poète, aujourd'hui, ne peut pas plus juger de la série d'idées propres aux individus de cette espèce qu'il met en scène que le lecteur ne peut appréeier le degré de vérité de l'imitation qu'on lui présente, et de cette double incertitude résulte un dégoût réciproque. — Il est à remarquer que les poésies pastorales les plus parfaites ont été composées dans un temps où les hommes vivaient plus près de la nature qu'ils n'en sont aujourd'hui. La Bible contient plusieurs pastorales pleines de poésie et de grâce. Le mérite relatif des poésies de Théocrite et de Virgile est en raison de

leur ancienneté. Parmi les modernes, Gessner a su conserver la couleur de simplicité naïve propre à ce poème; mais il vivait au milieu d'une nature agreste et champêtre, où les mœurs avaient conservé un caractère de candeur ignoré dans les villes. Encore n'est-il qu'imitateur, mais comprenant les idées de son modèle. — Segrais, vanté par Boileau, est un traducteur élégant, mais froid, de Virgile. Fontenelle, savant philosophe, homme de cour et de société, a prêté à ses bergers un langage analogue aux jaquettes de satin et au tonnelet dont les recouvrait le peintre Watteau, son contemporain. Un poète du siècle dernier, André Chenier, victime, jeune encore, des fureurs révolutionnaires, est le seul parmi nous qui ait traité la poésie pastorale avec toute la grâce et le charme naturel qu'elle comporte. C'est un modèle à étudier pour quiconque ne peut lire dans l'original les ouvrages que nous ont laissés les anciens. — « Il est, dit encore Marmontel, une *vérité générale* qui suffit au dessein et à l'intérêt de l'églogue. Cette vérité, c'est l'avantage d'une vie douce, tranquille et innocente, telle qu'on la peut goûter en se rapprochant de la nature, sur une vie mêlée de trouble, d'amertume et d'ennui, telle que l'homme l'éprouve depuis qu'il s'est purgé des vains désirs, des faux intérêts et des besoins chimériques. » L'églogue est un récit ou un entretien; quelquefois une succession de l'un et de l'autre. Dans tous les cas, et cette règle est commune à toute sorte de compositions poétiques, elle doit avoir de l'unité dans son plan, c.-à-d. avoir un commencement, un milieu et une fin, et ses personnages, ou interlocuteurs, doivent savoir à quel propos ils commencent, continuent ou finissent de parler. — Dans l'églogue ou l'idylle en récit, c'est le poète, ou l'un des personnages en action qui raconte. Si c'est le poète, il peut donner à son récit plus d'éclat ou plus d'élégance; mais il n'en doit emprunter les figures ou les ornements que dans les objets ou les mœurs champêtres. Le style de l'églogue doit être un tissu d'images familières, mais choisies, naturelles ou touchantes. C'est là ce qui met les pastorales de l'antiquité au-dessus de toutes celles des modernes. — Tout cela, d'ailleurs, était bon à prescrire, et peut-être à exécuter, dans un temps où la poésie était un objet d'étude ou de délassement; mais, dans un siècle positif, moqueur et aussi anti-poétique que le nôtre, nous n'en parlons ici que pour *mémoire*, car la poésie pastorale est très certainement de tous les genres de poésie celui qui serait le moins compris, et il fallait toute la délicatesse de goût des anciens pour apprécier le mérite de leurs poèmes bucoliques. Les modernes ne pourront jamais être que leurs imitateurs; et il est impossible qu'ils atteignent leurs modèles. VIOLLET LA DUC.

EGMONT (LAMORAL, comte d'), descendait des ducs de Gueldre, et tenait de sa mère, Françoise de Luxembourg, le titre de *prince de Gavre*. Il suivit Charles-Quint en Afrique en 1541, et remplaça le prince d'Orange, tué au siége de Saint-Dizier. En 1446, il vint au secours de l'empereur contre les protestants d'Allemagne, l'accompagna à la diète d'Augsbourg en 1554, et négocia ensuite le mariage de Philippe II avec la reine Marie-Tudor, qui, ainsi que le prouvent une foule de documents non encore livrés à la presse, se laissait diriger par la politique de l'empereur, et ne faisait rien sans consulter son ambassadeur Simon Renard. C'est à la brillante valeur du comte d'Egmont que furent dues les victoires de St-Quentin et de Gravelines. Ce fut encore lui qui conclut le nouveau mariage que Philippe contracta avec Isabelle de France, fille du roi Henri II. A l'âge de 22 ans, il épousa lui-même Sabine de Bavière, fille de Jean, comte palatin de Simmeren, et de Béatrice de Bade. Il en eut trois fils et dix filles. Rien ne semblait manquer à son bonheur et à sa gloire, lorsque des troubles religieux agitèrent la Belgique, au commencement du règne de Philippe II. — Le comte d'Egmont était adoré du peuple, qui admirait son adresse et sa bonne mine, et se laissait séduire par son affabilité.

Brantôme dit que c'était le seigneur de la plus belle façon et de la meilleure grâce qu'il eût jamais vu, fût-ce parmi les gens de guerre ou parmi les dames. Mais il ajoute qu'il n'en avait pas toujours été ainsi, et qu'au contraire son début avait été très malheureux. Brantôme avait appris de Mme de Fontaines, une de ces beautés qu'il loue si singulièrement, que quand le comte d'Egmont vint pour la première fois en France, il n'y avait point de jeune homme plus neuf ni plus gauche que lui. Il est bon de remarquer pourtant que le ton de la cour était propre alors à décontenancer un étranger qui conservait quelque idée de décence et de moralité. Egmont parut un Flamand ridicule, parce qu'il montrait de la retenue : il s'aguerrit enfin près de ces *honnêtes dames*, ainsi que les appelle Brantôme, et enleva tous les suffrages des courtisans en s'exposant aux reproches des sages. — Philippe II voulait faire exécuter aux Pays-Bas des édits d'une rigueur extrême contre l'hérésie. Le comte d'Egmont, gouverneur de l'Artois, n'était pas assez sévère au gré du roi d'Espagne. D'ailleurs, il avait été l'adversaire de Granville; il parlait des droits des faibles, et était lié avec le prince d'Orange et les confédérés. Mais, moins habile que le *Taciturne*, incapable surtout de suivre un vaste plan politique, il devint victime de ses tergiversations et de sa confiance chevaleresque. Le duc d'Albe, ayant succédé à Marguerite de Parme dans le gouvernement des Pays-Bas, fit arrêter le même jour les comtes d'Egmont et de Hornes, et les traduisit devant le conseil des troubles, malgré leur qualité de chevaliers de la Toison d'Or, qui les rendait justiciables d'un tribunal particulier. Ce fut alors que commença une procédure monstrueuse, dans les pièces inédites de laquelle nous avons découvert une circonstance ignorée jusqu'alors, c'est qu'Egmont était né au château de la Hamaide, dans le Hainaut. Le 4 juin 1568, une sentence de mort fut rendue contre lui. La lettre qu'il écrivit quelques heures avant son supplice à Philippe II témoigne de la plus parfaite résignation, et en même temps d'une soumission entière au pouvoir monarchique. Il semble qu'Egmont était un de ces anciens Flamands qui, se révoltant sans scrupule contre leurs comtes, respectaient toujours leurs personnes, et les appelaient au plus fort de l'émeute *leurs redoutés et droituriers seigneurs*. Egmont fut exécuté sur la grande place de Bruxelles, et enterré à Sotteghem, où, il y a quelques années, une commission présidée par le prince d'Orange avait résolu de lui élever une statue dont l'exécution fut confiée au sculpteur Calloigne. Dire qu'Egmont fut un martyr de la liberté et de la cause nationale, c'est appliquer au seizième siècle des idées de notre époque. Egmont obéissait à des intérêts plutôt aristocratiques que populaires; mais, généreux comme il l'était, il rougissait d'être l'instrument de rigueurs impitoyables. Le drame de Gœthe dont il est le héros manquerait complétement de vérité sur le théâtre de Bruxelles, malgré les beautés dont il étincelle. La plupart des pièces de son procès ont été recueillies à la fin de la traduction de Strada, imprimée par Pierre Foppens, sous le nom de P. Michels d'Amsterdam, 1729. Elles étaient tirées d'un manuscrit du conseiller Winauts. Feu Barbier, dans son *Dictionnaire des anonymes*, a pris Jean Dubois, procureur-général du conseil des troubles, en 1567, pour l'éditeur de ce livre, publié en 1729. La maison d'Egmont s'est fondue, par les femmes, dans celle de Pignatelli. De Reiffenberg.

EGOISME. Toutes les affections que nourrit le cœur humain, quelque nombreuses et quelque diverses qu'elles soient, peuvent se ranger en deux classes bien distinctes : elles sont toutes ou *intéressées* ou *désintéressées*. Ou bien l'homme prend pour objet de ses affections ce qui l'entoure, ce qui est au-dehors de lui-même, comme ses semblables, Dieu, la vérité, le beau, etc., il s'attache et se dévoue au bien, aux progrès, à la gloire de ce qui n'est pas lui : alors ses affections sont dites désintéressées. Ou bien elles ont

pour objet lui-même, c.-à-d. son bien, son utilité personnelle, et tout ce qui intéresse plus ou moins directement son individu, sa personne. Ainsi, il recherchera le plaisir, sera amoureux de son bien-être, désireux de ce qui peut accroître sa fortune ou sa puissance, avide de réputation, de gloire, etc. Dans ce cas, ses affections seront dites *intéressées*. — Les affections intéressées ne constituent pas, à proprement parler, l'égoïsme. Si l'on méritait le nom d'égoïste par cela seul qu'on aime son bien et qu'on le recherche, à ce compte, il n'est pas un homme qui ne dût être ainsi qualifié, car il n'est pas un homme qui, d'une manière ou d'une autre, ne songe à soi et n'aspire au bonheur. L'*amour de soi* n'est donc pas identique avec l'*égoïsme*, mais il l'engendre. Quand donc commence celui-ci? c'est lorsque l'amour de soi devient *exclusif*, lorsque l'affection qu'on se porte à soi-même domine et absorbe toutes les autres, lorsqu'on est tellement préoccupé de chercher son bien qu'on devient entièrement indifférent à celui de ses semblables, et qu'on le sacrifie au sien, toutes les fois que l'intérêt propre semble commander ce sacrifice; c'est lorsque le *moi* est devenu le principal et l'unique objet de nos pensées, lorsqu'on le place dans son cœur avant tout ce qui existe autour et au-dehors de lui, lorsqu'on en fait le dieu auquel on doit rapporter toutes ses actions, offrir tous ses hommages; lorsque, au lieu de se considérer comme un des rayons qui doivent tendre vers un centre commun, qui est le bien de tous, on regarde son bien comme le centre auquel doivent aboutir tous les rayons de la circonférence. Voilà ce qui constitue l'égoïsme, ce vice aussi insensé qu'il est hideux, et qui pourtant est le partage d'un grand nombre d'individus. — L'égoïsme n'est point un travers particulier et *sui generis* du cœur humain, une des mauvaises passions, une des maladies morales de l'homme, qui puisse prendre sa place entre toutes, et être classée à son rang; l'égoïsme résume toutes les mauvaises passions, et il en est le père; c'est la source de toutes les souillures du cœur, c'est le vice des vices. Nous allons nous en convaincre en déroulant le triste tableau qui doit l'exposer à nos regards. — Nous avons défini l'égoïsme, l'*amour exclusif de soi-même*. Mais le *moi*, quoique simple dans son essence, est complexe quant à ses modes, et peut être considéré sous des points de vue différents. Sa nature ayant ainsi plusieurs faces, l'homme peut s'aimer exclusivement sous chacune d'elles. Nous pouvons envisager le *moi* sous le rapport de l'intelligence, ou sous celui de l'activité, ou enfin sous le point de vue de la sensibilité, car tels sont les trois éléments constitutifs de sa nature, qui, tout en co-existant dans un même sujet, n'en sont pas moins essentiellement distincts les uns des autres. Or, puisque l'homme peut s'aimer exclusivement sous chacun de ces trois points de vue, et rechercher exclusivement le bien de chacun des éléments de sa nature, il peut donc être égoïste de trois manières; l'égoïsme va donc prendre autant de formes différentes qu'il y a dans le *moi* de points de vue différents. Mais nous serions incomplets si nous ne tenions pas compte du corps, qui, s'il n'est pas le *moi*, en est une dépendance essentielle, et peut devenir, tout aussi bien que les facultés constitutives de notre être moral, l'objet de soins empressés et d'une exclusive préoccupation. Nous reconnaîtrons donc quatre sortes d'égoïsme : 1° l'égoïsme relatif à l'intelligence, qu'on a désigné sous le nom un peu vague d'*amour-propre*; 2° l'égoïsme relatif au bien de l'activité, c.-à-d. l'amour exclusif de la *puissance*; 3° l'égoïsme relatif au bien de la sensibilité, c.-à d. l'amour exclusif du plaisir, de la *jouissance*; 4° enfin, l'égoïsme relatif au corps, à ses avantages extérieurs. — En passant en revue et en décrivant chaque espèce d'égoïsme, nous ferons remarquer comment chacun d'eux semble se subdiviser encore, ou du moins prend des formes diverses selon les différents sentiments qu'il fait naître dans le cœur. Mais ce n'est que lorsque nous serons entré dans les détails qu'on pourra compren-

dre toutes ces divisions et en apprécier la justesse. Venons au fait.

Egoïsme intellectuel, ou amour-propre.

Il est des gens qui ont une telle estime et un tel amour pour leur esprit qu'ils se croient sous ce rapport tout-à-fait privilégiés de la nature. Ils ont pour leurs œuvres une prédilection toute particulière, se mettent secrètement au-dessus de leurs rivaux, et n'en appellent qu'à eux-mêmes des jugements du public, qu'ils regardent comme incapable de les comprendre, et qui n'a raison que lorsqu'il est de leur avis. Gardez-vous d'entamer une discussion avec eux, ils ne vous céderont jamais, car ils ne supposent pas qu'ils puissent se tromper, et l'excellente opinion qu'ils ont d'eux-mêmes leur démontre *à priori* que la raison est toujours de leur côté. Ont-ils imaginé un système? quelle que soit d'ailleurs l'étendue de leurs connaissances, ne craignez point qu'ils l'examinent de bonne foi et soient prêts à en avouer les défauts. Par cela seul que ce système est leur ouvrage, il est vrai, au-dessus de toute contestation et de tout blâme. Ce premier état de l'égoïsme intellectuel n'est autre chose que *l'orgueil*; car le propre de l'orgueil est de se contempler avec amour, de s'admirer avec complaisance et de reconnaître un mérite supérieur à son esprit et à ses œuvres. L'orgueil prend le nom de *présomption* quand il nous persuade d'entreprendre ce qui passe la portée de nos facultés, et qu'il nous fait aspirer avec confiance à un but que nos forces mal appréciées ne sauraient atteindre. — L'orgueil engendre le *mépris*, car on ne saurait s'admirer exclusivement sans avoir la plus triste idée du mérite des autres, et sans regarder d'un œil de dédain et de pitié ce pauvre vulgaire que la nature a traité avec tant de rigueur, et envers qui elle s'est montrée si avare. — Celui qui s'aime ainsi ne s'en tient point à l'orgueil. Il ne trouve pas suffisants les hommages intérieurs qu'il se rend à lui-même; et s'il se place dans sa pensée au-dessus de tous les autres, il veut aussi occuper cette place aux yeux de ses semblables, et voir grandir son mérite par les éloges qu'il reçoit. Il veut amener les autres hommes à lui décerner la place la plus honorable, et à faire eux-mêmes, en la lui décernant, l'aveu de leur infériorité. Les louanges et l'admiration d'autrui ont pour nous tant de charmes qu'il arrive bien souvent que, sans se croire supérieur aux autres, on cherche néanmoins à passer pour tel, et qu'on préfère ainsi l'apparence du mérite à la réalité. Il semble que la bonne opinion qu'on a de nous nous revête d'un éclat qui nous fait briller à tous les yeux: or, c'est bien là le propre de l'égoïsme, de vouloir être l'astre qui efface par sa clarté tous les points lumineux qui l'environnent. L'égoïsme cesse alors d'être de l'orgueil, il prend le nom de *vanité*, mot plein de justesse, car, à y regarder de près, rien n'est plus vain que les louanges des hommes: ce ne sont point elles qui constituent le mérite; elles n'en sont que le reflet souvent bien trompeur, et celui qui court après elles ressemble à un insensé qui néglige la réalité pour ne saisir qu'un fantôme. La vanité est donc le second degré de l'égoïsme. C'est elle qui se confond dans l'écrivain ambitieux avec l'*amour de la gloire*, qui, tout estimable qu'il puisse paraître, n'est pourtant, il faut l'avouer, que le fait de l'égoïsme. Seulement, nous trouvons cet égoïsme excusable, honorable même, par la raison que la gloire véritable ne s'acquiert pas sans de nobles efforts, et que les hommes ne l'accordent qu'en retour de travaux grands et pénibles, d'où résulte un bien réel pour l'humanité. C'est la vanité qui fait que le sot a sans cesse son éloge à la bouche et ne dit rien qui n'ait pour but d'attirer sur lui l'attention; c'est elle qui fait qu'on provoque son éloge ou en affectant une modestie outrée, ou en faisant soi-même l'éloge des autres, dans l'espoir qu'ils ne seront pas assez ingrats pour ne point vous payer de retour; c'est la vanité qui pousse un auteur à se faire prôner par des amis complaisants, quand il sent tout le ridicule dont il se couvrirait en se louant lui-même; s'il pouvait écrire son

éloge à l'insu de tous, il n'hésiterait pas à le faire, et, soyez en sûr, les feuilles publiques retentissent souvent de panégyriques dont les héros ne seraient pas à leur aise si l'on venait à connaître la véritable main qui les a tracés.—Nous allons voir l'égoïsme prendre une forme plus odieuse en arrivant à ses conséquences extrêmes. Si l'homme qui aime à se croire doué d'un mérite supérieur, ou qui tient à le paraître, voit s'élever auprès de lui une supériorité qui le rabaisse à ses yeux ou aux yeux des autres, un éclat importun le blesse et l'irrite, et c'est alors que commence l'*envie*, ce sentiment de tristesse mêlée de *haine* qu'on éprouve en présence d'un rival qui nous efface. Il nous semble que nous seuls ayons droit aux regards et à l'admiration de nos semblables; tous ceux qui en détournent sur eux une partie empiètent donc sur nos droits; ce sont de dangereux ennemis qui nous font un tort véritable, et que pour cette raison nous ne saurions trop détester. Mais l'envieux ne se borne pas au sentiment de jalousie et de haine, et pour que l'œuvre de l'égoïsme soit complète, il faut que du sentiment il passe à l'action, il faut qu'il se venge du mal qu'on lui fait, et sa passion ne peut s'exhaler et se satisfaire qu'en cherchant à nuire à celui qui en est l'objet. Il dénigre donc, déchire, outrage, calomnie même; c'est une guerre véritable, un combat acharné où toutes les armes lui seront bonnes pour écarter un odieux rival. Telle est la cause de ces haines quelquefois si vives entre les gens de lettres, et surtout entre les poètes et les artistes, chez qui la passion doit jouer un plus grand rôle, puisqu'elle est la condition du talent: *genus irritabile vatum*. Qui fut plus implacable que Voltaire dans son animosité contre Rousseau, qui lui disputait la place de premier écrivain de son siècle? Les hommes de la science ne sont pas eux-mêmes exempts de cette maladie, principalement les médecins, car on peut remarquer chez quelques-uns d'entre eux que ce n'est pas toujours en bonne part qu'ils s'expriment au sujet de leurs confrères.

Égoïsme relatif au désir de la puissance.

Il existe deux moyens d'élargir la sphère de notre activité et d'en augmenter la puissance. Le premier consiste à faire servir à l'accroissement de sa force individuelle les forces subjuguées de ses semblables, à faire plier les volontés des autres à la sienne pour les exploiter en les dominant. Le second consiste dans la possession des richesses, ce puissant levier de l'activité, à l'aide duquel nous accomplissons tant de désirs, et nous surmontons tant d'obstacles. L'argent en effet n'est pas la puissance, mais il en est le ressort le plus efficace; non seulement il nous permet d'asservir à nos besoins, et même à nos caprices, les forces de la nature, et de disposer de toutes les ressources qu'elle nous offre, mais il nous asservit aussi les autres hommes, et, si nous le voulons, il les fait ramper à nos pieds; car tout ce qui existe ici-bas s'achette, tout, jusqu'aux consciences. De là, le désir de la puissance se divise en *désir du pouvoir* et en désir de *posséder*, *amor habendi*. On a donné au premier le nom d'*ambition*, au second le nom de *cupidité*. Ces deux passions constituent deux nouvelles faces de l'égoïsme, et ce ne sont pas assurément les moins saillantes. — L'*ambition* implique nécessairement l'égoïsme, car non seulement l'ambitieux ne veut du pouvoir que pour lui seul, et n'est préoccupé que du soin de son élévation, mais la nature même de sa passion exige qu'il lui sacrifie ses semblables, puisqu'ils sont pour ainsi dire les matériaux qui lui servent à élever l'édifice de sa puissance, et qu'il fait entièrement abstraction de leur liberté pour ne considérer en eux que des instruments passifs de ses desseins et de sa grandeur. Sans aller chercher l'exemple vulgaire des rois qui font couler sans scrupule le sang et l'or de leurs sujets pour marcher à la conquête d'autres peuples, qu'ils foulent avec non moins de cruauté et d'indifférence, ne voyons-nous pas tous les jours des hommes se frayer un chemin à un poste éminent à travers des ini-

quités de toute espèce, renverser sans pitié ceux qu'ils rencontrent sur leur passage, jouer et trahir un ami, flatter, pour les dominer un jour, ceux qui se trouvent placés plus haut, et briser ensuite, quand ils sont les plus forts, ces instruments maladroits de leur puissance? Souvent l'ambitieux prend le masque de la bienveillance, il est obligeant, empressé; mais, ne vous y trompez pas, l'égoïsme le plus profond est caché sous ce masque hypocrite : il a calculé toutes ses actions, spéculé sur son dévouement, et sait ce que les services qu'il rend doivent lui rapporter un jour. Si l'ambitieux qui veut parvenir se montre si oublieux des droits et des intérêts de ses semblables, l'ambitieux parvenu à la puissance ne les respecte pas davantage. Il ne connaît d'autres lois que ses désirs; la résistance à sa volonté devient un crime. Le pouvoir a tant de charmes pour lui que, non content de l'exercer, il veut encore le faire sentir à ceux sur lesquels il l'exerce; lors même qu'il ne rencontre pas d'opposition de leur part, il veut qu'ils sachent bien et qu'ils n'oublient jamais qu'ils sont les plus faibles et dans sa dépendance; il aime à appuyer le joug sur les têtes déjà courbées sous lui, et ressemble à ces animaux qui se plaisent à laisser vivre pour la tourmenter la proie dont ils se sont emparés. Quelle autre raison peut-on donner des caprices sanglants de ces empereurs romains qui, au faîte de la puissance, se livraient sans motif à des actes inouïs de cruauté, si ce n'est qu'ils ne voulaient pas laisser ignorer aux peuples qu'ils étaient les maîtres absolus de leurs destinées. Cette nouvelle forme d'égoïsme, qui se présente sous des traits si hideux, a reçu le nom de *tyrannie*. La tyrannie n'est pas seulement sur le trône, elle se rencontre dans tous les rangs et à tous les étages de la société; il arrive même que moins le cercle de l'autorité est étendu, plus les hommes se plaisent à la faire peser rudement sur leurs subordonnés, leur faisant valoir comme d'insignes faveurs le peu de bien qu'ils leur accordent, et les accablant la plupart du temps du poids de tracasseries insupportables, dont le dernier sens est toujours : sachez que vous dépendez de *moi*. Qui n'a eu sous les yeux des exemples de tyrannie domestique? qui n'a connu de ces hommes à l'humeur dure et altière, qui exigent que tout plie dans la maison sous leur autorité, devant lesquels on n'ose parler qu'en tremblant, et qui contraignent à une abdication complète de leur liberté les êtres malheureux qui les entourent? aussi n'existe-t-il pas de plus affreux supplice que cette servitude de tous les jours et de tous les instants. — L'égoïsme en fait de pouvoir se présente comme tous les autres sous la forme de l'orgueil, de la vanité et de l'envie. Il faut d'abord que l'ambitieux ait de lui-même une opinion bien avantageuse pour se croire capable et digne de commander aux autres hommes. Mais la possession du pouvoir l'enfle et l'enivre encore davantage : plus il est élevé, plus le délire de l'orgueil égare ses esprits; il est intimement convaincu qu'il est bien supérieur aux hommes qu'il commande, quoique souvent l'intrigue, la bassesse et le hasard aient eu la plus grande part à son élévation, et que parmi ceux qui lui obéissent il s'en trouve beaucoup d'un mérite supérieur au sien. Voyez avec quel faste il leur parle, quels regards dédaigneux il leur jette! Il lui semble qu'ils sont faits pour ramper sous lui, et qu'il n'appartient pas à leur espèce. — La vanité du pouvoir n'est pas moins remarquable. On ne veut pas seulement être puissant, on est encore jaloux d'étaler aux regards le spectacle de sa puissance. Si le rang élevé qu'on occupe se reconnaît à un costume particulier, à des marques extérieures, comme on marche plus fier et la tête plus haute quand on en est revêtu! Pourquoi les grands aiment-ils à s'entourer d'un nombreux domestique, qui leur donne plus de soucis et d'entraves que de liberté, si ce n'est pour montrer qu'ils peuvent avoir beaucoup d'hommes sous leur dépendance? Pourquoi voit-on courir avec tant d'ardeur après des fonctions qui ne

donnent qu'un semblant d'autorité, qui souvent sont gratuites, et exigent quelquefois de ceux qui les remplissent le sacrifice de leur repos et de leur liberté? Croyez-vous que ce soit le dévouement, le zèle pour le bien public qui les fasse rechercher? Point du tout : c'est qu'elles mettent en évidence, et qu'aux yeux de la foule celui qui en est revêtu semble commander. Pour citer un exemple entre mille, les épaulettes qui distinguent l'officier de la garde civique sont-elles autre chose que la vaine représentation d'un pouvoir fictif et illusoire? A quoi donc aspirent la plupart de ceux qui sont jaloux de les porter, si ce n'est à attirer les regards de leurs concitoyens, qui les jugent dignes alors de faire un simulacre de commandement à des simulacres de guerriers? — Nul n'a plus que l'ambitieux le cœur ouvert au sentiment de l'envie. Il voit avec douleur celui dont la puissance égale ou surpasse la sienne. Mais s'il conçoit quelque crainte pour son pouvoir de la part d'un rival dangereux, le sentiment d'envie se transforme promptement en un sentiment de haine, et ces rivaux deviennent d'implacables ennemis. César rendait justice aux grandes qualités de Pompée, cependant il le poursuivit par toute la terre, et sa haine infatigable ne se reposa que quand on eut apporté à ses pieds la tête de son rival. Quelle raison avait donc le magnanime César de montrer un tel acharnement contre le plus grand citoyen de Rome? C'est que Pompée lui disputait la puissance, et l'empêchait d'être seul le maître du monde. — Venons à l'amour des richesses. C'est ici que l'égoïsme va nous apparaître dans toute sa gloire. Ce n'est point assurément pour exercer leur bienfaisance que la plupart des hommes désirent posséder, mais bien pour être plus puissants et plus heureux que leurs semblables. A quel mépris des lois de la justice et de l'humanité ne conduit pas cette passion funeste! L'homme cupide, non content de pressurer à son seul profit la société et de s'engraisser des sueurs des malheureux, craint-il même de les spolier? recule-t-il, pour s'emparer du bien d'autrui, devant l'emploi de la ruse ou de la violence? Quel est le plus souvent le conseiller de tous ces meurtres qui ensanglantent nos fastes judiciaires, si ce n'est la cupidité? Et quand elle prend la forme de l'avarice, l'égoïsme, pour être ici moins hostile et moins pernicieux, en est-il moins évident? A quoi s'occupe incessamment l'avare, si ce n'est à thésauriser pour lui seul? le verra-t-on jamais participer à une œuvre de bienfaisance, lui qui, sourd à tous les sentiments de la nature, laissera tranquillement sa famille vivre des privations qu'il lui impose, et languir dans un état voisin de la misère à côté des trésors qu'il entasse? Ce qui prouve combien la passion du pouvoir et des richesses est égoïste de sa nature, c'est qu'elle ne peut se rassasier. Et pourquoi ne le peut-elle pas? C'est que l'ambitieux et l'homme avide voient toujours devant eux quelqu'un plus puissant ou plus riche, et que chacun d'eux voudrait être, l'un, le plus puissant, l'autre, le plus riche de la terre.—L'amour des richesses, comme l'ambition, a l'orgueil, la vanité et l'envie en partage. L'opinion qu'a le riche de son importance et de son mérite perce dans toutes ses manières, dans le ton de sa voix, et dans ses moindres discours. Rappelons-nous combien ce travers a été finement observé et ingénieusement décrit par l'un de nos premiers psychologistes, l'inimitable La Bruyère. Rien n'est plus général, en effet, et rien en même temps ne semble plus inconcevable que le mépris professé par le riche pour ceux que la fortune n'a pas autant favorisés que lui. J'ai eu bien souvent occasion d'observer le ton de protection et de pitié dédaigneuse que des personnes riches prenaient avec des hommes infiniment plus riches qu'elles en talents et en vertus, mais qui leur semblaient placés dans une sphère fort inférieure, par la seule raison qu'ils n'avaient point de carosses ni de laquais. — L'opulence ne rend pas moins vain qu'orgueilleux. Le luxe est la vanité du riche. Un pro-

priétaire vous invite-t-il à le visiter dans ses domaines, ce ne sera pas tant pour jouir du plaisir de votre visite que pour se procurer celui de vous faire admirer l'étendue et la beauté de ses possessions; car à peine arrivé, il vous faudra subir la fatigue de parcourir en détail sa maison, son parc, son potager, et, comme on l'a dit fort spirituellement, il ne vous fera pas grâce d'une laitue. Est-ce pour charmer les regards de la foule que le riche l'attire dans ses salons somptueux où il étale une royale magnificence? Non : le véritable motif de tout ce faste est de faire dire à ceux qui en sont les témoins : Dieu! que cet homme doit être riche! — Personne n'est plus que l'homme avide travaillé du démon de l'envie. Il n'est permis à personne d'être plus riche que lui, et ce qu'on possède de plus lui semble un vol qu'on lui a fait. Apprend-il la ruine subite d'un homme opulent, il en ressent une secrète joie; pour lui, c'est un rival de moins, et un inférieur de plus. Apprend-il, au contraire, qu'un autre vient de faire une fortune rapide et inespérée, serait-ce un de ses amis, le dépit s'allume dans son ame, et il souffre comme si on lui eût annoncé la plus fâcheuse nouvelle. Qui ne voit dans des sentiments si bas l'œuvre déplorable de l'égoïsme?

Egoïsme relatif au bien de la sensibilité.

L'homme peut rechercher les plaisirs sans pour cela qu'on puisse l'accuser d'égoïsme, quoique les désirs de cette sorte soient intéressés, (puisque ces plaisirs n'atteignent que nous seuls, et que nous seuls devons en avoir conscience). Mais lorsque pour les satisfaire nous sacrifions les intérêts de ceux qui nous entourent, c'est alors que l'égoïsme commence. N'est-il pas égoïste autant qu'insensé celui qui se laisse entraîner par la passion du vin ou du jeu, ou par d'autres penchants dépravés, au point d'oublier le soin de sa famille, de consommer sa ruine, et de détruire l'avenir de ses enfants? Mais l'homme jaloux de son bien-être matériel montre ordinairement plus de prudence, pour sa personne du moins; il calcule mieux, et ne se laisse point aller au gré de passions déréglées et fougueuses qui compromettraient l'avenir de ses jouissances, et le priveraient de cette tranquillité d'ame vantée comme le souverain bien par Épicure. Cependant, pour être plus réservé dans l'usage des plaisirs, il n'en est pas moins égoïste : seulement, son égoïsme est mieux raisonné. Il est rare qu'il prenne femme, car, puisqu'il concentre toutes ses joies en lui-même, il n'éprouve nullement le besoin de les partager avec un autre; comme il vit pour lui seul, il vit seul; puis la crainte des embarras qu'entraîne le soin de la famille le détermine à rester dans cet isolement, qu'il appelle de l'indépendance. Aussi n'est-ce pas sans quelque justice que le monde a qualifié d'égoïste ce qu'il nomme un *vieux garçon*. — L'égoïsme empruntera quelquefois les traits de l'amour. Ainsi, vous verrez bien des gens aimer, soit pour satisfaire de sensuelles exigences, soit par vanité, soit pour le plaisir d'être aimés. Mais il s'en faut bien que leur passion ressemble à un sentiment véritable. L'égoïste en amour est aisé à reconnaître à l'absence de dévouement et de sacrifices, au mépris qu'il professe parfois pour l'objet de sa passion, à sa tyrannie, souvent même à sa brutalité, enfin à la facilité avec laquelle il le délaisse. Les affections sociales ont aussi leur égoïsme. Bien des gens ne recherchent la société de leurs semblables que pour le plaisir qu'elle leur procure. Mettez-les à l'épreuve, et vous retrouverez en eux ces amis dont parle Horace, qui disparaissent quand les caveaux de leur hôte sont vides. Il n'est pas jusqu'à l'affection des parents pour leurs enfants que l'égoïsme ne vienne souiller. Souvent une mère sacrifiera les véritables intérêts de son enfant pour s'épargner la douleur d'une séparation pénible. — L'égoïsme en fait de jouissances est rarement orgueilleux, à moins que les jouissances ne viennent du cœur. En revanche, il est vain et envieux com-

me les autres. N'avez-vous pas remarqué dans certains jeunes gens l'empressement qu'ils mettent à faire à d'autres le récit de leurs plaisirs, comme pour s'en glorifier et s'en prévaloir? N'avez-vous pas aussi observé l'impatience et le dépit de ceux qui les écoutent?

Egoïsme relatif aux avantages extérieurs.

On peut devenir amoureux de soi-même sous le rapport des avantages dont la nature a doué notre corps, comme on s'aime sous le rapport des facultés dont elle a doué notre ame. Cette espèce d'égoïsme a été appelé *fatuité* chez les hommes et *coquetterie* chez les femmes. Mais chez ces dernières il est infiniment plus développé et plus général : on pourrait presque dire qu'il est commun à toutes. Ici on ne peut, comme dans le cas de l'amour-propre, s'admirer avec les yeux de l'esprit. Aussi le meuble indispensable, l'objet de première nécessité pour une coquette, sera son miroir. Enfermée avec lui dans son appartement, elle n'aura des yeux que pour lui, c.-à-d., que pour elle. Elle restera des heures entières devant lui, en contemplation d'elle-même, et se souriant avec complaisance. L'orgueil, chez la coquette, est toujours peint dans ses traits, et il se nourrit des hommages et des flatteries dont elle est entourée; sa vanité consistera à rechercher les occasions d'offrir à tous les regards le spectacle de sa beauté, et à faire valoir ses avantages naturels par tous les raffinements de l'art et l'élégante harmonie de la parure. Où l'envie se trouverait-elle, si elle n'habitait pas l'ame de la coquette? Ne faites jamais devant elle l'éloge d'une autre femme : vous vous perdriez dans son esprit. Mais écoutez-la s'exprimer sur le compte de ses rivales, et vous serez surpris de sa perspicacité à découvrir chez elles des défauts que vous n'aviez pas vus; ou bien, si elle ne peut dissimuler leurs avantages, soyez sûr qu'elle s'en vengera par la médisance et la calomnie. Sa vengeance s'étendrait plus loin s'il lui était possible. Il est fort probable que Marie-Stuart n'eût point péri sur un échafaud si elle n'eût point en le malheur d'être si belle. — Nous ferons ici une observation relative à l'égoïsme en général, et à la définition que nous en avons donnée. On nous reprochera peut-être d'avoir donné à ce mot une signification plus étendue que celle qu'il a reçue dans la langue vulgaire. Le monde, en effet, appelle plus particulièrement égoïste l'homme qui est uniquement occupé de lui-même sous le rapport de ses intérêts matériels, et qui, pour les ménager, oublie et sacrifie même les intérêts de ses semblables. Cet égoïsme est, en effet, le plus saillant, car c'est l'égoïsme actif, pratique, pour ainsi dire, et celui qui fait le mal le plus évident. Mais qui ne voit, après tous les développements que nous avons donnés plus haut, que les autres passions auxquelles nous avons appliqué le nom d'égoïsme le méritent au même titre? Dans tous les cas, en effet, nous avons observé l'homme exclusivement amoureux et préoccupé de lui-même; dans tous les cas, nous l'avons vu s'efforçant d'attirer les regards sur lui seul; dans tous les cas, nous l'avons montré en état d'hostilité avec tous ceux qui lui disputent la première place, et prêt à marcher sur leur corps pour s'élever au-dessus d'eux. Or, c'est cet amour, cette exclusive préoccupation de l'homme pour le *moi*, sous quelque point de vue que le *moi* soit considéré par lui, qui constitue, à proprement parler, l'égoïsme; il y a entre les différentes espèces de passions que nous avons énumérées, une ressemblance trop frappante, une connexité trop intime, une origine et un développement trop identiques, si l'on peut parler ainsi, pour que nous puissions hésiter à les réunir toutes sous une même dénomination. — Nous aurions voulu, si nous n'avions craint d'excéder les limites de notre cadre, considérer l'égoïsme dans ses résultats; nous l'aurions montré agissant sur la société comme le dissolvant le plus actif, brisant les liens qui rattachent l'homme à la famille, à la patrie, desséchant le cœur, y étouffant tout sentiment

d'honneur et de générosité, éteignant toutes les croyances, anéantissant toutes les vertus. Mais s'il fallait développer ou seulement produire toutes les pensées que suggère à cet égard l'aspect de la société qui nous entoure, ce ne seraient pas quelques pages qui suffiraient à cette tâche, ce ne serait même pas un volume. C.-M. Paffe.

ÉGOUT. La réunion d'un plus ou moins grand nombre d'habitations sur un point déterminé donne lieu à l'écoulement d'eaux provenant des usages domestiques, et que la nature des substances qu'elles renferment rend plus ou moins facilement sujettes à une décomposition qu accompagne une odeur désagréable, et souvent nuisible à la santé.— Les eaux pluviales, quoique *sans aucune qualité mauvaise par elles-mêmes*, deviennent aussi susceptibles de donner lieu à des inconvénients plus ou moins graves, par les substances qu'elles entrainent et charrient dans leur cours. — Lorsque la disposition du terrain livre aux unes et aux autres un écoulement facile, aucune disposition particulière ne devient nécessaire; mais, dans la plupart des cas, il est indispensable de trouver les moyens de s'en débarrasser, et l'on y parvient de deux manières: en les faisant pénétrer dans le sol, ou en les conduisant au-dessous de sa surface par des canaux convenablement disposés. — Les *puisards* (*v.* ce mot), employés dans le premier cas, exigent des conditions particulières que nous signalerons en leur lieu; les égoûts en demandent d'une nature différente, que nous allons examiner ici. — Un égoût peut être formé d'une simple rigole à ciel ouvert, pratiquée dans une partie du sol convenablement incliné: pour conduire les eaux dans le lieu où elles doivent parvenir, il suffit de creuser dans la terre une rigole assez profonde pour l'eau qui doit y passer, et que l'on rend imperméable en la glaisant, ou que l'on recouvre de maçonnerie ou de dalles; mais ce moyen ne peut convenir que pour conduire les eaux au travers des champs : il offrirait au milieu d'une ville des inconvénients graves par les exhalaisons qui s'échapperaient des eaux. — Dans tous les cas où il faut que les eaux traversent un grand nombre d'habitations, et surtout dans une ville assez riche, les égoûts doivent être couverts. On les pratique à une profondeur suffisante dans le sol pour qu'ils reçoivent les eaux de tous les points qu'ils parcourent, et qu'ils aient cependant assez de pente pour que les eaux n'y stagnent pas, et que les matières solides qu'elles charrient puissent, en grande partie au moins, y être entraînées, car en s'arrêtant, elles retiennent les eaux qui ne peuvent plus trouver d'écoulement que par un curage ou l'arrivée d'une masse d'eau considérable, qui produise l'effet d'une inondation. — L'égoût creusé à la profondeur et dans la direction convenables, avec la pente la plus grande qu'il soit possible de lui donner, doit être revêtu intérieurement de pierres, que l'on doit choisir de nature siliceuse, autant que cela est possible, et comme on le fait actuellement à Paris, afin qu'elles soient moins attaquables par les substances que l'eau charrie ou tient en dissolution : le radier, ou fond de l'égoût, doit être construit avec un grand soin pour que la pente n'offre aucune irrégularité, et la partie supérieure voûtée. — Malgré les bonnes dispositions que l'on a pu adopter, l'égoût se trouve assez promptement encombré de matières solides pour qu'il faille pourvoir à son curage. Des hommes destinés à ce genre de travail pénible, et souvent dangereux, doivent pouvoir y pénétrer facilement : pour leur en assurer le moyen, des ouvertures ou regards sont percés à des distances les plus rapprochées qu'il soit possible ; des grilles les recouvrent pour permettre à la fois l'écoulement des eaux qui affluent et produire une ventilation qui renouvelle l'air intérieur, et diminue les qualités nuisibles de cette atmosphère. De distance en distance, des ouvertures sises devant les maisons permettent aussi l'accès des égoûts et l'entrée d'une masse d'eau plus considérable, comme celle qui provient d'un orage, ou d'autres causes analogues.

— Il serait à désirer que dans toutes les localités on pût, comme à Londres, faire rendre directement, par des tuyaux convenables, les eaux ménagères dans l'intérieur des égoûts : la propreté des rues pourrait être plus facilement entretenne. — L'air qui circule dans l'intérieur des égoûts est chargé de miasmes infects, qui occasionnent quelquefois des accidents graves aux ouvriers chargés de leur entretien ; mais ces accidents deviennent d'autant plus rares que les égoûts sont mieux construits et ventilés plus convenablement : sous ce point de vue, la substitution des grilles aux bouchons en fonte que l'on employait autrefois a produit un grand avantage. — Quand il est possible de faire pénétrer dans l'intérieur d'un égoût une grande quantité d'eau, qui y soit dirigée dans des moments convenables, et avec assez de force pour en laver le radier, le curage en devient à la fois beaucoup plus facile et moins dangereux, et c'est ce que permet toujours le voisinage d'un canal, d'un étang, etc. ; on peut, à leur défaut, faire usage d'un moyen qui offre de grands avantages : c'est de retenir par le moyen de planches les eaux pluviales, de manière à les projeter avec rapidité dans l'intérieur de l'égoût, et à produire ainsi l'effet désiré. H. Gaultier de Claussy.

ÉGRAPPER, *dépouiller la grappe de son grain*. On pratique cette opération sur les fruits dont on fait des liqueurs, des conserves, des confitures, tels que le *cacis*, la *groseille*, le *raisin*, etc., pour empêcher que la grappe ne communique son âpreté à ces diverses préparations. — Dans tous les pays où la culture de la vigne et la fabrication du vin sont conduites avec intelligence, on égrappe le raisin avant de le laisser fermenter. — Les procédés pour égrapper varient selon le pays : dans plusieurs départements, la vendange est foulée à plusieurs reprises sur la table du pressoir, puis, lorsque les grains sont écrasés, on en sépare la grappe à l'aide d'un râteau; cette pratique, qui est la plus répandue, n'atteint pas le but qu'on se propose, car les grappes froissées peuvent donner au moût une âcreté que ne détruit pas entièrement la fermentation ultérieure ; en outre, rendues plus poreuses par la pression, elles se pénètrent d'une certaine quantité de vin, sans parler du mucilage et du suc qui restent à la surface, engagés entre les pédoncules de la grappe.

Égrappoir, instrument qui sert à dépouiller la grappe de son grain. Après avoir signalé précédemment les inconvénients attachés à la méthode le plus généralement suivie pour *égrapper*, nous nous contenterons de donner la description du procédé le plus simple, et, selon nous, le plus efficace pour cette opération. Deux petites cuves sont disposées près de celle où la vendange doit fermenter : l'une d'elles est recouverte d'une claie où les porteurs déposent le raisin ; deux ouvriers agitent la vendange à l'aide de *douves* dont ils sont armés, en la soumettant à une légère pression : le grain tombe dans la cuve, et la grappe, qui est restée à la surface de la claie, est mise de côté. Lorsque le vaisseau est plein au tiers ou à moitié, la claie est transportée sur la seconde cuve, et l'un des ouvriers foule et jette dans la cuve à fermentation à l'aide d'une pelle qui suit une goutière tendue de l'une à l'autre. P. Gaubert.

EGREFIN ou Aigrefin, est le nom d'un poisson de la mer du Nord qui appartient au genre des *morues*. — Egrefin est aussi le sobriquet que l'on donnait sur la fin du XVIIe siècle et jusqu'au temps de la régence à de petits officiers, enseignes et sous-lieutenants, qui, n'ayant ni sou ni maille, et ne possédant que la cape et l'épée, se donnaient dans les garnisons les airs de capitaines, avec un maigre plumet au chapeau et un équipage sec et mesquin, passant les journées entières dans les cafés et les tavernes, faisant les tapageurs et ne vivant que d'intrigues. Le type de ces égrefins nous a été conservé par Regnard, Dufresny et Dancourt, dans les marquis gascons et les chevaliers d'industrie qu'ils ont fréquemment mis sur la scène, et qui indubitablement étaient peints d'après nature. — Les vices et les ridicules trouvent tou-

jours en France des imitateurs. La roture a eu ses égrefins comme la noblesse. Des fils de tailleurs, de fripiers, de cabaretiers, quittant les bords de la Garonne, venaient à Paris. Les uns prenaient le titre d'avocats au parlement, titre qui s'achetait alors à bon marché dans quelques universités; les autres se disaient nobles, se qualifiaient de marquis ou de chevaliers, ou ajoutaient à leur nom celui de leur village, en guise de gentilhommière. Avec un peu de jargon et beaucoup d'effronterie, ils jetaient de la poudre aux yeux, achetaient à crédit, empruntaient de l'argent et faisaient des dupes. — Les Parisiens sont crédules, et chez eux *a beau mentir qui vient de loin*; aussi, Paris est-il pour les égrefins un vrai pays de Cocagne. — L'égrefin est un homme adroit, intrigant, rusé, astucieux, qui cherche à tromper par de belles paroles, par des manières prévenantes, par les formes les plus agréables, les plus séduisantes. Il est flatteur, il est complaisant, suivant l'âge, le sexe, le rang, la fortune, les goûts et le caractère des gens qu'il a intérêt de duper, de trahir ou de perdre. Ainsi, j'appelle *égrefins* ces honnêtes usuriers qui circonviennent les jeunes gens, flattent leurs penchants, favorisent leurs prodigalités et s'enrichissent à leurs dépens; ces prétendus agents d'affaires, qui vont partout colportant et proposant des effets véreux à négocier, des propriétés litigieuses et même des bijoux à vendre, des placements de fonds sur des particuliers insolvables, des intérêts dans des entreprises hasardeuses ou dirigées par des intrigants dont ils sont les compères; ces entremetteurs de mariages, qui se font donner un pot-de-vin par les familles des deux époux; ces intendants de grands seigneurs, qui ruinent leurs maîtres, dont ils achètent les propriétés; ces hommes de loi qui entraînent les veuves, les gens étrangers à la chicane, dans de mauvaises et interminables procédures, enflent les frais outre mesure dans leur propre intérêt, et souvent s'entendent avec la partie adverse; ces médecins à l'eau rose, qui soignent les vieilles douairières dont ils convoitent la succession, ou dont ils attendent quelque bon legs. Enfin, j'appelle *égrefins* tous les hommes qui manquent de bonne foi, tous les marchands qui ne font pas leur commerce loyalement, ceux qui vendent à faux poids, ceux qui frelatent leurs marchandises, ceux qui empruntent avec l'intention de ne pas rendre, etc., etc. Je pourrais en citer bien d'autres, sans oublier les *égrefins politiques*, ces hommes qui n'ont d'amis et d'opinions que suivant les circonstances, qui flattent et trahissent tous les partis, qui sacrifient tout, honneur, devoir, reconnaissance, à leur intérêt ou à leur ambition. Et si j'ajoutais à cette longue liste d'égrefins de toute espèce les noms plus ou moins connus de quelques-uns de chaque classe, on serait effrayé et du nombre et de la qualité; on désespérerait comme moi d'un pays tellement corrompu qu'il y a pour le moins autant d'égrefins que d'honnêtes gens, et l'on conviendrait que, pour désigner plusieurs d'entre eux, le mot *égrefin* est un terme peut-être trop honnête, auquel on pourrait substituer des épithètes beaucoup moins honorables. H. Audiffret.

ÉGRUGEOIR (terme d'artificier), l'un des trois ustensiles servant à écraser la poudre pour en faire du pulvérin. — *Égruger la poudre*, c'est la briser, la réduire en poussière très fine (*v.* Pulvérin), la passer au tamis pour l'employer aux compositions d'artifice. Trois ustensiles étaient nécessaires pour cette opération, qui se pratique aujourd'hui différemment: une table, un égrugeoir et un tamis. — La *table*, de forme rectangulaire, était en bois dur. Quatre hommes devaient s'y tenir ensemble et égruger facilement. Dans l'un des coins de cette table était une petite trappe que l'on pouvait lever pour faire tomber le pulvérin. Cette table, comme tous les outils et instruments servant à l'artifice, devait être faite sans clous ni ferrures, avec des chevilles de bois. — L'*égrugeoir*, en bois également dur, avait la forme d'une molette à broyer les couleurs; il était surmonté d'un manche sur lequel devaient porter au besoin les deux

mains. — Les *tamis* étaient en soie et avaient 405 millimètres de diamètre. On emploie maintenant pour *égruger la poudre* d'autres moyens plus prompts et plus simples, et en même temps offrant plus de sécurité. L'un consiste à introduire la poudre avec un entonnoir dans un sac de cuir de forme oblongue, bien cousu et très étroit à l'ouverture. La poudre introduite, on ferme le sac avec un cordon fortement serré; un artificier le pose sur un bloc et le tourne et le retourne sous les coups d'une masse cylindrique que frappe un autre artificier. La poudre, en sortant du sac, est passée au tamis.—L'autre procédé consiste à agiter pendant deux heures la poudre versée dans le baril à triturer, avec une demi-fois son poids de balles de plomb; et à la verser ensuite dans le tamis.

On donne aussi le nom d'ÉGRUGEOIR, en termes de corderie, à un banc qui n'a de pieds qu'à un seul bout, l'autre bout posant à terre, où il est assuré par un poids quelconque, tel qu'une grosse pierre, etc. Ce banc est surmonté à son extrémité de dents en fer assez longues ou peigne, sur lequel l'ouvrier frappe les tiges du chanvre, afin d'en faire tomber le chenevis et la partie ligneuse.

Tout le monde connait le meuble ou petit vaisseau, ordinairement en bois, qui porte le même nom dans nos cuisines, et dans lequel on égruge, c.-à-d. on brise le sel avec un pilon de même matière.

MERLIN.

ÉGYPTE. Cette contrée du nord de l'Afrique, mère des sciences et des arts, si puissante sous les Pharaons, si riche sous les Ptolémées, et dont le nom rappelle à l'imagination les merveilleux souvenirs de Thèbes, de Memphis, d'Alexandrie, du lac Mœris, du labyrinthe, des pyramides et des obélisques, formait encore, il y a environ quarante ans, partie intégrante de l'empire ottoman; mais depuis la célèbre expédition des Français, l'autorité que le sultan y exerçait a disparu presque complètement, et se trouve réduite aujourd'hui à un simulacre de suzeraineté auquel veut bien se prêter l'homme de génie qui la gouverne avec le titre de vice-roi. — L'Égypte s'étend du 22° au 32° de latitude nord, et du 45° au 52° de longitude orientale; elle est bornée au nord par la Méditerranée, à l'est par la mer Rouge et par l'Arabie, avec laquelle elle communique par l'isthme de Suez; à l'ouest par le désert de Barka, et au sud par la Nubie. Les géographes la divisent en *Basse-Egypte* ou *Delta* (Bahari), en *Moyenne-Égypte* ou *Heptanomide* (Ouestanieh), et en *Haute-Egypte* ou *Thébaïde* (Saïd). La superficie du sol de l'Égypte est estimée à 367,000 milles carrés.

Aspect physique de l'Egypte. Ce pays, parcouru du sud au nord par le Nil, offre un sol plat, en majeure partie aride, couvert de sables brûlants, et principalement constitué par la pierre calcaire et par une infinité de coquillages et de pétrifications : aussi peut-on dire que l'Égypte proprement dite est une vallée cultivée, une bande de terre végétale qui traverse les déserts. Deux chaînes de montagnes encaissent toute la vallée de l'Égypte, le Delta excepté. Ces montagnes, médiocrement élevées, sont incultes et absolument nues depuis leur base jusqu'à leur sommet. Ces deux chaînes ne sont pas également rapprochées; d'où il résulte que la vallée n'est point partout d'une largeur égale; cette largeur augmente vers la mer : la chaîne arabique finit brusquement au Kaire; la chaîne lybique ou occidentale se termine au nord par un talus rapide, et va, en inclinant vers le nord-ouest, se perdre dans les plaines sablonneuses du Delta. Une coupure de cette même chaîne, dont le sol s'incline du côté opposé à l'Égypte, et qui s'élargit de plus en plus en s'éloignant du Nil, est l'entrée d'une vaste plaine qui forme à elle seule la province nommée le *Fayoum*. — L'aspect de l'Égypte est d'une monotonie dont on peut se faire difficilement l'idée. Les champs du Delta offrent trois tableaux différents, suivant les trois saisons de l'année égyptienne. Dès le milieu du printemps, les récoltes, déjà enlevées, ne laissent voir qu'une terre grise et pou-

dreuse, si profondément crevassée qu'on oserait à peine la parcourir. A l'époque de l'équinoxe d'automne, c'est une immense nappe d'eau rouge, du sein de laquelle sortent des palmiers, des villages et des digues étroites qui servent de communications. Après la retraite des eaux et jusqu'à la fin de la saison, on n'aperçoit plus qu'un sol noir et fangeux. C'est pendant l'hiver que la nature déploie en Egypte toute sa magnificence. Alors la fraîcheur et la force de la végétation nouvelle, ainsi que la richesse des moissons, surpassent tout ce que l'on peut voir ailleurs. La Moyenne-Égypte étale une végétation encore plus magnifique que le Delta. La Haute-Egypte, riche en vieux monuments, et en souvenirs anciens, semble un pays enchanté. Aussi, telle qu'elle est, l'Egypte plaît généralement aux étrangers et enchante ses habitants. — Son climat, sous lequel l'eau n'est jamais glacée, et où la neige est inconnue, est extraordinairement chaud; toutefois, dans la Basse-Egypte, une délicieuse fraîcheur s'unit aux feux dévorants du soleil. Durant l'époque des plus vives chaleurs, la crue du Nil et le vent du nord interviennent pour modérer l'excès de la température. Il ne tombe presque pas de pluie en Egypte, très rarement dans la Basse, et c'est un phénomène quand on en voit dans la Haute. — On peut dire que le climat de l'Egypte est très sain : il a même été reconnu par des recherches très exactes, faites durant l'expédition française, que la mortalité parmi les Européens y était moindre que dans nos climats. C'est cependant en Egypte que la peste paraît avoir pris naissance, et être endémique; c'est après la retraite des eaux de l'inondation qu'elle se montre. Il y règne aussi de très mauvais vents; les vents du nord soufflent en octobre; au mois de juin, le vent embrasé du midi se manifeste, mais il dure peu de jours : on le nomme *khamsyn* en Egypte, et *sémoum* dans le désert; par son influence, l'atmosphère se trouble, une teinte pourpre la colore, l'air est pesant et une chaleur brûlante règne partout : malheur au voyageur que le *sémoum* surprend dans le désert! La tradition raconte que l'armée envoyée par Cambyse contre l'oasis d'Ammon fut détruite par ce fléau. Le chameau, cet habitant du désert, redoute le sémoum, et il se soustrait à son influence meurtrière en tenant ses yeux constamment fermés et en enfonçant sa tête dans les sables, qui dessèchent moins son haleine déjà embrasée par la haute température et la réverbération du désert.

Subdivisions géographiques. La Basse-Egypte, qui comprend le Delta, si renommé par sa fertilité, est partagée en quinze divisions administratives, savoir : le *Kaire*, *Kelyoub*, *Belbeys*, *Chibeh*, *Mit-Camar*, *Mansourah*, *Damiette*, *Mehallet-el-Kebir*, *Tantah*, *Melyg*, *Menou*, *Negyleh*, *Fouah*, *Damanhour* et *Alexandrie*. — La Moyenne et la Haute-Egypte n'ont que dix divisions : *Djyzeh*, *Atfyh*, *Beny-Soueyf*, *Fayoum*, *Minyeh*, *Montfalout*, *Syout*, *Djirdjeh*, *Kéneh* et *Esné*. — Ces différentes divisions de l'Egypte contiennent environ 2,500 villes et villages. — Les autres contrées où l'autorité du vice-roi d'Egypte est reconnue sont les différentes oasis, la Nubie, le Kordofan, l'Abyssinie, l'Arabie, la Syrie et l'île de Candie.

Villes et lieux remarquables de la Basse-Egypte. Le *Kaire* (El-Kahira), capitale de l'Egypte (*v.*); — *Alexandrie* (Iscanderieh) (*v.*); — *Damiette* (Tamiathis) (*v.*); — *Fouah*, assez grande ville sur la rive droite de la branche de Rosette : elle est remarquable par une fabrique de bonnets rouges dits *tarbouchs*, la seule en Egypte; — *Rosette* ou *Rachid* (Bolbitine), une des villes les plus importantes du Delta, située sur la rive gauche de la branche du Nil qui en prend le nom, et que les anciens nommaient Bolbitinique; — *Kourat*, dans les environs de Rosette, qui occupe l'emplacement ou était située Naucratis, une des cités les plus commerçantes de l'ancienne Egypte, à cause de son port, qui, sous les Pharaons, était le seul du royaume où les vaisseaux marchands eussent la permission d'aborder; — *Damanhour* (Hermo

polis Parva), assez grande ville, située près du canal du même nom, et importante surtout par ses plantations de coton; — *Rahmanieh*, petite ville, importante par le canal de Mahmoudieh; — *Mehal-let-el-Kebir* (le Grand-Quartier) sur le canal Melyg, assez grande ville, très déchue, mais encore importante par l'industrie et le nombre de ses habitants, que l'on porte à 17,000 : cette ville correspond, selon quelques savants, à l'ancienne Xoïs, et selon d'autres elle serait identique à Cynopolis; — *Tantah*, située presque au milieu du Delta, l'une des villes les plus belles et les plus peuplées de la Basse-Egypte, et remarquable par sa belle mosquée, dont on vante le dôme et la hauteur des minarets, et par sa riche foire, qui a lieu trois fois par an : celle du mois d'avril est la plus considérable; — *Belbeys*, petite ville située à la jonction de plusieurs canaux dérivés du Nil : elle fut fortifiée en 1798 par Bonaparte; — *Matarieh*, sur un canal qui aboutit à la rive droite de la branche orientale du Nil, dite aussi de Damiette, est un petit village remarquable par plusieurs restes d'édifices appartenant à Héliopolis, si célèbre par son temple consacré au soleil, et l'une des plus grandes villes de l'Ancienne-Egypte. Déjà du temps de Strabon, cette immense cité était presque déserte, et une foule d'objets précieux, enlevés à ses magnifiques monuments par Auguste et Constantin, servirent à embellir Rome et Constantinople. Les ruines du temple du Soleil, les débris des sphinx mentionnés par Strabon, et un superbe obélisque de 68 pieds de haut, sont tout ce qui reste de cette cité célèbre. — *Tell-Bastah*, sur un canal qui aboutit au Menzaleh, est un petit endroit remarquable par le voisinage de l'ancienne Bubastis. Non loin de Tell-Bastah, et sur le même canal, on trouve *Hehydeh*, jolie petite ville moderne, florissante par l'industrie de ses habitants, et dont les environs sont rangés au nombre des parties de l'Egypte les mieux cultivées et les plus fertiles.

Villes et lieux remarquables de la Moyenne-Egypte, — *Djyzeh* ou *Gyzeh*, sur la rive gauche du Nil, petite ville industrieuse, que quelques voyageurs regardent comme la plus agréable de toute l'Egypte, et que les *Pyramides* (v) qui portent son nom et une brillante victoire de Bonaparte ont rendue célèbre; — *Bédréchein*, *Myt-Rahyneh* et *Memf* sont des villages entre lesquels se trouvent les débris de l'antique Memphis, la seconde résidence des Pharaons, dont les plus beaux édifices furent détruits par le féroce Cambyse, et qui fut ruinée de fond en comble en 640, lors de la conquête des Arabes. — *Monfalout*, sur la rive gauche du Nil, est une ville assez importante par son industrie. — *Cheyk-Abade* (Antinoe ou Antinopolis), à droite du Nil, est un village remarquable par les magnifiques ruines de temples, de théâtres, de thermes, d'arcs-de-triomphe, etc., qui ont appartenu à Antinopolis, bâtie par Adrien, en l'honneur de son favori Antinoüs, sur l'ancienne ville de Besa, renommée dans toute l'Egypte par son oracle. La magnificence de ses édifices la fit appeler la *Rome-Egyptienne*, et lui valurent pendant quelque temps l'honneur d'être la métropole de la Haute-Egypte. — *Minyeh*, à la gauche du Nil, est une assez jolie ville, remarquable par sa grande filature de coton. — *Beny-Soueyf*, sur la rive gauche du Nil, est une des villes les plus industrieuses et les plus peuplées de l'Egypte moyenne. — *Atfyh* (Aphroditopolis), sur la rive droite du Nil, a une population d'environ 4,000 habitants. — *Medynet-el-Fayoum* (Crocodilopolis ou Arsinoe) est une des villes les plus peuplées de cette contrée; elle s'élève presque au milieu du fertile plateau qui forme la province de Fayoum, qu'un grand canal met en communication avec le Nil. Plusieurs antiquités rendent important ce canton de l'Egypte, entre autres le célèbre lac *Mæris*, qu'on croyait autrefois avoir été entièrement creusé par les Pharaons, mais qui réellement n'a été que modifié par de grands travaux hydrauliques; le fameux *Labyrinthe*, décrit par Hérodote, Diodore et Strabon, et dont la destruction paraît devoir être attribuée

aux Arabes; les *pyramides de Meïdoun* et *d'Haouara*, construites en briques; les *grottes sépulcrales de Banchis*, l'*obélisque* au village d'*El-Begig*, le *temple* dit *de Qeroun*, au sud-ouest de l'extrémité du lac Mœris.

Villes et lieux remarquables de la Haute-Egypte.

Assouan ou *Osouan*, à la droite du Nil, est une petite ville importante par son commerce, agréable par sa situation pittoresque, et célèbre par les antiquités que l'on trouve dans son voisinage. C'est près d'Assouan que l'on voit encore les murailles et les ruines de la ville bâtie par les Arabes sur l'emplacement de l'antique Syène, cité qui était encore populeuse et florissante pendant le moyen âge, et qui jouissait d'une grande célébrité dans l'antiquité par le puits au fond duquel, au jour du solstice d'été, l'image du soleil se peignait, dit-on, toul entière. Dans les environs, on trouve des *catacombes* et une suite d'îles riantes et fertiles, auxquelles leur verdure et leur situation délicieuse ont mérité le surnom de *jardins du Tropique*. Celle que l'on nomme *El-Sag*, vis-à-vis Assouan, est la fameuse *Elephantine* des anciens : on y voit les restes du *nilomètre* décrit par Strabon. Plus au sud, on trouve l'île d'*El-Heif* : c'est la *Philæ* si célèbre par ses temples, et où était cet obélisque dont l'inscription joue un si grand rôle dans l'interprétation des hiéroglyphes. Non loin de là est aussi la fameuse *cataracte du Nil*, dont on a tant exagéré l'élévation, et qui, mesurée de nos jours, s'est trouvée n'avoir que cinq à six pieds de chute sur une étendue de 60 pas de long.—*Koum-Ombou*, à la droite du Nil, est remarquable par ses deux temples.—*Edou* (Apollinopolis-Magna), à la gauche du Nil, est une petite ville d'environ 2,000 habitants, dont la principale industrie consiste à fabriquer des vases de terre, qui ont les mêmes formes que celles qui sont représentées sur les plus anciens monuments égyptiens. On y voit un des plus grands temples de l'Egypte, assez bien conservé et d'une belle architecture. — *Esné* (Latopolis), à la gauche du Nil, est une ville commerçante, et le rendez-vous des caravanes du Dar-Four et du Sennaar. Parmi les ruines de Latopolis on admire le beau portique d'un grand temple. Ce beau monument a été récemment changé en magasin de coton. Il est surtout important par ses sculptures mythologiques et par le zodiaque de son plafond, dont l'interprétation a fait attribuer généralement à ce temple une antiquité très reculée. Dans les environs d'Esné, vers le sud-est, est situé *El-Kab*, petit village près duquel on voit les catacombes si intéressantes de l'ancienne *Elethya*, découvertes par la commission d'Égypte, les ruines d'un temple périptéral, et celles des murailles de la ville. — *Erment* (Hermontis), à la gauche du Nil, est un village important par ses débris d'anciens édifices, et surtout par les restes imposants d'un grand temple et le voisinage des magnifiques ruines de Thèbes. — *Louqsor* (Luxor), *Karnak* et *Med-Amoud*, *Medynet-Abou*, *Gournah* et quelques autres petits villages sont situés sur l'emplacement de l'ancienne Thèbes (Diospolis-Magna). Déjà du temps de Strabon, Thèbes n'offrait plus que des débris de sa grandeur, répandus le long du Nil sur un espace de 80 stades. L'époque de sa plus grande splendeur semble avoir été sous les Pharaons des XVIIIe, XIXe et XXe dynasties. C'est pendant ces règnes brillants que Thèbes paraît avoir eu plus de 30 milles de circonférence, et que ses temples et ses palais offraient des richesses immenses en or, en argent, en ivoire et en pierres précieuses. Enlevés plus tard par Cambyse, ces trésors servirent à embellir les palais de Persépolis et de Suze. Diodore de Sicile cite encore comme témoin oculaire un temple qui avait 13 stades de tour, et dont les murailles avaient 24 pieds d'épaisseur et 45 coudées d'élévation. Dévastée plus tard par Ptolémée-Philomètor, et détruite l'an 28 avant Jésus-Christ par Cornelius-Gallus, premier préfet de l'Égypte, cette antique cité ne se releva plus et n'offrit dès lors qu'un immen-

se amas de ruines, qu'on peut regarder comme les plus magnifiques et les plus anciennes qui existent sur tout le globe. Les principaux débris qu'ont épargnés à Thèbes la barbarie des conquérants et l'action destructive du temps doivent être mentionnés : parmi ces restes imposants, on admire sur la gauche du Nil le vaste *hippodrôme*, l'énorme et gigantesque *palais de Rhamsès-Meïamoun*, situé à Médynet-Abou, et les ruines de l'immense monument connu des Grecs sous le nom de *Memnonium*, ruines qui s'étendent sur un espace d'environ 18,000 pieds de longueur : au milieu d'elles se voient les débris de plus de 18 colosses, dont les moindres avaient 20 pieds de haut, et dont deux n'ont pas moins de 61 pieds de haut, quoiqu'ils soient dans la position assise. Celui de ces colosses situé vers le nord est le fameux *colosse de Memnon*. C'est le portrait du troisième Aménophis de la XVIIIe dynastie, qui régnait l'an 1680 avant J.-C., et la célèbre *statue de Memnon*, dont les anciens racontaient que la bouche faisait entendre des sons harmonieux aussitôt qu'elle était frappée par les premiers rayons du soleil levant. Le *tombeau d'Osymandias* est le plus dégradé de tous les grands monuments de Thèbes; on y remarque encore cependant une *salle hypostyle*, dont trente colonnes sont encore debout intactes, et les énormes débris de la statue colossale de Rhamsès-le-Grand, qui avait 53 pieds de haut. Le petit *temple d'Hathor* est remarquable par son élégance et par ses ornements. La grande *Syringe* avec ses long corridors et ses grandes salles souterraines, et les restes imposants du *Ménéphtéum* ou du palais du Pharaon - Ménéphtah Ier, sont encore des merveilles qui attirent l'attention du voyageur. — Sur la rive droite du Nil, à Luxor, se voient les restes d'un palais immense, bâti par Amenophis-Memnon, de la XVIIIe dynastie, et par le grand Sésostris. Il était naguère encore précédé de deux obélisques de 72 à 75 pieds de hauteur, d'un seul bloc de granit rose, d'un travail exquis. Un de ces obélisques a été récemment acheté par le gouvernement français, et laborieusement transporté en France; il est destiné à embellir Paris. Proche la même place occupée par ces obélisques sont quatre colosses de même matière, dont deux de 44 pieds de haut et deux d'environ 30, mais ils sont enfouis jusqu'à la poitrine. Vient ensuite un immense pylône haut de 50 pieds, et un péristile d'environ 200 colonnes, la plupart encore debout : les plus grandes ont 10 pieds de diamètre. A Kafr-Karnak, on voit l'*allée des Sphinx*, longue de 1,026 toises; elle s'étend entre Luxor et Karnak ; on y a compté jusqu'à 600 sphinx de dimensions colossales. C'est à Karnak qu'apparaît toute la magnificence des Pharaons. Dans les débris de ce palais merveilleux, le voyageur est étonné par le grandiose des édifices. On y admire surtout l'*avenue des colonnes monolythes*, de 70 pieds de haut, mais qui sont toutes renversées ; la *salle hypostyle* de 318 pieds de long sur 159 de large, et dont le toit est soutenu par 134 colonnes encore debout, les plus grandes ayant 70 pieds de hauteur et 10 de diamètre; la circonférence de leurs chapiteaux étant de 64 pieds, 100 hommes peuvent se tenir à l'aise sur chacun d'eux; la *cour*, où se trouvent deux obélisques hauts de 69 pieds, mais dont un seul est debout ; et enfin une autre salle entièrement détruite où s'élève encore le plus grand des obélisques connus, ayant une hauteur de 91 pieds. On y contemple les *portraits de la plupart des Pharaons*, dont les grandes actions sont représentées dans des tableaux de dimensions colossales. — C'est à l'ouest de Medynet-Abou que l'on trouve les *tombeaux des rois* des XVIIIe, XIXe et XXe dynastie. Ils sont taillés dans le roc et à des niveaux différents, dans l'aride vallée que les habitants actuels de l'Egypte nomment *Biban-el-Molouk*, sur la rive gauche du Nil. Ces palais souterrains causent la plus vive admiration. Après avoir passé sous une porte assez simple, on entre dans de grandes galeries ou corridors couverts

de sculptures parfaitement soignées, et conduisant successivement à des salles soutenues par des piliers encore plus riches de décorations, jusqu'à ce qu'on arrive enfin à la salle principale, à celle que les Egyptiens nommaient la *salle dorée*, plus vaste que toutes les autres, et au centre de laquelle reposait la momie du roi, dans un énorme sarcophage de granit. Le plus grand et le plus magnifique de tous ces tombeaux est celui de Rhamsès-Meïamoun ; il est orné de sculptures du plus haut intérêt. — La *nécropole de Thèbes* ou les *tombeaux des grands*, et les *cimetières* de cette ancienne capitale, occupent une immense étendue sur la rive gauche du Nil, et on y trouve tous les genres de tombeaux en usage chez les anciens Egyptiens. Les savants désignent ces monuments souterrains sous le nom d'*hypogées de Thèbes*. Il y en a de si considérables en longueur que les galeries qui les composent pourraient contenir, dans certains hypogées, deux à trois mille hommes. Leurs entrées sont ordinairement dans les flancs des montagnes. C'est dans cette nécropole qu'on a trouvé les plus belles momies et les plus anciens papyrus qui enrichissent les musées de l'Europe. — A *Qous* (Apollinopolis-Parva), petite ville assez commerçante, sur la rive droite du Nil, on voit les débris d'un grand temple. —*Koft* ou *Qoft* (Coptos), non loin de la rive droite du Nil, était une des villes les plus florissantes de l'Egypte, lorsque, du temps de Strabon, elle était le grand entrepôt du commerce de cette contrée avec l'Inde et l'Arabie par le port de Bérénice ; sa prospérité dura jusqu'au règne de Dioclétien, qui la prit et la ruina de fond en comble, pour la punir de s'être révoltée contre les Romains : on y voit encore les restes du grand bassin qui lui servait de port, et d'autres antiquités.—*Qéné* ou *Kénéh* (Cœnopolis ou Neapolis). près de la rive droite du Nil, est une ville assez florissante, et l'entrepôt des caravanes qui vont à la Mecque par Qosseïr. — *Denderah* (Tentyris), non loin de la rive gauche du Nil, et presque vis-à-vis de Kénéh, n'est aujourd'hui qu'un village dont l'importance n'est due qu'à ses antiquités, et principalement à son grand temple, regardé comme un chef-d'œuvre d'architecture égyptienne. On en admire surtout le grand propylon et le portique : la façade méridionale est ornée de figures colossales et offre une quadruple ceinture hiéroglyphique. C'est au plafond d'une des salles supérieures de ce temple qu'était placé le fameux planisphère connu sous le nom de *Zodiaque de Denderah*, et que l'on voit aujourd'hui dans une des salles basses de la Bibliothèque du roi à Paris.—*Madjouneh* n'est qu'un petit endroit situé sur un canal à la gauche du Nil : il occupe l'emplacement de l'ancienne *Abydos* ou *Abydus*, que Strabon dit avoir été la seconde ville après Thèbes, quoique dès son temps elle fût déjà réduite à n'être qu'un simple village : on admire encore dans ses environs de vastes hypogées et un grand nombre de ruines, entre autres celles d'un palais magnifique, en grande partie enseveli dans les sables. — *Djirdjeh*, sur la rive gauche du Nil, est une ville assez considérable par son commerce et son industrie, ayant une population de 7,000 habitants, et qui était autrefois la capitale de la Haute-Égypte. Dans ses environs, on voit à *Menchyet el-Nédé* les ruines de *Ptolemaïs*, sur la rive gauche du Nil, fondée par un des premiers Ptolemées, et que Strabon disait être la plus grande ville de la Thébaïde, et ne le céder pas même à Memphis pour l'étendue. — *Syout* ou *Assyout* (Lycopolis), sur la gauche du Nil, est une ville assez bien bâtie, qui est regardée actuellement comme la capitale de la Haute-Égypte. Dans ses environs, sont de vastes catacombes : plusieurs d'entre elles ont servi long-temps de demeures aux chrétiens dans les premiers siècles du christianismes.

Villes et lieux remarquables des dépendances politiques de l'Egypte. Nous ne signalerons ici que les endroits célèbres situés dans les vastes espaces qui s'étendent à l'est et à l'ouest de l'étroite vallée du Nil, et qui sont sillonnés par de petites

chaînes de montagnes. On donne le nom d'oasis à des portions plus ou moins étendues de terrain qu'une source d'eau fertilise au milieu des sables : ce sont de véritables îles de verdure sur la plage stérile des déserts. On ne parvient dans ces cantons isolés qu'après plusieurs journées de marche dans le désert. Les oasis sont les stations, les lieux de rafraîchissement des caravanes qui partent chaque année de l'intérieur de l'Afrique, et traversent le grand désert pour se rendre en Égypte ; elles sont d'une ressource infinie pour la sûreté et le succès de ces voyages. — A l'ouest du Nil, en procédant du sud au nord, on trouve : *El-Khargeh*, petit endroit chef-lieu de la *grande oasis* nommée aussi *oasis de Thèbes* ou d'*El-Khargeh* ; *Medynet-el-Quassr*, petite ville chef-lieu de l'*oasis de Dakhel*, située à l'ouest de la grande *Qassr*, village de 800 habitants, et chef-lieu de la *petite oasis*. — Les *lacs de natron*, remarquables par la grande quantité de cette substance qu'on en retire depuis long-temps ; ils sont situés dans le *désert de Nitre*, qui faisait partie de la *région scythiaque* de Ptolemée ; elle s'étendait dans la direction du N.-O. du Kaire; elle est célèbre dans les annales de l'église par le grand nombre de saints solitaires qui l'habitèrent dès le IVe siècle; c'est là qu'était le couvent de *saint Macaire*. —*Syouah*, chef-lieu de *l'oasis de Syouah* qui correspond à l'*Ammonium* des anciens, jadis si célèbre par son oracle, qu'on venait consulter des extrémités de la terre, par son gouvernement théocratique, par ses temples superbes, par sa *fontaine du Soleil*, dont l'eau, selon Hérodote, était tiède le matin et froide à midi, et bouillante vers le milieu de la nuit; par ses bosquets de palmiers et d'oliviers, et par la visite d'Alexandre-le-Grand. Cette oasis, jadis si riche et centre d'un grand commerce, n'offre maintenant que sa source célèbre, les débris de ses superbes monuments, et n'est plus que le triste séjour d'une petite peuplade d'environ 2,000 individus. — A l'ouest du Nil, on doit citer *Bérénice*, ville ruinée et entièrement déserte, située sur la mer Rouge ; c'est à son port qu'arrivaient les marchandises de l'Arabie et de l'Inde destinées pour Coptos ; — le *mont Zabarah* (Smaragdus mons), si célèbre dans l'antiquité par ses mines d'émeraudes ; — la multitude de grottes situées au milieu des rochers escarpés qui longent la rive droite du Nil depuis Assouan jusqu'à quelques milles au nord d'Antinopolis, et dans lesquelles vivaient ces *saints solitaires de la Thébaïde*, si célèbres dans l'histoire des premiers siècles de l'église ; — *Suez* ou *Soueys*, petite ville à moitié ruinée, ayant une population de 1,000 habitants, et qui était très importante, du temps des Ptolémées, lorsqu'elle portait le nom d'*Arsinoe*, et plus tard celui de *Cléopâtride*. C'était à son port qu'aboutissait le fameux canal commencé par Necos, et achevé par Ptolémée-Philadelphe. Cet immense ouvrage d'hydraulique faisait communiquer la branche orientale du Nil avec la mer Rouge ; il avait, suivant d'Anville, 75,000 toises de long, 28 et demi de large, et sa profondeur était, selon Pline, de 40 pieds. Le calife Omar fit rouvrir le canal, et il est prouvé que les Arabes y naviguèrent pendant plus d'un siècle. Durant l'expédition des Français en Egypte, on chercha les traces de ce grand ouvrage des anciens, et ce fut Bonaparte, alors général en chef de l'armée d'Orient, qui les découvrit le premier dans le désert de Suez; il fit avec son escorte quatre lieues dans le canal même, dont il reconnut ainsi la direction ; mais il faillit périr par le retour précipité de la marée, car il s'égara durant cette reconnaissance, et la nuit approchait. Cependant, il parvint heureusement à Hadjéroth ; c'est le lieu même où Moïse avait campé avant de traverser la mer Rouge, et 3,300 ans avant Bonaparte.

Le Nil. L'Egypte offre la singularité de n'être traversée que par ce seul grand fleuve, dont on ne connaît pas encore les sources, quoique la partie inférieure de son cours soit connue depuis la plus

haute antiquité. Deux autres singularités que ce fleuve présente sont le manque d'affluents depuis sa jonction avec l'*Atbarah*, en Nubie, et l'étroitesse extrême de la vallée profonde dans laquelle il coule, et dont la largeur, depuis Damer en Nubie, jusqu'au commencement du Delta, se réduit souvent à quelques centaines de toises. Les débordements annuels et réguliers du Nil, auquel l'Egypte doit sa prodigieuse fertilité, sont attribués aujourd'hui aux pluies périodiques de l'Abyssinie, au midi du tropique du Cancer. D'après les renseignements les plus récents, le Nil paraît prendre sa source dans les montagnes de la Lune, sur un plateau très élevé. C'est sous le nom de *fleuve Blanc*, ou Bahr-el-Abiad, qu'il arrose le Donga, le pays des Chelouks, le Denka; et après avoir baigné à droite le Dar-el-Aïze, dans le Sennaar, et avoir laissé à gauche le Kordofan, il reçoit à droite le *fleuve Bleu*, qui vient de l'Abyssinie. Après sa jonction avec ce dernier, il prend le nom de Nil, sous lequel il parcourt la Nubie; poursuivant son cours vers le nord, il franchit la cataracte de Phylœ, entre dans l'Egypte, où il passe par Syène, Esné, par l'emplacement de l'ancienne Thèbes, à Luxor, Karnak et Gournah, ensuite par Kéné, Girgeh, Syout, Monfalout, Minyeh, par l'emplacement de l'ancienne Memphis, et par le Kaire. Au-dessous de cette ville, le Nil se partage en plusieurs bras, par lesquels il entre dans la Méditerranée : celui de Rosette à l'ouest, et celui de Damiette à l'est sont les principaux. Plusieurs canaux et quelques-uns de ses bras secondaires vont aboutir aux lagunes qui forment la partie extrême de son magnifique Delta. C'est ce double Nil qui décide de la fertilité du Delta par l'abondance ou l'exiguité de ses eaux. On peut dire du Delta que ce n'est qu'une dépouille de l'Abyssinie transportée par le fleuve à près de 300 l.^{es} de distance: en effet, toute la Basse-Egypte n'est que le résultat d'un atterrissement produit successivem.^{t} par le fleuve, qui a ajouté ainsi une contrée entière à la Thébaïde, en rejetant plus loin les bornes mêmes de la mer. — Pour ne plus abandonner l'Egypte aux caprices des crues du Nil, tantôt trop hautes, tantôt trop basses, le vice-roi actuel a conçu le projet d'un barrage du fleuve, au moyen duquel on donnera de la régularité à ce second cours annuel, et on cherchera à obtenir un niveau constant. Ce n'est point dans le courant même des deux bras du fleuve qu'on posera les premières assises : à chacun d'eux on prépare, sur la longueur d'une lieue et plus, un nouveau lit plus direct que l'ancien, et dans ce nouveau lit, encore aujourd'hui à sec, seront d'abord solidement placées les fondations du barrage. Le Nil, pour la première fois, apprendra alors à courber ses flots sous les arches éclusées de deux vastes ponts; et au-dessus des barrages, de l'un à l'autre bras, un canal sera ouvert qui en alimentera trois autres, perpendiculaires à sa direction, le premier partant de son centre, et destiné à irriguer l'intérieur du Delta; le second et le troisième canal de navigation, latéraux aux bras du Nil, et s'y rattachant au-dessus des barrages, recevront les barques qui auront remonté dans le premier canal pour gagner ensuite le fleuve. Les immenses travaux que nécessite la construction de ces deux barrages sont déjà commencés. Si, comme on a droit de l'espérer, le barrage du Nil s'achève complètement, il en résultera le renouvellement de l'Egypte. Le Nil, qui autrefois pouvait à son gré noyer le Delta ou le mouiller à peine, en sera désormais l'irrigateur docile, régulier et toujours bienfaisant : ses flots, qui courent s'engloutir dans la Méditerranée, ralentiront leur marche et s'amasseront pour se verser jusque dans le désert, qui un jour pourra rivaliser avec le Delta. — La crue du Nil a lieu tous les ans, à l'époque fixe du solstice d'été; alors la digue du Kalidje qui conduit les eaux du fleuve au Kaire est solennellement coupée en présence du peuple et des chefs réunis : les prières, les salves d'artillerie, les cris de joie, proclament ce grand événement. Sur les deux rives du Nil, presque à chaque



pas, des *sakiehs*, machines simples et commodes, que meuvent des bœufs, font remonter les eaux, puis elles vont dans des canaux irriguer les plantations; ou bien ce sont les hommes eux-mêmes qui, à tour de bras, ramassent les eaux du fleuve par pleines potées et les jettent à la terre. — Les traditions gracieuses et poétiques de l'antiquité faisaient du Nil l'époux de l'Egypte; alors comme aujourd'hui, c'étaient les flots limoneux du fleuve qui produisaient toute la fécondité du sol de cette contrée. L'eau du Nil a une réputation bien ancienne de salubrité, et les modernes la lui ont confirmée. Elle est très légère et d'une saveur très agréable. Les Egyptiens disent que si Mahomet en eût bu, il aurait demandé à Dieu une vie éternelle pour pouvoir en boire toujours. On en envoie encore tous les jours à Constantinople pour l'usage du Grand-Seigneur et celui du sérail.

Canaux. Parmi le grand nombre de canaux qui arrosent l'Egypte, les plus importants sont les suivants : le *canal de Joseph* ou le *Calideh-Menhi*, qui a environ 100 milles de long sur une largeur de 50 à 300 pieds, et dont une partie paraît répondre à l'ancien canal *Oxyrhynchus*, que Strabon, en y naviguant, prit pour le Nil même; le *Beny-Ady*, qui communique au précédent; le *Bahr-el-Wady*, que l'on pourrait appeler le *canal de l'Ouest*, et qui est creusé dans la pierre calcaire, et a 60,000 mètres de long; le *canal de Damanhour*, long de 40,000 mètres; le *canal de Bahyreh*, qui joint la branche de Rosette au lac Maryout; le *canal de Menouf*, long de 50,000 mètres, le *canal Abu-Meneggy*, qui passe par Belbeys et près de Tell-Buisah, et qui n'a pas moins de 160,000 mètres; enfin, le *canal de Cléopatre*, recreusé depuis quelques années par le vice-roi actuel, afin de joindre le Nil au vieux port d'Alexandrie : il commence à Fouah sur le Nil. Ce bel ouvrage, long de 40 milles, a été exécuté avec une célérité extraordinaire; 250,000 Arabes y ont travaillé pendant plusieurs mois, et il a coûté la vie à 20,000 d'entre eux. Il a reçu le nom de *Mahmoudieh*, en mémoire du sultan régnant, Mahmoud.

Lacs. Le *Birket-el-Keroun* est le célèbre *Mœris*, que les anciens croyaient avoir été creusé par la main de l'homme, et qui aujourd'hui est à peu près à sec. L'importance de ce lac, qui n'avait pas moins de 60 lieues carrées, était immense pour l'ancienne Egypte : il régularisait les inondations du Nil, et rendait sans effet sensible l'inégalité des pluies du tropique. — Le lac *Mariout* (l'ancien *Mareotis*) était un lac d'eau douce, célèbre chez les anciens par ses jardins et ses vignobles; aujourd hui, ses eaux sont salées par l'irruption de la mer, arrivée en 1801. Quant aux prétendus lacs *Edkou*, *Bourlos* et *Menzaleh*, ce ne sont que des lagunes dans le Delta du Nil.

Productions naturelles de l'Egypte.

Minéraux. Dans la chaîne arabique de l'Égypte, on trouve toutes sortes de pierres précieuses (à l'exception du diamant, que l'on n'a encore rencontré nulle part en Afrique), et dans la région du Nil, de l'or, du cuivre, du fer, du sel gemme, du marbre, de l'albâtre, du porphyre.

Végétaux. En Égypte, croissent le blé, le riz, le maïs, le millet, toutes sortes de légumes et d'herbes potagères, les melons, les pastèques, la canne à sucre, le palmier, l'acore, le papyrus (autrefois très commun, et aujourd'hui très rare), le chanvre, le lin, le trèfle, la garance, le safrau bâtard, l'indigo, l'aloës, le jalap, la coloquinte, le cardamome, le coton (la richesse principale du pays), le mûrier, le dattier, l'oranger, le limonier, le grenadier, l'abricotier, le cerisier, le pommier, et autres arbres des vergers de l'Europe, le sycomore, l'acacia, etc. Tous les végétaux des trois mondes s'acclimatent facilement, et prospèrent dans la Basse-Égypte. Un grand nombre de plantes sont particulières à la Haute-Égypte : elles sont tellement caractéristiques que leur simple aspect, maigre et rabougri, suffit pour en faire reconnaître la patrie. C'est là que croissent en abondance ces espèces de *cassia*, dont les feuilles de quelques-unes

(*C. obovata* et *C. acutifolia*) forment, sous le nom de *séné*, une branche de commerce lucrative. Plusieurs plantes aquatiques tapissent le Nil de leurs larges feuilles, et élèvent gracieusement leurs fleurs au-dessus des eaux : tels sont les *nymphæa lotus* et *cærulea*, dont il est aisé de reconnaître le dessin dans quelques hiéroglyphes des anciens monuments. Les fleurs de jardin ne sont pas très variées en Égypte : les roses seules y sont cultivées à profusion; et l'eau que l'on distille de leurs pétales constitue même un article très important de commerce. Les narcisses et les violettes y fleurissent en novembre.

Animaux. On trouve en Égypte la célèbre hyène d'Orient : elle y vit dans les lieux les plus reculés et sur la lisière des déserts. Elle inspire peu de terreur aux habitants, et n'attaque que les troupeaux ou les animaux isolés. Le chacal est le loup d'Égypte : il est très rusé et très hardi. L'hippopotame habite les régions méridionales du Nil : il ravage les récoltes, mais n'attaque pas l'homme. On le repousse dans le Nil avec des feux allumés et en faisant beaucoup de bruit. — Parmi les mammifères qui errent en Égypte, il faut aussi citer le lion, la panthère et le renard. On y rencontre aussi toutes sortes d'animaux de gros bétail, et le cheval, le chameau, l'âne, le buffle, le chien, le chat, une espèce particulière de brebis caractérisée par une grosse queue, etc. — On voit en Égypte des oiseaux dont les espèces sont, en général, analogues à celles de l'Arabie, de la Perse et du midi de l'Espagne. Parmi les oiseaux de proie, on doit noter les vautours, les éperviers, les chouettes; parmi les grimpeurs, les couas et les coucals; parmi les passereaux, l'hirondelle, la mouette, le merle, la fauvette, le roitelet, l'alouette, le moineau, le bouvreuil; parmi les passerigalles, les pigeons et les colombes; parmi les échassiers, le pluvier, le vanneau, le héron, l'ibis blanc et l'ibis noir; enfin, parmi les palmipèdes, les hirondelles de mer, le cormoran et les canards. — Les espèces des poissons du Nil sont assez variées : les uns s'éloignent peu de son embouchure, et sont des habitués de la mer; les autres sont répandus dans tout le cours du Nil. Le plus singulier de ces poissons est le *bichir*, qui tient à la fois du serpent par sa forme alongée et la nature de ses téguments, des cétacés en ce qu'il est pourvu d'évents ou d'ouvertures dans le crâne par où l'eau s'échappe, et enfin des quadrupèdes par des extrémités analogues à leurs membres : il a environ deux pieds de longueur. Le *fahaka* est un autre poisson non moins singulier : quoique alongé, il a la faculté de se remplir d'air et de se gonfler en respirant à la surface de l'eau; son ventre devient très volumineux, et le poids du dos venant à l'emporter, l'animal culbute et demeure renversé sur le dos, ayant l'apparence d'un globe hérissé d'épines. — Le Nil a de grandes tortues d'eau douce, comme tous les autres grands fleuves des pays chauds. — Parmi les reptiles du Nil, on distingue le *tupinambis*, qui vit sur les bords du fleuve, et va chercher sa nourriture au fond des eaux. Ce lézard, de trois à quatre pieds de longueur, est presque vénéré parmi la population égyptienne, qui ne l'appelle que la *sauvegarde* ou le *sauveur* : on prétend, en effet, que lorsque des hommes se trouvent, à leur insu, menacés par le crocodile, le tupinambis s'empresse de les avertir par ses sifflements de la présence du redoutable amphibie. — Les espèces de couleuvres sont assez nombreuses; on en a donné la description de cinq principales. — Le plus célèbre de tous les reptiles de l'Égypte est le *crocodile*. Sa férocité, sa structure monstrueuse et sa taille, de 30 à 40 pieds, l'ont toujours fait remarquer; les anciens Égyptiens le vénéraient.

Ethnographie. La population de l'Égypte, évaluée à 3,000,000 d'ames, se compose de différentes races, parmi lesquelles on doit distinguer : 1° Les *Coptes*, au nombre d'environ 30,000 familles ; ils passent pour être les descendants des anciens Égyptiens. Depuis l'introduction de l'islamisme en Égypte, leur langue a été peu à peu remplacée par l'arabe, jusqu'à ce

quelle se soit entièrement éteinte vers le milieu du XVIIe siècle. 2° Les *Kennous*, originaires de la Nubie, et dont plusieurs milliers vivent dans les villes principales de l'Égypte. Ce sont les traits de ce peuple que, suivant les archéologues, on rencontre dans les monuments qui représentent les anciens Égyptiens. 3° Les *Arabes*, forment la majeure partie de la population, distingués en *Jellahs* ou cultivateurs, et en *Bedouins*, qui composent des tribus nomades, et habitent les déserts. 4° Les *Turcs* : ce sont les individus qui, jusqu'à nos jours, exerçaient exclusivement l'autorité sur les autres populations. L'Égypte est aussi habitée par un grand nombre de Juifs, de Grecs, d'Arméniens et de Français. —L'Égyptien est d'une constitution forte et agile; d'une coloration brune tirant sur le jaune, et d'une imagination lucide; il a le cœur bon, et est très attaché aux croyances de sa religion, qui est l'islamisme; on peut toutefois lui reprocher d'être superstitieux. Le christianisme compte parmi ses croyants tous les individus coptes qui vivent actuellement en Egypte; ils appartiennent à l'église grecque ou orientale ; quelques-uns d'entre eux pratiquent la religion catholique, apostolique et romaine.

Administration et institutions d'Egypte. — Après avoir, pendant plus de mille ans, éclipsé les plus glorieux empires, après avoir, sous Sésostris, fait la conquête d'une grande partie de l'ancien Monde, l'Égypte a successivement été la proie des Perses, des Romains, des Arabes et des Turcs. Aujourd'hui, les plus nobles efforts sont tentés par le pacha d'Egypte pour rendre à cette merveilleuse contrée une partie de son ancien éclat, et pour dissiper graduellement le fanatisme et l'ignorance des Egyptiens. — Les provinces ont été récemment divisées en *départements*, en *arrondissements* et *sous-arrondissements*. Des *assemblées provinciales* ont été établies. Une *assemblée centrale* ou *divan général*, composé des députés de toutes les provinces, au nombre de plus de 180 membres, a été réunie dans la capitale : la première réunion eut lieu en août 1829 au palais d'Ibrahim-Pacha à Casr-et-Ain, et on y a délibéré en sa présence sur les affaires de l'intérieur de l'Égypte. Le vice-roi sonmet à ce divan général toutes sortes d'affaires. Sans être une assemblée représentative, elle est plus qu'un conseil : chacun y prend la parole à son tour et parle avec liberté; les séances en sont publiques. On y traite des affaires d'administration générale et des impôts ; toutefois, la volonté du vice-roi a la plus grande part sur les délibérations qui y sont prises. — Une nouvelle *loi pénale* a été établie pour la punition des délits et des crimes emportant la peine de la prison, la mort ou les travaux forcés à perpétuité ou à temps : cette loi a été publiée dans toutes les provinces, et y est mise à exécution par les gouverneurs. — Les revenus publics sont évalués approximativement à cent millions de francs. — L'ancien mode de comptabilité a été réformé, et la comptabilité en parties doubles est maintenant en usage. — Tous les indigènes, de quelque secte qu'ils soient, sont aujourd'hui accessibles aux emplois publics. — Il existe une *école d'administration* d'où sont tirés les préfets et les sous-préfets. — L'école de médecine, située à Abou-Zabel, à 12 milles au nord du Kaire, est dans un état florissant sous la conduite d'un habile médecin français, le docteur Clot. — Le vice-roi a introduit en Egypte l'imprimerie, les machines et les bateaux à vapeur, l'art télégraphique, l'éclairage au gaz hydrogène, etc. — D'après un tableau officiel, les forces navales du vice-roi d'Egypte se composaient, il y a deux ans, de quatre vaisseaux de ligne, dont deux de cent canons, de douze frégates, de quatorze corvettes et de treize bricks, sans compter plusieurs autres bâtiments inférieurs : toute cette belle escadre de guerre se balance à l'ancre dans le port d'Alexandrie, ou manœuvre hors de sa rade. Les forces militaires du vice-roi sont évaluées à 70,000 hommes.

Insdustrie et commerce. Parmi les

productions qui font la richesse de l'Egypte, figure au premier rang le coton. Le vice-roi a récemment introduit la culture du coton à longue soie, et partout aujourd'hui en Egypte cette espèce remplace le coton herbacé, dont la qualité était très inférieure; dans les marchés de Liverpool et de Marseille, ce coton à longue soie a pris faveur sur les cotons de Géorgie et de Virginie, le prix auquel on le livre au commerce étant beaucoup moindre que celui de ces derniers. On reproche généralement au vice-roi, comme une tache à son administration, le monopole de commerce qu'il s'est attribué, et l'on oublie que c'est seulement cet acte, jugé tyrannique, qui lui a procuré les moyens de fonder de nombreuses écoles de tout genre, de procéder à l'installation de l'industrie dans des arsenaux, des ateliers, des chantiers et des manufactures; de faire planter des millions de pieds d'arbres, de concéder de vastes étendues de terrain, à charge d'en mettre les deux tiers en bois, d'ordonner l'exécution de canaux, de ponts et de routes, et de tenter l'entreprise de travaux gigantesques qui promettent de nouvelles destinées à l'agriculture et au commerce. Une branche importante du commerce de l'Egypte est celle du blé. Lorsque cette contrée était au nombre des provinces romaines, on l'appelait le *grenier de Rome;* aujourd'hui, c'est Constantinople qui vient faire en Egypte tous ses approvisionnements de grains. — L'éducation des abeilles, la préparation de l'eau de rose et du salmiak, la fabrication des cuirs, des tapis, de la verrerie et de la poterie, ainsi que l'apprêt du chanvre, du lin et de la soie, forment les diverses occupations industrielles auxquelles se livrent les habitants de l'Egypte. — Alexandrie, Damiette et Suez sont les principaux ports maritimes de cette contrée, où s'effectuent les grandes transactions commerciales avec les pays étrangers. Les nombreuses relations de commerce que l'Egypte entretient avec les autres pays de l'Afrique et quelques-uns de ceux de l'Asie donnent lieu à ces grandes caravanes si célèbres depuis l'antiquité, et qui se dirigent à travers les déserts, vers la Syrie, l'Arabie, la Nubie et les contrées orientales de l'Afrique. W.W.W.

Histoire ancienne.

Le *précis* de l'histoire ancienne de cette contrée célèbre que l'on va lire a été rédigé par celui des savants français qui a pénétré plus avant dans la connaissance des antiques institutions de ce peuple illustre: ce précis est lui-même un ouvrage singulier; il a été rédigé par Champollion le jeune, en 1829, pour Méhémet-Ali, qui fut curieux d'avoir une idée générale des temps primitifs du pays qu'une fortune sans égale l'a appelé à gouverner. Ce morceau d'histoire a été ensuite traduit en langue turque par l'ordre et pour l'usage du pacha d'Egypte.

Les premières tribus qui peuplèrent l'EGYPTE, c.-à-d. la vallée du Nil, entre la cataracte d'Osouan et la mer, venaient de l'Abyssinie ou du Sennaar. Mais il est impossible de fixer l'époque de cette première migration, excessivement antique. — Les anciens Egyptiens appartenaient à une race d'hommes tout-à-fait semblables aux Kennous ou Barabras, habitants actuels de la Nubie. On ne retrouve dans les Coptes d'Egypte aucun des traits caractéristiques de l'ancienne population égyptienne. Les Coptes sont le résultat du mélange confus de toutes les nations qui, successivement, ont dominé sur l'Egypte. On a tort de vouloir retrouver chez eux les traits principaux de la vieille race. — Les premiers Egyptiens arrivèrent en Egypte dans l'état de nomades et n'avaient point de demeures plus fixes que les Bedouins d'aujourd'hui: ils n'avaient alors ni sciences, ni arts, ni formes stables de civilisation. C'est par le travail des siècles et des circonstances que les Egyptiens, d'abord errants, s'occupèrent enfin d'agriculture, et s'établirent d'une manière fixe et permanente; alors naquirent les premières villes qui ne furent dans le principe que de petits villages, lesquels, par le développement successif de la civilisation, devinrent des cités grandes et puissantes. Les plus anciennes villes de l'Egypte furent Thèbes (Louqsor et Karnac), Esné, Edfou et les autres villes du Saïd, au-dessus de Dendéra; l'Egypte moyenne se peupla ensuite, et la basse Egypte n'eut que plus tard des habitants et des villes. Ce n'est

qu'au moyen de grands travaux exécutés par les hommes que la Basse-Egypte est devenue habitable. Les Egyptiens, dans les commencemens de leur civilisation, furent gouvernés par les prêtres. Les prêtres administraient chaque canton de l'Egypte sous la direction du grand-prêtre, lequel donnait ses ordres, disait-il, au nom de Dieu même. Cette forme de gouvernement se nomme *théocratie*: elle ressemblait, mais bien moins parfaite, à celle qui gissait les Arabes sous les 1ers anciens khalyfes. — Ce premier gouvernement égyptien, qui devenait facilement injuste, oppresseur, s'opposa bien long-temps à l'avancement de la civilisation. Il avait divisé la nation en trois parties distinctes: 1° *les prêtres*, 2° *les militaires*, 3° *le peuple*. Le peuple seul travaillait, et le fruit de toutes ses peines était dévoré par les prêtres, qui tenaient les militaires à leur solde, et les employaient à contenir le reste de la population. — Mais il arriva une époque où les soldats se lassèrent d'obéir aveuglément aux prêtres. Une révolution éclata, et ce changement, heureux pour l'Egypte, fut opéré par un chef militaire, nommé Ménéï, qui devint le chef de la nation, établit le gouvernement royal et transmit le pouvoir à ses descendants en ligne directe. — Les anciennes histoires d'Egypte font remonter l'époque de cette révolution à six mille ans environ avant l'islamisme. — Dès ce moment, le pays fut gouverné par des rois, et le gouvernement devint plus doux et plus éclairé, car le pouvoir royal trouva un certain contre-poids dans l'influence que conservait nécessairement la classe des prêtres, réduite alors à son véritable rôle, celui d'instruire et d'enseigner en même temps les lois de la morale et les principes des arts. Thèbes resta la capitale de l'état; mais le roi Ménéï et son fils et successeur Athothi jetèrent les fondements de Memphis, dont ils firent une ville forte et leur seconde capitale. Elle exista à peu de distance du Nil, et on a trouvé ses ruines dans les villages de Memf, Mokhnan, et surtout de Mit-Rhahiné. Les anciens historiens arabes nommèrent Memphis, *Mars-el-Qadiméh*, pour la distinguer de *Mars-el-Atikéh* (*Fosthath* ou le vieux Caire) et de *Mars-el-Qahérah* (le Caire), la capitale actuelle. — Une très longue suite de rois succéda à Ménéï: diverses familles occupèrent le trône, et la civilisation se développa de siècle en siècle. C'est sous la troisième dynastie que furent bâties les pyramides de Dahschour et de Sakkarah, les plus anciens monuments dans le monde connu. Les pyramides de Ghizeh sont les tombeaux des trois premiers rois de la cinquième dynastie, nommés Souphi Ier, Sensaouphi et Mankhéri. Autour d'elles s'élèvent de petites pyramides et des tombeaux, construits en grandes pierres, qui ont servi de sépulture aux princes de la famille de ces anciens rois. Sous ces dynasties ou familles régnantes, qui se succédèrent les unes aux autres, les sciences et les arts naquirent et se développèrent graduellement. L'Egypte était déjà puissante et forte; elle exécuta même plusieurs grandes entreprises militaires au dehors, notamment sous des rois nommés Sésokhris, Aménémé et Aménémôf; mais les monuments de ces rois n'existent plus, et l'histoire n'a conservé aucun détail sur leurs grandes actions, parce qu'après le règne de ces princes un grand bouleversement changea la face de l'Asie; des peuples barbares firent une invasion en Egypte, s'en emparèrent et la ravagèrent en détruisant tout sur leur passage: Thèbes fut ruinée de fond en comble. Cet événement eut lieu environ 2600 ans avant l'islamisme. Une partie de ces Barbares s'établit en Egypte, et tyrannisa le pays pendant plusieurs siècles. La civilisation première égyptienne fut ainsi arrêtée et détruite par ces étrangers, qui ruinèrent l'état par leurs exactions et leurs rapines, en faisant disparaître par la misère une partie de la population locale. Ces Barbares ayant élu un d'entre eux pour chef, il prit aussi le titre de *Pharaon*, qui était le nom par lequel on désignait dans ce temps-là tous les rois d'Egypte. — C'est sous le quatrième de ces chefs étrangers

que Ioussouf, fils de Iakoub, devint premier ministre, et attira en Egypte la famille de son père, qui forma ainsi la souche de la nation juive. — Avec le temps, diverses parties de l'Egypte supérieure s'affranchirent du joug des étrangers, et à la tête do cette résistance parurent des princes descendants des rois égyptiens que les Barbares avaient détrônés. L'un de ces princes, nommé Amosis, rassembla enfin assez de forces pour attaquer les étrangers jusque dans la Basse-Egypte, où ils étaient le plus solidement établis, au moyen des places de guerre, parmi lesquelles on comptait en première ligne Aouara, immense campement fortifié, qui exista dans l'emplacement actuel d'Abou-Kecheid, du côté de Salahiéh. — Les exploits militaires d'Amosis délivrèrent l'Egypte de la tyrannie des Barbares. Il les chassa de Memphis, dont ils avaient fait leur capitale, et les contraignit de se renfermer tous dans la grande place d'armes d'Aouara, dont le siége fut commencé. Amosis étant mort sur ces entrefaites, son fils Aménôf continua le blocus et força les étrangers à une capitulation en vertu de laquelle ils évacuèrent l'Egypte pour se jeter sur la Syrie, où s'établirent quelques-unes de leurs tribus. Aménôf, le premier de ce nom, réunit ainsi toute l'Egypte sous sa domination, et releva le trône des pharaons, c.-à-d. des rois de race égyptienne. C'était le chef de la dix-huitième dynastie. Son règne entier, et celui de ses trois premiers successeurs, Touthmosis Ier, Touthmosis II et Méris-Touthmosis III, furent consacrés à reconstituer en Egypte un gouvernement régulier, et à relever la nation écrasée par les longues années de la servitude étrangère. — Les Barbares avaient tout détruit, tout était par conséquent à reconstruire. Ces grands rois n'épargnèrent rien pour relever l'Egypte de son abaissement; l'ordre fut rétabli dans tout le royaume; les canaux furent recreusés; l'agriculture et les arts, encouragés et protégés, ramenèrent l'abondance et le bien-être parmi les sujets, ce qui accrut et perpétua les richesses du gouvernement. Bientôt les villes furent reconstruites; les édifices consacrés à la religion se relevèrent de toutes parts, et plusieurs des monuments qu'on admire encore sur les bords du Nil appartiennent à cette intéressante époque de la restauration de l'Egypte par la sagesse de ses rois. De ce nombre sont les monuments de Semné et d'Amada, en Nubie, et plusieurs de ceux de Karnac et de Médinet-Abou, qui sont de beaux ouvrages de Touthmosis Ier ou de Touthmosis III, qu'on appelle aussi Méris. — Ce roi, qui a fait exécuter les deux obélisques d'Alexandrie, est celui de tous les pharaons qui opéra les plus grandes choses. C'est à lui que l'Egypte doit l'existence du grand lac du Fayoum. Par les immenses travaux qu'il fit faire, et au moyen de canaux et d'écluses, ce lac devint un réservoir qui servait à entretenir, pour tout le pays inférieur, un équilibre perpétuel entre les inondations du Nil insuffisantes et les inondations trop fortes. Ce lac portait autrefois le nom de *lac Méris*, aujourd'hui *Birket-Karoun*. — Ces rois, et quelques-uns de leurs successeurs, paraissent avoir conservé dans toute sa plénitude le pouvoir royal qu'ils avaient arraché au chef des Barbares; mais ils n'en usèrent qu'à l'avantage du pays; ils s'en servirent pour corriger et reconstituer la société corrompue par l'esclavage, et pour replacer l'Egypte au premier rang politique qui lui appartenait au milieu des nations environnantes. Quelques peuples de l'Asie avaient déjà atteint à cette époque un certain degré de civilisation, et leurs forces pouvaient menacer le repos de l'Egypte. Méris et ses successeurs prirent souvent les armes et portèrent la guerre en Asie ou en Afrique, soit pour établir la domination égyptienne, soit pour ravager et affaiblir ces états, et assurer ainsi la tranquillité de la nation égyptienne. — Parmi ces conquérants, on doit compter Aménôf II, fils de Méris, qui rendit tributaires la Syrie et l'ancien royaume de Babylone; Touthmosis IV, qui envahit l'Abyssinie et le Sennaar; enfin, Aménôf III, qui

acheva la conquête de l'Abyssinie, et fit de grandes expéditions en Asie. Il existe encore des monuments de ce roi: c'est lui qui fit bâtir le palais de Sohleb, en Haute-Nubie, le magnifique palais de Louqsor, et toute la partie sud du grand palais de Karnac à Thèbes. Les deux grands colosses de Kourna sont des statues qui représentent cet illustre prince. Son fils Hôrus châtia une révolte d'Abyssins, et continua les travaux de son père; mais deux de ses enfants qui lui succédèrent n'eurent ni la fermeté ni le courage de leurs ancêtres; ils laissèrent se perdre en peu d'années l'influence que l'Egypte exerçait sur les contrées voisines. Mais le roi Ménéphtha Ier releva la gloire du pays, et porta ses armes victorieuses en Syrie, à Babylone, et jusque dans le nord de la Perse. — A sa mort, les peuples soumis s'étaient encore révoltés: Rhamsès-le-Grand, son fils et son successeur, reprit les armes, renouvela toutes les conquêtes de son père, et les étendit jusque dans les Indes; il épuisa les pays vaincus, et enrichit l'Egypte des immenses dépouilles de l'Asie et de l'Afrique. — Cet illustre conquérant, connu aussi dans l'histoire sous le nom de Sésostris, fut en même temps le plus brave des guerriers et le meilleur des princes. Il employa toutes les richesses enlevées aux nations soumises et les tributs qu'il en recevait à l'exécution d'immenses travaux d'utilité publique; Il fonda des villes nouvelles, tâcha d'exhausser le terrain de quelques-unes, environna une foule d'autres de forts terrassements pour les mettre à convert de l'inondation du fleuve; il creusa de nouveaux canaux, et c'est à lui qu'on attribue la première idée du canal de jonction du Nil à la mer Rouge; il convrit enfin l'Egypte de constructions magnifiques, dont un très grand nombre existent encore : ce sont les monuments de Ibsamboul, Derri, Guirché-Hanan, et Ouadi-Essehouâ, en Nubie; et en Egypte ceux de Kourna, d'El-Medinéh, près de Kourna, une portion du palais de Louqsor, et enfin la grande salle à colonnes du palais de Karnac, commencé par son père. Ce dernier monument est la plus magnifique construction qu'ait jamais élevée la main des hommes. — Non content d'orner l'Egypte d'édifices aussi somptueux, il voulut assurer le bonheur de ses habitants, et publia des lois nouvelles: la plus importante fut celle qui rendit à toutes les classes de ses sujets le droit de propriété dans toute sa plénitude. Il se démit ainsi du pouvoir absolu que ses ancêtres avaient conservé après l'expulsion des Barbares. Ce bienfait immortalisa son nom, qui fut toujours vénéré tant qu'il exista un homme de race égyptienne connaissant l'ancienne histoire de son pays. C'est sous le règne de Rhamsès-le Grand, ou Sésostris, que l'Egypte arriva au plus haut point de puissance politique et de splendeur intérieure. — Le pharaon comptait alors au nombre des contrées qui lui étaient soumises ou tribntaires : — 1° l'Egypte; — 2° la Nubie entière; — 3° l'Abyssinie; — 4° le Sennaar; — 5° une foule de contrées du midi de l'Afrique; — 6° toutes les peuplades errantes dans les déserts de l'orient et de l'occident du Nil; — 7° la Syrie; — 8° l'Arabie, dans laquelle les plus anciens rois avaient des établissements, un, entre autres, près de la vallée de Pharaon, et aux lieux nommés aujourd'hui Djebel-el-Mokateb, El-Magara, Sabouth-el-Kadim, où paraissent avoir existé des fonderies de cuivre; — 9° les royaumes de Babyloue et de Ninive (Moussoul); — 10° une grande partie de l'Anatolie ou Asie-Mineure; — 11° l'île de Cypre et plusienrs îles de l'Archipel; — 12° Plusieurs royaumes formant alors le pays qu'on appelle aujourd'hui la Perse. — Alors existaient des communications suivies et régulieres entre l'empire égyptien et celui de l'Inde. Le commerce avait une grande activité entre ces deux puissances, et les découvertes qu'on fait journellement dans les tombeaux de Thèbes, de toiles de fabrique indienne, de meubles en bois de l'Inde et de pierres dures taillées, venant certainement de l'Inde, ne laissent aucune espèce de doute sur le commerce que l'an-

cienne Egypte entretenait avec l'Inde à une époque où tous les peuples européens, et une grande partie des Asiatiques étaient encore tout-à-fait barbares. Il est impossible d'ailleurs d'expliquer le nombre et la magnificence des anciens monuments de l'Egypte sans trouver dans l'antique prospérité commerciale de ce pays la principale source des énormes richesses dépensées pour les produire. Ainsi, il est bien démontré que Memphis et Thèbes furent le premier centre du commerce avant que Babylone, Tyr, Sidon, Alexandrie, Tadmour (Palmyre) et Bagdhad, villes toutes du voisinage de l'Egypte, héritassent successivement de ce bel et important privilége. —Quant à l'état intérieur de l'Égypte à cette grande époque, tout prouve que la police, les arts et les sciences y étaient portés à un très haut degré d'avancement.—Le pays était partagé en 36 provinces ou gouvernements administrés par divers degrés de fonctionnaires, d'après un code complet de lois écrites.—La population s'élevait en totalité à 5,000,000 ames au moins et à 7,000,000 au plus. Une partie de cette population, spécialement vouée à l'étude des sciences et aux progrès des arts, était chargée en outre des cérémonies du culte, de l'administration de la justice, de l'établissement et de la levée des impôts, invariablement fixés d'après la nature et l'étendue de chaque portion de propriété mesurée d'avance, et de toutes les branches de l'administration civile. C'était la partie instruite et savante de la nation ; on la nommait la *caste sacerdotale*. Les principales fonctions de cette caste étaient exercées ou dirigées par des membres de la famille royale.—Une autre partie de la nation égyptienne était spécialement destinée à veiller au repos intérieur et à la défense extérieure du pays. C'est dans ces familles nombreuses, dotées et entretenues aux frais de l'état, et qui formaient la *caste militaire*, que s'opéraient les conscriptions et les levées de soldats : elles entretenaient régulièrement l'armée égyptienne sur le pied de 180,000 hommes. La première, mais la plus petite des divisions de cette armée, était exercée à combattre sur des chars à deux chevaux, c'était *la cavalerie* de l'époque (la cavalerie proprement dite n'existait point alors en Égypte) ; le reste formait des corps de fantassins de différentes armes, savoir : les soldats de ligne, armés d'une cuirasse, d'un bouclier, d'une lance et de l'épée ; et les troupes légères, les archers, les frondeurs et les corps armés de hache ou de faulx de bataille. Les troupes étaient exercées à des manœvres régulières, marchaient et se mouvaient en ligne par légions et par compagnies ; leurs évolutions s'exécutaient au son du tambour et de la trompette.—Le roi déléguait pour l'ordinaire le commandement des différents corps à des princes de sa famille.—La troisième classe de la population formait la *caste agricole*. Ses membres donnaient tous leurs soins à la culture des terres, soit comme propriétaires, soit comme fermiers ; les produits leur appartenaient en propre, et on en prélevait seulement une portion destinée à l'entretien *du roi*, comme à celui des *castes sacerdotale et militaire* : cela formait le principal et le plus certain des revenus de l'état. — D'après les anciens historiens, on doit évaluer le revenu annuel des pharaons, y compris les tributs payés par les nations étrangères, au moins de 6 à 700,000,000 de notre monnaie.—Les artisans, les ouvriers de toute espèce, et les marchands, composaient la quatrième classe de la nation : c'était la *caste industrielle*, soumise à un impôt proportionnel, et contribuant ainsi par ses travaux à la richesse comme aux charges de l'état.—Les produits de cette caste élevèrent l'Égypte à son plus haut point de prospérité. Tous les genres d'industrie furent en effet pratiqués par les anciens Égyptiens, et leur commerce avec les autres nations plus ou moins avancées, qui formaient le monde politique de cette époque, avait pris un grand développement.—L'Égypte faisait alors du superflu de ses produits en grains un commerce régulier et fort étendu. Elle tirait

de grands profits de ses bestiaux et de ses chevaux. Elle fournissait le monde de ses toiles de lin et de ses tissus de coton, égalant en perfection et en finesse tout ce que l'industrie de l'Inde et de l'Europe exécute aujourd'hui de plus parfait. Les métaux, dont l'Égypte ne renferme aucune mine, mais qu'elle tirait des pays tributaires ou d'échanges avantageux avec les nations indépendantes, sortaient de ses ateliers travaillés sous diverses formes, et changés, soit en armes, en instruments, en ustensiles, soit en objets de luxe et de parure recherchés à l'envie par tous les peuples voisins. Elle exportait annuellement une masse considérable de poterie de tout genre, ainsi que les innombrables produits de ses ateliers de verrerie et d'émaillerie, arts que les Égyptiens avaient portés au plus haut point de perfection. Elle approvisionnait enfin les nations voisines de *papyrus* ou *papier*, formé des pellicules intérieures d'une plante qui a cessé d'exister depuis quelques siècles en Égypte. Les anciens Arabes la nommaient *berd;* elle croissait principalement dans les terrains marécageux, et sa culture était une source de richesse pour ceux qui habitaient les rives des anciens lacs de Bourlos et de Menzaleh ou Tennis. — Les Égyptiens n'avaient point un système monétaire semblable au nôtre. Ils avaient pour le petit commerce intérieur une monnaie de convention; mais pour les transactions considérables on payait en *anneaux d'or pur*, d'un certain poids et d'un certain diamètre, ou en anneaux d'argent d'un titre et d'un poids également fixes. — Quant à l'état de la marine à cette ancienne époque, plusieurs notions essentielles nous manquent encore. L'Égypte avait une *marine militaire*, composée de grandes galères, marchant à la fois à la rame et à la voile. On doit présumer que la marine marchande avait pris un certain essor, quoiqu'il soit à peu près certain que le commerce et la navigation de long cours étaient faits, en qualité de courtiers, par un petit peuple tributaire de l'Égypte, et dont les principales villes furent Sour, Saïde, Beirouth et Acre. — Le bien-être intérieur de l'Égypte était fondé sur le grand développement de son agriculture et de son industrie; on découvre à chaque instant dans les tombeaux de Thèbes et de Sakkarah des objets d'un travail perfectionné, démontrant que ce peuple connaissait toutes les aisances de la vie et toutes les jouissances du luxe. Aucune nation ancienne ni moderne n'a porté plus loin que les vieux Égyptiens la grandeur et la somptuosité des édifices, le goût et la recherche dans les meubles, les ustensiles, le costume et la décoration. — Telle fut l'Égypte à son plus haut période de splendeur connue. Cette prospérité date de l'époque des derniers rois de la XVIIIe dynastie, à laquelle appartient Rhamsès-le-Grand ou Sésostris; les sages et nombreuses institutions de ce souverain, terrible à ses ennemis, doux et modéré envers ses sujets, en assurèrent la durée. — Ses successeurs jouirent en paix du fruit de ses travaux et conservèrent en grande partie ses conquêtes, que le quatrième d'entre eux, nommé Rhamsès-Méiamoun, prince guerrier et ambitieux, étendit encore davantage; son règne entier fut une suite d'entreprises heureuses contre les nations les plus puissantes de l'Asie. Ce roi bâtit le beau palais de *Médinet-Habou* (à Thèbes), sur les murailles duquel on voit encore sculptées et peintes toutes les campagnes de ce pharaon en Asie, les batailles qu'il a livrées sur terre ou sur mer, le siége et la prise de plusieurs villes, enfin, les cérémonies de son triomphe au retour de ses lointaines expéditions. Ce conquérant paraît avoir perfectionné la marine militaire de son époque. — Les pharaons qui régnèrent après lui firent jouir l'Égypte d'un long repos. Pendant ces temps d'une tranquillité profonde, l'Égypte, tout en laissant s'assoupir l'esprit guerrier et conquérant qui l'avait animée sous les précédentes dynasties, dut nécessairement perfectionner son régime intérieur et avancer progressivement ses arts et son industrie; mais sa domination extérieure se rétrécit de siè-

cle en siècle,à cause des progrès de la civilisation qui s'étaient effectués dans plusieurs de ces contrées par leur liaison même avec l'Égypte, celle-ci ne pouvant plus les contenir sous sa dépendance que par un développement de forces militaires excessif et hors de toute proportion. — Un nouveau monde politique s'était en effet formé autour de l'Égypte : les peuples de la Perse, réunis en un seul corps de nation, menaçaient déjà les grands royaumes unis de Ninive et de Babylone ; ceux-ci, visant à dépouiller l'Égypte d'importantes branches de commerce, lui disputaient la possession de la Syrie, et se servaient des peuples et des tribus arabes pour inquiéter les frontières de leur ancienne dominatrice. Dans ce conflit, les Phéniciens, ces courtiers naturels du commerce des deux puissances rivales, passaient d'un parti à un autre, suivant l'intérêt du moment. Car cette lutte fût longue et soutenue ; il ne s'agissait de rien moins que de l'existence commerciale de l'un ou l'autre de ces puissants empires. — Les expéditions militaires du pharaon Chéchonk Ier, et celles de son fils, Osorkon Ier, qui parcoururent l'Asie occidentale, maintinrent, pendant quelque temps la suprématie de l'Égypte. Elle eût pu jouir long-temps du fruit de ses victoires, si une invasion des Éthiopiens (ou Abyssins) n'eût tourné toute son attention du côté du midi. Ses efforts furent inutiles. Sabacon, roi des Éthiopiens, s'empara de la Nubie, et passa la dernière cataracte avec une armée grossie de tous les peuples barbares de l'Afrique. L'Égypte succomba après une lutte dans laquelle périt son pharaon Bok-Hor. — La domination du conquérant éthiopien fut douce et humaine; il rétablit le cours de la justice interrompu par les désordres de l'invasion. Son second successeur, Éthiopien comme lui, porta ses armes en Asie, et fit une longue expédition dans le nord de l'Afrique. L'histoire dit qu'il en soumit toutes les peuplades jusqu'au détroit de Gibraltar. Le roi, nommé Tabaraka, a bâti un des petits palais de *Médinet-Habou*, encore existant. Mais, peu de temps après lui, la dynastie éthiopienne fut chassée d'Égypte, et une famille égyptienne occupa le trône des pharaons : ce fut la XXVIe dynastie, appelée *saïte*, parce que son chef, Stéphinathi, était né dans la ville de Saï (aujourd'hui *Sa-el-Hagar*), en Basse-Égypte. — Cette dynastie, s'étant affermie, voulut relever l'influence de la patrie sur les états asiatiques voisins, et ressaisir ainsi la suprématie commerciale. Le roi Psammétik Ier ouvrit aux marchands étrangers le petit nombre de ports que la nature a accordés à l'Égypte, et parmi lesquels on comptait déjà celui d'Alexandrie, qui alors n'était qu'une fort petite bourgade appelée *Rakoti*. — Ce pharaon se lia principalement avec les Ioniens et les Cariens, peuples grecs établis en Asie; non seulement il permit aux négocians de ces nations de s'établir en Égypte, mais il commit l'énorme faute de leur concéder des terres, et de prendre à sa solde un corps très considérable de troupes ioniennes et cariennes. Les soldats égyptiens, qui, comme membres de la caste militaire, avaient seuls le privilége de combattre pour l'Égypte, s'irritèrent de ce que le roi confiait la défense du pays à des étrangers et à des Barbares fort en arrière encore de la civilisation égyptienne. Psammétik eut, de plus, l'imprudence de donner à ces Grecs les premiers postes de l'armée. L'irritation des soldats égyptiens fut à son comble. Ourdissant un vaste complot,qui embrassa la presque totalité des membres de la caste militaire, plus de 100,000 soldats égyptiens quittèrent spontanément les garnisons où le roi les avait confinés, et, abandonnant leur patrie, passèrent les cataractes pour aller se fixer en Éthiopie, où ils établirent un état particulier. — Ainsi, privée tout à coup de la masse presque entière de ses défenseurs naturels, l'Égypte déchut rapidement, et la perte de son indépendance politique devint inévitable. — Les rois de Babylone, connaissant la plaie incurable de l'Égypte, leur rivale, redoublèrent d'efforts. La Syrie devint le théâtre perpétuel du conflit sanglant des deux

peuples. Néko II, fils de Psammétik Ier, refoula d'abord les Babyloniens ou Assyriens dans leurs frontières naturelles, et chercha dès lors à donner de nouvelles voies au commerce, en portant tous ses soins vers la marine; une flotte sortie de la mer Rouge reconnut et explora tout le contour de l'Afrique, doubla le cap le plus méridional, et, faisant voile vers le nord, arriva au détroit de Gibraltar, rentrant ainsi en Égypte par la Méditerranée. Ce roi exécuta aussi de grands travaux pour le canal de communication entre le Nil et la mer Rouge. La fin de son règne fut malheureuse : le roi de Babylone, Nebucad-Nésar, défit les armées égyptiennes et les chassa de la Phénicie, de la Judée et de la Syrie entière. — Psammétik II, son fils, essaya vainement de ressaisir ces provinces détachées de l'empire égyptien; son successeur, Ouapbré, fut plus heureux : il remit sous le joug les peuples de Sour et de Saïde, et l'île de Cypre; mais il échoua en Afrique, dans une expédition contre la ville de Cyrène (*Grennah*). Cette malheureuse campagne porta à son comble l'exaspération de ce qui restait de la caste militaire égyptienne; sa haine contre le pharaon Ouaphré, qui s'entourait de troupes ioniennes ou grecques, malgré la terrible leçon donnée à son bisaïeul Psammétik Ier, éclata tout à coup, et les soldats égyptiens révoltés, mettant la couronne sur la tête d'un courtisan nommé Amasis, marchèrent contre Ouaphré, qui fut vaincu et entièrement défait à Mariouth, où il combattit à la tête de ses troupes étrangères. — Amasis gouverna pendant 42 ans. Son règne fut heureux et paisible; le commerce reprit un grand essor, et les richesses affluaient en Égypte, non qu'elle fût forte par elle-même, non qu'elle eût reconquis par les armes son influence au dehors; mais parce que dans ce temps-là les rois de Babylone cessaient de menacer l'Égypte pour résister aux peuples de la Perse, réunis sous un seul chef, Cyrus, qui attaqua impétueusement l'Assyrie, et en fit graduellement la conquête, terminée par la prise et l'asservissement de Babylone. — Dès ce moment, Amasis prévit la fin prochaine de la monarchie égyptienne. La dernière guerre civile avait affaibli ce qui restait de l'armée nationale, presque entièrement désorganisée par l'impolitique de ses prédécesseurs. Il ne pouvait compter sur la fidélité des troupes grecques, qu'il avait retenues aussi à sa solde; mais heureux en ce qui le touchait personnellement, Amasis mourut après un règne prospère, au moment même où les armées persanes s'ébranlaient pour fondre sur l'Égypte. — A peine monté sur le trône que lui laissait son père, Psammétik III, nommé aussi Psamménis, dut courir à Péluse (*Thineh* ou *Farama*), la plus forte des places de l'Égypte du côté de la Syrie : là, il rassembla tout ce qui lui restait de la caste militaire égyptienne, et les troupes étrangères qu'il avait à sa solde; les Perses, sous la conduite de leur roi Cambyse, fils de Cyrus, favorisés par les Arabes, traversèrent sans obstacle le désert qui sépare la Syrie de l'Égypte; et cette immense armée se rangea en face des Égyptiens campés sous les murs de Péluse. — Le combat fut long et terrible : à la chute du jour, les Égyptiens plièrent, accablés sous le nombre; Cambyse vainquit, et l'indépendance nationale de l'Égypte fut à jamais perdue. — Les Perses poursuivirent leurs succès, et prirent Memphis d'assaut; cette capitale fut livrée au pillage; la nation persane, encore barbare, porta de tous côtés la destruction et la mort. Thèbes fut saccagée, ses plus beaux monuments démolis ou dévastés; la population, courbée sous un joug tyrannique, fut livrée à la discrétion des satrapes ou gouverneurs établis pour les rois de Perse. Les arts et les sciences disparurent presque entièrement de ce sol qui les avait vus naître. — Quelques chefs égyptiens, pleins de courage, arrachèrent momentanément leur patrie à la servitude; mais leurs généreux efforts s'épuisèrent bientôt contre la puissance toujours croissante de l'empire persan. — Ce fut Alexandre (*Iskander*) qui, à la tête d'une armée de Grecs, renversa la domination des Per-

ses en Asie, et l'Égypte respira enfin sous ce nouveau maître. A la mort de ce grand homme, qui avait fondé la ville d'Alexandrie, parce que cette position géographique semblait appelée à devenir le centre du commerce du monde, les généraux grecs partagèrent ses conquêtes. Ptolémée, l'un d'eux, se déclara roi d'Égypte, et fut le chef de la *dynastie grecque*, qui gouverna l'Egypte pendant près de trois siècles. — Sous ces rois, qui tous ont porté le nom de *Ptolémée*, la ville d'Alexandrie accomplit les prévisions d'Alexandre. Elle devint l'entrepôt du commerce de l'Asie et de l'Afrique entière, avec l'Europe, qui, alors, comptait un assez grand nombre de nations civilisées. Mais les débauches et la tyrannie des derniers rois grecs préparèrent la chute de leur domination. — Cette famille fut détrônée par César-Auguste, empereur des Romains, et l'Égypte, perdant pour toujours le nom même de nation, devint une simple province de l'empire romain, et fut gouvernée par un préfet. — Dès ce moment, elle suivit la bonne et la mauvaise fortune de l'empire dont elle dépendait, jusqu'à ce que les Arabes musulmans en firent la conquête au nom du calife Omar, sous la conduite de son général Amrou Ebn-el-As. Feu CHAMPOLLION j^e.

Histoire moderne.

De l'ère de Mahomet jusqu'à l'expédition française (622 à 1797).

Ce fut sept ans après la mort de Mahomet que la popagande islamite songea à l'Égypte, ce pays de fertilité fabuleuse, terre d'abondance, jalousée de tout temps par les Juifs et par les Arabes. Comme Cambyse, comme Alexandre, le prophète avait rêvé cette conquête; mais il ne fut donné qu'à son troisième successeur de la réaliser. — L'Égypte, à cette époque, plus froissée que la Syrie, se trouvait fatiguée au delà de toute mesure du joug byzantin, joug sans dignité et sans vigueur. Partagée en deux fractions distinctes, sa population se composait de cophtes ou jacobites, de Grecs ou melkites, ceux-ci gouvernés, ceux-là gouvernants; les premiers voués aux charges fiscales, les seconds accaparant toutes les dignités et toutes les jouissances du luxe. Aussi, quand le lieutenant d'Omar, Amrou-Ben-el-Aas, vint frapper à ses portes avec une armée de fanatiques soldats, l'Égypte n'opposa-t-elle qu'une résistance fictive. A peine assiégée, Memf, l'ancienne Memphis, se rendit; Babylone, où commandait le préfet Mokoukos capitula. Il ne restait plus qu'Alexandrie, ville littorale, et par conséquent plus grecque que cophte. Alexandrie résista longtemps : un patrice d'Héraclius, gouverneur de la place, avait juré de s'ensevelir sous ses ruines, et il ne se rendit en effet qu'après une résistance de quatorze mois, dans laquelle vingt mille assiégeants périrent. — On sait la lettre historique qu'écrivit le vainqueur Amrou à son khalyfe : « J'ai conquis la ville de l'Occident, et je ne pourrais énumérer ce que renferme son enceinte. Elle contient quatre mille bains, et douze mille vendeurs de légumes verts, quatre mille juifs payant le tribut, quatre mille musiciens et baladins, etc., etc. » On sait aussi comment le général musulman, dont la conduite fut toute pleine de clémence pour les hommes, se montra, de l'ordre de son chef, impitoyable pour les produits de l'esprit humain. Amrou avait demandé à Omar ce qu'il devait faire des cent mille manuscrits contenus dans la bibliothèque des Lagides : — « Si les livres, répondit Omar, ne renferment que ce qui est écrit dans le livre de Dieu (le Koran), ce livre nous suffit, et d'autres livres sont inutiles; s'ils contiennent quelque chose de contraire au saint livre, ils sont pernicieux; dans l'un et dans l'autre cas, brûlez-les. » Dilemme étrange et barbare, qui s'explique à peine, même si l'on consent à se placer au point de vue des fondateurs d'une religion et d'une autorité nouvelles! Les livres chauffèrent donc pendant six mois tous les bains d'Alexandrie. — La cité littorale conquise livrait toute l'Égypte aux khalyfes. Amrou y fut leur premier représentant. Il organisa le pays, fatigué du joug de Constantinople, et rui-

né par des taxes exorbitantes, fonda la ville de *Fostat* (la tente), l'embellit de palais et de mosquées, creusa un canal (*kalig-emir-el-moumenyn*; canal du prince des fidèles), qui, unissant le Nil à la mer Rouge, réalisait la gigantesque pensée de la jonction des deux mers. — Malgré tant de services glorieux, Amrou éprouva bientôt une disgrâce : Othman, le nouveau khalyfe, lui donna un successeur, Abd-Allah, qui pressura la contrée, et y sema des haines contre les islamites. Sous les khalyfes qui suivirent, on s'occupa peu de ce pays; seulement, quand la dynastie des souverains légitimes se fut éteinte par la dépossession et par la mort d'Aly, les nouveaux khalyfes, dits *ommiades*, qui saisirent le pouvoir, dans une sorte d'usurpation, songèrent au vieil Amrou, depuis long-temps délaissé, et lui rendirent, comme réhabilitation solennelle, le gouvernement de l'Égypte. Il en jouit peu, et mourut à peine réintégré. L'Égypte, du reste, vécut heureuse malgré les querelles de dynastie à dynastie, de prince à prince. Son gouverneur, Abd-el-Azyr, sut la préserver des calamités inséparables de ces guerres intestines. Le pays fut, pendant toute cette période, régi par un système analogue à celui que les Romains imposèrent plus tard à leurs provinces conquises. Les chefs de l'islamisme y envoyaient des proconsuls avec une garde prétorienne, et, dans la crainte que la jouissance d'une autorité aussi lointaine ne leur inspirât des pensées d'indépendance et d'usurpation, ils avaient le soin de changer souvent de titulaires. On devine que ces mutations, tantôt heureuses, tantôt fatales, livraient le pays à des destinées intermittentes. Parmi ces gouverneurs, si quelques-uns étaient animés d'intentions loyales et droites, d'autres survenaient bientôt, cupides, intéressés, cruels, qui détruisaient tout le bien que leurs devanciers avaient pu faire. Sous le seul règne d'Hécham, l'Égypte compta vingt gouverneurs; elle en eut plus de cent sous la dynastie des ommiades, qui garda pendant un siècle à peu près la souveraineté de l'islamisme. Les abbassides, maîtres à leur tour, ne procédèrent pas autrement. Chaque année amenait une révocation et une investiture nouvelle. Sous El-Mansour, le système fut poussé à l'absurde, et la situation de l'Égypte était devenue désastreuse. Chacun de ces proconsuls enchérissant sur ses devanciers dans ses combinaisons fiscales, il s'ensuivit bientôt qu'aucun métier, si pauvre qu'il fût, ne resta exempt de redevances ingénieument assises, et chaque jour accrues. L'ouvrier mouleur de briques, le fellah vendeur de légumes, le conducteur de chameaux, le fossoyeur, le mendiant lui-même, furent soumis à une capitation. Les successeurs d'El-Mansour, Mohammed-el-Mahsdi, le grand Haroun-el-Raschyd, et El-Mamoun, ne changèrent rien à cette ligne de conduite. C'était pourtant de grands et nobles princes, bienveillants pour leurs sujets immédiats, éclairés, généreux, marquant leur passage par des actes mémorables; mais la politique voulait que l'Égyple fût sacrifiée. Les chefs de l'islamisme obéissaient dans ce ballottement de délégués à un système général, et non à des répugnances particulières. Déjà peut-être prévoyaient-ils qu'à cinquante ans de là des révoltes de grands vasseaux marqueraient la première période descendante de l'islamisme, et ferait périr cet empire par où ils périssent tous, par le démembrement et la révolte. — Il faut donc passer sur cette longue suite de khalyfes et de gouverneurs pour arriver à l'homme qui le premier, isolant l'Égypte de la puissance abbasside, lui donna une force et une existence spéciales. Cet homme fut Ahmed-Ben-Touloun, fils d'un affranchi nommé Touloun, né dans la petite Bukarie, et long-temps chef de la garde qui veillait à Bagdad sur la personne des khalyfes. Cette garde jouait déjà le rôle que jouèrent depuis les mamlouks en Égypte, et les janissaires à Constantinople. Elle dictait la loi à ses maîtres, les massacrait dans des jours d'humeur, et intronisait ses chefs en leur place. — Ahmed-Ben-Touloun fut envoyé en Égypte l'an 254 de l'hégyre (868)

comme suppléant de son beau-père Bakbak, qui s'était fait investir du titre de gouverneur. A peine y était-il arrivé que déjà il régnait, moitié par force, moitié par adresse; il écartait ses rivaux, et se créait les éléments d'une position indépendante. L'ancienne capitale de l'Egypte ne lui paraissant pas située dans une position avantageuse pour sa défense, il débuta par improviser une ville et par s'y bâtir un palais digne de lui. Le vieux Fostat s'étendait le long du Nil; il traça un nouveau Fostat (*El Katayah*) sous le pied même du Mokattan, à un quart de lieue du fleuve. Bientôt, autour de son palais, ses officiers élevèrent à leur tour des habitations somptueuses. La ville eut des mosquées, des bains, des jardins, des marchés, des ateliers, des boutiques et des karavanserays. Sur toutes ces constructions primait un édifice, beau encore de nos jours, la mosquée de Touloun (*gamè-ebn-Touloun*), la plus vaste et la plus ancienne du Kaire. A ce règne se reportent aussi d'autres fondations non moins utiles, des aqueducs, des fontaines, des canaux, et surtout celui d'Alexandrie, des nilomètres, des hopitaux, et dans le nombre, celui d'El-Asker, enfin d'inappréciables ouvrages de défense. — Décidément, Ahmed-Ebn-Touloun agissait comme si l'Egypte eût été à lui, comme si elle n'eût relevé d'aucune autorité lointaine. Telle était en effet sa pensée quand il bâtit une capitale et la fortifia. Il fallait le prévenir alors et l'empêcher. Plus tard, lorsque le khalyfe El-Mouaffey, alarmé de cette tendance, menaça de la guerre le gouverneur de l'Egypte, au lieu de faire acte d'obéissance, il fit acte de souveraineté, grossit son armée, doubla ses lignes de retranchements, et se maintint dans une attitude de résistance et de défi. Mouaffey n'osa pas risquer la lutte; il ne le put pas d'ailleurs: aux frontières d'Egypte, ses soldats se débandèrent, et des embarras intérieurs rendirent une seconde tentative impossible. Alors, il fit semblant de vouloir ce qu'il ne pouvait plus empêcher; il fit des avances à Ahmed, lui dépêcha des ambassadeurs, et échangea avec lui des promesses d'oubli et d'affection. — Ahmed jouit peu de ce dernier triomphe: une maladie aiguë le surprit au milieu d'une campagne dans les provinces syriennes, et le conduisit lentement au tombeau. Il avait gouverné l'Egypte dix-sept années. A sa mort, sa puissance rivalisait avec la puissance des khalyfes, si elle ne la dépassait pas. Son trésor contenait plus de dix millions de dynars (150 millions de notre monaie). Des réserves considérables d'armes et de munitions existaient dans ses magasins; il avait sept mille esclaves enrégimentés, vingt-quatre mille autres esclaves, et un nombre incalculable de chevaux, de chameaux, et de mulets. Quoique âgé de cinquante ans à peine, il laissait trente-trois enfants, dont dix-sept fils et seize filles. On eût pu croire, dans les probabilités ordinaires, à la durée d'une pareille descendance, et pourtant, vingt-deux ans plus tard, la dynastie toulonide était éteinte. En ce court espace de temps, la guerre et les révolutions de palais triomphèrent de l'œuvre d'Ahmed. L'Egypte releva de nouveau du vaste empire abbasside; mais cette reprise de possession fut bien précaire et bien courte. Alors régnait dans l'ancienne Cyrénaïque et sur le littoral de Bargah une dynastie qui avait rompu avec celle de Bagdad par un schisme éclatant, schisme à la fois religieux et politique. C'était la dynastie fatimite, qui devait, à quelque temps de là, remplir le monde de son nom. Les fatimites faisaient partie de la tribu de Koramah, dont le berceau était près de Fez, dans la chaîne occidentale de l'Atlas. Ils prétendaient avoir seuls conservé dans leur race la légitimité souveraine, car ils se disaient descendus en droite ligne du prophète par sa fille Fatime, dont ils avaient tiré leur nom. Dès l'an 269 de l'hégyre (882), ils s'étaient mis en marche vers l'Orient. Vainqueurs par les armes ou par le prosélytisme, ils avaient, sur les débris des aglabites et des édrissites, fondé un empire puissant, qui embrassait tout le littoral africain, depuis Fez jusqu'à Kayrouan, des colonnes d'Hercule aux

sables de Barqah. Au temps où nous sommes arrivés, cette nouvelle autorité musulmane effaçait de beaucoup en force et en ressources les abbassides, emprisonnés dans Bagdad par des révoltes partielles, et des défections de détail. Ici, c'étaient les princes sassanides qui leur enlevaient le khorasan; là, les hamanadites, qui s'inféodaient la Mésopotamie et le Dyarbekir; plus loin, la Perse, qui reconnaissait la loi des bouïdes; ailleurs, la Syrie, qui ne savait plus où étaient ses maîtres au milieu des ravages des Karmates, et de la tutèle inefficace des chefs de l'islamisme; enfin, à l'extrême limite de leurs possessions, c'était l'Egypte, qui venait de tomber au pouvoir de la dynastie éphémère des ekchydites. — Ce fut alors qu'appelés par les habitants de la vallée du Nil, les khalyfes fatimites résolurent de l'annexer à leur empire. Cette conquête ne coûta point de sang. Djoubar, général de Moëz-le-Din-Illah, marcha sur Fostat, dont les portes lui furent ouvertes au mois de ramadam 358 de l'hégyre (969). Le jour même, la prière fut dite dans les mosquées au nom des fatimites, et le règne de cette dynastie fut fondé. — Ses débuts furent heureux. L'Egypte avait souffert des dernières guerres; les nouveaux souverains cherchèrent à la soulager. On améliora l'état financier, on visa à une plus équitable répartition des impôts, on fixa la redevance territoriale à trois ardebs par feddan de blé. En même temps, comme pour marquer l'avénement d'une nouvelle race souveraine, les fatimites songèrent à fonder leur capitale comme les abbassides et les toulonides avaient fondé la leur. L'an 359 de l'hégyre (970), le général des fatimites, Djouhar, traça le plan de la nouvelle ville, qui devait s'appeler *Mers-el-Kahirah* (la Capitale-Victorieuse), dont nous avons fait le Kaire. Cette succession de capitales était du reste en Egypte un fait traditionnel. Dans cette même vallée du Nil où Mers el-Kahirah allait s'élever, la Thèbes des premiers rois égyptiens avait été détrônée par la Memphis de leurs descendants, Memphis détrônée à son tour par la Babylone des Perses; la Babylone des Perses par l'Alexandrie des Ptolémées et l'Alexandrie des Ptolémées par la Fostat d'Amrou; enfin, la Fostat d'Amrou par l'*El-Katayah*, ou la Fostat des toulonides. C'était, dans l'histoire connue de l'Egypte, la septième capitale, et la troisième depuis l'invasion de l'islamisme.—Quoi qu'il en soit, Djouhar procéda grandement dans ses devis. Il exécuta le tracé d'une immense enceinte, qui embrassait les trois villes anciennes semées sur ce terrain. Bientôt les constructions marchèrent avec la plus grande activité : un palais y fut bâti pour le khalyfe Moëz le-Dyn-Illah, qui vint l'habiter dès qu'il fut achevé. S'il faut en croire l'historien arabe Ben-Chouan, ce prince arriva au Kaire avec d'immenses trésors. « Il avait fait fondre, dit cet auteur, tout son or et tout son argent en lingots, dont la grosseur égalait celle d'une meule. Chaque lingot suffisait pour la charge d'un chameau (8 à 10 milliers), et il y en avait 1,500. » Avec les fatimites arriva aussi au Kaire tout ce que la civilisation moresque avait introduit de science raffinée et de goûts somptueux chez ces souverains d'Occident. Le Kaire eut sa bibliothèque, riche en manuscrits, son collége universitaire, avec une dotation annuelle, afin que les pauvres y eussent un enseignement gratuit; collége qui avait des chaires pour toutes les connaissances humaines : la grammaire, la littérature, l'étude du Koran, la jurisprudence, la médecine, l'astronomie, les mathématiques et l'histoire; collége célèbre, où se pressèrent bientôt 12,000 élèves accourus de tous les points du globe. — A Moëz succéda son fils El-Azyr-Ben-Illah, qui continua sa gloire; puis vint El-Hakem, qui, ayant vaincu un chef rebelle à son pouvoir, n'imagina pas de supplice plus simple à lui infliger que de le faire promener sur un chameau, avec un singe qui le frappait sur la tête, et le meurtrissait. C'est que Hakem était fou, fou fanatique, fou schismatique, quelquefois fou furieux. S'étant fait affilier à la secte des dararys, il soutenait, comme ces dissidents,

que les fêtes du Beyram et le pélerinage de la Mecque n'étaient pas des pratiques de rigueur; il permettait le mariage entre les frères et les sœurs, les pères et leurs filles, les mères et leurs fils; puis, se croyant appelé à converser avec Dieu lui-même, il montait sur le Moqattam, et déclarait au retour que tous les khalyfes compagnons du prophète étaient maudits, et que le monde attendait une autre religion. Ensuite, c'étaient d'autres folies : un jour, il faisait démolir l'église de la Résurrection à Jérusalem; le lendemain, il donnait l'ordre qu'on la reconstruisît. Il enjoignait tantôt aux habitants du Kaire d'illuminer soudainement leurs maisons, ou défendait aux femmes de sortir de leurs demeures, interdisant en outre aux ouvriers de fabriquer des chaussures à leur usage. Enfin, comme dernier paroxisme de démence, un beau matin il se leva avec la prétention qu'on l'acceptât et qu'on le reconnût pour Dieu, exigeant la signature des habitants du Kaire, comme adhésion et comme reconnaissance : 16,000 individus signèrent, et, pour célébrer son jour d'apothéose, El-Hakem fit mettre le feu à la ville. Ce fou furieux périt enfin assassiné. — Son successeur, El-Mostanser, n'eut pas des destinées moins étranges. Puissant d'abord et respecté, il tomba bientôt dans le mépris de ses sujets, et resta à la discrétion de sa garde turke, qui fut longtemps obligée de disputer le pouvoir à une garde noire composée d'Ethiopiens. Quand cet obstacle eut été vaincu, les milices turkes furent maîtresses de l'empire, et le khalyfe ne gouverna que sous le bon plaisir de leur général Nasser-El-Doulah. Hors du Kaire, El-Mostanser n'avait qu'une autorité circonscrite; dans le Kaire, il était sans aucune espèce d'autorité. Les Turks régnaient dans son palais même. Ne se croyant pas payés de leur solde, ils en pillèrent les meubles et les trésors. En un jour disparurent tous les objets de prix amassés pendant plusieurs siècles, les ornements d'or et d'argent massif, les pierres précieuses, les tapis, les damas, la vaisselle, les armures, tout enfin. On laissa à peine au khalyfe une natte pour se coucher. Pour comble de malheur, une famine horrible vint alors fondre sur les états du prince. Le blé, en l'an 464 de l'hégyre (1071), fut tellement rare que l'ardeb s'en payait 100 dynars. On vendait à la criée un œuf, 1 dynar (15 francs); un chat, 3 dynars; un chien, 5 dynars. Les habitants du Kaire se mangeaient les uns les autres; les enfants, les femmes, les hommes même, étaient enlevés dans les rues, traînés dans les maisons, dépecés, et dévorés vivants. Le khalyfe avait, dans ses jours de splendeur, 10,000 chevaux dans ses écuries, il lui en resta 3. Le visir, qui se rendait un matin au palais, fut jeté à bas de sa mule par des hommes qui la déchiquetèrent sous ses yeux, et les auteurs de cette violence ayant péri sur le gibet, le lendemain on ne trouva plus que leurs os : les chairs avaient été mangées. —L'Egypte et le khalyfe furent tirés de cet état de misère et d'abjection par le gouverneur syrien Bedr-el-Gemaly, qui fit justice des insolences de la garde turke, et rétablit l'autorité khalyfale, impudemment foulée aux pieds. — Ce fut sous les premiers successeurs d'El-Mostanser que de nouveaux et lointains ennemis firent taire dans l'Orient toutes les petites haines de dynastie, et toutes les oppressions de soldatesque. Les croisades avaient été résolues : l'Occident marchait contre l'Orient. Long-temps l'Egypte resta impassible dans cette querelle religieuse. Elle prit à peine les armes lorsqu'en 1118 (511 de l'hégyre) Baudouin Ier s'empara de Faramah, massacra les habitants, et livra ses mosquées aux flammes. Sans la mort subite de Baudouin, peut-être eût-elle été soumise alors. Mais, avant d'être foulée par les armées chrétiennes, elle devait tomber au pouvoir d'un autre conquérant. L'atabek Nour-ed-Dyn, le Noradin de nos vieux auteurs, souverain tout puissant en Asie, intervint alors dans les affaires d'Egypte, et s'y rencontra même avec les troupes d'Amauri Ier, chef des croisés. Au lieu de combattre, on tran-

sigea d'abord ; mais après quelques petites trahisons et une foule de combats de détails, l'Egypte resta à Nour-ed-Dyn, ou plutôt à son neveu Salah-ed-Dyn, le Saladin de nos auteurs, qui s'y déclara bientôt indépendant, et y fonda la dynastie des ayoubites. Le dernier des Fatimites, El-Adedd, fut dépossédé sans le moindre obstacle, un jour, entre deux prières, et l'islamisme revint à l'unité de croyance. — Quand Salah-ed-Dyn s'attribua, par une usurpation éclatante, l'autorité souveraine, son oncle Nour-ed-Dyn, vieux alors, était tenu en échec par toutes les forces des croisés. Aussi, quelque désir qu'eût l'atabek de faire rentrer l'Egypte sous son obéissance, il manqua de moyens pour exécuter son plan. Ce fut, au contraire, Salah-ed-Dyn qui, à sa mort, réunit à la couronne d'Egypte les états feudataires de son oncle, la Syrie presque tout entière, l'Arabie, l'Asie-Mineure et la Mésopotamie. Après ces conquêtes, tranquille au Kaire, Salah-ed-Dyn voulut marquer son règne par quelques fondations monumentales, soit pour sa sûreté, soit pour sa gloire : il jeta donc sur le mont Moqattam les fondements d'un palais et d'une forteresse (Galah-el-Gebel). C'est dans cette citadelle que l'on voit encore de nos jours le puits si profond dans lequel on descend par une rampe intérieure de 300 marches, et le palais à colonnes qui l'avoisine. L'un s'appelle le *puits de Joseph*, l'autre, le *divan de Joseph*, du nom de *Youssouf*, qui était celui de Salah-ed-Dyn. Il faut rapporter à la même date et à la même étymologie les *greniers de Joseph*, vastes enclos situés à Fostat, et destinés au dépôt des grains provenant des contributions de la Haute-Egypte. — Ces travaux de défense intérieure n'empêchaient pas Salah-ed-Dyn de poursuivre au dehors une guerre active contre les princes musulmans de Mossoul, et contre les généraux des armées chrétiennes. Il soumit les premiers, et enleva une à une aux seconds presque toutes les places de Syrie, Jérusalem, Jaffa, Gazah, Saint-Jean-d'Acre. A sa mort, son empire était assez vaste pour qu'il pût le partager entre ses trois fils aînés, et créer les trois branches ayoubites de Damas, d'Alep et d'Egypte. Ce dernier royaume échut d'abord à Melek-el-Azyr, puis à Melek-el-Adhel-Seyf-ed-Dyn, notre Saladin, enfin à Melek-el-Kamel-Charf-ed-Dyn, que nos chroniqueurs nomment Mélédin. Ce fut sous ce dernier que les Francs parurent pour la première fois devant Damiette, et qu'ils s'en rendirent maîtres l'an 616 de l'hégyre (1219), après 18 mois de tranchée. Mais bientôt, cernés de toutes parts, les chefs chrétiens furent obligés d'évacuer le pays sans avoir profité de cette conquête. — A Melek-el-Kamel succéda Melek-el-Saleh. Sous son règne, le roi de France Louis IX, en 646 de l'hégyre (1248), arriva devant les bouches du Nil avec des vaisseaux nombreux et 50,000 guerriers, en tête desquels figuraient l'élite de la noblesse française. A ce moment, le sultan ayoubite n'était point en Egypte ; il dirigeait en personne le siége d'Émesse. Ce fut donc son premier ministre, l'émyr Fakhr-ed-Dyn (Facardin de nos auteurs), qui s'opposa à la descente. Après avoir essayé vainement de secourir Damiette, cet émyr livra la terrible bataille de Mansourah (combat de la Massoure), dans laquelle il périt. Sans une réserve de mamlouks, qui accourut à temps pour soutenir le gros de l'armée musulmane, cette journée donnait l'Egypte au roi de France. Malheureusement, Louis IX ne poursuivit pas ses avantages, et le fils de Melek-el-Saleh, le jeune Toman-Chah, qui venait de succéder à son père mort devant Émesse, eut le temps de rallier ses troupes, et de les conduire à une affaire décisive, dans laquelle les Francs perdirent le comte d'Artois et 32 vaisseaux. Une seconde rencontre, plus fatale encore, eut lieu auprès de Fareskour : 30,000 chrétiens, disent les historiens arabes, restèrent sur le champ de bataille ; 20,000 autres furent faits prisonniers avec le roi de France, ses chevaliers et ses princes. Toman-Chah, vainqueur, fut la première victime de sa victoire. Les bom-

mes de sa garde, ses mamlouks, l'égorgèrent sur le champ de bataille, et la dynastie des sultans ayoubites s'éteignit en lui. — Alors commença, sous le nom de dynastie de mamlouks-baharites, le règne de la milice qui gardait les sultans dans leurs palais. Les successeurs de Salah-ed-Dyn n'avaient pas eu la main assez ferme pour résister aux empiétements de ces prétoriens, et déjà sous Melek-el-Saleh ils occupaient des fonctions essentielles, et les forteresses les plus importantes. Ces mamlouks ne procédèrent pas autrement que ne l'avaient fait les Turks à Bagdad. C'était toujours une élite de beaux esclaves enrégimentés, docile d'abord, ensuite turbulente, puis despote et absolue. Après avoir obéi, ces soldats ou leurs chefs finissaient par régner. L'Egypte passa donc sous le joug des mamlouks-baharites, dont le premier chef eut une singulière investiture. C'était le nommé Beybars-el-Bondoqdary. Il accompagnait El-Melek-el-Mouaffer, qui venait de battre les Mongols, déjà maîtres du trône abbasside, quand, au milieu de la route, le sultan prit la fantaisie de courir un lièvre qui était parti de dessous les pieds de son cheval : Beybars s'élança après lui, et, le voyant seul, lui plongea son yatagan dans le cœur. Après ce meurtre, Beybars et ses complices ne craignirent pas de venir se présenter devant l'atabek ou ministre du royaume. « — Qui a porté le premier coup au sultan? demanda l'atabek. — Moi, répliqua Beybars. — Eh bien! puisque c'est vous, régnez donc en sa place! » — Beybars régna en effet, et non sans gloire. Il recueillit les derniers souverains abbassides échappés au fer des Tatars mongols, et fit revivre au Kaire, dans eux et dans leur race, un khalyfat religieux, qui s'y perpétua pendant trois siècles sous le patronage des sultans d'Égypte. La dynastie baharite eut deux souverains célèbres : Beybars et Melek-el-Nasser. Beybars combattit les Tatars et les chevaliers d'Edouard, prince royal d'Angleterre; il délivra l'Arménie, et purgea le monde de la secte des Assassins, demeurée si mystérieusement formidable pendant deux siècles. Le règne de Melek-el-Nasser eut des destinées mêlées de gloire et de revers. Ce fut sous lui que Qazan-Khan, empereur d'Asie, lança ses Tatars contre les provinces syriennes, et y fit égorger plus de 100,000 ames. « Les Tatars, dit l'historien Gemâl-Ed-Dyn, couvraient les campagnes syriennes comme les nuées d'une nuit orageuse. » Melek-el-Nasser, ayant levé des contingents nombreux, rejoignit Qazân-Khan dans la plaine d'El-Safer, près de Damas, et tailla en pièces les troupes mongoles. Des jours mauvais suivirent cette victoire : détrôné par un nommé Beybars II, El-Nasser fut obligé de reconquérir sa couronne, et de rentrer au Kaire à main armée. Mais, dès ce jour, instruit à l'école du malheur, il ne songea plus qu'à faire fleurir les arts utiles. Un grand nombre d'établissements et de constructions importantes datent de cette époque. Un canal (*khalyg-el-nassery*), sept ponts, un observatoire, une mosquée, un palais de justice (*dar-el-adel*), plusieurs colléges, une foule de fontaines, enfin l'achèvement du magnifique hôpital du Moristan, telle fut la série des travaux exécutés sous ce règne, le plus long, l'un des plus paisibles et des plus bienfaisants qu'aient eus les populations égyptiennes. — Après Melek-el-Nasser, mort en 741 de l'hégyre (1341), se succédèrent une foule de sultans obscurs, qui prolongèrent pendant un demi-siècle le règne de la dynastie baharite. Cette dynastie finit en 1382 (784 de l'hégyre), le jour où l'émyr Barqouq, chef de la garde circassienne, trouva utile de s'investir du pouvoir. Cette garde circassienne, créée par l'un des baharites comme contre-poids à la garde mamlouke, se conduisit d'après les mêmes errements que sa devancière. Elle fut d'abord un appui et une force, puis elle devint un embarras et un péril; après avoir sauvé le trône, elle en vint à l'usurper. L'avénement de Barqouq fut le résultat de ce fait inévitable. Du reste, à part cette petite nuance d'origine, la dynastie des Circassiens ne fit guère que

continner celle des babarites. Ce fut toujours la même marche et le même système politique : toujours des émyrs turbulents qui se disputaient le pouvoir à chaque vacance, et en créaient le plus souvent possible par des voies anarchiques et violentes. Barqouq eut, au moins, cette gloire, qu'il sauva l'Egypte de l'invasion de Tymour-Lenk (Tamerlan), qui remplissait alors le monde de son nom et de ses conquêtes. Barsabay, après lui, fit pour le pays des choses utiles et bonnes; Qayt-Bay, à son tour, parvint à se maintenir vingt-neuf années sur un trône que menaçait alors la puissance ottomane, qui avait prévalu sur l'influence mongole.— Par une générosité fatale, Qayt-Bay avait donné asile en Egypte au prince Zizim (*Djem*), compétiteur de Bajazet II (*Bayazyd-Ben-Mohammed*), ce qui attira sur lui des haines funestes dans l'avenir. Bientôt, en effet, le sultan Qansouh, et après lui Touman-Bey II, eurent à se défendre contre toutes les forces de Sélim. Sélim, qui avait succédé à Bajazet l'an 923 de l'hégyre (1517), Sélim fit son entrée solennelle dans la capitale égyptienne. La dynastie des mamlouks borgites ou circassiens périt dans cette lutte, et dès ce jour le beau royaume d'Egypte ne fut plus qu'une province de l'empire ottoman. Sélim resta assez long-temps au Kaire pour y pourvoir lui-même à l'organisation de cette nouvelle annexe. Il fit de l'Egypte un pachalick, dont le titulaire fut un certain Khayr-Beyk, personnage dont l'autorité était balancée par celle d'un chef militaire qui commandait la *force* armée de l'Egypte. Ainsi, ces deux chefs devaient se tenir en respect l'un l'autre, tandis qu'un troisième pouvoir, celui des émyrs mamlouks, les départageait. Cette organisation avait en elle-même tant de conditions de durée que, malgré les distances, malgré une suite non interrompue de conspirations, l'Egypte resta pendant trois siècles vassale de la Porte. — Il serait trop long et trop fastidieux de suivre cette nomenclature de pachas, hommes sans importance pour la plupart, agents de la Porte, tantôt obéis, tantôt méconnus, tenanciers d'une ferme politique, qui cherchaient par toutes les voies, justes ou injustes, à se rembourser des présents magnifiques que leur avait coûtés l'investiture, à payer leurs baux annuels, et à faire leur fortune. A mesure que l'on avance dans ces siècles, on voit peu à peu s'effacer l'influence exécutive de ces souverains de passage. Ce ne sont plus que des automates aux ordres des beys, chefs des milices, et surtout du cheyk-el-beled, le puissant d'entre les beys. Tant que ces pachas siègent dans la citadelle du Kaire, ils signent ce qu'on leur présente, ordonnent ce qu'on leur commande, pactisent avec les maîtres de fait pour que les exactions commises sous leur nom leur soient de quelque rapport, se résignent à cette vie toute de condescendance et de lâcheté, de vol et d'infamie; puis, quand ils ont fait leur temps, plus dociles encore, plus ineptes, ils se livrent à la Porte, qui les exile, les dépouille ou les étrangle. — A côté de ces gouverneurs sans gloire figurèrent bientôt des beys qui savaient en acquérir. — L'un des premiers fut Ismayl-Bey, homme bienveillant et juste, tué par Zou-el-Figar, qui périt aussi par l'épée. Ce fut sous lui qu'eut lieu la peste de Kaou, ainsi nommée du cri d'alarme d'un santon nègre, qui courait la ville répétant: *kaou! kaou!* (brûlure! brûlure!) Puis arrivèrent Ibrahim-Kisya et Ibrahim-Rodouar, puis encore Khalyl-Bey, et ce célèbre Aly-Bey que le livre de Volney révéla pour la première fois à l'Europe; Aly-Bey, trois fois vaincu, trois fois réintégré, homme de tête et de cœur, l'une des plus belles organisations orientales qui se soient produites dans ce siècle. Le premier d'entre les cheyks-el-beled, Aly-Bey osa faire sentir à la Porte à quel point il croyait son autorité détachée de la sienne. Non seulement il lui désobéit, mais il la combattit et la vainquit. Le premier encore il osa battre monnaie à son coin, l'an 1185 de l'hégire (1771), et se faire nommer par le shériff de la Mecque, *sultan roi d'Egypte, et domi-*

nateur des deux mers. Il rêvait en effet une puissance comme celle qu'avaient constituée les toulonides, les ayoubites et les premiers mamlouks. Il osa même rechercher des alliances européennes, s'adressant aux Vénitiens par l'entremise de l'Italien Rosetti, et aux Russes par le canal de l'Arménien Yaqoub, qui fit des ouvertures à l'amiral Orloff. La trahison d'Abou-Dahab vint déranger ces rêves : ce général se révolta contre son bienfaiteur et contre son maître, le déposséda, et le fit assassiner. Toutefois, ce parjure profita peu de sa perfidie : frappé de mort presque subite, il céda le poste à Ismayl-Bey, célèbre seulement par une peste affreuse qui prit son nom. A ce cheyk-el-beled succédèrent Ibrahim et Mourad-Bey, auxquels l'expédition française en Egypte donna tant de relief. Soit qu'ils obéissent à des suggestions étrangères, soit qu'obligés à une grande réserve vis-à-vis des nationaux ils eussent été conduits à des avanies intolérables envers les étrangers, ces deux beys attirèrent bientôt sur eux les colères de la France républicaine. Des pétitions collectives avaient été adressées dès l'an III (1795), par l'intermédiaire du consul Magallon ; et Bonaparte, de retour à Paris après le traité de Campo-Formio, les trouva et les lut. Une campagne lointaine et poétique servait alors ses vues : il la demanda, la fit décréter, et l'exécuta. Nous allons dire comment. Louis REYBAUD.

Campagne d'Egypte.

Depuis trente ans que l'on écrit sur notre guerre orientale, on s'est donné bien du mal pour en sonder les causes réelles. On a parlé d'invasion asiatique, de menace contre les possessions anglaises des Indes, d'injures nationales à venger, sans pouvoir préciser dans quelle proportion chacun de ces mobiles avait agi sur cette vaste et poétique entreprise.—Pour notre part, nous aimons mieux croire que l'expédition d'Egypte fut plutôt une inspiration qu'un calcul, un coup de tête qu'un plan bien mûri. Sans doute la France avait quelques avanies à faire expier à l'Egypte. Vingt négociants européens y avaient souffert dans leurs personnes et dans leurs fortunes, et l'on pouvait désirer que l'honneur de notre nationalité se relevât de pareilles insultes ; mais, si chatouilleux que l'on soit en de telles matières, on ne venge pas quelques hommes avec quatre cents transports et quarante mille soldats, on n'aventure pas si loin, au milieu des risques d'une bataille navale, les forces les plus vives de la France, ses meilleurs guerriers, son plus habile général. Au moment où la chose fut résolue, on osait sciemment une faute, et, après le désastre d'Aboukir, le directoire aurait mérité qu'on traduisît sa campagne en acte d'accusation. Dans une époque moins complaisante, cette poursuite ne lui eût pas manqué.—Ainsi, en ne pesant que l'intérêt de l'époque où la campagne s'accomplit, cette guerre fut un malheur et une faute. Aujourd'hui toutefois, à quarante ans de distance, il ne faut pas voir la chose ainsi. Il ne faut pas voir et se dire qu'au moment où on hasardait ainsi au loin nos soldats et nos généraux, le territoire risquait d'être démembré par l'épée de l'archiduc Charles et par le sabre de Souvaroff; il vaut mieux envisager dans sa donnée providentielle cette propagande militaire et scientifique, ce pélerinage d'une armée de soldats et de savants, qui allait porter aux Orientaux notre civilisation, en leur demandant compte de leur civilisation antique. Comme les prétoriens avaient laissé jadis sur leur passage des voies pavées, des cirques, des arcs de triomphe, nos bataillons devaient laisser à la vallée du Nil des forts, des ouvrages de défense, les rudiments de nos arts et l'exemple de notre tactique. Puis, à notre tour, nous allions interroger cette vallée toute pleine du souvenir de ses pharaons et de ses hiérophantes, copier ligne par ligne cette histoire mystérieuse gravée sur les parois de ses murs, camper au milieu d'enceintes monumentales, pleines de noms de villes et de rois, personnification retentissante des générations éteintes : Thèbes, Memphis, Alexandrie ; Ménès, Sésostris, Ptolémée ; nous allions voir en un mot la vieille Egypte,

la terre aux obélisques et aux pyramides, empire tour à tour égyptien, persan, grec, romain, arabe et turk, vieux berceau du monde, gardant sans doute encore la date de sa naissance et le secret de ses traditions primitives. — Telle était la mission de cette armée, dont Bonaparte choisit un à un tous les hommes voués, au double but de la campagne, l'un militaire, l'autre scientifique. Parmi les premiers figuraient des noms dont cette guerre continua ou commença la gloire, Desaix, Reynier, Lannes, Berthier, Rampon, Dumas, Murat, Andréossy, Davoust, Verdier, Belliard, Junot, Duroc, Eugène Beauharnais, Bertrand, Bessières, Lagrange, Friant, Leclerc, La Salle, Lefebvre, Bachelu, et une foule d'autres. Parmi les seconds, on citait des noms déjà européens, ou qui le sont devenus depuis : Monge, Fourrier, Berthollet, Denon, Geoffroi Saint-Hilaire, Girard, Dubois, Dolomieu, Jomard, Marcel, Say, Delille, Costaz, Nouet, Conté, Lepère, Redouté, Jollois, Devilliers, Dutertre, Jacotin, Testevuide, Dubois-Aymé, Lancret, Rosières, Saint-Genis, Chabrol, Casteix, Parseval, Caristie, Cécile, Corabœuf, etc., hommes distingués dans leurs spécialités diverses, grandis à la science sur le sol égyptien, s'y dévouant à des conquêtes périlleuses; puis revenus avec l'auréole au front sur notre terre française pour recueillir et classer leur glorieux butin. — Cette armée, ainsi choisie, partit de Toulon, au mois de mai 1798. Confiante dans l'étoile de son jeune chef, elle ne recula pas devant une preuve d'obéissance aveugle : elle quitta les ports de France sans savoir au juste où on la conduisait. Sur son chemin, elle conquit Malte et ses forts inexpugnables, détruisit en deux jours de siége ce vieil ordre de Malte, qui datait des beaux siècles de la chrétienté; puis elle cingla vers l'Egypte, débarqua et prit Alexandrie. De là, le 8 juillet, elle s'ébranlait pour aller à la rencontre des mamlouks, qui n'avaient pas défendu leur ville littorale; elle arpentait une route inconnue et affreuse, n'y rencontrait que la soif et la faim, ses premiers et ses plus rudes ennemis; elle avançait sans magasins, sans cavalerie, avec un petit nombre de pièces de canon: le reste remontait le Nil au-delà de ce désert. L'ennemi était rangé en bataille; il fallut vaincre son avant-garde à Chebréris, détruire sa flottille avant d'engager dans la plaine d'Embabeh la célèbre bataille qui devait livrer l'Egypte à des conquérants lointains. Là, le 21 juillet 1798, formée en carré, en face des pyramides, qui donnèrent leur nom à la victoire, et à la suite d'une de ces brèves et poétiques harangues dont Bonaparte semble avoir emporté le secret, notre armée reçut le choc des plus vaillants cavaliers du monde, les dispersa, les accula vers le Nil et les précipita dans ses eaux. Le lendemain, le Kaire ouvrait ses portes. L'Egypte était aux Français. — L'armée de terre avait dignement accompli sa tâche; l'armée navale fut moins heureuse dans ses efforts. L'amiral qui commandait la flotte, Brueys, avait cru devoir conduire ses vaisseaux dans la baie d'Aboukir, rade foraine ouverte aux escadres ennemies. Nelson l'y attaqua le 1er août 1798. Il écrasa notre ligne d'embossage, coula ou prit les bâtiments qui la composaient. Brueys périt sur son banc de quart; Dupetit-Thouars couronna par sa mort une résistance admirable. Le capitaine de la *Sérieuse* capitula sur sa frégate à demi-submergée; mais ces gloires partielles ne changeaient rien aux résultats. Notre armée était coupée : entre elle et la métropole s'élevait une barrière infranchissable : la croisière anglaise régnait sur la mer. Désormais, plus d'espoir de retour ni de renfort. Il fallait se résigner à agir solitairement sur le point conquis, à s'organiser pour une longue possession.—Bonaparte le fit. Dans le but d'effaroucher aussi peu que possible les habitudes locales et ce système de suzeraineté nominale depuis long-temps familier à la Porte, il déclara qu'il était venu en Egypte avec la seule pensée de s'y substituer aux mamlouks, simples usufruitiers du pouvoir. Il affecta un profond respect pour le patronage ottoman, com-

bla d'honneurs et d'égards le kiaya du pacha, dernier fonctionnaire qui représentât en Égypte la Porte-Ottomane. Non content de caresser ces susceptibilités politiques, il fit la part d'autres répugnances plus opiniâtres encore et plus dangereuses. Le préjugé religieux obtint de lui toutes les concessions que comportait l'intérêt de l'armée. A l'opposé des conquérants anciens, il respecta le culte indigène. Lui régnant, la prière continua à se dire dans les mosquées; les mouezzins n'interrompirent point, du haut de leurs galeries aériennes, l'appel religieux aux croyants; les imans, les muphtis, les cheyks, conservèrent leurs priviléges, et le grand-schériff de la Mecque reçut de la part du jeune conquérant des avances auxquelles il ne dédaigna point de répondre. En même temps, il cherchait à organiser le gouvernement des indigènes par les indigènes, et donnait au pays un divan, espèce de représentation nationale, dans laquelle figuraient les notabilités du Kaire et des provinces. Des juges civils et un système d'impôts perçus comme auparavant à l'aide d'agents cophtes complétaient cette première ébauche d'organisation. — Les armes pourtant achevaient la soumission du pays. A la suite de la rencontre de Salahieh, les mamlouks d'Ibrahim-Bey avaient été rejetés au-delà de l'isthme; ceux de Mourad venaient d'être battus par Desaix à Sédyman, ils fuyaient vers Saïd, décidés à ne plus procéder que par escarmouches. Nos bataillons foulaient l'Égypte dans tous les sens, d'Alexandrie à Suez, de Damiette à Philæ; le cours du Nil appartenait à nos canonnières. Les révoltes partielles étaient étouffées; les taxes se percevaient et se régularisaient : après avoir senti la force des conquérants, on commençait à reconnaître leur justice. Le Kaire avait bien, dans les premiers jours de l'occupation, pris l'initiative d'une révolte, dans laquelle périt le jeune Sulkowski, aide-de-camp de Bonaparte, mais une répression exemplaire et prompte avait réduit à l'impuissance ces velléités turbulentes ou ambitieuses. C'était la dernière expérience d'hostilités intérieures : nulle agression n'était désormais possible, tant de la part des mamlouks que de la part des Égyptiens, qu'à la condition de s'appuyer sur une attaque du dehors. — Cette attaque se préparait. Soit qu'elle obéît à un sentiment propre, soit qu'elle y fût poussée par l'Angleterre, la Porte ne voulut point se prêter à la singulière fiction que Bonaparte avait imaginée. Elle refusa de croire à sa suzeraineté sur cet étrange vassal; elle ne le toléra point en Égypte au même titre que les mamelouks, et vit en lui un ennemi direct. Un envoyé de l'armée d'Orient, porteur de paroles de paix, fut renfermé aux Sept-Tours, et des armements eurent lieu dans l'Anatolie et dans la Syrie. Djezzar, pacha d'Acre, formait l'avant-garde de ses troupes. — Bonaparte aimait mieux attaquer que se défendre : il devança cette agression. L'expédition de Syrie fut résolue : un corps de 13,000 Français franchit le désert, prit sur sa route El-Arych, Jaffa, Gazah, et vint camper devant Saint-Jean-d'Acre, la citadelle de Djezzar et le boulevard avancé de la Porte. Seul, le pacha n'eût pas tenu long-temps; mais un Français, un camarade de Bonaparte à l'école de Brienne, Phelipeaux, était dans la place pour surveiller les travaux de la défense; mais sir Sydney-Smith, le commodore anglais qui commandait dans ces parages, appuyait la place avec ses deux vaisseaux, et envoyait ses équipages au service des retranchements. Ensuite, il faut bien l'avouer, on commit des fautes; on se trompa sur le côté vulnérable de la place, on ouvrit la tranchée sur le front où le fossé était le plus large, où la muraille avait le plus de solidité. On espérait avoir raison de Saint-Jean-d'Acre comme on avait eu raison de Jaffa et de Gazah par un coup de main. On ne fit donc pour ce siége que des préparatifs incomplets. On confia l'artillerie aux chances de la mer, faute d'autant plus grande que, en cas de prise, non seulement on se trouvait désarmé, mais encore on avait armé l'ennemi. Du reste, tout dans ce siége tourna contre les Français. On avait compté sur

la mortalité ordinaire, et outre des pertes énormes, causées par d'opiniâtres assauts, outre la mort d'officiers supérieurs, comme Caffarelli et Say, la peste vint joindre ses ravages à ceux de la guerre, tuer mille hom.es en 20 jours, et frapper de terreurs mystérieuses ceux qui restaient debout. Bientôt, à cet auxiliaire de Djezzar, se joignirent les peuplades environnantes, un instant contenues par l'éclatante victoire du mont Thabor, et retrouvant ensuite toute leur audace à la vue de la détresse de leurs ennemis. — En rapprochant ces diverses causes d'insuccès, on comprend comment l'armée française vint échouer devant Saint-Jean-d'Acre. Les premiers assauts furent marqués par une bravoure enthousiaste, les derniers par un courage de résignation. L'armée fit ce qu'il était humainement possible de faire. Lancée à travers les déserts, sans munitions, sans artillerie, elle avait emporté Jaffa, Gazah, El-Arych, presque sans coup férir. Arrivée devant St-Jean-d'Acre, assaillie par la peste, dévorée de privations, elle trouva une place garnie de canons, défendue par la science et la tactique européennes, donna sous ses murs quatorze assauts, essuya vingt-six sorties; puis, non contente de ce champ de bataille quotidien, elle alla en chercher d'autres aux environs, et dota nos fastes guerriers d'un poétique nom de victoire. Il est vrai qu'il y eut chez elle une heure de découragement et d'hésitation; mais, pour que des soldats, éprouvés par les campagnes du Rhin, de l'Italie et de l'Égypte, en fussent venus là, il fallait que la mesure de leurs maux, de leurs souffrances et de leurs périls eût été largement comblée. Habitué à rencontrer chez eux des élans surnaturels, Bonaparte avait oublié qu'ils étaient des hommes : il s'était trop fié aux miracles de leur bravoure; il avait pris pour un état normal cette fièvre d'enthousiasme qui jusqu'alors n'avait rien connu d'impossible. L'événement vint le détromper d'une manière cruelle. Sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, une réaction s'opéra dans l'esprit du soldat : elle alla jusqu'aux murmures. En présence de tant de peines physiques, l'ascendant moral du chef fut frappé d'impuissance. — Cette armée retrouva son énergie et sa force pour une admirable retraite. Elle revint camper en prairial aux portes de la capitale égyptienne, qu'elle avait quittée en ventose. Durant ces cent vingt-cinq jours, nos soldats firent 123 lieues pour arriver à St-Jean-d'Acre, et 119 pour en revenir : le premier de ces deux trajets, en 20 jours de marche effective, donnant une moyenne de six lieues trois vingtièmes par jour; le second, en 17 jours de marche, donnant une moyenne de sept lieues. Dans ces contrées, sans chemin praticable, elle avait franchi plus de 80 torrents ou rivières, soumis sept villes et plus de trente villages. De ces détails statistiques, on peut conclure hardiment que la campagne de Syrie ne fut pas pour nos armes un échec sans gloire, un désappointement sans compensation : c'était une guerre où il n'y avait ni vainqueurs ni vaincus, car les Français ne se retiraient pas devant les Turcs, mais devant une série d'obstacles incidentels que l'ennemi n'avait pu ni provoquer ni prévoir. En résumé, si nul profit ne résulta de cette pointe vers la Syrie, si l'avenir de la conquête égyptienne n'y gagna rien en stabilité, du moins en resta-t-il pour l'armée de glorieux souvenirs et quelques belles pages de plus pour nos annales militaires. — A cette campagne de Syrie se rattachent une foule de faits qui ont eu une grande célébrité historique, et en tête de tous celui du prétendu empoisonnement de pestiférés, question éclaircie, question odieuse qui ne se renouvellera plus. Trop pressé dans ce cadre, nous renvoyons nos lecteurs à l'*Histoire militaire et scientifique de l'expédition d'Égypte*, ouvrage auquel ont concouru MM. Larrey, Desgenettes, d'Aure, Poussielgue, livre dans lequel la question est pesée solennellement comme devant un jury. Il en résulte que personne n'a été empoisonné à Jaffa. Walter-Scot a diffamé gratuitement Bonaparte. — Pendant la campagne syrienne, l'Égypte était restée tran-

quille. Desaix avait battu à diverses reprises les mamlouks du Saïd, et les Mekkains, leurs fanatiques alliés; il avait poussé sa marche jusqu'aux dernières limites de la domination romaine; il avait occupé Philæ et Eléphantine, détaché des avant-gardes en Nubie, pris Qosseyr et pacifié le double littoral du fleuve. Dans la Basse-Egypte, un fanatique, l'ange El-Mahdy, traînant à sa suite des hordes de Bedouins, venait d'expier sa hardiesse dans une dernière rencontre. — Bonaparte sentait alors qu'il n'avait plus rien à faire en Egypte. Limitée dans la vallée du Nil, la conquête n'avait plus ces allures de grandeur qui l'avaient séduit. Dès lors son plan de départ fut arrêté; seulement, il attendit une occasion favorable afin que le coup de tête n'eût pas l'air d'une désertion en face de l'ennemi: le débarquement des Turks à Aboukir le servit en cela. Il y courut, le 25 juillet 1799, tailla en pièces cette armée sans tactique, noya ou prit quinze mille hommes, revint glorieux au Kaire, n'y demeurant que le temps nécessaire pour arranger son départ. Les nouvelles de France étaient désastreuses: l'Italie était perdue, les frontières menacées, le territoire prêt à être envahi. Il sentait en lui la force de réparer tout cela. Il partit: qui oserait le blamer? Il partit, léguant le commandement au seul homme qui pût le suppléer, à Kléber. — Le premier mouvement de Kléber fut de la surprise, le second du découragement. Il se crut sacrifié, il cria à la trahison. Se défiant de lui-même et des autres, resté sans foi dans l'avenir de la conquête, voyant les choses sous le plus sombre côté, il fit passer ses impressions dans ses dépêches officielles, et dressa contre Bonaparte un acte d'accusation qui ne devait pas parvenir au directoire, mais au premier consul. Conséquent au thème adopté, il en fit le point de départ de sa conduite. Il avait dit que la place n'était plus tenable; il ne songea donc qu'à signer une évacuation. Ouvrant les conférences d'El-Arych, il y envoya pour plénipotentiaires deux hommes, Poussielgue et Desaix, l'un entrant dans sa pensée, l'autre aimant mieux se battre que de capituler. Dans le cours des pourparlers, le désir d'en finir grandit même en proportion des obstacles que l'on rencontrait, de telle sorte que le point d'arrivée des conférences ne ressemblait en aucune manière au point du départ. Effrayé de la responsabilité immense qui pesait sur lui, craignant un revers militaire avec des forces aussi appauvries que les siennes, Kléber en fut amené peu à peu à signer une transaction onéreuse avec des plénipotentiaires ennemis dont on devait plus tard contester les pouvoirs. Fidèle ensuite aux termes d'un traité qui allait prendre le caractère d'un guet-apens, il livra l'Egypte à l'armée du grand-visir, étape par étape, ville par ville, assez heureusement inspiré toutefois pour garder le Kaire jusqu'à la solution de quelques difficultés survenues.—Ces difficultés provenaient d'un revirement politique de la part des Anglais. Le traité d'El-Arich avait été conclu entre l'armée française d'une part, et de l'autre le grand-visir et sir Sydney-Smith, représentant celui-ci la Porte, celui-là l'Angleterre. L'Angleterre désavouait alors son agent. Le commandant des forces navales dans la Méditerranée, l'amiral Keith, déclarait que la transaction d'El-Arich devait être ajournée dans ses clauses exécutoires. Et, au moment où l'Egypte presque tout entière était livrée aux Osmanlis, l'escadre britannique refusait des transports à notre armée. C'était un indigne manque de foi. Dès que Kléber se vit outragé, il retrouva sa force. Il marcha contre les Turks à Héliopolis, battit soixante mille hommes avec douze mille, reprit la capitale tombée au pouvoir de quelques spahis, et vengea en un jour toutes les injures d'une longue période de faiblesse. — Cette seconde phase du commandement de Kléber fut le contraste et la critique de la première. Désormais, c'était son œuvre qu'il allait défendre, non celle d'un autre. L'Egypte n'était plus un legs onéreux qu'il acceptait timidement et sous bénéfice d'inven-

taire, c'était une possession nouvelle, un royaume nouveau. La guerre avait baptisé son droit : à dix lieues du champ de bataille des Pyramides, il avait consacré le champ d'Héliopolis. Son investiture n'était ni moins belle ni moins chèrement achetée. Aussi, la colonisation de l'Egypte fut-elle dès lors arrêtée dans sa tête! Il en jeta les bases en continuant une portion des idées de son devancier. A l'instar de son chef, l'armée semblait avoir repris confiance; elle se résignait à un exil tranquille et glorieux. Tout le monde, officiers et soldats, ne semblait plus alors avoir qu'un désir, celui de garder à la France une terre que le sang des Français avait payée. C'était un beau rêve. Sans le poignard d'un assassin, il eût été réalisé. Kléber fut frappé, dans son jardin même, au moment où il s'y promenait avec l'architecte Protain, par un fanatique nommé Souleyman. La haine religieuse avait bien choisi sa victime. Le pal vengea la mémoire de Kléber, mais ne rendit point aux soldats un chef nécessaire. — Au contraire, parut alors un homme que Dieu avait jeté dans cette armée comme un dissolvant, un général qui ne comptait point de campagnes, un phraseur déplacé au milieu des hommes d'action, un bureaucrate qui aurait dû poursuivre obscurément une carrière administrative, un homme qui n'était pas plus théoricien que praticien, pas plus stratégiste que brave de sa personne. Cet homme, c'était Menou. Au milieu de ces généraux tous si jeunes, il était le plus ancien général. La règle de hiérarchie l'appelait au commandement; il ne recula point devant une incapacité et une impopularité notoires; il accepta le fardeau, commanda l'armée malgré elle, et la perdit de gaîté de cœur. Depuis cette investiture fatale, on ne peut considérer les événements que comme une série de fatalités enchaînées à une fatalité première. Les Anglais menaçaient l'Egypte d'une descente; Menou ferma les yeux. Quand le général Abercromby se présenta avec ses troupes de débarquement, quinze cents hommes se trouvaient là pour s'opposer à la descente. Quoique prévenu à deux reprises diverses, le général en chef se tenait au Kaire avec tous ses bataillons. On eût dit qu'il voulait faire la partie belle à l'ennemi afin d'avoir plus de gloire à le vaincre. Toujours indécis, tâtonnant toujours, il divisa ses forces au lieu de les masser, ne marcha à la rencontre des Anglais pour livrer la bataille du 30 ventose qu'avec une portion de ses troupes, attaqua mal, soutint son attaque plus mal encore, sacrifia de braves gens dans des escarmouches inutiles et compromettantes; puis, battu et démoralisé, renonçant à tenir la campagne, il laissa isolé et livré à lui-même le corps de Belliard, que menaçaient à la fois au Kaire les escadrons des Osmanlis et les bataillons britanniques, le laissa capituler sans essayer une jonction, sans attirer l'ennemi dans une action générale et décisive, sans tenter une seule fois encore la fortune, qui pouvait tourner du côté du courage contre le nombre. Trop faible pour résister aux ennemis qui le cernaient, Belliard voulut sauver au moins les débris de l'armée. Il capitula, sortit du Kaire avec armes et bagages, et fut embarqué pour la France. Menou, pourtant, cerné dans Alexandrie, résista quelque temps encore dans l'espoir qu'une escadre promise arriverait de Toulon, mais Gantheaume, marin irrésolu, n'osa pas tenter la fortune, et resta à mi-chemin. Alors, pressé dans ses derniers retranchements par terre et par mer, avec 6000 hommes minés par la faim, Menou fut obligé de signer une capitulation plus onéreuse que celle de Belliard. Il s'embarqua des derniers, malade, atteint de la peste, humble comme un vaincu, atterré comme un coupable. — Là, au 15 octobre 1801, finit cette campagne qui avait ainsi duré trois ans et trois mois. Campagne mêlée de gloire et de revers, d'autant plus grande dans l'histoire qu'elle y est sans analogues. Les Pyramides, Sédyman, Mont-Thabor, Aboukir, Héliopolis, voilà quels victorieux chevrons y gagna cette noble armée en butte à tant de maux, ayant tout à vaincre et à com-

battre ; aujourd'hui la mer, demain la terre, tantôt le sabre mamlouk, tantôt le canon anglais, l'insurrection ou la peste, puis l'ophthalmie et le scorbut ; enfin, la misère et la famine.—A côté de ces conquêtes guerrières se poursuivirent, dans ces trois années, d'autres conquêtes, plus humbles, mais plus fructueuses. On a peut-être exagéré l'importance des résultats obtenus par la cohorte savante : on a raconté cette campagne, qui se réalisait à côté de l'autre, en style de bulletin, avec pompe, avec enflure ; on a vanté certains hommes, certaines découvertes, bien au-delà de leur valeur et de leur mérite ; on a ensuite gaspillé trop d'or à faire ressortir des choses parfois médiocres. Mais, à la suite de ces critiques, dont nous ne sommes que l'écho, il faut ajouter que nos savants réalisèrent en Egypte une moisson copieuse et belle, que, jeunes, et inexpérimentés pour la plupart, à une époque où l'archéologie et la philologie étaient encore dans les langes, ils firent tout ce que leur âge et l'état de la science pouvaient faire espérer d'eux ; il faut dire encore que l'œuvre posthume de l'expédition, cette *Description de l'Egypte*, compilation coûteuse et trop vantée, à côté de quelques parties faibles et disparates, offre des morceaux complets et précieux, des recherches érudites, des observations profondes et senties ; que plusieurs questions ont été, sinon résolues, du moins éclairées par ce livre ; enfin, que l'Egypte y revit avec sa vieille physionomie monumentale, ses temples, ses divinités mystérieuses, son Nil fécond et sa langue emblématique. — Aujourd'hui, la trace de notre glorieuse armée et de nos savants non moins glorieux, ne s'est point effacée du sol égyptien. Elle y restera comme une empreinte éternelle. Les traditions indigènes perpétuent le souvenir de cette occupation triennale ; des monuments la constatent, des actes solennels en font foi. Le Kaire ne pourra jamais l'oublier, à l'aspect de sa ceinture de forts ; Alexandrie, Damiette, Rosette, Kénéh et Syène, en conservent des vestiges analogues. Aussi, voyez de quel côté se tourne l'Egypte lorsqu'elle sent le besoin d'une dose plus grande de civilisation européenne. Veut-elle un personnel de chefs pour ses armées ? c'est à la France qu'elle s'adresse ; un matériel en vaisseaux de guerre, en artillerie, en fournitures navales ? à la France encore. La France lui a fourni les instruments de son organisation militaire. Elle lui a envoyé des sujets pour toutes les branches des connaissances humaines : des ingénieurs, des architectes, des dessinateurs, des médecins. Récemment encore, quand la génération adulte eut compris le besoin de plus complètes lumières, ce fut la France avant tous les autres pays qui ouvrit ses écoles aux enfants de l'Egypte, et qui les nourrit du pain de la science, comme s'ils eussent été ses propres enfants.—Si donc la terre des Pharaons, ce berceau de la sagesse ancienne, arrive à une renaissance politique et sociale, il faudra que l'histoire des âges futurs, pour être juste, en reporte la meilleure part à l'initiative française, surtout à cette expédition républicaine, qui enseigna à l'Orient, par la parole et par l'exemple, toutes les ressources d'une civilisation que l'Orient avait dédaignée jusque là.

Louis Reybaud.

Egypte de 1801 *à* 1835.
(*V.* Mohammed-Ali).

ÉGYPTIENS, nom des habitants de l'Egypte, que l'on donne aussi aux *Bohémiens*. Cette dénomination a particulièrement été adoptée par les Anglais, les Portugais et les Espagnols, les Hongrois et les Transylvains. — En Angleterre, on appelle les Bohémiens *Gypsies*, en Portugal et en Espagne *Gitanos* ; autrefois en Hongrie on les désignait par l'épithète de *Pharaohites*, *Pharaoh nepek* (peuple de Pharon), et le peuple de Transylvanie continue à se servir de la même expression. Les Hollandais, qui supposent que ces aventuriers tirent leur origine d'Egypte, les nomment *Heydenen* (idolâtres) ; en Danemarck, en Suède, et dans quelques parties de l'Allemagne, on a pensé qu'ils pouvaient des-

cendre des Tatars; les Maures et les Arabes, voyant leur inclination pour le vol, ont adopté le nom de *Charami* (voleurs); les habitants de la Syrmie se servent de l'appellation de *Maljub*, les peuples de la petite Bucharie de celle de *Diajii;* les Turcs de *Tschingenès;* mais le nom le plus général en Allemagne est celui de *Zigenner*, en Italie *Zingani*, *Zingari*, en Hongrie *Pzingany*, en Russie *Tsigani*, en Valachie et en Moldavie *Cyganis*, qui ont tous la même forme, comme on le voit. — Les écrivains qui ont voulu justifier l'origine égyptienne des Bohémiens les font descendre directement de la colonie qui, du temps de Sésostris, s'établit à Colchos, et se fondent sur ce que l'empereur Nicéphore, dans le IXe siècle, et Zimiscès, établirent dans la Thrace une peuplade de ces hérétiques qu'on persécutait depuis long-temps sous le nom de *pauliciens*, de *manichéens*, de *joannites*, et qu'on prétend, avec assez peu de vraisemblance, avoir été les descendants des Égyptiens de la Colchide. Ce n'est que par simple tradition orale que l'opinion de cette descendance a été transmise jusqu'au XVIIe siècle. Thomasius est le premier qui chercha à lui donner des bases solides. Après lui, la même idée a été soutenue par l'Anglais Salmon et l'Italien Griselini. L'Allemand Grellmann se fonde, lui, sur l'analogie de la langue des Bohémiens et des Indous pour établir que les premiers sont venus de l'Indostan, et qu'ils sortent de la plus basse classe des habitants de ce pays, c.-à-d. de celle des *Sudders*. M. Domeni de Rienzi, se plaçant dans le même point de vue, s'est également occupé des rapports qui existent entre le langage de ces hordes et celui de plusieurs peuples de l'Inde. M. Adrien Balbi, de son côté, regarde comme démontré qu'elles sont issues des Zinganes, dans le Sindy, et que, depuis quatre siècles, elles ont quitté les environs du delta de l'Indus, et se sont répandues dans toute l'Asie occidentale, dans l'Afrique septentrionale et dans la plus grande partie de l'Europe. Quant à l'époque de leur apparition dans cette dernière partie du monde, question sur laquelle s'est exercé M. Graberg de Hemso, polygraphe assez superficiel du reste, le conte rapporté sur leur venue à Paris ne mérite aucune attention, et l'on a déjà remarqué qu'à cette époque la capitale n'avait point d'archevêque. Il est question des *Bohémiens* en Allemagne dès l'année 1417, qu'ils parurent dans le voisinage de la mer du Nord. Un an après, on les trouve en Suisse; en 1422 il en est fait mention en Italie; en 1427 en France. — Si l'on veut être instruit de leurs mœurs, on peut recourir à Grellmann, en supposant qu'on ne se contente pas des peintures si animées de l'auteur de *Guy Mannering*. Tout le monde connaît d'ailleurs cette ronde admirable où Béranger peint avec tant de vérité et d'énergie l'insouciance du pauvre et son indépendance vagabonde. — Un membre de la *société* anglaise *des amis*, M. C., était à Winchester pendant les assises du printemps de l'année 1827. Ses affaires le forcèrent un jour d'entrer dans la salle d'audience: on prononçait l'arrêt de mort d'un Bohémien, nommé William Proudly, *convaincu d'avoir volé un cheval.* En sortant, il vit dans la cour extérieure la femme de ce malheureux, à peine âgée de 22 ans, qui tenait un enfant dans ses bras, et qui se livrait au désespoir. M. C., encore ému par le souvenir d'un spectacle qui lui rappelait que plus de dix mille individus de cette race nomade, errant comme des sauvages autour des lieux habités, s'exposaient chaque jour à la rigueur des lois qu'ils ignoraient, assembla ses confrères, et leur exposa un projet d'association qu'il avait conçu. Le 12 novembre 1827, il était parvenu à organiser un comité provisoire pour l'amélioration des Bohémiens, à Southampton. Cette mesure, qui devrait être imitée dans tous les pays encore parcourus par ces bandes indisciplinées, donna lieu à deux rapports (en date du 3 mai et du 12 novembre 1828) qui renferment des détails intéressants sur le genre de vie de ce peuple singulier, et enseignent de quelle manière on pourrait l'amener in-

sensiblement à se fixer. (Voir aussi : *A historical survey of the customs, habits and present state of the Gipseys*, 1816.)—On évalue à 700,000 le nombre des Bohémiens actuellement en Europe : sur ce nombre, il y en a environ 18,000 en Angleterre ; la Hongrie, la Moldavie et la Transylvanie en possèdent près de 200,000 ; enfin, c'est dans la Turquie, la Bessarabie, la Crimée, qu'il s'en trouve le plus. De Reiffenberg.

EHRENBREITSTEIN, appelée aussi le *Fort Frédéric-Guillaume*, est une formidable citadelle située vis à-vis de Coblentz, sur la rive droite du Rhin, à une élévation de plus de 800 pieds au-dessus de ce fleuve. Ce lieu, que les Romains furent les premiers à fortifier, servit pendant long-temps de résidence aux archevêques de Trèves, qui s'y tinrent habituellement, durant les guerres du moyen âge, à cause du peu de sûreté du séjour de Coblentz. Le château fort d'Ehrenbreitstein fut ruiné et rebâti à plusieurs reprises. Reconstruit pour l'avant-dernière fois en 1481, il eut à soutenir à la fin du siècle dernier plusieurs siéges. Il fut bloqué, en septembre 1795, par le général Marceau, pendant le passage du Rhin par l'armée française, et en 1796, il fut inutilement bombardé par le général Jourdan. Un autre blocus de cette citadelle, commencé en 1797, au moment où Hoche passait le Rhin à Neuwied, dura jusqu'à la paix de Léoben. Enfin, pendant les négociations de la paix de Rastadt, un corps d'armée française se présenta soudainement devant Ehrenbreitstein, et y causa une grande famine, qui força sa garnison à capituler. Les Français réparèrent et augmentèrent alors ses fortifications, mais elles furent démantelées après la paix de Lunéville : une effroyable explosion, comparable au bruit causé par un tremblement de terre, et que répétèrent tous les échos du Rhin, fit de ce fameux fort une vaste ruine.—Les événements de 1815 opérèrent la résurrection d'Ehrenbreitstein : d'immenses travaux de fortification, conduits par le général de génie Aster, ont fait aujourd'hui de ce rocher gigantesque le boulevard de la Prusse, du côté de la France. Ayant été assez heureux pour pénétrer, en 1833, dans l'intérieur d'Ehrenbreitstein, malgré notre qualité de Français, nous y avons admiré à chaque pas des ouvrages de fortification qui semblent rendre cette citadelle presque imprenable.—Rien ne saurait égaler sur les bords du Rhin la délicieuse perspective que l'on découvre de la plate-forme d'Ehrenbreitstein. Cette forteresse, qui, en temps ordinaire, a une garnison de deux régiments d'infanterie, sert aussi de prison aux officiers de l'armée prussienne qui se sont rendus coupables de quelque manque à la discipline.

W. W. W.

EIDERS, sorte d'oiseaux du genre *canard*, qui ont le bec plus alongé que les *garrots (v.)*, autre espèce du même genre, remontant plus haut sur le front, où il est échancré par un angle de plumes, mais de même plus étroit en avant. — L'*eider* proprement dit (*anas mollissima*) est célèbre par le duvet précieux qu'il fournit, et que l'on nomme *édredon (v.)* Il est long de vingt-quatre pouces, blanchâtre, à calote, ventre et queue noirs ; la femelle grise, maillée de brun. Les eiders ne quittent point les parages du Nord ; à peine en voit-on quelquefois des individus égarés le long des côtes de l'Angleterre ou sur nos côtés de l'Océan. Revêtus d'une fourrure épaisse, ils bravent les rigueurs des contrées les plus froides, et s'avancent jusqu'au Spitzberg. Le jour, ils parcourent en volant la surface de la mer, et se nourrissent de poissons et de coquillages qu'ils saisissent à fleur d'eau, ou vont chercher dans la profondeur. Le soir, ils reviennent à terre, où ils ne font que passer la nuit, à moins que l'approche d'une tempête ne les oblige de jour à regagner le rivage. L'hiver, ils sont rassemblés en troupes nombreuses ; mais au printemps ils se réunissent par couples, et le moment de cette séparation devient pour les mâles, qui sont, dans cette espèce, plus nombreux que les femelles, le signal de combats acharnés. Les plus faibles sont chassés, et volent seuls à l'a-

venture, pendant que les autres partagent avec leurs femelles le soin de la confection du nid : ils le font avec de la mousse, et le placent au milieu des herbes et des fougères, à l'abri de quelques pierres ou de quelques buissons, mais toujours au bord de la mer. A cette époque, on entend continuellement le mâle crier : *ha ho*, d'une voie rauque et comme gémissante ; la voix de la femelle est semblable à celle de la *cane commune*. La ponte est de cinq à six œufs, qui sont d'un vert foncé, et bons à manger. La femelle, avant de les déposer, s'arrache le duvet, et l'entasse dans le nid, jusqu'à ce qu'il forme tout à l'entour un gros bourrelet renflé, qu'elle a soin de rabattre sur les œufs pendant qu'elle les quitte pour aller prendre sa nourriture. Le mâle ne prend aucune part à l'incubation, mais il fait sentinelle aux environs du nid, et avertit par ses cris si quelque ennemi paraît ; lorsque le danger devient pressant, la femelle prend son vol, et va joindre le mâle, qui, dit-on, la maltraite s'il arrive quelque malheur à la couvée. Les corbeaux sont très avides des œufs et des petits ; mais la mère se hâte, dès que ceux-ci sont éclos, de leur faire quitter le nid ; peu d'heures après leur naissance, elle les prend sur son dos, et, d'un vol doux, les transporte à la mer. Dès lors, le mâle la quitte, et ils cessent tous de vivre à terre ; plusieurs couvées se réunissent en mer, et forment des troupes de vingt ou trente petits, conduites par les mères ; celles-ci s'occupent incessamment à battre l'eau, pour faire monter à sa surface, avec le sable et la vase, les vers et les menus coquillages dont se nourrissent les petits, trop faibles encore pour plonger. On trouve ainsi en mer ces jeunes oiseaux dans le mois de juillet ou même dès celui de juin ; et les Groënlandais datent leurs étés de l'époque où les jeunes eiders commencent à se montrer sur l'eau. La chair de ces oiseaux est fort bonne à manger ; mais comme leur duvet forme un des principaux objets de commerce des pays où ils se trouvent, on se garde bien de les tuer, et cela même est défendu sous peine d'une forte amende. Ce duvet, lorsqu'il est bien épluché, se vend, en Norwége et en Islande, jusqu'à une pistole la livre, et il est tel homme qui en amasse en une année jusqu'à cent livres : « Cette plume, dit Buffon, est si élastique et si légère que deux ou trois livres, en la pressant et la réduisant à une pelote à tenir dans la main, vont se dilater jusqu'à remplir et renfler le couvre-pied d'un grand lit. Le meilleur duvet, que l'on nomme *duvet vif*, est celui que l'eider s'arrache pour garnir son nid, et que l'on recueille dans ce nid même ; car, outre que l'on se fait un scrupule de tuer un oiseau aussi utile, le duvet pris sur son corps mort est moins bon que celui qui se ramasse dans les nids, soit que, dans la saison de la nichée, ce duvet se trouve dans toute sa perfection, soit qu'en effet l'oiseau ne s'arrache que le duvet le plus fin et le plus délicat, qui est celui qui couvre l'estomac et le ventre. — Lorsqu'on ravit les œufs, la femelle se plume de nouveau pour garnir son nid, et fait une seconde ponte, mais moins nombreuse que la première ; si l'on dépouille une seconde fois son nid, comme elle n'a plus de duvet à fournir, le mâle vient à son secours, et se déplume l'estomac, et c'est pour cette raison que le duvet que l'on trouve dans ce troisième nid est plus blanc que celui qu'on recueille dans le premier. Mais, pour faire cette troisième récolte, on doit attendre que la mère eider ait fait éclore ses petits : car si on lui enlevait cette dernière ponte, qui n'est plus que de deux ou trois œufs, ou même d'un seul, elle quitterait pour jamais la place ; au lieu que si la laisse élever sa famille, elle reviendra l'année suivante, en ramenant ses petits, qui formeront de nouveaux couples. En Norwége et en Islande, c'est une propriété qui se garde soigneusement et se transmet par héritage, que celle d'un canton où les eiders viennent d'habitude faire leurs nids. Il y a tel endroit où il se trouvera plusieurs centaines de ces nids. On juge, par le grand prix du duvet, du profit que cette espèce de possession

peut rapporter à son maître : aussi les Islandais font-ils tout ce qu'ils peuvent pour attirer les eiders chacun dans leur terrain ; et quand ils voient que ces oiseaux commencent à s'habituer dans quelques-unes des petites iles où ils ont des troupeaux, ils font bientôt repasser troupeaux et chiens dans le continent, pour laisser le champ libre aux eiders et les engager à s'y fixer. Ces insulaires ont même formé par art et à force de travail plusieurs petites îles, en coupant et séparant de la grande divers promontoires ou langues de terre avancées dans la mer. C'est dans ces retraites de solitude et de tranquillité que les eiders aiment à s'établir, quoiqu'ils ne refusent pas de nicher près des habitations, pourvu qu'on ne leur donne pas d'inquiétude, et qu'on en éloigne les chiens et le bétail.....Tout ce qui se recueille de duvet est vendu annuellement aux marchands danois et hollandais, qui vont l'acheter à Drontheim, et dans les autres ports de Norwége et d'Islande ; il n'en reste que très peu ou même point du tout dans le pays. Sous ce rude climat, le chasseur robuste, retiré sous une hutte, enveloppé de sa peau d'ours, dort d'un sommeil tranquille et peut-être profond, taudis que le mol édredon, transporté chez nous sous des lambris dorés, appelle en vain le sommeil sur la tête toujours agitée de l'homme ambitieux. » (*V.* Eredon). Demezil.

EIKON BASILIKÈ (*icon Basiliki*). C'est le titre d'un ouvrage publié sous le nom de Charles Ier roi d'Angleterre, peu de jours après sa mort. Les preuves par lesquelles on a démontré que ce livre est ou n'est pas l'ouvrage de Charles sont si convaincantes qu'un lecteur impartial qui les lit séparément juge impossible qu'elles puissent être contre-balancées par des arguments de la même force ; et, s'il les compare entre elles, il tombe dans l'embarras de ne pouvoir se déterminer. Toutefois, il semble qu'on peut pencher en faveur des arguments royalistes. Les témoignages qui attribuent cet ouvrage au roi sont tout à la fois plus certains, plus directs et plus nombreux que ceux du parti contraire. Les mots *eikon basilikê* signifient *image royale :* aussi, dans cet écrit, Charles Ier exprime admirablement les sentiments de son ame ; c'est en quelque sorte un testament qu'il laisse à ses enfants et à ses successeurs. On ne concevrait pas aisément à quel point la compassion générale fut excitée pour le malheureux monarque par la publication qui se fit, dans une conjoncture si critique, d'un livre qui ne respire que la piété, la résignation et l'humanité. Plusieurs écrivains n'ont pas fait difficulté d'attribuer le rétablissement de son fils à cet ouvrage. Milton compare ces effets à ceux que le testament de César, lu par Marc-Antoine, produisit sur les Romains. Dans l'espace d'un an, il se fit cinquante éditions de l'*Eikon Basilkê.* Aussi convient-on qu'indépendamment du vif intérêt que la nation devait prendre à l'ouvrage de son souverain, mort par la main d'un bourreau, c'est la meilleure composition en prose que l'Angleterre eût produite jusqu'alors dans sa langue. A. S—s.

Article omis à son ordre alphabétique.

ÉGOPHONIE (méd., séméiotiq.), dérivé de *aix*, *aigos* (chèvre), et de *phonê* (son, voix), littéralement, voix de chèvre. Le célèbre Laënnec appelle ainsi un mode de résonnance de la voix à travers les parois de la poitrine de certains malades. Lorsqu'on explore, en effet, soit avec l'oreille, soit avec le *stéthoscope* (instrument d'auscultation), la région sous-scapulaire ou sous-axillaire de la poitrine d'un sujet qui a dans la cavité des plèvres un épanchement peu considérable, la voix qui vient frapper l'oreille de l'observateur, plus aiguë et plus grave que dans l'état normal, est tremblotante et saccadée comme le bêlement d'une chèvre, ou le bredouillement d'un polichinelle.— L'*égophonie* a beaucoup d'analogie, et co-incide souvent avec la *bronchophonie*, qui n'est que le retentissement de la voix dans les divisions des bronches; il est même très facile de confondre ces deux phénomènes, qui indiquent cependant des états pathologiques particuliers, et qui proviennent de causes différentes.— Le chevrotement de la voix, qui constitue l'égophonie, paraît dû aux ondulations du foie à la surface du liquide épanché dans la plèvre.— L'égophonie se manifeste ordinairement du premier au troisième jour de la *pleurésie* (*v*), et ne subsiste ordinairement que peu de jours dans l'état aigu; mais elle peut durer plusieurs mois dans la pleurésie chronique avec épanchement: dans l'un et l'autre cas, ce signe est de bon augure, puisqu'il dénote que l'épanchement est peu considérable.—L'égophonie manque dans la pleurésie quand l'épanchement est trop abondant, quand des adhérences anciennes empêchent le liquide de s'épancher, ou enfin, lorsque des fausses membranes se sont rapidement développées entre le poumon et la plèvre costale (*v.* l'art. PLEURÉSIE). BRICHETEAU.

FIN DU VINGT-TROISIÈME VOLUME.



TABLE DES MATIÈRES.

E

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Tome XXI, p. 33, colonne 2, ligne 9, *Danaé*, lisez : *Léda*.
Tome XXII, p. 84, colonne 2, ligne 22, après le mot *Durocasis*, ajoutez : *dans l'Itinéraire*.
Ibid. ligne 46, *Eure-et-Loire*, lisez : *Eure-et-Loir*.
Ibid. p. 269, colonne 1, ligne 32, *à Creteil*, lisez : *à Breteuil*.
Ibid. p. 234, colonne 1, ligne 9, *Laurent*, lisez : *lauréat*.
Ibid. p. 233, colonne 2, ligne 30, *une vie positive*, lisez : *une loi positive*.
Tome XXIII, p. 215, ligne 33, *Dorat*, lisez : *Loret*.